



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

mercredi 8 mars 2023 à 14h11

PROCES-VERBAL

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 14H11 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE HURMIC MAIRE DE BORDEAUX

LA SEANCE EST OUVERTE à 14h11 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE HURMIC MAIRE DE BORDEAUX	6
Monsieur Le Maire	8
D-2023/38	9
Présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Information.	
D-2023/39	113
Rapport sur les orientations budgétaires - Exercice 2023	
D-2023/40	223
madd-bordeaux. Projet scientifique et culturel (PSC). Autorisation	
D-2023/41	410
Bibliothèques de Bordeaux. Projet Culturel Scientifique Educatif et Social. Approbation	
D-2023/42	511
Commissions Municipales- modifications. Adoption	
D-2023/43	516
Création d'une mission d'information et d'évaluation	
DELEGATION DE Madame Claudine BICHET	520
D-2023/44	521
Attribution de subventions aux associations 2023 - Décision - Autorisation	
D-2023/45	527
Contrats de co-développement de 5ème génération - 2021-2023 - Avenant 2023	
D-2023/46	543
Fonds d'Aides aux Quartiers	
D-2023/47	552
Délégation à un conseiller municipal- Autorisation d'occupation des sols	
DELEGATION DE Monsieur Stéphane PFEIFFER	554

D-2023/48	555
Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM VILOGIA. Programme de 30 logements. Opération d'Intérêt National Euratlantique. ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.7. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2023/49	559
Coup de Pouce - Aides pour l'amélioration du parc privé. Subventions de la Ville. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN	560
D-2023/50	561
Opération Carnaval des Deux Rives 2023. Subventions. Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN	568
D-2023/51	569
Permis de végétaliser pour les commerçants	
D-2023/52	574
Condition animale et respect du vivant. Soutien aux initiatives en faveur du bien-être animal.	
DELEGATION DE Madame Delphine JAMET	577
D-2023/53	578
Avenant au groupement de commande pour la surveillance humaine et le gardiennage des sites métropolitains et communaux entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux	
D-2023/54	582
Centre de culture horticole du Haillan. Cession au profit de Bordeaux métropole d'un détachement de 8 hectares environ prélevé sur la parcelle située rue du Moulineau cadastrée AR 142. Décision. Autorisation	
D-2023/55	585
Bordeaux rue Malbec. Déclassement des parcelles CX 199 ,201 et 206. Délibération modificative. Décision	
D-2023/56	589
Bordeaux 112 rue Malbec. Cession à Vilogia Kaufman et Broad de l'ensemble immobilier bâti cadastré CX 199p, 201 et 206 d'une superficie d'environ 1380 m². Délibération modificative . Décision. Autorisation	
D-2023/57	598
Bordeaux. 10, rue Carpenteyre. Désaffectation, Déclassement de l'immeuble communal. Décision. Autorisation	
D-2023/58	600
Bordeaux. 10, rue Carpenteyre. Mise en vente par adjudication d'une habitation communale. Décision. Autorisation	
D-2023/59	605
Bordeaux. Rue Richard. Restitution d'un immeuble initialement identifié bien sans maître. Décision. Autorisation	
D-2023/60	607
Mise à disposition de personnel	
D-2023/61	617
Recours aux emplois aidés - dispositif CUI (contrat unique d'insertion) - PEC (parcours emplois compétences)	
DELEGATION DE Madame HARMONIE LECERF MEUNIER	620
D-2023/62	621
Attribution d'aides en faveur des associations. Programme Seniors. Subventions. Adoption. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Sylvie SCHMITT	622
D-2023/63	623
Redevances dues par les enseignants au titre du chauffage dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.	

D-2023/64	625
Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.	
DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX	627
D-2023/65	628
Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Nadia SAADI	629
D-2023/66	630
Convention annuelle 2023 entre la Ville de Bordeaux et l'association INVEST IN Bordeaux. Autorisation. Signature	
DELEGATION DE Monsieur Bernard G BLANC	642
D-2023/67	643
Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 47 logements et programme complémentaire de 2 logements en PLUS/PLAI. 2ème tranche. 76 rue Raymond Lavigne à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2023/68	646
Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 36 logements dans la ZAC Bastide Niel, îlot B031, allée Cavalière à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
DELEGATION DE Madame Céline PAPIN	649
D-2023/69	650
Action de Solidarité avec la Turquie et la Syrie - Aide exceptionnelle à la Fondation de France - Autorisation- Décision	
DELEGATION DE Madame Fannie LE BOULANGER	652
D-2023/70	653
Signature de la convention fixant les modalités de versement de la subvention d'investissement accordée à l'association Crescendo	
D-2023/71	656
Crèches.Avenants aux contrats de concession portant DSP relatifs à la gestion et l'exploitation d'établissements multi-accueil de la petite enfance pour intégrer une clause sur l'interdiction de recourir à des professionnels non diplômés chargés de l'encadrement des enfants. Décision. Autorisation.	
D-2023/72	679
Avenant n°1 au contrat de concession de service portant Délégation de Service Public relatif à l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi accueil de la Petite Enfance. Crèche Mirassou.	
DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN	697
D-2023/73	698
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Atelier de traitement de déchets explosifs société ATELIERS BIGATA à Eysines. Demande d'Autorisation Environnementale déposée le 7 octobre 2020 et les compléments apportés les 18 août et 12 septembre 2022	
DELEGATION DE Monsieur Laurent GUILLEMIN	700
D-2023/74	701
Conventions d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Bordeaux aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de centrales photovoltaïques. Sur les écoles de Nuyens, Benauges, Franc Sanson, Stehelin. Approbation - Autorisation	
DELEGATION DE Madame Tiphaine ARDOUIN	729
D-2023/75	730
Projets lauréats du budget participatif 2022-2023 "Ensemble et solidaires" / rapport d'information	
DELEGATION DE Monsieur Marc ETCHEVERRY	777

D-2023/76	778
Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux. Année 2023. Subvention de fonctionnement. Animation de la cellule TPE. Animation et gestion de la pépinière éco-créative des Chartrons. Convention cadre portant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG). Conventions. Décisions. Autorisations	
Délégation permanente du Conseil Municipal à M. le Maire	825
D-2023/77	826
Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122.22 et L2122.23 du CGCT. Délibération D-2021/34 du 26 janvier 2021. Finances - Emprunts.Information.	
D-2023/78	827
2022 - Compte rendu des pouvoirs du Maire en matière de mécénat - Information	
Question écrite proposée par Madame Myriam ECKERT	828
Qe-2023/3	829
Question écrite présentée par Madame Myriam ECKERT concernant la préservation du vivant existant	
Vœu du Conseil Municipal	834
V-2023/1	835
Vœu proposé par Madame Myriam ECKERT concernant la suspension du jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ashdod	

**LA SEANCE EST OUVERTE à 14H11
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE
HURMIC MAIRE DE BORDEAUX**

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

Absents :

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI,

MONSIEUR LE MAIRE

M. Le MAIRE

On va démarrer le Conseil municipal. C'est un conseil municipal exceptionnel puisque nous accueillons aujourd'hui les 16 élèves de l'école de commerce de Bordeaux ISG (International Business School) dans le cadre d'un séminaire de découverte du marketing politique et ces élèves sont accompagnés de Madame Laetitia ROY. Je le dis, pour ceux qui ne le savent pas, Laetitia ROY a siégé ici dans cette enceinte comme conseillère municipale pendant quelques années. C'est un vrai plaisir de vous accueillir à nouveau aujourd'hui avec les élèves de l'école.

Applaudissements.

Sachez que nous sommes très heureux de vous accueillir.

J'en viens à la liste des excusés de ce conseil municipal :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRÉ, Monsieur Dominique BUISSON, Madame Marie-Julie POULAT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Cyrille JABER, Madame CERVANTÈS-DESCUBES, Monsieur POUTOU, Madame DELATTRE et Monsieur PERREIRA.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31JANVIER 2023

M. Le MAIRE

Je vais à présent soumettre au vote le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 est ainsi adopté.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Le MAIRE

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance Madame Véronique GARCIA en qualité de titulaire et Monsieur Maxime GHESQUIÈRE en qualité de suppléant. Et j'entends vraiment profiter l'occasion qui m'est offerte pour les remercier de la façon dont ils assurent séance après séance avec beaucoup de sérénité et d'efficacité le secrétariat de ce Conseil municipal. Maintenant, je vais vous passer la parole pour soumettre au vote les délibérations regroupées.

Mme GARCIA

Absolument, Monsieur le Maire, merci.

Les délibérations sans débat sont les suivantes :

- Délibération 42 qui concerne les commissions municipales et la modification de la composition de la commission 1 tout particulièrement avec la précision que le rapport initial est encore modifié pour prévoir l'intégration de Madame Léa ANDRÉ à la commission 1.
- Délégation de Madame Claudine BICHET : délibération 45 qui concerne les contrats de co-développement de cinquième génération et l'avenant 2023. La délibération 44, attribution de subvention aux associations 2023.
- Délégation de Stéphane PFEIFFER : délibération 49.
- Délégation de Madame Camille CHOPLIN : délibération 50.
- Délégation de Madame Delphine JAMET : délibérations 54, 55, 57 et 59.
- Délégation de Madame Harmonie LECERF MEUNIER : délibération 62 avec non-participation au vote de Monsieur Bernard BLANC.
- Délégation de Sylvie SCHMITT : délibérations 63 et 64.
- Délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX : délibération 65.
- Délégation de Madame Nadia SAADI : délibération 66.

- Délégation de Monsieur Bernard BLANC : délibération 67 avec non-participation au vote de Monsieur le Maire et de Monsieur Stéphane PFEIFFER. Délibération 68, non-participation au vote de Monsieur le Maire et de Monsieur Stéphane PFEIFFER.
- Délégation de Madame Fannie LE BOULANGER : délibérations 70 et 72.
- Délégation de Madame JUSTOME : délibération 73.
- Délégation de Monsieur Marc ETCHEVERRY : délibération 76 avec non-participation au vote de Monsieur Stéphane PFEIFFER, de Madame Nadia SAADI, de Monsieur Bernard BLANC et de Monsieur Olivier ESCOTS.
- Délégation permanente du Conseil municipal à Monsieur le Maire : délibérations 77 et 78 qui sont toutes deux des informations.

M. Le MAIRE

Merci, Madame la secrétaire de séance. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame ECKERT, vous avez la parole.

Mme ECKERT

Pour les votes sur les délibérations non dégroupées de Bordeaux en luttés :

Abstention : 45, 73.

Contre : 55, 57, 66, 70, 72, 76.

M. Le MAIRE

Merci, Madame ECKERT.

Madame la secrétaire de séance.

Mme GARCIA

Monsieur le Maire, j'appelle par conséquent les délibérations soumises au vote. La délibération 38 : présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une information Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire

D-2023/38

Présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Information.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

2021 a été une année de reprise, avec une sortie progressive de la crise sanitaire. Elle a été également la première année de plein exercice de la nouvelle équipe municipale. A ce titre, la Ville de Bordeaux s'est attachée à renforcer son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En matière de politiques publiques d'abord. A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la ville de Bordeaux a lancé l'opération « **L'égalité c'est toute l'année** ». La Ville a fait le choix d'inscrire des actions et évènements en lien avec l'égalité femmes-hommes toute l'année et non plus spécifiquement sur une semaine autour du 8 mars. De nombreux rendez-vous ont ainsi été proposés : une web-série du musée des Beaux-arts sur la thématique, une web-série du musée d'Aquitaine, une exposition de photos réalisées par des femmes de la Maison d'Elle...

Pour la première fois à Bordeaux, la 38ème édition des Journées européennes du patrimoine a également été celle du matrimoine. Pour montrer son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, la ville de Bordeaux a souhaité faire évoluer les « Journées européennes du patrimoine » en proposant une incursion inédite dans le matrimoine, dans l'ensemble des établissements culturels municipaux. Par cette action, il s'agissait de mettre en lumière les transmissions des femmes, reconnaître leur place et contribution dans l'art, mais également permettre aux jeunes et moins jeunes d'avoir d'autres modèles d'identification.

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Ville de Bordeaux a soutenu et lancé plusieurs actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Elle a ainsi proposé une **campagne de communication contre les violences au sein du couple**, articulée autour d'un outil de prévention visant à « mesurer » si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences, **le violentomètre**, imprimé et diffusé sur des sacs à pain et des sacs de pharmacie.

Par ailleurs, le Conseil municipal du 30 mars 2021 a proposé la création d'une **plaque commémorative en hommage aux femmes victimes de violences**. Accompagnée d'une minute de silence, elle a été présentée lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

L'engagement de la Ville de Bordeaux dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une priorité qui se retrouve dans le programme « L'Egalité c'est toute l'année » et le développement de plusieurs actions. Premièrement, en affichant dans la ville le 3919, numéro violences femmes infos, en diffusant également le violentomètre et les numéros utiles via les commerces de proximité et les établissements municipaux, afin d'améliorer le repérage des violences, et de permettre aux femmes de s'exprimer, de dire les faits subits. Des formations ont été proposées aux agents de la Ville portant sur le repérage et à l'accueil de victimes de violences sexistes et sexuelles, sur l'ensemble du territoire bordelais.

Le soutien aux associations et structures œuvrant dans cette thématique s'est poursuivi en 2021. Le **Point Info Femmes de Mériadeck** a été renouvelé en 2021. Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences, il a accueilli plus de 240 femmes dont 144 victimes de violences sexistes. Ce sont environ 3 femmes qui poussent la porte chaque semaine.

Le soutien à l'hébergement des femmes victimes de violences a été reconduit avec le versement de subventions revues à la hausse auprès de l'APAFED, la mise à disposition d'un appartement par la ville, la pérennisation du dispositif des baux glissants avec l'APAFED, Aquitanis et Domofrance, enfin le financement de nuitées d'hôtel pour les urgences.

Pour répondre à l'urgence climatique et au besoin d'une plus grande mixité dans les cours d'écoles et de crèches municipales, la Ville de Bordeaux a souhaité mettre en œuvre un vaste

programme d'amélioration des cours. Ce **projet de cours égalitaires et végétalisées, renommées « cours buissonnières »**, porte sur plus d'une centaine d'établissements et prévoit des aménagements de qualité sans pour autant refaire toutes les surfaces à neuf, dans un souci de sobriété et d'économie. En 2021, l'école élémentaire Schweitzer, les écoles maternelles Paul Lapie et Beck ont ainsi vu leur cour transformée.

L'année 2021 a également vu le lancement du dispositif novateur « Demandez Angela » contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Ce dispositif vise à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement dans l'espace public, le sentiment d'insécurité et sécuriser les déplacements urbains. Pour rappel, « Où est Angela » est un nom de code qui peut être utilisé par les victimes de harcèlement de rue : si on est victime de harcèlement, on peut se rendre dans un « établissement adhérent, identifié par un logo et demander « Où est Angela ? » pour trouver de l'aide. Le dispositif s'appuie sur un réseau d'établissements (bars, restaurants, lieux de nuit, etc.) qui s'engagent à accueillir de manière bienveillante et non discriminante toute personne se sentant en situation d'insécurité ou de harcèlement, quel que soit son âge, son genre ou sa situation.

En interne, des mesures ont également été mises en œuvre. Les formations à l'égalité et la non-discrimination débutées en 2017 se sont poursuivies. En 2021, 46 personnes de la ville et du CCAS ont été formées à l'égalité et à la non-discrimination portant le total à 1424 personnes formées depuis 2017. La répartition des effectifs par sexe reste stable en 2021 avec un effectif permanent à 70% féminin. Au niveau de l'encadrement, les femmes représentaient 66,5% des effectifs cadres de la Mairie soit un taux quasi-identique par rapport à 2020 (67,5%). En 2021, à la Ville de Bordeaux, 25 agents sont devenus pères (19 de la catégorie C, 1 de la catégorie B et 5 de la catégorie A), tous ont pris leur congé paternité. Une réelle amélioration s'observe à ce niveau.

Si la ville de Bordeaux continue à s'investir pleinement sur ces sujets, différentes actions restent à déployer pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les emplois les plus précaires restent majoritairement féminins, l'écart de rémunération existant entre les femmes et les hommes persiste. Au regard des études et diagnostics nationaux, les financements publics restent inégalement répartis entre hommes et femmes sur de nombreux domaines, les efforts doivent être poursuivis et intensifiés. C'est dans ce cadre qu'en 2022, une approche de **budgetisation sensible au genre** a été lancée pour laquelle les services seront invités à considérer leurs subventions, leurs politiques publiques et la conception des espaces et bâtiments publics à l'aune de ce prisme.

Vous trouverez joint à cette délibération le rapport en matière d'égalité femmes – hommes 2022 de la Ville de Bordeaux sur la base des données 2021.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le MAIRE

Merci, Madame la secrétaire. Avant de donner la parole à Claudine BICHET qui va nous rapporter ce rapport 2022, je tiens à dire quelques mots introductifs pour rappeler, mais tout le monde le sait bien dans cette assemblée, que nous sommes le 8 mars 2023, Journée internationale des droits des femmes et partager aussi tous ensemble le constat qu'il nous reste encore bien des batailles à mener pour faire avancer les droits des femmes.

Quelques chiffres pour partager et pour illustrer le long chemin qui nous reste à parcourir, 4,9 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté contre 4,3 millions d'hommes. Deux tiers des personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont des femmes. Les cas de violences conjugales ont bondi de plus de 20% en 2021. Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes à travail égal sont toujours de plus de 16% et la retraite creuse les inégalités puisque les femmes partent plus tard, aujourd'hui 62 ans et sept mois pour les femmes contre 62 ans pour les hommes et leurs pensions sont nettement plus faibles, 40% de moins.

J'ajouterai que si elle est votée en l'état, la réforme des retraites ne devrait rien arranger. Avec le report de l'âge légal, les femmes travailleront sept mois de plus en moyenne contre cinq pour les hommes. Pourtant, une solution existe, celle de lutter contre les inégalités salariales. Si les femmes étaient payées au même niveau que les hommes, cela rapporterait 12 milliards de cotisations chaque année, soit la somme actuellement recherchée pour le Gouvernement pour l'équilibre de notre système des retraites, 12 milliards d'euros de cotisations supplémentaires. Nous voyons bien à quel point les inégalités entre les femmes et les hommes minent notre société. Je tiens vraiment très sincèrement, et je pense à votre nom à toutes et à tous, à remercier Claudine BICHET, mais aussi Pascale BOUSQUET-PITT ainsi que nos services qui œuvrent au quotidien pour faire de la Ville de Bordeaux une collectivité exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Elles sont aidées pour cela par les élus de la majorité municipale qui engagent pleinement et concrètement leur délégation sur ce sujet. Je pense par exemple à Sylvie SCHMITT, Fannie le BOULANGER qui veillent à la mixité des usages dans l'aménagement des cours buissonnières, à Baptiste MAURIN et à Dimitri BOUTLEUX qui mettent en place une charte pour l'égalité femmes/hommes dans les établissements culturels pour associer à Harmonie LECERF MEUNIER qui a orienté la Nuit de la solidarité sur l'étude des besoins des femmes à la rue, ou je pense également à Amine SMIHI qui a mis en œuvre un dispositif de prévention du harcèlement de rue avec Demandez Angela. C'est ainsi que nous ferons en sorte que demain, l'égalité soit, ici à Bordeaux comme ailleurs, réellement toute l'année. Je vous remercie et je passe la parole à Claudine BICHET.

Mme BICHET

Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Notre rêve, ce serait que tous les jours de l'année soient des 8 mars ou autrement dit qu'il n'y ait plus de 8 mars. Notre rêve, ce serait que tous les jours, il y ait autant d'articles dans la presse sur le sujet de l'égalité, autant de revendications, d'actions. C'est cela notre rêve. C'est que cela soit tous les jours. D'ailleurs, c'est ce que nous avons souhaité impulser dès notre arrivée, dès la première année de notre mandat avec ce slogan qui est aujourd'hui affiché dans toute la ville : « l'égalité, c'est toute l'année ». Effectivement, ce que nous souhaitons, c'est rompre avec l'idée que les droits des femmes, cela se célèbre une seule fois par an. Parce que non, la réalité c'est que travailler pour l'égalité des droits, c'est une lutte acharnée, c'est un combat de tous les instants et que je n'ai d'ailleurs pas absolument pas vocation à mener seule. Monsieur le Maire l'a dit, c'est bien parce que tous mes collègues élus partagent cette priorité de mandat que nous avançons sur tous les fronts, sur toutes les politiques publiques, que nous ancrons chaque jour un peu plus d'égalité dans notre ville. Je tiens donc à remercier l'ensemble de mes collègues, la route est encore longue, nous le savons, mais en tout cas, nous posons chaque jour un peu plus de pierres et d'ancrage vers cette voie de l'égalité. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui nous accompagnent dans ce combat. En premier lieu, bien sûr, la mission égalité de la ville qui a d'ailleurs travaillé à l'élaboration de ce rapport.

Ce rapport, je le rappelle, on a toujours une année voire un peu plus de décalage, c'est un rapport qui concerne l'année 2021. L'année 2021 était notre première année de mandat de plein exercice. C'était aussi une année encore marquée par la crise sanitaire, donc c'était une année encore très particulière. Néanmoins, dans ce contexte particulier, la rétrospective montre que nous avons quand même lancé un certain nombre de choses et pas des moindres. Je commencerai par le fait que nous

avons lancé à l'occasion de la 38^e édition des Journées européennes du patrimoine la version patrimoine de ces journées. C'est la première fois à Bordeaux que ces Journées européennes du patrimoine que l'on consacre également le patrimoine. Cela a été fait dans l'ensemble des établissements culturels de la Ville de Bordeaux et cela a été l'occasion de mettre en lumière le rôle que les femmes ont bien sûr dans la transmission de leur héritage, leur contribution dans l'art, mais également travailler à des modèles d'identification pour les jeunes et les moins jeunes, réussir à se projeter dans des rôles féminins qui ont contribué à l'histoire, à notre histoire.

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous avons lancé une campagne de communication très forte sur toute la ville pour appeler bien sûr l'ensemble des numéros d'urgence, mais aussi pour mettre en avant un outil, le violentomètre, que nous avons diffusé sur de nombreux sacs à pain et sacs à pharmacie de manière à permettre à chacun, chacune de mesurer si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte aucune violence.

Au Conseil municipal du 30 mars 2021, nous avons proposé la création d'une plaque commémorative en hommage aux femmes victimes de violence. Cette plaque a été présentée lors du Conseil municipal de décembre 2021.

Toujours en soutien aux femmes victimes de violences, nous avons pérennisé le Point Info Femmes de Mériadeck. Pour rappel, ce sont trois femmes qui poussent la porte de ce Point Info Femmes chaque semaine.

Nous avons augmenté le soutien à l'hébergement des femmes victimes de violences notamment à travers des subventions revues à la hausse en mettant à disposition un appartement de la ville en pérennisant un dispositif de baux glissants avec l'APAFED (Association pour l'accueil des femmes en difficulté), AQUITANIS et DOMO France et en finançant des nuitées d'hôtel pour les urgences.

2021, c'est aussi l'année où nous avons lancé notre programme de végétalisation des cours d'écoles et de crèches de la ville. C'est à travers ce programme que nous visons à faire de ces cours des cours plus inclusives et plus égalitaires en réaménageant leur espace. À noter que ce programme des cours buissonnières est bien sûr une priorité de notre mandat et totalement intégré à notre programme d'investissement.

L'année 2021, cela était aussi l'année du lancement du dispositif novateur Demandez Angela qui vise à lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Maintenant avec le recul, nous connaissons tout le succès, toute la réussite de ce dispositif avec de très nombreux établissements qui contribuent chaque jour un peu plus à ce dispositif.

En interne, dans l'administration, nous avons toujours ce bilan d'un effectif à 70% féminin pour la Ville de Bordeaux, un encadrement des femmes qui est à 66,5% qui évolue peu et un écart salarial qui reste, qui persiste, qui est de 10%. Alors certes, quand on voit l'écart en moyenne, j'entendais aujourd'hui qu'en moyenne, il est de 22% dans l'ensemble de la population, on peut se dire que dans la Fonction publique, cet écart est plus faible. Néanmoins, il subsiste et c'est ce sur quoi nous allons nous employer à travailler très sérieusement et je regarde bien sûr notre DGS (Directeur général des services) qui est pleinement impliqué sur ce sujet.

Donc oui, nous avons encore beaucoup de travail devant nous, mais nous avons déjà engagé dès l'année 2021 de nombreuses actions qui ont bien sûr pour vocation à s'amplifier, nous travaillons sur le budget sensible aux genres qui va maintenant être mis en œuvre de manière très concrète notamment dans le domaine de la culture, notamment aussi dans le domaine des subventions, nous allons octroyer les subventions selon des critères d'égalité avec un focus plus spécialement sur les subventions sportives.

Nous avons lancé cette semaine la charte égalité dans les établissements culturels et qui est aussi une ambition très forte qui montre tout l'engagement de la Ville pour promouvoir l'égalité sur le champ culturel. Nous travaillons à renforcer la formation des agents, nous travaillons à une politique salariale beaucoup plus volontariste en faveur de l'égalité. Tout cela est à l'heure, cela prend du temps, c'est un travail de fond, mais en tout cas, nous ne lâcherons rien. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Le MAIRE

Merci Madame l'Adjointe. Y-a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, je vois Madame BOUSQUET-PITT. Pascale, tu as la parole.

Mme BOUSQUET-PITT

Je ne rajouterai pas grand-chose à ce qu'ont dit Monsieur le Maire et Claudine BICHET sur la volonté affichée et dans les faits de notre municipalité de lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes à Bordeaux.

Vendredi 3 mars, Cathy MARTIN est morte, assassinée, poignardée, égorgée par René CORJIAL, déjà condamné en 2006 pour tentative d'assassinat sur son ex-compagne. Encore une fois, ni la police, ni la gendarmerie, ni la justice n'a écouté sa parole, pas plus que celle de toutes les autres qui tous les jours vont dans les commissariats et dans la gendarmerie porter plainte pour des violences conjugales. Il y a urgence à réagir. Il est dommage que notre député de la majorité, nos conseillers municipaux de la majorité aient fui, comme Emmanuel MACRON fuit ses responsabilités. La grande cause du quinquennat n'est qu'une fumisterie. Alors, il est de la responsabilité de nous toutes et de nous tous de nous mobiliser pour l'égalité. Bien sûr l'égalité salariale, bien sûr l'égalité du plus grand nombre, bien sûr la lutte implacable que nous devons mener contre les stéréotypes de genre et nous formons aussi des personnels de la Petite enfance à lutter contre ces stéréotypes de genre. Nous sommes trop seuls, j'en appelle aux médias qui ne parlent jamais de ces femmes à part quand elles ont été tuées. Depuis que Cathy a été tuée, d'autres femmes ont été tuées à bonne rencontre, mais aussi Fatiha dans la Somme, une femme en Haute-Garonne également.

Ce à quoi j'en appelle, ce n'est pas seulement nous qui essayons avec nos petits moyens qui réalisent de grandes choses à la Ville de Bordeaux et avec les élus municipaux à réagir, c'est toutes et tous à réagir quotidiennement pour l'égalité contre les violences et pour la lutte contre les stéréotypes de genre.

Applaudissements.

M. Le MAIRE

Merci Pascale. Vincent MAURIN.

M. V. MAURIN

Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à souligner la grande qualité du travail et de ce document très complet. Il nous donne à la fois une photographie à l'instant *t* et trace également des perspectives d'action pour l'avenir. Le constat posé, y compris quand il pointe des points de difficultés persistantes dans un certain nombre de domaines nous permet de jeter un regard objectif sur la situation et de ne pas nous voiler la face sur l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir pour atteindre une réelle égalité femmes/hommes. Le constat posé s'inscrit malheureusement dans les tendances nationales. On y vérifie que les femmes sont bien plus précaires, ont un traitement bien plus précaire que les hommes. Je ne citerai que quelques exemples, 84% des familles monoparentales sont composées de femmes seules avec enfants. Les taux d'activité et d'emploi des femmes sont inférieurs de cinq points à ceux des hommes, le taux de travail à temps partiel est le double de celui des hommes et pour ce qui concerne plus spécifiquement notre collectivité, le taux de CDD et de contractuel est plus important chez les femmes, le taux d'occupation de poste à responsabilité toujours au bénéfice des hommes, un taux de promotion de grade plus favorable aux hommes et certaines directions toujours extrêmement genrées.

La résultante en est notamment que les inégalités salariales persistent, y compris jusque dans le niveau des retraites avec en moyenne 324 euros de pension de moins que les hommes à destination des femmes.

Pour ce qui la concerne et avec les moyens qui sont les nôtres, notre ville propose des pistes de travail intéressantes, le cadre général avec la mise en place d'une certification AFNOR (Association française de normalisation) est une garantie sur notre capacité à mettre en œuvre un processus d'autoévaluation et d'amélioration continue. Il faut pouvoir rester modeste et remettre en question nos modalités d'action pour toujours mieux agir. Ce processus nous le permettra. Il y a tout le travail de

formation et de sensibilisation en direction des agents et de l'encadrement, mais aussi des élus. C'est une condition nécessaire à la modification des comportements de chacun. C'est aussi ce qui nous permettra de prendre en compte le caractère de genre dans notre politique de subventions.

Il y a tout le travail de sensibilisation de la population, la mise à disposition du violentomètre de manière massive est un excellent outil en ce sens, Claudine BICHET l'a rappelé.

Enfin, il y a tout le travail que nous menons avec les associations de défense des droits des femmes à la fois par une augmentation de nos subventions, mais tout autant par le renforcement du travail partenarial. Et nous avons besoin de la mobilisation de toutes et tous pour lutter contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes et bien entendu prévenir, dénoncer, combattre les féminicides dont l'actualité vient à nouveau de concerner notre Département.

L'actualité récente, avec les dégradations des locaux du planning familial dans notre ville, nous rappelle que nous ne devons pas baisser la garde pour l'émancipation des femmes. Nous devons agir vite et fort et nous inscrire dans le temps long pour le changement des comportements.

Ce rapport présenté le 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes, doit nous rappeler que la lutte pour les droits des femmes, c'est toutes et tous ensemble toute l'année dans toutes nos politiques publiques. Et je terminerai par cette citation de Clara ZETKIN, enseignante, journaliste, militante communiste, féministe, instigatrice de la Journée internationale des droits des femmes dont la Ville de Bordeaux honorera prochainement la mémoire par la dénomination d'une rue dans le quartier Bordeaux Maritime, dans le nouveau quartier qui s'appelle Covivio à côté de GINKO, Clara ZETKIN qui disait : « L'émancipation de la femme comme celle de tout le genre humain ne deviendra réalité que le jour où le travail s'émancipera du capital ». Nous sommes en plein dans le débat autour des retraites. Merci.

M. Le MAIRE

Merci Vincent. Je passe la parole à Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Oui personne n'applaudit Monsieur Vincent MAURIN, c'est dommage, je vais l'applaudir puisqu'apparemment, c'est de rigueur après chaque délibération. Bravo.

Applaudissements.

Quitte à être dans l'autocongratulation, allons-y vraiment.

Juste avant d'entamer mes délibérations, je voulais quand même dire que pour Bordeaux en luttés le fait que l'on était quand même assez choqué de l'absence des groupes d'opposition à ce Conseil municipal. Pour nous, il est clair que la Droite s'est saisie du fait que vous ayez déplacé le Conseil municipal pour pur opportunisme politique. Ils avaient tout à fait l'opportunité de venir siéger et d'expliquer ici pourquoi ils n'étaient pas d'accord sur le déplacement et pourquoi ils auraient peut-être dû être consultés. Ne pas siéger alors qu'ils ont été élus, qu'ils sont mandatés, c'est une faute politique grave et c'est surtout d'un opportunisme crasse alors où ils annoncent dans la presse qu'ils sont déjà sur les *starting-blocks* pour le prochain Conseil municipal. On voit bien que leur préoccupation, ce n'est pas de défendre leurs idées aux conseils, mais bien de faire du *buzz* contre la majorité en se saisissant de tout et de n'importe quoi. Donc vraiment, on est assez choqué de ce comportement.

Quant au groupe représenté par Monsieur POUTOU et Madame CERVANTÈS-DESCUBE, nous tenons à vous dire Monsieur HURMIC que la lettre ouverte qui vous a été adressée hier avec l'entête de Bordeaux en luttés ne vous est pas adressée par notre collectif. En aucun cas Bordeaux en luttés ne vous aurait adressé ce courrier puisque vous avez accédé à notre demande et on vous en remercie de déplacer ce conseil.

Quand on demande qu'un conseil soit déplacé et qu'il est déplacé, la moindre des choses, c'est de siéger d'autant que la journée sur les femmes, il y en aura une l'année prochaine et il y a encore des choses qui vont se passer ce soir, donc on peut siéger et quand même participer à la Journée des droits des femmes.

À ce propos, nous aurions bien aimé qu'une femme exceptionnellement siége, dirige et préside le Conseil municipal, peut-être à voir pour l'année prochaine si c'est possible, parce que dans le monde politique aussi, la place des femmes est quand même une part congrue. Tous les hommes ici sont présidents de groupe, ce serait bien qu'une fois par an, on puisse, oui, nous aussi présider et voir ce que cela fait, la sensation d'être sur le trône.

Ceci dit maintenant, je vais entamer mes délibérations à propos de la délibération 38 sur le rapport égalité entre les femmes et les hommes. Tout d'abord, le collectif Bordeaux en luttes voulait vous remercier pour ce travail, c'est un dossier qui est très complet, très détaillé et très instructif.

En ce qui concerne le collectif Bordeaux en Luttes, nous voudrions revenir sur un volet, celui de la politique sociale et notamment sur tout ce qui touche le logement. Dans un premier temps, on voulait quand même revenir, parce que la dernière fois, c'était balayé d'un coup de rire, mais quand même sur l'incident de la nuit des solidarités avec Madame Harmonie LECERF MEUNIER.

Je réitère ici ma demande d'excuses face au comportement inadmissible de Madame Harmonie LECERF MEUNIER. Pour rappel, celle-ci m'a téléphoné et m'a vertement *engueulée* sous prétexte que j'organisais un rassemblement contre cette action municipale, je lui ai précisé que ce rassemblement a été organisé non par moi, mais par le DAL (Droit au logement) dont je suis effectivement membre. Je fais confiance à votre intelligence pour comprendre la différence entre une prise de décision individuelle et une décision collégiale. Ce rassemblement, j'avais tout à fait le droit de m'y rendre même en tant que conseillère municipale tout comme j'ai le droit de m'opposer à la politique menée par votre majorité, autant lorsque je suis ici mandatée au sein du conseil par le collectif Bordeaux en luttes que lorsque je participe à des rassemblements militants sans pour autant voir ce positionnement ramené à une posture ou une histoire d'inimitié comme l'a affirmé Madame LECERF MEUNIER dans *Le Figaro*. Je n'ai ni le temps ni l'envie de prendre la pause et cela fait longtemps que j'ai déserté les bacs à sable.

Encore une fois, j'en appelle au sérieux de la mission que nous avons désiré accomplir tous et toutes en siégeant ici mettre notre temps et notre énergie au service des Bordelais. Ils nous ont donné un mandat pour que nous les représentions sur les bases programmatiques et les valeurs que chacun d'entre nous a portées lors de la campagne électorale.

En fin de compte, dans ses actes sur le terrain et dans ses prises de parole au Parlement bordelais ou en public, le collectif Bordeaux en Luttes ne fait que tenir ses promesses de campagne, c'est-à-dire encore une fois servir les bordelais, relayer les luttes, les animer, les agréger, y prendre part, construire une résistance active à ce monde absurde dans lequel nous entraîne le système capitaliste, système auquel vous vous acclimetez alors que nous l'avons pour notre part clairement identifié comme l'ennemi de notre classe, dénominateur commun de tous nos combats.

À l'aune de cette évidence, les électeurs qui ont voté pour vous et ceux qui ont voté pour notre collectif ont forcément des divergences d'opinions. Les nôtres ont trouvé en nous une vision politique radicalement plus à gauche ou tout simplement à gauche. Cette vision s'exprime et s'incarne, elle doit être respectée, c'est ce que l'on appelle, voyez-vous, la démocratie. Il faut accepter Madame HARMONIE LECERF MEUNIER que des élus, d'autant plus opposition, ne soient pas d'accord avec vous et que cela n'a rien à voir avec votre personne. À la place que vous occupez, vous devez pouvoir encaisser cela sans sentimentalisme et même j'ose le dire avec un soupçon d'analyse et de remise en question. Votre coup de fil était donc complètement déplacé, politiquement inapproprié, éthiquement indéfendable. J'attends donc de votre part des excuses et non des rires comme lors du dernier conseil, je les accepterai sans fanfaronnade, mais comme le gage enfin que Bordeaux en luttes est désormais considéré ici par vous toutes comme un collectif politique à part entière avec ses valeurs qui existent désormais tangiblement dans une sphère où personne ne l'attendait, signant ainsi la fin

d'un entre-soi politique mortifère.

On est bien là, Gilets jaunes, syndicalistes, insoumis, militants déterminés et vous devez nous prendre en compte. Ceci étant dit pour revenir au rapport qui nous concerne, la délibération 38, le collectif Bordeaux en Lutttes s'interroge sur les quelques 21 logements qui ont été cédés au CCAS (Centre communal d'action sociale) pour le relogement. Quel type de logement était-ce ? Depuis quand était-il vacant ? Combien de bâtiments restent-ils appartenant au bien commun disponible au relogement ? Combien nécessitent des travaux ? Qu'en est-il par exemple du bâtiment place des Chartrons signalé par l'association Droit au logement au mois d'août dernier ? Comptez-vous aussi dans l'urgence qui s'approche réquisitionner les bâtiments privés en dormance ? Quid aussi du vœu de protection envers les mineurs non accompagnés votée ici à l'unanimité sur une proposition du collectif Bordeaux en Lutttes ? Le collectif solidaire MNA 33 ne cesse de tirer la sonnette d'alarme sur le nombre de mineurs à la rue livrés à eux-mêmes alors qu'il devient de plus en plus difficile de faire appel à des hébergeurs solidaires, il n'a presque plus de soutien à court terme et à l'horizon, rien ne semble se décider. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Enfin et pour en terminer, quelles sont les perspectives de relogement envisagées pour le squat de la Mine et le bidonville de Brazza si pour ce dernier, la Mairie semble envisager de ne pas recourir à l'expulsion même au-delà de la trêve hivernale, qu'a-t-elle prévu pour améliorer le quotidien de la centaine de personnes qui se trouvent sur place dans des conditions d'hygiène inhumaines et dégradantes ? La Mairie a-t-elle ou va-t-elle par exemple investir dans des ALGECO sanitaires même d'occasion ? Nous attendons une politique du logement plus offensive de la part de la Mairie alors que le projet de loi Kasbarian-Bergé va jeter des centaines de gens à la rue. Pourquoi la Mairie ne dénonce-t-elle pas cette loi ? Serez-vous mobilisés à nos côtés comme vous le faites pour les retraites pour défendre le droit au logement des Bordelais ? Nous souhaitons que la mise à l'abri des enfants et des mineures soit effective. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, vous étiez fiers d'accrocher à votre tableau de chasse au label, celui décerné par l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) ville protectrice des enfants, alors arrêtez de les compter et protégez-les, merci.

Quant au dispositif Angela, nous aimerions bien avoir quelques chiffres pour savoir si cela fonctionne ou pas. Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Madame ECKERT. Céline PAPIN pour conclure.

Mme PAPIN

Je voulais juste apporter un petit correctif puisque vous avez évoqué les présidents de groupe, juste pour vous indiquer qu'il n'est pas 100% masculin puisque le groupe majoritaire est présidé par un binôme entièrement féminin, moi-même et Sylvie SCHMITT.

Applaudissements.

M. Le MAIRE

Je vous remercie. Madame c'était un rapport et il n'y a pas de vote. Madame la secrétaire.

Bordeaux agit en faveur de

L'ÉGALITÉ

**ET DES FEMMES
DES HOMMES**

Rapport Ville de Bordeaux/CCAS 2022

sur la situation en matière d'égalité

entre les femmes et les hommes

présenté au Conseil municipal

du 7 mars 2023

L'ÉGALITÉ C'EST TOUTE L'ANNÉE

bordeaux.fr



TABLE DES MATIERES

Table des matières	3
Préambule	6
Introduction	8
Partie 1 : Démocratie locale et données territoriales	10
Axe 1 : La démocratie locale	11
1. Le conseil municipal 2021	11
2. Les commissions et organismes divers.....	12
2.1 Les commissions permanentes du conseil municipal.....	12
2.2 Les organismes divers d'administration locale	13
Axe 2 : Connaissance des réalités locales bordelaises	14
1. Données générales	14
2. Composition des ménages et des familles	15
3. Catégories socio-professionnelles.....	16
4. Activité et emploi de la population	17
5. Ecarts de rémunération entre les femmes et les hommes	19
Partie 2: Egalité professionnelle femmes-hommes au sein de la Ville de Bordeaux	20
Axe 1 : Gouvernance et déploiement de la politique d'égalité professionnelle	21
1. Les outils en matière d'égalité professionnelle.....	21
1.1. L'audit AFNOR.....	21
1.2. Etude interne concernant l'expérience de la discrimination	22
2. Les acteurs internes en matière d'égalité professionnelle	23
2.1 La mission égalité, diversité, citoyenneté	23
2.2 Le réseau des référent.e.s égalité	25
3. Information et formation des agent.e.s	27
3.1 La communication interne	27
3.2 La formation des agent.e.s à l'égalité et à la non-discrimination	27
3.3 Temps de sensibilisation	29
4. Plan d'actions et dialogue social	30
4.1 Plan d'actions	30
4.2 Représentation syndicale du personnel	31
Axe 2 : Garantir l'égal accès aux emplois et aux responsabilités professionnelles	32
1. Les effectifs.....	32
1.1 Les effectifs permanents et contractuels Ville de Bordeaux.....	32
1.2 Les effectifs permanents et contractuels CCAS de Bordeaux	35

1.3	Les effectifs par filière	36
1.4	Les effectifs par métier	37
1.5	Les effectifs par catégorie	38
2.	L'accès aux responsabilités	40
3.	Le recrutement.....	41
3.1	Ville de Bordeaux.....	41
3.2	CCAS.....	42
4.	Le déroulement de carrière.....	42
4.1	La titularisation.....	42
4.2	L'avancement de grade	43
4.3	La promotion interne	44
5.	L'accès à la formation.....	46
5.1	Les formations payantes	47
6.	La retraite	48
6.1	Ville de Bordeaux.....	48
6.2	CCAS.....	49
Axe 3 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.....		50
1.	Le salaire.....	50
1.1	Ville de Bordeaux.....	50
1.2	CCAS.....	52
2.	Régime indemnitaire	54
2.1	Ville de Bordeaux.....	54
2.2	CCAS.....	55
3.	Les dix rémunérations les plus élevées	56
Axe 4 : Accompagner l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle.....		57
1.	Le temps partiel.....	57
1.1	Ville de Bordeaux.....	57
1.2	CCAS.....	58
2.	Le télétravail	58
3.	La parentalité.....	59
3.1	Les congés liés à la parentalité	59
3.2	Le don de jours de repos	60
<u>Partie 3 : L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les politiques publiques</u>		61
Axe 1 : Des actions spécifiques en faveur de l'égalité et des droits des femmes.....		62
1.	Financement des associations de défense des droits des femmes.....	62

2.	Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	65
3.	Travail partenarial	67
3.1	La commission Droits des femmes	67
3.2	Le conseil local sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)	68
4.	Evènementiels dédiés.....	69
4.1	Journée internationale des droits des femmes : lancement du programme « L'égalité c'est toute l'année »	69
4.2	Les premières Journées du patrimoine et du mariage	69
4.3	La Quinzaine de l'égalité.....	70
4.4	Journée internationale contre les violences faites aux femmes	71
4.5	Le salon Profession'L	72
Axe 2 : Une démarche intégrée dans les politiques publiques déployées.....		73
1.	Emploi, insertion et développement économique.....	73
1.1	Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)	73
1.2	Les clauses d'insertion.....	74
2.	Commande publique	75
3.	Vie associative et sportive	76
3.1	La vie associative	76
3.2	Le champ sportif.....	77
4.	Education et jeunesse	79
5.	Culture	80
6.	Politiques sociales	84
6.1	La Nuit de la solidarité.....	84
6.2	Le CCAS.....	85
7.	La visibilité des femmes dans l'espace public	87
8.	Transports et mobilités	90
8.1	La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports	90
8.2	La formation et sensibilisation	91
Conclusion		93

PREAMBULE

Article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune

Article 1^{er} de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, Olympe de Gouge

La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

29 avril 1945

Les femmes votent en France pour la première fois aux élections municipales

27 octobre 1946

L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le Préambule de la Constitution

13 juillet 1965

Les femmes peuvent ouvrir un compte bancaire à leur nom et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari

28 décembre 1967

La loi Neuwirth autorise le recours à la contraception (les décrets d'application ne sont publiés qu'en 1971)

4 juin 1970

Le code civil substitue l'autorité parentale conjointe à la puissance paternelle

22 décembre 1972

La loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

23 juillet 1974

Création du secrétariat d'Etat à la condition féminine

17 janvier 1975

Loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse jusqu'à 10 semaines (à titre expérimental pour 5 ans)

3 décembre 1980

La loi donne une définition précise du viol et le reconnaît comme un crime

13 juillet 1983

La loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

15 mai 1991

Édith Cresson est la première femme Première ministre en France

8 juillet 1999

Loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes favorisant un égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions politiques

6 juin 2000

Loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives

23 mars 2006

Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et au renforcement des droits des femmes en congé de maternité

4 avril 2006

Loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple

14 mars 2007

Mise en place du 3919, numéro de téléphone national unique destiné aux victimes et aux témoins de violences conjugales

2010

La lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée « Grande cause nationale »

6 août 2012

La loi redéfinit le harcèlement sexuel, renforce les sanctions et déploie de fortes mesures de prévention contre le harcèlement dans le monde professionnel

4 août 2014

La loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise à combattre les inégalités hommes-femmes dans la sphère professionnelle, publique et privée

3 août 2018

Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

25 novembre 2019

Clôture du Grenelle des violences conjugales et annonce de 46 mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes

2 août 2021

La loi relative à la bioéthique élargit la PMA (Procréation médicalement assistée) aux couples de femmes et aux femmes célibataires

24 décembre 2021

Promulgation de la loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle

INTRODUCTION

L'égalité c'est toute l'année ! Avec ce slogan, la Ville de Bordeaux a souhaité affirmer que l'égalité femmes-hommes est une priorité, qui ne peut se contenter de quelques journées consacrées ou d'actions symboliques et qu'il faut agir tous les jours en faveur de la défense du droit des femmes.

L'enjeu d'égalité est un outil majeur de la cohésion sociale et du « vivre ensemble » pour notre société et nos collectivités locales. Que ce soit au sein de l'espace public ou dans les différents domaines de compétences de la ville, **l'égalité est un sujet prioritaire et transverse, qui doit être pris en compte dans toutes les politiques publiques.**

En nommant comme adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes la première adjointe au maire, chargée des finances et du défi climatique, le maire a fait un geste fort pour montrer sa détermination à valoriser et agir pour plus d'égalité.

Plusieurs axes sont travaillés en priorité par l'équipe municipale et la Mission Egalité, Diversité, Citoyenneté. Sur le plan interne et en tant que collectivité publique, la Ville de Bordeaux se doit d'être aux avant-postes en matière de lutte contre les inégalités sociales et toutes les discriminations auxquelles peuvent se confronter ses agents et agentes, ce afin de prévenir au mieux les injustices et les potentielles souffrances au travail.

Les priorités de la municipalité se sont rapidement traduites par une augmentation de 16 % du budget global de la Mission Egalité, faisant passer son budget annuel entre 2020 et 2021 de 311 000 € à 360 300 €. Cet engagement probant a permis d'allouer aux associations axées sur les droits des femmes une enveloppe à hauteur de 122 800 € pour soutenir leurs projets et fonctionnements en 2021.

Sur le plan externe, la Ville s'attache à lutter contre les violences faites aux femmes et à être aux côtés et en soutien des acteurs du territoire, notamment les associations qui mènent des actions essentielles sur le territoire bordelais, telles que l'accompagnement et l'hébergement des victimes, l'insertion professionnelle des femmes, l'éducation à la vie affective et sexuelle, la formation et la sensibilisation sur les stéréotypes de genre et l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge.

Ce rapport 2022 élaboré à partir des données 2021 entend présenter un état des lieux de l'égalité femmes-hommes sur le plan de l'organisation (recrutement, promotion, formation, temps de travail, rémunération...) et sur le plan des politiques publiques mises en œuvre et actions visant à améliorer la situation observée. Ce rapport retranscrit les impacts encore ressentis dus au contexte sanitaire qui a conduit à accélérer et à généraliser le travail à distance, qui apporte plus d'autonomie et de souplesse mais peut aussi devenir pourvoyeur d'inégalités entre les femmes et les hommes¹. Pour autant, l'année

¹ Dans une étude menée par le Centre Hubertine-Auclert, il est souligné que le télétravail participe de la « suppression des frontières entre travail et vie personnelle, cumul des tâches professionnelles et du travail domestique, espace supplémentaire dans lequel se développent des cyberviolences sexistes et sexuelles... Le télétravail exacerbe les inégalités entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle (...) En apportant notamment plus d'autonomie et de souplesse, le télétravail peut aussi agir comme correcteur des inégalités entre les femmes et les hommes. Avec quels effets ? Une mixité des métiers élargie, une plus grande insertion professionnelle, une reconfiguration de l'accès aux postes à responsabilités, notamment pour les femmes les moins mobiles, particulièrement en milieu rural. » in [synthese-impact-teletravail-web.pdf \(centre-hubertine-auclert.fr\)](#), mars 2022.

Cf. également : Crise sanitaire et inégalités de genre, CESE, 2021, [2021_11_crise_sanitaire_inegalites_genre.pdf \(lecese.fr\)](#) ; DARES, février 2022 https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/5171e9d0f2d214774c44afc82353563a/Dares-Analyses_Teletravail-durant-crise-sanitaire-Partiques-Impacts.pdf

2021 a permis d'amorcer un « retour à la normale » en termes de conditions de travail, de déploiement des politiques publiques sur le territoire bordelais et de poursuite d'une démarche égalitaire en matière de ressources humaines.

Partie 1 :

Démocratie locale et données territoriales

AXE 1 : LA DEMOCRATIE LOCALE

1. LE CONSEIL MUNICIPAL 2021

	Hommes	Femmes	Total
Maire	1		1
Adjointes et Adjointes au Maire	12	13	25
Conseillers et Conseillères Municipaux Délégué.e.s	11	11	22
Conseillers et Conseillères Municipaux.ales	10	7	17
Total	34	31	65

Les délégations sont réparties comme suit entre les femmes et les hommes adjointes et adjoints au maire. La fonction de 1^{re} adjointe est occupée par une femme chargée des finances, du défi climatique et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

	Les délégations thématiques portées par des adjointes		Les délégations thématiques portées par des adjoints
1	Finances, défi climatique et égalité femmes-hommes	1	Service public du logement et de l'habitat emploi, ESS et formes économiques innovantes
2	Démocratie permanente, vie associative et gouvernance par l'intelligence collective	2	Urbanisme résilient
3	Administration générale, évaluation des politiques publiques et stratégie de la donnée	3	Nature en ville et quartiers apaisés
4	Accès aux droits et solidarités	4	Sports, relations avec les associations et les clubs sportifs
5	Education, enfance et jeunesse	5	Tranquillité publique, sécurité et prévention
6	Accompagnement des mutations économiques	6	Création et expressions culturelles
7	Coopérations territoriales, européennes et internationales	7	Handicap et lutte contre toutes les discriminations
8	Petite enfance et parentalité	8	Sobriété dans la gestion des ressources naturelles
9	Sécurité sanitaire, santé et seniors		

10	Commerces, marchés et animations de proximité		
11	Quartiers prioritaires politique de la ville		

En 2021, huit adjoint.e.s au maire sont maire-adjoint.e.s de quartier parmi lesquels 5 hommes et 3 femmes puis 4 hommes et 4 femmes à compter de décembre 2021. Parmi elles et eux, début 2021, 3 hommes et 2 femmes ont une délégation en tant que conseillère municipal.e délégué.e en plus de leur mandat de maire de quartier (puis à compter de décembre 2021, 2 hommes et 3 femmes).

Au plan national, si les lois sur la parité ont permis une répartition paritaire des conseils municipaux (des communes de plus de 1 000 habitants) départementaux ou régionaux, les têtes des exécutifs restent majoritairement des hommes. Toutefois, les dernières élections municipales ont été marquées par l'élection ou la réélection de femmes dans des grandes villes françaises, notamment de 5 villes parmi les plus grandes de France (Paris, Nantes, Marseille, Lille, Strasbourg), ce qui démontre une évolution dans la féminisation des mandats locaux. Pour autant, seuls 19% des maires élus en 2020 sont des femmes, soit une augmentation de seulement 3 points par rapport à 2014. La marge de progression reste encore très importante en matière de représentativité des femmes dans les fonctions de présidence des exécutifs.

La nouvelle équipe municipale bordelaise installée au mois de juillet 2020 montre quant à elle une évolution dans l'attribution des portefeuilles. Ainsi des portefeuilles comme les finances, l'administration générale ou le champ économique considérés comme stratégiques et plus généralement attribués aux hommes reviennent, dans cette nouvelle équipe, à des femmes. Cependant des portefeuilles comme la petite enfance, l'éducation ou encore l'accès aux droits et la solidarité, soit des compétences sociales et familiales majoritairement confiées à des femmes, restent dévolues à des femmes.

2. LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS

2.1 Les commissions permanentes du conseil municipal

Les commissions communales sont des instances de préparation des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Elles sont un lieu de travail et d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions ; le conseil municipal étant seul compétent pour régler, par délibérations, les affaires de la commune.

Les commissions sont présidées par un.e adjoint.e au maire et composées d'él.u.e.s. La commission des finances est quant à elle présidée par un élu.e de la minorité. Elles respectent la représentation proportionnelle. Des personnes qualifiées extérieures à l'assemblée délibérante, notamment les directions des différents services, peuvent participer, à titre d'expert et avec voix consultative, à leurs travaux préparatoires.

Le conseil municipal de Bordeaux est composé de 4 commissions. Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont préalablement soumises aux commissions compétentes. Sur les 4 commissions existantes, 2 sont présidées par des femmes.

Commission 1	Commission 2	Commission 3	Commission 4
Finances	Adapter la ville	Renforcer les liens	Vivre mieux ensemble
Finances / Défi climatique / Administration générale	Urbanisme résilient / Nature en ville / Quartiers apaisés / Economie / Emploi / Commerces / Tourisme	Logement / Habitat / Solidarités / Santé / Sécurité	Cultures / Sports / Tous les âges de la vie / Démocratie permanente
1 président	1 président	1 présidente	1 présidente
7 femmes 8 hommes	7 femmes 13 hommes	8 femmes 8 hommes	10 femmes 8 hommes

On observe un certain équilibre entre les femmes et les hommes au sein des différentes commissions. On peut toutefois noter que les commissions 1 et 2 présidées par un homme regroupent des thématiques de délégations généralement attribuées aux élus hommes² (Finances / Adapter la ville).

2.2 Les organismes divers d'administration locale

Les **organismes divers d'administration locale (ODAL)** regroupent les établissements publics locaux non marchands comme les crèches, les centres communaux d'action sociale, ainsi que certains établissements publics nationaux ayant une action territorialisée (agences de l'eau...). Les ODAL comprennent également d'autres établissements comme les établissements publics locaux d'enseignement (collèges et lycées) ou encore les organismes consulaires (chambres de commerce et d'industrie...).

La ville de Bordeaux siège au sein de **62 ODAL** parmi lesquels :

- ⇒ Association des centres d'animation de quartier de Bordeaux (5 titulaires : 4 femmes / 1 homme),
- ⇒ Bordeaux métropole aménagement (6 titulaires : 4 hommes / 2 femmes),
- ⇒ Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (14 titulaires : 8 hommes / 6 femmes),
- ⇒ Mission locale - Association Bordeaux avenir jeunes (13 titulaires : 10 hommes / 3 femmes),
- ⇒ Office du tourisme (6 titulaires : 4 femmes / 2 hommes),
- ⇒ CROUS (1 titulaire : 1 femme),
- ⇒ SIVU (8 titulaires : 6 femmes / 2 hommes),

Parmi les 62 organismes divers au sein desquels des élu.e.s de la Ville sont invités à siéger, celle-ci est représentée par 68 femmes et 81 hommes

² <https://www.metropolitiques.eu/Dans-l-ombre-des-maires.html>

AXE 2 : CONNAISSANCE DES REALITES LOCALES BORDELAISES

1. DONNEES GENERALES

Les femmes sont sensiblement plus nombreuses que les hommes sur la commune de Bordeaux.

En 2019, on recensait³ :

138 232 femmes soit 53%

122 726 hommes soit 47%

Ce constat se vérifie à chaque tranche d'âge :

De 0 à 19 ans :

28 685 (50,28%) femmes

28 079 (49,47%) hommes

De 20 à 64 ans :

86 353 (51,83%) femmes

80 247 (48,17%) hommes

De 65 ans et plus :

23 194 (61,69%) femmes

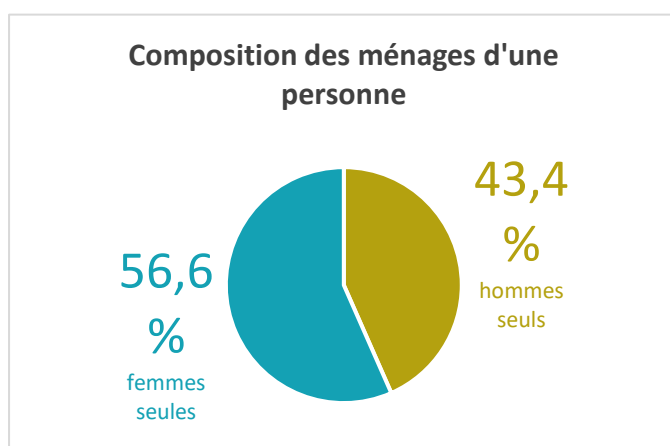
14 401 (38,31%) hommes

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-33063>

L'écart plus important entre les hommes et les femmes à partir de 65 ans s'explique par le fait que les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes (85,3 ans en moyenne pour les femmes contre 79,4 ans en moyenne pour les hommes).

Comme en 2028, la population de Bordeaux est une population relativement jeune ; les 0-19 ans sont plus nombreux que les 65 ans et plus. La population de Bordeaux est ainsi constituée d'une forte population de scolaires, d'étudiant.e.s et d'actif.ve.s. Cela est notamment dû au grand nombre d'universités et d'écoles supérieures sur la ville et son agglomération.

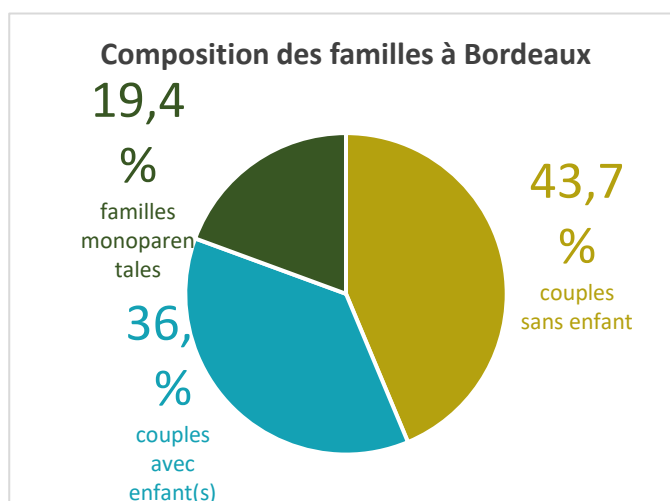
2. COMPOSITION DES MENAGES ET DES FAMILLES



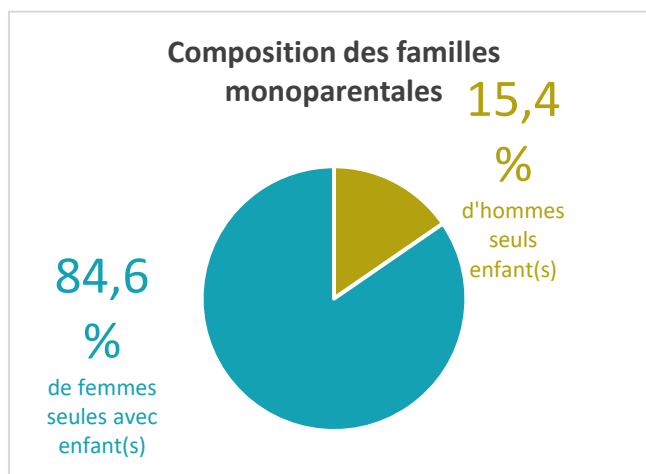
Sur 76 856 ménages composés d'une seule personne, plus de la moitié sont des femmes (56,6%).

Si les familles avec enfant(s) représentent au total plus de la moitié des ménages (56,3%), les couples sans enfant sont également présents dans une forte proportion (43,7%).

Sur l'ensemble des familles habitant sur Bordeaux, on recense 11 530 familles monoparentales (10 943 en 2028), soit 19,4% des familles à vivant sur le territoire. Pour 84,6% des cas, ce sont des femmes qui sont à la tête de ces familles monoparentales.

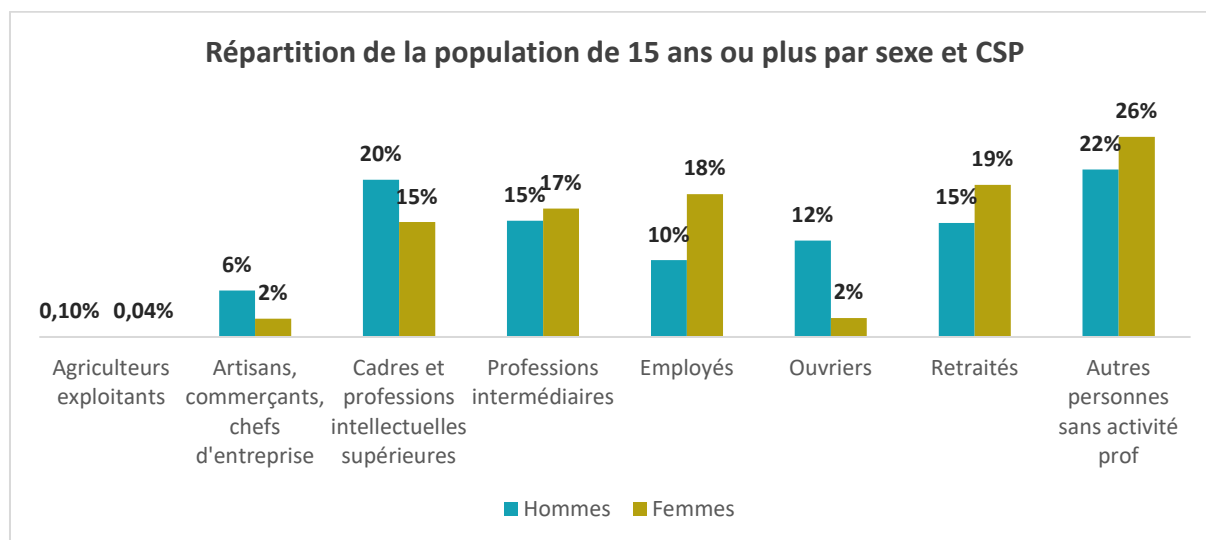


Comme au niveau national, les femmes assument davantage la prise en charge des enfants pouvant générer des désavantages au niveau professionnel et personnel. Cette charge supplémentaire qui incombe majoritairement aux femmes à l'image de l'inégale répartition des tâches domestiques agit comme une charge mentale supplémentaire ayant des conséquences directes dans leur carrière professionnelle et sur leur bien-être⁴.



3. CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

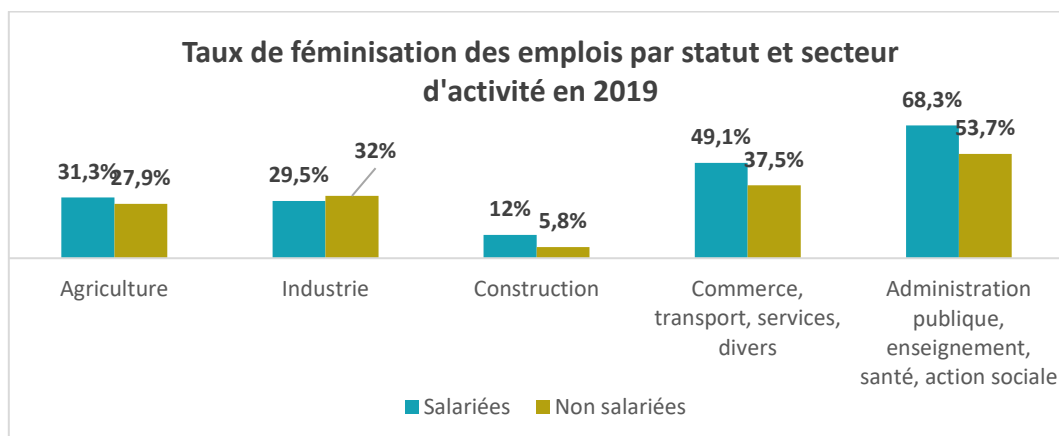
Des disparités sont observables entre les femmes et les hommes quant à la répartition de la population par sexe et catégorie socio-professionnelle (CSP). Cette division sexuée du travail se lit tout d'abord pour la catégorie des ouvrier.e.s avec une sur-représentation des hommes alors que les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie des employé.e.s. Les femmes sont aussi plus nombreuses dans les catégories « Retraité.e.s » et « Autres personnes sans activité professionnelle ». Un lien est à faire ici avec le fait que les femmes ont une espérance de vie plus longue, qu'elles sont davantage soumises à la précarité que les hommes.



⁴ <https://lejournel.cnrs.fr/nos-blogs/dialogues-economiques/la-charge-mentale-une-double-peine-pour-les-femmes>

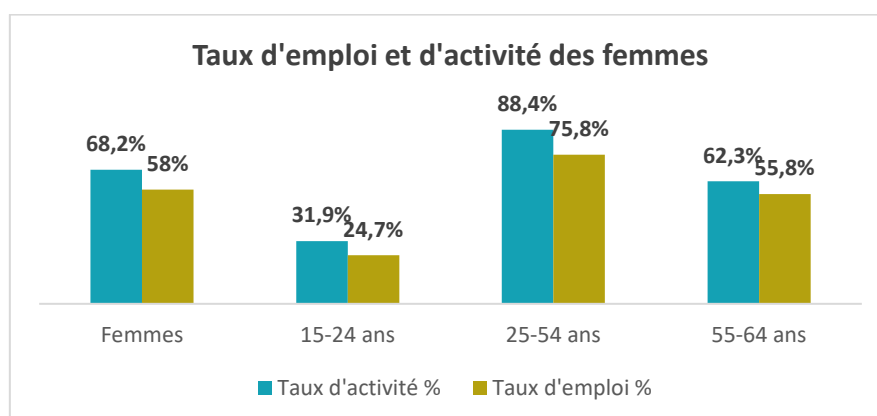
Le taux de féminisation des emplois, pour une classe d'emploi, est la part des emplois de cette classe qui sont occupés par des femmes. Sur le territoire bordelais, les disparités observées précédemment se confirment mettant en exergue des secteurs d'activité peu mixtes.

Plus les secteurs se tertiarisent et plus le taux de féminisation s'accroît indépendamment du statut (salarié ou non salarié/indépendant⁵). Par ailleurs, les secteurs d'activité traditionnellement masculins (agriculture, industrie, construction) sont sur Bordeaux peu féminisés, comme en 2018.



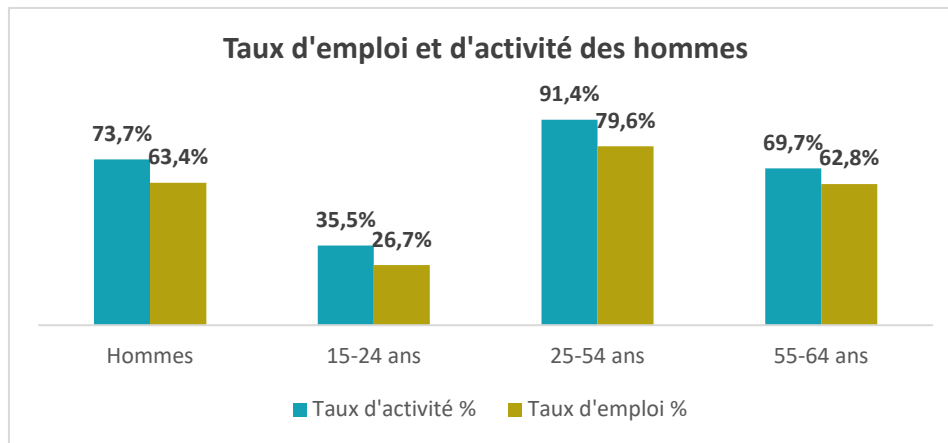
4. ACTIVITE ET EMPLOI DE LA POPULATION

Les taux d'activité et d'emploi⁶ des hommes sont plus forts que ceux des femmes : le taux d'activité des hommes, en 2019, est en moyenne de 73,7% et le taux d'emploi est de 63,4% contre respectivement 68,2% et 58% pour les femmes. Pour chaque classe d'âge l'écart des taux d'activité et d'emploi entre les hommes et les femmes est au désavantage des femmes. Cet écart augmente en fin de carrière (55-64 ans).

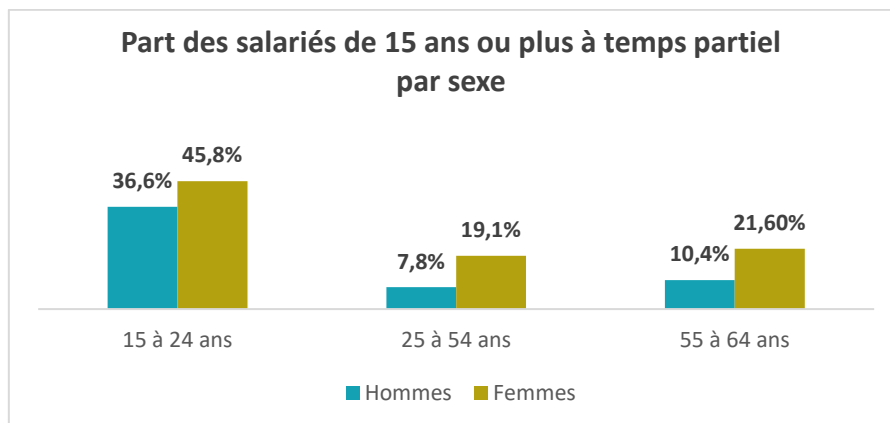


⁵ Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou **non-salariés** se distinguent des **salariés** par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

⁶ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante, tandis que le taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de personnes en âge de travailler (les 15-64 ans) ayant un emploi à la population totale des personnes en âge de travailler.



Le temps partiel est un phénomène qui touche davantage les femmes, quel que soit l'âge. Le temps partiel découle de plusieurs facteurs socio-économiques encore prégnants dans la société française. Tout d'abord, les femmes travaillent dans des secteurs où le temps partiel est très développé. Elles sont souvent celles qui perçoivent le salaire le plus bas dans le ménage. Enfin, le partage inégal des tâches domestiques et de l'éducation des enfants les pousse à privilégier le temps partiel pour pouvoir gérer de front vie familiale et vie professionnelle au profit du conjoint masculin.



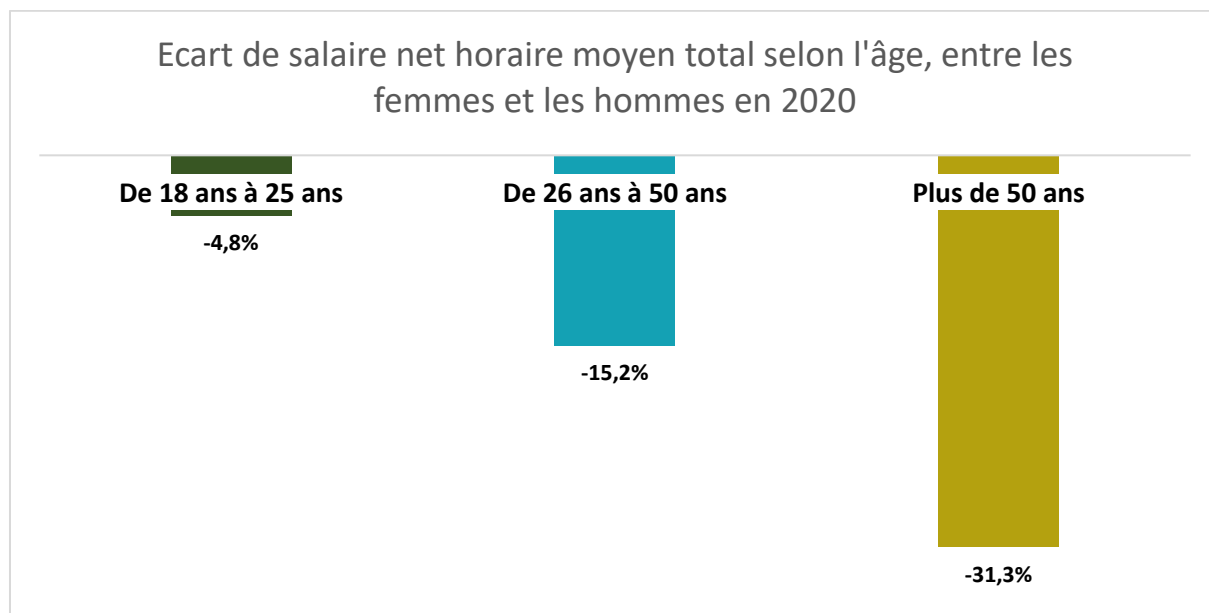
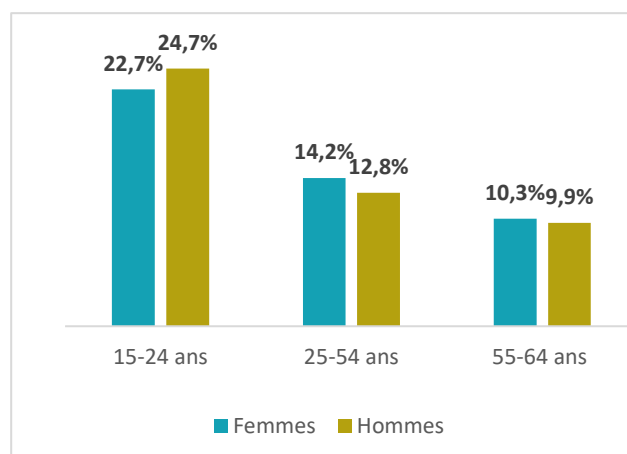
Toujours selon l'INSEE, en 2018⁷, le taux de chômage à Bordeaux chez les 15-64 ans est de 15,5%. Le chômage touche davantage de femmes que d'hommes : 16% contre 15%. Si les hommes sont un peu plus nombreux à être au chômage chez les 15-24 ans (+2%), la tendance s'inverse chez les 25-54 ans (-1,4%) et les 55-64 ans (-0,4%) avec une proportion supérieure de femmes.

⁷ Concernant le taux de chômage, des taux plus récents que 2018 ne sont pas disponibles.

5. ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les écarts de salaire en défaveur des femmes sont une réalité pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles hormis pour les employé.e.s. Ces écarts s'expliquent notamment en raison de la segmentation sexuée du marché du travail, des interruptions de carrière pour congés maternité, du recours au temps partiel des femmes et de leur moindre accès aux postes les plus élevés.

L'écart de salaire net horaire augmente entre les femmes et les hommes au fur et à mesure de l'avancée dans la carrière passant de 4,8% (6% en 2018) en début de carrière à 31,3% en fin de carrière (30,4% en 2018).



Partie 2 :

Egalité professionnelle
femmes-hommes au sein
de la Ville de Bordeaux

AXE 1 : GOUVERNANCE ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE D'EGALITE PROFESSIONNELLE

1. LES OUTILS EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE

1.1. L'audit AFNOR

La visite d'évaluation par les auditeurs de l'AFNOR s'est déroulée du 1^{er} au 11 février derniers. Ils sont allés à la rencontre de nombreux agents et personnels encadrants dans les bureaux et sur le terrain. Des entretiens ont également été menés avec des élus de la Métropole et de la Ville pour juger de l'inscription de ces sujets dans le déploiement des politiques publiques.

Les insuffisances relevées par l'Afnor portaient notamment sur les points suivants :

- **Formalisation de l'engagement et de la politique menée**

La lettre d'engagement co-signée par le Maire et DGS a été transmise dès le mois de mars 2021 aux DG et directions.

La cartographie des risques a été présentée en comité de direction et aux organisations syndicales.

L'avenant à l'accord égalité professionnelle et diversité, signé avec les organisations syndicales, est passé en comité technique et conseil municipal.

- **Cellule alerte discrimination**

Une réflexion est menée par le service prévention des risques professionnels afin d'améliorer la lisibilité des dispositifs de prise en charge des situations de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes et sexuels (décret n° 2020-256 du 13 mars 2020). Divers canaux et procédures co-existent actuellement. Les enquêtes administratives sont menées par l'IGS pour les signalements auprès du référent déontologue et alerte éthique, par les psychologues du travail pour les signalements via le dispositif alerte discrimination ou la cellule d'écoute psychologique, ne permettant pas une vision globale des situations pouvant relever de violences sexistes et sexuelles, discrimination ou harcèlement. Les organisations syndicales souhaiteraient avoir également plus de visibilité sur le dispositif. Le comité pluridisciplinaire du 15 avril (report du comité du 12 mars) doit permettre de définir un nouveau fonctionnement.

Par ailleurs, les situations transmises à la DRH et traitées dans le cadre du dispositif alerte discrimination doivent faire l'objet d'une information anonymisée en CHSCT.

- **Formation de l'encadrement**

Afin de parvenir à un taux de formation de 80% de l'encadrement, la direction pilotage, emploi et dialogue social de la DRH est en train d'identifier la cible concernée (cadres et encadrants non formés) afin de calibrer le plan de charge sur les années à venir. Un module

d'une ½ journée a été testé en mai 2021 pour s'adapter aux contraintes de planning de l'encadrement.

Enfin, il est proposé, via la Mission égalité, l'organisation de sensibilisation par le théâtre forum. Un format qui a été testé fin mars avec la Compagnie Donc Y Chocs auprès d'une trentaine d'agents et qui pourrait être décliné auprès des cadres et encadrants.

- Recrutement

La charte du recrutement a été travaillée avec les directions administratives et financières. Elle a fait l'objet d'un atelier dans le cadre de la réunion des directions du 25 février 2021 et le travail s'est poursuivi avec les directions tout au long de l'année.

Un paragraphe rappelant l'engagement de la Ville en matière de lutte contre les discriminations et inégalités a été intégré aux marchés des cabinets de recrutement des catégories A+ qui ont été renouvelés courant de l'année 2021.

Il paraît également nécessaire de renforcer les liens avec la Maison de l'emploi et la Mission locale lors des recrutements saisonniers ou remplacements afin qu'ils aient une meilleure lisibilité des besoins de la Ville et qu'ils puissent bénéficier d'une priorité sur les offres.

Concernant la traçabilité lors de l'étape de pré-sélection des recrutements, si au vu du nombre important de candidatures traitées, il ne paraît pas possible aujourd'hui d'établir des argumentaires pour l'ensemble des CV reçus. Il s'agit cependant de pouvoir conserver la liste des critères évalués pour chaque offre.

Un audit de suivi à mi-parcours vient ainsi contrôler la mise en place de nouvelles actions et le suivi des recommandations de l'audit de certification. Pour faire suite à ces dernières, en 2020, l'inspection générale des services a par exemple établi une cartographie des risques de discriminations en examinant les process RH ; la direction des Ressources humaines a elle mené une étude sur les disparités salariales. Leurs conclusions ont permis de travailler sur la construction d'un plan d'actions spécifique.

1.2. Etude interne concernant l'expérience de la discrimination

Fin 2020, une enquête par questionnaire **visant à saisir le ressenti discriminatoire** par les agent.e.s de la Ville de Bordeaux, de Bordeaux Métropole et du CCAS de Bordeaux, a été mis en ligne sur les intranets de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole durant trois semaines. 1000 questionnaires en format papier ont été distribués auprès d'agent.e.s dont l'accès à un poste informatique reste problématique. Enfin, le lien d'accès au questionnaire en ligne a été envoyé par mail à près de 8 000 agents. L'ensemble des questionnaires renseignés ont été saisis sur le serveur Sphinx, logiciel d'études quantitatives qui nous a également permis la réception des questionnaires remplis et l'analyse des données. 1 788 questionnaires ont ainsi pu être analysés (contre 1 270 en 2018, année de la première étude lancée sur ce sujet). Les résultats de l'enquête ont été présentés au mois de mars 2021.

Les principaux résultats de l'enquête révèlent que **12%** de répondants estiment avoir été victimes d'au moins une discrimination.

- Selon ce pourcentage de victimes supposées, les auteur.e.s sont pour **59%** des hommes, **54%** des personnes encadrantes, **46%** des collègues.
- **23%** des discriminations subies sont des discriminations en fonction du genre, **19%** en fonction du physique et **16%** en fonction de l'âge.
- **62%** des victimes d'au moins une discrimination n'ont rien fait.
- **77,7%** des personnes en ont parlé à quelqu'un (collègues de travail 68,5%, proches 67,3%, supérieurs 52,1%).
- **15%** estiment avoir été témoin d'une ou de plusieurs discriminations au cours des 12 derniers mois. **83%** des situations concernaient une interaction entre un.e agent.e envers un.e autre agent.e et **10%** d'un.e agent.e vers un.e usager.e.
- **48%** des témoins sont intervenues et principalement de manière verbale (**87%**).
- Les répondants remarquent que l'on se moque majoritairement sur leur lieu de travail des femmes (**44%**), de l'apparence physique (**41%**), des personnes d'origine étrangère, vraie ou supposée (**25%**)
- **48 %** des répondants estiment qu'il existe des inégalités salariales (dont 70% de femmes)

2. LES ACTEURS INTERNES EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE

2.1 La mission égalité, diversité, citoyenneté

Les objectifs de la mission

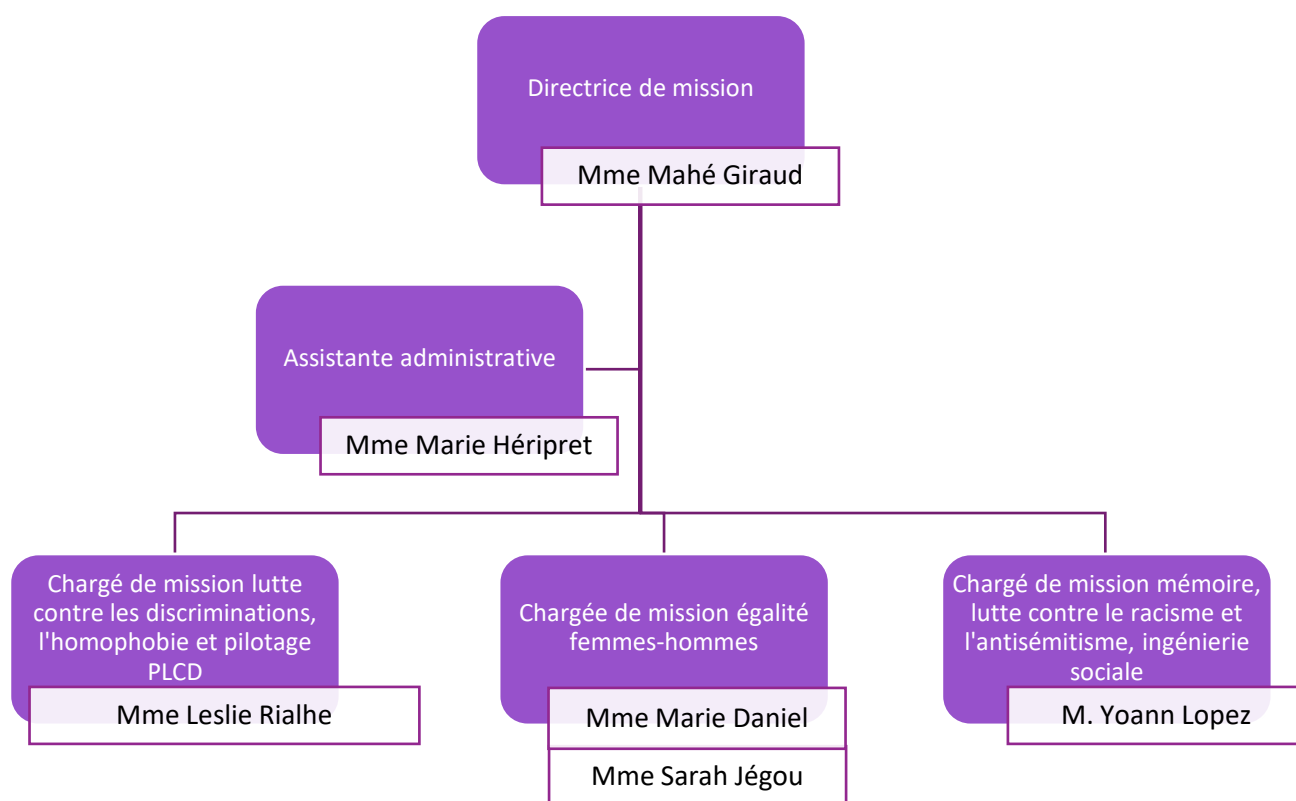
La mission Egalité, Diversité, Citoyenneté a été créée, fin 2017, au sein de la direction générale des Solidarités et de la Citoyenneté. Avec pour objectif de définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Ville en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et du travail de mémoire, elle intervient auprès des agent.es et services pour faire de l'égalité un pilier structurant chaque projet de la collectivité.

Le champ d'action de la mission Egalité est transversal. En appui des directions, elle impulse, analyse, par la réalisation d'enquêtes, de diagnostics ou de rapports, et contribue au déploiement des actions en faveur de l'égalité en interne et sur le territoire.

Les moyens humains alloués

En 2021, la Mission égalité comptait une directrice, une assistante administrative et trois chargé.e.s de mission, dont certains sur des postes temporaires. En 2021, l'équipe de la mission Egalité a été consolidée avec la réattribution de postes permanents.

Composition de la Mission Égalité, Diversité, Citoyenneté (DGSC) en 2021



Les moyens financiers alloués

Budget – Mission Égalité	Montants validés Budget 2020	Montants validés Budget 2021	Taux
Charges à caractère général	61 000 €	72 000 € (+20 000€ (labels))	51 %
Subventions aux associations	250 000 €	268 300 €	7 %
TOTAL	311 000 €	360 300 €	16 %

Entre 2020 et 2021, le budget de la Mission Égalité a augmenté de 311 000 € à 360 300 € soit une augmentation de 16% répartie comme suit :

- le budget de charges à caractère général est passé de 61 000 € à 92 000 € soit une augmentation de 51% dont :
 - o 40 900€ pour la Lutte contre les discriminations
 - o 31 100€ pour l'Égalité femmes-hommes
 - o 20 000€ dédiés en 2021 au renouvellement des labels Égalité/diversité
- le budget de subventions est passé de 250 000 € à 268 300 € soit une augmentation de 7% dont
 - o 122 800€ sur l'égalité femmes-hommes
 - o 145 500€ sur la lutte contre les discriminations

A titre d'information, en 2021, le budget de la mission Égalité a été scindé en deux avec un volet budgétaire relatif aux Droits des Femmes et un second orienté vers la Lutte contre les Discriminations. Dans une perspective égalitariste globale visant à irriguer l'ensemble des politiques publiques portées par la municipalité, cette division fait suite à la création de deux délégations distinctes en juillet 2020 : égalité femmes/hommes d'une part et lutte contre toutes les discriminations d'autre part, portées par des élu-e-s différent-e-s. Un lien étroit est assuré tant dans le portage par les élu-e-s concerné-e-s que dans le déploiement de ces politiques publiques par les services. Néanmoins, afin d'assurer une meilleure visibilité et un suivi ad hoc dans la mise en œuvre de ces délégations, ces deux champs d'actions promouvant l'égalité ont été matérialisés par des maquettes budgétaires dédiées.

2.2 Le réseau des référent.e.s égalité

Dans le cadre de la démarche de double labellisation égalité femmes-hommes et diversité, et afin de faire connaître et d'impliquer les agent.e.s dans la mise en œuvre et le déploiement de la politique transversale menée par la Ville sur ces sujets, un réseau de référent.e.s Égalité / Diversité entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole a été constitué en juin 2019.

Un réseau interne de référent.e.s renforcé

Dans le contexte de la double labellisation Égalité femmes-hommes et Diversité et afin de faire connaître la politique transversale menée par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole et d'y impliquer l'ensemble des agent.e.s et des encadrant.e.s, un réseau interne Égalité/Diversité a été constitué fin 2019. Les auditeurs de l'Afnor ont regretté que ce réseau soit peu actif et que la disponibilité de ses membres et leur engagement soient très disparates d'une direction générale à l'autre.

Il a été demandé aux directeurs généraux et directrices générales, de la Ville et de Bordeaux métropole, de confirmer ou nommer dans leur direction générale un référent Égalité et Diversité seul ou en binôme et d'en informer leurs équipes. Les référent.e.s se sont vu.e.s attribuer une fiche de mission, qui devra être intégrée dans leur fiche de poste.

Les missions du référent ou de la référente au sein de sa Direction générale (DGPRP, DGESS, DGAC) sont les suivantes :

- Assurer un relais d'information auprès des agent.e.s, notamment ceux de terrain
- Faire remonter annuellement les statistiques et les bilans des actions menées
- Participer aux réunions, formations, séminaires, colloques, webinaires proposés sur l'égalité et la diversité,
- Sensibiliser les agent.e.s sur l'égalité et les discriminations
- Partager ses expériences et mener des réflexions internes afin de faire émerger de nouvelles pistes d'actions
- Participer à la création d'outils consacrés à tous les agent.e.s, et notamment aux managers
- Participer aux 6 rencontres annuelles du réseau Égalité/Diversité

En 2021, la Ville comptait 6 référent.e.s.

Ces agents ont été réunis 5 fois, pour des temps de travail, de sensibilisation et/ou conviviaux.

Au niveau de la Ville de Bordeaux, chaque direction générale compte un.e référent.e dont les missions intègrent cette dimension de promotion de l'égalité et diversité qui collabore ainsi aux réflexions internes pour faire émerger de nouvelles actions visant à garantir l'égalité et lutter contre les discriminations au sein de chaque politique thématique municipale.

En 2021, 5 rencontres des référent.e.s égalité ont eu lieu :

Dates	Objets
<p align="center">4 février 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques - Perspectives 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Retour d'expériences sur l'impact sur le travail de la crise et situation sanitaire • Kit pour les managers • Communication auprès de tous les agents > relais communication • Rôle de chacun à réaffirmer et expliquer (temps d'échanges pour les nouveaux arrivants) • Outils > créer un chat propre aux référent.es égalité • Nomination et missions du référent à faire connaître
<p align="center">13 avril 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tour de table - Présentation des missions Egalité de la Ville et de la Métropole - Présentation du rôle des référent.e.s Egalité - Atelier sur les attentes et les besoins des référent.e.s Egalité
<p align="center">17 juin 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Brise glace - Présentation de l'enquête sur le ressenti discriminatoire des agent.e.s - Construction collective des indicateurs
<p align="center">28 septembre 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'outils <ul style="list-style-type: none"> • Catalogue des outils de sensibilisation • Brochure référent.es • Catalogue de formation - Retours d'expériences sur les sensibilisations - Intégration de la question de l'égalité dans les politiques publiques <ul style="list-style-type: none"> • Point sur les subventions - Point événements <ul style="list-style-type: none"> • Quinzaine de l'égalité Ville/Métropole
<p align="center">14 décembre 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du jeu « Moi, c'est madame » - « Fais un pas si... » (Les questions posées pour avancer étaient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que vous avez relayé de l'information auprès des agent.e.s ? • Est-ce vous avez fait remonter des statistiques/ indicateurs ? • Est-ce que vous avez sensibilisé des agent.e.s ? - Propositions pour mieux sensibiliser, informer et gagner en légitimité - Divers

3. INFORMATION ET FORMATION DES AGENT.E.S

3.1 La communication interne

Un plan de communication interne 2019-2021 a été défini montrant une volonté de multiplier les supports afin de toucher le plus grand nombre. Ce plan a pour objectifs de :

- ⇒ Sensibiliser les agent.e.s sur les sujets d'égalité en abordant les différents types de discrimination
- ⇒ Promouvoir l'égalité et la prévention des discriminations
- ⇒ Lutter contre les stéréotypes dans les relations de travail
- ⇒ Mettre en place des actions de prévention dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations

Trois axes ont été définis :

- ⇒ Informer et sensibiliser les agents par la communication
- ⇒ Récolter des données sur les discriminations
- ⇒ Manifestations internes/externes de promotion de l'égalité et de la diversité

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 a impacté les actions internes. Toutefois, parmi les actions de communication mises en œuvre cette année-là, peuvent être citées :

Informer et sensibiliser les agent.e.s par la communication

- Interviews des missions Egalité (Sandrine D. et Mahé G.) sur l'intranet « Tatou »
- Flyer enquête discriminations pour chaque entité (ville, CCAS et métropole)
- Sensibilisation des agentes et agents du PT Bordeaux

Manifestations internes/externes de promotion de l'égalité et de la diversité

- Exposition « Mixité dans nos métiers » diffusée dans les pôles territoriaux dont celui de Bordeaux
- Journée internationale pour les droits des femmes : Mise en place d'un atelier thématique de la prise de parole en public - atelier d'éloquence et de prise de parole
- Quinzaine de l'Egalité : Exposition « Des Elles pour le numérique » avec la création d'un livret explicatif. Une conférence d'Isabelle Collet autour de la thématique des femmes et du numérique a été organisée à l'auditorium de la Bibliothèque Mériadeck.

3.2 La formation des agent.e.s à l'égalité et à la non-discrimination

Depuis 2017, dans le cadre de l'engagement de la collectivité dans la démarche de labellisation Egalité professionnelle et Diversité, des formations sur la non-discrimination et l'égalité de traitement dans le service public territorial sont proposées une à deux fois par mois en interne à l'ensemble des agentes et agents volontaires de la Ville, du CCAS et de la Métropole.

Formations et sensibilisations sur les discriminations



01. Formations encadrant.e.s

- Sensibilisation sur l'égalité femme/homme, les violences sexistes et sexuelles et les discriminations
- Prévention des discriminations et du harcèlement en situation de travail

02. Temps de sensibilisation

- « A ta place » (Théâtre forum avec la Compagnie Donc Y chocs)
- « Le Sexisme c'est pas sexy » (saynètes semi-improvisées avec la Compagnie Décalez)

03. Formations métiers

- Sensibilisation aux questions de mixité, d'égalité et de genre en milieu scolaire
- Projet éducatif et identité sexuée - approfondissement
- L'identité sexuée, la question du féminin et du masculin en EAJE
- « Transidentité – Comprendre et accompagner les demandes de changement d'Etat civil » (Arnaud Alessandrini – Dr en sociologie)

En 2021, 1 424 agent.e.s ont ainsi été formés, soit 34% de l'effectif total :

Ville et CCAS de Bordeaux 2017/2021	TOTAL
Direction générale éducation, sports et société	1131
Direction générale affaires culturelles	16
Direction générale proximité et relations avec la population	112
Direction générale solidarités et citoyenneté	91
CCAS	72
Non renseigné	2
Total	1424

Mis en place avec le CNFPT, le dispositif s'est intensifié depuis 2018 pour répondre à la demande et aux besoins. Cette journée sur les discriminations a également été intégrée au plan de formation des encadrant.e.s, lancé en 2019, et est devenue obligatoire pour tout nouveau manager.

Des sessions sont également proposées par les équipes des Missions égalité de la ville et de la métropole à toutes les nouvelles personnes encadrantes, dans le cadre du programme « encadrant.es d'une dynamique nouvelle ».

En 2021, 39 agent.e.s de la Ville ont été formé.e.s à l'égalité et à la non-discrimination. 27 femmes et 12 hommes ont été formés.

Au sein du CCAS, ce sont 7 agent.e.s qui ont été formé.e.s sur cette même thématique dont 3 femmes et 4 hommes.

Nombre de personnes formées à l'égalité et la non-discrimination depuis 2017 :

Formations intra et EDN Ville de Bordeaux 2017/2021	Femmes	Hommes	TOTAL
Direction générale éducation, sports et société	19	5	24
Direction générale affaires culturelles	6	9	15
Direction générale proximité et relations avec la population	37	79	116
Direction générale solidarités et citoyenneté	58	10	68
Non renseigné	1	1	2
Cabinet du maire	0	1	1
Total	121	105	226

Formations intra et EDN CCAS de la Ville de Bordeaux 2017/2021	Femmes	Hommes	TOTAL
Direction des générations séniors et autonomie	28	1	29
Direction de l'insertion	36	2	38
Direction administrative et financière	2	1	3
Mission égalité	1	1	2
Total	67	5	72

3.3 Temps de sensibilisation

En parallèle des actions de formation, deux demi-journées (30 mars et 16 juin 2021) de théâtre forum ont été proposées par la Compagnie *Donc y Chocs* sur le thème de la lutte contre les stéréotypes.

- 35 agent.e.s ont participé à ces deux temps de sensibilisation, avec la répartition qui suit :
 - ⇒ 24 DGSC
 - ⇒ 10 DGESS
 - ⇒ 1 DGAC

4. PLAN D' ACTIONS ET DIALOGUE SOCIAL

4.1 Plan d'actions

La mission égalité, diversité et citoyenneté met en œuvre la politique en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations (racisme, sexisme, homophobie...). A travers sa fonction d'expertise et de coordination, la mission vient en appui aux services sur ces questions et déploie diverses actions et projets transverses pour réduire les inégalités.

En décembre 2018, a été signé par le Maire et l'ensemble des partenaires sociaux un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la diversité qui se structure autour de quatre axes et est décliné en actions et mesures.

Dans le cadre de la démarche en faveur de l'égalité et la diversité, des rencontres avec les partenaires sociaux ont été mises en place afin de travailler ensemble ces sujets et enjeux. Deux rencontres en moyenne ont lieu chaque année, hors instances représentatives du personnel. L'accord signé en 2018 a été conclu pour une durée de deux ans. Au regard du contexte sanitaire et des différents événements survenus en 2020, il a été proposé un avenant à l'accord relatif à l'égalité professionnelle et la diversité sur une période d'un an. Cet avenant a permis de finaliser les mesures du plan égalité professionnelle de décembre 2018 qui ont connu du retard du fait de la crise sanitaire et de s'appuyer sur les études en cours pour élaborer de manière conjointe, avec les partenaires sociaux, un nouveau plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle et la diversité.

Ainsi, les mesures suivantes ont été ajoutées audit avenant :

⇒ **Axe 1 – Renforcer le dialogue social sur les questions d'égalité professionnelle**

Action 1 : Mesurer pour progresser vers l'égalité

Mesure 2 : Etablir sur la base de la cartographie des risques de discriminations et d'inégalités F/H un plan d'actions.

⇒ **Axe 2 – Parcours professionnels et rémunération**

Action 9 : Mener une politique volontariste en matière d'égalité salariale

Mesure 3 : Effectuer une étude sur les disparités salariales entre les femmes et les hommes au sein du CCAS de Bordeaux afin d'identifier de manière précise les écarts existants et les leviers d'actions.

Axe 4 – Prévenir les violences sur le lieu de travail et dans la sphère privée

Action 18 : Améliorer l'information et l'orientation des victimes réelles ou supposées de violences sexistes et sexuelles vers le dispositif Alerte Discrimination.

Cette action est en lien avec l'action 4. Il est également préconisé de travailler sur la connaissance et reconnaissance de ce dispositif par les agent.e.s.

Un marché a été renouvelé pour un an concernant la cellule d'écoute « Alerte discriminations ». En parallèle, une réflexion a été lancée pour la mise en place d'une entrée unique aux situations de mal être.

4.2 Représentation syndicale du personnel

Au sein de la représentation syndicale, les femmes sont minoritaires dans les instances représentatives de la ville (44%). Elles sont en revanche très majoritaires dans les instances du CCAS, FPT et FPH (respectivement 88% et 71%) de même qu'au sein du CHSCT (67% et 60%).

	Titulaires		Suppléant.e.s		Total	%	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Comité technique Ville de Bordeaux	3	5	4	4	16	44%	56%
Comité technique FPT-CCAS	3	1	3	1	8	88%	12%
Comité technique d'établissement FPH-CCAS	4	1	2	0	7	71%	29%
CHSCT-FPT	2	1	2	1	6	67%	33%
CHSCT-FPH	1	2	1	1	5	60%	40%

AXE 2 : GARANTIR L'EGAL ACCES AUX EMPLOIS ET AUX RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES

AVERTISSEMENT : Les agents en disponibilité d'office pour raison de santé posée par le comité médical départemental ou à titre conservatoire dans l'attente d'une décision de l'employeur ont été exclus des effectifs de la ville de Bordeaux en 2021, conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

Ainsi, afin de permettre une comparaison avec les années précédentes, les données des années antérieures ont été recalculées sans les agents en disponibilité d'office. **Les données 2020 présentées ci-après diffèrent donc des données présentées dans le précédent rapport en raison de ce recalcul.**

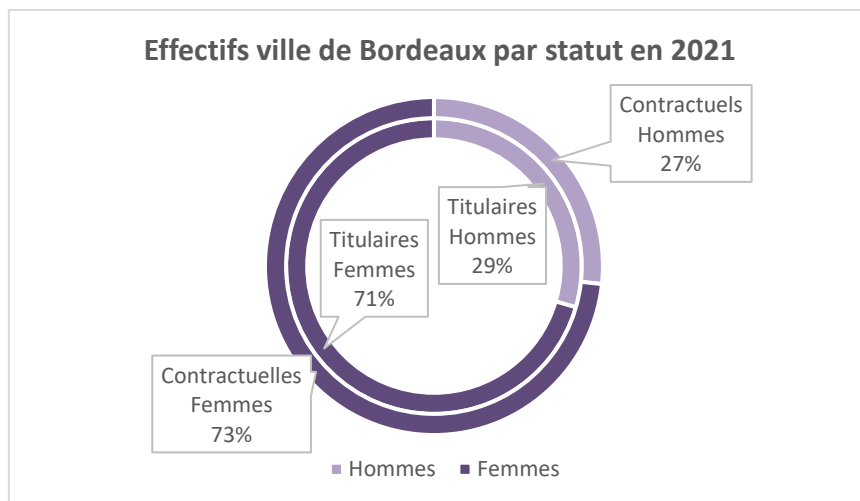
1. LES EFFECTIFS

1.1 Les effectifs permanents et contractuels Ville de Bordeaux

Emplois permanents

En 2021, la Ville de Bordeaux comptait 3 575 agent.e.s sur des emplois permanents. Les effectifs sur emplois permanents de la Ville ont augmenté de 1,07% soit une hausse de 38 agent.e.s par rapport à 2020 (47 femmes en plus et 9 hommes en moins par rapport à 2020). En 2021, on compte 2 531 femmes et 1 044 hommes. La répartition des effectifs par sexe reste stable depuis la mutualisation des services avec Bordeaux Métropole en 2016 avec **un effectif permanent composé de 70,80% de femmes en 2021.**

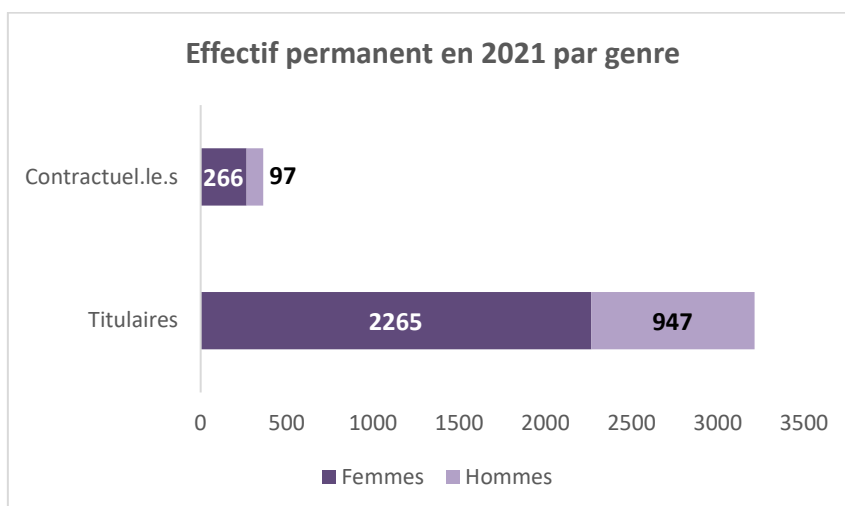
La moyenne d'âge du personnel est de 44 ans et 11 mois avec une moyenne plus élevée chez les hommes (45 ans et 11 mois) que chez les femmes (44 ans et 5 mois). La pyramide des âges garde la forme d'un « champignon » particulièrement visible chez les hommes. Elle a la forme d'une population vieillissante avec un sommet très large laissant anticiper des vagues importantes de départs à la retraite à court et moyen termes.



La répartition entre les femmes et les hommes reste proportionnelle à l'indice de mixité global chez les titulaires et les contractuel.le.s.

Pour information, l'effectif des agent.e.s contractuel.le.s sur des postes permanents représente 10,15% de l'effectif (**9,64% en 2020**).

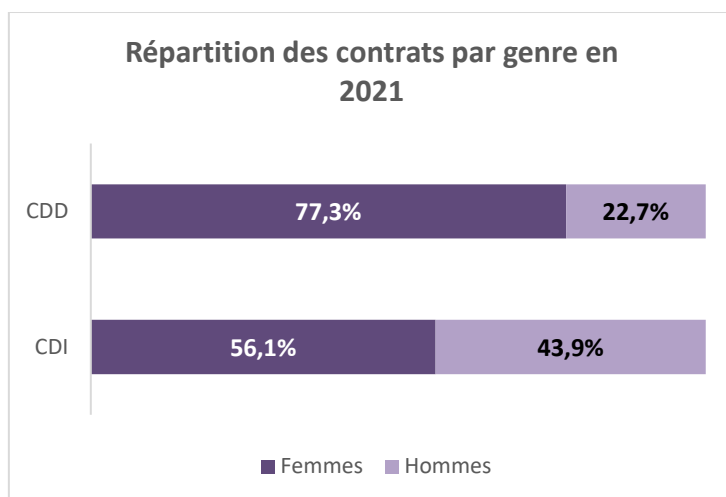
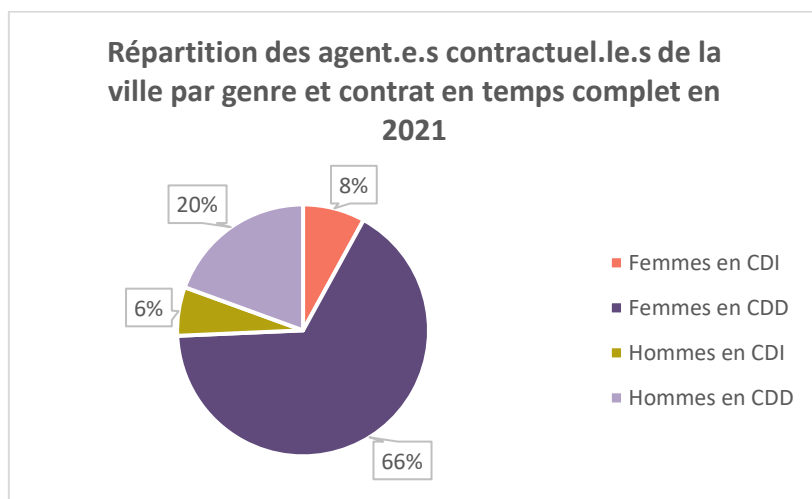
En 2021, 229 agent.e.s de la Ville bénéficient de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés et travailleuses handicapées, dont 22% d'hommes (50) et 78% de femmes (179) . C'est en catégorie C que le nombre de bénéficiaires est le plus important tant chez les hommes (45) que chez les femmes (163).



Emplois contractuels

En 2021, l'effectif contractuel à temps complet sur emploi permanent s'élevait à 288 personnes contre 275 en 2020 soit une hausse de 4,7%. Parmi ce total, 41 agent.e.s sont en CDI (23 femmes et 18 hommes) et 247 en CDD (191 femmes et 56 hommes).

Par rapport à 2020, le nombre d'agent.e.s à temps complet a augmenté de 13 personnes. Pour rappel en 2020, 275 contractuel.le.s étaient à temps complet (208 femmes et 67 hommes) dont 40 en CDI (22 femmes et 18 hommes) et 235 en CDD.



La tendance à la féminisation des postes en CDI est en très légère hausse avec une répartition de 56% de femmes (55% en 2020) et 44% d'hommes. Pour les emplois en CDD, on constate une baisse de l'effectif féminin avec 77% de femmes agentes en CDD, contre 79% en 2020.

Le recrutement externe est encore très largement féminin (73%) et renforce la féminisation des emplois malgré les actions engagées pour une plus grande mixité au sein des effectifs de la Ville. En parallèle, la part des femmes sur des emplois plus précaires (CDD temps complets et non complets)

reste lui aussi très élevé (76,28%) alors que la répartition femmes-hommes sur les CDI est plus équilibrée (55%-45%).

	Femmes		Hommes		Sous total temps complets	Sous total temps non complets	Total
	Temps complets	Temps non complets	Temps complets	Temps non complets			
CDI	23	5	18	5	41	10	51
CDD	191	47	56	18	247	65	312
Total	214	52	74	23	288	75	363

1.2 Les effectifs permanents et contractuels CCAS de Bordeaux

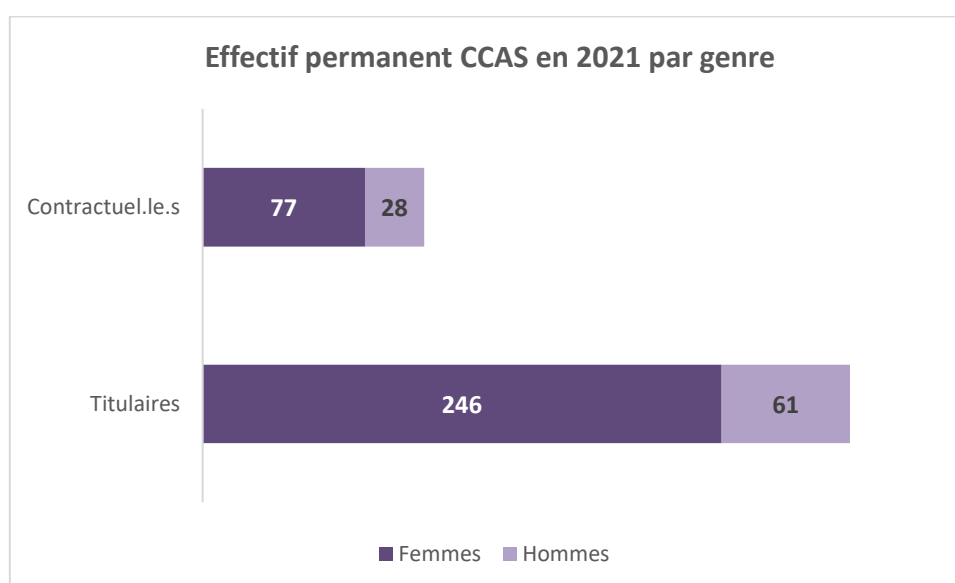
Emplois permanents

En 2021, le CCAS de Bordeaux comptait 412 agent.e.s sur des emplois permanents dont 323 femmes et 89 hommes, fonctions publiques territoriale et hospitalière regroupées. Les femmes sont majoritaires, représentant 78% de l'effectif total (idem en 2020).

La Fonction publique territoriale (FPT) représente 75% de l'effectif total du CCAS, elle concentre 78% de l'effectif total féminin (253) contre 22% (70) pour la Fonction publique hospitalière (FPH).

Pour ce qui concerne l'âge, s'agissant de la FPT, la moyenne d'âge est moins importante chez les hommes (43 ans et 7 mois) que chez les femmes (44 ans et 9 mois). S'agissant de la FPH, les hommes affichent en revanche une moyenne d'âge supérieure à celle des femmes (48 ans et 10 mois contre 44 ans et 8 mois chez les femmes) laissant supposer une ancienneté plus importante pour les hommes.

Au sein du CCAS, ce sont 17 agent.e.s de la FPT (dont 14 femmes) qui bénéficient de l'obligation d'emploi et 5 agentes au sein de la FPH. Concernant la FPT, c'est au sein de la catégorie C que le nombre de bénéficiaires est le plus important (10).



Emplois contractuels

Au sein du CCAS, les agent.e.s contractuel.l.es (temps complets et non complets) sur des postes permanents représentent 25% de l'effectif du CCAS (22% en 2020) soit un quart des agent.e.s.

En décomposant par Fonction publique, la FPT compte 234 titulaires (dont 195 femmes) et 74 contractuel.le.s (dont 58 femmes). La FPH compte quant à elle 73 titulaires (dont 51 femmes) et 31 contractuel.le.s (dont 19 femmes).

S'agissant de la typologie des contrats, tant au sein de la FPT que de la FPH, les CDI sont très peu nombreux (8 au total) avec une particularité pour la FPH qui concentre 2 CDI féminins en temps non complet et 2 CDI masculins en temps complets. De par leur surreprésentation, les femmes sont majoritaires sur les CDD.

FPT	Femmes		Hommes		Sous total temps complets	Sous total temps non complets	Total
	Temps complets	Temps non complets	Temps complets	Temps non complets			
CDI	2	1		1	2	2	4
CDD	52	3	15		67	3	70
Total	54	4	15	1	69	5	74

FPH	Femmes		Hommes		Sous total temps complets	Sous total temps non complets	Total
	Temps complets	Temps non complets	Temps complets	Temps non complets			
CDI		2	2		2	2	4
CDD	14	3	8	2	22	5	27
Total	14	5	10	2	24	7	31

1.3 Les effectifs par filière

En 2021, les filières de la Ville de Bordeaux et du CCAS restent très genrées (administrative : 79% de femmes, médico-social : 96% de femmes, sociale : 98% de femmes, médico-technique : 100% de femmes) :

	Femmes	Hommes
Ville de Bordeaux		
<i>Administrative</i>	79%	21%
<i>Animation</i>	75%	25%
<i>Culturelle</i>	58%	42%
<i>Médico-sociale</i>	96%	4%
<i>Médico-technique</i>	100%	
<i>Police municipale</i>	22%	78%
<i>Sociale</i>	98%	2%
<i>Sportive</i>	44%	56%
<i>Technique</i>	70%	30%

CCAS		
FPT		
Administrative	82%	18%
Animation	61%	39%
Médico-sociale	91%	9%
Médico-technique	100%	
Sociale	85%	15%
Technique	77%	23%
FPH		
Administrative	67%	33%
Socio-éducative	58%	42%
Soignante	83%	17%
Technique et ouvrière	70%	30%

82% de l'effectif permanent de la Ville de Bordeaux est réparti au sein de trois filières :

- ⇒ 54% au sein de la filière technique
- ⇒ 19% au sein de la filière administrative
- ⇒ 12% au sein de la filière culturelle

Notons que la **police municipale** reste majoritairement masculine. Elle rassemble 78% d'hommes et 22% de femmes

Seules deux filières sont mixtes en 2021 au sein de la Ville : la filière culturelle avec 58% de femmes, la filière sportive avec 44% de femmes.

Le taux de féminisation global des effectifs stagne depuis 2017 avec un taux s'élevant à 71% (71% en 2021, 70% en 2020, 70% en 2019). La filière animation qui était déjà composée de 71% de femmes s'est encore féminisée en 2021 (81%).

Concernant le CCAS, toutes les filières sont en majorité composées par des femmes avec certaines dépassant les 80% (administrative, médico-sociale, médico-technique et sociale pour la FPT ; soignante pour la FPH). Seule la filière socio-éducative au sein de la FPH révèle un quasi-équilibre (58% de femmes/42% d'hommes).

1.4 Les effectifs par métier

Le référentiel de la collectivité comprend 124 métiers issus du répertoire du CNFPT. Parmi ces métiers, 5 représentent à eux seuls plus de 60% des postes de la Ville de Bordeaux et 4 sur 5 sont composés d'une très grande majorité de femmes. La répartition sexuée au sein des métiers les plus fréquents évolue peu.

	En nombre			%	
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Ville de Bordeaux					
Agent.e de service et de restauration	843	19	862	98%	2%
Auxiliaire de puériculture	165	2	167	99%	1%
Responsables de site	108	3	111	97%	3%
Policier.e municipal.e	18	82	100	18%	82%
Assistant d'accueil petite enfance	97	3	100	97%	3%
Total	1231	109	1340		
CCAS					
Chargé.e d'accompagnement et d'accueil	31	4	35	89%	11%
Aide soignant.e	26	0	26	100%	0%
Agent.e des services hospitaliers	20	0	20	100%	0%
Travailleur.se social.e	17	2	19	89%	11%
Directeur.rice d'établissement	15	3	18	83%	17%
Infirmier.e	10	1	11	91%	9%
Total	119	10	129		

Les métiers les plus fréquents au regard des caractéristiques de l'effectif global sont des postes de catégorie C occupés à très forte majorité par des femmes (il s'agit bien ici de postes occupés, à savoir non vacants. Les chiffres présentés ne visent pas qu'une population d'agent.e.s sur emploi permanent).

- ⇒ Les postes **d'agent.es de service et de restauration** (cat. C) sont occupés à **98%** par des femmes pour des emplois qui occupent 24% des postes de la collectivité.
- ⇒ Les postes **d'assistant.e.s d'accueil petite enfance** (cat. C), sont occupés à **97%** par des femmes, pour des emplois qui occupent 2,8% des postes de la collectivité.
- ⇒ Une action de déprécarisation des postes d'agents de service et de restauration à temps non complet a été déployée en 2021 (mutualisation activités DGESS/DGAC). Ainsi 21 postes de 17h30 ont été transformés en 35h.

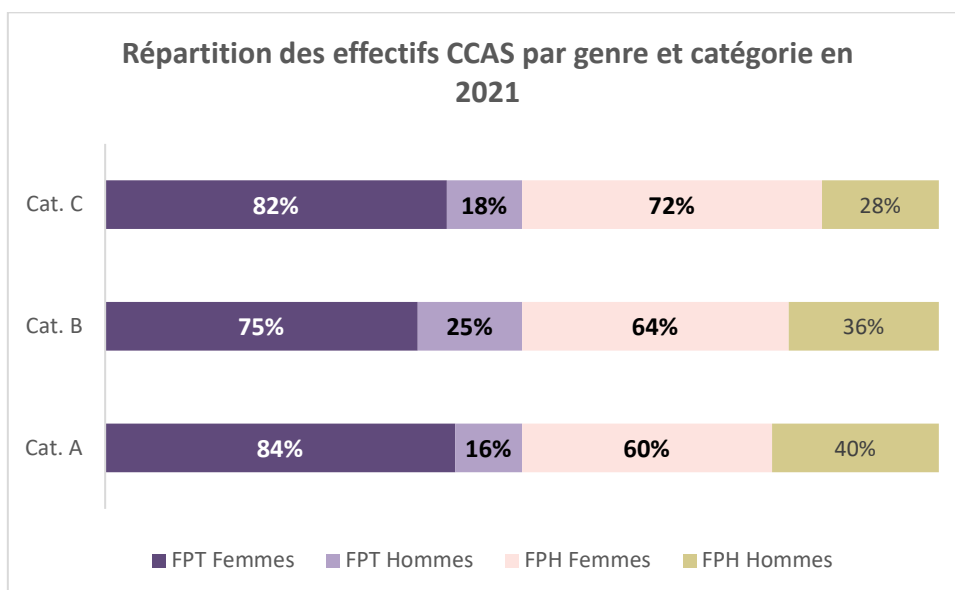
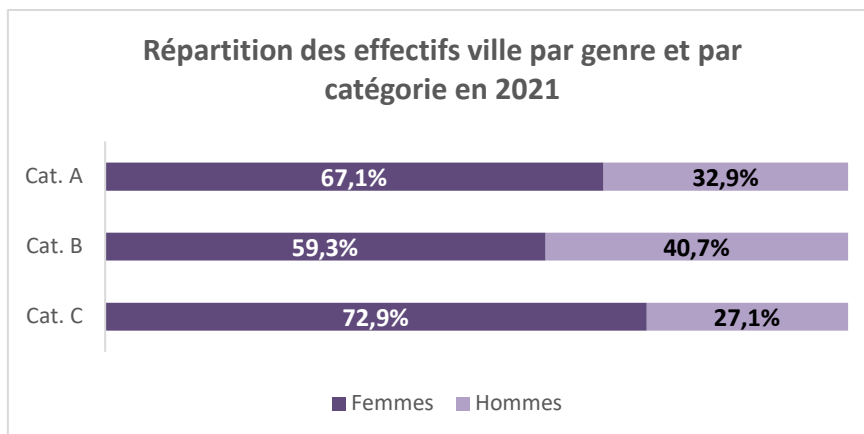
Si l'on se penche sur les effectifs masculins :

- ⇒ **Les postes de policier.es municipal.es**, qui représentent près de 3% des effectifs, sont occupés à 82% par des hommes (77% en 2020).

Au sein du CCAS, tous les métiers sont très majoritairement occupés par des femmes, en raison notamment de la sur-représentation féminine au sein de cette structure.

1.5 Les effectifs par catégorie

La répartition des effectifs par catégorie au sein de la Ville en 2021 reste sensiblement la même qu'en 2020. La catégorie B a connu une très légère hausse du taux de femmes (59,3% en 2021 contre 57,8% en 2020) alors que la catégorie A est restée stable.



En 2021, la répartition au sein de la FPT du CCAS évolue peu dans les catégories A et C. Une forte hausse de la part des femmes s'observe en raison de la baisse de l'effectif masculin concernant la catégorie B (75% en 2021 contre 63% en 2020).

Pour la FPH, le taux de féminisation connaît une hausse importante en 2021 pour la catégorie C (72% contre 54% en 2020). En revanche, une nette baisse du nombre de femmes parmi les effectifs de catégorie A apparaît passant de 87% en 2020 à 60% en 2021.

2. L'ACCES AUX RESPONSABILITES

La part des femmes sur les postes d'encadrement baisse légèrement en 2021 tout en étant proche de l'indice de mixité global 70/30.

Ville de Bordeaux 2021

Fonction	Femmes		Hommes		Total
EMPLOIS FONCTIONNELS (DGA et DGS)	3	60%	2	40%	5
ADJOINT.E AU DG		0%	1	100%	1
DIRECTEUR / DIRECTRICE	15	51,7%	14	48,3%	29
RESPONSABLE DE SERVICE / MISSION	93	75%	31	25%	124
RESPONSABLE DE CENTRE	79	56,4%	61	43,6%	140
RESPONSABLE D'EQUIPE / D'UNITE	123	71,5%	49	28,5%	172
TOTAL	313	66,5%	158	35%	471

Les collectivités territoriales sont soumises à une nomination équilibrée des emplois de direction (DGS et DGA). Cette parité s'observe au niveau du top management de la Ville (emplois fonctionnels et adjoints et adjointes au DG). La féminisation de l'encadrement (66,5%) se reflète notamment chez les responsables d'équipe et de service/mission.

En distinguant les différents niveaux d'encadrement :

- ⇒ La répartition des postes de direction reste relativement similaire à l'an passé (1 directrice et 1 directeur en plus).
- ⇒ A la différence de 2020, le nombre de responsables de service/mission a connu une baisse (-8) impactant les femmes (-10) alors que le nombre d'hommes responsables de service/mission a augmenté de 2 personnes.
- ⇒ Le nombre de responsables de centre a augmenté (+12). Dans le détail, ce sont les femmes qui ont bénéficié de cette hausse passant de 65 à 79 alors que le nombre d'hommes responsables de centre a baissé de 2 personnes.

CCAS (FPT et FPH) 2021

Fonction	Femmes		Hommes		Total
DIRECTEUR / DIRECTRICE	4	80%	1	20%	5
RESPONSABLE DE SERVICE / MISSION	4	36%	7	64%	11
RESPONSABLE DE CENTRE	17	89%	2	11%	19
RESPONSABLE D'EQUIPE / D'UNITE	6	55%	5	45%	11
TOTAL	31	67%	15	33%	46

Au sein du CCAS, les femmes représentent 67% de l'effectif d'encadrement, soit un pourcentage égal par rapport à 2020.

Le nombre de directrices a augmenté de 3 personnes.

Le nombre de responsables d'équipe/unité a baissé de 3 postes en défaveur des hommes.

Les postes de responsables de service/mission et responsables d'équipe/unité sont toutefois plus mixtes.

3. LE RECRUTEMENT

Concernant les recrutements de la Ville et du CCAS, toutes les offres d'emplois diffusées sont rédigées de manière égalitaire, le féminin et le masculin sont utilisés tant pour l'intitulé de poste que pour la rédaction de l'annonce. Une communication est faite sur les offres quant à l'engagement de la Ville et du CCAS en matière d'égalité et de non-discrimination. La cellule « Alerte discrimination » ouverte en mai 2019 à destination du personnel est également destinée aux candidat.e.s à un emploi public qui se seraient sentis discriminé.es lors de la procédure de recrutement.

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, le cabinet Concept RSE a reçu 25 signalements dans le cadre de la cellule d'alerte. Le nombre de signalements a stagné en 2021, puisque nous avons 24 saisines en 2020 avec 10 situations préqualifiées dans le champ d'intervention de la cellule d'alerte (harcèlement discriminatoire ou discrimination directe). A noter que Les signalant.es sont toujours majoritairement les victimes présumées (96%). Une seule personne mise en cause a saisi la cellule en tant que témoin. 48% des signalants sont des signalantes. La moitié des situations concernent une discrimination directe (24% des situations totales).

3.1 Ville de Bordeaux

Le nombre total d'entrées tous motifs confondus est de 468 en 2021 contre 436 en 2020. La répartition des recrutements par catégorie montre une catégorie C toujours sur-représentée avec 78% des cas, (cette proportion est plus grande qu'en 2020 : 75% des entrées). Cette surreprésentation s'entend du fait que cette catégorie représente 77% de l'effectif total de la Ville de Bordeaux.

Concernant les recrutements externes, la part des femmes et des hommes recrutés conforte le format 1/3 – 2/3 déjà observé les années précédentes. Le recrutement d'effectifs masculins continue de diminuer (29% d'hommes recrutés en 2020, 27% en 2021).

Les recrutements concernent en majorité la direction générale éducation, sports et société (64% des recrutements externes). C'est au sein de cette même direction générale que l'écart de recrutement entre les hommes et les femmes est le plus important avec un recrutement de femmes très important (247 femmes recrutées contre 53 hommes) notamment sur les domaines enfance et petite enfance, métiers déjà beaucoup plus féminisés.

Les recrutements femmes-hommes au sein des DG se répartissent comme suit :

- ⇒ Cabinet du maire : 80%-20%
- ⇒ DGESS : 82%-18%
- ⇒ DGPRP : 32%-68%
- ⇒ DGAC : 59%-41%
- ⇒ DGSC : 76%-24%

Recrutements Ville de Bordeaux 2021	Femmes	Hommes	Total général
Cabinet du maire et rattachement	8 (80%)	2 (20%)	10 (2%)
Direction générale éducation, sports et société	247 (82%)	53 (18%)	300 (64%)
Direction générale de la proximité et des relations avec la population	16 (32%)	34 (68%)	50 (11%)
Direction générale des affaires culturelles	42 (59%)	29 (41%)	71 (15%)
Direction générale des solidarités et de la citoyenneté	28 (76%)	9 (24%)	37 (8%)
Total	341 (73%)	127 (27%)	468

3.2 CCAS

Pour la fonction publique territoriale, l'année 2021 enregistre une hausse du nombre d'entrées (102 contre 75 en 2020). Ont eu lieu, hors remplacements, 84 recrutements de femmes (contre 62 en 2020) et 18 recrutements d'hommes (contre 13 en 2020). Pour la fonction publique hospitalière, 8 recrutements (6 femmes et 2 hommes) sur emplois permanents ont eu lieu (soit 19 recrutements en moins que 2020 qui comptait 21 femmes et 6 hommes). Tous les recrutements au sein de la FPH étaient au sein de la direction de l'insertion.

La part des recrutements de femmes continue de croître par rapport à 2019 et 2020.

Recrutements CCAS de Bordeaux 2021	Femmes	Hommes	Total général
FPT			
Direction générations séniors et autonomie	72 (85%)	13 (15%)	85
Direction administrative et financière		1 (100%)	1
Direction de l'insertion	12 (75%)	4 (25%)	16
FPH			
Direction de l'insertion	6 (75%)	2 (25%)	8
Total	92 (82%)	20 (18%)	112

4. LE DEROULEMENT DE CARRIERE

4.1 La titularisation

En 2021, 121 agent.e.s de la Ville ont été titularisés (167 en 2020), 88 femmes (73%) contre 33 hommes (27%), soit une proportion proche du taux de mixité global. Deux agentes se sont vues refuser une titularisation.

Au sein du CCAS, ce sont 11 agents et agentes (2 hommes et 9 femmes) de la FPT qui ont été titularisés (1 refus homme) et 7 agent.e.s (4 femmes et 3 hommes) de la FPH.

4.2 L'avancement de grade

L'avancement de grade repose sur des quotas établis au regard de l'effectif de chaque catégorie. Il a permis, en 2021, à 328 agent.e.s titulaires (contre 276 en 2020) d'accéder au grade supérieur de leur cadre d'emploi et de progresser dans leur déroulement de carrière (sur 732 proposables), soit à 10,2% de l'effectif titulaire contre 8,6% en 2020. La part des femmes ayant bénéficié d'un avancement de grade a baissé par rapport à l'année dernière. Elles sont 75% contre 80% l'an passé à avoir profité de cette mesure.

L'avancement de grade est fortement lié à la répartition des agents et agentes par catégorie et filière. **Il bénéficie fortement en 2021 au personnel homme de la catégorie C. Il ne représentant que 27% des effectifs de catégorie C mais présentent un ratio quasi similaire à celui des femmes (42,68% contre 44,04%).** La lecture des ratios exprime les taux de promotion (à savoir le nombre d'agents promu/le nombre d'agents promouvables). Globalement, la catégorie A présente le plus fort ratio d'avancement de grade.

Ville de Bordeaux	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	65,52%	44,19%	44,04%
Hommes	52,94%	43,75%	42,68%
Total	60,87%	44,07%	43,70%

Lecture :

Parmi les femmes de catégorie A ayant réuni les conditions, 65,52% ont bénéficié d'un avancement de grade
Parmi les agent.e.s de catégorie A ayant réuni les conditions, 60,87% ont bénéficié d'un avancement de grade.
Parmi les hommes de catégorie C ayant réuni les conditions, 42,68% ont bénéficié d'un avancement de grade

Au sein du CCAS, en 2021, 9 agent.e.s ont bénéficié d'un avancement de grade au sein de la FPH, soit 7 femmes et 2 hommes appartenant à la direction de l'insertion. Au sein de la FPT, 49 agent.e.s ont été proposables à un avancement de grade (36 femmes et 13 hommes). 31 agents (71% de femmes et 29% d'hommes) ont pu en bénéficier.

Avancement de grade FPT	Femmes	Hommes	Total
DGSA	14	5	19
DAF	1	0	1
DI	6	4	10
Mission handicap	1	0	1
Total	22	9	31

Pour rappel en 2020, ce sont 24 agent.e.s qui ont bénéficié d'un avancement de grade (22 femmes/2 hommes) : 14 agent.e.s au sein de la DGSA, 9 au sein de la DI et 1 au sein de la Direction générale

déléguée du CCAS. En 2020, pour la fonction publique hospitalière, 2 hommes et 2 femmes (direction de l'insertion) en ont bénéficié.

La part des femmes ayant bénéficié d'un avancement de grade a augmenté par rapport à 2020. Elles sont 29 en 2021 (22 à la FPT et 7 à la FPH) contre 22 en 2020.

4.3 La promotion interne

Les possibilités de promotion interne sont conditionnées par les besoins de recrutement identifiés par cadre d'emplois. Le nombre de postes ouverts dans chaque cadre d'emplois dépend du nombre de recrutements de fonctionnaires effectués par la collectivité au cours de l'année précédente.

A la Ville de Bordeaux, en 2021, 1517 agent.e.s étaient proposables à une promotion interne dont 64% de femmes. Bien que les femmes étaient majoritaires dans l'effectif des proposables, la lecture au prisme des effectifs sexués des agent.e.s titulaires est en faveur des hommes. En effet, sur les 947 hommes titulaires, 57% étaient proposables. A l'inverse, sur les 2265 femmes titulaires, seules 43% étaient proposables. La part des hommes promus sur l'effectif des hommes titulaires est de 2,32% (22 hommes promus sur 947 hommes) alors que la part des femmes promues sur l'effectif des femmes titulaires est de 1,06% (24 femmes promues sur 2265). Il importe toutefois de rappeler que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes et donc naturellement moins avancées dans leur carrière.

	Proposables 2021		Promu.e.s 2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cabinet du maire	46	26	1	1
DGESS	638	174	14	8
DGAC	186	150	4	0
DGSC	71	64	3	4
DGPRP	36	126	2	9
Total	977	540	24	22

La lecture des ratios révèle que parmi les femmes de catégorie A ayant réuni les conditions les conditions à une promotion interne, 0,7% en ont bénéficié contre 3,1% des hommes. Parmi l'ensemble des femmes toutes catégories confondues ayant réuni les conditions, 2,5% ont bénéficié d'une promotion interne contre 4,1% chez les hommes.

En 2021, la promotion interne a bénéficié à 46 agent.e.s soit 24 femmes et 22 hommes, affichant ainsi une promotion à 52% féminine. **En 2021, la promotion interne rend compte d'un équilibre femmes/hommes en décalage avec l'indice de mixité global (70/30) des effectifs.**

A noter : Depuis le 1er janvier 2021, l'avis de la commission administrative paritaire sur les dossiers individuels présentés par les collectivités au titre de la promotion interne, est remplacé par l'application de critères définis au sein des lignes directrices de gestion, conformément aux

dispositions prévues par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.

De ce fait les candidat.es à la promotion interne sont désormais entendu.es devant un jury.

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	1	3	4
Catégorie B	4	2	6
Catégorie C	19	17	36
Total	24	22	46

- ⇒ **En catégorie A**, en 2021, 1 femme a été promue contre 3 hommes. En 2020, 4 femmes et 1 homme avaient été promus.
- ⇒ **Pour la catégorie B**, la promotion interne est proche de l'indice de mixité global. 4 femmes sur 6 ont été promues (67%) contre 2 hommes. En 2020, ce sont 3 hommes (75%) et 1 femme (25%) qui avaient été promus.
- ⇒ **Pour la catégorie C**, la promotion interne concerne uniquement les emplois de la filière technique (accessible sans limite statutaire posée par les quotas). 19 femmes ont été promues cette année contre 5 en 2020 et 17 hommes.

En 2021 au sein du CCAS, la promotion interne a bénéficié essentiellement à des agent.e.s de la Fonction publique territoriale. En effet, pour la Fonction publique hospitalière, l'agence régionale de Santé n'a pas ouvert de poste, de fait la campagne de promotion interne n'a pu avoir lieu en 2021.

Au sein de la FPT, 30 femmes et 6 hommes étaient proposés.

	Proposables 2021		Promu.e.s 2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Direction générale déléguée du CCAS	1	1	0	0
DGSA	25	4	3	0
Direction administrative et financière	2	0	0	0
Direction de l'insertion	2	1	0	0
Total	30	6	3	0

3 femmes ont été promues (1 de catégorie A et 2 de catégorie C), toutes appartenant à la DGSA.

5. L'ACCES A LA FORMATION

	Femmes	Hommes	Total
Ville de Bordeaux			
Cat. A	385 (79%)	104 (21%)	489 (100%)
Cat. B	207 (61%)	134 (39%)	341 (100%)
Cat. C	1073 (63%)	629 (37%)	1 702 (100%)
	1 665 (66%)	867 (34%)	2 532 (100%)
CCAS FPT			
Cat. A	48 (80%)	12 (20%)	60 (100%)
Cat. B	6 (55%)	5 (45%)	11 (100%)
Cat. C	92 (92%)	8 (8%)	100 (100%)
	146 (85%)	25 (15%)	171 (100%)
CCAS FPH			
Cat. A	2 (50%)	2 (50%)	4 (100%)
Cat. B	3 (50%)	3 (50%)	6 (100%)
Cat. C	4 (67%)	6 (33%)	10 (100%)
	9 (82%)	11 (18%)	20 (100%)
Total global			2 723

En 2021, le nombre de départs en formation concerne 2 723 agent.e.s (Ville et CCAS réunies) dont 2 532 de la Ville et 91 du CCAS.

Le nombre de jours moyens suivis par agent.e, toutes catégories confondues, passe à 2,16 jours pour les agents au sein de la Ville, 5,6 jours pour les agent.e.s de la FPH et à 1,15 jours pour les agent.e.s de la FPT.

Les départs en formation 2021 concernent 82% de femmes et 18% d'hommes, Ville et CCAS confondus. En 2021, comme en 2020, pour les femmes formées dans la catégorie B la proportion est similaire à savoir 60% (59% en 2020). En catégorie A, les femmes partent beaucoup plus en formation que les hommes (79% contre 21%).

S'agissant des différents types de formation, elles sont regroupées sous trois items :

⇒ Concernant la Ville de Bordeaux, les **formations à statuts particuliers** et les formations statutaires obligatoires où les femmes et les hommes sont à une proportion quasi identique (51%-49%) alors que les femmes étaient très majoritaires en 2020 (79%).

Pour le CCAS, les femmes sont majoritaires à 82%, FPT et FPH réunies 341 agent.e.s concernées.

⇒ Les **formations de perfectionnement** concernent toutes les formations demandées par les agent.e.s pour parfaire leurs connaissances, renforcer leur expertise ou évoluer dans leur carrière. Sur les 824 agent.e.s de la ville de Bordeaux ayant suivi une ou des formations de perfectionnement, la part des femmes est de 70%.

Sur les 18 agent.e.s du CCAS (FPT+FPH) ayant suivi une ou plusieurs formations de perfectionnement, la part des femmes est de 78% (14).

⇒ Concernant les « **préparations aux concours et examens** », seulement 2 femmes de la Ville de Bordeaux ont suivi cette formation.

Au sein du CCAS (FPT+FPH), 28,5 agent.e.s ont réalisé une préparation aux concours et examens dont 72% de femmes (20 agentes).

5.1 Les formations payantes

Ville de Bordeaux

En 2021, 1382 personnes ont effectué des formations payantes parmi lesquelles 879 femmes (64%) et 503 hommes (36%). Tant pour les hommes que pour les femmes, c'est au sein de la direction générale éducation, sports et société que le plus grand nombre de formations payantes est observé (500 femmes et 205 hommes), suivie par la direction générale des affaires culturelles. Plus nombreuses dans le suivi de ces formations, les femmes capitalisent un total de 8 930,50 heures de présentiel pour 5 966,5 heures pour les hommes. Rapporté à un niveau individuel, cela correspond à 10h de formation en moyenne par femmes contre 12h par hommes.

	FEMMES	HOMMES	Total agent.e.s
	NB agentes	NB agents	
CAB	12	3	15
DGESS	500	205	705
DGAC	225	154	379
DGSC	104	34	138
DGPRP	29	100	129
Ville de Bordeaux	9	7	16
Total	879	503	1382

	FEMMES	HOMMES	Total agent.e.s
	NB agentes	Nb agents	
DAF	1	1	2
DI	8	5	13
DG CCAS	1	0	1
DGSA	72	4	76
Total	82	10	92

En 2021, 92 personnes au sein du CCAS ont effectué des formations payantes parmi lesquelles 82 femmes (89%) et 10 hommes (11%). Tant pour les hommes que pour les femmes, c'est au sein de la DGSA que le plus grand nombre de formations payantes est observé pour les femmes (72) et au sein de la direction de l'insertion pour les hommes (5). Plus nombreuses dans le suivi de ces formations, les femmes capitalisent un total de 639 heures de présentiel pour 89 heures pour les hommes. Rapporté à un niveau individuel, cela correspond à 8h de formation en moyenne par femmes contre 9h par hommes.

6. LA RETRAITE

6.1 Ville de Bordeaux

Pour toutes les catégories, les pensions de retraite perçues par les femmes sont inférieures à celles perçues par les hommes alors qu'elles affichent un âge moyen de départ à la retraite plus élevé que celui des hommes. Les femmes partent à la retraite en moyenne à 63 ans et 1 mois tandis que les hommes partent en moyenne à 62 ans et 6 mois. Cette différence peut s'expliquer par une entrée plus tardive sur le marché du travail et/ou une pause dans leur carrière professionnelle afin de s'occuper des enfants au sein du domicile conjugal. La catégorie A concentre l'écart le plus important avec près de 323,18€ de moins pour les femmes.

	Administratif	Technique	Médico- sociale	Culturelle	Autres	Total général
Femmes	1 900,06 €	1 390,60 €	1 534,77 €	2 254,20 €		1 750,73 €
A	2 632,20 €		1 944,00 €	2 780,00 €		2 484,82 €
B	1 930,00 €			1 465,50 €		1 744,20 €
C	1 274,97 €	1 390,60 €	1 412,00 €			1 367,75 €
Hommes	2 556,00 €	1 634,00 €		2 506,00 €	1 705,00 €	1 798,59 €
A	2 908,67 €			2 506,00 €		2 808,00 €
B		1 979,33 €			1 697,00 €	1 908,75 €
C	1 498,00 €	1 576,44 €			1 709,00 €	1 585,33 €
Total général	2 045,82 €	1 587,19 €	1 534,77 €	2 296,17 €	1 705,00 €	1 771,76 €

6.2 CCAS

FPT	Femmes	Hommes
Catégorie A	1 027 €	
Catégorie B		2 114 €
Catégorie C	1 096 €	1 461 €
Total	1 061,50€	1 787,50 €

Concernant la FPT, on constate une inégalité entre hommes et femmes au sein de la catégorie C pour la filière médico-sociale. Les pensions de retraite perçues par les femmes sont inférieures à celles perçues par les hommes de 365€.

Concernant la FPH, seules deux retraites sont comptabilisées. Pour des raisons de confidentialité il n'est pas donc possible d'afficher un montant.

AXE 3 : EVALUER, PREVENIR ET TRAITER LES ECARTS DE REMUNERATION

Dans la fonction publique, le calcul de la rémunération sur la base d'une grille indiciaire tend à limiter les risques de discrimination.

Toutefois, il est souvent opposé le principe du poste et fonction équivalents pour comparer les salaires des femmes et des hommes. **Or les métiers largement occupés par des femmes sont souvent moins rémunérés que ceux largement occupés par des hommes, créant de fait une inégalité systémique.** Les éléments variables de paie des différents métiers ont également un impact.

S'agissant de la Ville de Bordeaux, l'écart salarial entre les femmes et les hommes a augmenté entre 2020 et 2021, en défaveur des femmes (+56 €). En cela, après une forte baisse en 2020 de 8% de l'écart salarial moyen, celui-ci connaît une hausse (+10,2%) au bénéfice des hommes. Cette observation permet d'interroger l'efficacité de certains leviers d'action mis en œuvre afin de réduire les inégalités salariales jusqu'alors en défaveur des femmes.

1. LE SALAIRE

1.1 Ville de Bordeaux

Les agentes ont connu en moyenne une hausse de 22 € en 2021 alors que les agents ont quant à eux connu une hausse plus importante de 78€ en termes de rémunération brute moyenne. La hausse de l'écart F/H observée pour la catégorie A+ s'est poursuivie mais toujours en faveur des hommes (+451€ contre +321€). De 10% en 2020 en faveur des hommes, cet écart s'est porté à 11,1% en 2021 en défaveur des femmes. **Une attention particulière doit toutefois être apportée car il s'agit d'une population à faible effectif dont les mouvements d'effectifs (départs-arrivées) ont un fort impact.** Pour la catégorie A, entre 2020 et 2021, une baisse de l'écart s'observe, de 10% en 2020 il passe à 7,5% en 2021, avec une baisse de la rémunération plus importante pour les hommes (-127€ contre -31€). Toutefois, la rémunération moyenne reste toujours plus élevée pour les hommes que pour les femmes.

L'écart F/H pour la catégorie B connaît une baisse de 2,3 points entre 2020 (7%) et 2021 (5,3%). Cela est dû à une augmentation plus importante du salaire moyen des femmes (+ 229€) par rapport à celui des hommes (+180 €).

Concernant la catégorie C, l'écart augmente très légèrement (+0,5 point). S'observe une très légère hausse des rémunérations, mais plus importante toutefois pour les hommes (+22€ contre +2€).

	2020		2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A+	5 536 €	5 002 €	5 987 €	5 323 €
Part des primes et indemnités	30,8%	28,4%	31,65%	29,82%
Écart F/H	10%		11,1%	
Catégorie A	3 927 €	3 547 €	3 800 €	3 516 €
Part des primes et indemnités	25,6%	25,6%	21%	22%
Écart F/H	10%		7,5%	
Catégorie B	2 960 €	2 745 €	3 140 €	2 974 €
Part des primes et indemnités	24,3%	23%	24%	22%
Écart F/H	7%		5,3%	
Catégorie C	2 381 €	2 198 €	2 403 €	2 200 €
Part des primes et indemnités	22,8%	20,5%	23%	18%
Écart F/H	8%		8,5%	
Rémunération mensuelle brute moyenne	2 634 €	2 415 €	2 712 €	2 437 €
Écart F/H	8%		10,2%	

La différence de rémunération mensuelle moyenne brute globale est en augmentation de 50€ par rapport à 2020. Il est à noter que la part des primes et des indemnités est en faveur des hommes, hormis pour la catégorie A pour laquelle la part de ces primes et indemnités s'établit à 22% pour les femmes et 21% les hommes.

*

* *

Concernant l'écart mensuel médian entre femmes et hommes, celui-ci a légèrement augmenté entre 2020 et 2021 (+1 point) mais s'est inversé en faveur des femmes (écart médian de +262€).

En 2021, les femmes de catégorie A+ connaissent une importante évolution salariale avec une hausse du salaire médian de 608€ s'expliquant par une hausse des rémunérations mensuelles brutes

moyennes. L'écart F/H pour cette catégorie reste le même qu'en 2020 mais à l'avantage des femmes. Toutefois, même remarque qu'avec le salaire moyen il importe de regarder ces chiffres avec prudence en raison du faible nombre de personnes concernées.

La comparaison entre les salaires mensuels bruts moyens et les salaires mensuels bruts médians montre une médiane inférieure à la moyenne. Ainsi, comme en 2020 plus de la moitié des agent.e.s touchent moins que le salaire moyen mentionné dans le précédent tableau. La différence entre rémunération moyenne et médiane s'explique par la dispersion des salaires. Si la médiane est plus basse que la moyenne, cela montre que lors du calcul de la moyenne, les salaires les plus importants ont fait augmenter le résultat, notamment ceux de la catégorie A+. **Un constat qui s'applique sur l'ensemble des catégories sauf au sein de la catégorie A où le salaire médian pour les femmes est supérieur de 32€ au salaire moyen.**

En 2021, une étude sur les disparités salariales femmes/hommes a été lancée permettant d'évaluer la discrimination horizontale, verticale et les effets démographiques. Il ressort principalement :

- Un taux élevé de féminisation des effectifs (70,8% de femmes dans l'effectif sur emploi permanent)
- Les femmes sont en situation de précarité plus marquée (73% de femmes chez les contractuels sur emploi permanent et 73% de femmes dans l'effectif sur emploi non permanent)
- Une différence de rémunération mensuelle moyenne par genre : 343€ en défaveur des femmes (-13,8%)
- L'émergence de 4 critères de différences de rémunération entre les femmes et les hommes : un **effet temps partiel** (-119€), une **ségrégation de cadres d'emplois** (-137€), un **effet démographique/carrière** (-60€), un **effet primes** (-28€)
- Une inégalité de rémunération dans les catégories : un écart brut femmes/hommes en euros s'établit pour la catégorie A à 395€, pour la catégorie la catégorie B à 201€, pour la catégorie C à 305€.

En conclusion un ensemble de pistes d'actions a été établi :

- Lutter contre les stéréotypes et favoriser la mixité des métiers
- Veiller à une égalité de carrière
- Mener une réflexion autour des postes à temps non complet
- Mener des analyses complémentaires

1.2 CCAS

La rémunération mensuelle brute moyenne du personnel de la FPH du CCAS de Bordeaux en 2021 est de 2 406€. Un important écart (104€ en 2021 contre 10€ en 2020) entre les rémunérations brutes moyennes des hommes et des femmes s'observe cette année. Cette inégalité de rémunération entre hommes et femmes sur l'ensemble de la population concernée s'observe également sur l'analyse par catégorie.

On observe en effet des écarts en faveur des hommes sur les trois catégories. L'écart s'est largement accentué à la faveur des hommes en 2021 au sein de la catégorie B (-25% contre -9% en 2020). La tendance est similaire, bien que moins forte, pour la catégorie C (-11% contre -4% en 2020).

Moyenne FPH	2021	Hommes	Femmes
Catégorie A		3 338 €	2 658 €
Part des primes et indemnités		8%	14%
Écart F/H		20%	
Catégorie B		3 152 €	2 360 €
Part des primes et indemnités		18%	15%
Écart F/H		25%	
Catégorie C		2 242 €	2 001 €
Part des primes et indemnités		20%	14%
Écart F/H		11%	
Rémunération mensuelle brute moyenne		2 458 €	2 354 €
Écart F/H		4%	

La rémunération brute moyenne des agent.e.s de la FPT du CCAS de Bordeaux en 2021 est de 2 869 €. L'écart entre la rémunération moyenne des femmes et des hommes continue de se réduire avec une différence salariale mensuelle de 104 € contre 145 € en 2020. Les rémunérations moyennes qui apparaissent sont en équivalent temps plein. Il est à noter une neutralisation des temps partiels et des temps non complets. La méthode de calcul est celle utilisée dans de nombreuses études et collectivités.

Comme au niveau national, les écarts de rémunération entre hommes et femmes sont plus importants chez les cadres. Toutefois on note que l'écart au sein de la catégorie A est le même qu'en 2020 (-15%). Il reste cependant très important avec 598€ d'écart entre les femmes et les hommes (545€ en 2020).

Sur la catégorie B, l'écart a baissé de 1 point en 2021 par rapport à 2020 (8% contre 9%) en faveur cette fois-ci des femmes. Alors qu'on observait en 2020 un écart de rémunération de 266€ en faveur des hommes, l'écart en 2021 est de 207€ en faveur des femmes.

Enfin pour la catégorie C, une tendance amorcée en 2019 et 2020 s'observe. L'écart de salaire en faveur des femmes se stabilise en 2021 (5%).

Moyenne FPT	2021	Hommes	Femmes
Catégorie A		3 910 €	3 312 €
Part des primes et indemnités		28%	25%
Écart F/H		15%	
Catégorie B		2 538 €	2 745 €
Part des primes et indemnités		25%	24%
Écart F/H		8%	
Catégorie C		2 481 €	2 606 €
Part des primes et indemnités		25%	26%
Écart F/H		5%	
Rémunération mensuelle brute moyenne		2 915 €	2 823 €
Écart F/H		3%	

*

* *

Pour ce qui concerne le salaire médian, la moitié des agents de catégorie B touchent plus que le salaire moyen au sein de la FPT. La différence entre salaire moyen et médian est de 108€. Ici les hauts salaires, moins importants n'ont alors qu'un faible impact sur le calcul de la moyenne qui reste donc plus basse que la médiane. Il s'agit de la seule exception concernant le calcul du salaire média au sein de la FPT.

Concernant la rémunération mensuelle brute médiane, tant pour les hommes que pour les femmes, celle-ci est inférieure à la rémunération mensuelle brute moyenne. Une différence de 481€ pour les hommes et de 281€ pour les femmes.

Concernant la FPH, une particularité est à relever. Elle concerne la population féminine. Pour la catégorie B, la rémunération mensuelle médiane est supérieure à la moyenne (+33€). Ainsi, 50% des femmes de catégorie B ont une rémunération supérieure à 2393€ (avec une moyenne à 2360€).

Pour ce qui est du salaire médian en 2021, la moitié des agents de catégorie B touchent plus que le salaire moyen au sein de la FPT. La différence entre salaire moyen et médian est de 108€. Ici les hauts salaires, moins importants n'ont alors qu'un faible impact sur le calcul de la moyenne qui reste donc plus basse que la médiane. Il s'agit de la seule exception concernant le calcul du salaire média au sein de la FPT.

Concernant la rémunération mensuelle brute médiane, tant pour les hommes que pour les femmes, celle-ci est inférieure à la rémunération mensuelle brute moyenne. Une différence de 481€ pour les hommes et de 281€ pour les femmes.

Concernant la FPH, une particularité est à relever. Elle concerne la population féminine. Pour la catégorie B, la rémunération mensuelle médiane est supérieure à la moyenne (+33€). Ainsi, 50% des femmes de catégorie B ont une rémunération supérieure à 2393€ (avec une moyenne à 2360€).

2. REGIME INDEMNITAIRE

2.1 Ville de Bordeaux

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place à la Ville de Bordeaux en septembre 2018. En décembre 2021, le RIFSEEP concernait 3 159 agents, dont 8 agents sur 10 sont des agents de catégorie C, 11,7% de catégorie A et 8,8% de catégorie B. Dans plus de 8 cas sur 10, le poste occupé donne lieu à un RIFSEEP de collaborateur. Le montant du RIFSEEP versé en décembre pour sa partie fonction s'élève à 1 067 428,75 €.

Filière	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Administrative	86 175,77 €	45 490,00 €	131 665,77 €	36 936,17 €	10 532,00 €	47 468,17 €	70 343,97 €	13 261,00 €	83 604,97 €	262 738,91 €
Animation				2 345,00 €	429,00 €	2 774,00 €	2 416,77 €	1 004,00 €	3 420,77 €	6 194,77 €
Culturelle	30 858,85 €	16 854,00 €	47 712,85 €	37 113,36 €	15 106,00 €	52 219,36 €	19 860,08 €	13 459,73 €	33 319,81 €	133 252,02 €
Médico-sociale	38 189,02 €	3 305,00 €	41 494,02 €				61 370,84 €	770,00 €	62 140,84 €	103 634,86 €
Médico-technique	823,50 €		823,50 €	1 038,00 €		1 038,00 €				1 861,50 €
Sociale	31 442,79 €	1 248,00 €	32 690,79 €				32 291,21 €	251,00 €	32 542,21 €	65 233,00 €
Sportive	1 198,00 €	1 947,00 €	3 145,00 €	6 256,00 €	6 535,00 €	12 791,00 €		912,00 €	912,00 €	16 848,00 €
Technique	3 500,00 €	15 688,57 €	19 188,57 €	3 717,58 €	23 797,00 €	27 514,58 €	287 072,65 €	143 889,89 €	430 962,54 €	477 665,69 €
Total général	192 187,93 €	84 532,57 €	276 720,50 €	87 406,11 €	56 399,00 €	143 805,11 €	473 355,52 €	173 547,62 €	646 903,14 €	1 067 428,75 €

2.2 CCAS

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au CCAS de Bordeaux en septembre 2018. En décembre 2021, le RIFSEEP concernait 310 agents dont près des 2/3 sont des agents de catégorie C, 31% de catégorie A et 6% de catégorie B. Dans près de 7 cas sur 10, le poste occupé donne lieu à un RIFSEEP de collaborateur. Le montant du RIFSEEP versé en décembre pour sa partie fonction s'élève à 118 632 €.

Filière	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Administrative	4 744,00 €	18 396,92 €	23 140,92 €	2 136,00 €	3 482,01 €	5 618,01 €	1 757,00 €	11 818,51 €	13 575,51 €	42 334,44 €
Animation					1 716,00 €	1 716,00 €	1 721,14 €	2 186,00 €	3 907,14 €	5 623,14 €
Médico-sociale	929,60 €	9 794,40 €	10 724,00 €				385,00 €	16 155,34 €	16 540,34 €	27 264,34 €
Médico-technique		470,57 €	470,57 €							470,57 €
Sociale	1 831,86 €	17 063,25 €	18 895,11 €				753,00 €	1 506,00 €	2 259,00 €	21 154,11 €
Technique	1 750,00 €		1 750,00 €		938,00 €	938,00 €	3 784,00 €	15 313,58 €	19 097,58 €	21 785,58 €
Total général	9 255,46 €	45 725,14 €	54 980,60 €	2 136,00 €	6 136,01 €	8 272,01 €	8 400,14 €	46 979,43 €	55 379,57 €	118 632,18 €

Que ce soit pour la Ville de Bordeaux ou le CCAS, aucun effet d'appartenance de genre ne s'observe dans les écarts existants entre les hommes et les femmes pour ce qui se rapporte au régime indemnitaire. Les montants en faveur des femmes s'expliquent par des taux de mixité globale où les femmes composent aux 2/3 les effectifs totaux de la ville et du CCAS.

3. LES DIX REMUNERATIONS LES PLUS ELEVEES

Depuis la loi pour la transformation de l'action publique, différentes administrations sont tenues de publier la somme des dix plus hautes rémunérations et la répartition de celles-ci entre femmes et hommes (art. 37 de la loi du 6 août 2019). Une transparence voulue pour aligner la fonction publique avec les obligations du secteur privé. En 2021, la somme des 10 rémunérations les plus élevées s'établissait à 907 571,39 euros soit 90 757 euros annuel de moyenne par personne. En établissant un focus par genre, il ressort qu'en 2021 la somme des 5 salaires féminins les plus élevées était moins importante que celle des hommes, contrairement aux années précédentes.

En moyenne, en 2021, parmi les 10 femmes les mieux rémunérées, une femme gagnait annuellement 89 051 € (98 954 € en 2019) contre 92 462€ (82 746 € en 2020) pour un homme. Le focus sur les salaires les plus élevés montre que les hommes gagnent plus alors qu'ils sont moins nombreux au sein du comité de direction générale. Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de détailler les sommes à l'intérieur des genres.

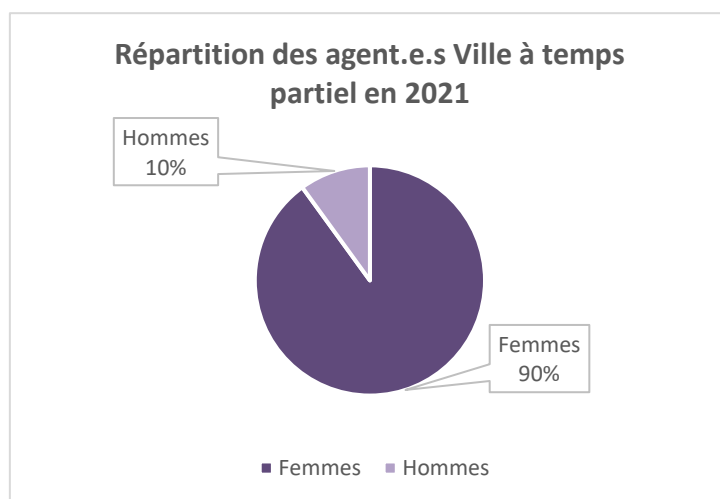
	Somme des 10 rémunérations les plus élevées (brut)	Nombre de femmes	Somme des rémunérations des femmes (brut)	Nombre d'hommes	Somme des rémunérations des hommes (brut)	Durée cumulée en mois
2021	907 571,39 €	5	445 257,93 €	5	462 313,46 €	119
2020	908 504,31 €	5	494 770,44 €	5	413 733, 87 €	115
2019	890 227 €	5	459 280 €	5	430 947 €	120

NB : Les 119 mois en 2021 font référence à la somme des mois se rapportant à ces 10 rémunérations. Des agents ont pu arriver ou quitter la collectivité en cours d'année.

AXE 4 : ACCOMPAGNER L'ARTICULATION ENTRE VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

1. LE TEMPS PARTIEL

1.1 Ville de Bordeaux



En 2021, 262 agent.e.s étaient à temps partiel (246 en 2020), 236 femmes et 26 hommes. Avec 19 agentes en plus qu'en 2020, le nombre de femmes à temps partiel est en forte hausse par rapport à celui des hommes (+ 3 agents). 7% des agent.e.s sur l'effectif total de la Ville sont en temps partiel. 9 agent.e.s sur 10 en temps partiel sont des femmes contre 88% / 12% en 2020. Les agent.e.s en catégorie C représentent près de 79% des personnes en temps partiel. 90% des agent.e.s de catégorie C en temps partiel sont des femmes.

Motifs de temps partiel Ville	Genre		Total
	Hommes	Femmes	
Naissance ou adoption	0	60	60
Temps partiel sur autorisation	7	94	101
Motif thérapeutique	15	58	73
Donner des soins	3	7	10
Handicap de l'agent.e	1	15	16
Création d'entreprise	0	2	2
Total	26	236	262

Le nombre d'agent.e.s à temps partiel reste relativement stable entre 2020 (246 agent.e.s) et 2021 (262). On observe que les motifs familiaux sont très largement portés par les femmes, aucun homme n'est à temps partiel en 2021 pour assurer la garde d'un nouvel enfant. 3 hommes sont proches aidants contre 7 femmes.

Comme en 2020, les raisons personnelles sont le plus souvent avancées chez les femmes (40% des cas), alors que le motif thérapeutique est le plus répandu chez les hommes (79% des cas). A noter que les agent.e.s à temps partiel en raison de leur handicap sont quasi-exclusivement des femmes.

S'agissant des motifs liés à la famille, la baisse de l'activité professionnelle est, pour la majorité des cas, assumée par les femmes. Que ce soit en raison d'une naissance ou d'une adoption, des soins apportés à un membre de la famille, les femmes sont surreprésentées dès lors que les tâches nécessitent une présence auprès d'un proche.

1.2 CCAS

Motifs de temps partiel CCAS (FPT + FPH)	Genre		Total
	Hommes	Femmes	
Naissance ou adoption	1	6	7
Temps partiel sur autorisation	2	16	18
Motif thérapeutique	4	15	19
Soins donnés à un membre de sa famille		1	1
Total	7	38	45

En 2021, 45 agent.e.s étaient à temps partiel, fonctions publiques territoriale et hospitalière cumulées (contre 51 en 2020). Les hommes ne représentant que 14% de l'effectif soit 7 agents (12% et 6 agents en 2020 également). Les agent.e.s bénéficiant d'un temps partiel représentent 10% de l'effectif permanent total du CCAS, un pourcentage en baisse par rapport à 2020 (13%).

Concernant la FPT, 36 femmes et 6 hommes étaient en temps partiel en 2021, soit 86% de femmes sur l'effectif total des agent.e.s en temps partiel.

Ce constat confirme et renforce la tendance à une répartition sexuée très marquée des agent.e.s à temps partiel. Les principaux motifs invoqués sont des raisons personnelles (18 agent.e.s) ou des motifs thérapeutiques (19 agent.e.s) qui pour ce dernier ne relève donc pas d'un choix personnel de l'agent.

2. LE TELETRAVAIL

En 2021, compte tenu de la crise sanitaire, le télétravail a été remplacé par le « travail en distance » à la Ville et au CCAS. Un nouveau dispositif sera mis en place 2022.

Un nouveau confinement a été mis en place au début de l'année 2021 avec le déploiement de 2 à 3 jours de TAD par semaine pour les postes adaptés.

Au sein de la Ville de Bordeaux, 1074 agents et agent.e.s ont eu recours au travail à distance en 2021 parmi lesquels 676 femmes et 398 hommes.

Au sein du CCAS, 131 agents et agentes ont eu recours au travail à distance en 2021 dont 114 femmes et 17 hommes.

3. LA PARENTALITE

3.1 Les congés liés à la parentalité

Afin de faciliter la parentalité, un guide d'information à destination des futurs et/ou nouveaux parents est remis à jour tous les deux ans par la direction Conseil et organisation. Il est ainsi envoyé aux directeurs, directrices, chefs et cheffes de service accompagné d'une note rappelant les droits des femmes enceintes, des salariées de retour d'un congé maternité, les modalités d'octroi des congés paternité et d'accueil de l'enfant.

Par ailleurs, les femmes enceintes peuvent demander un télétravail ponctuel pour réduire les temps de trajet et diminuer la fatigue afin de limiter les risques et la prise de congés pathologiques.

LE CONGE MATERNITE

S'agissant des **congés maternité**, le remplacement de ces congés est laissé à la discrétion des directions générales. La politique à la ville de Bordeaux a principalement porté sur le remplacement des congés maternité sur des postes de « front office », d'accueil du public (remplacement dans les écoles et les crèches, CCAS).

Le remplacement des congés maternité permet aux salariées de partir sereinement, en sachant que le suivi de leur activité sera assuré, limitant les appréhensions de départ et retour au travail. Il est donc important pour l'encadrement de sécuriser le départ et le retour de congé. et de veiller à ne pas discriminer les femmes parce qu'elles sont absentes du service.

En 2021, 81 femmes sont devenues mères (15 de la catégorie A, 8 de la catégorie B, 57 de la catégorie C) et 93 congés maternité ont été pris (15 de la catégorie A, 10 de la catégorie B, 68 de la catégorie C). Ce différentiel s'explique par le fait que certaines mères commencent leurs congés en 2020 et les terminent en 2021 et d'autres commencent et finissent leurs congés en 2021.

Au niveau des directions générales, 93 congés maternité ont été pris en 2021 :

- ⇒ **DGSC (hors CCAS)** : 10 congés maternité et 2 remplacés (20%)
- ⇒ **DGESS** : 60 congés maternité et 44 remplacés (73%)
- ⇒ **Cabinet du maire** : 2 congés maternité et 1 remplacé (50%).
- ⇒ **DGPRP** : 6 congés maternité et aucun remplacé (0%)
- ⇒ **DGAC** : 15 congés maternité et 2 remplacés (13%)

Au sein du CCAS, 8 femmes sont devenues mères en 2021 pour la FPT (5 appartiennent à la direction de l'insertion et 3 à la DGSA) et 7 ont pris leur congé maternité (1 de la DGSA et 6 de la DI). 2 femmes ont pris un congé parental.

Sur les 7 congés maternité pris, 3 ont été remplacés : 2 CADA et 1 SIPS. Les autres ne sont pas comptabilisés car ce sont des congés pris en 2022, un d'entre eux soulève une interrogation quant à l'agent ayant remplacé le congé maternité.

Concernant la FPH, 1 femme est devenue mère en 2021 et a pris un congé maternité. Celui-ci a été remplacé (CAAF).

LE CONGE PATERNITE

Le **congé paternité** est un congé de droit, rémunéré à taux plein, que l'agent peut poser quand il le souhaite dans la limite des 6 mois légaux.

En 2021, à la **Ville de Bordeaux**, 25 agents sont devenus pères (19 de la catégorie C, 1 de la catégorie B et 5 de la catégorie A), **tous ont pris leur congé paternité**.

Au sein du **CCAS**, 2 hommes sont devenus pères en 2021 (1 FPT et 1 FPH). Les 2 agents ont pris leur congé paternité. Les 2 hommes sont de catégorie C et issus de la direction de l'insertion.

3.2 Le don de jours de repos

Une procédure de dons de jours de congés pour enfants malades a été mise en place suite au décret du 29 mai 2015, étendue aux proches aidants en 2018. Elle permet aux agent.e.s de donner, anonymement et sans contrepartie, des jours de repos à un ou une collègue s'occupant d'un enfant gravement malade ou ayant le statut de proche aidant.

A la **Ville de Bordeaux** en 2021, ce sont 4 agent.e.s (1 homme et 3 femmes) qui ont bénéficié de ce dispositif avec 117 jours utilisés. Pour rappel, en 2020, ce sont 2 agent.e.s (1 homme et 1 femme) qui ont pu bénéficier de ce dispositif avec 77 jours utilisés.

Concernant le **CCAS**, aucun.e agent.e n'a demandé à bénéficier de don de jours de repos.

Partie 3

L'égalité femmes- hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les politiques publiques

AXE 1 : DES ACTIONS SPECIFIQUES EN FAVEUR DE L'EGALITE ET DES DROITS DES FEMMES

1. FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS DES FEMMES

La Ville de Bordeaux s'appuie sur ses partenaires associatifs pour faire avancer l'égalité femmes - hommes. Elle soutient les structures de défense des droits des femmes par l'octroi de subventions de fonctionnement et propose également des appels à projets pour leur permettre de développer des actions ponctuelles.

En 2021 une démarche de budgétisation sensible au genre a été amorcée avec le lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) visant à accompagner la ville de Bordeaux dans la définition d'une méthodologie adaptée. L'accompagnement a débuté en 2022. Cette démarche a pour objectif d'évaluer l'impact des décisions budgétaires sur les inégalités femmes-hommes et de travailler à ce que les subventions accordées bénéficient de la même manière aux femmes et aux hommes, et ce dans l'ensemble des politiques publiques.

Evolution des budgets des subventions de fonctionnement entre 2020 et 2021

	Mission Egalité, Diversité, Citoyenneté	Direction du Développement Social Urbain (DDSU)
Subventions de fonctionnement en 2020	115 000€	91 500€
Subventions de fonctionnement en 2021	122 800€	91 500€

Les subventions de fonctionnement allouées par la Mission égalité aux associations **de défense des droits des femmes** sont passées de 115 000 € à 122 800 € entre 2020 et 2021 et ont donc **augmenté de 7 %**.

En 2021, la Mission égalité a subventionné au titre du budget égalité femmes-hommes les associations suivantes :

- ⇒ **L'Apafed** (Association pour l'accueil des femmes en difficulté) : 51 000 euros
- ⇒ **Le CACIS** (Centre accueil consultation information sexualité) : 16 500 euros.
- ⇒ **Le CIDFF de la Gironde** (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles de la Gironde) : 11 000 euros.
- ⇒ **La Maison des femmes de Bordeaux** : 12 300 euros.
- ⇒ **Le Planning Familial de la Gironde** : 11 500 euros.

- ⇒ **Les Orchidées rouges** : 9 500 euros.
- ⇒ **L'Académie des Ruches** : 2 500 euros.
- ⇒ **Fédération régionale Planning familial de Nouvelle Aquitaine** : 2 500 euros.
- ⇒ **L'Burn** : 3 000 euros. Cette association, nouvellement financée par la Mission égalité, accompagne les femmes victimes de *burn-out* en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle. Pour cela elle propose un accompagnement personnalisé, des groupes de parole, des ateliers mais aussi des actions de sensibilisation.
- ⇒ **Libre Vue** : 3000 euros. Cette association porte un projet d'exposition photographique intitulé « Blessures de femmes » réalisé par l'artiste Catherine Cabrol, à travers des témoignages de femmes victimes de violences.

La Direction du Développement Social Urbain a subventionné les associations suivantes :

- ⇒ **Promofemmes** : 40 000 €
- ⇒ **AL PRADO** : 10 000 €
- ⇒ **Maison des femmes** : 2 000 €
- ⇒ **La case** : 18 500 €
- ⇒ **RUELLE** : 2 000 €
- ⇒ **Stop aux violences sexuelles 33** : 1000 €
- ⇒ **Ethnotopies** : 3 000 €
- ⇒ **Les Fées papillons** : 5 000 €
- ⇒ **Mana** : 10 000 €

Evolution des budgets des appels à projet de la mission égalité dédiés aux projets droits des femmes entre 2020 et 2021

Appels à projets (AAP) de la Mission égalité		
	Quinzaine de l'égalité et de la diversité (projets liés aux droits des femmes)	Semaine des droits des femmes (SDDF)
2020	13 138€	10 000€
2021	15 100€	

En 2021, le montant de l'appel à projets de la Quinzaine de l'Egalité et de la diversité dédié aux projets liés aux droits des femmes a été augmenté de 15% tandis que le budget de la Semaine des droits des femmes a été reversé dans le cadre de subventions de fonctionnement afin de soutenir leurs actions tout au long de l'année et de financer des projets dans le cadre du programme « L'égalité c'est toute l'année ».

La Quinzaine de l'égalité a permis de soutenir les projets en lien avec les droits des femmes portés par les associations suivantes :

- ⇒ **La Grande Causerie**
- ⇒ **La Naine Rouge**
- ⇒ **Les Orchidées Rouges**

- ⇒ **Planning Familial**
- ⇒ **Compagnie Coupable**
- ⇒ **Mixeratum Ergo Sum**
- ⇒ **Collectif qui est on**

A titre d'information, l'appel à projet « Contrat de ville » vise à soutenir et accompagner des projets porteurs d'innovations sociales dans tous les quartiers prioritaires et attribue notamment des subventions à des projets liés aux droits des femmes et à la lutte contre les toutes les discriminations. En 2021, les associations ayant bénéficié de cet appel à projet pour mener leurs actions sont :

- ⇒ **Contrôle Z Aquitaine**
- ⇒ **Maman tu es belle**
- ⇒ **Sporting club la bastidienne**
- ⇒ **Boxing club Alamele**
- ⇒ **Académie Younus**
- ⇒ **Académie des Ruches**
- ⇒ **Association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli**
- ⇒ **CACIS**
- ⇒ **CIDFF**
- ⇒ **Maison des femmes**
- ⇒ **Marie Curry**
- ⇒ **Mouvement le CRI**
- ⇒ **Les fées papillons**
- ⇒ **Envol Aquitaine**

2. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au niveau national, en 2021, 122 femmes ont été tuées en France par leur conjoint ou ex-conjoint en 2021 (contre 102 en 2020 et 146 en 2019). **Cela correspond à une augmentation de 20% entre 2020 et 2021.** Chaque année, 250 000 personnes subissent des violences physiques, sexuelles, psychologiques, verbales etc. Ce sont plus de 400 000 interventions de police et de gendarmerie pour violences intrafamiliales, soit 45 interventions par heure⁸. En 2021, 1658 fiches « femmes victimes hommes auteurs » ont été consignées par les écoutantes du 3919, contre 1263 en 2019 (année de référence du 3919, 2020 étant considérée comme exception à cause de la crise sanitaire).

Au niveau local, les femmes de Nouvelle-Aquitaine représentent 9,3% des femmes de la population française (INSEE, 2021) mais seulement 7,1% des appels au 3919. Toutefois, la Gironde fait partie des départements où il y a le plus grand nombre de féminicides commis en 2021 (6 féminicides sur 122).

L'engagement de la Ville de Bordeaux dans la lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité. En 2021, elle a développé plusieurs types d'actions visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Soutien aux associations et structures œuvrant sur cette thématique

De nombreuses associations soutenues par la Mission égalité sont amenées à accueillir des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles. Elles sont les moteurs et piliers sur le territoire de la lutte contre les violences. Parmi elles : la Maison des femmes, la Maison d'Ella, le Planning Familial, le CIDFF, mais aussi le Point Info Femmes de Mériadeck ouvert en 2020 dont l'activité s'est consolidée en 2021. Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences a accueilli plus de 240 femmes dont 144 victimes de violences en 2021, soit près de 3 femmes chaque semaine.

Soutien à l'hébergement des femmes victimes de violences

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a exacerbé la situation de danger pour les personnes victimes de violences conjugales.

En conséquence, la ville a souhaité consolider l'offre d'hébergement dédiée aux femmes victimes de violences, proposer une mise à l'abri immédiate, des hébergements sécurisés pérennes et un accompagnement spécifique en soutenant notamment l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes en Difficulté) qui informe, accompagne et héberge les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

De plus, afin de contribuer à renforcer les dispositifs d'accès au logement de droit commun, la ville de Bordeaux a prolongé l'expérimentation du **dispositif de baux glissants** en 2021 : ce partenariat ville/APAFED/bailleurs sociaux permet de disposer de 5 appartements en baux glissants à destination des femmes victimes de violences conjugales : l'appartement est au départ géré par l'association, puis au bout de quelques mois (en général entre 9 et 18 mois), quand les personnes retrouvent une autonomie et une stabilité, elles peuvent reprendre l'appartement à leur nom.

Enfin, la Ville a financé 12 000 euros pour de l'hébergement d'urgence nuitées d'hôtel.

⁸ Etude Nationale sur les Morts violentes au sein du couple - Ministère de l'intérieur

La Ville de Bordeaux a lancé l'expérimentation du dispositif « Demandez Angela » à l'été 2021. Ce dispositif vise à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement dans l'espace public, le sentiment d'insécurité et sécuriser les déplacements urbains.

« Où est Angela » est un nom de code qui peut être utilisé par les victimes de harcèlement de rue : si on est victime de harcèlement, on peut se rendre dans un « établissement adhérent, identifié par un logo et demander « **Où est Angela ?** » pour trouver de l'aide.

Le dispositif s'appuie sur un réseau d'établissements (bars, restaurants, lieux de nuit, etc.) qui s'engagent à accueillir de manière bienveillante et non discriminante toute personne se sentant en situation d'insécurité ou de harcèlement, quel que soit son âge, son genre ou sa situation. Les établissements qui souhaitent devenir adhérents s'engagent à respecter le principe d'assistance, d'information et de communication (via la signature d'une charte) et à suivre une sensibilisation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'accueil des victimes.

Ces séquences de sensibilisation, financées par la Ville de Bordeaux, ont été organisées 1 fois par mois à l'hôtel de ville. Elles ont été animées par le CACIS avec l'appui du pôle partenariat de la police nationale. Il fédère un réseau solidaire d'établissements qui s'engagent à accueillir toute personne se sentant en situation d'insécurité ou de harcèlement, quel que soit son âge, son genre ou sa condition.



« OÙ EST ANGELA ? »
est un réseau solidaire de partenaires qui s'engagent à **accueillir toute personne se sentant en situation d'insécurité ou de harcèlement.**

Si vous êtes dans ce cas, « **demandez Angela** » auprès du personnel des établissements partenaires ou aux stations de tramway identifiées.

Vous serez alors accueilli.e, de manière bienveillante, sans jugement ni remarque discriminatoire et l'on vous portera assistance. Si besoin, l'établissement appellera les secours en votre nom.

 Pour connaître la liste des partenaires du réseau **ANGELA**

En cas de danger immédiat, n'hésitez pas à composer le 17 (Police secours).

ACCUEIL ET SOUTIEN CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- Aux bornes d'appel d'urgence du réseau TBM (Victoire, Porte de Bourgogne et 10 rames)
- Dans les établissements nocturnes
- Dans les commerces partenaires

TBM TRANSPORTS
BORDEAUX
info@bordeaux.fr

Fin 2021, 18 établissements étaient membres du dispositif et une quinzaine étaient volontaires et en attente de formation. 5 référents et référentes avaient suivi la sensibilisation organisée par la ville de Bordeaux et menée par une association spécialisée, en l'occurrence le CACIS. Le dispositif a également commencé à se déployer auprès d'un réseau en journée (bars, restaurants, hôtels, supermarchés, commerces, etc.) à partir de fin 2021.

D'autres structures « nomades » sont également membres du dispositif telles que le Hangover Café, un minibus de prévention aménagé qui se déplace la nuit à Bordeaux sur les sites de fêtes. Cette expérimentation associe plusieurs élus et services (CLSPD, Lutte contre les discriminations, Égalité femmes-hommes).

Création et diffusion d'une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes

A l'occasion du 25 novembre, la ville a lancé une large campagne de communication autour du « Violentomètre », destiné en particulier aux jeunes permettant notamment de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou au contraire violente. La campagne vise à informer les jeunes femmes faisant partie des personnes victimes qui sollicitent peu les institutions et associations, mais aussi permettre aux familles d'échanger sur le repérage des violences au sein du couple afin d'aider à s'en protéger. Il s'agit de ne plus banaliser des actes qui sont de l'ordre de l'emprise.

Les numéros d'écoute et d'urgence, ainsi que le Point info femmes sont rappelés dans le cadre de cette campagne. Ils figurent également sur les sacs à pain, les sachets de pharmacies distribués par des établissements partenaires, sur le réseau d'affichage de la ville et sur les réseaux sociaux.

3. TRAVAIL PARTENARIAL

3.1. La commission Droits des femmes

Créée en 2018, la commission « Droits des femmes » a été mise en place pour renforcer le travail partenarial avec les acteurs associatifs du territoire. Cette instance composée d'associations, d'universitaires, d'institutions partenaires et de services de la Ville, a pour objectif de **créer un espace de concertation** et de **favoriser la coordination territoriale** sur les sujets de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes.

La commission est composée en 2021 d'acteurs institutionnels :

- ⇒ l'Université de Bordeaux,
- ⇒ la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
- ⇒ la Direction départementale aux droits des femmes et à l'égalité,
- ⇒ les services municipaux et métropolitains (Ville / CCAS / Métropole),

ainsi que d'associations locales :

- ⇒ Association pour l'accueil des femmes en difficulté (APAFED)
- ⇒ Bordeaux Prévention
- ⇒ Centre accueil consultation information sexualité (CACIS)
- ⇒ Centre information sur les Droits des femmes et des familles (CIDFF 33)
- ⇒ Centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT Aquitaine)
- ⇒ Collectif SIDA 33
- ⇒ L'Burn
- ⇒ Les Orchidées Rouges
- ⇒ Maison des Femmes
- ⇒ Mana - Ecole des femmes - Groupe SOS
- ⇒ Planning Familial 33
- ⇒ Promofemmes
- ⇒ Relais urbain d'échanges et de lutte contre l'exploitation (Ruelle)
- ⇒ Stop harcèlement de rue

En 2021, la commission Droits des femmes a décidé de travailler sur l'emploi des femmes ainsi que sur l'hébergement des femmes en situation précaire. Elle s'est réunie trois fois :

Dates de réunion	Ordres du jour
21 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présentation/Tour d'écrans ⇒ Présentation du nouveau fonctionnement de la Commission ⇒ Partage du diagnostic territorial des besoins en termes d'hébergement pour les femmes en situation de précarité (données chiffrées, présentation du groupe de travail sur les femmes en errance, présentation de 2 associations (Solinum et Ruelle) ⇒ Perspectives communes de travail
5 mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présentation/Tour d'écrans ⇒ Présentation de l'ordre du jour : femmes et emploi ⇒ Etat des lieux national : les femmes dans l'emploi ⇒ Etat des lieux local : la mixité des métiers et l'entrepreneuriat au féminin ⇒ Partage d'un diagnostic des besoins ⇒ Croisement des pratiques
21 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présentation/Tour d'écrans ⇒ Présentation du diagnostic partagé ⇒ Présentation de l'ordre du jour : hébergement des femmes victimes de violences et en situation de précarité ⇒ Etat des lieux territorial (demandes d'hébergement, réponses proposées...) ⇒ Réflexion en demi-groupe sur les pistes d'action à déployer ⇒ Mise en commun ⇒ Perspectives et conclusion

3.2 Le conseil local sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)

Depuis 2019, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance travaille à renforcer ses outils et l'attention portée aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Des temps de travail ont été initiés en 2021 avec la mission égalité et la commission droits des femmes afin de réfléchir à l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance de la ville de Bordeaux de manière concertée : partage du diagnostic réalisé avec le Forum français sur la sécurité urbaine et réflexion sur les actions à intégrer dans la nouvelle stratégie, notamment concernant la lutte contre les violences intrafamiliales et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

Enfin, le lancement du dispositif « Demandez Angela » a permis de débiter un travail étroit entre les services (Bordeaux la nuit, CLSPD, Mission égalité) sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

4. EVENEMENTIELS DEDIES

4.1 Journée internationale des droits des femmes : lancement du programme « L'égalité c'est toute l'année »

A l'occasion du 8 mars 2021, la ville de Bordeaux a lancé le programme « **L'égalité c'est toute l'année** ». La Ville de Bordeaux est engagée pour la promotion des droits des femmes et pour l'égalité femmes-hommes en soutenant les diverses associations œuvrant dans cette thématique. Depuis plusieurs années, la Ville a mis en place de nombreuses actions afin de promouvoir l'égalité et lutter contre les violences qu'elles subissent au quotidien. Depuis 2021, la Ville a fait le choix d'inscrire des actions et événements en lien avec l'égalité femmes-hommes toute l'année et non plus spécifiquement sur une semaine autour du 8 mars comme cela se faisait antérieurement.

De nombreux rendez-vous ont ainsi été proposés sur tout le premier semestre 2021 sur la thématique des droits des femmes :

- ⇒ une web-série du musée des Beaux-arts
- ⇒ des capsules vidéos du musée d'Aquitaine, qui invitent le public « à faire un pas de côté sur la représentation des femmes dans l'Histoire afin de leur redonner la place qui a été la leur »
- ⇒ une collecte de protections périodiques avec l'association Règles Élémentaires
- ⇒ une exposition de photos réalisées par des femmes de la Maison d'Ella exposée sur les Quais
- ⇒ une exposition des Orchidées rouges « L'intimité en exil »
- ⇒ des sélections de documents (livres, CD, DVD, BD...) des bibliothèques de Bordeaux



4.2 Les premières Journées du patrimoine et du matrimoine

Pour la première fois à Bordeaux, la 38^{ème} édition des journées européennes du patrimoine a également été celle du matrimoine.

Ces Journées Européennes du Patrimoine et du Matrimoine ont proposé sur Bordeaux 130 événements environ comprenant entre autres des visites, rencontres, animations et conférences. Plus de 120 partenaires programmeurs ont participé à l'évènement dont près de 40 associations, mais aussi des propriétaires, des entreprises, des artisans, des étudiants, aux côtés des institutions.

Pour montrer son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, la ville de Bordeaux a souhaité faire évoluer les « Journées européennes du patrimoine » en proposant, par le biais de ses établissements culturels municipaux, une incursion inédite dans le matrimoine. Par cette action, il s'agissait de mettre en lumière les transmissions des femmes, reconnaître leur place dans l'art et leur contribution, mais également permettre aux jeunes et moins jeunes d'avoir d'autres modèles d'identification.



Le vocable "matrimoine", existant depuis le Moyen-Age, désigne aujourd'hui la mémoire souvent oubliée des créatrices et de la transmission de leurs œuvres. Le matrimoine au même titre que le patrimoine forme l'héritage culturel commun.

La Ville de Bordeaux a souhaité pour cette 1^{ère} édition des Journées du patrimoine et du matrimoine interroger ses établissements culturels sur la place des femmes dans leur collection et ouvrages. Tous ont répondu présents et plusieurs parcours ont été proposés dans l'ensemble des établissements.

Du CAPC, au Museum sciences et nature, en passant par les archives et bibliothèques de Bordeaux, de nombreux lieux culturels de la ville ont proposé de découvrir leur matrimoine. Ainsi un parcours urbain a été proposé avec le Centre d'interprétation Bordeaux Patrimoine Mondial (CIAP) pour en savoir plus sur ces femmes qui ont marqué l'histoire et le développement de la ville. Des aventurières au Jardin botanique, aux

poids des normes au Musée d'Aquitaine, à la redécouverte du Musée des Beaux-Arts sous le prisme du genre, ont permis aux bordelaises et bordelais de (re)faire connaissance avec le matrimoine bordelais. Une dizaine de parcours et visites ont ainsi été proposés pour redécouvrir les musées et établissements culturels de la Ville.

4.3 La Quinzaine de l'égalité

Suite à la crise sanitaire de 2020 qui a conduit la ville de Bordeaux à maintenir des événements en version numérique via des plateformes dédiées et les réseaux sociaux, la Quinzaine 2021 a retrouvé un format traditionnel.

Cette Quinzaine s'est tenue du 2 au 16 novembre 2021 et a permis de proposer diverses actions en direction du grand public visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes notamment avec plusieurs événements liés aux droits des femmes, parmi lesquels :

- ⇒ l'exposition « Sexualité...Tout un art ! », par les Orchidées rouges
- ⇒ le spectacle « Marianne(s) », par la Compagnie Coup de Foudre
- ⇒ l'exposition-conférence « Mixité des Métiers », par l'association Balast
- ⇒ le spectacle « Flora et Marceline les séparées », par l'association PourQuoiPas 33 et la Compagnie Fabula
- ⇒ la projection du documentaire « Faire corps », par l'association La Grande Causerie
- ⇒ une rencontre avec Reine Prat autrice de l'essai « Exploder le plafond - Précis de féminisme à l'usage du monde de la culture », par le Musée d'Aquitaine

2702 personnes environ ont participé aux différents événements proposés dans la ville.



4.4 Journée internationale contre les violences faites aux femmes

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » le 25 novembre 2021, la Ville de Bordeaux a soutenu et lancé plusieurs actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Un « violentomètre » sur des sacs à pain et des sacs de pharmacie

La Ville a proposé une campagne de communication contre les violences au sein du couple, articulée autour d'un outil de prévention, le violentomètre imprimé sur des sacs à pain et des sacs de pharmacie. Il s'agit d'un outil simple, s'adressant particulièrement aux jeunes femmes, pour évaluer une relation amoureuse basée sur le consentement et sans violence.

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES, VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉ-E

SI VOUS ÊTES EN DANGER,

- **APPELEZ EN URGENCE LE 17 OU PAR SMS AU 114**

POUR ÊTRE ÉCOUTÉ-E et INFORMÉ-E,

- **APPELEZ LE 3019 VIOLENCES FEMMES INFOS (Anonyme et gratuit)**
- **POINT INFO FEMMES** Centre commercial Mériadeck (niveau +2) Lundi au vendredi de 9h à 13h
- **115 (Hébergement d'urgence)**
- **ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR (Signalement en ligne)**
- **Tchat commentonsaime.fr d'En Avant Toutes (jeunes femmes et LGBTQI+)**

TU AS - DE 18 ANS ?

- **APPELE LE 110 (Enfance en danger)**

La lecture des exemples au dos peut vous rappeler des souvenirs douloureux, si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter l'un des numéros ci-dessous.

Une campagne financée par la Ville de Bordeaux

Le violentomètre

1	Respecte les décisions et les goûts	PROFITE
2	Respecte tes centres d'intérêt et ta famille	PROFITE
3	A confiance en toi	PROFITE
4	Est respecté quand tu te sens déprimé	PROFITE
5	Écoute de tes parents pour ce que tu es sûre ou certain	PROFITE
6	T'ignore des jours quand il est en colère	PROFITE
7	Te fait du chantage si tu refuses de lui à quelque chose	PROFITE
8	Redonne les opinions et les projets	PROFITE
9	Te empêche de voir en public	PROFITE
10	Te manipule	PROFITE
11	Est jaloux de ta personnalité	PROFITE
12	Contrôle tes contacts, habits, déplacements	PROFITE
13	Facilite tes tentes, maîtresse, agresse	PROFITE
14	Insulte pour que tu évites des problèmes	PROFITE
15	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
16	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
17	Te parle de toi quand tu fais des expériences	PROFITE
18	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
19	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
20	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
21	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
22	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
23	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE
24	T'oblige de le faire si tu ne veux pas	PROFITE

seine-saint-ois PARIS

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES, VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉ-E

SI VOUS ÊTES EN DANGER,

- **APPELEZ EN URGENCE LE 17 OU PAR SMS AU 114**

POUR ÊTRE ÉCOUTÉ-E et INFORMÉ-E,

- **APPELEZ LE 3019 VIOLENCES FEMMES INFOS (Anonyme et gratuit)**
- **POINT INFO FEMMES** Centre commercial Mériadeck (niveau +2) Lundi au vendredi de 9h à 13h
- **115 (Hébergement d'urgence)**
- **ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR (Signalement en ligne)**
- **Tchat commentonsaime.fr d'En Avant Toutes (jeunes femmes et LGBTQI+)**

TU AS - DE 18 ANS ?

- **APPELE LE 110 (Enfance en danger)**

La lecture des exemples au dos peut vous rappeler des souvenirs douloureux, si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter l'un des numéros ci-dessous.

Présenté sous forme de règle graduée, le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences à travers une gradation colorée de 24 échelons pour mesurer et identifier d'éventuelles violences (vert "profite", orange "vigilance, dis stop !" et rouge "protège-toi, demande de l'aide"). Le violentomètre, ainsi que les numéros d'urgence et d'écoute, sont imprimés sur les sacs distribués dans la ville. Une campagne d'affichage rappelant les numéros d'urgence et d'écoute a aussi débuté lors de la semaine du 25 novembre.

Communication commune des partenaires du dispositif « Demandez Angela »

Lancée à Bordeaux à l'été 2021, l'expérimentation du dispositif « Demandez Angela » vise à lutter contre le harcèlement dans l'espace public et le sentiment d'insécurité en général, de jour comme de nuit (voir ci-dessus).

A l'occasion du 25 novembre, les partenaires du dispositif se sont rassemblés à La Dame, aux Bassins à Flots, pour faire un premier bilan de l'expérimentation : la Ville de Bordeaux, les partenaires du réseau « Bordeaux la nuit », la Préfecture de la Gironde, la Police Nationale, Kéolis Aquitaine.



Bordeaux : le gérant de La Dame « très fier » de ses équipes, formées dans le cadre du dispositif « Demandez Angela »

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Gironde • Bordeaux



© Anthony Rinquet, à droite, faisant part de son expérience à Amine Smih et aux représentants de la préfecture. © Crédit photo: Fabien Cotteneau | « SUD OUEST »

Une plaque en hommage aux femmes victimes de violences

Le conseil municipal du 30 mars 2021 a proposé la création d'une plaque commémorative en hommage aux femmes victimes de violences. Accompagnée d'une minute de silence, elle a été présentée lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021 et sa pose programmée pour 2022.

4.5 Le salon Profession'L

La Ville de Bordeaux a accueilli pour la 9^{ème} année consécutive le Salon Profession'L, salon de la reconversion professionnelle des femmes, qui s'est tenue les 29 et 30 avril 2021 dans les salons de l'Hôtel de Ville. Le salon Profession'L met en relation des entreprises expertes de la formation, du recrutement, de la création d'entreprise et de l'accompagnement individuel avec des femmes en quête de nouvelles orientations allant de la création d'entreprise, au changement d'activité professionnelle ou encore souhaitant s'inscrire dans des formations permettant la reconversion professionnelle. **Proposé sur deux jours, le salon a accueilli, en 2021, environ 2000 visiteuses autour de stands, de témoignages, de conférences, de workshops et de tables-rondes.**

AXE 2 : UNE DEMARCHE INTEGREE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DEPLOYEES

1. EMPLOI, INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

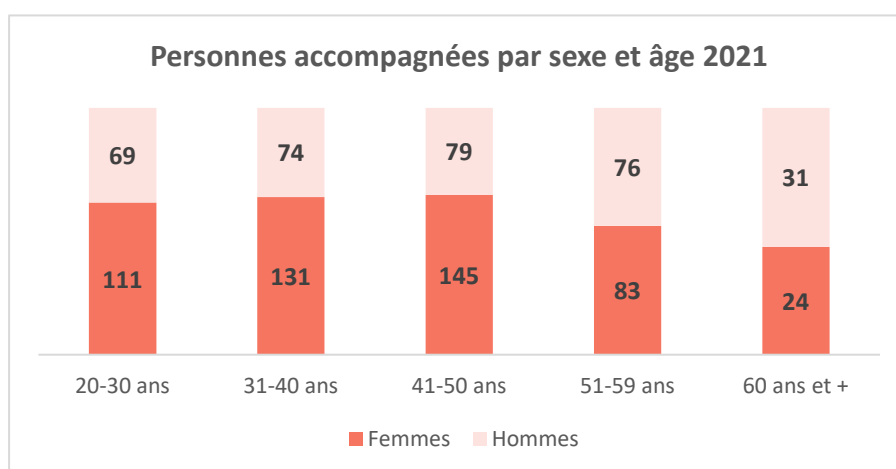
La Maison de l'Emploi de Bordeaux (MdE) agit pour l'accès à l'emploi, la création d'entreprise et le développement économique. Elle est financée à hauteur de 618 000€ par la Ville en 2021.

La Maison de l'Emploi de Bordeaux favorise l'insertion des publics les plus en difficulté (plan local pour l'insertion et l'emploi, clauses sociales). Elle anime la thématique sur le territoire (événements, accueil, offre de services aux entreprises) et soutient la création d'activité (plateforme de l'initiative, pépinière éco-créative des Chartrons). En mobilisant un réseau de 210 partenaires, la Maison de l'Emploi de Bordeaux touche chaque année plus de 500 entreprises et près de 14 000 personnes.

En 2021, 14 967 personnes en recherche d'emploi ou de création d'entreprises ont bénéficié des actions de la Maison de l'emploi parmi lesquelles 13 023 personnes conseillées, orientées, informées à travers les actions et événements proposés par la MdE et 1 944 personnes en contact PLIE ou en poste dans des clauses d'insertion.

1.1 Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante les Bordelais.e.s rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle. Les participant.e.s du PLIE sont accompagné.e.s par un.e des 8 référent.e.s de parcours réparti.e.s sur le territoire et bénéficient d'un suivi renforcé et individualisé. Cet accompagnement, d'une durée moyenne de 23 mois, favorise la co-construction d'un parcours d'insertion professionnelle avec la mise en œuvre rapide d'actions collectives ou individuelles répondant aux besoins de chacun.e. Le PLIE assure un suivi personnalisé durant 6 mois après la reprise d'un emploi, d'une entrée en formation qualifiante ou la création d'une activité.



En 2021, 824 personnes (contre 833 en 2020) ont été accompagnées par le PLIE de Bordeaux dont 494 femmes soit 60% (contre 511 en 2019) et 330 hommes (40%). La part de femmes accompagnées

est plus élevée qu'au plan national, qui se situe autour des 54 %, mais qui en glissement annuel reste stable à Bordeaux. Parmi les allocataires du RSA accompagnés par le PLIE au nombre 371, on comptait 206 femmes soit 55% des allocataires accompagnés au PLIE.

En 2021, 275 nouvelles entrées ont été enregistrées dont 160 femmes et 115 hommes.

Le PLIE a comptabilisé 160 sorties positives (c'est-à-dire vers un emploi « durable » : CDD de plus de 6 mois, CDI, formation qualifiante, création d'activité). 103 de ces sorties concernaient des femmes soit 64% des sorties positives (60% en 2020). Ce taux est remarquable peut s'analyser comme une meilleure insertion du public féminin dans un contexte en crise ou en raison de la surreprésentation des femmes dans des secteurs particulièrement « recruteurs » avec la crise (soin aux personnes, entretien, nettoyage).

Les femmes sont ainsi les premières bénéficiaires du dispositif sur Bordeaux.

Alors que les 20-40 ans représentaient 54% de la population accompagnée par le PLIE de Bordeaux en 2019 et 49% en 2020, ils ne représentent « plus » que 47 % en 2021.

La Maison de l'Emploi en 2021 :

- Sur le « **cyberespace** », il s'observe une **très légère fréquentation au bénéfice des femmes**, (50,3 % de femmes et 49,7 % d'hommes) pour 1 758 visites contre 1 400 en 2020. Le nombre de visites est plus important qu'en 2020, car l'année a été moins impactée par les confinements ;
- Sur les **permanences « Accueil, diagnostic, orientation » tout public**, dans différents quartiers de Bordeaux, sur 78 personnes reçues en 2020 (198 en 2020), 56 étaient des femmes ;
- Sur les **permanences « création d'entreprise, amorçage de projets »**, les femmes ont représenté, en 2021, 49% du public, soit 122 femmes accueillies ;
- Sur le « **Village de la création** » en octobre 2021, 66% de femmes et 34% d'hommes ont été accueillis.

1.2 Les clauses d'insertion

La clause sociale demande qu'une part du travail créé par le marché public soit réservée à du personnel en insertion professionnelle : allocataires du RSA, travailleurs en situation de handicap, jeunes peu diplômés, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans... Le système des clauses d'insertion dans les marchés publics permet à des personnes en difficulté d'obtenir une chance d'intégrer une entreprise, de travailler, de montrer leurs capacités et leurs compétences professionnelles, de découvrir un métier dans lequel elles pourront ensuite évoluer dans des conditions économiques d'emploi réel.

L'activité liée à l'obligation d'insertion dans la commande publique ou privée a connu une croissance en 2021, comparée à 2020, certainement due au rebond de l'activité économique post-crise pandémique. On a ainsi compté 1 120 bénéficiaires de contrats de travail sur ce dispositif, alors qu'ils étaient 899 en 2020.

- ⇒ Ce chiffre se répartit entre **631 hommes et 489 femmes**, soit pour ces dernières, 44 % du total des bénéficiaires. Si le dynamisme des clauses d'insertion a également profité au public féminin en volume, leur proportion accuse une baisse de 4 points. Elle est certainement imputable à une forte reprise d'activités particulièrement masculinisées comme le secteur du bâtiment et des travaux publics, de la sécurité et du gardiennage, de la manutention.

- ⇒ **Au niveau de la ville de Bordeaux strictement, les marchés de la Ville de Bordeaux soumis à insertion ont bénéficié, en 2021 à 418 femmes (81,5%) et 95 hommes (18,5%).** Cette proportion inédite est due au marché d'insertion pour les remplacements de personnel dans les écoles de la Ville.
- ⇒ Par ailleurs, les femmes sont davantage représentées dans les secteurs du soin aux personnes ou de l'entretien de locaux, moins sujets aux « cycles » économiques que des activités plus masculinisées comme le BTP.
- ⇒ Si l'on s'en tient au volume d'heures d'insertion, qui était de plus de 382 851 heures en 2021, l'activité a été assurée à 36 % par un public féminin (137 105 heures) et à 64 % par un public masculin (245 746 heures), contre respectivement 41 % et 59 % en 2020.
- ⇒ La forte reprise d'activité en 2021 semble davantage profiter au public masculin, en volume d'heures par individu. Les hommes ont assuré en moyenne 405 h par individu, et les femmes 285 h par individu : une proportion qui s'est inversée par rapport à 2020.

2. COMMANDE PUBLIQUE

Outre une attention portée dans la commande publique et un engagement affiché avec l'obtention des labels Egalité / Diversité, des clauses contractuelles ont été mises en place afin de promouvoir l'égalité professionnelle dans le recrutement, la promotion des personnels, la formation, l'exercice des métiers en fonction du secteur d'activité concerné. Il s'agit en parallèle de valoriser les labels Egalité professionnelle femmes-hommes et Diversité auprès des opérateurs économiques partenaires et accompagner, s'ils le souhaitent, ces opérateurs dans la démarche.

La promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations font partie intégrante de la responsabilité sociétale des organisations et constituent un des **axes de la politique achat de la Ville**. Les entreprises candidates aux contrats de la commande publique lancés par la Ville de Bordeaux sont ainsi invitées à s'interroger sur leurs propres pratiques et à s'inscrire dans (ou à poursuivre) une démarche de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité. Pour initier cette démarche, ce sont les Délégations de Service Public (DSP) qui ont été ciblées afin de travailler dans la durée et s'adresser dans un premier temps aux grandes entreprises. Les prestataires soumissionnaires doivent ainsi remplir une annexe ciblant plusieurs critères. Cette annexe comprend trois sous-thématiques :

- ⇒ Egalité entre les femmes et les hommes
- ⇒ Non-discrimination des travailleurs handicapés
- ⇒ Lutte contre les discriminations sur tout critère

Plusieurs DSP ont intégré ce type de dispositions au 1^{er} janvier 2019. Il a ainsi été acté que ce dispositif serait **systematisé sur l'ensemble des délégations de service public** à compter de 2019. Depuis novembre 2021, la ville de Bordeaux intègre un questionnaire sur l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et la diversité, le but de ce questionnaire est d'acculturer les opérateurs économiques de la ville à cette thématique. Les premiers retours sont peu nombreux et rendent difficile une exploitation pertinente des questionnaires sur le sujet pour le moment, un nouveau point sera fait en fin d'année.

Le renouvellement récent des marchés de nettoyage a permis de pérenniser le travail en journée qui permet une meilleure conciliation de la vie professionnelle et la vie personnelle des employés réduit drastiquement l'absentéisme et favorise des contrats pérennes en CDI sur un seul site. De plus un lot sur ce marché a été réservé à une entreprise adaptée employant des personnes en situation de handicap.

Enfin l'intégration d'une annexe dédiée à l'égalité femmes-hommes à la lutte contre les discriminations et la diversité se poursuit dans les délégations de service public de la ville.

4 procédures de concession ont été lancées en 2021 et ont intégré cette annexe :

- Concession aménagement et requalification du centre historique de Bordeaux ;
- Concession de services relative aux mobiliers urbains de la Ville de Bordeaux ;
- Concession de services portant DSP pour l'exploitation la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Crèche Mirassou à Bordeaux ;
- Concession de services portant DSP pour l'exploitation, la gestion et l'entretien des équipements de sports et de loisirs de la Ville de Bordeaux.

3. VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

3.1 La vie associative

Lors des demandes de subventions, les associations bordelaises doivent désormais renseigner dans les dossiers remis à l'administration les effectifs de leurs bénévoles, salarié.e.s et adhérent.e.s par sexe.

Ainsi sur les 331 associations subventionnées et enregistrées dans le logiciel de suivi lors de la rédaction de ce rapport sur les 745 associations inscrites au compte administratif 2021 (742 en 2020), 562 femmes et 597 hommes composent les différents bureaux. La composition détaillée de ces derniers n'a pas été fournie.



Concernant les conseils d'administration, sont enregistrés 950 femmes et 1 096 hommes. Là aussi sans plus de précisions quant aux rôles occupés par les unes et les autres.

6 399 femmes et 6 688 hommes sont bénévoles au sein des différentes associations enregistrées alors que 52 472 femmes sont adhérentes contre 55 531 hommes adhérents.

La lecture de ces chiffres laisse entrevoir un relatif équilibre F/H dans les différents domaines précités.

3.2 Le champ sportif

Comme la majorité des pratiques sociales, les activités physiques et sportives dont l'objet d'un marquage sexué. Certains sports sont en effet considérés comme propres au domaine masculin alors que d'autres sont plutôt considérés comme appartenant à une pratique féminine. Cette dissociation participe à la formation et à la reproduction des stéréotypes dissociatifs des corps masculins et féminins.

En s'appuyant sur des travaux antérieurs, plusieurs études ont révélé les éléments qui font que les individus s'approprient différemment les activités physiques et sportives.

Celles considérées comme plus propres aux garçons sont, par exemple, le football, le rugby, les sports de combat, l'athlétisme, le basket-ball, le handball, la musculation, le ski, l'aviron, etc.

Les activités considérées comme plus appropriées aux filles sont la danse, la gymnastique, le patinage artistique ou autres activités esthétiques et de non-contact. Enfin, les activités considérées comme convenant aux deux sexes sont le badminton, le volley-ball, la natation, l'escalade, le tennis, le tennis de table, la course d'orientation, etc. La cause est très souvent due à une socialisation sexué qui s'affirme dès l'enfance et exercée par une pluralité d'instances socialisatrices lors des temps de socialisation primaire et secondaire : parents, école, médias, groupes de pairs...

La répartition des adhérent.e.s et licencié.e.s

L'étude des effectifs totaux (adhérent.e.s et licencié.e.s) révèle que l'année 2020/2021 est similaire aux années précédentes, à savoir que le sport reste majoritairement masculin. **En effet, sur un effectif total de 28 224 adhérent.e.s et licencié.e.s des associations sportives bordelaises, 18 136 soit 64,26% sont des hommes, contre 10 088, soit 35,74% de femmes adhérentes et licenciées.**

Les budgets

Plusieurs études démontrent que les financements alloués aux sports majoritairement pratiqués par les hommes sont supérieurs à ceux pratiqués majoritairement par les femmes et que les équipements sportifs utilisés par un public masculin sont souvent plus subventionnés que les équipements utilisés par les femmes.

En 2021, les subventions « sport », d'un montant total de 3 714 559 € (budget prévisionnel et attributions en cours d'année), ont été réparties de la manière suivante :

- ⇒ Sport Educatif et de loisirs : 1 439 395 € (1 571 572€)
- ⇒ Haut-Niveau : 1 101 000 € (962 000€ en 2020)
- ⇒ Sport Professionnel : 730 000 € (730 000€ en 2020)
- ⇒ Gestion des équipements : 444 164 € (444 161€ en 2020)

- **Sport Educatif et de loisirs :**

Concernant le sport éducatif et de loisirs dont les subventions financent les écoles des sport (dans leur grande majorité mixte) des différents clubs et sections sportifs, d'importants écarts de représentation féminine apparaissent dans les effectifs licenciés. Ainsi à titre d'exemple, il a été relevé en 2021 50% de pratiquantes de volley-ball contre 4 à 8% de pratiquantes en football. Ces chiffres confirment le maintien des stéréotypes de genre lesquels contribuent à maintenir des différences dans le choix des disciplines sportives. Ainsi, à Bordeaux, si certains sports expriment une certaine parité dans leur pratique (natation, athlétisme, sports de montagne et escalade, volley, pelote

basque), comme en 2020, une forte majorité recense une prédominance masculine ou féminine laissant voir un domaine au sein duquel les différences et stéréotypes de genre restent très marqués dans les usages et représentations. Ainsi le yoga, la randonnée pédestre, la natation synchronisée ou encore le patinage sont fortement investis par les femmes alors qu'à l'inverse le football, le rugby, le golf, ou encore le badminton sont sur-représentés par la population masculine.

En 2021, les clubs subventionnés comptabilisent 10 088 femmes et 18 136 hommes, soit 36% de public féminin. La part de subventions bénéficiant à la pratique féminine peut donc être estimée à 36% x 1 439 395 €, soit 518 183 €.

- **Sport haut niveau**

En 2021, **281 000 euros** ont été versés aux équipes de femmes de sport haut niveau. Parmi elles, les quatre clubs féminins de haut-niveau (en gras ci-dessous) les plus subventionnés ont reçu 259 000 euros (214 000 en 2020) :

- ⇒ Bordeaux Mérignac Volley : 135 000 €
- ⇒ Union Saint-Bruno – Waterpolo : 65 000 €
- ⇒ Stade Bordelais – Rugby féminin : 46 000 €
- ⇒ Les Girondins de Bordeaux – Natation synchronisée : 13 000 €
- ⇒ Stade Bordelais – Cyclisme/BMX, aide à la préparation olympique de Manon Valentino : 10 000 €
- ⇒ Bordeaux Etudiants Club – Gymnastique Rythmique : 5 000 €
- ⇒ Club Athlétique Municipal – Gymnastique Rythmique : 5 000 €
- ⇒ Villa Primrose – Hockey sur gazon : 2 000 €

Ces 281 000 euros dédiés à des équipes ou athlètes féminines représentent 25,52% (22% en 2020) des subventions versées pour le sport de haut niveau (1 101 000 euros en 2021, ce montant global comprenant les événements de haut niveau organisés par les clubs).

234 000 euros ont été attribués à des équipes ou des disciplines mixtes. **Une part de 50% de ce montant a bénéficié à la pratique féminine, soit 117 000 euros.**

Le montant total des subventions haut niveau fléchées vers la pratique féminine est donc de 398 000 euros (281 000€ + 117 000€), soit 36% de l'enveloppe totale haut niveau (hors sport professionnel).

Aucun équipement sportif n'a été financé en 2021.

4. EDUCATION ET JEUNESSE

Les cours d'écoles buissonnières

Pour répondre à l'urgence climatique et au besoin d'une plus grande mixité dans les cours d'écoles et de crèches municipales, la Ville de Bordeaux a souhaité mettre en œuvre un vaste programme d'amélioration des cours.

Ce projet de cours égalitaires et végétalisés, renommés « cours buissonnières », porte sur plus d'une centaine d'établissements et prévoit des aménagements de qualité sans pour autant refaire toutes les surfaces à neuf, dans un souci de sobriété et d'économie. Le programme de travaux va ainsi s'étendre sur une dizaine d'années et représenter un budget d'environ 18 millions d'euros.

En 2020, la Ville de Bordeaux avait mandaté un cabinet spécialisé pour réaliser un diagnostic de la situation de chaque cour afin d'identifier les besoins de chacune en termes de végétalisation, d'inclusion et de mixité filles-garçons, et d'accessibilité. Cette analyse multicritère a permis de classer les différentes cours d'écoles et de crèches, et ainsi d'évaluer le degré de priorité d'intervention nécessaire.

En 2021, l'école élémentaire Schweitzer, les écoles maternelles Paul-Lapie et Beck ont ainsi vu leur cour transformée. Le réaménagement a notamment donné lieu à la suppression de surfaces en béton, remplacées par de la terre et des copeaux, la mise en place de revêtements en liège, le repositionnement de certains modules de jeux, l'installation d'un amphithéâtre, de cabanes et de parcours de motricité en bois.



Cour buissonnière de l'école Schweitzer

Le Conseil municipal des enfants

Le Conseil Municipal des Enfants est constitué de **64 élu.e.s** et fonctionne en année scolaire et non en année civile. Il est constitué paritairement de **32 filles et 32 garçons**.

En 2020-2021, la commission en charge des questions d'égalité et de solidarité « Ensemble, soyons solidaires ! » était composée de **7 filles et 9 garçons**.

Toujours pour 2020-2021, les 16 jeunes élu.e.s de la commission « Ensemble, soyons solidaires ! » ont fait un partenariat avec l'UNICEF (*United Nations International Children's Emergency Fund*) sur l'égalité filles-garçons dans les écoles. Ils ont sensibilisé leurs camarades à l'aide d'affiches, bracelets, carnets et diffusion d'un diaporama. Ils ont préparé des ateliers d'écriture, des jeux sportifs coopératifs pour les classes. Plusieurs écoles y ont participé avec l'investissement des enseignants et des classes : Dupaty, Le Mirail, Paul-Bert, Paul-Doumer, Thiers, Stendhal, Loucheur, Anne-Sylvestre, Edmond-Jean-Safra et Montgolfier.

Pendant l'année 2021-2022, les 21 élu.e.s de la commission « Tous égaux » ont travaillé à l'émergence d'idées de projets pour promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes : celles liées aux inégalités entre les filles et les garçons, celles liées aux origines et à la couleur de la peau, celles liées aux différences physiques comme entre les grands et les petits ou encore celles liées aux animaux. Les enfants ont beaucoup échangé sur ce qu'était l'égalité.

L'accueil de loisirs de l'association Union Saint-Bruno a également participé à ce projet. La première adjointe au maire en charge de l'égalité est venue rencontrer les enfants de maternelle à l'occasion d'une lecture contée « Blanche neige et les 77 nains ». Il s'agissait du conte de Davide Cali qui a été mis en scène par l'association de l'Union Saint Bruno à l'école Anatole France maternelle afin de sensibiliser les enfants aux stéréotypes de genre et au sexisme.

5. CULTURE

L'égalité femmes-hommes est un questionnement central des différents établissements culturels de la Ville de Bordeaux mais aussi des acteurs culturels bordelais, consultés en 2021 dans le cadre du forum de la culture visant à élaborer la feuille de route « politique culturelle ».

Lancé en mars 2021, le **forum de la culture** est venu, pour la première fois, proposer aux Bordelaises et aux Bordelais de définir ensemble les orientations de la nouvelle politique culturelle, et d'être associés à sa mise en œuvre sur toute la durée de la mandature. Malgré le contexte sanitaire qui en a compliqué la mise en œuvre, la première année du forum de la culture a mobilisé plus de 3 000 participantes et participants grâce à une multiplicité d'outils : plateforme numérique (comportant un questionnaire, une boîte à idées...), ateliers interprofessionnels, rencontres-débats, permanences et ateliers dans les quartiers. Parmi les idées phares ayant émergé figurent : « une culture solidaire et responsable, qui contribue à lutter contre toutes les formes de discrimination et prene en compte le référentiel des droits culturels », « l'Education artistique et culturelle tout au long de la vie » et « une meilleure équité territoriale en matière d'équipements culturels ».

Les établissements bordelais ont eux aussi réaffirmé leur engagement à travers une pluralité d'actions sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi à travers leur participation à la première édition bordelaise des **Journées du matrimoine** qui s'est tenue les 18 et 19 septembre 2021. A cette occasion, les établissements culturels de la ville ont été invités à proposer des

événements sur la place des femmes dans leurs collections et ouvrages. Tous ont répondu présents et plusieurs parcours sont ainsi proposés dans l'ensemble des établissements. Le CIAP a proposé une visite dédiée aux femmes célèbres de Bordeaux ayant laissé leur empreinte dans la ville et ses monuments, qui a affiché complet. Les objectifs de cet événement étaient les suivants :

- Reconnaître la place des femmes dans l'art et leur contribution à cet héritage culturel
- Permettre aux citoyennes et aux citoyens, à tout âge, d'avoir d'autres modèles d'identification
- Mobiliser l'art comme médium pour parler des femmes dans la société au fil de notre Histoire

Le projet « **Bougeons, sans bouger** » a également été reconduit en 2021. Initié en mars 2016 par le Rectorat de l'académie de Bordeaux grâce à un partenariat avec cinq musées de la ville dans le cadre d'une expérimentation, cette initiative est destinée à déconstruire les stéréotypes de sexe par le détour de l'art et de la culture au bénéfice des élèves du territoire.

Dès 2021, plusieurs établissements culturels ont fait part de leur volonté à adhérer au dispositif **Demandez Angela**. La Salle des Fêtes du Grand Parc est le premier établissement municipal à l'avoir adopté. Elle devrait être suivie par d'autres établissements culturels municipaux en 2022.

Du 2 au 16 novembre 2021, 6 établissements et espaces culturels municipaux ont participé à la **Quinzaine de l'Égalité**, accueillant un total de 11 événements : le Musée d'Aquitaine, le Muséum de Bordeaux – sciences et nature, la Bibliothèque Mériadeck, la Salle des Fêtes du Grand Parc, le Marché de Lerme, le Théâtre de l'Inox.

CAPC

En 2021, le CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux a ainsi proposé une programmation presque 100 % féminine avec les expositions suivantes :

- ⇒ **Samara Scott**, « *The Doldrums* ». Du 18 septembre 2020 au 23 mai 2021. Commissaire de l'exposition : Alice Motard.
- ⇒ **Caroline Achaintre**, « *Permanente* ». Commissaire de l'exposition : Alice Motard.
- ⇒ Résidence d'artistes, « *Les Furtifs* ». Les artistes sélectionnées sont **Clémence de La Tour du Pin, Louise Siffert et Mona Varichon**. Commissaire associée au programme de résidence : Marion Vasseur Raluy.
- ⇒ **Chiara Camoni**, « *Deux soeurs* ». Du 24 juin au 3 octobre 2021. Commissaire de l'exposition : Alice Motard.
- ⇒ Exposition « *Absalon Absalon* ». Du 24 juin 2021 au 2 janvier 2022. Commissaires de l'exposition : Guillaume Désanges et François Piron. Il s'agit d'une exposition collective qui prend comme point de départ l'œuvre prématurément interrompue de l'artiste franco-israélien Absalon pour en proposer une interprétation renouvelée, à travers un réseau d'affinités formelles et conceptuelles avec une sélection d'œuvres de huit artistes de sa génération parmi lesquels cinq femmes : **Dora Garcia, Marie-Ange Guilleminot, Mona Hatoum, Laura Lamiel, Myriam Mihindou**.

Musée d'Aquitaine

En 2021, le Musée d'Aquitaine a maintenu dans le cadre du programme « **Bougeons sans bouger** » la visite thématique « **Un égal, des égots** » qui invite le public à un voyage dans le temps à la découverte des constructions sociales et des relations hommes-femmes depuis la Préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine.

Cette visite a été proposée plusieurs fois au cours de l'année 2021 notamment à l'occasion du 8 mars et des Journées du matrimoine.

A l'occasion du 8 mars, le Musée d'Aquitaine a également proposé des capsules vidéos qui invitent à faire un pas de côté sur la représentation des femmes dans l'Histoire afin de leur redonner la place qui a été la leur.

Musée des Arts Décoratifs et du Design

Le Musée des Arts décoratifs et du design compte 23 designers femmes sur un total de 120 artistes exposé·es, soit 20% de l'effectif.

Depuis 2013, sur 13 expositions monographiques, 5 artistes femmes ont été représentées (Kristin McKirdy, Martine Bedin, Clémence van Lunen, Marion Pinaffo, Nanda Vigo) et 87% des expositions ont été faites par des femmes commissaires (sur 40 expositions, 35 commissariats féminins, 5 commissariats masculins). L'équipe de la conservation compte 4 personnes dont une conservatrice (directrice du musée) et une attachée de conservation (50% des conservateurs sont des femmes).

Le MADD a participé aux premières Journées du Matrimoine 2021 en proposant la visite « La femme aux XVIIIe et XIXe siècle vue par le prisme des arts décoratifs », qui propose d'étudier la place qui fut réservée aux femmes à l'époque moderne à travers l'étude des objets du quotidien.

Le Musée a également développé des parcours sur le thème de l'égalité femmes-hommes pour le jeune public, dans le cadre du programme « Bougeons sans bouger » du Rectorat, avec une visite intitulée « La femme au 18ème siècle à travers les objets ». Ce parcours s'adapte à tous les niveaux scolaires.

Le MADD a développé plusieurs partenariats avec des associations droits des femmes : 20 bénéficiaires de l'association Promofemmes (insertion sociale) ont été accueillies dans le cadre d'un parcours de 3 séances. Dans le cadre du projet « MADD solidaire », un parcours dans les collections a été proposé au moment des fêtes de fin d'année à l'attention des femmes et de leurs enfants accompagnées par l'APAFED.

Musée des Beaux-Arts

En 2021, au Musée des Beaux-Arts, les femmes représentent 100% des conservatrices du musée et l'ensemble des agents ont assisté à une sensibilisation de 2 heures sur le sujet de la lutte contre les discriminations.

Les expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts « British Stories » et « Absolutely Bizarre » ont mis en avant des œuvres d'hommes uniquement, mais leurs commissariats d'expositions ont été réalisés par 75% de femmes.

A l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars 2021, pendant le confinement, le Musée des Beaux-Arts a diffusé une web série consacrée aux femmes dans la collection, produite par le musée, la Mission Égalité, Diversité, Citoyenneté de la Mairie de Bordeaux et par Bordeaux Métropole. Durant trois épisodes, la chargée de la médiation institutionnelle y aborde la place de la femme dans l'histoire de l'art.

- Épisode 1 : De Lucrèce à la Mater Dolorosa : les rôles de la femme dans l'art au fil des siècles
- Épisode 2 : Femmes artistes à la conquête de l'Égalité, de Lavinia Fontana à Rosa Bonheur
- Épisode 3 : Femmes inspirantes, de Marie de Médicis à Jane Poupelet.

A l'occasion des Journées du matrimoine, le Musée des Beaux-Arts a proposé deux visites sous le prisme du genre et des inégalités :

- une visite « Inégalités femmes-hommes » : une pérégrination dans les œuvres de la collection permanente, articulée autour des sujets féminins et masculins dans l'art, et de quelques figures d'artistes femmes de premier plan visant à montrer que « L'art peut être un médium pour comprendre la place occupée par les femmes ».
- une visite jeune public « Fille-garçon, même éducation, que nous dit l'art ? » pour aborder les œuvres exposées sous l'angle de l'éducation des filles et des garçons à travers l'histoire, des représentations et de la mixité des métiers.

Muséum Sciences et Nature

Au Museum Sciences et nature, en 2021, les femmes constituent 3 commissaires d'exposition sur 5. Concernant la programmation, 3 femmes et 3 hommes ont été exposés.

A l'occasion des Journées du matrimoine, le Museum Sciences et nature a programmé une visite intitulée « La nature vue par des femmes ». Cette visite faisait écho au nouveau parcours permanent du Muséum, intitulé « La nature vue par les hommes », afin de mettre en valeur 10 femmes qui ont contribué à la diffusion de la connaissance de la biodiversité (voir photo ci-contre).



Bibliothèques de Bordeaux

Les Bibliothèques de Bordeaux se sont engagées sur la thématique de l'égalité femmes-hommes de plusieurs manières.

Les bibliothèques ont participé aux dispositifs « Bougons sans bouger » et aux autres dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination du jeune public. Des mallettes thématiques ont été consacrées au sujet de l'égalité filles-garçons et de la lutte contre les stéréotypes. Elles ont mené des actions en lien avec la Journée pour les droits des femmes et le Mois des fiertés : sélections thématiques de documents (livres, CD, DVD, BD...). Enfin elles ont accueilli de nombreuses classes pour aborder les thématiques de l'égalité filles-garçons.

En 2021, 15 artistes femmes ont été sélectionnées dans des projets d'exposition au sein des bibliothèques bordelaises :

- ⇒ Irène Cholet à Caudéran
- ⇒ Camille Martofel à Bacalan
- ⇒ Marion Duclos à Bordeaux lac, Caudéran et Grand-Parc
- ⇒ Muriel Bourgeois à Caudéran
- ⇒ Nadège Dubreuil à Caudéran
- ⇒ Andrea Ho Pasani à Flora Tristan
- ⇒ Carmen Flory à Flora Tristan
- ⇒ Capucine Vever à Mériadeck
- ⇒ Exposition Tanka - Promofemmes à Saint-Michel

⇒ Pascale Binant à Mériadeck

En interne, 40 personnes ont suivi la sensibilisation proposée sur la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Jardin botanique

Au Jardin Botanique, s'il n'y a pas de femme auteur d'herbier dans les collections permanentes et que les femmes constituent 30% des commissaires d'exposition, il est à noter que dans le cadre de la biennale organisée avec l'Association Jardin et Santé, l'exposition collective était composée de 8 femmes et 2 hommes.

Dans le cadre des Journées du matrimoine, le Jardin botanique a mis en lumière des femmes botanistes telles que Hildegarde de Bingen, Aline Raynal-Roque ou encore Jeanne Barré. Cette exposition avait pour but de contribuer à la représentation des femmes dans un monde de science et plus particulièrement de botanique où peu de femmes sont célèbres (dans l'ouvrage « Les botanistes et la Flore de France », seulement une vingtaine sont nommées sur trois siècles de découvertes).

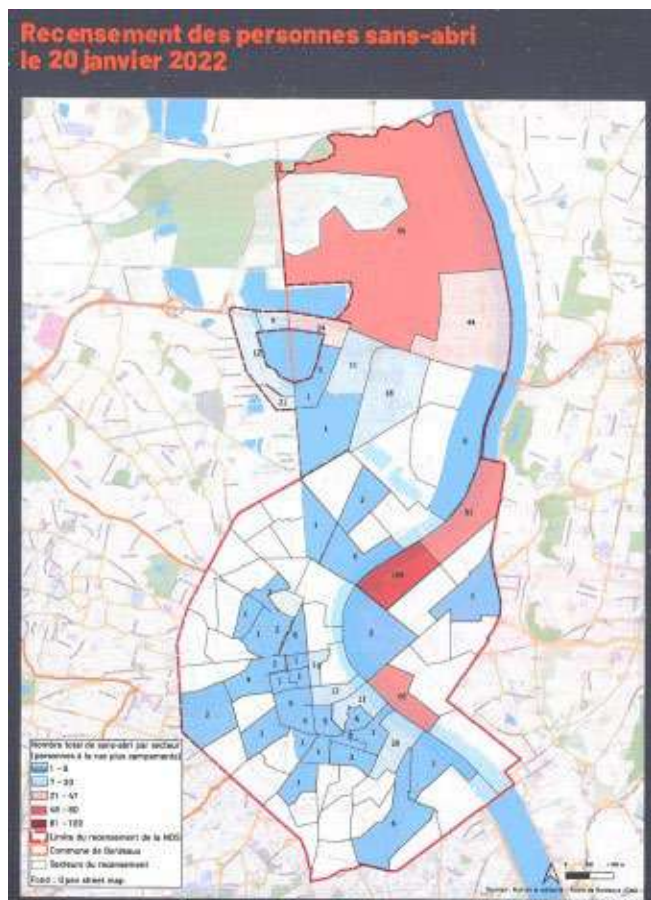
6. POLITIQUES SOCIALES

6.1 La Nuit de la solidarité

Préparée en 2021 la première nuit de la solidarité a eu lieu le 20 janvier 2022, organisée par la ville de Bordeaux et son CCAS avec pour objectif de recenser les personnes sans abri, à savoir étant à la rue ou vivant dans des campements et bidonvilles. Un questionnaire a été diffusé pour chaque personne rencontrée. Au total, ce sont 551 personnes qui ont été recensées (et donc autant de questionnaires valides) comme sans-abri à l'échelle du territoire bordelais. Sur ces 551 personnes, 297 personnes vivent en squats.

Deux situations assez distinctes se superposent : celle des personnes interrogées dans la rue (189 personnes soit 31,5% des personnes interrogées) et celle des personnes localisées dans les bidonvilles et campements (410 soit 68,5%).

Le portrait statistique des personnes sans-abri à Bordeaux révèle une grande majorité de jeunes gens et de familles, majoritairement ressortissants de l'Union européenne, dont de nombreux travailleurs.



Dans le diffus urbain, 81,5% des personnes sans-abri sont des hommes.

Dans les campements en revanche, l'installation de nombreuses familles se traduit par une présence féminine plus importante : **43% de femmes** et 56% d'hommes.

Au total, **36% de femmes** et 25% des hommes sans-abri ont moins de 25 ans.

Enfin, **92% des femmes** et de 62% des hommes ne dorment pas seuls. L'appartenance à un réseau familial ou amical est essentielle et répond à la fois à un besoin de sécurisation et de vie sociale.

6.2 Le CCAS

Aller vers le public à la rue ou en squat : le dispositif CORIST

Le dispositif CORIST (Cellule Opérationnelle du Réseau des Interventions Sociales et Transversales) est constitué par une équipe de 3 médiateurs sociaux, d'une médiatrice sociale et interculturelle et de deux travailleurs sociaux). Il est intégré dans un service dynamiques sociales et territoriales qui intègre également la Plateforme Santé Vulnérabilité et la dynamique d'accès à l'alimentation. Les missions de cette équipe forment ensemble cohérent d'actions et d'interventions complémentaires en direction de publics vulnérables. Le CORIST reçoit et traite des signalements de personnes en situation de vulnérabilité par leurs conditions de vie et difficultés personnelles repérées. Le dispositif assure par ailleurs une veille sociale sur l'ensemble de la ville.

Dans une démarche d'« aller-vers », il va à la rencontre des personnes les plus éloignées de tout dispositif d'aide sociale. Cette pratique permet de tisser ou entretenir un lien social pour tenter de faire émerger une demande visant à lutter contre le non-recours aux droits. Compte tenu de ces objectifs, le dispositif CORIST est appelé à développer des actions sous l'angle de l'expérimentation afin de répondre à des difficultés sociales et médico-sociales que l'offre existante ne prend pas en compte dans leur intégralité et dans leur spécificité.

En 2021, cette équipe a porté et contribué à un accueil à bas seuil d'exigences, dans la salle Gouffrand, pour des publics jeunes à la rue, à la gestion et l'animation d'un module sanitaire équipé de douche s'appelant le Bubble Box et à la prise en charge d'un groupe de familles Roms Bulgare d'une centaine de personnes mises à l'abri dans un hangar quai de Brazza. Il s'agit de projets ou d'actions qui se construisent en partenariat avec des structures ou des associations engagées dans la prise en compte des publics très vulnérables. Toutes modalités d'interventions confondues (hormis les interventions au sein du hangar situé 87 quai de Brazza qui font l'objet de données spécifiques), le CORIST a été en contact avec 1 332 personnes au cours de l'année 2021 (1 173 en 2020), selon la répartition suivante : **25% de femmes et de 75% d'hommes.**

La plus faible proportion de femmes peut s'expliquer par divers éléments : les femmes à la rue usent de diverses stratégies pour se rendre moins visibles et ainsi moins s'exposer à un éventuel risque d'agression. Elles bénéficient plus facilement de soutiens alternatifs et notamment de l'hébergement ponctuel citoyen.

Coordonner les interventions des professionnels pour les situations complexes et interstitielles : la Plateforme Santé Vulnérabilité

La Plateforme Santé Vulnérabilité est un dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes. Elle s'adresse aux professionnels des secteurs de la santé et du social qui accompagnent le public en situation de vulnérabilité sur le territoire bordelais. La Plateforme est soutenue par l'Agence Régionale de Santé et la ville de Bordeaux dans le cadre du Contrat Local de Santé. L'équipe de la Plateforme se compose d'une coordinatrice sociale à temps plein, une coordinatrice santé, un psychologue à mi-temps et d'une secrétaire. **Sur les 159 signalements analysés en 2021, l'étude montre que le public reste principalement masculin 60% pour 40% de femmes.** Il est à noter une légère augmentation des signalements concernant les publics de plus de 60 ans. En 2020, ils étaient 22% pour 28% en 2021.

L'accompagnement au parcours résidentiel

L'action du CCAS en matière de logement et d'hébergement des publics en difficulté s'est articulée au fil des années autour d'une offre de logements acquise, léguée ou mise à disposition par des tiers. Cette offre de logement est plurielle et s'inscrit dans différents dispositifs co-existants, mis en place successivement, et qui aujourd'hui peuvent manquer à la fois de visibilité, de cohérence et de coordination. Le CCAS gère 128 logements en fin d'année 2021 dont 21 lui ont été mis à disposition par la mairie

L'offre de service s'articule autour de la gestion locative et de l'accompagnement social lié au logement. L'une des difficultés du service porte sur la remise en état des logements par les services de Bordeaux métropole pour qui le caractère « urgent » est associé, à une mise en danger du bien ou des personnes. Le service s'inscrit en désaccord avec cette définition. L'urgence est affiliée à des conditions de vie extrêmement précaires comme une absence d'eau et de chauffage. L'accompagnement des locataires est entravé par ces conditions sur lesquelles le service n'a que peu de leviers. Le délai de remise en état des logements est de 10 mois en moyenne. L'équipe a été très mobilisée par l'accompagnement de 23 ménages (8 personnes isolées et 15 familles émanant de squats) lesquelles ont pu être pour partie relogées dans les logements mis à disposition par la Mairie.

Le Centre Simone Noailles

Le Centre Simone Noailles est composé de deux établissements : un CHRS (Centre d'hébergement de réinsertion sociale) de 89 places et 16 LHSS (Lits Halte Soins Santé).

Dispositif	CHRS				LHSS
	Urgence	Urgence	Insertion	Accueil de jour	
<i>Nb de places</i>	23	41	25	12	16
<i>Nb de jours</i>	8 354	15 068	8 183	4 371	4 389
<i>Taux d'occupation</i>	99,5%	100,7%	89,68%		75,15%
<i>Nb de personnes accompagnées</i>	522	60	39		45

<i>Nb de personnes sorties</i>	502	34	19		29
<i>Hommes</i>	268	22	5		34
Femmes	234	11	6		11
<i>Enfants</i>	0	1	8		0
<i>Durée moyenne des séjours</i>	16,47 jours	13,9 mois	16,5 mois		103 jours

Sur l'urgence, 50% du public accueilli a entre 25 et 49 ans, 23% ont entre 50 ans et 59 ans, 16% ont plus de 60 ans. En urgence accompagnée 30% des personnes avaient plus de 60 ans. La perte d'autonomie que rencontrent les plus de 60 ans oblige l'établissement à nouer des partenariats pour apporter l'étayage nécessaire sur la santé, l'autonomie, l'accès à l'hygiène et l'entretien de l'espace de vie, du linge... Des infirmières libérales interviennent au quotidien auprès d'une quinzaine de personnes. 8 résidents ont pu bénéficier de l'intervention d'auxiliaires de vie (AIDOMI). En urgence accompagnée, les sorties se font vers le logement social dans 40% des situations, vers du logement accompagné ou un hébergement pérenne adapté aux capacités des personnes. Les ruptures de parcours ont représenté 33% des sorties

L'accompagnement social global proposé aux familles leur permet de retrouver un emploi, de l'autonomie dans tous les aspects de leur vie et de sortir vers le logement social (70-80% des situations). Sur les LHSS, la répartition des âges est représentative de la population sans domicile. 60 à 70 % des admissions sont demandées par l'hôpital. Les refus d'admission : 30% par manque de place disponible, 32% pour dispositif inadapté (les personnes étant accueillies pour la réalisation de soins de courte durée soit 2 mois renouvelables), l'enjeu réside dans le partenariat avec le 115 et le SIAO pour organiser la suite de parcours en fonction des droits des personnes et des possibilités offertes par leur situation.

7. LA VISIBILITE DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

Les rues bordelaises portant le nom d'une femme représentaient moins de 10 % des dénominations selon un décompte réalisé en 2018. Depuis, la ville a donc entrepris un important travail visant à « réparer » la trop faible féminisation des rues.

A Bordeaux, la **commission viographie** a la charge de faire des recommandations de dénominations de nouveaux espaces, rues et équipements publics au Conseil municipal. Elle est un relais tant sur les thématiques patrimoniales et mémorielles que sur celles traitant de l'égalité entre les genres et la lutte contre les discriminations. Siègent au sein de cette commission des élu·e·s, des services, des historien·ne·s, ainsi que les maires adjoint·e·s des quartiers concernés.

La nouvelle équipe municipale a souhaité que chaque de dénominations comporte au **moins 75% de noms de femmes** sur le nombre de noms propres donnés. Ainsi, pour un nom masculin proposé à la liste d'hommages, il en faut en proposer trois de femmes. Afin de pouvoir déployer cette stratégie, la commission ne doit pas travailler uniquement sur les voies, mais également sur l'ensemble des éléments du domaine public.

En 2021, la commission s'est réunie 3 fois et 16 noms de femmes ont été proposés puis validés par le Conseil municipal :

Ecole Marie Curie	Cette dénomination est proposée par le Conseil Municipal des enfants. Marie Curie, de son vrai nom Maria Sklodowska, naît à Varsovie le 7 novembre 1867 au sein d'une famille d'enseignants. Elle a reçu deux fois le prix Nobel dans deux catégories scientifiques. Après avoir consacré sa vie entière à la science, Marie Curie s'éteint en 1934, des suites d'une leucémie à laquelle les manipulations d'éléments radioactifs ne sont pas étrangères.
Crèches Tana Hoban 1 & et 2 Bordeaux Sud	Tana Hoban, née en 1917 et décédée en 2006, est une photographe américaine, autrice d'albums jeunesse adressés à la toute petite enfance, reconnue mondialement. En France, ses albums sont lus depuis une trentaine d'années et sont désormais des classiques dans l'éveil au livre dès la naissance.
Place Régina Badet Bordeaux Sud	Régina Badet est une actrice et danseuse française, née le 9 octobre 1876 à Bordeaux, ville où elle est morte le 26 octobre 1949. Elle fut une étoile de l'Opéra-Comique de Paris.
Square Françoise Dolto Bastide Niel	Pédiatre et psychanalyste française, elle s'intéresse particulièrement à la psychanalyse des enfants et à la diffusion des connaissances dans le domaine de l'éducation par de nombreux écrits et des émissions radiodiffusées qui ont contribué à la faire connaître du grand public.
Allée Madeleine Renaud Bastide Niel	Actrice et chanteuse française, elle avait fondé avec son mari, Jean-Louis Barrault, dans l'immédiat après-guerre la Compagnie Renaud Barrault, de réputation mondiale. Une référence pour le PESMD qui forme des artistes, musiciens et danseurs.
Rue Jeanne Barret Bastide Niel	Exploratrice et botaniste française, elle est notamment connue pour être la première femme à avoir fait le tour du monde avec l'expédition de Bougainville sur la Boudeuse et l'Étoile de 1766 à 1769.
Allée Florence Arthaud Bastide Niel	Navigatrice française surnommée la petite fiancée de l'atlantique, première femme victorieuse de la route du rhum en 1990.
Ecole Modeste Testas Bordeaux Maritime	La jeune Al Pouessi, originaire d'Afrique orientale, est capturée lors d'une razzia suite à un différend avec une autre tribu. Dans le cadre de la traite intra-africaine, elle est conduite en Afrique occidentale d'où elle est déportée. Elle est achetée entre 1778 et 1781 par Pierre et François Testas, négociants bordelais, propriétaires d'une sucrerie - habitation- à Jérémie sur l'île de Saint-Domingue. Elle sera affranchie à la mort de son propriétaire en 1795. Elle est le symbole de l'esclavage à Bordeaux.
Rue Solange Fernex Bordeaux Sud - Armagnac Sud	Solange Fernex (née Solange de Turckheim), née le 15 avril 1934 à Strasbourg, et morte le 11 septembre 2006 à Biederthal (Haut-Rhin), est une pacifiste et femme politique française. Elle reçoit, en septembre 2001, pour son engagement contre l'armement nucléaire, le prix de l'avenir sans nucléaire (Nuclear-Free Future Award). La même année, elle crée avec son mari Michel Fernex, médecin, et quelques amis l'association Enfants de Tchernobyl Bélarus.
Rue Germaine Cantelaube Bordeaux Sud - Armagnac Sud	Germaine Charles est née le 27 mars 1908 à Paris. Après l'assassinat de son mari fusillé le 24 octobre 1941. Germaine Charles devient résistante : elle transporte du matériel et héberge des clandestins. Elle est arrêtée le 28 août 1942 à son domicile et enfermée à la caserne Boudet. Germaine décède au Revier de Birkenau le 31 mars 1943 à 4 jours de ses 35 ans.
Rue Lavinia Fontana Bordeaux Sud - Armagnac Sud	Lavinia Fontana, connue aussi sous le nom de Lavinia Zappi est née à Bologne en 1552 et meurt à Rome le 11 août 1614. Elle fait partie des peintres maniéristes de l'école romaine. Elle est reconnue pour sa contribution majeure à l'art de la peinture lors de la Renaissance, certaines de ses œuvres sont conservées au Musée des Beaux-Arts.

Allée Eva Hesse Bordeaux Sud - Armagnac Sud	Eva Hesse, née le 11 janvier 1936 à Hambourg et morte le 29 mai 1970 à New York, est une sculptrice et peintre américaine d'origine allemande. Elle appartient au mouvement artistique Anti-Form. Elle est reconnue pour sa contribution majeure, notamment à travers l'emploi de matériaux issus de l'activité industrielle, à l'émergence de nouvelles formes d'art sculptural et comme symbole des persécutions antisémites dans l'Allemagne nazie.
Rue Simone Rossignol Bordeaux Sud - Armagnac Sud	Femme politique, née en 1918 et morte en 2014, ancienne Maire de Bègles. Elle sera la première femme Maire de l'agglomération bordelaise.
Allée Marianne Loir Bordeaux Sud - Armagnac Sud	Marianne Loir, ou Marie-Anne Loir est une artiste peintre française, née vers 1715 à Paris et morte dans la même ville en 1769. Elle est reconnue pour sa contribution majeure à l'art de la peinture à l'époque classique, l'une de ses œuvres est conservée au Musée des Beaux-Arts.
Ecole Billie Holiday (Eléonora Fagan) La Bastide	Il convient de dénommer un nouveau groupe scolaire situé rue Hortense. Eleanora Fagan dite Billie Holiday, surnommée Lady Day, est née le 7 avril 1915 et morte à New-York le 17 juillet 1959. Elle est considérée, de son vivant comme de nos jours, notamment à travers l'intensité de ses interprétations, comme l'une des plus grandes chanteuses de jazz de l'histoire.
Allée Mildred Bendall Bordeaux Sud- Quartier de L'ARS	Née à Bordeaux en 1891, Mildred Bendall a suivi une formation artistique de 1910 à 1914 dans l'atelier du peintre bordelais Félix Carme (1863-1938). L'artiste revient à Bordeaux en 1920 et devient un membre important de l'avant-garde bordelaise. Elle fonde la société des Artistes Indépendants et le Studio, soutient grâce aux expositions les jeunes artistes d'avant-garde bordelais.

Pour les nouveaux quartiers en développement, les mairies de quartiers travaillent étroitement avec les aménageurs, aménageuses et responsables de projets pour favoriser une consultation citoyenne et faire émerger des dénominations partagées par le plus grand nombre.

VIOGRAPHIE		
Date du conseil municipal	Dénominations masculines	Dénominations féminines
2015	7	4
2016	7	2
2017	1	5
2018	11	30
2019	4	6
2020	0	0
2021	4	16
Total	34	47

2021	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles	Sites municipaux (culturels, action sociale...)	Sites sportifs	Etablissements municipaux d'accueil collectif de jeunes enfants	Salles municipales
Noms masculins	35	33	9	18	13	14
Noms féminins	3	5	3	1	0	1
Non applicable	17	21	Nombreux N/A	22	9	16

L'étude de la toponymie des équipements publics bordelais, établissements d'éducation, sportifs, culturels, sociaux, d'accueil révèle que la présence de noms féminins reste peu importante.

8. TRANSPORTS ET MOBILITES

Dans l'espace public, toutes les femmes, quel que soit leur âge, ont fait l'expérience de harcèlements sexistes et sexuels de la part d'hommes : regards intimidants, sifflets, commentaire sur l'apparence, propos grossiers, jusqu'aux insultes et aux agressions sexuelles. Ces faits s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes, trop souvent niés et banalisés voire même qualifiés de « séduction ».

Plusieurs études constatent la fréquence des agressions sexistes dans les transports en commun : l'étude de 2016 de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) montre que 87 % de femmes ont déjà été victimes de harcèlement dans les transports en commun.

Concernant la ville de Bordeaux, l'enquête « Femmes et déplacements » de 2016 montrait que 87,5% des bordelaises ont subi du harcèlement sexuel ou sexiste au cours des 12 derniers mois et que les risques de harcèlement sont corrélés au mode de déplacement et 47% des femmes se déplaçant en tram ont déclaré se faire harceler. Cette étude souligne également que les femmes effectuent des déplacements plus nombreux mais plus courts en journée : elles ne s'attardent pas et ont tendance à disparaître de la rue au profit des hommes dès la fin de journée. **L'espace public contribue, en tant que lieu de sociabilité, à reproduire les schémas stéréotypés en fonction du genre.**

8.1 La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports

En 2021, à Bordeaux, 63% des usagers des transports en commun (tram et bus) étaient des usagères. Diverses actions ont été menées en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun et de sécurité des usagères et des usagers :

- Un **guide de lutte contre le harcèlement** a été réalisé et diffusé à 5 000 exemplaires dans les agences TBM, mairies et dépositaires TBM.
- Une **page spéciale internet** (rubriques contact et page "valeur TBM" donnant les contacts et associations pour les victimes et témoins) a été créée.

- Une **sensibilisation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes victimes d'agression sexiste et sexuelle** du personnel de TBM par l'association CACIS (Centre Accueil Consultation Information Sexualité): Manager conducteur de Tram, Coordinatrice Agence TBM, coordinateur PCS et agents de l'information voyageur) - dans le cadre du projet Demandez Angela initié par la Ville de Bordeaux.
- Une **campagne de communication** grand public avec maintien de l'affichage tram et bus plus de 6 semaines a été réalisée.

En 2021, le nombre de signalement d'agressions sexuelles (attouchements, exhibitions, agressions) a été de 30. Toutefois le nombre de plaintes déposées est inconnu.

8.2 La formation et sensibilisation

Un plan de formation sur l'égalité, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles a été renouvelé en 2021 à destination des nouveaux conducteurs et conductrices entrants (147 personnes dont 123 hommes et 24 femmes en 2021).

Par ailleurs, une campagne d'information externe a été adaptée en interne ciblant l'ensemble du personnel de Kéolis. En complément, la réédition du guide lors de la campagne de recrutement en externe a été réalisée pour rappeler les conseils et les ressources pour aider à réagir quand on est témoin d'une agression. Des actions de communication sur la lutte contre les discriminations ont été poursuivies en 2021 avec le renouvellement de la campagne d'affichage dédiée à la lutte contre les discriminations, la diffusion d'un quizz dédié pour inciter les collaborateurs à consulter l'actualité du site.

Comme chaque année, le mois de mars a été ponctué par une "Semaine de la mixité" dont l'objectif était notamment de remettre en lumière les engagements de notre politique égalité professionnelle. Déployée sur les sites, la campagne d'information mixité égalité sensibilise et informe les collaborateurs et les collaboratrices sur les engagements, actions et objectifs de l'entreprise sur ces sujets.

Enquête sur le harcèlement sexiste et sexuel auprès des usagers	2020	2021
Sentiment de sécurité sur le réseau tram (note sur 20) - Femmes	14,7	14,8
Sentiment de sécurité sur le réseau tram (note sur 20) - Hommes	15,6	15,5
Sentiment de sécurité sur le réseau bus (note sur 20) - Femmes	15,3	15,2
Sentiment de sécurité sur le réseau bus (note sur 20) - Hommes	15,8	15,5
Sentiment de sécurité sur le réseau soirée (note sur 20) - Femmes	12,3	12,5
Sentiment de sécurité sur le réseau soirée (note sur 20) - Hommes	14,2	14,1

Le dispositif des arrêts à la demande après 22h00, instauré par la société Keolis et Bordeaux Métropole en 2019, a été poursuivi en 2021. Il permet, à partir de 22 heures, au passager ou à la passagère de pouvoir demander au chauffeur d'être déposé-e entre deux arrêts, dans un endroit éclairé, sans danger pour la descente du bus et la circulation environnante.

CONCLUSION

L'année 2021 a été la première année de plein exercice pour la nouvelle équipe municipale. En matière de politiques publiques, celle-ci a connu un renforcement en matière de déploiement d'actions visant à mieux accompagner les femmes victimes de violences. En interne, une attention a été notamment portée sur la réduction des inégalités femmes-hommes, laquelle s'entend sur le temps long tant ces dernières sont profondément inscrites dans les manières de faire et de penser héritées de décennies de pratiques inégalitaires.

En 2021, le taux de mixité global stagne à 70/30, une proportion équivalente à celle observée les années précédentes tant au sein de la Ville que du CCAS. Les filières restent très genrées avec une présence féminine très importante dans les filières administrative, médico-sociale, médico-technique. La part des femmes sur les postes d'encadrement de la Ville de Bordeaux baisse légèrement en 2021 (66,5%). Au sein du CCAS, les femmes représentent 67% de l'effectif d'encadrement, soit un pourcentage égal par rapport à 2020. Au niveau des salaires, on observe une hausse de l'écart de rémunération mensuelle brute moyenne entre les hommes et les femmes en faveur des hommes (8% en 2020, 10,2% en 2021).

Concernant les retraites, pour toutes les catégories, les pensions de retraite perçues par les femmes sont inférieures à celles perçues par les hommes alors qu'elles affichent un âge moyen de départ à la retraite plus élevé que celui des hommes.

En 2021, pour la Ville de Bordeaux, 262 agent.e.s étaient à temps partiel (246 en 2020), 236 femmes et 26 hommes. Avec 19 agentes en plus qu'en 2020, le nombre de femmes à temps partiel est en forte hausse par rapport à celui des hommes (+ 3 agents). Pour le CCAS, 45 agent.e.s étaient à temps partiel, fonctions publiques territoriale et hospitalière cumulées (contre 51 en 2020). Les hommes ne représentant que 14% de l'effectif soit 7 agents (12% et 6 agents en 2020 également).

Concernant le travail à distance, venu remplacé le télétravail, au sein de la Ville de Bordeaux, 1074 agents et agent.e.s ont eu recours au travail à distance en 2021 parmi lesquels 676 femmes et 398 hommes. Au sein du CCAS, 131 agents et agentes ont eu recours au travail à distance en 2021 dont 114 femmes et 17 hommes. Enfin, on constate une évolution dans la prise des congés paternité puisque tant au sein de la Ville que du CCAS, tous les agents devenus pères en 2021 ont pris leur congé paternité. En 2021, à la Ville de Bordeaux, 25 agents sont devenus pères (19 de la catégorie C, 1 de la catégorie B et 5 de la catégorie A), tous ont pris leur congé paternité. Au sein du CCAS, 2 hommes sont devenus pères en 2021 (1 FPT et 1 FPH). Les 2 agents ont pris leur congé paternité. Les 2 hommes sont de catégorie C et issus de la direction de l'insertion.

Face à ce constat, le travail visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes doit se poursuivre dans l'objectif de parvenir entre autres à une égalité salariale réelle et de combler les différences de parcours professionnels entre hommes et femmes inhérentes notamment à un temps partiel et un travail à distance largement occupés par les femmes et pourvoyeurs de fortes inégalités en raison d'un cumul des tâches professionnelles et du travail domestique.

En matière de politiques publiques, l'engagement de la Ville s'est poursuivi en matière de soutien aux femmes victimes de violences et de lutte contre toutes formes de discriminations et de harcèlement envers les femmes. Ainsi en 2021, la mission égalité a augmenté le montant des subventions au titre du budget égalité femmes-hommes auprès d'associations agissant en faveur des droits des femmes.

A l'été 2021, la Ville de Bordeaux a lancé l'expérimentation du dispositif « Demandez Angela ». Ce dispositif vise à lutter contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement dans l'espace public, le sentiment d'insécurité et à sécuriser les déplacements urbains. A l'occasion du 25 novembre, la Ville a lancé une large campagne de communication autour du « Violentomètre », destiné en particulier aux jeunes permettant notamment de repérer les comportements violents et de mesurer si la relation de couple est saine ou au contraire violente. La Ville a proposé une campagne de communication contre les violences au sein du couple, articulée autour d'un outil de prévention, le violentomètre imprimé sur des sacs à pain et des sacs de pharmacie. Il s'agit d'un outil simple, s'adressant particulièrement aux jeunes femmes, pour évaluer une relation amoureuse basée sur le consentement et sans violence.

A l'occasion du 8 mars 2021, la ville de Bordeaux a lancé l'opération « L'égalité c'est toute l'année » visant à promouvoir l'égalité Femmes/Hommes tout long de l'année. Enfin, pour la première fois à Bordeaux, la 38ème édition des journées européennes du patrimoine a également été celle du patrimoine visant à mettre à l'honneur la mémoire souvent oubliée des créatrices bordelaises et de la transmission de leurs œuvres.

Que ce soit en interne ou via les politiques publiques déployées, la Ville de Bordeaux s'est attachée tout au long de l'année 2021 à renforcer son travail pour mieux lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, à protéger les victimes de violences intrafamiliales et sensibiliser les femmes dans l'espace public. Ce rapport a donc pour objectif de présenter l'ensemble des politiques mises en œuvre par la ville avec pour ambition de répondre plus efficacement à cette problématique sociale du XXIème siècle de toute première importance pour le bien commun local et national.

Mairie de Bordeaux

Mission Égalité, Diversité, Citoyenneté

Direction Générale des Solidarités et de la citoyenneté

05 57 89 38 25

D-2023/39

Rapport sur les orientations budgétaires - Exercice 2023

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'orientations budgétaires trace chaque année la trajectoire financière de la collectivité et permet, dans les deux mois précédant le vote du budget de l'année, de se replacer dans une perspective pluriannuelle (articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Exercice de prévision : les orientations budgétaires sont plus difficiles à tracer depuis 2020, alors que les instabilités climatiques, économiques et sociales se succèdent et s'accroissent.

Après le confinement total du printemps 2020, d'autres mesures restrictives de l'activité quoique protectrices de la santé ont impacté recettes et dépenses tout au long des années 2020 et 2021. La reprise mondiale intense et les pénuries de composants électroniques ou de conteneurs portuaires puis le contexte de la guerre en Ukraine ont conduit à un **retour de l'inflation dès la fin 2021, intensifiée en 2022, et extrêmement forte sur les produits énergétiques et alimentaires en 2023.**

La **crise climatique** est une urgence reconnue mondialement depuis le sommet de Rio en 1992, rappelée annuellement aux COP, quantifiée dans les efforts qu'il convenait de mettre en œuvre à la COP 21 de Paris en 2015. C'est une urgence que l'été 2022 a rendue encore plus concrète avec les incendies qui ont touché le département de la Gironde, avec les canicules qui ont mobilisé les équipes sociales de la ville et d'autres acteurs publics. C'est devenu une préoccupation également financière avec l'envolée des primes d'assurance et des coûts qu'induirait l'inaction climatique.

Afin de réduire les incertitudes fortes qui pesaient sur la trajectoire, la date de finalisation de ces orientations a ainsi été repoussée de l'automne au mois de février 2023. Ce report a permis d'une part de surmonter les incertitudes réglementaires, nombreuses, qui ont découlé d'un débat parlementaire vif et riche en rebondissements sur lequel il est inutile de revenir mais qui aboutit à **un ensemble de mesures insuffisantes pour soutenir le bloc communal.**

Ce report dans le temps, du débat d'orientations budgétaires, a également permis **un échange de vues en commission des finances du 28 novembre 2022 avec l'ensemble des forces politiques du conseil municipal.** Le débat a été alimenté par une présentation des évolutions prévisibles sans ajustement budgétaire, prenant en compte l'ensemble des aléas pesant sur les finances de la ville et ainsi que deux scénarios de redressement.

En suivant le fil de l'eau, les finances de la Ville présentaient en 2026 une capacité de désendettement supérieure à 14 ans, source de risque dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt.

Les deux scénarii de redressement présentés, avaient en commun de conserver l'ambition en matière d'investissements, ne serait-ce que sous l'effet de l'inflation des coûts des matières premières.

Le **premier scénario** limitait les hausses de recette ou les baisses de service public en fonctionnement à 6 M€ par an et maintenait tout juste sous la barre des 12 ans la capacité de désendettement, cette référence étant celle des anciens contrats de Cahors.

Le **second scénario** réaffirmait le souhait de gestion rigoureuse des finances de la collectivité et l'objectif d'une capacité de désendettement à 10 ans en fin de mandat pour éviter de préempter les marges de manœuvre du prochain mandat. Cela supposait cependant un surcroît de recettes de 10 M€ ou des baisses de dépenses et de service public d'une ampleur équivalente.

Une fois connues les mesures gouvernementales concernant le marché de l'énergie et le soutien aux collectivités locales, il n'en demeure pas moins que la **facture énergétique totale de la collectivité et de ses principaux opérateurs satellites est quasiment multipliée par 3.**

Au-delà de l'effet direct sur les factures énergétiques, le choc inflationniste se manifeste particulièrement durement sur les denrées alimentaires (+12%) et donc sur les tarifs que doit appliquer le SIVU aux communes de Bordeaux et Mérignac pour la livraison de repas scolaires et à destination des seniors. Il touche également les associations et opérateurs paramunicipaux comme le CCAS ou l'Opéra. Il se traduit également par une hausse des coûts de production de l'ensemble des services publics.

La ville de Bordeaux, comme le pays, doit donc faire face à un choc de près de 30 M€, plus fort que celui de la première année de COVID (20 M€) et qui s'y ajoute.

Face à cela, les premières mesures prises ont été d'acter un plan d'économies d'énergies, présenté dès septembre 2022, incluant des mesures sur le chauffage des bâtiments publics, l'éclairage nocturne des voiries et les illuminations de la ville.

L'effet de plusieurs mesures de gestion plus sobres sur le train de vie de la collectivité, engagées depuis 2020 se fait également sentir, limitant quelque peu l'impact.

Il faut noter que depuis le début du mandat **une gestion rigoureuse de la dépense publique a permis d'absorber le choc Covid et la croissance démographique** sans devoir recourir au levier fiscal.

En effet, la dépense publique courante par habitant a progressé de 4% depuis 2019, alors que l'inflation progressait de 8,7% sur la même période.

Cela illustre à quel point l'administration municipale a dû repenser ses modes de production pour gagner en efficacité et maintenir un haut niveau de service dans un contexte de rareté de la ressource.

La sobriété a donc été la première réponse, sans renoncer au service public.

Pour aller au-delà, une option aurait pu être de renoncer aux services publics, de réduire l'ouverture des piscines – équipement énergivores - ou des autres établissements sportifs, des établissements culturels déjà fragilisés dans leurs missions de développement des droits culturels par la période de pandémie, de renoncer à développer des aides à la population pourtant elle-même touchée par la crise inflationniste.

Si les confinements successifs ont permis aux plus aisés d'accumuler au niveau national plus de 175 milliards d'euros de sur-épargne¹, si la relance monétaire a permis de gonfler les valeurs boursières et aux propriétaires de certaines grandes entreprises du luxe de doubler leur patrimoine en deux ans... **Pour les plus modestes, sans épargne de précaution, la réduction du service public serait une double peine.**

Ce n'est pas l'option que proposent ces orientations budgétaires. Face aux crises, elles se proposent au contraire de tenir le cap de son projet de mandature, de combiner le sérieux de la gestion budgétaire et le maintien d'un programme offensif de développement du service public, même si cela est coûteux.

A titre d'exemple maintenir ouvertes les piscines municipales coûtait 650 000 € de fluides en 2019, il en coûterait 2,5 M€ avec la baisse des consignes de température eau et d'air de 1 degré.

La ville de Bordeaux fait le choix de maintenir l'ambition de son programme de transition.

Ce choix se traduit dans de grands principes :

- **Garantir des services publics de qualité ;**
- **Accélérer la transition énergétique et écologique ;**
- **Poursuivre l'effort pour la justice sociale ;**
- **Poursuivre des politiques d'égalité offensives.**

Ces ambitions seront illustrées et précisées lors du budget 2023.

¹ L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en janvier 2022, note de la Banque de France - https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2022/03/03/impact_crise_covid_mars-2022.pdf

Réussir à tenir ces promesses requiert une mobilisation de ressources humaines dédiées, de soutien aux partenaires associatifs mais également et surtout des investissements soutenus, qui ne doivent pas être exclusivement financés par l'emprunt.

Pour faire face au choc inflationniste, maintenir les services publics et réussir la transition écologique et sociale, la ville de Bordeaux fait le choix d'augmenter son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de +4,53%.

La hausse de taux envisagée porterait le taux nominal de 46,38% à 48,48 % plaçant Bordeaux sous la 15^e position des 42 villes de plus de 100 000 habitants par taux de fiscalité (taux 2022)².

La suppression de la taxe d'habitation en large part en 2018, puis totalement en 2020, la baisse tendancielle, per capita, des dotations de l'Etat qui lui sont versées, conduisent aujourd'hui la ville de Bordeaux à **dépendre pour près de 57% de ses recettes de fonctionnement de la taxe foncière.**

Ce levier est donc le principal moyen d'action pour dégager les ressources nécessaires pour faire face au choc et tenir le cap : un montant estimé à 10 M€ annuels jusqu'à la fin du mandat.

Selon les dernières données de recensement disponibles, **32% des Bordelais sont propriétaires de leur logement.** Cette hausse touchera donc moins d'un habitant sur trois.

En outre, en 2023, tous, y compris les plus aisés, sont exonérés de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle. A titre d'exemple, pour un contribuable encore soumis en 2022 à la taxe d'habitation, propriétaire habitant d'une maison de 85 m² de valeur moyenne à Bordeaux, l'imposition totale sur son habitation passera d'environ 1582 € (1101 € de TF + 343 € de TH + 138 € de contribution audiovisuelle) à 1 232 €, soit une moindre imposition de 350 € - alors même que, comme tous les Bordelais, ce contribuable bénéficiera du maintien des services publics et d'une ville plus apaisée et résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique, y compris son adaptation.

Des orientations volontaristes qui se traduisent dans les ratios clés suivants :

- **Un effort d'investissement sans précédent : 107 M€ par an** en moyenne sur le mandat 2021-2026, contre 95 M€ entre 2014 et 2020 ;
- **Une accélération des recrutements et des ouvertures sur des services publics essentiels :**
 - o 510 places de crèches en plus sur le mandat, soit 20% de plus ;
 - o 200 places en accueil de loisirs supplémentaires ;
 - o 10 policiers municipaux de plus par an, et davantage de présence sur le terrain ;
 - o L'ouverture de la halte de jour Stalingrad, via le CCAS ;
 - o Le développement des lieux d'art et de culture en proximité
- **Un taux d'épargne brute**, rapportant l'épargne (recettes – dépenses de gestion) aux recettes réelles de fonctionnement qui **reste autour de 9%** ;
- **Une capacité de désendettement**, définie par le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute exprimée en années qui **reste sous la cible de 10 ans établie en début de mandat.**

Les chiffres présentés dans ces orientations budgétaires couvrent l'intégralité de la période du

² Etude du cabinet FSL, mai 2022, portant sur les 42 villes des plus de 100 000 habitants.

mandat, en prévision d'exécution, et avec de ce fait des décalages possibles avec les ouvertures de crédits qui seront présentées au budget primitif 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et suivants.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Délibération n° 39 : le rapport sur les orientations budgétaires. Madame Claudine BICHET.

M. Le MAIRE

Avant de passer la parole à Claudine BICHET, quelques mots très rapides, si vous le permettez, pour vous dire que ces orientations budgétaires que nous vous présentons aujourd'hui, cela a été un choix difficile. Nous avons fait le choix totalement assumé de maintenir avec détermination nos orientations initiales, maintenir et développer des services publics de qualité, d'effectuer les dépenses et les investissements nécessaires pour adapter notre ville au défi climatique et poursuivre l'effort de justice sociale tout en conservant une situation financière saine. Voilà les choix que nous avons faits. Ce sont des choix qui sont discutables sûrement, qui sont contestables peut-être. Encore faut-il prendre la peine de venir les discuter, les contester autrement que par voie de presse. J'ajouterai, si vous le permettez, que la politique de la chaise vide trahit souvent d'autres vides et notamment celui de la pensée, le vide de l'imagination et le vide des propositions pour proposer d'autres orientations budgétaires sincères, sérieuses et adaptées au contexte. Puisque je parle du contexte, quel est-il ? Nous avons à affronter cette année durement, une facture supplémentaire prévisionnelle de près de 30 millions d'euros pour la Ville de Bordeaux dans un contexte chaque jour plus pressant de crise climatique et sociale.

Malgré cette crise majeure, nous avons décidé, comme je viens de l'indiquer, de maintenir le cap. Le cap de la transition écologique et solidaire. C'est un choix que nous avons fait et que nous assumons. Il aurait été naturellement tout à fait envisageable de réduire la voilure de nos investissements. Nous n'avons pas voulu le faire en disant : nous avons pris des engagements, assuré la transition écologique solidaire de Bordeaux. La transformation de cette ville, cela nécessite des investissements conséquents souvent dus aussi au retard que nous avons pris en la matière, dont des investissements importants. Nous maintenons le cap des investissements fixés en début de mandature. Nous aurions pu également décider, d'autres villes l'ont fait, de réduire la voilure des services publics municipaux. Nous avons considéré qu'il ne fallait pas le faire et ce en raison d'une double contrainte, d'une part, ce n'est le pas moment de le faire quand on traverse une crise sociale aussi grave que celle que nous sommes en train d'affronter, et ce n'est pas non plus le moment de le faire au moment où l'État lui, en ce qui le concerne, a choisi précisément de réduire la voilure des services publics d'État, considérant que nos concitoyens ont droit à des services municipaux de qualité. C'est en tout cas le choix que nous avons fait et, je le redis, que nous assumons.

Nous avons fait le choix également de la sobriété. Ce choix de la sobriété, vous savez, c'est celui qui nous a déjà permis d'affronter une crise majeure, à savoir le coût de la crise sanitaire, cela a coûté quand même aux finances de la Ville dans nos premières années de mandature 20 millions d'euros. Nous avons assumé ce surcoût imprévu sans toucher à la fiscalité. Cela mérite d'être dit alors que d'autres villes ont fait un autre choix que je trouve tout à fait respectable, mais qui n'est pas le nôtre, dès le début de la mandature et entre autres pour éponger le coût de cette crise sanitaire, d'augmenter les impôts locaux, ce que nous n'avons pas fait, mais nous venons d'encaisser ce premier choc de 20 millions d'euros dû à la crise sanitaire. Ce nouveau choc de 30 millions d'euros dû à l'inflation et à la crise énergétique. Nous avons essayé dans tous les sens de voir comment la poursuite de nos politiques de sobriété pouvait éventuellement nous permettre lui aussi de l'encaisser, cela était absolument impossible, inconcevable. Il n'y avait pas de plan B et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé cette augmentation de la taxe foncière.

Certains s'étonnent que cette pression fiscale nouvelle ne repose que sur les propriétaires. On n'a pas le choix, le seul levier fiscal dont nous disposons, c'est désormais la taxe foncière. Nous faisons peser l'effort fiscal là où nous pouvons le faire et c'est uniquement sur la taxe foncière.

Enfin, et je terminerai là-dessus avant de passer la parole à Claudine BICHET. Parfois, j'ai l'impression que la Ville de Bordeaux est totalement isolée dans ses politiques budgétaires et fiscales. Je tiens à rassurer ceux qui auraient besoin de l'être. Quand vous regardez toutes les grandes villes de France, toutes ont ou bien augmenté très sérieusement leur pression fiscale l'an passé, ou bien s'apprêtent à le faire en 2023. À l'heure où je parle, nous n'avons pas encore connaissance de toutes les politiques fiscales de toutes les grandes villes, mais je peux vous dire déjà qu'un certain nombre, beaucoup, la plupart des grandes villes ont augmenté la pression fiscale ou en 2022 ou s'apprêtent à le faire en 2023. Je pense par exemple à des villes, j'ai envie de dire, de toutes obédiences politiques confondues, la crise ne pèse pas que sur des villes de Gauche, de Droite ou du centre, elle pèse sur toutes les villes. Certaines ont fait le choix avant nous d'augmenter la pression fiscale ou s'apprêtent à le faire, Mulhouse, le maire est républicain, c'est 4,8% en 2023. Metz, maire de Droite, 14% d'augmentation en 2023. Limoges également à Droite, 3,1% en 2022. Dijon également à Droite, +1,6% en 2022 et y compris des villes voisines qui sont, je sais parfois, très prisées d'un certain nombre d'élus municipaux, c'est une augmentation des impôts de 10% en 2022. Parmi les villes voisines pour prendre une référence métropolitaine, Le Bouscat, cela a été une augmentation de la fiscalité en 2022 de +6,24% et après quand je prends la liste des grandes villes comparables à Bordeaux, toutes ont augmenté ou s'apprêtent à le faire, c'est Lyon, Paris, Grenoble, Montpellier, Marseille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Tours. Toutes ces villes face à un contexte comparable aux nôtres ont agi sur la pression fiscale, j'imagine, elles aussi, pour être à l'heure de leur rendez-vous d'investissement et de services municipaux et à leurs engagements. Donc je tiens à dire ici, il faut parfois regarder au-delà de la rocade pour réaliser que les contraintes qui sont les nôtres sont aussi des contraintes qui se sont présentées dans d'autres ville et qui pour la plupart d'entre elles ont réagi de la même façon que s'apprête à le faire la Ville de Bordeaux à travers ses orientations budgétaires. Voilà, je ne vais pas être long et je passe tout de suite la parole à Claudine BICHET. Claudine.

Mme BICHET

Merci, Monsieur le Maire. Pour vous présenter les orientations budgétaires 2023, nous avons une présentation PowerPoint qui permet d'expliquer de la manière la plus pédagogique possible ces orientations et ces choix assumés que nous faisons.

Tout d'abord, rappeler que nous sommes dans un contexte de crise. Certains parlent de crise conjoncturelle, nous parlons de crise structurelle. En tout cas, cela se matérialise concrètement pour la Ville de Bordeaux par des chocs financiers qui se succèdent.

En 2020-2021, c'est la crise Covid qui nous a fortement impactés avec un impact financier supérieur à 20 millions d'euros sur les deux années et maintenant en 2023, ce sont des chocs énergétiques inflationnistes qui se chiffrent en totalité à 30 millions d'euros. 30 millions d'euros au total. À l'intérieur de ces 30 millions d'euros, nous avons environ la moitié, 14 millions d'euros qui sont liés aux chocs énergétiques puisque c'est une multiplication par trois de notre facture énergétique que nous subissons. La facture énergie, c'est seulement la moitié de notre impact, l'impact total, c'est 30 millions d'euros contrairement à certaines choses que j'ai pu lire. C'est vraiment les chiffres que nous vous présentons-là qui ont été intégrés dans nos orientations.

Les autres chocs, bien sûr, ce sont tous les chocs subis par nos satellites. Le CCAS, le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique), l'Opéra, c'est aussi l'impact de la revalorisation du point d'indice qui a été décidé en 2022 pour lequel nous prévoyons également en 2023 qu'il y aura une hausse en lien avec l'inflation qui est toujours en cours, puis aussi des frais financiers qui sont en constante augmentation sur le mandat. Nous prévoyons que ces frais financiers soient multipliés par quatre.

À noter que ces 30 millions incluent le plan d'économie d'énergie que nous avons lancé dès 2022 avec 3 millions d'euros d'économies et inclut également l'amortisseur d'énergie mis en place par l'État qui finalement ne vaut que pour 1,2 million par rapport aux 14 millions d'euros de surcoût.

Contexte de crise, de choc financier, c'est absolument inédit. La Ville de Bordeaux n'a jamais été soumise à de tels chocs et je crois que nous avons peu de leçons à recevoir de ceux qui ont augmenté des impôts pour beaucoup moins que cela. Face aux chocs, la sobriété a été la première réponse, la première réponse pour ne surtout pas renoncer au service public. Nous pouvons illustrer cet effort de gestion de chaque instant à travers une évolution des dépenses courantes par habitant qui a été deux fois moins importante que l'inflation. Oui, dans un contexte de raréfaction des ressources, l'Administration repense ces modes de production pour maintenir un haut niveau de service. Cela s'illustre également par une croissance des effectifs qui, sur notre mandat, sera deux fois moins importante que sur le précédent mandat. C'est +53 agents par an que nous projetons par rapport à 109 agents par an sur le précédent mandat et ce, nous faisons bien sûr une croissance néanmoins importante, mais qui est maîtrisée, et ce, dans un contexte bien sûr de croissance démographique, je le rappelle, +1,2% par an, de création de dix nouveaux groupes scolaires, de création de 20% de places en crèche supplémentaires et avec toujours cette volonté de renforcer les effectifs de la Police municipale. Oui, la sobriété a été la première réponse et elle continuera de l'être dans un effort de rigueur de gestion de priorisation afin de ne jamais renoncer au Service public.

Ce petit graphe permet de matérialiser plutôt bien les chocs que nous subissons. Premier choc lié à la pandémie qui grâce à la gestion que nous avons mise en place, nous avons permis de redresser assez vite le tir avec une épargne brute qui est revenue à des niveaux assez proches de ceux de l'avant-crise dès 2021 et 2022. Néanmoins, pour absorber ce nouveau choc 2023, si nous devons aller plus loin dans la rigueur de la gestion, nous arrivons à l'os très clairement et cela reviendrait à renoncer à des services publics essentiels et à certains de nos projets de mandat. C'est justement ce que nous ne voulons pas.

Ce que nous voulons, c'est justement réussir la transition qui s'impose à nous en accélérant la transition énergétique et écologique, c'est faire une transition juste socialement, c'est poursuivre bien sûr nos travaux sur des politiques toujours plus égalitaires et c'est aussi et surtout garantir des services publics de qualité. Tels sont nos engagements, tel est le choix volontariste que nous affirmons depuis le début de mandat et auquel nous ne renoncerons pas.

Pour illustrer plus précisément ce qu'il y a derrière tout cela parce qu'il y a énormément d'investissements à la fois humain, financier derrière ces engagements, garantir des services publics de qualité, cela se matérialise concrètement par le fait que nous ne fermerons aucun équipement, que nous ne réduirons aucun horaire, que nous ne réduirons aucun niveau de service. Là où beaucoup d'autres villes ont fait ce choix, nous ne le ferons pas et nous irons même plus loin en développant des services publics de proximité, c'est 20% de places de crèche supplémentaires que nous additionnons. C'est 200 places en périscolaire le mercredi que nous créons. C'est des qualités de repas toujours améliorées avec un objectif de passer à 60% bio d'ici la fin de mandat. C'est améliorer les services proposés par nos maisons de quartier en leur fournissant un accompagnement financier de 3 millions d'euros sur leurs investissements. C'est en ouvrant une maison France Services aux Aubiers à l'initiative de la Ville pour pallier justement la disparition du Service public de l'État. C'est aussi en faveur de l'inclusion en augmentant l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Sur le périscolaire, c'est une multiplication par cinq depuis le début de mandat des effectifs d'accompagnants que nous avons déjà réussi à mettre en place. C'est en poursuivant la politique de mise en accessibilité des 350 équipements municipaux, c'est aussi en augmentant les effectifs de Police municipale, 10 nouveaux recrutements en 2023.

Donc, c'est tout cela qu'il y a derrière, garantir des services publics de qualité.

Deuxième axe, c'est accélérer la transition énergétique et écologique grâce à un effort d'investissement sans précédent. Bien sûr, nous devons faire face à cette urgence écologique qui se matérialise un peu plus chaque jour, nous devons agir pour limiter les émissions de gaz à effet de

serre et c'est la raison pour laquelle nous accélérons tous nos investissements en faveur de la transition énergétique.

Notre objectif, c'est atteindre 41% d'autonomie énergétique en 2026, nous accélérons nos investissements pour dépasser les 20% dès 2023, donc on accélère sur les rénovations d'équipement, conservatoire, piscine du Grand Parc, le MADD (Musée des Arts Décoratifs et du Design). Nous accélérons également le déploiement de photovoltaïque sur les gymnases Grand Parc 1 et 2, sur la piscine du Grand Parc également. Ce sont 19 bâtiments qui vont être raccordés au réseau de chaleur dès 2023, c'est aussi des projets d'investissement qui sont orientés en faveur de la construction du label du bâtiment frugal que nous optimisons nos usages, que nous sommes exemplaires en empreinte carbone dans la construction de nos bâtiments.

Troisième axe, poursuivre l'effort pour plus de justice sociale. Le point phare qu'il faut retenir sur cet axe-là, c'est qu'en 2023, nous ne répercuterons pas l'inflation sur l'ensemble des tarifs municipaux. C'est un point phare sur lequel nous souhaitons insister puisque nous subissons, la Ville subit l'inflation de plein fouet et notamment sur les denrées alimentaires où c'est une inflation de +12% que nous subissons.

En revanche, bien sûr, nous maintenons l'objectif de tarification solidaire en faisant en sorte que la tarification soit la plus en phase avec les revenus de chacun.

Sur la partie sociale, c'est un budget du CCAS que nous aurons multiplié par deux depuis le début de mandat. C'est pour dire d'une part combien les besoins sociaux sont de plus en plus importants dans ce contexte de crise, c'est pour dire aussi combien finalement l'investissement sur le plan social était maigre quand nous avons pris le pouvoir à la ville et donc nous devons combler en permanence sur ce sujet.

Sur les seniors, nous proposons des places supplémentaires, 17 places supplémentaires dans les résidences seniors qui portent à 787 le nombre de logements proposés. C'est aussi la mise en place d'un bouclier de loyer qui limite à deux la répercussion de l'inflation alors que la Ville quant à elle absorbe là aussi une inflation bien supérieure.

Autre orientation forte, nous gelons les loyers des logements sociaux du CCAS.

Enfin, sur l'égalité, c'est un axe très important comme, j'espère, vous l'avez compris lors de la présentation du rapport, nous accélérons le déploiement du plan d'égalité salariale pour les agentes, nous expérimentons une budgétisation sensible aux genres, nous introduisons des critères d'égalité femmes/hommes dans l'octroi de subvention de la Ville, nous augmentons les moyens des subventions et nous mettons aussi un fonds de soutien exceptionnel de 1,5 million en faveur des associations de la Ville qui n'aurait pas la capacité de faire face à la crise inflationniste et énergétique que nous subissons tous.

En termes d'investissement, j'en ai déjà beaucoup parlé, nous ne lâchons rien non plus sur les investissements, nous augmentons même la voilure, c'est 107 millions d'euros par an qui vont être investis jusqu'à la fin de mandat. C'est une augmentation par rapport à nos précédentes orientations budgétaires. C'est sans commune mesure par rapport à ce qui était fait au mandat précédent où on était plutôt de l'ordre de 95 millions d'euros.

Le taux de réalisation des investissements, nous l'augmentons aussi, là où dans le précédent mandat, on était à une réalisation de 55%, nous sommes en train de dépasser les 70% de réalisation avec toujours comme objectif d'atteindre les 80% de réalisation. Oui, on programme, on réalise et on tient le cap.

Pour mettre en œuvre tout cela et pour compenser ce choc financier inédit, nous sommes contraints d'augmenter la taxe foncière qui est aujourd'hui le seul levier fiscal dont nous disposons à la suite de la suppression de la taxe d'habitation à notre détriment. C'est vraiment le seul levier que nous pouvons véritablement utiliser aujourd'hui. C'est une hausse modérée que nous proposons de +4,3% qui va permettre de générer 10 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la Ville. À noter que cette taxe d'habitation concerne uniquement les propriétaires et en moyenne, c'est une hausse de +8,9 euros par mois qui va être appliquée pour les foyers concernés. À noter que pour les personnes qui vont être concernées par cette hausse, au final, en raison de la disparition de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle, il n'y aura pas d'augmentation de la facture fiscale.

Au final, nous maintenons notre cap, nous maintenons aussi nos engagements financiers qui consistent à assurer une gestion saine, maintenir cet objectif de ne pas dépasser les dix années de capacité de désendettement pour rester dans une gestion financière saine de la Ville. J'ai pu lire dans la presse que nous abandonnons notre idéal, que rien ne justifie ce que nous sommes en train de faire. J'aurai plutôt tendance à dire que c'est tout le contraire. C'est justement parce que nous avons un idéal, c'est justement parce que dans ce contexte, tout justifie le fait que nous maintenons l'ensemble de ces orientations. C'est justement tout cela qui fait qu'il n'est absolument pas le moment de renoncer.

Renoncer aujourd'hui, ce serait renoncé à la transition écologique via la rénovation massive requise par la situation climatique. Renoncer aujourd'hui, ce serait renoncer à la végétalisation nécessaire de notre Ville minérale qui nous permettrait de ne pas pouvoir affronter les températures caniculaires de plus en plus fréquentes. Renoncer aujourd'hui, ce serait renoncé à l'impératif d'égalité de traitement, de justice sociale dans une société, on le voit, où la justice sociale est de plus en plus impactée chaque jour. Renoncer aujourd'hui, ce serait renoncer à concrétiser des engagements pour plus d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Renoncer aujourd'hui, ce serait renoncer à fournir aux nouveaux habitants et aux habitants en général des services publics qui leur sont dus. Renoncer aux investissements dans les équipements de proximité très vieillissants, ce serait un choix de très courte vue qui se traduirait par des coûts accrus pour la Ville s'ils n'étaient encore davantage différés. Renoncer n'est pas de mise par les temps qui courent, le maintien et le renforcement du Service public sont une nécessité absolue que nous assumons pleinement. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Le MAIRE

Qui souhaite prendre la parole ? Céline PAPIN.

Mme PAPIN

C'est en effet un document capital qui vient de nous être présenté par Claudine BICHET. Je souhaite au nom du groupe majorité à la remercier pour son implication et ce travail qu'elle a conduits depuis plusieurs semaines maintenant avec la plus grande rigueur, accompagnée bien sûr par ses collègues et par les services dans un contexte de permanente instabilité.

Ce rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 trace la trajectoire financière de notre collectivité et donne corps à la politique de transition écologique, sociale et démocratique de Bordeaux. Alors que la Ville subit encore de plein fouet les conséquences financières de la crise COVID, la spirale inflationniste est absolument historique. Cela a été rappelé et clairement expliqué par Claudine.

Avec un objectif clair de sobriété, nous avons pris dès le début du mandat un certain nombre de mesures pour réduire ces dépenses et avoir un mode de fonctionnement le plus sobre possible à travers notamment un plan d'économie d'énergie et une gestion rigoureuse du train de vie de la collectivité. Cela a été indiqué également. Ces actions ont produit leurs effets, mais elles ne sont pas suffisantes aujourd'hui pour contenir la tendance haussière des coûts. Malheureusement, dans le même temps, l'État a pris la décision de supprimer une des principales recettes des collectivités locales, la taxe d'habitation, c'est-à-dire qu'il a été décidé de supprimer une recette corrélée à la

dynamique démographique sans pour autant proposer un nouveau cadre fiscal aux collectivités qui leur permet d'asseoir de manière pérenne leur autonomie fiscale et leur capacité à répondre aux défis de notre territoire. C'est vraiment aussi un élément clé qui nous place dans la situation de ne pas avoir d'autres marges de manœuvre possibles que de recourir au levier fiscal.

Aujourd'hui, nous exerçons notre mission avec un grand sens des responsabilités, et c'est bien ce caractère exceptionnel de la situation qui nous demande de faire les choix. Nous faisons le choix aujourd'hui de mettre en œuvre ce programme de transition écologique et sociale pour lequel nous nous sommes engagés. Nous faisons le choix aussi de conserver une qualité des services publics et de poursuivre la transformation de la Ville. Le maintien des services publics, c'est une nécessité, c'est un devoir. Cela a été rappelé également. L'augmentation des nombres de places en crèche, en accueil de loisir, l'ouverture de nouveaux postes de policiers municipaux, c'est un choix que nous faisons et qui répond aux besoins des habitants bordelais. Nous consolidons les équipements culturels et sportifs alors que de nombreuses communes ont fait d'autres choix comme des fermetures de piscines, des annulations d'événements culturels ou des diminutions dans les aides aux associations.

Le budget proposé permettra donc de poursuivre ces engagements, mais de poursuivre également la réduction des inégalités. C'est vraiment un point sur lequel notre groupe souhaiterait insister. Nous avons eu dernièrement encore des chiffres INSEE qui nous montrent de manière particulièrement inquiétante une aggravation de la situation d'un grand nombre de nos concitoyens. C'est vrai à Bordeaux, mais pas qu'à Bordeaux bien évidemment et fort malheureusement. Face à cette urgence sociale, nous ne pouvons que nous mobiliser encore davantage. C'est pourquoi nous maintenons et nous renforçons le budget notamment de notre CCAS.

Enfin, nous faisons de l'égalité femmes/hommes la base de notre action municipale en sensibilisant, et comme cela a été dit, dès le plus jeune âge en augmentant les subventions aux associations, en créant un plan d'égalité salariale pour les agentes, et là aussi, j'ai envie de dire malheureusement les chiffres récents viennent démontrer l'acuité de ces mesures et la nécessité de ces mesures, cela a été rappelé en préambule de ce Conseil, malheureusement, il est plus que nécessaire d'agir et d'agir vite pour réduire ces inégalités qui persistent dans notre société et dans notre collectivité comme ailleurs.

Je voudrais juste conclure en indiquant que malgré cette conjoncture extrêmement préoccupante, nos ambitions restent intactes face au désengagement de l'État sur l'énergie, sur la protection sociale, sur l'hébergement d'urgence, sur l'aide alimentaire. Au niveau local, nous restons pleinement mobilisés et nous continuerons à l'être.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Céline. Madame ECKERT a la parole.

Mme ECKERT

L'annexe au rapport sur les orientations budgétaires soumises à débat est très complète et décrit efficacement les contraintes auxquelles est soumis le budget de la Ville. Donc, encore une fois, merci pour ce document qui était fort utile à notre collectif pour réfléchir et vous faire des contre-propositions.

Toutefois, la dimension véritable politique et écologique de ces contraintes est totalement édulcorée, le document présentant les constats comme des faits non politiques. Ainsi, alors que la majorité des surcoûts en 2023 est due au prix de l'énergie, + 14 millions d'euros sur les 30 millions d'euros prévus en un an, on ne lit dans cette annexe aucune remise en question du marché européen de l'énergie, aucune mention du caractère néfaste pour le climat des importations de gaz naturel liquéfié états-unien qui est en fait du gaz de schiste. Au contraire, on peut lire tranquillement que seul le conflit ukrainien est la cause de la hausse vertigineuse des prix de l'énergie alors que le cadre européen du marché concurrentiel de l'énergie a un effet multiplicateur considérable sur le prix de l'énergie, que l'impact de cette hausse a été opportunément limité par un hiver clément, ce dernier étant quand même le symptôme de plus ou moins un réchauffement climatique et des approvisionnements de l'Union européenne en gaz naturel liquéfié alors que ce gaz est générateur de pollution des milieux naturels et un accélérateur de production de CO₂. On peut lire que la limitation de la hausse du prix du

gaz a eu un impact modérateur sur le prix de l'électricité lié au prix du gaz selon la clause de Merit Order, aberration du marché européen de l'énergie qui lie prix de l'électricité et prix du gaz même en France où l'électricité est nucléaire. Enfin, nous pouvons lire que les mécanismes réglementaires mis en place par le Gouvernement ont diminué de 1,2 million d'euros, ce qui est très faible, ou vont diminuer potentiellement de 1,5 million d'euros l'impact des hausses sur la collecte pour la collectivité alors que ces mécanismes sont encore une manière de financer les bénéfices des acteurs privés de l'énergie par l'argent public.

Bordeaux en Lutttes souhaiterait que soient évoquées dans le débat des démarches politiques des collectivités et en particulier des Métropoles auprès du Gouvernement pour faire changer les choses. Quel lobbying ? Quelle action de désobéissance civile ? Comment créer le rapport de force politique ? Quelle revendication ? Une remise en question structurelle du marché concurrentiel de l'énergie doit être demandée, à commencer par le retour aux tarifs réglementés de l'électricité et du gaz pour les collectivités et le maintien du tarif réglementé du gaz pour les particuliers au-delà du 30 juin 2023.

Les collectivités ont bien commencé à attendrir, certes petitement, le Gouvernement sur son projet de sanctions individuelles des collectivités qui ne respecteraient pas les objectifs de maîtrise drastique de dépenses de fonctionnement que le Gouvernement veut leur imposer. On constate, c'est vrai, cela commence, concernant le choix de couvrir les hausses de dépenses liées aux coûts de l'énergie à l'inflation, à l'augmentation des salaires et des effectifs des fonctionnaires et à la hausse des taux d'intérêt et le maintien voire l'accroissement des services publics et des investissements par la hausse de la taxe foncière et le recours accru à l'emprunt, nous l'approuvons. Alors, vous avez bien fait, Monsieur HURMIC, tout à l'heure de rappeler l'impôt parce qu'en France, je pense, beaucoup de citoyens ont l'impression que l'impôt, c'est du vol. Or, vous l'avez rappelé, c'est par l'impôt que l'on peut financer les services publics, et si on veut maintenir des services publics de qualité, on n'a pas d'autres choix malheureusement face aux augmentations du coût de la vie pour les collectivités locales que d'augmenter la seule façon que vous avez, comme vous l'avez très bien expliqué, de rentrer des finances, c'est d'augmenter la taxe foncière.

Ceci dit, on s'interroge quand même sur le fait de savoir si tout a été fait pour quand même trouver de l'argent autre que par cette augmentation de la taxe foncière. Puis, il faut dire aussi pour les Bordelais que l'impôt LGV (Ligne Grande Vitesse) qui a été voté par le Gouvernement en début d'année va aussi peser sur les propriétaires bordelais par l'augmentation tous les ans de leurs taxes foncières pour financer par un impôt étatique la LGV à laquelle vous être opposé comme nous. Donc, encore une fois, c'est sur ces propriétaires qui ne sont pas forcément tous de gros propriétaires riches qu'il risque d'y avoir une pression fiscale supplémentaire. Ce n'est pas de votre fait, mais du coup, qu'est-ce nous, ici à Bordeaux, mettons en place pour dénoncer cet impôt qui nous a été imposé ? Est-ce que l'on fait des recours juridiques ? Est-ce que l'on essaie de trouver appui auprès de la population pour dénoncer cet impôt et finalement s'y opposer ?

Nous notons toutefois aussi, pour plus de transparence, que l'augmentation des recettes de taxe foncière résulte d'une augmentation du taux d'imposition, + 4,53% sur 10 millions par an de la seule responsabilité de la mairie, mais aussi et de manière plus significative encore de l'augmentation réglementaire de la valorisation des bases foncières, ce qui conduit à une augmentation de près de 12%, ce que montre l'exemple chiffré fourni, mais ce que ne nous commente pas le texte de délibération. Donc, l'augmentation est quand même importante.

Nous comprenons bien que cette hausse est compensée par la suppression de la taxe d'habitation pour les seuls propriétaires occupants, nous sommes insensibles au fait que cette hausse soit compensée par la suppression de la redevance télévisuelle, car cela n'a rien à voir, et en plus, nous ne condamnons pas la suppression de cette redevance-là non plus pour les mêmes raisons qui sont de financer les services publics.

Ce qui manque dans le débat, c'est une approche qualitative et critique partagée des dépenses. Quelles sont les priorités de la mairie ? Comment se répartissent les dépenses publiques par politiques publiques ? Qu'est-ce qu'elles recouvrent concrètement ? Qu'est-ce que l'on subventionne ? À quoi pourrions-nous relancer ? Pour quoi faire d'autre ? Que recouvre concrètement la lutte contre le changement climatique ? Cette approche aura peut-être lieu lors du vote du budget en lui-même lors du prochain Conseil municipal. Le vrai budget participatif ne serait-ce pas ce partage-là du budget de la mairie ?

Enfin, la taxe spéciale d'équipement, la TCE liée au projet LGV, je viens vous en parler, dans l'annexe à la délibération, c'est une augmentation de 8 à 10 euros. On ne sait pas exactement dans quelle condition cela va se faire. On vous demande de vous mobiliser contre cet impôt qui va peser encore une fois sur les Bordelais.

L'autonomie des collectivités locales est aussi en question pour lutter contre les principes de décentralisation qui n'en sont pas finalement par les gouvernements, les marchés européens de l'énergie délirante en tout cas dans sa traduction française, la perte d'autonomie sur les recettes, la perte d'autonomie sur les recettes de fonctionnement tout en devant assumer par des surcroûts de dépenses, les conséquences des politiques nationales gouvernementales, accroissement de la précarité, mal-logement, expulsion, etc., obligation de financer pour les mairies, les projets inutiles. Encore une fois, ces impôts supplémentaires comme les salaires, eux, ne suivent pas, pour les Bordelais, malgré tout, cela reste une difficulté.

Donc, pour nous, les collectivités doivent se mobiliser avec les autres Métropoles et l'ensemble des collectivités qui ne sont pas de la majorité présidentielle, mobiliser les citoyens pour lutter politiquement contre ces mesures gouvernementales qui ne sont, certes, pas de votre fait, mais qui pèsent sur les Bordelais. Mobilisons-nous, mobilisons nos concitoyens pour lutter contre ce gouvernement néfaste qui vous oblige à des augmentations d'impôts pas forcément voulues.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Madame ECKERT. Olivier ESCOTS, la parole.

M. ESCOTS

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous l'avez dit, le débat d'orientations budgétaires que nous avons cette année s'effectue dans un contexte absolument inédit : explosion des dépenses liées principalement à l'hyperinflation, à l'envolée des prix de l'énergie et/ou encore dotations de l'État qui continue à diminuer.

Dans ce contexte, le groupe communiste se satisfait pleinement que ce rapport d'orientations budgétaires prévoit un programme d'investissement de 644 millions en hausse par rapport à nos prévisions de début de mandat et en nette hausse par rapport au mandat précédent.

Il y a un enjeu aussi, et même si Claudine BICHET l'a dit tout à l'heure, on ne le répète peut-être pas assez, il y a un enjeu, c'est aussi de rattraper le temps perdu lors des précédents mandats sur l'entretien, la rénovation ou la mise en accessibilité de nos bâtiments publics. Ce plan d'investissement ambitieux est une nécessité pour répondre à nos obligations, répondre aux besoins des habitants et mener l'adaptation et l'atténuation du réchauffement climatique.

Côté fonctionnement, notre groupe se félicite que notre budget ait à prendre en compte l'augmentation du point d'indice après tant d'années de gel de celui-ci. De plus, nous nous félicitons du renforcement du soutien au monde associatif dans le champ de la solidarité ou par exemple pour l'égalité femmes/hommes.

Monsieur le Maire, cependant, nous sommes un peu interrogatifs sur certains investissements, et je pense notamment aux crèches. C'est une bonne chose d'en construire de nouvelles. En revanche, nous ne cautionnons pas l'éventualité de mettre leur gestion en délégation de service public. Il est encore temps, dans notre sens, de corriger la copie et nous aurons l'occasion dans les prochains mois d'en parler.

Sur le sujet qui fait tant parler, celui des impôts, oui, dans ce contexte et pour atteindre ces objectifs impératifs, nous sommes obligés d'augmenter la taxe foncière pour le tiers des Bordelaises et des Bordelais qui y sont assujettis. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce n'est pas un choix facile, mais c'est un choix contraint face à la situation de la collectivité et nous l'assumons collectivement. Nous aurions pu en débattre ici avec toute l'opposition, si des groupes, ou plutôt les cliques de Monsieur FLORIAN et Monsieur CAZENAVE, n'avaient pas fui encore une fois le débat, comme ils avaient fui le débat sur la réforme des retraites le 31 janvier dernier. Or, puisque le débat n'a pas lieu ici, on a pu

lire dans la presse qu'il y avait d'autres choix que d'augmenter les impôts, qu'il y avait des pistes d'économie. Nous attendons toujours de connaître dans quels services publics nos opposants souhaiteraient que nous fassions des économies, quels services au bénéfice de la population devaient fermer, quels investissements devraient être oubliés, quels écoles ou bâtiments publics il ne faudrait plus rénover, quelle politique face au réchauffement climatique qui mériterait un abandon. On aurait pu en débattre parce que des pistes d'économie existent, mais elles ne sont pas, à mon sens, dans le logiciel libéral des représentants locaux du macronisme et de la droite sénatoriale.

Donc, il y a deux pistes d'économie notamment, celle du prix de l'énergie, Madame ECKERT l'évoquait, et celle du coût du crédit. Sur la première piste, la première chose, c'est de revenir aux tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, de sortir l'énergie du marché. Nous avons voté un vœu en ce sens dans ce même Conseil municipal en septembre dernier, et je vous invite, mes chers collègues, et Monsieur le Maire en premier, à porter davantage encore les propositions formulées dans ce vœu.

Je vais donner quelques chiffres : en 2022, nous payons notre électricité à environ 200 euros le mégawattheure. En 2023, certaines projections nous annoncent jusqu'à 700 euros mégawattheure, et pourtant dans le même temps, EDF produit et revend à ses concurrents à un tarif de 42 euros le mégawattheure. Au regard de notre consommation, quelques chiffres donnent le vertige. En 2022, à 200 euros de mégawattheure, la facture était de 9 millions. Donc, à grosse maille, à 400 euros le mégawattheure, la facture passe à 18 millions. À 700 euros, elle passerait à 32 millions. Aux tarifs de production d'EDF, la facture serait seulement de 2 millions. On voit là qu'il y a une sacrée différence.

Nous avons effectivement besoin d'une autre politique de l'énergie avec plusieurs éléments en arrêtant l'indexation des prix de l'électricité sur le gaz, une aberration notamment pour la France qui produit une électricité décarbonée et à bas coût avec le nucléaire, en arrêtant aussi le mécanisme de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique, l'ARENH, qui oblige EDF à revendre l'électricité à prix coûtant à ses concurrents, ce qui endette EDF et permet à ses concurrents qui revendent, bien sûr, bien plus cher, de faire des bénéfices colossaux. Une autre politique de l'énergie qui permettrait aussi à l'État de fléchir autrement les 40 milliards de chèque énergie qui au final ne font que gonfler les profits records des grands groupes de l'énergie.

La deuxième piste, et je serai un peu plus court là-dessus, celle du coût du crédit et de l'argent. L'augmentation des taux d'intérêt représentera, pour notre collectivité, 4,7 millions d'euros annuellement à l'horizon 2026. Au regard des missions d'intérêt général des collectivités, il serait légitime qu'elles puissent se financer à 0% directement auprès des banques centrales. On parlerait là d'économie à l'horizon 2026 de l'ordre de 7 millions d'euros. On voit bien qu'avec une autre politique gouvernementale des économies seraient possibles, et se compteraient en dizaine de millions d'euros, nous ne saurions pas dans les contraintes de soit réduire les services publics, soit activer le levier de l'impôt. Pour ceux qui nous écoutent, on va illustrer aussi, dans notre estimation, la fourchette basse de ces économies serait-il 14 millions d'euros. 14 millions, c'est l'équivalent de trois groupes scolaires ou de trois gymnases ou encore de deux bibliothèques de quartier.

Voilà Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Olivier. Mathieu HAZOUARD a la parole.

M. HAZOUARD

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci également à Claudine BICHET pour sa présentation qui est toujours aussi claire et pédagogique. Puis un gros merci, me semble-t-il, au travail de la Direction des finances pour aboutir à ce beau document d'orientations budgétaires.

Au-delà de cela, pour commencer, juste permettez-moi de saluer la présence de Madame ECKERT dans cette assemblée qui vient en contrepoint mettre en exergue l'absence de nos autres groupes d'opposition, absence évidemment que je regrette, car si le Conseil municipal sert à mettre en avant nos politiques publiques, il doit rester également le lieu du débat, et singulièrement quand on parle du débat d'orientations budgétaires. Force est de constater que, malgré une convocation envoyée dans des délais tout à fait légaux, certains de nos collègues ne remplissent pas leur obligation liée à l'exercice de leur mandat. Je le regrette vivement, ce n'est pas ma vision de la démocratie. Je ne

voudrais pas que cela devienne leur sport favori, sans jeu de mots avec la délégation que je porte, car déjà et Olivier ESCOTS l'a rappelé, lors du dernier Conseil municipal, ils avaient quitté la séance au moment où nous nous apprêtions à débattre de la réforme des retraites.

Ceci étant dit, ces orientations budgétaires, et beaucoup d'entre vous l'ont rappelé également, nous renvoient principalement, et je dirais même que c'est l'enjeu, aux difficultés que rencontrent les collectivités territoriales, à savoir le financement des services publics que nous portons à destination de la population. Nous devons faire face, comme beaucoup, à un choix que je qualifierai de cornélien, soit d'un côté diminuer le niveau de service, soit de l'autre, trouver de nouvelles sources de financement. Je suis même surpris que certains réfutent cette analyse, car vous le savez, le discours que je porte au nom des élus socialistes n'a pas varié depuis le début de la mandature. Dès lors que nous parlons budget ou débat d'orientations budgétaires, ce discours se concentre sur la baisse globale des dotations de l'État ces dernières années et encore cette année et plus généralement sur l'absence de soutien important de la part de l'État au moment où nous subissons de plein fouet tout autant que nos concitoyens la crise énergétique avec une facture multipliée par trois et Claudine l'a bien rappelé. Objectivement, ce n'est pas le dispositif d'amortisseur d'électricité qui va nous permettre d'y faire face. Puis, dernier exemple en date, nous pouvons citer la suppression de la taxe d'habitation, mais elle est venue affaiblir encore les municipalités. Certes, elle est compensée aujourd'hui quasiment à l'euro, mais elle ne prend pas en compte quelque chose qui est fondamental pour la Ville de Bordeaux, c'est l'évolution démographique des communes. Au moment où justement nous allons accueillir et connaître dans les prochaines années une arrivée de nouveaux Bordelaises et Bordelais, au moment où nous aurons des besoins croissants en matière d'écoles, en matière de crèches, en matière d'accueils périscolaires, en matière d'accueils et d'équipements sportifs et culturels liés à cette évolution démographique, nous avons perdu les ressources fiscales qui correspondent. Alors, et certains l'ont rappelé, mais je pense qu'il est bon d'insister : certaines collectivités ont fait le choix toujours difficile de réduire les services, soit en fermant une piscine, soit en réduisant des horaires d'accueil, en stoppant des recrutements ou en renonçant à développer un certain nombre d'aides. Le choix de la Ville de Bordeaux qu'il nous faut marteler aujourd'hui, ce choix soutenu par les élus socialistes a été celui de la justice sociale. Et la justice sociale, c'est quoi ? C'est d'abord de maintenir le Service public, ce Service public qui est indispensable en cette période de succession de crises. Nous avons le devoir de répondre aux besoins de notre population parce que le Service public, c'est le meilleur rempart face à la précarité et à l'exclusion. Dès lors l'on parle de Service public, il faut bien évidemment le financer et, me semble-t-il, en l'état toutes les idées sont les bienvenues. Donc, j'ai lu avec attention la proposition qui nous a été portée par une de nos oppositions. Et, malheureusement, Claudine l'a évoqué également, je n'y ai trouvé que des pseudos économies dont on ne comprend pas vraiment d'où elles viennent, et surtout de nouvelles dépenses dont on ne sait pas justement comment elles sont financées.

Vous le savez, et je l'ai déjà rappelé à la même période, lors de notre dernier débat, notre majorité, en plus de ces impacts économiques, rappelons-le, indépendants de notre volonté, notre majorité a dû assumer un certain nombre de dépenses notamment au niveau de notre patrimoine qui n'avaient pas été engagées par la précédente majorité et qui viennent obérer une grosse partie de nos capacités à faire notamment en investissement. En face de cela, et malgré cela, nous avons fait le choix de maintenir l'ambition de notre programme de transition avec un effort sans précédent, un effort d'investissement de plus de 107 millions d'euros par an en moyenne sur la durée du mandat avec un élément aussi qu'il faut noter, c'est un taux de réalisation nettement amélioré.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons donc le choix difficile qu'est la hausse de la taxe foncière. Gouverner, c'est prévoir, et l'effet couplé de l'inflation et des non-choix de ce Gouvernement ne nous laisse à nous d'autre choix pour mener à bien les politiques sociales environnementales et démocratiques que ce choix d'augmenter la fiscalité parce qu'en parallèle, gouverner, c'est réaffirmer, et c'est un élément important, c'est réaffirmer le souhait de gestion rigoureuse des finances de la collectivité. Cette hausse qui va engendrer 10 millions de recettes, il faut aussi mettre des éléments très chiffrés, est à comparer aux 30 millions de chocs exogènes auxquels nous devons faire face en 2023 à ajouter aux 20 millions de la crise COVID, mais rappelons quand même que cette hausse ne touchera qu'un Bordelais sur trois, et qu'en 2023, tous les ménages, y compris les plus aisés, seront exonérés de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle.

Enfin, et je dirais surtout, en regard de cette hausse, notre exécutif a pris un certain nombre d'engagements. Tout d'abord et tu l'as également relevé Claudine, la Ville ne répercutera pas sur ses

tarifs en 2023 les fortes hausses liées à l'inflation. En parallèle, la progression de la masse salariale, au-delà de la revalorisation du point d'indice, nous permettra des recrutements prioritaires au sein de la Police municipale dans le champ social, dans le soutien aux personnes en difficulté ou recrutements nécessaires au bon fonctionnement de nos équipements publics. Nous allons augmenter, une nouvelle fois, les subventions aux associations avec un fonds dédié de 1,5 million pour soutenir les associations les plus en difficulté face à l'augmentation des coûts. Il n'y aura aucune fermeture d'équipements ni réduction d'horaires. Il y aura un certain nombre d'augmentations de places en crèche, en accueil de loisirs, et enfin, il faut le souligner, un programme de soutien aux maisons de quartier dans leurs projets d'investissement. Ce ne sont là que des exemples, mais nous devons maintenir ces engagements et poursuivre l'effort de justice sociale dans la durée et jusqu'à la fin de la mandature, les Bordelaises et les Bordelais savent qu'ils pourront compter sur nous.

Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Mathieu. Je vais donner la parole à Claudine BICHET pour conclure.

Claudine, tu as la parole.

Mme BICHET

Merci. Un mot de conclusion, et avant, puisque j'étais tellement à fond dans mon exposé, j'en ai oublié le principal, à savoir remercier les services puisque cela a été quand même un travail de très longue haleine vraiment où j'ai pu compter sur les services de la DG Finances bien évidemment, notre DGS qui était aussi un soutien très solide et tous ces travaux sont vraiment un énorme travail. Je tiens vraiment à saluer la qualité des documents. Je sais qu'il y a encore un peu de travail puisque nous avons le budget maintenant qui va arriver très prochainement. Pour répondre à Myriam ECKERT sur ce point, c'est vraiment dans le budget où on verra la concrétisation par politique publique de ces orientations financières.

Quelques mots aussi par rapport aux différentes prises de parole. Effectivement, sur la hausse des prix de l'énergie, il y a une réflexion importante à avoir pour travailler globalement sur une refonte des prix de l'énergie. Néanmoins, je tiens quand même à dire qu'il n'y a jamais eu autant de projets de transition énergétique depuis que nous devons faire face à ce choc. Je pense que dans cette réflexion sur la tarification des prix de l'énergie il y a aussi la réflexion à avoir, et c'est la même que nous cherchons à avoir sur la tarification de l'eau avec la Régie de l'eau, c'est de quelle énergie a-t-on besoin pour couvrir les besoins essentiels, et ensuite, au-delà de cela, on a vraiment un gros travail à faire sur la tarification et pour inciter tous les acteurs à réduire leur consommation d'énergie puisque c'est vraiment ce à quoi nous sommes obligés, réduire nos consommations d'énergie, les diviser par deux si voulons tenir nos engagements climatiques, atteindre la neutralité carbone en 2050.

Ensuite, j'en avais peu parlé, mais je remercie Mathieu de l'avoir fait, de revenir sur le fait que les collectivités globalement voient leurs moyens se réduire d'année en année depuis maintenant plus de 10 ans. C'est une dotation globale de fonctionnement qui ne fait que s'éroder chaque année depuis 10 ans. Puis, récemment, cette disparition de la taxe d'habitation. Tout cela est forcément préjudiciable. Il n'y a pas d'argent magique. Quand on nous retire des moyens, derrière on peut difficilement s'attendre à pouvoir conserver les mêmes niveaux de service, les mêmes niveaux d'engagement surtout que cela va au-delà de cela. On a des retraits très insidieux de l'État sur de nombreux financements et de nombreuses actions sur lesquelles nous sommes obligés de compenser. Donc, oui, au final, tout cela a des conséquences et c'est fort regrettable parce que de nombreux rapports le disent, le rappellent sans cesse, les collectivités sont en première ligne pour réaliser et réussir la transition écologique et sociale. C'est au niveau des territoires que cela se passe. C'est au niveau des territoires que l'on va produire des énergies renouvelables. C'est au niveau des territoires que l'on va isoler les logements. C'est au niveau des territoires que l'on va pouvoir accompagner les plus fragiles, et cela, oubliez cela. La politique de l'État sur le sujet fait totalement abstraction de cette réalité et c'est bien ce que nous cherchons à ne pas tomber dans ce piège-là. C'est la raison pour laquelle nous maintenons le haut niveau d'engagement que nous avons sur la Ville de Bordeaux.

Voilà, je ne serai pas plus longue, merci beaucoup.

M. Le MAIRE

Merci. À mon tour de dire un mot de conclusion. D'abord pour remercier Claudine BICHET pour la présentation de ces orientations, puis, pour tout le travail qui a été fait en amont des nombreuses réunions de concertation dans le cadre de la Commission finances et ailleurs pour associer le maximum d'élus à ces orientations budgétaires. Un grand merci aussi à l'Administration, au Directeur général des services, aux services des finances et à tous nos agents qui, depuis plusieurs mois, travaillent sur ces orientations budgétaires.

Enfin, dernier mot, vous l'avez, je pense, tous compris, dans un contexte extérieur exigeant, nous répondons avec des orientations budgétaires qui le sont tout autant, ce sont des orientations budgétaires exigeantes, mais qui nous obligent dans les années à venir à continuer sur le cap que nous nous sommes fixé en début de mandature, et ce, malgré les turbulences et les orages comme ceux que nous sommes en train d'essuyer actuellement. Je pense et c'est bien de dire à l'occasion de ces orientations budgétaires, nous poursuivons avec détermination sur le cap que nous nous sommes assigné en début de mandature. Je vous remercie.

Voilà, c'était uniquement une présentation, il n'y a pas de vote. Je vous passe la parole, Madame la secrétaire de séance.



Rapport sur les orientations budgétaires

Exercice 2023

1	LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2023-2027	8
1.1	RATIOS CLES ET OBJECTIFS DE SOLVABILITE A LONG TERME	8
1.2	EVOLUTION DE L'EPARGNE	9
1.3	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	12
1.4	EVOLUTION DE LA DETTE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT	12
2	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	14
2.1	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL	14
2.2	FRANCE : CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE.....	16
2.2.1	UNE ANNEE 2023 SANS CROISSANCE ?.....	16
2.2.2	DES PREVISIONS D'INFLATION HISTORIQUEMENT FORTES EN 2022, ENCORE ELEVEES EN 2023 ET MIEUX REGULEES EN 2024	17
2.2.3	TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023-2027	18
2.3	LES PRINCIPALES MESURES FINANCIERES RELATIVES AU BLOC COMMUNAL	19
2.3.1	LE PLPFP 2023 – 2027 :	19
2.3.2	LE PLF 2023 :	20
3	LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE POUR LES EXERCICES 2023 A 2027.	24
3.1	L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24
3.1.1	L'EVOLUTION DES PRODUITS DE FISCALITE.....	24
3.1.2	LES DOTATIONS DE L'ÉTAT.....	29
3.1.3	LES ATTENUATIONS DU PRODUIT FISCAL	33
3.1.4	LES AUTRES RECETTES	35
3.2	LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	36
3.3	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	38
3.4	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39
4	LA GESTION DE LA DETTE	41
4.1	L'ENCOURS DE DETTE AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	41
4.1.1	LA REPARTITION DE L'ENCOURS.....	42
4.1.2	LA DIVERSIFICATION DE L'ENCOURS.....	42
4.1.3	LA GESTION DU RISQUE	43
4.2	ETAT DES LIEUX ET PROSPECTIVE 2022-2026	44
4.2.1	EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE	44
4.2.2	PREVISIONS D'ENDETTEMENT	45
5	ANNEXES.....	46
5.1	RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	46
5.2	INFORMATION SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS LISTEES PAR LE DECRET DU 24 JUIN 2016.....	47
5.2.1	EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR POSTES PERMANENTS SUR LES QUATRE DERNIERS EXERCICES ET PROSPECTIVE 2023	47
5.2.2	NOMBRE D'AGENTS PERMANENTS ET REPARTITION PAR GENRE SUR LES QUATRE DERNIERS EXERCICES	47
5.2.3	AVANTAGES EN NATURE SUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES ET PROSPECTIVE	48

5.2.4	EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE SUR LES QUATRE DERNIERS EXERCICES ET 2023.....	49
5.2.5	TEMPS DE TRAVAIL	50
5.2.6	EVOLUTION DE L'ABSENTEISME	51
5.3	MODALITES DE CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR ENTRE LES PRODUITS DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXE FONCIERE DEPARTEMENTALE SUR LES PROPRIETES BATIES	52
5.4	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	53
5.5	LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION	54

INTRODUCTION

Le rapport d'orientations budgétaires trace chaque année la trajectoire financière de la collectivité et permet, dans les deux mois précédant le vote du budget de l'année, de se replacer dans une perspective pluriannuelle.

Exercice de prévision : les orientations budgétaires sont plus difficiles à tracer depuis 2020, alors que les instabilités climatiques, économiques et sociales se succèdent et s'accroissent.

Après le confinement total du printemps 2020, d'autres mesures restrictives de l'activité quoique protectrices de la santé ont impacté recettes et dépenses tout au long des années 2020 et 2021. La reprise mondiale intense et les pénuries de composants électroniques ou de conteneurs portuaires puis le contexte de la guerre en Ukraine ont conduit à un **retour de l'inflation dès la fin 2021, intensifiée en 2022, et extrêmement forte sur les produits énergétiques et alimentaires en 2023.**

La **crise climatique** est une urgence reconnue mondialement depuis le sommet de Rio en 1992, rappelée annuellement aux COP, quantifiée dans les efforts qu'il convenait de mettre en œuvre à la COP 21 de Paris en 2015. C'est une urgence que l'été 2022 a rendue encore plus concrète avec les incendies qui ont touché le département de la Gironde, avec les canicules qui ont mobilisé les équipes sociales de la ville et d'autres acteurs publics. C'est devenu une préoccupation également financière avec l'envolée des primes d'assurance et des coûts qu'induirait l'inaction climatique.

Afin de réduire les incertitudes fortes qui pesaient sur la trajectoire, la date de finalisation de ces orientations a ainsi été repoussée de l'automne au mois de février 2023. Ce report a permis d'une part de surmonter les incertitudes réglementaires, nombreuses, qui ont découlé d'un débat parlementaire vif et riche en rebondissements sur lequel il est inutile de revenir mais qui aboutit à **un ensemble de mesures insuffisantes pour soutenir le bloc communal** (cf. infra 2.3).

Ce report dans le temps, du débat d'orientations budgétaires, a également permis **un échange de vues en commission des finances du 28 novembre 2022 avec l'ensemble des forces politiques du conseil municipal.** Le débat a été alimenté par une présentation des évolutions prévisibles sans ajustement budgétaire, prenant en compte l'ensemble des aléas pesant sur les finances de la ville et ainsi que deux scénarios de redressement.

En suivant le fil de l'eau, les finances de la Ville présentaient en 2026 une capacité de désendettement supérieure à 14 ans, source de risque dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt.

Les deux scénarii de redressement présentés, avaient en commun de conserver l'ambition en matière d'investissements, ne serait-ce que sous l'effet de l'inflation des coûts des matières premières.

Le **premier scénario** limitait les hausses de recette ou les baisses de service public en fonctionnement à 6 M€ par an et maintenait tout juste sous la barre des 12 ans la capacité de désendettement, cette référence étant celle des anciens contrats de Cahors.

Le **second scénario** réaffirmait le souhait de gestion rigoureuse des finances de la collectivité et l'objectif d'une capacité de désendettement à 10 ans en fin de mandat pour éviter de préempter les marges de manœuvre du prochain mandat. Cela supposait cependant un surcroît de recettes de 10 M€ ou des baisses de dépenses et de service public d'une ampleur équivalente.

Une fois connues les mesures gouvernementales concernant le marché de l'énergie et le soutien aux collectivités locales (cf.2), il n'en demeure pas moins que la **facture énergétique totale de la collectivité et de ses principaux opérateurs satellites est quasiment multipliée par 3.**

Au-delà de l'effet direct sur les factures énergétiques, le choc inflationniste se manifeste particulièrement durement sur les denrées alimentaires (+12%) et donc sur les tarifs que doit appliquer le SIVU aux communes de Bordeaux et Mérignac pour la livraison de repas scolaires et à destination des

seniors. Il touche également les associations et opérateurs paramunicipaux comme le CCAS ou l'Opéra. Il se traduit également par une hausse des coûts de production de l'ensemble des services publics.

La ville de Bordeaux, comme le pays, doit donc faire face à un choc de près de 30 M€, plus fort que celui de la première année de COVID (20 M€) et qui s'y ajoute.

Face à cela, les premières mesures prises ont été d'acter un plan d'économies d'énergies, présenté dès septembre 2022, incluant des mesures sur le chauffage des bâtiments publics, l'éclairage nocturne des voiries et les illuminations de la ville.

L'effet de plusieurs mesures de gestion plus sobres sur le train de vie de la collectivité, engagées depuis 2020 se fait également sentir, limitant quelque peu l'impact.

Il faut noter que depuis le début du mandat **une gestion rigoureuse de la dépense publique a permis d'absorber le choc Covid et la croissance démographique** sans devoir recourir au levier fiscal.

En effet, la dépense publique courante par habitant a progressé de 4% depuis 2019, alors que l'inflation progressait de 8,7% sur la même période.

Cela illustre à quel point l'administration municipale a dû repenser ses modes de production pour gagner en efficacité et maintenir un haut niveau de service dans un contexte de rareté de la ressource.

La sobriété a donc été la première réponse, sans renoncer au service public.

Pour aller au-delà, une option aurait pu être de renoncer aux services publics, de réduire l'ouverture des piscines – équipement énergivores – ou des autres établissements sportifs, des établissements culturels déjà fragilisés dans leurs missions de développement des droits culturels par la période de pandémie, de renoncer à développer des aides à la population pourtant elle-même touchée par la crise inflationniste.

Si les confinements successifs ont permis aux plus aisés d'accumuler au niveau national plus de 175 milliards d'euros de sur-épargne¹, si la relance monétaire a permis de gonfler les valeurs boursières et aux propriétaires de certaines grandes entreprises du luxe de doubler leur patrimoine en deux ans...

Pour les plus modestes, sans épargne de précaution, la réduction du service public serait une double peine.

Ce n'est pas l'option que proposent ces orientations budgétaires. Face aux crises, elles se proposent au contraire de tenir le cap de son projet de mandature, de combiner le sérieux de la gestion budgétaire et le maintien d'un programme offensif de développement du service public, même si cela est coûteux.

A titre d'exemple maintenir ouvertes les piscines municipales coûtait 650 000 € de fluides en 2019, il en coûterait 2,5 M€ avec la baisse des consignes de température eau et d'air de 1 degré.

La ville de Bordeaux fait le choix de maintenir l'ambition de son programme de transition.

¹ L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en janvier 2022, note de la Banque de France - https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2022/03/03/impact_crise_covid_mars-2022.pdf

Ce choix se traduit dans de grands principes :

- **Garantir des services publics de qualité ;**
- **Accélérer la transition énergétique et écologique ;**
- **Poursuivre l'effort pour la justice sociale ;**
- **Poursuivre des politiques d'égalité offensives.**

Ces ambitions seront illustrées et précisées lors du budget 2023.

Réussir à tenir ces promesses requiert une mobilisation de ressources humaines dédiées, de soutien aux partenaires associatifs mais également et surtout des investissements soutenus, qui ne doivent pas être exclusivement financés par l'emprunt.

Pour faire face au choc inflationniste, maintenir les services publics et réussir la transition écologique et sociale, la ville de Bordeaux fait le choix d'augmenter son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de +4,53%.

La hausse de taux envisagée porterait le taux nominal de 46,38% à 48,48 % plaçant Bordeaux sous la 15^e position des 42 villes de plus de 100 000 habitants par taux de fiscalité (taux 2022)².

La suppression de la taxe d'habitation en large part en 2018, puis totalement en 2020, la baisse tendancielle, per capita, des dotations de l'Etat qui lui sont versées, conduisent aujourd'hui la ville de Bordeaux à **dépendre pour près de 57% de ses recettes de fonctionnement de la taxe foncière.**

Ce levier est donc le principal moyen d'action pour dégager les ressources nécessaires pour faire face au choc et tenir le cap : un montant estimé à 10 M€ annuels jusqu'à la fin du mandat.

Selon les dernières données de recensement disponibles, **32% des Bordelais sont propriétaires de leur logement.** Cette hausse touchera donc moins d'un habitant sur trois.

En outre, en 2023, tous, y compris les plus aisés, sont exonérés de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle. A titre d'exemple, pour un contribuable encore soumis en 2022 à la taxe d'habitation, propriétaire habitant d'une maison de 85 m² de valeur moyenne à Bordeaux, l'imposition totale sur son habitation passera d'environ 1582 € (1101 € de TF + 343 € de TH + 138 € de contribution audiovisuelle) à 1232 €, soit une moindre imposition de 350 € - alors même que, comme tous les Bordelais, ce contribuable bénéficiera du maintien des services publics et d'une ville plus apaisée et résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique, y compris son adaptation. La partie 2.3.2.2 présente plusieurs autres simulations des effets de cette mesure fiscale.

Des orientations volontaristes qui se traduisent dans les ratios clés suivants :

- **Un effort d'investissement sans précédent : 107 M€ par an** en moyenne sur le mandat 2021-2026, contre 95 M€ entre 2014 et 2020 ;
- **Une accélération des recrutements et des ouvertures sur des services publics essentiels :**
 - o 510 places de crèches en plus sur le mandat, soit 20% de plus ;
 - o 200 places en accueil de loisirs supplémentaires ;
 - o 10 policiers municipaux de plus par an, et davantage de présence sur le terrain ;
 - o L'ouverture de la halte de jour Stalingrad, via le CCAS ;
 - o Le développement des lieux d'art et de culture en proximité

² Etude du cabinet FSL, mai 2022, portant sur les 42 villes des plus de 100 000 habitants.

- **Un taux d'épargne brute**, rapportant l'épargne (recettes – dépenses de gestion) aux recettes réelles de fonctionnement qui **reste autour de 9%** ;
- **Une capacité de désendettement**, définie par le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute exprimée en années qui **reste sous la cible de 10 ans établie en début de mandat**.

Les chiffres présentés dans ces orientations budgétaires couvrent l'intégralité de la période du mandat, en prévision d'exécution, et avec de ce fait des décalages possibles avec les ouvertures de crédits qui seront présentées au budget primitif 2023.

1 Les grands équilibres financiers 2023-2027

1.1 Ratios clés et objectifs de solvabilité à long terme

La ville de Bordeaux connaît toujours une croissance démographique forte (+1,2% en moyenne par an sur la période 2013-2019 – source Insee), ce qui conduit la collectivité à poursuivre le développement des services publics dans l'ensemble des quartiers, en mobilisant les moyens financiers et humains associés.

Cependant, le choc inflationniste que subit l'ensemble des collectivités locales impacte fortement dès 2023 et pour les années suivantes les dépenses de la ville : alimentation, énergie, éclairage public, marchés de travaux...

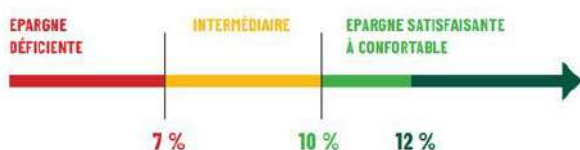
Si les mesures de sobriété énergétique annoncées en septembre 2022 par l'exécutif produiront leurs effets dès 2023, elles s'avèrent insuffisantes pour compenser budgétairement l'intensité inédite des surcoûts énergétiques.

Aussi, le recours au levier fiscal en 2023 garantit à la fois le maintien d'un programme d'investissement ambitieux (plus de 644 M€ sur la période 2022-2027) et la préservation des indicateurs financiers de bonne gestion sur la période avec un **taux d'épargne brute autour de 9%** et à une **capacité de désendettement de 10 années**. Ces nouvelles orientations budgétaires pluriannuelles s'inscrivent ainsi pleinement dans les objectifs financiers fixés en début de mandat :

Taux d'épargne brute =
épargne brute / recettes réelles de fonctionnement nettes.

Recommandation : 10% en tendance.

Cible retenue : 8%, 10%



Capacité de désendettement =
dette / épargne brute.

Plafond contractuel Cahors : 12 ans

Cible retenue : 10 ans



Les équilibres budgétaires pluriannuels en projection des comptes administratifs se présenteraient ainsi :

(mouvements réels, en milliers d'euros)	2022	2023	%	2024	%	2025	%	2026	%	2027	%
Recettes de fonctionnement hors cessions	436 239	452 327	3,7 %	466 898	3,2 %	478 031	2,4 %	487 702	2,0 %	496 084	1,7 %
Dépenses de fonctionnement hors dette	377 010	410 200	8,8 %	416 370	1,5 %	421 613	1,3 %	430 310	2,1 %	438 952	2,0 %
Epargne de gestion	59 229	42 127	-28,9 %	50 529	19,9 %	56 418	11,7 %	57 392	1,7 %	57 132	-0,5 %
Intérêts de la dette	4 789	5 279	10,2 %	7 369	39,6 %	9 767	32,5 %	11 729	20,1 %	13 433	14,5 %
Epargne brute	54 440	36 848	-32,3 %	43 160	17,1 %	46 651	8,1 %	45 663	-2,1 %	43 699	-4,3 %
Remboursement du capital de la dette	27 864	28 651	2,8 %	29 236	2,0 %	30 486	4,3 %	30 405	-0,3 %	31 089	2,3 %
Epargne nette	26 576	8 197	-69,2 %	13 923	69,9 %	16 165	16,1 %	15 258	-5,6 %	12 610	-17,4 %
Recettes définitives d'investissement	32 812	32 591	-0,7 %	33 118	1,6 %	31 521	-4,8 %	29 168	-7,5 %	27 687	-5,1 %
Dépenses d'équipement	105 301	111 530	5,9 %	122 052	9,4 %	108 146	-11,4 %	97 626	-9,7 %	99 653	2,1 %
Emprunt	40 403	70 742	75,1 %	75 010	6,0 %	60 460	-19,4 %	53 200	-12,0 %	59 355	11,6 %

1.2 Evolution de l'épargne

Le montant de l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) **pour 2023 serait de 37 M€**, soit un niveau sensiblement inférieur à celui attendu en 2022 et connu en 2021 (autour de 55 M€).

En effet, les finances de la ville seront fortement pénalisées en 2023 par l'inflation et en premier lieu le **coût de l'énergie** dont le budget progressera de **+14 M€**. Dans le détail, et bien que les mesures de sobriété de long terme mises en œuvre par la municipalité se traduiront par une économie de 2,75 M€, le budget de la ville subira le quasi triplement de sa facture de gaz et d'électricité (+11,6 M€) et le doublement du coût de l'éclairage public (+2 M€).

Le dispositif national d'amortisseur électricité prévu par le législateur pour les collectivités locales s'avère à ce stade insuffisant. Dispositif complexe, il doit permettre de réduire de 25% en moyenne les factures d'électricité quand nombre de collectivités voient leurs factures doubler voire tripler. De plus, cet amortisseur ne vise que le poste de dépenses d'électricité et exclut donc le gaz ainsi que les autres dépenses accrues par l'inflation. Enfin, l'amortisseur est un dispositif temporaire censé s'appliquer sur le seul exercice 2023. Pour la ville de Bordeaux, les premières estimations font état d'un **amortisseur de 1,2 M€** intégré dans les présentes orientations budgétaires sur 2023.

Pour rappel, l'amortisseur électricité est égal à 50% de la part de la facture électrique (hors coûts de transport et hors taxes) excédant 180 euros/KWh et dans la limite d'un plafond fixé à 500 euros/MWh. En outre, comme les particuliers et les petites entreprises, les collectivités dont les recettes sont inférieures à 2 M€ et qui comptent moins de dix agents bénéficieront en 2023 du « bouclier tarifaire », mais subiront néanmoins une hausse de +15 % des prix de l'électricité.

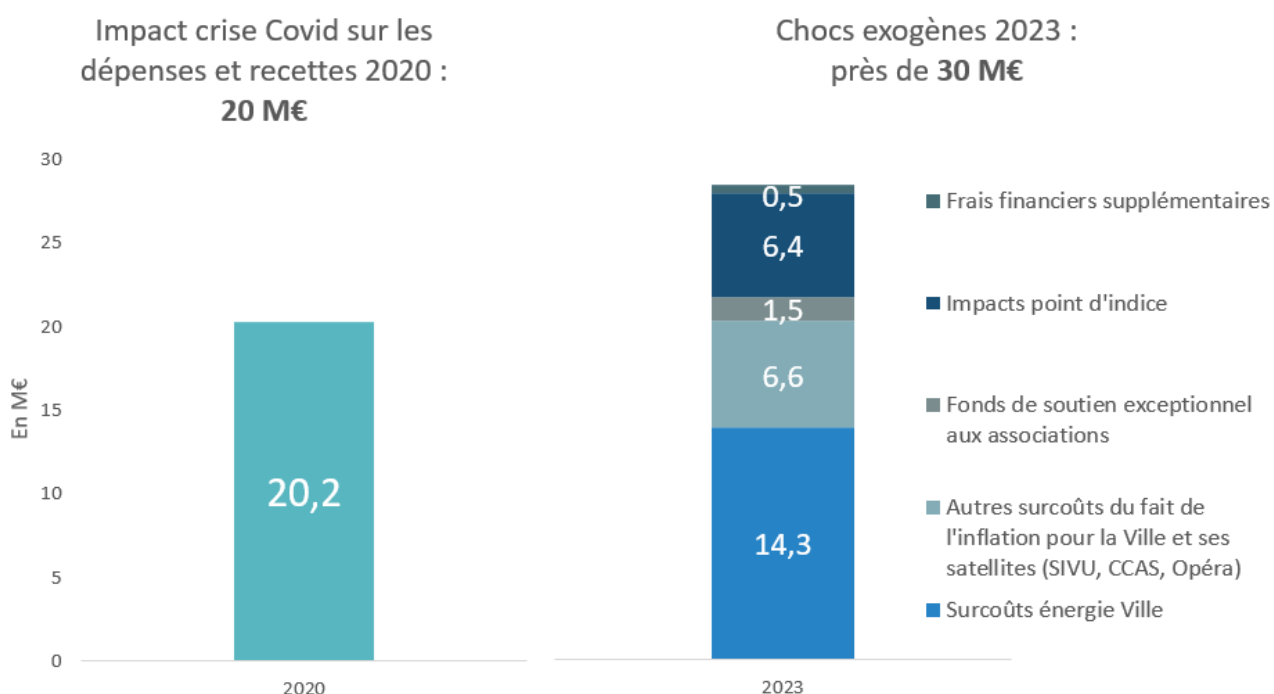
Le dispositif du filet de sécurité voté en loi de finances 2023 dépend d'une publication d'un décret d'application qui interviendra courant février 2023. Ses effets n'ont donc pas été intégrés à cette prospective.

La **dépense salariale** augmentera également sensiblement en 2023 sous l'effet en année pleine de la **revalorisation du point d'indice de +3,5%** décidée au plan national en juillet 2022 (**+4,2 M€**), d'une probable nouvelle hausse en 2023 (+2,2 M€ en 2023, puis +4,2M€ en année pleine) et de mesures de revalorisations indemnitaires permettant de conserver l'attractivité de la Ville employeur, de soutenir

le pouvoir d'achat des agents de la collectivité et de contribuer et rééquilibrage des écarts entre les femmes et les hommes.

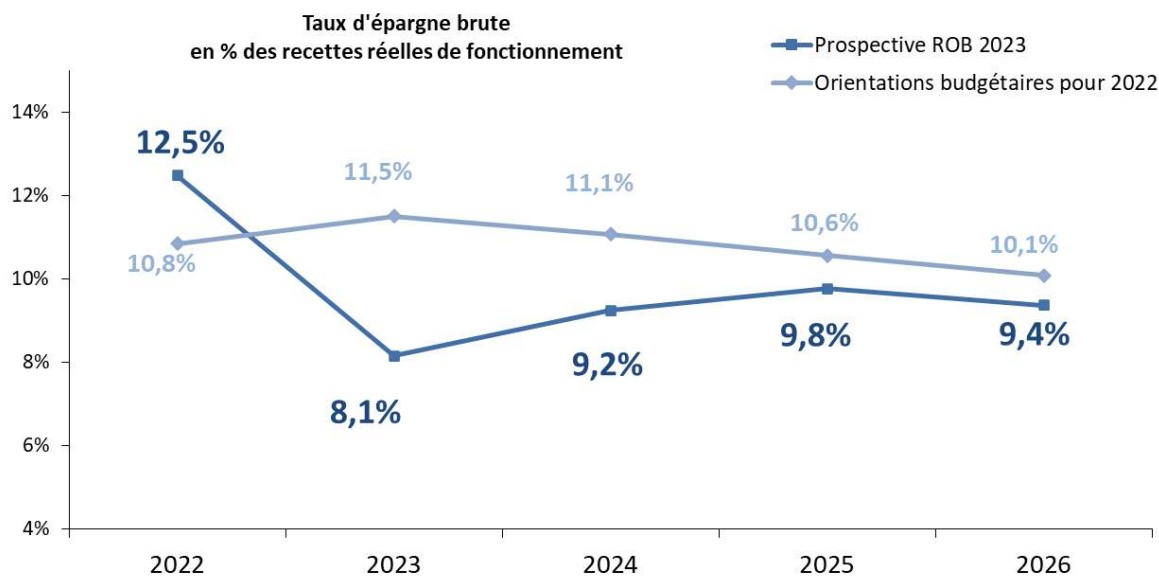
Enfin, la ville apportera son soutien aux **organismes et partenaires extérieurs** qui jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du projet municipal. Dotés d'une surface budgétaire moindre, ces derniers subiront en effet de plein fouet l'inflation en 2023. C'est pourquoi la ville de Bordeaux s'attachera à compenser ces surcoûts, partiellement ou totalement, en abondant les budgets du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux (+3,3 M€ en 2023), du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Bordeaux-Mérignac en charge de la restauration collective (+1,8 M€), ou encore de l'Opéra national de Bordeaux (0,5 M€). En ajoutant les aides complémentaires au tissu associatif, l'impact indirect de ces chocs exogènes s'élèverait à plus de **7 M€** pour la ville.

Au total, ce sont près de 30 M€ de chocs exogènes auxquels devra faire face la ville de Bordeaux en 2023, soit davantage que l'impact budgétaire de la crise sanitaire qui avait amputé l'épargne de la ville de plus de 20 M€ en 2020.



A titre de comparaison, ces chocs exogènes représentent plus de la moitié de l'épargne brute que dégageait la ville en 2021.

Aussi, la projection de l'évolution du taux d'épargne brute se dégrade par rapport aux dernières orientations budgétaires, sous l'effet de ces chocs inflationnistes et ce malgré la hausse de la fiscalité locale et les efforts de maîtrise des autres dépenses de fonctionnement.



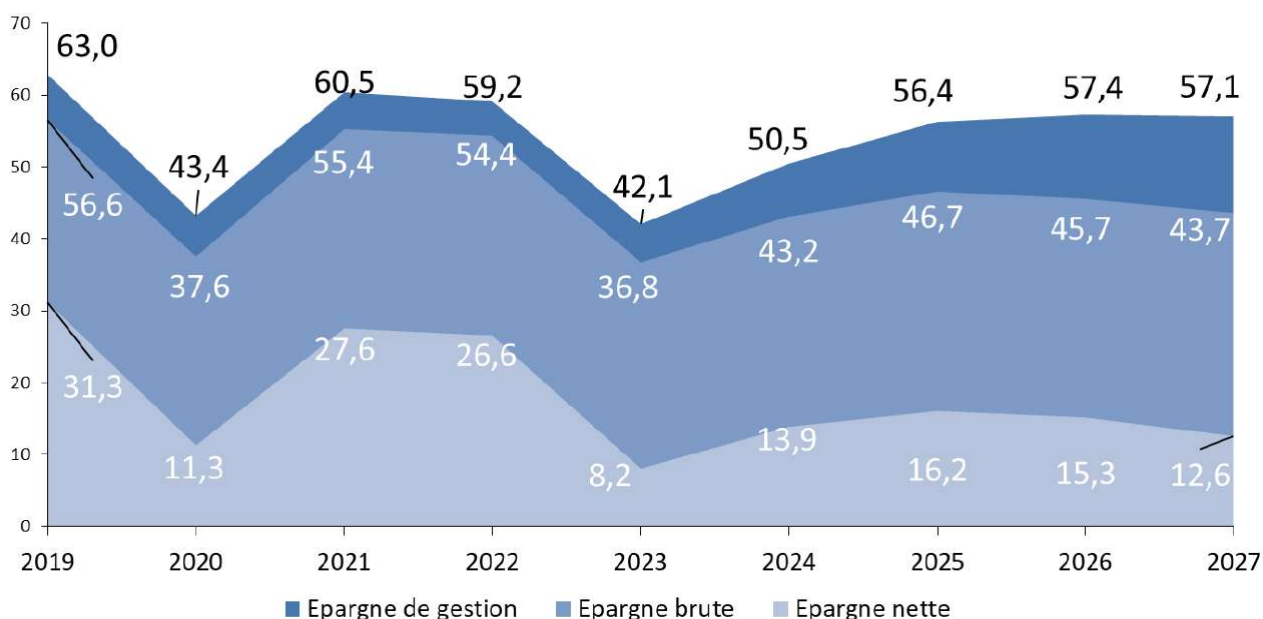
Le taux d'épargne³ se stabilise autour de 9% sur la période, en projetant une chute progressive de la facture énergétique, sans toutefois revenir aux montants connus par le passé. Il est donc dans la fourchette de 8% à 10% qui constitue la cible d'épargne depuis le début du mandat.

Sous l'effet combiné d'une dynamique des bases fiscales et d'une décline progressive de l'inflation, la ville escompte une amélioration de ses épargnes sur la période, avec une épargne brute qui passerait de 37 M€ en 2023 à 44 M€ en 2027.

Le graphique ci-dessous fait clairement apparaître les chocs d'épargne qu'ont représenté la pandémie et les confinements de 2020 ainsi que le choc inflationniste de 2023. L'épargne nette passerait de 8 M€ en 2023 à 16 M€ en 2025, avant d'atterrir à 13 M€ en 2027. L'épargne brute se consolide peu à peu sous l'effet d'une maîtrise progressive des dépenses, l'épargne nette se tarit en fin de période en raison du poids des investissements - donc de l'emprunt- et du renchérissement des annuités d'emprunt, conséquence de la hausse sensible des taux d'intérêt observée sur les marchés financiers.

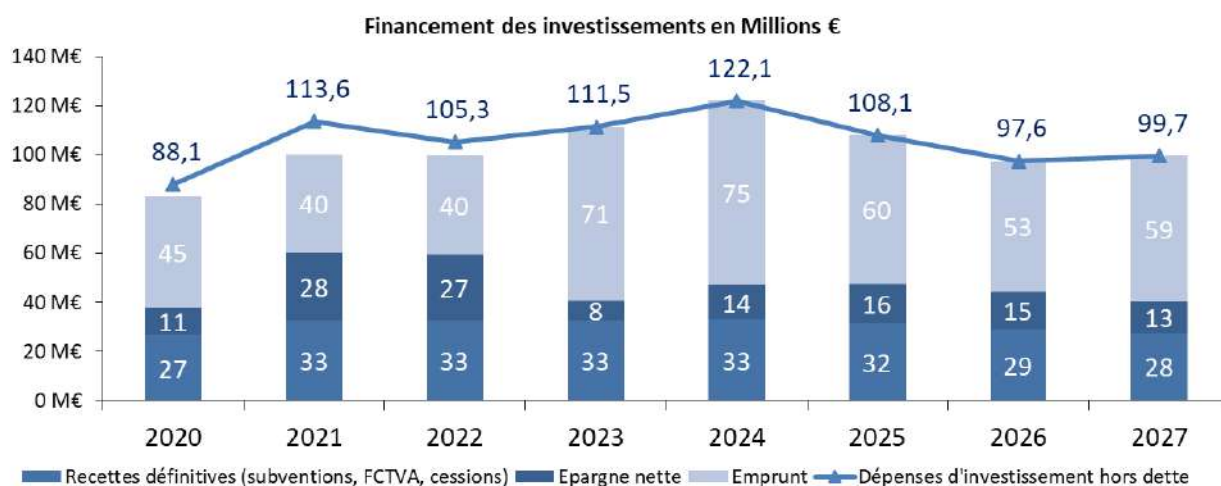
³ Rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement.

Evolution des épargnes 2019 - 2027
en Million €



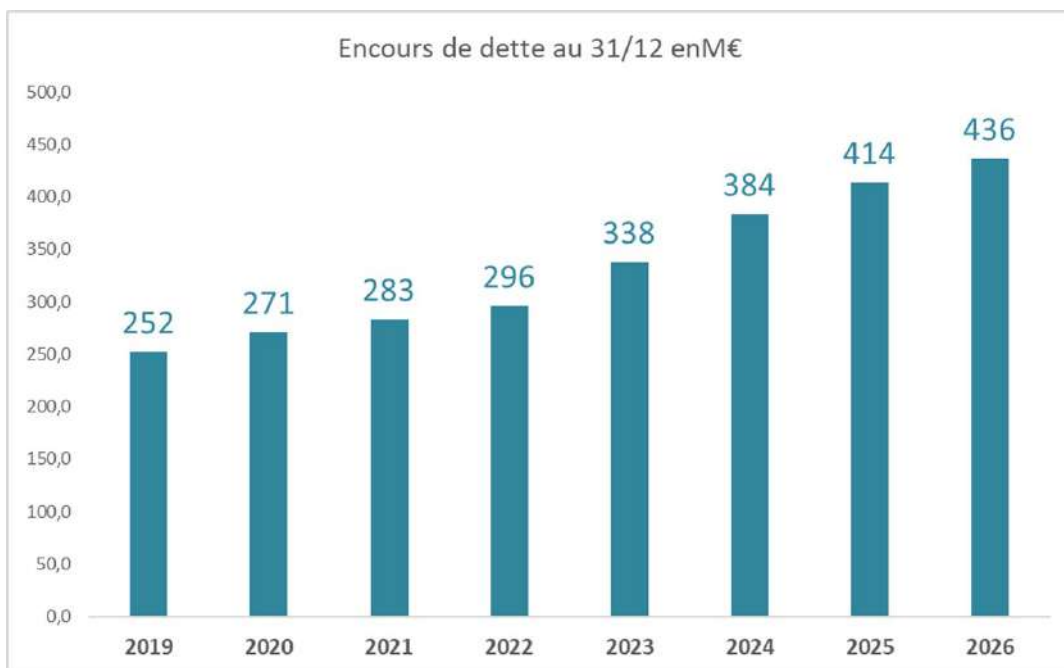
1.3 Financement des investissements

Sous l'effet d'un programme d'investissement plus conséquent en début de période, le taux de financement du programme d'équipement par l'emprunt s'accroît sur la période sans toutefois dépasser les 65%. **La ville finance ainsi ses investissements à plus de 40% en moyenne par ses ressources propres** (épargne et recettes d'investissement).



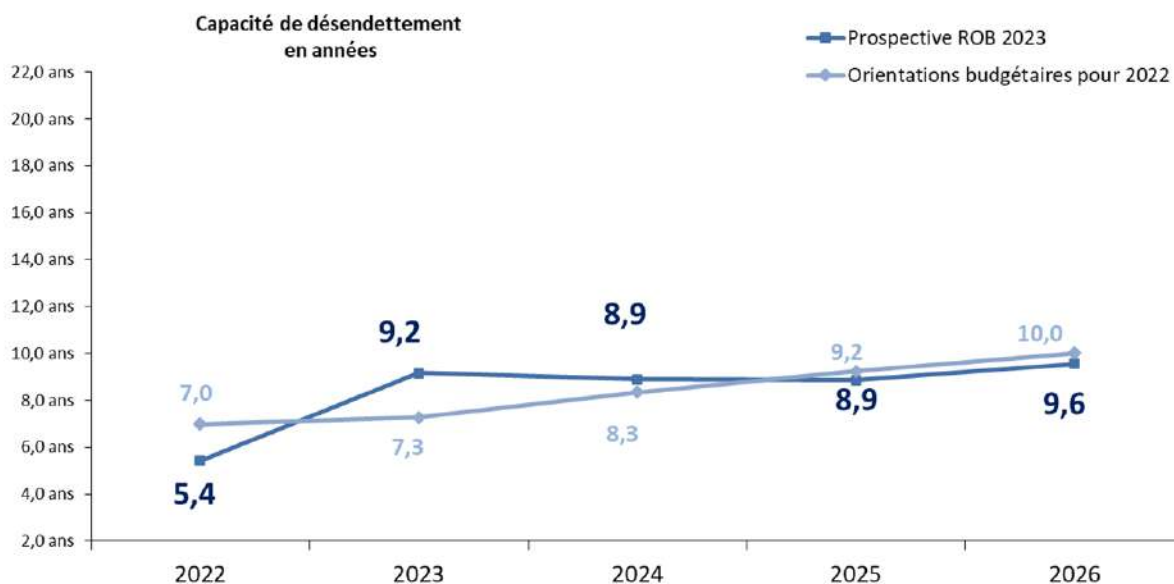
1.4 Evolution de la dette et capacité de désendettement

Le financement de ces investissements induit un recours à l'emprunt régulier, et donc un endettement croissant de la collectivité qui passera ainsi de 283 M€ au 31/12/2021 à 436 M€ au 31/12/2026.



La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années d'épargne brute nécessaire à rembourser la dette (y compris les PPP), demeure néanmoins maîtrisée au regard du contexte inflationniste inédit observé. Elle **passerait de 5,4 années fin 2022 à moins de 10 années en 2026, restant ainsi dans la cible de désendettement définie en début de mandat.**

L'accroissement de cette capacité de désendettement témoigne de la volonté forte de la ville de mobiliser des moyens financiers importants pour mener à bien son programme d'investissement et ne pas sacrifier le service rendu à la population.



2 Le contexte économique et financier

2.1 Environnement économique mondial

Après le recul historique du PIB en 2020 (-3,2%), l'économie mondiale a connu en 2021 un rebond très net, entraînant de premières tensions dans les chaînes d'approvisionnement (pénuries de composants électroniques, blocages de certains ports chinois ralentissant le fret maritime mondial, reprise de la construction bois aux Etats-Unis, ...). La hausse de l'inflation constatée en 2021 et au début de 2022 divisait les économistes quant à son caractère durable. Le conflit en Ukraine initié par l'invasion russe le 24 février 2022 et l'interruption progressive des livraisons de gaz russe à l'Europe ont conduit à une hausse parfois vertigineuse des prix de l'énergie. A titre d'exemple, le prix de l'électricité en base était le 22 août 2022 de 800€/MWh, contre un prix moyen payé par la ville de Bordeaux de 150 €/MWh en 2021 (X 5,3). Le prix du gaz (ou PEG) qui était autour de 15€/MWh en juin 2021 atteignait ce même jour les 240 €/MWh (X 16).

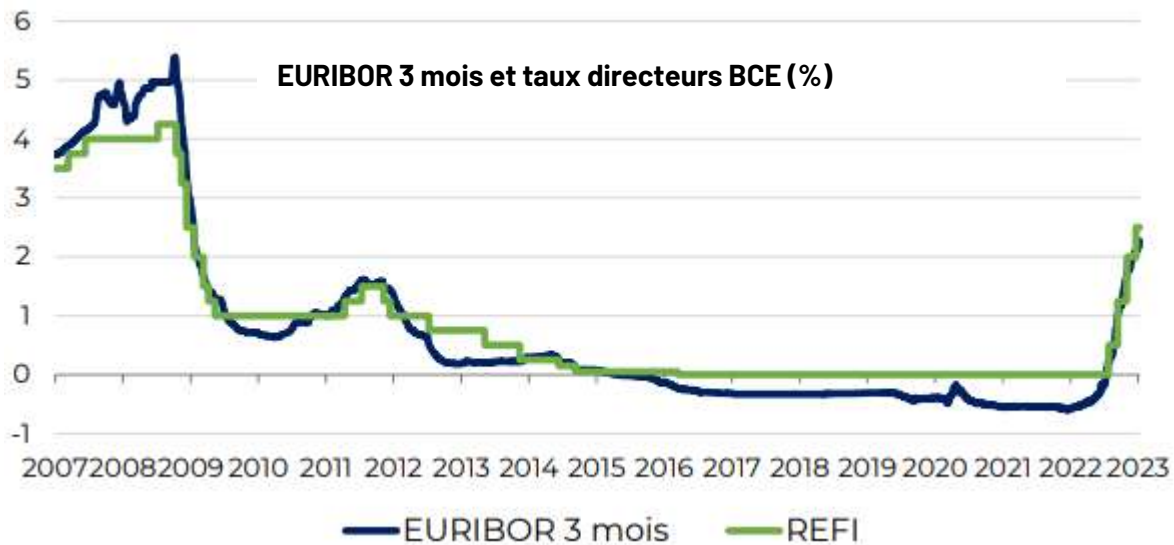
Depuis la fin de l'année 2022, les prix du gaz ont diminué, d'une part grâce à l'essor des approvisionnements de l'UE en gaz naturel liquéfié, provenant des pays du Golfe, des Etats-Unis ou de la Norvège, d'autre part du fait d'un hiver clément, qui a permis aux stocks constitués à l'automne de perdurer jusqu'à la fin janvier. Les prix de l'électricité étant liés au coût de production de la dernière unité appelée (le *merit order*), ils sont liés au prix du gaz et ont également chuté. Enfin, s'agissant des coûts directs pour la collectivité, des mécanismes réglementaires comme l'amortisseur, expliqué infra, ont diminué l'impact de cette hausse.

Les prix alimentaires ont également connu une très forte hausse, la moyenne atteignant 10% sur les 12 derniers mois, sous l'effet combiné des prix de l'énergie, de la réduction drastique des approvisionnements provenant d'Ukraine et de phénomènes climatiques ayant impacté les récoltes à travers le monde. Au-delà de ces deux secteurs, l'inflation s'est progressivement diffusée à l'ensemble de l'économie mondiale et les banques centrales ont accéléré leurs programmes de remontées de taux.

Dans ce contexte marqué par une dévalorisation de l'euro et une explosion de l'inflation dans la Zone Euro, la BCE a réagi en procédant à une première augmentation des taux en juillet 2022 de 50 pbs, suivi de plusieurs augmentations de 75 pbs (en septembre et en octobre) puis une augmentation de 50 pbs en décembre ; **soit une augmentation des taux de 250 pbs (2,50%) au total de l'année 2022.**

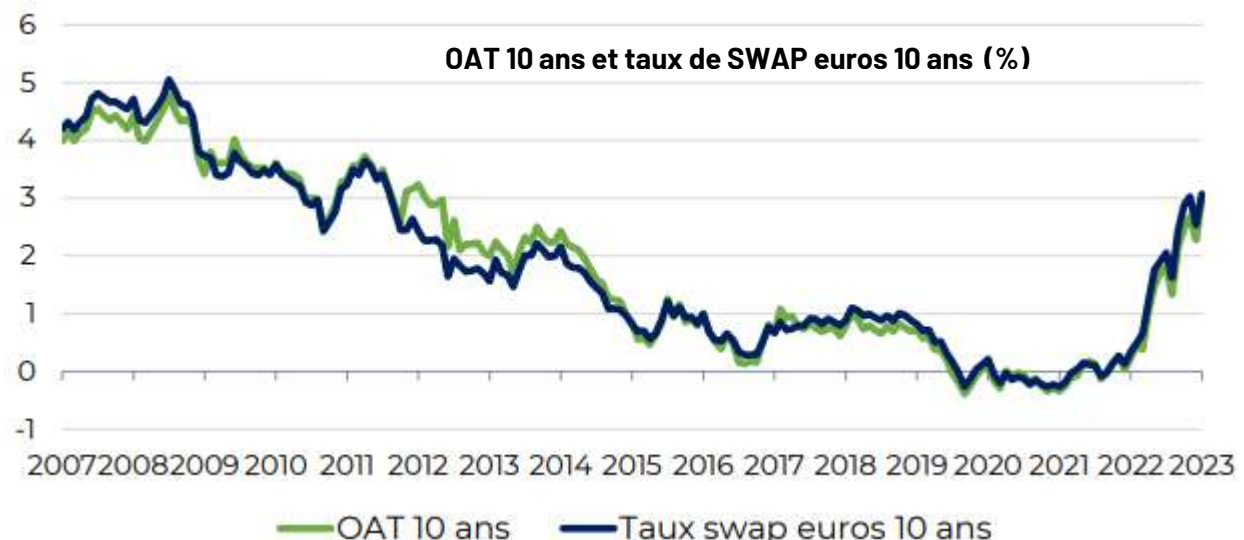
La communication officielle de la BCE en janvier 2023 est toujours orientée vers une poursuite de la hausse des taux en début d'année. Cette hausse des taux directeurs s'est accompagnée d'un plan de retrait des liquidités sur les marchés qui passent par la cessation du plan de rachat d'actif instauré durant la crise sanitaire.

En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en positif et se rapproche de 2,30 % début 2023.



(Source : la banque postale)

Cette progression du compartiment court terme de la courbe des taux impacte aussi le compartiment moyen-long terme. Ainsi, le SWAP 10 ans comme le taux de l'OAT 10 ans (obligations émises par l'Etat) connaissent une progression marquée depuis le début de l'année et s'établissent actuellement (janvier 2023) à des niveaux supérieurs à 3%. A titre d'illustration, avec un taux de swap à 10 ans⁴ s'établissant à 2,85%, **un emprunt d'une collectivité sur 20 ans devrait ressortir autour de 3,65% - 4%. Pour mémoire, sur une maturité similaire, les taux proposés étaient inférieurs à 1% fin 2021.**



(Source : La Banque Postale)

Ce durcissement des conditions de crédit, bien que les taux réels (c'est-à-dire réduits de l'inflation) restent négatifs se traduit par une diminution des perspectives de croissance tant en zone euro qu'aux Etats Unis. Dans ses perspectives économiques publiées le 11 octobre 2022, le fonds monétaire international (FMI) prévoit ainsi une croissance mondiale de 2,7% en 2023 (contre 3,2 % en 2022), ainsi qu'une récession dans des pays représentant un tiers de l'économie mondiale (dont l'Allemagne et

⁴ Taux de marché de référence hors marge pour les financements sur 20 ans amortissables.

l'Italie par exemple). Les prévisions pour la zone euro, les Etats Unis et la Chine sont respectivement de +0,5%, +1% et +4,4%.

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2021	2022	2023
Production mondiale	6,0	3,2	2,7
Pays avancés	5,2	2,4	1,1
États-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
France	6,8	2,5	0,7
Italie	6,6	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Japon	1,7	1,7	1,6
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Canada	4,5	3,3	1,5
Autres pays avancés	5,3	2,8	2,3

Source : Perspectives économiques mondiales, 11 octobre 2022

2.2 France : Contexte économique et budgétaire

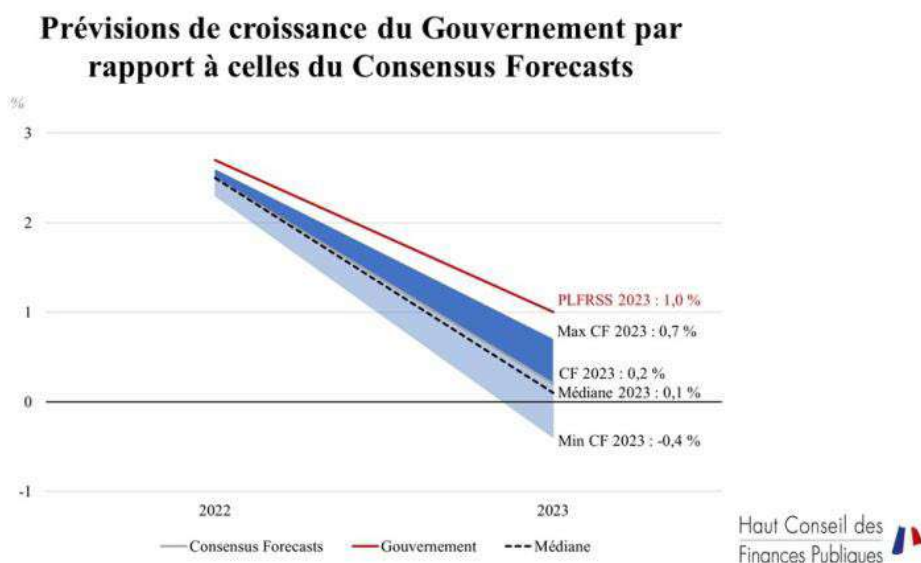
2.2.1 Une année 2023 sans croissance ?

En 2020, le PIB a enregistré une chute historique de -7,8% contre +1,8% en 2019. Le rebond de 2021 (+6,8% sur l'année) a été extrêmement rapide, le niveau d'activité avant crise étant rattrapé dans le courant de l'été 2021. Les tensions inflationnistes qui en ont découlé et le contexte énergétique décrit plus haut conduisent **le Gouvernement à modérer son hypothèse de croissance initiale pour 2022 à 2,7% et pour 2023 à 1%**.

Dans sa publication de décembre 2022, **la Banque de France présentait une fourchette de croissance entre -0,3% et +0,8% avec un scénario central à 0,3%**.

Les prévisions de croissance du FMI de mi-octobre misent sur une hausse de 0,7% - tout en signalant les très fortes incertitudes sous-jacentes dans son scénario.

Enfin, le **Haut conseil des finances publiques**, dans son avis sur le projet de loi de financement rectificatif de la sécurité sociale portant réforme du régime de retraite estime trop élevée l'estimation de croissance de 1% du Gouvernement - identique à celle présentée en loi de finances. **Il rappelle la fourchette du consensus des économistes entre -0,4% et +0,7%**.



2.2.2 Des prévisions d'inflation historiquement fortes en 2022, encore élevées en 2023 et mieux régulées en 2024

L'inflation annuelle 2021 (de janvier à décembre) s'est établie à 2,8%, ce qui était considéré comme un point haut historique si on le compare à la moyenne sur 20 ans de 2001 à 2021 qui n'était que de 1,6%. De fait, dans le PLF 2022 établi fin septembre 2021, le Gouvernement prévoyait une stabilisation sur l'année 2021 et 2022 de l'inflation à 1,5%.

En raison du contexte mondial sur les prix de l'énergie, les prévisions d'inflation retenues dans le projet de loi de finances pour 2023 sont de 5,3% pour l'année 2022 en cours et de **4,2% pour 2023**.

Le 23 janvier dernier, l'INSEE a publié les chiffres définitifs de l'inflation de décembre 2021 à décembre 2022, **l'indice des prix à la consommation (IPC) s'établissant à 5,9%**.

Là encore, si les incertitudes sont fortes, le contraste avec la situation de 2021 est très net et sans équivoque : **l'inflation induite par la hausse des prix de l'énergie ne sera pas que transitoire**.

Cela a un triple impact pour les finances de la ville de Bordeaux :

- D'abord, les charges à caractère général auxquelles s'expose la collectivité subiront au moins en partie cette hausse des prix au-delà des secteurs alimentaire et énergétique déjà abordés ;
- Ensuite, si les salaires de la fonction publique ne sont pas indexés sur l'inflation, ils doivent néanmoins rester supérieurs au SMIC, qui lui, est indexé. Garantir des salaires supérieurs au SMIC induit donc un coût estimé à 600 k€ pour 2023. En outre, une inflation persistante fonderait une nouvelle revalorisation générale du point d'indice dont les effets sont estimés à 4,2 M€ en année pleine ;
- Enfin, les bases locatives qui fondent les impôts fonciers qui représentent plus de 60 % des recettes de la ville sont indexées sur l'inflation constatée en novembre (Indice IPCH), soit une revalorisation atteignant 7,1%, ce qui démontre l'incidence majeure de l'inflation dans la dynamique des ressources de la Ville.

2.2.3 Trajectoire des finances publiques pour 2023-2027

La présentation du projet de loi de finances 2023 a été accompagnée par celle du projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (PLPFP 2023-2027). Celui-ci traduit les engagements pris dans le programme de stabilité du printemps 2022 vis-à-vis de l'Union européenne et décrit la stratégie de stabilisation de l'endettement public recherché après deux années de mesures de soutien économique dans le contexte pandémique et une demi-année 2022 de mesures de soutien au pouvoir d'achat et à l'économie dans le contexte de hausse des prix énergétiques. **Même si le projet de loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027 n'a pas été adopté par le Parlement, son contenu demeure toujours d'actualité.**

En effet, comme le rappelle l'exposé des motifs, « [...] la présentation d'un nouveau projet de LPFP pour les années 2023 à 2027 est rendue nécessaire par l'achèvement au 31 décembre 2022 de la période couverte par la précédente LPFP (2018-2022). Elle est nécessaire pour assurer le respect de nos engagements de finances publiques, pour prolonger l'effectivité des mécanismes de correction en cas d'écart à la trajectoire de retour à l'équilibre et ainsi garantir la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens et des investisseurs. Elle est également indispensable pour définir une trajectoire de référence et des outils de gouvernance à même de renforcer le respect des règles budgétaires communes, notamment en termes de déficit et de dette, ainsi que pour définir les moyens d'information, d'évaluation et de contrôle dont disposera le Parlement durant la période couverte par la programmation. »

Les deux marqueurs de la trajectoire exposée dans ce document sont le retour sous le seuil de 3% du PIB pour le déficit public en 2027 et une première baisse du poids de l'endettement public en 2026 (stabilisation à un niveau de 111,6 % du PIB).

Renouant avec l'implication des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise de la dépense publique, **ce projet de loi prévoit une norme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités à un niveau inférieur de 0,5 point à l'inflation.**

Au vu des prévisions d'inflation retenues dans le projet de loi de finances, le taux maximal de progression des dépenses de fonctionnement était ainsi planifié :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	+3,8 %	+2,5 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,3 %

A la grande différence des « contrats de Cahors », cette norme d'évolution ne donnerait pas lieu à un contrat individualisé préalable, mais plutôt à un contrôle a posteriori dont les modalités devront être précisées par un décret en Conseil d'Etat.

Il était néanmoins envisagé que si un groupe de collectivités, telles que les 500 plus grandes dépassant les 40 M€ de budget devaient collectivement dépasser l'objectif, celles qui, au sein de ce groupe auraient dépensé davantage que le taux maximal autorisé se verraient retirer des subventions d'investissement, voire pénalisées sur leurs douzièmes de fiscalité.

Ce dispositif fait l'objet de vifs débats entre les représentants des collectivités locales, les parlementaires et le Gouvernement. En effet, la mise en œuvre immédiate et sans discernement d'une telle limite apparaît contraire au retour d'expérience plus que mitigé sur les contrats de Cahors dressé par la Cour des comptes. Elle méconnaît la situation particulière des villes en croissance démographique. Elle serait de plus contraire à la nécessité de dépenses immenses pour réussir la

transition énergétique, dépenses qui sont explicitement encouragées par le cadre européen et revendiquées dans le programme de stabilité de la France.

Comme l'écrit le GIEC : « il reste 3 ans pour agir pour stabiliser le réchauffement climatique »

Ainsi la Première ministre a mis fin, lors du congrès des maires, à l'hypothèse de sanction individualisées pénalisant les dépenses locales.

L'hypothèse d'une nouvelle présentation d'un texte amendé sans sanctions individualisées mais considérant la performance du bloc local dans son ensemble doit cependant être surveillée. Le texte non adopté précisait « S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les objectifs relatifs aux dépenses réelles de fonctionnement portés par le projet de LPFP visent à associer les administrations locales à la modération de la dynamique des dépenses. Il s'agit en revanche d'agir sur la maîtrise de la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement, qui devront évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation. L'Etat continuera par ailleurs de soutenir la capacité des collectivités à investir dans la transition écologique. »

2.3 Les principales mesures financières relatives au bloc communal

Plusieurs articles de la loi de finances 2023 (LFI 2023) et du projet de loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027 (PLPFP 2023 - 2027) intéressent les collectivités territoriales.

2.3.1 Le PLPFP 2023 - 2027 :

L'exposé des motifs de l'article 13 du PLPFP indique qu'il a pour objet de plafonner, à périmètre constant, l'ensemble des **concours financiers autres que le FCTVA**, aux montants indiqués dans le tableau repris ci-dessous :

En Md€ courants	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Evolution</i>	1,05%	0,30%	1,09%	0,89%	0,37%
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6,7	7	7,3	7,5	7,4
Autres concours	46,45	46,31	46,59	46,87	47,17
Rappel hypothèses d'inflation du PLPFP 2023 - 2027 :					
	2023	2024	2025	2026	2027
IPCH prévisionnel	4,30%	3,00%	2,10%	1,75%	1,75%

Sur la base des montants du tableau mentionnés à l'article 13 du PLPFP, le rythme d'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'établirait en évolution annuelle moyenne à **0,66%**.

Comparé aux hypothèses d'inflation prévisionnelle retenues pour la période 2023 - 2027 dans le même document, les collectivités locales devraient subir une réduction marquée des concours financiers perçus dans les années à venir.

Cette réduction risque d'autant plus d'être marquée que le PLPFP 2023 - 2027, à la différence de la LPFP 2018 - 2022, intègre la TVA « DGF » des régions dans l'enveloppe plafonnée. En conséquence, le

financement de la dynamique de croissance de la TVA imposera une réduction des autres concours financiers compris dans l'enveloppe plafonnée.

Par ailleurs, l'article 16 du PLPFP précise par ailleurs que, dans le cadre de son débat d'orientation annuel, « *chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes* ».

2.3.2 Le PLF 2023 :

2.3.2.1 Concours financiers de l'Etat, dont DGF

Au sein des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales d'un total de **46,45 Md€ en 2023**, la **DGF représente 26,9 Md€**.

Ce montant sera réparti entre les départements, EPCI et communes après avis du Comité des finances locales, conformément à l'article L.1613-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ce montant est en progression par rapport au montant inscrit en LFI 2022.

S'agissant de la DGF des communes et groupements, elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la DGF des EPCI, des dotations propres aux communes nouvelles et des dotations de péréquation communales (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation). Son montant devrait s'élever à environ 18,6 milliards d'euros cette année, contre 18,3 milliards en 2022.

Pour cet exercice, la DGF connaît les évolutions suivantes (cf. articles 109, 111, et 195 de la LFI 2023) :

- L'introduction dans l'enveloppe des concours plafonnés d'un montant de 1 930 M€ (+ 1 500 M€ par rapport au PLF 2023 initial). Ce montant sera destiné à financer en 2023 d'une part, la mesure adoptée en LFR 2022 de compensation au bloc communal, sous conditions, des conséquences de l'inflation (énergie, denrées alimentaires...) et de la revalorisation du point d'indice, d'autre part, le filet de sécurité énergétique intégré dans la LFI 2023 (cf. article 113 LFI 2023) ;
- L'augmentation de la DGF communale de 320 M€ en 2023 ;
- Le retour de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sur une enveloppe de 570 M€ après une augmentation à titre exceptionnel de 337 M€ en 2022. Il convient de préciser que l'article 198 de la LFI prévoit que le préfet prenne en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DSIL ;
- Concernant les compensations liées aux mesures de baisse des impôts de production décidées en loi de finances 2021 (réduction de 50% de la CVAE et des valeurs locatives des locaux industriels imposés à la TFPB et à la CFE), une augmentation prévisionnelle de 183 M€ (+5%) de la dotation de compensation aux communes et EPCI des pertes de recettes de CFE et TFB est prévue.
- De même, l'enveloppe de 100 M€ destinée à couvrir les pertes de recettes « COVID » est supprimée.

S'agissant des **variables d'ajustement**, le montant des gages s'élève à 15 M€, contre 50 M€ en 2022. Le bloc communal est préservé de ponctions car elles sont ciblées sur les seuls départements ; précisément sur la compensation dite « dotation au carré » (-10 M€) et sur la part départementale de DCRTP (-5 M€).

Au sein de l'enveloppe DGF affectée au bloc communal, **l'article 195 de la LFI 2023 prévoit un abondement de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 90 M€ et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 200 M€.** Ce même article précise qu'un abondement de 30 M€ est reconduit afin d'alimenter la progression de la dotation d'intercommunalité, sur la base d'un montant de 5€/habitant, compte tenu de la croissance démographique. Ainsi, la DGF du bloc communal progresse de 320 M€. **Alors que traditionnellement, la progression des dotations de péréquation (DSU + DSR) et de la dotation d'intercommunalité est financée par des écrêtements internes à la DGF, l'Etat a décidé d'abonder du même montant la DGF du bloc communal.**

Cet apport exceptionnel de l'Etat vise à atténuer l'incidence des mesures d'abondement des dotations de péréquations et d'intercommunalité principalement, sur le niveau de l'écrêtement supportée par les communes bénéficiant encore d'une dotation forfaitaire et sur la dotation d'intercommunalité reçue par les EPCI. Pour mémoire, la dotation forfaitaire des communes supporte chaque année un écrêtement sur leur dotation forfaitaire. Cet écrêtement est calculé en proportion de la population DGF de la commune et de l'écart relatif entre le potentiel fiscal / habitant logarithmé de la commune et 0,85 fois le potentiel fiscal / habitant logarithmé moyen national. Cette mesure devrait permettre à la ville de Bordeaux d'atténuer le repli de la dotation forfaitaire perçue. En effet, la dotation forfaitaire de la ville de Bordeaux évolue, d'une part, selon le niveau d'écrêtement appliqué à la dotation forfaitaire de l'année précédente, d'autre part, en fonction de la croissance de la population DGF.

Pour 2023, la LFI prévoit la suspension de l'écrêtement appliqué aux communes, mais la commune de Bordeaux supportera une **légère baisse de sa dotation forfaitaire** du fait du léger recul de sa population (-725 habitants) tel qu'enregistré par l'INSEE en 2020 dans le cadre de recensements perturbés par le Covid 19.

Concernant son éligibilité ou non aux dotations de péréquations (Dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité urbaine), la situation de la commune de Bordeaux va être sensible à la réforme en cours des indicateurs financiers.

- S'agissant des **indicateurs financiers** utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation, la LFI 2022 était venue modifier le panier des recettes des communes et EPCI pris en compte après la dernière réforme fiscale. Ainsi, le calcul du potentiel financier intègre depuis cette loi les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en moyenne sur 3 ans, la taxe locale sur la publicité extérieure (cf. article L.2333-6 CGCT), la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS – cf. article 1407 ter CGI) et la taxe sur les pylônes (cf. article L.1519 A CGI). De même, la définition de « l'effort fiscal » a été aussi modifiée afin que le calcul soit centré sur les seuls impôts des ménages à pouvoir de taux (THRS, TFPNB, TFPB) perçus par les communes.
- Concernant la mise en œuvre des changements du mode de calcul de ces indicateurs financiers, un dispositif de neutralisation doit intervenir chaque année à compter de 2023 par application d'un coefficient qui lissera jusqu'en 2027 les effets du nouveau mode de calcul des indicateurs financiers. Les pleins effets des changements de calcul n'interviendront donc qu'en 2028. Sur ce dernier point, **l'article 195 de la LFI 2023 indique que la fraction de correction de l'effort fiscal est figée pour l'exercice 2023. Cette décision fait suite à une demande du comité des finances locales face aux craintes sur d'éventuels effets de bord de la fin de la prise en compte des produits de l'EPCI dans l'effort fiscal.** De même, la prise en compte de la part de TVA des EPCI dans le calcul du potentiel fiscal et financier des communes ne devrait pas être neutralisée à compter de 2023. Il est prématuré en l'absence d'informations complémentaires de connaître l'incidence de ces mesures sur les indicateurs financiers de la ville de Bordeaux. Néanmoins, la nature et l'importance des recettes intégrées dans le calcul de ces indicateurs risque à terme de majorer leur niveau pour la commune de Bordeaux et donc de dégrader son éligibilité aux dotations de péréquation comme la DSU.

2.3.2.2 Mesures fiscales

Sur le **plan fiscal**, plusieurs mesures intéressent directement ou indirectement notre collectivité.

L'article 55 de la LFI 2023 pose la **suppression intégrale de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)**, selon un calendrier différent pour les entreprises et les collectivités. Pour les entreprises, le taux de CVAE est divisé par deux en 2023, avant sa suppression totale en 2024. Pour les collectivités, la recette de CVAE est supprimée dès 2023. Les montants acquittés par les entreprises en 2022 et 2023 seront conservés par l'Etat dans son budget général. En compensation, l'Etat versera aux collectivités une fraction de la TVA nationale. Ce droit à compensation sera calculé sur la base d'une moyenne sur trois ans des recettes de CVAE perçue sur la période 2020 – 2022 et du produit qui aurait été perçu en 2023 si la CVAE n'avait pas été supprimée. Les recettes compensées comprennent la CVAE proprement dite et les compensations d'exonération de CVAE.

La CVAE est un impôt économique perçue par Bordeaux Métropole. Son montant est intégré dans le panier de ressources de l'EPCI qui est utilisé pour calculer l'évolution de l'enveloppe de la Dotation de solidarité métropolitaine (DSM) dont bénéficie la Ville de Bordeaux. La substitution d'une ressource nationale à une ressource locale peut impacter l'évolution du panier de ressources métropolitain et le rythme d'évolution de la DSM versée aux communes. Cela constitue un élément d'incertitude et de vigilance pour les prochaines années.

La loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 a permis la création d'établissements publics locaux disposant de ressources spécifiques, notamment fiscales, afin de réaliser des grands projets d'infrastructures. C'est dans ce cadre que le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 a constitué la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO). Parallèlement, l'article 104 de la LFI 2022 a créé une taxe spéciale d'équipement (TSE) dédié au financement des LGV portées par la Société GPSO. D'un montant à l'origine de 24 M€ annuel, cette taxe est assise sur la fiscalité locale des communes ayant une proximité géographique avec les gares de la LGV, c'est-à-dire les communes situées à moins d'une heure de ladite gare.

Pour rappel, la TSE est une imposition qui est répartie entre les contribuables aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Dans le prolongement de la LFI 2022, l'article 77 de la LFI 2023 porte le montant de la TSE de 24 M€ à 29,5 M€. Elle crée également une seconde fraction de TSE de 21,5 M€ qui sera levée uniquement sur les contribuables assujettis à la CFE (les entreprises, donc) et compris dans le même périmètre que la première fraction de la CFE. Cette taxe sera appliquée à compter de l'exercice 2023, représentera entre 8 et 10 euros par contribuable.

Hormis les mesures inscrites dans la LFI 2023, il convient de rappeler que, conformément à l'article 1518 du code général des impôts, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux industriels est indexée sur la variation constatée entre novembre n-2 et novembre n-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). **Pour 2023, cette revalorisation s'établira à +7,1% et concernera les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés.**

Ce montant a été finalement ratifié par le Parlement lors du vote de la loi de finances pour 2023 après qu'eurent été écartés divers amendements visant à écrêter cette revalorisation.

2.3.2.3 Autre mesure intéressant les communes : l'amortisseur électricité et le filet de sécurité énergie

Concernant le volet des dépenses des collectivités territoriales, compte tenu de l'incidence de la crise énergétique sur les budgets locaux, deux mesures sont à noter :

- ⇒ L'amortisseur sur les prix de l'électricité (cf. supra 1.2)
- ⇒ L'article 113 de la LFI 2023 introduit une dotation spéciale, appelée « filet de sécurité énergétique », à l'attention de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements, qui impose le respect de trois conditions cumulatives (cas d'une commune) :
 - La collectivité doit enregistrer une baisse de son épargne brute de 15% en 2023 ;
 - L'augmentation en 2023 des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain doit être supérieure à 50% de la croissance des recettes réelles de fonctionnement en 2023 ;
 - Le potentiel financier de la commune doit être inférieur au double de la moyenne des communes de la même strate.

Si la commune respecte ces trois conditions, elle bénéficiera d'une compensation qui sera égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022. De même, le texte précise que les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain doivent s'entendre comme « *les dépenses consenties au titre du budget principal et des budgets annexes de chaque collectivité ou groupement, ainsi qu'au titre des subventions consenties aux fermiers et aux concessionnaires.* »

Ce dispositif, doté de 1 500 M€ dans la LFI 2023, s'inscrit dans la continuité du dispositif voté dans la LFR 2022 dont la finalité était de compenser les hausses des dépenses d'énergie et celles liées à la revalorisation du point d'indice en 2022.

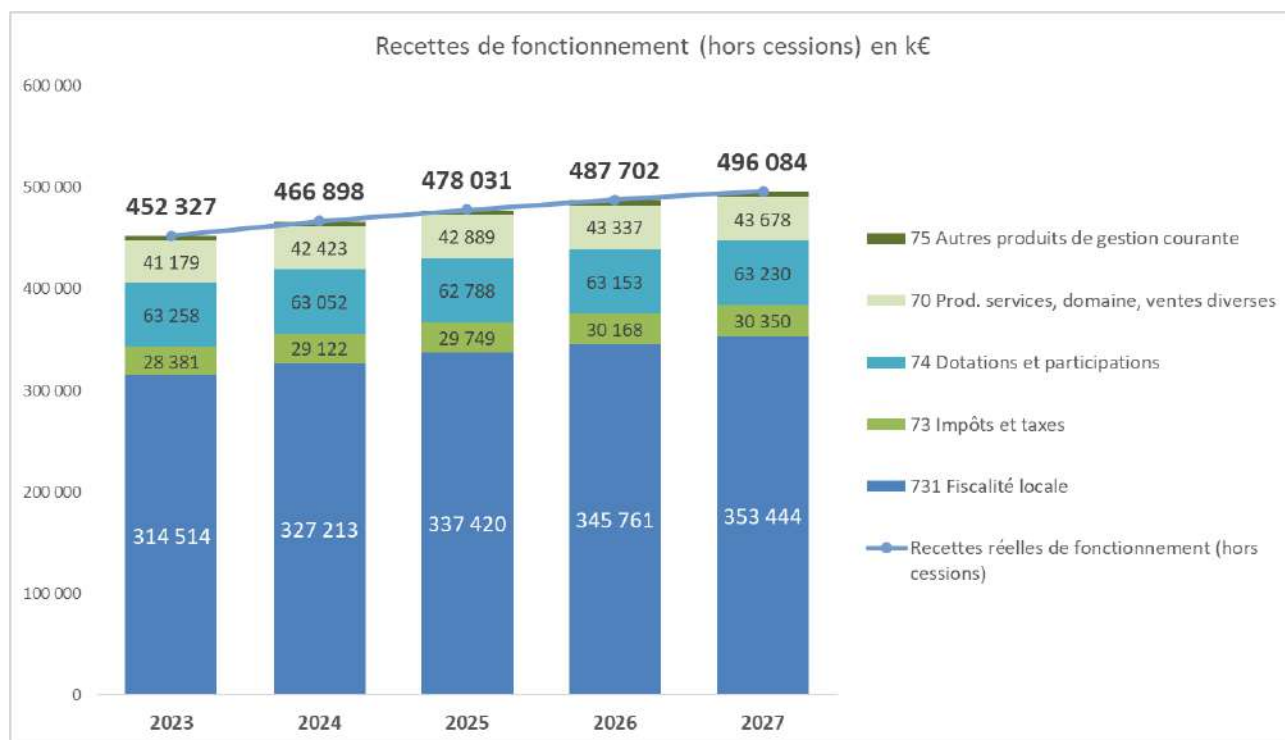
Pour mémoire, le SIVU Bordeaux-Mérignac de restauration collective a pu bénéficier du dispositif 2022 et percevoir une avance de 234k€ en 2022 pour un montant total d'aide estimé de 781k€, montant qui devra être confirmé à la lecture des comptes de gestion 2022. Malgré ce filet de sécurité inflation, l'équilibre d'exploitation ne pouvait être trouvé en 2022 sans un nouvel accompagnement des communes membres, s'élevant à 133k€ pour la ville de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux n'était pas éligible au dispositif 2022, son épargne brute n'ayant pas chuté suffisamment.

3 Les éléments de prospective pour les exercices 2023 à 2027.

3.1 L'évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établiraient à **452 M€** en 2023 et progresseraient en moyenne de 2,6% par an sur la période, intégrant la hausse des taux de la fiscalité locale.



L'évolution globale des recettes de fiscalité et de dotations est retracée dans le tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023 prev	2024 prev	2025 prev	2026 prev	2027 prev
IMPOTS ET TAXES	281 532 405 €	300 548 931 €	312 358 727 €	336 668 075 €	350 106 776 €	360 940 631 €	369 700 358 €	377 562 932 €
Fiscalité directe locale								
Taxe d'habitation yc sur les locaux non affectés à l'habitation principale	109 470 956 €							
Taxe d'habitation sur les locaux non affectés à l'habitation principale (THRSAL)		9 417 142 €	7 123 502 €	7 330 120 €	7 568 862 €	7 717 968 €	7 801 245 €	7 858 390 €
Majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires	2 670 679 €	2 835 182 €	3 415 640 €	3 621 568 €	3 739 523 €	3 813 191 €	3 854 335 €	3 882 568 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	125 619 996 €	200 403 111 €	208 514 596 €	231 618 758 €	242 030 595 €	250 457 138 €	257 394 012 €	263 808 923 €
Versement coefficient correcteur suite à réforme THRP		38 279 341 €	39 911 458 €	42 487 321 €	44 401 633 €	45 950 521 €	47 225 204 €	48 403 790 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	427 591 €	433 760 €	431 919 €	457 212 €	472 103 €	481 404 €	486 598 €	490 162 €
Fiscalité directe locale (1)	238 189 222 €	251 368 536 €	259 397 115 €	285 514 979 €	298 212 716 €	308 420 222 €	316 761 394 €	324 443 834 €
Autres fiscalités								
Taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO)	23 374 568 €	29 316 775 €	30 376 204 €	29 000 000 €	29 000 000 €	29 000 000 €	29 000 000 €	29 000 000 €
Prélèvements sur les produits des jeux	4 403 293 €	3 808 717 €	6 436 005 €	6 200 000 €	6 700 000 €	7 100 000 €	7 300 000 €	7 300 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	5 061 919 €	5 387 073 €	5 475 633 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €
Autres fiscalités (2)	32 839 779 €	38 512 566 €	42 287 842 €	40 200 000 €	40 700 000 €	41 100 000 €	41 300 000 €	41 300 000 €
Dotation de solidarité								
Dotation de solidarité métropolitaine (3)	10 503 403 €	10 667 830 €	10 673 771 €	10 953 096 €	11 194 060 €	11 420 409 €	11 638 964 €	11 819 098 €
ATTENUATION PRODUIT FISCAL (4)	- 52 517 790 €	- 52 979 768 €	- 53 147 357 €	- 54 182 843 €	- 55 094 556 €	- 55 985 658 €	- 56 884 295 €	- 57 786 054 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	- 2 106 761 €	- 2 048 943 €	- 1 932 506 €	- 2 083 237 €	- 2 194 950 €	- 2 286 052 €	- 2 384 689 €	- 2 486 448 €
Attribution de compensation en fonctionnement	- 50 411 029 €	- 50 930 825 €	- 51 214 851 €	- 52 099 606 €	- 52 899 606 €	- 53 699 606 €	- 54 499 606 €	- 55 299 606 €
DOTATIONS	43 766 009 €	39 217 700 €	40 132 204 €	40 270 960 €	39 938 448 €	39 548 673 €	39 785 081 €	39 733 410 €
Dotation globale de fonctionnement	36 169 781 €	36 347 981 €	36 625 107 €	36 541 559 €	36 034 084 €	35 507 776 €	34 908 734 €	34 238 297 €
Allocations compensatrices de fiscalité	7 596 228 €	2 869 719 €	3 507 097 €	3 729 401 €	3 904 364 €	4 040 897 €	4 876 347 €	5 495 113 €
TOTAL IMPOTS ET DOTATIONS	272 780 624 €	286 786 863 €	299 343 574 €	322 756 192 €	334 950 668 €	344 503 646 €	352 601 144 €	359 510 288 €

3.1.1 L'évolution des produits de fiscalité

Depuis 2021, la structure du produit fiscal est profondément modifiée par la réforme de la taxe d'habitation qui avait été présentée dans la loi de finances pour 2020.

Pour mémoire, l'article 5 de la LFI 2018 et l'article 16 de la LFI 2020 avaient entériné la mise en œuvre de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) selon un calendrier allant jusqu'à 2023.

Pour les contribuables, en 2021, le dégrèvement appliqué pour 80% d'entre eux s'est transformé en exonération totale et ceux encore assujettis ont bénéficié d'une exonération de 30%. L'exonération a été de 65% en 2022 avant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023.

Pour les collectivités, 2021 a été la première année sans recette de THRP. En effet, à compter de cette date, le produit restant provenant des contribuables encore assujettis était affecté directement à l'Etat.

A. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et sa majoration) et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRSAL)

Les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, qui entraient déjà dans la composition du produit de la taxe d'habitation communale, sont depuis 2021 les seuls taxés à ce titre.

Le taux d'imposition sur ces locaux a été figé pour 2021 et 2022, en valeur 2019 (24,13% à Bordeaux).

La majoration de TH pour les résidences secondaires applicable en zone tendue est également maintenue. Au regard des tensions persistantes sur le marché du logement, du fait de la forte attractivité à la fois touristique et résidentielle de la ville, et en cohérence avec les mesures destinées à endiguer le développement des offres de locations ponctuelles via les plateformes internet, **la ville a porté, à compter de 2022, le taux de la surtaxe de 50% à 60%**⁵.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est estimée à 7,33 M€ en 2023 (pour 7,12 M€ en 2022).

La surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires est quant à elle estimée à 3,62 M€ en 2023 (pour 3,42 M€ en 2022).

B. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

En compensation de la perte de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, la **LFI 2020 a prévu un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) aux communes⁶.

Depuis 2021, la commune de Bordeaux perçoit donc la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'en 2020 par le département sur le territoire communal.

Le montant transféré de TFPB du département à la commune ne compensant pas totalement la perte de TH sur les résidences principales subie par la commune, la **réforme a prévu un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur**. Pour l'évaluer, la différence de produit a été calculée à partir de données en date de valeur 2020, au taux TH de 2017. Un ajustement pour prendre en compte les rôles supplémentaires de 2020 est intervenu en début d'année 2022.

Ce coefficient correcteur, de 1,189399 pour la commune de Bordeaux⁷, est appliqué chaque année au produit de TFPB de la commune (incluant l'ancienne part départementale) et le complément en

⁵ Par délibération D-2021/232 du 13 juillet 2021.

⁶ Il convient de noter que les EPCI qui ont perdu leur produit TH reçoivent quant à eux en compensation une quote-part de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

⁷ Les schémas résumant la démarche de calcul du coefficient correcteur sont présentés en Annexe 5.2.

résultant évolue dans le temps comme la base d'imposition de la TFPB. Cependant, le supplément de produit lié à une augmentation du taux de TFPB n'est pas majoré par le coefficient correcteur.

Dans un contexte de forte inflation et pour continuer à investir tout en maintenant les services aux habitants, en 2023, la ville devrait porter son taux de TFPB de 46,38% à 48,48% (soit +4,53%).

Sur la base du nouveau taux à 48,48 %, le montant simulé de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2023 s'élèverait à 274,11 M€ en hausse de 25,68 M€ (10,3%) par rapport à 2022 en incluant le versement résultant du coefficient correcteur.

Cette importante évolution entre 2022 et 2023 découle principalement de la revalorisation forfaitaire des bases de taxation des locaux d'habitation et industriels qui sera de 7,1%⁸ (+14,5M€) et de l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (+10 M€).

Pour mémoire, en 2021, les communes ont retrouvé leur pouvoir de taux d'imposition sur la TFPB (dans un nouveau dispositif d'encadrement des taux) et les communes et EPCI ont pu à nouveau délibérer en matière d'exonération et d'abattement au titre de la TFPB.

En 2023, les communes et les EPCI voteront pour la première fois le taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRSAL).

Par ailleurs, **la réforme rigidifie la structure des ressources du bloc communal** et induit, à moyen terme, des effets « en cascade » pour les budgets locaux⁹. Ainsi :

- Les collectivités seront confrontées à **une progression des recettes fiscales moins favorable car la dynamique des bases TH était supérieure à celles des bases TFPB.**
- **L'aspect monolithique de la fiscalité** dévolue aux communes fige particulièrement la dynamique. Ce risque est par ailleurs amplifié par **l'absence de « retour fiscal » pour les collectivités dès-lors qu'elles favorisent la production de logements locatifs conventionnés.** En effet, ces logements sont, de droit, exonérés du règlement de TFPB alors qu'ils nécessitent la réalisation d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services publics du fait de l'accueil de nouveaux habitants. Cette absence de retour fiscal a néanmoins été atténuée en Loi de finances initiale pour 2022. Il est en effet prévu que ces exonérations de TFPB seront compensées par l'Etat mais uniquement pour les logements locatifs conventionnés agréés entre les années 2021 et 2026 et ce pendant une période de 10 ans.
- La remise sur le marché conventionnel des résidences secondaires et autres locaux meublés depuis 2020 est l'objectif de politique publique recherché par la « surtaxe » THRSAL. Cependant elle se traduit par une perte de fiscalité puisque la THRSAL¹⁰ perdue sur ces locaux n'est pas compensée.

A ces éléments, viendront s'ajouter les incidences de **la révision de la valeur locative des locaux d'habitation posée par l'article 146 de la LFI 2020, même si sa mise en œuvre a été reportée à 2028 par la Loi de finances 2023** (Annexe 5.4).

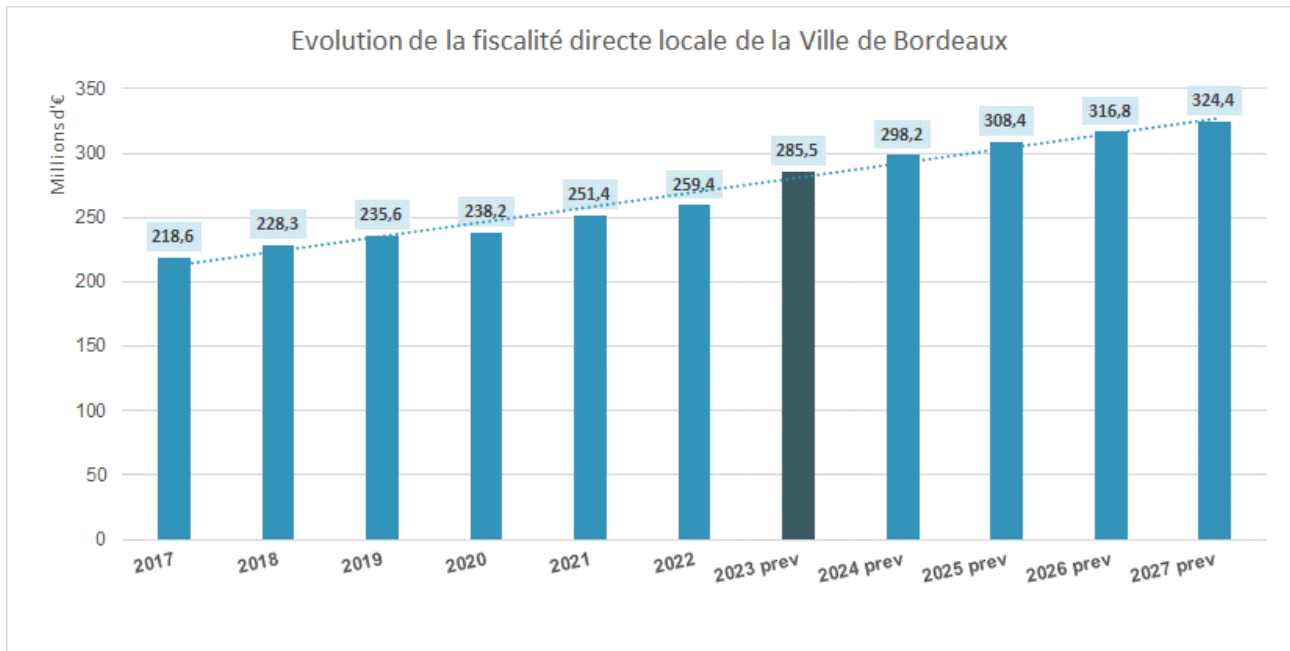
Au total, en 2023, le produit de la fiscalité directe locale (THRSAL + Majoration THRS¹¹ + TFPB + TFPNB) devrait s'établir à 285,51 M€ (+26,12 M€, soit +10,1% par rapport à 2022).

⁸ En effet, depuis 2018, cette revalorisation résulte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1)

⁹ Afin d'évaluer les effets de cette réforme, une clause de revoyure est prévue en 2024 puisque l'Etat devra remettre au Parlement à la fin du premier trimestre un rapport évaluant le dispositif tant du point de vue de l'Etat que de celui des communes.

¹⁰ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

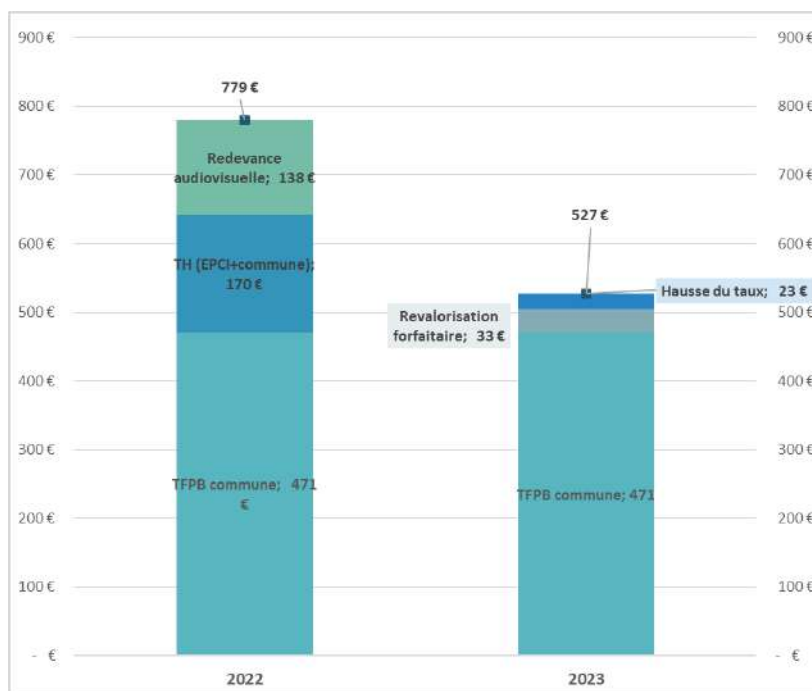
¹¹ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



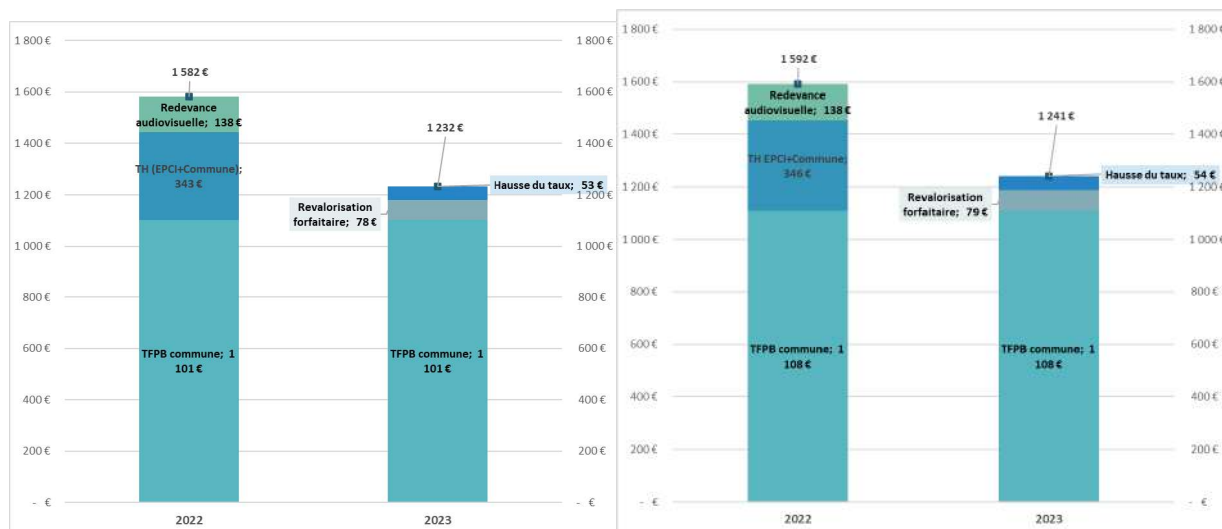
Les effets de cette fiscalité vont varier pour différents types de biens immobiliers. Comme on le voit, pour pratiquement tous les types de bien la hausse de fiscalité foncière est moins élevée que le gain associé à la baisse de la taxe d'habitation.

Pour un appartement de 25m² de valeur moyenne, soumis à une taxe foncière de 471 € en 2022, la hausse serait de 56€ en 2023. Si le propriétaire s'acquittait encore de 35% de sa taxe d'habitation en 2022, il constate parallèlement une baisse de 170 € de sa "facture fiscale" et même de 308 € si on y ajoute la disparition de la redevance audiovisuelle.

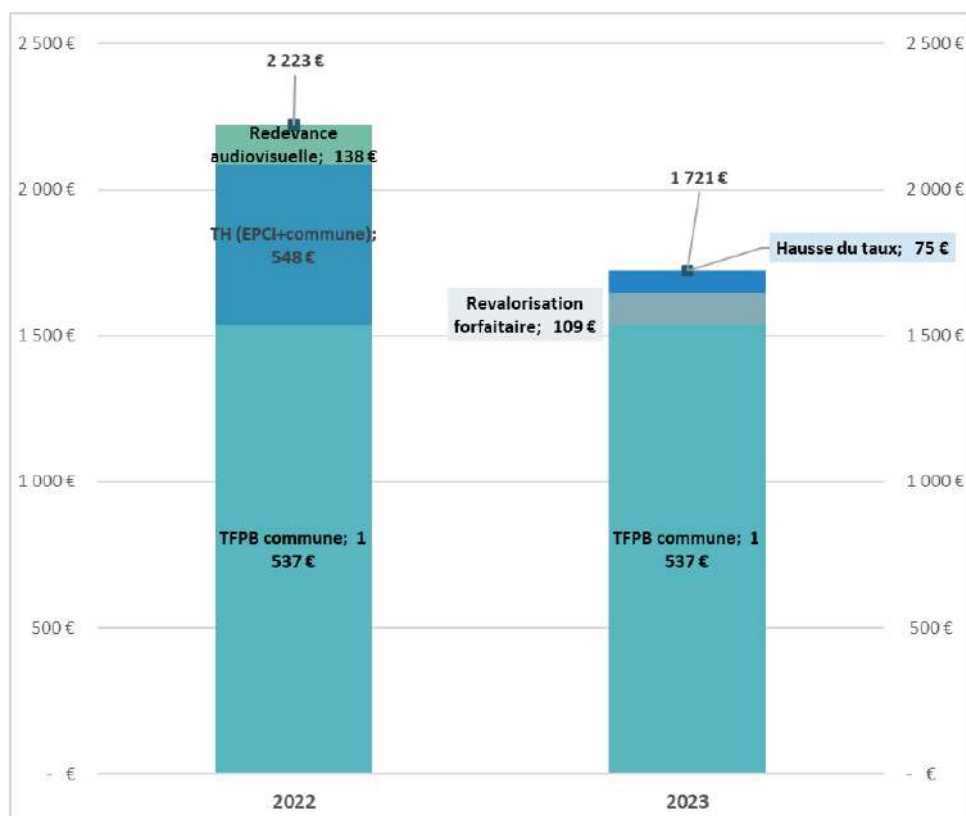
Pour rappel, la taxe d'habitation payée était avant disparition successive de 486€ (170€ = 486€ x 35%).



Lorsque l'on compare deux biens de 85 m², appartement (à gauche) ou maison (à droite) les taxations sont similaires et la hausse s'établit entre 131 et 133 €. La dernière tranche de taxe d'habitation qui disparaît en 2022 s'élevant à 343 ou 346 € pour une famille avec deux enfants.



Enfin, pour une maison familiale de 120 m², la hausse totale d'imposition foncière entre 2022 et 2023 sera de 184 € alors même que la facture fiscale complète diminuera de plus de 500 €.



C. Les autres produits fiscaux

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux a été réduit en 2020 par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 (-1,5 M€ entre 2019 et 2020) mais **a fortement augmenté en 2021** (+6 M€) et a dépassé 30 M€ en 2022. Compte-tenu des signes de ralentissement du marché immobilier, **la prévision 2023 de DMTO est de 29 M€.**

Les **produits des jeux versés par le casino** présent sur le territoire de la commune ont été fortement réduits par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 en 2020 mais également en 2021 avec la fermeture du casino pendant plusieurs mois. Pour les années suivantes, en lien avec la reprise totale de l'activité du casino, ce produit est prévu à **6,2 M€ en 2023, puis 7 M€ par an en moyenne.**

Concernant la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)**, la loi de finances pour 2021 a prévu la **réforme et la centralisation des taxes locales sur l'électricité**, afin de satisfaire les exigences d'harmonisation des tarifs exprimées dans les directives européennes. Jusqu'en 2021 la ville délibérait pour moduler le tarif de base de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité qu'elle recevait. Entre 2021 et 2022, les tarifs applicables ont été harmonisés par le haut. En 2023, la taxe locale devient une part de la taxe nationale, dont la gestion est assurée par la DGFIP, et à compter de 2024, la taxe perçue sera totalement décorrélée des tarifs applicables au niveau national : son montant évoluera chaque année uniquement en fonction des livraisons d'électricité en n-1 sur le territoire concerné. Ce nouveau système implique une perte de levier fiscal pour la commune mais également une absence d'impact sur la recette de TCFE en cas de revalorisation du tarif national. Dans ce contexte, nous anticipons une stabilisation du produit de cette taxe à hauteur de **5 M€ par an.**

La **dotation de solidarité métropolitaine (DSM)**, quant à elle, sera liée à l'évolution prévisionnelle du panier de ressources de Bordeaux Métropole. Elle est ainsi attendue en légère hausse en 2023, **10,95 M€** contre 10,67 M€ en 2022. Au-delà sa progression est estimée à **+1,9% par an en moyenne**, en cohérence avec la progression prévisionnelle du panier de recettes de la Métropole.

3.1.2 Les dotations de l'Etat

Pour rappel, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** de Bordeaux se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

	2021	2022	2023 prev	2024 prev	2025 prev	2026 prev	2027 prev
Dotation forfaitaire	34 538 022 €	34 676 018 €	34 582 547 €	34 059 895 €	33 518 341 €	32 903 984 €	32 218 162 €
Dotation nationale de péréquation	1 809 959 €	1 949 089 €	1 959 012 €	1 974 189 €	1 989 435 €	2 004 750 €	2 020 135 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DGF	36 347 981 €	36 625 107 €	36 541 559 €	36 034 084 €	35 507 776 €	34 908 734 €	34 238 297 €

A. La dotation forfaitaire

Pour mémoire, sur la période 2014-2017, la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) de Bordeaux a été déduite de sa dotation forfaitaire.

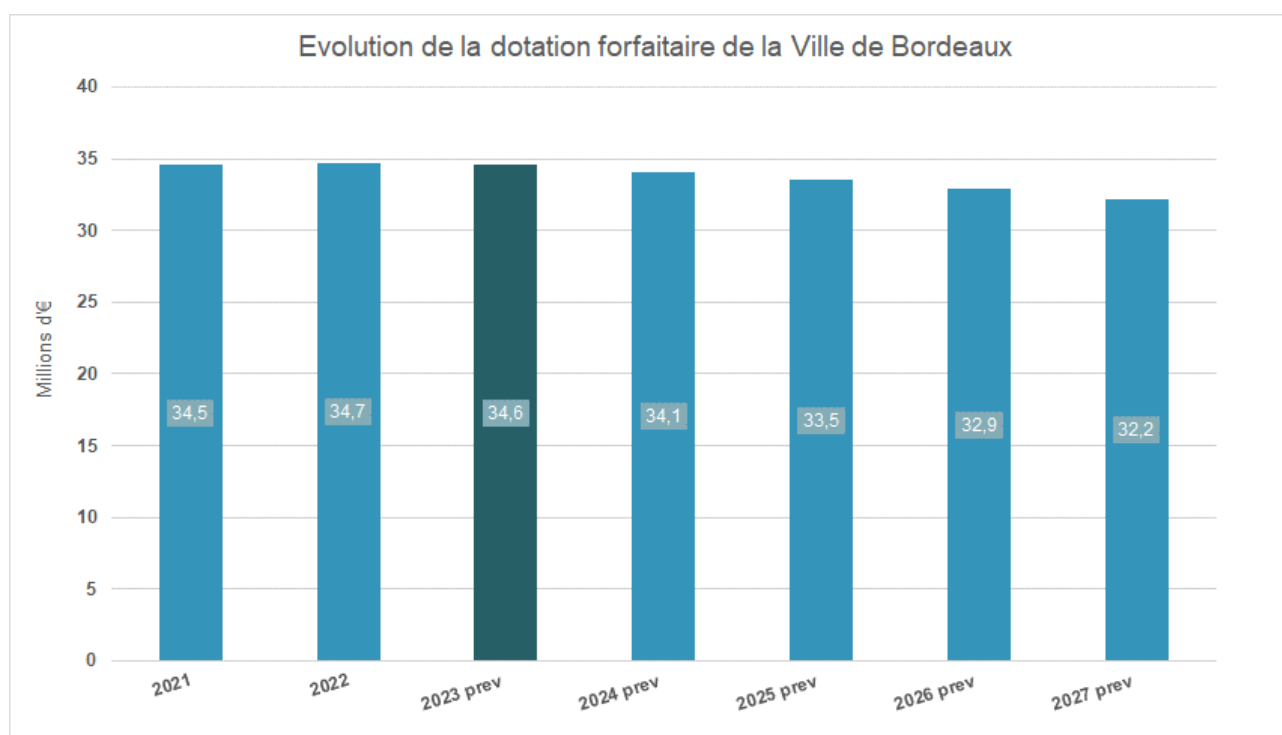
Par ailleurs, la dotation forfaitaire de la Ville a également été écrêtée tous les ans afin de garantir l'évolution de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat dans les proportions décidées en lois de finances, essentiellement pour financer les dotations d'aménagement de la DGF et les accroissements de population (Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et Dotation

de solidarité rurale (DSR) notamment). L'écrêtement est appliqué sous forme de prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes¹², il est suspendu en 2023.

Au total, en tenant compte de la dynamique de la population, de la CRFP et de l'écrêtement, la dotation forfaitaire de la Ville est donc passée de près de 60 M€ en 2012 à 34,7 M€ en 2022, soit une division quasiment par deux en 10 ans.

Pour 2023, l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est suspendu. Cependant, la diminution de la population entre le recensement 2020 (pris en compte pour les dotations 2023) et le recensement 2019 aboutit à une diminution de 0,09 M€. **Bordeaux devrait ainsi percevoir une dotation forfaitaire estimée à 34,58 M€, soit une baisse de 0,09 M€ par rapport à 2022.**

Les années suivantes la perte annuelle de dotation forfaitaire de la DGF de Bordeaux liée à l'écrêtement est simulée à environ 0,6 M€ par an.



B. La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes qui présentent des critères de ressources et de charges spécifiques. Elle bénéficie en effet aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Alors que la ville a été éligible à la DSU en 2018, une faible variation des paramètres de l'indice en 2019 a conduit à la perte de son éligibilité.

¹² Jusqu'en 2012, l'augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF compensait cet écrêtement. A partir de 2012, l'enveloppe nationale a été gelée puis diminuée chaque année. Depuis 2015, l'écrêtement est appliqué aux communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil. Il est plafonné en fonction des recettes réelles de fonctionnement des communes concernées.

Au regard du classement par ordre décroissant, sur la base de la valeur de l'indice synthétique¹³, 700 communes ont été éligibles en 2022, Bordeaux étant la 717ème.

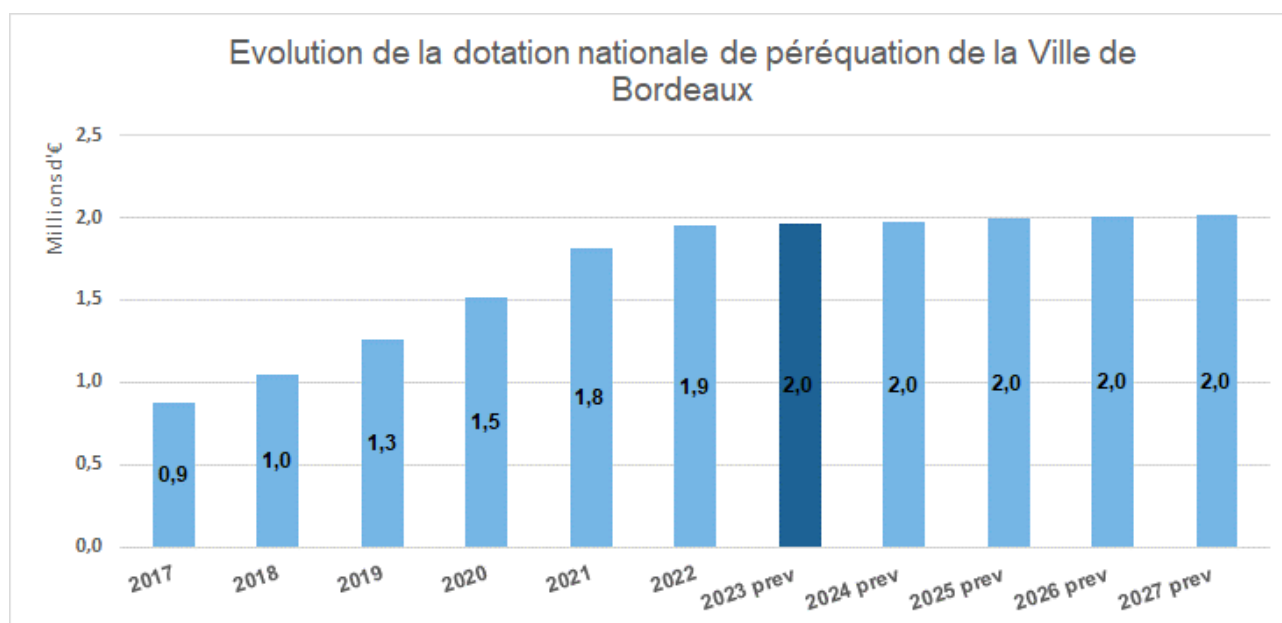
Compte-tenu de ces éléments, **il n'est pas prévu au budget 2023 que la ville soit éligible à la DSU.**

C. La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP) constitue l'une des 3 dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Pour 2023, la ville de Bordeaux, éligible à la part « principale »¹⁴, devrait percevoir une **DNP estimée à 1,96 M€** après 1,95 M€ perçu en 2022.

Cela correspond à sa DNP « cible », ainsi les années suivantes la DNP ne devrait que faiblement augmenter.

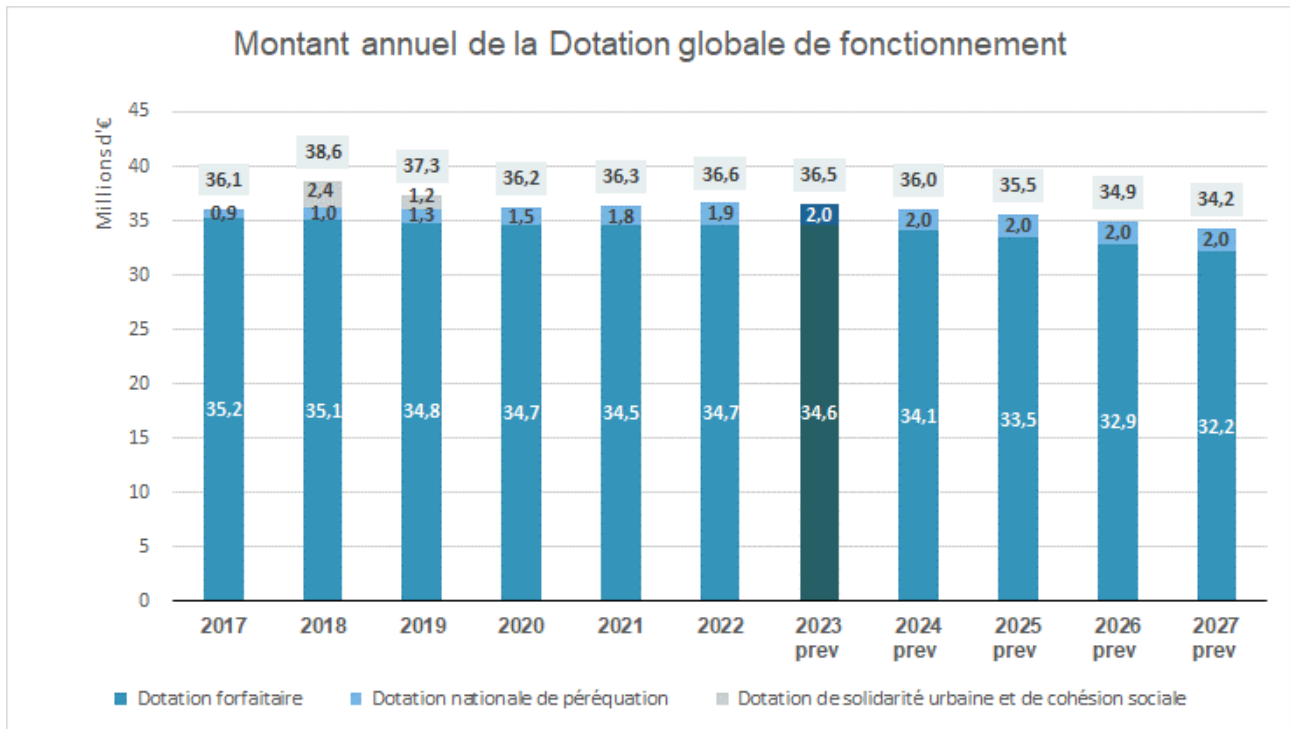


Au total, en tenant compte de la baisse de la population, et de la hausse de la DNP, **en 2023 la DGF devrait atteindre 36,54 M€, soit -0,08 M€ par rapport à 2022.**

Pour les prochaines années, la légère augmentation de la DNP ne compensera pas la baisse de la dotation forfaitaire (écrêtement). Il est prévu que la DGF diminue de 0,58 M€ en moyenne annuelle entre 2024 et 2027.

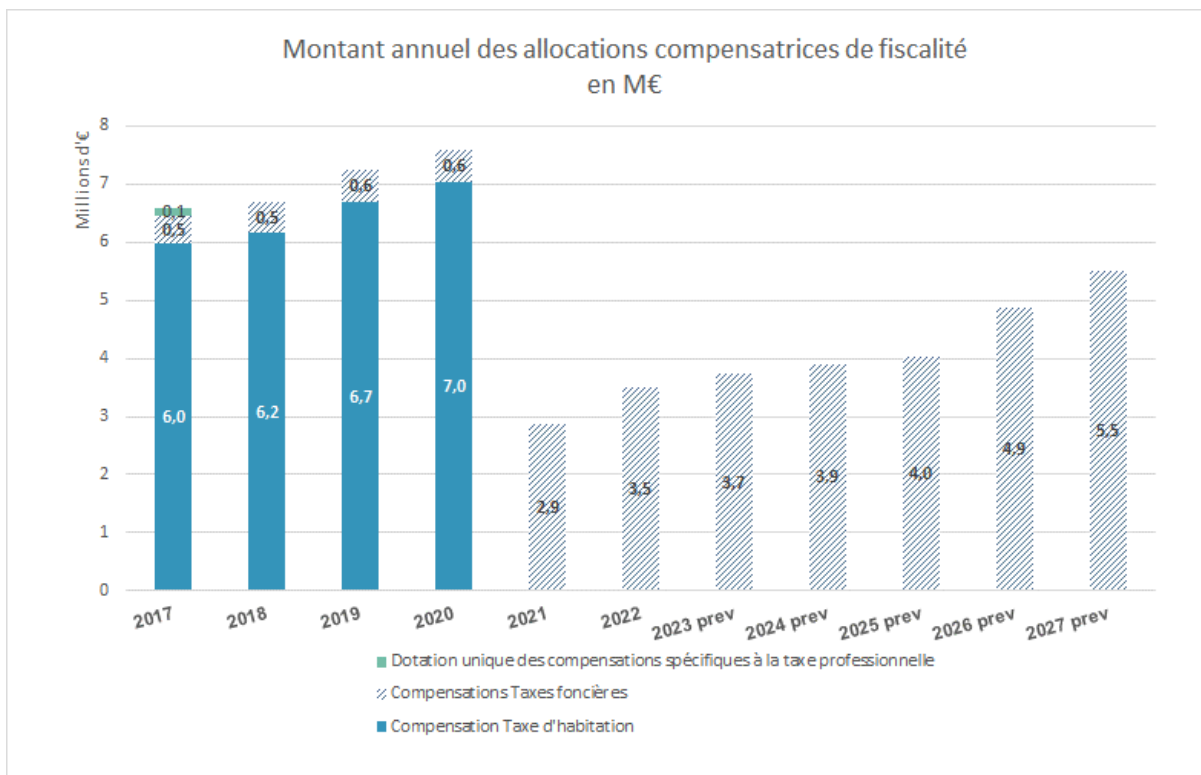
¹³ Détail de l'indice synthétique en annexe 5.3.

¹⁴ La DNP comprend 2 parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de richesse fiscale (basée en l'espèce sur le potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010).



D. Les allocations compensatrices

Pour rappel, la ville de Bordeaux a subi une perte cumulée de 5,7 M€ de ses allocations compensatrices sur la période 2012 à 2018. Depuis 2018, les allocations compensatrices perçues par la ville de Bordeaux ne sont plus des variables d'ajustement utilisées pour financer la péréquation horizontale (DSU et DSR) entre les collectivités.



A compter de 2021, à la suite de la réforme de la **taxe d'habitation**, les compensations liées à cette taxe ont disparu. Leur montant est toutefois intégré au coefficient correcteur dans le cadre du transfert de TFPB du département.

Les compensations de **taxes foncières** perçues par la commune ont également évolué avec le transfert de la TFPB départementale à la commune. En effet, les allocations compensatrices à la TFPB qui étaient perçues par le département sur le territoire communal reviennent désormais à la ville de Bordeaux.

Par ailleurs, la ville perçoit également depuis 2021 une compensation supplémentaire en conséquence de la diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels introduite par la LFI 2021 (cf. article 29 LFI 2021).

Ces allocations compensatrices abondent celles déjà perçues par la ville qui comprennent :

- L'allocation de compensation de l'abattement de 30% des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce droit à compensation est conditionné à la signature d'un contrat de ville entre la commune, les bailleurs sociaux, l'EPCI et l'Etat. Ce contrat fixe des objectifs en matière d'entretien et de gestion du parc locatif et vise à améliorer la qualité du service rendu aux locataires ;
- L'allocation de compensation des exonérations de longue durée de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions de logements sociaux. Pour rappel, il convient de noter que le produit de taxe foncière compensée en théorie est soumis à un coefficient de minoration depuis 2009 qui s'établissait en 2021 à 0,069697.

La compensation intégrale par l'Etat aux collectivités territoriales de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, a fait l'objet d'un amendement au PLF 2022. L'amendement adopté prévoit une compensation pendant 10 ans pour les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026. La ville ne devrait pas bénéficier de cette compensation temporaire avant 2025 ou 2026 du fait du délai entre l'agrément et l'entrée en base taxable des constructions réalisées.

Pour 2023, le montant attendu des allocations compensatrices est de 3,73 M€.

Pour les années suivantes, ce montant devrait légèrement augmenter suivant le rythme des bases de taxes foncières.

3.1.3 Les atténuations du produit fiscal

Premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal, **le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Depuis 2018, les ressources du FPIC restent gelées à 1 Md€ (niveau atteint en 2016).

La contribution au FPIC étant calculée au niveau de l'ensemble intercommunal, sa répartition entre Bordeaux Métropole et les 28 communes est établie en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Le CIF de Bordeaux Métropole augmentant sous l'effet des attributions de compensation (AC) reçues du fait de la métropolisation (transfert de compétences et mutualisation), la part de la contribution métropolitaine (contribution globale au FPIC x CIF) a progressé mécaniquement comme le CIF.

A contrario, la part communale globale de contribution au FPIC a diminué à compter de 2017 (contribution globale au FPIC x (1-CIF)); tout particulièrement pour les communes ayant mutualisé leurs services. En effet, la contribution communale au FPIC étant répartie entre les communes membres en fonction du potentiel financier par habitant et la métropolisation se traduisant par une baisse mécanique de celui-ci (du fait de l'impact sur l'AC des communes concernées), la baisse de contribution au FPIC a été accrue pour ces communes sur les exercices 2017 et 2018.

En 2023, la **contribution au FPIC de la ville de Bordeaux s'établirait à 2,08 M€** après 1,93 M€ en 2022.

Sur la période 2012-2023, la somme des contributions de la ville de Bordeaux au FPIC représente un total de 21,4 M€.

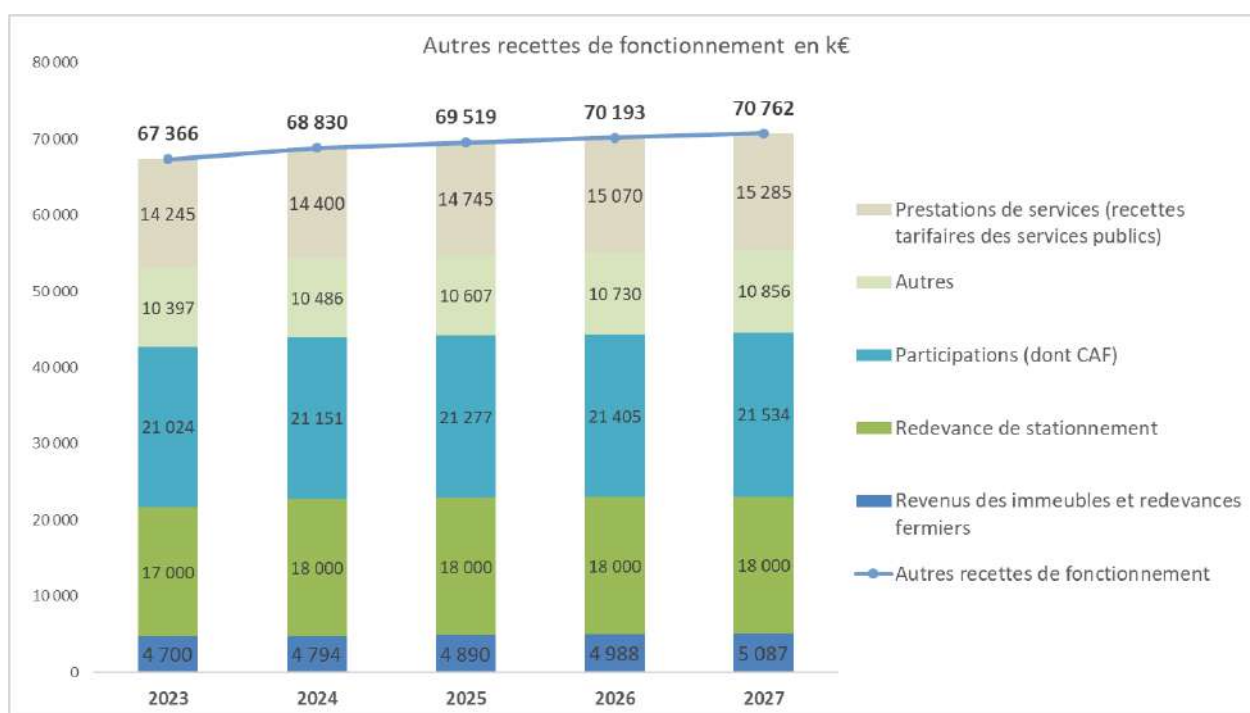
S'agissant de **l'attribution de compensation de fonctionnement à payer par la ville de Bordeaux** à Bordeaux Métropole, elle s'élèvera à **52,10 M€** en 2023 (pour 51,21 M€ en 2022).

Pour les années 2024 à 2026, une hausse de 1 M€ par an est prévue afin de couvrir l'accroissement des besoins sur les espaces verts, les systèmes d'information, les bâtiments... Cette hausse se traduit en partie par des recrutements de personnels métropolitains affectés aux compétences municipales à travers le mécanisme des révisions de niveaux de service.

3.1.4 Les autres recettes

Les autres recettes progressent sur la période 2023-2027 d'environ 1,2% par an et représenteront un montant moyen de près de 70 M€.

Celles-ci se composent de différentes recettes : recettes tarifaires des services publics, participations (notamment de la caisse d'allocation familiale), redevance de stationnement, redevances et revenus des immeubles et autres produits du domaine.



Au 1^{er} janvier 2023, les tarifs pour la pause méridienne (couvrant la restauration scolaire) des écoles bordelaises évoluent. Le coût total pour la mairie de la pause du midi s'élève à 11,94 euros par jour et par enfant. Il comprend le coût du repas, la rémunération du personnel (2 heures), les animations, et les frais liés aux bâtiments. L'objectif de la réforme mise en œuvre est de calculer les tarifs de manière totalement progressive, à partir des revenus et de la composition des familles, pour mettre fin aux 11 tranches historiques qui produisaient des effets de seuils importants.

Avec les nouveaux tarifs calculés au plus près des revenus, 43% des familles bordelaises devraient payer la cantine moins cher, 35% devraient connaître une hausse progressive et pour 22% des familles, les tarifs resteront inchangés.

Ces recettes sont supposées stables sur la période (hors effet volume) : **la Ville ne répercutera pas sur les tarifs en 2023 les fortes hausses de coûts liées à l'inflation.**

En matière de **recettes de stationnement**, il est attendu un produit de redevance de 18 M€ en moyenne sur la période. L'objectif pour la ville est d'optimiser la gestion du stationnement afin de le déployer de manière plus équitable dans tous les quartiers de la ville et de protéger les agents de contrôle à travers notamment la mise en œuvre de la LAPI (Lecture Automatisée de Plaques d'Immatriculation).

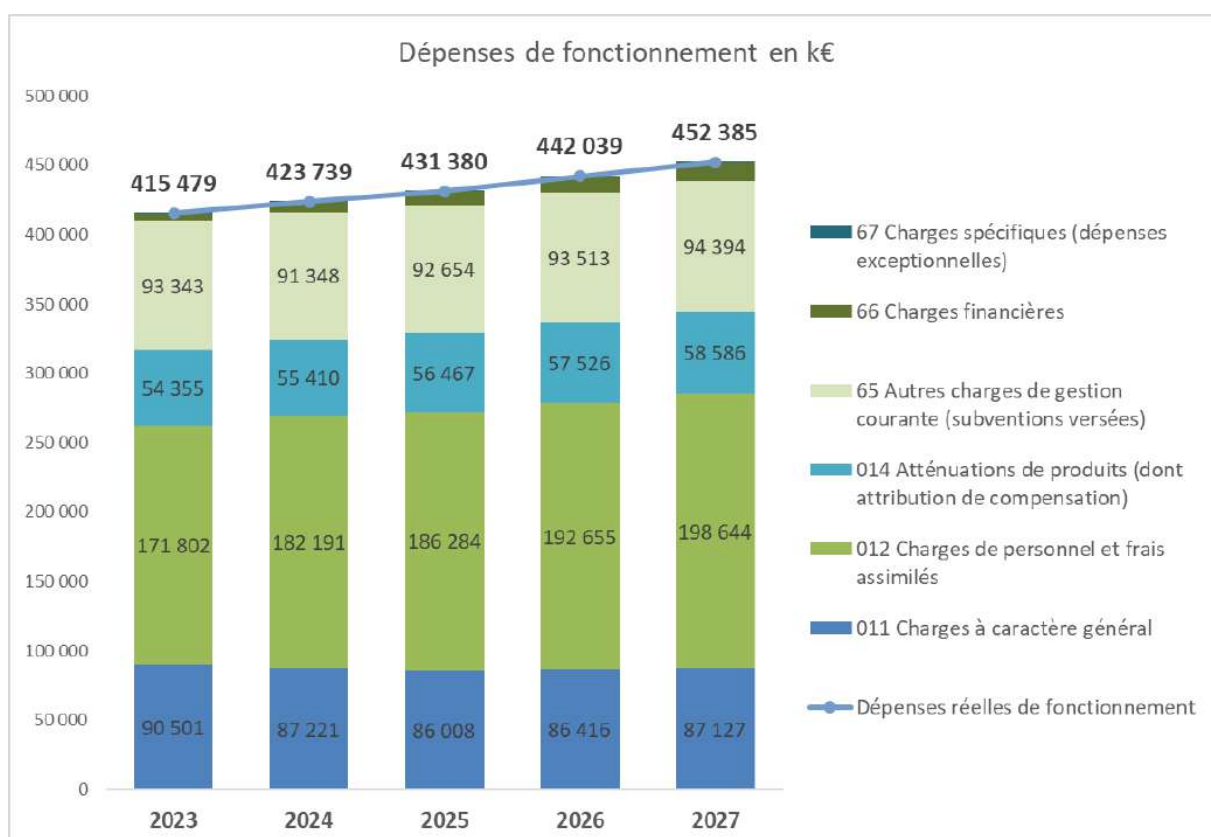
Les **versements en participation de la CAF** au titre du contrat enfance jeunesse sont supposés stables sur la période. En effet, malgré la hausse du nombre d'enfants accueillis dans les structures de la petite

enfance ou d'enfance/jeunesse, le système de prestation sociale unique (PSU) et les évolutions des demandes des familles vont se traduire par une modération de cette participation.

3.2 Les principales dépenses de fonctionnement

En raison des nombreux chocs inflationnistes subis par la ville, les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'éloignent mécaniquement de la prévision de début de mandat.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 415 M€ en 2023 pour atteindre plus de 450 M€ en 2027, soit une dynamique de 3,5% en moyenne par an, traduisant une forte hausse en 2023, puis une trajectoire plus modérée par la suite.



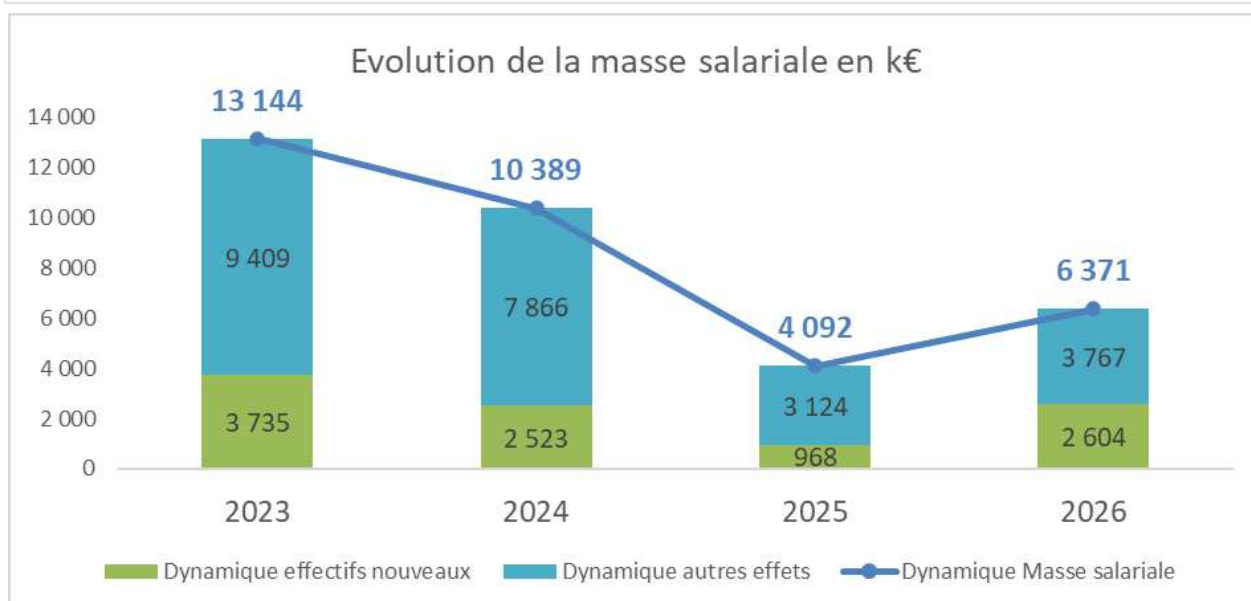
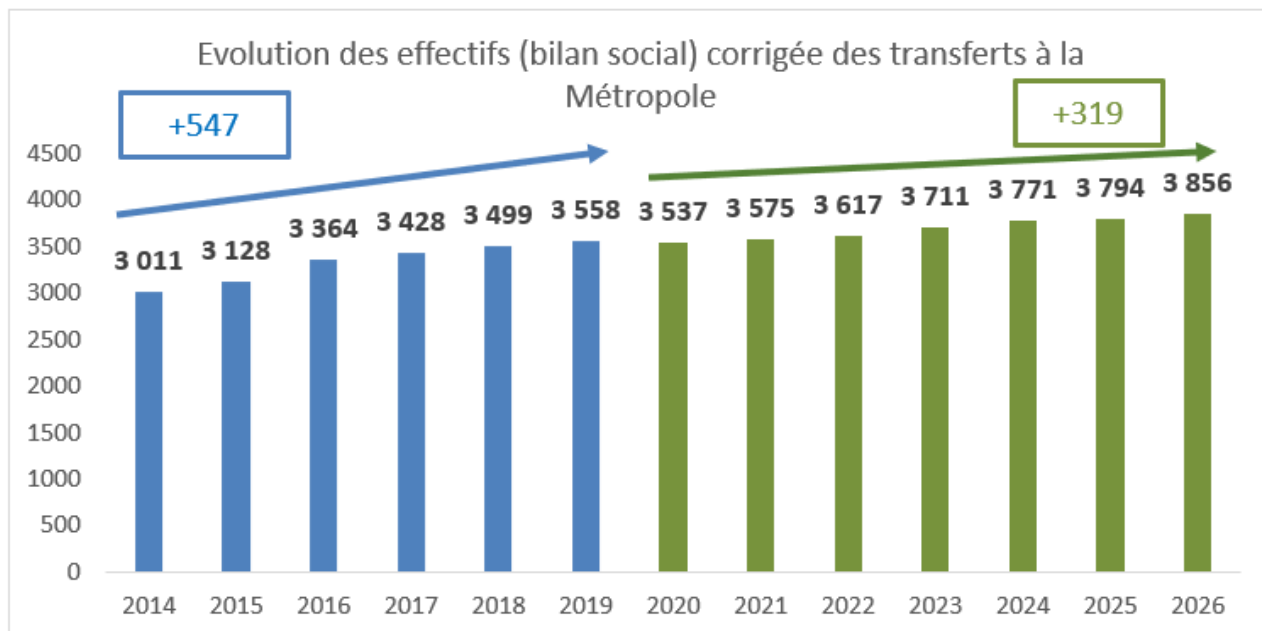
Dans cet ensemble, la **dépense salariale (171 M€ attendus en 2023)** représenterait 41% des charges, soit le premier poste de dépenses de fonctionnement.

Il est attendu pour 2023 une forte hausse de la dépense salariale impactée par la revalorisation du point d'indice actée par l'Etat à l'été 2022 (+3,5% soit +4,2 M€ en 2023 pour la ville en année pleine) ou encore la revalorisation du SMIC et l'application des mesures du Ségur de la santé. Par ailleurs cette prospective fait l'hypothèse d'une nouvelle revalorisation du point d'indice de même ampleur en 2023 (+2,2M€ puis +4,2 M€ en année pleine). Elle intègre également différentes mesures d'attractivité et de rééquilibrage des écarts entre femmes et hommes et donc d'amélioration du régime indemnitaire des agents de la Ville.

Durant les prochaines années, la **progression de la masse salariale serait de +4,6%** en moyenne sur la période, incluant les recrutements prioritaires (police municipale, solidarité, soutien aux personnes précarisées) et nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux équipements livrés (éducation, petite enfance notamment).

Le graphique ci-dessous distingue l'effet des recrutements (limité) et l'effet du renchérissement du coût chargé d'un agent dans le contexte actuel (plus conséquent).

En effet, on estime à 319 créations nettes supplémentaires la hausse sur le mandat en cours contre 547 sur le mandat précédent (source audit CMK de début de mandat, rapport social unique 2021 et projections de recrutements 2022 et suivants).



Les **charges à caractère général (chapitre 011)** subissent de plein fouet l'inflation, avec en premier lieu le coût de l'énergie dont le budget progressera de +14 M€. La ville subira le quasi triplement de sa facture de gaz et d'électricité (+11,6 M€) et le doublement du coût de l'éclairage public (+2 M€). Les mesures de sobriété énergétique et d'économie de gestion engagées dès 2022 par la ville, devraient permettre de contenir la dynamique des charges à caractère général à 3% en moyenne par an, malgré une inflation qui pourrait se prolonger (voir les compléments page 10).

S'agissant des **subventions versées aux associations (chapitre 65)**, elles progresseront pour aider les associations à faire face à l'inflation. **Un fonds dédié de 1,5 M€** sera ainsi mis en place pour soutenir les associations bordelaises qui auraient à faire face à des renchérissements majeurs de leurs coûts.

Au total, le montant consacré à ces dépenses atteindrait **45,7 M€** en 2023 et progresserait de **plus 2,5% / an en moyenne** sur la période comparée à l'année 2022.

Les **subventions aux établissements publics locaux** (CCAS, Opéra, Ecole supérieure des Beaux-Arts entre autres) s'élèveraient à **39 M€** en 2023 et progresseraient annuellement de plus 3% principalement pour accompagner le CCAS et les établissements sanitaires et sociaux.

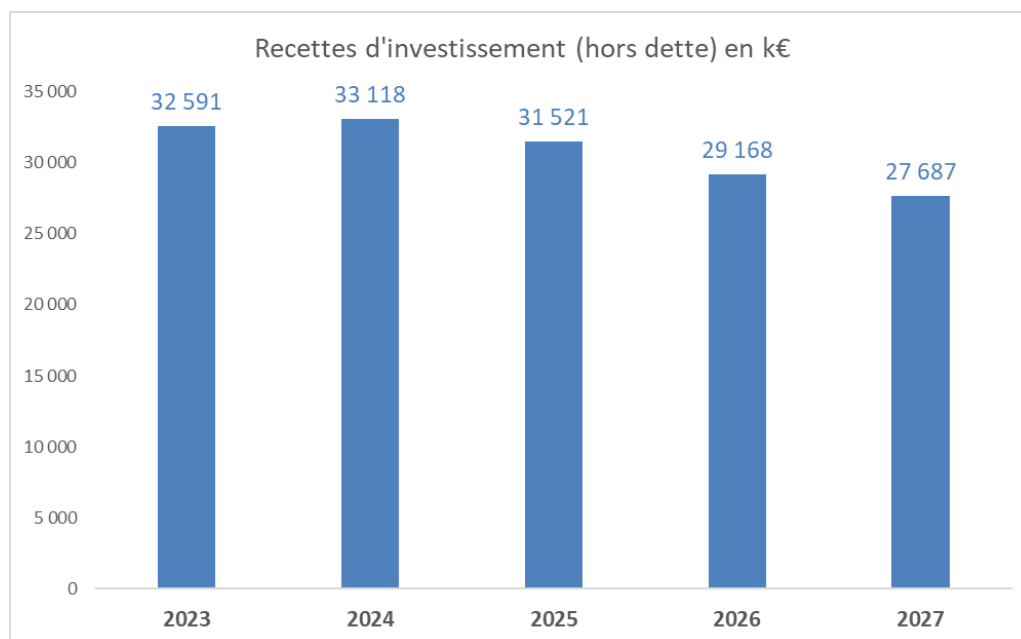
A noter que l'année 2023 sera marquée par une hausse immédiate des subventions de 3,3 M€ au CCAS, de 0,5 M€ à l'Opéra et de 1,8 M€ au SIVU.

Les **atténuations de produits (chapitre 14)** sont essentiellement composées des attributions de compensation versées à Bordeaux métropole suite à la métropolisation et la mutualisation et de la contribution au FPIC qui a été détaillée plus haut dans la partie fiscale (cf.2.3.2.1)?

Les **frais financiers** sont détaillés infra dans la partie dette (cf. 4.2). Ils augmentent faiblement en début de période mais s'alourdissent progressivement avec le renouvellement des emprunts.

3.3 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de trois parts principales : les recettes de cessions d'immobilisations, le FCTVA et le reversement du produit de taxe d'aménagement perçu par la Métropole au regard des investissements réalisés par la Ville et des participations aux projets d'équipement.



Pour les années 2023 à 2027, **le produit global attendu s'établirait en moyenne à 30 M€**, avec une progression sur la période du FCTVA en lien avec les investissements réalisés, et des cessions importantes en début de période (dont celle attendue du centre commercial Europe au Grand Parc pour 4 M€).

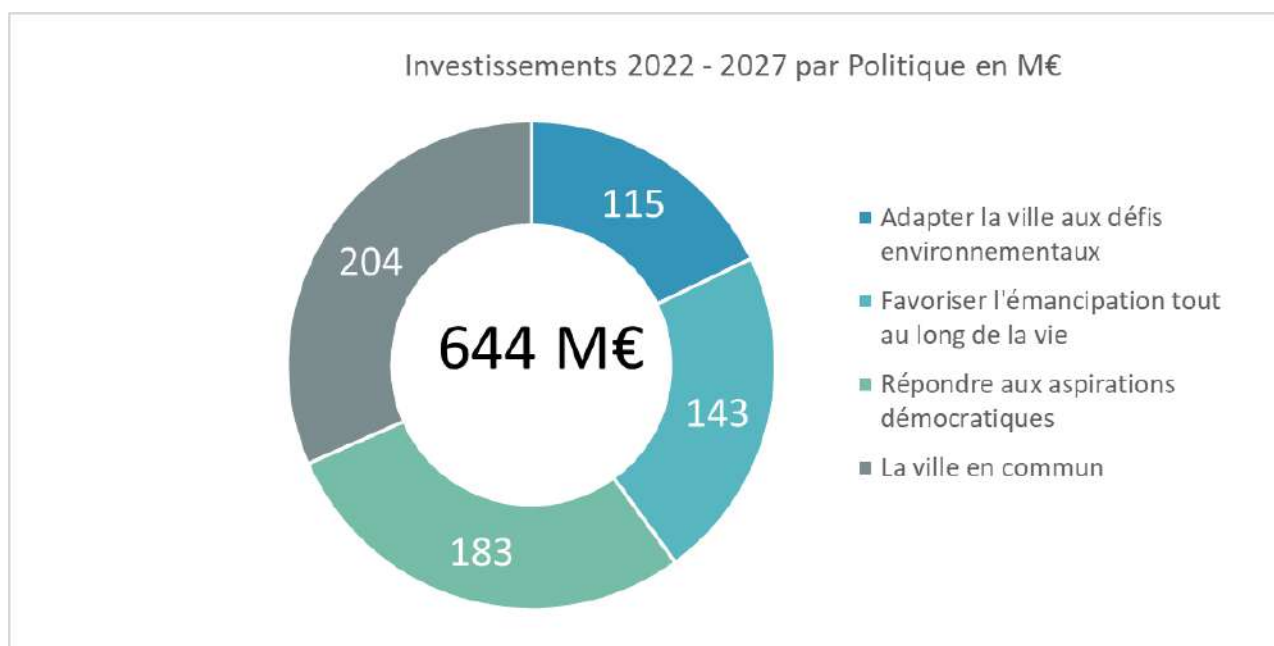
Parmi les dotations reçues, la **taxe d'aménagement** reversée par Bordeaux Métropole est attendue à hauteur de 3 M€ en 2023, montant stable sur les exercices suivants, correspondant à la dynamique des investissements réalisés sur l'ensemble des quartiers.

Au total, les recettes réelles d'investissement 2023 hors dette s'élèveraient à 32 M€.

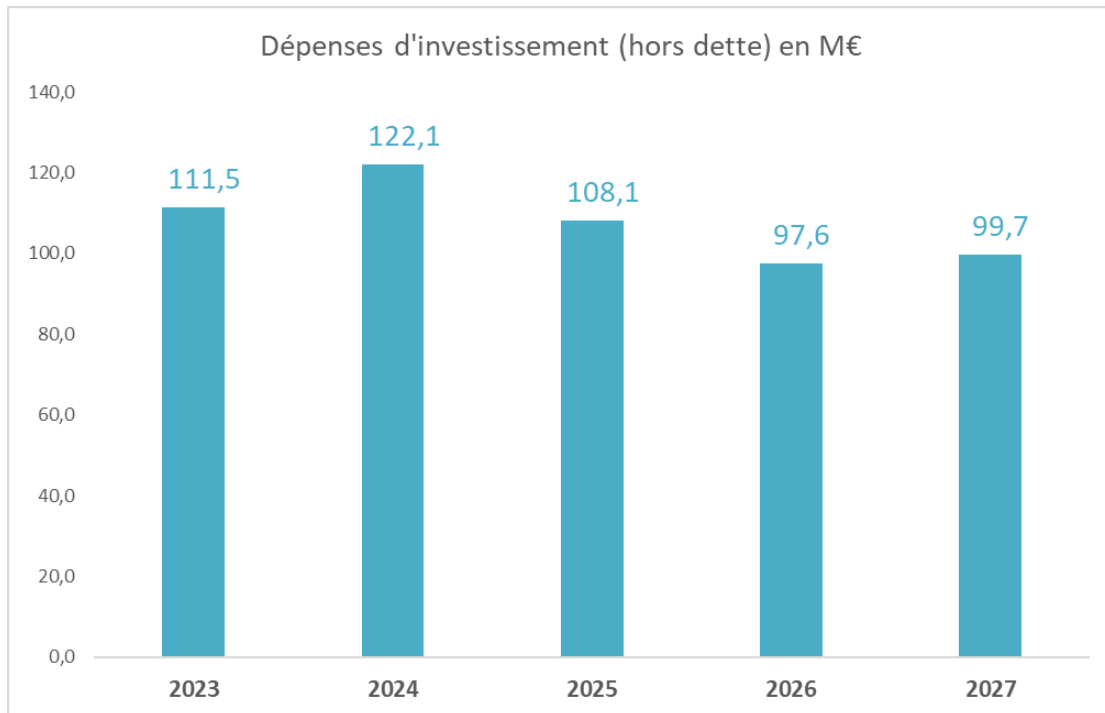
3.4 Les dépenses d'investissement

Dans le cadre de la préservation d'un patrimoine vieillissant et la création d'équipements de proximité dans les quartiers, la Ville accroît son PPI en investissant plus de **644 M€ sur la période 2022-2027, soit 107 M€ en moyenne par an** (à comparer à 104M€ / an dans le précédent ROB 2022).

Malgré les contraintes budgétaires inédites rencontrées et la faible lisibilité des ressources des collectivités locales à moyen terme, la Ville fait le choix de préserver un programme d'investissement ambitieux, pour répondre aux attentes fortes des habitants de tous les quartiers bordelais.



Les dépenses d'investissement portées par Bordeaux Métropole au travers du versement de **l'attribution de compensation d'investissement (ACI)** représentent une dépense de plus de **15 M€** annuels pour les exercices 2023 et suivants.



Sur la période 2022-2026, le programme pluriannuel d'investissement (joint en annexe) s'élève à **645 M€** pour une prévision de réalisation de **544 M€** sur la même période soit un **taux de réalisation prévisionnel autour de 80%**. Cette hypothèse s'appuie sur les premières anticipations du **taux de réalisation des dépenses d'équipement 2022 qui serait supérieur à 70%** (vs 68% en 2021), **en nette progression** par rapport aux années précédentes même avant covid (55% en 2019).

En matière de gestion pluriannuelle des crédits, la Ville souhaite élargir la gestion des projets d'investissement en autorisations de programmes (AP/CP), qui représentent aujourd'hui 50% des crédits inscrits au PPI. L'objectif est d'une part, de rapprocher les prévisions budgétaires de la réalité opérationnelle des projets et, d'autre part, d'accroître encore les taux d'exécution de la section d'investissement.

4 La gestion de la dette

4.1 L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 s'élèvera à 295,76 M€, contre 284,96 M€ au budget primitif 2022, soit une hausse de l'encours de 3,79 %.

LIBELLES	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	%	DETTE EN CAPITAL AU 1 ^{er} JANVIER 2023	%	ANNUITE DE L'EXERCICE	%	INTERETS	%	CAPITAL	%
EMPRUNTS BUDGET PRINCIPAL	468 798 030,12	93,63	277 442 225,02	93,81	32 790 097,46	93,92	4 897 135,22	90,13	27 892 962,24	94,62
DETTES AFFERENTES PPP (Cité Municipale)	31 919 852,22	6,37	18 316 116,66	6,19	2 123 550,00	6,08	536 201,96	9,87	1 587 348,04	5,38
TOTAL	500 717 882,34	100,00	295 758 341,68	100,00	34 913 647,46	100,00	5 433 337,18	100,00	29 480 310,28	100,00

La ville de Bordeaux a emprunté un prêt de 10 M€ en fin d'année 2021 contracté auprès de l'Agence France Locale (l'AFL) à un taux fixe de 0,670% sur une durée de 20 ans. Cet emprunt a été consolidé en mars 2022 pour une première annuité de remboursement en mars 2023.

Sur décembre 2021, la Ville de Bordeaux a emprunté pour 15 M€ auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 0,66% sur une durée de 20 ans. Ce prêt consolidé au 15 décembre 2021 verra sa première année de remboursement comptabilisée au 1^{er} janvier 2023.

La Ville de Bordeaux a emprunté pour 4 M€ auprès de la Société Financière de la NEF à un taux fixe de 0,65% sur une durée de 15 ans. Ce prêt a vocation à financer les investissements verts et, soutenir des projets humainement fructueux en présentant un intérêt social réel. Ce prêt consolidé au 14 février 2022 pour un montant partiel de 400 000 €, sera débloqué dans sa totalité en février 2023, et verra sa première année de remboursement en février 2024.

Enfin, en décembre 2022, la Ville a emprunté pour 30 M€ auprès de l'AFL à un taux fixe de 3,135% sur une durée de 20 ans. Le versement des fonds a été effectué le 20 décembre 2022 pour une première échéance annuelle à régler au 20 décembre 2023.

Le volume de la dette du PPP de la Cité municipale pèse pour 6,19% de l'encours.

Avec une croissance économique mondiale ralentie et une inflation galopante, la hausse des taux d'intérêt observée a un impact sur les charges financières des emprunts à taux variable. De plus sur les contrats à double révisibilité (contrats Banque des Territoires) la hausse du taux induit une hausse de la charge financière et donc une diminution du remboursement de capital. Par conséquent, le capital s'amortit moins rapidement et augmente ainsi le coût du financement et l'évolution de l'encours de la dette.

Dans ce contexte économique défavorable, le montant des intérêts n'augmente que de 2,20%, passant de 4,78 M€ à 5,83 M€ alors que l'encours de la dette augmente de 3,79 %.

Le **taux moyen de la dette** atteint **1,86%** au 1^{er} janvier 2023 alors même que la part fixe, apportant d'une part de la sécurité à l'encours, d'autre part permettant à la Ville de se prémunir contre un risque de hausse des taux, est de 92.80%.

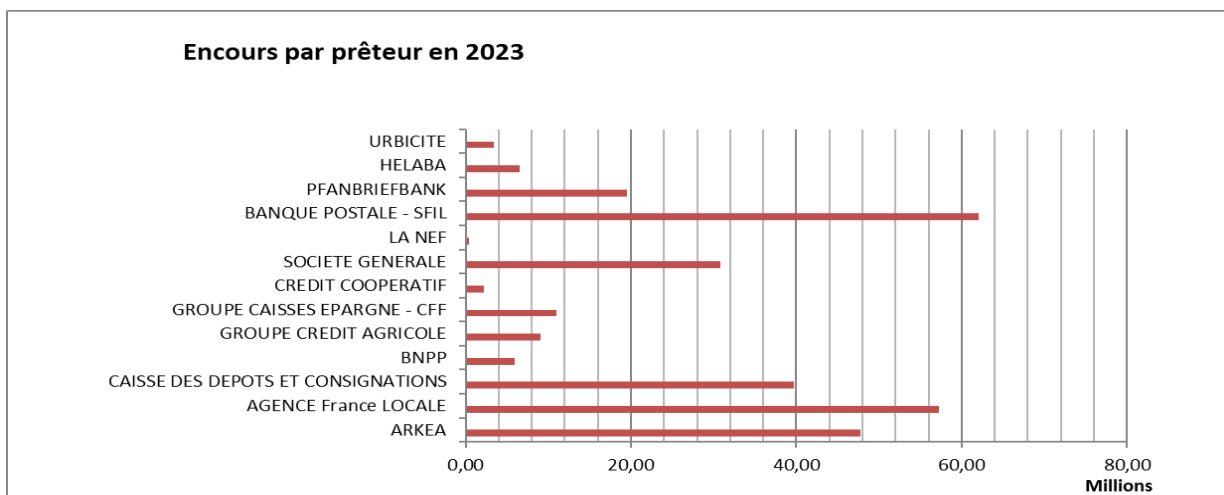
L'annuité de la dette pour 2023 se décompose donc entre les intérêts, estimés à 5,43 M€, et le remboursement du capital estimé à 29,48 M€, soit un total de **34,91 M€**.

4.1.1 La répartition de l'encours

	Encours de la dette 2023	%	Intérêts	Annuités
Total taux fixes	274 461 793,86	92,80	4 950 822,74	30 316 879,72
Total taux variables	21 296 547,82	7,20	482 514,44	4 596 767,74
TOTAL GENERAL	295 758 341,68	100,00	5 433 337,18	34 913 647,46

Le contexte de ces dernières années des marchés monétaires aux conditions très faibles explique l'augmentation de l'encours de la dette à taux fixe. Ainsi, L'encours de dette au 1^{er} janvier 2023 est positionné à **92,80% à taux fixe et 7,20% à taux variable**.

4.1.2 La diversification de l'encours



L'encours de la ville se caractérise par la diversité des prêteurs : banque régionales, nationales, européenne et étrangères, mais les grandes banques « publiques » détiennent une grande partie de l'encours de la dette municipale.

En France, La Banque Postale est la seule à répondre à près de 90 % des demandes de financement par une offre dont les conditions bancaires sont en général excellentes. Elle a été plusieurs fois retenue lors des dernières campagnes d'emprunt. Le groupe SFIL-La Banque postale détient ainsi 20,96 % de l'encours municipal en 2023.

L'Agence France Locale (AFL) s'affiche légitimement comme la banque des collectivités même si cette dernière ne prête qu'à ses adhérents. Cependant, l'AFL gagne des parts de marché grâce à des conditions financières qui s'améliorent nettement ces dernières années. Elle concurrence

fortement les banques commerciales et figure désormais parmi les principaux prêteurs de l'Etablissement à hauteur de 19,37 % juste derrière la Banque Postale.

ARKEA, grâce à des conditions bonifiées ces dernières années détient 16,16% de l'encours de la Ville au 01/01/2023.

La Caisse des dépôts reste une entité ayant une part importante de l'encours à hauteur de 13,43% même si elle souffre ces dernières années de cotations dégradées par rapport au reste du marché bancaire.

4.1.3 La gestion du risque

La « typologie Gissler » permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier) et la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette propre (265,75 M€) est ventilé de la façon suivante :

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	294,86	61
B1	0,90	1

La structure d'exposition de la dette propre de la ville de Bordeaux présente un profil très sécurisé puisque l'encours dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente 99,66 % de l'encours total.

La dette classée dans la typologie B1 (0,34%) est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat. Néanmoins ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché qui restent actuellement très basses.

4.2 Etat des lieux et prospective 2022-2026

4.2.1 Extinction de la dette actuelle

VILLE DE BORDEAUX				
Exercice	encours début	Annuité	Intérêts	Amortissement
2023	295,76*	34,92	5,51	29,41
2024	269,94	32,71	4,91	27,80
2025	242,14	30,72	4,14	26,58
2026	215,57	27,90	3,47	24,43
2027	191,14	26,08	2,92	23,16

*dont 3,6 M€ d'emprunts nouveaux

L'extinction de la dette tient compte de la seconde partie du versement (3,6 M€ en 2023) des fonds du contrat effectué pour 4 M€ auprès de la NEF en 2022. Les débuts de remboursement en 2023 et 2024 (flux simulés dans le tableau ci-dessus et dans le graphique ci-dessous) montrent une relative baisse de l'amortissement à partir de 2026 qui passerait en dessous des 30 M€ à 27.90 M€ pour baisser à presque 26 M€ en 2027. Le poids de la dette de la Ville, malgré un retour à l'emprunt, reste néanmoins encore maîtrisé sur les 5 prochaines années.

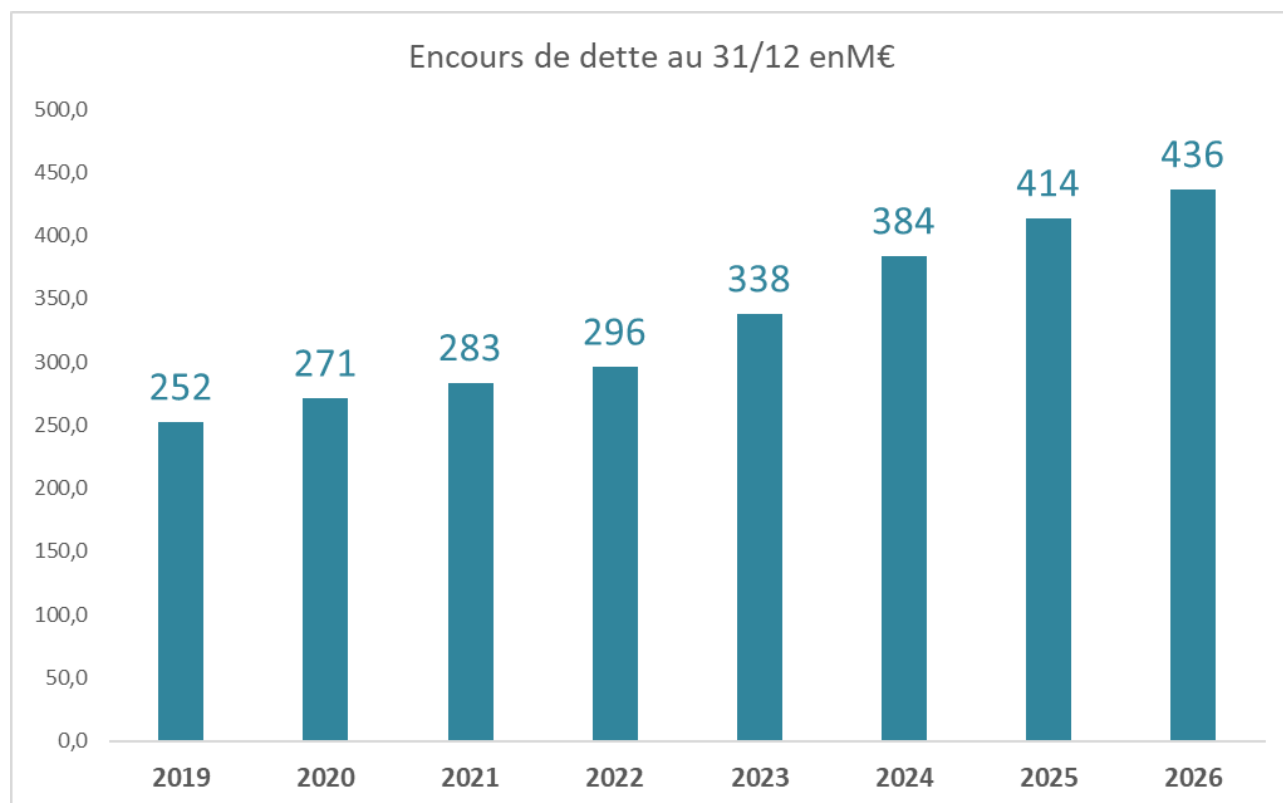
Extinction en annuité au 01/01/23 :



Le profil de l'extinction en annuité prévoit une baisse régulière des flux de remboursements et à compter de 2033 l'encours passera en dessous des 100 M€ à 88,77 M€ puis à nouveau en 2036 où l'encours passera en dessous des 50 M€ à 49,84 M€.

4.2.2 Prévisions d'endettement

La mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements présenté précédemment et annexé au présent rapport supposera la mobilisation d'emprunts qui se traduisent par un accroissement de 140 M€ de l'encours de dette entre fin 2022 et fin 2026, selon la progression suivante :



5 Annexes

5.1 Rappel des dispositions réglementaires

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret du 24 juin 2016 (article D. 2312-3 du CGCT) relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit également que sur cette période :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

5.2 Information sur les dépenses de personnel et des effectifs listées par le décret du 24 juin 2016

5.2.1 Evolution des effectifs sur postes permanents sur les quatre derniers exercices et prospective 2023

Les effectifs au bilan social connaissent une progression mesurée depuis 3 ans, mais devraient croître en moyenne de 53 par an sur le mandat.

La structuration des métiers de la collectivité a évolué avec la mutualisation vers les métiers en lien très direct avec le service rendu à la population notamment de la petite enfance, de l'accueil, de l'éducation et de la sécurité.

En 2020 et 2021, l'activité des services municipaux a été fortement impactée par les effets de la crise sanitaire. Néanmoins, les créations de nouvelles structures, classes, écoles et crèches se sont poursuivies pour le développement de l'offre en matière de politique éducative et petite enfance.

Au cours de l'année 2022, le conseil municipal a délibéré la création de 42 postes dont 29 sur le périmètre des écoles, crèches et sport et 10 à la police municipale. Pour soutenir ses politiques prioritaires, la Ville de Bordeaux s'est dotée d'un plan pluriannuel de pilotage des emplois. Cette politique de priorisation affirmée des créations d'emploi a permis ainsi de concilier ouverture d'équipements et stabilité globale des effectifs.

A compter de 2023, et afin de conserver un niveau élevé de service public, d'accélérer la transition énergétique et écologique, de garantir la justice sociale, la dynamique d'emploi sera amené à accélérer, tout en restant en ligne avec l'évolution de la population. L'effectif total sur la mandature progressera d'environ 320 postes contre 550 sur la période 2014-2020, hors effets de la mutualisation.

5.2.2 Nombre d'agents permanents et répartition par genre sur les quatre derniers exercices

Au 31/12	2019	2020	2021	2022 (aout)
Effectifs titulaires	3229	3196	3212	3256
Effectifs non titulaires sur emplois permanents	329	341	363	330
Total	3558	3537	3575	3586
Répartition hommes/femmes	30%/70%	30%/70%	29%/71%	29%/71%

Source : Rapport social unique 2021, voté le 13 décembre 2022

La hausse des effectifs titulaires sur emplois permanents constatée en 2022 est principalement le fait de contractuels, dans le prolongement de ce qui avait été observé en 2021 par rapport à 2020 (évolution complète à présenter lors du prochain Rapport social unique).

Cette évolution marque la politique de déprécarisation mise en œuvre au sein des services de la ville.

En matière d'égalité hommes/femmes, la collectivité a validé en 2022 la labellisation égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il est à noter la tendance à la hausse de la part globale des femmes sur les effectifs permanents en 2021. Cette part est la plus importante dans la catégorie C (73 %). La catégorie A arrive en seconde position avec 67% d'effectifs féminins occupant un emploi permanent.

La politique de la ville en faveur des personnes en situation de handicap a permis d'augmenter le nombre d'agents Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE), en mettant à profit la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le taux d'emploi est de 6,57% représentant 229 agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

Les effectifs sont essentiellement féminins (179 femmes, 50 hommes) et de catégorie C (209). 11 sont en catégorie B et 9 en catégorie A.

La Ville de Bordeaux a renouvelé son conventionnement avec le FIPHFP fin 2022 pour une nouvelle période triennale.

5.2.3 Avantages en nature sur les deux derniers exercices et prospective

Au 31/12	2021	2022	2023 *
Montant avantages en nature sur l'année	180 000 €	211 000 €	213 000 €
Nbre de véhicules de fonction sur l'année	3	3	3
Nbre logements de fonction sur l'année	63	62	63

**Eléments prospectifs.*

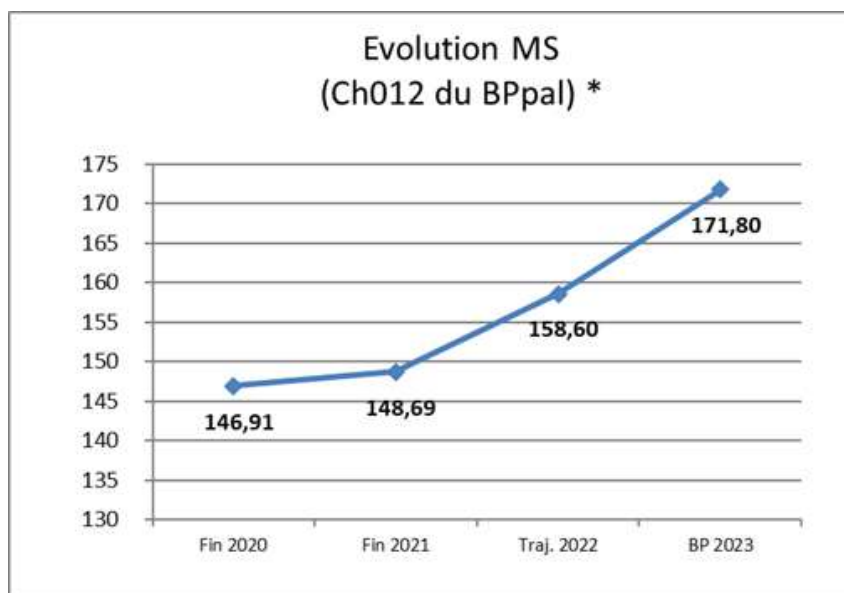
L'attribution de véhicules de fonction, par la collectivité respecte les principes réglementaires qui permettent d'attribuer un véhicule de fonction aux emplois fonctionnels.

Les logements de fonction sont prioritairement affectés dans les écoles de la Ville.

Enfin, il doit être relevé que l'attribution de véhicules de services avec autorisation de remisage à domicile ne fait pas partie des avantages en nature de la collectivité mais, est soumise au versement d'une indemnité pour l'agent qui en bénéficie, conformément à la délibération n°2008.0524 du 27 octobre 2008.

En matière d'avantage en nature, une stabilisation est constatée. Il n'y a pas d'évolution significative prévue dans les années à venir en la matière.

5.2.4 Evolution de la masse salariale sur les quatre derniers exercices et 2023



La trajectoire budgétaire 2022 de la dépense salariale est fortement marquée par le contexte national d'inflation qui a entraîné une revalorisation du point d'indice et du SMIC. La prévision d'exécution 2022 se situe à 158,60 M€, soit +3,25 M€ par rapport au budget initial qui a nécessité l'adoption d'une décision modificative.

Par rapport à 2021, la masse salariale connaît une évolution prévisionnelle de +6,7%.

Cette évolution est très fortement liée à différentes mesures nationales en lien avec le maintien du pouvoir d'achat, sollicitant le budget de la collectivité à hauteur de 5M€, dont notamment :

- La revalorisation des grilles des catégories C à compter de janvier 2022 (**1730 k€** sur 2022) et l'attribution d'une prime « inflation » sur le même mois (**300 k€**) ;
- Le **relèvement de la valeur du point d'indice** à hauteur de 3,5 % à compter de juillet. Cette décision est évaluée à un coût de **2 450 k€ pour 2022** et 4 200 k€ en année pleine. Cette mesure concerne le traitement indiciaire de l'ensemble des agents (permanent et non permanent) et également les éléments variables de rémunération basés sur la valeur du point (SFT, NBI, heures supplémentaires) ;
- Les mesures liées au **Séjour de la Santé**
- **3 revalorisations du SMIC** en janvier 2022, mai et août (**391 k€** sur 2022) avec une quatrième hausse vraisemblable sur le mois de décembre, qui vont effacer l'effet de la revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la catégorie C.

En effet, ces revalorisations successives ont eu un effet de tassement des grilles de rémunérations des salaires de la fonction publique territoriale, effaçant par exemple 9 années d'ancienneté pour les catégories C, ou encore portant le traitement indiciaire des 3 premiers échelons de la catégorie B au même niveau que celui des sept premiers échelons de la catégorie C. Ceci renforce la problématique de l'attractivité de certains métiers en contexte de tension de recrutement.

- Enfin, il est attendu pour la fin d'année une nette hausse de la garantie individuelle de pouvoir d'achat au bénéfice des fonctionnaires qui ne connaissent plus d'avancement car positionné en

indice terminal ; elle assure une prime permettant de neutraliser une partie des effets de l'inflation (**+200 k€** attendu / à 2021)

De nouvelles mesures statutaires ont également caractérisé cet exercice parmi lesquelles :

- **Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture.** 164 agents concernés pour un impact de **170k€** sur 2022 : reclassement indiciaire et première tranche de revalorisation indemnitaire.
- Un reclassement de la filière médico-sociale a été mis en œuvre (**65 k€**)
- Le paiement du forfait mobilité durable (**70 k€**)
- Le plan de revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (dit RIFSEEP) se poursuit en se renforçant sur certaines fonctions (**750 k€**).

La ville a défini et mis en œuvre un plan d'adaptation des effectifs budgété à 3,3 M€ au titre de l'exercice 2022 orienté sur les politiques prioritaires. Il intègre l'effet report des créations actées en 2021 ainsi que l'impact des 42 créations de postes délibérés en conseil au cours de l'année 2022.

Pour maîtriser l'impact de ces évolutions d'effectifs sur les secteurs dits « prioritaires » ; il a été décidé de la mise en œuvre d'un **plan emploi**. Il a été défini un volume d'économies par Direction Générale à réaliser sur le non-renouvellement de postes devenus vacants.

Ainsi, des réunions mensuelles sont animées au niveau stratégique (DGS/DG/DRH). Les décisions de non-remplacement sont évaluées et partagées avec chaque direction générale.

Enfin, l'exercice 2022 a été marqué par la gestion des élections présidentielles et législatives qui a conduit au paiement de primes et d'heures supplémentaires pour un total de **508 k€**.

La reprise des opérations de recensement, à la suite de leur suspension pendant la crise sanitaire, a conduit au paiement de 110 k€ d'indemnités pour les agents recenseurs.

Il est aussi constaté un retour à des **consommations fortes des enveloppes de personnel temporaires** avec une surconsommation de près de 350 K€ attendue à ce stade soit +3% de l'attendu budgétaire initial.

Ceci s'explique notamment par les réouvertures des structures culturelles au public, un absentéisme post-covid qui reste prégnant ainsi que l'action menée par les équipes municipales pour la gestion du **centre de vaccination du Quai de Bacalan**, via les équipes de vacataires mobilisés (**165 k€**).

5.2.5 Temps de travail

Les services de la Ville de Bordeaux fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures annualisées.

- ✓ Temps de travail annuel : 1 607 heures
- ✓ Hebdomadaire : 36h50
- ✓ Journalier : 7h22

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et s'adaptent aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers.

Pour faire face aux besoins imposés par le service au public, des horaires décalés de nuit ou de week-end ont été mis en place.

5.2.6 Evolution de l'absentéisme

L'absentéisme pour les quatre derniers exercices se décline de la manière suivante :

Au 31/12	2019	2020	2021	2022*
Structures	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux	Ville de Bordeaux
Absentéisme pour raison médicale	9,98%	10,60%	11,43%	12,54%
Absentéisme pour maladie ordinaire	6,28%	6,60%	7,00%	8,41%

** (Chiffres arrêtés à Aout 2022)

*Pas de comparaison avec les grandes collectivités compte tenu du contexte sanitaire

La crise sanitaire liée à la Covid s'est poursuivie sur l'année 2021 et son impact sur l'absentéisme est resté fort. Ainsi, l'absentéisme pour raison médicale (hors disponibilité d'office) s'élève pour la ville de Bordeaux à 11,43% en 2021 contre 10,60% en 2020. Il est à noter qu'en dehors de la crise sanitaire l'absentéisme à la ville de Bordeaux à l'instar des tendances nationales, ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Il était de 9,58% en 2018 et il a augmenté de près de 2 points en 4 ans.

De façon plus précise, le nombre de jours d'absence des agents sur emplois permanents s'élève pour l'année à 149 183 jours, ce qui représente 408,7 ETP. La maladie ordinaire reste le motif le plus répandu et son taux est en hausse sur l'année, conséquence directe de la crise sanitaire (taux de 8,41% en 2021).

En ce qui concerne l'accidentologie, après une année de baisse due aux aménagements de travail dans le cadre de la crise sanitaire, le nombre de jours d'arrêt est en hausse que ce soit dans le cadre d'accidents du travail ou de trajet.

Enfin, le dernier élément saillant concernant l'absentéisme de l'année 2021 est la hausse des jours d'absence liés à des maladies de longue durée, contrairement aux longues maladies et grave maladie dont les taux diminuent.

5.3 Modalités de calcul du coefficient correcteur entre les produits de taxe d'habitation et de taxe foncière départementale sur les propriétés bâties

Etape 1 : Calcul de l'écart entre la situation de référence et la situation nouvelle pour la commune, en valeur 2020 et le taux de TH 2017

Terme I - a

Base imposée de TH 2020 sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale x taux de TH 2017 de la commune + Compensation d'exonération de TH 2020 + Moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale	Ce terme représente de la ressource TH perdue par la commune
---	--

Terme I - b

Produit net de TFPB issu des rôles généraux 2020 du département sur le territoire de la commune + Compensation d'exonération de TFPB 2020 du département sur le territoire de la commune + Moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TFPB du département sur le territoire de la commune	Ce terme représente la ressource TFPB transférée par le département
---	---

Si le terme « I - a » est supérieur au terme « I - b », la commune subit une perte de ressources, et inversement.

Etape 2 : Calcul du coefficient correcteur

Terme II - a

Produit net de TFPB issu des rôles généraux 2020 de la commune + Produit net de TFPB issu des rôles généraux 2020 du département sur le territoire de la commune + Différence définie lors de l'étape 1	Ce terme représente le produit global de TFPB qu'aurait dû percevoir la commune si la perte de la TH avait été intégralement compensée en valeur 2020
---	---

Terme II - b

Produit net de TFPB issu des rôles généraux 2020 de la commune + Produit net de TFPB issu des rôles généraux 2020 du département sur le territoire de la commune	Ce terme représente le produit global de TFPB de la commune en valeur 2020
---	--

La division du terme « II - a » par le terme « II - b » aboutit au calcul du coefficient correcteur.

Le coefficient est inférieur à 1 lorsque la commune est avantagée par le remplacement de la TH par la TFPB départementale, supérieur à 1 dans le cas contraire. Un coefficient de 1,18 signifierait par exemple que la commune a besoin de 18% de ressources supplémentaires par rapport à son produit TF pour compenser intégralement la perte subie.

5.4 Dotation de solidarité urbaine

L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction de deux catégories démographiques, d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus, et d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Les modalités de répartition de cette dotation ont été modifiées par la loi de finances pour 2017 telles que :

- Sont désormais éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant) et le premier dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants, classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges ;
- Les communes dont le potentiel financier par habitant est deux fois et demie supérieur au potentiel financier moyen de leur strate démographique ne peuvent pas être éligibles à la DSU ;
- La progression de la DSU est désormais répartie entre toutes les communes éligibles, en fonction de leur indice synthétique, de leur population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, de leur population résidant en zone franche urbaine (ZFU), de leur effort fiscal et d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon leur rang de classement. Ces dispositions permettent de neutraliser les effets de seuils liés à l'existence d'une part cible tout en concentrant la progression sur les communes les plus en difficulté ;
- L'indice synthétique de ressources et de charges permettant de classer les communes et de calculer leur attribution spontanée et leur part dite de « progression de la DSU » a été rénové, afin de mieux tenir compte du revenu des habitants. Ce facteur compte désormais pour 25% dans la composition de l'indice, contre 10% en 2016. Le potentiel financier par habitant voit son poids dans la composition de l'indice minoré à due concurrence, passant de 45% à 30%. Le poids relatif des autres facteurs (logements sociaux et bénéficiaires des APL) reste inchangé.
- Une garantie de sortie exceptionnelle a permis aux communes qui ont perdu leur éligibilité à la DSU en 2017 de percevoir à titre de garantie en 2019, et pour la dernière année, une dotation égale à 50% du montant perçu en 2016. Pour rappel, cette proportion s'élevait à 90% en 2017 et à 75% en 2018. L'année 2019 étant la dernière année d'application de cette garantie, elle a disparu en 2020.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont donc classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 30%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 25%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Les valeurs moyennes utilisées dans le calcul de l'indice sont celles constatées pour l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus.

5.5 La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

A l'instar de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels initiée par la LFI 2010 et appliquée en 2017, **l'article 146 de la LFI 2020** a confirmé l'engagement de la réforme de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et a précisé les jalons de travail pour mettre en œuvre cette mesure en 2026. De même, elle définit un dispositif de mise à jour permanent des bases fiscales.

La taxe d'habitation sur les résidences principales étant supprimée, ces valeurs locatives serviront pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le dispositif présenté est fondé sur le rapport d'expérimentation remis en février 2017, à la suite d'une expérimentation menée à partir de 2015 sur 5 départements, qui se caractérise par les grandes lignes suivantes :

- Définition de 4 grandes catégories fonctionnelles de bâtiments (maisons individuelles ; appartements situés dans les immeubles collectifs ; locaux d'habitation qui présentent des caractéristiques exceptionnelles ; les dépendances isolées) ;
- Actualisation des valeurs locatives en fonction des valeurs réelles des baux constatées sur le marché locatif (calcul d'un tarif au m²) ;
- Sectorisation des évaluations et possibilité d'appliquer des coefficients de localisation ;
- Intervention des commissions départementales des valeurs locatives qui arrêteront les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 pour une réforme qui devrait s'appliquer sur les impositions 2026.

*
* *
* *



Rapport d'orientations budgétaires 2023

PARTIE 1 :

Le contexte

Un choc inflationniste sur l'énergie, les prix, les matériaux, les taux d'intérêt...

Une possible absence de croissance en 2023



Une reprise de l'activité économique désormais freinée par l'inflation

Le retour de l'activité économique en 2021 s'est traduit par des tensions inflationnistes, puis un choc énergétique accru par la guerre en Ukraine, qui pèsent sur les perspectives de croissance :

- un retour du PIB au niveau 2019 dès mi 2021
- ... mais une croissance 2022 passée de 4% en PLF 2022 à 2,5% en octobre 2022
- Des incertitudes sur la croissance 2023, avec des prévisions entre -0,4% et 0,7% selon les économistes, 1% dans les lois de financements.

La dernière prévision du FMI, du 11 octobre 2022, signale ainsi un risque de récession en Allemagne, en Italie et le fait que les incertitudes liées à la situation géopolitique pouvaient conduire à des scénarios plus pessimistes.

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2021	2022	2023
Production mondiale	6,0	3,2	2,7
Pays avancés	5,2	2,4	1,1
États-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
France	6,8	2,5	0,7
Italie	6,6	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Japon	1,7	1,7	1,6
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Canada	4,5	3,3	1,5
Autres pays avancés	5,3	2,8	2,3

L'énergie : principale cause de l'inflation et de la situation tendue des finances locales

Des prix de l'énergie devenus intenable : le prix de l'électricité en base était le 22 août 2022 de 800€/MWh, contre un prix moyen payé par la ville de Bordeaux de 150 €/MWh en 2021. Le prix du gaz (ou PEG) qui était autour de 15€/MWh en juin 2021 atteignait ce même jour les 240 €/MWh.

Ainsi la facture énergétique de la ville passe de 9 à 23 M€ entre 2022 et 2023 (x2,6)

En outre, le soutien de la ville doit augmenter pour le CCAS pour 3,3 M€, le SIVU pour 1,8 M€ et l'Opéra pour 0,5 M€ sous l'effet des mêmes tensions inflationnistes. Afin de soutenir ses partenaires associatifs essentiels la collectivité mettra en place un **fonds dédié de 1,5 M€**.

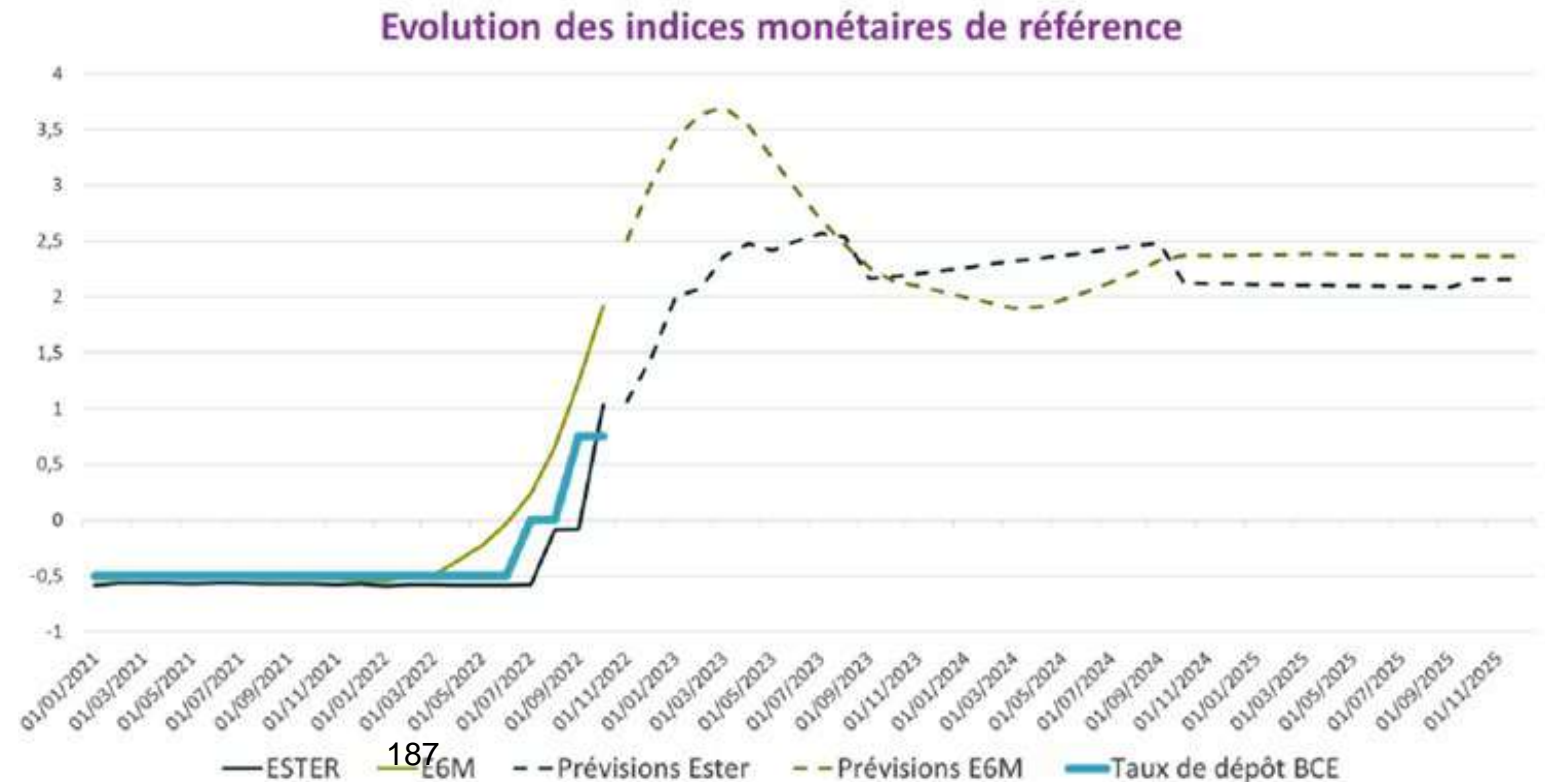
Au total, l'impact de l'énergie et des autres coûts exogènes (30 M€) correspond à la moitié de l'épargne brute de 2019 ou la totalité de l'épargne nette de 2021.

Cet impact est calculé après prise en compte de l'amortisseur sur les prix mis en place par la loi de finances pour 2023, qui permet près de 1,2 M€ de moindres dépenses.

Face à l'inflation, les banques centrales ont redressé leurs taux directeurs, les conditions de financement se durcissent...

Face à l'inflation la BCE a estimé que la hausse n'était pas que transitoire. Elle a réagi en procédant à une hausse des taux en juillet 2022 de 0,5 points, suivie de plusieurs autres cet automne soit une augmentation totale de 2,5 points (+2,5%) sur 2022.

L'effet direct pour une ville comme Bordeaux, est qu'un prêt sur 20 ans à taux fixe qui s'obtenait à 1% fin 2021, se négocie désormais entre 3,6% et 4%



Loi de finance 2023: des mesures insuffisantes pour les collectivités

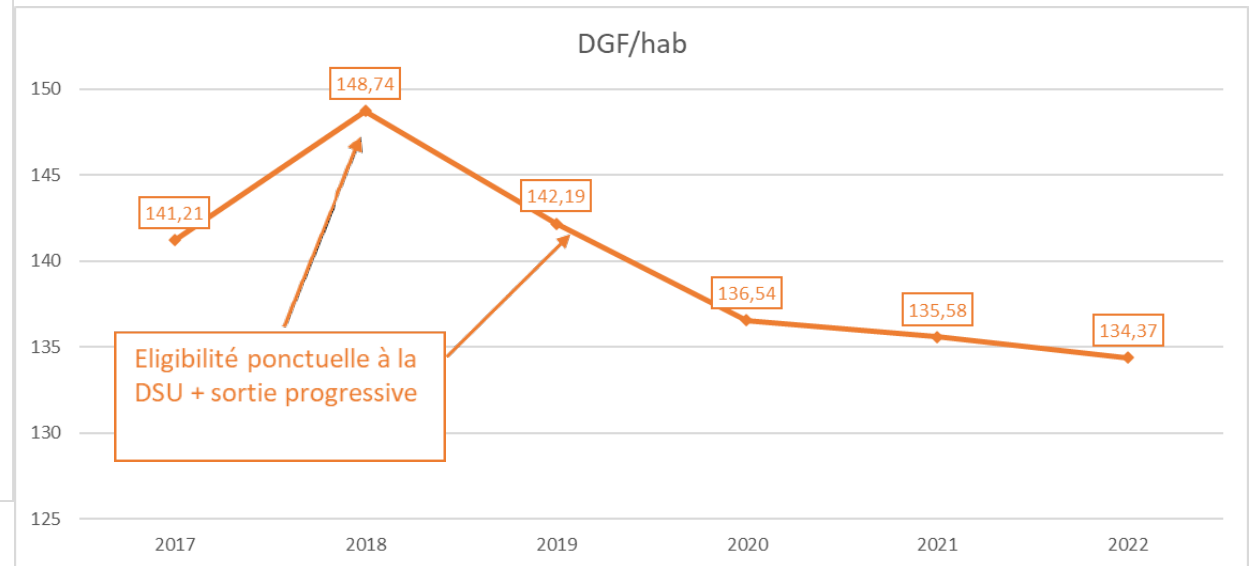
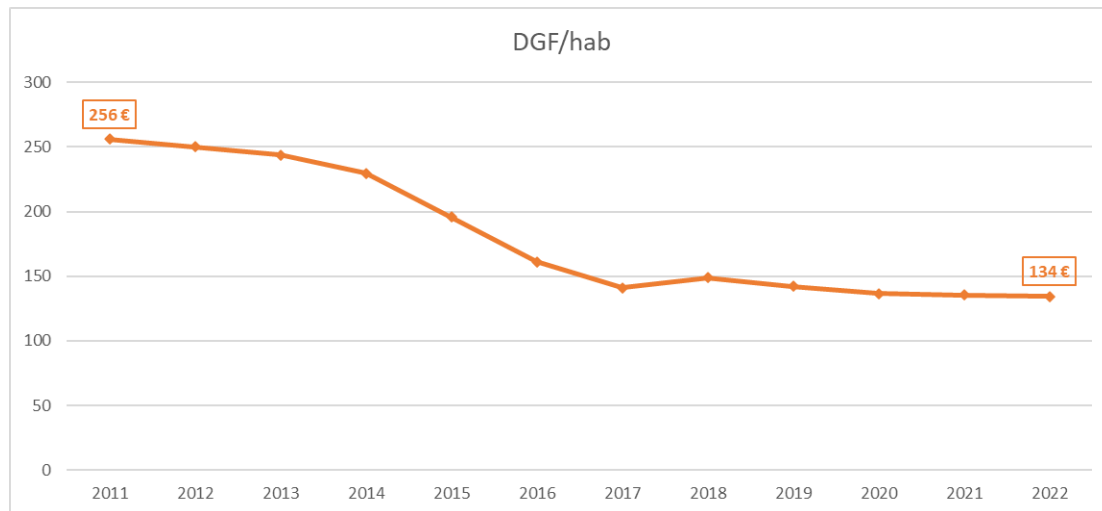
La préparation de la loi de finances a été particulièrement riche en rebondissements et le texte final comporte plusieurs mesures majeures pour le bloc communal :

- La disparition de la CVAE pour les intercommunalités, dès 2023 et en deux ans ;
- Un amortisseur sur les prix de l'électricité dont bénéficient les collectivités ;
- Un filet de sécurité pour les collectivités dont le montant ne pourra être définitivement stabilisé qu'en fin d'exercice 2023, mais qui pourrait s'établir autour de 1,5 M€ ;
- Une augmentation minimale de la DGF nationale qui permettra de limiter les écrêtements habituels de la DGF pour financer la solidarité entre communes, mais pas d'interrompre l'érosion de la DGF de Bordeaux.

Parallèlement le retour d'un plafonnement des dépenses de fonctionnement comportant des sanctions individuelles pour les collectivités a été écarté pour le moment.

Des dotations de l'Etat en recul continu depuis plus de dix ans

La dotation globale de fonctionnement de la Ville de Bordeaux est en recul depuis plus de dix ans.



Cette baisse n'a pas été interrompue avec la fin de la « contribution au redressement des finances publiques » en 2017

En outre, la suppression de la taxe d'habitation, bien que compensée en montant :

- réduit la dynamique fiscale (la base de TF étant moins dynamique dans son évolution) ;
- limite les leviers à disposition des collectivités pour agir.

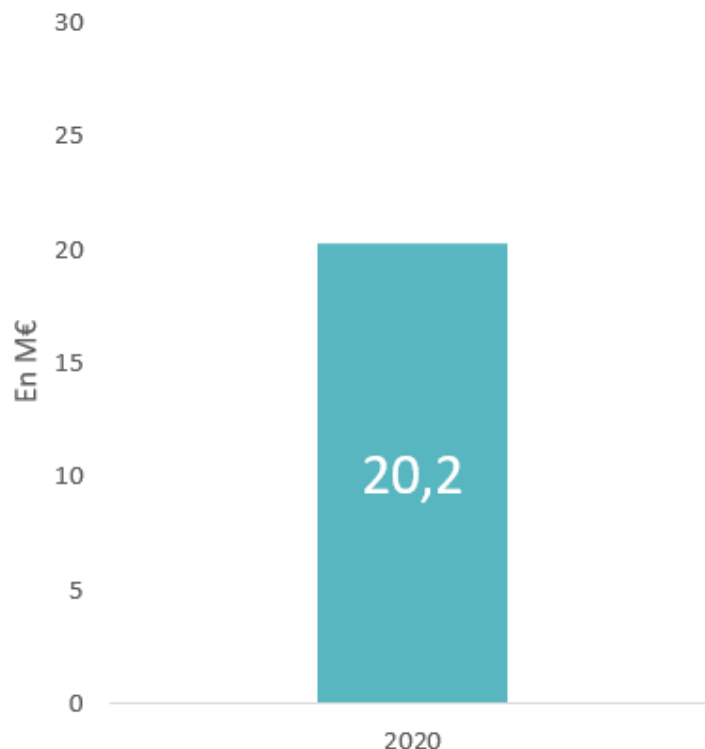
Un 2ème choc encore plus violent : la crise inflationniste après la crise sanitaire

Près de **30 M€** de chocs exogènes auxquels devra faire face la ville de Bordeaux en 2023

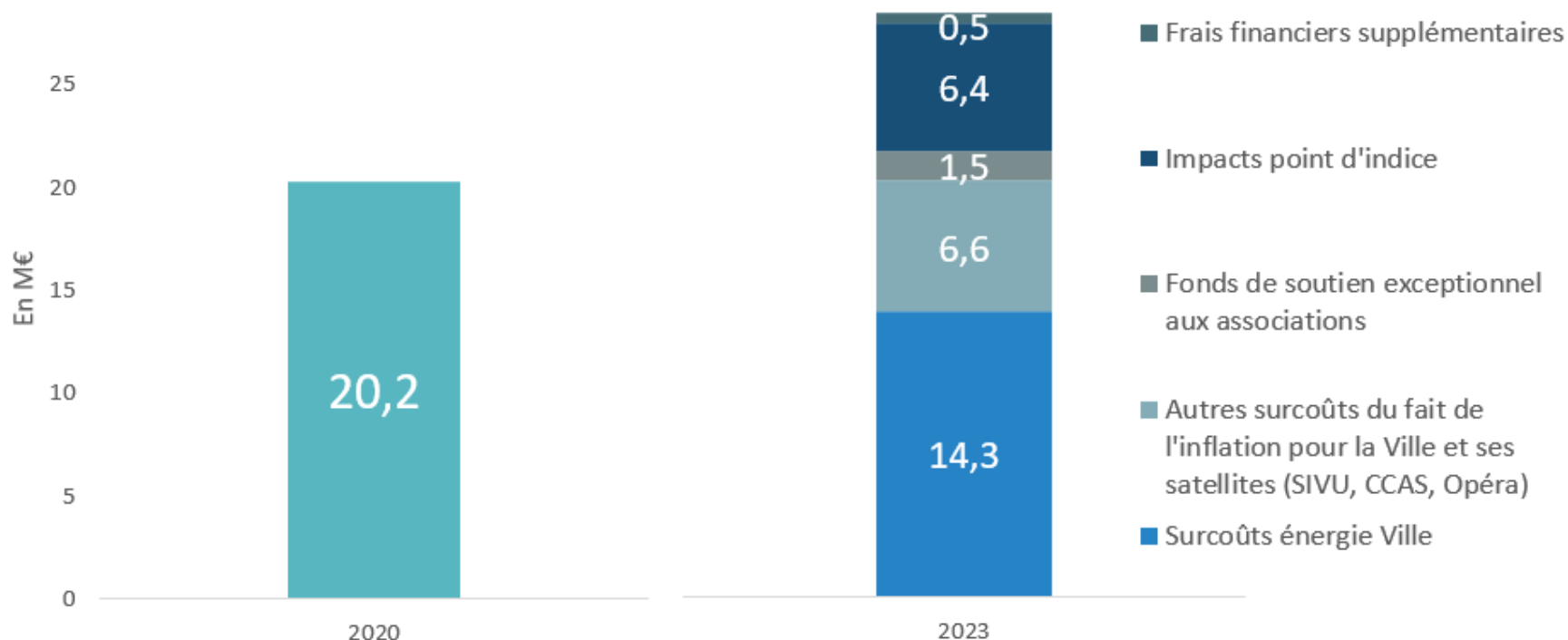
Davantage que l'impact budgétaire de la **crise du Covid** qui avait amputé l'épargne de la ville de plus de **20 M€ en 2020**

Malgré un plan de sobriété énergétique représentant **2,75 M€** d'économies (12%)

Impact crise Covid sur les dépenses et recettes 2020 :
20 M€



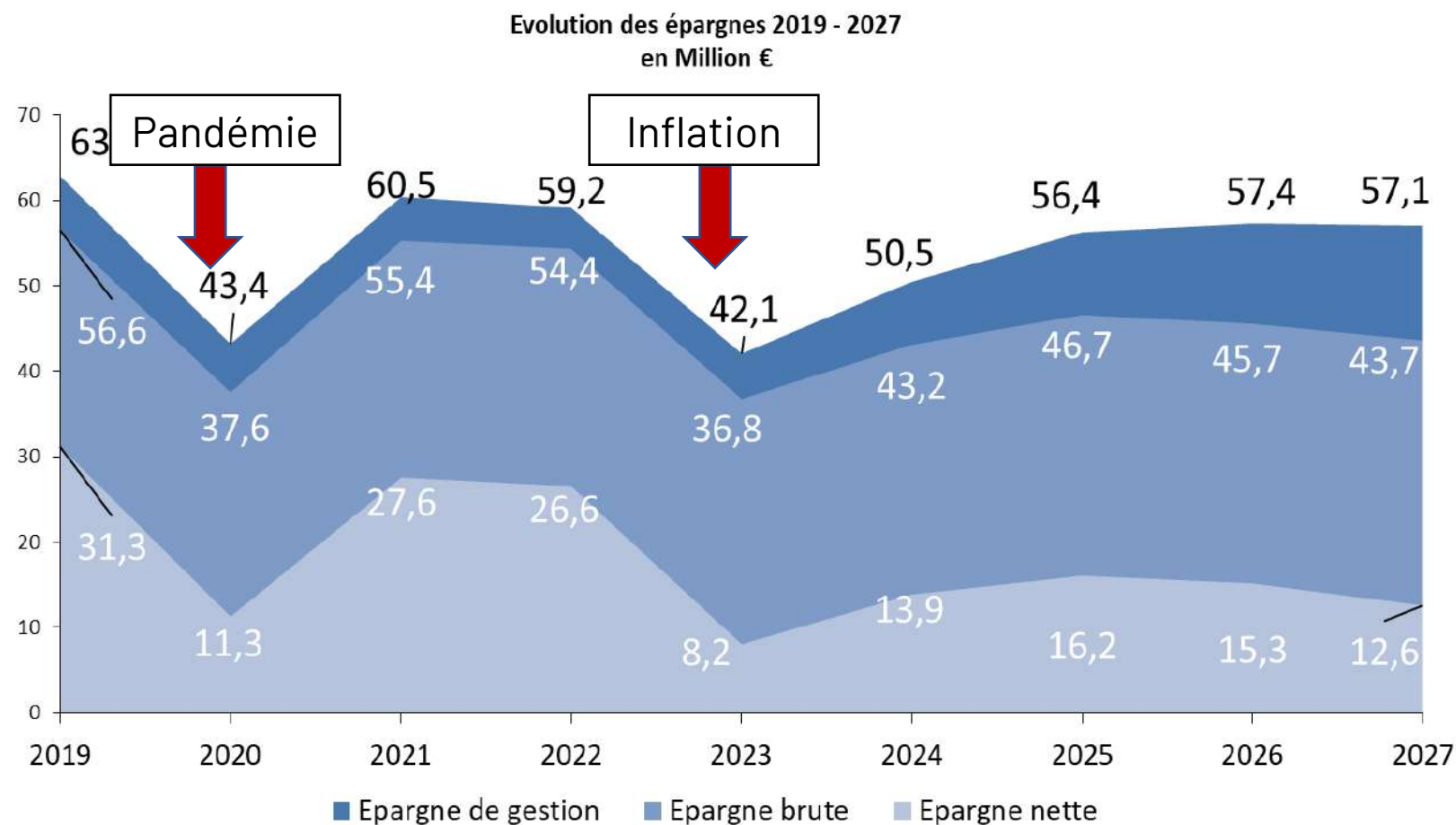
Chocs exogènes 2023 :
près de **30 M€**



Un 2ème choc encore plus violent : la crise inflationniste après la crise sanitaire

Après la crise du Covid, la situation financière a été rétablie grâce à une **gestion responsable et sobre des dépenses**

Face à la crise inflationniste, la sobriété ne suffit pas et **des mesures plus conséquentes sont nécessaires** pour rétablir le niveau des épargnes à l'horizon du mandat.



Epargne de gestion : Recettes - Dépenses de fonctionnement hors frais financiers

Epargne brute : Recettes - Dépenses de fonctionnement

Epargne nette : Epargne brute - Remboursement en capital de la dette

PARTIE 2 :

La trajectoire

- Une gestion sobre depuis le début du mandat
- Garantir le niveau et la qualité du service public
- Tenir le cap du plan de mandat face aux enjeux de transition écologique, de solidarité et d'égalité
- Restaurer l'autofinancement
- Contenir l'endettement

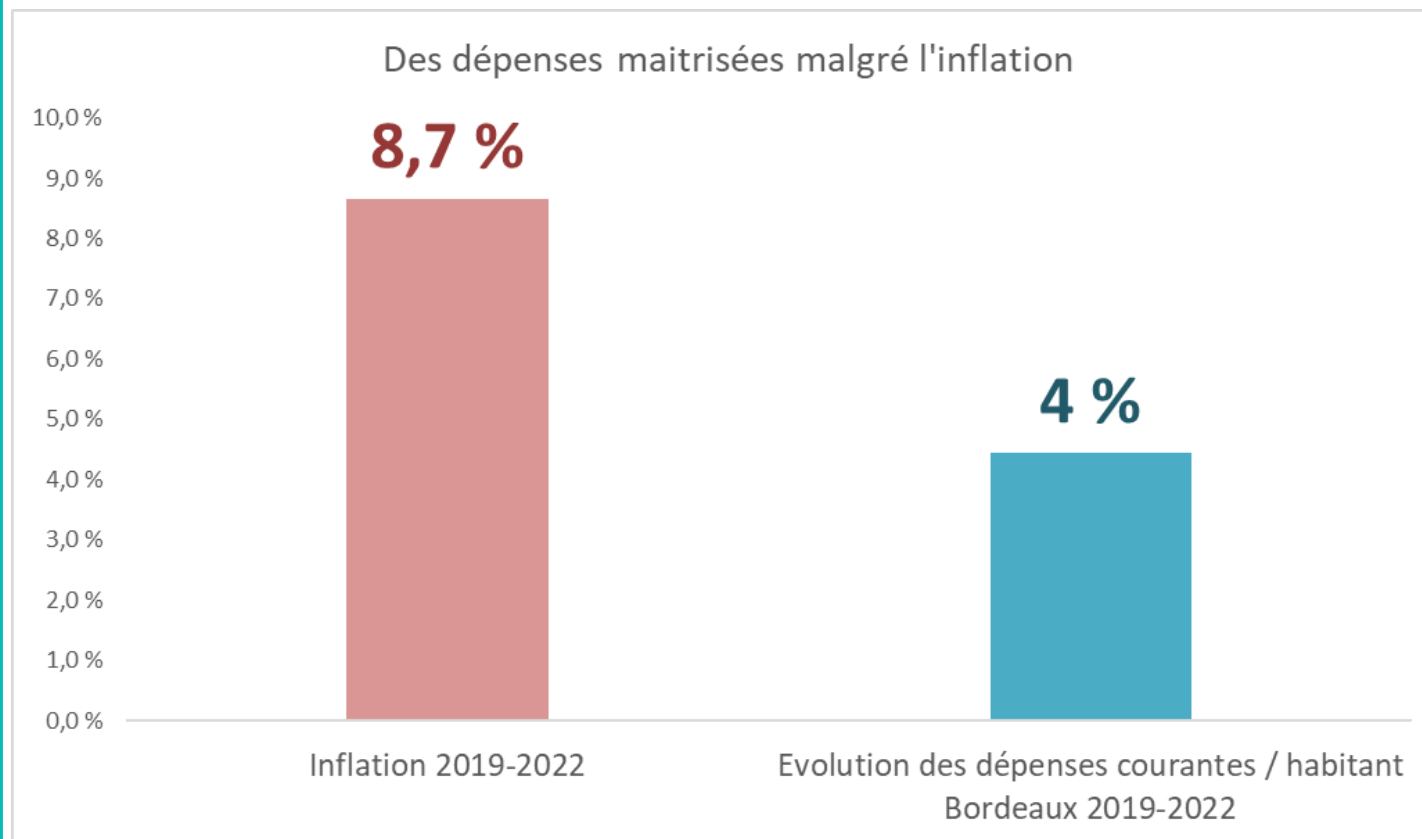


Une gestion responsable et sobre de la municipalité depuis 2020

La dépense publique par habitant a progressé de +4% depuis 2019, alors que l'inflation progressait de +8,7% sur la même période, **soit 16M€ d'économies sur la période.**

Cela illustre combien l'administration municipale a dû repenser ses modes de production pour gagner en efficacité et **maintenir un haut niveau de service** dans un contexte de rareté de la ressource.

La sobriété a donc été la première réponse, sans renoncer au service public.



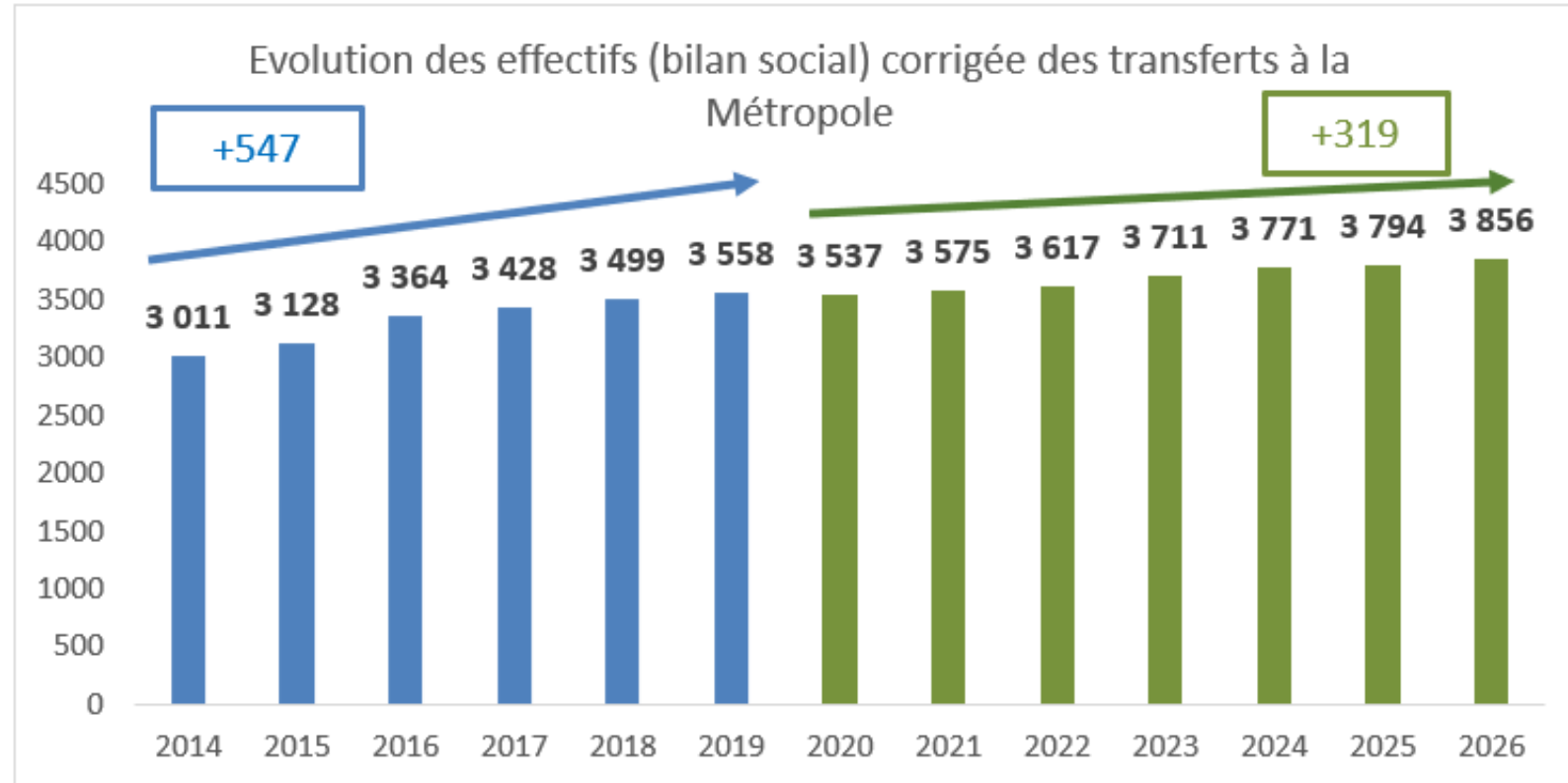
* Dépenses courantes = dépenses de fonctionnement hors frais financiers, provisions et dépenses exceptionnelles

Une gestion responsable et sobre de la municipalité depuis 2020

La progression des effectifs sera **davantage maîtrisée**, malgré l'ouverture de 510 places en crèche, la livraison de 10 écoles, la montée en puissance de la police municipale.

Ceci dans un contexte de hausse régulière de la population (1,2% par an sur 2013-2019 d'après l'INSEE)

Source : 2014-2019 audit Klopfer; 2020, 2021 rapport social unique; 2022 et suivant : projections



+53 agents par an en moyenne sur 2020-26 dans des domaines prioritaires, à comparer à +109 agents par an entre 2014 et 2019

Un choix volontariste : tenir le cap du plan de mandat pour la transition écologique, la solidarité et l'égalité

Dès novembre 2022, la commission des finances a débattu des trajectoires : jusqu'à quel niveau un endettement est acceptable ? Jusqu'où accepter une dégradation des services publics comme certaines communes l'ont envisagé ou fait ?

La trajectoire présentée fait le **choix volontariste** de :

- **Garantir des services publics de qualité**
- **Accélérer la transition énergétique et écologique**
- **Poursuivre l'effort pour la justice sociale**
- **Poursuivre des politiques d'égalité offensives**

Face aux crises à répétition, la ville de Bordeaux fait le choix de maintenir l'ambition de son projet de transition, de combiner le sérieux de la gestion budgétaire et le maintien d'un programme offensif de développement du service public et d'investissements, même si cela est coûteux.

Tenir le cap : Garantir des services publics de qualité

Dans le contexte de crises successives, la réduction du service public serait une double peine pour les plus modestes, sans épargne de précaution.

- **Aucune fermeture d'équipement**, ni réduction d'horaire de service dans les musées, bibliothèques, équipements sportifs ou de proximité malgré les surcoûts énergétiques – par exemple, les fluides des piscines qui coûtaient 600 k€ en 2019, sont à 2,5 M€ en 2023 malgré le plan de sobriété.
- Augmentation de **+200 places en accueil de loisirs le mercredi**
- Poursuite du plan d'augmentation de **+510 places de crèches**
- Ouverture d'une **Maison France service aux Aubiers**
- Un programme **100% Education Artistique et Culturelle** visant chaque Bordelaise et Bordelais
- La **diminution des délais d'attente pour l'obtention de documents d'identité** avec l'ouverture d'un 5ème accueil en mairie de quartier
- Une amélioration de la qualité de la relation aux usagers à travers le plan d'action « **la Ville facile** »
- Une consolidation des effectifs au service des **personnes âgées**
- La poursuite du plan de recrutements dans la **police municipale**
- Une **relance du budget participatif** à compter de 2023

Tenir le cap : Garantir des services publics de qualité grâce à un effort d'investissement sans précédent

- **Un PPI maintenu dans son rythme malgré la hausse de 16% de l'indice des coûts de la construction** (BT01). Cette hausse des prix se traduit par un renchérissement important des crédits demandés par rapport au PPI présenté au ROB 2022.
- **L'agenda d'accessibilité pour 350 équipements municipaux** est confirmé dans son rythme et ses ambitions
- **Trois nouveaux équipements associatifs ou sportifs sont ajoutés** à la programmation :
 - Stade Brun – création d'un préau sportif (2 M€)
 - Stade Galin – création des locaux sportifs (3 M€)
 - Lieu associatif sportif à la Bastide (400 k€)
- Un **renfort significatif sera apporté aux maisons de quartier** pour leurs projets d'investissement et d'amélioration du bâti

Tenir le cap : accélérer la transition énergétique et écologique grâce à un effort d'investissement sans précédent

Le GIEC l'a rappelé dans son dernier rapport d'ensemble, **il reste trois ans pour tenir la trajectoire de l'Accord de Paris**

- **Intégration systématique des enjeux énergétiques dans tous les projets de rénovation** du patrimoine de la ville (isolation, production ENR) afin d'atteindre **l'objectif de 41% d'autonomie énergétique en 2026** (4% en 2020) avec des projets phares comme la rénovation du Conservatoire, du MADD, le doublement du rythme de passage en LED des points lumineux ...
- **Accélération du plan de rénovation énergétique : objectif de dépasser 20% d'autonomie dès 2023**
 - Déploiement de photovoltaïque sur les gymnases Grand Parc 1/2, la piscine Grand Parc et 4 écoles
 - 19 bâtiments raccordés aux réseaux de chaleurs (900 TC02 évitées)
- **Déclinaison du « label bâtiment frugal » à travers 9 projets démonstrateurs** (crèches, GS, gymnases, structures d'animations, bibliothèque) visant **l'exemplarité municipale en empreinte carbone**
- **Accélération du plan de végétalisation et intégration systématique de l'enjeu d'adaptation à tous les projets de la ville** : programme de cours buissonnières complet, plan canicule et nature en ville, projets de végétalisation citoyenne, fermes urbaines Benauge et Grand Parc...

Tenir le cap : Poursuivre l'effort pour plus de justice sociale

- La poursuite de la politique de **dédoublément des classes** et d'accompagnement systématique par des effectifs d'ATSEM, une pause méridienne de qualité, etc.. dans 10 nouvelles écoles sur le mandat 2020-2026.
- La **refonte des critères d'admission en crèche** et la **nouvelle tarification du périscolaire et de la pause méridienne viennent en soutien des familles les plus fragiles**.
- La pérennisation de la **halte de jour Stalingrad**.
- Une montée en puissance la dynamique **Bordeaux Terre de Solidarités** avec 3 nouveaux postes pour **développer le « aller-vers »** et un appel à projet visant les besoins non pourvus.
- **Bouclier à + 2% des loyers dans les résidences pour personnes âgées** gérées par le CCAS en 2023, malgré une hausse des loyers payés par la mairie aux bailleurs de 3,5% à 8%.
- **Gel des loyers des logements sociaux du CCAS**¹⁹⁹

Tenir le cap : Poursuivre des politiques d'égalité offensives

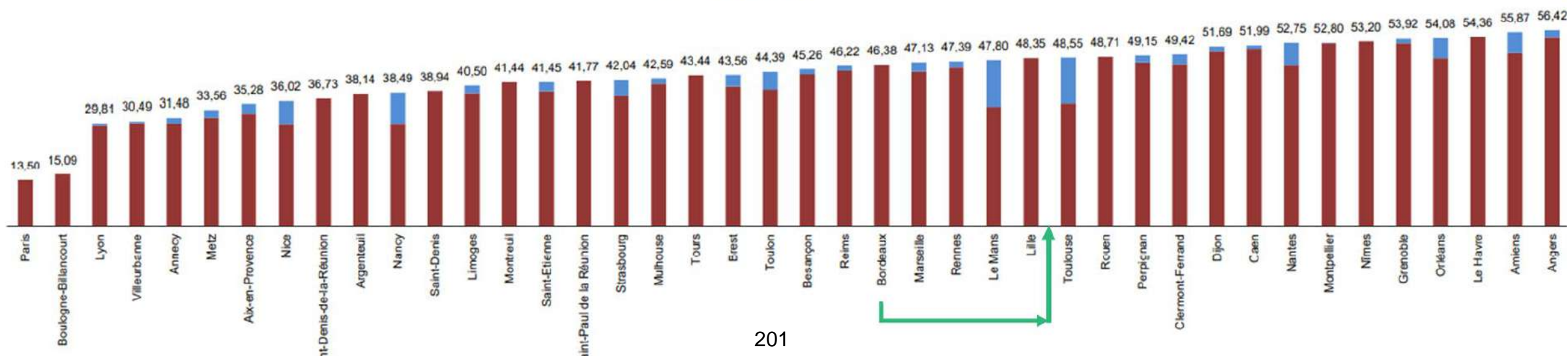
- **Accélération du déploiement du plan d'égalité salariale pour les agentes**
- Obligation de **formations** en interne concernant l'Egalité F/H, et la lutte contre les discriminations
- Expérimentation d'une **budgetisation sensible au genre** au sein des actions portées par la direction des affaires culturelles afin de mesurer et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes
- Lancement d'une **charte égalité dans les établissements culturels** de la ville de Bordeaux à l'occasion de la journée internationale des droits de femmes 2023
- Introduction de **critères d'égalité femme-homme** dans l'octroi des subventions de la ville
- Augmentation de **+63% des subventions aux associations "Droits des Femmes"** depuis 2 ans
- Un **nouveau fonds de soutien exceptionnel de 1,5M€ pour les associations** pour faire face aux surcoûts liés à l'inflation, d'une ampleur comparable au fonds COVID
- Un soutien aux projets d'investissement des **maisons de quartier**

Une mesure fiscale nécessaire et proportionnée

La Ville utilise le dernier levier fiscal restant à sa disposition : il est envisagé **une hausse de +4,53 % de la fiscalité foncière, permettant de percevoir 10 M€ de recettes par an.**

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passerait ainsi de **46,38% à 48,48%** plaçant Bordeaux sous la 15^e position des 42 villes de plus de 100 000 habitants par taux de fiscalité (taux 2022)

Taux de foncier bâti 2022 (cumul ville et groupement)
sur le territoire de...



Une mesure fiscale proportionnée

La suppression de la taxe d'habitation en large part en 2018, puis totalement en 2020, la baisse tendancielle des dotations de l'Etat, conduisent aujourd'hui la ville de Bordeaux à **dépendre pour près de 57% de ses recettes de fonctionnement de la taxe foncière.**

Ce levier est donc le principal moyen d'action pour faire face au choc et tenir le cap : un montant estimé à **10 M€ annuels jusqu'à la fin du mandat.**

Selon les dernières données de recensement disponibles, **32% des Bordelais sont propriétaires de leur logement.** Cette hausse touchera donc moins d'un habitant sur trois.

En outre, **en 2023, tous les ménages, y compris les plus aisés, sont exonérés de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle.**

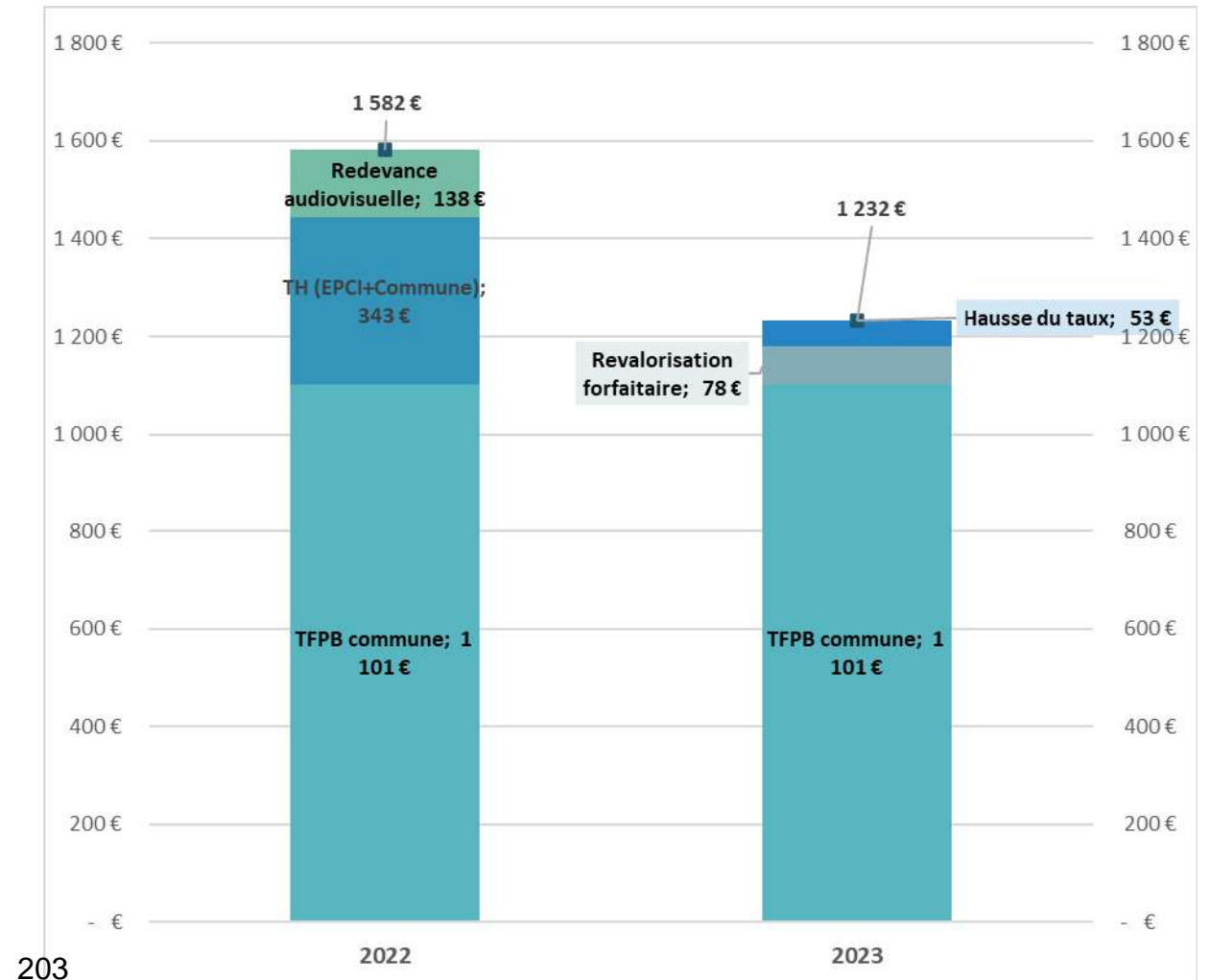
Une mesure fiscale proportionnée – un exemple type

Pour un appartement de 85m² dont le propriétaire payait 1 100 € de taxe foncière en 2022, **la hausse serait ainsi de 131 € (soit 11€ / mois)**, répartis en :

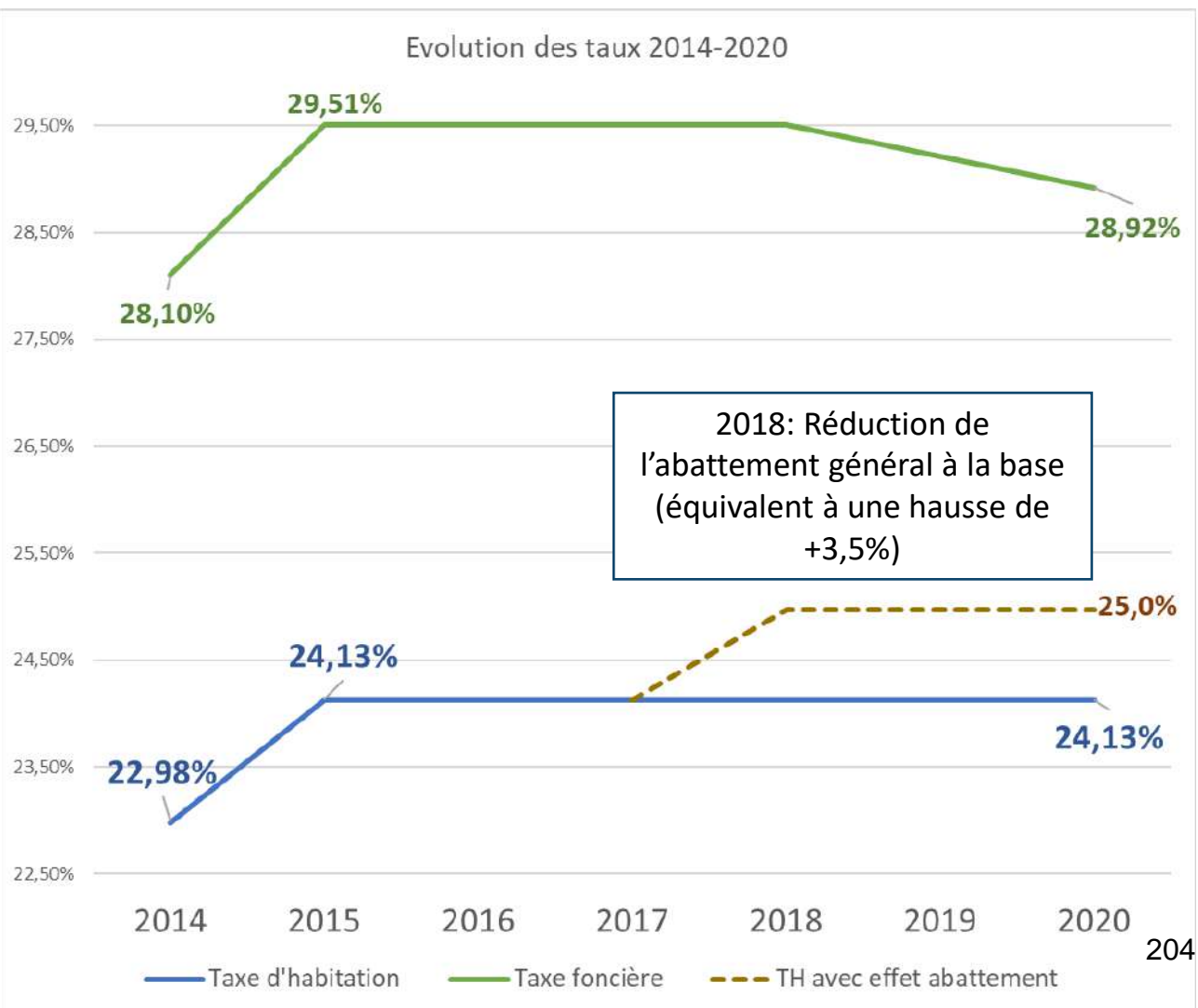
- **78€ du fait de la décision du Parlement** de revaloriser les bases fiscales de 7,1%
- **53 € du fait d'une hausse des taux** de 4,53% qu'adopterait le Conseil municipal

En outre, sur ce même appartement, si le contribuable était encore redevable de la TH, il **s'acquittait encore en 2022 de 343€ de TH** (dernier tiers d'une TH à 980€) **et 138 € de redevance audiovisuelle**.

Ainsi sa « facture fiscale » serait réduite de 350€



Historique des taux à la Ville de Bordeaux



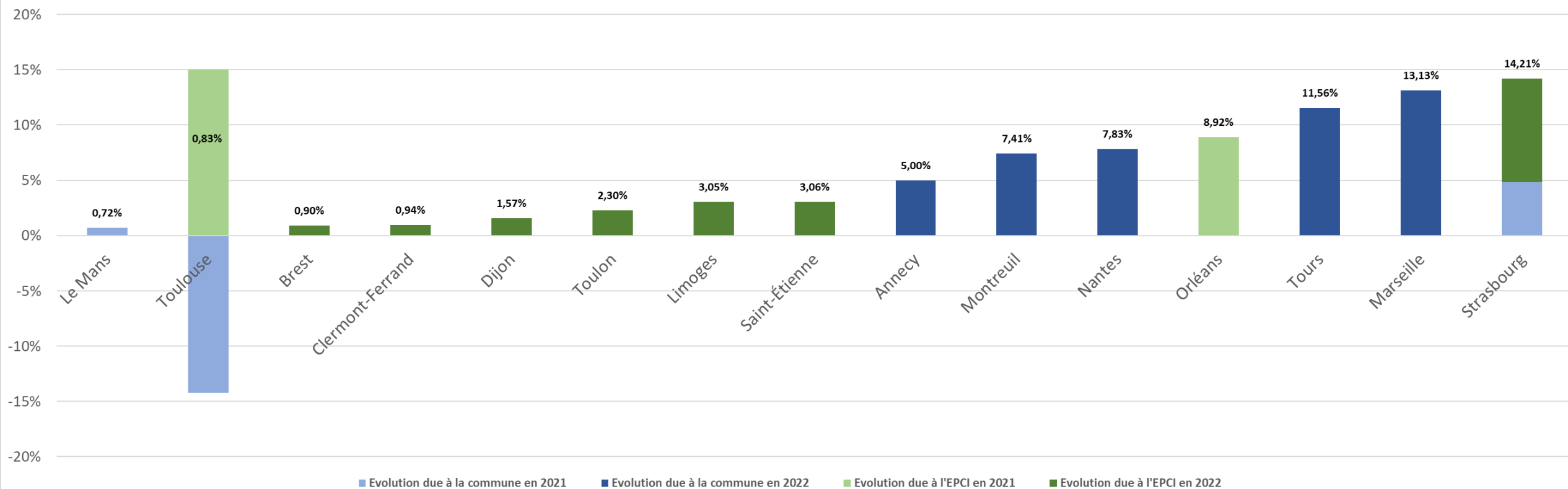
Face à la baisse de la DGF de 20 M€ entre 2014 et 2017, la Ville avait augmenté la TFB et la TH de 5% et réduit l'abattement général à la base en 2018, ce qui avait permis de dégager **14M€ annuels de marges de manœuvre** à l'époque (rapport Klopfer 2020)

Les baisses de 2019 et 2020 n'avaient pas ramené le taux de TFB à son niveau antérieur (2M€).

Face à un choc de 50 M€ (20 M€ de crise Covid et 30 M€ de crise inflationniste 2023), la Ville se doit de combiner sobriété et levier fiscal, ce dernier permettant de dégager **10M€ annuels de marges de manœuvre**

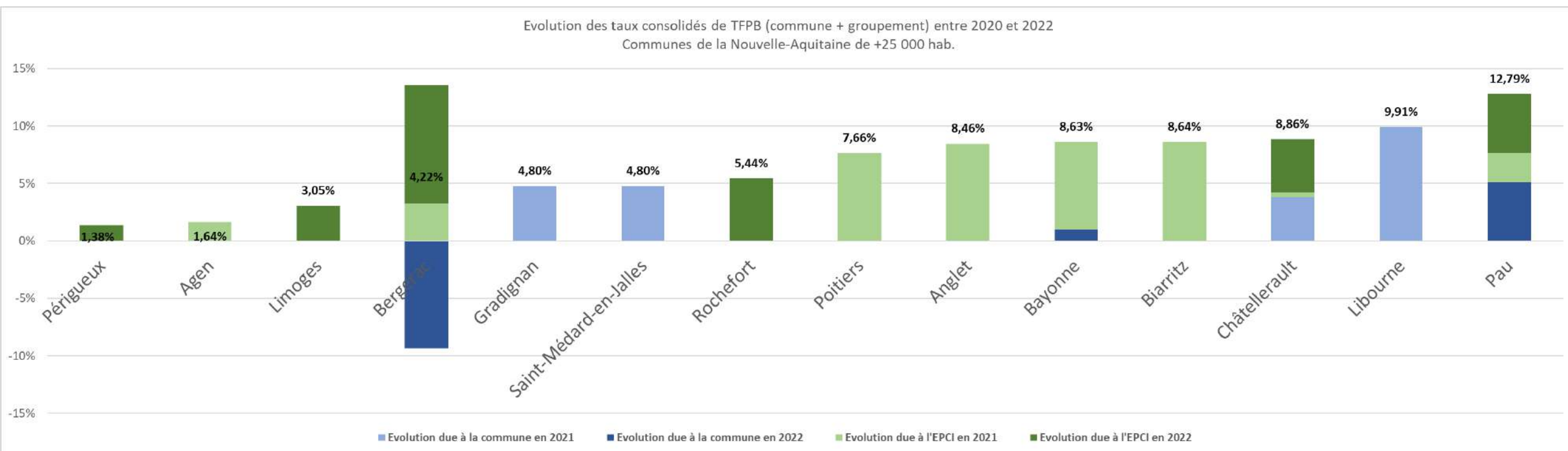
Plusieurs grandes villes ont dû avoir recours au levier fiscal depuis 2020

Evolution des taux consolidés de TFPB (commune + groupement) entre 2020 et 2022
Communes de +100 000 hab.



En outre, d'autres grandes villes ont annoncé des hausses de fiscalité pour 2023 : Lyon augmente son taux de 9%, Grenoble de 25%, Paris de 50%...

Plusieurs grandes villes de la région ont dû avoir recours au levier fiscal depuis 2020



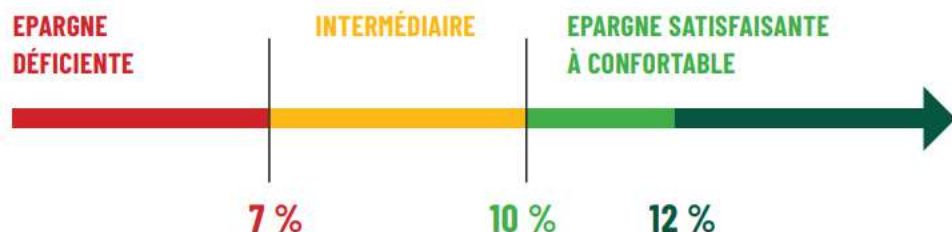
Une vigilance sur la santé financière de la collectivité qui se traduit par deux grands ratios, aux cibles inchangées depuis 2020

Taux d'épargne brute =

épargne brute / recettes réelles de fonctionnement nettes.

Recommandation : 10% en tendance.

Cible retenue : 8%, 10%

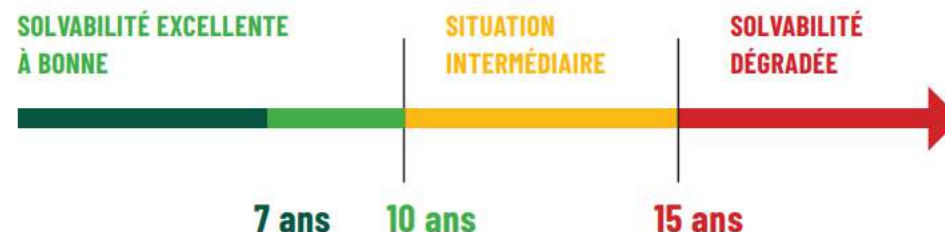


Capacité de désendettement =

dette / épargne brute.

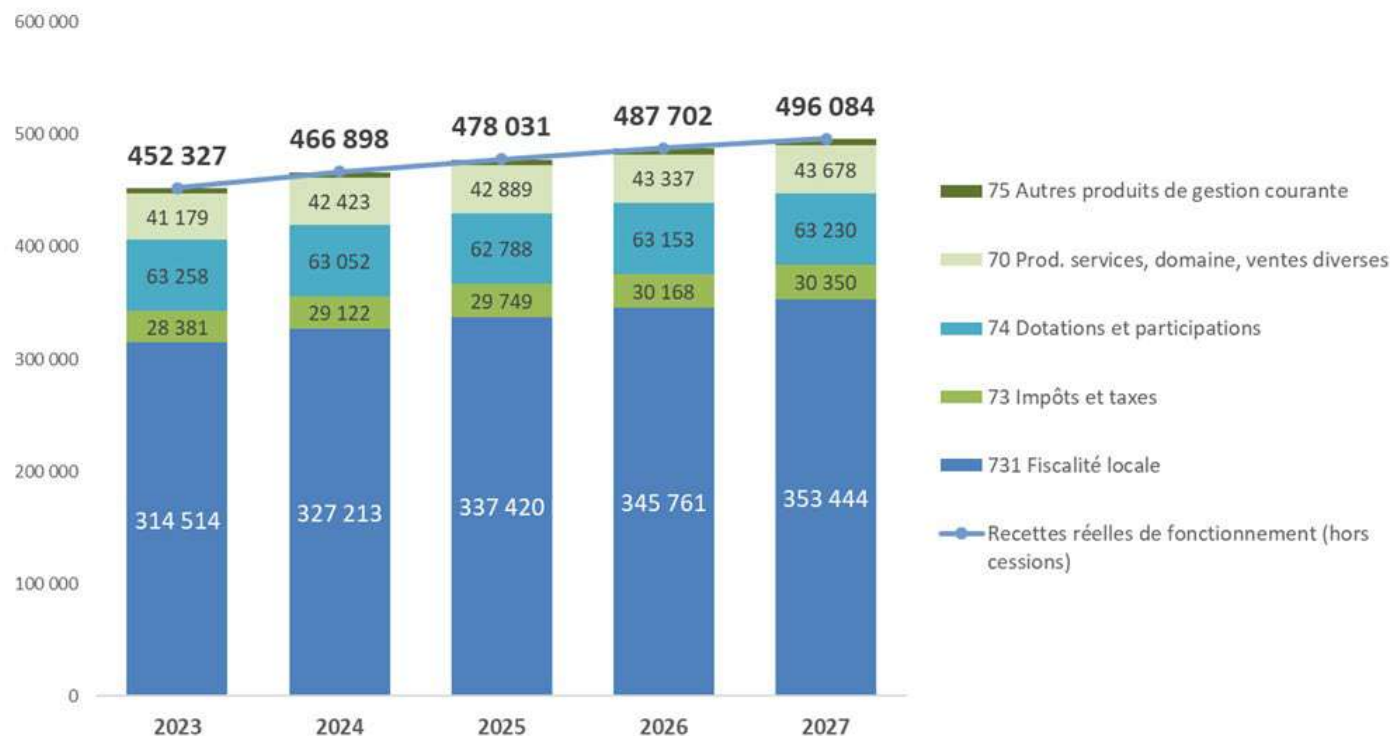
Plafond contractuel Cahors : 12 ans

Cible retenue : 10 ans

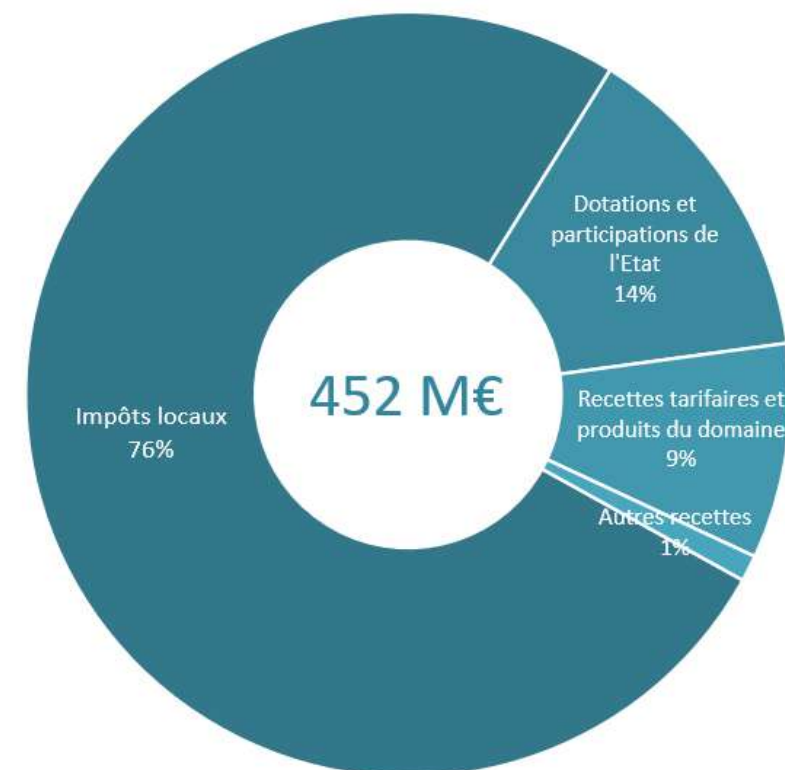


Les recettes de fonctionnement s'établiraient à 452 M€

Recettes de fonctionnement (hors cessions) en k€



Recettes de fonctionnement
Prévisions d'exécution - Exercice 2023



Les recettes de fonctionnement progresseraient en moyenne de **2,6%** par an sur la période

En 10 ans, la Ville a perdu près de la moitié de sa dotation versée par l'Etat et a subi la suppression de la Taxe d'habitation

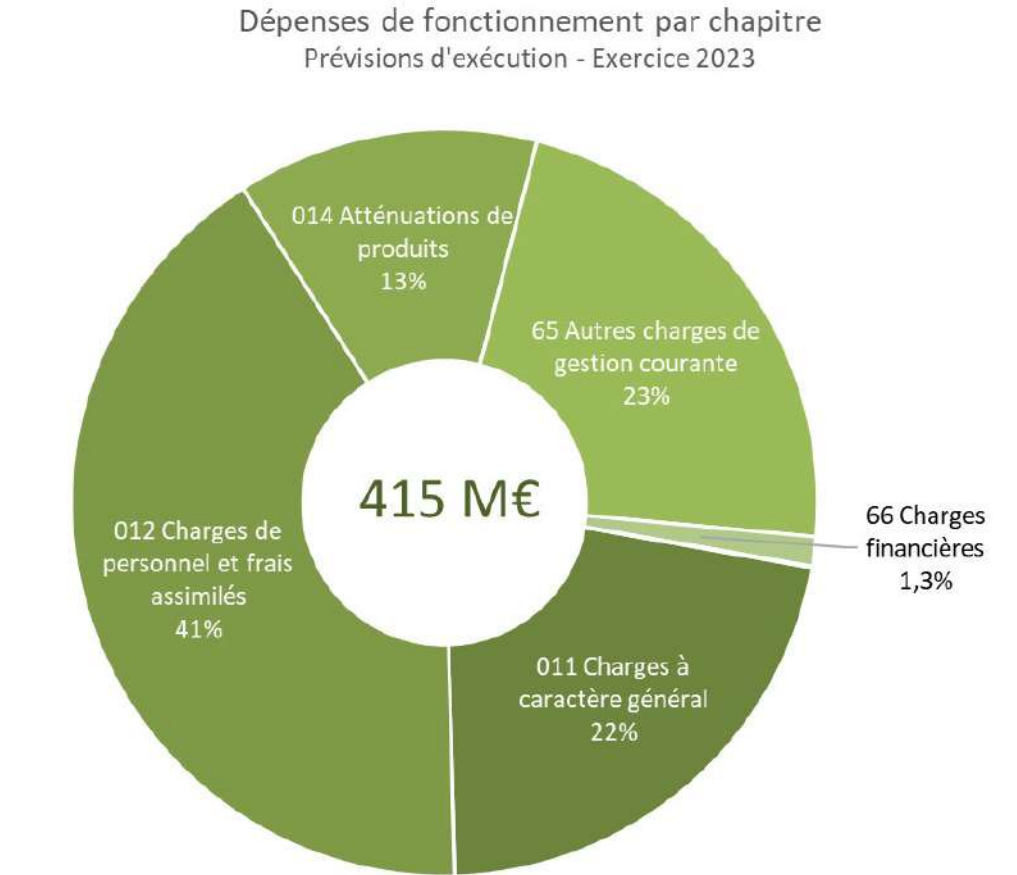
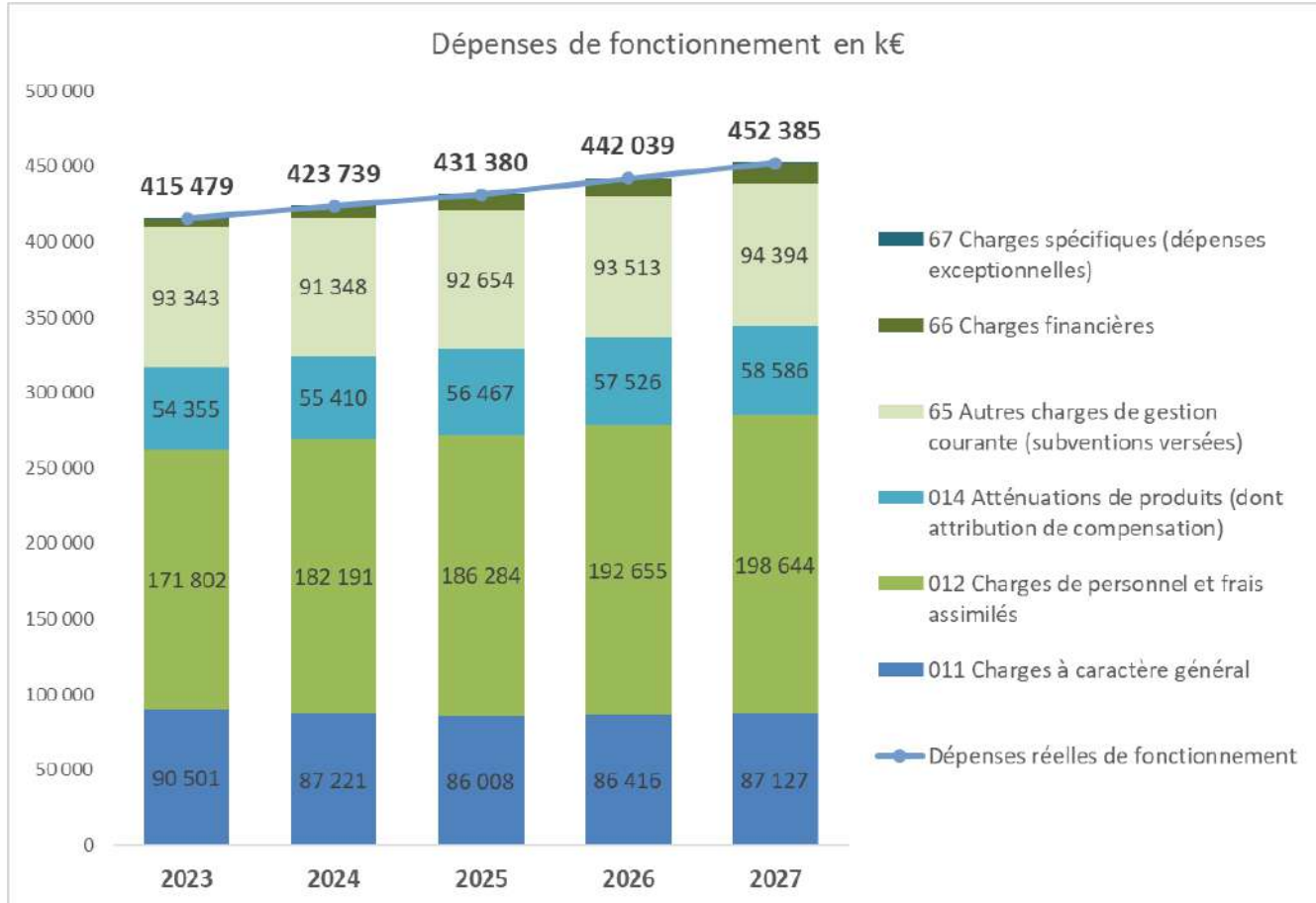
Des recettes de fonctionnement en hausse de +2,6% en moyenne par an

- Des recettes fiscales en hausse, sous l'effet de la revalorisation des bases liée à l'inflation et de la hausse du taux de TF
- Des droits de mutation stables à 29M€ compte tenu de l'incertitude du marché immobilier
- Des dotations de l'Etat en baisse
- Une stabilité attendue sur la réforme des participations CAF
- Politique tarifaire refondue pour plus d'équité, sans autre impact ci-dessous que l'effet volume ou inflation à partir de 2024 (inflation non répercutée en 2023)

En M€	2022 [*]	2023	2024	2025	2026	2027	Var moyenne 22-27
Les recettes de fonctionnement hors cessions	436,2	452,3	466,9	478,0	487,7	496,1	2,6 %
Variations	4,9 %	3,7 %	3,2 %	2,4 %	2,0 %	1,7 %	
Fiscalité directe	259,4	285,5	298,2	308,4	316,8	324,4	4,6 %
Droits de mutation	30,4	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0	-0,9 %
Autres impôts et taxes	17,1	17,4	17,9	18,3	18,5	18,5	1,6 %
Dotation solidarité métropolitaine	10,7	11,0	11,2	11,4	11,6	11,8	2,1 %
Dotations de l'Etat	38,4	38,3	37,8	37,3	36,7	36,0	-1,3 %
Produits des services et du domaine	39,1	41,2	42,4	42,9	43,3	43,7	2,2 %
Participations dont CAF	20,9	21,0	21,2	21,3	21,4	21,5	0,6 %

* 2022 : montants estimés en attendant le compte administratif

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 415 M€ en 2023



Les dépenses de fonctionnement progresseraient en moyenne de **3,5%** par an

41% des dépenses de fonctionnement sont des dépenses de personnel
Le poids des charges à caractère général progresse sous l'effet de l'inflation

Des dépenses de fonctionnement en hausse de +3,5% en moyenne par an

- Des frais de personnel en progression de +4,6% / an principalement sous l'effet des revalorisations salariales et de l'ouverture d'équipements
- Des charges à caractère général en hausse de +3,1% / an après le choc énergétique - les années 2024 et suivantes étant encore marquée par des prix de l'énergie supérieurs à ceux de 2022
- Des subventions complémentaires pour accompagner les partenaires de la Ville subissant l'inflation CCAS (+3,3 M€ en 2023), associations (+2,5% en moyenne / an), Opéra (+0,5 M€)
- Des frais financiers qui vont plus que doubler sur la période en raison de l'envolée des taux d'emprunt

En M€	2022 *	2023	2024	2025	2026	2027	Var moyenne 22-27
Les Dépenses de fonctionnement	381,8	415,5	423,7	431,4	442,0	452,4	3,5 %
Variations	5,9 %	8,8 %	2,0 %	1,8 %	2,5 %	2,3 %	
Personnel	158,7	171,8	182,2	186,3	192,7	198,6	4,6 %
Charges courantes (achats, fluides...)	74,8	90,5	87,2	86,0	86,4	87,1	3,1 %
Attribution de compensation	51,2	52,1	53,1	54,1	55,1	56,1	1,8 %
Subventions aux établissements publics	34,9	38,7	39,6	40,1	40,7	41,2	3,4 %
Subventions aux associations	42,2	45,7	46,1	47,0	47,3	47,7	2,5 %
Frais financiers	21,1 4,8	5,3	7,4	9,8	11,7	13,4	22,9 %

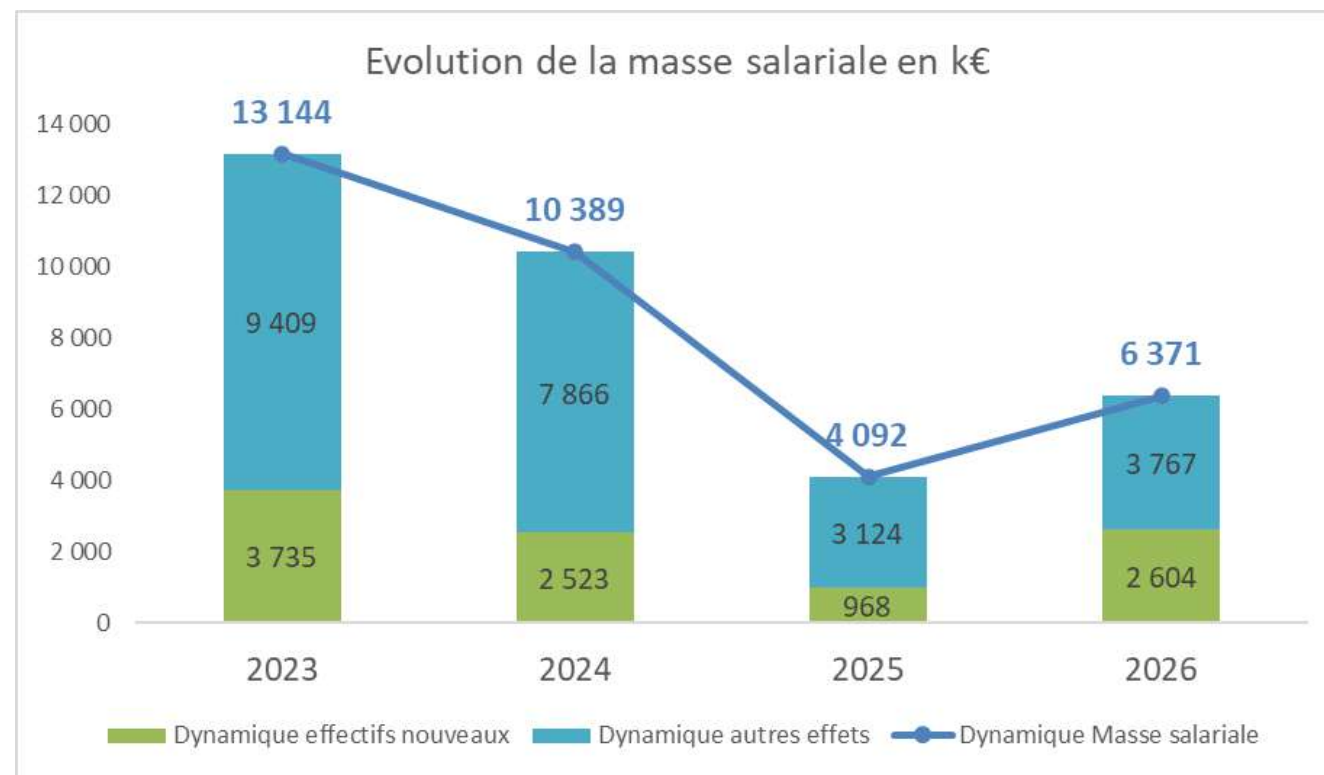
* 2022 : montants estimés en attendant le compte administratif

Une dynamique soutenue des dépenses de personnel au service d'une population en croissance de +1,2 %/ an

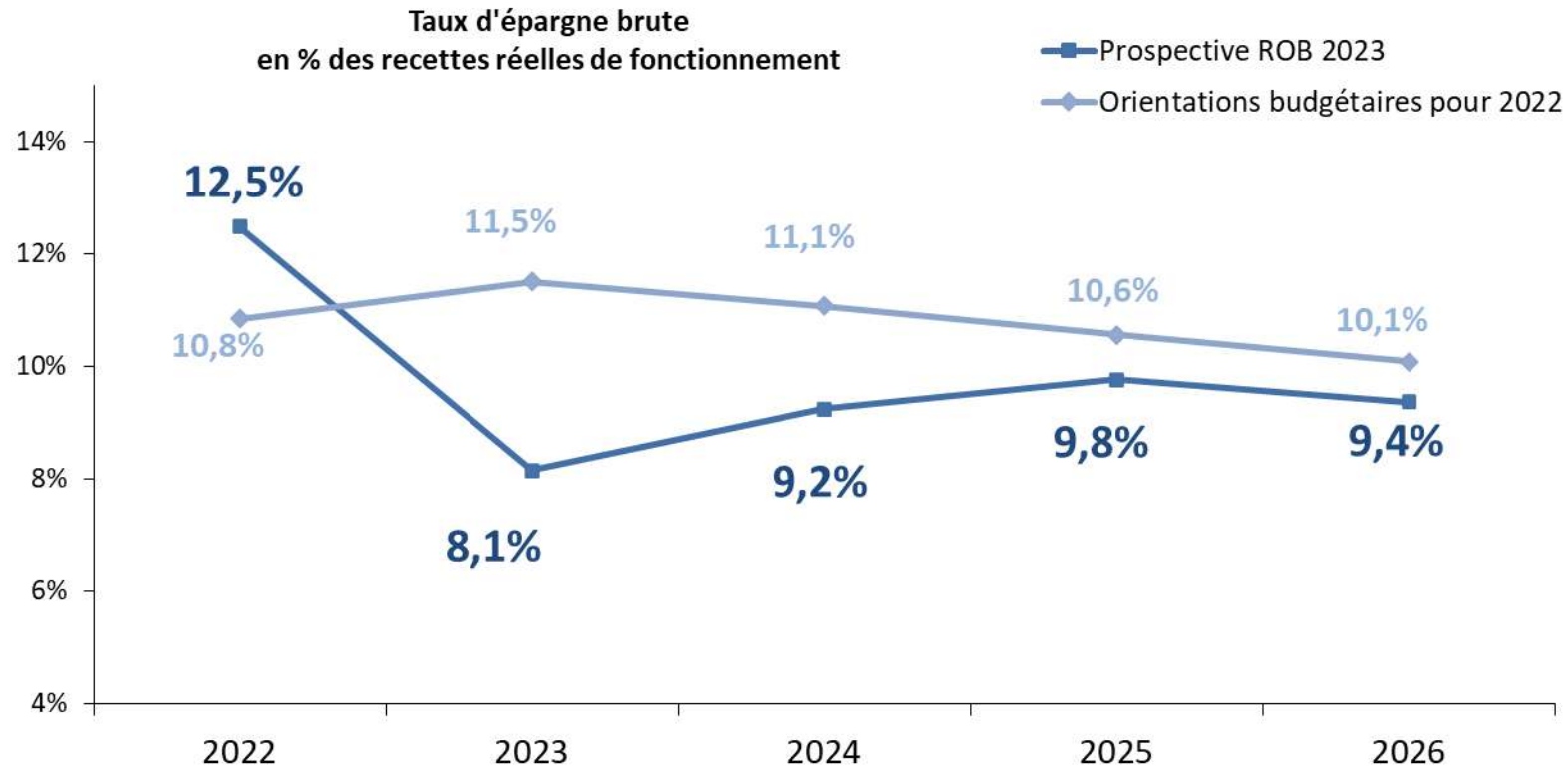
Sur 2022-2027, la **progression annuelle moyenne de 4,6% du budget salarial** couvre :

- Le glissement vieillesse technicité,
- Les hausses point d'indice de 2022 (+ 4,2 M€ en année pleine), puis 2023 et du SMIC chaque année
- Les effets du Ségur de la santé en 2022 et années suivantes
- Une revalorisation des primes pour l'attractivité de la Ville et rééquilibrer les écarts entre femmes et hommes
- 319 créations de postes nettes sur le mandat

Principalement dans les domaines **enfance, solidarité, sécurité et qualité du service**. Ceux relevant de la **végétalisation** ou de **l'habitat insalubre ou dangereux** passent par les attributions versées à la Métropole



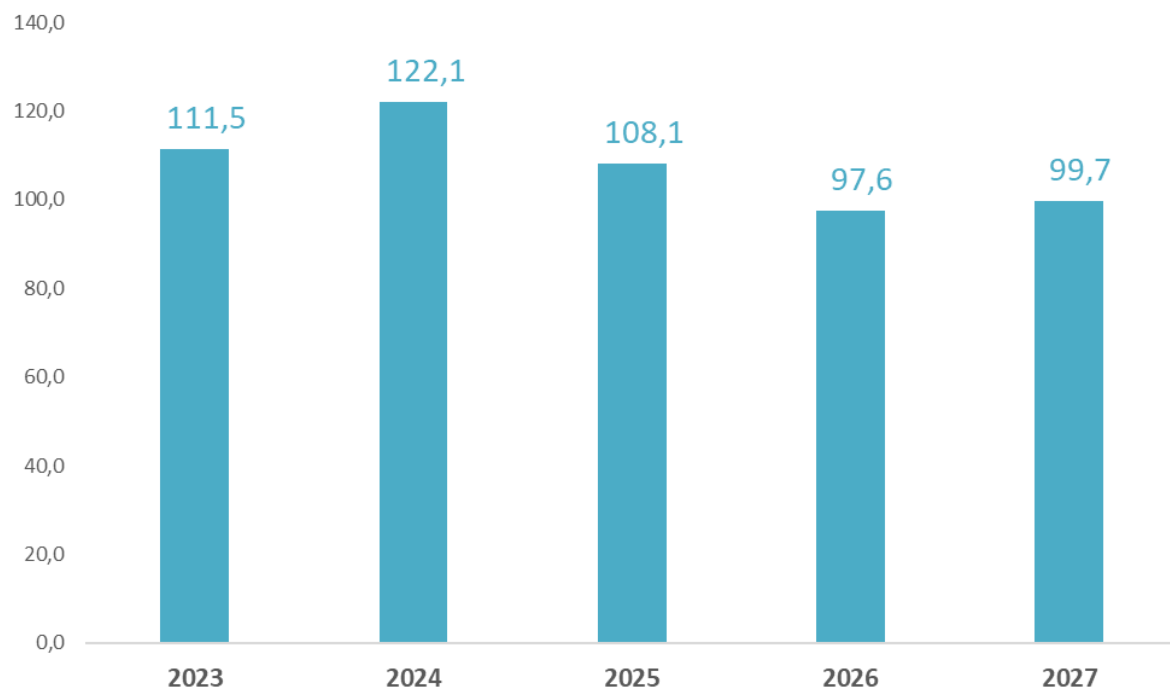
L'épargne se stabilise autour de 9% des recettes de fonctionnement



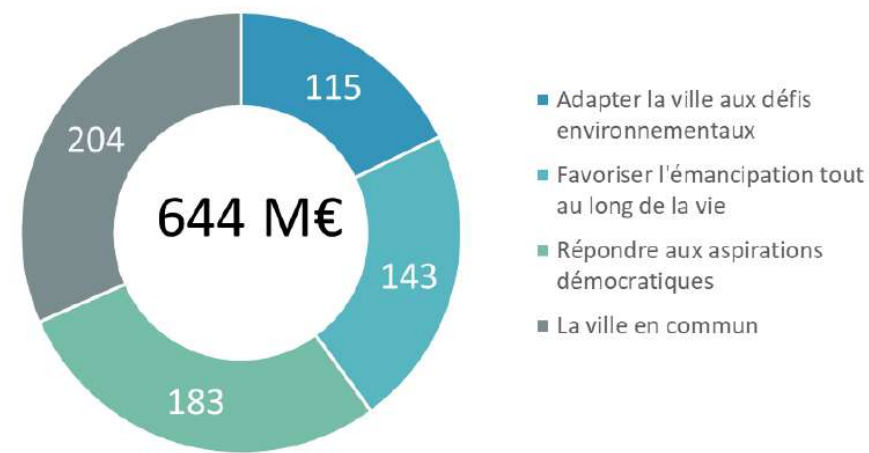
Le financement de l'ensemble de ces actions reste soutenable pour la Ville et après le choc énergétique de 2023, l'épargne regagne un niveau prudent de 9% en fin de période.

Un programme d'investissement ambitieux de plus de 644 M€ sur la période 2022-27

Dépenses d'investissement (hors dette) en M€



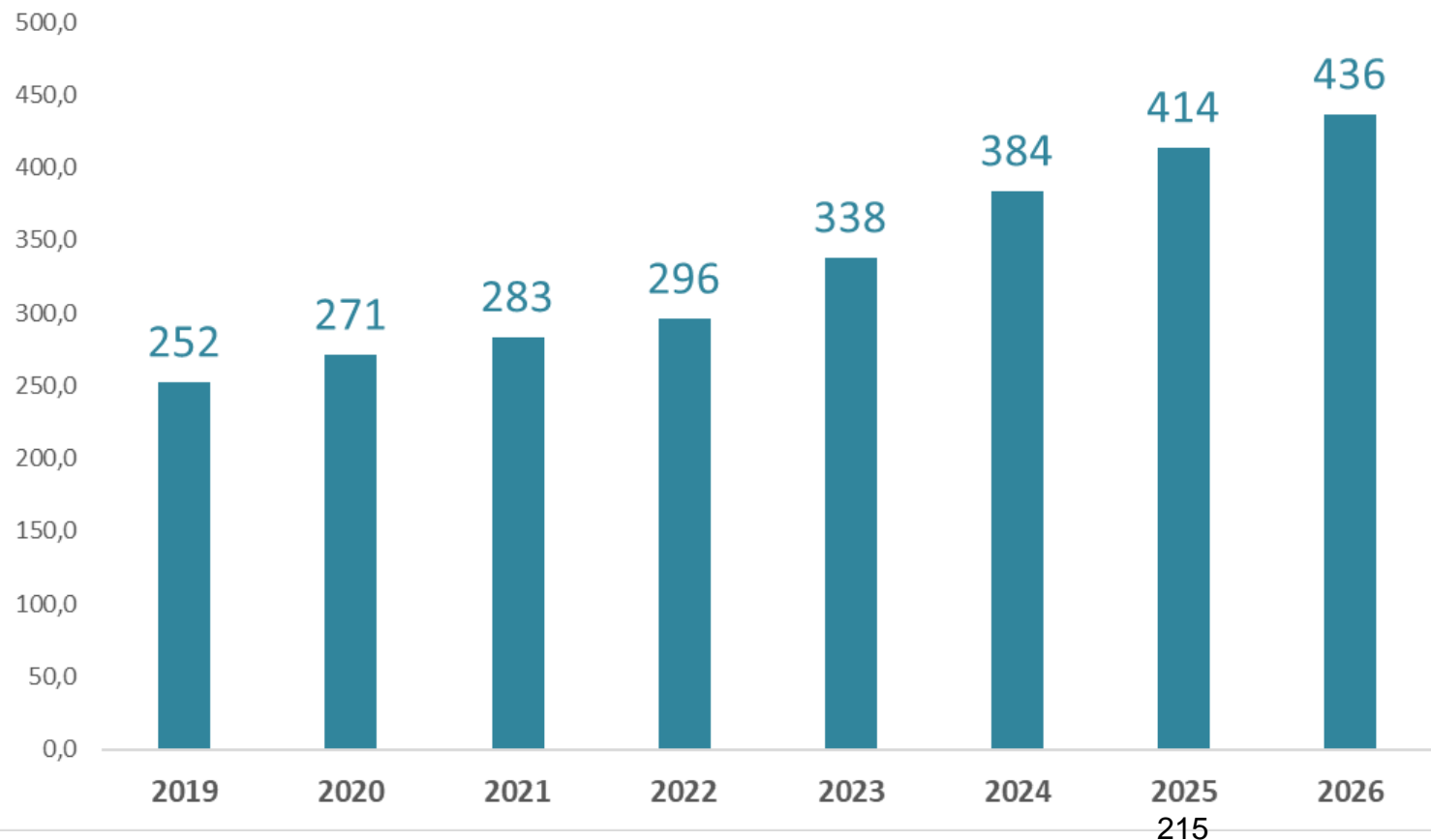
Investissements 2022 - 2027 par Politique en M€



- La Ville va investir plus de **644 M€** sur la période 2022-2027, soit **107 M€** en moyenne /an, contre **104 M€** par an estimés au ROB 2022 ou **95 M€** au mandat 2014-2020
- Le programme d'investissement est **équilibré entre les 4 grandes politiques publiques** portées par la Ville
- Le **taux de réalisation des investissements s'améliore de nouveau en 2022** (>70% contre 68% en 2021) et l'objectif sur les années suivantes est de le maintenir au-dessus ²¹⁴des 70 %.

Un programme d'investissement ambitieux qui mobilise des capacités d'endettement importantes de la Ville afin de préparer son avenir

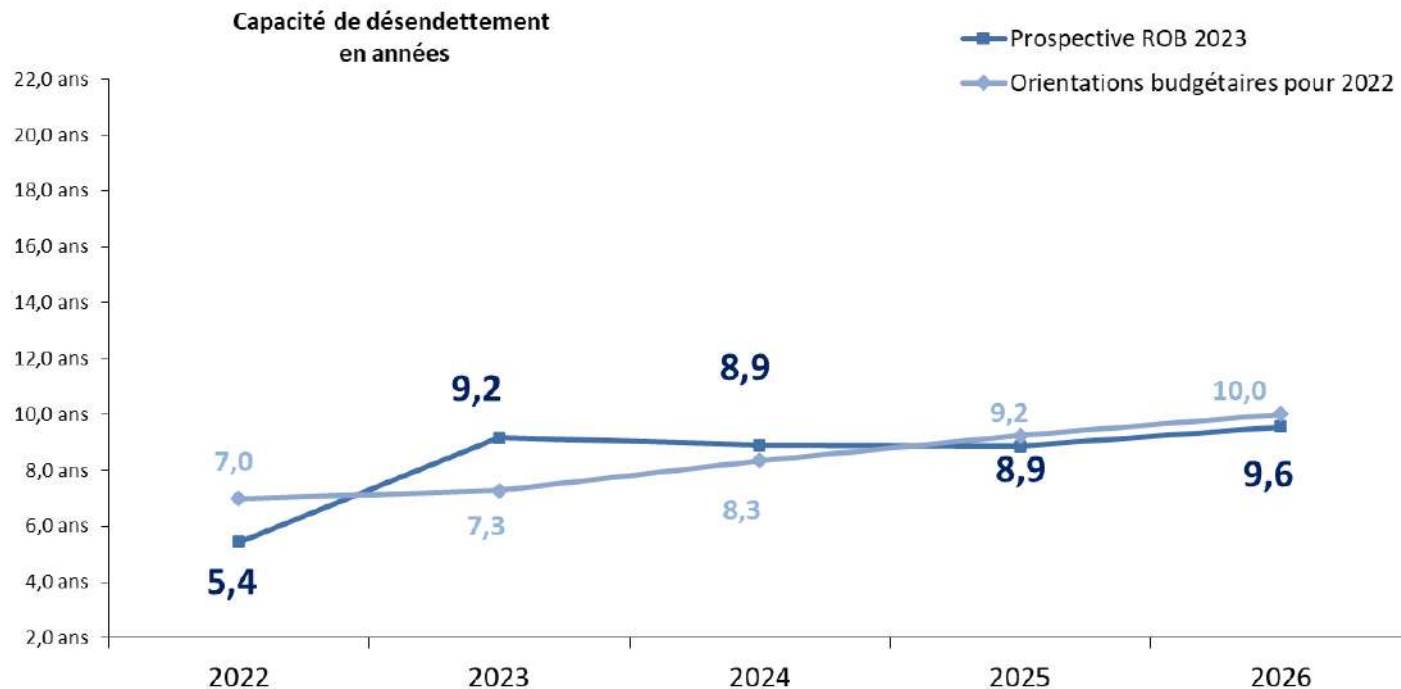
Encours de dette au 31/12 enM€



Le programme d'investissement sera financé :

- Par une utilisation à **40%** en moyenne de l'épargne de la Ville et des financements externes (Etat, UE)
- Par une **mobilisation de +140 M€ d'emprunt supplémentaire sur la période 2022-2026**

Une capacité de désendettement qui reste maîtrisée sur le mandat



L'endettement nécessaire à la réalisation des équipements pour accueillir une population grandissante, pour la rénovation écologique et énergétique massive requise pour l'urgence climatique, pour la végétalisation indispensable à l'adaptation de la ville minérale au réchauffement climatique, pour réaliser la mise en accessibilité, pour rénover un patrimoine vieillissant reste néanmoins maîtrisé et représente moins de **10** années en fin de mandat.



Merci de votre attention

Politique	Secteur	Description programme	Description opération	2022	2023	2024	2025	2026	2022 - 2026	
ADAPTER LA VILLE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX	Sobriété et efficacité énergétique dans la gestion du patrimoine	Acquisitions et cessions immobilières	Diverses acquisitions immobilières	14 435	20 000	-	-	-	34 435	
			Opération immobilière Lenglen/Promis	30 702	-	-	-	-	30 702	
		Total Acquisitions et cessions immobilières		45 137	20 000	-	-	-	65 137	
		Cité municipale	Cité municipale - Redevances non financières	613 000	983 698	510 000	510 000	510 000	3 126 698	
		Total Cité municipale		613 000	983 698	510 000	510 000	510 000	3 126 698	
		Evolution du réseau d'éclairage public	Réseaux et matériels Eclairage public	3 003 374	2 594 123	3 875 000	2 471 680	1 975 000	13 919 177	
			PAE BAF réalisation éclairage public	1 708 129	868 000	800 000	300 000	-	3 676 129	
			Enfouissement des réseaux	1 392 136	350 000	350 000	150 000	150 000	2 392 136	
			BHNS - Eclairage public	369 408	-	369 408	-	-	738 816	
			Place de l'Europe - Eclairage public et Contrôle d'accès	677 601	-	-	-	-	677 601	
			Remboursement travaux à BM	228 000	443 000	-	-	-	671 000	
			Place Gambetta - Eclairage public et Contrôle d'accès	635 957	-	-	-	-	635 957	
			Rue Lucien Faure - Réalisation éclairage public	72 000	-	-	-	-	72 000	
		Total Evolution du réseau d'éclairage public		8 086 605	4 255 123	5 394 408	2 921 680	2 125 000	22 782 816	
		Gestion du réseau d'éclairage public	Mises en lumière	370 041	193 035	-	-	-	563 076	
		Total Gestion du réseau d'éclairage public		370 041	193 035	-	-	-	563 076	
		Maintenance et énergies	Efficacité énergétique et ENR	541 154	2 583 292	3 601 200	-	-	6 725 646	
			GER et maintenance des équipements	128 371	71 866	60 000	60 000	60 000	380 237	
		Total Maintenance et énergies		669 525	2 655 158	3 661 200	60 000	60 000	7 105 883	
		Travaux et gestion du patrimoine administratif	Hotel de Ville - GER Rénovation Sécurité	1 144 921	1 256 548	1 000 000	1 000 000	900 000	5 301 469	
			Autres bâtiments administratifs - GER Rénovation Sécurité	1 051 724	1 400 000	1 500 000	825 000	425 000	5 201 724	
			Acquisition la Chiffonne Rit	1 100 000	-	-	-	-	1 100 000	
			Réaménagement site Pierre Trébod	346 334	-	-	-	-	346 334	
			FDAEC 2022 - Patrimoine administratif	32 703	-	-	-	-	32 703	
			FDAEC 2021 - Patrimoine administratif	6 308	-	-	-	-	6 308	
		Total Travaux et gestion du patrimoine administratif		3 681 990	2 656 548	2 500 000	1 825 000	1 325 000	11 988 538	
		Total Sobriété et efficacité énergétique dans la gestion du patrimoine		13 466 297	10 763 563	12 065 608	5 316 680	4 020 000	45 632 148	
		Un développement économique responsable et solidaire	Occupation du domaine public, proximité et manifestations	Matériels - DLE	257 995	850 259	188 000	188 000	188 000	1 672 254
				Marché des Capucins - travaux	369 791	400 000	300 000	-	-	1 069 791
Halles et marchés	219 428			20 546	50 000	50 000	50 000	389 974		
Moyens généraux - Espaces publics	138 520			45 000	30 000	30 000	30 000	273 520		
Moyens généraux - Direction de la Proximité	4 038			20 000	65 000	65 000	65 000	219 038		
Moyens généraux - Occupation du domaine	-			1 000	-	-	-	1 000		
Total Occupation du domaine public, proximité et manifestations				989 771	1 336 806	633 000	333 000	333 000	3 625 577	
Total Un développement économique responsable et solidaire				989 771	1 336 806	633 000	333 000	333 000	3 625 577	
Une ville nature et apaisée	Aménagement des espaces de circulation			Contrôle d'accès	619 000	820 000	300 000	300 000	300 000	2 339 000
				Installations équipements de voirie	27 500	27 500	19 700	20 300	20 900	115 900
		Aménagements d'espaces métropolitains	86 679	-	-	-	-	86 679		
		Total Aménagement des espaces de circulation		822 579	911 000	319 700	320 300	320 900	2 694 479	
		Condition animale et résilience alimentaire	Implantation Fermes urbaines	-	460 000	540 000	1 500 000	1 700 000	4 200 000	
			Condition animale et respect du vivant	2 400	22 400	-	-	-	24 800	
		Total Condition animale et résilience alimentaire		2 400	482 400	540 000	1 500 000	1 700 000	4 224 800	
		Plan de reconquête végétale de la ville	Parc paysager du Grand Parc	Aménagement espaces verts Brazza - Lanrière 3	888 983	1 910 000	2 109 812	170 000	233 054	5 311 849
				Aires de jeux	516 073	1 200 000	750 000	725 810	665 000	3 856 883
				Aménagement jardin de la Faiencerie	149 212	285 000	500 000	1 400 000	1 000 000	3 334 212
				Réhabilitation et aménagement jardin de quartier	1 216 653	550 000	450 000	506 660	400 882	3 124 195
				PAE BAF - Réalisation des espaces publics paysagers	543 338	512 067	200 000	500 000	500 000	2 255 404
				Esplanade Méridadeck - Sécurité, réparation	189 529	440 000	440 000	458 980	662 120	2 190 629
				Lycée horticole - Sécurité et grosses réparations	537 187	11 063	1 557 000	-	-	2 105 250
				Parc Pinçon - Aménagement	80 000	345 000	500 000	600 000	50 274	1 575 274
				Plan Nature en ville	598 067	400 000	240 000	185 000	142 240	1 565 307
				Plan Canicule	816 612	200 000	200 000	135 020	146 865	1 498 497
				Réhabilitation de la place Gambetta - part Ville - MO Métropole	1 428 267	-	-	-	-	1 428 267
				Réhabilitation et aménagement Jardin de la Soeur	70 000	850 000	260 000	20 000	-	1 200 000
				Performance environnementale	201 482	200 000	198 518	200 000	200 000	1 000 000
				Etudes et schémas directeurs	247 000	420 000	162 424	98 471	50 000	977 895
				Locaux des jardiniers -GER- Sécurité et grosses réparations	296 998	200 000	166 592	155 350	143 490	962 430
Réaménagement Cité Blanche	-			300 000	175 000	330 000	115 350	920 350		
Schéma développement REB	215 919			570 000	75 000	-	-	860 919		
Aménagements d'espaces de proximité	740 188			44 609	-	-	-	784 797		
Sensibilisation, information et éducation	37 725			50 000	50 000	66 000	10 000	213 725		
Parc aux Angéliques - Séquence Queyries	182 647			2 150	-	-	-	184 797		
Parc aux Angéliques - Séquence Brazza	10 000			20 000	40 000	50 000	-	120 000		
Parc André Meunier - Réaménagement	37 644			-	1 782	-	3 367	42 793		
Jardin des Barrières - Restructuration	5 129			-	-	-	-	5 129		
Total Plan de reconquête végétale de la ville				9 008 653	8 609 889	8 576 128	8 601 291	5 687 641	40 483 601	
Projets urbains et droits des sols	OIN EURATLANTIQUE			Brazza - Acquisitions foncières (hors Soferti)	1 262 000	1 262 000	2 991 000	-	-	5 515 000
				Brazza - Aménagement places	-	2 700 000	-	-	-	2 700 000
		PVR Dupaty	-	-	300 000	300 000	1 500 000	2 100 000		
		Etudes d'urbanisme et opérations d'aménagement	303 590	752 000	347 800	80 000	-	1 483 390		
		Elaboration du projet urbain et paysager de Caudéran	15 000	65 000	40 000	40 000	40 000	200 000		
		Brazza - Aménagement Bastide	23 000	49 220	-	-	-	72 220		
		Brazza - Acquisitions emprise Soferti	44 541	-	-	-	-	44 541		
		Total Projets urbains et droits des sols		1 648 131	4 878 220	3 728 800	576 900	1 540 000	12 372 051	
		Total Rayonnement architectural et urbain		4 825	30 000	70 000	70 000	70 000	244 825	
Rénovation urbaine	PRU Aubiers - Aménagements paysagers	PRU Grand Parc - Pilotage	123 000	1 464 000	1 455 920	690 600	208 320	3 941 840		
		PRU Aubiers - Jardins familiaux	289 534	2 172 402	-	-	-	2 461 936		
		PRU Grand Parc - Parvis des écoles	30 000	550 000	65 000	555 000	100 000	1 300 000		
		PRU Aubiers - Aménagement voirie MO Métropole	815 060	-	-	-	-	815 060		
		PRU Joliot Curie, Centre Historique et Aubiers	275 000	-	275 000	-	-	550 000		
		PNRQAD - Développement économique	68 954	373 000	-	-	-	441 954		
		PNRQAD - Trames douces	-	280 104	-	160 000	-	440 104		
		Total Rénovation urbaine		1 628 395	4 899 506	1 795 920	1 405 600	308 320	10 037 741	
		Stationnement	Stationnement	446 458	460 000	236 240	3 542	-	1 146 240	
Total Stationnement		446 458	460 000	236 240	3 542	-	1 146 240			
Total Une ville nature et apaisée		13 561 441	20 271 015	15 266 788	12 477 633	9 626 861	71 203 738			
FAVORISER L'EMANCIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE	Accompagner les enfants et les jeunes vers une citoyenneté active	Accueil et hébergement	La Dune démolition gymnase et création restaurant	28 017 509	32 371 383	27 965 396	18 127 313	13 979 861	120 461 463	
			La Dune	140 532	734 157	1 230 000	630 000	600 000	3 334 689	
				214 665	187 737	145 000	130 000	130 000	807 402	
Total Accueil et hébergement		355 196	921 895	1 375 000	760 000	730 000	4 142 091			

Politique	Secteur	Description programme	Description opération	2022	2023	2024	2025	2026	2022 - 2026	
REpondre aux aspirations démocratiques	Une administration transparente et responsable	Restauration du personnel assujettie	Autres lieux de restauration - DLSI (TVA)	50 000	-	-	-	-	50 000	
		Total Restauration du personnel assujettie		50 000	-	-	-	-	50 000	
		Sécurité Juridique	Moyens généraux - Affaires juridiques	10 000	10 000	-	-	-	20 000	
		Total Sécurité Juridique		10 000	10 000	-	-	-	20 000	
	Total Une administration transparente et responsable			17 308 192	17 134 898	15 692 613	15 692 613	15 692 613	81 520 930	
	Vie municipale, une exigence d'exemplarité	Cabinet		Moyens généraux - Cabinet	2 500	2 500	-	-	-	5 000
			Total Cabinet		2 500	2 500	-	-	-	5 000
		Communication externe	Communication		16 000	166 000	-	-	-	182 000
			Presse		10 000	5 000	-	-	-	15 000
		Total Communication externe			26 000	171 000	-	-	-	197 000
		Coopération territoriale et européenne	FDAEC - Prévision budgétaire		-	860 000	860 000	860 000	860 000	3 440 000
	Total Vie municipale, une exigence d'exemplarité			28 500	1 033 500	860 000	860 000	860 000	3 642 000	
	Total REpondre aux aspirations démocratiques				27 008 816	33 918 965	43 368 875	38 811 908	28 518 214	171 627 778
	Total général				138 220 595	153 342 909	144 598 264	118 802 480	90 963 080	645 927 328

D-2023/40
madd-bordeaux. Projet scientifique et culturel (PSC).
Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Projet scientifique et culturel (PSC) du Musée des Arts décoratifs et du Design, madd-bordeaux, pour la période 2023-2027 a été pensé en adéquation avec la feuille de route culturelle municipale et en lien avec un contexte exceptionnel, celui de la rénovation architecturale des deux bâtiments du musée – l'hôtel de Lalande et l'ancienne prison – qui commence en 2023.

Cette rénovation améliorera considérablement l'accessibilité des lieux, en particulier pour les personnes à mobilité réduite et dotera le musée d'un espace d'accueil généreux et de nouveaux espaces dédiés à la médiation des jeunes publics. Ce projet permettra également de réduire sensiblement la consommation énergétique des deux bâtiments, notamment par son raccordement au réseau de chaleur urbain de Mériadeck et par la rénovation de l'ensemble des huisseries.

La rédaction de ce document s'inscrit dans un monde en pleine mutation qui, en l'espace de cinq ans, a connu de profondes transformations. La rénovation du musée offre une opportunité exceptionnelle pour revoir le parcours permanent des collections et penser un musée accueillant pour toutes et tous contribuant, par ses expositions et ses actions dans la ville, à la transition écologique et sociale.

Ce PSC expose les principaux enjeux que le musée s'est fixés et qui infusent toutes les actions présentées dans le document :

- Placer le design au cœur des enjeux climatiques et sociaux ;
- Porter un nouveau regard sur les collections, inclusif et multiple ;
- Éduquer autrement en proposant des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- Aller à la rencontre de nouveaux publics en développant des actions hors-les-murs dans les différents quartiers de la ville et construire avec eux un lien privilégié et durable ;
- Favoriser l'expression culturelle de tous. Il s'agit de considérer le patrimoine culturel comme une ressource pour le développement humain, permettant de concilier des perspectives et des récits différents, pour une confiance et une compréhension mutuelle des communautés culturelles.
- Mettre les créateurs au centre du projet du musée ;
- Réévaluer la place des femmes dans les arts décoratifs et le design ;
- Contribuer à la connaissance et la reconnaissance des métiers d'art et des savoir-faire ;
- Proposer une programmation qui éclaire sur le monde d'aujourd'hui, pour participer à sa transition culturelle et contribuer au développement d'un esprit critique.

Ce nouveau projet scientifique et culturel a été mené collectivement par l'équipe du musée sous la direction de sa directrice, Constance Rubini. Le projet a également été suivi par un copil incluant des membres de l'équipe municipale ainsi que des conservateurs du service des musées de France et de la DRAC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le projet scientifique et culturel élaboré par le musée des Arts décoratifs et du Design (madd-bordeaux).

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Délibération 40 : MADD-Bordeaux – Projet scientifique et culturel.

Cette délibération est présentée par Monsieur Dimitri BOUTLEUX.

M. Le MAIRE

Je passe la parole à Dimitri BOUTLEUX. Tu as la parole.

M. BOUTLEUX

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous présente ce projet scientifique et culturel qui sera valable jusqu'en 2027. Il a bien évidemment été pensé en adéquation avec la feuille de route « La culture en partage » et les objectifs qu'elle fixe à l'ensemble des établissements culturels municipaux en particulier à travers les thématiques suivantes :

- Le développement de l'éducation artistique et culturelle : je vous rappelle que la Ville de Bordeaux est labellisée 100% éducation artistique et culturelle par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Cette stratégie repose en partie sur nos établissements.
- L'égalité femmes/hommes à l'occasion de la semaine de l'égalité pour les droits universels des femmes. Nous avons dévoilé ce lundi la charte d'égalité des établissements culturels municipaux à l'occasion d'une conférence de presse au Conservatoire.
- Également le rôle du design dans la transition écologique ; je vais vous développer ceci plus loin.
- L'identité multiculturelle de Bordeaux et les apports de métissage ainsi que le soutien à la création et aux artistes.

Sur cette première slide, je vous présente ce que ce projet scientifique et culturel comporte. Ce projet scientifique et culturel, je tiens à vous le rappeler, est en lien avec le projet de rénovation architecturale du musée, et au-delà de la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite, il s'agit bien pour le MADD et ses équipes de disposer d'espaces d'accueil plus généreux, d'ateliers pour les scolaires. En somme, un musée qui répond aux usages contemporains et aux nouvelles pratiques des publics dans un monde postpandémie. Le bâtiment devra répondre aux nouvelles exigences et aux performances énergétiques. Ce chantier est l'occasion de faire la démonstration que nous devons rénover, faire évoluer le patrimoine architectural pour qu'il puisse continuer à être l'expression de notre époque en lien avec nos usages dans le respect du caractère unique de notre cité.

Les objectifs d'économie d'énergie, nous en parlions juste à l'instant, se feront par un raccordement au réseau de chaleur urbain avec un objectif de -30% de consommation et un volet important de réemploi des matériaux.

Ce projet scientifique et culturel a été l'occasion pour les équipes du MADD d'interroger les enjeux qui sont ceux des musées actuellement en pleine réflexion. Vous savez, le monde de la culture actuellement est en pleine réflexion sur la question de comment gérer le coût carbone, le poids carbone de ces activités. Cela a été l'occasion pour les équipes de se poser ces questions : quelle organisation la plus décarbonée possible de l'établissement pour les activités de création, de diffusion, repenser l'accueil des publics et la présentation des collections.

Les principaux enjeux qui sont fixés par le musée et qui infusent toutes les actions présentées dans ce projet scientifique et culturel. Je vais vous en citer quelques-uns. Placer le design au cœur des enjeux climatiques et sociaux, sociétaux même. Avec la création, le design reste avant tout un mode de pensée permettant d'apporter une réponse adaptée à une problématique, à un besoin. En ce sens, le MADD est un établissement ressource qui va nous permettre d'avancer et de rechercher avec la communauté des artistes designers des solutions aux défis de notre époque.

Également porter un nouveau regard sur les collections plus inclusives et multiples, et je sais l'équipe du musée très moteur en ce sens.

Éduquer autrement en proposant des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle. Cette politique sera d'ailleurs renforcée dès cette année avec les actions Hors les murs dans différents

quartiers de Bordeaux.

Favoriser l'expression culturelle de tous. L'expression culturelle, je vous le rappelle, est indispensable à l'heure où certains régimes totalitaires souhaitent éradiquer ce qui fait l'âme des peuples, le musée facilitera la compréhension mutuelle et l'expression des communautés culturelles comme tous nos établissements qui se veulent être des ambassadeurs de la connaissance, du respect et donc de la paix.

Mettre les créateurs et créatrices au sein du projet du musée. Réévaluer et rétablir la place des femmes dans l'histoire des arts décoratifs, et aujourd'hui le rôle qu'elles jouent dans le design.

Contribuer à la connaissance et à la reconnaissance des métiers d'art et des savoir-faire artisanaux, un sujet auquel nous devons porter une attention toute particulière pour que Bordeaux demeure une cité créative où s'exercent à la fois des savoir-faire ancestraux et où s'implantent les nouvelles industries créatives de la Tech.

Enfin, proposer une programmation qui éclaire sur le monde d'aujourd'hui pour participer à sa transition culturelle et toujours contribuer au développement d'un esprit critique.

En cela, le nouveau projet scientifique et culturel est un travail conséquent et remarquable de par sa qualité menée collectivement par l'équipe du musée sous la direction de Constance RUBINI. Je tenais au nom du Conseil municipal à les remercier pour ce travail dont la qualité a été saluée par les services de l'État, les services des musées de France et les élus membres du Comité de pilotage qui le composaient.

Pour conclure, je vous propose un petit point sur la rénovation du musée. Je précise que la participation de l'État d'ailleurs au financement des travaux du musée était conditionnée à la finalisation de ce nouveau PSC dans ce *timing* prenant en compte la spécificité du contexte de fermeture de travaux et de réouverture.

Un point sur le projet dont le coût est de 13,8 millions euros TTC, la part prévisionnelle de la Ville dans le financement du projet est de 3,9 millions euros conformément au plan de financement qui est stabilisé.

Le calendrier des travaux prévoit un achèvement à la fin de l'année 2025 pour une réouverture au public début 2026. Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci. Madame ECKERT a demandé la parole. Vous avez la parole.

Mme ECKERT

Un petit bug dans la matrice. On est tellement habitué entre Monsieur FLORIAN qui dit : « c'était mieux avant » que l'on attend qu'il parle. Il n'est pas là.

Une courte intervention par rapport à ce projet que nous approuvons, globalement, c'est bien construit. Toujours pareil, les documents qui permettent de se faire une idée quand même de vos propositions. Donc, on votera pour cette délibération. Mais, elle nous permet quand même de nous interroger sur le devenir du musée Jean Moulin. On aimerait bien avoir des nouvelles de savoir où en est l'avancée des travaux. On aimerait aussi savoir qui a décidé d'apposer sur les murs du musée Jean Moulin les affiches de soutien à l'Iran sur les deux panneaux qui sont habituellement consacrés à l'exposition du musée Jean Moulin. Comme il y a deux emplacements, on se demandait si ce ne serait pas possible d'utiliser un de ces emplacements parce que bien évidemment on soutient l'Iran, on soutient tous les gens qui souffrent. Comme vous, on est de gauche.

Ne serait-il pas possible d'utiliser un des emplacements pour une autre lutte internationale, la Palestine, dont on parlera à la fin, ou une lutte nationale ou locale comme les bassines ou la LGV, encore une fois, qui concerne directement les Bordelais et qui pourrait être une façon d'afficher officiellement comme certaines mairies l'ont fait ? On a le drapeau ukrainien, mais les mairies qui sont

contre la LGV ont mis aussi dans la cour de la mairie ou sur le fronton de la mairie une banderole contre la LGV, histoire d'informer les Bordelais sur ce qui se passe. Beaucoup ne sont pas encore assez et suffisamment au courant ni de ce qui se passe, ni de la position de la Mairie. Cela serait un affichage public qui permettrait de mettre quelques informations et surtout d'afficher vraiment le soutien de la mairie à la lutte contre la LGV. Voilà la proposition que l'on fait. Donc, que devient le musée Jean Moulin, et est-ce qu'il est possible de consacrer la deuxième place qui est inoccupée pour une lutte locale ?

Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Madame ECKERT. Céline PAPIN va vous répondre. Céline.

Mme PAPIN

Je vais simplement répondre sur les banderoles en soutien aux femmes iraniennes. C'est pour indiquer que nous avons facilité du côté de la Direction des relations internationales effectivement la mise en visibilité de cette cause sur ce lieu symbolique au regard de l'actualité dramatique qui se déroule en Iran. C'est bien une action avec le soutien des relations internationales de la Ville. Je laisserai mes collègues répondre pour ce qui est du devenir du lieu.

Oui, je voulais juste indiquer, mais peut-être que Dimitri BOUTLEUX pourra peut-être y revenir aussi, sur une action complémentaire au CAPC en lien avec cette question des femmes iraniennes.

M. Le MAIRE

Merci. Baptiste MAURIN.

M. B. MAURIN

Merci, Monsieur le Maire. Pour répondre sur le devenir de Jean Moulin, d'abord, plusieurs éléments. Il y avait des travaux de toiture et de sécurisation du bâtiment qui étaient à l'œuvre et qui ont été réalisés. Nous avons désormais un bâtiment qui est hors d'eau et donc un bâtiment qui peut à nouveau se projeter dans une utilisation. Nous avons en revanche d'autres contraintes sur le bâtiment qui sont d'importance. D'abord, des contraintes d'homologation d'accueil du public, des contraintes d'accessibilité. Il y a ainsi un vrai travail et une vraie réflexion qui est aujourd'hui conduite sur la manière d'utiliser le bâtiment, pour ce qui est du bâtiment. Pour ce qui est de l'action de la collection et la question des réflexions qui sont ouvertes aujourd'hui autour de cette collection, il y a d'abord une première étape qui nous permet d'ouvrir une réflexion qui est la commémoration que nous allons toutes et tous célébrer de l'anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en 2025 et qui va permettre un gros travail d'exposition et de réanimation de la collection et qui doit nourrir une projection plus pérenne de la valorisation de cette collection. À ce stade, on en est à un point d'étape de constitution et de réflexion autour d'un Comité scientifique pour que la collection puisse être au mieux respectée et que nous puissions nous projeter vers un espace qui soit autant un lieu de rappel de notre mémoire, de notre Histoire, qu'un lieu de projection et d'interrogation sur les actualités contemporaines autour des résistances qui existent aujourd'hui.

M. Le MAIRE

Dimitri BOUTLEUX.

M. BOUTLEUX

Merci de m'offrir l'occasion de préciser ce que nos musées, aujourd'hui pour cette Journée internationale du droit des femmes, mettent en place, le CAPC (Centre d'arts plastiques contemporains de Bordeaux) qui s'est associé au Centre Pompidou, au Palais de Tokyo, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris ainsi qu'à l'ensemble des centres d'art sur le territoire pour soutenir les artistes femmes iraniennes en exposant un ensemble d'affiches créées par ces femmes

iraniennes. Ces affiches sont actuellement exposées sur le mur d'entrée du CAPC jusqu'au 26 mars.

M. Le MAIRE

Merci Dimitri. Vous avez posé la question, Madame ECKERT : « qui a pris la décision d'afficher le soutien aux femmes iraniennes ? ». Je réponds : moi. C'est moi qui ai pris cette décision après avoir concerté un certain nombre d'élus, et je l'assume entièrement. Voilà, je vous remercie.

Madame la secrétaire, non, il y a un vote. Madame ECKERT, vous souhaitez ré-intervenir.

Mme ECKERT

Rapidement, excusez-moi, mais vous ne répondez pas à mon autre question qui est de savoir si la Mairie de Bordeaux compte quand même afficher, ou non, ouvertement son soutien à la lutte contre la LGV (Ligne à grande vitesse) par une affiche ou une banderole dans la cour de la Mairie, par exemple, comme l'ont fait d'autres maires, signataires de l'appel d'Irún ?

M. Le MAIRE

Ce n'est pas dans nos projets actuels, mais si nous évoluons sur la question, je vous en informerai aussitôt, mais ce n'est pas dans nos projets du tout.

Madame la secrétaire. Attendez, il y a un vote là ?

Mme GARCIA

Oui, Monsieur le Maire, c'est ce que je m'apprêtais à vous dire. Il faut que nous mettions cette délibération 40 au vote.

M. Le MAIRE

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire de séance.

A photograph of a grand stone archway with a blue door, looking out onto a courtyard with a classical building. The archway is made of light-colored stone and features a decorative keystone with the number '39'. The door is dark blue with a brass knocker. The courtyard beyond the door shows a cobblestone ground and a multi-story building with several windows and balconies.

**Projet
scientifique
et culturel
madd-bordeaux
2022-2027**

**« Donner à voir le monde,
c'est commencer à le faire changer »**

**Buckminster Fuller, designer, inventeur, penseur,
poète de la technologie moderne et génie inventif d'un système
qui entend « faire le plus avec le moins, 'more with less' ».**

<p>Un environnement porteur</p> 	<p>Une configuration architecturale exceptionnelle</p> 	<p>Les collections : histoire polyphonique d'un musée centenaire</p> 	<p>Le projet architectural</p> 	<p>Repenser le parcours du musée : un nouveau regard sur les collections, multiple et inclusif</p> 	<p>Gestion et préservation des collections</p> 
<p>Transmettre aux générations futures : conservation préventive et restauration des collections</p> 	<p>La recherche, un outil essentiel de remise en question</p> 	<p>Les expositions : une programmation audacieuse</p> 	<p>Vers une rénovation du bâtiment des réserves</p> 	<p>Un musée responsable</p> 	<p>Une programmation qui éclaire sur le monde d'aujourd'hui et participe à sa transition culturelle</p> 
<p>Un musée au service d'un nouveau métissage des publics</p> 	<p>Un musée qui rayonne localement et internationalement</p> 	<p>Communiquer pour rajeunir l'image du musée et accroître sa notoriété</p> 	<p>Un service des publics au service d'une société plurielle</p> 	<p>Un réseau de partenaires soutenu pour ancrer le musée dans le paysage</p> 	<p>Une communication hybridée, entre physique et numérique, à l'image du musée de demain</p> 
<p>Ressources : vers une montée en compétences</p> 			<p>Ressources : accompagner le développement du musée</p> 	<p>En conclusion</p> 	<p>Annexes</p> 

Avant-propos	12	IV. La recherche, un outil essentiel de remise en question	85
Le madd-bordeaux en quelques chiffres	14	1. Le musée comme un lieu ressource pour les chercheurs	86
		2. Les publications	87
		3. Les projets de recherche en collaboration avec les universités et les instituts de recherche	90
		4. La valorisation de la recherche	92
PARTIE 1 - État des lieux et des actions développées depuis 2013		V. Les expositions : une programmation audacieuse assise sur deux piliers, patrimoine et création contemporaine	95
Un environnement porteur : Introduction	19	1. Invitations aux jeunes diplômés en design	96
Bordeaux en 2022 - Un contexte transformé par la crise du Covid et un écosystème à reconstruire	20	2. Des grandes expositions de design	99
Bordeaux, patrimoine de l'Unesco et capitale mondiale du vin	20	3. Invitations aux collectionneurs particuliers d'arts décoratifs	100
Un important bassin d'emploi	21	4. Renouveau thématique de l'accrochage des collections anciennes	100
Une présence universitaire dynamique	21		
Un tourisme toujours en essor	21	VI. Un musée au service d'un nouveau métissage des publics	105
Un écosystème culturel dynamique	21	1. Les publics qui fréquentent le madd	106
La feuille de route culturelle de la Ville	22	2. Les objectifs du service des publics	106
		3. Programmes et actions mis en places	107
I. Une configuration architecturale exceptionnelle : L'association inédite entre un hôtel particulier XVIII^e et une prison XIX^e	25	4. Une dynamique de réseau	112
1. Un hôtel particulier construit au XVIII ^e siècle	26	5. Les limites de l'organisation actuelle	112
2. L'ancienne prison	28		
3. Les bureaux	30	VII. Un musée qui rayonne localement et internationalement	115
4. Les réserves	30	1. Le madd-bordeaux au cœur du réseau culturel et associatif bordelais	116
5. Naissance d'un projet de rénovation	31	2. Le rayonnement national du musée : une institution de référence pour l'étude et la valorisation des arts décoratifs et du design	120
		3. Un musée ouvert sur l'international	121
II. Les collections : histoire polyphonique d'un musée centenaire	33	4. Une communauté d'ambassadeurs	122
1. Histoire de l'institution et évolution du programme muséologique	34	5. Une présence significative dans les médias	124
2. Le parcours de visite du musée depuis 2013	48		
3. Les inventaires et le chantier des collections	50	VIII. Communiquer pour rajeunir l'image du musée et accroître sa notoriété	127
4. Nature et évolution des collections	52	1. Les points forts de la stratégie mise en place	128
5. Les dépôts	67	2. En 2020, une communication réinventée avec la crise sanitaire	129
6. Acquisitions et enrichissement des collections	71	3. Les marges de progression	129
III. Transmettre aux générations futures : conservation préventive et restauration des collections	75	IX. Ressources : vers une montée en compétences	131
1. État sanitaire des bâtiments ouverts au public	76	1. Ressources humaines	132
2. État sanitaire des réserves	77	2. Mutualisation des services	134
3. État sanitaire des collections	79	3. Ressources financières	135
4. Programmes pluriannuels de conservation-restauration des collections	80		

PARTIE 2 - Vers un nouveau musée des Arts décoratifs et du Design, acteur des transformations de la société		
I. Le projet architectural	141	
1. L'esprit architectural du projet	142	
2. Une rénovation durable du musée	144	
3. Repenser l'accueil, la circulation et l'accessibilité de tous les publics	146	
4. Redéployer les espaces de bureaux des équipes	149	
5. Rationnaliser la gestion du travail des équipes	150	
II. Repenser le parcours du musée : un nouveau regard sur les collections, multiple et inclusif	155	
1. L'élaboration d'un nouveau parcours : une conception collaborative	156	
2. Artistes femmes et représentations féminines : réflexion sur la place de la femme dans la société à travers les collections	156	
3. Mémoire et patrimoine : pour une relecture et une requalification des œuvres	159	
4. Derrière les œuvres, les collectionneurs-donateurs mis en valeur	161	
5. Mise en valeur de certains axes de la collection	163	
6. Orientation des acquisitions et des dépôts	168	
7. Poursuite de la numérisation et de la mise en ligne des collections	169	
III. Gestion et préservation des collections	171	
1. Poursuite du récolement des œuvres	174	
2. Un plan pluriannuel de restauration des œuvres pour renouveler les présentations	173	
3. Mise en sécurité des œuvres	176	
IV. Vers une rénovation du bâtiment des réserves	179	
V. Un musée responsable	183	
1. Une stratégie d'amélioration au prisme de la transition écologique	184	
2. Rendre le musée accessible à tous	186	
VI. Programmation qui éclaire sur le monde d'aujourd'hui et participe à sa transition culturelle	197	
1. Pendant la fermeture du musée	192	
2. À l'horizon 2025	193	
VII. Un service des publics au service d'une société plurielle	199	
1. Objectifs principaux	200	
2. Mise en œuvre de la médiation culturelle	201	
VIII. Un réseau de partenaires soutenu pour ancrer le musée dans le paysage	217	
1. Des liens renforcés avec l'écosystème local	218	
2. Fédérer les réseaux sur le territoire néo-Aquitain	219	
3. Le rayonnement national du madd-bordeaux	219	
4. Le déploiement international du madd-bordeaux	222	
IX. Une communication hybridée, entre physique et numérique à l'image d'un musée de demain	225	
1. Les orientations stratégiques	226	
2. La mise en œuvre	227	
X. Ressources : accompagner le développement et la transformation du musée	229	
1. Consolider les RH et continuer à professionnaliser l'équipe du madd-bordeaux, cœur battant du musée	230	
2. Recherches de financements	232	
3. Création de la boutique du madd-bordeaux	233	
En conclusion	235	
L'équipe du musée	237	
Iconographie	238	
Annexes		
Plans du musée	244	
Discours de réception à l'Académie de Bordeaux, Constance Rubini	260	
Acquisitions et dons depuis 2013	280	
Relevés hygrométriques de l'hôtel de Lalande et l'ancienne prison	326	
Le musée dans la presse	328	
Feuille de route culturelle de la Ville	338	
Charte égalité femmes/hommes des établissements culturels de la ville de Bordeaux	356	



Avant-propos

C'est en tant que spécialiste de design que j'ai postulé au musée des Arts décoratifs de Bordeaux. Ma candidature a été choisie par le maire de la Ville, au départ de Bernadette de Boysson, conservatrice du musée de 2000 à 2012, afin de donner un essor aux collections et présentations contemporaines. J'ai ainsi pris la direction du musée des Arts décoratifs de Bordeaux en 2013.

J'ai souhaité exprimer ce choix du design au travers du nom et du logo du musée. Ainsi, courant 2013, la Ville a sollicité l'avis du Haut Conseil des musées de France afin de transformer « musée des Arts décoratifs de Bordeaux » en « musée des Arts décoratifs et du Design » et le conseil municipal de la Ville de Bordeaux a entériné cette nouvelle dénomination. Ce projet a généré le besoin d'un second espace, la prison, à dédier à la culture du design, afin de conserver la présentation des arts décoratifs prenant place aujourd'hui, et depuis 1955, dans l'hôtel de Lalande.

L'objectif est de montrer comment le présent réactive le regard sur le passé et, vice versa, comment le passé nourrit le présent. Loin d'être voué à la nostalgie d'un patrimoine ancien, le musée d'Arts décoratifs et du Design est donc dédié à la création, de quelque époque qu'elle soit ; son rôle est de faire comprendre et aimer les productions artistiques anciennes et nouvelles.

Mettre en lien les arts décoratifs anciens et la création contemporaine est, en effet, un gage de vitalité pour l'institution.

Ce projet scientifique et culturel en est le reflet.

Il propose un dialogue entre l'esprit des Lumières — dont le musée est une des plus belles représentations patrimoniales bordelaises — et les formes les plus contemporaines du champ du design. Il accorde une place importante à l'éducation artistique, artisanale et environnementale en s'appuyant sur la conviction que l'art, les savoir-faire et la culture jouent un rôle essentiel pour l'épanouissement individuel et collectif. Le madd-bordeaux est en cela tout à fait emblématique du projet culturel de la Ville de Bordeaux, qui peut être particulièrement mis en lumière et susciter un intérêt local et international à travers l'esprit qui souffle sur le madd-bordeaux, résolument tourné vers l'avenir et la jeunesse.

Le musée ambitionne d'évoquer, au gré des conférences, des rencontres et des expositions, la diversité qui caractérise ce domaine hybride qu'est le design, dont les champs d'activité vont du design d'objet au design d'environnement, en passant par le design d'information, multimédia, graphique, ou encore sonore, et de montrer comment ce domaine, qui se construit entre art, science, technique et économie, est une discipline moteur de l'innovation et de la transition.

Le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux, ou madd-bordeaux, vise ainsi à devenir une institution de référence pour la culture des arts décoratifs et du design en France, qui soit un tremplin pour les jeunes designers talentueux, un lieu d'interactions artistiques, scientifiques et économiques, où l'on évoque les savoir-faire artisanaux, les modes de fabrication industriels et leur nécessaire évolution au regard du défi écologique, et surtout un lieu d'éducation et de sensibilisation des jeunes générations.

Outil d'accompagnement des transformations qui modèlent la société, le design permettra d'aborder les grands sujets qui génèrent un débat culturel.

Le site du madd-bordeaux comprend deux bâtiments : l'hôtel particulier, qui accueille le musée actuel, et, à l'arrière, un second édifice, ouvert au public depuis 2016, dans lequel se trouvaient les réserves des collections.

Le projet de rénovation architectural du musée vise à réaménager ce second bâtiment, une ancienne prison, pour y présenter le design dans les conditions requises par les nouvelles normes muséales. Il doit également permettre d'aménager un espace, qui fait fortement défaut aujourd'hui, dédié aux ateliers pédagogiques et doit relier les deux bâtisses en dégagant des circulations plus fluides. Celles-ci donneront enfin accès au musée de façon identique à tous les publics, en difficulté ou non (accessibilité des fauteuils roulants notamment).

Une première version de ce PSC a été réalisée en 2017. Ce document détaillait insuffisamment les questions de conservation préventive et de restauration des collections. Ainsi, à la demande du Service des Musées de France (SMF), ce travail est aujourd'hui repris et complété. Fruit d'un travail collectif, mené avec toute l'équipe du musée qui s'est, depuis, développée et professionnalisée, il rend compte, dans une première partie, du travail réalisé entre 2013 et 2020, date du premier confinement.

La seconde partie (« Vers un nouveau musée des Arts décoratifs et du Design, acteur des transformations de la société »), post-confinement, ouvre une nouvelle ère pour ce musée, comme pour l'ensemble des institutions.

À l'aube de la fermeture pour raisons sanitaires liées au Covid, le musée avait, en cinq ans, doublé sa fréquentation : 2014 : 46 040 visiteurs, 2019 : 93 040 visiteurs.

En 2020, et en dépit d'un contexte très difficile et de longs mois de fermeture, il a accueilli durant les quelques semaines d'ouverture de l'exposition *Playground, le design des sneakers*, 58 548 visiteurs. Le succès de cette exposition reflète le nouveau visage du musée, allant à la rencontre des centres d'intérêt de publics très variés, et souvent éloignés du monde des musées, pour lui en révéler les aspects culturels inconnus ou méconnus.

Durant la première étape de développement (2013-2020), l'équipe a concentré ses efforts et son énergie sur le développement de la programmation scientifique (production de grandes expositions et rencontres avec le public) pour transformer l'institution, trop souvent appelée au préalable « la belle endormie », en un lieu culturel riche, dynamique et convivial.

Depuis 2021, le travail scientifique mené par l'équipe du musée est entré dans une deuxième phase. Moins guidée par l'urgence à faire exister le musée dans le paysage local, national et international, l'équipe peut dorénavant dédier un temps plus grand à un travail en profondeur sur les collections du musée, tout en maintenant, bien sûr, l'activité et la programmation temporaire des expositions.

La deuxième partie du PSC (« Vers un nouveau musée des Arts décoratifs et du Design, acteur des transformations de la société ») abordera un futur proche, celui de la fermeture du musée pour travaux dès début 2023, et fera également part d'une vision future du musée.

Il apportera un regard renouvelé sur son rôle culturel, dans une société profondément transformée, et sur son accueil des publics. Un nouveau parcours de visite, engendré par la rénovation et la réorganisation architecturales des bâtiments, mettra en exergue les points forts de la collection, les questions associant mémoire et patrimoine, les représentations et les artistes féminines.

Le madd-bordeaux, qui vit depuis quelque temps au rythme d'un public rajeuni et diversifié, continuera sa transformation vers un musée inclusif et collaboratif, dont les enjeux de demain seront, plus que jamais, ceux d'une prise de parole décomplexée et plurielle, ou l'amateur se mêle à l'expert pour enrichir généreusement une culture ouverte, hybride, interactive, éthique et éco-responsable.

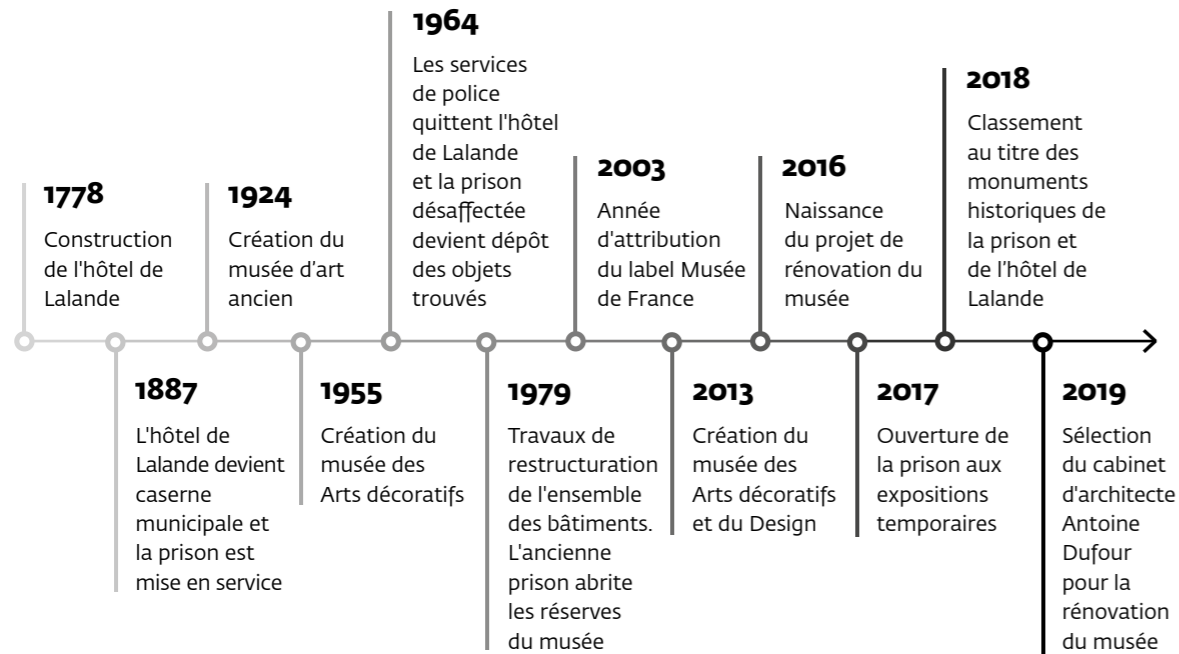
Après avoir traversé la crise de la pandémie du Covid, qui a suscité de si nombreuses publications dans le monde des musées, en France et à l'international, l'équipe du musée s'interroge sur la façon dont l'institution doit sortir de cette longue crise, pour s'inscrire dans un espace qui ne peut plus être neutre mais doit porter au-devant de la scène des enjeux contemporains forts.



Constance Rubini
Directrice du musée des Arts décoratifs et du Design

Le madd-bordeaux en quelques chiffres

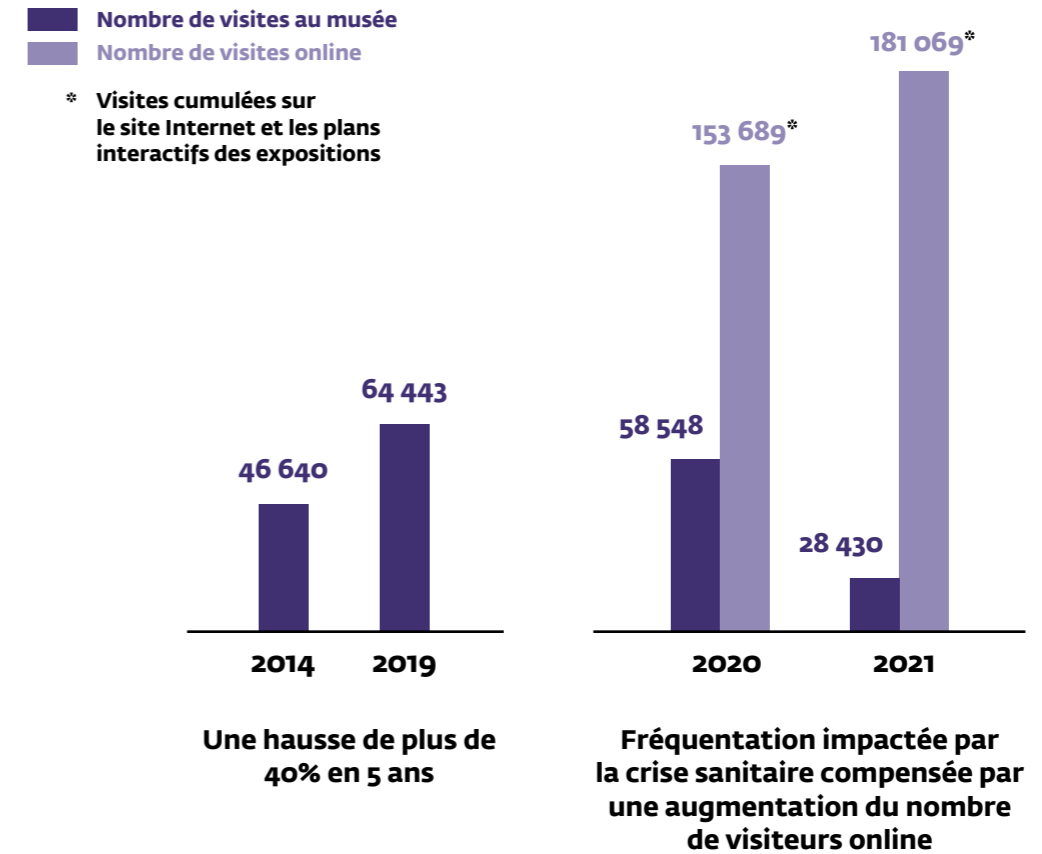
Histoire du musée



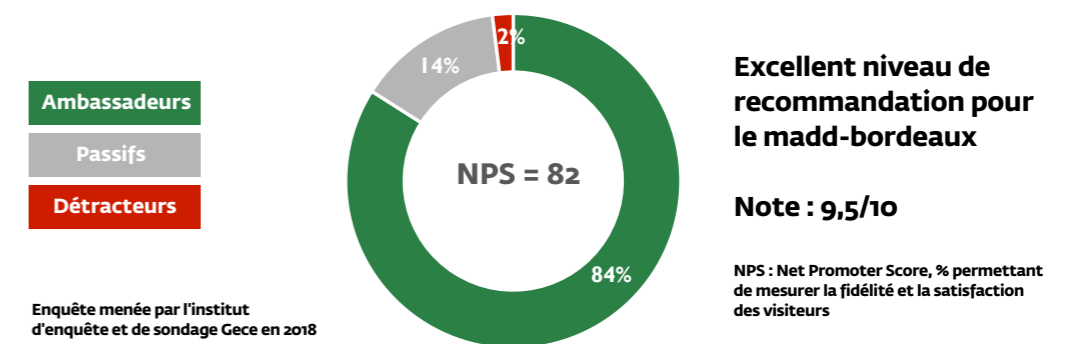
Collections et expositions



Fréquentation physique et numérique du madd-bordeaux



Niveau de recommandation des visites à l'entourage



Les réseaux sociaux en 2021





PARTIE I

État des lieux et des actions
développées depuis 2013



Un environnement porteur

Introduction

Ces dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée afin de répondre à l'explosion démographique due notamment à la mise en ligne du train à grande vitesse, la plaçant à deux heures de Paris. Des projets urbains redessinent la Ville de Bordeaux et des grandes opérations d'aménagement voient le jour sur d'anciennes friches industrielles.

Désormais, la Ville engage une politique d'urbanisme et de l'habitat pour une ville décarbonée, solidaire, accueillante et équilibrée. Sanctuarisant les espaces naturels, revégétalisant les sites artificialisés, elle structure les zones urbanisées autour des artères vertes et bleues (la Garonne) et crée le label Bâtiment Frugal Bordelais pour un urbanisme résilient. Face à l'augmentation des prix de l'immobilier, la ville œuvre également à rendre les logements plus accessibles financièrement.

Au cœur de ces évolutions vers une transition écologique et sociale, la culture joue un rôle essentiel dans la construction d'une ville plurielle, solidaire et créative.

Bordeaux en 2022

Un contexte transformé par la crise du Covid et un écosystème à reconstruire

Plus récemment, la pandémie mondiale a mis à mal de nombreux secteurs économiques, en particulier les domaines du tourisme et de la culture. Les chiffres de fréquentation de 2020 et 2021 sont bas, notamment concernant les visiteurs internationaux. Le monde de la culture a profondément souffert des contraintes liées à la pandémie. Salles et musées fermés, spectacles annulés, les secteurs qui reposent sur une économie présentielle ont été et continuent à être fortement touchés.

De nouvelles pratiques culturelles ont vu le jour ou se sont renforcées tout au long de cette crise, illustrant la capacité de résilience et d'adaptabilité des différents acteurs du secteur du tourisme et de la culture. La digitalisation des pratiques culturelles et touristiques et les initiatives auprès des publics de proximité ont connu un essor important.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux capitalise sur ses acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXI^e siècle, à la fois ambitieuse dans son développement vers le million d'habitants d'ici 2030, exemplaire en termes écologiques et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants.

Bordeaux, patrimoine de l'Unesco et capitale mondiale du vin

La ville de Bordeaux bénéficie d'une notoriété internationale en raison de son patrimoine historique et ses vignobles.

Inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 2007 pour la qualité et l'intégrité de son ensemble urbain exceptionnel qui couvre près de la moitié de sa superficie, la ville représente, à ce jour, le plus grand périmètre urbain classé par l'organisation. De nouvelles œuvres architecturales contemporaines ont été bâties depuis lors et essaient le paysage bordelais aux côtés des bâtiments centenaires de la cité. Parmi eux, vingt bâtiments labellisés architecture contemporaine remarquable dont neuf sont propriété de la ville, dont le stade Matmut Atlantique construit par Jacques Herzog et Pierre de Meuron.

Le vignoble bordelais, qui compte 65 appellations et s'étend sur 112 000 hectares, est le plus grand et le plus ancien vignoble de vins fins du monde. Sa renommée est telle que, chaque seconde, 20 bouteilles de Bordeaux sont vendues dans le monde. Un rayonnement qui permet au nom de la ville de Bordeaux, d'être reconnu dans le monde entier.

Un important bassin d'emploi

Centre touristique important, Bordeaux est aussi un poumon économique majeur et un pôle d'attractivité pour les entreprises françaises et européennes. Des secteurs d'activité d'excellence sont présents à Bordeaux et continuent à se développer et attirer les entreprises et les investisseurs. Le secteur de l'aéronautique, du spatial et de la défense, comporte notamment l'Aerospace Valley, pôle de compétitivité mondial dans le domaine de l'« Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués ».

Dans le secteur numérique, elle se distingue comme la capitale de la French Tech. Pôle d'excellence du numérique, Bordeaux est la troisième métropole française pour la création d'entreprises dans ce secteur.

Dans l'industrie de la santé, elle pourvoit plus de 60 000 emplois et développe des solutions d'excellence dans les domaines de la biotechnologie, de l'e-santé et des dispositifs médicaux. Dans le secteur financier, Bordeaux occupe la quatrième place bancaire française avec plus de 10 banques internationales, des directions interrégionales et banques d'affaires. Bordeaux est également à la quatrième place française dans le domaine de l'industrie créative et culturelle.

La ville occupe également une place importante dans le développement des énergies renouvelables (secteur de l'éco-industrie) au sein de la première région de France productrice d'énergie solaire, deuxième parc de France en matière de bioénergies.

Une présence universitaire dynamique

Le développement de l'enseignement supérieur à Bordeaux croît en adéquation avec le développement de ces secteurs économiques. Très attractive pour les étudiants, elle leur permet de bénéficier de nombreuses formations, notamment l'accès à des prépas et des grandes écoles. Bassin d'emploi dynamique, elle leur offre également une expérience culturelle riche. Le site letudiant.fr indique une grande satisfaction des étudiants bordelais qui recommandent leur ville à 92%. En 2021-2022, ils sont près de 105 000 à y étudier. Bordeaux compte plusieurs établissements d'enseignement artistiques : l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Bordeaux, le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse, Bordeaux Nouvelle-Aquitaine (PESMD) et l'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine.

Un écosystème culturel dynamique

Aussi, face à ces nouvelles données, les musées repensent leur activité. Le madd-bordeaux doit renforcer son image au sein d'un paysage culturel riche, composé de :

- ▶ Quatre autres musées municipaux : musée d'Aquitaine, musée des Beaux-Arts, Muséum - Sciences et Nature, CAPC centre d'art contemporain ;
- ▶ Bordeaux Patrimoine Mondial - CIAP, outil du Label Ville et pays d'art et d'histoire ;
- ▶ Le jardin botanique de Bordeaux ;
- ▶ Un conservatoire à rayonnement régional (CRR) ;

- ▶ Onze bibliothèques municipales et sept bibliothèques spécialisées (musées et conservatoire) ;
- ▶ Des musées relevant de différentes tutelles :
 - ♦ relevant d'une tutelle publique : musée national des Douanes, musée d'Ethnographie, Frac Nouvelle-Aquitaine MECA
 - ♦ des musées relevant d'une tutelle privée : musée du Vin et du Négoce, musée de l'Imprimerie
- ▶ Les Archives de Bordeaux Métropole ;
- ▶ La salle des fêtes du Grand Parc ;
- ▶ Des espaces culturels municipaux – espaces d'exposition et/ou d'événements : halle des Chartrons, espace Saint-Rémi, marché de Lorme, Mably-Cour et salle capitulaire, théâtre Inox, théâtre la Lucarne, théâtre Pergola, Base sous-marine ;
- ▶ De nouveaux établissements culturels privés : Musée Mer Marine, Cité du Vin (gouvernance mixte), Bassins de Lumières ;
- ▶ Le paysage culturel est également riche d'établissements proposant des pratiques amateurs : la Rock School Barbey et l'école du Cirque.

La feuille de route culturelle de la Ville

En juin dernier, la ville de Bordeaux s'est appuyée sur une consultation citoyenne afin de définir la feuille de route de la nouvelle politique culturelle municipale en s'appuyant sur une méthode de co-construction des projets. Après une consultation pendant un an des acteurs culturels et des habitants, le forum de la culture, initié en juin 2021, va se déployer sur le tout le mandat. La feuille de route en est le fil rouge, elle présente les actions principales envisagées à l'horizon 2026 concrétisant trois principes majeurs énoncés : « Garantir à tous et à toutes le droit de participer à la politique culturelle », « Mettre l'art et la culture au cœur de la transformation urbaine », « Soutenir et accompagner un environnement propice à la création » (voir en annexe la feuille de route culturelle de la Ville, page 334).

Elle donne la priorité à l'éducation artistique et culturelle, aux actions solidaires et responsables, à la prise en compte des droits culturels, à l'écologie et au travail de proximité avec les quartiers. Seront créés des LAC, Lieux d'Art et de Culture, espace d'expérimentations artistiques hybrides et alternatifs au cœur des quartiers.

La rénovation du madd-bordeaux fait partie des actions de la feuille de route culturelle 2021-2026. Elle répond au besoin de la valorisation et d'animation des patrimoines collectifs et inscrit la création et la culture comme une priorité au cœur de la transformation urbaine.





I. Une configuration architecturale exceptionnelle :

L'association inédite entre un hôtel particulier XVIII^e et une prison XIX^e

1 - Un hôtel particulier construit au XVIII^e siècle

Le musée est installé dans un hôtel particulier construit autour de 1778-1780, pour le conseiller au parlement Pierre de Raymond de Lalande.

L'entrée dans la cour pavée se fait par une porte cochère à deux vantaux, garnie d'un lourd heurtoir en boucle sur platine découpée et d'un riche ensemble de serrurerie donnant un caractère et une identité forte au lieu. À droite, un haut mur aveugle coiffé d'une balustrade abrite l'hôtel particulier de la rue ; à gauche, la grande arcade cintrée donnait à l'origine accès à l'aile des communs (écuries, remises aux carrosses, buanderie, laverie, cuisine, garde-manger), transformée aujourd'hui en salle d'exposition.

La façade en pierre blanche recouvre trois niveaux : un rez-de-chaussée légèrement surélevé, un premier étage, un étage de combles établi sous un haut toit « à la française » à deux versants et croupes recouvertes d'ardoises. Les deux pavillons qui encadrent symétriquement les cinq travées centrales, accueillent les escaliers. La décoration, très sobre au centre, est plus abondante sur ces pavillons : chaînes d'angle à refends, frontons triangulaires à denticules et guirlandes de feuilles de chêne retenues par des nœuds de ruban plissé encadrées par deux consoles à imbrications terminées par un effet de passementerie. Les deux portes d'entrée, placées sur les façades internes des pavillons, sont désaxées par rapport à la porte cochère et donc invisibles de la rue ; on y accède par un perron de deux marches qui produit un effet théâtral, caractéristique du XVIII^e siècle.

Depuis la première publication du musée d'Art ancien, en 1924, l'architecture du bâtiment est attribuée à l'architecte bordelais Étienne Laclotte. Cette attribution est aujourd'hui communément partagée. Pour autant, aucun acte depuis 1773 (actes d'achat, de construction de l'hôtel, déclaration de succession...) ne mentionne de nom d'architecte pour cette construction. Dans sa récente monographie consacrée aux architectes Laclotte, Philippe Maffre précise d'ailleurs que « si ce n'était le témoignage de Paul Pallandre, contemporain des Laclotte, aucun document ne permettrait d'affirmer que ce sont bien ces architectes qui construisirent le vaste hôtel du conseiller Pierre de Raymond de Lalande ». Cette attribution mérite donc d'être réétudiée.

À la lecture du document d'archive de demande de construction de l'hôtel de Lalande, daté du 18 mai 1778, il nous semble aujourd'hui lire (plutôt décrypter) le nom d'un autre architecte bordelais, François Lhôte (1743-1808). Un travail de recherche est en cours afin de confirmer, ou infirmer, cette nouvelle piste, qui pourrait être vraisemblable compte tenu du contexte architectural bordelais.

Nous insistons, ici, sur ce point, car ces recherches sont essentielles pour la compréhension du bâtiment. Nous ne possédons, en effet, actuellement aucun plan d'origine permettant de connaître la distribution de l'hôtel particulier au XVIII^e siècle.

Après la Révolution, celui-ci passe de main en main avant d'être racheté en 1880 par la Ville, qui y installe les services de police. S'ensuit la construction d'une prison, à l'arrière, à la place du vaste jardin.

Un musée d'Art ancien est créé à l'étage de l'hôtel particulier en 1924. Restructuré, il est transformé en musée des Arts décoratifs en 1955 (voir en annexe le discours de réception à l'Académie de Bordeaux de Constance Rubini en 2016, qui retrace l'histoire du bâtiment et celle du musée, page 256).

En 1984, le musée s'étend dans l'aile des communs et dans les combles, formant ainsi deux ensembles architecturaux distincts. Le corps de logis, avec ses boiseries et ses parquets anciens, constitue une enveloppe parfaite pour la présentation des collections XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, quand les communs offrent, eux, un espace neutre, peint en blanc. Ces deux espaces d'univers différents cohabitent et sont accessibles par une entrée et un accueil communs.

En 2014, la création de l'exposition rétrospective *Andrea Branzi, pleased to meet you. 50 ans de création* a confronté le musée au problème d'espace : comment développer la présentation contemporaine sans réduire les espaces dédiés au XVIII^e siècle ce qui, d'une part, aurait été contraire à l'esprit du musée, aménagé avec raffinement entre 1980 et 2012, par les deux



conservatrices Jacqueline du Pasquier et Bernadette de Boysson, pour qu'il soit à l'image des plus belles maisons de la noblesse bordelaise du XVIII^e et, d'autre part, aurait été perçu par le public bordelais comme un parti pris trop provocateur.

L'exposition *Andrea Branzi, pleased to meet you* a ainsi été organisée en 2014 hors les murs, dans une église gothique désacralisée devenue espace culturel municipal.

2 - L'ancienne prison

À l'heure où les musées délocalisent leurs réserves en raison de la hausse du coût du foncier en centre-ville, la solution qui est vite apparue comme évidente a été de récupérer le très bel espace de la prison qui, depuis 1980, accueillait les réserves du musée. D'autant plus que cet espace, aménagé il y a plus de trente ans, ne correspondait plus aux normes de conservation actuelle (cf. partie 1 – III, 2, a).

Historique

La prison, « dépôt de sûreté destiné aux marins français et étrangers pour faits commis contre la discipline et aux filles qui commettent des infractions aux règlements sur la morale et les bonnes mœurs », est construite sur l'emplacement du jardin de l'hôtel particulier. Ce jardin nous est connu grâce au plan cadastral napoléonien daté 1822.

Il est décrit dans l'acte de vente de 1860 fait entre Duffour-Dubergier et Antoine Dalléas :

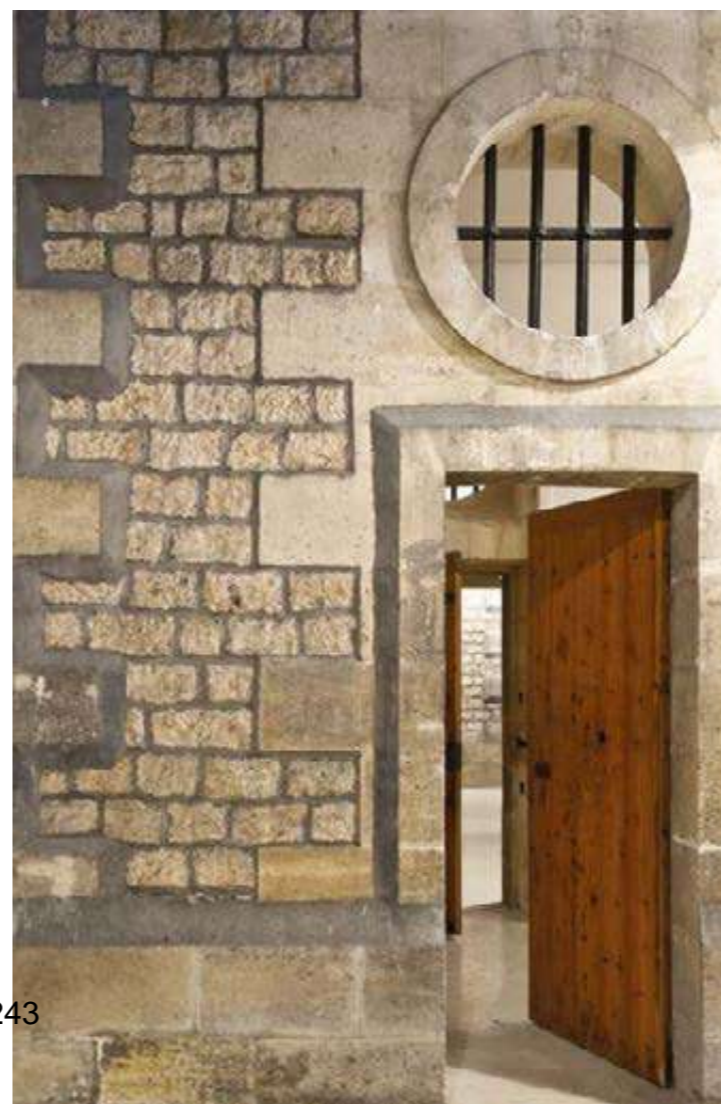
« La façade sur le jardin est également élevée, au-dessus du sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier. Elle est percée à chaque étage de sept ouvertures, au rez-de-chaussée, les trois ouvertures du milieu ouvrent sur le perron par lequel on descend au jardin. Ce jardin clôturé par de grands murs est complanté d'environ soixante arbres disposés à droite et à gauche sur trois rangs, l'espace compris entre ces rangés d'arbres est occupé par un gazon garni de plantes ou arbustes et coetera. ».

L'histoire de la construction de la prison municipale était assez bien renseignée grâce à un article de Jacqueline du Pasquier (« L'hôtel de Lalande et la prison municipale de Bordeaux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1981) s'appuyant sur les dessins et projets de l'architecte de la ville Marius Faget en date de 1885. La numérisation de cet ensemble de dessins a permis d'apprécier quelques écarts entre le projet initial et l'état réel de la construction de cet édifice.

Une série de correspondances conservées aux Archives de la Métropole, ainsi que des photos anciennes, ont permis de replacer cette prison dans son contexte de fonctionnement initial, à l'époque où l'ensemble des bâtiments, — corps de logis de l'hôtel Lalande, aile des communs et prison, formait un véritable hôtel de police, regroupant différents services administratifs. Mise en service en 1886, elle formait alors un quadrilatère, sur les trois côtés des rues Boulan, Verteuil, et Castelmoron. Quelques modifications dont on ne savait jusqu'ici apprécier l'époque ont pu être datées depuis. Dès janvier 1887, la sécurité de la prison est remise en cause en raison de l'évasion de prisonniers par escalade. C'est ce qui explique l'enduit épais gris foncé que l'on remarque aujourd'hui et qui bouche largement les creux entre les pierres de blocage, posé pour empêcher les prisonniers de s'agripper aux pierres pour escalader les murs et s'échapper.

Cette même année un mur de séparation dans l'une des deux grandes cours est réalisé à la demande du Gardien en Chef, afin que « les enfants des deux sexes soient séparés des hommes ou femmes plus âgées, et que les condamnés ou condamnées par le tribunal de simple police viennent purger leur peine sans contact avec les malfaiteurs ou les filles publiques ».

Un mur sera construit également dans la deuxième cour. Laurence Amiel précise, en effet, dans son ouvrage *La prostitution et les prostituées à Bordeaux du début du XIX^e siècle* que la prison « comprend 4 quartiers distincts, affectés aux hommes, aux femmes, aux enfants et aux prostituées ».



Aucune archive à ce jour ne renseigne précisément sur le fonctionnement de cette prison, mais le caractère fonctionnel de son architecture nous permet d'en comprendre la structure en lien avec les usages. De nombreux graffitis sur les murs témoignent de ce passé ; nous en avons réalisé des relevés photographiques pour en fixer les traces.

Ce n'est qu'en 1964 que les services de Police français quittent l'hôtel de Lalande. Dès 1966, la cour arrière du musée fait office de garage à vélos pour le personnel de l'hôtel de ville. La prison désaffectée devient le dépôt des objets trouvés et le restera jusqu'en 1979, date à laquelle le Cabinet de programmation C.A.F.E. Claude Pecquet et Patrick O'Byrne est chargé de la restructuration de l'ensemble des bâtiments, l'ancienne prison, l'hôtel de Lalande et ses communs. Les quatre cours principales de la prison sont alors réunies en deux grandes cours après la démolition partielle des deux murs en pierre. Deux vastes mezzanines en métal, surplombées de toitures, sont aménagées dans ces cours pour accueillir les réserves du musée.

Première étape vers un espace d'exposition

Le projet du musée, posé dès 2014, est de faire dialoguer arts décoratifs et design, en continuant à exposer les arts décoratifs anciens dans leur si belle enveloppe XVIII^e siècle, l'hôtel de Lalande, et en exposant le design, cet art appliqué né au XIX^e siècle, dans la prison, ce bâtiment construit au XIX^e, dont on lit encore la fonction à travers l'organisation architecturale intérieure (cellules, portes lourdes en bois, judas...). Cette configuration favorise la lecture du projet et le dote d'une singularité et d'une force architecturale.

Ainsi, en 2015, une première étape a été franchie : la prison a été vidée et les réserves délocalisées. Cela a entraîné un chantier important de localisations, prises de vue des œuvres, constats d'état et reconditionnements, conduisant à la mise en place d'une campagne de restauration sur le long terme, de nombreuses œuvres – surtout celles qui étaient localisées sur les mezzanines, sous les toits – étant dans un état alarmant (cf. partie 1 – III, 1, b).

La prison est ouverte au public pour la première fois lors des Journées européennes du patrimoine en 2016. La queue des visiteurs remonte toute la rue. Ce succès auprès du public bordelais et dans la presse locale renforce la légitimité du projet de réaménagement. L'espace de la prison accueille une première exposition en juin 2017 : *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur*, conçue avec difficulté car l'espace n'est pas encore aménagé selon les normes muséales. On y accède difficilement, en traversant les bureaux de l'administration.

Cet espace se compose de deux cours principales couvertes, d'environ 140 m² chacune. Elles se présentent symétriquement de part et d'autre d'un couloir central.

Treize cellules, voûtées en pierre de taille et faisant chacune entre 10 et 15 m² de superficie, sont disposées autour des cours ainsi qu'à l'extrémité du couloir central. La superficie disponible pour les expositions temporaires s'élève au total à 540 m².

Dans ce bâtiment de la prison ont été aménagés également une petite salle de conférence rudimentaire (capacité d'accueil maximale : 50 personnes, pas d'accès Internet, pas de chauffage) et un atelier pour les enfants dont la capacité d'accueil maximale (17 enfants) est trop réduite pour l'activité du service des publics qui reçoit de nombreuses classes.

Y sont aussi installés l'atelier de restauration, un espace de stockage des catalogues, un espace/studio photo rudimentaire, un espace de réserve de transit, un atelier de menuiserie et une salle de repos et de change pour le personnel qui travaille à l'atelier et à la garde dans les salles du musée. En 2013, une attention renouvelée à l'architecture des deux bâtiments permet de valoriser, en collaboration avec la Direction générale de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de la Métropole de Bordeaux, leurs qualités et spécificités architecturales ainsi que leur intérêt historique. S'ensuit une inscription au titre des monuments historiques en octobre 2016. Cette protection, initialement demandée pour l'hôtel particulier seul, a été étendue, sur proposition de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), à la prison.

Les deux bâtiments ont ensuite été classés au titre des monuments historiques en avril 2018.

3 - Les bureaux

Outre les espaces d'accueil et d'exposition, l'hôtel de Lalande abrite également, à l'étage de l'aile des communs, la majorité des bureaux du musée, partiellement organisés en *open space*. Les bureaux du pôle conservation et une partie des bureaux du pôle service des publics sont situés au sein de la bibliothèque, qui est riche de plus de 8 000 ouvrages. Ces espaces restreints rendent difficile l'accueil des chercheurs et des invités.

L'équipe grandissant, il a été nécessaire d'aménager des bureaux supplémentaires à l'étage de la prison.

On y trouve maintenant les bureaux des nouveaux services de la régie et de la sécurité.

4 - Les réserves

Depuis 2015, le musée a donc externalisé ses réserves qui étaient installées dans l'ancienne prison depuis 1983 (cf. partie 1 – III, 1, b) :

Hôtel Ragueneau

Dans l'attente des travaux de rénovation du site Jean Vaquier, une partie des collections, principalement les collections organiques (coffrets en bois, ivoires, textiles, peintures et arts graphiques), est entreposée dans des réserves provisoires situées dans le centre-ville de Bordeaux.

Le bâtiment, situé à l'arrière de l'hôtel Ragueneau, a servi de dépôts pour les Archives municipales de Bordeaux jusqu'à leur déménagement dans de nouveaux locaux rive droite.

L'édifice, construit en béton derrière la façade d'origine en pierres de taille, est réparti sur huit niveaux dont deux en sous-sol. Chacun de ces niveaux a une superficie d'environ 70 m².

La hauteur sous plafond est réduite, la hauteur des étages d'origine ayant été divisée par deux afin d'augmenter la superficie de stockage.

Les différents niveaux sont desservis par un petit ascenseur. Les étages sont également accessibles par un escalier métallique en colimaçon, tandis que les deux niveaux de sous-sol et le 6^{ème} étage sont desservis par un escalier en béton.

Les mouvements à l'intérieur du bâtiment sont compliqués car les accès sont très étroits.

Situé au cœur d'un quartier ancien, le bâtiment est difficile d'accès. Les rues sont étroites,

rendant complexe l'acheminement des œuvres par camion. Enfin, l'absence de places de stationnement oblige, à chaque transport, le blocage de la rue et rend les manœuvres délicates.

Site Jean Vaquier

Ce site est situé à 10 km du musée, sur la zone de Bordeaux Nord et à proximité des réserves lapidaires du musée d'Aquitaine, des réserves du Muséum d'Histoire Naturelle et des services d'archéologie préventive de Bordeaux Métropole. Une station de bus de la Métropole est également installée sur le site depuis 2021.

Elles sont accessibles en tram et le site est gardienné.

Ces réserves se composent de deux bâtiments, nommés X et L. La surface totale exploitable est de 760 m².

Le bâtiment X est constitué de trois grandes salles (nommées X/A, X/B et X/C), reliées par une cour centrale abritée d'une verrière. L'ensemble est desservi par deux couloirs faisant office de quais de déchargement. Les murs de ces bâtiments sont en béton creux préfabriqués. L'ensemble des surfaces vitrées est occulté par des panneaux en PVC, doublés par des grilles métalliques permettant la sécurisation des ouvertures. La toiture est constituée de bacs acier avec une isolation d'environ 12 cm de laine minérale.

Le bâtiment L, situé à proximité du bâtiment X, est un édifice à deux niveaux, le rez-de-chaussée et le premier étage, desservis par un escalier.

Les espaces du musée, bâtis et intérieurs, sont à rénover et à rationaliser pour leur conférer un usage plus efficace, une meilleure isolation thermique et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

5 - Naissance d'un projet de rénovation

Un programmiste a tout d'abord conduit en 2016-2017 une étude dans ce sens, en collaboration avec les services de la Ville et l'équipe du musée. L'objectif était de conserver l'atmosphère, très forte et particulière de chacun des deux bâtiments, leur identité et leur intérêt architectural, tout en les dotant des conditions de conservation et d'expositions requises au XXI^e siècle.

La restitution de l'étude de pré-programmation en 2018, et le soutien financier d'Elisabeth Wilmers, propriétaire du Château Haut-Bailly, qui poursuivait ainsi l'œuvre de mécène de son mari Bob Wilmers décédé en 2017, ont permis le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation de commande publique début 2019.

Cinq équipes d'architectes ont été présélectionnées : Antoine Dufour Architectes, l'Atelier provisoire associés à Scaranello, Barozzi Veiga associés à Tolila et Gilliland, HBAAT-Hart Berteloot Atelier et NP2F associés à Office Kersten Geers David Van Severen.

La diversité géographique des profils des candidats et la présence d'équipes émergentes ont été au cœur des discussions menant à cette sélection et au choix final de l'agence Antoine Dufour Architectes, jeune duo (Aymeric Antoine et Pierre Dufour) choisi notamment pour l'intérêt tout particulier qu'il porte au patrimoine, Pierre Dufour étant architecte en chef des monuments historiques. Une équipe très jeune mais dont la démarche sensible et rigoureuse prend en compte les matériaux et le bon usage des savoir-faire à l'échelle du bâtiment, tout en étant très attentive aux détails. Des caractéristiques très attendues dans ce projet visant le réaménagement de deux bâtiments classés MH, dans une ville elle-même classée au Patrimoine de l'Unesco.

Quelques semaines après la publication de ce choix, leur nomination (novembre 2019) en tant que lauréat de l'Équerre d'argent première œuvre, a confirmé le talent pressenti de cette jeune équipe.

II. Les collections : histoire polyphonique d'un musée centenaire

L'histoire du musée et le récit des premiers parcours de visites qui lui sont liés permettent de mieux comprendre la description des collections.



1 - Histoire de l'institution et évolution du programme muséologique

Rendre en quelques lignes une image qui soit à la fois exacte, complète et lisible de l'institution et de ses collections est une entreprise délicate.

Pour l'appréhender, il suffit d'observer l'évolution des espaces dédiés aux collections ainsi que les intitulés successifs du musée depuis son installation rue Bouffard : « musée d'Art ancien » (1924-1955) ; « musée des Arts décoratifs » (1955-2013), puis « musée des Arts décoratifs et du Design » (depuis 2014). Symbole du dynamisme de l'institution, ces changements de dénominations font également ressortir un besoin culturel, propre à chaque époque, dont le projet du musée est le reflet.

Son origine s'inscrit également dans une histoire plus large : celle, tout d'abord, des musées de province qui voient le jour après la Révolution et se structurent progressivement, tout au long du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle (moment où ils adoptent l'organisation qu'on leur connaît aujourd'hui) ; ensuite, de l'émergence d'un nouveau champ du domaine des arts : celui des arts industriels ou des arts décoratifs, dont la reconnaissance progressive, à partir du milieu du XIX^e siècle, favorisa – dans une logique de préservation du patrimoine – la naissance de musées dédiés (sur le modèle de celui de Paris, inauguré en 1905)¹. Mais au-delà des spécialités traditionnelles qu'on s'attend à trouver dans un musée d'arts décoratifs (mobiliers, objets d'arts de toutes époques), il est primordial de souligner l'ancrage local du musée et de ses collections, comme en témoigne l'importance de certains fonds liés à l'histoire de la ville, à son patrimoine et aux savoir-faire locaux. De ce point de vue, il est aussi un musée d'Art et d'Histoire régionale.

Cette réalité fixe à grands traits les spécificités du musée des Arts décoratifs et du Design de la ville de Bordeaux.

a. Le musée d'Art ancien (1922-1954) et son parcours de visite

En 1922, après qu'un projet d'un musée unique rassemblant l'ensemble des collections de la ville de Bordeaux avait été longtemps discuté², puis finalement abandonné, le Conseil municipal vota les crédits nécessaires à la création d'un « musée d'Art ancien » pour abriter une partie des collections rassemblées – à la faveur des saisies révolutionnaires, des découvertes archéologiques, des dons et des achats de la ville – et exposées (ou stockées) depuis le milieu du XIX^e siècle dans différents locaux municipaux (l'hôtel de ville ; l'hôtel Jean-Jacques Bel, rue Mably ; l'ancien couvent des Dominicains, place Mably ; le musée Carreire, sur le site actuel du campus de l'université de Bordeaux).

Le parti pris architectural adopté est celui qui avait été préconisé par la Société Archéologique de Bordeaux : reconvertir en musée un bâtiment ancien appartenant déjà à la ville. Le choix se porta sur l'hôtel de Lalande (que l'on nommait à l'époque hôtel Dalléas), très bel hôtel particulier du règne de Louis XVI³, qui offrait l'avantage, outre un cadre élégant, d'être situé en plein centre-ville et donc d'être accessible à un plus vaste public (préoccupation qui n'est pas nouvelle). Par économie de moyens, selon une pratique courante à l'époque, il fut cependant décidé que le futur musée partagerait (provisoirement) ses locaux avec les services de la police municipale, installés dans les lieux depuis 1880, et la prison, construite sur le jardin intérieur en 1885. Le 12 janvier 1923, une délibération du Conseil municipal décidait d'affecter le corps de logis principal au nouveau musée. Certains services de la police sont maintenus provisoirement (jusqu'en 1925) dans l'aile des communs ; les écuries sont occupées par la Garde à cheval ; la prison ne fermera ses portes que beaucoup plus tard, en 1964.

Le modèle de musée d'arts industriels, décliné par matériaux et par techniques, destiné avant tout à la formation du goût et au développement des productions nationales, ne satisfait plus entièrement ou ne fonctionne pas toujours avec la variété des objets réunis (des plus humbles au plus raffinés). La volonté de s'adresser à un public plus large, de donner davantage de profondeur historique à la présentation des collections, celle aussi de rendre mieux perceptible l'évolution des styles font l'objet de réflexions nouvelles.

1. Il faut souligner que les musées d'Arts décoratifs sont relativement peu nombreux en France ; les collections de Bordeaux se situent en bonne place si on les compare à celles de Nantes, Sainte-Omer, Saumur, Riom, voir à celles des grands musées comportant des sections d'Arts décoratifs à Lyon, Strasbourg ou Lille par exemple.

2. Voir notamment Georges Bouchon, « Les arts anciens et modernes : un musée à Bordeaux », *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, tome XXXVI, 1914, p. 1-16 (surtout les dernières pages) ; ainsi que Paul Fourché, « Un musée d'Art ancien à Bordeaux, Rapport présenté à la Société archéologique », op. cit. (1914), p. 17-26 ; Florence Barutel, « Les multiples épisodes du projet d'un grand Musée de Bordeaux », *Au fil de l'histoire des musées de Bordeaux*, Saint-Quentin de Baron, 2015, p. 97-109.

3. Bien que dans son ensemble, le style du bâtiment s'apparente davantage à la période de Louis XV ou même à celle de Louis XIV (simplicité un peu rigide de l'architecture générale et, surtout, grands combles ardoisés qui coiffent le bâtiment central et les deux pavillons d'angle) – un style qui tranche avec ce qui se faisait à Bordeaux dans les années 1780.

4. Paul Courteault (Bordeaux, 1867-1950), directeur des musées de Bordeaux.

5. Telles que décrites dans la désignation de l'hôtel en 1860 (cf. Affiche annonçant la vente publique de l'hôtel, le 7 juillet 1860).

6. Jacques D'Welles, « Une visite au musée d'Art ancien de la ville de Bordeaux », *Renaissance de l'Art Français*, Paris, juillet 1924, p. 649.

7. Des recherches sont actuellement en cours auprès de Cécile Lestienne, auteure d'une thèse de doctorat sur ce sujet pour connaître la dénomination précise de cette pièce au XVIII^e siècle (cf. C. Lestienne, *Le temple de Comus. Naissance et évolution de la salle à manger dans l'architecture française, XVII^e-début XIX^e siècles*, Paris IV, 2017).

8. Pièces qui étaient probablement toutes carrelées à l'origine (de même que l'antichambre à l'étage).

9. En 1965, seule subsiste la partie haute du poêle.

10. Un état estimatif de la collection (240 numéros) dressé en octobre 1928 par Daniel Astruc, fait état d'une valeur de 3 144 330 francs – soit 1 843 712 euros.

11. Le dimanche et le jeudi, aux mêmes heures que le musée. Le musée est ouvert au public, tous les jours, le lundi excepté, de 14 à 16 heures, du 1^{er} novembre au 31 mars, de 14 à 17 heures du 1^{er} avril au 30 octobre.

12. Ceci est confirmé par les plans du futur musée dressés par Jacques D'Welles à partir de l'automne 1921.

13. Un compte rendu anonyme, intitulé « Visite au musée d'Art ancien » publié en 1924 dans la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest* (p. 145-157) offre un témoignage de ce qui se trouvait présenté.

14. *Exposition d'Iconographie bordelaise*, 13 mai – 30 juin 1928, Bordeaux, musée d'Art ancien.

15. Voir notamment l'article intitulé « Images de province » paru dans le *Journal des Débats* du 7 juin 1928 (p.2) qui détaille le contenu de cette exposition ainsi que certains dons.

16. A sa création, la Société des Amis du Musée d'Art ancien est présidée par Henri Cruse (1861-1944).

Le parti pris muséographique de l'architecte de la ville, Jacques D'Welles, et du directeur du musée d'Art ancien, Paul Courteault⁴, s'inspire de celui du musée Carnavalet (« Musée historique de la ville de Paris », créé en 1880) où des boiseries sont présentées, par ensembles décoratifs, à la manière de ce que l'on nommera plus tard, aux États-Unis, des *period rooms*.

Au premier étage, déformé par le séjour prolongé des services de police et faute de documents permettant d'en restituer le décor d'origine, des boiseries anciennes (d'époque Régence, Louis XV et Louis XVI, provenant de trois hôtels particuliers et d'un immeuble bordelais du XVIII^e siècle), sont installées en lieu et place des pièces d'origines (trois chambres – deux petites et une grande chambre – desservies par un couloir central, terminé par un cabinet de toilette)⁵. Selon Jacques D'Welles⁶, « leur mise en place a pu être faite si heureusement et avec une exactitude si minutieuse qu'elles paraissent avoir toujours fait partie de l'hôtel ». Compte tenu du peu d'éléments d'origine subsistant à l'étage, cette installation est incontestablement une réussite – hormis, peut-être, l'absence de la corniche de la boiserie de l'hôtel de Gascq, qui n'a pas été conservée, et des parquets, qui ont pratiquement tous été remplacés. Seules les boiseries Louis XVI des deux premières pièces en enfilade, lorsqu'on arrive en haut de l'escalier d'honneur, sont conservées. Le rez-de-chaussée semble avoir moins souffert, puisque les six boiseries Louis XVI faisant partie du décor d'origine de l'hôtel particulier sont encore en place ; toutes les pièces donnant sur l'ancien jardin ont gardé leurs planchers à caissons d'origine ; ceux de la Grande et de la Petite Salle à Manger, comme on appelait ces pièces en 1860⁷, ont été remplacés de même que le sol de l'antichambre du rez-de-chaussée⁸. À cette époque, selon les mêmes sources, le poêle en faïence de la salle à manger semble être encore intact⁹, ainsi que les trois consoles d'origine du Grand Salon.

Les collections à la disposition de Paul Courteault, nommé à la direction scientifique du projet en 1922, correspondent à celles des institutions dont il a la charge, à savoir : celles du Médailleur municipal abrité au musée des Beaux-Arts ; les collections préhistoriques et ethnographiques exposées au rez-de-chaussée du Muséum d'Histoire naturelle ; les collections entreposées au musée Carreire – essentiellement celles provenant de l'ancien musée d'Armes et Objets anciens, ainsi que les collections destinées à un musée de la Marine.

En mars 1925, sous l'impulsion du maire de Bordeaux Fernand Philippart (1919-1925), une convention fut conclue entre la municipalité et le collectionneur Daniel Astruc (1863-1950), en vertu de laquelle celui-ci s'engage à céder son « importante collection d'estampes du XVIII^e siècle¹⁰ » contre le droit d'occuper sa vie durant les appartements du rez-de-chaussée de l'hôtel. Une exposition d'une partie de sa collection est inaugurée le 25 janvier 1926. Elle est accessible au public deux après-midis par semaine¹¹, sous la surveillance du « Conservateur du musée d'Art ancien », M. Astruc.

Aucun témoignage ne vient éclairer la manière dont ce marché, proposé au maire dès 1921¹², fut accueilli par Paul Courteault ; il est certain, en revanche, que la présence du collectionneur dans les six pièces principales du rez-de-chaussée – dont trois avaient déjà été aménagées en salle d'exposition au mois d'avril 1924¹³ – vint restreindre les projets de Courteault qui, dès cette époque, évoquait la possibilité d'édifier, à la place de la prison, des galeries spacieuses où pourraient être installées les collections qui n'auraient pas pu trouver place dans le bâtiment principal.

Le musée d'Art ancien fut inauguré le 15 juin 1927. Il est intéressant de noter que le parcours des collections ne comprenait à l'origine que deux salles situées au rez-de-chaussée (correspondant aux actuelles antichambres). Les sept salles du premier étage ne seront accessibles qu'au cours de l'année suivante ; les deux premières à partir du 19 février 1928 et les cinq autres à partir du mois de mai 1928, dans le cadre de [l'] « Exposition d'Iconographie bordelaise » organisée par Paul Courteault et accompagnée d'un catalogue¹⁴.

Grâce à cette exposition qui comportait près de 500 œuvres, et dont la presse a largement fait écho¹⁵, le fonds du musée d'Art ancien s'était accru d'objets provenant des Archives et de la Bibliothèque municipales, du Grand-Théâtre ainsi que de nombreux dons d'amateurs bordelais fédérés au sein d'une Société des Amis du musée d'Art ancien, créé en 1924¹⁶.

Parcours de visite du musée d'Art ancien

Un guide du visiteur publié en 1935 ainsi qu'une nouvelle édition parue à la veille de la guerre, en 1939, rendent compte du parcours des collections et des pièces exposées¹⁷. À la lecture de ceux-ci, on a du mal à percevoir la cohérence du programme muséographique – en dehors de deux ensembles de collections : celle de Daniel Astruc (notamment l'ensemble très important d'œuvres du graveur Louis-Philibert Debucoart) et celle issue du legs Pelleport-Burète.

De 1925 à 1932, le vicomte Pierre de Pelleport-Burète et son frère, le baron Charles, ont rivalisé de zèle pour enrichir le musée ; ce legs comprenait notamment 500 pièces de céramiques (essentiellement des faïences) des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, 450 gravures¹⁸ ainsi que du mobilier Directoire et des objets d'art provenant de leur aïeul, le général d'Empire Pierre de Pelleport (1773-1855), dont une partie était présentée dans deux « salons » au premier étage¹⁹. Parmi les autres dons significatifs intervenus à la même période, on signalera celui du collectionneur Henri Georges Guestier²⁰, qui, en 1936 faisait don d'un ensemble de 79 pièces (des meubles et objets d'art français du XVIII^e, des porcelaines chinoises, des petits bronzes animaliers du sculpteur Barye ainsi que des portraits de famille) décorant son hôtel particulier (ancien hôtel de Poissac). Quatre vues d'intérieurs du peintre bordelais Félix Carme (1863-1938) réalisées entre 1932 et 1936, conservées dans les collections du musée, rendent compte de l'aménagement de l'antichambre, du petit salon, et du grand salon du collectionneur, qui comportaient essentiellement des meubles et objets d'art français du XVIII^e ainsi qu'un grand tapis Empire dit « des Maréchaux²¹ ».

Tous ces legs²² ou promesses de dons exercèrent une influence durable sur la future identité du musée qui s'orienta de plus en plus vers un musée du XVIII^e siècle.

Ainsi, en 1938, 1947 et 1949, Daniel Astruc, au travers de trois testaments successifs, exprima la volonté que ses « faïences, porcelaines, argenteries, meubles de toutes natures, sièges, tapisseries, écrans, rideaux, tapis et tentures, objets d'art, marbres, bronzes, pendules, lustres, [ses] deux bibliothèques, tous [ses] livres, [ses] armes, enfin toutes les choses d'art qui ont apporté un peu de joie à [sa] vie si troublée, soient conservées au musée d'Art ancien ». Cependant, la naissance d'une enfant naturelle (reconnue en 1923) vint à contrecarrer la généreuse volonté du collectionneur. Le différend familial lié à « cette enfant qu'on [lui] impose » se soldera en 1952 par un jugement statuant que la Ville n'aurait droit qu'aux estampes prévues à l'origine, plus une vingtaine de pièces d'une valeur globale d'un million de francs. Le reste de la succession – qui n'a jamais été étudiée – fut dispersée au cours d'une grande vente publique (les 11, 12, 13 et 20 mai 1953²³) au profit de sa seule et unique héritière²⁴.

Au-delà du parfum de scandale qui est venu ternir l'aura de ce legs, il est surprenant de constater le peu d'informations en notre possession aujourd'hui sur la vie et les motivations de celui qui, pendant quarante ans, a réuni cette collection d'estampes, et qui par la suite, pendant près de vingt-cinq ans, vécut dans les plus beaux salons du rez-de-chaussée de l'hôtel de Lalande entouré de ses meubles et de ses objets d'art.

L'exposé des actions entreprises pour concevoir le musée d'Art ancien, depuis 1922 jusqu'à sa fermeture en 1939, montre bien le contexte complexe et foisonnant de l'institution de l'époque.

b. Une restructuration nécessaire : vers un musée du XVIII^e siècle ?

En 1948, au sortir de la guerre, Paul Courteault, âgé de 81 ans, démissionne de ses fonctions. Après une longue période de fermeture et de repli du musée d'Art ancien (de 1940 à 1955), un vaste plan de réorganisation des musées est mis en œuvre à Bordeaux mené par Robert Mesuret²⁵ et orchestré par la direction des musées de France.

À l'instar du musée d'Art ancien, les six autres musées de la ville contiennent de tout, dans une confusion extrême – notamment parce qu'ils n'ont pas d'inventaires tenus à jour²⁶. Les transferts des collections, évacuées en caisses dès 1939 dans différents châteaux de la région, les réquisitions de bâtiments, tous les bouleversements liés au conflit avaient désorganisé l'ensemble des établissements à un point qu'il est difficile d'imaginer.

17. Paul Courteault, *Musée d'Art ancien, Guide du visiteur*, Bordeaux, Castera ed., 1935 (34 p. ; 32 ill.) ; l'édition de 1939 comporte le même nombre de pages mais sera enrichie d'une illustration supplémentaire (une « Vue d'ensemble du vestibule et de l'escalier du Musée ») ; en outre, il est souligné que cette nouvelle édition est publiée sous le mandat de M. Adrien Marquet (élu depuis 1925), dont le nom est suivi de ceux de toute l'équipe municipale.

18. Cet ensemble est déposé aux Archives municipales où il est toujours conservé.

19. Au sein d'un décor de boiserie provenant de l'hôtel Ravezies (actuel « Salon bordelais ») et celle provenant d'un immeuble de la place de l'hôtel de Ville (actuel « Salon Beautiran »).

20. Henri Georges Guestier (1860-1936) et Marguerite Cruse (1864-1901).

21. Probablement un tapis de la manufacture de la Savonnerie (non conservé).

22. Pelleport-Burète, 1925-1932 ; Cruse-Guestier, 1936 ; legs Perié, 1945.

23. Succession de M. D Astruc. [Objets d'art et d'ameublement, principalement du XVIII^e siècle ; estampes anciennes des XVIII^e et XIX^e siècles ; importante bibliothèque ; tableaux ; faïences et porcelaines anciennes ; argenterie ; objets de vitrine ; bronzes ; pendules ; lustres ; sculptures ; sièges et meubles du XVIII^e siècle, estampillés des maîtres ébénistes Dupain, Lapie, J. Louis, etc.] dont la vente aux enchères aura lieu à l'hôtel des Ventes de Bordeaux, par le ministère de Me J Duval, commissaire-priseur, les 11, 12, 13 mai 1953 [pour les estampes, meubles et objets d'art] et 20 mai 1953 [pour les livres].

24. Dans un courrier adressé au maire de Bordeaux en 1975, celle-ci tenta encore de récupérer les 240 gravures léguées à la ville par son père sous prétexte de non-respect par la municipalité des clauses d'origine du legs de son père. On lui promit, en retour, de donner le nom de son père à l'une des salles du musée.

25. Conservateur des musées Saint-Raymond, Paul-Dupuy et Georges-Labit à Toulouse, détaché à Bordeaux.

26. Robert Mesuret, « La réorganisation des musées de Bordeaux », *Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, Bordeaux, janvier-mars 1952, p.38.



La municipalité décide de confier à Xavier Védère (Bordeaux, 1898-1992), ancien élève de Paul Courteault et directeur des Archives municipales depuis 1931, la charge d'assurer l'intérim de la direction des musées dont ce dernier avait la responsabilité.

Par la suite, après qu'un énorme travail préalable de regroupement, d'identification et d'inventaire fut accompli entre 1950 et 1953 sous la direction de Robert Mesuret, Xavier Védère est officiellement nommé conservateur du « musée du XVIII^e siècle » — nouvelle dénomination du musée d'Art ancien, à laquelle on préférera finalement (en 1955) celle de musée des Arts décoratifs.

c. Le musée des Arts décoratifs (1955-2012)

Aménagements et travaux entrepris par Xavier Védère (1955-1959)

Un article rétrospectif publié dans la *Revue des Arts* en 1959²⁷ offre un résumé très clair de la situation et des actions entreprises par Xavier Védère au cours des premières années à la tête du musée :

« Lorsqu'en 1954 [sic], je fus chargé de la réinstallation du Musée de Lalande, il ne pouvait être question de reconduire le Musée d'Art ancien de 1925, si agréable à parcourir mais conçu selon les goûts et les principes du temps. Ce musée offrait toutes les formes de l'art, des origines historiques à la fin du XIX^e siècle, sans ordonnances systématiques de genres, ni d'époques ; sans autres règles que les lois de la symétrie. La richesse des collections intégralement exposées leur faisait déborder le cadre architectural des boiseries et dépasser les capacités de nos salles.

Notre programme muséologique nous a été imposé par le caractère même de cette résidence parlementaire classique du XVIII^e siècle. Et, bien que nous layons étendu jusqu'au Moyen Âge, les productions du XVIII^e siècle, « Belle Époque » de Bordeaux, replacées dans leur ambiance originelle, n'en conservent pas moins la prééminence.

Notre première tâche fut la remise en état de l'hôtel, qui accusait de nombreuses années de fermeture sans entretien ni chauffage. Aux dix salons de l'ancien musée s'en étaient ajoutés quatre autres récupérés sur un appartement privé.

Les sombres lambris de ces quatorze salles furent voilés de tons clairs soulignant les modelés et ne heurtant pas la polychromie des objets – des céramiques en particulier. Une seule boiserie Louis XV a pu retrouver, débarrassée de multiples couches de peintures modernes son inimitable vert et or d'origine.

Les anachroniques radiateurs, qui équipaient seulement quatre salles, ont été remplacés par un chauffage central sans sources apparentes²⁸, dispensant dans tout le musée, par les cheminées des salons, une chaleur d'ambiance suffisante. L'éclairage électrique, qui n'existait pas dans l'ancien musée, est venu, sans fils ni appareils visibles, animer les nombreuses vitrines nouvelles exigées²⁹ par la nature même des collections³⁰. »

L'étage des combles est alors consacré à la création des premières réserves du musée, tandis que l'aile des communs, occupée en grande partie par les anciennes écuries, est laissée vacante.

« Dans ce cadre modernisé sans excès ni anachronisme, un compromis a dû être partout recherché pour présenter sans trop de heurts des collections très

27. Xavier Védère, « Nouvelles présentations Bordeaux, musée des arts décoratifs », *Revue des Arts - Musées de France*, 1959, 9^e année Paris, n°3, p. 143-144.

28. Est-ce à ce moment précis que la partie basse du poêle en faïence de la salle à manger a disparu ?

29. C'est à ce moment, comme le montre les photographies des salles, que des ouvertures sont pratiquées dans les panneaux de lambris des boiseries du rez-de-chaussée et de l'étage pour y créer les vitrines que l'on connaît aujourd'hui.

30. Xavier Védère fait ici référence au nombre important de céramiques, verres, éventails, pièces de serrurerie, objets de vitrines présents dans les collections et qu'il est difficile de présenter autrement.

variées dans des salons où les boiseries anciennes rapportées, elles-mêmes pièces de collection, classées MH, ajoutent leur attrait, mais imposent de nobles et gênantes servitudes. Contenant et contenu ont dû se faire de mutuelles concessions (...) »

Cet euphémisme ferait presque oublier le fait que les visiteurs du musée, lorsqu'ils pénétraient dans la cour d'honneur, côtoyaient encore (jusqu'en 1964) les véhicules de police attachés au fonctionnement de la prison, ce qui avait peut-être de quoi surprendre.

Lors de son inauguration, le 2 juillet 1955, le musée des Arts décoratifs propose un parcours allant du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle et regroupant, selon les mots de Xavier Védère³¹ : « toutes les collections municipales d'arts appliqués européens » (...) ; celui-ci « renferme les collections illustrant les arts appliqués du bois, du fer, des imagiers³², de la terre et du feu. La variété des collections de faïences et de porcelaines de ce musée le place au tout premier rang des musées français de céramique. L'histoire locale et, en particulier, l'histoire de l'art bordelais y sont évoquées par un grand nombre de pièces authentiques [sic]. On s'est efforcé, par la présentation, de restituer à tous ces objets familiers (...) leur ambiance originelle ».

Parcours de visite du musée des Arts décoratifs (1955-1979) : la vision des collections de Xavier Védère

Le musée comprend 14 salles. En reprenant le guide, publié quelques années plus tard en 1965, il est possible de se faire une idée du parcours de visite proposé au visiteur.

L'accès aux appartements du corps de logis principal s'effectue, comme à l'origine, par un « Hall d'entrée » situé dans le pavillon nord de l'hôtel ; dans cet espace sont présentés des objets en fer (coffres-forts, boîtiers de serrure, cadrans, mortiers).

La première antichambre (« Salon I ») est consacrée au mobilier du XVI^e au XVII^e siècles et présente également des faïences et des portraits de la même période. La deuxième antichambre (« Salon II ») est dédiée à la « faïence de Bordeaux du XVIII^e siècle ».

Dans l'actuel Salon de Compagnie (« Salon III »), sont présentés les étains (dans une vitrine de forme oblongue autour de laquelle le visiteur peut tourner) ainsi que les porcelaines de la Compagnie des Indes exposées dans une vitrine encastrée dans une des portes de la boiserie d'origine ainsi que dans une vitrine-table. Les deux thématiques de cette salle sont complétées par du mobilier du XVIII^e siècle (fauteuils meublants disposés le long des murs, consoles d'origine de l'hôtel), des portraits peints et sculptés ainsi que des vues de Bordeaux.

Une épINETTE façon vernis Martin à décor d'attributs révolutionnaires vient compléter le décor de ce salon.

La Grande Salle à Manger (« Salon IV ») est dédiée aux monuments bordelais et au mobilier ; y sont présentées, entre autres, les sept réductions en plâtre du péristyle du Grand-Théâtre, ainsi que le bronze équestre de Louis XV par Lemoyne.

L'ancienne Petite Salle à Manger³³ (« Salon V³⁴ »), qui par sa forme, constitue comme un reliquaire, est utilisée pour présenter une partie du fonds important d'Art sacré (croix de procession ; plaques de revêtement de croix ; coffrets ; sculpture votive ; orfèvrerie) qui est présenté dans des vitrines.

Dans l'Escalier d'Honneur (dont le nom a été conservé) sont présentés des chefs-d'œuvre de « Ferronnerie bordelaise du XVIII^e », complétant la présence de la fameuse rampe d'escalier d'origine ; le décor de la cage d'escalier est complété par trois tapisseries anciennes.

La première antichambre à l'étage (« Salon VII ») présente les « céramiques françaises du Nord, hollandaises, anglaises, allemandes et suisses ». Comme au rez-de-chaussée, des vitrines ont été aménagées dans les boiseries d'origine ; dispositif complété par des vitrines mobiles autour desquelles le visiteur peut tourner pour étudier les pièces.

La deuxième antichambre (« Salon VIII ») est intégralement consacrée à la « Céramique française » ; y sont présentées les faïences du Sud (jusqu'à La Rochelle). Le décor est complété par une grande tapisserie d'Aubusson.



35. Les visiteurs de l'époque se souviennent de la présence d'une grille ancienne en fer forgé peinte en bleu (!) qui était utilisée comme mise à distance.

36. Cette salle reprend la thématique déjà présentée dans l'Escalier d'Honneur.

37. Du temps de Paul Courteault, la collection « Cruse-Guestier » (tel est le nom sous lequel celle-ci doit être désignée - selon les volontés du légataire), fut d'abord présentée au premier étage, au sein de l'ancien décor de boiseries vertes d'époque Régence provenant de l'hôtel de Gascq ; celle-ci fut par la suite réinstallée par Xavier Védère parmi les boiseries Louis XVI provenant de l'Hôtel Ravezies (actuel « Salon Bordelais ») puis, finalement au rez-de-chaussée, dans la petite salle à manger de l'hôtel de Lalande.

38. 600 portraits de ses ancêtres (les Haraneder, de Saint-Jean-de-Luz ; les Roubeau, établis au XVIII^e siècle en Guadeloupe ; les Larréguy, les Jeanvrot) – certains signés par des artistes connus.

39. 5 000 gravures, dessins, aquarelles et miniatures.

40. Vingt et un classeurs.

41. Xavier Védère, Un musée bourbonien à Bordeaux, La Revue des Musées de Bordeaux, p.7-12

42. Jacqueline du Pasquier, « Les miniatures de Dagoty dans la collection Jeanvrot », La Revue des musées de Bordeaux, 3^e année, 1969, p. 43-50.

La petite salle en prolongement (« Salon IX ») où fut installée la boiserie à décor aux singeries (dessus de portes) provenant de l'hôtel de Gascq est consacrée aux faiences d'Italie et d'Espagne. Celles-ci sont présentées sur une sorte d'autel à gradins recouverts de velours. Deux colonnes torsées placées de part et d'autre complètent cette scénographie baroque³⁵.

La pièce suivante (« Salon X »), où avait été remontée la boiserie de l'hôtel Dudevant, était consacrée aux éventails, aux ivoires, coffrets et autres petits objets dits « de vitrine ». L'actuelle pièce aux panneaux de lambris verts, conçue à partir de l'importante boiserie d'époque Régence provenant de l'hôtel de Gascq (« Salon XI »), était dédiée à la verrerie et à l'orfèvrerie.

La salle suivante (« Salon XII »), où avait été installée la boiserie provenant d'un immeuble de la place de l'Hôtel de Ville, est consacrée à la ferronnerie et à la dinanderie – un des points forts de la collection du musée³⁶.

La dernière salle du parcours de l'étage (actuel Salon bordelais, constitué de boiseries provenant de l'hôtel Ravezies), est la reconstitution du salon d'un grand négociant bordelais ; elle contient la plupart des pièces du legs concédé au musée en 1936 par Georges Guestier³⁷. Faut de place, ce parcours de visite demeurera le même jusqu'à la fin des années 1970.

Acquisition de la collection Jeanvrot : vers un musée du XIX^e siècle ?

L'entrée au musée d'une collection tout à fait singulière, celle de Raymond Jeanvrot, acquise par la ville en 1958, complétée par un legs en 1966 (soit un ensemble de plus de 18 000 œuvres), fit ressurgir la douloureuse question à laquelle le musée est confronté depuis ses débuts : celle du manque de place pour exposer l'ensemble de ses collections et donc du choix difficile à opérer parmi celles-ci. En outre, en raison de son contenu, l'intégration de cette collection pose aussi la question de l'identité du musée.

Le bordelais Raymond Jeanvrot (1886-1966) fut un collectionneur passionné, tout d'abord de documents liés au passé de sa famille³⁸, puis cédant à un sentiment royaliste d'un autre temps, de souvenirs bourbonniens – tableaux, arts graphiques³⁹ et petits objets divers (argenterie, bronzes, cristaux, objets de vitrine) –, avec une prédilection pour les souverains et princes de la Restauration, en particulier la duchesse de Berry et le duc de Bordeaux. S'ils n'ont pas toujours de rapport direct avec les derniers Bourbons, ces objets recréent cependant le cadre de vie dans lequel ils ont vécu et l'ambiance romantique de cette époque.

Parallèlement à la constitution de cet ensemble unique, qui est en soi un chapitre de l'histoire du goût, le collectionneur constitua aussi un énorme fichier iconographique⁴⁰ qui le guida à travers le dédale compliqué des généalogies princières. Le musée conserve en outre une partie de son fonds de correspondance (plus de 900 lettres). Ces documents patrimoniaux viennent en complément du journal du collectionneur légué aux Archives de Bordeaux-Métropole et des documents relatifs à l'histoire de sa famille (fonds Jeanvrot).

Dans un article paru dans la *Revue des musées de Bordeaux* en 1967, un an après le décès de Jeanvrot, Xavier Védère évoque un avenir possible pour cette collection⁴¹:

« Nous ne pouvons que souhaiter que, dans un proche avenir, ce Musée des Bourbons, qui sera l'un des plus intéressants musées historiques de France, une sorte de petit Carnavalet bordelais, puisse être présenté au public. Nous savons que c'est aussi le désir et l'une des préoccupations actuelles de l'Administration de la ville de Bordeaux. »

La possibilité de récupérer la prison bâtie sur l'ancien jardin intérieur de l'hôtel de Lalande, puisqu'elle ne sert que de lieu de dépôt pour les objets trouvés, laisse donc, à partir de 1973, le champ libre à plusieurs projets d'agrandissement du musée dans le but de créer un « musée du XIX^e siècle ».

Parallèlement, en 1969, l'équipe du musée s'agrandit avec l'arrivée de Jacqueline du Pasquier recrutée pour seconder Xavier Védère et s'occuper du projet de musée du XIX^e siècle.

Spécialiste des miniatures et de la collection Jeanvrot⁴², Jacqueline du Pasquier prendra la suite de Védère, au moment de son départ en retraite en 1972, et assumera la direction du musée jusqu'en 1999.

Les deux premiers projets, après avoir été à l'étude pendant plus de six ans, sont jugés peu convaincants et finalement abandonnés⁴³ ; un troisième projet, qui proposait de conserver la prison en l'affectant au musée, obtient l'adhésion du directeur des musées de France, Hubert Landais qui convaincra ensuite le maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas.

Restructuration et extension du musée (1979-1984)

La rénovation du musée des Arts décoratifs, qui s'étala sur cinq ans, fut la première opération d'envergure décidée par Jacques Chaban-Delmas. Cette restructuration en profondeur de l'ensemble des bâtiments – à savoir l'ancienne prison, l'aile des communs et l'hôtel de Lalande – fut le second chantier d'envergure de l'histoire du musée. La direction du projet est confiée à un cabinet de programmation réputé « C.A.F.E. », dirigé par Claude Pecquet (muséologue) et Patrick O'Byrne (architecte) qui en 1974 avaient travaillé sur l'implantation du Centre Georges Pompidou et celui du musée d'Orsay⁴⁴ ; le cabinet d'architecture Alain Rodriguez & Bernard Bourgeois s'occupa des travaux. Les salles du XIX^e siècle (collection Jeanvrot) et la salle des expositions temporaires prenant place dans l'aile Boulan sont ouvertes au public en janvier 1983⁴⁵ ; l'ensemble du musée sera officiellement inauguré le 10 février 1984.

Au lieu de raser l'ancienne prison construite par Marius Faget, le nouveau projet propose de reconfigurer ce bâtiment⁴⁶ suffisamment grand pour abriter les réserves (jusqu'à dans les combles), une salle de stockage, des services techniques (atelier de menuiserie, salle de prise de vue, laboratoire photographique) ainsi qu'une salle d'animations pour les publics scolaires. Ce projet, outre une économie de budget, permettait aux réserves d'être consultables et d'y travailler. L'ancienne prison devient alors le lieu où, selon les mots de C. Pecquet, le « spectacle qui est donné à voir dans les salles s'élabore⁴⁷ ».

L'aile des communs qui avait jusqu'alors conservé sa distribution d'origine (cour des écuries, cour des cuisines et greniers) sera, quant à elle, profondément remaniée pour devenir le point central de l'activité du musée. L'accueil, la billetterie ainsi que la salle des expositions temporaires sur deux niveaux (en mezzanine) — déjà évoquée plus haut — prennent la place de l'ancienne cour des écuries, et des greniers. À la suite de l'accueil, en lieu et place de la cour des anciennes cuisines, cinq nouvelles salles, traitées dans le goût et l'esprit du XIX^e siècle, sont créées pour y présenter la collection Jeanvrot. À l'étage sont installés les bureaux de la conservation ainsi qu'une bibliothèque de travail⁴⁸.

À la différence de l'aile des communs, la distribution du corps de logis principal de l'hôtel de Lalande a été, dans l'ensemble, peu modifiée — à l'exception de l'ancienne petite salle à manger qui fait dorénavant office de point d'accès entre le corps de logis principal et l'aile des communs. L'ouverture axiale entre la « petite salle à manger » et la grande salle à manger a été bouchée au profit d'un accès sur le côté par une double porte donnant sur un petit couloir de dégagement allant vers l'escalier de service (pavillon de gauche) et rejoignant la « petite salle à manger » ; dans celle-ci, une grande ouverture pratiquée dans la boiserie d'origine ouvre vers l'escalier de service⁴⁹ et les communs. Enfin, toujours dans la « petite salle à manger », une porte est créée en lieu et place d'une des deux fenêtres qui ouvraient sur l'ancienne cour des cuisines (fermée par une verrière).

Les couleurs des boiseries de l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée sont repeintes dans des tons clairs : dans la salle à manger, les fonds sont blanc crème et les encadrements rechampis en gris-beige ; dans le salon de compagnie, les fonds sont blanc crème et les encadrements rechampis à la feuille d'or ; dans les deux antichambres les fonds bleu (presque gris) des boiseries se détachent sur des moulures peintes en blanc. À l'étage plusieurs boiseries ont été « repeintes dans la gamme de couleurs vives (lilas, bleus, jonquille, vert, ocre clair rechampi en turquoise) prescrites pour les petits appartements⁵⁰ ».

Les combles sont dorénavant accessibles à la visite : quatre salles d'expositions permanentes y sont créées.

43. L'idée avancée par ceux-ci était de détruire l'ancienne prison afin de libérer la façade arrière de l'hôtel et de lui redonner une place « entre cour et jardin » en l'ouvrant sur un espace planté. À propos de ces différents projets voir, Constance Rubini, « Du musée d'Art ancien au musée des Arts décoratifs et du design : l'histoire d'un des plus beaux lieux de Bordeaux », *Actes de l'Académie nationale des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux*, 5^e série, tome XLI, 2016, p. 7-19.

44. Claude Pecquet, Patrick O'Byrne, « La programmation, un outil au service du conservateur, du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre », *Museum international*, vol. XXXI, n°2, 1979, p. 74-93.

45. Dans la salle des expositions temporaires sont présentées les acquisitions effectuées par le musée de 1970 à 1980.

46. Les quatre cours principales, qui servaient de lieux de promenade pour les prisonniers, sont désormais réunies en deux grandes cours recevant de vastes mezzanines et surplombées de toitures métalliques.

47. Claude Pecquet, Patrick O'Byrne, « Attention ... un musée en cache souvent un autre ! », *Guide du musée des Arts décoratifs*, Bordeaux, sans date [1984], p. 11-13.

48. Auparavant, le bureau de « M. le conservateur » était situé au rez-de-chaussée, au fond de l'aile des communs, dans une pièce ouvrant par une fenêtre sur la cour arrière.

49. Ces modifications, qui permettent de faire la liaison entre l'aile des communs et le corps de logis principal, transforment cependant complètement l'expérience du visiteur qui tend à perdre de vue la distribution logique des pièces d'un hôtel particulier ainsi que la distinction entre les parties privées et publiques du lieu tel qu'il avait été pensé à l'origine.

50. Jacqueline du Pasquier, *Guide pratique du visiteur, Musée des Arts décoratifs*, Bordeaux, 1992, p. 87.

Cette rénovation aura donc permis de créer neuf nouvelles salles qui viennent s'ajouter aux treize salles déjà présentes auparavant.

Renouvellement du parcours de visite du musée des Arts décoratifs (1984-1999) : la vision des collections de Jacqueline du Pasquier

L'idée forte du nouveau parcours de visite est de montrer la richesse des collections du XIX^e siècle et d'ajouter cette nouvelle identité à celle du siècle des Lumières déjà présente lors de l'élaboration du parcours de visite précédent.

Directement après l'accueil du musée, situé au milieu de l'aile des communs, le visiteur pénètre dans les cinq nouvelles salles dites « du XIX^e siècle » – même si, comme nous le verrons, le XIX^e siècle n'est pas cantonné uniquement à cet espace du musée.

Le premier salon est dit « des papiers peints » en raison de la présence d'un papier panoramique *Les Fêtes grecques*, daté vers 1824 de la Manufacture Joseph Dufour, acquis par le musée en 1982 et provenant d'une maison à Quinsac. Ce premier salon est dédié à la personnalité de Raymond Jeanvrot : ses origines créoles et bordelaises ; le collectionneur de souvenirs historiques ayant trait aux Bourbons de la Restauration. L'ensemble est complété par du mobilier royal et bourgeois du XIX^e siècle permettant d'évoquer l'atmosphère des intérieurs romantiques de cette époque. Un couloir tapissé de velours vert et deux salons en suite, aménagés dans l'ancienne cour des cuisines, renferment les objets, souvenirs et portraits des souverains de la Restauration (Louis XVIII, Charles X et le duc de Bordeaux, devenu à sa majorité comte de Chambord). Les deux derniers salons sont consacrés, l'un, au duc et à la duchesse d'Angoulême et à leur triomphe à Bordeaux le 12 mars 1815 ; l'autre, à la duchesse de Berry.

Pour effectuer une visite des intérieurs et des collections XVIII^e, le visiteur du musée est contraint d'emprunter un parcours « à rebours » qui ne lui permet pas d'appréhender la logique de la distribution des pièces de l'hôtel de Lalande, ni leur fonctionnement ; pour ce faire, ce qui n'a jamais été possible, il faudrait quitter l'accueil (situé dans l'aile des communs), ressortir à l'extérieur dans la cour d'honneur, traverser le perron pour rejoindre le pavillon nord situé à droite.

Les œuvres présentées dans le vestibule, l'escalier d'honneur ainsi que les deux premières antichambres du rez-de-chaussée offrent un aperçu du développement de l'urbanisme à Bordeaux au XVIII^e siècle, organisé autour de trois grandes thématiques/moments : Bordeaux et son port ; le Grand-Théâtre ; la place Royale avec au centre le fameux monument équestre du roi. La deuxième antichambre conserve les deux vitrines de faïences de Bordeaux aménagées dans les boiseries du temps de Xavier Védère – cette thématique venant s'ajouter aux trois autres purement liées à l'architecture. Le décor est complété par du mobilier bordelais du XVIII^e siècle (notamment un ensemble de sièges provenant d'une loge du Grand-Théâtre ; ainsi qu'un bureau à cylindre en acajou).

Dans le salon de compagnie sont présentés des bustes des grands hommes de la ville de Bordeaux par Lemoyne (Montesquieu et les Gabriel père et fils, architectes), de l'orfèvrerie bordelaise ainsi que des porcelaines chinoises d'exportation (Compagnie des Indes). Comme dans les antichambres, un ensemble de sièges permet de redonner vie à la pièce – on privilégie des sièges dits volants conformément à l'usage du XVIII^e siècle.

La dernière pièce du rez-de-chaussée, en enfilade côté jardin, est consacrée à la porcelaine de Bordeaux. C'est l'emplacement qui est retenu pour présenter le fameux meuble desserte à bords arrondis d'époque Louis XVI de Jean-Ferdinand Schwerdfeger (legs Lataillade, 1969).

La salle à manger, située face au salon de compagnie, était dédiée à l'importante collection de faïences stannifères bordelaises du XVIII^e siècle. Au centre de cette pièce, une grande table dressée pour le dîner rendait compte de la fonction et de l'atmosphère du lieu. Sur le mur en face du poêle en faïence (à la place de l'ouverture d'origine qui menait à la petite salle à manger), était placée une grande armoire bordelaise de salle à manger en acajou à l'intérieure de laquelle étaient présentées (portes ouvertes) les vingt-huit pièces de faïence du service « au Cartus ». Le reste du mobilier d'exposition consistait en six vitrines mobiles où étaient

exposées une sélection de pièces d'orfèvrerie bordelaise, témoignant de la prospérité de la ville au XVIII^e et d'étains.

Le petit couloir en enfilade dit « des miniatures » présente une partie de l'importante collection de portraits de la société de négociants bordelais notamment ceux réalisés par Pierre-Édouard Dagoty.

Dans l'ancienne petite salle à manger, au rez-de-chaussée, est présenté une partie du legs **Cruse-Guestier** composé de meubles parisiens du XVIII^e siècle, ainsi que des portraits de famille et une vitrine contenant une dizaine de réductions en bronze d'œuvres du sculpteur animalier Antoine-Louis Barye.

En poursuivant son parcours au rez-de-chaussée, le visiteur arrive (ou revient) dans les cinq salles du XIX^e siècle qu'il a déjà pu apercevoir depuis l'accueil du musée. Pour découvrir le reste des collections situées à l'étage (six salles) et dans les combles, il lui faut emprunter, au choix, l'escalier d'honneur (situé dans le pavillon de droite, qui dessert uniquement l'étage) ou bien l'escalier de service (situé dans le pavillon de gauche) qui permet d'accéder à l'étage ainsi qu'aux combles⁵¹.

Étage

À l'étage, le dispositif muséographique a peu évolué ; ainsi, les vitrines créées par Xavier Védère à l'intérieur des panneaux de boiseries des antichambres et des boiseries anciennes lors du réaménagement précédent sont conservées – voire étendues⁵².

En revanche les dénominations des salles sont modifiées : les boiseries provenant de l'hôtel Dudevant et de Gascq sont renommées « salon Jonquille » et « salon vert ». Quant au salon de l'hôtel Dudevant, rehaussé de couleur vives, il est rebaptisé « salon bordelais ».

Dans les deux premières antichambres sont présentées les collections de faïences françaises du XVIII^e siècle : productions du Nord de la France (première antichambre) ; productions du Sud de la France (deuxième antichambre). La faïence de Delft, quant à elle, est exposée parmi les décors de boiseries du Salon des Singeries (provenant de l'hôtel de Gascq) et du salon Jonquille (provenant de l'hôtel Dudevant)⁵³. Dans ce dernier salon est également présentée, dans des vitrines-tables, la collection de montres portatives (depuis la Renaissance). Comme c'était déjà le cas avant l'arrivée de Jacqueline du Pasquier, des vitrines insérées dans les fenêtres des deux derniers salons, du côté de la cour de l'ancienne prison, permettent d'exposer la collection de verres anciens de toutes les époques.

Autour de ces typologies d'objets sont présentés des meubles du XVIII^e faisant écho au style des boiseries : dans le salon Jonquille, du mobilier Louis XVI ; dans le salon vert de l'hôtel de Gascq des chaises Régence ainsi qu'un salon bordelais du règne de Louis XV.

Au sein de la boiserie bordelaise de la pièce suivante, provenant d'un immeuble de la place de l'Hôtel-de-Ville (la boiserie plus simple des collections), sont présentées les productions de céramique bordelaises du XIX^e siècle — notamment les pièces de la manufacture Jules Vieillard. La thématique de cette salle s'étend sur le palier avec des objets orientalisants provenant du musée des frères Bonie.

Le dernier salon à l'étage, enfin, présente la reconstitution de ce que pouvait être un riche intérieur bourgeois bordelais du début du XIX^e siècle encore marqué par les créations du XVIII^e siècle⁵⁴.

Combles

Dans les quatre salles nouvellement créées dans les combles se trouve réunie dans des vitrines une partie des éléments de mobilier et objets d'art antérieurs au XVIII^e siècle. Des éléments de ferronnerie bordelaise sont placés dans le petit corridor en haut de l'escalier.

51. Il faut se souvenir en effet que les combles ne sont accessibles que par l'escalier de service.

52. Comme c'est le cas dans le salon des Singeries où une vitrine est aménagée dans le panneau de lambris du fond de la pièce.

53. Les faïences italiennes qui étaient présentées dans cette pièce auparavant sont placées dans le hall d'entrée dans une vitrine basse.

54. Jacqueline du Pasquier, *Guide pratique du visiteur, Musée des Arts décoratifs, Bordeaux, 1992, p. 87.*



Dans la première salle, en suite, sont présentés le mobilier du XVII^e, les ivoires ainsi que les émaux. Dans la deuxième et la troisième salles étaient présentées les armes et les pièces de serrurerie. Enfin, dans la dernière, les étains et objets d'art et traditions populaires.

Changements opérés dans le parcours de visite par Bernadette de Boysson (2000-2012)

Au cours des années où Jacqueline du Pasquier eut la charge du musée (1972-1999), celle-ci assura, outre l'agrandissement des espaces d'exposition, des réserves et la réorganisation du parcours des collections, le commissariat d'une vingtaine d'expositions et la publication de nombreux guides, ouvrages et articles sur à peu près tous les domaines des collections.

Bernadette de Boysson, qui lui succéda en 2000 et dirigea le musée des Arts décoratifs jusqu'en 2012, hérite d'un lieu dont l'espace et la renommée se sont considérablement accrus ; le musée bénéficie de collections vastes sur lesquelles un important travail d'étude a été déjà en partie accompli permettant de mieux les comprendre et donc de mieux les présenter. Dans la préface du nouveau guide du musée publié en 2005, Bernadette de Boysson y exprime sa perception des lieux ainsi que les enjeux muséographiques auxquels elle a dû faire face pour élaborer le nouveau parcours des collections⁵⁵ :

« [Les œuvres] les plus belles et les plus célèbres, à bien des égards les plus importantes, sont exposées dans les décors de l'hôtel comme des objets de collection [dans des vitrines] ou intégrées dans des séquences de period-room, la grande difficulté étant de créer une harmonie entre ces deux modes de présentation. »

La clé pour trouver cette harmonie consiste, selon elle, à faire percevoir au visiteur « l'esprit » du musée, de son architecture et de ses collections. Pour ce faire, le visiteur est invité à se replonger dans l'ambiance de l'époque :

« Le parcours de visite essaie de respecter à la fois l'ordre suivi par les invités de monsieur et madame de Lalande au XVIII^e siècle et un parcours chronologique racontant les arts décoratifs à travers les œuvres présentées dans le musée (...); ainsi que nous l'avons précisé (...), certaines pièces sont organisées en period-room et d'autres sont aussi des lieux d'exposition ; leur alternance donne aux visiteurs l'illusion d'être les hôtes de cette maison tout en découvrant les différents départements des Arts décoratifs du XVII^e au XX^e siècle à Bordeaux, en France et en Europe. »

Le nouveau parcours de visite présente des œuvres allant du XVII^e au XX^e siècle ; il reprend en grande partie – notamment pour les pièces contenant des décors historiques (rez-de-chaussée + étage) – les thématiques développées par Jacqueline du Pasquier.

En revanche, Bernadette de Boysson fait preuve d'un esprit beaucoup plus avant-gardiste dans le choix des couleurs des deux antichambres au rez-de-chaussée et à l'étage ; le bleu-gris du fond des panneaux de boiseries des deux antichambres au rez-de-chaussée est remplacé par un ton bleu beaucoup plus soutenu (proche du bleu roi) ; les deux antichambres à l'étage sont repeintes dans un ton orangé.

Rez-de-chaussée

Le parcours des collections débute de manière chronologique par le vestibule et l'escalier d'honneur dont la thématique a été modifiée ; y sont dorénavant présentés des meubles et objets du XVII^e siècle provenant principalement du fonds du musée d'Art ancien, de dons et dépôts du musée des Beaux-Arts⁵⁶ : portrait de profil de Louis XIV ; portraits de grands aristocrates de la région ; cabinet d'ébène ; majoliques italiennes et espagnoles ; table de

chasse ; chaises pliantes dites « perroquet » ; tapisserie de Bruxelles ; portes torchères ; etc. « Un canapé [placé en haut de l'escalier] rappelle la fonction du palier qui était d'accueillir et de faire asseoir les visiteurs en attendant leur réception dans les antichambres. »

La thématique développée dans la première antichambre et dans la seconde antichambre du rez-de-chaussée reste, comme précédemment, dédiée aux grands moments de l'urbanisme bordelais (le Grand-Théâtre et la place Royale). On y retrouve les mêmes œuvres que précédemment mais déployées différemment : les réductions en plâtre de sept des douze statues qui ornent le sommet de la façade du monument (placées différemment), ainsi qu'un ensemble de sièges Louis XVI provenant de l'ancienne loge municipale du Grand-Théâtre, sont installés ensemble dans la première antichambre. La présentation de la seconde antichambre, toujours dédiée à la place Royale, n'a pas beaucoup évolué, si ce n'est une exceptionnelle armoire bordelaise d'époque Régence (dépôt du musée des Arts décoratifs de Lyon) placée entre les deux vitrines de faïences bordelaises (collections de pots à pharmacie des manufactures Hustin et Boyer) ainsi qu'un portrait de l'intendant de Tourny qui œuvra à la transformation de Bordeaux à partir de 1743.

Dans le salon de compagnie, lieu de sociabilité principal d'un hôtel particulier, la présentation est axée autour des fonctions de la pièce (salon de lecture, de musique, de jeux) avec, notamment, des ensembles de sièges volants Louis XV et Louis XVI ; une table à deux fins de l'ébéniste parisien Pierre IV Migeon, ainsi que plusieurs portraits aux pastels par Jean-Baptiste Perronneau. Les bustes des grands hommes bordelais (Montesquieu) sont placés dans la seconde antichambre. Le visiteur est ensuite invité à se diriger vers la salle à manger dont la présentation n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'époque de Jacqueline du Pasquier — en dehors des porcelaines de Bordeaux qui sont retirées de cette salle pour être placées dans l'ancienne chambre de M. de Lalande qui devient un salon dit « des porcelaines⁵⁷ ».

Les six dernières salles du parcours au rez-de-chaussée demeurent inchangées.

Étage

À l'étage, en revanche, plusieurs changements interviennent notamment au niveau des dernières salles du parcours où des « chambres » viennent remplacer les « salons » des époques précédentes.

Le parcours débute à nouveau par les deux antichambres auxquelles on accède par l'escalier d'honneur. Leurs thématiques demeurent inchangées — faïences stannifères du Nord de la France (première antichambre) ; faïences stannifères du Sud de la France — et les œuvres présentées avec le même dispositif muséographique. Seule véritable nouveauté, la présence du meuble de Schwerdfeger (qui auparavant était installé dans la pièce connue comme la chambre de M. de Lalande).

Dans le salon des Singeries, devenu un boudoir, la vitrine aménagée dans le panneau de boiserie du mur du fond – dans laquelle étaient auparavant exposées certaines faïences de Delft – présente dorénavant une sélection d'éventails (sur les quelque 320 pièces que compte la collection du musée⁵⁸) ainsi que des accessoires de toilette féminins.

Le salon Jonquille, à la suite, est transformé en chambre – grâce à l'arrivée dans les collections d'un lit « à la polonaise » (à baldaquin) de Philippe-Joseph Pluvinet ; ce lit est complété par un ensemble de sièges de Pluvinet et par un mobilier compatible avec la nouvelle destination du lieu : table chiffonnière ; commode à tiroirs Louis XVI ; petites armoires vitrées formant bibliothèques. La tonalité jaune de la pièce est contrebalancée par la présence de céramiques de Delft à décor bleu et blanc à l'imitation de la porcelaine chinoise. Dans les vitrines aménagées depuis 1955 dans l'embrasure des fenêtres sont présentées, comme par le passé, de la verrerie. Le salon Vert demeure pratiquement inchangé excepté l'ajout d'un meuble scriban bordelais présenté ouvert (l'intérieur contenant des faïences de Delft).

La pièce suivante, précédemment dédiée à la présentation de la faïence de Bordeaux au XIX^e siècle, est transformée en chambre par l'installation d'un lit « à la duchesse », conçu pour être recouvert d'une garniture ancienne en toile de coton imprimée rouge garance représentative de la manufacture de Beautiran à Bordeaux. L'ensemble est complété par du mobilier bordelais en acajou (scriban, commode, armoire d'angle) ainsi qu'une table de toilette recouverte d'un drap⁵⁹ sur laquelle étaient présentés des étains (notamment une très belle aiguière casque).

55. Avant d'avoir la charge du musée des Arts décoratifs, Bernadette de Boysson fut pendant dix ans (à partir de 1990) conservatrice au musée des Beaux-Arts, institution avec laquelle elle a toujours conservé des liens étroits.

55. Bernadette de Boysson, « Si le musée m'était conté... », *Hôtel de Lalande : Musée des Arts décoratifs de Bordeaux*, Paris, Somogy, 2005.

57. Une armoire lingère bordelaise, présentée ouverte, fait office de vitrine.

58. Legs Perié (1945).

59. Comme on le faisait traditionnellement avant l'invention d'un type de meuble spécifiquement dédié.

Le salon Bordelais, dernière pièce du parcours à l'étage, reprend la thématique du parcours précédent – à savoir la reconstitution de ce que pouvait être un riche intérieur bourgeois bordelais du début du XIX^e siècle : portraits de négociants, meubles en acajou (commode en tombeau, scribans, table en cabaret, table à jeux au XVIII^e siècle) archétypes du mobilier portuaire créés à Bordeaux au XVIII^e siècle.

Combles

À la suite des œuvres du XVII^e qui sont exposées dans le vestibule de l'escalier d'honneur, de celles du XVIII^e siècle au rez-de-chaussée, celles du XIX^e et du XX^e siècle sont présentées dans les quatre pièces des combles. La sélection d'armes qui jusqu'alors occupaient deux salles sont remises en réserves, de même que la plupart des étains⁶⁰.

Une sélection de pièces de ferronnerie et serrurerie de Bordeaux du XV^e au XIX^e siècle accueille le visiteur dans le petit corridor à l'entrée. L'importante collection de céramiques bordelaises du XIX^e siècle, notamment les nombreuses pièces léguées à la ville en 1895 par les frères Bonnie, est présentée dans des vitrines. Une table, plusieurs buffets dressés ainsi qu'un manteau de cheminée dans le style de la Renaissance permettent d'évoquer l'atmosphère éclectique, rempli d'objets, d'une salle à manger de la deuxième moitié du XIX^e siècle. S'ensuivent, une section liée à l'Art nouveau (Émile Gallé, Majorelle), à l'Art déco bordelais (avec un ensemble important d'œuvres du céramiste René Buthaud) et au design avec un fonds créé par Jacqueline du Pasquier d'une centaine de pièces (dont de nombreuses éditions récentes).

La visite se termine au rez-de-chaussée (en redescendant par l'ancien escalier de service), par les cinq salles de la collection légitimiste de Raymond Jeanvrot.

2 - Le parcours actuel de visite du musée depuis 2013

L'arrivée de Constance Rubini en 2013 marque un tournant dans l'histoire de l'institution. Afin de manifester la volonté du musée de devenir un lieu important de diffusion de la culture design, celui-ci est rebaptisé « musée des Arts décoratifs et du Design ». Les réserves, situées dans l'ancienne prison, sont alors externalisées, libérant un nouvel espace d'exposition dédié à la création contemporaine (cf. partie 1 – 1, 2). Cette évolution permet de rendre accessible au public ce bâtiment dont l'architecture reflète l'histoire importante, et de ne pas déconstruire la présentation des collections d'arts décoratifs mise en place, par les deux directrices précédentes, dans l'hôtel de Lalande. Le parcours de visite ne connaît donc pas de modifications majeures.

Trois salles des combles ont cependant été réaménagées et en partie repeintes en 2018. La salle dédiée à la dernière période de la manufacture J. Vieillard & Cie jusqu'à sa fermeture en 1895 a été réaménagée dans l'esprit de la fin du XIX^e siècle : les riches intérieurs éclectiques de la bourgeoisie où tous les styles historiques et extra-occidentaux se mêlent, l'abondance et l'accumulation d'objets caractéristiques des Expositions universelles, auxquelles la manufacture a participé. Ce nouvel accrochage, qui met en avant de nombreuses pièces jusque-là conservées en réserves, permet également d'offrir aux visiteurs une plus grande proximité avec les œuvres, en retirant certaines mises à distance.

Les salles adjacentes dédiées aux premières décennies du XX^e siècle ont été repeintes dans un ton neutre, afin de mieux mettre en valeur les œuvres et d'améliorer la lisibilité du parcours. Le choix des œuvres exposées s'est concentré sur le contexte bordelais, afin de mettre en lumière certaines figures méconnues de la période, comme Paul Berthelot, fondateur de la Société d'Art moderne à Bordeaux.

La collection de design qui s'est largement développée ces dernières années, est présentée au sein du parcours permanent, en rotation tous les six mois environ.

60. Celles-ci viennent rejoindre l'important fonds d'œuvres religieuses « Haute époque » qui avaient été retirées des salles en 1979.



C'est un dispositif discret dans lequel les objets contemporains, plutôt que d'affirmer leur présence volontairement, s'intègrent dans les collections anciennes. Sans perturber la narration, cette sélection propose un dialogue stimulant avec les objets d'arts décoratifs et cherche à susciter des questions autour de thématiques telles que l'usage, les matériaux, les techniques et notre rapport affectif aux objets. Si la présentation se fait, dans les premières années, par doses homéopathiques, la présence des pièces de design est maintenant renforcée, à la demande des visiteurs.

Loin d'être voué à la nostalgie d'un patrimoine ancien, le musée des Arts décoratifs et du Design est ainsi dédié à la création de toutes les époques.

3 - Les inventaires et le chantier des collections

a. L'inventaire des inventaires

Les numéros d'inventaire des œuvres du musée témoignent de l'histoire de ses collections, de la création du musée d'Art ancien à la numérotation par année d'acquisition, effective depuis 1972. Un inventaire des inventaires permet de comprendre les multiples strates de numérotation :

- ▶ L'inventaire du musée d'Art ancien (n°1 à 3346) se compose d'un seul volume, tenu entre 1924 et 1950. Cette numérotation est abandonnée avec la réorganisation des collections municipales au début des années 1950. Cependant, ce précieux volume permet de retrouver ou de confirmer les provenances de certains dons et acquisitions, mal reportés ou oubliés dans les inventaires successifs. Les numéros d'inventaire du musée d'Art ancien sont, autant que possible, renseignés sur les fiches de la base micromusée des œuvres correspondantes. Afin de faciliter la recherche, le volume a été entièrement transcrit sur un fichier excel.
- ▶ Les collections acquises avant l'ouverture du musée des Arts décoratifs en 1955 portent le numéro donné par Robert Mesuret, chargé par la ville de réaliser, entre 1951 et 1953, un inventaire rétrospectif des collections municipales (n°1 à 14 644) dans l'objectif de « réorganiser, redistribuer et moderniser » les musées de la ville. À cette occasion, un nombre significatif d'œuvres des collections d'autres musées municipaux est affecté aux collections du musée des Arts décoratifs. Une copie papier de cet inventaire qui comprend six volumes est conservée au musée, il a par ailleurs été numérisé.
- ▶ Les objets présents au musée et ne portant pas de numéros d'inventaire en 1955 sont numérotés, à la suite des numéros édités par Robert Mesuret. Cet inventaire complémentaire prend la forme d'un volume (n°16 000 à 16 246).
- ▶ À partir de 1951, des cahiers d'inventaire successifs sont tenus.
 - Un premier cahier numéroté de 51.2.1 à 69.5.110, dans lequel figurent tous les dons, legs et achats jusqu'en 1969, à l'exception des legs Jeanvrot (1959) et Lataillade (1969).
 - Un second cahier comprend toutes les acquisitions réalisées entre 1969 et 1971, dont les legs Lataillade, les dons Raimondi Artemio, Jacques d'Welles, Roger Hudrissi, Lawton, Jean Tausin, Lung-Mestrezat, Mme Chauvot.
- ▶ L'entrée dans les collections de plusieurs legs importants entre 1958 et 1979 font l'objet de cahiers d'inventaire spécifiques :
 - Les inventaires de la collection Jeanvrot, acquise en vente viagère en

1958 et par legs en 1966, représentent sept volumes. Les œuvres sont numérotées de 58.1.1 à 58.1.16856, et de 66.1.1 à 66.1.1724.

- L'inventaire du legs Lataillade représente un volume, les œuvres sont numérotées de 69.3.1 à 69.3.541.
 - Les dons de Marcel Doumezy, de Jo Philippard et les legs Bauquier, Vieillard, Sur, réalisés entre 1970 et 1979 font également l'objet d'un volume spécifique.
- ▶ Le dernier registre d'inventaire couvre la période 1972-2009. Il s'agit du dernier registre manuscrit, avant l'informatisation de la gestion des collections. Il concerne les numéros d'inventaire de 72.1.1 à 2007.11.1.
 - ▶ Un inventaire rétrospectif des œuvres qui ont perdu leur numéro d'inventaire est réalisé parallèlement en 1973. Il est composé d'un volume, comprenant les numéros de 73.1.1 à 73.1.358.
 - ▶ Les derniers cahiers d'inventaire ont été imprimés à partir du logiciel de gestion des collections Micromusée. Cela représente quatre volumes (2007-2010 ; 2011 ; 2012-2016 ; 2017-2022).

Le musée possède par ailleurs, dans son fonds d'archives, les inventaires d'anciens musées de la ville de Bordeaux, dont les collections ont été réparties dans les différents musées municipaux. Ces inventaires constituent une source incontournable pour les recherches sur la provenance des œuvres. Ils feront prochainement l'objet d'une campagne de numérisation et seront déposés aux Archives de Bordeaux Métropole. Ces inventaires, qui représentent sept volumes, concernent le musée des Antiques, le musée d'Armes et le musée Bonie.

b. Outils de gestion des collections

Les collections ont été informatisées sur le logiciel de gestion des collections Micromusée à partir de 2002. Il permet de saisir les données dans le respect des normes françaises et offre un module permettant de réaliser des exports vers la base Joconde de POP (Plateforme Ouverte du Patrimoine). Le logiciel permet par ailleurs de suivre les différentes opérations de conservation (mouvement des objets, restauration...).

La variété des champs à renseigner offre un format suffisamment flexible pour s'adapter à tous les types d'objets.

Le champ « Création » permet d'indiquer les multiples acteurs à l'origine de la création de l'objet ce qui est particulièrement utile pour les objets d'arts décoratifs et de design (la création d'un plat peut par exemple faire intervenir un artiste décorateur, un céramiste et un éditeur).

Le champ « collection antérieure » permet de renseigner tout l'historique de la provenance de l'objet, non seulement l'identité des propriétaires successifs, mais également les dates de passage en ventes publiques etc.

Plusieurs images peuvent être associées aux fiches, ainsi que tout document d'archives en lien avec l'œuvre.

c. Le récolement décennal – état des lieux

Le premier récolement décennal s'est effectué en parallèle de l'informatisation des collections. L'objectif principal de ce récolement a été de vérifier la localisation des œuvres, leurs marquages, leurs dimensions et leur état, ainsi que la conformité avec les registres d'inventaire.

La campagne effectuée entre 2004 et 2015 avait permis de récolter plus de 70 % des œuvres. Toutefois, le service de la régie du musée, chargé d'effectuer la nouvelle campagne décennale à partir de 2016, a constaté que ce chantier n'avait été que partiellement mené. En effet,

constats d'état, dimensions et photographies numériques manquaient pour de nombreuses œuvres qui avaient pourtant fait l'objet d'un récolement.

La nouvelle campagne a concerné en priorité :

- Les œuvres qui avaient été transférées des réserves de la rue Guérin au site Jean Vaquier. Fin 2021, 4 596 œuvres avaient été récolées dans les réserves.
- Les œuvres présentées dans les salles du musée. Seulement 968 œuvres exposées avaient été récolées entre 2004 et 2014, et 294 œuvres ne disposaient pas de photo numérique. Cette campagne a concerné 2 699 objets.

Près de 11 000 œuvres ont été récolées, soit environ 33 % des collections.

Dès 2011, des numéros provisoires ont été attribués aux œuvres non identifiées et des fiches ont été créées, comportant une description du bien, ses dimensions et une photo documentaire. En 2020, sur les 33 739 œuvres inscrites à l'inventaire informatisé, 1 761 biens ont un numéro provisoire (numéros perdus). Le travail de mise en correspondance entre les inventaires et les œuvres qui ont perdu leur marquage est complexe et n'a pas encore permis d'identifier la totalité des œuvres.

À la fin de ces chantiers de récolement, nous avons constaté que 1 338 œuvres inscrites à l'inventaire informatisé demeurent non localisées, dont 223 œuvres qui avaient été localisées lors de la campagne précédente de récolement (2004-2014). Le travail d'identification des œuvres disposant d'un numéro provisoire devrait permettre de diminuer de façon significative ce nombre.

La campagne photographique des collections conservées en réserves doit se poursuivre. Actuellement 1 210 objets ne disposent pas de photo numérique rattachée à leur fiche Micromusée.

4 - Nature et évolution des collections

Riche de près de trente-quatre mille pièces, s'échelonnant du Moyen Âge à nos jours, les collections du musée illustrent les domaines traditionnels des arts décoratifs européens (mobilier, objets d'art, textile, orfèvrerie, céramique, étain, verrerie, petits objets de toilette, éventails, instruments de musique), des beaux-arts (peinture, sculpture, arts graphiques) auxquels est venu s'ajouter celui du design. Le musée comporte aussi des fonds de collections spécifiques, comme les armes et accessoires du costume militaire ; les objets liés à l'histoire artisanale (chefs-d'œuvre de serrurerie, petits coffres et coffrets) et au patrimoine architectural de Bordeaux (éléments de ferronnerie). Il faut signaler également un fonds important d'œuvres, documents et souvenirs historiques commémorant la vie des derniers Bourbons et célébrant le rattachement de Bordeaux à la cause légitimiste au XIX^e siècle (collection Jeanvrot). Par leur diversité, les collections du musée permettent ainsi de rendre compte de l'histoire générale des arts aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lorsqu'on s'interroge sur la double question de la nature et de l'évolution des collections, peut-être faut-il aborder celles-ci non pas du point de vue de leur importance matérielle mais plutôt sous l'angle de leurs dates d'arrivée au musée. Par ce biais, se dessinent, en effet, plusieurs grands ensembles cohérents dont les identités respectives se reflètent dans les dénominations successives du musée (cf. partie 1 – II, 1).

Les premières œuvres entrées dans la collection proviennent du musée d'Armes et d'Objets anciens qui fut créé en 1853 et placé à l'Hôtel de Ville, dans des salles qui précédaient le musée de Peinture et de Sculpture. Ce vaste ensemble regroupait les œuvres qui se trouvaient dans des collections bordelaises, publiques ou privées, avant la création du Musée municipal en 1811 et sa structuration progressive en deux institutions distinctes⁶¹. Les deux-tiers environ

du fonds du musée d'Armes et d'Objets anciens (plus de 700 numéros sur les 1 206 figurant au catalogue de celui-ci en 1860) furent ainsi transférés au musée d'Art ancien installé dans l'hôtel de Lalande en 1924. Le fonds d'objets transférés comprenait essentiellement des armes, des pièces d'orfèvrerie et de dinanderie (objets religieux) ; de la sculpture « haute époque », des chefs-d'œuvre de compagnonnage (serrurerie-ferronnerie) – le point commun entre toutes ces pièces étant leur lien avec l'histoire locale de Bordeaux au début de l'époque moderne du XV^e au XVII^e siècle. Le XIX^e siècle manifesta, en effet, un intérêt considérable pour toutes les formes de productions anciennes, phénomène qui relevait alors d'un goût – évoqué presque comme une maladie – celui de la « curiosité ». La collection Bonie, léguée à la ville de Bordeaux en 1894, en constitue peut-être la manifestation la plus éloquente à l'échelle de Bordeaux. Cet intérêt renouvelé pour les objets anciens allait entraîner l'apparition de nouveaux marchés soutenus par des collectionneurs particulièrement actifs en province, notamment pour la faïence et l'orfèvrerie – domaines de collections dont le développement s'accompagne des premières publications dédiées⁶². L'ouverture du musée d'Art ancien (1924), suscita immanquablement l'afflux d'un nombre important de faïences anciennes, françaises et européennes, dont le XVIII^e siècle constitue la période la plus féconde.

Grâce à des dons d'amateurs passionnés – legs Pierre-Eymeric de Pelleport-Burète, 1932 ; legs Cruse-Guestier, 1936 ; legs Perié, 1945), et à la faveur de la réorganisation des musées municipaux (1951-1953)⁶³, une réorientation progressive des collections s'opère, suivie d'un changement de nom du musée qui devient le musée des Arts décoratifs en 1955. L'idée de Robert Mesuret, qui est d'en faire un musée principalement réservé au XVIII^e siècle, s'accompagne de l'inscription à l'inventaire de « quelques peintures de caractère historique, particulièrement des portraits » et sculptures complétant celles déjà « cédées » par le musée des Beaux-Arts en 1929 – parmi lesquelles le Port de Bordeaux (1806) par Pierre Lacour. En plus des faïences, on trouve également, dans les collections du musée des Arts décoratifs, de la verrerie, de l'argenterie mais également du mobilier, des luminaires, des pendules et des textiles. Ces différents domaines de collection seront développés, jusqu'à aujourd'hui, grâce à des legs (legs André Lataillade, 1961-1969) et des achats effectués sur le budget de la Ville, mais aussi par des dons, notamment de la Société des Amis du musée. Jusqu'à l'arrivée de la collection Jeanvrot, léguée à la ville en 1958 et 1966, l'identité du musée des Arts décoratifs n'est pas remise en question : le musée, et donc les collections qui y sont présentées, sont celles d'un musée du XVIII^e siècle – période qui est considérée, de manière consensuelle, comme l'âge d'or des arts décoratifs français et le symbole du rayonnement de la ville de Bordeaux.

Le volume de la collection Jeanvrot (plus de 18 000 numéros) et l'arrivée, quelques années plus tard, de la collection Doumezy entraînent de nombreuses questions et *in fine* l'ouverture du musée à d'autres périodes historiques des arts décoratifs : le XIX^e siècle, le XX^e siècle (notamment l'Art nouveau puis l'Art déco), la création contemporaine et le design.

a. Les collections anciennes

Céramique

La céramique est un des domaines les plus importants des collections du musée. Trois grandes techniques sont principalement représentées : les faïences stannifères, les faïences fines et les porcelaines.

Le fonds de faïences stannifères comprend environ 1 430 pièces. Au sein de cet ensemble, les productions bordelaises constituent un domaine privilégié de collection.

La première manufacture de faïence stannifère fut créée à Bordeaux en 1714 par Jacques Hustin et fonctionnera jusqu'en 1783. Une seconde manufacture créée par un de ses employés Charles-Antoine Boyer en 1765 continuera son activité jusqu'en 1830. La production de faïence bordelaise (166 pièces dans nos collections) est inspirée de celle des grands centres français, Nevers, Moustiers, Rouen ou Montpellier d'où sont issus la plupart des ouvriers. L'originalité de son style réside donc essentiellement dans l'interprétation, toujours en grand feu, qu'elle donne de la production de ces modèles. Au sein de la collection du musée, se

61. Le musée d'Armes et d'Objets anciens (1859) et le musée de Peinture et de Sculpture qui ouvrira en 1879.

62. À propos de Bordeaux, voir notamment Maurice Meaudre de Lapouyade, *Essai d'histoire de faïenceries de Bordeaux du XVIII^e siècle à nos jours*, Macon, 1926 et les nombreux travaux d'Ernest Labadie sur les faïences du Sud-Ouest et sur la porcelaine (E. Labadie, *Les Porcelaines bordelaises. Notice historique sur une manufacture de porcelaine à Bordeaux sous Louis XVI*, Bordeaux, 1913).

63. Robert Mesuret, « La réorganisation des musées de Bordeaux », *Revue Historique de Bordeaux et du Département de la Gironde*, janvier-mars, 1952, p. 37-47.



distinguent une imposante fontaine à décor en camaïeu bleu de la manufacture Hustin (vers 1720) mais aussi les nombreuses pièces du service de table commandé par les Chartreux de Bordeaux présentant l'inscription « Cartus. Burdig. » (36 pièces). Le musée conserve également un ensemble important de pots à pharmacie et à tabac (23 numéros) illustrant les productions des manufactures Hustin (114 pièces) et Boyer (52 pièces). Un accent particulier a également été mis sur les autres manufactures du Sud-Ouest : Bergerac, Toulouse, Samadet, Montauban et Moncaut. Cet ensemble a fait l'objet d'un catalogue – cf. J. du Pasquier, *Catalogue des faïences de Bordeaux et du Sud-Ouest*, Bordeaux, 1991 (262 p.).

Le musée possède aussi un fonds intéressant de faïences révolutionnaires à décors patriotiques (legs Pelleport-Burète pour la plupart), produites entre 1789 et 1799, en écho aux événements de la Révolution. Si ces faïences s'inscrivent dans une longue tradition de céramiques « parlantes », les décors nouveaux qui apparaissent alors tout comme l'intensité des discours révèlent avec une force inédite les aspirations, les inquiétudes et les espoirs de cette époque.

Les grands centres historiques de production de faïence stannifère français au XVIII^e siècle sont également bien représentés dans les collections : Nevers (183 pièces), Rouen (80 pièces), Strasbourg (39), Moustiers (209 pièces), Marseille (38 pièces), etc.

Les manufactures de faïences étrangères sont également représentées dans les collections – Espagne (31 pièces), Italie (130 pièces) – notamment à travers quelques exemples de faïences hispano-mauresques à décor lustré et de majoliques italiennes (Urbino, Faenza) permettant d'illustrer l'arrivée de cette technique dans le Sud de l'Europe au XV^e siècle et son développement aux XVI^e et XVII^e siècles, notamment aux Pays-Bas grâce aux productions de la manufacture de Delft (337 pièces).

L'ensemble de la collection représente plus de 1 400 pièces.

La collection de porcelaine (près de 300 pièces) est essentiellement tournée vers les productions bordelaises (257 numéros) : celles de la Manufacture des Terres de Bordes, créée en 1784, mais active seulement pendant trois courtes (mais brillantes) années entre 1787 et 1790. Le noyau de la collection est constitué par la collection léguée en 1945 par Georges Périé (60 pièces) ; elle s'est considérablement enrichie en 1978 et 1983 grâce à 162 pièces provenant de la collection de Jacques Calvet et aux dons de Robert Coustet (1974 et 2020) ; puis, au fil des ans, par des achats effectués grâce à l'aide de la Ville (1986 et 1988) et des Amis de l'hôtel de Lalande (1994, 1996, 2007, 2020). Cet ensemble est bien connu grâce aux expositions organisées par le musée : « La Manufacture des Terres de Bordes en Paludate » (1989) et « À la table d'un collectionneur » (2021).

Le musée possède également des exemples d'autres grands centres porcelainiers comme Sèvres, Meissen, Limoges ainsi qu'un ensemble important (302 pièces) de la Compagnie des Indes (porcelaine de Chine, fabriquée pour le marché occidental).

Mobilier

La collection de mobilier ancien, riche de plus de 150 pièces, permet de documenter l'évolution des styles historiques européens pratiquement depuis ses origines.

Le musée possède en effet plusieurs dressoirs du XVI^e en bois sculpté à la manière d'Androuet du Cerceau représentatif du style de la vallée de la Loire, ainsi qu'un bel ensemble du XVII^e siècle (coffres et coffrets, petits cabinets et cabinets) permettant d'illustrer les techniques de décorations développées en Italie ainsi qu'en Europe du Nord pour les premiers meubles d'ébénisterie – techniques qui seront adaptées par les maîtres artisans français au siècle suivant. Parmi ceux-ci : un très beau cabinet à poser anversois (autour de 1610), en placage d'ébène et d'ivoire ; un coffret en marqueterie d'écaïlle et d'ivoire, attribué à Jean Armand – qui travailla pour Anne d'Autriche. Pour les sièges, relativement rares pour cette époque, nous conservons quelques modèles français mais surtout anglais, en bois sculpté et dossiers cannés.

Les collections sont également riches d'un fonds important de mobilier du XVIII^e siècle – tels que sièges (chaises, fauteuils, tabourets) ; tables (tables à jeux, tables de toilette, consoles,

bureaux) ; meubles de rangement (armoires, coffres, commodes, bibliothèques) et lits — permettant d'évoquer l'atmosphère et l'art de vivre de riches bourgeois bordelais (membres du parlement ou négociants) au sein d'un hôtel particulier du début du règne de Louis XVI. Cet ensemble est, de très loin, le plus abondant et celui qui réunit les pièces les plus belles et les plus intéressantes.

À l'intérieur de cette section, on distingue deux ensembles cohérents.

- ▶ Le premier concerne les meubles parisiens, dits « d'ébénisterie » (20 pièces), à décor de placage ou de marqueterie, assemblant des pièces de bois (d'essences et de tons différents), juxtaposées sur un fond de menuiserie (secrétaires, commodes, bureaux plats, petites tables, etc.). Parmi ceux-ci, plusieurs meubles méritent d'être distingués pour leur raffinement : une table « à deux fins », c'est-à-dire combinant les fonctions d'une table de toilette et d'une table à écrire (vers 1750), par Pierre IV Migeon (1696-1758), ébéniste du règne de Louis XV ayant notamment travaillé pour le garde-meuble de la couronne et pour la marquise de Pompadour ; une commode munie d'un grand tiroir en ceinture, à décor en placage de frisage à rapprocher du travail d'Antoine Robert Gaudreau (1680-1746) ; un buffet bas de salle à manger (vers 1790) de Jean-Ferdinand Schwerdfeger (1734-1818), auteur du célèbre serre-bijoux de Marie-Antoinette — considéré comme le meuble le plus cher du règne de Louis XVI.
- ▶ Le second ensemble concerne les meubles de port bordelais, dits « de menuiserie » (18 pièces) en acajou massif (scribans, armoires lingères et de salle à manger, commodes, tables à cabarets, etc.). Ce deuxième ensemble, quasi inexistant à l'origine du musée, a été développé à l'initiative de Jacqueline du Pasquier (principalement entre 1972 à 2000) et enrichi grâce à de nombreux dons des Amis du musée.

Ces deux ensembles permettent de créer un dialogue intéressant entre les spécificités locales et nationales au XVIII^e siècle. En effet, la fabrication de meubles en bois exotique massif, que l'on désigne sous le terme générique de « meubles de port », se développe singulièrement dans les villes des régions portuaires de la façade atlantique — de Bordeaux à Dunkerque, en passant par La Rochelle, Nantes et Saint-Malo — dès le début du XVIII^e siècle. Elle constitue la plus remarquable particularité, sinon la plus ancienne, de l'école bordelaise. Cette pratique, qui va à l'encontre des règles déterminées à Paris par la corporation des menuisiers — qui attribuait l'exclusivité du travail des bois indigènes (bois nationaux) aux menuisiers en meubles et celle du travail des bois exotiques, rares et chers, aux menuisiers en ébène (ou ébénistes) — précéda de plusieurs décennies l'apparition de l'ébénisterie « pleine » qui viendra assouplir la règle à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Autre point intéressant, le développement des meubles de port est indissociable du commerce maritime vers les Amériques, de l'exploitation des Antilles et de l'épanouissement d'une nouvelle bourgeoisie européenne entre le XVI^e et le XIX^e siècle, qui cherche à se démarquer du pouvoir central en affirmant un goût propre, qu'on pourrait qualifier de « négociant ».

Le mobilier de l'époque Directoire et Empire, par lequel s'effectue la transition avec le XIX^e siècle, est assez mal représenté dans les collections — en dehors de quelques pièces issues du legs Pelleport-Burète, essentiellement des sièges. La collection de meubles du XIX^e siècle, à proprement parler (c'est-à-dire la période allant de la Restauration jusqu'au début de la III^e République) peut être classée en trois grands ensembles : le mobilier bourgeois, généralement en acajou, qui prolonge le style Empire ; du mobilier royal de très grande qualité en bois clairs (on citera notamment un ensemble commandé en 1826 à Alphonse Giroux pour les Enfants de France, Henri de Bourbon et sa sœur Louise d'Artois) ; enfin du mobilier de luxe historiciste — notamment des meubles en ébène incrusté d'ivoire imitant les décors des meubles de la Renaissance.

Les collections de mobilier bordelais et parisien du musée ont été publiées par Jacqueline du Pasquier en 1997.

Instruments de musique

Le musée possède une petite collection d'instruments de musique du XVIII^e siècle : une viole austro-vénitienne à décor mythologique (vers 1700) ; une harpe à pédales à décor chinoisant réalisée par Chaillot à Paris (vers 1780), une épinette marseillaise à décor de motifs révolutionnaires réalisée par Louis Bas en 1791 (connu pour être le facteur du premier « Grand Piano » construit en France) ; deux piano-forte bordelais (vers 1790), dont un fabriqué par Garnier Jeune 38 rue Bouffard (rue dans laquelle se trouve le musée), ainsi qu'un autre piano-forte parisien, signé Pleyel (1816).

Ces instruments de musique, et plus particulièrement ceux à claviers (l'épinette ainsi que les trois piano-forte), occupent une place importante dans le parcours de visite du musée, ce qui n'est pas commun sur le territoire national et unique à l'échelle régionale. Cette collection, par son unité — une période allant de la toute fin du règne de Louis XVI aux premières années de la Restauration — illustre parfaitement le Bordeaux des années charnières entre le XVIII^e et le XIX^e siècles, dont l'Hôtel de Lalande et les collections sont également les témoins. Cependant, ces instruments qui animaient autrefois les salons bordelais sont présentés aujourd'hui comme des éléments de mobilier de qualité, ou pour la source organologique qu'ils apportent, puisque seul un des piano-forte est en état de jeu.

Instruments de mesure

Un ensemble d'instruments de mesure du temps (horloges de parquet, pendules à poser, pendules de voyage, cartels d'applique et montres) permet d'illustrer les productions françaises des XVIII^e et XIX^e siècles. Ces objets, caractéristiques de la fascination des élites pour les sciences et l'innovation, font partie de l'ameublement traditionnel d'une demeure aristocratique telle qu'on la conçoit au XVIII^e siècle. À côté de cet ensemble, on trouve également de nombreux objets scientifiques (baromètres, boussoles, cadrans solaires, graphomètres, équerres, sablier, etc.) dont un thermomètre-hygromètre d'Alexis Magny (1743).

Verres

Le grand intérêt de cette collection (quelque quatre cents objets de verrerie) est de présenter des pièces illustrant les principales étapes de l'évolution du verre en Europe à l'époque moderne mais aussi de faire connaître les productions des ateliers du Sud-Ouest qui profitaient de la situation privilégiée de Bordeaux, que ce soit en termes d'approvisionnement ou de débouchés.

Le musée possède en effet, un ensemble de verres d'usage et d'apparat (verres « à la façon de Venise » et verres soufflés et/ou gravés des XVI^e et XVII^e siècles) réalisés en Allemagne ou aux Pays-Bas mais aussi du grand quart Sud-Ouest de la France. À partir du XVI^e siècle, le nombre d'ateliers verriers dans la région (Casteljaloux, Beauziac, Pindères et Bordeaux) devient de plus en plus important pour décliner au XVII^e. Celle-ci reprendra au XVIII^e siècle avec les verres de table et bouteilles pour contenir le vin produits par la manufacture fondée en 1723 par Pierre Mitchell à l'entrée du faubourg des Chartrons. Pour cette période on signalera aussi un étonnant lustre en verre de Murano à décor d'œilletons datant des années 1780. Les opalines et cristo-cérames de la collection Jeanvrot (200 pièces environ) permettent d'évoquer certaines productions françaises du XIX^e siècle.

Objets de tableterie et éventails

De très nombreux petits objets de tableterie permettent d'évoquer les activités du quotidien aux XVIII^e et XIX^e siècles : petites boîtes et coffrets, nécessaires de toilette, tabatières, étuis, carnets, cachets, râpes à tabac, etc. font aussi la richesse des collections.

Au sein de cette catégorie d'objets, les éventails (217 pièces), qui associent généralement, en plus des techniques propres à la tableterie, des techniques liées aux arts graphiques, méritent particulièrement d'être remarqués. Objet d'art à la fois public et privé, l'éventail tient, par les sujets dont il est orné, un véritable discours porteur de sens. Ces pièces proviennent des legs Perié (1945), Jeanvrot (1958 et 1966) et Lataillade (1969).



Orfèvrerie civile

La collection du musée se distingue d'abord par ses pièces françaises d'argenterie civile (plus de 80 numéros), représentant différentes typologies d'objets exécutés en majorité au cours du XVIII^e siècle (50 pièces) : ustensiles de toilette, pièces liées à la consommation des boissons chaudes (théières, cafetières, chocolatières, sucriers et pinces à sucre), pièces de forme pour la table (pot à oille, légumier, jatte, écuelle à bouillon, huilier-vinaigrier, salière, saupoudreuse à sucre), couverts, objets liés à l'activité viticole (tasse à vin, gobelet, pipette). Parmi celles-ci, le musée possède naturellement de nombreuses pièces bordelaises – pot à eau et son bassin (1775-1781) au poinçon bordelais d'Antoine Dutemple (legs Bonie, 1894); sucrier, théière et pichet à vin couvert par Gabriel Mestre (legs Servan, 1939) – mais aussi parisiennes (à parts à peu près égales), à l'image de l'exceptionnelle toilette (1744-1750) exécutée par l'orfèvre parisien Jean-Charles Fauché, (legs de la comtesse de Marcellus, 1955), ainsi que quelques pièces étrangères (Allemagne, Angleterre, Italie, Suisse) qui complètent cette riche collection et permettent d'aborder le XIX^e siècle (30 pièces). Un catalogue des collections d'orfèvrerie des XVIII^e et XIX^e siècles du musée a été publié en 1987 ainsi qu'un autre catalogue spécifiquement dédié à la vaisselle d'argent à Bordeaux en 2000.

Étains

En parallèle de ce fonds prestigieux d'argenterie du XVIII^e siècle, le musée possède aussi un fonds de vaisselle en étain (60 pièces environ) réalisée, pour la plupart, par des maîtres bordelais. Le métier de potier d'étain se développa en Europe au cours du XIII^e siècle, avec le remplacement progressif de la poterie de terre et des ustensiles en bois tourné par de la vaisselle métallique. Les maîtres potiers d'étain, à l'instar des orfèvres, avaient le droit de graver, d'armorier tous les ouvrages d'étain qu'ils fabriquaient et d'y apposer leurs poinçons. Les objets en étain, souvent sous-estimés, sont des témoins privilégiés de l'artisanat d'Ancien Régime. Un catalogue des collections d'étains anciens a été publié en 1990.

Orfèvrerie et dinanderie religieuse

Le musée possède également une vingtaine de pièces d'orfèvrerie et de dinanderie liturgique, allant de l'époque médiévale jusqu'au XVIII^e siècle. Parmi celles-ci, des objets à décor d'émaux limousins des XII^e et XIII^e siècles : croix simple (2), croix de procession (8), croix-reliquaire (2), pyxide (2), gemellion (1). Des plats à offrandes en cuivre (4) des XIV^e et XV^e siècles. Pour ce qui est du XVI^e siècle, il faut signaler une monstrance eucharistique en pierres dures (onyx, agate, sardoine, cristal de roche) — monture en or, rehaussée d'émaux — ainsi qu'une très belle plaque représentant l'Assomption de la Vierge et des seaux à aspersion datant du XVIII^e siècle.

Ces objets proviennent, pour la plupart, du musée d'Armes et d'Objets anciens et appartenaient, jusqu'à la Révolution, aux trésors des églises de Bordeaux (chapitres, monastères, couvents, paroisses, confréries et pèlerinages). L'absence d'un musée d'art sacré, ou à défaut d'un trésor installé dans la cathédrale, ne doit pas dissimuler l'importance de Bordeaux qui fut, depuis la fin des guerres de religion, l'un des bastions du catholicisme.

Serrurerie-ferronnerie

Le musée possède un fonds très important de serrureries-ferronneries bordelaises du XVI^e au XVIII^e siècle : chefs-d'œuvre de maîtrise tels que serrures (70 pièces), clefs (75), cadenas (60), cassettes, coffres, platines, pentures, crémones, heurtoirs (6), enseignes (2), grilles (60) qui témoignent du riche passé de la ville dans le domaine de l'artisanat du métal. Au sein de cet ensemble se détachent les pièces provenant du legs d'Alexis Évrard de Fayolle (1862-1913) — conservateur du musée archéologique de Bordeaux, numismate et collectionneur qui a légué à la ville plusieurs milliers de monnaies, médailles et objets divers – et du legs Chaventon, d'où proviennent les plus belles pièces.

D'un point de vue technique, il convient de rappeler la différence entre le fer forgé, travaillé au marteau (à froid ou à chaud) et la fonte de fer, qui est le fer tel qu'il sort du moule. Du point de vue de l'art, on le comprend aisément, la mise en œuvre de ces deux matériaux fournit

des effets totalement différents. Le fer porte ainsi directement la marque du travail humain. La fonte de fer (contrairement au bronze) revêt quant à elle un caractère plus industriel. Le savoir-faire déployé dans la mise en œuvre de ce matériau a toujours été très apprécié, qu'il soit travaillé pour forger un clou, un outil, réaliser une arme ou une armure, protéger une demeure ou un bien.

Collectionnés comme modèles ou sauvés des destructions urbaines au cours des XIX^e et XX^e siècles, ces objets sont, pour la plupart, des chefs-d'œuvre réalisés par les artisans pour pouvoir accéder à la maîtrise. À cette fin, la corporation des maîtres-serruriers qui était chargée de toute la protection de la demeure avait pour habitude multiséculaire de réaliser une serrure — d'où l'importance de celles-ci dans les collections. Dès le début du XVII^e siècle, sous l'influence de la Renaissance, les habitudes évoluent : le fer forgé remplace alors les lourdes portes d'entrée en bois des villes, se développe aux grilles des jardins, pour finalement conquérir au XVIII^e les façades des bâtiments, les vestibules et les cages d'escalier.

Une partie des collections du musée ont été publiées en 1973 dans le cadre de l'exposition *La clef et la serrure*.

Armes

La collection, qui comporte 704 numéros, comprend des armes européennes anciennes et modernes, ainsi que des pièces d'équipement du costume militaire (boucliers, éléments d'armures, poires à poudre, étriers, etc.).

Les armes anciennes — armes d'hast (lances, hallebardes) ; armes blanches (épées, couteaux, etc.) ; armes de jet (haches, masses, fléaux, etc.) ; armes de trait (arbalètes) — reflètent les pratiques militaires à l'époque médiévale. La période suivante, définie comme l'époque moderne en Histoire, qui va de la Renaissance à la fin du XVIII^e siècle, marque un changement important de l'armement et des pratiques militaires du fait de l'usage d'armes à feu (arquebuses, pistolets, canons, etc.).

Sur les 704 numéros que compte (actuellement) la collection d'armes, 137 proviennent du « fonds ancien de la ville de Bordeaux », c'est-à-dire les pièces entrées dans les collections municipales avant 1924 — date de création du musée d'Art ancien.

Cet ensemble d'armes variées provient en majorité du musée d'Armes et d'Objets anciens de la ville de Bordeaux fondé en 1853 à partir des pièces des collections de monsieur Micol (ancien inspecteur de l'armement des Gardes nationales de France, professeur de dessin à Saint-Chamond), achetées par la ville en 1852, et de Gabriel-Joseph Durand (1792-1858), architecte de la ville de Bordeaux, acquises en 1859. La collection initiale d'armes anciennes sera enrichie d'acquisitions diverses mais surtout de legs provenant des collections Bonie (1895), Évrard de Fayolle (1911), Faillette (1929), Jeanvrot (1958), Durhart (1966), Lataillade (1969) et Olmi (1982).

Bien que la collection d'armes ait fait l'objet d'un début d'étude, grâce à la publication d'un catalogue sommaire des « Armes du musée des Arts décoratifs » établi par Jacqueline du Pasquier en 1980 — avec l'aide de Jean-Pierre Reverseau (musée de l'Armée) — cette collection, totalement méconnue aujourd'hui, était jadis considérée comme l'une des plus belles de province. Un projet de remise en valeur des plus belles pièces de cette collection (étude, restauration et présentation) est actuellement engagé (cf. partie 2 – II).

Peintures

Le musée des Arts décoratifs et du Design ne se limite pas à sa vocation première et possède également un nombre important de tableaux (300 numéros) — ceux-ci étant toutefois de qualité très disparate. Les œuvres les plus exceptionnelles — essentiellement des portraits d'apparat de grands personnages bordelais des XVII^e et XVIII^e siècles — sont entrées dans les collections avant 1955. On note ainsi la présence dans les collections d'un très beau portrait de dame du XVII^e représentant Jeanne de Baritault, épouse d'un conseiller au parlement de Bordeaux, donné au musée en 1933 ; pour le XVIII^e siècle, deux œuvres du peintre bordelais Pierre Lacour (1745-1814), notamment la célèbre vue du Port de Bordeaux, considérée comme



son chef-d'œuvre, ainsi que deux portraits des époux Mac Carthy par le peintre d'origine suédoise Adolf Wertmüller (1751-1811).

Sculptures

Le musée possède également un fonds de sculptures en plâtre, terre cuite, biscuit de porcelaine ou marbre, bronze — disparates en qualité. Les pièces les plus intéressantes faisaient partie du fonds ancien de la ville de Bordeaux, elles furent affectées au musée en 1924 ou en 1955 lors de la création du musée d'Art ancien puis du musée des Arts décoratifs. Parmi les pièces les plus intéressantes on note : pour le XVII^e siècle, un portrait en médaillon de Louis XIV en cuir estampé d'après une composition de François Girardon (1628-1715) réalisée en 1687-1690 pour l'Hôtel de Ville de Troyes ; pour le XVIII^e siècle, la réduction en bronze du monument équestre de Louis XV pour la place Royale de Bordeaux (1766) par Jean-Baptiste Lemoyne (1704-1778) — considéré comme un *unicum* ; du même sculpteur, le buste en marbre de Montesquieu (1767) ; enfin, les sept réductions en plâtre des sculptures qui couronnent la façade du Grand-Théâtre de Bordeaux (1780) par Pierre-François Berruer (1733-1797). Du sculpteur parisien Joseph Deschamps (1743-1788), *La Religion voilée* et *La Ville de Bordeaux couronnée*, maquettes en terre cuite de la fin du XVIII^e siècle des statues destinées à orner les deux niches du portail du palais Rohan. Pour le XIX^e siècle, il faut noter : une statue représentant le duc de Bordeaux âgé de sept ans (portrait en pied, daté 1827) d'après Pierre-Sébastien Guersant (1789-1853), le plus grand biscuit produit par la manufacture de Sèvres au cours de son histoire, mais également une série de bronzes animaliers (fontes d'édition) d'Antoine-Louis Barye (1796-1875).

Arts graphiques

Le fonds d'arts graphiques est riche de plus de 12 400 pièces — dont une majorité proviennent de la collection Astruc (1926) et du legs Jeanvrot, acquis en 1958 et 1966. Il demeure peu étudié en dehors des miniatures.

Pour les estampes (9302 numéros), celles du XVIII^e siècle achetées par la Ville à Daniel Astruc (275 numéros) contiennent un fonds important d'œuvres de Philibert-Louis Debucourt (1755-1832). Fritz Lugt dans son *Dictionnaire des marques de collections* paru en 1921 le présente comme « peut-être le plus célèbre des graveurs en couleurs ; les pièces de sa bonne époque atteignent aujourd'hui des prix sensationnels. Il ajoute :

« Nombreuses sont les études consacrées à son talent et à son œuvre, par exemple celles des Goncourt dans leur Art du XVIII^e siècle,



de Bouchot dans Les Grands Artistes, de Portalis dans les Dessinateurs d'illustration au XVIII^e siècle, de Portalis et Béraldi dans Les Graveurs du XVIII^e siècle, de Beraldi, Les Graveurs du XIX^e siècle, etc. Citons particulièrement l'important ouvrage de l'amateur parisien Maurice Fenaille, qui possède lui-même l'œuvre de Debucourt le plus complet et le plus riche qui soit : L'Œuvre gravé de P. L. Debucourt (1899). On y trouve le catalogue descriptif des gravures de notre artiste (577 numéros) et un catalogue de son œuvre peint et dessiné. Une importante exposition Debucourt fut organisée au Louvre, en 1920 (11 juin-11 juillet), par la Société pour l'étude de la gravure française, qui édita un intéressant catalogue illustré, avec texte par E. Dacier, A. Vuaflart, et J. Hérol. »

Parmi les dessins (515 numéros), pour la plupart anonymes, on trouve cependant quelques feuilles intéressantes — de (ou attribuées) à Jean-Baptiste Greuze (1725-1805), Louis Carrogis dit Carmontel (1717-1806), Jean-Étienne Liotard (1702-1789), ainsi qu'un dessin et une contre-épreuve de Jean-Honoré Fragonard (1732-1806) — qui mériteraient d'être étudiées.

Les pastels (110 numéros) comptent quelques beaux portraits de Maurice Quentin de Latour (1704-1788) et de son rival Jean-Baptiste Perronneau (1716-1783).

Les miniatures (950 numéros) constituent le domaine le mieux étudié des collections d'arts graphiques, grâce aux travaux de Jacqueline du Pasquier – voir notamment le catalogue de l'exposition « L'âge d'or du petit portrait », paru en 1995 (350 p.). Cet ensemble de portraits de l'école française, pour la plupart du XVIII^e et du XIX^e siècle, est dominé par la figure de Pierre-Édouard Dagoty (1775-1871), portraitiste attiré de la bonne société de Bordeaux pendant près de cinquante ans, dont le musée conserve un fonds d'œuvres très important (108 numéros — dont 45 ont été données par Raymond Jeanvrot). Un des chefs-d'œuvre de l'artiste est sans nul doute le portrait sur ivoire de son épouse et de ses deux filles tenant son propre autoportrait en miniature. La collection léguée en 1958 et 1966 par Raymond Jeanvrot (776 numéros) dont proviennent plus de 80 % des miniatures du musée, fut complétée au fil du temps par plusieurs autres legs issus des collections Lataillade en 1969 (22 numéros), Ferrière en 2007 (69 numéros) et Coustet en 2020 (34 numéros), ainsi que par des achats.

b. La collection Raymond Jeanvrot

Raymond Jeanvrot (Bordeaux, 1884-1966), légitimiste passionné et sentimental, consacra toute sa vie, son amour et son énergie à collectionner de manière quasi obsessionnelle peintures, gravures, objets, meubles de toutes sortes (18 579 numéros au total) — qu'il put réunir d'abord autour de sa famille (notamment la société créole bordelaise du XIX^e siècle, à laquelle appartenait sa mère) et « le vieux Bordeaux » puis, et surtout, des souvenirs royalistes. C'est là le point le plus important de cette collection d'objets personnels qui se développa selon trois axes : les souvenirs historiques concernant les « rois martyrs », Louis XVI et Marie-Antoinette ; puis de manière presque exclusive ceux liés aux Bourbons de la Restauration, Louis XVIII, Charles X ; aux Angoulême, la duchesse de Berry et le duc de Bordeaux, comte de Chambord, héritier ultime, mort sans postérité. Cette seconde partie de la collection est la plus considérable et riche en détails sur une époque historique généralement négligée, prise entre ce qu'on perçoit comme le « glorieux » Premier Empire et la révolution de Juillet 1830 qui chassa définitivement de France les derniers représentants de la branche aînée des Bourbons au profit des Orléans. Cette collection permet de faire connaître un pan méconnu de l'histoire de France en même temps qu'un chapitre ignoré de l'histoire du goût. La collection Jeanvrot est aussi intrinsèquement liée à la ville de Bordeaux, qui, faut-il le rappeler, fut un haut lieu du sentiment légitimiste. Unique en son genre, la collection Jeanvrot fut acquise par la ville, pour partie, en 1958, contre une rente viagère, puis en 1966, au décès du collectionneur qui souhaita que sa collection demeure à Bordeaux, conservée dans un musée auquel il était par ailleurs très attaché.

L'histoire de la constitution de cette collection a fait l'objet d'un ouvrage écrit par Jacqueline du Pasquier en 2007, à partir de très larges extraits du journal tenu par Raymond Jeanvrot (de 1900 à 1965) et conservé aux Archives municipales de Bordeaux. Parallèlement à

la manière dont se constitua la collection, cette étude dévoile une personnalité attachante et hors du commun, qui consacra sa vie et l'intégralité de ses modestes moyens à la création de son musée (selon ses propres mots) qui remplissait l'appartement qu'il occupait rue Jean-Jacques-Rousseau à Bordeaux.

c. L'aventure de la faïence fine à Bordeaux au XIX^e siècle

Les collections du musée sont riches de près de 1 000 pièces en faïence fine, qui se distingue de la faïence stannifère (notamment) par sa pâte blanche et sa glaçure plombifère. Cette technique, inventée en Angleterre en 1768 par Josiah Wedgwood, a connu un essor très important à Bordeaux au XIX^e siècle, à travers les manufactures bordelaises de faïence fine Lahens et Rateau (1830-1832), David Johnston (1834-1845) et Jules Vieillard (1845-1895).

Cette collection de faïence fine bordelaise compte environ 550 pièces, dont une centaine de dessins. Constituée depuis 1970, cette collection n'a cessé de s'enrichir par des dons, des legs et des achats réalisés notamment grâce à l'association des Amis du musée. Le don de la collection Marcel Doumézy en 1970 en constitue les fondements, avec un portrait en buste de Jules Vieillard en biscuit (1857), une rare coquille signée par le célèbre Amédée de Caranza ou encore un plat octogonal de l'étonnant service dit « Rouge et Or ».

La production de la manufacture Vieillard à la fin du XIX^e siècle témoigne du goût pour l'éclectisme et pour les styles extra-occidentaux. La participation de la manufacture aux Expositions universelles est magnifiquement illustrée par une fontaine murale de style persan et une vasque monumentale, deux pièces majeures présentées à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1878, qui avaient été données à la Ville de Bordeaux à la fermeture de la manufacture Vieillard en 1895.

Grâce à l'association des Amis du musée et à la générosité de donateurs privés, le musée a pu faire l'acquisition ces dernières années de quelques pièces clés de cette production bordelaise. Alors que la majorité des dessinateurs de la manufacture Jules Vieillard demeure inconnue, le récent don de Julien de Beaumarchais en 2017 de douze dessins du service dit « aux souris » a notamment permis de lever le voile sur l'identité de son auteur, Eugène Millet.

d. L'Art nouveau et l'Art déco à Bordeaux

Les premières décennies du XX^e siècle constituent, pour Bordeaux comme pour le reste de la France, une période d'intense créativité. Si la ville n'est pas aussi importante que Nancy pour l'Art nouveau, elle participe toutefois au renouveau des arts décoratifs grâce à des personnalités comme le journaliste et critique Paul Berthelot.

Rédacteur à *La Petite Gironde*, il cofonde en 1899 la Société d'Art moderne de Bordeaux placée sous le patronage de l'UCAD (Union centrale des arts décoratifs de Paris). La société organise trois expositions à Bordeaux, en 1900 et 1901, et participe à l'Exposition universelle en 1900 à Paris. Grâce à Berthelot, les grands noms de l'Art nouveau, comme René Lalique, Auguste Delaherche, Victor Prouvé ou Alfons Mucha, sont exposés à Bordeaux, participant ainsi à la diffusion, la vulgarisation et l'éducation artistique du public bordelais. Les objets légués à son décès en 1940 à la Ville de Bordeaux témoignent de sa vision moderne des arts décoratifs, signés par des artistes parisiens comme Alexandre Bigot, bordelais comme Henri Hamm, nancéien comme Émile Gallé, ou des manufactures étrangères comme Amphora.

Les années 1920 voient l'épanouissement de l'architecture Art déco à Bordeaux sous l'impulsion de son maire Adrien Marquet et de l'architecte de la ville Jacques d'Welles comme en témoignent la Bourse du travail (1938), la piscine Judéique (1931-1935) ou encore le parc Lescure (1938), actuel stade Jacques Chaban-Delmas.

C'est à cette période que l'industriel Henry Frugès restaure son hôtel particulier, situé place des Martyrs-de-la-Résistance à Bordeaux. Entre 1913 et 1927, il fait intervenir les plus grands artistes et artisans de l'époque comme le ferronnier Edgar Brandt, le laqueur Jean Dunand, et le décorateur Clément Mère. Le musée acquiert en 1991 le mobilier de la salle à manger, réalisé à partir des dessins du sculpteur Alexandre Callède.

Deux artistes bordelais de renommée internationale ont eux aussi participé à la décoration de cet hôtel particulier : Jean Dupas et René Buthaud. De ce dernier, le musée conserve un grand nombre de vases et de sculptures émaillés, acquis depuis les années 1970. Le musée a également pu acquérir en 2004 et en 2018 deux rares panneaux en fixé sous verre par René Buthaud, conçus dans les années 1930.

La céramique d'art bordelaise et du Sud-Ouest est particulièrement bien représentée dans les collections. L'important legs du professeur Robert Coustet permet d'apprécier la richesse et la créativité de cette production autour de la Céramique d'Art de Bordeaux (CAB), fabrique créée en 1919 à Caudéran, la céramiste Marguerite de Saint-Germain active à Talence ou encore Octave et Simone Larrieu à Maubourguet (Tarn).

e. Les collections design

Débutée dans les années 1980 par Jacqueline du Pasquier, la collection de design n'a cessé de croître. En 1983, le musée a accueilli la première exposition monographique du groupe Memphis qui compte deux bordelaises, Martine Bedin et Nathalie Du Pasquier, fille de Jacqueline du Pasquier. Un premier noyau d'œuvres du groupe a pu être constitué.

Dès cette période, le Centre national des arts plastiques (Cnap) a procédé à de nombreux dépôts de pièces emblématiques des années 1980, de designers comme Ettore Sottsass, Olivier Gagnère ou Sylvain Dubuisson.

Une des priorités fixées dès 2013 à l'arrivée de Constance Rubini a été de poursuivre le développement des collections de design des années 1980, une période indissociable de l'ADN du musée. La collection s'est enrichie de pièces historiques comme la table *Rocher* d'Elisabeth Garouste et Mattia Bonetti (1982), le fauteuil *Crocodile* de François Bauchet (1983), l'ensemble *Olo* d'Alessandro Mendini (1988), la lampe *Swing* de Martine Bedin (1988), acquises grâce à la générosité de Didier et Clémence Krzentowski ; le *Bar Milano* d'Andrea Branzi (1979), acquis à travers les recherches menées au moment de l'exposition Andrea Branzi ; le fauteuil *Well Tempered* de Ron Arad (1987) ou le paravent *Virgin* de Dan Friedman (1987). Le travail de recherche mené par le musée sur cette période a permis de révéler l'importance de personnalités moins connues comme les designers Daniel Weil et Gerard Taylor et le duo Bécheau & Bourgeois, ou d'éditeurs comme Anthologie Quartett.

La collection de design s'est également construite à travers des relations de confiance tissées avec certains designers. À la suite de l'exposition *Construction. Martin Szekely* qui s'est tenue au musée en 2018, Martin Szekely a réalisé un dépôt de 39 pièces au musée. Cet ensemble est constitué en majorité de pièces présentées pendant l'exposition et également de la collection *Pi* conçue entre 1982 et 1985. Ce dépôt exceptionnel s'est accompagné du don de l'étagère *Opus* (2016), l'une des pièces récentes majeures du designer. Convaincus par le projet du musée de devenir le lieu de conservation de référence de l'œuvre de Martin Szekely, Sophie et Alain Minc ont très généreusement accepté en 2020 de réaliser un don de plusieurs pièces pour compléter la collection du musée. Conçus entre 2004 et 2007, deux prototypes spécialement créés pour le donateur (la table basse *Paris* et le caisson *AM*) et trois pièces produites en édition limitée (le bureau *Fine Art*, la table *PB* et la table *Solaris*) ont ainsi fait leur entrée dans les collections. Le don en 2021 d'un prototype de la chaise *Pi* (1982) a renforcé le musée dans cette ambition.

Le musée a développé des axes d'acquisitions transchronologiques autour de thématiques fonctionnelles ou sociales : les vases et les arts de la table. Ces thématiques offrent des axes de compréhension et de valorisation de la discipline et permettent un dialogue stimulant avec les collections d'arts décoratifs.

Le don exceptionnel de l'éditeur italien Alessi en 2013 (240 pièces) et l'acquisition de plusieurs pièces emblématiques du design du XX^e siècle (verres *Smoke* de Joe Colombo, verres de Kaj Frank, carafes de Timo Sarpaneva, service de table *Victoria* d'Oscar Tusquets) ont permis d'enrichir le dialogue entre les périodes au sein du parcours permanent.

La collection de design présente aussi une dimension prospective. De jeunes designers ont fait leur entrée dans les collections comme Felipe Ribon avec le miroir *Permutation* (2015), Fabien Cappello avec une lampe de la collection « Bright Rays » (2015), ou encore Jean-Baptiste



Fastrez avec le vase *Scarabée* (2014). Grâce à la générosité de certaines maisons d'édition et de donateurs privés, le musée a également pu faire entrer dans ses collections des pièces représentatives du design contemporain, comme le cabinet *Foresta* d'Ettore Sottsass, le bureau *Diapositive* de Ronan et Erwan Bouroullec (2014), don de la société Glas Italia, les suspensions *Chouchin* de Ionna Vautrin (2011), don de la société Foscarini.

La collection compte aujourd'hui plus de 500 pièces, présentées en roulement dans les salles de l'hôtel de Lalande.

Le musée a également développé une collection d'assises destinées à être utilisées et manipulées par le public, mises à disposition dans la salle de conférences. Cet ensemble qui compte près d'une cinquantaine de chaises, de fauteuils et de tabourets, a été constitué grâce à des dons d'éditeurs (Vitra, Magis, Cappellini, Zanotta...). Il permet d'offrir au public une approche sensible et pédagogique du design.

5 - Les dépôts

Le madd-bordeaux gère un total de 670 dépôts, provenant de 21 déposants, parmi lesquels des institutions et musées municipaux (musée des Beaux-Arts, musée d'Aquitaine, archives de Bordeaux Métropole), des musées nationaux (musée Guimet, musée national de Céramique, musée du Louvre, musée d'Orsay), le Centre national des arts plastiques (Cnap), des musées en région (musée Paul Dupuy à Toulouse, musée des Arts décoratifs de Lyon) et plusieurs particuliers dont le designer Martin Szekely.

Ces dépôts sont actuellement revus au regard d'un parcours de visite qui sera renouvelé au gré des modifications architecturales futures.

Musée Paul Dupuy

Le dépôt du musée Paul Dupuy de Toulouse remonte au début des années 1950, il s'agit du plus ancien dépôt encore présent dans les collections du musée. Il compte 89 pièces, dont un grand nombre est présentée dans les salles dédiées à la vie du duc de Bordeaux, et aux duchesses d'Angoulême et de Berry.

Archives municipales

Dès 1955, la volonté de présenter l'histoire de Bordeaux, son urbanisme et ses principaux monuments a entraîné plusieurs dépôts des Archives de Bordeaux Métropole (anciennement Archives municipales), parmi lesquels des gravures de la place Royale, ancienne place de la Bourse (D 55.1.4 ; D 55.1.14).

Musée du Louvre

Dans cet objectif également, le musée du Louvre a déposé en 1961 (D 61.1.1) un petit bas-relief en terre cuite, maquette préparatoire du sculpteur Claude-Clair Francin (1702-1773), pour le fronton de l'hôtel des Fermes du Roi (un des trois bâtiments de cette même place), ainsi qu'un portrait du peintre bordelais Carle Vernet (1758-1836) par Robert Lefebvre, du début du XIX^e siècle. Le musée du Louvre a également déposé en 1973 une théière en porcelaine de la manufacture des Terres de Bordes (D 73.4.1), permettant d'enrichir la présentation de cette illustre mais brève production bordelaise de la fin du XVIII^e siècle.

Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Le musée compte aujourd'hui dans ses collections 93 œuvres déposées par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

À partir des années 1960, le musée des Beaux-Arts consent plusieurs dépôts dont une partie se trouve encore dans les collections aujourd'hui. Il s'agit essentiellement de natures mortes, de portraits de couples de négociants du XVIII^e siècle et de peintures à sujet mythologique des années 1760. Ils contribuent à l'aménagement des salles évoquant la vie à la fin de l'Ancien Régime.

La restauration de l'hôtel de Lalande au début des années 1980 étend la surface d'exposition du musée et invite à revoir en partie le parcours d'exposition. Cette réflexion suscite de nouveaux dépôts. En 1983, sont ainsi déposées plusieurs œuvres enrichissant différentes sections, parmi lesquelles le tableau représentant *L'entrée du duc et de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux le 5 mars 1815* par Boccia, peintre italien établi à Bordeaux sous la Restauration, ou encore deux dessins aquarellés représentant l'intérieur de la maison des frères Bonie à Bordeaux.

Les expositions consacrées au céramiste bordelais René Buthaud en 1976 et en 1987 (un an après son décès), encouragent le dépôt en 1992 de 14 pièces de l'artiste, datant de la dernière période de sa carrière (après 1945). La même année, 12 miniatures (D 2009.0.69 à 80) viennent enrichir la très belle collection du musée des Arts décoratifs, qui comprend des pièces des plus grands maîtres de cet art. Ces pièces sont encore présentées dans les salles aujourd'hui.

Ancienne conservatrice du musée des Beaux-Arts, Bernadette de Boysson a souhaité, à son arrivée, réétudier le statut de certaines œuvres présentes au musée, mais également inscrites sur l'inventaire du musée de Peinture et de Sculpture (ancien musée des Beaux-Arts). Des numéros de dépôts ont été donnés à de nombreuses pièces qui avaient été déposées depuis les années 1980. Cependant, des numéros rétrospectifs de dépôts ont aussi été conférés à des œuvres, qui n'avaient non pas été déposées mais bien affectées aux collections du musée d'Art ancien puis au musée des Arts décoratifs en 1955. Ces affectations aux collections avaient bien été motivées par les projets scientifiques portés par les directeurs successifs.

En 2019, cette confusion entre les collections des deux institutions municipales a fait l'objet d'une étude approfondie, qui a permis de confirmer l'affectation aux collections du musée des Arts décoratifs de deux œuvres majeures : la *Vue d'une partie du port et des quais de Bordeaux dits des Chartrons et de Bacalan* (1804-1806) de Pierre Lacour et le *Buste de Montesquieu* (1767) de Jean-Baptiste Lemoyne.

Musée national de Céramique, Sèvres

Ce dépôt concerne essentiellement la dation du collectionneur Jacques Calvet et l'ensemble de coupes et vases du céramiste Émile Decoeur.

En 1978, ce sont 190 pièces de céramique bordelaise du XVIII^e siècle qui font leur entrée par dation au musée national de Céramique de Sèvres, dont le statut de musée national permet ce type de donation. L'ensemble est déposé la même année au musée des Arts décoratifs de Bordeaux. Cet ensemble exceptionnel comprend 28 faïences commandées par les Chartreux de Bordeaux sous l'impulsion du cardinal de Sourdis, produites par la manufacture de Jacques Hustin dans les années 1730-1740. Il compte également 152 porcelaines, provenant essentiellement de la manufacture des Terres de Bordes, dont un grand nombre d'assiettes et de pièces de forme (verseuses, aiguïères avec bassin, pots à eau, services de cabaret, théières, chocolatières).

Jacqueline du Pasquier sollicite, la même année, le dépôt de 29 pièces du céramiste Émile Decoeur provenant de la collection du philanthrope américain Atherton Curtis (1863-1943) : un ensemble exceptionnel mis en valeur dans sa totalité au sein du parcours permanent du musée.

Centre national des arts plastiques (Cnap)

Le dépôt du Cnap concerne aujourd'hui 141 pièces. Il s'agit du plus important dépôt. Membre du comité consultatif de la création artistique chargé des acquisitions d'objets d'art décoratifs pour le Fonds national d'art contemporain, Jacqueline du Pasquier propose dès 1985, l'acquisition de pièces, dont elle sollicite les dépôts au musée des Arts décoratifs de Bordeaux. Dès cette période, le musée expose ainsi plusieurs vases de la céramiste américaine Fance Franck, la lampe *Tetractys* de Sylvain Dubuisson (1985), une verseuse en argent d'Olivier Gagnère (1984), le miroir *Grande Ourse* de Garouste et Bonetti (1985), et plusieurs pièces du groupe Memphis dont la table *Lodge* de Martine Bedin (1982), la coupe *Murmansk* d'Ettore Sottsass (1983) et une pendule de George Sowden. D'autres dépôts sont sollicités dans les années suivantes : en 1987, des pièces majeures du designer Enzo Mari éditées par Danese ; en 1988, le lampadaire *Tripode* de Garouste et Bonetti (1983) et le canapé *Animali Domestici* d'Andrea Branzi (1982).

Moins fréquentes dans les années 1990, les demandes de dépôt auprès du Cnap ont repris sous la direction de Bernadette de Boysson à partir des années 2000, avec la constitution d'un espace dédié aux arts décoratifs du XX^e siècle et au design. Ces dépôts ont suivi une direction plus éclectique que celle adoptée par Jacqueline du Pasquier. Si les dépôts de pièces de design des années 1980 (notamment la lampe *Ashoka*, la table *City* et les vases *Nilo* et *Euphrates* d'Ettore Sottsass) ont été en partie poursuivis, d'autres demandes ont concerné à la fois des pièces dites iconiques du design international du XX^e siècle (des pièces des années 1960 d'Arne Jacobsen, Gaetano Pesce, Roger Tallon ou Pierre Paulin) et des pièces contemporaines (des années 1990-2000) de Ron Arad, de Frank Gehry et d'Andrée Putman. Avec l'arrivée de Constance Rubini à la tête du musée, la définition de nouveaux axes d'acquisition en matière de design et la tenue de l'exposition *Houselife. Collections design du Cnap au madd-bordeaux* en 2016 ont encouragé une révision de l'ensemble des dépôts du Cnap. Les dépôts rendus et les nouveaux dépôts sollicités depuis 2013 ont suivi trois grandes thématiques, en lien avec la politique d'acquisition du musée : le design des années 1980, les arts de la table et les vases. Un grand nombre des premiers dépôts de design des collections est ainsi toujours au musée, présentés en roulement au sein du parcours permanent, en dialogue avec les collections anciennes.

Dépôts de particuliers

Le designer Martin Szekely

À la suite de l'exposition *Construction. Martin Szekely* qui s'est tenue au musée en 2018, Martin Szekely a réalisé un dépôt de 39 pièces au musée. Cet ensemble est constitué en majorité de pièces présentées pendant l'exposition et également de l'iconique collection *Pi* conçue entre 1982 et 1985.

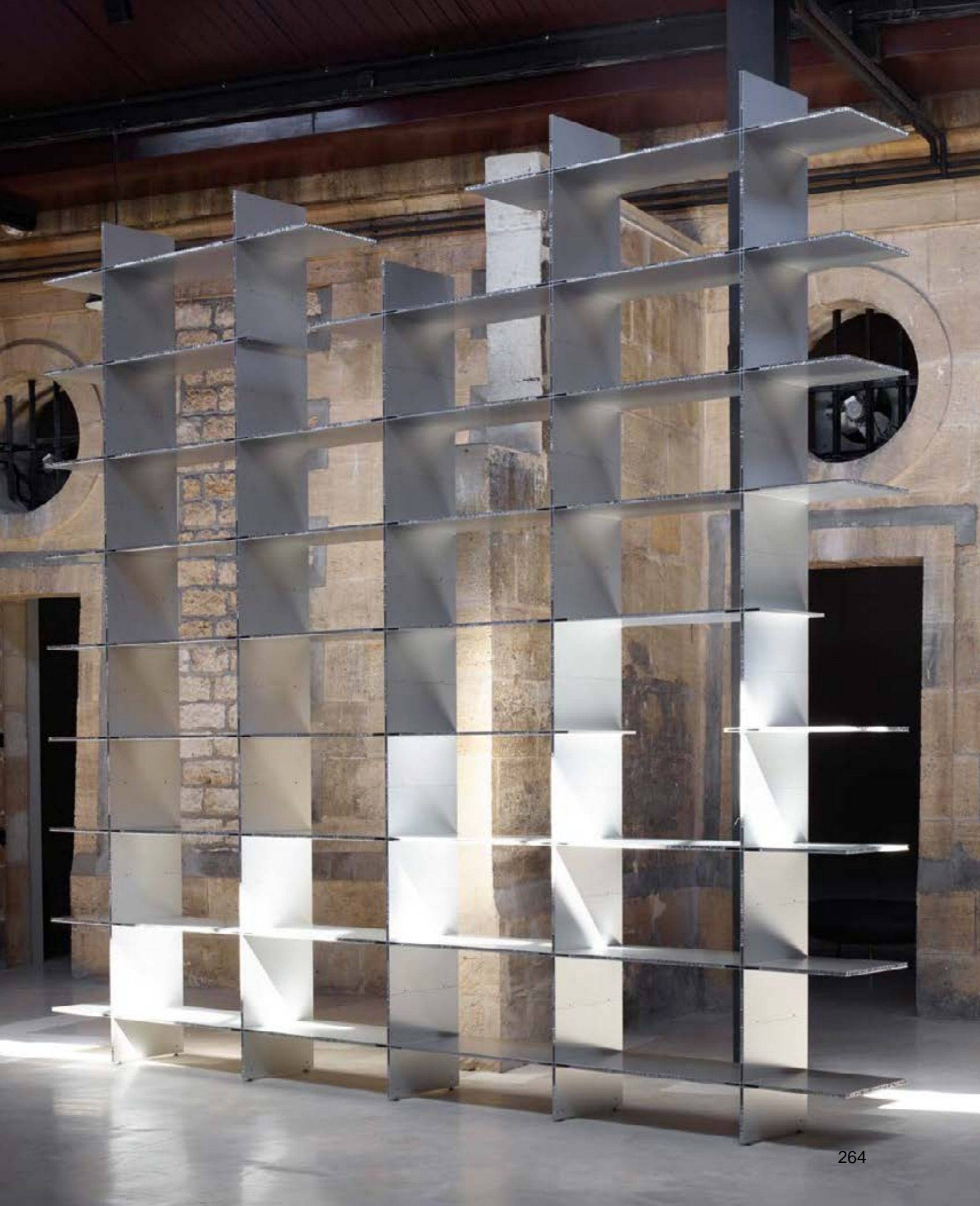
Le professeur Robert Coustet

Éminent historien d'art, spécialiste de la peinture et de l'architecture bordelaises des XIX^e et XX^e siècles en particulier, collectionneur érudit et passionné, Robert Coustet était professeur honoraire émérite à l'Université Bordeaux Montaigne, membre influent et respecté de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux et de diverses sociétés savantes, vice-président de la Société des Amis des musées de Bordeaux pendant de longues années, et plus récemment, président de celle du musée d'Aquitaine. Figure incontournable et profondément attachante de la vie culturelle bordelaise, il a apporté son soutien et son expertise à de nombreuses institutions culturelles de la ville — musées, archives et bibliothèque —, contribuant régulièrement à l'enrichissement de leurs collections.

Son premier don au musée des Arts décoratifs remonte à 1966. Depuis cette date, il n'a cessé de poursuivre la constitution d'une collection, envisagée dès l'origine comme un complément de celles des musées qu'il a généreusement dotés et soutenus, prolongeant tour à tour certains partis pris ou complétant certaines lacunes.

Depuis le début des années 2000, Robert Coustet a également procédé à de nombreux dépôts qui ont permis d'étoffer de façon significative la présentation des arts décoratifs à Bordeaux à la fin du XIX^e et pendant les premières décennies du XX^e siècle. Outre les nombreux compléments apportés à la présentation de la manufacture J. Vieillard & Cie, le public a ainsi pu découvrir la spécificité des productions de nombreux artistes de Bordeaux et de la région, parmi lesquels Amédée de Caranza et Alphonse Giboin qui se sont illustrés notamment dans le travail du verre autour de 1900, mais aussi Marguerite de Saint-Germain, Octave et Simone Larrieu ou encore la fabrique CAB, dans le domaine de la céramique d'art, tous actifs durant l'entre-deux-guerres. Robert Coustet a également contribué à l'enrichissement des collections du XVIII^e siècle, d'orfèvrerie bordelaise et de porcelaines de Bordeaux de la manufacture des Terres de Bordes.

À son décès en 2019, Robert Coustet a légué à la Ville de Bordeaux pour ses musées l'ensemble de ses collections déjà déposées et inventoriées dans les musées de la Ville, ainsi que celles se trouvant à son domicile. Robert Coustet a ainsi enrichi les collections du madd-bordeaux d'un total de 279 œuvres.



6 - Acquisitions et enrichissement des collections

Dans le projet du musée mis en place courant 2013 par la nouvelle direction, différents axes de collections à développer se sont dégagés. Ces axes détaillés ci-dessous ont pu être suivis grâce au budget d'acquisition dédié par la Ville de Bordeaux, ainsi qu'aux généreux donateurs et mécènes qui ont permis de réaliser des acquisitions de pièces majeures.

Les collections du madd, tant pour les collections d'arts décoratifs que pour celles liées au design, s'enrichissent autant, si ce n'est davantage, en effet, grâce aux dons d'œuvres, dons effectués par des collectionneurs privés ou des artistes. C'est une des caractéristiques de ce musée, qui traduit aussi la confiance que mettent les donateurs dans la visibilité qui sera faite aux œuvres offertes et dans la qualité du propos scientifique qui les accompagnera.

Depuis 2013, ce sont ainsi plus de 1 300 pièces d'arts décoratifs et de design qui ont fait leur entrée dans les collections, dont quatre pièces iconiques de l'histoire du design, le *Bar Milano* d'Andrea Branzi (1979), la table *Rocher* de Garouste & Bonetti (1982), le fauteuil *Well Tempered* de Ron Arad (1987) et l'étagère *Opus* de Martin Szekely (2016). Voir en annexe acquisitions et dons depuis 2013, page 276.

a. Des axes d'acquisition transchronologiques

Le thème des **arts de la table** s'impose dans le contexte culturel et commercial bordelais. Il remporte beaucoup de succès auprès des mécènes et partenaires locaux. Ce thème qui traverse les époques fait un trait d'union entre les arts décoratifs et le design. Les arts de la table comportent également un fort potentiel à interroger les mutations culturelles de notre société.

Depuis 2013, nous avons complété des collections déjà importantes en orfèvrerie, faïence et porcelaine bordelaises, et les avons ouvertes à un contexte contemporain plus global. Grâce au soutien des Amis du madd-bordeaux, plusieurs pièces rares en porcelaine de Bordeaux ont pu être acquises en 2019 et 2020, complétant des formes et décors jusque-là méconnus de cette très brève production bordelaise (1787-1790). De nouvelles pièces d'orfèvrerie bordelaise du XVIII^e siècle ont également intégré les collections grâce à la générosité des Amis et de donateurs (legs Robert Coustet). Le don exceptionnel de l'éditeur italien Alessi en 2013 (240 pièces) et l'acquisition de plusieurs pièces emblématiques du design du XX^e siècle ont permis d'enrichir le dialogue entre les périodes au sein du parcours permanent.

L'approche transchronologique invite à s'intéresser à des fonctions qui ont traversé les époques. Le musée a ainsi poursuivi l'acquisition de **vases**, ces objets fonctionnels sans que la fonction ne soit trop directrice ; ce sont donc souvent des objets singuliers, emblématiques. Le musée, qui conserve plus de 500 vases, a récemment fait l'acquisition de plusieurs pièces qui invitent à interroger la typologie, sa perception, son usage, mettant notamment en valeur les travaux de jeunes designers et créateurs comme Jean-Baptiste Fastrez, Fabien Capello ou Floris Wubben.

La constitution d'un fonds d'art graphique lié aux notions de décor et d'ornementation poursuit également cette visée transchronologique. Grâce à la générosité du marchand Jacques Sargos, le musée a pu depuis 2018 débiter la constitution de ce fonds autour de plusieurs ensembles, en lien avec les périodes, les styles et les techniques des collections du musée, ainsi que les qualités architecturales de l'hôtel de Lalande et les décors de ses boiseries. Est ainsi entré notamment dans les collections le fonds de la maison de tapisserie, de décoration et d'ameublement Belloir et Vazelle, créée en 1820 et active tout au long du XIX^e siècle. Ce fonds d'art graphique a été enrichi cette année par un ensemble de dessins de Paraud, orfèvre de la Chapelle impériale, par un ensemble de dessins d'orfèvrerie de prestige d'époque Napoléon III, par un lot de projets de décoration par Philippe Chaperon, et par un très beau projet de cabinet d'amour, encore anonyme, datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

b. Développement des collections de design

Une des priorités fixées dès 2013 a été de développer **les collections de design des années 1980**, une période indissociable de l'ADN du musée, où s'était tenue en 1983, la première exposition monographique de Memphis. Deux des designers phares de Memphis – les seules deux femmes du groupe – sont bordelaises : Nathalie Du Pasquier et Martine Bedin.

Le développement de ce qui constituait le noyau des collections de design s'est imposé naturellement. Depuis 2013, les acquisitions de pièces des années 1980 se sont poursuivies, faisant de la collection une référence pour l'étude de la période. Elle s'est enrichie de pièces historiques comme la table *Rocher* d'Elisabeth Garouste et Mattia Bonetti (1982) acquise grâce à la générosité de Didier et Clémence Krzentowski, le *Bar Milano* d'Andrea Branzi (1979), acquis grâce aux recherches menées au moment de l'exposition Andrea Branzi, le fauteuil *Well Tempered* de Ron Arad (1987) ou le paravent *Virgin* de Dan Friedman (1987). Le travail de recherche mené par le musée sur cette période a permis de révéler l'importance de personnalités moins connues comme les designers Daniel Weil et Gerard Taylor et le duo Bécheau & Bourgeois.

La collection de design s'est également construite à travers des relations de confiance tissées avec certains designers. À la suite de l'exposition *Construction*, *Martin Szekely* qui s'est tenue au musée en 2018, **Martin Szekely** a réalisé un dépôt de 39 pièces au musée (cf. partie 1 – II, 4, e).

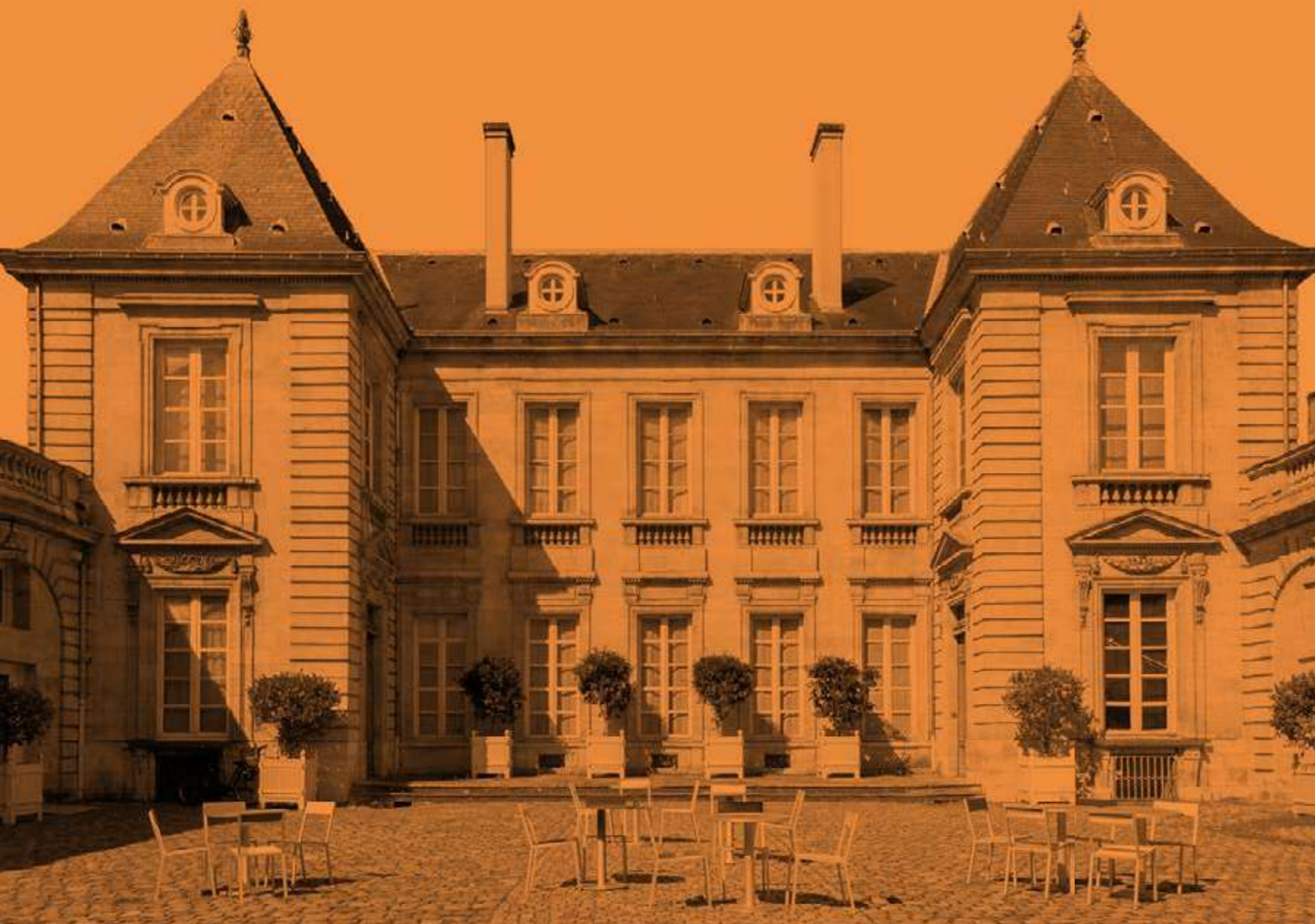
c. L'enrichissement des points forts de la collection

Dans la continuité du travail mené par les précédentes directions, les acquisitions ont poursuivi l'enrichissement des collections anciennes, dans l'objectif de compléter des ensembles d'œuvres liées à la culture des arts décoratifs bordelais du XVIII^e à la première moitié du XX^e siècle.

Ces acquisitions ont permis d'enrichir la présentation des collections permanentes et ainsi de mieux saisir la spécificité de certaines productions bordelaises, notamment la production de mobilier au XVIII^e siècle (console en acajou et marbre, vers 1750 et table de toilette d'homme estampillée Leleu, vers 1780), de la manufacture J. Vieillard & Cie (plusieurs plats et vases, vers 1880), de la fabrique de céramiques d'art CAB basée à Caudéran, ou encore du céramiste René Buthaud (deux grands fixés sous verre, pièces très rares datées vers 1930). Toutes ces pièces ont principalement été acquises grâce à la générosité des Amis du madd-bordeaux et de donateurs privés.



III. Transmettre aux générations futures : conservation préventive et restauration des collections



1 - État sanitaire des bâtiments ouverts au public

L'hôtel de Lalande et l'ancienne prison où sont présentées les collections ont fait récemment l'objet d'un diagnostic précis, permettant d'identifier les principaux défauts et altérations susceptibles d'affecter la conservation des œuvres.

Les menuiseries de l'hôtel de Lalande sont en mauvais état, en particulier celles du côté ouest, malgré une intervention de remise en peinture réalisée en 2015 sur les sept fenêtres du rez-de-chaussée. La fermeture des vantaux n'est pas étanche, le mastic est défaillant. Le bois des pièces d'appui est très usé, et repose directement sur la pierre, parfois avec un joint de silicone. Les portes d'origine de l'hôtel de Lalande, donnant sur le perron de la cour d'honneur, ont subi des déformations. Elles ne ferment pas correctement, les panneaux présentent des fentes, les pierres du seuil sont usées. Les deux portes ne sont donc pas étanches à l'air et à l'eau.

Des défauts structurels sont également notables au niveau de la toiture, notamment un manque d'étanchéité important au niveau de certaines zones (combles, premier étage), entraînant le passage de l'eau pluviale à l'intérieur du bâtiment. Des traces d'infiltrations ont été repérées sur l'arbalétrier de la ferme sous la noue sud, probablement à cause d'une défaillance d'étanchéité au niveau de la noue en feuilles de plomb et/ou à la jonction avec le couverture du faîtage en plomb. Ces infiltrations provoquent le pourrissement de certaines poutres en bois et une altération des plafonds et des murs.

La couverture d'ardoise est en bon état, mais les couvertures en plomb des lucarnes et des faîtages présentent des signes d'altération. En 2018, il a été constaté que les chéneaux en zinc sont d'un seul tenant sans joint de dilatation et que les soudures sont partiellement cassées. La réfection de l'ensemble des chéneaux est à prévoir.

L'isolation thermique en fibre de verre et les panneaux en fibre de bois sont humides, des auréoles sont visibles sur les planchers des salles des combles et des auréoles sont également visibles sur le plafond de la chambre jonquille et de la deuxième antichambre à l'étage.

Le diagnostic réalisé a mis en évidence la fragilisation de certains éléments de pierre en façade, notamment au niveau des corniches des fenêtres et du toit. La chute de parties de blocs de pierre a mis à nu les renforts métalliques qui, oxydés, causent un risque accru d'altération de la façade.

Dans les salles, le climat est étudié grâce à des sondes Hanwell®. Les espaces sont chauffés par une chaudière centrale au gaz. Ce système de production de chaleur et de ventilation est programmé pour assurer une température de 20°C ±2°C. La régulation de la température ne se fait pas automatiquement, le débit de l'air n'est pas maîtrisé et l'air n'est pas traité par un apport de vapeur d'eau. Afin d'améliorer les conditions de conservation, un ajustement du taux d'humidité est effectué à l'aide de déshumidificateurs d'appoint et par l'introduction de gel de silice dans les vitrines.

Le manque d'isolation général des bâtiments, l'existence de plusieurs points d'infiltration d'eau pluviale au niveau des toitures de l'hôtel de Lalande et de l'ancienne prison et l'absence d'un système de régulation de l'hygrométrie rendent très difficile le contrôle de l'hygrométrie.

Le manque d'étanchéité des menuiseries entraîne également l'introduction sporadique d'insectes xylophages. Pour faire face à cette problématique, une veille sanitaire est mise en place par le service de la régie des œuvres avec l'installation de pièges à insectes. Des opérations d'anoxie et des traitements en chambre froide sont également organisés quand cela est nécessaire.

Les fenêtres des salles sont équipées de films anti-UV. Certaines salles sont également équipées de stores aluminisés et les volets des fenêtres restent fermés en dehors des horaires d'ouverture. La plupart des films anti-UV ont plus de 10 ans, une nouvelle campagne pour le remplacement de ces films est à prévoir lors des travaux de rénovation.

Ces différents points seront améliorés lors des travaux de restauration du bâtiment à partir de 2023.

Voir en annexe les relevés hygrométriques de l'hôtel de Lalande et de l'ancienne prison, page 322.

2 - État sanitaire des réserves

Les collections en réserves sont réparties dans deux sites gérés par la Ville de Bordeaux : l'hôtel Ragueneau, qui abritait les archives municipales, et, depuis 2017, le site de l'ancienne régie du gaz, rue Jean Vaquier (appelé « site Jean Vaquier »).

a. Le transfert des réserves depuis 2015

Depuis 1980, l'ancienne prison abritait les réserves du musée. Ces réserves conçues à l'origine dans l'objectif d'être des réserves visitables conservaient les collections dans des vitrines d'exposition, sur des étagères en bois ou à l'intérieur de meubles faisant partie des collections. Les tableaux étaient accrochés directement sur les murs en pierre, les horloges et les chandeliers en bronze étaient posés sur le marbre des consoles inventoriées. Quelques autres ensembles homogènes (armes, ferronneries, céramiques orientales...) étaient entreposés sur deux mezzanines, sous la toiture en métal et verre. D'autres ensembles, comme la collection de céramique européenne et la collection Jeanvrot, étaient répartis dans les anciennes cellules. Aucun contrôle de l'hygrométrie n'était prévu dans ces lieux.

Cet espace, aménagé il y a plus de trente ans, ne correspondait plus aux normes de conservation actuelles. La toiture n'était plus étanche et le système de chauffage par ventilation propageait les moisissures. Un tel système de chauffage n'était plus envisageable aujourd'hui.

Restaurer la toiture et renouveler le système de chauffage impliquait des travaux importants, nécessitant de vider le lieu de ses œuvres. Le choix a été de rebondir sur cette situation de façon positive en cherchant des réserves à l'extérieur. **À l'heure où les musées délocalisent leurs réserves en raison de la hausse du coût du foncier en centre-ville, la solution qui est vite apparue comme évidente a été de transformer ce bel espace (la prison a été classée au titre des monuments historiques depuis 2018) en un espace d'exposition accessible au public, ce qui permet d'exposer le design sans avoir à démonter la présentation d'arts décoratifs dans l'hôtel de Lalande.**

Suivant les préconisations de mise en réserves du cabinet Futur Antérieur, commandité en 2015, un premier transfert est alors effectué vers des locaux provisoires situés en centre-ville (hôtel Ragueneau). Pendant le chantier des collections, le service de la régie du musée, renforcé par quatre vacataires, a pu revoir le conditionnement de certaines collections comme les éventails, qui ont été conditionnés dans des boîtes de conservation en polypropylène cannelé et Tyvek, les textiles qui ont été marqués convenablement et roulés avec du Tyvek, une partie des miniatures, notamment celles du peintre Pierre-Édouard Dagoty, ainsi que les arts graphiques conservés dans les meubles à plan.

Les collections ont été classées par matériaux/techniques, une organisation qui n'avait pas été privilégiée dans les anciennes réserves et rendait donc difficile la gestion des collections et notamment la régulation du climat spécifique aux matériaux. Cette organisation nécessitait par ailleurs de plus grandes surfaces de stockage.

En 2017, un deuxième transfert des collections, de la réserve provisoire (hôtel Ragueneau) au site Jean Vaquier, a été mené par les équipes du musée, à nouveau grâce à l'aide de quatre vacataires. Les collections de nature inorganique (céramique, métal, verre et sculpture), le mobilier XVIII^e siècle et les collections de design ont pu être transférés. Les collections sont disposées sur des rayonnages métalliques, dans des meubles à tiroirs et sur des rayonnages de type cantilever. Les objets de petites dimensions sont conditionnés dans des boîtes en polypropylène cannelé afin de faciliter les manipulations. Une salle de quarantaine est également présente sur le site.

Cependant, le transfert des collections a dû être mis en pause suite à différents problèmes survenus, liés à l'état du bâtiment. Dans l'attente de travaux qui doivent être effectués, une partie des collections demeure sur le site de l'hôtel Ragueneau.

b. Hôtel Ragueneau

Ces réserves sont provisoires, d'une part, car elles sont situées dans un beau bâtiment du centre-ville et, d'autre part, en raison de leur inadéquation avec les conditions nécessaires à la conservation des œuvres. Bien que conçu pour abriter les archives municipales, il présente des problèmes d'étanchéité à l'air et à l'eau. Les menuiseries ne sont pas étanches et favorisent les échanges d'air avec l'extérieur et l'introduction d'insectes. Le système de chauffage est vétuste. La chaudière fait souvent l'objet de réparations et le contrôle de l'hygrométrie est difficile, bien que des déshumidificateurs d'appoint aient été mis en place.

Les collections font donc régulièrement l'objet d'inspections. Des traitements par anoxie statique ou en chambre froide sont organisés.

c. Site Jean Vaquier



L'accès facile des bâtiments et leur surface disponible ont facilité le transfert des collections depuis l'hôtel Ragueneau. Ces bâtiments ont fait l'objet de travaux d'aménagement pour pouvoir accueillir les œuvres. Toutefois, les travaux se sont avérés plus complexes à réaliser que ce qui avait été estimé, et la phase de stabilisation des espaces est toujours en cours.

L'isolation thermique du **bâtiment X** est faible. Ses murs extérieurs sont réalisés en partie basse au moyen d'éléments de béton creux préfabriqués, faiblement isolés, la partie supérieure des murs extérieurs se compose de menuiseries dont la partie vitrée a été remplacée par des panneaux sandwich. L'isolation du plafond est également médiocre.

De nombreuses ouvertures (anciennes entrées d'air, anciennes bouches de ventilation) mettent en communication directe l'intérieur et l'extérieur. À la suite d'une fuite d'eau en 2019, une partie de la toiture a fait l'objet d'une révision.

Destiné à accueillir les collections de peintures, d'arts graphiques et de mobilier, le **bâtiment L** présente également des problématiques d'isolation thermique.

Les anciennes fenêtres du bâtiment ont été occultées par des plaques de plâtre, qui ne semblent pas être un isolant suffisamment efficace.

Le site est doté de différents systèmes de chauffage : ventilo-convecteurs, chaudière murale gaz à condensation, pompes à chaleur air/air de type mono ou multi-split. Cette multitude de systèmes et la faible inertie des bâtiments rendent la stabilisation de l'hygrométrie difficile.

Pour garantir la conservation des collections, l'étude de l'hygrométrie est réalisée par des sondes Hanwell et des déshumidificateurs d'appoint sont disposés dans les salles pour réduire les variations. Des lampes Insectron 300 MW dans chaque salle permettent de contrôler la présence d'insectes xylophages. Des campagnes d'anoxie statique et des traitements en chambre froide sont organisés pour les collections qui présentent des signes d'infestation.

Afin d'améliorer les conditions de conservation des réserves, la Ville de Bordeaux a confié l'étude thermique des bâtiments à la Société Alterea en 2020. Cette étude prévoit une isolation thermique du bâtiment par l'intérieur, l'étanchéification des menuiseries, ainsi que le remplacement des nombreux systèmes de chauffage et climatisation par un seul et unique système, une CTA équipée d'une batterie chaude et d'une batterie froide hydraulique.

3 - État sanitaire des collections

La campagne de récolement décennale et les divers chantiers de collections organisés pour le transfert des réserves ont permis d'établir des bilans sanitaires sur une partie des œuvres et de réaliser, en interne, des opérations de conservation curative. Ces bilans portent principalement sur les collections de verrerie, arts graphiques, textiles, éventails et émaux. Les collections du madd-bordeaux souffrent essentiellement des variations hygrométriques enregistrées dans les salles d'exposition et dans les réserves.

Les collections stockées dans les réserves provisoires (hôtel Ragueneau) sont conditionnées depuis trois ans dans des caisses navettes en polypropylène ou en tamponnage, en attendant la fin des travaux du site Jean Vaquier, ce qui ne simplifie pas la gestion et l'étude des collections.

Verrerie

À l'occasion du premier récolement décennal en 2011, un bilan sanitaire sur la collection de verres présentée dans les salles démontre que les variations d'hygrométrie agissent sur le vieillissement de cette collection. Perte de brillance, changement de couleur (solarisation), verres transpirants ou encore *crizzling* font partie des altérations les plus fréquentes observées sur ces collections. À la suite de ce bilan, une partie de la collection a été mise en réserve et les vitrines, dans les salles, ont été transformées afin de permettre une meilleure ventilation.

Boiseries

Un bilan sanitaire effectué en 2014 sur les boiseries du salon de Gascq met en évidence de nombreuses fissurations sur les panneaux. Un relevé photographique montre la même problématique sur les boiseries du salon de compagnie, ainsi que sur les boiseries provenant de l'hôtel Dudevant (chambre Jonquille), celles de l'hôtel Ravezies (salon Bordelais) et de la chambre Garance.

Arts graphiques

La collection d'arts graphiques conservée en réserves a fait l'objet d'un dépoussiérage par micro-aspiration et d'un reconditionnement pour les œuvres non encadrées, conservées dans les meubles à plans, en 2015 lors du transfert.

Une étude plus détaillée des collections exposées dans les salles a été commandée en 2021 à Cécile Perrault afin de pouvoir planifier les restaurations à effectuer dans l'année à venir et durant la fermeture du musée. Environ 229 œuvres ont été examinées.

Cette étude a permis d'identifier les problématiques d'altération liées à la fois aux matériaux d'encadrement (rubans adhésifs, cartons d'encadrement acides et cadres non hermétiques à la poussière) et aux variations hygrométriques.

Armes

La collection d'armes conservée en réserves (environ 400 pièces) mérite une attention particulière. De nombreuses traces d'oxydation active sont visibles et le film de gras, appliqué pour l'entretien, est empoussiéré et oxydé.

Sur les objets composites de cette collection (bois/métal ou bois/ivoire), on constate des phénomènes de décollement des incrustations, des fissurations et des pertes d'adhérence. Une collaboration est actuellement mise en place avec le musée de l'Armée afin d'étudier cette collection et définir une campagne de conservation-restauration sur les œuvres qui seront exposées dans le futur parcours du musée.

Autres mesures de conservation préventive mises en place

La collection de miniatures conditionnée dans des boîtes d'archives en carton acide a fait l'objet d'un dépoussiérage par micro-aspiration et d'un conditionnement plus approprié.

La collection de cuirs et de coffrets a été également micro-aspirée et reconditionnée dans des boîtes en polypropylène cannelé, tout comme les collections d'éventails, de jouets et de textiles qui présentaient des traces de moisissures dues à leur stockage dans des armoires en bois et des taux élevés d'humidité enregistrés.

4 - Programmes pluriannuels de conservation-restauration des collections

Le musée poursuit depuis 2013 une campagne de conservation-restauration des collections d'arts graphiques, d'instruments de musique, d'émaux, de céramiques et de l'ensemble du legs [Cruse-Guestier](#).

Conservation-restauration des instruments de musique

En 2013, le musée a créé une commission de pilotage réunissant, entre autres, le C2RMF, la Cité de la musique, le conseiller musées de la DRAC et des restaurateurs afin de lancer une campagne



de conservation-restauration des instruments de musique exposés, dans l'idée de pouvoir organiser sur certains de ces instruments des concerts de musique de chambre.

La commission a examiné six instruments de musique : un piano-forte par Garnier, 1790 (inv. 96.2.15) ; piano-forte par Garnier le jeune, XVIII^e siècle (inv. 84.3.4) ; un piano-forte Pleyel, 1816 (inv. 11316) ; harpe de Challiot, XVIII^e siècle (inv. 2005.6.1) ; épinette de Bas, 1791 (inv. 57.3.1) ; viole d'amour, XVIII^e siècle (inv. 11231). Ces deux dernières pièces ont fait l'objet en 2018 d'une analyse scientifique du C2RMF afin de pouvoir identifier la couche picturale et adopter un protocole de nettoyage approprié. La viole d'amour a fait l'objet d'une restauration en 2020 et ; une campagne de restauration est à prévoir pour l'épinette (inv. 57.3.1). Les trois piano-forte ont quant à eux été partiellement restaurés entre 2015 et 2018. L'intervention sur le piano-forte de Garnier et celui de Pleyel a consisté en une remise en état de présentation (claviers bloqués). Seul le piano-forte de Garnier Jeune a été entièrement restauré ; l'intervention sur cet instrument consistait, après être intervenu sur la partie organologique, en une consolidation structurelle, un dépoussiérage et en une reprise des finitions de l'ensemble.

Conservation-restauration de la collection d'émaux

L'étude réalisée sur la collection des émaux en 2018 par Agnès Gall-Ortik, spécialisée en arts du feu et intervenante à l'INP, a permis d'évaluer l'état de conservation de la collection, d'identifier les œuvres instables qui nécessitent des interventions curatives urgentes et celles qui pourraient, à l'avenir, bénéficier de restaurations.

Cette étude a porté sur 45 objets :

- ▶ Un groupe de 6 objets médiévaux, champlevés sur cuivre du XIII^e siècle (une chasse-reliquaire, 4 pyxides et une croix).
- ▶ Une plaque en émail peint du XVI^e siècle attribuée à Colin Nouailher.
- ▶ Un groupe de 19 objets en émail peint du XVII^e siècle (2 plaques attribuées à la famille Nouailher, 4 objets attribués à la famille Laudin).
- ▶ Un groupe de 11 objets en émail peint et peinture sur émail datés du XVIII^e siècle (1 plaque anonyme, 3 plaques et 2 plaques de bourse ainsi qu'un bénitier attribué à la famille Nouailher, 3 plaques attribuées à la famille Laudin, ainsi qu'une plaque de bourse).
- ▶ Un groupe de 8 objets datés du XIX^e siècle, en émail peint (4 plaques rectangulaires, polychromes et encadrées, une plaque ronde en grisaille non encadrée, trois pièces de formes polychromes).

En conclusion, 20 objets sont en état correct et nécessitent surtout des interventions d'ordre esthétique en vue de leur éventuelle exposition ; 8 présentent un état médiocre et requièrent des interventions curatives non urgentes ; 17 sont en mauvais état et nécessitent des interventions curatives urgentes.

À la suite de cette étude, 14 pièces ont pu être restaurées, grâce à une collaboration avec l'INP en 2019 (voir 4. Programmes pluriannuels de restauration). Les traitements réalisés ont été de nature curative : nettoyage, consolidation des émaux, stabilisation de la corrosion.

Conservation-restauration des céramiques

La collection de céramiques a fait également l'objet de plusieurs campagnes de restauration (dépoussiérage, reprise des anciennes restaurations et comblement des plus grosses lacunes).

- ▶ Treize céramiques en trompe-l'œil en faïence des manufactures d'Alcora, de Marseille et du sud de la France, datant du XVIII^e siècle (inv. 2538 ; 2539 ; 2546 ; 2536 ; 2537 ; 2540 ; 2541 ; 2542 ; 2543 ; 2544 ; 2545 ; 69.3.30 ; 2858) ont fait l'objet d'une restauration en 2017.

- ▶ Huit pièces en faïence de Nevers du XVIII^e siècle ont été restaurées à l'occasion de l'exposition temporaire *La Passion de la Liberté. Des Lumières au romantisme* organisée en 2018 en collaboration avec le musée du Louvre et le musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Conservation-restauration du legs Cruse-Guestier

Débutée en 2018, cette campagne de restauration a démarré avec deux consoles en bois doré à plateaux de marbre d'époque Louis XVI (inv. 11314 et 11315/b) ; un écran à feu, XVIII^e siècle (inv. 11305) ; deux dessins *Jeune fille vue de dos* (inv. 857) et *Jeune fille vue de profil* (inv. 858) de Jean-Honoré Fragonard (1732-1806) ; plusieurs vues du salon Guestier par Félix Carme (inv. 2018.11.1 et inv. 856).

Le musée souhaite poursuivre cette campagne avec la restauration d'une commode à tiroirs en chêne et placage en bois de rose, filets de houx, bronze doré et marbre rouge (inv. 11312), qui devrait être programmée en 2022.



IV. La recherche, un outil essentiel de remise en question

La participation du madd-bordeaux à la recherche en sciences humaines et sociales est une de ses priorités, sensible dans la composition même de l'équipe de conservation. Docteur en histoire de l'art – auteur d'une thèse sur les relations franco-américaines dans les arts décoratifs au tournant du XX^e siècle –, le responsable des collections modernes et contemporaines a, en effet, un profil universitaire. En lien avec le service documentation et le service des publics, il joue donc un rôle clé dans la coordination des activités de recherche.

Le musée répond régulièrement aux demandes des chercheurs, les accueille pour la consultation de publications ou d'archives spécifiques, ou l'observation de pièces en réserves. Ces visites et échanges permettent aussi d'enrichir la connaissance des collections, en constante évolution.

Chacune des grandes expositions fait l'objet de la publication d'un catalogue, auquel sont associés des chercheurs (conservateurs, universitaires ou chercheurs indépendants) spécialistes des sujets abordés.

Des projets de recherche sont menés en lien avec les collections et en collaboration avec plusieurs acteurs de la recherche. Par ailleurs, des sujets de recherche sont proposés aux étudiants en master et aux doctorants, en relation avec les UFR concernés.

Des cycles de conférences sont organisés en lien avec les collections et les thématiques des expositions. Le musée collabore à l'organisation de colloques et de journées d'étude avec plusieurs acteurs de la recherche académique.

1 - Le musée comme un lieu ressource pour les chercheurs

Le musée reçoit fréquemment des demandes d'étudiants, doctorants, enseignants, chercheurs rattachés à des universités, des écoles d'enseignement supérieur, des musées ou de chercheurs indépendants, travaillant sur des sujets en lien avec les collections et les fonds d'archives. Par ailleurs, les équipes de la médiation et de la conservation accueillent régulièrement des classes d'étudiants, pour des visites thématiques, notamment données dans le cadre de master parcours recherche.

Les collections inventoriées dans leur intégralité sur Micromusée permettent de répondre rapidement et de façon précise à certaines demandes. Cependant, la bibliothèque et le fonds documentaire n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire numérique. Par ailleurs, l'exiguïté des espaces de la bibliothèque ne permet pas d'offrir les meilleures conditions d'accueil. La personne chargée de la bibliothèque et du fonds documentaire n'est, en effet, affectée à ce poste qu'à hauteur de 40 % de son temps de travail (soit deux jours par semaine), ce qui demeure insuffisant pour mener à la fois l'inventaire des fonds et l'accueil des chercheurs.

Le musée répond également aux demandes de photos en haute résolution de pièces des collections, notamment pour la publication d'articles et d'ouvrages scientifiques. Plus de 3 000 œuvres des collections disposent d'une photographie en haute résolution. Ce chantier, également essentiel pour la visibilité des collections en ligne, va se poursuivre avec la fermeture du musée.

À titre d'exemple, le musée a, ces dernières années, accompagné les recherches de plusieurs doctorants parmi lesquels :

► François Rémy Roqueton

Les armoiries sur vitraux dans les églises de Gironde.

Sous la direction de Laurent Hablot (EPHE), cette thèse vise à constituer un répertoire des pratiques héraldiques sur vitrail ecclésial dans les églises de Gironde. Ces vitraux principalement issus des réaménagements ecclésiaux de la deuxième moitié du XIX^e siècle sont dus à un grand nombre de bienfaiteurs laïques ou de prélats commanditaires qui y laisseront leur empreinte par leurs armes. Identifier et quantifier les constantes du corpus par typologies d'armoiries permet d'estimer à quel point ce discours héraldique relève d'un système au service de la mention du donateur ainsi qu'à l'ornementation néo-médiévale. Mis en tension entre pouvoir et charité, ces emblèmes retracent les enjeux identitaires de leurs détenteurs. En tant que véritables ornements biographiques, ils renseignent une histoire locale et sociale au potentiel mésestimé.

► Louis Deltour

Les peintres français du « groupe de Rome » : enjeux culturels, esthétiques et politiques dans l'Europe de l'entre-deux-guerres.

Sous la direction du professeur Dario Gamboni (université de Genève), cette thèse porte sur un collectif informel de peintres français lauréats du prix de Rome, actifs dans la première moitié du XX^e siècle, autour de Jean Dupas. Parmi ces artistes, le céramiste René Buthaud sur lequel le madd-bordeaux possède une documentation importante, un entretien audio réalisé à la fin de la vie de l'artiste et un grand nombre d'éléments d'archives. Les travaux de Louis Deltour conduisent à s'intéresser aux enjeux esthétiques et politiques liés à la construction d'une « tradition » figurative dans l'entre-deux-guerres et à ce que l'on a nommé le « rappel à l'ordre », ainsi qu'aux carrières des peintres dits « officiels » et à leurs rapports au pouvoir et aux idéologies. Les questions de critique et d'historiographie de l'art, en particulier liées à l'écriture du récit moderniste et aux oppositions qu'elle a suscitées, occupent également une place centrale dans ses recherches.

2 - Les publications

Toutes les grandes expositions font l'objet d'un travail de recherche de fond et, pour certaines, de la constitution d'un comité scientifique, composé d'experts, spécialistes des différents sujets abordés, et garants du contenu scientifique de l'exposition. Les expositions donnent lieu à l'édition de catalogues, auxquels sont régulièrement associés des chercheurs (conservateurs, universitaires ou chercheurs indépendants) qui partagent le fruit de nouvelles recherches et contribuent aussi à la vulgarisation de leurs sujets d'expertise.

Ces publications donnent enfin l'opportunité de reproduire des documents d'archives inédits.

Ci-dessous, une présentation des principales publications depuis 2013, en lien avec les expositions.

2021. *Paysans designers, l'agriculture en mouvement*

Cet ouvrage a réuni les contributions de plusieurs spécialistes du sujet parmi lesquels le botaniste et biologiste Francis Hallé et l'ingénieur agronome Marc Dufumier.

2020. *Playground. Le design des sneakers*

Cet ouvrage a réuni les contributions d'historiens comme Alexandre Samson, responsable des départements haute-couture et créations contemporaines au Palais Galliera, et Patricia Reymond, responsable des collections au Musée olympique à Lausanne, d'enseignants-chercheurs comme Thomas Huot-Marchand, spécialiste du design graphique, mais aussi de journalistes et critiques comme Marie-Christine Vernay, spécialiste de la danse contemporaine, et Pierre Demoux, spécialiste de l'économie des sneakers.

2019. *Memphis – Plastic Field*

Outre les contributions de plusieurs membres fondateurs de Memphis, cet ouvrage reproduit pour la première fois l'intégralité des brochures et catalogues des collections Memphis (1981-1988) ainsi qu'un grand nombre de textes et entretiens d'époque, traduits pour la première fois en français. Il constitue donc désormais une ressource de premier plan pour l'étude du design des années 1980.

2017. *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur*

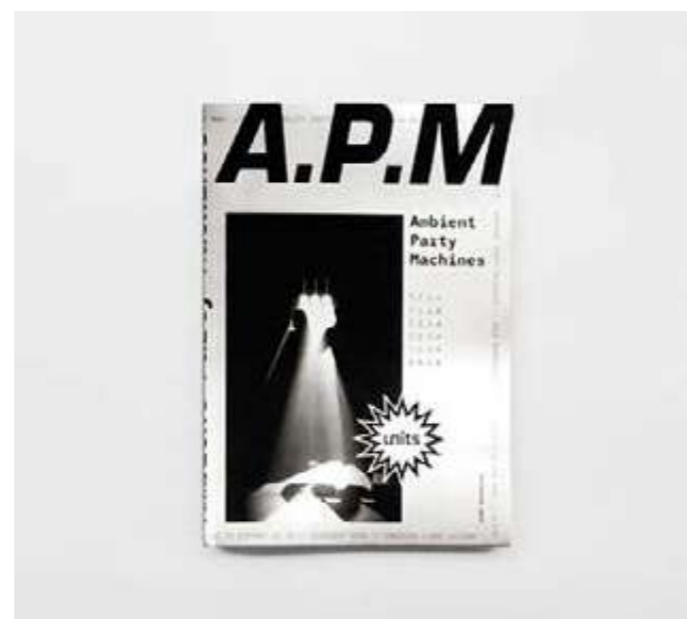
Le catalogue de l'exposition réunit les contributions de l'historienne du design Alison Clarke, de l'historien des couleurs Michel Pastoureau, de la linguiste Annie Mollard-Desfour et de l'historien de l'architecture Arthur Rüegg.

2014. *Andrea Branzi, Objets et territoires*

Publié à l'occasion de l'exposition *Andrea Branzi, pleased to meet you*, ce livre offre des textes de différents auteurs dont un article du spécialiste de l'architecture du XX^e siècle, Frédéric Migayrou, « No-Stop City : les variétés du neutre », et la traduction en français de textes fondateurs historiques, sélectionnés par Francesca Balesta et Constance Rubini, parmi lesquels les « Radical Notes » d'Andrea Branzi publiées dans *Casabella* de 1972 à 1976.

2013. *Verres d'usage et d'apparat, de la Renaissance au XIX^e siècle*

Outre un article important sur l'invention du verre par Jean-Luc Olivié, conservateur du Centre du Verre au musée des Arts décoratifs de Paris, ce catalogue proposait le compte-rendu d'une recherche sur l'attribution « verres du Sud-Ouest », par Isabelle Biron, responsable des études sur le verre au laboratoire du Centre de recherche et restauration des musées de France



3 - Les projets de recherche en collaboration avec les universités et les instituts de recherche

En lien avec ses collections et son histoire, le musée mène ou contribue à plusieurs projets de recherche, en collaboration avec l'université et différents acteurs de la recherche. Ci-dessous, une sélection de projets portés par le musée :

► La manufacture bordelaise Johnston-Vieillard (1835-1895) :

Approches historique et technique et influence européenne (2017-2022)

Ce projet de recherche auquel est associé le musée bénéficie du financement de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'appuie sur les récentes fouilles entreprises dans le quartier de Bacalan, à l'emplacement de l'ancienne manufacture de faïence Johnston puis J. Vieillard & Cie. Il rassemble un grand nombre d'acteurs, dont plusieurs instituts et unités de recherche (IRAMAT et CEMMC de l'Université Bordeaux Montaigne, EHIC et SPCTS de l'Université de Limoges), le centre archéologie préventive de Bordeaux Métropole, ainsi que la Société archéologique de Bordeaux.

Ce projet a permis le financement d'une thèse soutenue par Emmie Beauvoit en juillet 2021, à laquelle Étienne Tornier, responsable des collections modernes et contemporaines, a été associé comme membre du comité de suivi.

Des analyses physico-chimiques poussées ont été menées sur les décors des productions céramiques. Elles ont été réalisées sur des tessons trouvés lors des fouilles, ainsi que sur plusieurs pièces des collections du musée, par l'IRAMAT et le C2RMF. Ce projet a également permis de réaliser un inventaire des ressources documentaires connues et accessibles sur le sujet.

Le fruit de ces recherches a fait l'objet d'une valorisation, à travers la participation à des colloques internationaux, ainsi à Turin en juin 2019 (XVI European Ceramic Society Conference) et à Barcelone en septembre 2019 (15th European Meeting on Ancient Ceramics), et à travers plusieurs publications, notamment dans le *Journal of Archaeological Science*.

► Inventaire des collections publiques liées à l'histoire de l'esclavage, de la traite négrière et de leurs abolitions (2017)

En partenariat avec le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), la direction générale des Patrimoines poursuit une opération initiée en 2005 par la direction des musées de France, d'un inventaire des œuvres, des objets et des documents conservés dans les collections publiques et liés à l'histoire de l'esclavage, de la traite négrière et de leurs abolitions. Ce travail d'inventaire, en cours dans les collections des XVIII^e et XIX^e siècles du madd-bordeaux, permettra d'identifier, d'étudier et de valoriser ce patrimoine.

► Histoire de la prison municipale (2016)

Des recherches menées aux archives municipales et départementales, associées à la redécouverte d'archives et photographies conservées au madd-bordeaux, ont permis de retracer l'évolution de ce dépôt de sûreté devenu, depuis, un espace dédié aux expositions temporaires du musée. Les anciennes portes, les cellules, les graffitis sur les murs rappellent aux visiteurs le quotidien des détenus. Une histoire jusqu'ici méconnue du grand public. Un livret, édité à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2016, synthétise l'état des recherches sur ce lieu étonnant.



► Repérage des restes humains dans les collections publiques (2015)

Suite à la modification du Code du patrimoine par la loi n° 2010-501 du 18 mai 2010 (dite loi « têtes maories »), un groupe de travail consacré à la problématique des restes humains a été mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication. Dans ce cadre, le madd-bordeaux a participé à un premier repérage dans ses collections d'objets « patrimonialisés » comprenant des restes humains. Un ensemble de 19 objets du XIX^e siècle, principalement des reliques contenant des fragments d'os ou des cheveux, a ainsi pu être identifié.

► Les objets-frontières dans l'art en Europe, de la Renaissance à nos jours (2015)

Le programme de l'Agence nationale de la recherche (ANR) « Exogenèses. La production d'objets-frontières dans l'art en Europe depuis 1500 » (2013-2015) est coordonnée par l'Université Bordeaux Montaigne en partenariat avec le Collège de France et l'Université Paris Ouest-Nanterre La Défense.

Il a pour but d'étudier les objets-frontières et les espaces-frontières en contexte muséal et non muséal pour mettre en évidence l'apport d'autres cultures dans la construction de la conscience européenne moderne. Un inventaire des objets exogenèses conservés au madd-bordeaux a été réalisé par les équipes du musée à l'initiative de Sabine du Crest, maître de conférences en histoire de l'art moderne à l'Université Bordeaux Montaigne. Le résultat de ces recherches, accessible sur la plateforme et réseau social Pinterest, a également donné lieu à l'exposition *Si loin si proche* au musée d'Ethnographie de Bordeaux, portant sur les intérieurs de collectionneurs aux XIX^e et XX^e siècles, pour laquelle le madd-bordeaux a reconstitué une partie de la maison du collectionneur bordelais Édouard Bonie à travers une mise en scène mêlant photographies et objets de collection.

4 - La valorisation de la recherche

Le madd-bordeaux participe à la valorisation de la recherche sur les arts décoratifs, le design et la culture matérielle en invitant chercheurs et spécialistes à partager leurs travaux de recherche, en lien avec les collections du musée et la programmation des expositions. Ces conférences prennent parfois la forme de cycles thématiques en lien avec les expositions (Design et couleur, Memphis, design graphique) ou en collaboration avec d'autres acteurs du territoire comme le Goethe Institut (cycle sur le design allemand).

Organisés de façon hebdomadaire d'octobre à mai, les « jeudis du musée » ont offert au public de nombreuses rencontres, conférences ou visites thématiques sur les collections, les arts décoratifs et le design. Ces interventions étaient suivies d'un échange convivial, autour d'un verre offert par le musée, entre le public et l'intervenant, l'occasion pour les visiteurs de côtoyer directement des historiens, des spécialistes du monde des arts décoratifs et des designers dans un contexte privilégié. Lancée en 2014, cette formule a évolué avec l'abandon en 2020 du soutien des Galeries Lafayette, mécène essentiel pour l'organisation de ces événements. Les rencontres et conférences ont cependant été maintenues à une fréquence moindre, et leur organisation fait l'objet d'opérations de partenariat ou de mécénat ponctuelles.

Parmi les chercheurs et spécialistes invités, ces dernières années :

- ▶ **Éric Mansion Rigau**, maître de conférences à l'université Paris Sorbonne en histoire sociale et culturelle, spécialiste des élites aristocratiques (12 janvier 2017)
- ▶ **Bérengère Poulain**, maître assistante, université de Genève, spécialiste du décor au XVIII^e siècle (26 octobre 2017).
- ▶ **Marie-Anne Sarda**, conservatrice du patrimoine, conseillère scientifique à l'INHA (23 novembre 2017)
- ▶ **Marie-Anne Dupuy Vachey**, historienne de l'art, spécialiste de Fragonard (7 décembre 2017)
- ▶ **Max Bonhomme**, docteur en histoire de l'art, chercheur (université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne) (8 février 2018)
- ▶ **Bernard Chevallier**, conservateur général honoraire du patrimoine (1^{er} mars 2018)
- ▶ **Fedora Parkmann**, post-doctorante à l'Académie des Sciences de République tchèque et chercheuse associée au Centre français de recherche en sciences sociales à Prague (CEFRES) (29 mars 2018)
- ▶ **Daniel Alcuffe**, conservateur général honoraire du patrimoine (18 octobre 2018)
- ▶ **Katja Söchting**, historienne de l'art et conseillère en design à Berlin (13 décembre 2018)
- ▶ **Kristina Lowis**, commissaire de l'exposition Bauhaus Chicago (14 mars 2019)
- ▶ **Camille Lesouef**, doctorante, université Paris 1 (2 mai 2019)
- ▶ **Claudio Gulli**, docteur en histoire de l'art, Palazzo Butera (Palerme) (16 mai 2019)
- ▶ **Christian Gaubert**, historien au Centre de documentation de la culture quotidienne en RDA (14 novembre 2019)
- ▶ **Cécile Champy-Vinas**, conservateur du patrimoine, chargée des sculptures au Petit Palais, musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris (21 novembre 2019)

- ▶ **Isabelle Biron**, responsable des études et des recherches sur le verre au C2RMF et ingénieure de recherche spécialiste des émaux (13 février 2020)
- ▶ **Camille Napolitano**, doctorante en histoire de l'art et de l'architecture à l'École pratique des hautes études (20 février 2020)
- ▶ **Xavier Poux**, consultant et chercheur ASCA et chercheur associé à l'IDDRI (23 septembre 2021)
- ▶ **Marc André Selosse**, professeur au Museum national d'Histoire naturelle et à l'université Montpellier II, Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive du CNRS (1^{er} octobre 2021)

Des journées d'étude, ouvertes au public, sont également organisées, permettant de réunir plusieurs chercheurs autour de thématiques spécifiques.

- ▶ **Table ronde sur le thème « Usages européens des matières et des denrées venues d'ailleurs aux XVIII^e et XIX^e siècles » organisée à l'occasion de l'exposition « La Passion de la Liberté. Des Lumières au romantisme » 10 octobre 2019**

Organisée par Sabine du Crest, maître de conférences en histoire de l'art moderne à l'Université Bordeaux Montaigne (UBM), cette table ronde réunissait Geneviève Lacambre, conservateur général du patrimoine, spécialiste du japonisme ; Annick Notter, conservateur honoraire du musée d'Art et d'Histoire de la Rochelle ; Laurent Nicol, doctorant de l'Université Bordeaux Montaigne, spécialiste des cadeaux diplomatiques à l'époque moderne ; Constance Fortel, étudiante, titulaire d'un master 2 sur l'influence de l'ailleurs dans la mode bordelaise aux XVIII^e et XIX^e siècles.

- ▶ **Rencontres et conversations autour du graphisme et de l'édition en France et en République Tchèque. Journée d'étude organisée à l'occasion de l'exposition « L'image-livre. Éditeurs et artistes de l'avant-garde tchèque » 8 mars 2018**

Organisée par Pierre Ponant, historien du graphisme et co-commissaire de l'exposition, cette journée réunissait Iva Knobloch, conservatrice en charge des collections de livres modernes et des arts graphiques au musée des Arts décoratifs de Prague ; Jan Brož, designer graphique cofondateur de Parallel Practice Studio (Prague) ; Adam Štěch, membre du groupe Okolo, Prague, et commissaire artistique de la 28^e Biennale internationale de design graphique de Brno (2018) ; Philippe Millot, concepteur de livres pour les éditions Cent pages ; Catherine Guiral et Brice Domingues, fondateurs du studio Officeabc ; Sonia de Puineuf, docteur en histoire de l'art ; François Havegeer et Sacha Leopold, fondateurs du collectif Syndicat.



V. Les expositions :

Une programmation audacieuse assise sur deux piliers : patrimoine et création contemporaine

Depuis 2013, l'équipe du madd-bordeaux développe une programmation conséquente pour faire dialoguer arts décoratifs et design, participer à la diffusion culturelle de ces domaines encore trop méconnus, associant économie, transition écologique, culture et savoir-faire, et contribuer à leur transmission.

Cette programmation dynamique est structurée autour de quatre cycles :

- Grandes expositions de design
- Invitation à un(e) jeune diplômé(e) de design
- Invitation à des collectionneurs particuliers
- Renouvellement thématique de l'accrochage des collections anciennes

Afin de rendre visible la direction scientifique que nous souhaitons donner au musée, toutes les expositions, depuis 2013, sont produites en interne, avec des commissariats assurés au sein de l'équipe, faisant appel à des artistes et designers associés. Une situation qui sera amenée à évoluer, pour susciter des commissariats extérieurs, visant notamment à établir des partenariats avec d'autres institutions.

Toutes ces expositions sont possibles grâce à un financement privé. Le madd-bordeaux a bénéficié de la confiance de Robert Wilmers, mécène d'honneur américain propriétaire du Château Haut-Bailly, qui a soutenu le musée à partir de 2014. À sa mort, en décembre 2017, sa femme Elisabeth s'est inscrite dans la suite de ce mécénat en sa mémoire.

Simultanément, et pour chaque projet d'exposition, le musée est en quête de partenaires spécifiques (cf. partie 1 - IX). Chaque exposition est le sujet d'un travail de recherche scientifique, doublé d'un travail de médiation : aides à la visite et rédaction du catalogue (cf. partie 1 - IV).

1 - Invitation aux jeunes diplômés de design

Le madd-bordeaux affirme sa volonté de soutenir la création, en proposant chaque année à un(e) jeune designer de présenter le projet de diplôme qui lui a permis de se distinguer ou un ensemble de projets récents. Le choix du madd-bordeaux se porte sur des étudiant(e)s dont le travail soulève des enjeux de société et d'innovation.

En 2014, le musée a ainsi invité les jeunes designers Basile de Gaulle et Romée de La Bigne diplômés de l'ENSAD. En portant un regard sur les pays en voie de développement où l'absence de produits manufacturés stimule l'intelligence, ils ont imaginé des « objets-qualités » qui remettent en question les modes d'emploi conventionnels. La Gambiarra, nom de leur projet de diplôme et titre de l'exposition, est un terme brésilien qui désigne une intelligence pratique, nécessaire pour résoudre un problème du quotidien avec les moyens du bord.

En 2015, Octave de Gaulle, diplômé de l'ENSCI, est invité pour présenter ses réflexions autour du voyage dans l'espace. Le designer interroge ces environnements hérités d'une ère spatiale exclusivement réservée au champ militaire. Conscient que les civils auront d'autres besoins et d'autres désirs que les scientifiques ou l'armée, il conçoit des objets, des formes et des lieux qui proposent d'accueillir l'humain dans toute sa dimension culturelle. Comment boire un verre entre amis en apesanteur ? Quelle est la meilleure posture pour lire, contempler le ciel ou discuter dans l'Espace ? Autant de questions longtemps délaissées au profit de la survie, et qui génèrent aujourd'hui de nouvelles solutions pratiques et un langage formel inédit.

En 2017, le musée invite le jeune designer d'interaction Pietro Alberti afin qu'il prolonge dans l'espace du musée le travail développé pour son diplôme à l'ECAL (Prix d'excellence du domaine Design et Arts visuels de l'École cantonale d'art de Lausanne).

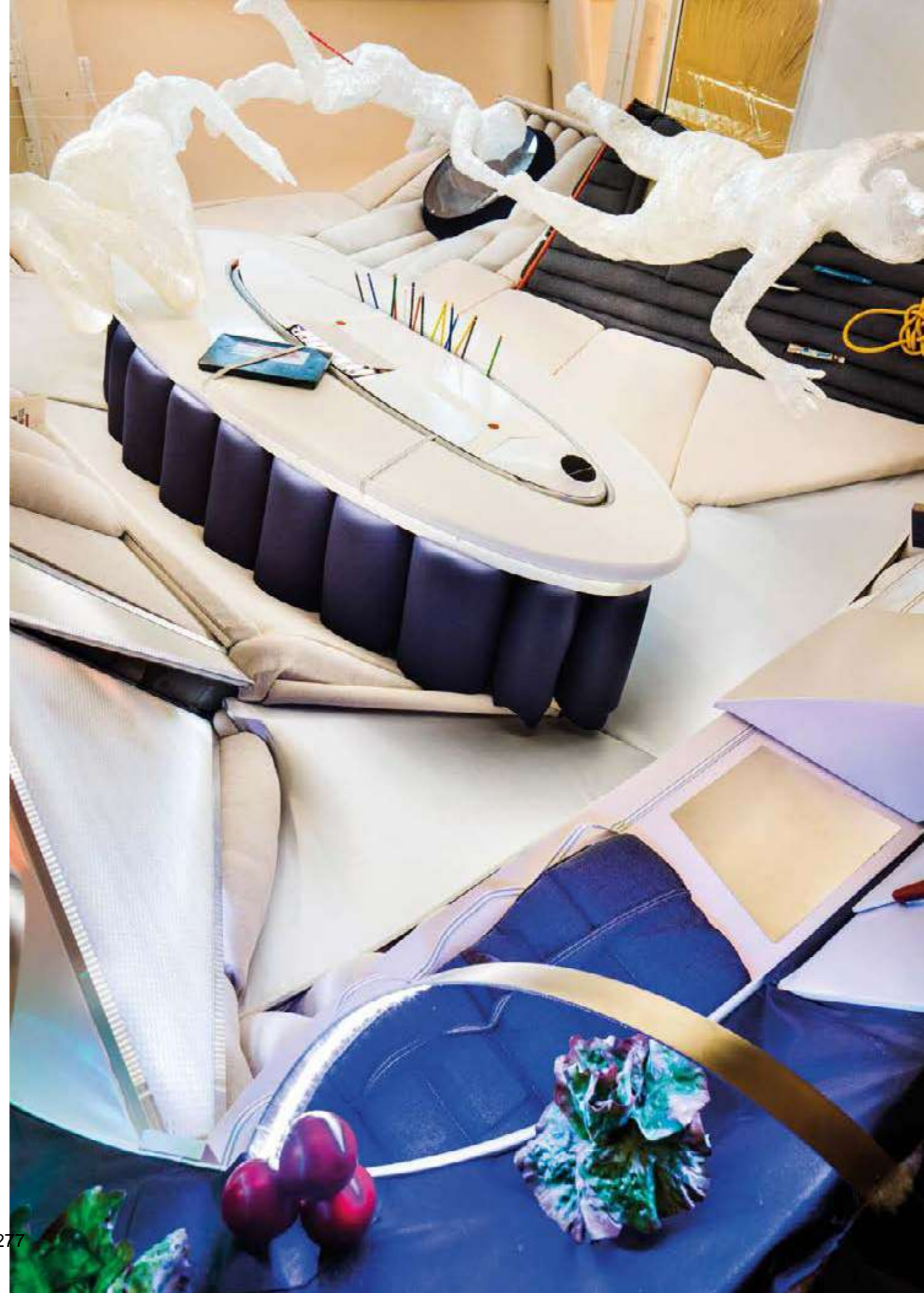
S'inspirant d'*Alice au pays des merveilles*, Pietro Alberti propose une mise en abyme du salon de compagnie en réalité virtuelle. Il crée un projet dans lequel les objets grandissent jusqu'à changer radicalement d'échelle. Équipé d'un casque de réalité virtuelle, le visiteur était projeté dans ce salon où une autre réalité prenait corps : sa perception de l'espace et des objets environnants se modifiait en permanence.

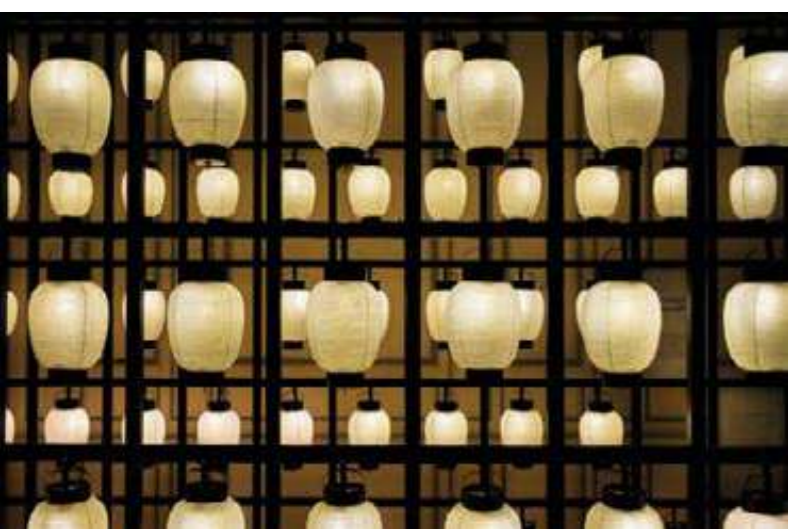
En 2018, les designers Raphaël Pluinage et Marion Pinaffo, diplômés de l'ENSCI, lauréats des Audi Talents Awards 2016, ont partagé avec le public leur exploration des lois de la physique, du numérique et de l'électronique en proposant d'expérimenter ces divers phénomènes scientifiques par le biais de dispositifs intuitifs, divertissants et accessibles à tous.

En 2020, le musée invite Roman Weil et Tom Formont, diplômés de l'ENSCI, à prolonger les recherches de leur diplôme commun autour des dispositifs dynamiques et lumineux à destination des lieux de repos au sein des espaces festifs. Leurs machines nomades forment une célébration joyeuse de la technique, réconciliant l'humain et la technologie par la mise en place d'une proximité et d'une relation. Pour le madd, ils imaginent un environnement multi-sensoriel qui suscite des attitudes, entraîne des jeux corporels et initie de nouvelles formes de dialogue entre le musicien, l'espace et le public.

Parmi les autres invitations à de jeunes designers :

- ▶ **Big-game, Q&A** (2015)
- ▶ **Felipe Ribon, corps subtils** (2015)
- ▶ **Fabien Cappello. Variations autour de la lumière** (2016)
- ▶ **Teddy Sanches, Sneakers et Danse Hip-Hop, le Fondement** (2020)





2 - Des grandes expositions de design

Si le design est un domaine culturel important, d'autant plus important qu'il est un outil privilégié pour accompagner tous les bouleversements que vit notre époque, le public, en revanche, en a encore une mauvaise connaissance. Le mot, voire l'adjectif, « design » est très utilisé, mais sa définition reste floue. Si la situation a beaucoup évolué au cours de ces vingt dernières années — il s'est constitué en France un paysage du design qui n'existait pas avant les années 1990 — il reste cependant un travail encore très important à faire pour asseoir cette culture en France.

Ce cycle contribue ainsi à poser les bases d'une culture du design. Il a été inauguré symboliquement avec la première rétrospective du designer italien Andrea Branzi, considéré comme un des pères du design, dont les œuvres, plastiques et théoriques, représentent un outil essentiel de compréhension de l'évolution du design dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Ce cycle s'est poursuivi en 2016 à travers l'exposition *Houselife* en collaboration avec le Cnap, qui permettait de découvrir plus de 350 pièces significatives du design contemporain, dans un écrin domestique, celui de l'hôtel de Lalande. Une autre partie de l'exposition était à découvrir de façon inédite dans une demeure privée, la maison Lemoine conçue par l'architecte Rem Koolhaas à Floirac, inscrite depuis 2002 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

L'ouverture en 2017 de l'ancienne prison comme nouvel espace d'exposition temporaire a donné une nouvelle échelle aux grandes expositions de design. Mise en scène par le designer Pierre Charpin, l'exposition *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur* proposait une immersion dans la couleur, en l'interrogeant à partir de différents points de vue, donnant notamment la parole à des spécialistes des domaines du design, de la mode, de l'industrie et de la sociologie.

Deux grandes expositions monographiques ont suivi en 2018 et 2019 : *Construction – Martin Szekely* et *Memphis – Plastic Field*.

Organisée avec la complicité du designer, l'exposition *Construction* permettait au public de découvrir la démarche de Martin Szekely, une recherche de simplification pour approcher, avec exigence, l'état limite des matériaux. Expérimentant tous les matériaux, traditionnels ou nouveaux, Martin Szekely aborde chaque projet comme une nouvelle remise en question. Ses pièces rendent perceptibles des principes physiques qui questionnent notre rapport au monde matériel.

Cette exposition, réalisée en collaboration avec les entreprises avec lesquelles le designer collabore, mettait en avant les savoir-faire et métiers artisanaux de pointe.

En 2019, l'exposition *Memphis* revenait sur cette aventure inédite, celle d'un groupe de jeunes designers réunis de 1981 à 1988 autour de la figure d'Ettore Sottsass, rêvant de faire voler en éclats les codes de la modernité et du rationalisme. La culture qu'ils mettent en place est une réaction vitaliste et instinctive face à l'embourgeoisement du design. En présentant cette exposition, le madd-bordeaux s'inscrivait dans la continuité d'un travail inauguré par Jacqueline du Pasquier, conservatrice honoraire du musée, qui accueillait à Bordeaux en 1983 la première exposition dédiée à Memphis en France.

À travers l'exposition *Playground* en 2020, les visiteurs (re)découvrent les baskets, tennis ou encore sneakers, ces chaussures de sport qui ont marqué notre façon de vivre et de nous habiller depuis le début du XX^e siècle. Portées par des millions de personnes à travers le monde, les sneakers sont devenues, en quelques décennies, un objet de consommation de masse qui transcende le genre, l'âge et les milieux socio-culturels. Avec plus de 600 paires, films, documents d'archives, photos et témoignages, l'exposition était la première de cette envergure en Europe à présenter ce phénomène culturel qui mêle le sport, la mode, la danse, l'innovation technologique et les enjeux de durabilité.

À l'occasion de cette exposition, un terrain de basket a été installé dans la cour du musée.

En collaboration avec la Fédération française de basket-ball se sont déroulés un certain nombre de matchs officiels de 3x3, drainant au musée un public sportif qui n'avait pas forcément en tête que sport et culture pouvaient rimer ensemble.

3 - Invitations à des collectionneurs particuliers d'arts décoratifs

Inauguré en 2014 avec la présentation d'une des cinq plus belles collections européennes de verres de la Renaissance, réunie par le Bordelais Philippe du Mesnil, ce cycle a pour enjeu principal de juxtaposer une collection institutionnelle, celle du musée, qui s'inscrit dans un passé et doit créer un lien avec l'avenir, avec une collection privée, réunie librement, et d'aborder ainsi le thème de la constitution des collections publiques et privées.

Il s'est poursuivi en 2015 avec la collection de Laurence et Jacques Darrigade, qui ont réuni depuis 25 ans plusieurs centaines de pièces des manufactures bordelaises de faïence fine, David Johnston et Jules Vieillard. Une collection privée ayant une ambition exhaustive puisque le couple des Darrigade vise à réunir toutes les pièces produites par la manufacture, ainsi que les archives pouvant éclairer l'histoire de cette importante aventure industrielle bordelaise.

L'exposition revient sur cette longue et complexe histoire, où se mêlent l'art, l'économie et le commerce.

En 2018, le musée a accueilli la collection de l'historien du graphisme Pierre Ponant, un ensemble inédit de livres et revues tchèques, qui a permis au public de découvrir la spécificité et la richesse du graphisme tchèque de l'entre-deux-guerres. Des prêts de peintures, d'objets et de mobilier de la galerie Morave de Brno et la projection de films d'époque apportaient des éléments de contexte artistique complémentaires.

En 2020, l'exposition *À la table d'un collectionneur – Histoire de la porcelaine de Bordeaux* n'a malheureusement pas pu ouvrir ses portes au public en raison du contexte sanitaire. Elle a cependant fait l'objet d'un plan interactif, accessible en ligne, permettant aux internautes de découvrir cette très belle collection de porcelaines de Bordeaux, dont la production, très brève, n'a duré que trois ans (1787-1790). Quelques invitations VIP ont pu être faites auprès de spécialistes ou d'amateurs.

4 - Renouvellement thématique de l'accrochage des collections anciennes

La programmation du musée vise également à renouveler l'accroche des collections anciennes, autour de thématiques spécifiques et à porter un nouveau regard sur les œuvres.

En 2014, l'exposition *De l'intime ou l'art de vivre au quotidien aux XVIII^e et XIX^e siècles* a ainsi été initiée à la suite du premier récolement décennal des collections, lors duquel ont été redécouverts, dans les réserves, de nombreux documents et objets témoignant de la vie quotidienne aux XVIII^e et XIX^e siècles. Qu'ils aient appartenu à des anonymes ou aux descendants des Bourbons, ces accessoires de costume, lettres, carnets de bal, jouets, bijoux et autres petits ouvrages nous proposent une incursion dans l'intimité des foyers de l'époque. Ces objets sont à la fois le reflet de goûts personnels et les supports d'expression de codes fixés par des groupes sociaux en matière de mode, de mœurs, de comportements.

À l'occasion de cette exposition, cent cinquante objets habituellement conservés dans les réserves ont été présentés au public.



L'année suivante, le public redécouvrait les collections permanentes sous l'angle du repas comme pratique quotidienne et culturelle aux XVII^e et XVIII^e siècles. Des aiguières en étain aux rafraîchissoirs en faïence, en passant par les salières en cristal et les pots à oilles en argent, cette exposition visait à retracer, à partir des collections du musée, l'évolution des manières de table, des modes et des comportements alimentaires.

Conçue en collaboration avec le musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le musée du Louvre, l'exposition *La Passion de la Liberté. Des Lumières au romantisme*, en 2019, a également fourni une belle opportunité pour redécouvrir les collections anciennes du musée, en dialogue avec des œuvres provenant de ces deux autres collections municipale et nationale. L'exposition invitait le public à s'interroger sur le concept de liberté, aux sens philosophique, politique, idéologique, social et économique, dans les arts à une époque nourrie par les idéaux de progrès, de raison et d'ouverture des Lumières.



VI. Un musée au service d'un nouveau métissage des publics



1 - Les publics qui fréquentent le madd-bordeaux

À la fois musée-maison, musée d'histoire et musée spécialisé dans les arts décoratifs et le design, le madd-bordeaux séduit un public de spécialistes, amateurs d'objets d'art anciens, un public local de Bordelais, attachés à préserver les monuments de son patrimoine, ou encore un public de touristes, qui voit réunies en ce lieu toutes les manifestations d'un art de vivre à la française.

Depuis 2013, la programmation s'est vue doublée d'un axe contemporain, mettant fortement l'accent sur le design. Ce changement a fédéré de nouveaux publics, plus jeunes comme on peut l'observer au quotidien dans les salles du musée. À titre d'exemple, en 2015, 250 détenteurs de la Carte jeune avaient fréquenté l'exposition, alors qu'ils étaient environ 700 en 2019, soit une augmentation de 180 %.

Arts décoratifs anciens et design contemporain génèrent, en effet, des publics différents, qui n'ont ni les mêmes pratiques ni les mêmes attentes.

C'est à la fois la force et la difficulté à laquelle l'institution doit faire face.

L'un des principaux enjeux du musée est de faire que ces publics se rencontrent, et s'enrichissent mutuellement.

Sur deux jambes, ce musée marche cependant dans une seule direction, dessinée par une programmation variée, dynamique et pointue, alternant sujets patrimoniaux et angles contemporains.

Depuis 2016, le musée, qui ouvrait ses portes à 14 heures, ouvre à 11 heures, nouvelle étape vers l'existence d'un lieu plus vivant, dont l'activité doit rayonner dans la ville.

Situé en plein centre-ville, non loin des musées des Beaux-Arts et d'Aquitaine, le madd-bordeaux est par ailleurs très lié à son quartier, à sa rue — qui est historiquement celle des antiquaires. Il émane de son bâti imposant, logé dans une cour-écran, une force tranquille qui attire autant qu'elle peut impressionner. L'ouverture de cette cour à des événements — depuis des projections de films en plein air jusqu'à l'installation de foodtrucks, en passant par des concerts de pop-rock, des matchs de basket-ball ou encore des ateliers de grainage autour de serres potagères — véhicule le message d'un lieu ouvert à tous, un lieu de rendez-vous, d'échanges, d'expérimentations. **Un lieu qui vit aussi grâce à son cadre architectural, avant même d'aborder ses collections et ses expositions.**

2 - Les objectifs du service des publics

Créé en 2015, le service des publics — composé d'une seule personne à son origine et dont l'équipe s'est maintenant élargie, notamment grâce à la participation de services civiques — doit :

- ▶ partager avec les publics les contenus des expositions et la vision portée par le musée
- ▶ inclure le public dans la médiation pour des visites actives et inclusives
- ▶ mettre en place la rencontre entre les designers, artistes et artisans — au cœur du projet — et les publics
- ▶ animer les événements culturels et éducatifs (conférences, ateliers etc.) aller chercher de nouveaux publics hors les murs



3 - Programmes et actions mis en place

a. Des contenus d'exposition adaptés afin d'être appropriables par tous

Chaque exposition, que son thème soit très grand public ou confidentiel, donne lieu à un important travail scientifique, puis à un travail non moins important de médiation. Nous pensons, en effet, que quel que soit le sujet, pointu, difficile d'accès ou pas, si celui-ci est bien expliqué et transmis, au travers de documents de médiation complets et respectueux du public ainsi que de visites guidées, le public sera tout à fait apte à se l'approprier. Plutôt que de baisser le niveau des contenus pour s'adapter à un public large, nous imaginons qu'une équipe de conservation très passionnée saura choisir les mots pour transmettre son enthousiasme et partager des contenus, quels qu'ils soient. L'objectif est de rendre grand public des contenus qui sont pointus.

Ainsi, pour chaque exposition, nous mettons en place trois niveaux d'informations et d'explications : large public et famille ; amateurs ; spécialistes.

Le contenu de ces expositions est également le noyau autour duquel se développent rencontres et ateliers pédagogiques.

b. Des contenus collaboratifs

Intégrés dans la scénographie de l'exposition

L'équipe du musée veille à proposer des contenus collaboratifs permettant au visiteur de devenir acteur et d'interagir avec le lieu, avec ses collections, avec ses expositions, et avec les autres visiteurs.

La visite des expositions tend ainsi à être rythmée par différents événements, liés à chaque fois à ses contenus spécifiques. Dans l'exposition *Oh couleurs !* par exemple, une cellule sollicitait la participation des visiteurs (qui devaient laisser un baiser-trace de leur rouge à lèvres, d'un rouge à chaque fois forcément différent), une autre permettait d'expérimenter l'interaction des couleurs (fondée sur la théorie de Josef Albers), une autre était constituée de mobilier d'édition pour que le public puisse essayer les meubles de Verner Panton et se plonger dans l'atmosphère de ses aménagements des années 1970. Enfin, dans la cellule dédiée à Paule Marrot, une application de réalité augmentée permettait de faire apparaître dans l'espace un modèle de Dauphine, dans toutes les couleurs imaginées par la créatrice dans les années 1950...

Ce besoin de contenus collaboratifs amènera l'équipe à développer des outils et applications de médiation numériques et un système permanent de médiation interactive.

Dans un espace dédié aux enfants

Afin que les visites puissent se faire en famille, au cœur de chaque exposition est installé un espace de jeux pédagogiques, pouvant accueillir les enfants seuls, laissant ainsi les parents visiter à leur rythme. Cet espace est aussi équipé pour accueillir les visites d'enfants en groupes, pour des visites ou ateliers dirigés. Les activités pédagogiques proposées alors sont conçues en collaboration avec les commissaires d'exposition et les scénographes.

c. Autour des expositions, une offre culturelle enrichie et diversifiée

Conférences, ateliers, stages s'organisent autour des thèmes d'exposition, en complément des visites guidées proposées, par public, (individuel — adultes, adolescents, enfants — groupe, scolaire, parascolaire), régulièrement à heures fixes, ou sur rendez-vous.

En complément des visites accompagnées, des livrets de visite, adultes et enfants, sont à disposition.

À la disposition des professeurs qui viennent faire des visites accompagnés de leurs élèves ou étudiants, sont proposés des documents adaptés aux demandes.

Les Jeudis du musée

Toutes les semaines d'octobre à mai, les *Jeudis du musée* offrent au public des rencontres, conférences ou visites thématiques sur les collections, les arts décoratifs et le design.

Ouvert à un large public, qu'il soit jeune, étudiant ou professionnel, ce programme a comme ambition sous-jacente de nourrir culturellement les étudiants bordelais ou venus à Bordeaux faire leurs études. L'objectif est que ces étudiants découvrent, grâce aux *Jeudis*, des personnalités ou des domaines encore inconnus d'eux, et que ces rencontres enrichissent leur vision du monde.

Afin que les étudiants de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux s'approprient ce programme de conférences, ils participent au choix des designers invités et conçoivent des outils dédiés : affiche, programme et document présentant le designer invité. Une façon de faire participer activement les étudiants aux programmes culturels.

Le musée a clairement ainsi resserré ses liens avec le public étudiant.

Ces interventions sont suivies d'un échange convivial, autour d'un verre offert par le musée, entre le public et l'intervenant. C'est l'occasion pour les visiteurs de côtoyer directement des historiens, des spécialistes du monde des arts décoratifs, des artisans et des designers dans un contexte privilégié.

Ces Jeudis répondent bien à ce que le public attend aujourd'hui : que le musée soit un lieu de culture, mais également de rencontre, de vie.

d. La rencontre avec les artistes

Les artistes et designers sont continuellement présents et actifs au musée, soit directement dans la programmation des expositions, soit dans leur mise en scène, et dans la réalisation des catalogues (designers graphiques).

Chaque venue au musée d'un designer est l'occasion d'un contact avec les publics.

Pré-vernissages

La ou le designer exposé, la ou le scénographe de l'exposition, reçoivent les enfants pour un pré-vernissage. Ils leur racontent l'exposition, leur parlent de leur travail, de leur métier, échangent avec eux. Les questions des enfants, sans aucun a priori ni filtre, sont souvent également très enrichissantes pour les artistes/designers.



Stages au musée

Le graphiste Philippe Millot a été le premier à initier la série des stages « artistes et enfants » en 2014. Il a lui-même conçu son programme pédagogique autour du thème choisi pour le stage : l'écriture et le graphisme, utiles dans la vie de tous les jours.

Depuis, nombreux artisans ou designers ont accepté d'entrer ainsi dans une sorte de processus d'échange avec le musée : ils viennent faire un travail de commande (exposition, scéno, catalogue) et ils donnent de leur temps (rémunéré bien sûr) pour partager avec les enfants.

Visites par les artistes

Dès que cela est possible, les artistes et designers intervenant au musée sont sollicités pour conduire eux-mêmes des visites (accompagnés par le musée bien sûr) ou bien pour intervenir lors d'une conférence ou d'une rencontre.

Le designer italien Andréa Branzi est ainsi resté une semaine après l'ouverture de son exposition *Andrea Branzi, pleased to meet you*, en 2014, pour faire des visites aux publics.

En 2019, Martin Szekely, comprenant très bien le challenge que représente pour le musée d'exposer un designer connu des professionnels mais inconnu du public, a accepté de venir un samedi tous les 15 jours pour rencontrer les publics, et cela pendant toute la durée de l'exposition *Construction – Martin Szekely*.

Dans le cadre de l'exposition *As movable as butterflies. Les chōchin du Japon*, le public a pu fabriquer une lanterne japonaise lors d'un atelier donné par les frères Kojima, artisans japonais.

Un designer au lycée – Hors les murs

Initié en 2018, *Un designer au lycée* est un projet d'éducation artistique et culturelle dans les classes qui a pour objet de favoriser la rencontre entre les designers et les lycéens. Octave de Gaulle, Ionna Vautrin, Marion Pinaffo, Raphaël Pluinage, Teddy Sanches et Bérengère Bussioz comptent parmi les jeunes designers engagés dans ces projets pédagogiques. Soutenu financièrement par la DRAC, *Un designer au lycée* propose de favoriser la rencontre des élèves du secondaire, en particulier ceux des filières professionnelles, technologiques ou agricoles avec des designers, dans des territoires éloignés des musées, soit par leur situation géographique soit par les difficultés sociales ou scolaires des élèves.

Ce projet important vise à :

- Familiariser les lycéens à la discipline du design.

- Mettre en pratique une expérience créative à partir de leurs connaissances théoriques.
 - ♦ Découvrir des savoirs techniques et scientifiques dans un domaine inattendu comme le design.
 - ♦ Élargir leur horizon secondaire en les projetant vers des filières créatives.
 - ♦ Valoriser les métiers manuels.
 - ♦ Poser un regard nouveau sur le monde et les objets qui les entourent.
 - ♦ Développer un esprit critique.
 - ♦ Vivre une expérience collaborative, éducative et non académique.

Le programme se déroule en 3 étapes :

- Découverte de l'exposition in situ avec les médiateurs du musée, exploration des thèmes et analyses des enjeux de design en lien avec la thématique abordée.
- Atelier d'expérience pratique du design animé par un designer dans la classe : réalisation concrète d'un objet, expérience concrète de la matière, de la technique et du geste.
- À cette occasion, le designer présente son métier et son parcours professionnel, ses inspirations et ses expériences d'apprentissages.

Pour affirmer cette dimension créative du musée, l'institution doit être toujours plus fréquentée par les créateurs locaux, nationaux et internationaux. Ils doivent être ainsi régulièrement sollicités en tant que graphistes et scénographes d'une part (un musée de design ne peut pas faire l'économie de leur participation aux montages d'exposition, quels qu'en soient le sujet et les budgets), et invités à montrer et présenter leur travail d'autre part.

e. Notre mission d'éducation et d'ouverture à l'art

Une des principales missions inscrites, dès 2013, au PSC du madd-bordeaux est de participer à l'éducation artistique des enfants. Nous sommes convaincus que le principe d'un accès universel à la culture doit passer en priorité par le travail fait auprès des plus jeunes.

Les activités du musée sont des outils, complémentaires à ceux de l'école, de réflexion, d'expression et de pratique. Ils visent à ouvrir de nouveaux horizons aux enfants, à les sensibiliser au monde actuel et à ses nouvelles cultures, à développer des connaissances critiques pour leur permettre de penser, par leurs propres moyens.

Au-delà des stages et rencontres avec les artistes énoncés ci-dessus, le musée met en place des ateliers pédagogiques dans ses espaces, mais accompagne également les enfants à l'extérieur, notamment pour des visites d'ateliers de verriers, d'ébénistes, d'orfèvres, de designers ou autres métiers liés aux arts décoratifs ou au design. Un enseignement sur les matériaux sera créé par ailleurs, afin de donner les connaissances élémentaires de ce qui constitue la base de ces métiers et, parallèlement, de la lier aux questionnements actuels suscités par les problématiques de développement durable. Expliquer, entre autres, comment le choix des matériaux, au-delà de leurs conséquences plastiques, opère aussi sur l'intelligence contextuelle d'une production et devient un positionnement éthique.

Le programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire, va dans ce sens.

Initié et financé par la Fondation d'entreprise Hermès depuis 2016, en collaboration avec l'Académie de Bordeaux, en partenariat avec les Compagnons du devoir, l'école Camondo et le madd-bordeaux (pour le territoire de la Gironde), il est destiné à sensibiliser les jeunes aux métiers de la main. Deux écoles pilotes ont été sélectionnées en coopération avec l'Académie de Bordeaux pour l'année 2021/22 : 2 classes, 60 élèves, 2 artisans (ébéniste et maroquinier), 24 ateliers coordonnés et animés par les médiateurs du madd-bordeaux.



Les ateliers de travail avec les artisans du programme Manufacto sont un premier jalon vers la formation et l'insertion professionnelle.

Des projets pédagogiques sur mesure

Ils sont également élaborés dans le cadre d'une coopération étroite avec des enseignants ou avec des partenaires de l'éducation. **Learn in English** en est un exemple. C'est un programme pédagogique d'apprentissage de l'anglais construit à partir de l'exposition *Playground, le design des sneakers* à l'attention des enseignants en anglais des collèges et des lycées.

f. Hors les murs du madd-bordeaux

Le musée développe des activités hors les murs avec trois objectifs :

Aller à la rencontre de publics qui ne connaissent pas le musée

Favoriser l'accès à la culture pour un public, et notamment scolaire, éloigné du centre-ville. Pour sensibiliser ces publics et motiver par la suite leur venue au musée.

Le musée étant aujourd'hui identifié comme un lieu ressource sur les thèmes du XVIII^e siècle, de l'architecture et du patrimoine, il organise hors les murs des parcours thématiques, à l'image de « La vie au XVIII^e siècle : de la ville à la campagne » conçu pour les établissements scolaires de la Ville de Floirac et en coopération avec le Domaine de Sybirol à Floirac.

Rencontre avec un designer, Vivre le design, Un designer au lycée, Médiation dans la classe (pendant le confinement en lien avec l'exposition *Playground, le design des sneakers*) sont différents programmes développés à l'extérieur.

Pour les publics adultes, le service des publics organise des rencontres dans les bibliothèques (avec parfois un « corner » dédié à l'exposition) pour rencontrer des publics intéressés par la culture mais qui n'ont cependant pas de pratique familiale des musées. Une façon de familiariser ces personnes avec le musée.

Coopérer avec les acteurs de l'insertion sociale et de l'éducation populaire.

Des collaborations sont en cours avec les maisons de quartier et les maisons du projet des quartiers prioritaires, ou avec des infrastructures comme Quai des sports, notamment. Il s'agit de tisser des liens durables, et créer des parcours adaptés, vecteurs d'émancipation.

Parmi les projets d'insertion sociale, un projet de collaboration en construction avec le quartier

des femmes de la prison de Bordeaux-Gradignan a été mis en veille durant la crise du Covid mais démarrera dans un futur proche.

Préparer la venue au musée de publics en situation de handicap.

En collaboration avec l'Union nationale des aveugles et déficients visuels – UNADEV –, le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés – SAMSAH – ou encore la Scop Signe – agence d'interprètes en langue des signes –, nous développons, dans la mesure de nos moyens humains et financiers, des propositions sur mesure.

Des réflexions avec le pôle Culture du centre hospitalier Charles-Perrens pour un projet délocalisé au sein de cet établissement sont également en cours.

4 - Une dynamique de réseau

Depuis 2013, le madd-bordeaux travaille à devenir un interlocuteur incontournable de la scène culturelle bordelaise : institutions et structures privées ou associatives.

Les collaborations avec les réseaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sont de plus en plus actives, notamment autour du design, qui fédère des acteurs de domaines très variés. Ce champ de la création, intimement lié aux transformations actuelles de la société, est essentiel pour constituer les bases de la pédagogie, qui se renouvelle autour des nouvelles problématiques de développement durable, de numérisation et de responsabilité collective et civique. Le musée met en place différentes propositions en ce sens, à destination des enseignants de tous les niveaux.

La direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et le réseau Canopé sont des partenaires récurrents de nos projets pédagogiques, articulés autour de l'exposition phare de l'année. Ces projets, se déroulant de septembre à mai, sont constitués de cinq temps forts, des séances de formation des enseignants jusqu'à l'accueil d'un designer dans les écoles.

Les structures culturelles du territoire et lieux de pratique culturelle (le Rocher de Palmer, le Grand-Théâtre, musées, Cap Sciences, librairie Mollat/Station Ausone, Quai des sports...) sont des partenaires réguliers.

Le musée est maintenant parfaitement intégré dans une dynamique de proximité (notamment avec l'association des commerçants de la rue Bouffard) qui permet de proposer des actions communes originales.

Les prochaines étapes sont la création de liens plus forts avec le réseau associatif spécialisé.

D'autres activités ponctuelles mettent en œuvre différents partenariats avec des institutions extérieures : les élèves commissaires-priseurs de l'École du Louvre, les Ateliers d'Art de France, les Rencontres de l'AFAV (Association française pour l'archéologie du verre), le séminaire national du réseau des ressources protocolaires de France, le pôle senior de la Ville de Bordeaux, l'office de tourisme, et l'ensemble des institutions culturelles de la ville de Bordeaux.

5 - Les limites de l'organisation actuelle

En 2019, 502 classes ont été accueillies au madd-bordeaux. Soit une augmentation de 52 % depuis 2016. Ce qui représente plus de 15 000 élèves.

Cependant les contraintes d'espace des bâtiments empêchent d'accueillir les classes complètes, et notamment pour des actions de médiation associées à une pratique artistique

ou une expérience pratique. Diverses solutions ont été mises en place sans pleinement satisfaire le besoin des enseignants ni des équipes éducatives du musée : diviser la classe en deux et doubler l'intervention de médiation, renoncer aux ateliers pratiques avec les classes, exploiter les extérieurs quand le temps permet, faire médiation dans les classes mais loin des œuvres.

Ces contraintes de bâtiment entraînent également des conséquences sur les activités d'éducation artistiques et culturelles proposées au jeune public individuel car elles limitent l'accueil dans les ateliers de pratique à une dizaine d'enfants.

Le développement d'un public plus jeune rend nécessaire le développement d'outils de médiation adaptés. La médiation numérique est un des outils qui permet d'interagir avec les publics avant, pendant et après la visite du musée. Si les initiatives se sont multipliées (projet étudié avec l'entreprise HistoPad, projets expérimentaux menés avec des étudiants diplômés ou en cours de diplôme en design interactif, projet conduit en partenariat avec une start-up locale, I Can Fly, pour l'exposition *Oh couleurs !*), reste à produire un système permanent de médiation interactive.

L'augmentation et la diversification des publics induisent la conception de nouvelles formes de médiation adaptées à chacun. La nécessité d'une organisation du travail plus adaptée, l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux outils techniques (la vente ou la réservation en ligne) permettront de mieux répondre à cette évolution et de contribuer à la satisfaction du visiteur.

VII. Un musée qui rayonne localement et internationalement



1 - Le madd-bordeaux au cœur du réseau culturel et associatif bordelais

Au fil du temps, le madd-bordeaux a construit des liens privilégiés avec les acteurs culturels du territoire, institutions, structures privées et associations.

a. Prêts et dépôts

Les relations entretenues avec les autres musées facilitent les **prêts** à l'occasion de grandes expositions temporaires ou de présentations visant à mettre en avant les collections municipales.

De septembre 2018 à janvier 2019, la présentation *Mémoire d'architectures* visait à mettre en valeur la spécificité architecturale de l'ancienne prison, à travers des photographies anciennes, et à les mettre en regard de bâtiments caractéristiques de l'ère industrielle, investis par des artistes ou convertis pour des enjeux culturels. En écho à cette réflexion, étaient présentées quatre séries de photographies des artistes Bernd et Hilla Becher qui, dans une démarche documentaire voire encyclopédique, ont mis en évidence la beauté mécanomorphe des bâtiments industriels. Cette présentation s'est construite en collaboration avec le **CAPC qui a généreusement prêté au madd cette importante série photographique des Becher.**

En 2020, l'exposition *À la table d'un collectionneur. L'histoire de la porcelaine de Bordeaux* qui mettait en avant la collection de porcelaines de Bordeaux réunies par un amateur bordelais, était enrichie de plusieurs prêts de documents d'archives, provenant des **Archives de Bordeaux Métropole, des archives départementales de la Gironde, du musée d'Aquitaine et de la bibliothèque Mériadeck.**

L'évolution des parcours des collections permanentes de chacun des musées de la ville, tout au long de leur histoire, a également suscité des demandes de **dépôts** pour enrichir et compléter des thématiques, des ensembles ou des présentations. Le madd-bordeaux compte ainsi 109 œuvres provenant des collections du **musée des Beaux-Arts, du musée d'Aquitaine, des Archives de Bordeaux Métropole.** De la même manière, le musée a également mis en dépôt plus d'une centaine d'œuvres, répartie dans plusieurs musées et institutions de la ville, dont 19 œuvres au **musée des Beaux-Arts**, 52 au **musée d'Aquitaine**, 26 au **musée du Vin et du Négoce**, sept œuvres aux **Archives de Bordeaux Métropole** et cinq à **l'hôtel Saint-Marc** (propriété du CHU de Bordeaux).

b. Expositions en coproduction

Ces dernières années, les collaborations avec les musées et institutions culturelles de la ville ont aussi donné naissance à des **expositions coproduites ou accueillies** dans différents lieux.

D'octobre 2014 à janvier 2015, l'exposition *Andrea Branzi, please to meet you*, conçue et produite par le madd-bordeaux, était ainsi répartie dans deux lieux hors les murs, l'église Saint-Rémi, aujourd'hui désacralisée, située au cœur de la ville, et **arc en rêve centre d'architecture**, qui a accueilli la partie de l'exposition dédiée au projet d'urbanisme *No-Stop City* développé par le designer.

Les Saisons culturelles coordonnées par la direction des Affaires culturelles ont fourni des opportunités pour de riches collaborations avec les musées et institutions culturelles. En 2019, le thème de la Saison culturelle *Liberté !* et la collaboration exceptionnelle avec le **musée du Louvre** ont donné lieu à la conception de l'exposition *La Passion de la Liberté. Des Lumières au romantisme* dont le commissariat était assuré à la fois par le **musée des Beaux-Arts** et le madd-bordeaux.



c. Autres modes de collaboration

Le musée veille à s'inscrire dans une dynamique de réseau, en lien avec le tissu associatif actif sur le territoire.

La programmation culturelle qui accompagne les expositions implique de façon régulière les associations bordelaises ou de la métropole.

En janvier 2020, à l'occasion de l'exposition *A.P.M – Ambient Party Machines*, la **FIMEB** « fabrique de projets culturels indépendants », installée à Bordeaux et spécialisée dans les musiques électroniques, était invitée à faire vivre l'installation des jeunes designers Roman Weil et Tom Formont par des performances de musique expérimentale ambient et techno, lors de trois rendez-vous répartis sur la durée de l'exposition.

L'exposition *Playground, le design des sneakers* a également favorisé le tissage de liens avec de nouveaux partenaires et publics. La collaboration, en amont de l'exposition, avec **l'association « Lâche-moi les baskets »** a non seulement facilité de nombreux prêts, mais a aussi permis de réaliser une série de rencontres et de moments conviviaux avec des passionnés et collectionneurs de sneakers de Bordeaux et sa région. L'installation d'un terrain de basket dans la cour de l'hôtel de Lalande, au cœur du musée, a entraîné la collaboration avec la **Ligue de Basket Nouvelle-Aquitaine**, pour l'organisation de matchs officiels, qui ont attiré des publics nombreux, découvrant le musée à cette occasion.

Parallèlement à ces événements culturels, le musée tente de répondre positivement au plus grand nombre de demandes d'acteurs culturels à la recherche de salle de réunion ou d'espace disponible. C'est, à chaque fois, l'occasion d'une rencontre suivie d'une visite dans les salles pour les participants, et la façon de resserrer les liens avec ces acteurs culturels locaux.

Les différents acteurs d'Astre, le réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine, organise ainsi des formations, ou autres, au musée.

L'organisation et la conception d'événements hors les murs donnent régulièrement lieu à des collaborations avec de multiples acteurs. Outre les autres directions de la ville potentiellement concernées, et les mairies de quartier, certains projets ont pris forme à travers des collaborations avec des associations et collectifs d'habitants. En 2021, la création de jardins dans la ville, l'un des volets hors les murs de l'exposition *Paysans designers*, a été rendue possible grâce à la collaboration d'associations actives sur le territoire et sensibles aux enjeux développés par l'exposition. Le réseau de l'association **Les Incroyables Comestibles** a permis de mobiliser plusieurs collectifs d'habitants pour l'entretien d'un jardin place des Quinconces et, grâce à la collaboration de **l'association Insert' Net'** (qui vise à la réinsertion professionnelle de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières), les jardins ont pu être arrosés pendant plusieurs mois. Les liens tissés avec les Incroyables Comestibles se pérennisent à travers la réutilisation des jardinières conçues pour ce projet, par des collectifs qui en ont exprimé le besoin pour des jardins partagés dans la ville.

Le musée profite également des temps forts de la vie artistique pour solliciter des collaborations avec des acteurs de la scène locale : en 2019, à l'occasion de la Fête de la musique, le collectif bordelais **Super Daronne**, qui œuvre pour la promotion de la culture électronique et urbaine, a été invité à se produire dans la cour d'honneur du musée ; la même année, à l'occasion du vernissage de l'exposition *Memphis – Plastic Field*, le musée a accueilli *Chiquenaudes*, une chorégraphie de Daniel Larrieu (1982) en partenariat avec la **Manufacture CDCN**.

Enfin, le musée répond à de nombreuses sollicitations d'acteurs culturels qui rayonnent sur le territoire bordelais, comme **Bordeaux Open Air**, dont le festival de musique électronique multi-générationnel et ouvert à tous, rencontre un très grand succès chaque année. Bordeaux Open Air décline un large panel d'activités culturelles et artistiques lors de ses événements. En 2021, dans le cadre de sa saison supplément boa, Bordeaux Open Air a collaboré avec le madd-bordeaux pour l'organisation d'une soirée sur les liens entre musiques électroniques et transition énergétique, en deux temps, une conférence-table ronde suivie d'une découverte de l'exposition *Paysans designers* en musique.



Le madd-bordeaux est aussi intégré dans une dynamique de proximité, notamment avec l'association des commerçants de la rue Bouffard, qui permet de proposer des actions communes originales.

2 - Le rayonnement national du musée : une institution de référence pour l'étude et la valorisation des arts décoratifs et du design

À travers sa programmation rythmée et audacieuse et en renforçant ses liens avec les musées nationaux et d'autres musées de région, le madd-bordeaux s'est imposé comme une institution de référence en France pour l'étude, la valorisation et la diffusion des arts décoratifs et du design.

La programmation des expositions donne lieu à des collaborations à l'échelle nationale, avec des institutions et des acteurs provenant de toutes les régions.

Le madd-bordeaux a ainsi pu bénéficier de prêts de nombreuses institutions parmi lesquelles le **musée du Louvre**, le **Centre Pompidou**, le **Cnap**, le **musée d'Art moderne de la Ville de Paris**, les **musées nationaux de Sèvres et de Limoges**, le **musée national des Arts asiatiques Guimet**, le **musée des Beaux-Arts de Rennes**, le **musée national du Sport**.

Les designers et graphistes avec lesquels le musée collabore pour la scénographie et le design graphique de chacune des expositions sont installés dans différentes régions (Île-de-France ; Nouvelle-Aquitaine ; Pays de la Loire etc.) et ont, pour la majorité d'entre eux, déjà une reconnaissance à l'échelle nationale dans leur domaine. Parmi eux, le designer français Pierre Charpin a mis en scène l'exposition *Oh couleurs !* en 2017. Le designer français Mathieu Lehanneur, classé parmi les « 100 World top designers and influencers » par les magazines *Wallpaper* et *Surface*, a mis en scène l'exposition *Playground, le design des sneakers* en 2020.

Le cycle d'invitations à de jeunes designers a permis de mettre en valeur de récents diplômés d'écoles au rayonnement national ou international comme **l'ENSCI – Les Ateliers** (Roman Weil et Tom Formont, Raphaël Pluinage et Marion Pinaffo) et **l'ENSAD** (Basile de Gaulle et Romée de La Bigne). La présence de la directrice du musée, Constance Rubini, dans le jury du **prix Audi Talents Award**, a permis de mettre en lumière le musée, comme acteur de promotion et de diffusion du design contemporain en France. Plusieurs lauréats du prix ont présenté leurs travaux au musée, parmi lesquels Roman Weil et Tom Formont (*A.P.M – Ambient Party Machines*), Raphaël Pluinage et Marion Pinaffo (*Phénomènes*), ou encore Teddy Sanches (*Playground, le design des sneakers*).

Les collections du madd-bordeaux connaissent une visibilité croissante depuis plusieurs années, en raison notamment de la mise en ligne des collections de design sur la base videomuseum (cf. partie 2 – II, 7). Le musée reçoit régulièrement des demandes de prêt d'institutions culturelles au rayonnement national. Depuis 2013, le musée a ainsi prêté près de **500 œuvres**, dont environ 400 à des institutions en dehors de la ville, parmi lesquelles le **Château de Chambord**, le **musée Cognacq-Jay**, le **musée des Arts décoratifs de Paris**, le **musée national Adrien Dubouché**, le **Grand Palais**, le **Centre national du costume de scène de Moulins**, le **musée des Beaux-Arts d'Orléans**, le **musée d'Art moderne et contemporain de Saint-Étienne**, le **musée des Beaux-Arts de Rouen**, le **FRAC Grand Large à Dunkerque** ou le **Mucem à Marseille**.

La conservation et la restauration des œuvres encouragent le musée à collaborer avec des institutions nationales de premier plan dans ce domaine, notamment avec les **élèves restaurateurs de l'INP** ainsi qu'avec le **C2RMF** pour des projets de restauration complexe. Ce type de collaboration participe également de la reconnaissance du musée à l'échelle nationale.



Les publications du musée à l'occasion des expositions contribuent également à la reconnaissance du travail de fond accompli dans les domaines des Arts décoratifs et du design. Ces publications font l'objet d'une très bonne diffusion sur le territoire (Norma éditions) et sont présentes dans de nombreuses bibliothèques généralistes, universitaires ou spécialisées. Les catalogues des expositions *Andrea Branzi, pleased to meet you* (2014) et *Memphis – Plastic Field* (2018) sont ainsi répertoriés dans 17 bibliothèques en France sur la base Sudoc. Le musée veille également à ce que toutes ses publications soient transmises aux bibliothèques des écoles et musées couvrant les mêmes champs et disciplines.

Le madd-bordeaux fait partie du bureau du Conseil National du Design (CNDes). Constance Rubini y pilote la commission « Soutenir — Dispositifs d'appui culturel au design ». Créée en septembre 2021, cette instance de concertation agit comme un comité professionnel de filière, chargé d'observer, d'étudier, de faire de la prospective et des propositions aux pouvoirs publics — pour mettre en place une stratégie et une politique nationale du design. Le Conseil National du Design (CNDes) remettra son premier rapport d'activité au Premier ministre, ainsi qu'aux ministres de la Culture et de l'Économie, des Finances et de la Relance, fin 2022, rapport qui sera rendu public.

La présence de la directrice du musée au sein de différentes instances nationales contribue également au rayonnement du musée. Entre 2016 et 2019, **Constance Rubini a présidé le conseil d'administration du Cnap**. Elle fait également partie du comité scientifique d'acquisitions du musée des Arts décoratifs de Paris. Avec ces deux institutions, le Cnap et le MAD, le madd-bordeaux a mis en place un réseau des musées ou institutions françaises de design et de graphisme, qui se réunit une fois par an.

Constance Rubini est membre du comité de pilotage de la Galerie Nationale du Design/Cité 2025 projetée à Saint-Étienne. Elle est régulièrement sollicitée pour participer aux jurys de prix en lien avec le design, parmi lesquels les Audi Talents Awards et le prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main – dialogues. Elle est également présidente du jury de sélection pour la **Section française de la Triennale 2022** et participe au comité de pilotage du projet d'exposition.

3 - Un musée ouvert à l'international

Depuis plusieurs années, le musée développe des collaborations avec des institutions (écoles, musées) et des artistes internationaux.



Le madd-bordeaux bénéficie régulièrement de prêts d'institutions étrangères. En 2017, l'exposition *Oh couleurs !* a bénéficié des prêts du musée de la Triennale de Milan, de la fondation Judd à Marfa (Texas) et de plusieurs collectionneurs étrangers. En 2018, la galerie morave de Brno et le musée des Arts décoratifs de Prague en République tchèque ont contribué à l'exposition *L'image-livre, éditeurs et artistes de l'avant-garde tchèque*, par le prêt de mobilier, d'objets et de tableaux. L'exposition *Playground, le design des sneakers*, qui réunissait plus de 80 prêteurs, a bénéficié de la contribution du Northampton Museum and Art Gallery, du Musée Olympique de Lausanne, des collections historiques de plusieurs marques (Adidas, Puma, New Balance) et collectionneurs étrangers.

Le musée collabore également avec des artistes et designers internationaux. Outre le prêt d'œuvres pour des expositions, ces collaborations peuvent prendre la forme de commandes, comme celle passée à la graphiste néerlandaise Irma Boom à l'occasion de l'exposition

Oh couleurs ! en 2017 et au designer allemand Konstantin Grcic à l'occasion de la Saison culturelle *Liberté !* en 2019.

Les collections du musée ont également voyagé au-delà des frontières, à l'occasion de grandes expositions, comme *Bordeaux, port de la Lune* présentée au musée d'histoire de Fukuoka et au musée national d'art occidental de Tokyo en 2015, *21st Century. Design after Design* au musée de la Triennale de Milan en 2016-2017 et *Hokusai and Japonisme* au musée national d'art occidental de Tokyo en 2017-2018.

Le madd-bordeaux est inscrit dans plusieurs réseaux de musées à l'échelle internationale : membre de l'ICOM, il fait aussi partie du réseau FRAME (French Regional American Museum Exchange) et du AAD Network (réseau des musées d'Art Décoratifs et de Design dans le monde), autant de liens qui fournissent des opportunités d'accueil et de co-productions d'expositions ou de futurs projets de recherche transversaux.

Enseignante à l'ECAL – École cantonale d'art de Lausanne, Constance Rubini joue un rôle clé dans les liens que le musée a tissés avec cette école à la renommée internationale dans le domaine du design. Le madd-bordeaux a ainsi mis en avant des projets de jeunes diplômés, comme Pietro Alberti en 2017-2018. De jeunes designers issus de l'ECAL ont aussi été associés à la scénographie de grandes expositions, comme *Playground, le design des sneakers* pour laquelle Arthur Fosse (diplômé en 2019) a assisté Mathieu Lehanneur, et *Paysans designers, l'agriculture en mouvement* pour laquelle Bérengère Bussioz (diplômée en 2020) a assisté Jean-Baptiste Fastrez et François Bauchet. Pour cette dernière exposition, à l'invitation du madd-bordeaux, les étudiants en deuxième année en Bachelor Design Industriel, accompagnés des designers Erwan Bouroullec et Adrien Rovero, ont donné forme à leurs observations et interrogations sur le paysage agricole actuel. Ils ont conçu l'installation *Real facts*, présentée dans l'exposition, qui donne une forme plastique à un ensemble de points de vue néophytes portés sur l'agriculture actuelle, à travers le prisme du design.

4 - Une communauté d'ambassadeurs

Depuis sa création, le madd-bordeaux est soutenu par des donateurs et mécènes qui accompagnent sa programmation, le rayonnement de ses collections et de son offre culturelle auprès d'un public national et international.

a. Les Amis du musée, un soutien historique

L'association des Amis du madd-bordeaux rassemble des amatrices et amateurs d'arts décoratifs et de design qui contribuent, par leurs dons, à l'enrichissement des collections et au rayonnement du musée. Cette association s'inscrit dans l'histoire du musée, puisque le musée d'Art ancien avait déjà à ses côtés une société d'amis, créée vers 1924. L'association réunissait une communauté des « amis du musée », très dix-huitiémiste.

Une des missions portées par Constance Rubini à son arrivée consistait à renouveler la communauté vieillissante de l'association des Amis de l'hôtel de Lalande. Le nombre de participants était en baisse, car les membres ne parvenaient pas à passer le relais auprès de leurs familles ni de leurs amis. Il s'agissait donc d'entretenir et de créer un nouveau groupe pour soutenir l'action contemporaine. La difficulté à contourner a été de développer un nouveau réseau, plus tourné vers le design, sans heurter le groupe des amis anciens, dont les familles sont souvent liées à l'histoire ancienne du musée. Le nom de l'association a été changé en « Amis du musée des Arts décoratifs et du Design », de façon à être plus fédérateur : un premier pas vers ce renouvellement.

Un groupe d'amis réuni autour du design a été constitué en 2018 et a pris le nom de « cercle du design », afin de fédérer les amateurs de design et de leur proposer des activités dédiées. Le Cercle a vu son nombre d'adhérents monter à 75 en 2021, nombre presque équivalent à celui des amateurs des arts décoratifs cette année-là.

Forte de cette nouvelle communauté, tissant des ponts entre le design et les arts décoratifs l'association réunit les amateurs d'art décoratifs et de design et propose des activités communes à ses adhérents autour des collections, des expositions du musée, de visites hors les murs et de voyages autour, notamment, des foires internationales.

Les cotisations permettent à l'association de contribuer et de soutenir différentes actions du musée. Parmi elles, on peut citer les acquisitions d'œuvres d'art pour enrichir les collections du madd-bordeaux, la publication de catalogues, les activités auprès des jeunes publics telles que la Team junior du madd-bordeaux, l'organisation de cycle de conférences autour des collections du madd-bordeaux et l'organisation de manifestations, événements, conférences, concours, voyages pour faire partager la connaissance des arts décoratifs et du design au plus grand nombre.

Ce réseau d'amis est un soutien financier, mais aussi une source de rayonnement pour le musée. Réunissant un cercle de passionnés à l'occasion d'activités culturelles dédiées, l'association des Amis facilite les rencontres entre des amateurs, des collectionneurs, des conférenciers, des artistes et des acteurs du monde de l'art. Son développement est une nécessité, il permet de continuer à construire et étoffer des liens entre le musée et différents milieux sociaux et professionnels.

b. Les mécènes et partenaires

Le madd-bordeaux est accompagné chaque année par des mécènes et partenaires. Grâce à leur soutien généreux et essentiel, le musée des Arts décoratifs et du Design peut développer sa programmation et ses actions.

Soutenant chaque année, depuis 2014, la programmation du madd-bordeaux, Château Haut-Bailly est le mécène d'honneur du madd-bordeaux. Grâce à son soutien, doublé par la Ville de Bordeaux, le musée s'impose peu à peu comme lieu culturel majeur de la ville de Bordeaux et centre de diffusion de la culture du design et des arts décoratifs.

Le mécénat de Château Haut-Bailly participe positivement à la visibilité du madd-bordeaux. Il incite de nouveaux partenaires à nous rejoindre et renforce le réseau d'ambassadeurs, à travers, notamment les Amis du madd-bordeaux, dont Elisabeth Wilmers, propriétaire de Château Haut-Bailly, a pris en 2021 la présidence. Le soutien de Château Haut-Bailly est un signe de confiance pour l'ensemble de nos collaborateurs et interlocuteurs. Cette impulsion permet aux équipes du musée, qui se mobilisent autour de sa programmation et de ses actions culturelles, à continuer de développer et faire rayonner le musée. Le Château Haut-Bailly accompagne également les évolutions et transformations du musée et est le mécène fondateur du grand projet de rénovation architectural du madd-bordeaux.

Certains autres mécènes, qui nous soutiennent annuellement, choisissent de cibler leur participation sur le soutien de nos événements festifs auprès des publics. C'est le cas des Crus Bourgeois qui accompagnent par un mécénat en nature nos événements culturels.

Pour accompagner les actions du service des publics, des partenariats sont également mis en place, c'est le cas du partenariat avec la Fondation Hermès qui soutient et porte de concert le projet Manufacto, programme EAC, auprès des scolaires.

À chaque projet d'exposition, le musée réunit des partenaires spécifiques qui se retrouvent autour d'un projet qui fait sens pour chacun individuellement ou collectivement.

Scientifiques, techniques, financiers, les partenariats du madd-bordeaux sont conçus pour fédérer une communauté autour de l'exposition, soutenir son propos. Ainsi à l'occasion de l'exposition *Paysans designers, l'agriculture en mouvement*, près de 70 contributeurs ont réuni leurs compétences, parmi eux 9 entreprises et fondations ont soutenu l'exposition : Château Haut-Bailly, Château Cheval Blanc, Fonds d'Initiatives Lafite, La Fondation Didier et Martine Primat et son Fonds Abrisé Odonata, Farrow & Ball, Texaa, Les magasins Truffaut, International Flavors & Fragrances (IFF).

Pour cette exposition, Cheval Blanc a accompagné le madd-bordeaux sur plusieurs volets : un volet accueil du public avec un accès au domaine de Cheval Blanc grâce au billet d'entrée de l'exposition ; un volet médiation avec l'accueil d'un grand nombre d'écoles pour découvrir les techniques agroécologiques mises en place sur le domaine ; un volet communication par un relais dans les médias de l'exposition au madd-bordeaux et hors les murs au domaine Cheval Blanc ; et un volet financier par le soutien pécuniaire de l'exposition.

Partageant des valeurs communes et soutenant les actions du musée, les partenaires du madd-bordeaux contribuent ainsi à ses missions culturelles sociales et éducatives et à son rayonnement, participant par ce biais, à l'attractivité touristique, culturelle et économique bordelaise.

5 - Une présence significative dans les médias

La communication dans les médias est essentiellement axée sur les expositions temporaires. L'activation des relations presse locales, nationales et internationales, de façon systématique pour cette programmation, à un réseau ciblé mis à jour régulièrement par le service, notamment presse design — arts décoratifs — culture, a permis d'inscrire le musée dans une perspective de rayonnement en France comme à l'étranger. La mise en place d'une stratégie spécifique déployée par le service communication (cf. partie 1 – VIII) a considérablement augmenté la visibilité du madd-bordeaux dans les médias et a favorisé le développement de liens privilégiés avec des journalistes spécialisés.

En parallèle, l'agence Claude Colin (marché public de la DGAC) accompagne de façon ponctuelle le musée dans la mise en œuvre de la stratégie de relations presse dédiée à chaque exposition temporaire majeure et dans la mise en place d'un voyage de presse annuel.

Le musée suscite chaque année toujours plus de retombées, en moyenne deux cents articles et citations dans les médias off et online. Chaque année, les équipes accueillent une quarantaine de journalistes.

La programmation est bien relayée dans les médias locaux (*Sud Ouest, Vivre Bordeaux, Aqui, Sortie à Bordeaux, Clubs et Concerts, Clubs et Comptines, Bordeaux Gazette, Le Bonbon, Le Type, Un Air de Bordeaux, France 3, France Bleu Gironde, Radio Campus...*) et des partenariats sont mis en place avec certains d'entre eux (*Junkpage, radio Nova...*).

Les expositions majeures présentées au musée reçoivent un très bon accueil de la presse leader et des journalistes spécialisés en France (cf. partie 1 – V). Elles bénéficient d'une belle visibilité dans les quotidiens (*Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix...*), les hebdomadaires (*M le magazine du Monde, Challenges, La Croix, L'Obs, Le Point, Challenges...*), la presse culturelle (*Le Journal des Arts, Beaux-Arts magazine, Le Quotidien de l'Art, Connaissance des Arts, L'Oeil, Télérama...*) et



la presse spécialisée déco/design/architecture (*AD, IDEAT, The Good Life, Elle Déco, Art et Décoration, Côté Ouest, Etapes, Architectures à Vivre, D'Architecture...*).

Le musée et sa programmation ont également suscité de très beaux articles en Espagne (*El Mundo, El Pais, Icon Design, AD Espagne...*), en Italie (*La Repubblica, Corriere della Sera, Domus, Elle decor Italia, Design Do Boom, Design Boom, Design Best, Its Liquid, Revista Decor, Vogue Italia...*), en Belgique (*Damn magazine, TI magazine...*), en Angleterre (*Disegno, Wallpaper, Domus...*) ou aux États-Unis (*AD USA, Artdaily.com, Blouin Art Info, Travel + Leisure...*).

En 2020, la crise sanitaire n'a pas été un frein à la visibilité du musée. Le maintien de cette attention médiatique s'explique par l'exposition *Playground, le design des sneakers* qui a suscité un véritable enthousiasme, essentiellement national dans le contexte, avec plus de 170 articles et relais dont 8 en télévision (le magazine *28 minutes* sur Arte, le JT de 20h de TF1, le JT de LCI, le JT 19/20 de France 3 national et régional et le JT 19/45 de M6), 4 en radio (le journal du 18/20 d'Europe 1, RTL2, WitFm et radio Nova) et 113 dans le presse nationale (*Le Figaro, M Le Magazine du Monde, Télérama, Beaux-Arts Magazine, Etapes, L'Oeil...*).



VIII. Communiquer pour rajeunir l'image du musée et accroître sa notoriété

Le musée, en 2013, n'était doté d'aucun poste dédié à la communication. Il n'y avait pas d'identité clairement définie, pas de site Internet, pas de présence sur les réseaux sociaux. Le musée et sa programmation étaient uniquement visibles sur la page Culture du site de la Ville de Bordeaux, bordeaux.fr.

Les nouveaux axes mis en place en 2013, affinés année après année, ont amené la communication à jouer un rôle de plus en plus déterminant au sein de la stratégie globale de l'institution.

En 2016, un service communication a été créé avec le recrutement d'une responsable, accompagnée d'un service civique pendant huit mois de l'année.

Ce nouveau service de la communication a relevé un ensemble de défis majeurs pour informer le plus grand nombre de visiteurs potentiels de l'offre culturelle du musée dans sa totalité. Il s'agissait de mettre l'accent sur les expositions, au cœur du dispositif, tout en faisant la promotion de la programmation événementielle ou ponctuelle (1^{er} dimanche du mois, Journées européennes du Patrimoine, Nuit européenne des musées...).

Les différentes actions mises en place, répondant aux besoins renouvelés des musées à l'aube du XXI^e siècle, ont renforcé la notoriété du madd-bordeaux et enrichi son image, en région et au-delà. Le musée s'affirme aujourd'hui comme une institution culturelle engagée, vivante, ouverte et bien ancrée dans son territoire.

1 - Les points forts de la stratégie mise en place

a. Une charte clairement identifiée déclinée de façon cohérente sur l'ensemble des supports génériques

En 2013, le nom du musée évolue en « musée des Arts décoratifs et du Design ». Une nouvelle identité visuelle est développée par les designers Ruedi Baur et Pauline Gourlet en 2013, avec la création d'un logo spécifique, porteur des valeurs de l'institution. Depuis, cette charte est déclinée sur l'ensemble des supports print et online (site Internet, mailing, affiches, programmes papier, dossier de presse...). Avec l'aide d'une designer graphique recrutée en 2017, le service réalise en interne la création et l'exécution d'une majorité de ces déclinaisons.

b. Des actions de communication ciblées et diversifiées

Elles participent activement au développement et au rajeunissement de nos communautés : création d'un site Internet en 2017 comprenant plus de 350 pages en bilingue, création d'un programme papier trimestriel, production de contenus quotidiens, entre médiation et communication, pour les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et YouTube), mise en place de partenariats sur mesure avec des acteurs ou des médias du territoire, afin d'accroître la visibilité du musée à moindre coût (Gares & Connection, TBM Keolis, Grand Hôtel, Junkpage, Radio Nova...).

c. Des liens consolidés avec la presse généraliste et spécialisée en région, en France et à l'étranger

La communication du madd-bordeaux dans les médias est essentiellement liée aux expositions temporaires : envoi de communiqués et de dossiers de presse (en français et en anglais), développement de partenariats presse, organisation de visites et de voyages de presse.

La mise en place d'une stratégie spécifique a considérablement augmenté la visibilité dans les médias, en France comme à l'étranger. Face à la multiplication des événements culturels dans toute la France et, de fait, à l'agenda surchargé des journalistes, il a été décidé de favoriser les invitations particulières sur l'habituel voyage de presse concentré en une seule date. Sans modifier le budget, cela implique une mobilisation plus importante de la part de l'équipe mais permet une relation singulière avec les journalistes, bâtie sur mesure, très productive.



d. Des collaborations avec différents acteurs locaux et lieux qui fédèrent la jeunesse

Ont ainsi été organisés dans la cour principale du musée une fête de la musique, en collaboration avec l'association l'Orangeade, ou différents apéro-expositions en musique, dans la cour arrière plus intime, avec l'I.Boat. Ce lieu pluridisciplinaire (salle de concert, restaurant créatif, espace événementiel et d'exposition), installé sur un ferry amarré aux Bassins à flot, s'est ainsi délocalisé à plusieurs reprises, au printemps, pour créer des rendez-vous réguliers au musée. Des événements, en cohérence avec la stratégie portée par le service des publics, qui participent au renouvellement de nos visiteurs et qui rendent visible notre programmation auprès d'un public parfois peu enclin à franchir les portes du musée.

2 - En 2020, une communication réinventée avec la crise sanitaire

La crise sanitaire a généré une mobilisation exponentielle du service communication. Avec 100 % des publics devenus empêchés, s'assurer une présence numérique forte est devenu une priorité pour maintenir le lien avec la communauté du musée. Un véritable défi pour le service de la communication qui a dû acquérir rapidement de nouvelles compétences techniques (développement de plans interactifs en ligne des expositions, ateliers pour enfants en ligne, production et montage vidéo, organisation de visio-visites sur Google Meet ou de Live sur les réseaux sociaux...). Il a fallu produire et diffuser des contenus exclusifs sans cesse renouvelés et déclinés sur les différents supports : site Internet, newsletter, réseaux sociaux... Une fois passé le temps de l'urgence, le recrutement d'une assistante communication numérique en mars 2021 a permis de structurer davantage le service et de maintenir le rythme des actions initiées pendant la crise.

*Source : Impacts 2017

3 - Les marges de progression

a. Une connaissance plus précise des publics

Les comportements des utilisateurs évoluent rapidement, au rythme de l'évolution des technologies. Des attentes mieux identifiées permettent de garantir la pertinence des actions online engagées.

b. L'expérience visiteur sur le site Internet

Première source d'information en pré-visite (26 % / 23 % pour les réseaux sociaux*), des évolutions et aménagements sont à envisager afin d'optimiser notre référencement (SEO-Search Engine Optimization) et notre accessibilité (RGAA-Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

c. Les moyens nécessaires à l'innovation et la transformation numérique

La crise sanitaire a donné une grande impulsion à la communication numérique mais a considérablement creusé l'écart entre les institutions qui mettent ou non les ressources nécessaires à leurs actions.

d. La signalétique extérieure

La création d'une station de Tram madd-bordeaux a été un avancement significatif, témoignant d'une nouvelle visibilité acquise également auprès des services de la Ville sans lesquels cela n'aurait pas pu se faire. S'est ajoutée une signalétique directionnelle en ville, mais qui doit encore être développée aux abords du musée.

IX. Ressources : vers une montée en compétences



1 - Ressources humaines

a. Structuration des équipes

En 2013, le madd-bordeaux fonctionnait avec une très petite équipe dont la plus grande partie était mobilisée au gardiennage des salles. Cependant, c'était une équipe constituée d'agents motivés et engagés qui, pour la majorité d'entre eux, étaient au musée depuis de nombreuses années, toute une vie pour certains.

Durant ces dernières années, le travail mené en collaboration avec la DGAC et les ressources humaines (RH) de la Ville a permis de professionnaliser la structure de l'équipe et de pallier en partie une absence de compétences nécessaires au bon fonctionnement d'un musée (certains métiers clés faisaient défaut : régie des œuvres, service exposition, communication, mécénat).

Quatre pôles, placés sous la responsabilité de la directrice de l'établissement, se sont constitués à l'issue du comité technique du 16 juin 2020 :

1. Un département scientifique, constitué de trois personnes : deux attachés de conservation (cat. A), l'un étant responsable des collections XVII^e-XIX^e siècles, l'autre des collections XIX^e-XXI^e siècles (depuis 2017), et une responsable de projets expositions et collections design (cat. A) depuis 2021.

2. Un département régie des œuvres (depuis 2014) assure les missions de : transport et mouvements des œuvres sur les trois sites, sécurité des œuvres dans le musée, dans les réserves et lors des expositions, surveillance de l'état de conservation des collections dans le musée et dans les espaces de réserve, l'organisation des transports et du convoiement des œuvres pour les expositions et les prêts d'œuvres, la conception des emballages et caisses (encombrement, volume, etc.).

Il est constitué d'un responsable régie des œuvres (cat. A), d'un assistant régie des œuvres (cat. C), chargé également initialement de la photothèque et, depuis 2016, d'un technicien-assistant de régie (catégorie B), plus particulièrement affecté aux collections permanentes.

3. Un département des publics, communication et mécénat

Ce département est coiffé, depuis 2021, par une responsable (cat. A) en charge du mécénat et des partenariats, qui encadre deux centres :

- ▶ **Le service des publics** : un agent (cat. A) responsable du service, assisté d'un médiateur (cat. B) et un agent (cat. C) également en charge à mi-temps de la documentation, ouverte au public sur rendez-vous ; Deux services civiques (huit mois, à 28 h/semaine) complètent cette équipe. Jusqu'en 2021, un professeur était mis à disposition par l'Éducation nationale, à mi-temps.
- ▶ **Le service communication** : un agent (cat. A) en charge de la communication, de la presse et du numérique (depuis 2016), aidé par un service civique (huit mois, à 28 h/semaine), et un poste (cat. B) de graphiste-scénographe (depuis 2017) transformé en 2019 en catégorie A et, depuis 2021, une assistante (cat. C), venue renforcer l'équipe suite à un départ à la retraite, pour le suivi et l'enrichissement de tous les supports online (site Internet, réseaux sociaux, agendas...).

4. Un département administratif, sous la responsabilité d'une directrice adjointe (cat. A) qui encadre quatre centres :

- ▶ **Le centre administratif** est dirigé par une responsable (cat. B) en charge des finances et du suivi administratif du musée et des expositions, assisté d'un agent (cat. B) depuis 2021 et un poste d'assistant de direction a été créé (cat. C) en 2018.



- **Le centre accueil-billetterie** est sous la direction d'un responsable de centre (cat. C) qui assure l'encadrement de l'équipe d'accueil et gère l'accueil de la billetterie. Un agent (cat. C) assure son intérim et 3 autres agents (cat. C) assurent à la fois les responsabilités d'encadrant des personnels temporaires le week-end, et de suppléant à la gestion de la billetterie, à la sécurité et à la surveillance du musée.
- **Le centre sécurité** est sous la responsabilité d'un chef de la sécurité depuis 2017 (cat. B), qui gère la vidéo-surveillance et la sécurité des bâtiments du musée sur 3 sites, organise les astreintes et la planification de l'entretien des locaux. Deux agents (cat. C) sont directement affectés au PC sécurité, et assurent l'ouverture et la fermeture du musée. Trois agents de surveillance (cat. C) assurent une surveillance mobile dans les salles et s'occupent du petit entretien des locaux et de la distribution du courrier.
- **Le centre technique** est dirigé depuis 2018 par un agent de maîtrise (cat. C), aidé de deux agents techniques depuis 2021 (cat. C).

b. Limites de l'organisation actuelle

En 2013, le musée accueillait une exposition tous les ans, ou tous les deux ans.

La montée en puissance de ses activités est passée par la production en interne de plusieurs expositions par an.

Ce déploiement a été possible grâce à la structuration des équipes, qui se sont enrichies de 9 postes contribuant à la professionnalisation des métiers. La création d'un service exposition rationaliserait aujourd'hui la préparation des expositions.

Un véhicule permettrait un travail plus serein et efficace pour assurer les mouvements d'œuvres entre les trois sites notamment, et les déplacements techniques fréquents.

2 - Mutualisation des services

Une mutualisation des services entre musées et avec les différentes directions de la Ville tente de se construire au fil des années.

- Les musées étant historiquement équipés (RH et ateliers) de façon inégale et donc complémentaire, la mutualisation des ressources apparaît comme une solution, mais année après année, cette solution a, jusqu'à présent, été mise en échec, notamment en raison de la superposition des calendriers d'expositions et d'événements, de plus en plus nombreux dans un contexte compétitif et exigeant.
- La mutualisation fonctionne plus favorablement avec les services de la Ville qui, pour certains, sont dotés d'ateliers techniques très performants et peuvent s'avérer être d'un précieux soutien. Le musée collabore ainsi avec les ateliers signalétique, peinture, menuiserie. Mais une demande de l'équipe municipale, un changement de calendrier ou un autre événement de dernière minute annulent une collaboration prévue depuis des mois. Une dépendance qui a souvent mis le musée en difficulté.
- La mutualisation la plus efficace est celle qui est établie avec le service transports et manifestations, qui a fait l'acquisition en 2014 d'un camion de 40 mètres cubes équipé spécifiquement pour le transport des œuvres d'art (hayon, suspension hydraulique, climatisation, déshumidificateur, alarme et extincteur à poudre). Ce camion est à l'usage de tous les musées de la Ville et du service manifestations.

En 2022, la nouvelle municipalité a relancé le sujet de la mutualisation.

Un travail est en cours, dirigé par la DGAC, en collaboration avec les chefs d'établissements. Un état des lieux et des problématiques doit être fait début 2023 par un groupe de 4 étudiants stagiaires de l'INET qui ont prévu de travailler en immersion sur le terrain, avec les musées.

Les axes présumés de la mutualisation sont les suivants :

- **Sécurité/sûreté**
- **Communication**
- **Mécénat**
- **Ménage**
- **Bâtiment**
- **Logistique**
- **Bibliothèques**

Il est notamment évoqué la piste d'un travail sur la durée des expositions et les agendas de chacun des musées. Éviter des dates de vernissages concomitantes permettra de mieux répartir dans l'année l'activité des ateliers techniques et rendra efficace leur mutualisation. A la suite de cette étude, un cahier des charges sera établi, dont la rédaction sera confiée à un AMO, pour un rendu opérationnel en septembre 2024.

3 - Ressources financières

Un budget annuel, en fonctionnement et en investissement, est alloué en budget primitif de la Ville aux activités et au fonctionnement du madd. En tant que service de la Ville, le madd s'intègre à l'ensemble des processus transversaux de gestion de la collectivité municipale et des services mutualisés de Bordeaux Métropole. La gestion des ressources humaines, l'administration, les finances, les systèmes informatisés, les transports, l'entretien et la maintenance du bâtiment sont ainsi gérés grâce aux moyens et aux expertises d'autres directions générales, l'équipe du madd assure un relais opérationnel des stratégies et des gestions conçues et coordonnées par ces directions.

a. Budget de fonctionnement

Le périmètre de ce budget concerne l'action culturelle et les moyens généraux du musée. Ce budget repose sur différentes ressources : recettes de location d'espace, de billetterie, subventions, mécénats et partenariats. Les ressources humaines et plusieurs budgets de fonctionnement du bâtiment (fluides, réseaux, assurances,...) sont pris en charge par d'autres directions générales de la Ville.

Budget primitif de fonctionnement

En 2013, le musée bénéficiait d'un budget primitif de fonctionnement de 45 000 euros. Ce budget a été augmenté de 100 000 euros grâce à la participation de Robert Wilmers, mécène américain qui pratiquait le *matching scheme* : 1 euro apporté entraîne l'apport d'1 euro par la Ville.

Ces 100 000 euros ont été, en 2016, rapportés de façon pérenne au budget du musée.

Le budget primitif de fonctionnement est donc aujourd'hui de 145 000 euros. Il reste modeste au regard de l'exigence de fonctionnement des musées dans le contexte contemporain, et des budgets de fonctionnement de l'ensemble des musées de la Ville de Bordeaux.

Budgets complémentaires de fonctionnement

Mécénat et partenariat

Outre les intéressements (location d'espace, billetterie (après ventilation et arbitrage de la direction générale) le budget du madd est significativement augmenté par le mécénat, les partenariats, et les subventions.

Haut-Bailly, cité précédemment, est « mécène d'honneur ». Ce mécénat a un caractère particulier car il contribue au fonctionnement du musée et à l'investissement (en moyenne 100 000 euros par an) et à l'investissement (2 millions d'euros pour les travaux de rénovation).

Le musée a également consolidé ses rapports avec le fonds de dotation Lafite qui contribue largement au financement des catalogues.

Parallèlement aux châteaux viticoles, le musée tend à développer des partenariats sur le long terme avec des entreprises locales.

Ces partenariats fonctionnent aujourd'hui surtout en nature (mécénat de compétences). Ainsi le représentant France de Farrow&Ball mécène la mise en peinture de chacune des expositions du musée, et l'entreprise Texaa offre au musée des tissus techniques pour la sonorisation des espaces de projection.

De la même manière, l'Intercontinental Bordeaux-Le Grand Hôtel met à disposition du musée un quota de chambres au moment des expositions et des événements.

Le musée compte également des partenariats extra-budgétaires pour la communication, un réseau d'affichage notamment, dans les trams et bus du réseau métropolitain TBM, à la gare, à l'aéroport, et en collaboration avec la compagnie Easy Jet (sur le Boarding Pass).

La location d'espace

La configuration architecturale du musée ne favorise pas les locations d'espace. Souvent sollicité pour la mise à disposition de lieux de réception permettant séminaire puis cocktail, le musée doit malheureusement répondre par la négative en raison de son manque d'espace.

Sont parfois loués les salons de l'hôtel de Lalande mais ils sont, d'une part, limités par leur taille et, de fait, par le nombre d'invités autorisés et, d'autre part, exigent des conditions de mise à disposition restrictives en raison des collections anciennes qui y sont présentées.

En été, la location de la cour d'honneur du musée est une option, mais fragile car il ne peut y avoir de solution de repli en cas de mauvaise météo. Elle génère cependant des recettes car le lieu est prestigieux.

Ces ressources issues de la location d'espace sont versées sur le budget général de la Ville, qui reverse actuellement 40 % de la somme au musée en année n+1.

b. Budget d'investissement

Le périmètre de ce budget concerne les acquisitions, restaurations d'œuvres, et petits matériels muséographiques. Hors périmètre, l'informatique, et les travaux.

Budget primitif d'investissement

Ce budget est dédié :

- ▶ **Aux acquisitions d'œuvres** et à l'enrichissement des collections. Jusqu'en 2018, il s'élevait à 100 000 euros, à répartir parmi les cinq musées de la Ville. En nette augmentation, il s'élève aujourd'hui à 250 000 euros.
- ▶ **Aux restaurations d'œuvres.** Il est fixé à 20 000 euros par an et par musée.
- ▶ **Au petit équipement.** Il est fixé à 14 000 euros pour le madd.

Budgets complémentaires d'investissement

Ces budgets se répartissent entre :

- ▶ **Mécénats, partenariats, subventions :** marginal, pour les acquisitions
- ▶ **Dons et mécénats en nature.** Les collections du madd-bordeaux, tant pour les collections d'arts décoratifs que pour celles liées au design, s'enrichissent autant, si ce n'est davantage, grâce aux dons d'œuvres, dons effectués par



des collectionneurs privés ou des artistes. C'est une des caractéristiques de ce musée, qui traduit aussi la confiance que mettent les donateurs dans la visibilité qui sera faite aux œuvres offertes et dans la qualité du propos scientifique qui les accompagnera.

c. L'association

Parallèlement à ces budgets, l'association des Amis génère également un apport financier non négligeable.

Les cotisations

En 2013, la communauté de l'association des Amis de l'hôtel de Lalande, créée le 17 novembre 1983, était vieillissante et son nombre de participants était en baisse car les membres ne parvenaient pas à passer le relai auprès de leurs familles ou de leurs amis (cf. partie 1 – VII).

Un des objectifs fixés par la Ville lors de l'arrivée de Constance Rubini consistait donc à renouveler les membres de l'association des « Amis du musée », très attachée au XVIII^e siècle, et d'attirer de nouveaux membres plus tournés vers le design et souhaitant soutenir l'action contemporaine du musée.

Le premier pas a été de changer, en 2015, le nom de l'association en « Amis du musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux ». A été créé un « cercle du design » en 2018 pour fédérer les amateurs et les générations plus jeunes. Dès cette première année d'existence, sur les 188 membres ayant cotisé, 53 s'étaient inscrits au cercle du design.

En 2021, après la période de fermeture sanitaire un peu difficile, l'association comptait 166 membres, dont 75 pour le cercle.

La boutique de l'association

La boutique des Amis du madd-bordeaux, installée dans un des salons du musée, est tenue par douze bénévoles très dévouées. Fondée essentiellement sur le dépôt-vente, elle met en vente des objets créés par des artisans, voire des artistes, bordelais ou de la région, tels que Jean-Paul Gourdon, Maïté Chantoiseau, Roland Daraspe...

Bien que ses ressources aient diminué en 2020 et 2021 du fait de la pandémie, la boutique constitue un apport financier notable.

A la réouverture du musée, la boutique passera en régie municipale et sera installée dans l'espace d'accueil, à l'entrée du musée (cf. partie 2 – X, 3).



PARTIE II

Vers un nouveau musée
des Arts décoratifs et du Design,
acteur des transformations
de la société

I. Le projet architectural



1 - L'esprit architectural du projet

Dans l'élaboration du projet de réaménagement des deux bâtiments, nous portons une grande attention aux qualités architecturales de l'existant. Plutôt que d'ajouter un geste architectural — ce qui ne nous paraît pas nécessaire compte tenu de la beauté des bâtiments et du contexte urbain — il s'agit de renouer avec le *genius loci* de chacun des bâtiments pour que l'on sente à nouveau leur histoire. L'hôtel de Lalande, fortement remanié à plusieurs occasions (cf. partie 1 – II) et plus particulièrement dans l'aile des communs, a perdu de sa lisibilité. Il s'agit de clarifier les espaces et d'en rationaliser l'usage.

2 - Une rénovation durable du musée

a. En présupposé, le choix de la transformation plutôt que de la création

Investir un bâtiment existant en renouvelant sa fonctionnalité, en actualisant son habitabilité, en l'adaptant aux usages actuels d'un musée contemporain soucieux de son empreinte carbone constitue en soi une démarche éco-responsable qu'il convient de rappeler et de souligner, dans un moment où les musées neufs créés de toute pièce à l'écart des centres urbains rivalisent de gestes architecturaux.

Cette rénovation est une transformation de l'existant qui purge notamment tous les ouvrages de second-œuvre peu qualitatifs et contenant des substances potentiellement nocives ou polluantes (solvants, peinture, etc.). Elle restitue une pérennité saine à l'existant.

Il s'agit d'anticiper et d'éviter au maximum tout besoin de transformation supplémentaire dans les décennies à venir, et donc de constituer un outil culturel municipal opérant et performant, loin des effets plastiques trop éphémères, susceptibles d'engendrer une rapide dépréciation ou obsolescence.

b. Une inscription dans le temps long

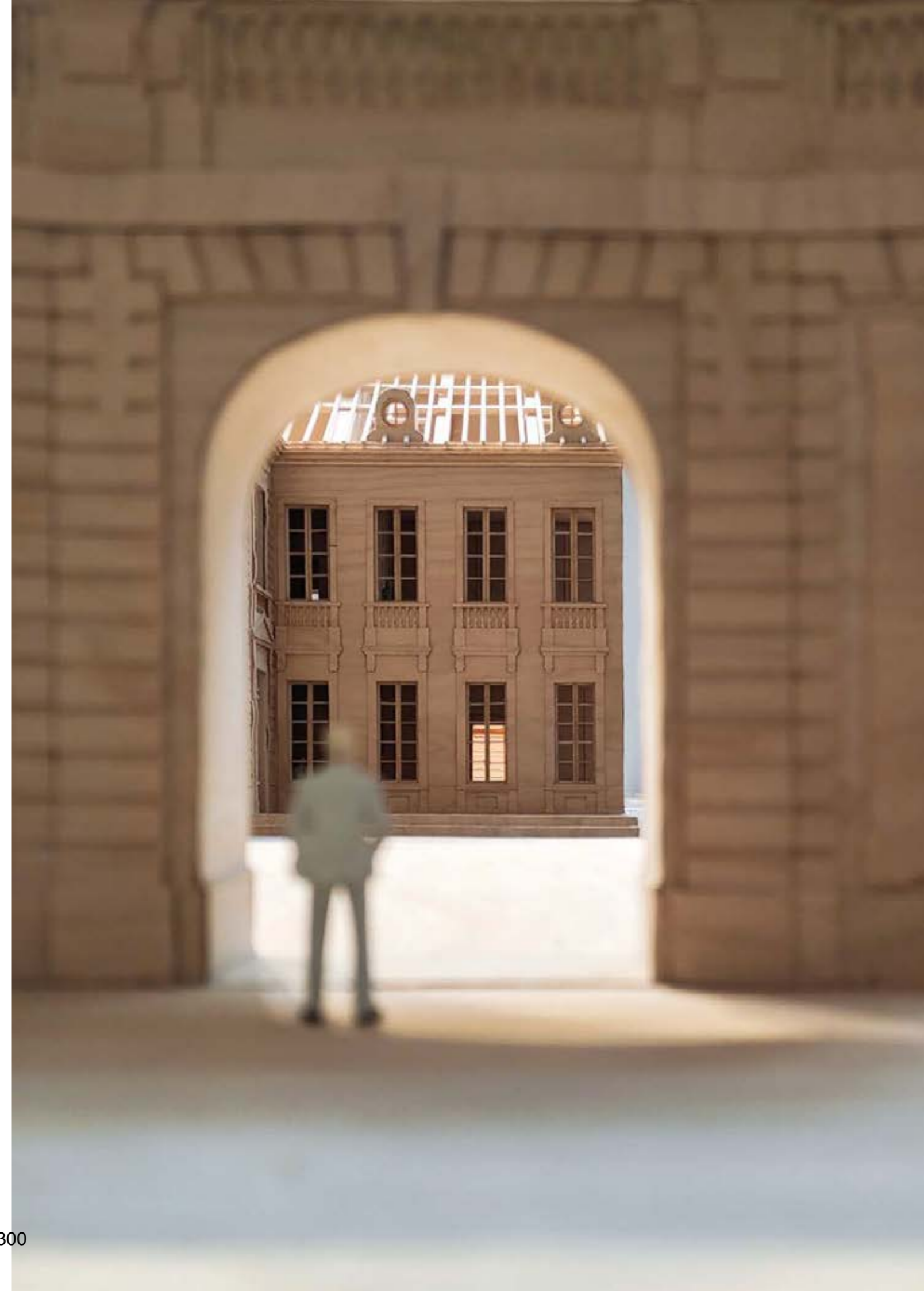
Les architectes font une analogie avec le renouvellement dans le temps des cellules d'un corps : les organes vitaux, neurones et cœur, ne se renouvellent quasiment jamais, là où les cellules des autres organes se renouvellent graduellement selon leur importance et leur exposition. Ici, les organes vitaux sont les structures, les enveloppes de pierre de taille des édifices existants et leurs couvertures, le rapport des extérieurs aux intérieurs, et du plein au vide, qu'il convient de sanctuariser.

Les autres organes correspondent aux ouvrages de second-œuvre, dont la durée de vie ne peut être anticipée.

Des choix de matériaux qui s'inscrivent dans une équation juste entre impact carbone et durée de vie

La fonction la plus noble et la plus importante du projet est celle de la structure. C'est celle qui doit offrir la plus grande pérennité possible, et qui par conséquent peut être plus consommatrice d'énergie ou détenir l'impact carbone le plus fort. Dans le projet, les ouvrages les plus carbonés sont les poutres métalliques en acier des nouveaux planchers et la nouvelle charpente de l'aile Boulan, ainsi que l'ossature et habillage de l'extension à son extrémité ouest. Des matériaux qui ont un impact carbone important mais qui se rééquilibrent sur le temps long.

Pour le cas du plancher intermédiaire de l'aile Boulan, la solution est celle d'un plancher collaborant intégrant des poutrelles métalliques en H, très fines, supportant une dalle béton de faible épaisseur et non-armée, coulée en coffrage perdu directement sur les poutrelles. Cette disposition permet de ne pas générer de déchets suite au coulage de la dalle, là où



habituellement les éléments de coffrage, en bois et à usage unique, sont jetés. L'usage des poutres permet d'intégrer les dispositifs techniques de la scénographie/muséographie et de l'éclairage dans l'âme du profil en H, sans nécessiter des ouvrages annexes.

Le recours au bois a également été envisagé, mais la disponibilité des essences autour de Bordeaux n'offrirait pas de garantie suffisante en termes de durabilité et de coût. Par ailleurs, l'exploitation des bois massifs résineux les moins onéreux sont aujourd'hui à l'origine de lourds impacts sur les sols, la qualité des forêts et la biodiversité.

Si la filière est moins émettrice de carbone que le métal, elle n'est pas beaucoup plus vertueuse sur le plan des traitements appliqués aux bois résineux : bains d'acide, etc.

Les solutions en bois composites ont été exclues pour leur très faible qualité architecturale et pour leur qualité structurelle essentiellement due à la présence de colle autant que de bois. Leur durabilité sur le très long terme n'est pas garantie.

Ouvrages de second-œuvre

Le projet prévoit le recours à des matériaux recyclables et biosourcés.

Deux cas sont possibles : soit ces ouvrages de second-œuvre sont conçus pour engendrer le moins de pollution nuisible à l'environnement ; soit leur conception permettra leur démontage et remontage (cloison à ossature et habillage métallique), à l'image des boiseries de l'Hôtel Lalande, montées et remontées à travers l'histoire.

L'encouragement à la nudité des matériaux bruts, à l'expression naturelle des matériaux mis en œuvre par type d'ouvrage assure au projet une forme de frugalité à laquelle s'associe une recherche d'optimisation. L'objectif est de faire en sorte que chaque ouvrage réponde à une fonction majeure qui puisse être détournée ou augmentée à d'autres fins.

c. L'usage de matériaux recyclés et issus du chantier

Chaque élément ou ouvrage déposé sera systématiquement et soigneusement trié, en veillant à distinguer pour chacun le potentiel de réemploi, notamment des pierres de taille issues du pignon de l'aile Boulan donnant sur la cour secondaire.

Les ouvrages de maçonnerie neufs - les dalles béton, par exemple - seront constitués d'agrégats concassés issus de bétons recyclés.

d. Ménager les possibles, ne pas surdéterminer pour laisser advenir

La transformation et la mise aux normes du maddbordeaux, dans le respect de ses qualités architecturales, en feront un lieu utile et fonctionnel et lui conféreront ainsi une réelle pérennité.

La transformation de l'aile Boulan, par exemple, régule les niveaux de plancher. Cette action optimise l'habitabilité des volumes existants, permet d'investir plus facilement l'édifice, quelque que soit l'activité muséale accueillie.

e. Faire plus avec moins

Le vide comme ressource

L'acte fondateur du projet en réponse au programme initial, a été celui d'une préservation/restauration des vides que constituent les nombreuses cours présentes dans l'architecture d'origine.

Elles constituent une richesse fondamentale, permettant un accès important de lumière et une ventilation naturelle constante. Cet engagement simple (mais pas pourtant rare dans un musée), permet de conserver en état d'usage les fenêtres, et donc d'assurer la capacité à aérer et éclairer naturellement les espaces, en limitant les sources d'éclairage artificielle en journée et en réduisant la ventilation artificielle au minimum.

Des îlots de fraîcheur

Dans le centre densément bâti de Bordeaux, la préservation des cours comme espaces utiles est essentielle. Végétalisées, elles offriront de la fraîcheur aux visiteurs et habitants du quartier, ainsi qu'une hospitalité pour la faune urbaine, favorisant ainsi le retour de la biodiversité en ville.

En retirant certains pavés (rangés et conservés bien sûr), on pourra favoriser des plantations pleine terre.

Des espaces flexibles et polyvalents

Toujours dans la volonté de ménager les possibles, et de ne pas surdéterminer pour laisser advenir, le programme réduit autant que possible les structures de muséographie qui figeraient les espaces.

Ils sont au contraire conçus pour permettre une polyvalence des usages.

Ainsi, l'aile de circulation Boulan pourra être, lors de temps donnés, aménagée en espace de conférences et rencontres, et pourra accueillir et mettre à l'abri les visiteurs lors des vernissages. Elle pourra également, en dehors des heures d'ouverture au public, être disponible à la location et permettre de générer des recettes.

Ne pas cloisonner

Les espaces dans leur globalité sont conçus pour être généreux et partagés. Le projet se dispense d'un linéaire important de cloisons ou de portes, autant d'éléments de second-œuvre qui auraient dû être, pour des raisons économiques, mis en œuvre avec des matériaux fragiles, peu onéreux et peu vertueux.

Cette conception tend vers une transparence des fonctions. Plutôt que de dissimuler les métiers à l'œuvre dans le fonctionnement du musée, les coulisses seront au contraire offertes aux visiteurs. Il apparaît, en effet, intéressant de montrer le travail des équipes, jusqu'à en tirer un parti pédagogique.

Dans sa programmation culturelle, le madd-bordeaux valorise le design et les métiers d'art. Cela se fera également de façon concrète, en donnant à voir les savoir-faire à l'œuvre dans l'atelier technique du musée.

f. Réduire la consommation d'énergie

Réseau de chaleur de Mériadeck

Une des actions les plus significatives pour une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie consommée par le musée est son raccordement au réseau de chaleur urbain de Mériadeck.

Exploiter les potentiels énergétiques de l'existant

Valoriser l'existant, c'est aussi, dans le cas de l'Hôtel de Lalande, valoriser l'inertie et les masses, c'est-à-dire tirer parti des épaisseurs des murs appareillés en pierre de taille. L'inertie thermique de la pierre calcaire confère à l'édifice un confort thermique, notamment l'été : grâce à ses 50cm d'épaisseur, le mur accumule la chaleur la journée et la restitue la nuit, lorsque les visiteurs et le personnel sont absents, tandis qu'il accumule la fraîcheur de la nuit et la restitue en journée.

Dans la prison, conserver le voûtement en pierre des cellules permet de ménager un espace tampon entre l'extrados de la voûte et la couverture non-isolée existante.

Recherche de frugalité

Comme précisé plus haut, la préservation des apports de lumière naturelle est une intention structurante du projet, allant de pair avec la préservation des cours, des vides. La lumière naturelle est, en effet, une énergie gratuite qui limite le recours aux lumières artificielles, trop souvent utilisées dans les musées.

Seront installés des stores dont les tissus techniques novateurs permettent de filtrer les UV tout en laissant passer la lumière.

Palier les défauts énergétiques et améliorer les performances énergétiques de l'existant

Le défaut de l'inertie thermique est d'être peu satisfaisante pour le confort thermique l'hiver. Un complément d'isolation est donc nécessaire pour éviter les déperditions.

Pour l'isolation intérieure de l'aile Boulan et des combles, le choix s'est porté sur une association chaux chanvre, issus de filières françaises, des matériaux naturels et biodégradables, peu consommateurs d'eau et dont la culture préserve les sols. Grâce à ses propriétés respirantes, cette isolation ne compromet pas l'inertie naturelle de la pierre favorable au confort thermique d'été.

L'Hôtel de Lalande bénéficiera également d'une grande amélioration de son isolation par le remplacement ou la restauration de ses menuiseries.

La prison sera équipée de doubles vitrages aux fenêtres. Ses nouvelles verrières sont conçues pour ne pas engendrer de ponts thermiques.

g. Végétaliser les cours

La cour secondaire est envisagée comme un lieu à dominante végétale, avec la contrainte de la conservation du revêtement en pavé pour des raisons fonctionnelles de logistique et de desserte de la prison. La végétation pourra prendre place directement dans le sol – il est possible de retirer certains pavés s'ils sont conservés – ou dans des pots dimensionnés et prévus à cet effet, qui restitueront une canopée limitant le rayonnement et l'accumulation de chaleur sur les sols.

La cour du restaurant, dans l'écoinçon sud de la cour d'honneur, se présente comme un patio « oasis », un refuge frais, constamment à l'ombre.

La cour des écuries, qui retrouve sa forme initiale à ciel ouvert, sera dotée d'une généreuse végétation grimpante sur le mur qui la sépare de la rue Boulan. Une fontaine designée par Andrea Branzi – un don récemment entré dans les collections – apportera un sentiment de bien-être à cet espace.

La végétalisation de la cour d'honneur est une opération délicate à envisager du fait de son classement au titre des Monuments Historiques. La vocation originelle, historique, patrimoniale et muséale de la cour d'honneur est minérale. Mais sa végétalisation pourra se faire par l'installation d'une végétation grimpante sur les parois périphériques, en retirant ponctuellement quelques pavés aux pieds des façades. Toutefois, l'ouverture des joints des pavés n'en fait pas une surface strictement imperméabilisée.

Ces cours végétalisées contribueront à la réduction des effets d'îlot de chaleur urbain.

3 - Repenser l'accueil, la circulation et l'accessibilité de tous les publics

a. L'accueil, espace généreux d'un musée pour tous

À la réouverture du musée, le parcours du visiteur sera modifié dès la cour d'honneur. Pour faciliter l'entrée en fauteuil roulant, le visiteur pénétrera par l'ancienne cour des écuries.

C'est dans cette cour d'entrée que sera rattrapé par une rampe le dénivelé de 40 cm entre le niveau de rez-de-chaussée du musée et le niveau de la cour d'honneur.



Ce nouveau parcours évitera la traversée de la cour pavée et, de fait, la transformation du sol pavé ancien. Il préservera la cour d'honneur de tout aménagement visible.

L'ancienne cour des écuries sera restituée mais dans des dimensions moindres. À ciel ouvert, elle constituera plutôt une évocation de l'ancienne cour. Elle donnera accès, à gauche (vers l'est de l'aile Boulan), au restaurant du musée, et à droite (vers l'ouest de l'aile Boulan), au musée lui-même, et deviendra ainsi une desserte commune au musée et au restaurant, ce dernier jouissant d'une forme d'autonomie et d'une flexibilité dans son fonctionnement.

Cet espace remplira un rôle essentiel de seuil avant d'entrer au musée, permettant une transition douce de l'espace public et de représentation de la cour d'honneur, à l'espace plus intime et domestique de l'accueil.

À l'heure actuelle, on entre par une porte située au fond à gauche de la cour, que les visiteurs peinent à trouver. L'accueil ne dispose que d'une surface de 17 mètres carrés, et ne peut accueillir simultanément qu'un maximum de 17 personnes. Les visites de classe ou de groupe démarrent dans la cour, quelles que soient les conditions météorologiques.

Dorénavant, l'entrée au musée sera plus spacieuse et généreuse. Le nouvel accueil permettra d'associer la nouvelle boutique du musée et la billetterie. Des surfaces seront dédiées aux vestiaires, manteaux, sacs à dos, et scolaires, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Pour une plus grande cohérence narrative avec l'histoire du bâtiment, l'équipe de la conservation aurait souhaité faire entrer le public par le vestibule de l'hôtel de Lalande. Mais après études, il s'avère vraiment impossible de faire cohabiter, dans cet espace, billetterie et vestiaire. Est en cours de réflexion la possibilité d'intégrer une porte vitrée automatique, munie d'un lecteur de billet, dans la porte d'entrée de ce vestibule d'honneur, ce qui apporterait une grande amélioration pour les visiteurs en termes de compréhension du bâtiment.

b. Un nouvel espace polyvalent entre l'hôtel de Lalande et la prison

À la vue des différents remaniements ayant transformé l'aile Boulan (aile des communs), les architectes et l'équipe de conservation ont opté pour la solution d'un axe de circulation traversant.

Ainsi, après avoir dépassé les espaces publics d'accueil, cette nouvelle aile Boulan desservira, sur sa droite, l'hôtel de Lalande et les collections permanentes. Un ascenseur permettra dorénavant aux personnes à mobilité réduite d'accéder dans les étages de l'hôtel particulier.

En face, ce parcours conduira vers un espace polyvalent qui débouchera sur le nouveau pavillon, menant à la prison et aux expositions.

Ce nouvel espace Boulan transformé (anciennement bureaux du personnel), sera polyvalent : il pourra accueillir les rencontres et conférences (après 18h), et permettra d'accéder aux expositions sans avoir à sortir à l'extérieur, dans la cour arrière. Une passerelle montante et descendante permettra aux personnes à mobilité réduite d'y accéder.

c. La création d'un espace fort de liaison, confirmant une nouvelle strate historique de réconciliation

L'insertion d'une figure forte de liaison permettant de dessiner un L, de l'aile Boulan à l'avant-corps de l'ancienne prison, s'inscrit dans la continuité de projets déjà esquissés au XX^e siècle. Elle ménage au maximum les structures existantes, mais s'affirme comme une intervention volontaire visant à relier.

Cette figure confirme l'ajout d'une nouvelle strate historique dans le fonctionnement et l'architecture du site, marquant la réconciliation de deux programmes historiques distincts.

Elle réunit par un programme commun les deux entités que constituent l'hôtel de Lalande et ses communs d'une part et la prison d'autre part. Cette figure de liaison se noue par une extension architecturale mesurée dans la cour intermédiaire. Son architectonique se fonde sur une gamme limitée de matériaux (métal et verre) et de registres constructifs répartis par corps d'état. Ceux-ci sont choisis pour leur qualité et leur pérennité. Cette logique reprend celle des architectures historiques du site en distinguant la nature des matériaux.

Le nouveau pavillon sera comme un trait d'union entre la salle Boulan et l'avant-corps de la prison, offrant ainsi un espace privatisable en forme de L (une source de revenus pour le musée) dont la surface a cependant été réduite de moitié après la décision de supprimer la liaison en sous-sol entre les deux bâtiments.

Celui-ci conduira au vestibule de la prison, par lequel on pénètre dans l'espace d'exposition principal. Les deux salles constituant cet espace privatisable, précédant le vestibule, pourront être réunies, ou bien séparées pour plus de souplesse (séminaire, exposition dossier...).

D'un accès difficile aujourd'hui (marches raides), l'espace d'exposition sera ainsi enfin accessible à tous types de publics.

d. La création de salles pédagogiques

La salle pédagogique actuelle ne permet pas d'accueillir une classe de scolaires. En raison de cette contrainte d'espace, les actions EAC pour le jeune public individuel sont organisées actuellement sous forme d'atelier de 10 enfants maximum.

Il a donc été décidé de dédier les espaces disponibles au sous-sol à un quartier des enfants, incluant une salle d'atelier avec un point d'eau, un espace de stockage du matériel pédagogique et un espace vestiaire, qui pourra accueillir les enfants pour la pause du déjeuner et pourra éventuellement servir d'espace complémentaire pour les pratiques artistiques.

Ces espaces généreux rendent visible la volonté du musée de s'adresser aux jeunes générations, moteur du changement, et de les placer au cœur du projet éducatif, pédagogique et scientifique.

4 - Redéployer les espaces de bureaux des équipes

À l'étage, ce nouveau trait d'union architectural (le nouveau pavillon) permettra de relier les anciens espaces des bureaux de l'aile Boulan à ceux de l'avant-corps de la prison. Les bureaux s'étendront ainsi également en L.

À l'extrémité de la grande jambe du L, la documentation, accessible au public, sera fermée par une baie vitrée, donnant un accès visuel au-dessus des espaces d'accueil du musée.

Structurés en open space pour des raisons d'économie de surface, ces bureaux offriront à l'équipe plusieurs petits espaces clos permettant de s'isoler ponctuellement, et une grande salle/caféteria/réunion de commune.

Pensés en pleine période de télétravail, ces espaces de bureaux sont imaginés comme des espaces souples, pouvant répondre à des besoins nouveaux. Si les bureaux actuels sont structurés comme un ensemble d'espaces individuels, plus ou moins bien isolés car, par manque de surface, certains sont déjà en partie en open space, les nouveaux bureaux seront articulés pour permettre un équilibre entre travail d'équipe et travail individuel, travail sur place et travail à la maison.

5 - Rationnaliser la gestion du travail des équipes

Le musée ne jouit aujourd'hui d'aucune spécificité technique muséale. Ni l'ancien hôtel particulier ni l'ancienne prison ne disposent d'espaces dédiés aux mouvements d'œuvres, au montage ou au démontage d'expositions. Les œuvres sont acheminées à pied, traversent les deux cours sur un « chemin » de planches pour parer aux vibrations créées par les pavés. Il n'y a ni monte-charge, ni ascenseur dans aucun des deux bâtiments.

Les travaux permettront l'accessibilité du musée à tous types de publics, incluant les visiteurs en fauteuil roulant, et ils permettront aussi un acheminement plus facile des œuvres dans les étages, et donc un travail plus adapté pour les équipes.

Bien que l'on soit toujours contraint par l'étroitesse des espaces, ceux-ci seront repensés plus rationnellement. Ainsi, les sous-sols de l'hôtel de Lalande seront restructurés.

Si dans le projet initial, il était prévu de creuser un sous-sol permettant le passage facile des œuvres d'un bâtiment à l'autre, dans le projet actuel ce passage et les espaces techniques qu'il pouvait offrir (ateliers techniques, studio photos, stockage de transition pour la régie, atelier de restauration, chambre froide) ont été supprimés mais le sous-sol légèrement agrandi devrait cependant permettre le stockage d'un certain nombre de matériels à usage quotidien.

Seul musée de la Ville de Bordeaux à ne disposer d'aucun véhicule, le transport des œuvres et caisses, du musée aux réserves, demeure un casse-tête.





Une plus grande attention portée aux droits culturels

Une priorité

Les droits culturels des personnes font partie des droits humains fondamentaux. Ils constituent un ensemble de valeurs universelles dont l'objectif est de favoriser les relations d'humanité dans la société par une meilleure reconnaissance des personnes dans leur diversité culturelle.

Pour que cette approche des relations humaines imprègne l'ensemble des actions menées par le musée, le madd participe au « laboratoire de transition vers les droits culturels », hébergé à la Halle des Doves de Bordeaux, et pilote le groupe de réflexion « Musées et droits culturels ».

Les discussions s'appuient notamment sur la convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, adoptée par le Conseil de l'Europe en 2005. Elle vise à promouvoir une conception plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société. Elle envisage le patrimoine comme une ressource pour le développement humain, qui permet de concilier des perspectives et des récits différents, en favorisant la confiance, la compréhension mutuelle et la coopération.

II. Repenser le parcours du musée : un nouveau regard sur les collections, multiple et inclusif



1 - L'élaboration d'un nouveau parcours : une conception collaborative

C'est en prenant en compte la *multiplicité des points de vue* et la *diversité des récits*, parfois contraires, que le nouveau parcours du musée est pensé, en incluant, de façon collaborative, toutes les voix qui peuvent enrichir la compréhension et la lecture des œuvres.

Le cadre aristocratique de l'hôtel de Lalande, ses boiseries et les matériaux précieux de son décor influencent le regard des visiteurs sur les objets. Ceux-ci illustrent un mode de vie, des usages et des pratiques (le service à la française, la consommation des boissons chaudes, les meubles volants...). Ils témoignent aussi de la technicité des artisans qui les ont produits. Autant d'aspects qui renvoient à un contexte historique précis et expriment des intentions qui lui sont liées.

Qu'en est-il du point de vue d'autres communautés culturelles sur ces objets ? Certaines œuvres, par leur iconographie, leur décor, leur matériau et technique de fabrication, permettent de faire émerger d'autres récits, enrichissant et complexifiant ainsi le parcours de visite.

Dans cette volonté de s'ouvrir à une plus grande diversité des récits, le musée a sollicité l'artiste Claire Malrieux afin d'interagir avec son œuvre *Speakblue*, un objet vocal pensé comme un être de langages composé de différentes strates d'écriture et de prosodies.

Le dispositif d'intelligence artificielle qui assure son évolution fait de *SpeakBlue* une Persona Vocale, qui s'adresse à nous dans une parole hybride qui semble nous demander de quoi et de qui nous sommes les contemporains. Elle interroge les facteurs d'identité d'une voix de synthèse en engageant des questions d'énonciation (qui parle ?) et de situation (d'où parle-t-on ?). Les textes performés sont archivés et constituent une banque de données textuelles et vocales dont l'algorithme se nourrit pour assurer son apprentissage et faire évoluer la voix. Elle est investie par le champ artistique et c'est à travers la transmission orale de chaque texte que se fabrique son identité.

Le caractère immatériel dominant de la voix demande une présence physique identifiable par le public. Elle se fait par le design et la présence d'un speaker dédié, autonome, fonctionnant à l'énergie solaire, mais aussi par son lieu de résidence qui assure son hébergement, en l'occurrence, le musée des Arts décoratifs et du Design, dès la fin de l'année 2022.

2 - Artistes femmes et représentations féminines : réflexion sur la place de la femme dans la société à travers les collections

Il ne s'agit pas de dédier un espace spécifique aux artistes femmes ou aux représentations féminines dans le futur parcours, mais plutôt de sensibiliser sur l'évolution de leur statut au fil du temps ; permettre la redécouverte d'artistes femmes méconnues ; mettre en lumière l'excellence de leur savoir-faire dont les métiers sont généralement déclinés au masculin, etc. La charte égalité femmes/hommes des musées de la Ville de Bordeaux constituera une feuille de route pour les équipes du musée (voir en annexe, page 352).

Les représentations

Le madd-bordeaux possède un nombre significatif de représentations féminines des XVII^e et XVIII^e siècles : portraits et scènes de genre sous la forme de miniatures, de peintures, de dessins, de pastels ou de gravures permettent d'évoquer plusieurs facettes du statut de la femme dans la société française au XVIII^e siècle, dans la sphère publique comme privée. Son habillement, son maquillage, les expressions, sa posture, les activités dans lesquelles elle peut être représentée sont autant de traits qui permettent de dresser un portrait social de la femme à cette période, qu'elle appartienne à la noblesse ou à la bourgeoisie.

Le portrait récemment acquis représentant **Jeanne de Parouty** par Jean-Baptiste Perronneau (1767) permet, par exemple, d'évoquer la spécificité de l'art du portrait féminin au sein de l'élite bordelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Représentée à l'âge de 34 ans, elle figure, comme nombre de ses modèles, en « majesté », c'est-à-dire en buste de face, avec peu d'accessoires, si ce n'est un élégant collier de perles. La robe en gaze de soie rayée rose n'est probablement pas le vêtement porté lors des séances de pose. On retrouve, en effet, une attitude, un costume et un collier très semblables dans les portraits de mesdames Schweighäuser et Boyer-Fonfrède, réalisés la même année. Les tissus luxueux, le rendu précis des étoffes, ne doivent pas attirer le regard au détriment du visage. La texture du pastel permet un rendu vivant du velouté de la peau et de la perruque poudrée.

L'évocation de la vie de Jeanne de Parouty ici représentée donne une tout autre dimension à ce portrait. Elle naît en 1733 à Saint-Domingue, île la plus prospère et la plus peuplée des colonies françaises aux Amériques. Son père, natif de Bordeaux, est notaire à Saint-Domingue puis substitut du procureur du roi et enfin lieutenant et juge de sénéchaussée. En 1750, au décès de sa mère, Jeanne est envoyée chez son oncle, négociant à Bordeaux, certainement pour parfaire son éducation. En décembre 1750, elle épouse Jean-Louis de Parouty, avocat à la cour originaire de Cadillac en Gironde. Cette alliance qui promet au jeune mari l'héritage d'une plantation prospère à Saint-Domingue est d'autant plus avantageuse que les époux sont apparentés au troisième degré : une dispense papale est obtenue afin que la fortune reste dans la famille. Jean-Baptiste Perronneau réalise son portrait une quinzaine d'années après son mariage, l'année où son mari achève d'une certaine manière son ascension sociale. Comme nombre de négociants qui ont fait fortune, il vient d'acheter une charge, celle de procureur à la cour des aides de Montauban.

Les objets témoins d'une culture matérielle

Les objets d'arts décoratifs sont des médias précieux pour saisir la place et le rôle des femmes dans la société, à une époque donnée. Au XVIII^e siècle, de la table de toilette au fauteuil à la reine, le mobilier contribue, par les gestes, les usages et les postures qu'il implique, à une certaine théâtralisation des rapports sociaux. Les assises, par exemple, induisent une tenue, une position du dos et un port de tête, autant d'aspects qui ne sont pas propres à la gente féminine, mais qui contribuent à la mise en scène des activités domestiques auxquelles les femmes des classes sociales les plus élevées sont généralement associées : la pratique de la musique, les travaux d'aiguille ou la consommation des nouvelles boissons chaudes.

Éventails, flacons à parfum et à sels, nécessaires à couture font partie de ces objets du quotidien de ces femmes assignées à la nécessité de paraître et aux menus travaux, destinés à les éloigner de l'oisiveté qui les menace selon nombre de leurs contemporains masculins. Ainsi le parlementaire parisien Pierre-Joseph Boudier de Villemert, dans son ouvrage *L'Ami des femmes* (1758), les décrit tantôt sous l'angle de la passion et de l'agitation permanente, tantôt sous celui de la langueur et de la paresse : « Celles qui se sauvent de la langueur, se livrent ordinairement à une dissipation qui les fait se montrer avec excès, et se passionner pour tout ce qu'elles voient ; des fantaisies qui se remplacent rapidement, les tiennent dans un mouvement perpétuel ; tantôt c'est un bijou nouveau dont elles sont folles ; un magot de porcelaine les occupe ensuite aussi solidement. »

Les artistes femmes

La riche collection de miniatures permet de distinguer plusieurs artistes femmes dont le nom est resté inconnu, bien que la production soit particulièrement remarquable. Nous souhaitons les rendre visibles.

Parmi elles, Aimée Thibault, peintre miniaturiste née à Bordeaux en 1784, fait ses débuts à Paris au Salon de 1804 où elle expose régulièrement jusqu'au début des années 1810. En 1817, elle peint les portraits des rois Ferdinand VII et Marie-Isabelle de Portugal, qui la nomment peintre miniaturiste d'Espagne en 1819. Ce statut l'amène à peindre les portraits de plusieurs personnalités de la haute société espagnole. Le récent legs de Robert Coust et de deux miniatures de l'artiste permet d'apprécier les spécificités de la miniaturiste.

D'autres noms d'artistes femmes émergent à l'analyse de la collection de miniatures, mais leurs parcours demeurent largement méconnus, ainsi Julia Dagoty (1813 - ?), fille du célèbre

miniaturiste Pierre-Édouard Dagoty, ou encore Pauline Appert (1810- v. 1880). Les recherches menées dans le cadre de la mise en place du futur parcours permettront certainement de lever le voile sur leurs histoires.

Les collections de design permettent également de mettre en avant les œuvres de plusieurs artistes femmes. Plusieurs d'entre elles ont effectué leur parcours dans le monde de l'architecture et du design, majoritairement masculin durant la seconde moitié du XX^e siècle, à l'exemple de l'Italienne Gae Aulenti (1927-2012) ou de la Finlandaise Saara Hoepa (1925-1984). Nathalie Du Pasquier (1957-) et Martine Bedin (1957-), toutes deux originaires de Bordeaux, étaient les seules femmes parmi les membres fondateurs du groupe Memphis en 1981, et aussi les plus jeunes du groupe. Leurs pièces, incontournables pour l'étude des années 1980, sont présentées en roulement dans le parcours du musée.

La place de la femme sur la scène artistique et plus généralement dans la société est le sujet central de la série « Greek Tragedy » imaginée par l'artiste israélienne Efrat Eyal, dont le musée a acquis récemment deux pièces, un vase et une coupe. La série a été conçue à partir de moulages d'objets du quotidien, faisant partie de l'espace domestique de l'artiste. Ces différentes formes, qui composent une sorte de répertoire personnel, sont assemblées afin de créer des vases et des coupes qui semblent avoir toujours existé. Mais un regard plus attentif au décor révèle une tout autre réalité. Les frises de motifs qui ornent la partie supérieure de la panse et le col du vase sont réalisées à partir de représentations stylisées d'objets que la société associe à l'espace domestique et/ou à la sphère féminine : brosses, plumeau, pinces à cheveux, raquette à tapis, reproduits en rouge foncé, couleur caractéristique des céramiques grecques à figures rouges, peuvent aisément être confondus avec les frises de palmettes ou de motifs géométriques que l'on trouve sur les vases antiques.

Sur une forme ancestrale, Efrat Eyal invente une nouvelle narration : les gladiateurs et dieux grecs sont remplacés par des photographies représentant une femme nue affairée à des tâches domestiques (nettoyage, repassage...), issue d'une série bien connue d'Eadweard Muybridge. En détournant les photographies du photographe anglais, en jouant sur notre perception des objets qui font partie de notre culture visuelle, ce vase, objet domestique par excellence, invite à s'interroger sur la place des femmes dans la société, généralement assignées à l'espace domestique. Le nom de cette pièce, *Kneeling Woman* (femme agenouillée), interroge la façon dont les femmes accumulent les rôles au quotidien, et d'autant plus, souligne Efrat Eyal, que l'on est une artiste femme, et israélienne.



3 - Mémoire et patrimoine : pour une relecture et une requalification des œuvres

La médiation et l'enseignement de l'histoire de l'esclavage et en particulier de la traite des Noirs, qui a contribué au développement commercial de la France et à l'enrichissement de ses villes portuaires, est un enjeu contemporain relevant du devoir de mémoire.

La mémoire intervient pour réparer un oubli, affirmer une présence ignorée, en l'occurrence celle des esclaves et de leurs descendants dans le récit national. Érigé autour de 1780, l'hôtel de Lalande s'inscrit en partie dans cette histoire. Conseiller au parlement de Bordeaux, Pierre de Raymond de Lalande possède de vastes plantations de café et de canne à sucre à Saint-Domingue. Plusieurs parquets du rez-de-chaussée de la demeure ont été réalisés en acajou, bois dans lequel on confectionnait les billes servant à lester les bateaux qui rapportaient des denrées légères des Antilles.

Les collections du musée comptent de nombreux portraits d'importants propriétaires terriens aux Antilles, contemporains de la traite des Noirs. Des objets témoignent, par leur décor et leur iconographie, de cette histoire dont le récit doit désormais être visible et lisible au sein du parcours du musée.

Ce travail actuellement en cours implique les équipes de la conservation et de la médiation du musée, et inclut la participation des communautés patrimoniales concernées.

Des termes à bannir ?

Plusieurs œuvres présentées dans les salles incluent, dans leur titre, le substantif « nègre » : pendule dite « au nègre », vasque dite « à la négresse », « Nègre portant une corbeille de fruits », décor dit « au nègre » d'une cuiller ou d'une carabine.

Le terme « nègre » est indéniablement lié à la tragédie de l'esclavage, de la colonisation et du racisme. Le mot apparaît au XVI^e siècle d'abord pour désigner les Africains capturés sur les côtes, les « negros », par les marins portugais. Le terme s'impose progressivement chez les marins et les commerçants, puis dans le reste de la société, devenant un synonyme du mot esclave. On peut lire ainsi en 1803, dans le nouveau *Dictionnaire d'histoire naturelle* : « Le Nègre est et sera toujours esclave. L'intérêt l'exige, la politique le demande et sa propre constitution s'y soumet presque sans peine. »

Si le statut d'esclave n'était pas, au Moyen Âge et à la Renaissance, lié à la couleur de peau ou à une origine géographique particulière, la traite négrière change la donne et racialise l'esclavage. La hiérarchie entre les races humaines, en fonction d'attributs physiques et moraux, est alors théorisée, cherchant à justifier la prédestination à la servitude des « Nègres ». Avec l'expansion du commerce et le développement des empires, le mot finit par désigner toutes personnes noires, les réduisant à leur nature supposée servile. Cette hiérarchie raciale ne disparaît malheureusement pas avec la fin de l'esclavage. D'esclaves, les « Nègres » deviennent des sauvages qu'il convient de civiliser. On peut ainsi lire dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larrousse (1872) : « C'est en vain que quelques philanthropes ont essayé de prouver que l'espèce nègre est aussi intelligente que l'espèce blanche. » Un racisme scientifique et biologique, porté par plusieurs disciplines (anthropologie, médecine, anatomie...), s'évertue à démontrer l'infériorité des « Nègres » par rapport aux Blancs.

C'est dans ce contexte, celui de la traite des Noirs au XVIII^e siècle et de la pensée raciale liée au développement des empires coloniaux au XIX^e siècle, qu'ont été produits tous les objets et représentations dont les intitulés intègrent le terme « nègre », provenant des collections du musée.

Parmi ces œuvres, une vasque monumentale réalisée par la manufacture bordelaise J. Vieillard & Cie, présentée à l'exposition universelle de 1878. Depuis son entrée dans les collections municipales en 1895, elle est intitulée « grande vasque surmontée d'une statue de négresse »

ou « vasque à la négresse », selon les termes que l'on retrouve dès 1878 sous la plume du rapporteur officiel de l'exposition universelle : « On n'avoue pas son amour pour une négresse ; de pareils sentiments sont d'un goût douteux ; mais les artistes ont des privilèges et nous en usons pour nous proclamer remués par cette noire de grande race, par cette reine sauvage à la robe jaune, au sein de marbre, au regard de braise, aux lèvres de feu, marchant sur des fleurs voyantes, bizarres et capiteuses. » (Victor de Luynes, 1878). On voit là comment la figure de la femme noire est sexualisée.

Il faut attendre la Première Guerre mondiale pour que cette vision évolue. Le recrutement de 200 000 Africains parmi les troupes françaises et leur installation dans la métropole à l'issue de l'armistice modifient la perception des « Nègres ». Si le mot est toujours largement utilisé, il se teinte d'une dimension exotique qui séduit les milieux artistiques et littéraires : l'art nègre est en vogue et les « bals nègres » attirent le Tout-Paris. Au même moment, les poètes de la négritude, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor et le Martiniquais Aimé Césaire s'emparent du terme et le réapproprient pour affirmer la négritude comme culture.

Après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, au lendemain de la Shoah, dans un contexte de décolonisation, le terme disparaît de la langue officielle en Europe et également aux États-Unis, où cependant la ségrégation raciale stigmatise et discrimine les personnes noires. Sociologues, biologistes et anthropologues s'accordent progressivement pour affirmer que le concept de race est un mythe qui a causé des souffrances dévastatrices.

Dans un contexte globalisé, que faire du terme « Nègre » aujourd'hui dans un musée ? S'il a disparu du langage courant, il demeure indéfectiblement lié à l'histoire de l'esclavage et du racisme. Le terme que l'on ne peut prononcer aux États-Unis, le « N-word », participe toujours aux violentes tensions raciales. Continuer de l'utiliser en dehors du contexte historique et sociologique qui a rendu possible son apparition et son usage est offensant et discriminant. Cependant, supprimer ce terme des cartels du musée reviendrait à nier son importance dans l'histoire des objets et des décors qu'il désigne, et de leurs usages.

Suivant le modèle adopté dès 2016 par le Rijksmuseum d'Amsterdam, les termes « nègre », « négresse » et également « sauvage » seront supprimés des titres des œuvres mais maintenus dans les cartels sous la forme suivante : « anciennement intitulée... ». Le changement de titre fera l'objet d'une explication spécifique.

La notion d'exotisme remise en question

Si la notion d'exotisme n'est pas, a priori, porteuse de la même histoire, elle trahit cependant le point de vue de celui qui l'emploie. Ce qui est exotique pour un groupe d'individus ne l'est pas pour tous.



Qualifier d'exotique un objet ou une personne revient à l'essentialiser, ce qu'il représente ou la culture qu'il évoque, c'est-à-dire figer son identité, la restreindre, la réduire à une seule de ses dimensions. L'adjectif exotique renforce la distance et la différence en créant une altérité globale et imaginaire (de classe, de culture, de pratique, d'apparence...). En effet, le terme est indifféremment utilisé pour désigner des productions ou des représentations relevant de cultures très différentes, et les réduit à leur seul caractère étranger, dans ce qu'il peut revêtir de fascinant pour le regard occidental.

Si la description d'un objet se réduit à son caractère exotique, alors elle nie la multiplicité des points de vue à l'œuvre dans le contexte de production de l'objet, comme la violence subie par les esclaves noirs représentés sur l'anse de certaines théières en argent au XVIII^e siècle. Dans un article intitulé « Faut-il en finir avec l'exotisme ? Réflexions d'après-coup » (Hypothèses, 2008), l'auteur Frank Lestringant fournit des pistes intéressantes :

« Il faut penser un exotisme réversible, comme l'imagine déjà Montaigne dans sa mise en scène des 'Cannibales', où les rôles de l'observateur et de l'observé échangeraient leurs places respectives, un exotisme mobile où l'initiative ne viendrait pas toujours du même côté, où le point de vue varierait sans cesse et où la manipulation prendrait au piège le manipulateur même. »

4 - Derrière les œuvres, les collectionneurs-donateurs mis en valeur

Derrière les œuvres et les collections se cachent de nombreux donateurs, souvent invisibles dans les parcours de visite. Il s'agira de mettre en avant ces collectionneurs, qui ont contribué depuis le début du XX^e siècle à l'enrichissement des collections, à la connaissance et la mise en valeur d'un patrimoine alors méconnu. Une manière d'incarner les collections différemment, de désacraliser aussi les œuvres en proposant aux visiteurs un autre récit témoignant notamment du rapport d'intimité que l'on peut tisser avec des objets. Une signalétique spécifique permettra d'identifier ces portraits de collectionneurs tout au long du parcours du musée.

Nous présentons ci-dessous une sélection de trois collections qui feront l'objet d'une nouvelle approche dans le futur parcours du musée.

La collection Raymond Jeanvrot

Les travaux entrepris dans l'ancienne aile des communs et des cuisines de l'hôtel de Lalande nécessitent de déplacer les collections qui y étaient jusque-là présentées, en l'occurrence la collection du Bordelais Raymond Jeanvrot (cf. partie 1 – II). Le nouveau parcours visera à mettre en avant moins les figures emblématiques représentées dans sa collection, que le collectionneur lui-même. Sa collection sera désormais présentée au deuxième étage de l'hôtel particulier, dans une scénographie qui permettra de saisir la personnalité et l'originalité de ce collectionneur.

Cette nouvelle présentation visera à recréer l'intérieur du collectionneur, connu grâce à cinq vues photographiques d'époque, mais aussi à mettre en avant les grands axes de sa collection, qui mêle souvenirs historiques et objets d'art. L'une des particularités de la collection de Raymond Jeanvrot réside dans sa passion pour des objets que l'on pourrait qualifier de désuets, mais qui possèdent une grande charge évocative : des boîtes et des bonbonnières créés par lui-même à partir de fragments de gravure, ainsi qu'un ensemble d'objets de vitrine, passementeries, reliques diverses...

La collection des frères Bonie

À Bordeaux, dans le courant du XIX^e siècle, parallèlement au développement des musées municipaux, des collections particulières se sont constituées, donnant naissance à de véritables musées privés.

Il en est ainsi du musée Bonie qui, dès 1856, regroupe à Bordeaux des objets anciens de tous genres et de tous pays, collectés par Édouard Bonie (1819-1894) au cours de ses nombreux voyages à travers le monde. Magistrat, il débuta sa carrière en Algérie, où il resta pendant une dizaine d'années lors desquelles il collecta de nombreux objets caractéristiques de la culture arabe ainsi que des souvenirs militaires liés à la conquête du pays. De retour en France, il est affecté dans différentes villes du Sud-Ouest, Condom, Cahors, Agen puis Bordeaux, où il continue de rassembler des objets représentatifs de l'artisanat de ces villes. À travers ses voyages en Italie, en Tunisie, en Égypte, en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Autriche et en Turquie, il constitue une riche collection, éclectique en termes de styles et d'époques. Ses frères, Charles, Alphonse et Théophile, ont tous occupé des positions militaires à l'étranger d'où ils rapportent des objets extra-occidentaux, qui ont par la suite rejoint le musée des frères Bonie.

En 1894, il lègue à la Ville sa collection et l'hôtel particulier qui l'abritait, dans lequel il avait fait aménager « un fumoir arabe et un patio oriental ». Le musée Bonie accroît ainsi d'environ 5 000 pièces les collections municipales. Mais le musée devient progressivement un dépôt commun pour plusieurs musées de la Ville, qui procèdent autant à des emprunts qu'à des apports de nouvelles œuvres. En déshérence à la suite de la Seconde Guerre mondiale, il cesse toute activité en 1965. En 1969, une grande partie des œuvres du musée Bonie est transférées au musée des Arts décoratifs. En 1981, les derniers objets et éléments de décor sont transférés au musée d'Aquitaine. Deux ans plus tard, les travaux d'élargissement de la rue des Frères-Bonie entraînent la démolition du musée.

La mise en valeur de cette collection, qui témoigne autant d'une passion pour les arts extra-occidentaux et pour le patrimoine régional, offrira un autre regard sur les notions d'orientalisme et d'altérité culturelle, abordées dans le parcours du musée à travers la production de la manufacture bordelaise J. Vieillard & Cie, contemporaine des frères Bonie.

La collection Marcel Doumézy

En 1970, Marcel Doumézy est interrogé par un journaliste de l'ORTF à l'occasion d'un reportage télévisé :

- ▶ Qui êtes-vous M. Doumézy ?
- ▶ Eh bien, je suis le fils de mon père...
- ▶ Mais encore ?
- ▶ Un collectionneur

Soldat pendant la Première Guerre mondiale, Marcel Doumézy a travaillé toute sa vie comme menuisier et raboteur de parquet à Bordeaux. Au fil des années, il a acquis une importante collection de faïence permettant de retracer toute l'histoire de l'industrie



céramique bordelaise au XIX^e siècle. Son métier l'amène à travailler dans de riches demeures bordelaises et dans les châteaux de la région, où il forge progressivement son goût. Avec son épouse, Marcel Doumézy s'installe dans une très simple échoppe bordelaise, située rue Saint-Maur – qu'il écrivait non sans humour « rue 5 morts ». Au moment de léguer sa collection à la ville de Bordeaux, âgé de 76 ans, il explique : « Je me suis privé beaucoup, et j'ai mis tout mon argent dans mes collections, parce que ça me plaisait. »

Donnée au musée des Arts décoratifs en 1969, sa collection qui comprend plus de 220 pièces constitue le noyau de la collection de céramiques des manufactures bordelaises Lahens & Rateau, David Johnston et Jules Vieillard, qui compte aujourd'hui plus de 500 pièces dont plus d'une centaine de dessins.

5 - Mise en valeur de certains axes de la collection

a. Les chefs-d'œuvre de la collection

Les pièces les plus importantes des collections sont bien connues, ou au moins identifiées, grâce aux travaux de nos prédécesseurs ou au travers de recherches récentes menées en interne ou en collaboration avec des chercheurs ou d'autres institutions. Cependant, certains domaines (comme celui des armes) ou sous-catégories (comme celles des coffrets) nécessitent un travail plus approfondi ainsi que des avis extérieurs.

À l'heure actuelle, au sein du parcours, rien ne permet de différencier les chefs-d'œuvre des autres pièces. Ainsi en est-il :

- ▶ Pour les œuvres graphiques, du grand dessin sur vélin d'Alexandre Marolles, *Vue en perspective du port et de la ville de Bordeaux* (1738) ou de certains portraits aux pastels – ceux notamment par Jean-Baptiste Perronneau ou Maurice-Quentin de la Tour.
- ▶ Pour les sculptures, du buste en marbre de Montesquieu (1767) par Jean-Baptiste II Lemoyne ou de la réduction en bronze de la statue équestre de Louis XV (1769) du même auteur, qui sont tous les deux des exemplaires uniques.
- ▶ Pour les meubles, à l'instar du meuble desserte à hauteur d'appui (vers 1790) par Jean-Ferdinand Schwerdfeger, ébéniste dont la production est rare – connu pour avoir fourni à Marie-Antoinette son célèbre serre-bijoux, le meuble le plus cher du XVIII^e siècle.

La liste est trop longue pour pouvoir être ici citée de manière exhaustive.

Pour y remédier, il paraît nécessaire, compte tenu de l'absence de cartels, de repenser les dispositifs scénographiques (nouveaux soclages, mises à distance plus importantes) et l'éclairage de ces pièces pour les mettre en exergue et les rendre immédiatement identifiables par les visiteurs.

b. La collection de miniatures

Sans prétendre rivaliser avec les collections les plus prestigieuses, la collection de portraits miniatures du musée des Arts décoratifs et du design de Bordeaux n'en constitue pas moins une référence connue de tous les amateurs et des spécialistes. En effet, au même titre qu'il existe une célèbre école de miniature lorraine ou à Genève, Bordeaux fut entre 1780 et 1850 un des centres européens de cette discipline sous l'influence du peintre Pierre-Édouard Dagoty (1775-1871), « l'Isabey bordelais » – en référence à Eugène Isabey, plus célèbre miniaturiste du Premier Empire.

Le terme « miniature » apparaît en français vers le milieu du XVII^e siècle mais son emploi dans la langue courante n'a jamais été très strict ; de nos jours encore, le terme est peu ou

prou méconnu du grand public qui a du mal à cerner les acceptions que revêt ce mot. Dans la majorité des cas, ce terme désigne des œuvres de petit format (de 2 à 20 cm) réalisées au crayon, à la plume, à l'aquarelle, à l'huile, en émail (sur métal ou sur porcelaine, et même sur verre). Par ses dimensions, ce type de portrait a été décliné de manière isolée, sagement emprisonné dans un cadre, mais aussi sur différents objets : boîtes (à pilules, à tabac), étuis, bijoux, etc., brouillant ainsi les frontières traditionnellement dévolues au genre ; ses usages, souvent destinés à la contemplation privée, participent également de sa spécificité.

Pour être appréciées, les miniatures exigent de la tranquillité et du recueillement ; il faut, idéalement, se retrouver dans un état d'âme apparenté, ne fût-ce que de loin, à celui de l'artiste au moment de sa production. Mais au-delà du pur plaisir esthétique, de la curiosité ou du goût de l'histoire nécessaires pour apprécier cette sorte de généalogie vivante, il faut aussi donner aux visiteurs les clés permettant de comprendre ces œuvres qui sont autant le reflet de la petite histoire individuelle que de l'évolution des grands courants artistiques et des modes.

Du milieu du XVI^e siècle jusqu'à l'invention de la photographie au milieu du XIX^e siècle, les portraits en miniature remplissaient un rôle spécifique : permettre d'emporter avec soi une image de l'être cher aussi fidèle que possible, ou encore de donner une idée de l'apparence d'une personne que l'on n'a pas encore rencontrée mais que l'on aimerait rencontrer (si l'apparence, telle que rendue sur la miniature, est attrayante). Ainsi, jusqu'au XIX^e siècle, bien avant l'ère des rencontres sur Internet, l'échange de portraits miniatures était la seule occasion pour les mariés, qui souvent ne s'étaient jamais vus (à une époque de mariage généralement arrangés), de découvrir s'ils se trouvaient attirants (ce qui, bien entendu, n'était qu'un aspect secondaire). Lorsque les couples ou les familles étaient contraints de se séparer — circonstance trop familière de nos jours —, le portrait miniature servait de substitut à la personne absente, comme la photo aujourd'hui dans un portefeuille ou un selfie sur un téléphone. Pour toutes ces raisons, les miniatures ont donc joué un rôle important, scandant les grands événements de la vie et de ses âges. Aujourd'hui, ce sont des sources d'information précieuses pour les chercheurs.

L'importante collection du musée est riche en œuvres de grands miniaturistes français tels François Dumont (1751-1831), Jean Urbain Guérin (1760-1836), Daniel Saint (1778-1847), mais aussi d'artistes ayant séjourné à Bordeaux, tels Jean Antoine Laurent (1763-1832), Louis Antoine Collas (1775-1856), René-Margueritte Magol (1753-1793) ou encore des peintres s'essayant occasionnellement à cette technique tels François Lonsing (1739-1799), Pierre Lacour (1745-1814), Philippe-Gustave de Galard. Mais le maître incontesté du petit portrait à Bordeaux est Pierre-Édouard Dagoty, artiste d'origine italienne qui a peint la bonne société bordelaise — société cosmopolite de négociants, d'armateurs, de marchands, susceptibles de s'absenter pendant de longues périodes et soucieuse de sa « représentation ». Tous les observateurs s'accordent sur l'importance et l'épanouissement de ce genre à Bordeaux, plutôt qu'ailleurs, ce qui permet de parler d'une véritable école bordelaise du portrait en miniature, ayant ses propres spécificités.

L'école bordelaise ou le charme discret de la bourgeoisie

Le provincialisme, causé par l'éloignement de la capitale et une situation géographique à l'écart des grands axes de communication, toutefois compensé par une ouverture sur l'océan, nous vaut des œuvres souvent attachantes, d'un grand charme, mais dans l'ensemble discrètes. Elles répondent au bon goût peu novateur d'une société bourgeoise avant tout soucieuse de ses aises, conviviale et attachée à des valeurs sûres. Il existe un style bordelais original et authentique, inspiré, peut-être, par la clémence du siècle et l'harmonie du site urbain. Les artistes venus de différents horizons pour travailler dans cette ville s'y laissent vite prendre ; les miniaturistes n'ont pas échappé à cette règle. Dagoty, peintre d'une ville et de sa société, avec son œuvre pléthorique qui s'étend sur près d'un demi-siècle, témoigne de cette réalité.

Remise en valeur de la collection : vers une approche sensible et diversifiée

Aujourd'hui cantonné à des espaces restreints — dans « le couloir des miniatures » ou dispersées dans les vitrines des salles de la collection Jeanvrot —, le choix qui est



présenté au public (une soixantaine de pièces seulement sur les quelque 260 œuvres de très belle qualité que nous possédons) ne permet pas de rendre compte de l'évolution des styles des miniatures au sein de notre collection, ni de la variété des objets qu'elles touchent.

Cette collection pourrait être mise en valeur grâce à l'attribution d'une salle dédiée. L'atmosphère lumineuse de la « chambre jonquille », au premier étage de l'hôtel de Lalande, où est montée la très belle boiserie Louis XVI provenant de l'hôtel du négociant et raffineur de sucre Louis-Hyacinthe Dudevant (57, rue des Menuts) — oncle du mari de George Sand — constituerait le cadre idéal pour accueillir cette collection de miniatures.

La collection pourrait être présentée (de manière chronologique) dans des tables vitrines, en même temps que quelques portraits de chevalet réalisés par des peintres traditionnels qui se sont essayés également au genre de la miniature. La présentation pourrait être enrichie par la présentation d'un matériel de peintre miniaturiste (celui de Pierre-Édouard Dagoty que nous conservons) ainsi que par quelques portraits photographiques — technique qui supplanta celle de la miniature.

La richesse du fonds du musée permettrait en outre de présenter un certain nombre de boîtes ornées de miniatures, permettant aux visiteurs de prendre en compte la portée du phénomène et des différents médiums utilisés (papier, ivoire, émail).

c. Hier pour demain : arts, traditions et patrimoines liés au travail du fer

Au moment où l'on s'interroge sur le rôle des musées, sur les œuvres qu'ils recèlent, les histoires qu'ils racontent (par qui et pour qui ?), peut-être faut-il reconsidérer certains domaines de nos collections qui, malgré leurs qualités plastiques, ne sont pas ou peu montrés (cf. partie 1 – II).

Ainsi en est-il des collections d'armes (plus de 700 numéros), de serrurerie-ferronnerie (environ 280 numéros) qui couvrent plus d'un demi-millénaire d'histoire et de savoir-faire locaux.

Patrimoines différents, constitués au-delà des « chefs-d'œuvre » de renommée universelle ou des genres admis dans un musée d'arts décoratifs (traditionnellement des objets de luxe liés au style de vie et aux valeurs aristocratiques), ces œuvres nous invitent à enrichir et complexifier le récit admis sur certaines périodes. Elles nous permettent aussi de réinterroger la notion d'Art qui, depuis la Renaissance, met au premier rang les arts plastiques aux dépens des activités manuelles ou industrielles.

Rassemblées en grande partie entre le début du XIX^e siècle et le premier quart du XX^e siècle, au moment où l'industrialisation bat son plein et où on s'interroge sur la perte des savoir-faire anciens, ces collections ont un double projet : aller plus loin dans la compréhension des valeurs plastiques, ce pourquoi les œuvres rassemblées doivent se prêter à un discours sur les matières, les techniques et les formes ; retrouver le sens des compétences, de l'habileté lentement acquise, de la maîtrise et du savoir, ce pourquoi les œuvres choisies doivent représenter une production manuelle plutôt qu'industrielle. Ce courant d'intérêt s'inscrit également dans un contexte plus large, celui de l'émergence de la modernité qui s'exprime à travers l'essor du réalisme et des nouvelles aspirations sociales.

Qu'il soit travaillé pour forger un clou, un outil, réaliser une arme ou une armure, protéger une demeure ou un bien, fondre une cloche ou un mortier, le savoir-faire nécessaire à la mise en œuvre du métal a toujours été valorisé. Du point de vue de l'art, on le comprend aisément, la mise en œuvre de ce matériau fournit des effets totalement différents selon qu'il est travaillé au marteau (à froid ou à chaud) ou fondu dans un moule. Le fer porte ainsi directement la marque du travail humain et de l'évolution technologique de nos sociétés.

L'idée principale que nous souhaiterions faire ressortir est celle de la continuité des savoir-faire que l'on retrouve dans les collections des arts du fer, qui regroupent la serrurerie et la ferronnerie, dont Bordeaux fut, comme pour les armes, un des hauts lieux de production.

« Peu de villes peuvent s'enorgueillir de posséder même en partie les richesses de ferronnerie que l'on trouve à Bordeaux », avait souligné l'historien Louis Blanc. Il n'est qu'à lever les yeux ou à observer la porte même de la cour du musée pour s'en apercevoir.

L'exemple de la collection d'armes

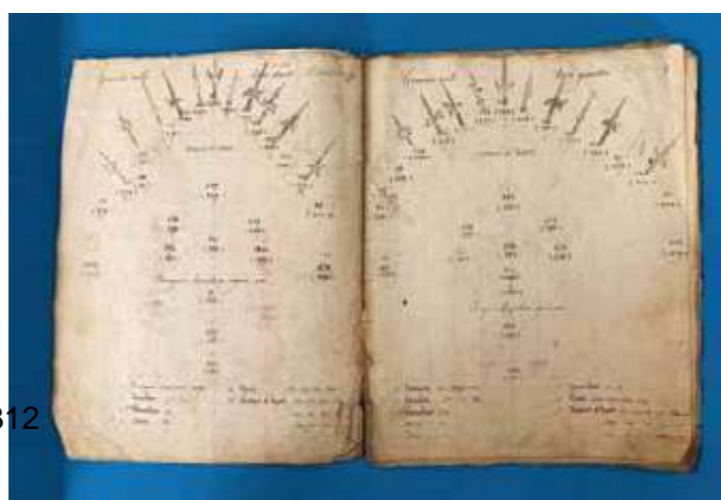
Contexte

Cette collection, rappelons-le (cf. partie 1 – II), est constituée en majorité de pièces du Moyen Âge provenant de la collection Micol acquise en totalité par la Ville de Bordeaux en 1852 pour créer le musée d'Armes. Elle était considérée jusqu'au début du XX^e siècle comme une des plus belles collections de province. Celle-ci prend un relief particulier lorsqu'on sait qu'elle avait également été proposée à la Ville de Saint-Étienne, ville de longue tradition armurière, qui projetait de l'intégrer à son musée de l'Artillerie (1874) qui préfigurait la création du musée d'Art et d'Industrie (1889). La collection d'armes de la Ville de Bordeaux fut d'abord placée à l'Hôtel de Ville dans une salle dédiée qui précédait le musée de tableaux en attendant un lieu propice à créer un « musée d'Art et d'Industrie », regroupant l'ensemble des collections de la Ville (hors Beaux-Arts) selon l'esprit encyclopédique de l'époque.

Le goût pour les collections d'armes remonte au début de la période moderne ; en rassembler de manière artistique, dans une galerie ou un cabinet, renvoyait l'image d'un homme de goût, en même temps qu'elle évoquait celui d'un glorieux héritage militaire, reflet des grands moments de l'histoire nationale et d'un statut élevé dans la société d'Ancien Régime. Il a fallu attendre 1794 et la création d'un dépôt d'armes de tous genres (ancêtre du musée de l'Artillerie) pour voir apparaître le premier musée d'armes sur le sol français. Quelques années plus tard, au cours de la première exposition universelle en 1851, les armes anciennes font alors pleinement partie des objets d'art tout comme les bijoux ; on considère qu'elles ont une égale valeur d'enseignement, aussi bien pour leur aspect artistique que technologique ou encore historique.

Théâtre de batailles permanentes, Bordeaux fut depuis le XII^e siècle un centre de production renommé pour ses armes de poing ou ses armures ; bien que la fabrication d'armes connût un ralentissement après la conquête française au XV^e siècle, elle conserva une réelle importance puisque des Milanais apportèrent à Bordeaux leurs secrets de fabrication pour les armures de luxe¹. Dans un mémoire adressé au roi en 1542, à l'occasion d'un procès soutenu contre les jurats par les avocats, procureurs, marchands et bourgeois de la Ville de Bordeaux, on affirme « qu'il n'y avait ville, dans tout le royaume, mieux réparée et munie d'artillerie et de tous autres harnois de guerre que la ville de Bordeaux² ».

Sans doute n'était-ce pas un hasard si Jules Labet, le premier conservateur du musée d'Armes de Bordeaux, était arquebusier de formation, dernier témoin d'un patrimoine industriel disparu.



Qu'en était-il exactement ? Quelle valeur accordait-on à ce patrimoine et pour quelles raisons ? Pourquoi avoir choisi d'intégrer les armes aux collections du musée des Arts décoratifs et non à celles plus ethnographiques du musée d'Aquitaine ?

Autrefois comme aujourd'hui, pas de créateur sans consommateur, pas de musée sans public et encore moins sans volonté politique ; de la création des collections à la précision des missions du musée, une histoire passionnante est à retracer.

Un fonds d'archives à étudier

La présence de cette collection d'armes au musée des Arts décoratifs et du Design s'accompagne d'un **fonds ancien d'archives** (regroupant des inventaires de collection avec provenances, des dessins d'armes, de la correspondance, des coupures de presse et des listes d'achats effectués) documentant la vie de la collection du « musée d'Armes » (un fonds d'archives — similaire à celui concernant le « musée d'Ethnographie » versé à l'université de Bordeaux et accessible en ligne).

Objectifs

Afin de mener à bien ce projet nous nous sommes rapprochés du musée de l'Armée qui assurera une sorte de comité de pilotage pour (1) étudier la collection d'armes et (2) le fonds d'archives qui s'y rattache avant de procéder (3) à la restauration des pièces conservées en réserves — l'objectif final étant de réintégrer une sélection des plus belles pièces dans le nouveau parcours des collections.

Compte tenu de la difficulté de faire cohabiter ces domaines de collection avec les espaces historiques du musée, où sont présentés des objets d'arts liés au décor intérieur, il nous paraît judicieux d'opter pour des espaces plus neutres — dans l'ancienne prison, dans les espaces du sous-sol de l'hôtel particulier ou dans l'une de ses cages d'escalier (?).

6 - Orientation des acquisitions et des dépôts

La politique d'acquisitions et de dépôts est pensée d'une part en continuité avec les axes définis depuis 2013 (cf. partie 1 – II) et d'autre part en lien étroit avec le futur parcours du musée.

Les acquisitions poursuivront les grandes orientations adoptées : l'enrichissement des collections dédiées aux arts de la table ; le design des années 1980 ; les vases ; les points forts des collections anciennes du musée. Chacun de ces axes fait l'objet d'un travail de recherche et de médiation spécifique, qui sera poursuivi y compris pendant la fermeture du musée.

Les acquisitions se concentreront sur des pièces exceptionnelles, en raison de leur rareté, de leur provenance, ou de leur valeur de symbole au regard des périodes, des styles ou des typologies.

Le nouveau parcours du musée implique à la fois le rendu de certains dépôts et la recherche de nouveaux.

Parallèlement, la politique d'acquisitions portera une attention accrue aux productions qui témoignent d'une réflexion sur les nouveaux enjeux climatiques, sociaux et éthiques. Le travail de prospection mené par les équipes s'orientera vers le travail d'une génération qui a à cœur d'explorer le potentiel des objets et matériaux existants pour produire moins, développer une créativité de l'existant pour plus de sobriété. Le don récent au musée (2022) de l'œuvre expérimentale et conceptuelle *OMR Sanitary Unit*, du designer Jerszy Seymour est emblématique de cet axe de réflexion.

Le salon Cruse-Guestier au rez-de-chaussée de l'hôtel de Lalande sera désormais présenté dans l'actuel salon dit bordelais, au premier étage. Ce déplacement permet de libérer un espace au cœur du musée pour les ateliers des enfants (cf. partie 2 – I). Il permet également d'offrir un espace plus important et surtout plus adapté à la présentation du cadre de vie des **Cruse-Guestier** dont une partie du mobilier et des objets d'art était jusqu'alors éparpillée dans le petit couloir adjacent. Le réaménagement du salon **Cruse-Guestier** s'appuiera sur les différentes représentations connues du grand salon de l'hôtel Guestier, rue Pierlot — notamment les quatre vues d'intérieur peintes par Félix Carme qui sont dans les collections du musée qui pourront être présentées dans le petit corridor qui précède cette pièce. Le caractère du salon était donné par un grand tapis dit « des Maréchaux », qui faisait partie du legs donné au musée en 1936. Ce tapis, placé en dépôt dans un garde-meuble en 1943, a beaucoup souffert et n'a pu être conservé. Un tapis de la Manufacture de la Savonnerie, tout à fait similaire, présent dans les collections du Mobilier national à Paris (GMT-2057-000), fera prochainement l'objet d'une demande de dépôt.

Des dépôts seront également sollicités auprès de différents musées et institutions pour la création d'une chambre au rez-de-chaussée de l'hôtel de Lalande, dans le salon dit des porcelaines, jouxtant le salon de compagnie, dédiée à la présentation des porcelaines de Bordeaux. La création de cette nouvelle pièce offrira une meilleure compréhension de la distribution au rez-de-chaussée de l'hôtel particulier. Cette chambre inclura également un **cabinet de travail-cabinet de curiosités** rassemblant notamment des objets extra-occidentaux, des instruments de mesure et des objets évoquant le goût renouvelé à la fin du XVIII^e siècle pour l'Antiquité. Un travail de repérage est actuellement en cours afin d'identifier les œuvres qui pourraient être déposées pour enrichir cette présentation, auprès du musée d'Aquitaine, du Muséum d'Histoire naturelle et du Mobilier national.



Les collections de design seront toujours présentées en roulement au sein du parcours permanent. Des vitrines dédiées pour la présentation de la collection de vases permettront d'en exposer un nombre plus important qu'aujourd'hui. Un espace dédié à la présentation d'arts graphiques permettra également d'inclure des productions graphiques de designers. Les relations établies depuis de nombreuses années avec le Cnap et avec le CIRVA se poursuivront donc naturellement, pour enrichir la présentation par de nombreux dépôts. Des dépôts du musée des Arts décoratifs de Paris et du Centre Pompidou pourront également être envisagés.

7 - Poursuite de la numérisation et mise en ligne des collections

La mise en ligne des collections s'effectue au fur et à mesure de l'arrivée de nouvelles pièces, du récolement et des prises de vue professionnelles des œuvres. Leur accessibilité et leur visibilité en ligne constituent une priorité pour le musée.

Dans la mesure où aucun autre musée de la Ville de Bordeaux n'a rejoint la base de données Alienor, qui ne permet pas une intégration facile depuis Micromusée, le madd a également fait ce choix, afin de se concentrer sur la mise en ligne des collections sur les bases Joconde et Videomuseum.

La contribution à ces bases inscrit le madd-bordeaux dans une dynamique de réseau et lui garantit une visibilité de ses collections à l'échelle nationale.

a. Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP) - la base Joconde

Catalogue collectif des collections des musées de France, **la base Joconde** est le fruit d'un partenariat entre le Service des Musées de France et les musées participants. Riche de plus de 400 000 notices d'objets de toute nature (archéologie, beaux-arts, ethnologie, histoire, sciences et techniques...), ce catalogue est enrichi et accessible à tous sur la plateforme ouverte du patrimoine (POP). L'enrichissement de la base peut être réalisé en parfaite autonomie et de façon simple via un import depuis notre logiciel de gestion des collections Micromusée.

Aujourd'hui environ 800 œuvres sont répertoriées sur la base Joconde. D'ici la fin de l'année 2022, 2 000 œuvres seront accessibles. L'objectif de 5 000 œuvres est fixé pour la réouverture du musée en 2025.

b. Videomuseum

Videomuseum constitue un réseau de musées et d'organismes possédant des collections d'art moderne et contemporain (musées nationaux, régionaux, départementaux ou municipaux, Cnap, Frac, fondations), qui se sont regroupés pour développer, en commun, des méthodes et des outils utilisant les nouvelles technologies de traitement de l'information afin de mieux recenser et diffuser la connaissance de leur patrimoine.

Videomuseum regroupe aujourd'hui 73 collections, soient plus de 400 000 œuvres, réparties dans deux portails : « les collections des 23 Frac » et « les collections Design », auxquelles le madd-bordeaux collabore avec plus de 500 pièces.

Pour des raisons de contrainte budgétaire, le madd-bordeaux a choisi de rester « membre actif » du réseau et non « membre associé ». Ce dernier statut, qui permettrait d'être entièrement autonome dans l'intégration de nouvelles œuvres et la modification des fiches via le logiciel Gcoll, implique en effet une contribution financière élevée.

En lien avec l'équipe de Videomuseum, le madd-bordeaux enrichit la base de façon continue, par des exports de données tous les six mois environ, au fur et à mesure des prises de vue et des acquisitions de pièces de design.

III. Gestion et préservation des collections



1. Poursuite du récolement des œuvres

La poursuite du récolement des œuvres conservées en réserves constitue le premier objectif de la deuxième campagne décennale qui s'achèvera en 2024. L'estimation des œuvres conservées en réserves et qui n'ont jamais fait l'objet d'un constat est de 1 244 biens. Il s'agit essentiellement des collections de peintures et textiles. Ces œuvres sont intégrées aux objectifs de la deuxième campagne de récolement décennale. Ces œuvres ont cependant été pointées lors de leur déménagement en 2016 dans les réserves situées rue Guérin.

Le deuxième objectif fixé est le récolement des collections déposées dans les institutions extérieures (seulement 10 biens en dépôt à la préfecture de la Région Aquitaine avaient été récolés en 2019, sur la centaine d'œuvres déposées).

Les deux années à venir seront également consacrées à la poursuite des recherches afin de réattribuer un numéro d'inventaire aux œuvres qui ont perdu leur numéro, en s'appuyant sur les inventaires (cf. partie 1 – II, 3). Cela permettra d'établir un procès-verbal précis sur nos œuvres manquantes, relativement à la circulaire 2006 – 006 du 27 juillet 2006 : « *Sont considérés comme manquants les biens non localisés à la fin d'une campagne malgré des recherches répétées qui se sont révélées infructueuses.* »

La campagne photographique des collections conservées en réserves sera poursuivie. Actuellement nous comptons 1 210 objets qui ne disposent pas de photos rattachées à leurs fiches Micromusée.

Campagne	Dates de réalisation	Localisations	Moyens / Protocole
Récolement des acquisitions 2021	2022	Réserves	Inscription à l'inventaire, constat d'état, marquage, prise de vue, localisation.
Recherches pour réattribution des numéros d'inventaires pour les œuvres qui ont perdu leurs marquages	2022 – 2024	Réserves, salles d'exposition permanente	Recherches croisées avec les fiches (numéros perdus et fiches des œuvres non localisées + consultations dossier d'œuvres et registres d'inventaire). Pour les œuvres dont les recherches seraient infructueuses, un inventaire rétrospectif pourra être réalisé.
Prise de vue des œuvres	2023	Réserves	Photo numérique des 1 210 œuvres conservées en réserve non photographiées.
Récolement des œuvres en réserves	2023-2024	Réserves	Vérification à partir de l'objet et de sa localisation, constat d'état, marquage, prise de vue et conformité avec les registres d'inventaire.

Campagne	Dates de réalisation	Localisations	Moyens / Protocole
Récolement des œuvres transférées des réserves provisoires (hôtel Ragueneau) vers les nouvelles réserves (site Jean Vaquier)	2023-2026	Réserves	Vérification à partir de l'objet et de sa localisation, constat d'état, marquage, prise de vue et conformité avec les registres d'inventaire.
Récolement des œuvres en dépôt dans des institutions extérieures	2023-2024	Musée Paul Dupuy Musée du Vin et du Négoce Musée des Douanes Musée des Beaux-Arts Musée d'Aquitaine Mairie de Bordeaux Grand-Théâtre Dominicains Château de Duras Château de Chambord Château de Cadillac Bibliothèque	Vérification à partir de l'objet et de sa localisation, constat d'état, marquage, prise de vue et conformité avec les registres d'inventaire.

2. Un plan pluriannuel de restauration des œuvres pour renouveler les présentations

Les projets de restauration se concentrent sur les œuvres qui seront présentées dans le futur parcours du musée et sur de vastes ensembles, actuellement exposées ou conservées en réserves, dont l'état sanitaire nécessite une intervention globale.

Nous présentons ci-dessous une sélection des projets de restauration à venir.

Conservation-restauration du papier peint panoramique Les Fêtes grecques

Les travaux de rénovation du musée nécessitent le déplacement du papier peint panoramique *Les Fêtes grecques* de la Manufacture Dufour et Leroy à Paris, vers 1824 (inv. 82.3.1), actuellement présenté dans le premier salon du parcours d'exposition. À l'occasion de cette opération, cet ensemble, qui présente un mauvais état de conservation, fera l'objet d'une importante restauration.

Ce papier peint présente en effet de nombreuses dégradations mécaniques et chimiques. Collé à même le mur, sans respecter l'ordre d'origine des scènes, l'œuvre présente également un problème de lisibilité. Pour intervenir sur cette œuvre, la méthodologie de restauration préconisée est de déposer le papier peint (phase 1) pour pouvoir le traiter en atelier (phase 2) puis le remonter (phase 3). Ces opérations seront réalisées par une restauratrice agréée dans les ateliers de restauration installés au musée Bernard d'Agesci à Niort, ateliers placés sous le contrôle scientifique et technique du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF). Un comité de pilotage pourra être sollicité pour le suivi des travaux de restauration.



Des œuvres redécouvertes : l'exemple du dessin d'Alexandre Marolles

Ce projet de restauration concerne un grand dessin à la plume sur vélin, d'une extrême précision et d'un format hors norme (81 x 145 cm) réalisé en 1738 par Alexandre Marolles (inv. 80.2.15). Il s'agit d'un des dessins les plus importants figurant dans la collection du musée. Outre la vue en perspective du port et de la ville de Bordeaux, qui occupe la majeure partie de la composition, le dessin présente aussi, dans un petit cartouche (en bas au centre), une vue de la futur place Royale inaugurée cinq ans plus tard en 1743. Ce dessin est une des trois pièces de l'artiste répertoriées dans les collections des musées français. Le musée Condé possède deux dessins de cet artiste datés des mêmes années.

Ce dessin fut spécifiquement commandé à Marolles par les jurats de la ville pour être offert à Louis XV qui n'était jamais venu à Bordeaux et ne connaissait donc pas par lui-même les atouts de la ville. Toute l'histoire de la commande figure dans la « Délibération de la Jurade » dont les actes sont conservés aux Archives de Bordeaux Métropole.

De ce dessin très apprécié par le roi, découlent en quelque sorte les suites de la carrière de Marolles (l'obtention d'une charge de dessinateur du roi, l'accès à une riche clientèle privée...) mais aussi la construction de la fameuse place Royale de Bordeaux, point d'orgue du projet d'aménagement des quais imaginé par Gabriel.

Ce dessin fut redécouvert en 1910 par Ernest Labadie (1885-1917), qui l'aurait acheté 300 francs chez un marchand de gravures de Versailles ; il passa ensuite dans la collection d'un autre amateur bordelais, Maurice Chaumette, puis, en 1929, celui-ci fut acquis par Adrien Marquet (1884-1955), maire de Bordeaux, qui l'offrit au musée des Arts décoratifs par l'intermédiaire de sa veuve en 1980.

L'étude la plus complète sur ce dessin, qui fait également un point sur la nomenclature (peu fournie) des œuvres de Marolles, est due à Henri Boucher qui lui a consacré un développement important dans un article monographique sur l'artiste paru en 1926. Boucher cite notamment des sources plus anciennes qui font référence au dessin comme le Mercure de France et le Livret du Salon de 1739. Cependant, comme le fait remarquer l'auteur, il est étrange que le catalogue du Salon de 1739 ne mentionne que la vue de la place Royale sans indiquer celle du port. « Marolles aurait-il fait une vue séparée de la place indépendamment de la vue qui nous occupe ? » Un dessin à la plume sur vélin — de taille beaucoup plus modeste (38 x 46,5 cm) et antérieur d'une année (daté 1737) — passé en vente sur le marché de l'art parisien en 2014, vient conforter cette hypothèse.

Le dessin conservé dans les collections du madd-bordeaux (inv. 80.2.15) n'est donc pas celui qui fut présenté au Salon carré du Louvre en 1739 ; en revanche, il n'en demeure pas moins que celui-ci est le plus grand dessin connu à ce jour d'Alexandre Marolles.

La restauration de ce dessin pose des questions complexes d'un point de vue méthodologique. En effet, il présente des matériaux et des techniques de mise en œuvre peu employés ainsi que des altérations complexes ; l'histoire matérielle du dessin (montages, interventions de surface) n'est pas suffisamment documentée. Des analyses par microspectroscopie infrarouge (IRTF) permettront de caractériser les matériaux organiques utilisés, des études nécessaires afin de déterminer les opérations de restauration à mener.

Conservation-restauration des œuvres d'arts graphiques

Un bilan sanitaire sur l'ensemble de la collection d'arts graphiques exposés a été réalisé afin d'étudier l'état de conservation de la collection et établir un programme de restauration pluriannuelle. Environ 200 œuvres (pastels, estampes, dessins encadrés et objets d'art) ont été examinées par la restauratrice Cécile Perrault et les régisseurs du musée (cf. partie 1 – III). Pour la plupart des œuvres, la dégradation est liée à la présence de poussières dans les cadres non hermétiques, associée aux variations hygrométriques et aux mauvais matériaux de conservation. Afin de faire face à ces problématiques et améliorer les conditions de conservation de ces œuvres, les équipes du musée ont été formées par une restauratrice à des opérations simples de désencadrement, dépoussiérage et encadrement avec des matériaux de conservation appropriés.



Un chantier des collections pourra être programmé pendant les travaux de rénovation des salles. En vue du nombre important d'œuvres à réencadrer, un chantier école pourra être organisé avec les étudiants de l'INP. Les œuvres concernées par un phénomène prononcé de foxing et la présence de moisissures feront l'objet d'une campagne de restauration externalisée.

Conservation-restauration des collections de céramiques

En vue du réaménagement des salles, le musée a lancé en 2021 une campagne de restauration des collections de céramiques jusque-là conservées en réserves en raison de leur mauvais état.

Cette campagne permettra d'enrichir la présentation de la collection de porcelaines dite de la Compagnie des Indes, qui illustre le goût des élites pour les objets extrême-orientaux au XVIII^e siècle, y compris à Bordeaux. Cette campagne vise également à renouveler la présentation de la collection de faïences des XVII^e et XVIII^e siècles, riche de plus de 1 000 pièces, représentative des principaux centres de production français mais aussi étrangers. Enfin, plusieurs pièces de la manufacture bordelaise des Terres de Bordes, actuellement exposées, nécessitent aussi des restaurations mineures. Parmi ces pièces :

- ▶ Un grand plat en faïence à décor en camaïeu bleu, atelier de Girolamo Salomoni à Savone (Ligurie), vers 1690 (inv. 60.2.115),
- ▶ Un bol à punch à décor d'attributs maçonniques en porcelaine de Chine (Compagnie des Indes), vers 1790 (inv. 5620)
- ▶ Une paire de vase pique-fleurs en porcelaine, manufacture des Terres de Bordes en Paludate (Bordeaux), vers 1787-90 (inv. 1842 et inv. 1849)
- ▶ Un cadran de l'horloge de la place de la Bourse, manufacture de faïence Jacques Hustin (Bordeaux), vers 1750 (inv. D 2019.0.1). Le cadran, brisé en plusieurs morceaux lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale, avait été confié au céramiste René Buthaud pour qu'il en fasse une (ou plusieurs) copie(s) avant d'être déposé au musée des Arts décoratifs en 1956.
- ▶ Le quart supérieur droit du plan de Bordeaux par Latrê, plaque en faïence peinte, datée 1756 (inv. 4608). Connu sous le nom de plan de Latrê, ce plan gravé en 1755 est certainement le plus célèbre de l'époque des grandes transformations de la ville.

3. Mise en sécurité des œuvres

À la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris en avril 2019, une collaboration étroite s'est développée entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) et la Direction générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux afin de protéger plus efficacement les biens culturels en cas de sinistre.

La première étape a consisté à mettre en place un nouveau plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) plus lisible, plus complet et dont la forme est commune à tous les musées de la ville de Bordeaux. En cours de finalisation, ce nouveau plan de sauvegarde est constitué de deux parties :

- ▶ Un volet « interne » constitué de documents facilitant l'organisation des équipes du musée lors d'un sinistre : plans d'évacuation, plan de localisation des clés, fiche méthodologique de chacun des postes, personnes à prévenir en priorité.

- ▶ Un volet « pompiers » composé de plans indiquant la localisation des œuvres à évacuer ou à protéger sur place en priorité par niveau et de fiches d'œuvres correspondant à chacun des biens mentionnés sur ces plans. Pour chaque œuvre sont indiquées les informations nécessaires à leur bonne manipulation et évacuation (dimensions, poids, matériaux, points de fragilité, système d'accrochage, conseil de manipulation et de conditionnement).

En parallèle, un stock de matériels et d'outils a été constitué afin de permettre le sauvetage des œuvres dans les meilleures conditions : aspirateurs à eau, bâches hydrofuges et anti-feu, caisses de transport, papier bulle, etc. Une étude menée sur des matériaux de protection contre la chaleur, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, le SDIS de la Gironde et une entreprise OTEGO spécialisée dans les textiles techniques, a permis d'identifier de nouvelles bâches aluminisées. Très performantes en cas d'incendie, elles sont aussi extrêmement légères et peuvent donc être rapidement et facilement utilisées. Un ensemble de bâches a été acheté et mutualisé entre les différents musées de la ville.

IV. Vers une rénovation du bâtiment des réserves



Depuis quelques années, le rôle des réserves de musée a évolué. Leur destination n'est pas seulement d'être un lieu de stockage pour les collections, mais également un lieu d'étude et de conservation pour les œuvres.

Le rôle des réserves a été défini par le Conseil International des Musées (ICOM), en 2002, dans son Code de déontologie.

« L'autorité de tutelle d'un musée a le devoir éthique de maintenir et de développer tous les aspects d'un musée, ses collections et ses services. Surtout, elle a la responsabilité de veiller à ce que toutes les collections qui lui sont confiées soient abritées, conservées et documentées de façon appropriée. »

« L'une des obligations déontologiques essentielles de chaque professionnel de musée est d'assurer une protection et une conservation satisfaisantes des collections et des objets individuels dont l'institution employeuse est responsable. Le but doit être d'assurer, dans la mesure du possible, la transmission des collections aux générations futures en aussi bon état de conservation que possible eu égard aux conditions actuelles des connaissances et des ressources. (...)

Tous les professionnels de musée qui ont la charge d'objets et de spécimens se doivent de créer et d'entretenir un environnement protecteur pour les collections, qu'elles soient en réserve, en exposition ou en cours de transport. Cette conservation préventive constitue un élément important dans la gestion des risques d'un musée. »

Le musée des Arts décoratifs et du Design a, depuis 2017, délocalisé ses réserves sur le site Jean Vaquier situé en périphérie de Bordeaux. Ce choix raisonné résulte en partie de la nécessité de faciliter l'accès aux véhicules de transport et d'agrandir la capacité de stockage des œuvres tout en garantissant les conditions de conservation des objets en réserves. Cependant, comme évoqué dans la première partie du PSC, ce bâtiment rencontre des faiblesses qui sont en partie dues à son ancienneté. Dans le cadre de son projet de rénovation global, le madd-bordeaux a conduit une réflexion qui nous amène aujourd'hui à la rénovation de ces bâtiments des réserves pour développer leur rôle mais également afin d'améliorer les conditions de stockage et de conservation.

Des réserves répondant aux normes énergétiques

L'étude pour l'adaptation des bâtiments est un travail qui se fait en collaboration avec la Direction générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux, le service conservation et régie des œuvres du musée et les services de la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole. L'adéquation entre les matériaux utilisés et les objets stockés ainsi que les choix concernant l'environnement des œuvres résultent de ces échanges entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

En 2020, une étude sur le bâtiment a été confiée à ALTEREA, une société spécialisée dans le conseil, l'ingénierie, les services et les travaux liés à la transition énergétique, écologique et numérique dans les domaines de la réhabilitation énergétique, des bâtiments durables, du développement des énergies renouvelables, des réseaux de chaleur décarbonés, des villes durables et connectées. Cette étude portant sur l'efficacité énergétique a mis en évidence la faible isolation thermique des bâtiments. En effet, de nombreuses menuiseries sont présentes dans les salles et la plupart d'entre elles ont été occultées sans prévoir une isolation thermique, en plus de certaines qui ne sont pas étanches à l'air. L'isolation thermique de la toiture est défaillante et les systèmes de chauffage, très nombreux par typologie, sont en partie vétustes et ne permettent pas une régularisation de l'hygrométrie. Le bilan de cette étude souligne l'importance de programmer une campagne de rénovation des bâtiments afin de limiter les variations de température. Le choix du cabinet ALTEREA est de mettre en place un parement intérieur en briques de terre crue (BTC) en complément d'une isolation par

l'intérieur, de plus il est envisagé d'isoler les combles par de la laine de bois afin d'améliorer l'inertie du bâtiment.

Dans ce cadre, deux scénarios ont été proposés :

- ▶ **Scénario 1** : Isolation thermique des bâtiments et mise en place d'un CTA équipé d'une roue dessiccante, d'une batterie chaude hydraulique et d'un humidificateur
- ▶ **Scénario 2** : Isolation thermique des bâtiments et mise en place d'un CTA équipé d'une batterie chaude et d'une batterie froide hydrauliques

Ces deux scénarios doivent être complétés par les : diagnostic amiante ; diagnostic plomb ; diagnostic termite ; diagnostic structure (toiture, plancher, murs) pour validation des charges supplémentaires liées aux travaux (doublage brique, réfection couverture) ; diagnostic électrique sur la conformité électrique de l'installation.

Des réserves qui prennent en compte l'évolution des exigences de la conservation

Dans l'étude pour la rénovation des réserves, de nombreuses questions qui visent à élaborer le schéma fonctionnel du lieu sont posées. La réflexion porte sur l'opportunité d'y croiser différentes fonctions :

- ▶ Aires de quarantaine pour les objets risquant d'être infestés ou contaminés
- ▶ Atelier de conservation préventive pour les opérations de dépoussiérage, marquage, prise de vue et conditionnement des collections
- ▶ Local destiné au stockage des caisses
- ▶ Un quai déchargement
- ▶ Bureau informatique

À cela s'ajoute le besoin de répondre à l'accroissement des collections en lien avec la politique d'acquisition de la Ville de Bordeaux. Ainsi, une extension de 300 m² supplémentaires est à prévoir pour répondre à la fois à l'accroissement des collections et également aux problématiques liées au stockage des caisses et la gestion des collections.

V. Un musée responsable



1. Une stratégie d'amélioration au prisme de la transition écologique

Le musée s'inscrit dans un espace qui porte au-devant de la scène des enjeux contemporains forts. Nous avons actualisé ce PSC en développant son volet social et environnemental, afin de rendre visible notre engagement auprès de l'économie sociale et solidaire, d'une part (cf. partie 2 – VII), mais également en nous fixant des objectifs précis en termes de réduction de l'empreinte carbone. Nos activités, expositions et événements, seront revues en adoptant une charte écologique.

a. La rénovation énergétique du bâtiment

Un des enjeux de la rénovation du musée est de réduire les dépenses énergétiques des bâtiments.

La restauration des menuiseries (fenêtres et portes) de l'hôtel de Lalande et les réfections d'isolation des combles permettront une bien meilleure isolation thermique.

D'autre part, pour une meilleure économie de moyens, le musée sera relié au réseau de chaleur de la Ville.

Parallèlement sera menée en interne, auprès de l'équipe, une campagne de formation aux gestes qui permettent de réduire la consommation d'énergie : débrancher les appareils en veille non utilisés, éteindre l'électricité en sortant d'une pièce, etc., afin que tous se sentent concernés et solidaires de cette démarche.

b. Réduire l'empreinte carbone de nos activités

Depuis les années 1960, les champs du design s'intéressent aux problématiques écologiques. Des personnalités comme Victor Papanek ou Buckminster Fuller ont théorisé ce que devrait être le design pour un monde durable. De nombreux musées de design ont été parmi les premiers musées à alerter sur les conséquences de leurs activités. Des collectifs internationaux réalisent des audits des musées de design. Parmi eux, le collectif Urge, est maintenant installé à Biarritz, le musée pourrait bénéficier de son expertise. L'éco-conception des expositions est, notamment, un objectif auquel le musée souhaite souscrire de manière active au sein de son nouveau projet.

Pour mettre en place cette stratégie, il faudra dans un premier temps analyser l'organisation et le fonctionnement du musée en termes de soutenabilité, puis repenser le rythme des expositions temporaires et leur processus de fabrication. Renforcer la conception et la fabrication des scénographies en interne (dans la mesure de ce qui est possible) permettra une meilleure maîtrise des matériaux utilisés, et de leur possible recyclage. L'enjeu est de parvenir à un fonctionnement qui s'intègre à un développement plus durable, et qui, par là même, assure la promotion de valeurs qui faciliteront un type de consommation plus tenable.

Parmi les pratiques à améliorer que le musée a identifiées, le recyclage des déchets issus d'équipements électriques et électroniques (ampoules, batteries, etc.). Celui-ci, aujourd'hui, ne se fait que grâce à des lieux d'apport volontaire, car les musées ne produisent pas assez de déchets électriques pour ouvrir un marché ; ce recyclage, pour qu'il ait lieu, doit être effectué par les agents eux-mêmes ; dans le cas contraire, les ampoules et batteries électriques partent dans la poubelle commune.

Le récent workshop organisé au musée des Beaux-Arts de Lille en janvier 2022 formule de nombreuses interrogations, qui sont des premiers jalons pour initier cette démarche : comment acheter mieux et moins ? Comment réemployer, trier et recycler ? Comment former les équipes et impliquer les prestataires et fournisseurs dans cet effort ? La chronologie et la méthodologie des expositions doivent-elles changer (travailler plus en amont et plus en aval, de manière beaucoup plus interactive entre commissaires et prestataires) ? Comment permettre le réemploi et où stocker le matériel ? Doit-on réduire le nombre d'œuvres empruntées



et limiter l'éloignement de leur provenance ? Comment favoriser les co-convoiements, limiter la production de caisses de transport ? Si l'éco-conception coûte plus cher, comment se répartir l'éventuel surcoût entre les différents corps de métiers impliqués alors que leurs intérêts économiques peuvent être contradictoires ?

Ces questions intéressent toute l'équipe du madd-bordeaux, et des petites actions à échelle individuelles sont déjà mises en place, précurseurs d'une envie et d'une énergie collective à déployer pour ce nouveau musée durable.

c. Sensibiliser le public aux enjeux écologiques à travers la programmation du musée

La transition écologique est une des questions majeures qui traverse le design. Le madd-bordeaux est un relais et un lieu ressource pour s'interroger sur les enjeux écologiques à travers les expositions, les rencontres, les visites thématiques proposées aux visiteurs.

La démarche du designer incite le visiteur du musée à réfléchir au processus de fabrication d'un objet et aux questions inhérentes à celui-ci : la gestion des ressources, le choix de matériaux, les modes de production. La présentation, au sein du parcours du musée, d'œuvres de designer qui mettent l'éco-conception au cœur de leur démarche, est une façon de réfléchir à ces sujets.

De même, la programmation des expositions dédiées aux jeunes designers montrera comment cette génération de créateurs s'empare du sujet. La plupart des étudiants en design ne s'intéressent plus à la production d'objets (pourquoi ajouter à la surconsommation ?). Ils remettent en question les processus industriels et expérimentent d'autres modes de production, d'une part, et d'autre part, se penchent sur des thématiques plus urgentes : l'usage des plastiques et le recyclage des matériaux, la recherche de bio-matériaux, le transport alternatif du dernier kilomètre, les modes d'éclairage, etc.

Parce que l'environnement est au cœur des enjeux du design, il est présent dans la programmation des expositions du madd-bordeaux.

Ainsi, l'exposition *Paysans designers, l'agriculture en mouvement* montre comment l'agriculture agit directement sur la biodiversité et sur le climat. Elle est l'occasion de nombreuses rencontres au musée autour du design et de l'expérimentation dans l'agriculture, et présente une nouvelle génération de paysans qui cherchent à nourrir tout en régénérant les sols et la biodiversité.

En invitant à travailler ensemble des paysans,

des chercheurs, des designers, des artistes, le madd-bordeaux crée des interactions fertiles, sensibilise et éveille ses publics, de tous âges à différentes solutions qui participent à changer de paradigme.

2. Rendre le musée accessible à tous

a. Permettre enfin l'accessibilité de l'ensemble de l'hôtel de Lalande

L'hôtel de Lalande est une des plus belles demeures du XVIII^e siècle bordelais. Malgré son affectation en musée, il n'est toujours pas accessible à tous. Pour les personnes à mobilité réduite, il est aujourd'hui impossible de découvrir le premier et le second étage de l'hôtel de Lalande. Par ailleurs, l'accès aux expositions présentées dans la prison se fait par un escalier étroit et glissant.

La rénovation de l'hôtel de Lalande permettra de rendre la totalité du musée accessible aux personnes à mobilité réduite. Deux ascenseurs donneront dorénavant l'accès à tous les espaces pour rétablir ainsi une égalité de traitement et d'accès à nos collections pour tous les visiteurs.

b. Développer des actions de médiation en direction de nos publics porteurs de handicap

Le madd-bordeaux mène différentes actions auprès de personnes porteuses de handicap.

Avec et pour les personnes déficientes visuelles, des initiatives ont vu le jour en collaboration notamment avec les associations « Reg'art » et « Chiens Guides Grand Sud-Ouest ». En 2022, le service des publics accueille une personne en service civique, qui a développé une expertise pour la médiation auprès de ces publics et prépare une analyse de la médiation et des parcours de visite du musée à l'aune des difficultés rencontrées.

Des installations sonores immersives, telles que *SpeakBlue* de l'artiste Claire Malrieux, qui sera présentée à la fin de l'année 2022, permettront aux voyants et non-voyants de partager une expérience sonore collective. Le toucher et l'audio-description des expositions sont des points à développer dans les années à venir.

Des visites de préparation sont organisées pour les éducateurs et accompagnants d'enfants et adultes porteurs de troubles autistiques.

Un programme structuré et une sensibilisation des équipes aux sujets du handicap permettront d'inscrire ces actions de manière durable au sein des offres du musée à l'attention de ses publics.

c. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Venir au musée est un chemin compliqué pour de nombreux publics, la distance n'est pas uniquement géographique, mais aussi sociale et culturelle. Rendre accessible le musée à tous et être un pont vers les métiers qu'il représente et met en valeur sont des objectifs au cœur du projet du madd-bordeaux.

Parmi les actions menées auprès des publics issus du champ social, le musée coordonne un parcours qui explore les sujets de la mémoire, de la citoyenneté et de la laïcité à partir des collections du musée, mais aussi d'autres monuments de Bordeaux (cathédrale, musée d'Aquitaine) à destination de lycéens vivant à proximité ou au cœur de zones urbaines sensibles. En 2022, des élèves du lycée professionnel Théodore Monod à Noisy-le-Sec participeront avec leur enseignante Samia Essabaa à ce programme, soutenu par le Fonds d'Initiatives Laïfite.

Pendant sa fermeture, le madd-bordeaux souhaite mener des actions avec les quartiers



prioritaires de la Ville de Bordeaux et de la métropole. Dans cet objectif, des liens sont établis avec les mairies et associations de quartier qui sont en contact régulier avec les habitants.

Il s'agit de s'appuyer sur leur expertise et leur expérience pour construire un lien durable avec ces publics.

L'insertion professionnelle des jeunes est aussi au cœur des missions du musée : le musée est un lieu de découverte et d'expérimentation pour les jeunes, collégiens et lycéens, en quête d'une orientation professionnelle. En effet, le madd-bordeaux est une porte vers les métiers du design et de l'artisanat mais aussi tous les métiers représentés au sein de l'équipe du musée.

À travers sa programmation, le madd-bordeaux participe à la valorisation des artistes et designers émergents et entend continuer à jouer un rôle de tremplin dans le parcours des jeunes créatifs.

Les collections d'arts décoratifs du madd-bordeaux permettent de découvrir la richesse des métiers d'art et la diversité des savoir-faire. Le musée organise régulièrement des rencontres avec des artisans et des visites d'atelier. Le programme « Manufacto, la fabrique des savoir-faire » ou l'action « Un designer au lycée » peuvent constituer des premiers jalons vers l'insertion professionnelle.

Chaque année, le musée accueille, au sein de ses différents services, de nombreux stagiaires et services civiques participant ainsi à leur orientation et à leur formation.

d. Renforcer l'accessibilité numérique

Le développement du numérique, accéléré par la crise sanitaire, permet au musée de toucher de nouveaux publics et d'offrir des points d'entrée différents dans ses collections et sa programmation.

La poursuite de la mise en ligne des collections sur plusieurs plateformes (Videomuseum, POP), l'enrichissement des contenus sur la chaîne YouTube du musée, le développement de podcasts et la mise au point d'une application mobile pour découvrir les collections font partie des objectifs fixés par le musée pour renforcer son accessibilité numérique.

Le site Internet devra également être responsive (s'adapter à tous les écrans) et devra pouvoir restituer les contenus en audio en temps réel pour les malvoyants.



Les créateurs, artistes et designers au centre du projet du madd-bordeaux

Une priorité

Les artistes nous révèlent ce que personne encore n'a vu ni compris. Leur travail nous alerte, nous sensibilise, nous rend vivants.

Le madd-bordeaux se veut être une fenêtre ouverte sur le monde, sur ses transformations.

Au cœur de ses activités, il favorise la rencontre des publics avec les artistes, les designers, les artisans.

Il leur donne la parole, leur offre un lieu d'exposition et d'échanges. Leur pensée agile est invitée à nous réveiller.

Au madd-bordeaux, on perçoit à quel point la rencontre avec l'art est une nourriture essentielle à chacun, quels que soient son parcours ou son origine.



VI. Programmation qui éclaire sur le monde d'aujourd'hui et participe à sa transition culturelle

La programmation scientifique et culturelle du musée est animée par la volonté d'analyser, de porter un regard critique et de créer le débat sur les grands enjeux contemporains.

Au cœur de la ville, le madd-bordeaux est une fenêtre ouverte sur le monde, et un miroir de ses métamorphoses. Il se donne pour rôle d'accueillir les artistes et les designers, qui savent mieux que personne nous sensibiliser aux bouleversements que vit actuellement notre société, un des rôles du design étant d'accompagner et de rendre visibles ces mutations.

La richesse de cette institution est sa double identité patrimoniale et contemporaine. Mettre en lien les arts décoratifs anciens et la création contemporaine est un gage de vitalité pour le musée : celui-ci est voué à la création, de quelque époque qu'elle soit, donc à la vie.

Les différents axes de la programmation :

- ▶ Montrent comment le passé nourrit la compréhension du présent et comment, réciproquement, le présent réactive le regard sur le passé.
- ▶ Élaborent un contenu riche, mêlant connaissances et interrogations, préparant le terrain pour des pratiques de médiation inclusives et collaboratives.

1 - Pendant la fermeture du musée

Durant ces dernières années, le musée a acquis une nouvelle visibilité, au cœur de la ville et également dans la région. Un nouveau public jeune s'est mélangé au public adulte, attiré par la pluralité et la convivialité des propositions culturelles.

La presse nationale et internationale a régulièrement salué les grandes expositions annuelles (voir en annexe le musée dans la presse, page 324). Cette visibilité dans la presse était à la fois un argument très rassurant auprès des mécènes et des Amis du musée qui soutiennent de façon fidèle l'institution et, bien entendu, un canal médiatique auquel les visiteurs étaient sensibles.

À la veille de la fermeture, se pose la question de savoir comment rester en lien avec tous ces publics, comment maintenir une relation privilégiée avec les amis et mécènes, comment fédérer et intéresser de nouveaux visiteurs ou participants.

Quatre axes d'activités, en lien avec quatre types de lieux, seront développés.

a. Des visites de chantiers

Le musée sera fermé au public mais ce dernier sera informé de l'évolution du chantier par des visites, sur inscription.

Le contenu de ces visites sera construit autour des enjeux architecturaux des travaux, en lien avec le classement des bâtiments et celui du centre-ville.

Seront proposées des rencontres avec les artisans intervenant sur le chantier, pour débattre des exigences propres à un chantier MH mais également pour partager des savoir-faire et la passion qui leur est souvent liée.

Elles seront présentées dans la Newsletter du musée qui continuera son activité.

b. Mettre à profit cette parenthèse pour aller à la rencontre des publics hors les murs – programme de rencontres avec les designers : Le design, qu'est-ce que c'est ?

Pendant la durée des travaux, l'équipe de la conservation du musée sera mobile et partira à la rencontre des publics, afin d'entamer un travail de terrain en profondeur. L'objectif est de co-construire, en vue de la réouverture future du musée, des contenus pour des parcours de visite inédits, pensés à travers le prisme d'angles culturels variés et délivrés dans différentes langues, en travaillant en collaboration avec des volontaires rencontrés par l'intermédiaire des associations de quartiers.

Ouvrir la porte à ces volontaires, d'origines diverses et de sources d'intérêt multiples, est le moyen de permettre une consultation et une représentation des publics dans la mise en place des programmes du nouveau musée, sans jamais déroger à l'exigence artistique.

Une façon de permettre à tous de se sentir concernés, de s'investir, de s'approprier l'institution et ses collections.

Le cabinet de lecture mobile, conçu par Konstantin Grcic en 2018, pourra servir de lieu de rencontres. Des conversations ou débats seront programmés autour de la question générale mais qui demeure une question : qu'est-ce que le design, qu'est-ce que les arts décoratifs ?

Des invités (designers, graphistes, paysagistes, etc.), seront régulièrement conviés à participer à ces « cafés de quartier » conviviaux. De ces discussions naîtront des contenus qui alimenteront les thématiques de visites et de médiations futures, pour la programmation qui suivra la réouverture.

c. Continuer à exposer le jeune design dans des lieux extérieurs

Un lieu sera identifié (possiblement la chapelle de l'ancien couvent de annonciatrice, siège de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ou l'espace Darwin) pour accueillir une ou plusieurs expositions, de façon à ne pas stopper notre cycle d'invitations annuelles faites aux jeunes designers. Ces expositions ont à la fois pour but de soutenir ces jeunes créateurs dans l'étape critique qui suit la sortie d'école, et d'établir comme une passerelle entre l'école et le début d'une activité professionnelle rémunérée. Elle a également pour but de partager avec le public les centres d'intérêt, les recherches, les perspectives d'une nouvelle génération de designers, dont les travaux révèlent ce que nous ne voyons ou ne comprenons pas encore du monde qui nous entoure.

La découverte du design hors les murs se fera également à travers des méthodes qui privilégient le « faire » :

- ▶ workshop dans les secteurs où une partie de l'équipe du musée prendra ses quartiers d'été.
- ▶ poursuite du riche programme « Un designer au lycée », qui sera complété par des visites du musée dans les classes, animées avec le support d'une « mallette Design » en cours de réalisation avec les designers Raphaël Pluinage et Marion Pinaffo.

d. Animer le site Internet avec de nouveaux contenus pour s'adresser à la communauté des visiteurs du madd-bordeaux

Un important travail de mise en ligne des contenus sera parallèlement développé sur le site Internet. Celui-ci sera prolongé par une visibilité sur les réseaux sociaux.

- ▶ Un programme de podcasts, dont la première série abordera le processus de création, à travers des créateurs de domaines différents. Des créateurs qui, comme les designers, travaillent avec un commanditaire (éditeur ou autre). La question sous-jacente est de révéler les éventuelles similitudes des processus créatifs à l'œuvre. Seront podcastés un designer bien sûr, puis un parfumeur, un maître de chai, un écrivain, un architecte, un graphiste. La série sera complétée par la suite en fonction des retours d'écoute.
- ▶ Seront postées sur le site Internet les acquisitions des dix dernières années (une sélection parmi les 1 300 acquisitions), à raison d'une par jour. À chaque fois, une notice évoquera l'intérêt de l'œuvre pour le public, pour l'histoire des arts décoratifs ou du design, et pour la collection du madd-bordeaux.

Jour 1, jour 2, jour 3 Et ce durant les trois ans jusqu'à la réouverture.

2 - À l'horizon 2025

a. La programmation culturelle du musée continuera à enrichir les axes développés jusqu'à aujourd'hui, à savoir :

1. Un cycle d'invitations à un(e) jeune diplômé(e) de design.

Le madd-bordeaux continuera à affirmer ainsi sa volonté de soutenir la création, en proposant chaque année à un(e) jeune designer de présenter le projet de diplôme qui lui a permis de se distinguer. Le choix du madd-bordeaux se porte sur des étudiant(e)s dont le travail soulève des enjeux de société et d'innovation.

2. Un cycle de grandes expositions de design.

Il s'agit, ici, de continuer à poser les bases d'une culture du design. Ce cycle a été inauguré symboliquement en 2014, avec la première rétrospective, en France et à l'étranger, du designer italien Andrea Branzi, considéré comme un des pères du design, dont les œuvres, plastiques et théoriques, représentent un outil essentiel de compréhension de l'évolution du design dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Plusieurs expositions importantes ont suivi (détaillées dans la partie I de ce document).

En coordination avec le Conseil National du Design (CNDES), dont Constance Rubini pilote la mission de soutien aux dispositifs d'appui culturel au design, et avec les autres lieux dédiés au design en France et notamment le musée d'Art moderne et la Cité du design de Saint-Étienne, le MAD Paris ou le festival de la jeune création, Design Parade, à Hyères, ce cycle d'expositions doit continuer à forger et à soutenir la culture du design en France.

3. Un cycle d'invitations aux collectionneurs particuliers.

Inauguré en 2014 avec la présentation d'une des cinq plus belles collections européennes de verres de la Renaissance, réunie par le Bordelais Philippe du Mesnil, ce cycle a pour enjeu principal de juxtaposer une collection institutionnelle, celle du musée, qui s'inscrit dans un passé et doit construire l'avenir, avec une collection privée, réunie librement, sans cadre patrimonial, et d'aborder le thème de la constitution des collections publiques et privées. Le public est ainsi invité, pendant quelques mois, à découvrir des richesses habituellement inaccessibles. Ce cycle entérine la participation importante des collectionneurs privés dans la constitution des collections du musée, à commencer par l'exemple fondateur du Bordelais Raymond Jeanvrot (1884-1966) (cf. partie 1 – II). Un enjeu à maintenir pour l'enrichissement des collections dans le futur.

4. L'arrivée récente (2021) d'un nouveau conservateur en charge des collections XVII-XIX^e siècles

permettra, parallèlement aux renouvellements du circuit de visite permanent des arts décoratifs, de produire ou d'accueillir des expositions d'arts décoratifs anciens, que nous souhaitons problématiser autour d'enjeux inscrits dans nos collections ou en dialogue avec les questionnements internationaux contemporains.

b. Des expositions et des parcours temporaires de visites qui révèlent les enjeux culturels actuels

Cette programmation, construite dans la ligne de la stratégie culturelle posée en 2013, s'enrichira cependant en intégrant les nouvelles thématiques et questionnements traversant actuellement la société. Le musée se veut être, en effet, un lieu où s'expriment les transformations du monde. Ainsi, expositions, visites guidées, stages pédagogiques, interventions dans les écoles et visites dédiées aux scolaires hors les murs, interrogeront à différents niveaux :

- ▶ les modes de fabrication actuels et les enjeux qui leur sont liés : écologie de la production, place de l'artisanat, numérisation de la série... en s'appuyant sur nos collections et/ou en collaboration avec les acteurs de la production des objets
- ▶ les questions globales ayant trait aux enjeux écologiques, en s'appuyant sur les activités du musée, les métiers des arts décoratifs et du design et la production des objets
- ▶ le patrimoine colonial, en posant le débat sur la liberté d'expression versus la culture de l'annulation

La citation apocryphe de Voltaire, citée par Evelyn Beatrice Hall¹ pour résumer la pensée du plus populaire des philosophes des Lumières « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ». inspirera nos méthodes de travail. Face aux pratiques de dénonciation et aux mobilisations actuelles qui tendent à créer des vides dans les récits historiques, le musée se positionnera en accueillant le dialogue entre diverses voix, pour transmettre de façon éthique notre patrimoine et notre histoire.

La parole extérieure sera intégrée au parcours muséal.

Les mots d'Hartwig Fischer, directeur du British Museum, postés le 5 juin 2021 sur le site de son musée : « J'espère que nous trouverons les bons moyens pour permettre au musée de mieux refléter nos sociétés et nos histoires complexes, pleines de contentieux et d'histoires mélangées » expriment, en effet, le sentiment partagé par de nombreux directeurs d'institutions nationales et internationales. Ces questions représentent un enjeu éducatif du musée plus que jamais essentiel.

La collection du madd-bordeaux possède de nombreux objets qui ne pourront être réinstallés à la réouverture du musée sans un parti pris pédagogique fort et peut-être même l'ajout de nouvelles dénominations. Ainsi, *La fontaine à la négresse* de la manufacture Vieillard ou encore le buste en terre cuite de la *Jeune Amérique* sont deux exemples importants d'objets qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, d'exposer sans présenter également le contexte de leur création et sans proposer de leur attribuer un second titre.

Il s'agira, dans les documents accompagnant l'exposition nouvelle de ces pièces, de faire des échanges et de la conversation « une manière de vivre » au musée, pour reprendre l'expression du philosophe Ali Benmakhlouf.

¹. Cité dans son livre, *The Friends of Voltaire*, publié en 1906 sous le pseudonyme de S. G. Tallentyre

c. La mise en place d'une politique transversale du numérique adaptée aux attentes du public

Depuis la période des confinements, le numérique a transformé, dans un premier temps, les actions du service de la communication. Il apparaît clair aujourd'hui que son usage devra également être pensé dans la globalité des services du musée.

En 2020 et 2021, le développement des nouvelles technologies a généré dans le public l'attente d'un « contenu personnalisé disponible à la demande » et d'expériences interactives singulières en lien avec leurs centres d'intérêt. Des transformations comportementales radicales, auxquelles le musée doit être particulièrement attentif car elles sont au cœur des attentions et des attentes des jeunes.

Est à l'étude actuellement une forme de web application numérique à base de QR code, dont la souplesse de fonctionnement permettra d'actualiser régulièrement les contenus interactifs, qui seront pensés de façon à établir des liens entre la visite du musée et celle de la ville. Leur souplesse permettra une programmation temporaire, identique à celle des expositions.

Cette forme numérique donnera la parole aux équipes du musée et également à des personnalités extérieures, artistes, philosophes, historiens, ou bien aussi habitants des quartiers porteurs d'une culture locale.

c. Vers un espace numérique virtuel ?

Depuis quelques mois, différents colloques, réunissant les musées internationaux, abordent le potentiel culturel et économique du Métavers. L'équipe du musée démarre une réflexion autour de ces enjeux, qui traversent de nombreux champs : acquisition d'œuvres, expositions, prêts d'œuvres, partage des connaissances... Bien que ce sujet soulève de nombreuses inconnues, il est probable que le musée devra, à l'horizon 2025, penser sa programmation culturelle, à la fois localement et virtuellement.



L'éducation artistique et culturelle (EAC)

Une priorité

Le madd est un lieu qui éveille la curiosité intellectuelle des enfants, qui leur donne des clés de connaissance sur le monde, qui les aide à se forger un jugement critique.

En observant des œuvres d'art, en apprenant sur leurs processus de création, ils découvrent des champs jusque-là inconnus, développent leur réflexion, leur imagination, sources d'équilibre et d'une plus grande confiance en soi.

En découvrant des pratiques artisanales, ils s'ouvrent aux domaines des métiers d'art.

Le musée permet aussi une éducation par l'art.

De façon plus globale, le madd veut inviter tous les publics à rencontrer des artistes, à échanger, à expérimenter avec eux une pratique artisanale ou artistique.

À vivre ainsi une expérience singulière.

Son rôle, en tant que service public, est d'offrir un accès et une éducation à l'art, riche et diversifiée, dans ses formes patrimoniales comme contemporaines, pour contribuer à créer une culture partagée.



VII. Un service des publics au service d'une société plurielle

Le rôle de la médiation vers les publics est de donner à voir, à comprendre et à ressentir la programmation scientifique et culturelle du musée. Elle est donc animée par les mêmes objectifs.

Elle est au contact de ceux qui sont en difficulté, éloignés, elle fédère des actions où se mélangent les générations, elle pose des questions, propose des clés d'interprétation, éveille à l'évolution des modes de pensée, sensibilise aux métiers d'art et d'artisanat, invite les enfants à regarder le monde.

Comme la programmation, elle place designers et artisans au centre de son activité.

L'enquête menée lors de la mission « musées pour le XXI^e siècle » sous la direction de Jacqueline Eidelman en 2017 confirmait que le « désir de musée » existe pour une part importante de nos concitoyens et qu'il se nourrit d'une programmation culturelle innovante, dans sa forme comme dans ses contenus et d'une politique des publics à l'écoute des visiteurs, en phase avec ses attentes et ses usages... encore faut-il que les visiteurs se sentent en confiance et qu'ils y trouvent leur place (..) « De fait, on ne naît pas visiteur, on le devient. »

1 - Objectifs principaux

a. Accueillir les publics et partager les contenus

La mission du musée est bien de conserver le patrimoine et de le transmettre. Dans un monde en constant changement, l'équipe du madd-bordeaux s'interroge cependant : comment proposer de nouvelles approches des œuvres et du patrimoine ? La médiation s'est fondée, historiquement, sur un principe pyramidal plaçant le sachant en haut, et le public, en bas, en position de recevoir. Cette structure est entièrement remise en cause aujourd'hui par l'outil Internet. La connaissance est partout, et c'est autre chose que le public vient chercher au musée, davantage de l'ordre de l'échange et la discussion. Mais il attend avant tout un positionnement éthique et le fait que l'institution ne déroge jamais à l'exigence artistique.

Le thème même du design irrigue nos réflexions en se confrontant aux questions de société mais aussi en contribuant à de nouvelles formes de médiation culturelle au service de la circulation des connaissances, des savoirs et de l'expression des cultures.

b. Éduquer autrement et contribuer à l'éducation artistique et culturelle

À travers une découverte des œuvres et du patrimoine, une rencontre avec des historiens d'art, des médiateurs culturels, des artistes ou designers et une pratique artistique et culturelle, au musée ou en dehors de ses murs, le madd-bordeaux propose une alternative aux apprentissages traditionnels. Il contribue ainsi aux apprentissages à tous les âges de la vie, à la compréhension du monde de manière active, ludique et ouverte. Ces actions s'intègrent à la candidature de la ville au label 100% EAC et plus globalement au projet éducatif de la Ville.

c. Favoriser l'expression culturelle de tous

Dans une époque de généralisation des échanges et de communication sans complexe, les publics ont besoin de pouvoir agir et interagir entre visiteurs autant qu'avec les médiateurs d'égal à égal. Exprimer leur curiosité spontanément, exercer leur esprit critique, déployer l'intelligence émotionnelle sont les bases d'une conversation ouverte. La visite au madd-bordeaux devient alors un espace d'expression de tous. Le discours sur les œuvres devient polyphonique et les regards s'enrichissent.

Dans la définition de sa mission, dans son code déontologique (ICOM), le musée agit dans une perspective de promotion du patrimoine naturel et culturel dans un cadre universel, au service de la société et de son développement. Depuis la convention de Faro (2005), les enjeux de diversité culturelle et de dialogue interculturel questionnent également la notion de patrimoine comme ressource à connaître et à s'approprier pour construire une culture partagée.

Le madd-bordeaux s'engage pour un accueil de tous, pour l'expression des droits culturels dans une volonté d'ouverture et de contribution au lien social, et particulièrement à l'attention de personnes exclues, éloignées du musée.

Comment faire médiation pour les personnes les plus éloignées du musée ? Comment réussir à les faire venir une première fois ? Comment tisser des liens ? Comment avoir un discours qui leur parle ? Enfin, comment cette primo-expérience peut-elle être suffisamment satisfaisante pour susciter l'envie d'y revenir et en faire une expérience émancipatrice ? Comment faire du musée cette maison commune, ouverte à tous inconditionnellement et qui agit pour plus d'égalité.

d. Faire découvrir les métiers, faciliter la rencontre avec les professionnels

Plus d'une trentaine de personnes travaillent quotidiennement au musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux pour permettre aux visiteurs de découvrir ses collections permanentes

et ses expositions temporaires. De formations très diverses, ces hommes et ces femmes exercent différents métiers au sein de cette institution municipale : documentaliste à menuisier, graphiste, agent d'accueil, médiateur, chercheur scientifique, agent administratif ou agent de sécurité et constituent autant de témoignages et d'expériences professionnelles inspirantes pour des jeunes en recherche d'avenir. En s'appuyant sur les structures éducatives ou d'insertion, le madd-bordeaux propose des parcours de découverte et des rencontres avec ses professionnels.

2. Mise en œuvre : la médiation culturelle

Petit à petit, le madd-bordeaux se transforme en lieu de vie pour répondre aux besoins des visiteurs et faire face aux enjeux majeurs de notre siècle : ouvrir et faciliter l'accès à la culture mais aussi réunir les communautés. Le madd-bordeaux est un lieu privilégié où nos idées sur l'art, le design et la société dans son ensemble peuvent prendre forme. Mais il serait une erreur de croire qu'il suffit de se retrouver devant ces objets de référence et de les contempler pour que cette expérience ait un sens.

La médiation a pour fonction d'établir un lien entre ces objets et le visiteur, dans toute sa singularité, en développant une approche sensible et en élaborant des clés de compréhension adaptées.

a. Accueillir les publics et partager les contenus

L'hospitalité

Elle concerne à la fois la dimension physique (les bâtiments), pratique (horaires, tarifs) et sociale (tous les publics y compris ceux pour qui cela est symboliquement difficile). La question de l'accueil concerne et doit nécessairement relier différents services du musée. Le service des publics joue son rôle en contribuant aux projets : nouvelle politique tarifaire, outil de réservation d'activités en ligne, réalisation d'outils d'aide à la visite adaptés et accessibles (plan, livret, audioguide, etc.).

Quatre chantiers d'amélioration de l'**hospitalité** du madd-bordeaux seront plus spécifiquement portés par le service des publics :

- ▶ Concevoir une offre de médiation adaptées aux publics avec handicap
- ▶ Concevoir, avec les publics, une charte d'accueil du visiteur « Bienvenue au musée »
- ▶ Relier la mission de surveillance et d'accueil à la mission de médiation
- ▶ Garantir une chaîne de continuité de l'accompagnement du visiteur : avant, pendant, après la visite

Inventer de nouvelles formes de médiation et inviter au dialogue

In situ, ex situ, classiques ou hybrides, les formes de médiation et de parcours s'adaptent à tous les publics et transforment la relation aux œuvres et au musée. Cependant, si l'imagination, l'agilité, l'innovation sont au service de la médiation culturelle du madd-bordeaux, ces nouvelles médiations doivent s'inscrire dans la durée et viser une relation solide et durable avec les publics. Lors de la visite au madd-bordeaux, le médiateur agit comme un facilitateur du dialogue entre les publics et les intervenants, entre les publics entre eux. Il partage des connaissances accessibles par tous, pose des questions, invite à l'expression, ouvre les sujets en fonction des orientations retenues par les publics lors de cette conversation. Les publics deviennent acteurs de leur visite et auteurs d'une parole ouverte et libérée sur les œuvres.

Inventer de nouveaux rituels de visite

Tous les week-ends à 16h, une visite commentée « B.A.BA » est proposée pour des groupes constitués sur réservation mais également pour le public individuel. Certaines visites seront thématiques en lien avec l'actualité du musée et du territoire. La régularité de ces rendez-vous permet de répondre aux besoins des habitants et également aux touristes en court séjour, intéressés par une approche globale des collections et du bâtiment.

Parallèlement, sera mise en place la **visite sprint**, à la fois action de médiation et d'accueil. En présentant de manière globale et ouverte le musée, ses bâtiments et ses collections, il s'agit de familiariser les visiteurs aux espaces et aux collections. Réalisée à la manière d'un petit tour de la « maison » à l'attention des « nouveaux invités », on y partage les mille et un détails de l'histoire et des œuvres. On oriente le regard vers quelques chefs-d'œuvre représentatifs des collections.

- ▶ **Des vacances au madd-bordeaux.** Afin de répondre aux besoins des familles, des centres de loisirs et d'animation et d'un public touristique, des visites et des animations seront possibles chaque jour de vacances.
- ▶ **Des nocturnes conviviales.** En coopération avec le restaurant du musée, des soirées musicales sont proposées autour d'artistes invités et suscitent un engouement pour l'événement par des publics peu habitués au musée. Ces soirées seront plus nombreuses dans le futur. À leur occasion, les collections sont ouvertes et les médiatrices et médiateurs invitent à la conversation autour des œuvres.
- ▶ **Les Jeudis du madd-bordeaux** sont des rendez-vous réguliers autour d'une thématique, l'occasion d'inviter des spécialistes à intervenir au musée. Le public entre avec eux dans une discussion plus intime, autour d'un verre, après la conférence. Cette programmation peut être développée sous forme de cycles en coopération avec des acteurs de la vie intellectuelle bordelaise, française ou internationale (l'Université, l'École nationale des Beaux-Arts, le Goethe Institute etc.) et faire l'objet d'une diffusion ou rediffusion en ligne et/ou d'une édition.
- ▶ Les **guides-conférenciers référencés par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux** offrent une réponse à la transformation de la culture et de son environnement. Ils reflètent le caractère du territoire dont ils sont les représentants et donnent des clefs à ses visiteurs pour le comprendre. Ils contribuent ainsi à l'accueil des publics au madd-bordeaux et font le lien entre le site patrimoine mondial de l'Unesco et l'hôtel de Lalande, extérieur et intérieur.
- ▶ Des médiateurs présents dans les salles accueillent les visiteurs, facilitent leur circulation et engagent la **conversation autour d'une œuvre** ou d'un thème. Ce format de médiation permet une grande agilité de déplacement et une adaptation du discours aux visiteurs, selon leur culture et leurs centres d'intérêt. Elle valorise l'interaction avec un petit nombre de visiteurs, rendant possible l'expression des cultures à la manière d'une conversation spontanée.
- ▶ La **visite à 2 voix** est une visite qui intègre la rencontre et l'échange avec un invité : designer, artisan, artiste, collectionneur, restaurateur, comédien, musicien, face aux œuvres... Il s'agit de proposer un regard neuf sur les œuvres.
- ▶ Dans les expositions, un **espace de pratique ludique** est dédié au jeune public en visite libre, avec les parents. À leur disposition, jeux et outils ludiques facilitent une pratique autonome ou accompagnée de l'exposition. Les activités sont adaptées aux tranches d'âges. Dans les collections permanentes du madd-bordeaux, la **valise du petit explorateur du madd-bordeaux**, mise à disposition des familles, facilite l'observation et la découverte autonome des objets. Par ailleurs, le plaisir du jeu et de l'humour n'est pas réservé qu'aux enfants, des **visites insolites et décalées** seront proposées autour d'événements particuliers et en lien avec les acteurs du spectacle vivant plus particulièrement.



Décloisonner les disciplines : nouveaux regards sur les œuvres pour mieux questionner le monde

En diversifiant les thèmes d'entrée qui conduisent vers le musée et ses œuvres, nous enrichissons collectivement les connaissances et la compréhension des œuvres et du patrimoine. Il s'agit bien de rendre les arts décoratifs et le patrimoine, le design et la création parfaitement perméables au monde.

Edgar Morin dans son *Manifeste pour changer l'éducation, Enseigner à vivre*, nous invite à « apprendre à apprendre, c'est-à-dire apprendre à la fois en séparant et en reliant, analysant et synthétisant [...] à considérer les objets non plus comme des choses, closes sur elles-mêmes, mais comme des systèmes communiquant entre eux et avec leur environnement, cette communication faisant partie de leur organisation et de leur nature même. »

Quelques exemples de médiation interdisciplinaire :

Un objet peut être un support stimulant pour réfléchir sur une notion philosophique. Il permet de concrétiser celle-ci, d'en présenter différents aspects ou facettes avant de tenter de la comprendre dans sa globalité. Lors d'un **atelier philosophique**, en famille ou avec sa classe, les enfants expriment leur pensée et débattent à partir d'une question philosophique.

En coopération avec les artisans d'art, le service des publics propose de développer un programme de médiation mêlant les deux approches : **historique et patrimoniale, technique et artisanale** autour d'ateliers de design d'une chaise, par exemple, ou d'un objet de maroquinerie. La Planche, tiers-lieu bois de Bordeaux, la chambre des métiers ou les Journées européennes de l'artisanat d'art seront des partenaires privilégiés de ce programme.

Des ateliers d'**initiation au code** seront développés en partenariat avec une structure associative spécialisée à Bordeaux. Ils feront du musée un terrain de jeu et d'apprentissage du code au sein duquel les enfants s'approprient la technologie tout en se familiarisant avec le musée.

En proposant une programmation musicale en coopération avec les acteurs bordelais de **musique électronique**, il s'agit de faire se rencontrer deux cultures qui pourraient a priori s'opposer mais qui en réalité se répondent. Ces sets inédits dans cette architecture exceptionnelle du madd-bordeaux feront du musée une place reconnue et réputée des jeunes, amateurs d'électro.

Les objets des collections du musée, dans toute leur diversité, par leur histoire et leurs origines ou par celles de leurs auteurs et inventeurs, sont une opportunité exceptionnelle d'aborder des **sujets de société essentiels**. En prenant soin de promouvoir la réflexion commune, l'échange et l'expression de tous, et en s'appuyant sur la recherche scientifique, la question de **l'esclavage et de la citoyenneté** sera abordée à travers les objets des collections.

Par ailleurs, cette maison du XVIII^e siècle, à travers son mobilier, ses objets, narre une partie de l'**histoire des femmes** et invite à interroger la part manquante de cette histoire, tout autant que son évolution jusqu'à aujourd'hui. (en lien avec la Journée du Matrimoine). Avec un public adolescent, nous pourrions interroger nos propres codes de **représentation sociale**, d'hier et d'aujourd'hui, comment ils influencent notre rapport au monde. Et enfin, à travers le design, **réinterroger notre usage des objets et du monde**, inventer d'autres manières de penser et d'agir à l'écoute des enjeux contemporains.

b. Contribuer à l'éducation artistique et culturelle : éduquer autrement.

L'éducation artistique et culturelle pour tous

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle, par :

- ▶ l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres,
- ▶ la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture,
- ▶ une pratique artistique et culturelle.

Fort de plusieurs années de pratique de l'éducation artistique et culturelle, le service des publics du madd-bordeaux propose des parcours EAC à destination des enfants ou des adultes dans les différents moments de leur vie.

EAC public scolaire et périscolaire

Maria Montessori l'évoquait : « L'intellect de l'enfant ne travaille pas seul, mais, partout et toujours, en liaison intime avec son corps, et plus particulièrement avec son système nerveux et musculaire. » Il permet des situations de transmission plus ouvertes, plus libres, de développer des pratiques collectives dans l'apprentissage.

Expérience Design : 10 chaises / 10 designers dans ma classe est un atelier de découverte du design à travers une expérience pratique et sensible de pièces de design : les chaises. En fonction de l'âge des élèves, une série de scénarios pédagogiques est proposée pour observer, comprendre et expérimenter les objets. Cette proposition de médiation fait la part belle à l'expérience du corps, le toucher, la manipulation et à l'analyse technique des objets ainsi qu'au développement de l'esprit critique des élèves. Des exercices pratiques de mise en situation en lien avec des contextes d'usage permettent aux élèves de saisir le lien entre forme et fonction.

Convaincue de la nécessité de promouvoir les savoir-faire auprès du grand public, la Fondation d'entreprise Hermès est à l'initiative du projet **Manufacto, la fabrique des savoir-faire**, et le finance depuis 2016. Ce projet est mené en collaboration avec l'Académie de Bordeaux (comprenant Bordeaux, Gironde et Dordogne), en partenariat avec les Compagnons du devoir, l'école Camondo et le madd-bordeaux (pour le territoire de la Gironde). Ce programme est destiné à sensibiliser les jeunes aux métiers de la main. Le service des publics du madd-bordeaux pilote ce projet sur son territoire, sélectionne les écoles, les artisans et les assistants designers et coordonne la réalisation des 12 ateliers de fabrication artisanale d'une pièce de design dans chacune des classes. Il coordonne la documentation du projet, la communication et fait le lien avec l'éducation nationale et les artisans. Il assure le bon déroulement de chaque séance tout en favorisant une autonomie des intervenants. Il accompagne sur le plan pédagogique et logistique. Il coordonne également une visite de l'atelier de l'artisan ainsi qu'une visite thématique des collections du musée.

Ce projet offre également l'opportunité pour le madd-bordeaux de :

- ▶ Aller à la rencontre de nouveaux établissements chaque année et développer des liens durables
- ▶ Viser des établissements des quartiers populaires voir QPPV, et tisser des liens plus durables avec ces quartiers
- ▶ Mieux connaître les artisans du territoire et élargir les coopérations
- ▶ Conforter des liens avec l'Éducation nationale partie prenante de ce projet et acteur de la sélection des candidats
- ▶ Développer les publics du madd à travers les familles des élèves et la vie de l'école
- ▶ Essaimer et transmettre ses compétences en accompagnant de nouveaux coordinateurs de projets éducatifs

Le déploiement de ce projet partenarial est envisagé à long terme et vise une dizaine d'établissements du territoire en 2024.

Soutenu financièrement par la DRAC, **Un designer au lycée** propose de favoriser la rencontre des élèves du secondaire, en particulier ceux des filières professionnelles avec des designers, dans des établissements plus éloignés des musées, soit par leur situation géographique soit par les difficultés sociales ou scolaires des élèves.

Octave de Gaulle, Ionna Vautrin, Marion Pinaffo et Raphaël Pluvinage, Teddy Sanches et Bérengère Bussioz comptent parmi les premiers designers engagés dans ce programme collaboratif. Dans ce projet, le service des publics porte une attention particulière à la qualité de la rencontre humaine avec les jeunes designers hommes et femmes, retenus pour leur capacité à partager leur expérience professionnelle et personnelle de leur métier.

Certains lycées sont engagés dans ce dispositif depuis plusieurs années. Ces expériences partagées à plus long terme ont d'ailleurs permis de le faire évoluer. À l'avenir, tout l'enjeu est d'essaimer ce projet auprès de nouveaux établissements scolaires moins familiers de ces pratiques.

De plus, des outils pédagogiques seront professionnalisés afin de faciliter l'animation de cette rencontre singulière : carnet de bord de l'élève, gamestorming à l'attention des groupes d'élèves, modélisation des supports pédagogiques, plateforme de documentation collaborative et enfin formation des médiateurs à la facilitation de l'intelligence collective et à la créativité.

Si l'émergence de ce projet a été financièrement rendu possible grâce au soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, il s'agira, dans les années à venir, de diversifier son financement pour en garantir sa pérennité et son essaimage.

Le madd-bordeaux des tout-petits : il s'agit de proposer une (première) expérience du musée, une rencontre avec l'art et la culture. La visite du madd-bordeaux est construite de manière à apporter la nourriture sensorielle, émotionnelle, langagière, relationnelle, indispensable à la construction des ressources internes du tout-petit. En découvrant de nouveaux espaces, de nouveaux objets, en regardant, en lisant, en touchant et en manipulant, l'enfant profite d'une expérience sensible, esthétique, faite d'émotions et de relations avec l'adulte qui l'accompagne.

Ces ateliers s'adressent aussi aux professionnels de la petite enfance qui passent parfois la porte du musée pour la première fois. Le professionnel ainsi sensibilisé à la santé culturelle des jeunes enfants, ayant vécu un moment précieux avec eux durant la visite, sera plus à même de poursuivre des activités d'éducation artistique et culturelle dans sa pratique professionnelle.

EAC enfants et jeunes en temps extrascolaire

La petite fabrique du madd est un programme d'ateliers de pratiques créatives à destination des groupes d'enfants en lien avec les associations, centres de loisirs et d'animation et/ou à destination des familles. Il s'appuie sur une visite thématique des collections ou des expositions adaptée à l'âge des participants, suivie d'un atelier de pratique artistique et culturel animé par un artiste, un designer, un artisan ou un médiateur. Les objets ou jeux réalisés en atelier sont conçus par des designers, artistes ou artisans en référence aux collections du madd-bordeaux. Une attention particulière est portée au sens de ces objets, leur forme, leur usage et les matériaux. Les ateliers sont renouvelés et différenciés selon les âges, de manière à inciter les enfants à renouveler leur expérience et à tisser des liens avec le madd-bordeaux tout au long de leur enfance.

Les maddanniversaires proposent une découverte des collections autour d'un thème, suivie d'un atelier créatif conduit par une médiatrice du musée. Il s'agit d'un groupe d'une douzaine d'enfants qui peut poursuivre le moment autour d'un goûter d'anniversaire dans la salle ou bien au café du musée. Cette expérience privilégiée permet de tisser des liens personnels avec les familles et de contribuer à la pérennité du lien avec le musée. Il y a un enjeu à renouveler le **catalogue d'objets** conçus lors de ces ateliers afin qu'ils répondent au mieux à l'identité du nouveau madd-bordeaux, en cohérence avec ses engagements éco-responsables et en lien avec la diversité des publics visés.

Les **tout-petits en famille** (moins de 3 ans) est une expérience de visite de l'exposition comme un terrain d'exploration ludique avec les 5 sens. Ici : permis de toucher, de bouger, de goûter ou de chanter. Il a été conçu en coopération avec la direction famille et petite enfance de la Ville de Bordeaux et permet d'accueillir les moins de 3 ans et leur famille.

EAC pour les seniors

En lien avec l'Université du temps libre, l'enjeu est de faire du madd-bordeaux un espace d'apprentissage et de pratiques culturelles adapté au public senior à travers des cours et des ateliers de pratiques amateurs encadrés par des enseignants, artistes ou médiateurs du musée : dessin nature morte ou architecture, photographie, expression théâtrale.



L'éducation in et hors les murs

Les classes au musée

Une offre pédagogique **permanente, thématique** et **co-construite** avec les enseignants permet de faciliter la **visite autonome des classes** avec leur enseignant. Pour bien se préparer, les enseignants participent à des rencontres pédagogiques trimestrielles, suivent une séance de formation à la médiation culturelle au musée et/ ou sont accompagnés dans l'élaboration de leur projet pédagogique.

Des **parcours pédagogiques spécifiques** sont mis en place dans le cadre de coopérations avec des acteurs éducatifs ou culturels du territoire et facilitent l'interaction avec certaines écoles moins orientées « art et culture » dans leur projet pédagogique.

La **valorisation de cette offre pédagogique** à travers les plateformes de recensement des projets pédagogiques comme Adage ou Pass culture-groupe (développé en coopération avec l'Éducation nationale) devrait lui permettre d'être mieux identifiée et plus pratiquée par les enseignants.

Le musée dans la classe

Sortir de l'hôtel de Lalande pour faire médiation culturelle dans la classe, c'est répondre à différents enjeux : toucher de nouveaux publics dans leur quartier au sein-même d'un équipement qui leur est familier et susciter l'envie de poursuivre la visite rue Bouffard, développer des coopérations, élargir nos missions, rayonner sur notre territoire, résoudre un problème de conditions d'accueil tout en assurant la continuité de notre mission éducative. De plus, ces actions hors les murs visent à engager une relation plus durable avec les publics à commencer par les élèves, leur enseignant, puis les enseignants de toute l'école et enfin les familles.

Des **mallettes pédagogiques du madd-bordeaux** en lien avec les collections anciennes et contemporaines, offrent une opportunité de manipuler les objets pour mieux comprendre leur forme et leur usage.

Expérimenter le design, c'est plonger dans un processus de création qui fait appel à l'imaginaire comme à l'expérience, qui prend en compte les usages et le savoir-faire pour découvrir et mettre en œuvre de nouveaux procédés, de nouvelles façons d'agir et de créer des liens. La mallette *Késako design* comprendra une vingtaine d'objets de designers à manipuler, un kit pédagogique de jeux et d'expériences artistiques et culturelles à mener en classe, une sélection d'ouvrages à destination des élèves et à destination des enseignants. Cette première initiation au concept de design permettra de mêler plusieurs thèmes et de s'interroger sur nos propres usages des objets. Il sera aussi un moyen de mettre en perspective les usages des uns et des autres, d'hier et d'aujourd'hui, de se représenter le monde, d'exprimer ses impressions, ou de raconter une histoire... Porté par une démarche scientifique et un design original, cet outil d'expérimentations tiendra compte de la curiosité naturelle des enfants et de leur instinct pour l'exploration et la manipulation. À travers des ateliers ou des pratiques libres, les plus grands seront invités à se glisser dans la peau d'un designer : Que fait-il ? Comment fait-il ? Pourquoi ? Et pour qui ? Ces mallettes seront conçues en coopération avec l'Éducation nationale, **avec la collaboration des designers Marion Pinaffo et Raphaël Pluvinage**, grâce à un mécénat privé. Leur mise à disposition sera organisée selon un planning annuel. Les enseignants seront formés par les médiateurs du madd-bordeaux à l'usage de ces mallettes.

c. Favoriser l'expression culturelle de tous

Le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle sont les fondements même de la médiation culturelle. Chaque professionnel de musée et plus particulièrement ceux qui interagissent au quotidien avec les publics portent dans leur pratique ce qui définit la mission d'un musée « développer le rôle éducatif et drainer le public le plus large qui soit de la communauté, de la localité ou du groupe qu'ils servent. Interagir avec la communauté et promouvoir son patrimoine font partie du rôle éducatif du musée ».



L'équipe s'interroge : comment la médiation culturelle rend-elle possible au musée ou hors les murs un monde durable, n'excluant personne, préservant et partageant la diversité de ses ressources patrimoniales, matérielles et immatérielles, culturelles et artistiques, passées, actuelles et en devenir ?

Des médiateurs comme facilitateurs de l'expression culturelle de tous

Le sujet même du madd-bordeaux est bien les objets. Parce qu'ils ont une matérialité, trois dimensions et une fonction, ils offrent une infinité d'entrées possibles : l'histoire, le geste, l'usage, les matériaux, la technique, l'auteur, le commanditaire, la facture, la représentation, etc. Mais finalement ce qui compte, ce n'est pas seulement l'objet, mais le lien d'intimité qui existe entre cet objet et celui qui l'observe. Cela peut être une pensée, une interrogation, un souvenir, une idée, une intention ou bien l'imaginaire. C'est bien en rendant possible l'expression d'une sensibilité intime, profonde et personnelle que nous contribuerons à élaborer et transmettre ce patrimoine commun.

Ainsi le médiateur du madd-bordeaux se fait-il **facilitateur de l'expression culturelle de chacun** sur les œuvres. Il vise dans son accompagnement à rendre possible une conversation ouverte aux points de vue diversifiés. S'il construit le scénario pédagogique, il laisse une place importante à la parole, aux mots, aux gestes et aux émotions du visiteur. Il rend possible les échanges entre visiteurs qui contribuent aussi à l'appropriation du patrimoine et des œuvres. Le médiateur est en écoute active, ouverte et attentive à la singularité de l'expérience de chacun des visiteurs.

Cette manière de faire médiation place le public, en tant qu'individu, au centre de la médiation. Ainsi il n'y a pas une visite qui soit semblable à une autre même si son parcours, les œuvres et le thème sont les mêmes, puisque ce sont les personnes présentes qui vont orienter, colorer la visite de leur propre culture.

Les médiateurs professionnels portent cette reconnaissance de l'autre et de sa culture dans leur pratique quotidienne et savent bien qu'un groupe ne ressemble jamais à un autre car il est fait d'un ensemble d'individualités différentes, d'une diversité culturelle qui va orienter les échanges et les regards sur les œuvres durant la visite. Si la qualité de l'attention portée à l'autre fait la richesse et la singularité du métier de médiateur culturel, il fait aussi sa difficulté. En effet, il faut être en mesure physiquement et mentalement, de donner et de recevoir pleinement à cet instant précis de la rencontre entre les œuvres et ce public renouvelé. Il faut être en confiance pour avancer vers l'autre, être en capacité d'interagir, de rebondir et d'adapter un discours ou un parcours en lien avec la contribution culturelle de l'autre.

Le droit de parole, de contre-parole, d'interprétation et d'appropriation

Bienvenue aux guides-conférenciers dans les collections. Les guide-conférenciers qui le souhaitent pourront, dans le cadre d'un événement ou de leur propre activité, proposer des visites des collections du musée en lien avec leur spécificité : langue, domaine de compétences, forme de médiation.

Au madd-bordeaux, une grande partie des œuvres est accessible au toucher mais il est pourtant interdit de le faire pour des raisons de conservation évidentes. En revanche, il est **permis de photographier**, de **se photographier** au milieu des œuvres, de se mettre en scène, **de partager** sa photo, de commenter son expérience en ligne. Cette pratique sera même encouragée via les réseaux sociaux notamment.

Participer à la fabrique du patrimoine

Des chantiers participatifs seront ouverts aux publics : Charte du visiteur « Bienvenue au madd-bordeaux », ou « Nouveau parcours mémoriel à travers les collections du madd-bordeaux ».

Par ailleurs, les publics du musée, les acteurs culturels du territoire pourront proposer des activités ou des rencontres que le service des publics pourra rendre cohérent avec sa programmation culturelle.

#SpeakBlue, une œuvre contemporaine autour des expressions culturelles

Une voix peut-elle saisir le contemporain ? Peut-elle être le reflet d'une hétérogénéité ? L'artiste Claire Malrieux a imaginé *Speakblue*, un être de langage composé de différentes strates d'écriture et de prosodies, une technologie de l'imaginaire, productrice de visions du monde donnant corps au lointain et à l'immatériel. Le madd a invité Claire Malrieux à installer *Speakblue* dans ses salles, pour construire, à partir des œuvres des collections et de l'histoire de l'hôtel de Lalande et en collaboration avec les équipes du musée, des scénarii d'expression de voix multiples.

d. Aller à la rencontre de l'autre, contribuer au lien social

Action discrète et durable, la **coopération avec les acteurs de l'insertion sociale et de l'éducation populaire** est essentielle au développement de l'action sociale du madd-bordeaux. Une connaissance de leur métier et une attention spécifique et renouvelée pour les individus qui composent chacun des groupes, ont permis de tisser des liens durables, et de créer des parcours parfaitement adaptés et vecteur d'émancipation.

La première rencontre avec les publics en insertion peut d'abord avoir lieu « à domicile ». Aller chez les personnes avant de les faire venir au musée : briser la glace avec un public qui ne vient pas naturellement au musée, en créant des moments d'étonnement et de convivialité dans leurs lieux de vie ou d'activité. Cette première rencontre avec le médiateur, leur donne un sentiment de légitimité lors de leur visite du musée et un droit à exprimer leur propre culture à cette occasion. On sait à quel point l'identification d'un médiateur, la récurrence de la rencontre tout au long du parcours, facilite la familiarisation des personnes avec le musée.

Culture du cœur, le **Foyer fraternel**, **Promofemmes**, le **refuge**, le **CADA** sont parmi les partenaires les plus engagés du madd-bordeaux.

Les **Quartiers prioritaires des villes** réunissent un maximum de dysfonctionnements sociaux : pauvreté, taux de chômage, déscolarisation, précarité de l'habitat, santé et défiance vis-à-vis des institutions publiques. Les habitants y sont aussi plus jeunes. Dans le cadre de son projet d'éducation artistique et culturelle **Manufacto**, le madd-bordeaux a choisi d'orienter prioritairement ces actions dans les écoles des quartiers QPV du territoire en considérant que ce projet bénéficie aux enfants scolarisés mais également à leurs familles. Il s'agira donc de multiplier les coopérations sur un même territoire avec l'ensemble des acteurs de l'insertion afin de consolider le lien établi.

Enfin, pendant les vacances d'été, le service des publics porte une attention particulière à l'élaboration d'un programme d'activités ludiques à destination du **jeune public sans vacances** : ateliers pratiques, pique-nique dans la cour du madd... en coopération avec les centres de loisirs et d'animation, les maisons de quartier des quartiers QPPV, le Secours populaire, par exemple.

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. L'éducation est l'un des acteurs majeurs en matière de prévention des difficultés de lecture et d'écriture. En s'appuyant sur des coopérations avec les mouvements d'éducation populaire du territoire, le madd-bordeaux développe des expériences éducatives et ludiques sous forme de parcours d'apprentissage de la langue et de l'expression personnelle autour de visites mais aussi d'ateliers au musée.

Pour les **personnes malvoyantes et aveugles** (et leurs invités), toucher, manipuler et expérimenter une sélection de chaises qui ont marqué l'histoire du design, pour comprendre les développements du design et ces enjeux de demain. Ce parcours est ouvert aux personnes malvoyantes et aveugles mais aussi aux voyants qui les accompagnent dans un objectif de tisser des liens et une interconnaissance. À l'attention des **personnes sourdes et malentendantes et de leur famille, des cycles de visites en LSF** sont proposés toute l'année en coopération avec les associations relais et les guides interprètes.

Les personnes malades à l'hôpital ou non, les personnes en cité pénitentiaire ou en parcours de réinsertion font partie des publics dits empêchés pour qui le madd-bordeaux peut proposer des parcours inspirants, source d'émancipation et d'expérience culturelle valorisantes.

Dans le cadre d'un projet de coopération avec les associations **d'accueil des personnes réfugiées** (dont le CADA), les groupes de personnes réfugiées et demandeurs d'asile accèdent gratuitement au musée. Avec l'implication d'un interprète, la première visite propose une découverte du musée et invite à converser librement autour des œuvres et de l'imaginaire qu'ils éveillent. Dans un second temps, la visite du musée devient le support d'exercices d'apprentissage du français. Puis, si le lien se tisse, les personnes sont aidées à devenir médiateur du musée pour leurs proches.

e. Faire découvrir les métiers et faciliter la rencontre avec les professionnels

La démarche du service des publics pour contribuer à l'insertion des jeunes pourra également dépasser la simple action culturelle pour inviter les étudiants et les jeunes professionnels à prendre part à la vie du musée, côté coulisses, en coopération avec les différents professionnels, à la découverte des métiers : du documentaliste au menuisier, du graphiste à l'agent d'accueil, de la médiation au scientifique, de l'administration à la sécurité. Ces rencontres sont facilitées par le Service des publics mais impliquent l'ensemble des services du musée, afin de faciliter l'échange entre les jeunes et les professionnels autour de rencontres individuelles, collectives ou informelles in situ ou hors les murs, de tutoring, d'ateliers, de co-animation d'événement ou de stage.

Quelques exemples de projets :

Pour les jeunes, l'exercice de la prise de parole en public, celui de la synthèse d'un message à la manière du pitch et/ou encore l'exercice de l'éloquence peuvent s'expérimenter à partir d'une œuvre du musée. En coopération avec des acteurs de l'insertion, *Pôle emploi, l'École de la seconde chance, Prends la parole !* propose aux jeunes d'expérimenter et de vivre une expérience professionnelle valorisante dans le musée encadrés par les professionnels du musée et de gagner une meilleure confiance en soi.

- **Les apprentis d'Auteuil, l'École de la seconde chance** et les **Cordées de la réussite** proposent des dispositifs qui visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves

par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Le service des publics accueille et encadre des parcours de découverte du musée, de ses missions et de ses métiers pour des groupes ou des jeunes. Ces parcours sont élaborés avec l'ensemble des services du madd-bordeaux.

- Les étudiants du **DN made design Bordeaux**, ceux de **l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux**, **Archimuse** (association des étudiants en master patrimoine et médiation de l'Université Bordeaux Montaigne), le **Campus des métiers et des qualifications Cuir, textile, mode et luxe de Nouvelle-Aquitaine** sont également activement accompagnés dans leur expérience de la vie professionnelle à travers des projets pédagogiques et des rencontres avec les professionnels du musée.





La place des femmes dans l'art

Une priorité

Charlotte Perriand (1903-1999), Eileen Gray (1878-1976), Gae Aulenti (1927-2012), les femmes qui, dans l'histoire du design, ont réussi à se forger un nom sont rares. Portées par la visibilité de leur mari, on connaît les femmes d'artistes, trop souvent reléguées aux activités féminines : Sonia Delaunay (1885-1979) dessinant des tissus et de la vaisselle, Annie Albers (1899-1994), pionnière de l'art textile, Suzanne Prouvé (née en 1931), fille de Jean, reconnue pour ses tissages de fils de toutes sortes, polyamide, Inox puis cuivre.

Elles sont pourtant si nombreuses à avoir été audacieuses et pionnières. Le madd-bordeaux souhaite leur donner la place qui leur est due dans l'Histoire de l'art et du design.

Ainsi, lors de l'exposition *Oh couleurs !*, le public a découvert la remarquable Paule Marrot (1902-1987). Décoratrice parisienne qui, en 1953, sollicite Pierre Lefauchaux, PDG de la Régie Renault, pour dessiner la gamme des coloris de la Dauphine. Elle y crée le premier bureau de conseil en design industriel de la couleur.

Cette année, le madd expose l'artiste, designer et architecte Nanda Vigo (1936-2020).

Au cœur de l'avant-garde italienne, dès la fin des années cinquante, Nanda Vigo a influencé une génération d'artistes et de designers. En dépit de son parcours remarquable, son travail n'a pas encore acquis la reconnaissance qu'il mérite. Cette exposition, sa première monographie en France, sera à la fois un hommage à son travail et à sa figure d'artiste femme.

VIII. Un réseau de partenaires soutenu pour ancrer le musée dans le paysage



1. Des liens renforcés avec l'écosystème local

a. Développer les liens avec les musées, institutions et lieux culturels du territoire

Dans les années à venir, le madd-bordeaux continuera de développer ses liens avec les acteurs culturels du territoire. La période de fermeture offrira l'opportunité d'initier de nouvelles collaborations.

Le musée entend poursuivre ses collaborations avec les différentes institutions culturelles bordelaises, en particulier les musées de la Ville, afin de croiser les savoir-faire et construire des projets communs, à l'image de l'exposition *L'air du temps. Une histoire d'éventails, XVII^e-XXI^e siècles* qui aura lieu au musée d'Aquitaine en 2022, pour laquelle sont organisées des visites croisées. La création d'un nouveau parcours du musée entraînera également un renouveau des dépôts d'œuvres. Les coopérations entre les musées de la Ville sont régulières (cf partie 1-VII) et continueront à s'étoffer au fil de leur programmation.

Le madd-bordeaux souhaite développer des liens plus pérennes et structurés avec l'Université Bordeaux Montaigne, engagée dans une démarche d'ouverture sur les territoires et dans une politique de science ouverte, convaincue que les disciplines ALLHS – Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales – ont une place décisive à tenir dans la formation scientifique et critique.

Au cœur de l'université, la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA) développe la recherche en sciences humaines et sociales en réunissant des chercheurs, issus de l'université et du CNRS. Une collaboration avec le madd-bordeaux est envisagée autour de sujets de société liés aux collections et à la programmation du musée. Les actions communes mises en place permettraient de rendre visibles les outils de la recherche, de contribuer à animer l'espace de la Maison de l'Homme et de mobiliser les étudiants. Ce partenariat prendrait la forme d'actions de médiation, de rencontres avec des chercheurs et des professeurs, ainsi que de publications associant le musée et les chercheurs du MSHA.

Par ailleurs, l'Université Bordeaux Montaigne a sollicité le madd-bordeaux dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes », volet du PIA 4 (Programme d'investissement d'avenir). Le projet défendu vise dans les dix années à venir à coordonner et renforcer les partenaires extérieurs et le maillage territorial de l'université ; multiplier et expérimenter des formes innovantes de médiation scientifique, culturelle et citoyenne (science ouverte et créative, recherche-action, recherche-crédation) ; articuler formation, recherche et médiation.

Dans ce cadre, le madd-bordeaux et l'université, en collaboration avec les différents UFR concernés, proposent de développer différents projets :

- **Traduction de textes fondamentaux** pour l'historiographie et la théorie des arts appliqués et du design, qui donnerait lieu à une édition papier et numérique. Pour ce projet, une collaboration avec les étudiants en langues étrangères (allemand, anglais, italien notamment), les étudiants en design, en histoire de l'art, en conception de projets numériques et avec les Presses universitaires de Bordeaux pourrait être envisagée.
- **Création d'un podcast université x madd-bordeaux** mettant en évidence l'importance du design comme méthode et approche pertinente dans tous les champs de la société et qui s'appuierait notamment sur des initiatives du territoire. Il ferait intervenir des designers en lien avec le musée et des chercheurs de différents domaines et pourrait être réalisé en collaboration avec les étudiants d'histoire de l'art, de design, d'aménagement et d'urbanisme, de géographie et de philosophie.

- **Création d'un parcours patrimoine avec une application géolocalisée.**

Il permettrait d'identifier des constructions significatives du XVIII^e siècle en Gironde, afin d'apporter une meilleure connaissance de ce patrimoine architectural, des styles et des techniques de construction utilisées. La création de l'application impliquerait les étudiants en histoire de l'art, en langue (si l'on envisage une version bilingue) et en conception de projets numériques. Elle s'appuierait sur les travaux de recensement du Ciap (Bordeaux Patrimoine Mondial) et de la DRAC. Un autre parcours pourrait mettre en valeur les artisans d'art en Gironde et les spécificités de leur savoir-faire.

- Dans le contexte d'un musée en travaux, associer les étudiants à une **réflexion autour des enjeux du musée aujourd'hui**. Dans ce cadre, les étudiants et enseignants-chercheurs pourraient être impliqués dans l'élaboration de la médiation d'œuvres spécifiques, afin de contribuer à un autre regard en adéquation avec les évolutions de la société.

b. S'inscrire durablement dans nos territoires : tisser des liens plus étroits avec le paysage économique local

La rénovation du musée aura un impact sur ses proches voisins : les commerçants de la rue Bouffard, mais aussi les entreprises et associations bordelaises avec lesquelles le musée collabore régulièrement, comme la librairie Mollat, la Machine à Lire ou la FIMEB... Le madd-bordeaux souhaite les associer aux différentes étapes du projet et de sa programmation hors et dans ses murs durant le temps des travaux et de la réouverture.

Les transformations récentes et à venir de Bordeaux et sa métropole s'inscrivent dans de grands projets d'urbanisme au sein de nouveaux quartiers. Ces évolutions urbaines sont accompagnées par des transformations économiques : se créent ou se développent de nouveaux pôles économiques sur le territoire comme la Cité Numérique et le site Newton qui accueillent des entreprises contribuant à la croissance verte. Le campus de Bordeaux se transforme et renforce ses connexions avec les entreprises du territoire. Le musée, qui se fait l'écho des changements de la ville, souhaite nouer des partenariats avec des acteurs, entreprises, associations, chercheurs sur ces territoires en constante mutation.

Le madd-bordeaux continue à consolider les liens avec le monde viticole. Bénéficiant du label *vignobles et découvertes*, attribué sur décision du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, le madd-bordeaux est référencé comme destination du « Bordeaux Wine Trip, Irrésistible vignoble », marque de référence de l'offre touristique dans le vignoble bordelais.

En 2022, le madd-bordeaux a obtenu deux étoiles au guide vert Michelin, et souhaite œuvrer à pérenniser cette distinction et la rendre plus significative. Soucieux de faire connaître et améliorer son offre pour le grand public, le musée envisage de candidater à d'autres labels tels que le label Qualité Tourisme, le label Tourisme et Handicap, le label Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes.

2. Fédérer les réseaux sur le territoire néo-aquitain

a. S'associer à la politique régionale du design

En encourageant les démarches d'innovation et en soutenant la création, le madd-bordeaux rejoint les enjeux de l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A).

L'ADI N-A est un organisme régional qui vient en appui des entreprises du territoire néo-aquitain.

Il accompagne la création et la transformation d'entreprises, soutient l'innovation et le développement de filières émergentes. Animant des réseaux régionaux, l'ADI N-A participe

à l'attractivité du territoire et à la mise en place d'actions collectives pour relever les défis économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Le musée s'associe à des jeunes entrepreneurs pour les accompagner dans le démarrage de leur activité. Organisant des rencontres entre designers et jeunes entrepreneurs, le musée est un lieu de mise en relation. En accompagnant des projets de recherche et d'expérimentation, il est un lieu ressource pour l'innovation, qui rayonne dans tout le territoire néo-aquitain.

Le musée entend contribuer à mettre en lumière les enjeux contemporains du design, notamment celui de la transformation numérique, écologique et énergétique. Cet objectif passe par l'interaction entre disciplines. Ainsi, l'exposition *Paysans designers, l'agriculture en mouvement* associait de façon inédite, dans une réflexion commune, des paysans de la région, des jeunes entrepreneurs, des scientifiques, des artisans, des designers et des étudiants.

b. Le développement de projets à la rencontre des Néo-Aquitains

Au sein de sa programmation, le madd-bordeaux valorise la nouvelle création et accompagne les designers de demain.

Le musée accompagne les jeunes à différentes étapes de leur formation. Par le programme *Un designer au lycée* (cf. partie 1 – VI et partie 2 – VI), il contribue à développer leur intérêt pour le design, les confronte à la pratique et initie une rencontre avec un professionnel. Le déploiement de ce programme en Nouvelle-Aquitaine, couplé aux actions menées au sein des expositions auprès des collégiens et lycéens, participe à la valorisation des métiers du design et contribue à l'orientation professionnelle des jeunes. En présentant les travaux des masters professionnels d'art et de design, comme ce fut le cas avec l'exposition *Jungle Design* réalisée avec l'École nationale supérieure d'Art et de Design de Limoges, le madd-bordeaux présente les premières productions de jeunes professionnels et les met en relation avec les réseaux professionnels qui évoluent autour du musée.

Le territoire néo-aquitain accueille dix-huit formations aux métiers du design, dont huit établissements en Gironde. Ces établissements publics ou privés accueillent des étudiants pour les former au design d'espace, de produit, de packaging, mais aussi de design stratégique, de marque, etc. Ces formations visent à transmettre à ces futurs designers une culture artistique solide, dont elles viennent chercher les bases au musée.

Outre ces formations en design, certains secteurs sont ouverts aux pratiques du design. Constance Rubini a ainsi reçu récemment les vingt-neuf étudiants du MBA BCM (Brand Content & nouveaux médias) de l'EFAP pour une matinée d'échanges autour de la puissance narrative du design.

Le Domaine de Boisbuchet à Lessac (Charente) se présente également comme un partenaire naturel du musée. Fondé par Alexander von Vegesack, au sein d'un domaine de 150 hectares, Boisbuchet réunit des architectes, des designers, des artistes, des étudiants autour du design. La formation et la recherche sont au cœur du projet. Des workshops conduits par des designers ou architectes de renom sont organisés chaque été et un programme de résidence a lieu chaque année.

Boisbuchet et le madd-bordeaux mettent en place des passerelles entre leurs programmations respectives dont les thématiques se croisent parfois, avec l'objectif d'une co-construction d'un programme de recherche dans le futur.

Fondateur du Vitra Design Museum, Alexander von Vegesack est un collectionneur majeur de design, sa collection est une des plus importantes en France, comprenant plus de 2 000 objets et 20 000 publications, dessins, lettres et autres documents. Le dépôt au musée de cette collection exceptionnelle a été envisagé dès 2014, mais les conditions pratiques n'ont malheureusement pas permis de finaliser cet objectif, ce qui n'empêche pas le prêt ponctuel de certaines pièces.

3. Le rayonnement national du madd-bordeaux

a. Consolidation des liens avec les institutions nationales

À travers différents réseaux, le madd-bordeaux entretient des liens pérennes avec l'ensemble des institutions françaises, publiques ou privées, qui participent à la culture des arts décoratifs et du design.

Membre du comité de pilotage de la Galerie Nationale du Design/Cité 2025 projetée à Saint-Étienne, Constance Rubini est également régulièrement sollicitée pour différents jurys, notamment chaque année pour celui de la fondation Bettencourt qui récompense l'association entre un designer et un artisan d'art. Ces occasions sont des moments d'échanges privilégiés.

Elle pilote la commission « Soutenir - Dispositifs d'appui culturel au design » du Conseil National du Design (CNDe) créé en septembre 2021 pour agir en conseil de la politique du design en France auprès des ministres de la Culture et de l'Économie, et des Finances et de la Relance.

b. Contribution à l'animation du réseau français des institutions de design

Le réseau français du design a été créé à l'initiative du Cnap, sur la suggestion de son directeur, Yves Robert, et de sa présidente, Constance Rubini, en 2017. Il tend à réunir les institutions françaises de design et de design graphique, pour permettre un échange de compétences et une mise en commun des savoir-faire. Mis entre parenthèse pendant la crise du Covid, ce réseau doit être réactivé.

c. Participation au réseau des responsables des collections d'arts décoratifs

Le Service des Musées de France (SMF) œuvre à accompagner les musées et à développer leurs relations respectives. En sus des réseaux existants comme le FRAME, ou l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (AGCCPF), le SMF a créé récemment un réseau des responsables des collections d'arts décoratifs qui permet de développer les échanges de bonnes pratiques, d'offrir un espace de dialogue et de concertation entre les professionnels des institutions conservant des arts décoratifs. Le madd-bordeaux a rejoint le réseau.

d. Le nouveau conseil d'administration des Amis du madd-bordeaux : un ancrage local et un rayonnement national

Le madd-bordeaux bénéficie de la confiance d'Elisabeth Wilmers, propriétaire du Château Haut-Bailly, mécène d'honneur, qui poursuit l'œuvre de mécène de son mari Robert Wilmers, initiée en 2014, en continuant à accompagner le musée par un mécénat important. En 2021, Elisabeth Wilmers a témoigné de manière plus personnelle encore de son attachement pour le musée en acceptant de prendre la présidence du conseil d'administration des Amis du madd-bordeaux. Réunit autour d'elle, le nouveau conseil d'administration des Amis reflète l'ancrage local et le rayonnement du musée :

- **Pierre-Emmanuel Martin Vivier**, vice-président Christie's France — Vice-président
- **Patrick Perrin**, collectionneur d'arts décoratifs - Trésorier
- **Frédérique Dutheillet de Lamothe**, directrice communication à l'Académie du Vin de Bordeaux - Secrétaire

- ▶ **Brigitte Bloch**, vice-présidente de l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole
- ▶ **Marie-Cécile Moueix**, responsable régionale Christie's France
- ▶ **Sevrine Mialhe**, directrice de Provenance, Wine Limited
- ▶ **Bruno-Eugène Borie**, président et propriétaire de Château Ducru Beaucaillou, collectionneur de design
- ▶ **Antoine Briscadieu**, commissaire-priseur à Bordeaux
- ▶ **Jean-Pierre Rousseau**, président de Diva Bordeaux, Grand Chancelier de l'Académie du Vin de Bordeaux
- ▶ **Daniel Thierry**, directeur général de GT finance et de Schyler participations, Château Kirwan, membre du conseil d'administration de l'école nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Paris et collectionneur d'arts décoratifs et de dessins anciens
- ▶ **Guillaume Féau**, directeur général de Féau Boiseries
- ▶ **Céline Villars Foubet**, propriétaire du Château Chasse-Spleen

Ces passionnés d'arts décoratifs ou de design ouvrent les portes de leurs collections lors de visites destinées à la communauté des Amis du musée. Par leur soutien, ils participent au rayonnement culturel de Bordeaux sur son territoire et au-delà de ses frontières, leur expertise et leur situation concourent à développer la notoriété du musée en France et à l'international.

4. Le déploiement international du madd-bordeaux

a. L'Espagne, voisin et partenaire privilégié

La proximité géographique de Bordeaux avec l'Espagne et la richesse des collaborations qui peuvent être envisagées autour du design augurent de nouveaux projets communs avec ce pays transfrontalier.

En 2013, le madd-bordeaux a réalisé l'exposition *Design : España*, première exposition en France sur l'histoire du design espagnol. Cette exposition, qui révélait un panorama du design ibérique de la fin des années 1920 à la création contemporaine, a été l'occasion de nouer de nombreuses collaborations avec le réseau des musées espagnols, le Museo nacional de Artes decorativas de Madrid, le Museo nacional de Artes decorativas de Barcelone, le Museu nacional d'art de Catalunya, le Col·legi d'Architectes de Catalunya, le Collège des architectes de Madrid, les Universités de Barcelone et de Madrid. Quatre écoles espagnoles de design ont été associées à cette exposition : l'Elisava à Barcelone, l'Institut européen du design (IED), l'Escola Massana à Barcelone et l'École supérieure de design (ESD) à Madrid. Le musée souhaite conserver et réactiver ces liens avec ces acteurs dans les années à venir.

Par ailleurs, le madd-bordeaux collaborera prochainement à deux projets de design à Madrid : le Brief festival et le Fido project. Le Brief festival accueille depuis 2014 des designers internationaux aux profils variés autour du design graphique. Le Fido project (Feminism in Design Office) associe des femmes travaillant dans le secteur du design qui réfléchissent en sororité, sur la place des femmes dans l'industrie du design et abordent ainsi les questions de diversité, de non-discrimination, de durabilité, d'accessibilité et d'inclusion.

b. L'Italie, pays du design

À la suite des grandes expositions de design italien présentées au musée, à l'image de la première rétrospective du designer italien Andrea Branzi (2013) ou de l'exposition *Memphis - Plastic Fields* en 2019, le musée mettra à l'honneur à partir de juillet 2022 le travail de Nanda Vigo, artiste, designer et architecte italienne décédée en 2020, figure féminine essentielle de la scène artistique italienne des avant-gardes.

Dans le cadre de l'exposition de *Nanda Vigo, l'espace intérieur*, le musée collabore avec de nombreuses institutions et acteurs culturels italiens parmi lesquels l'Archivio Nanda Vigo et la fondation Lucio Fontana, à Milan, le Museo Casabianca, à Malo, l'éditeur Arredoluce, Erastudio project.

La collaboration s'étend à différents partenaires anglais, allemands et suisses, qui participent au rayonnement de Nanda Vigo en Europe. Parmi eux, The Mayor Gallery à Londres, la ZERO foundation à Düsseldorf, l'EPFL Pavillions à Lausanne. Le travail de Nanda Vigo est également présenté à la biennale de Venise 2022.

c. Perspectives de développement du réseau de partenaires internationaux : projets à mener avec les partenaires de l'ADD Network

Le madd-bordeaux est membre de l'ADD Network, un réseau international qui regroupe des musées de design issus de différents pays, parmi lesquels le Museum für Kunst und Gewerbe (Hambourg, Allemagne), le Design Museum (Londres, Royaume-Uni), le Museu del Disseny de Barcelona (Barcelone, Espagne), le Museum of Decorative Arts in Prague (UPM) (Prague, République Tchèque), le V&A Museum of Design (Dundee, Ecosse), le Vitra Design Museum (Weil am Rhein, Allemagne), le Design museum (Helsinki, Finlande), le Designmuseum Danmark (Copenhavn K, Danemark), le Museum Angewandte Kunst (Frankfort, Allemagne), le Kunstgewerbemuseum Schloss Pillnitz (Dresde, Allemagne), The Israel Museum (Jerusalem, Israël), le Museum of Applied Arts and Design (Tallinn, Estonie), le Slovak Design Center (Bratislava, Slovaquie), le Bauhaus Archive / Museum of design (Allemagne, Berlin), le Museum of Arts and Crafts (Allemagne, Hambourg).

Organisant des réunions régulières, trois fois par an, l'ADD Network s'interroge sur des sujets transversaux comme les relations entre le design, l'art, l'art appliqué et l'artisanat ainsi que sur le rôle du design dans les enjeux du monde contemporain. La prochaine réunion de l'ADD Network aura lieu les 28 et 29 avril 2022 à Barcelone, avec pour thème central l'inclusion sociale.



IX. Une communication hybridée, entre physique et numérique, à l'image du musée de demain

La communication est un écho de ce qui se construit en interne.

Sur papier ou sur les réseaux sociaux, elle s'exprimera avec une approche décomplexée, alternant contenus scientifiques, publications événementielles et teasing sur la vie du musée et ses coulisses, pour désacraliser l'image de l'institution.

Tout l'enjeu de son activité est de parvenir à ce que les publics, aussi divers soient-ils, se projettent et se reconnaissent dans l'image que véhicule le madd-bordeaux. Qu'ils se sentent concernés par ce lieu qui a pu leur paraître hors de propos ou intimidant, et qu'ils se l'approprient.

Tout en poursuivant les actions de communication actuelles qui ont des résultats satisfaisants, de nouvelles orientations supplémentaires, proposées ci-dessous et issues d'une réflexion collective tenant compte de l'impact de l'épidémie sur la mutation accélérée du service ainsi que du futur projet de rénovation architectural, seront mises en place. Elles permettront à l'institution de rester visible tout en conservant une place singulière sur le territoire local et national. Depuis la crise sanitaire, le déploiement du numérique et de ses contenus s'est imposé de façon exponentielle. Un quotidien virtuel auquel le service a dû s'adapter en consacrant une partie toujours plus croissante de son temps au développement et à la production de nouveaux supports (plans interactifs des expositions, interviews et captations vidéo, podcasts, ateliers pour enfants en ligne...). Nous savons aujourd'hui avec certitude qu'il ne suffit plus d'exister sur Internet pour retenir l'attention des internautes. La pression concurrentielle et les attentes exponentielles des publics depuis cette crise impliquent de l'adaptabilité, de l'inventivité et la mise en place systématique de bonnes pratiques.

1 - Les orientations stratégiques

Mettre en place un plan d'actions pendant la fermeture pour renforcer la notoriété du musée.

Repenser l'identité visuelle du musée pour être au plus près du positionnement du musée rénové.

Enrichir le musée virtuel pour nous rapprocher des publics éloignés.

Renforcer la visibilité du musée dans la ville, aux abords et au-delà.

2 - La mise en œuvre

a. Produire de nouveaux contenus numériques pour informer, fidéliser et développer nos publics

Il s'agira de suivre l'évolution des travaux du musée fermé tout en valorisant les actions hors les murs. D'un bâtiment fixe, le madd-bordeaux deviendra sans frontières et ira à la rencontre de ses publics pour devenir un lieu mobile d'échanges et de rencontres. La communication se donnera comme mission de mettre en lumière l'ensemble de ces actions via différents supports (site Internet, journal de bord, newsletter, mailing, réseaux sociaux...). Qu'il s'agisse d'expositions (moins nombreuses et plus légères pendant la fermeture) ou d'autres programmes, tout sera systématiquement pensé avec son pendant numérique.

Puisque la relation virtuelle prendra le pas sur la rencontre physique au musée durant la période de fermeture, la production de contenus numériques sera également pensée comme une programmation à part entière (cf. partie 2 – VI), venant s'ajouter aux programmes hors les murs. Sans se substituer au musée physique, ce musée virtuel aura pour vocation de maintenir sa mission d'éducation et de diffusion, et d'échanger avec son public comme d'en rencontrer de nouveaux. Le madd-bordeaux deviendra un éditeur de contenus à part entière, il produira des contenus numériques originaux destinés aux réseaux mobiles.

Pendant cette période, la priorité doit être donnée à une production accrue de contenus numérique, qu'il s'agisse de proposer des vidéos, des podcasts ou d'explorer de nouvelles technologies numériques.



b. Redéfinir notre charte graphique pour affirmer les forces du musée rénové

Un musée vivant, créatif, novateur, audacieux, engagé, ouvert et accessible à tous. Pour être au plus proche du positionnement du musée, nous ferons évoluer le graphisme de nos supports de communication Print/Online (documents internes, dossiers de presse ou de mécénat, programme culturel papier, affiches, écran TV, site Internet, newsletter, mailings...) et de promotion (badge personnel, sacs boutique...). Cette évolution graphique aura pour objectif de signaler de façon cohérente la transformation du madd-bordeaux et de (re) dynamiser l'image du lieu à sa réouverture.

c. Améliorer l'expérience du visiteur Online en faisant évoluer le site Internet actuel

En collaboration avec la DGINSI et/ou un prestataire externe, un bilan global du site Internet du musée, créé en 2017, devra être réalisé afin de lui donner une plus large visibilité et accessibilité. Le travail de fond engagé sur le référencement naturel de l'écosystème web du musée sera à consolider et à développer, afin que le site Internet soit bien positionné dans les principaux moteurs de recherche, versions étrangères comprises.

Il s'agira également de l'adapter aux exigences exponentielles des publics en matière de mobilité, d'améliorer son ergonomie pour rendre l'usage plus immersif, plus « mobile friendly ». Enfin, le site et ses contenus devront répondre à un certain nombre de critères afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap (RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

d. Développer différentes formes de signalisation pour informer le public pendant la fermeture, déclencher plus de visites et de collaborations spontanées à sa réouverture

Signalisations informatives : pendant toute la durée des travaux, des panneaux ou bâches pourraient être installés dans la rue Bouffard, de part et d'autre de la porte principale afin d'informer le public sur le projet de développement et de rénovation du musée (texte et visuels).

Signalisations directionnelles : des panneaux pourraient également être installés depuis la station de Tram qui porte dorénavant le nom « madd-bordeaux » afin de baliser le parcours jusqu'au musée.

Signalisations touristiques : des totems « relais d'informations culture » (plan + petits descriptifs) par quartier pourraient signifier les offres culturelles de proximité et faciliter leur localisation. Ils viendraient ainsi compléter les panneaux directionnels déjà en place.

X. Ressources : accompagner le développement et la transformation du musée



1 - Consolider les RH et continuer à professionnaliser l'équipe du madd-bordeaux, cœur battant du musée

Durant ces dernières années, l'équipe s'est professionnalisée. Son développement a permis une première structuration des services, puis l'équipe s'est spécialisée, notamment grâce à des formations faites au sein d'équipes d'autres musées d'arts décoratifs.

a. Certaines améliorations sont encore à apporter à la structure de l'organisation globale

- ▶ La mise en place d'un service exposition (administration des prêts, contrats d'assurance, passages en douanes des œuvres, organisation des transports, relations avec les prêteurs, etc.) permettrait une meilleure orchestration des missions réparties aujourd'hui transversalement dans les différents services (conservation, régie, administration).
- ▶ La réunion entre le service de la régie et celui des services techniques apporterait un certain nombre de solutions aux difficultés actuelles, et notamment dans la mutualisation des forces et compétences lors des montages d'exposition. Ce changement sera proposé en vue d'un nouveau passage de l'organigramme du musée en comité technique.

b. Certaines compétences devront être renforcées

Initiée durant la crise du Covid, la multiplication des supports numériques à enrichir (site Internet, mise en ligne des collections, plan interactif, réseaux sociaux, site Pass culture, nouvelle billetterie en ligne...) continue son essor au sein de la culture muséale. Le suivi et la production exponentielle de contenus multimédias (vidéos, podcasts ou toutes autres formes de technologies numériques), parfois en plusieurs langues, impliqueront le déploiement de moyens humains (et/ou financiers), notamment le recrutement d'un chargé de communication junior.

c. Vers de nouvelles pratiques au service d'un musée inclusif et collaboratif

La transformation du musée, induite par la rénovation architecturale, implique un accompagnement des équipes vers de nouvelles pratiques, économes, agiles, audacieuses et pertinentes.

Une des valeurs actuelles du madd-bordeaux est l'accueil fait au visiteur. Celui-ci est reçu comme un invité. On ne le gère pas autoritairement mais on est, au contraire, à son service.

Le musée après rénovation conservera une échelle humaine et pourra continuer à apporter ce confort au visiteur. Cependant, un nouveau paradigme culturel façonnera la relation aux publics.

Le personnel du musée ne sera plus la voix unique de l'expertise mais sera ouvert aux connaissances du visiteur, souvent expert du lieu lui-même grâce à sa visite au préalable sur le site du musée. Le musée entre dans l'ère de la culture participative. Il doit rester garant de l'exigence éthique, culturelle et artistique pour être digne de la confiance des visiteurs, mais il n'est plus le seul détenteur des connaissances.

Ce paradigme implique un nouveau positionnement des équipes du musée et doit s'accompagner d'une montée en compétences de chacun, notamment des équipes d'accueil, de surveillance et de médiation dont les métiers sont en pleine mutation.



2 - Recherches de financements

a. Une stratégie de développement des ressources, adaptée au déploiement du musée, pour :

1. Prolonger la rénovation de l'hôtel de Lalande
2. Financer les expositions, les catalogues et les cycles conférences
3. Développer les projets éducatifs
4. Accompagner le développement des pratiques numériques au musée

b. Mise en œuvre de la recherche de financements et de partenariats

Recherche de nouveaux partenaires pour prolonger la rénovation de l'hôtel de Lalande

Cette recherche passera certainement par la constitution d'un cercle de collectionneurs internationaux, amateurs du XVIII^e siècle, fédérés avec l'aide du CA de l'association des Amis du musée. Ce CA a été constitué avec des personnalités influentes à Bordeaux, des collectionneurs respectés internationalement, des acteurs reconnus du marché de l'art et des entrepreneurs importants. Ambassadeurs du musée, ils nous soutiennent dans les prises de contact et, pour la majorité d'entre eux, soutiennent également financièrement l'association du musée

Prospection auprès des entreprises pour le financement des expositions, des catalogues et des cycles conférences

Des entreprises importantes installent leur siège à Bordeaux. Elles n'ont pas forcément d'intérêt pour la culture mais, nouvellement implantées en Aquitaine, elles ont parfois besoin ou envie d'une visibilité locale. Elles sont sensibles à une démarche qui peut faire écho à leur activité. Pour développer son attractivité auprès de ces entreprises, le musée vise à :

- ▶ Développer des modules de visites conférences virtuelles à l'usage des CE d'entreprises
- ▶ Construire des partenariats avec les entreprises qui mettent en exergue leur démarche d'économie sociale et solidaire
- ▶ Accompagner les entreprises qui œuvrent à la transformation environnementale et numérique
- ▶ Accompagner les entreprises qui souhaitent utiliser le design comme un outil de transition et de compétitivité

Mettre en place des collaborations avec des fondations soutenant l'éducation

Ces collaborations pourront se mettre en place par le biais de partenariats sur le long terme avec des entreprises qui partagent les mêmes ambitions pour l'éducation. Elles permettront notamment la concrétisation de certains projets EAC et la conception d'outils pour agir hors les murs.

Le programme *Un designer au lycée*, par exemple, a été mis en place avec un financement de la DRAC qui avait pour objectif d'encourager des programmes éducatifs à l'échelle de la région, dans des établissements éloignés de la culture. *Un designer au lycée* fonctionne depuis maintenant cinq ans et ne remplit donc plus les critères pour une subvention d'initiation au projet.

Des financements sont à trouver auprès d'entreprises ou de fondations investies dans l'éducation qui, à l'exemple de la Fondation Hermès (partenaire de Manufacto cf. partie 2 – VII), désirent s'inscrire dans le temps long qui est celui des projets éducatifs.

Consolider les partenariats existants et les liens avec les mécènes fidèles

Il faudra, pendant la fermeture notamment, œuvrer à fidéliser les partenariats financiers déjà mis en place, en déployant des actions au bénéfice des mécènes. Ces actions habituelles (mises à disposition d'espaces, invitations VIP, mises en relations bénéfiques pour les partenaires, etc.) devront être réinventées dans ce contexte de fermeture.

Fidéliser ces mécénats implique de résoudre également parfois des situations délicates : situation familiale en mutation, évolution à une échelle différente avec la création par l'interlocuteur de Fonds de dotation, etc.

Développer les soutiens publics

- ▶ Cofinancer les projets de coopération européenne avec l'aide de Creative Europe. Différents types de projets peuvent être soutenus, à échelles différentes. La plus petite implique trois partenaires européens. Une façon de nous rapprocher de l'Espagne, voisin si proche, avec un fort potentiel créatif et culturel (cf. partie 2 – VII).
- ▶ Accompagner le développement numérique du musée, avec les soutiens du FEDER, de PIA4, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Ces fonds peuvent apporter un soutien à la numérisation des collections et des archives. Ils permettent aussi, en partenariat, d'expérimenter de nouveaux modes d'apprentissage numérique auprès des plus jeunes.

3 - Création de la boutique du madd-bordeaux

La boutique du musée est actuellement tenue par l'association des Amis du musée. Les travaux de réaménagement engagent à une rationalisation de son fonctionnement et, de fait, à la création d'une boutique en régie municipale.

Ce changement entraînera un renouvellement des ouvrages et objets proposés au public. Sont à la réflexion une éventuelle collection d'objets d'art de la table en céramique, labellisée « madd-bordeaux » et la production de différents produits dérivés des collections du musée. La boutique continuera à travailler avec des artisans locaux afin d'ancrer son identité bordelaise.

S'ajouteront une sélection d'objets de design existants. Un travail de recherche et d'identification de fournisseurs devra être mené, pour la réouverture mais également dans le futur, afin d'être une vitrine de la création actuelle en design.

Un poste de responsable boutique devra être créé.



En conclusion

Après près d'une décennie de fort développement des activités du musée dans des conditions de travail souvent difficiles, l'équipe du madd se réjouit de la rénovation architecturale des bâtiments qui devra lui permettre de travailler dans un contexte professionnel plus adapté à ses missions.

Car, en effet, si la particularité des deux bâtiments leur confère une qualité architecturale et un caractère très fort, ils n'en sont pas moins difficiles à pratiquer dans le cadre d'une activité muséale et d'accueil du public.

La nouvelle configuration architecturale dotera les espaces d'ascenseurs-monte-charges, de pentes pour pallier les variations de niveaux, d'espaces d'accueil pour les enfants (salle de travaux pratiques et vestiaires) et pour les groupes (accueil agrandi, création de vestiaires), d'espaces polyvalents pour les conférences ou la location d'espace, etc.

À la réouverture, une grande partie des espaces du musée aura ainsi fait peau neuve, permettant une rationalisation du travail pour les équipes et un fonctionnement correspondant aux nouvelles attentes des publics en ce premier quart du XXI^e siècle.

Le travail mené jusqu'aujourd'hui s'est fait avec la volonté de renouveler les publics et d'adapter l'offre culturelle aux jeunes générations. Le musée qui ouvrait à 14h en 2013, avec une exposition par an ou tous les deux ans, fréquenté par un public friand, avant tout, d'arts décoratifs bordelais du XVIII^e siècle, s'est transformé.

Le musée est devenu plus vivant et convivial, les enfants ont été mis au cœur du projet, le travail avec les associations de quartier a démarré avec des programmations adaptées aux thématiques des expositions, et surtout, les designers, stars ou espoirs, ont été mis au centre du dispositif, pour rencontrer les publics, expliquer les enjeux de leur travail, discuter entre générations.

L'installation du terrain de basket dans la cour à l'occasion de l'exposition sneakers, l'invitation faite à la compagnie de danse Daniel Larrieu pour l'exposition *Memphis*, les collaborations avec les associations de quartier qui ont entraîné des cours de yoga dans la cour, des concerts de musique électronique, la fête des voisins... ou encore d'autres activités parfois éloignées des arts décoratifs et du design, mais qui s'intègrent parfaitement dans l'architecture remarquable du lieu, ont fait du musée un lieu vivant et désirable, même pour les jeunes.

Ils y ont découvert que les sneakers, par exemple, leur objet culte, pouvaient être associées à des questions culturelles variées (musique, mode, danse, histoire du sport...), qu'elles véhiculaient des enjeux de production, qu'elles étaient un terrain d'expérimentation pour les nouvelles technologies... Un réseau de chercheurs, d'experts et d'amateurs a ainsi permis au musée de présenter ce sujet de société dans sa plus grande richesse culturelle. De nombreux jeunes ont perçu à cette occasion que le musée était un lieu qui les concernait. L'exposition a fonctionné comme un trait d'union entre générations.

Elle reste en cela emblématique de la façon dont nous voulons donner à voir et à comprendre un travail scientifique réalisé sur un sujet ou un phénomène culturel actuel.

Persuadée que la culture, dans un monde qui vit au rythme du *temps pour soi*, doit être intégrée à une démarche sociale d'échanges, de découvertes et de rencontres festives, l'équipe du madd nourrit le rêve que, dans un futur proche, les musées s'approprient une place devenue vacante, qu'ils deviennent les lieux fédérateurs de la société de demain, des lieux vecteurs d'identification culturelle où l'on aimera venir pour se mélanger, se rencontrer, s'exprimer, se distraire, apprendre, se former aussi, et s'informer.

Un « troisième lieu » comme l'évoque Jacqueline Eidelman dans son rapport sur les musées du XXI^e siècle (2016), « entre le domicile et le monde de la vie professionnelle, qui apparaît de nos jours comme l'une des nécessités pour faciliter le processus de cohésion d'une société qui se fracture et s'effrite ».



L'équipe du musée des Arts décoratifs et du Design

Constance Rubini
Directrice

Étienne Tornier
Olivier Hurstel
Victoire Brun
Conservation

Nathalie Balerdi Paternotte
Christine Boubila Brillac
Gaëllane Bompert
Service administratif et financier

Sabine Denis
Action culturelle et mécénat

Juliette Giraud
Audrey Bourgain
Margaux Vauclin
Véronique Darmante,
enseignante mise à
disposition
Service des publics

Carine Dall'Agnol
Emmanuelle Diaz
Communication

Izaskun Gaspar Ibeas
Design graphique

Giuseppina Ferrara
Alexandre Cordoba
Maud Moritz
Régie des œuvres

Perrine Flamain
Julien Martin
Service technique

Frédéric Marty
Jean Lepetit
Nicolas Treupel
Service sécurité

Joël Berdoulat
Bastien Le Bihan
Corinne Porge
Toni Soatto
Romain Suire
Accueil du musée

Eliot Blachon
Madhi Fikri
Sophie Gabal t
Martine Lacrouts
Marie-Franisca Sevilla
Surveillance des œuvres

Comité de rédaction

Ce PSC est un travail mené collectivement,
sous la direction de **Constance Rubini**

Christine Boubila Brillac, administratrice

Victoire Brun, responsable de projet expositions et collections design

Carine Dall'Agnol, responsable communication et presse

Sabine Denis, responsable du mécénat et de l'action culturelle

Giuseppina Ferrara, responsable du service régie des œuvres

Izaskun Gaspar Ibeas, design graphique

Juliette Giraud, responsable du service des publics

Olivier Hurstel, responsable des collections anciennes

Étienne Tornier, chef de service conservation, responsable des collections modernes et contemporaines

Copil du PSC

Brigitte Bloch, conseillère municipale déléguée pour le tourisme et l'économie du vin

Dimitri Boutleux, adjoint au maire chargé de la création et des expressions culturelles

Catherine Dupraz, directrice générale des affaires culturelles

Baptiste Maurin, conseiller municipal délégué pour l'éducation artistique et la médiation culturelle

Marie-Claude Noël, conseillère municipale déléguée pour les arts vivants et visuels

Sylvie Schmitt, adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Jérôme Farigoule, conservateur en chef du patrimoine, adjoint pôle stratégies, réseaux et tutelles, service des musées de France

Virginie Desrante, conservatrice du patrimoine chargée des arts décoratifs, service des musées de France

Esclarmonde Monteil, conservateur en chef du patrimoine, bureau de l'animation scientifique et des réseaux, sous-direction de la politique des musées

Roland Pintat t, conseiller musées, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Iconographie

P. 10

Fête de la musique dans la cour d'honneur du musée, juin 2018
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 16

Portail d'entrée du musée, 2016
© P. Faigenbaum

P. 23

Atelier des enfants, exposition *Playground. Le design des sneakers* (juin 2020-mars 2021)
© madd-bordeaux

P. 29 (de haut en bas)

Vue de l'hôtel de Lalande, vers 1900
Vue de l'hôtel de Lalande, 1924
Vue intérieure actuelle de l'ancienne prison
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 37

Vue intérieure de l'hôtel de Lalande (rez-de-chaussée)
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 40

Jean-Baptiste Lemoyne, *Louis XV à cheval*, 1766, inv. madd 7110
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 44

Vue actuelle de la salle « Les arts décoratifs à Bordeaux, de l'Art nouveau à l'Art déco », deuxième étage (combles)
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 49

Vue de la salle à manger, exposition *Houselife* (septembre 2016 – février 2017)
© P. Faigenbaum

P. 54

Vitrine de tasses et sous-tasses des collections du madd-bordeaux, exposition *La passion de la liberté. Des Lumières au romantisme* (juin – octobre 2019)
© madd-bordeaux

P. 58

Vue du salon de compagnie
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 61 (de haut en bas)

Platine d'arquebuse à silex. Allemagne, fin du XVII^e siècle (inv. madd 69.3.947)
© Bordeaux, musée des Arts décoratifs et du Design

Pierre Lacour père, *vue d'une partie du port et des quais de Bordeaux*, 1804-1806, inv. 731
© madd-bordeaux – L. Gauthier

Jean-Honoré Fragonard, *jeune femme en costume traditionnel, vue de profil*, vers 1774, inv. 858
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 62

Jean-Baptiste Lemoyne, *Buste de Montesquieu*, 1767, inv. madd 7111
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 66

RADI Designers, vase *Transparent Cakes*, édition Tools Galerie, 2005, inv. madd 2016.11.3
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 70

Martin Szekely, étagère *Opus*, édition MSZ, 2016, inv. madd 2018.15.1
Don du designer, 2018
© F. Gousset

P. 73

Andrea Branzi, *Bar Milano*, édition Alchimia, 1979, inv. madd 2014.12.2
© madd-bordeaux – J.C. Garcia

P. 80

Vue de la première antichambre du premier étage de l'hôtel de Lalande Basse (fabricant), épinette, Marseille, 1791
Philippe Starck, chaise *Mickville*, édition Aleph Driade, 1985, inv. madd 2020.21.1
© madd-bordeaux

P. 91

Rencontres et conversations autour du graphisme et de l'édition en France et en République Tchèque, 8 mars 2018
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 97

Vue de l'exposition *Octave de Gaille. Civiliser l'espace* (décembre 2015 – avril 2016)
© R. Escher

P. 98 (de haut en bas et de gauche à droite)

Vue de l'exposition *Andrea Branzi, pleased to meet you* (octobre 2014 – janvier 2015), église Saint-Rémi à Bordeaux
© L. Gauthier

Vue de l'exposition *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur* (juin – décembre 2017)
© P. Antoine

Vue de l'exposition *Houselife* (septembre 2016 – février 2017)
© madd-bordeaux – V. Pertseva

Vue de l'exposition *As movable as butterflies. Les chōchin du Japon* (janvier – mai 2019)
© M. Peyroulet

Vue de l'exposition *Memphis - Plastic Field* (juin 2019 – janvier 2020)
© madd-bordeaux - I. Gaspar Ibeas

Vue de l'exposition *Playground, le design des sneakers* (juin 2020 – mars 2021)
© Alastair Philip Wiper

P. 101

Grande aiguière gravée, vers 1870
Pièce de la collection de Philippe du Mesnil exposée au musée (*Verres d'usage et d'apparat, de la Renaissance au XIX^e siècle*, décembre 2013 – mars 2014)
© madd-bordeaux

P. 102

Vue (détail) de l'exposition *De David Johnston à Jules Vieillard, l'ivresse Darrigade* (mai – septembre 2015)
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 107 (de haut en bas)

Pré-vernissage junior de l'exposition *Phénomènes* (novembre 2018-mars 2019) avec le designer Raphaël Pluvinage
© madd-bordeaux

Visite de l'exposition *Paysans designers, l'agriculture en mouvement* (juillet 2021 – mai 2022)
© madd-bordeaux

Visite d'une classe de primaire de l'exposition *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur* (juin – décembre 2017)
© madd-bordeaux

P. 109 (de haut en bas)

Conférence « Ruedi Baur & Studio Kubik : l'identité graphique de Bordeaux Métropole », 1^{er} juin 2017
© madd-bordeaux

Pré-vernissage junior de l'exposition *Playground, le design des sneakers* avec le designer Mathieu Lehanneur, 20 juin 2020
© madd-bordeaux

Programme « Un designer au lycée » avec Teddy Sanches, lycée professionnel Saint-Vincent-de-Paul à Bordeaux, janvier 2021
© madd-bordeaux

P. 111 (de bas en haut)

Programme *Manufacto*, 2021 : une des lampes réalisées par les élèves ; fabrication des composants de la lampe avec les élèves ; présentation au madd-bordeaux des lampes réalisées par les 60 élèves.
© Fondation d'entreprise Hermès - Benoît Teillet
© madd-bordeaux
© madd-bordeaux

P. 117

Pierre-Sébastien Guersant (d'après), *Duc de Bordeaux enfant*, biscuit de porcelaine, Manufacture nationale de Sèvres, 1827, inv. madd 99.3.1
© F. Deval

P. 119

Vue aérienne de la cour d'honneur du musée transformée en terrain de basket à l'occasion de l'exposition *Playground, le design des sneakers* (juin 2020 – mars 2021)
© F. Brioude

P. 121 (de haut en bas)

Exposition *La Gambiarra. Objets potentiels, une utopie de designers* (mai – octobre 2014)
© B. Regnier

Vue de l'exposition *Phénomènes* (novembre 2018-mars 2019)
© madd-bordeaux

P. 125

Tournage média dans l'exposition *Playground, le design des sneakers* (juin 2020 – mars 2021)
© madd-bordeaux

P. 128 (de haut en bas)

Retransmission en direct live sur les réseaux sociaux de la table ronde sur le thème « Les baskets de demain » au cœur de l'exposition *Playground, le design des sneakers*, 10 octobre 2020
© madd-bordeaux

Exposition *Construction. Martin Szekely*, volet dans la ville, place Pey Berland (mai – septembre 2018)
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

Constance Rubini invitée du magazine *28 minutes* sur Arte présenté par Anais Quin, à l'occasion de l'exposition *Playground, le design des sneakers*, 18 septembre 2020

P. 133

Installation dans une nouvelle vitrine de la statue du duc de Bordeaux enfant par les équipes du service technique et de la régie des œuvres
© madd-bordeaux

P. 137 (de haut en bas)

Timo Sarpaneva, carafe, 1989, inv. madd 2018.14.1
© madd-bordeaux – L. Gauthier

Manufacture des Terres de Bordeaux, compotier, 1787-1790, inv. madd 2020.4.1
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 138

Vue des serres installées dans la cour d'honneur du musée à l'occasion de l'exposition *Paysans designers, l'agriculture en mouvement* (juillet 2021 – mai 2022)
© madd-bordeaux

P. 143

Détail de la maquette du musée présentant le projet architectural d'Antoine Dufour Architectes

P. 147

Antoine Dufour Architectes, vue 3D de l'extension qui assurera la liaison entre l'hôtel de Lalande et l'ancienne prison
© Antoine Dufour Architectes

P. 150

Antoine Dufour Architectes, vue 3D de la cour donnant accès à l'accueil du musée (à droite) et au restaurant (à gauche)
© Antoine Dufour Architectes

P. 152

Terrain de basket dans la cour d'honneur du musée, à l'occasion de l'exposition *Playground, le design des sneakers* (juin 2020 – mars 2021)
© madd-bordeaux - C. Servant

P. 158

Martin Bedin, vase *Caracalla*, 2005, inv. madd 2014.11.2
© madd-bordeaux – L. Gauthier

Efrat Eyal, vase *Kneeling Woman*, 2013, inv. madd 2018.14.2
© madd-bordeaux – L. Gauthier

P. 160 (de haut en bas)

Pendule dite "au nègre", début du XIX^e siècle, inv. madd 58.1.3313
© madd-bordeaux – L. Gauthier

Buste allégorique de la Jeune Amérique, seconde moitié du XVIII^e siècle, inv. madd 1085
© madd-bordeaux – V. Pertseva

P. 162

Manufacture J. Vieillard & Cie, fontaine murale, vers 1878, inv. madd 73.1.428
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 165 (de haut en bas)

Pierre-Edouard Dagoty, portrait de Mme Justin Frédéric Focke, 1811, inv. madd 83.3.12
© madd-bordeaux – M. Aeschimann

Pierre-Edouard Dagoty, portrait de Justin

Frédéric Focke, 1811, inv. madd 83.3.11
© madd-bordeaux – M. Aeschimann

Pierre-Edouard Dagoty, portrait d'homme au col de fourrure, début du XIX^e siècle, inv. madd 58.1.2654
© madd-bordeaux – M. Aeschimann

P. 167 (de haut en bas)

Rondache (bouclier) à ombilic et décor rayonnant. Ecosse, XVII^e siècle (inv. madd 9765)
© Bordeaux, musée des Arts décoratifs et du Design

Une des panoplies d'armes anciennes exposée au rez-de-chaussée du château Carreire, collection conservée aujourd'hui au musée des Arts décoratifs et du Design. Carte postale ancienne
© Bordeaux, musée d'Aquitainex

Inventaire particulier du musée d'armes et dépôt d'antiques, ville de Bordeaux
© madd-bordeaux

P. 168

Alessandro Mendini, cafetière Oggetto Banale, 1980, dépôt du Cnap, inv. FNAC 05-901.1
Exposition *Houselife* (septembre 2016 – février 2017)
© J.C. Garcia

P. 174 (de haut en bas)

Examen du dessin d'Alexandre Marolles, vue du port de Bordeaux, 1738
© madd-bordeaux

Désencadrement d'une œuvre par l'équipe de la régie des œuvres
© madd-bordeaux

P. 185

Vue de l'exposition *Paysans designers, l'agriculture en mouvement* (juillet 2021 – mai 2022)
© A. Fosse

P. 187

« L'usage de la couleur par Verner Panton » dans l'exposition *Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur* (juin - décembre 2017)
© madd-bordeaux

P. 188

Le designer Martin Szekely présente l'une de ces dernières créations dans l'exposition consacrée à son travail *Construction. Martin Szekely* (avril – octobre 2018)
© madd-bordeaux – C. Dall'Agnol

P. 196

Programme Manufacto, fabrication d'un des composants d'une lampe en cuir par un élève, 2021 © madd-bordeaux

P. 203

Vernissage de l'exposition *A.P.M - Ambient Party Machine*, une installation conçue par les designers Roman Weil et Tom Formont
© madd-bordeaux

P. 207

Programme « Un designer au lycée » avec la designer Bérengère Bussioz, janvier 2022
© madd-bordeaux

P. 209

Atelier de calligraphie sur lanternes, à l'occasion de l'exposition *As movable as butterflies. Les chōchin du Japon* (janvier – mai 2019)
© madd-bordeaux – J. Nadin

P. 213

Programme Manufacto, visite de La Planche, tiers-lieu bordelais dédié au travail du bois, janvier 2022
© madd-bordeaux – E. Diaz

P. 214

Nanda Vigo, *Tautologia di immagine*, Villa Olmo, Como, 1979
© Archivio Nanda Vigo

P. 226

Réalisation de contenus vidéos dans l'exposition *Playground, le design des sneakers* (juin 2020 – mars 2021)
© madd-bordeaux

P. 231

Prise de vue en macrophotographie par les équipes de la librairie Mollat, d'un comptoir en porcelaine de Bordeaux à l'occasion de l'exposition *A la table d'un collectionneur. Histoire de la porcelaine de Bordeaux* (décembre 2020 – mai 2021)
© madd-bordeaux

P. 234

Chorégraphie de Daniel Larrieu (*Chiquenaudes*, 1982) dans la cour d'honneur du musée, à l'occasion du vernissage de l'exposition *Memphis - Plastic Field*, juin 2019
En partenariat avec la Manufacture CDCN
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas

P. 236

L'équipe du madd-bordeaux réunie pour se réjouir d'une deuxième étoile au guide vert Michelin, mars 2022
© madd-bordeaux – I. Gaspar Ibeas



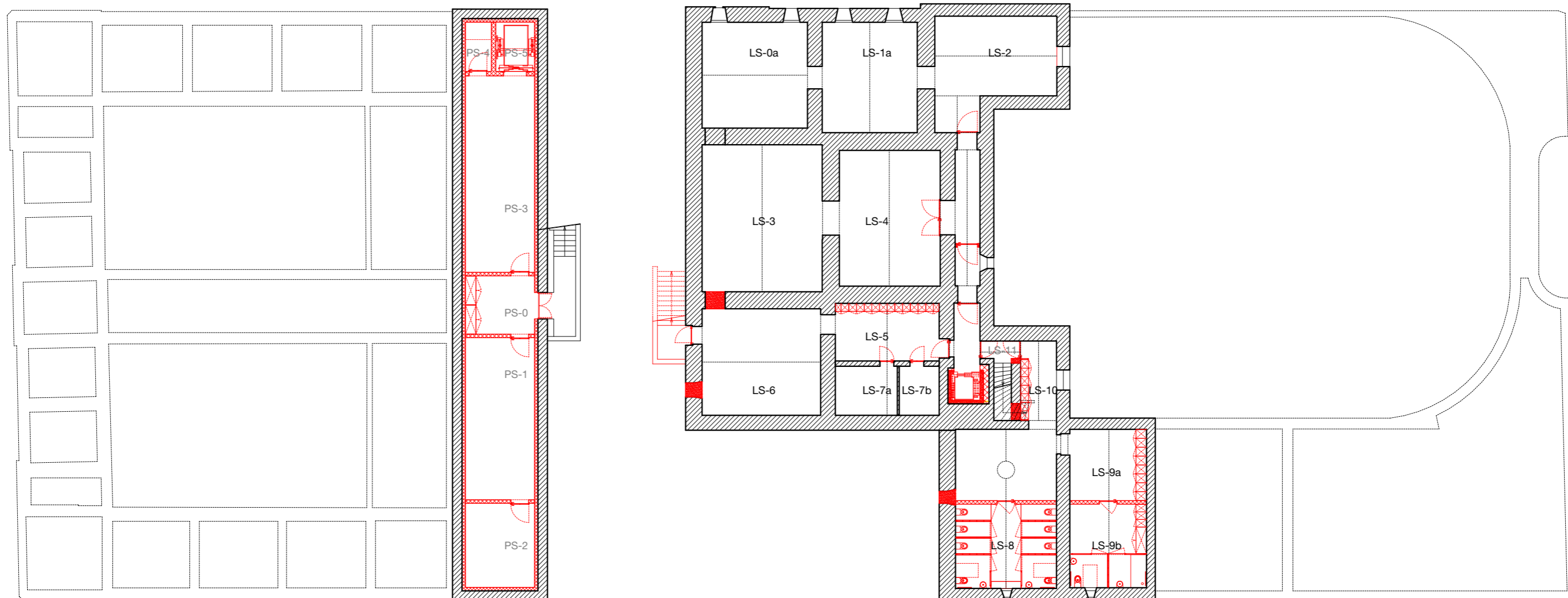
Annexes

Plans du musée

Sous-sol — État actuel



Sous-sol — Projet



PLAN DE SOUS-SOL

Prison

PS-0	espace de transit - 13,82m ²
PS-1	LT - 36,65m ²
PS-2	sous station chauffage - 18,91m ²
PS-3	espace de stockage des caisses et réserve de transit - 44,70m ²
PS-4	LT - 4,17m ²
PS-5	Monte-charge - 4,17m ²

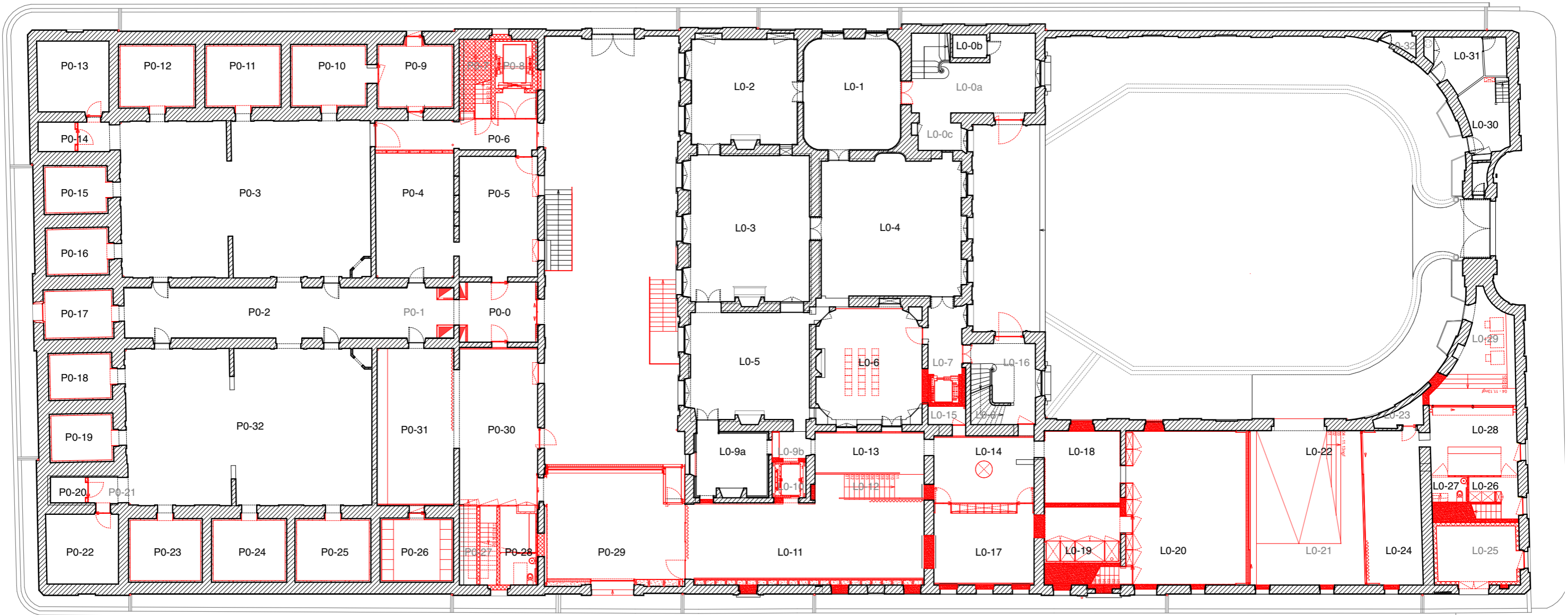
Hôtel de Lalande

LS-0	LT - 27,27m ²
LS-1	LT - 25,65m ²
LS-2	LT - 23,84m ²
LS-3	espace de stockage - 43,17m ²
LS-4	espace de stockage et zone de quarantaine pour les oeuvres - 33,47m ²
LS-5	vestiaire des groupes salle hors sac des groupes scolaire - 14,63m ²
LS-6	deuxième atelier enfant salle pique-nique - 30,87m ²
LS-7a	local stockage mobilier de salle Boulan et de la salle pédagogique - 7,59m ²
LS-7b	local stockage matériel pédagogique - 5,32m ²
LS-8	sanitaire du public - 20,81m ²
LS-9a	vestiaire public - 13,70m ²
LS-9b	vestiaire du personnel - 15,60m ²
LS-10	circulation
LS-11	circulation

Rez-de-chaussée — État actuel



Rez-de-chaussée — Projet



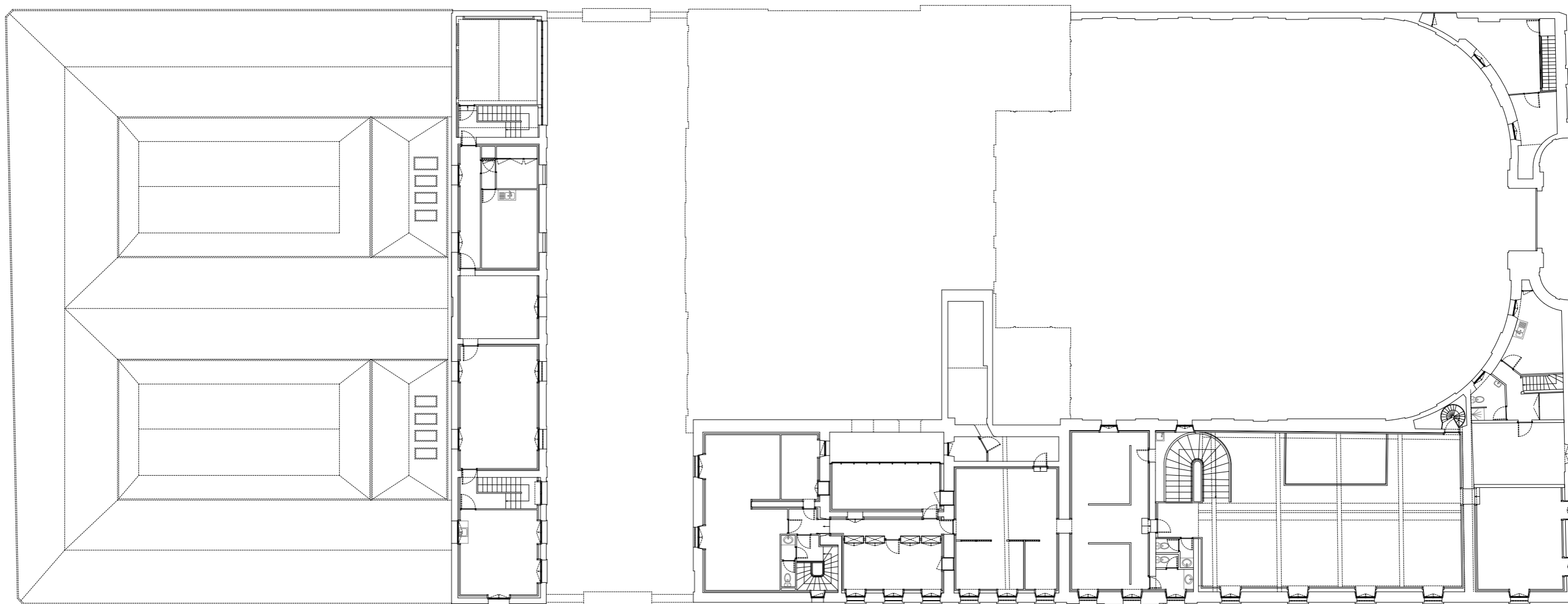
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSÉE Prison

P0-0 P0-1	entrée de l'exposition temporaire design - 15,77m ²	P0-18	cellule sud-ouest - 9,40m ²
P0-2	allée centrale - exposition temporaire design - 90,15m ²	P0-19	cellule sud-ouest - 9,67m ²
P0-3	cour couverte nord - exposition temporaire design - 237,64m ²	P0-20	sanitaire personnel - 3,32m ²
P0-4	atelier menuiserie - 44,29m ²	P0-21	circulation
P0-5	atelier menuiserie stockage - 35,57m ²	P0-22	zone de stockage tampon - 17,97m ²
P0-6	zone de déchargement - 8,30m ²	P0-23	cellule sud - 15,10m ²
P0-7	circulation/escalier	P0-24	cellule sud - 15,43m ²
P0-8	ascenseur	P0-25	cellule sud - 15,57m ²
P0-9	local poubelle - ménage - 15,83m ²	P0-26	cuisine - office - stockage vin - 15,17m ²
P0-10	cellule nord - 16,27m ²	P0-27	circulation/escalier
P0-11	cellule nord - 15,51m ²	P0-28	sanitaire du public - 9,59m ²
P0-12	cellule nord - 15,76m ²	P0-29	pavillon de liaison - collections permanentes, le céramiste René Buthaud et sas contemporains - 50,19m ²
P0-13	local stockage matériel - 18,08m ²	P0-30	salle polyvalente, exposition savoir-faire - espace privatisable - 44,01m ²
P0-14	cellule nord-ouest/passage - 3,99m ²	P0-31	salle polyvalente, exposition savoir-faire - espace privatisable - 44,56m ²
P0-15	cellule nord-ouest - 10,09m ²	P0-32	cour couverte sud - exposition temporaire design - 213,22m ²
P0-16	cellule nord-ouest - 9,48m ²		
P0-17	cellule allée centrale - 11,05m ²		

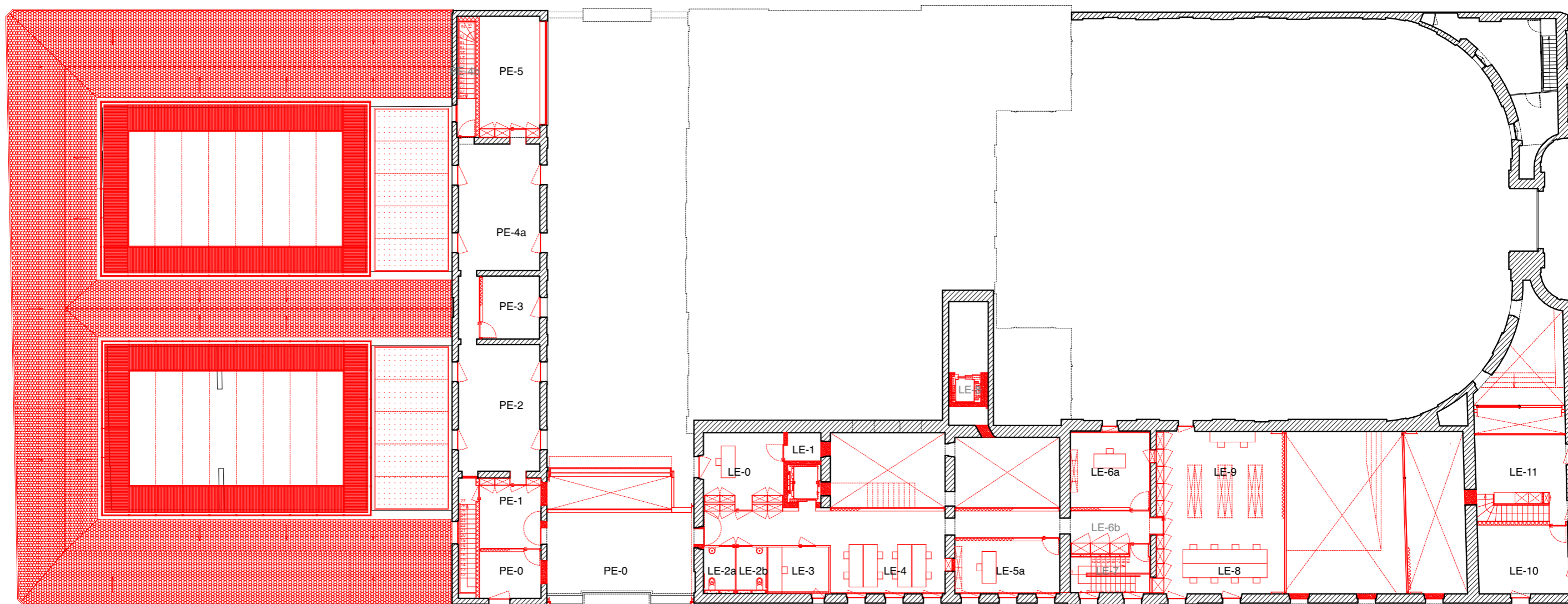
Hôtel de Lalande

L0-0a	Grand vestibule - 29,15m ²	L0-15	chaufferie
L0-0b	escalier	L0-16	aire de dégagement - 13,76m ²
L0-0c	vestibule - 4,67m ²	L0-17	salle d'exposition - collection arts graphiques - 26,40m ²
L0-1	première antichambre - 39,98m ²	L0-18	espace carte blanche à un.e designer graphique - 19,19m ²
L0-2	deuxième antichambre - 40,37m ²	L0-19	local sécurité - 14,73m ²
L0-3	salon de compagnie - 61,42m ²	L0-20	accueil boutique librairie - 66,26m ²
L0-4	salle à manger - 69,45m ²	L0-21	circulation extérieure
L0-5	bureau de M. de Lalande - 43,59m ²	L0-22	entrée du musée - ancienne cours des écuries - 61,68m ²
L0-6	salle pédagogique, atelier des enfants - 36,06m ²	L0-23	local technique - 3,21m ²
L0-7	circulation - 9,40m ²	L0-24	salle restaurant - 30,94m ²
L0-8	escalier	L0-25	local technique transformateur EDF - 16,11m ²
L0-9a	cabinet M. de Lalande - 15,03m ²	L0-26	cuisine restaurant - monte-charge - 5,55m ²
L0-9b	aire de dégagement - 3,99m ²	L0-27	sanitaire restaurant - 3,18m ²
L0-10	ascenseur	L0-28	accueil restaurant - 20,83m ²
L0-11	salle Boulan (espace polyvalent), espace privatisable - 68,82m ²	L0-29	courette restaurant
L0-12	escalier	L0-30	local stockage pompier
L0-13	accueil des groupes - 19,87m ²	L0-31	local poubelle -
L0-14	hall d'orientation et accueil des groupes - 24,51m ²	L0-32	douche

Premier étage bureaux — État actuel



Premier étage bureaux — Projet



PLAN DE L'ENTRESOL (1ER ÉTAGE PRISON ET AILE BOULAN)

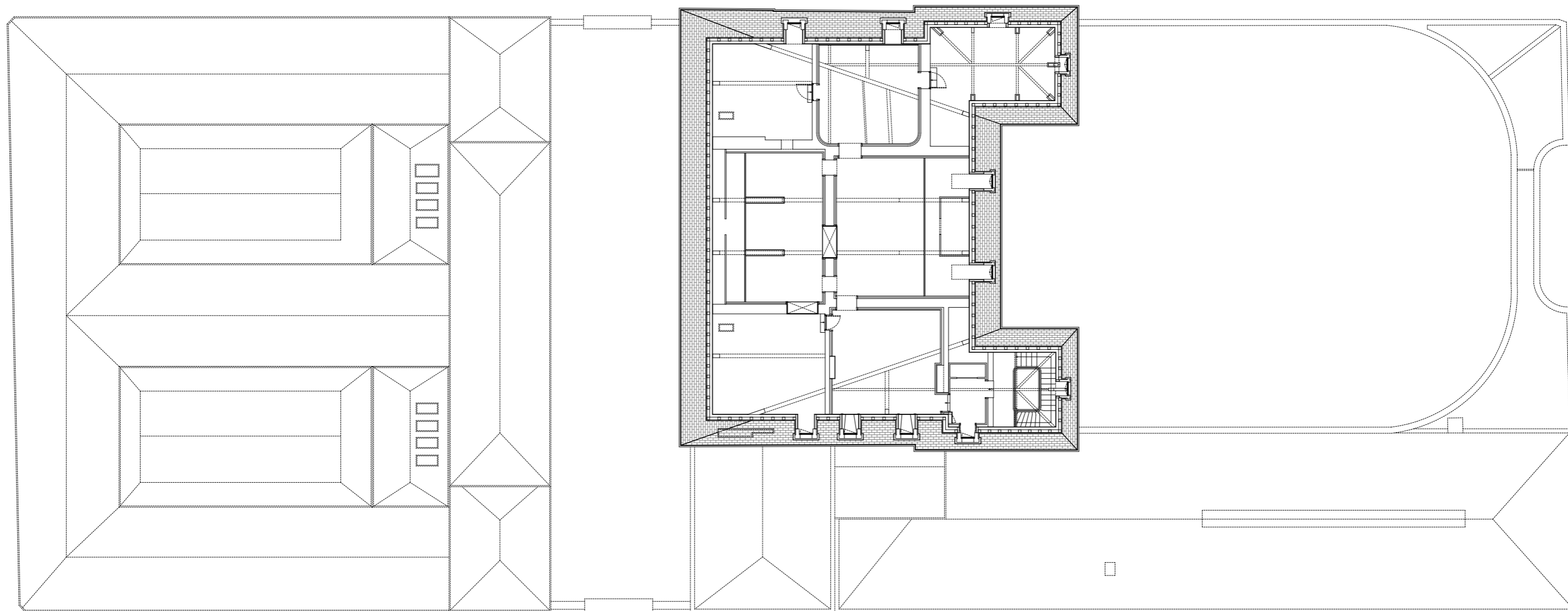
Prison

PE-0	bureau - espace téléphonique - 9,68m ²
PE-1	espace d'attente - 12,54m ²
PE-2	bureau open space 8 postes - 33,46m ²
PE-3	bureau 1 poste - 11,63m ²
PE-4a	bureau open space 4 postes - 33,36m ²
PE-4b	circulation/couloir
PE-5	bureau open space 4 postes - 23,81m ²
PE-6	pavillon de liaison, tisanerie espace de repos - 44,48m ²

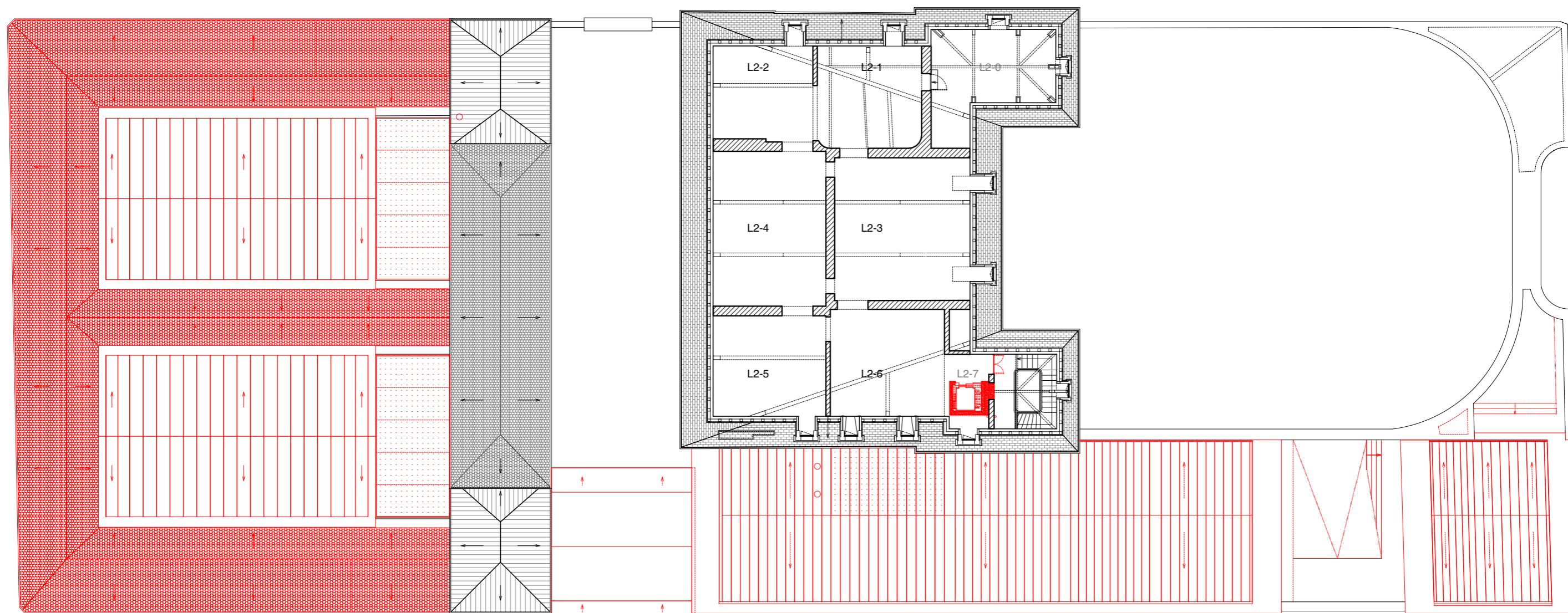
Aile Boulan

LE-0	bureau 1 poste - 17,86m ²
LE-1	local technique - 3,08m ²
LE-2a	sanitaire homme - 4,41m ²
LE-2b	sanitaire femme - 4,26m ²
LE-3	bureau - espace téléphonique - 9,12m ²
LE-4	bureau 8 postes - 31,30m ²
LE-5	direction - bureau du directeur(ice) - 19,49m ²
LE-6a	bureau - 19,44m ²
LE-6b	aire de dégagement - 18,45m ²
LE-7	circulation/escalier
LE-8	ascenseur
LE-8	bureau - 8 postes - 24,72m ²
LE-9	espace archives bibliothèque - 42,53m ²
LE-10	réserve du restaurant - 20,14m ²
LE-11	cuisine du restaurant - 21,18m ²

Deuxième étage — État actuel



Deuxième étage — Projet



PLAN DU DEUXIEME ETAGE
Hôtel de Lalande

- L2-0 local technique - 35,45m²
- L2-1 salle d'exposition – collections permanentes, manufacture J. Veillard- 35,94m²
- L2-2 salle d'exposition – collections permanentes, collection Raymond Jeanvrot - 32,15m²
- L2-3 salle d'exposition – collections permanentes, manufacture J. Veillard - 65,73m²
- L2-4 salle d'exposition – collections permanentes, collection Raymond Jeanvrot - 56,74m²
- L2-5 salle d'exposition – collections permanentes, collection Raymond Jeanvrot - 38,67m²
- L2-6 salle d'exposition – collections permanentes, introduction et collection Bonie - 40,99m²
- L2-7 aire de dégagement - 8,05m²

Discours de réception à l'Académie de Bordeaux, Constance Rubini

7

ACTES
DE
L'ACADÉMIE
NATIONALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX

5^e SÉRIE — TOME XLI — ANNÉE 2016



BORDEAUX

—
2017

SÉANCE DU 19 MAI 2016

DU MUSÉE D'ART ANCIEN
AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS ET DU DESIGN :
L'HISTOIRE D'UN DES PLUS BEAUX LIEUX
DE BORDEAUX

Discours de Mme Constance Rubini

Élue Membre associé

Monsieur le président,
Monsieur le secrétaire perpétuel,
Mesdames et messieurs les Académiciens,

Je suis très honorée d'être admise dans une compagnie qui a trois cents ans d'âge et où je rejoins, comme l'a rappelé le professeur Coustet, Jacqueline du Pasquier, aujourd'hui membre honoraire de l'Académie.

Je suis à Bordeaux depuis maintenant plus de trois ans. Tous les jours, j'admire la beauté de cette ville. Peut-être que grâce à vous, qui m'accueillez parmi vous, je vais pouvoir me sentir vraiment bordelaise ! Je dois dire que j'ai de bonnes bases en ayant le privilège de diriger ce musée, qui est un témoin exceptionnel de l'histoire et de l'art bordelais.

Quelques mots aujourd'hui pour vous parler du musée des Arts décoratifs, de son passé, de son avenir.

I.

Vous n'êtes pas sans savoir que le musée des Arts décoratifs, ouvert en juillet 1955 par Xavier Védère – alors directeur des archives municipales – dans une volonté affirmée de mémoire, est, avant de devenir un musée, une demeure particulière. Et c'est cette fonction initiale, bien que le musée ait eu par la suite des vies différentes, qui a motivé l'agencement actuel du lieu, dont l'esprit renvoie, plus qu'à un musée, à une riche demeure bordelaise de la fin du XVIII^e siècle.

Pierre de Raymond de Lalande (1727-1787), riche représentant de la noblesse de robe de la ville, « chevalier, conseiller du roi en la Grande Chambre du Parlement de Bordeaux, marquis de Castelmoron, baron de Vertheuil, seigneur de la maison noble de Lalande », en est le commanditaire et le premier occupant (1778). Sa fortune est en partie liée au commerce avec les îles à sucre antillaises, et plus précisément Saint-Domingue, la plus grande, la plus peuplée et de loin la plus productive d'entre elles.

Il est aujourd'hui dit que ce bel hôtel particulier est l'œuvre architecturale d'Étienne Laclotte, grand architecte actif à Bordeaux ayant notamment construit la maison Labottière¹, sur lequel Philippe Maffre a récemment publié une monographie². Dans celle-ci, il précise que c'est en raison du témoignage de Paul Pallandre dans sa *Description historique de Bordeaux* (1785) que l'on fait cette attribution. La description est la suivante : « Hôtel de Lalande, rue Bouffard, bâti par M. Laclote (sic), célèbre Architecte qui a produit des chefs-d'œuvre à Bordeaux. Il se présente avec la plus grande noblesse, son entrée belle, sa cour, l'édifice, l'escalier, sa distribution et son jardin tout est ingénieux. »

Même si cette attribution laisse peu de doutes, il est important de savoir qu'il n'y a cependant aucune certitude. Aucun document ne rattache officiellement cette architecture à Étienne Laclotte, aucun acte (construction, achat, déclaration de succession...) ne mentionne le nom d'un architecte pour ce bâtiment. Et ce, contrairement à la maison Labottière, édifice contemporain mentionné dans le récit de voyage de madame de La Roche, qui raconte avoir visité ce lieu en 1785, accompagnée de l'architecte Laclotte³, témoignage confirmé par la découverte en 1965 par Raymond Ducru, architecte des Bâtiments de France, d'une plaque de cuivre commémorative : deux documents qui rendent cette dernière attribution incontestable.

À la mort de Pierre de Raymond de Lalande en 1787, son épouse renonce à ses droits de succession en faveur de leur fils aîné, Jean de Raymond de Lalande. Nous sommes en période révolutionnaire, et celui-ci est arrêté puis emprisonné durant huit mois, avant d'être guillotiné, le 10 juillet 1794. Son épouse est libérée à la demande de ses enfants,

1. C'est l'actuel Institut culturel Bernard Magrez.

2. Philippe Maffre, *Construire Bordeaux au XVIII^e siècle. Les frères Laclotte, architectes en société (1756-1793)*, Bordeaux, Société archéologique de Bordeaux, 2013.

3. Maurice Meaudre de Lapouyade, « Impressions d'une Allemande à Bordeaux en 1785 », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde* (ensuite *RH Bordeaux*), 1911, p.168-190 et 253-270.

comme en témoigne une lettre signée de leur main, conservée aux Archives départementales de la Gironde. Mais sa sœur Pétronille subit le même sort que lui : elle est également guillotinée.

Après ces épisodes tragiques, les héritiers de Lalande vendent l'hôtel particulier de la rue Bouffard en 1828. Il est alors acheté par Marthe Gabrielle Budan, épouse de Claude Alexandre Asselin, propriétaire à l'île de la Martinique.

À l'occasion de cette vente sont faites les premières descriptions de l'intérieur de l'hôtel, mais il est parfois assez difficile de vérifier la similitude entre la description et ce qui subsiste quand il s'agit du mobilier. Le poêle de la salle à manger est ainsi mentionné, mais sans description. De même pour les dessus-de-porte, dont on sait, en revanche, qu'ils ne sont pas ceux que l'on connaît aujourd'hui, et qui diffèrent déjà de ceux apparaissant sur certaines photos anciennes. Sont également mentionnées trois consoles « avec dessus en marbre », qui semblent être les mêmes que celles que nous connaissons aujourd'hui, ce qui semble avoir été confirmé lors de la vente de l'hôtel particulier à la Ville par Antoine Dalléas.

Le jardin

Aujourd'hui disparu, le jardin nous est connu grâce au plan cadastral napoléonien daté de 1822. Il est décrit dans l'acte de vente de 1860 fait entre Lodi-Martin Duffour-Dubergier et Antoine Dalléas, dont le musée possède un portrait, une miniature sur papier de Dagoty :

« ... grand et magnifique hôtel occupé par le quartier général de la Division militaire construit entre cour et jardin [...] La vaste cour qui le précède est parée et fermée de tous les côtés par de hautes murailles. Elle ouvre sur la rue Bouffard par une grande porte cochère à deux vantaux, en retraite sur cette rue. À droite est le logement du Concierge, à gauche on pénètre par une arcade ouverte dans une cour secondaire desservant l'écurie et la remise. L'hôtel se compose d'un arrière-corps et de pavillons en saillie. Ces bâtiments sont élevés au-dessus du sol d'un rez-de-chaussée, et d'un premier étage, ils sont surmontés de hautes toitures à quatre eaux couvertes en ardoises. L'arrière-corps est percé à chaque étage de cinq grandes fenêtres et dans les combles de deux ouvertures circulaires. Les façades des pavillons attenants à l'arrière-corps sont percées au rez-de-chaussée de deux grandes portes donnant entrée dans l'hôtel, les fenêtres de ces pavillons sont semblables à celles de l'arrière-corps.

Dans le pavillon nord situé à droite de la cour est placé le grand escalier conduisant au premier étage. Dans le pavillon sud est construit un escalier de service communiquant aussi avec le premier étage et conduisant aux greniers.

La façade sur le jardin est également élevée, au-dessus du sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier. Elle est percée à chaque étage de sept ouvertures, au rez-de-chaussée les trois ouvertures du milieu ouvrent sur le perron par lequel on descend au jardin.

Ce jardin clôturé par de grands murs est complanté d'environ soixante arbres disposés à droite et à gauche sur trois rangs, l'espace compris entre ces rangées d'arbres est occupé par un gazon garni de plantes ou arbustes et caetera.

Cet hôtel dont la superficie totale et approximative est de deux mille neuf cents mètres carrés confronte du levant à la rue Bouffard, du nord à la rue Castelmoron, du Couchant à la rue Verteuil et du Sud à la rue Boulan. »

On a ainsi, grâce à cet acte de vente, un descriptif assez précis de ce à quoi ressemblaient l'hôtel particulier et son jardin avant la vente à la municipalité, qui advient en 1880.

1880 : vente à la municipalité

Antoine Dalléas décède en 1871, laissant la propriété de l'hôtel de Lalande à ses trois héritiers, Marie-Sophie Adèle Antonia Dalléas, Thérèzia Dalléas et Pierre Léonie Dalléas. Ce sont eux qui concluent la vente de l'hôtel à la municipalité en 1880. Suite à une mésentente des héritiers et de la Ville au sujet de la propriété du mobilier, un relevé des consoles du grand salon est fait en 1882⁴.

Dans le rapport écrit, conservé aux archives de la métropole, œuvre de Marius Faget, l'architecte de la Ville chargé de ce relevé, ces meubles sont décrits ainsi :

« Dans le Grand salon du rez-de-chaussée sur le jardin cinq consoles style Louis XVI le dessus en marbre dont deux d'angles et trois demi-circulaires. [...] »

Parmi les objets absolument mobiliers se trouvent les cinq consoles du grand salon qui ont été récemment restaurées, repeintes et redorées, elles tiennent à la décoration générale du salon et il sera regrettable de les voir disparaître. »

4. Relevé conservé parmi les archives du musée des Arts décoratifs et du Design.

Cet ensemble de correspondances et le relevé des consoles par Marius Faget pose la question du nombre de consoles présentes dans le salon de Compagnie. La description de 1828 indiquait trois consoles avec dessus en marbre, quand celle de 1880 en décrit cinq, dont deux d'angles, similaires par leur piétement au grand modèle. Nous ignorons aujourd'hui où se trouvent ces deux consoles d'angles. On peut espérer qu'elles aient été récupérées par la famille Dalléas à la fin du XIX^e siècle.

1885 : construction de la prison municipale

La Ville installe les services de police dans l'hôtel particulier, qui devient un véritable hôtel de police regroupant différents services administratifs, et construit une prison municipale à l'arrière.

L'histoire de la construction de la prison est assez bien renseignée, grâce à un article de Jacqueline du Pasquier s'appuyant sur les dessins et projets de l'architecte Marius Faget (1885)⁵. La numérisation récente de cet ensemble de dessins a permis d'apprécier quelques écarts entre le projet initial et l'état réel de la construction. Une série de correspondances conservées aux archives municipales et des photos anciennes ont pour leur part permis de replacer cette prison dans le contexte de son fonctionnement initial.

On sait ainsi qu'en 1887 un mur de séparation entre les deux grandes cours est réalisé à la demande du gardien en chef, afin que « les enfants des deux sexes soient séparés des hommes ou femmes plus âgées, et que les condamnés ou condamnées par le tribunal de simple police viennent purger leur peine sans contact avec les malfaiteurs ou les filles publiques ».

À la consultation d'un dossier portant sur l'installation des bureaux de la police municipale, il apparaît que cette même année on procède à la démolition et à la reconstruction d'une grande partie des bâtiments longeant la rue Boulan (l'aile des communs) afin d'abriter une écurie et une sellerie pour la cavalerie de la garde municipale, complétées par un grenier à fourrages au-dessus. L'aile des communs est également occupée par la permanence, pour laquelle un accès est créé depuis la rue Boulan. Y sont employés agents, adjudants, chroniqueurs et officiers de paix, ainsi que le commissaire de service et son secrétaire.

Le commissariat central prend place au rez-de-chaussée du corps de logis principal, avec accès par la grande cour.

5. « L'hôtel de Lalande et la prison municipale de Bordeaux », *RH Bordeaux*, t. XXVIII, nouv série, 1981, p. 137-145.

Le service des mœurs, auquel on accède depuis la rue Boulan, à vingt mètres de l'entrée de la permanence, est installé lui aussi dans le corps de logis principal. Il comprend trois services : la division municipale, le commissaire central et le petit parquet.

1920 : les débuts du musée

Au tout début des années 1920, à la veille de l'ouverture du musée d'Art ancien, les réflexions menées dans la seconde moitié du XIX^e siècle sur la création de musées pour la sauvegarde du patrimoine aboutissent à envisager la création d'un musée d'arts appliqués à l'industrie⁶.

À cet effet, la municipalité fait l'acquisition, en 1921, de dix œuvres de Giboin, d'un vase en grès de Delaherche et, en 1922, d'un vase de Lalique avec deux anses desquelles pendent des anneaux décorés de scarabées. Ils sont achetés à la société des Arts décoratifs de Bordeaux.

Il faut ici faire un petit rappel du contexte historique qui conduit les artisans d'art à militer dans toute la France pour la création de ce type de musées.

Après la Révolution, ces artisans sont terriblement affaiblis par la suppression des corporations, car elle advient sans pour autant que soit remise en question la hiérarchisation des arts. La séparation entre art et arts appliqués étant encore très virulente à la fin des années 1790, les artisans d'art ne sont toujours pas admis à exposer aux côtés des artistes. Ils cherchent donc, dès le début du XIX^e siècle, à s'organiser et à se fédérer. Cette quête est marquée, en 1798, par une étape décisive : la réussite de la première exposition publique des arts industriels.

L'exposition a lieu au Champ-de-Mars, à Paris. C'est le peintre David qui orchestre la scénographie et le portique qui doit accueillir les produits exposés. Biennais, l'orfèvre du premier consul puis de l'empereur, à qui Percier confie régulièrement ses dessins d'objets, est parmi les premiers à participer, à celle-ci et aux suivantes. Il en est récompensé par une médaille d'or en 1806.

Cinquante ans plus tard, Jules Klagmann profite de l'Exposition universelle de 1851, à Londres, pour exprimer au gouvernement l'urgence

6. Au sujet du musée d'Art ancien, consulter Delphine Delmarès, *Les origines du musée des Arts décoratifs à Bordeaux (1900-1948)*, mém. de DEA, université Michel-de-Montaigne-Bordeaux III, 2005.

– à des fins de concurrence commerciale – de promouvoir en France les arts appliqués à l'industrie. Grâce à lui, l'exposition de 1863 est la première à propos de laquelle on ne parle plus « d'arts industriels », mais de « beaux-arts appliqués à l'industrie ». C'est un changement capital, qui tente de révolutionner la hiérarchie des arts en redonnant une place de choix aux arts appliqués. Cette exposition est un succès immense : elle reçoit plus de 200 000 visiteurs en quatre jours.

En 1864, pour asseoir ce succès, est créée l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, une institution à trois volets – musée, école et bibliothèque –, qui devient en 1879 l'Union centrale des arts décoratifs, l'UCAD. L'UCAD est installée dans le Marais, centre de la fabrique de Paris, où se trouvent toutes les industries d'art, avant que l'État ne la fasse déménager, l'année suivante, dans le pavillon de Marsan, une aile du Louvre qui doit son nom à la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, qui y avait ses appartements.

L'UCAD s'est fait connaître avec ce si joli logo que vous connaissez sans doute bien : une feuille de chêne rouge avec un petit cartel dessus, maintes fois remanié depuis 1864, mais qui est resté le logo du musée des Arts décoratifs de Paris jusqu'au début des années 2000. Ce musée se constitue à partir d'acquisitions et de dons, dons d'artistes et de particuliers qui se sentent la responsabilité de « former le goût », une notion très importante à l'époque, que nous avons, malheureusement, un peu perdue de vue. Le musée se construit, en effet, comme un lieu où l'on forme le goût des citoyens aux productions contemporaines.

La France peut enfin se mesurer à son plus grand concurrent, l'Angleterre, qui avait créé son musée au lendemain de l'Exposition universelle de 1851, un musée-école : le South Kensington Museum (1852), devenu le Victoria & Albert Museum (V&A) en 1899.

Bordeaux, comme nous l'avons vu avec les acquisitions faites à la société des Arts décoratifs de Bordeaux, poursuit la même ambition : celle d'avoir son musée d'arts appliqués à l'industrie pour faire la promotion de ses artisans et former le goût du public.

Les boiseries de l'hôtel de Lalande et leur classement

En 1922, le conseil municipal de Bordeaux vote en premier lieu les crédits nécessaires à la création d'un musée d'Art ancien. Le parti pris architectural est celui qui est préconisé par la Société archéologique de Bordeaux : reconverter un bâtiment ancien, l'hôtel de Lalande, en musée.

En 1924, un musée d'Art ancien est ainsi installé au premier étage du corps de logis principal et salué par la presse lors de son inauguration. Par économie de moyens, le programme est mixte : le musée partage ses locaux avec les services de la police municipale et avec le collectionneur Daniel Astruc, dont nous reparlerons un peu plus loin.

L'architecte en chef de la Ville, Jacques d'Welles, en charge des travaux, s'inspire du musée parisien Carnavalet : des boiseries ayant appartenu à trois hôtels particuliers bordelais du XVIII^e siècle sont remontées dans la perspective de créer des « *period rooms* ». On a démonté, en effet, les boiseries de trois hôtels au moment où ils étaient rachetés par la ville de Bordeaux pour être transformés en écoles communales : la municipalité ambitionnait alors de vendre ces décors de boiseries, dont le commerce était important. C'est principalement, et heureusement, grâce à Armand Bardié que ces décors ont été conservés et installés à l'hôtel de Lalande. Bardié, qui était négociant en meubles, est en quelque sorte « l'Alfred de Champeaux bordelais⁷ ».

À l'époque, beaucoup de décors bordelais ont été vendus ou cédés devant les offres alléchantes de courtiers ayant connaissance de la saturation du marché parisien et des demandes de collectionneurs américains, et alors que les propriétaires ne réalisaient pas du tout leur valeur. Si elles partaient parfois pour les États-Unis, les boiseries provinciales étaient cependant rarement installées à Paris ; on connaît néanmoins l'exception de l'hôtel de Camondo, pour lequel Moïse de Camondo a choisi des boiseries provenant d'une maison du cours du Chapeau-Rouge. Mais nous savons que ce sont des boiseries bordelaises qui ont été remontées dans les chambres d'amis de la demeure new-yorkaise d'Eleanore Widener, rescapée du *Titanic*, et de son deuxième mari, Hamilton Rice, qui les avaient achetées par l'intermédiaire de Carlhian, un marchand d'art bien connu.

C'est à son premier conservateur, l'historien Paul Courteault⁸, que l'on doit l'aménagement dans l'hôtel de Lalande et le classement aux Monuments historiques – au titre d'objets – des boiseries qui sont en place actuellement. C'est donc grâce à lui qu'elles bénéficient d'une protection perpétuelle. Elles proviennent de prestigieux hôtels particuliers bordelais dont les propriétaires ont pour la plupart siégé à l'Académie.

7. Alfred de Champeaux (1833-1903), qui fut l'un des fondateurs du musée des Arts décoratifs de Paris, fut un grand spécialiste du meuble et de son histoire.

8. Il présida l'Académie nationale de Bordeaux en 1912 et en 1939.

L'hôtel de Jean Ravezies, négociant

En déposant les boiseries – remontées dans le Salon bordelais –, on découvre leur date de conception : 1782. Ce sont des arabesques délicates, attribuées par Jacqueline du Pasquier au sculpteur Barthélemy Cabirol, maître du néoclassicisme, actif durant tout le règne de Louis XVI, et qui a réalisé en 1781 les boiseries des salons d'honneur du palais Rohan, dont les décors sont très proches de ceux de l'hôtel de Lalande. Ce même type de décor d'arabesques, enroulements végétaux très fins et raffinés, souvent avec des motifs de blé, renvoie également aux décors du salon circulaire de l'hôtel Saint-Marc, cours d'Albret, remontés au Metropolitan Museum of Art, à New York, et surtout à ceux du salon de l'hôtel de Lisleferme – actuel Muséum d'histoire naturelle – illustrant les quatre saisons, attribués aussi à Cabirol.

L'hôtel de Louis-Hyacinthe Dudevant (57, rue des Menuts)

Louis-Hyacinthe Dudevant (1759-1856) est le modèle du bourgeois négociant qui a fait fortune avec le commerce du sucre, emblématique de cette élite de la bourgeoisie des villes de la façade atlantique qui s'est enrichie du commerce avec les colonies. Il a écrit un ouvrage sur le sujet : *Apologie du commerce, Essai philosophique et politique avec des notices instructives et suivi de réflexions sur le Commerce de la France en général et sur celui de Bordeaux en particulier*. Homme de la seconde moitié du XVIII^e siècle et de la Révolution, il est élu membre de l'Académie en 1800 ; il y prononce un *Éloge de l'agriculture* le 7 février 1818.

Très rare à Bordeaux, et donc à souligner, on possède des renseignements sur ceux qui ont exécuté ces décors. Au moment du démontage, Bardié découvre une note au revers : « les boiseries ont été commencées au mois de novembre 1779 et terminées courant avril 1780. Elles ont été exécutées d'après les plans donnés par monsieur Hyacinthe Dudevant [là encore rareté, qui montre l'exceptionnelle personnalité et culture artistique du commanditaire] par les soins des sieurs Delabraise, sculpteur, et Paul Lionnais, menuisier ». Il est, en effet, rare à Bordeaux d'avoir les noms d'exécutants, le seul un peu connu étant Barthélemy Cabirol.

Ce décor néoclassique est caractéristique du règne de Louis XVI. En revanche, la couleur pose question, car ce type de couleur jaune pastel est plutôt une invention du XIX^e siècle, même si le règne de Louis XVI a aimé les couleurs claires. Elles ont certainement été repeintes au moment de l'installation.

L'hôtel d'Antoine de Gascq (rue du Serpolet)

La famille de Gascq est emblématique de la noblesse parlementaire bordelaise. Antoine de Gascq, président à mortier du Parlement, est un des fondateurs, en 1712, et le premier directeur de l'Académie. Il fait construire son hôtel particulier en 1735. Les décors rocaille, d'une grande richesse, sont contemporains de ceux du palais de la Bourse.

Un coloris vert est rare et surprenant, mais on sait que le règne de Louis XV a mis les couleurs vives à la mode. Le vert s'est oxydé : il était plus clair à l'origine. On voit encore les traces de dorures. Ces boiseries sont à comparer avec celles du cabinet des Fables de l'hôtel de Soubise, aujourd'hui dans l'hôtel de Rohan, à Paris (Archives nationales), bleu et or, magnifiques ; celles de Gascq étaient probablement tout aussi luxueuses. Les dorures étaient rares, à l'exception des décors royaux ou princiers, car elles étaient très coûteuses. Elles montrent ici le prestige du commanditaire.

Dans son célèbre ouvrage, *L'Art du peintre, doreur, vernisseur*, paru en 1772, Watin donne la formule de ce « verd de composition pour les appartements », puis explique que la couleur est ensuite appliquée à la détrempe vernie (mélange d'eau et de colle, dit chipolin).

Les boiseries du petit salon des Singeries, avec ses décors inspirés par Christophe Huet, proviendraient du même salon de l'hôtel de Gascq. Ces décors auraient été liés à la corniche, qui, comme souvent, n'a pas pu être démontée. Elle est décrite par Bardié en 1917 : « ... la corniche d'une richesse remarquable... Elle offre dans les encoignures quatre cartouches portant des singeries et des amours avec figuration des saisons. Une très belle rosace centrale accompagne le tout. Malheureusement cet ensemble va être détruit, l'épaisseur de la matière ne permettant pas un marouflage facile ».

Des recherches documentaires auprès de la médiathèque du Patrimoine et des Archives nationales ont permis récemment de retrouver les dossiers de classement de ces boiseries, un classement fait à l'initiative de Paul Courteault, en partie parce qu'il était inquiet de l'installation du collectionneur Daniel Astruc dans l'hôtel de Lalande : « Les salles ont été enrichies d'admirables boiseries. Il serait plus que regrettable que M. Astruc [...] empiétât sur ces salles, et dérangerait l'harmonie que l'on va commencer de créer. Cette éventualité est peu à craindre, la partie accordée à ce "donateur" étant presque excessive. »

Courteault partageait ce sentiment d'inquiétude avec son successeur, Xavier Védère, qui s'exprima également par écrit sur le sujet.

La constitution des collections du musée d'Art ancien

Dans un premier temps, Paul Courteault fait appel à la générosité d'amateurs bordelais, sollicités à l'occasion d'expositions temporaires pour exposer leurs collections d'objets et de mobilier des XVII^e et XVIII^e siècles.

Il faut mentionner notamment l'impressionnant legs Périé, une collection qui comprend des céramiques, des verres, des émaux, un bel ensemble d'éventails anciens et du mobilier, décrite en 1946 comme « un des plus riches ensembles d'art existant à Bordeaux ». Ce sont plus de 1 000 pièces qui entrent alors au musée, dont une très belle commode.

Il convient aussi de s'arrêter sur la promesse du don Astruc. Daniel Astruc (1863-1950) est issu d'une famille juive installée depuis plusieurs générations à Bordeaux ; c'est un important collectionneur d'estampes du XVIII^e siècle. Dès 1921, il manifeste son intention de faire don de ses estampes et de son mobilier ancien à la municipalité. Sa remarquable collection est alors constituée de « 240 gravures en noir et en couleurs, du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e siècle, toutes encadrées, et la plus grande partie au moyen de cadre Louis XVI en bois sculpté et doré de l'époque ».

L'acquisition de cette collection est effectuée sous la forme d'une rente viagère constituée par la jouissance d'un appartement à aménager dans l'hôtel de Lalande. Astruc obtient alors le titre d'administrateur des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux et emménage au rez-de-chaussée de l'hôtel de Lalande.

L'appartement comprend une dizaine de pièces au rez-de-chaussée du corps de logis principal et de l'aile des communs ; il est confortablement équipé d'un chauffage central, de l'éclairage électrique, du gaz dans la cuisine et le cabinet de toilette, d'un poste téléphonique et de boutons de sonnette électriques.

Le collectionneur s'engage à faire visiter sa collection au public deux jours par semaine.

Assez vite, il s'impatiente de voir ses salons être traversés par les prisonniers ! La prison à l'arrière de la parcelle est, en effet, toujours en activité, et les services de police demeurent dans une partie de l'aile des communs. Et à défaut de profiter d'une perspective agréable sur le jardin – disparu – de l'hôtel de Lalande, c'est sur la cour arrière pavée, où circulent les voitures des détenus, que donnent les appartements du collectionneur.

Ce dernier demande donc l'aménagement d'un passage souterrain, au niveau des caves, permettant la circulation des détenus du service du petit parquet vers la prison !

Nous connaissons trois vues réalisées par l'artiste bordelais Félix Carme (1863-1938) aux alentours de 1928 qui nous montrent les appartements d'Astruc. L'une est un don du fils du peintre Léon Gaspard, ami de Félix Carme, entré au musée en 1997 ; une autre est passée en vente publique en 2012 ; la troisième est conservée au musée des Beaux-Arts depuis 1930. Elles témoignent de cet intérieur au mobilier remarquable. On y devine l'une des trois consoles formant le mobilier d'origine du salon de Compagnie, et la commode en console à décor de marqueterie issue des collections Astruc et entrée en 1953 dans les collections du musée.

Dans trois testaments en date de 1938, 1947 et 1949⁹, Daniel Astruc exprime sa volonté que ses « faïences, porcelaines, argenteries, meubles de toute natures, sièges, tapisseries, écrans, rideaux, tapis et tentures, objets d'art, marbres, bronzes, pendules, lustres, [ses] deux bibliothèques, tous [ses] livres, [ses] armes, enfin toutes les choses d'art qui ont apporté un peu de joie à [sa] vie si troublée, soient conservées au Musée d'art ancien, pour servir à l'éducation des [ses] concitoyens, depuis le plus fortuné jusqu'au plus humble ». Il est en cela un homme de son siècle. Mais à sa mort, en 1950, son héritière, enfant naturelle née en 1923, fait poser des scellés sur sa collection. L'inventaire après décès mentionne plus de 400 objets et meubles « ayant presque tous une valeur considérable ». « L'affaire de la succession » fait alors les gros titres de la presse locale. Un jugement établi en 1953 réduit la valeur du legs initial et une vente aux enchères publique est organisée au profit de sa fille en mai 1953, dispersant ainsi l'ensemble de la collection¹⁰.

Seules les estampes sont aujourd'hui entièrement conservées au musée des Arts décoratifs et du Design, avec la commode en console et une dizaine d'objets.

9. Archives municipales de Bordeaux, 1154 W 5, Legs Astruc.

10. *La vente aux enchères publiques de la collection de M. Astruc*, brochure, Bordeaux, Imprimerie Delmas, 1953—Bordeaux, Archives du musée des Arts décoratifs et du Design, Legs Astruc.

L'après-guerre

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en 1948, un plan de réorganisation orchestré par la direction des Musées de France et les muséologues Jean Vergnet-Ruiz, Georges Henri Rivière et Georges Salle est mis en œuvre à Bordeaux. Le réaménagement du musée d'Art ancien se fait grâce au directeur des archives municipales, Xavier Védère. Il devient le musée des Arts décoratifs et rouvre ses portes¹¹ le 2 juillet 1955.

Au fil des ans, ses collections se sont enrichies suite à des dons généreux, et notamment l'ensemble légitimiste, tout à fait unique en son genre, réuni par Raymond Jeanvrot.

Il faut également évoquer le don, en 1970, de Marcel Doumézy, cet extraordinaire collectionneur d'origine modeste – il était raboteur de planchers – dont le goût exigeant et éclairé a permis de rassembler un très bel ensemble (235 pièces) de la production de faïence fine à Bordeaux au XIX^e siècle, de Lahens et Rateau à la manufacture Vieillard.

Autre don remarquable, celui de la très belle collection Chaventon, une collection de ferronneries XVII^e et XVIII^e siècles entrée au musée en 1973, dont un superbe ensemble de serrures bordelaises en fer forgé découpé et ciselé, et de magnifiques heurtoirs.

Puisque nous en sommes à citer les généreux donateurs de ce musée, je ne résiste pas au plaisir de faire un saut en avant dans le temps pour citer le professeur Coustet.

Présence des services de police jusqu'en 1964

Un plan en date de 1955 indique encore la présence des services de police dans l'aile des communs (police des mœurs, petit parquet, *Military Police*), une cohabitation qui n'est pas du goût de Xavier Védère, qui déplore dans un rapport daté de 1954, avant l'ouverture prochaine du musée, « la présence permanente de voitures de police et de policiers qui donnent à la Cour d'honneur un aspect de caserne incompatible avec un musée ». D'autant plus que « l'installation plus récente des services de la "Military Police" a ajouté à cette ambiance de corps de garde une note "Far-West" pittoresque mais insolite, avec ses fenêtres vert-pomme, ses grilles argentées à l'aluminium, son tuyau de poêle traversant la fenêtre, son panonceau orné de pistolets croisés, ses "Jeeps", son ambulance (on a compté jusqu'à 12 voitures en stationnement), ses policiers noirs et blancs

11. Il avait été fermé pendant la guerre.

[...] il est inutile d'insister sur l'impression déplorable que ferait sur les visiteurs une telle entrée du Musée ».

Malheureusement, il n'a pas gain de cause et ce n'est qu'en 1964 que les services de police français quittent l'hôtel de Lalande pour intégrer l'hôtel de police, rue Abbé-de-l'Épée. Dès 1966, la cour arrière du musée fait office de garage à vélo pour le personnel de l'hôtel de ville. La prison désaffectée devient dépôt des objets trouvés, et elle le reste jusqu'en 1979.

Projets de réaménagement de la prison

Dès l'installation du musée d'Art ancien à l'étage de l'hôtel de Lalande, en 1924, la municipalité et les conservateurs successifs projettent des réaménagements de la prison à des fins muséales, jusqu'ici méconnues :

- musée industriel, comme on l'a dit précédemment, en 1924 ;
- extension du musée d'Art ancien jusqu'au-devant de l'actuelle galerie des Beaux-Arts en 1932 ;
- musée du XIX^e siècle en 1973.

Des projets aux programmes et aux architectures variés, dans la suite desquels s'inscrit celui du futur musée des Arts décoratifs et du Design.

II.

UNE DERNIÈRE PHASE, EN 1973

Vous connaissez tous cette dernière phase de projet, démarrée en 1973 pour aboutir à l'état actuel. La réalisation d'un musée du XIX^e siècle (extension du musée des Arts décoratifs) est confiée par décret à l'architecte Claude H. Aubert. Deux projets sont proposés successivement, qui prévoient tous deux la destruction de la prison municipale, l'idée étant de libérer la façade arrière de l'hôtel de Lalande et de lui redonner une place entre cour et jardin en l'ouvrant sur un espace planté. La prison est jugée comme une construction « terriblement rébarbative », meublant « trop lourdement l'îlot ».

Évidemment, on est très près du temps où elle était encore en fonctionnement et ce lourd passé n'est pas encore devenu historique.

Le premier programme, semble-t-il rapidement abandonné, est celui d'un musée semi-enterré, prévu à l'emplacement de l'ancien jardin de l'hôtel de Lalande.

Le second imagine la construction d'un bâtiment de type orangerie, dans le prolongement de l'aile des communs. D'un volume simple, il s'ouvrirait sur un jardin de 900 mètres carrés par une paroi en verre fumé, en avant de laquelle serait placée une résille métallique. Celle-ci serait la transposition contemporaine de motifs classiques, en harmonie avec la façade de l'hôtel de Lalande, et servirait de support à une roseraie. Les autres façades sont prévues en pierre, réutilisant en partie les éléments de l'ancienne prison. Ce nouveau bâtiment serait destiné à recevoir en sous-sol 330 mètres carrés de réserves, et au rez-de-chaussée des salles d'exposition consacrées aux collections légitimistes Jeanvrot.

Mais en 1974 Jean-Paul Avisseau, directeur des Archives municipales, s'inquiète de la destruction de la prison, dont l'adjudication a été votée par le conseil municipal du 8 novembre 1974. Il alerte Bruno Foucart, éminent historien de l'art et spécialiste du XIX^e siècle, alors conseiller technique au secrétariat d'État à la Culture. Pour autant, ce n'est qu'en 1979 que le projet de destruction de la prison est abandonné, un « choix imposé par Paris » selon Michel Joanne, architecte en chef de la Ville, à la suite d'échanges entre le maire Jacques Chaban-Delmas et Hubert Landais, directeur des Musées de France, et d'une instance de projet de classement.

Une nouvelle équipe d'architectes est désignée sur proposition de l'architecte précédent, Claude H. Aubert, et le nouveau projet à l'étude ne prévoit plus la destruction de la prison, mais son réaménagement.

En 1979, le cabinet de programmation C.A.F.E. (Claude Pecquet et Patrick O'Byrne) est en charge de la restructuration de l'ensemble des bâtiments, l'ancienne prison, l'hôtel de Lalande et ses communs. De nombreux travaux sont réalisés.

Dans la prison, les quatre cours principales, réunies en deux grandes cours après la démolition des murs en pierre, reçoivent deux vastes mezzanines en métal, surplombées de toitures. Ces travaux ont été réalisés il y a maintenant plus de trente-cinq ans, et ils n'ont pas été consolidés ou restaurés depuis.

Jacqueline du Pasquier, en charge de ces aménagements, explique dans le catalogue du musée publié en 1992 que « l'originalité de cette nouvelle installation permet aux réserves d'être consultables, contrairement à ce qu'elles étaient jusque-là ». Consultables et non pas ouvertes au public, « car sinon cela ne serait pas des réserves », précise Claude Pecquet dans la préface du même catalogue.

Les réserves du musée sont encore aujourd'hui consultables par les étudiants ou les chercheurs, qui sont reçus sur demande. Permettre la consultation des réserves aux étudiants et aux chercheurs est, en effet, le meilleur moyen de faire progresser nos connaissances sur ces collections. Mais l'espace dédié à ces réserves il y a plus de trente ans ne correspond plus aux normes de conservation actuelle. La toiture en métal n'est plus étanche et le système de chauffage par ventilation propage les moisissures. Un tel système de chauffage n'est plus envisageable aujourd'hui.

Restaurer la toiture et renouveler le système de chauffage impliquent des travaux importants, qui obligent à vider le lieu de ses œuvres.

L'autre situation que je découvre et expérimente depuis mon arrivée au musée, c'est que pour l'organisation d'expositions temporaires nous sommes très à l'étroit dans les murs du musée.

Celui-ci est aménagé comme une maison. Les deux conservatrices qui m'ont précédée, Jacqueline du Pasquier et Bernadette de Boysson, ont eu le goût d'aménager ce musée avec raffinement pour qu'il soit à l'image des plus belles maisons bordelaises du XVIII^e siècle, qu'il soit un emblème de ce Bordeaux architectural classé au patrimoine de l'Unesco.

Depuis mon arrivée, il y a plus de trois ans maintenant, je n'ai rien bougé, car j'aime ce musée tel qu'il est. Plutôt que de toucher aux aménagements, j'ai cherché des lieux à l'extérieur des murs pour organiser des expositions. L'exposition du designer italien Andrea Branzi a ainsi pris place dans l'église Saint-Rémi, ce qui n'a pas emballé le public des habitués du musée.

Alors, étant à la recherche de plus d'espaces pour pouvoir d'une part organiser des expositions, d'autre part continuer à développer les collections en acquérant des pièces contemporaines, la solution qui s'est imposée à moi – à l'heure où tous les musées en France délocalisent leurs réserves en raison de la hausse du coût du foncier en centre-ville – a été d'utiliser la prison.

Le projet est de faire dialoguer arts décoratifs et design : continuer à exposer les arts décoratifs anciens dans leur si belle enveloppe XVIII^e siècle, l'hôtel de Lalande, et exposer par ailleurs le design – cet art appliqué né au XIX^e siècle qui se différencie de l'art parce qu'il est fonctionnel – dans la prison, un bâtiment construit au XIX^e siècle et dont on lit encore la fonction.

Et quelle n'a pas été ma surprise de découvrir, en me plongeant dans l'histoire du musée, que je n'avais pas été la seule à avoir cette idée !

Jacques d'Welles, l'architecte en chef de la Ville, avait eu, dès 1924, le même projet : créer, en prolongement du musée d'art ancien, un musée d'arts appliqués dans la prison, dédié à l'exposition des collections qui ne trouvaient pas place dans le logis principal, notamment celles qui constituaient l'amorce d'un musée d'art industriel, comme ces vases de Giboin achetés en 1921 et ces vases de Delaherche et de Lalique achetés en 1922.

Jacques d'Welles, qui avait aménagé le musée au premier étage de l'hôtel de Lalande, avec le montage des boiseries anciennes, conçoit alors deux variantes. La première prévoit la destruction de la façade de la prison et des deux premières cours intérieures (notre actuelle salle de conférences et l'atelier du musée) pour faire, avec la cour comprise entre les deux bâtiments, une cour plus vaste « pour donner du recul, de l'agrément et de la lumière ». La seconde conserve la prison, mais couvre la cour entre les deux bâtiments d'une verrière pour former un grand hall moderne, à l'époque où les grands musées d'art et d'industrie privilégient le fer et le verre, matériaux issus de l'industrie.

Mais ces travaux sont assujettis au départ de la police municipale, qui elle-même est assujettie à l'achèvement du groupe scolaire Anatole-France.

En 1932, d'Welles propose à la ville un projet encore plus ambitieux de réaménagement : il imagine cette fois la destruction de la prison, le réaménagement d'un jardin, puis, au fond, la construction d'un bâtiment, dont la surface aurait été deux fois plus grande que celle de l'hôtel de Lalande, ouvrant sur la place du Colonel-Raynal.

Pour donner plus d'importance à ce projet, il propose alors de mettre en valeur l'ouverture sur la rue Bouffard en agrandissant cette dernière, qui doit devenir un axe principal entre la place Gambetta et la place de l'Hôtel-de-Ville. Pour ce faire, il détruit dans son projet les îlots d'habitation pris entre la rue Bouffard et la rue des Remparts, pour n'en faire plus qu'un !

Cette logique d'extension du musée est donc ancienne, et bien ancrée dans l'histoire du musée et de l'urbanisme de la Ville.

Elle correspond également, aujourd'hui, comme cela vient d'être exprimé, à un mouvement général de traitement des réserves : j'ai moi-même participé au déménagement des réserves du musée des Arts décoratifs de Paris, qui ont quitté les sous-sols du musée pour être déplacées en 2009 à trois quarts d'heure de là, sur les boulevards extérieurs.

Ainsi, lorsque le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux regarde vers le futur, c'est en aménageant des espaces supplémentaires de présentation.

Il est important aujourd'hui de développer les collections de design initiées par Jacqueline du Pasquier et Bernadette de Boysson, car, comme elles l'avaient toutes deux si bien compris, un musée tel que celui-ci se doit d'être de son temps.

Nicole de Reyniès salue dans sa préface du catalogue « Mobilier bordelais et parisien – Musée des Arts décoratifs », établi par Jacqueline du Pasquier en 1997, le goût de cette dernière à mettre en évidence le fait que ce lieu, comme tous les musées d'Arts décoratifs en France, n'est pas voué à la nostalgie d'un patrimoine ancien, mais à la création – et elle conclut ainsi : « voués à la création, de quelque époque qu'elle soit, donc à la vie ».

Mettre en lien les arts décoratifs anciens et la création contemporaine est, en effet, un gage de vitalité pour le musée. C'est aussi le moyen d'attirer dans ses murs une nouvelle génération de jeunes gens qui s'intéressent aux objets produits par leur époque. Ils ont tous, par exemple, un téléphone portable qu'ils ne quittent pas une minute. Il est temps de leur expliquer en quoi cet objet, et plus largement ceux que leur génération affectionne, sont devenus des objets culturels, emblématiques de la culture contemporaine.

Les invitations régulières que nous faisons actuellement aux jeunes designers attirent un nouveau public au musée. C'est également l'occasion de faire découvrir à ce public les Arts décoratifs anciens. Notre ambition, c'est de mêler les publics et les générations, c'est là que pour nous réside la richesse culturelle.

Ce musée est né d'une volonté affirmée de mémoire, nous nous chargeons aujourd'hui d'en préserver le contenu, tout en le tournant vers le futur.





2013.1.1 Tasse à café



2013.2.1 Tasse à vin



2013.3.1 Salière



2013.3.2 Salière



2013.4.1 "Hip Hop modernisme"



2013.4.10 Console



2013.4.12 "Caravanserraglio"



2013.4.13 Service "Boule"



2013.5.1 Vase



2013.5.2 Vase



2013.5.3 Vase



2013.5.4 Bol



2013.6.1 Corbeille à fruits



2013.6.2 Corbeille à fruits



2013.6.3 Assiette



2013.6.4 Bol



2013.6.5 Assiette creuse



2013.6.6 Assiette à dessert



2013.6.7 Soucoupe



2013.6.8 Terrine couverte



2013.6.9 Terrine couverte



2013.6.10 Terrine couverte



2013.6.11 Plat



2013.6.12 Plat



2013.6.13.1 Tasse à moka



2013.6.13.2 Soucoupe



2013.6.14.1 Tasse à thé



2013.6.14.2 Soucoupe



2013.6.15 Verre à eau



2013.6.16 Verre à eau

Tasses Un café dans les nuages

Quentin Vaultot, Goliath Dyèvre, 2012
Limoges, société NON SANS RAISON
Porcelaine
Don de la Société NON SANS RAISON, inv. 2013.1.1 et 2

Tasse à vin

François Broustelet, maître orfèvre bordelais, 1654
Argent étiré, découpé, soudé
Don de Mme Jean-René Gazeau, inv. 2013.2.1

Paire de salières

Jean François JOUET le cadet, maître orfèvre bordelais, 1787
Argent étiré, repercé, ciselé, fondu et rapporté
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2013.3.1 et 2

Double cabinet Hip hop modernism

Alessandro Mendini, Dan Friedman, 2001
Milan, Edition Design Gallery
Titane, laque et onyx
Don de Clémence et Didier Krzentowski, inv. 2013.4.1

Ensemble Ollo (10 pièces de mobilier)

Alessandro Mendini, Alessandro Guerriero, 1988
Edition Alchimia
Bois laqué blanc et noir, plateau laqué orange
Don de Clémence et Didier Krzentowski, inv. 2013.4.2

Service Boule (19 pièces)

Helen von Boch, 1971
Villeroy & Boch
Faïence
Don de Clémence et Didier Krzentowski, inv. 2013.4.13

Vases et bol Pleurs

Ruth Gurvich, 2001-2002
Acrylique sur montage en papier Tyveck
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2013.5.1 à 4

Don de la société Alessi

Corbeille à fruits 370, 1952, acier inoxydable, inv. 2013.6.1

Corbeille à fruits 826/24, 1976, acier inoxydable, inv. 2013.6.2

Service « Ovale » (18 pièces), Ronan et Erwan Bouroullec, 2010, céramique, verre, inv. 2013.6.3 à 2013.6.18

Service « Ovale » (18 pièces), Ronan et Erwan Bouroullec, 2010, acier inoxydable, inv. 2013.6.19.1 à 17



2013.6.17 Verre à vin



2013.6.18 Verre à vin



2013.6.19.1 Cuiller



2013.6.20.2 Louche



2013.6.21.1 Plateau



2013.6.22 Coupe à fruits



2013.6.23 Passoire à thé



2013.6.24 Corbeille à fruits



2013.6.25 Coupe



2013.6.26 Bol



2013.6.27.1 Corbeille à fruits



2013.6.28 Corbeille à fruits



2013.6.29 Cafetière



2013.6.30 Pose-bouchon



2013.6.31.1 Plateau



2013.6.32 Bouilloire



2013.6.33.1 Louche



2013.6.34.1 Casserole



2013.6.35 Verre



2013.6.36 Verre



2013.6.37 Verre



2013.6.38.1 Plateau



2013.6.39.1 Plateau



2013.6.40.1 Plateau



2013.6.41 Plateau FSo1 2x3



2013.6.42 Plateau FSo1 3x5



2013.6.43 Plateau FSo1 4x4



2013.6.44 Plateau FSo1 3x4



2013.6.45 Récipient FSo2 1x1



2013.6.46 Récipient FSo2 1x1

Don de la société Alessi

Service « Caccia » (25 pièces), Luigi Dominioni Caccia, Livio et Pier Giacomo Castiglioni, 1938, acier inoxydable, inv. 2013.6.20.1 à 24

Ensemble huilier vinaigrier, Achille Castiglioni, 1980, acier inoxydable, inv. 2013.6.21.1 à 3

Coupe à fruits, Achille Castiglioni, 1995, acier inoxydable, inv. 2013.6.22

Passoire à thé mélodique Bird cage, Alan Chan, 2010, acier inoxydable et PMMA, inv. 2013.6.23

Corbeille à fruits, Pierre Charpin, 2013, acier inoxydable, inv. 2013.6.24

Coupe, Suzan Cohn, 1992, acier coloré, inv. 2013.6.25

Bol, Matali Crasset, Pierre Hermé, 2010, acier inoxydable, inv. 2013.6.26

Corbeille et assiette, Pauline Deltour, 2010, acier inoxydable et résine, inv. 2013.6.27.1 et 2

Corbeille à fruits, Pauline Deltour, 2010, acier inoxydable, inv. 2013.6.28

Cafetière napolitaine, Riccardo Dalisi, 1987, acier inoxydable, bois de noyer, inv. 2013.6.29

Pose-bouchon, Milton Glaser, 2012, acier inoxydable, inv. 2013.6.30

Set à sushi Lily Pond, Stefano Giovannoni, 2006, porcelaine, plastique, inv. 2013.6.31.1 à 5

Bouilloire, Michael Graves, 1985, acier inoxydable, inv. 2013.6.32

Service « Mu » (17 pièces), Toyo Ito, 2013, acier inoxydable, inv. 2013.6.33.1 à 16

Pasta Pot (4 pièces), Patrick Jouin et Alain Ducasse, 2007, acier inoxydable, inv. 2013.6.34.1 à 4

Verres, Harri Koskinen, 2010, verre, inv. 2013.6.35 à 37

Set à salade (9 pièces), « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, verre et céramique, inv. 2013.6.38.1 à 8

Set à fromage (6 pièces), « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, bois et céramique, inv. 2013.6.39.1 à 5

Service à hors d'œuvres (6 pièces), « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, verre, inv. 2013.6.40.1 à 5

Plateau FSo1 2x3, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, inv. 2013.6.41

Plateau FSo1 3x5, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, inv. 2013.6.42

Plateau FSo1 4x4, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, inv. 2013.6.43

Plateau FSo1 3x4, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, inv. 2013.6.44

Récipients FSo2 1x1, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, céramique, inv. 2013.6.45 et 46

2013.6.47 Réceptient
FSo2 3x42013.6.48 Réceptient
FSo2 4x42013.6.49 Réceptient
FSo3 1x22013.6.50 Planche à
découper

2013.6.51 Grille



2013.6.52 Tire-bouchon



2013.6.53 Tire-bouchon

2013.6.54 Bouchon à
champagne

2013.6.55 Tire-bouchon

2013.6.56.1 Cuiseur et
couvercle2013.6.57 Moulin à
poivre

2013.6.58 Moulin à sel

2013.6.59.1 Table "Op-
la"

2013.6.60.1 Louche



2013.6.61 Carafe



2013.6.62.1 Support



2013.6.63 Cafetière



2013.6.64 Cafetière



2013.6.65.1 Tasse à café



2013.6.65.2 Soucoupe



2013.6.66.1 Tasse à café



2013.6.66.2 Soucoupe



2013.6.67 Cuiller à café

2013.6.71 "Bouilloire
9091"2013.6.72 Cafetière
expresso2013.6.73 Seau à
champagne2013.6.74 Seau à
champagne2013.6.75 Seau à
champagne

2013.6.76 Seau à glace

2013.6.77 Colonne
porte-seau

Don de la société Alessi

Réceptient FSo2 3x4, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, céramique, inv. 2013.6.47

Réceptient FSo2 4x4, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, céramique, inv. 2013.6.48

Réceptient FSo2 1x2, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, céramique, inv. 2013.6.49

Planche à découper, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, bois, caoutchouc, inv. 2013.6.50

Grille, « Programme 8 », Franco Sargiani et Eija Helander, 1970, acier inoxydable, inv. 2013.6.51

Tire-bouchon Anna G, Alessandro Mendini, 1994, Résine thermoplastique et zamac chromée, inv. 2013.6.52

Tire-bouchon Alessandro M, Alessandro Mendini, 2003, Résine thermoplastique et zamac chromée, inv. 2013.6.53

Bouchon à champagne Anna sparkling, Alessandro Mendini, 1998, Zamac chromée argenté, inv. 2013.6.54

Tire-bouchon Parrot, Alessandro Mendini, 2008, aluminium, inv. 2013.6.55

Pasta Set (3 pièces), Massimo Morozzi, 1985, acier inoxydable, inv. 2013.6.56.1 à 3

Moulins à poivre et à sel Pepe le Moko, Jasper Morisson, 1998, acier inoxydable, inv. 2013.6.57 et 58

Plateau/table Op-la, Jasper Morisson, 1998, base en acier inoxydable, plan et plateau en ABS, inv. 2013.6.59.1 et 2

Service KnifeForkSpoon (19 pièces), Jasper Morisson, 2004, acier inoxydable, inv. 2013.6.60.1 à 18

Carafe, Jean Nouvel, 2003, acier inoxydable, résine, inv. 2013.6.61

Boules à thé, Josef Knau et Otto Rittweger, 1924, acier, inv. 2013.6.62

Cafetière La Cupola, Aldo Rossi, 1988, fontaine d'aluminium, inv. 2013.6.63

Cafetière La Conica, Aldo Rossi, 1984, fontaine d'aluminium, inv. 2013.6.63

Tasses, soucoupes et cuillères Fruit Basket, SANAA, 2007, porcelaine, acier inoxydable, inv. 2013.6.65.1 à 2013.6.67

Bouilloire avec sifflet mélodique, Richard Sapper, 1982, acier inoxydable, laiton, inv. 2013.6.71

Cafetière expresso, Richard Sapper, 1979, acier inoxydable, inv. 2013.6.72

Seau à champagne CA72, Carlo Alessi, 1952, acier inoxydable, inv. 2013.6.73

Seaux à champagne, Ettore Sottsass, 1979, acier inoxydable, inv. 2013.6.74 et 75

Seau à glace, Ettore Sottsass, 1979, acier inoxydable, inv. 2013.6.76

Colonne porte-seau, Ettore Sottsass, 1979, acier inoxydable, inv. 2013.6.77



2013.6.78.1 Shaker



2013.6.79 Plat à four et support



2013.6.80 Poivrier



2013.6.81 Moulin à piment



2013.6.82 Moulin à sel



2013.6.83.1 Plateau



2013.6.84 Dessous de verre



2013.6.85 Dessous de bouteille



2013.6.86.1 Louche



2013.6.87 Presse-agrume



2013.6.88 Assiette



2013.6.89 Assiette à soupe



2013.6.90 Assiette à dessert



2013.6.91.1 Tasse



2013.6.91.2 Soucoupe



2013.6.92 Dessous de bouteille



2013.6.97 Bouilloire



2013.6.98 Distributeur de cure-dents



2013.6.99 Décapsuleur



2013.6.100 Verre



2013.6.101 Verre



2013.6.102 Seau à glace



2013.6.103 Dessous de verre



2013.6.104 Dessous de bouteille



2013.6.105 Seau à champagne



2013.6.106 Seau à glace

Don de la société Alessi

Shakers, Ettore Sottsass, 1979, acier inoxydable, inv. 2013.6.78.1 et 2

Support et plat à four, Ettore Sottsass, 1994, porcelaine, acier inoxydable, inv. 2013.6.79

Poivrier, moulin à piment, moulin à sel Twergi, Ettore Sottsass, 1989, bois de hêtre, inv. 2013.6.80 à 82

Ensemble à condiments, Ettore Sottsass, 1978, acier, verre, inv. 2013.6.83.1 à 5

Dessous de verre et de bouteille, Ettore Sottsass, 1979, acier inoxydable, inv. 2013.6.84 et 85

Service Nuovo Milano (26 pièces), Ettore Sottsass, 1987, acier inoxydable, inv. 2013.6.86.1 à 25

Presse-agrume Juicy Salif, Philippe Starck, 1990, fonte d'aluminium, inv. 2013.6.87

Service Dressed (7 pièces), Marcel Wanders, 2011, porcelaine, acier inoxydable, inv. 2013.6.88 à 93

Bouilloire Mama-O, Andrea Branzi, 1988, acier inoxydable, inv. 2013.6.97

Distributeur de cure-dents, Andrea Branzi, 1991, acier inoxydable, inv. 2013.6.98

Décapsuleur Ercolino, Andrea Branzi, 1999, acier inoxydable, inv. 2013.6.99

Verres Alberto's vineyard, EOOS, 2009, verre, inv. 2013.6.100 et 101

Seau à glace, Carlo Mazzeri et Luigi Massoni, 1976, acier inoxydable, inv. 2013.6.102

Dessous de verre et de bouteille Sitges, Lluís Clotet, 2003, acier inoxydable, inv. 2013.6.103 et 104

Seau à champagne Chiringuito, Ron Arad et Alberto Gozzi, 2004, résine, inv. 2013.6.105

Seau à glace, Ron Arad et Alberto Gozzi, 1976, résine, inv. 2013.6.106



2014.1.1 Dessin



2014.2.1 Plat



2014.3.1 Vase



2014.3.2 Horloge murale



2014.4.1.1 Couteau



2014.5.1 Verre à jambe



2014.5.2 Verre à jambe



2014.5.3 Verre à jambe



2014.5.4 Verre à jambe



2014.6.1 Vase



2014.6.2 Vase



2014.7.1 Plat



2014.8.1 Jatte ronde



2014.8.2 Jatte ronde



2014.9.1 "Golden Gate"



2014.10.1 "Foresta"



2014.10.2 "Rocher"



2014.10.3 "Croisade"



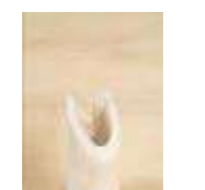
2014.10.4 "Jardin"



2014.10.5 "Crocodile"



2014.10.6 Chaise



2014.10.10 Vase



2014.10.11 "W&O"



2014.10.12 "Swing"



2014.11.1 "Roma"



2014.11.2 "Caracalla"



2014.11.3 "Ostia"



2014.11.4 "Pasqua"



2014.12.1 "Pierced Bookcase"



2014.12.2 "Bar Milano"

2014

Frise papier peint

Pierre Jeanvrot, 1908
Gouache sur papier
Don de Monsieur Bruno Foucart, inv. 2014.1.1

Plat dit « à la chasse » d'après une estampe de Nicolas de Larmessin

Claude Guillaume Bigourat, Nevers, 1758
Faïence stannifère
Don de Monsieur Edouard Williamson, inv. 2014.2.1

Vase II

George Sowden, 1990
Sarri Ceramiche à Sesto Fiorentino
Céramique blanche émaillée
Don de Jacqueline du Pasquier, inv. 2014.3.1

Horloge murale

Nathalie du Pasquier et George Sowden, 1986
Editions Lorenz, Milan
Don de Jacqueline du Pasquier, inv. 2014.3.2

Jeu de couverts FB7

François Bauchet, 2001
Acier inoxydable brillant
Don Ercuis, inv. 2014.4.1.1 à 7

Verres à jambe à décor gravé au chiffre de la famille Ferriere

France, fin du XVIII^e siècle
Verre
Don de Michel Ferriere, inv. 2014.5.1 à 4

Vase

René Buthaud, 1953
Porcelaine
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2014.6.1

Vase

Céramique d'Art de Bordeaux, vers 1930
Céramique
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2014.6.2

Plat

Barbara Schroeder, 2013
Ecole des Beaux-Arts de Limoges
Porcelaine
Don de l'association « Mécènes modestes », inv. 2014.7.1

Paire de jattes

Gervais Lafitte aîné, Bordeaux, 1770
Argent martelé, repoussé, ciselé, gravé
Don des amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2014.8.1 et 2

Vase Golden Gate, collection "Blister"

Andrea Branzi, 2004
Edition Design Gallery Milano, exemplaire 6/20
Métal laqué, acier doré, verre irisé jaune
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2014.9.1

Cabinet Foresta

Ettore Sottsass, 2002
Edition Galerie Clío Calvi
Bois, verre, miroir, métal
Don de Didier et Clémence Krzentowski.
Inv. 2014.10.1

Table Rochers

Elisabeth Garouste, Mattia Bonetti, 1982
Edition Neout
Tôle d'acier émaillé, verre coloré et blocs de pierre de l'Yonne
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.2

Miroir Croisade

Elisabeth Garouste, Mattia Bonetti, 1985
Miroir dans un cadre recouvert d'une tapisserie d'Aubusson
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.3

Tapis Jardin Oriental

Elisabeth Garouste, Mattia Bonetti, 1985
Production Tisca France
Tissage haute laine à la main, orange, violette et bleue
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.4

Fauteuil Crocodile

François Bauchet, 1983
Bois laqué beige rosé
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.5

Chaises Pussycat

Kwok Hoï Chan, 1969
Editeur Steiner
Acier, thermoplastique, laine
Don de Didier et Clémence Krzentowski.
Inv. 2014.10.6 à 9

Vase

Enzo Mari, 1964
Edition UP&UP
Marbre
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.10

Lampe W&O

Sacha Ketoff, 1985
Editeur Aluminor, 1985
Métal laqué noir et plaque nid d'abeille
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.11

Lampe Swing

Martine Bedin, 1988
Edition Memphis, 1988
Aluminium anodisé et halogène
Don de Didier et Clémence Krzentowski, inv. 2014.10.12

Vases Roma, Caracalla, Ostia, Pasqua

Martine Bedin, 2006
Ceralica Rigoni, Nove (Italie)
Faïence
Achat de la Ville, inv. 2014.11.1 à 4

Pierced Bookcase, collection « Uomini e Fiori »

Andrea Branzi, 2006
Edition Design Gallery Milano
Métal, bois et verre
Achat de la Ville avec l'aide du FRAM, inv. 2014.12.1

Bar Milano, collection « Bauhaus 1 »

Andrea Branzi, 1979
Edition Alchimia
Bois et métal
Achat de la Ville avec l'aide du FRAM, inv. 2014.12.2



2015.1.1 Aiguïère



2015.1.2 Boîte de peintre miniaturiste



2015.1.3 Assiette à dessert



2015.1.4 Assiette à dessert



2015.1.5 Assiette à dessert



2015.1.6 Assiette à dessert



2015.1.7 Assiette à dessert



2015.2.1 Table à jeux



2015.3.1 Coffret à thé



2015.3.2 Vue du petit salon de M. Georges Guestier



2015.4.1 Bouilloire



2015.5.1 Boule à thé



2015.5.2.1 Théière



2015.5.2.1 à 15 Service à thé



2015.5.3.1 à 10 Ensemble de récipients

Aiguïère

Raoul Larche, vers 1900
Fonte d'édition de la fonderie Siot-Decauville
Étain
Don de Madame Lagarde, inv. 2015.1.1

Boîte de peintre miniaturiste

Fin XIX^e siècle
Loupe d'orme loupe de padouk, tilleul, verre
Don de Madame Lagarde, inv. 2015.1.2

Cinq assiettes à dessert d'une série sur la Kabylie

Le camp français au pied de l'Atlas
Manufacture Jules Vieillard & Cie, vers 1870
Faïence fine
Don de Madame Lagarde, inv. 2015.1.3 à 7

Table à jeu bordelaise

Fin XVIII^e siècle
Acajou moucheté
Don des Amis de l'Hôtel de Lalande, inv. 2015.2.1

Boîte à thé

XIX^e siècle
Loupe de bois exotique avec incrustation de nacre et filets de laiton
Don Robert Coustet, inv. 2015.3.1

« Vue d'un coin du salon de Monsieur Georges Guestier dans l'hôtel de Poissac »

Félix Carme, vers 1934
Huile sur carton
Don Robert Coustet, inv. 2015.3.2

Bouilloire électrique

Peter Behrens, AEG, 1909-1910
Nickel et cuivre martelé, anse en rotin tressé
Don des Amis de l'hôtel de Lalande, inv. 2015.4.1

Infuseur à thé

Christian Dell, 1924
Métal argenté
Achat de la Ville, inv. 2015.5.1

Service à thé

Wilhelm Wagenfeld, vers 1935
Jenaer Glaswerke Schott & Genossen
Verre borosilicate transparent
Achat de la Ville, inv. 2015.5.2.1 à 15

Service empilable Kubus

Wilhelm Wangenfeld, 1938
Vereinigte Lausitzer Glaswerke
Verre moulé
Achat de la Ville, inv. 2015.5.3.1 à 10

Coupe Joséphine

Ettore Sottsass, 1994
Manufacture nationale de Sèvres, Venini
Porcelaine, verre
Don d'un collectionneur privé, inv. 2015.6.1



2016.1.1 "Joséphine"



2016.2.1 Assiette de présentation



2016.2.2 Assiette de présentation



2016.2.3 Assiette plate



2016.2.9 Assiette creuse



2016.2.15 Assiette à dessert



2016.2.21 Assiette à pain



2016.2.27 Assiette de présentation



2016.2.29 Assiette à dessert



2016.2.35 Assiette plate à accessoires



2016.2.41 Coupelle



2016.2.47 Coupelle coquetier



2016.3.1 Saupoudreuse



2016.4.1.1 Vase



2016.5.1 "Ploum"



2016.6.1 Vase



2016.6.2 Vase



2016.6.3 Vase



2016.6.4 Tasse à thé



2016.7.1 "Sponge vase"



2016.7.2 "Egg vase"



2016.8.1 "Permutation"



2016.9.1 Plat creux



2016.9.1 à 37 Service "Colour porcelain"



2016.10.1 "Flames"



2016.10.2 "Flames"



2016.10.3 "Tea for One"



2016.10.4 "Handle with care"



2016.10.5 "Table skin"



2016.11.1 "Embroidered Tablecloth"



2016.11.2 "Black Money Vase"



2016.11.3 "Transparent cakes"



2016.12.1 "Dalle"



2016.12.2 "High Teapot"



2016.13.1 Lampe



2016.14.1 "Tea for Two"

Service de table Résonance (ensemble de 52 pièces)

François Bauchet, 2001
Manufacture Haviland, Limoges
Porcelaine
Don Haviland, inv. 2016.2.1.1 à 52

Saupoudreuse

Maître orfèvre bordelais Guillaume Ducoing, vers 1935
Argent
Don des Amis de l'hôtel de Lalande, inv. 2016.3.1

Grand vase monté

Manufacture de Jules Vieillard & Cie, vers 1880
Faïence fine à émaux en relief, bronze doré et bois noirci façon ébène
Achat de la Ville avec participation d'un mécène bordelais, inv. 2016.4.1

Canapé Ploum

Ronan et Erwan Bouroullec, 2012
Edition Ligne Roset
Textile, mousse
Don de la Société Ligne Roset, inv. 2016.5.1

Vase

Céramique d'Art de Bordeaux à Caudéran, première moitié du XX^e siècle
Céramique de grand feu
Don de François Guillemeteaud, inv. 2016.6.1

Vase

Céramique d'Art de Bordeaux à Caudéran, première moitié du XX^e siècle
Céramique de grand feu
Première moitié du XX^e siècle
Don de François Guillemeteaud, inv. 2016.6.2

Vase

Céramique d'Art de Bordeaux à Caudéran, première moitié du XX^e siècle
Céramique de grand feu
Première moitié du XX^e siècle
Don de François Guillemeteaud, inv. 2016.6.3

Ensemble de six tasses à thé, modèle « Air France »

Raymond Loewy, 1976
Manufacture Raynaud à Limoges
Porcelaine
Don de François Guillemeteaud, inv. 2016.6.4 à 9

Sponge vase

Marcel Wanders, 1997
Edition MOOOI
Biscuit de porcelaine
Don de l'éditeur, inv. 2016.7.1

Egg vase

Marcel Wanders, 1998
Edition MOOOI
Biscuit de porcelaine
Don de l'éditeur, inv. 2016.7.2

Miroir Permutation

Felipe Ribon
Verre Narima Schott®, miroir, pierre Serena
2015
Achat de la Ville, inv. 2016.8.1

Service « Color porcelain » (ensemble de 37 pièces)

Stefan Scholten et Carole Baijings, 2013
Arita, Japon
Biscuit de porcelaine
Achat de la Ville, inv. 2016.8.1 à 37

Chandeliers Flames

Chris Kabel, 2003
Edition Droog Design
Acier, cuivre, aluminium, plastic, caoutchouc
Achat de la Ville, inv. 2016.10.1 et 2

Théière Tea for One

Richard Hutten, 2013
Droog Design éditeur
Achat de la Ville, inv. 2016.10.3

Théière Handle with care

Richard Hutten, 2013
Droog Design éditeur
Achat de la Ville, inv. 2016.10.4

Nappe Table skin

Jennifer de Jonge et Koos Kalff (Dejongekalff), 2013
Droog Design éditeur
Textile stretch
Achat de la Ville, inv. 2016.10.5

Nappe Embroided Tablecloth

Hella Jongerius, 1999
Edition Jongeriuslab
Serie limitée à 10 exemplaires par couleur
Lin, coton, porcelaine, fil gris
Achat de la Ville Inv. 2016.11.1

Black Money Vase

Chris Kabel, 2006
Porcelaine teintée dans la masse
Achat de la Ville, inv. 2016.11.2

Vase Transparent cakes

RADI DESIGNERS, 2005
Edition limitée Tools Galerie (30 exemplaires)
Verre soufflé
Achat de la Ville, inv. 2016.11.3

Vase Dalle, collection « Playtime »

Pierre Charpin, 2005
Edition galerie Kreo en production avec le CIRVA (Edition limitée à 3 exemplaires + 2 prototypes)
Verre
Achat de la Ville, inv. 2016.12.1

Théière High Teapot

Studio Wieki Somers, 2003
Biscuit de porcelaine, fourrure de raton laveur, acier et cuir
Achat de la Ville, inv. 2016.12.2

Lampe, collection « Brights Rays »

Fabien Capello, 2015
Verre, métal
Achat de la Ville, inv. 2016.13.1

Théière Tea for Two

Richard Hutten pour le Studio Droog, 2013
Droog Design éditeur
Porcelaine
Don Boris Hutten, inv. 2016.14.1



2017.1.1 Portrait de Madame de Parouty



2017.2.1 "Componibili"



2017.3.1 à 21 Service "Aïo"



2017.4.1 Compotier



2017.5.1 Service à dessert "Stations du chemin de croix"



2017.6.1 Chenet



2017.7.1 Dessin d'exécution



2017.7.2 Dessin d'exécution



2017.7.3 Dessin d'exécution



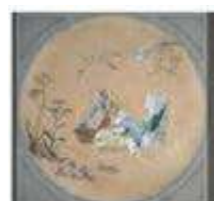
2017.7.4 Dessin d'exécution



2017.7.5 Dessin d'exécution



2017.7.6 Dessin d'exécution



2017.7.7 Dessin d'exécution



2017.7.8 Dessin d'exécution



2017.7.9 Dessin d'exécution



2017.7.10 Dessin d'exécution



2017.7.11 Dessin d'exécution



2017.7.12 Dessin d'exécution



2017.8.1 Couvercle



2017.9.1 Plat



2017.9.2 Plat



2017.9.3 Vase rouleau



2017.9.4 Vase rouleau



2017.10.1 Bol



2017.11.1 Bouteille



2017.12.1 Broc



2017.12.2.1 Verre



2017.12.3 Carafe



2017.12.4 Carafe



2017.12.5 Verre

Portrait de Madame Jacques-Jean-Louis de Parouty

Jean-Baptiste Perronneau, 1767
Pastel sur papier dans son cadre en bois doré d'origine
Don de Monsieur Olivier Droin, inv. 2017.1.1

Componibili

Anna Castelli Ferrieri, 1969
Edition Kartell, 2017
ABS coloré dans la masse
Don Docks Design Kartell Bordeaux, inv. 2017.2.1

Service « Aïo » (22 pièces)

Ronan et Erwan Bouroullec, 2000
Edition Habitat
Porcelaine
Don Habitat, inv. 2017.3.1 à 21

Compotier présentant des échantillons de décors imprimés de couleurs différentes pour Manufacture de David Johnston

Bordeaux, 1834-1845
Faïence fine
Don de Monsieur Bertrand Faure, inv. 2017.4.1

Assiettes à dessert (12 pièces), série « Stations du chemin de croix »

Manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1870
Faïence fine
Don d'Hélène et François Macé de Lépinay.
Inv. 2017.5.1 à 12

Paires de chenets

Vers 1750
Bronze doré
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design, inv. 2017.6.1

Dessins préparatoires (12 pièces) pour la série des assiettes à décor « souris »

Eugène Millet pour la manufacture J. Vieillard & Cie à Bordeaux, vers 1880
Crayon, encre, aquarelle et gouache sur papier
Don de Monsieur Julien de Beaumarchais, inv. 2017.7.1 à 12

Couvercle d'une boîte à épices

Samadet, manufacture non identifiée, 1770-1780
Faïence stannifère à décor de grand feu
Don de Madame Marie-Christine Sentex-Moitry, inv. 2017.8.1

Grand plat rond au portrait de la Joconde

Manufacture de Jules Vieillard & Cie à Bordeaux, 1845 - 1895
Faïence fine
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design, inv. 2017.9.1

Plat rond à décor japonisant

Amédée de Caranza, Manufacture de Jules Vieillard & Cie à Bordeaux, 1845 - 1895
Faïence fine avec émaux en relief
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design, inv. 2017.9.2

Vases rouleau (2 pièces)

Manufacture de Jules Vieillard & Cie, Bordeaux, 1845 - 1895
Faïence fine
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design, inv. 2017.9.3 et 2017.9.4

Petite jatte

Manufacture des Verneuilh à Bordeaux, 1787-1791
Porcelaine
Achat de la Ville, inv. 2017.10.1

Bouteille Ricard

Elisabeth Garouste et Mattia Bonetti, 1997
Porcelaine émaillée jaune, sérigraphie bleue
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design, inv. 2017.11.1

Broc « Plein air » Ricard

Robert Stadler, 2007
Plastique jaune et blanc
Don de la Société Ricard, inv. 2017.12.1

Série de huit verres Ricard

Mathieu Lehanneur, 2013
Verre
Don de la Société Ricard, inv. 2017.12.2.1 à 8

Carafes Ricard (2 pièces)

Mathieu Lehanneur, 2013 et 2017
Verre
Don de la Société Ricard, inv. 2017.12.3 et 2017.12.4

Verre Ricard

Olivier Gagnère, 1995 et logo 2017
Verre
Don de la Société Ricard, inv. 2017.12.5



2017.13.1 Bureau



2017.14.1 Lampe



2017.14.2 Vase



2017.14.3 Vase



2017.14.4 Vase



2017.14.8 Vase



2017.14.9 Gobelet



2017.14.10 Gobelet



2017.15.1 Planche de modèles



2017.16.1 Portrait d'Alexandre de Bethmann et de sa famille

Bureau Diapositive

Ronan et Erwan Bouroullec, édité par Glas Italia, 2014
Cristal orange et gris clair, frêne clair
Don de la société Glas Italia, inv. 2017.13.1

Lampe Olo

Jean-Baptiste Fastrez pour Edition Moustache, 2016
Céramique rouge
Achat de la Ville, inv. 2017.14.1

Vases Scarabée vert et rouge (2 pièces)

Jean-Baptiste Fastrez pour Edition Moustache, 2014 et 2017
Céramique émaillée et PMMA
Achat de la Ville, inv. 2017.14.2 et 2017.14.3

Vases Ruutu (4 pièces)

Ronan et Erwan Bouroullec, édition litala, 2014
Verre soufflé et teinté dans la masse
Achat de la Ville, inv. 2017.14.4 à 2017.14.7

Hidden vase

Chris KABEL pour Edition Valerie Objects, 2011
Céramique, verre coloré et métal
Achat de la Ville, inv. 2017.14.8

Gobelets Erosion (2 pièces)

Studio Floris Wubben, 2015-2016
Porcelaine taillée à l'aide d'un brûleur à gaz et patinée
Achat de la Ville, inv. 2017.14.9 et 2017.14.10

Portrait d'Alexandre de Bethmann et sa famille

Pierre-Edouard Dagoty, vers 1840
Pastel sur papier
Don Famille de Luze, inv. 2017.16.1



2018.1.1 Fixé-sous-verre



2018.2.1 Projet pour le plafond de la salle d'armes de la maison des frères Bonie



2018.2.2 Projet pour une fontaine d'intérieur rocaille



2018.2.3 Projet de broderie de fleurs pour les bordures d'un gilet



2018.2.4 Projet de broderie de fleurs pour les bordures d'un gilet



2018.3.1 Verre



2018.4.1 iMac G3



2018.5.1 "Coupe de Rivoli"



2018.5.2.1 Tasse



2018.5.2.2 Soucoupe



2018.6.1 "Standing Lamp n°1"



2018.6.2 Carafe



2018.6.3 Seau à glace



2018.7.1 Coupe



2018.8.1 Lithographie



2018.8.2 Lithographie



2018.8.3 Lithographie



2018.8.4 Lithographie



2018.9.1 "Virgin"



2018.9.2 Lampadaire



2018.9.3 Vase



2018.9.4 "Living room/Flower table"



2018.10.1 Verseuse



2018.11.1 Vue du grand salon de M. Georges Guestier



2018.12.1 Tissu imprimé



2018.13.1 Lunette terrestre



2018.14.1 Carafe



2018.14.2 Vase



2018.15.1 "Opus"

2018

Fixé sous verre

René Buthaud, vers 1935
Verre, peinture à l'huile, feuilles d'or et de palladium
Don de Monsieur Daniel Thierry, inv. 2018.1.1

Projet pour le plafond de la salle d'armes de la maison des frères Bonie

Augier et Millet, Bordeaux, 1892
Encre et gouache rehaussée d'or sur papier
Achat de la Ville, inv. 2018.2.1

Projet pour une fontaine d'intérieur rocaille

Dessinateur anonyme, Second tiers du XVIII^e siècle
Encre brune et lavis gris sur papier
Achat de la Ville, inv. 2018.2.2

Projet de broderie de fleurs pour les bordures d'un gilet d'époque Louis XVI

N° 6, cachet de manufacture illisible, Seconde moitié du XVIII^e siècle
Gouache sur papier
Achat de la Ville, inv. 2018.2.3

Projet de broderie de fleurs pour les bordures d'un gilet d'époque Louis XVI

N° 22, cachet de manufacture illisible, moitié du XVIII^e siècle
Gouache sur papier
Achat de la Ville, inv. 2018.2.4

Verres « Smoke » (4 pièces)

Joe Colombo, 1964
Verre
Achat de la Ville, inv. 2018.3.1 à 2018.3.4

Ordinateur Apple iMac G3

1998
Plastique, écran cathodique
Don Constance Rubini, inv. 2018.4.1

Coupe de Rivoli

Jules-Pierre-Michel Dieterle, Antoine Léon Brunel, manufacture nationale de Céramique de Sèvres, 1866
Porcelaine peinte et dorée
Don de Monsieur Patrick de Chérade comte de Montbron, inv. 2018.5.1

Tasse et soucoupe « Gothique » (2 pièces)

Pierre Richard pour la manufacture nationale de Céramique de Sèvres, 1820 et 1824
Porcelaine peinte en bleu et dorée
Don de Monsieur Patrick de Chérade comte de Montbron, inv. 2018.5.2.1 et 2018.5.2.2

Standing Lamp n°1

Fien Muller et Hannes van Severen, Editeur Serax, label valérie objects
Acier laqué
Achat de la Ville, inv. 2018.6.1

Carafe

Masimo Vignelli pour Venini et Christofle, Verre rainuré et teinté vert, métal argenté
Achat de la Ville, inv. 2018.6.2

Seau à glace

Masimo Vignelli pour Venini et Christofle, Verre rainuré et teinté violet, métal argenté
Achat de la Ville, inv. 2018.6.3

Coupe

Marguerite de Saint-Germain, Vers 1930

Céramique de grand feu
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux, inv. 2018.7.1

Lignes en mouvement (4 pièces)

Pierre Charpin, 2009
Lithographie sur papier
Don de l'artiste, inv. 2018.8.1 à 2018.8.4

Paravent Virgin

Dan Friedman, Editions Néotù, 1987
Médium laqué, boule en métal chromé
Achat de la Ville, inv. 2018.9.1

Lampadaire Soudain le sol trembla

Philippe Starck, Editions Drimmer, 1981
Bois tourné, caoutchouc, laiton gravé
Achat de la Ville, inv. 2018.9.2

Vase Walter (still life)

Daniel Weil, Editions Anthologie Quartett, 1984
Bois et métal laqué, verre
Achat de la Ville, inv. 2018.9.3

Table Living room/Flower table

Daniel Weil et Gérard Taylor, Editions Anthologie Quartett, 1988
Bois et métal laqué, verre
Achat de la Ville, inv. 2018.9.4

Verseuse égoïste

Jean-François Jouet le cadet, orfèvre à Bordeaux, 1771-1772
Argent et bois noirci
Achat de la Ville, inv. 2018.10.1

Vue du grand salon de l'hôtel de Poissac appartenant à Georges Guestier

Félix Carme, 1934
Aquarelle et rehauts de gouache sur papier
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux, inv. 2018.11.1

Indienne à décor dit « à la corne fleurie »

Manufacture de Jean-Pierre Meillier à Beautiran, entre 1797 et 1832
Toile de coton imprimée polychrome, doublée et surpiquée
Don de Madame Jeanne Lalouès, inv. 2018.12.1

Lunette astronomique ou terrestre

France, 1720-1730
Carton, bois, verre, chagrin et vélin
Don des Amis du musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux, inv. 2018.13.1

Carafe

Timo Sarpavena pour Venini, 1989
Verre soufflé
Don des Amis du madd – Cercle du madd, inv. 2018.14.1

Vase Kneeling woman

Efrat Eyal, Collection « A greek tragedy, second series », 2013
Céramique, décor à la barbotine, impression sur émail
Don des Amis du madd – Cercle du madd, inv. 2018.14.2

Etagère Opus

Martin Szekely, Edition MSZ, fabrication Euro-Shelter, 2016
Aluminium anodisé, nid d'abeilles
Don édition MSZ, inv. 2018.15.1



2019.1.1 Table de toilette



2019.2.1 Portrait de la duchesse de Berry en veuve et de sa fille Louise



2019.3.1 Verre 2744



2019.3.10 Verre 1725



2019.3.16 Verre 1153



2019.3.21 Vase 1405



2019.3.22 Vase 3400



2019.4.1 Verre 1125



2019.4.2 Verre 1125



2019.5.1 Bouteille



2019.5.2 Bouteille



2019.6.1 Coupe



2019.7.1 "Astor"



2019.7.2 "Nikko"



2019.7.3 "Kyoto"



2019.7.4 "Arizona"



2019.7.5 "Riviera"



2019.7.6 "Riviera"



2019.7.7 "Anchorage"



2019.7.8 "Cavalieri"



2019.7.9 "Suvretta"



2019.7.10 "Park"



2019.7.11 "Park Lane"



2019.7.12 "King's"



2019.7.13 "Diva"



2019.7.14 "Ananke"



2019.7.15 "Colorado"



2019.7.16.1 "Manitoba"

Table de toilette d'homme

Jean-François Leleu, Dernier tiers du XVIII^e siècle (après 1764)
Acajou (en placage et massif), chêne, bronze doré, cuir
Dons des Amis du madd-bordeaux, inv. 2019.1.1

Portrait de la duchesse de Berry et de sa fille

François-Joseph Kinson, vers 1821
Huile sur toile sur châssis d'origine, cadre en bois doré
Dons des Amis du madd-bordeaux, inv. 2019.2.1

Verres 2744 (9 pièces)

Kaj Franck, 1953-1967
Edition Nuutajarvi
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.3.1 à 9

Verres 1725 (6 pièces)

Kaj Franck, 1958-1967
Edition Nuutajarvi
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.3.10 à 15

Verres 1153 (5 pièces)

Kaj Franck, 1958-1967
Edition Nuutajarvi
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.3.16 à 20

Vase 1405

Kaj Franck, 1954-1967
Edition Nuutajarvi
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.3.21

Vase 3400

Kaj Franck, 1956-1961
Edition Nuutajarvi
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.3.22

Verres 1125

Saara Hopea, 1953
Edition Nuutajarvi
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.4.1 et 2

Bouteilles Lintupullo

Timo Sarpaneva, 1956
Edition Iittala
Verre
Achat de la Ville, inv. 2019.5.1 et 2

Coupe Eating from the floor

Efrat Eyal, 2013
Céramique
Don de l'artiste, inv. 2019.6.1

Lampe de table Astor

Thomas Bley, 1982
Edition Memphis Milano, 2018
Bois laqué, plastique stratifié
Achat de la Ville, inv. 2019.7.1

Cabinet Nikko

Shiro Kuramata, 1982
Edition Memphis Milano, 2018
Bois peint, métal peint
Achat de la Ville, inv. 2019.7.2

Table Kyoto

Shiro Kuramata, 1983
Edition Memphis Milano, 2018
Pied et plateau en Star Piece, axe en tube d'acier chromé
Achat de la Ville, inv. 2019.7.3

Tapis Arizona

Nathalie Du Pasquier, 1983
Edition Memphis Milano, 2018
Laine
Achat de la Ville, inv. 2019.7.4

Chaises Riviera

Michele De Lucchi, 1981
Edition Memphis Milano, 2018
Plastique laminé avec coussins recouverts de coton chintz rose
Achat de la Ville, inv. 2019.7.5 et 6

Théière Anchorage

Peter Shire, 1982
Edition Memphis Milano, 2018
Métal argenté, bois laqué
Achat de la Ville, inv. 2019.7.7

Lampadaire Cavalieri

Ettore Sottsass, 1981
Edition Memphis Milano, 2018
Métal peint, plastique laminé
Achat de la Ville, inv. 2019.7.8

Bibliothèque Suvretta

Ettore Sottsass, 1981
Edition Memphis Milano, 2018
Bois, plastique laminé
Achat de la Ville, inv. 2019.7.9

Table Park

Ettore Sottsass, 1983
Edition Memphis Milano, 2018
Marbre, métal et verre
Achat de la Ville, inv. 2019.7.10

Table Park Lane

Ettore Sottsass, 1983
Edition Memphis Milano, 2018
Marbre, bois laqué, résine
Achat de la Ville, inv. 2019.7.11

Lampadaire King's

Ettore Sottsass, 1983
Edition Memphis Milano, 2018
Métal peint, verre
Achat de la Ville, inv. 2019.7.12

Miroir Diva

Ettore Sottsass, 1984
Edition Memphis Milano, 2018
Miroir, bois, plastique laminé
Achat de la Ville, inv. 2019.7.13

Vase Ananke

Ettore Sottsass, 1986
Edition Memphis Milano, 2018
Métal argenté, bois laqué
Achat de la Ville, inv. 2019.7.14

Théière Colorado

Marco Zanini, 1983
Edition Memphis Milano, 2018
Céramique
Achat de la Ville, inv. 2019.7.15

Manitoba, Ontario, Erie, Superior, Michigan

(ensemble de quatre pièces de table sur plateau)
Matteo Thun, 1982
Edition Memphis Milano, 2018
Céramique
Achat de la Ville, inv. 2019.7.16.1 à 5
Broc et comptoir



2020.1.1 Chouchin 1



2020.1.2 Chouchin 2



2020.1.3 Chouchin 3



2020.2.1 Tabouret



2020.3.1 Vase



2020.4.1 Compotier



2020.4.2 Broc



2020.5.1 Coupe à fruits



2020.6.1 Radio



2020.6.2 Coupe



2020.7.1 Tabouret



2020.8.1 Lampe console



2020.8.2 Assiette



2020.9.10 Assiette à dessert



2020.9.22 Plat à tarte



2020.9.24.1 Tasse



2020.9.36.1 Tasse à thé



2020.9.42.1 Tasse à café



2020.9.51 Verseuse



2020.9.52 Verseuse



2020.9.53 Sucrier couvert



2020.9.54 Crémier



2020.10.1 Oeuvre à protocole



2020.11.1 Canapé



2020.11.2 Chaise



2020.11.3 Table à thé



2020.11.4 Gobelet



2020.11.5 Tasse à vin



2020.11.6 Pipette de cave



2020.11.7 Pince à sucre

Suspensions Chouchin

Ionna Vautrin, 2011
Edition Foscarini
Verre
Don de l'éditeur, inv. 2020.1.1 à 3

Tabouret Parpaing

Martin Szekely, 2002
Liège haute densité, contreplaqué de bouleau
Don du designer, inv. 2020.2.1

Vase

Dynastie Qing, règne de l'empereur Tongzhi (1861 - 1875), Chine
Porcelaine
Don de Mme Joëlle Chelle, inv. 2020.3.1

Broc et compotier

Manufacture des Terres de Bordes (Bordeaux), 1787 - 1790
Porcelaine
Dons des Amis du madd-bordeaux, inv. 2020.4.1 et 2

Coupe à fruits Claire

Daniel Weil, 1984
Edition Anthologie Quartett
Métal laqué
Achat de la Ville, inv. 2020.5.1

Radio in a bag

Daniel Weil, 1983
Plastique, composants électroniques
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2020.6.1

Coupe Klingsor Atlantide

Marcello Panza, 1987
Edition Anthologie Quartett
Céramique
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2020.6.2

Tabouret Duplex

Javier Mariscal, 1983
Edition BD Barcelona
Métal laqué
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2020.7.1

Lampe console Lum & Par'A

Vincent Bécheau et Marie-Laure Bourgeois, 1987
Métal, résine, onduline, mousse expansée
Achat de la Ville, inv. 2020.8.1

Assiettes, collection « Saint-Laurent-des-Hommes » (8 pièces)

Vincent Bécheau et Marie-Laure Bourgeois, 2015
Céramique
Achat de la Ville, inv. 2020.8.2 à 9

Service Victoria (70 pièces)

Oscar Tusquets, 1990
Edition Driade
Céramique
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2020.9.1 à 2020.9.54

12.07

Sylvain Dubuisson, 2000
Œuvre à protocole
Don du designer, inv. 2020.10.1

Legs Robert Coustet (232 pièces)

Canapé, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.1

Chaise, anonyme, début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.2

Table à thé, Louis Majorelle, vers 1900, inv. 2020.11.3

Gobelet, Gabriel Tillet, vers 1720, inv. 2020.11.4

Tasse à vin, Jean Pitre, XVIII^e siècle, inv. 2020.11.5

Pipette de cave, anonyme, vers 1781, inv. 2020.11.6

Pince à sucre, Louis Ducoing, 3^e quart du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.7



2020.11.8 Timbale



2020.11.9 Corbeille



2020.11.10 Cuiller saupoudreuse



2020.11.11 Truelle de fondation



2020.11.12 Truelle de fondation



2020.11.13 Truelle de fondation



2020.11.14.1 Boîte à poudre



2020.11.14.2 Boîte à poudre



2020.11.15 Boîte à allumettes



2020.11.16 Boîte



2020.11.17 Timbale



2020.11.18 Plateau



2020.11.19.1 Théière



2020.11.20 Etui à cigarettes



2020.11.21.1 Pelle



2020.11.21.2 Brosse



2020.11.22 Coupe



2020.11.23 Timbale



2020.11.24 Timbale



2020.11.25 Timbale



2020.11.26 Timbale



2020.11.27 Boîte à allumettes



2020.11.28 Pilulier



2020.11.29 Timbale



2020.11.30 Oeuf d'autruche monté



2020.11.31 Boîte



2020.11.32 Boîte



2020.11.33 Boîte



2020.11.34 Boîte



2020.11.35 Boîte

Legs Robert Coustet

Timbale, anonyme, début du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.8

Corbeille, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.9

Cuiller saupoudreuse, anonyme, 2^{ème} moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.10

Truelle de fondation, anonyme, 1884, inv. 2020.11.11

Truelle de fondation, anonyme, fin du XIX^e siècle, inv. 2020.11.12

Boîtes à poudre, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.14.1 et 2

Boîte à allumettes, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.15

Boîte, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.16

Timbale, anonyme, 1897, inv. 2020.11.17

Plateau, Ferdinand Ducot, 1890, inv. 2020.11.18

Service à café, anonyme, vers 1890, inv. 2020.11.19.1 à 4

Etui à cigarettes, anonyme, vers 1900, inv. 2020.11.20

Ensemble ramasse-miettes, anonyme, vers 1900, inv. 2020.11.21.1 et 2

Coupe, Jean-Elysée Puiforcat, vers 1930, inv. 2020.11.22

Timbale, anonyme, fin du XIX^e siècle, inv. 2020.11.23

Timbale, anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.24

Timbale, anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.25

Timbale, anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.26

Boîte à allumettes, anonyme, 1909, inv. 2020.11.27

Pilulier, Roland Daraspe, dernier quart du XX^e siècle, inv. 2020.11.28

Timbale, Roland Daraspe, dernier quart du XX^e siècle, inv. 2020.11.29

Oeuf d'autruche monté, Roland Daraspe, dernier quart du XX^e siècle, inv. 2020.11.30

Boîtes, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.31 à 38



2020.11.36 Boîte



2020.11.37 Boîte



2020.11.38 Boîte



2020.11.39 Montre



2020.11.40 Verre d'anniversaire



2020.11.41.1 Vitrail



2020.11.42 Bol



2020.11.43 Gobelet aux iris



2020.11.44 Vase



2020.11.45 Coupe



2020.11.46 Vase



2020.11.47 Pichet



2020.11.48 Vase



2020.11.49 Vase



2020.11.50 Gobelet



2020.11.51 Verre



2020.11.52 Verre



2020.11.53 Vase



2020.11.54 Bouteille



2020.11.55 Bonbonnière



2020.11.56 Vide-poche



2020.11.57 Terrine couverte



2020.11.58 Cafetière



2020.11.59 Théière



2020.11.60 Théière



2020.11.61 Tasse trembleuse et sa soucoupe



2020.11.62 Tasse et sa soucoupe



2020.11.63 Tasse et sa soucoupe



2020.11.64 Tasse et sa soucoupe



2020.11.65 Tasse et sa soucoupe

Legs Robert Coustet

Verre d'anniversaire, vers 1860, inv. 2020.11.40

Paire de vitraux, attribués à Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.41.1 et 2

Bol, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.42

Gobelet, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.43

Vase, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.44

Coupe, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.45

Vase, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.46

Pichet, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.47

Vase, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.48

Vase, Amédée de Caranza, vers 1880, inv. 2020.11.49

Gobelet, Alphonse Giboin, vers 1900, inv. 2020.11.50

Vase, Alphonse Giboin, vers 1900, inv. 2020.11.51

Verre à pied, Alphonse Giboin, vers 1900, inv. 2020.11.52

Vase, André Delatte, vers 1920, inv. 2020.11.53

Bouteille, verrerie Domec, vers 1930, inv. 2020.11.54

Bonbonnière, verrerie Baccarat, vers 1930, inv. 2020.11.55

Vide-poche, anonyme, vers 1960, inv. 2020.11.56

Terrine couverte, attribuée à manufacture Boyer, deuxième moitié du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.57

Cafetière, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.58

Théière, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.59

Théière, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.60

Tasse trembleuse et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.61

Tasse et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.62

Tasse et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.63

Tasse et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.64

Tasse et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.65



2020.11.66 Tasse et sa soucoupe



2020.11.67 Broc et son bassin



2020.11.68 Cache-pot



2020.11.69 Jatte



2020.11.70 Jatte



2020.11.71 Compotier



2020.11.72 Compotier



2020.11.73.1 Plateau



2020.11.74.1 Tasse litron



2020.11.74.2 Soucoupe



2020.11.75 Tasse mignonette et sa soucoupe



2020.11.76 Pendule



2020.11.77 Tasse et sa soucoupe



2020.11.78.1 Tasse litron



2020.11.78.2 Soucoupe



2020.11.79 Plat creux



2020.11.80 Assiette



2020.11.81 Jatte



2020.11.82 Assiette



2020.11.83 Assiette



2020.11.84 Assiette



2020.11.85 Assiette



2020.11.86 Plat ovale



2020.11.87 Pichet



2020.11.88 Pot à lait



2020.11.89 Moutardier à couvercle



2020.11.90 Plat



2020.11.91 Bénitier d'applique



2020.11.92.1 Vase



2020.11.92.2 Vase

Legs Robert Coustet

Tasse et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.66

Broc et son bassin, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.67

Cache-pot, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.68

Jattes, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.69 et 70

Compotier, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.71

Compotier, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.72

Service à thé (6 pièces), manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.73.1 à 6

Tasse litron et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.74.1 et 2

Tasse mignonette et sa soucoupe, manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-1790, inv. 2020.11.75

Pendule, anonyme, début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.76

Tasse et sa soucoupe, manufacture nationale de Sèvres, 1846, inv. 2020.11.77

Tasse litron et sa soucoupe, manufacture nationale de Sèvres, milieu du XIX^e siècle, inv. 2020.11.78.1 et 2

Plat, manufacture de Wedgwood, fin du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.79

Assiette, manufacture de Creil et Montereau, 1840-1876, inv. 2020.11.80

Jatte Le port de Bordeaux, manufacture de Stone Coquerel et Legros, Creil, vers 180-1840, inv. 2020.11.81

Assiette Le Palais Gallien, manufacture Fouque-Arnoux, Toulouse, 1825-1832, inv. 2020.11.82

Assiettes (3 pièces), manufacture de Creil, début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.83 à 85

Plat, manufacture de Creil, début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.86

Pichet, manufacture David Johnston, Bordeaux, vers 1840, inv. 2020.11.87

Pot à lait, manufacture David Johnston, Bordeaux, vers 1840, inv. 2020.11.88

Moutardier, manufacture David Johnston, Bordeaux, vers 1840, inv. 2020.11.89

Plat, manufacture David Johnston, Bordeaux, vers 1840, inv. 2020.11.90

Pichet, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1850, inv. 2020.11.91

Paire de vase, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1870, inv. 2020.11.92.1 et 2



2020.11.93 Vase



2020.11.94 Plat ovale



2020.11.95 Plat



2020.11.96 Vase



2020.11.97.1 Assiette



2020.11.98 Plat



2020.11.99 Grand ibis brun



2020.11.100.1 Vase



2020.11.100.2 Vase



2020.11.101.1 Assiette



2020.11.101.2 Assiette



2020.11.102 Cruche



2020.11.103 Vase



2020.11.104.1 Théière



2020.11.105.1 Serre-livres



2020.11.106 Pot de pharmacie



2020.11.107 Femme en pied



2020.11.108 Plat



2020.11.109 Statuette



2020.11.110 Vase



2020.11.111 Vase



2020.11.112 Vase



2020.11.113 Vase



2020.11.114 Vase



2020.11.115 Plat



2020.11.116 Vase



2020.11.117 Statuette



2020.11.118 Vase



2020.11.119 Coupe



2020.11.120 Vase

Legs Robert Coustet

Vase, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1870, inv. 2020.11.93

Plat, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1870, inv. 2020.11.94

Plat, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1880, inv. 2020.11.95

Vase, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1880, inv. 2020.11.96

Assiettes service « décor chinois » (8 pièces), manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1880, inv. 2020.11.97.1 à 8

Plat, Amédée de Caranza, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1880, inv. 2020.11.98

Vase Ibis, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1880, inv. 2020.11.99

Paire de vases, manufacture J. Vieillard & Cie, Bordeaux, vers 1880, inv. 2020.11.100.1 et 2

Paire d'assiettes, manufacture H. Boulenger, Choisy-le-Roi, 1878, inv. 2020.11.101.1 et 2

Cruche, anonyme, début du XX^e siècle, inv. 2020.11.102

Vase, atelier Primavera, magasins Le Printemps, vers 1930, inv. 2020.11.103

Service à thé, édition Robj, vers 1930, inv. 2020.11.104.1 à 4

Serres-livres, anonyme, vers 1930, inv. 2020.11.105.1 et 2

Pot couvert, Jean Mayodon, vers 1930, inv. 2020.11.106

Statuette de femme, Auguste Privat, Manufacture nationale de Sèvres, inv. 2020.11.107

Plat, Edouard Cazaux, vers 1930, inv. 2020.11.108

Statuette couple de colombes, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1920, inv. 2020.11.109

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1920, inv. 2020.11.110

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1920, inv. 2020.11.111

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1920, inv. 2020.11.112

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1920, inv. 2020.11.113

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1930, inv. 2020.11.114

Plat, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1930, inv. 2020.11.115

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1930, inv. 2020.11.116

Statuette, Claude Chantecaille, 1935, inv. 2020.11.117

Vase, René Buthaud, 1927, inv. 2020.11.118

Coupe, René Buthaud, vers 1930, inv. 2020.11.119

Vase, Marguerite de Saint-Germain, vers 1930, inv. 2020.11.120



2020.11.121 Vase



2020.11.122 Vase



2020.11.123 Vase



2020.11.124 Vase



2020.11.125 Vase



2020.11.126 Vase



2020.11.127 Vase



2020.11.128 Vase



2020.11.129 Vase



2020.11.130 Faune



2020.11.131 Vase



2020.11.132 Bol



2020.11.133 Plat



2020.11.134 Bol



2020.11.135 Bol



2020.11.136 Bol



2020.11.137 Bol



2020.11.138 Bol



2020.11.139 Jardinière



2020.11.140.1 Bougeoir



2020.11.140.2 Bougeoir



2020.11.141.1 Plateau



2020.11.141.2 Coupe-papier



2020.11.142 Console



2020.11.143 Plaque sculptée



2020.11.144 Cendrier



2020.11.145 Vase



2020.11.146 Buvard sous-main



2020.11.147 Boîte



2020.11.148 Boîte

Legs Robert Coustet

Vase, Marguerite de Saint-Germain, vers 1930, inv. 2020.11.121

Vase, Octave Larrieu, vers 1925, inv. 2020.11.122

Vase, Octave Larrieu, vers 1925, inv. 2020.11.123

Vase, Octave et Simone Larrieu, vers 1930, inv. 2020.11.124

Vase, Simone Larrieu, vers 1930, inv. 2020.11.125

Vase, Simone Larrieu, vers 1930, inv. 2020.11.126

Vase, Octave Larrieu, vers 1925, inv. 2020.11.127

Vase, Céramique d'Art de Bordeaux, Caudéran, vers 1930, inv. 2020.11.128

Vase, Marguerite de Saint-Germain, vers 1930, inv. 2020.11.129

Statuette Faune, anonyme, début du XX^e siècle, inv. 2020.11.130

Vase, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.131

Bol, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.132

Plat, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.133

Bol, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.134

Bol, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.135

Bol, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.136

Bol, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.137

Bol, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.138

Jardinière, anonyme, Chine, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.139

Bougeoirs, anonyme, début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.140.1 et 2

Plateau et coupe papier, Edgar Brandt, vers 1930, inv. 2020.11.141.1 et 2

Console, anonyme, vers 1930, inv. 2020.11.142

Bas-relief, Paul Belmondo, vers 1930, inv. 2020.11.143

Cendrier, Pierre Turin, vers 1930, inv. 2020.11.144

Vase, anonyme, Asie, deuxième moitié du XIX^e siècle, inv. 2020.11.145

Buvard sous-main, anonyme (signé Souchon), fin du XIX^e siècle, inv. 2020.11.146

Boîte, anonyme, deuxième moitié du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.147

Boîte, anonyme, XVIII^e siècle, inv. 2020.11.148



2020.11.149 Boîte



2020.11.150 Boîte



2020.11.151 Miroir à main



2020.11.152 Montre de gousset



2020.11.153 Miniature



2020.11.154 Miniature



2020.11.155 Miniature



2020.11.156 Miniature



2020.11.157 Miniature



2020.11.158 Miniature



2020.11.159 Miniature



2020.11.160 Miniature



2020.11.161 Miniature



2020.11.162 Miniature



2020.11.163 Miniature



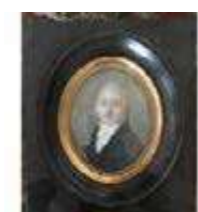
2020.11.164 Miniature



2020.11.165 Miniature



2020.11.166 Miniature



2020.11.167 Miniature



2020.11.168 Miniature



2020.11.169 Miniature



2020.11.170 Miniature



2020.11.171 Miniature



2020.11.172 Miniature



2020.11.173 Miniature



2020.11.174 Miniature



2020.11.175 Miniature



2020.11.176 Miniature



2020.11.177 Miniature



2020.11.178 Miniature

Legs Robert Coustet

Boîte « Les extrêmes se touchent ou le pas russe », Gustave de Galard (d'après), début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.149

Boîte, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.150

Miroir à main, Albert Binquet, vers 1925, inv. 2020.11.151

Montre de gousset, anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.152

Miniature, portrait d'homme, Oliver Isaac, 1^{er} quart du XVII^e siècle, inv. 2020.11.153

Miniature, portrait de femme, anonyme, milieu du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.154

Miniature, portrait d'homme, anonyme, début du XIX^e siècle, inv. 2020.11.155

Miniature, portrait de femme, Louis-Marie Sicard, vers 1770-1780, inv. 2020.11.156

Boîte, miniature, portrait d'homme, anonyme, fin du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.157

Miniature, portrait d'homme, Gabriel-Délie Béguillet, vers 1795, inv. 2020.11.158

Miniature, portrait d'homme, anonyme, vers 1780, inv. 2020.11.159

Miniature, portrait d'officier, Maximilien Villers, 1786, inv. 2020.11.160

Miniature, portrait de Jean-Baptiste Boyer Fonfrède, fin du XVIII^e siècle, inv. 2020.11.161

Miniature, portrait de femme, Charles Guillaume Alexandre, 1797, inv. 2020.11.162

Miniature, portrait de femme, anonyme, XVIII^e siècle, inv. 2020.11.163

Miniature, portrait d'homme, Léda et le cygne, XIX^e siècle, inv. 2020.11.164

Miniature, portrait d'homme, Pierre-Edouard Dagoty, vers 1800, inv. 2020.11.165

Miniature, portrait d'homme, Boccia, vers 1800, inv. 2020.11.166

Miniature, portrait de John Geraud, Louis-Antoine Collas, 1802, inv. 2020.11.167

Miniature, portrait de femme, Claude Charles-Antoine Berny d'Ouille, XIX^e siècle, inv. 2020.11.168

Miniature, portrait de femme, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.169

Miniature, portrait de religieuse, Pierre-Edouard Dagoty, XIX^e siècle, inv. 2020.11.170

Miniature, portrait d'une petite fille, Jean-Baptiste Singry, entre 1806 et 1824, inv. 2020.11.171

Miniature, portrait d'homme, Eugène Lami, 1809, inv. 2020.11.172

Miniature, portrait d'homme, E. C., 1810, inv. 2020.11.173

Miniature, portrait, Clotilde Seguin, 1825, inv. 2020.11.174

Miniature, portrait d'enfant, Hippolyte-Joseph Lequeutre, vers 1830, inv. 2020.11.175

Miniature, portrait d'homme, anonyme, entre 1815 et 1830, inv. 2020.11.176

Miniature, portrait d'homme, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.177

Miniature, portrait de femme, Alphonse Labroue, 1832, 2020.11.178



2020.11.179 Miniature



2020.11.180 Miniature



2020.11.181 Miniature

2020.11.182
Photographie2020.11.183
Photographie

2020.11.184 Miniature



2020.11.185.1 Miniature



2020.11.185.2 Miniature

2020.11.186
Photographie2020.11.187
Photographie2020.11.188
Photographie

2020.11.189 Miniature



2020.11.190 Miniature

2020.11.191
Photographie2020.11.192
Daguerréotype2020.11.193 Jeune
femme à la harpe

2020.11.194 Jeton



2020.11.195 Médaille



2020.11.196 Médaille



2020.11.197 Médaille



2020.11.198 Médaille



2020.11.199 Médaille



2020.11.200 Jeton



2020.11.201 Médaille



2020.11.202 Médaille



2020.11.203 Médaille



2020.11.204 Médaille



2020.11.205 Médaille



2020.11.206 Médaille

2020.11.207 Médaille
commémorative

Legs Robert Coustet

Miniature, portrait de femme, anonyme, entre 1830 et 1840, inv. 2020.11.179

Miniature, portrait de femme, Jean de Parada, 1843, inv. 2020.11.180

Miniature, portrait de femme, Aimée Thibault, 1852, inv. 2020.11.181

Portrait de femme, photographie, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.182

Portrait de famille, photographie, anonyme, entre 1840 et 1860, inv. 2020.11.183

Miniature, portrait de femme, Cheveux, Aimée Thibault, 1847, inv. 2020.11.184

Miniature, ensemble de portraits (2 pièces), Cécile Villeneuve, 1861, inv. 2020.11.185.1 2020.11.185.2

Portrait d'un couple, Lafon de Camarsac Pierre Michel Marie Alcide, 1963, inv. 2020.11.186

Portrait de femme, photographie, Lafon de Camarsac Pierre Michel Marie Alcide, 1865, inv. 2020.11.187

Portrait de femme, photographie, Lafon de Camarsac Pierre Michel Marie Alcide, 1875, inv. 2020.11.188

Miniature, portrait de femme, anonyme, vers 1880, inv. 2020.11.189

Miniature, portrait de femme, Antonine Odérier, entre 1877 et 1908, inv. 2020.11.190

Portrait de femme, photographie, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.191

Portrait d'homme, daguerréotype, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.192

Jeune femme à la harpe, Henri Frugès, entre 1900 et 1974, inv. 2020.11.193

Jeton, profil d'homme, anonyme, Antiquité, inv. 2020.11.194

Médaille, portrait de Joseph Bonaparte, anonyme, entre 1808 et 1813, inv. 2020.11.195

Médaille, portrait du duc d'Angoulême, anonyme, entre 1814 et 1830, inv. 2020.11.196

Médaille, portrait du duc de Berry, anonyme, entre 1814 et 1830, inv. 2020.11.197

Médaille, portrait du duc et de la duchesse de Berry, anonyme, entre 1814 et 1830, inv. 2020.11.198

Médaille, portrait de Louis XVIII, anonyme, entre 1814 et 1824, inv. 2020.11.199

Médaille, portrait de Louis Philippe Ier, Pierre-Nicolas Tiolier, entre 1830 et 1848, inv. 2020.11.200

Médaille, portrait d'Henri IV, anonyme, 1831, inv. 2020.11.201

Médaille, La Grosse Cloche, anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.202

Médaille, buste de la République, Daniel Dupuis, XIX^e siècle, inv. 2020.11.203

Médaille, anonyme, XX^e siècle, 2020.11.204

Médailles, portraits d'Odilon Redon (2 pièces), Joseph Rivière, vers 1950, inv. 2020.11.205 et 2020.11.206

Médaille commémorative, Raymond Gayrard, 1825, inv. 2020.11.207



2020.11.208 Plaque publicitaire



2020.11.209 Médaillon



2020.11.210 Médaillon



2020.11.211 Médaillon



2020.11.212.1 Sculpture



2020.11.212.2 Sculpture



2020.11.213.1 Christ en croix



2020.11.213.2 Vierge à l'enfant



2020.11.214 Trumeau



2020.11.215 Portrait de femme



2020.11.216 Portrait de femme



2020.11.217 Facture



2020.11.218 Facture



2020.11.219 Carton d'invitation



2020.11.220 Projet (dessin)



2020.11.221 Projet (dessin)



2020.11.222 Projet (dessin)



2020.11.223 Planche de modèles



2020.11.224 Yaourtière



2020.11.225 Radio-Phono



2020.11.233 Cendrier



2020.11.234 Plateau



2020.11.235 Dent de cachalot



2020.11.236 "Bacchus et Ariane"



2020.12.1 Assiette



2020.12.2 Assiette à dessert



2020.13.1 Assiette creuse



2020.14.1 Soupière



2020.14.2 Assiette creuse



2020.15.1 Cafetière

Legs Robert Coustet

Plaque publicitaire, anonyme, inv. 2020.11.208

Médaillon, portrait de Pierre Lacour fils, Joseph Félon, 1850, inv. 2020.11.209

Médaillon, portrait de femme, Louis Adolphe Eude, 1863, inv. 2020.11.210

Médaillon, allégorie de la Ville de Bordeaux, Portrait de Michel de Montaigne, Albert Binquet, vers 1935, inv. 2020.11.211

Allégorie de l'été et de l'automne (2 pièces), anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.212.1 et 2020.11.212.2

Christ en croix et Vierge à l'enfant (2 pièces), anonyme, XX^e siècle, inv. 2020.11.213.1 et 2020.11.213.2

Trumeau, décor de scène champêtre, anonyme, XVIII^e siècle, inv. 2020.11.214

Portrait de femme, peinture, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.215

Portrait de femme, daguerréotype, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.216

Factures (2 pièces), manufacture Jules Vieillard & Cie, Bordeaux, 1864 et 1889, inv. 2020.11.217 et 2020.11.218

Carton d'invitation, Jean Dupas, XX^e siècle, inv. 2020.11.219

Projets (dessins, 4 pièces), Simone Larrieu, XX^e siècle, inv. 2020.11.220 à 2020.11.223

Yaourtière Yalacta 4, Société Yalacta, 1951, inv. 2020.11.224

Radio-phone, Radiola, 1950, inv. 2020.11.225

Ensemble de boîtes et encrier de voyage en bakélite (6 pièces), anonyme, vers 1950, inv. 2020.11.226 à 2020.11.231

Salière, anonyme, vers 1950, inv. 2020.11.232

Cendrier, Enzo Mari, 1957, inv. 2020.11.233

Plateau, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.234

Dent du cachalot, vue des Antilles, anonyme, XIX^e siècle, inv. 2020.11.235

« Bacchus et Ariane », Jean Despujols, 1925, inv. 2020.11.236

Assiette et assiette à dessert modèle « Dentelles »

Manufacture J. Vieillard & Cie, 1845-1895
Faïence fine

Don Florence Morendi, Inv. 2020.12.1 et 2

Assiette creuse modèle « Louis XV »

Manufacture J. Vieillard & Cie, 1845-1895
Faïence fine

Don Bertrand Lecat, inv. 2020.13.1

Sept assiettes creuses et une soupière, modèle « Eventails »

Manufacture J. Vieillard & Cie, vers 1880
Faïence fine

Don Lise Rembert, inv. 2020.14.1 à 8

Service à café

Ferdinand Gaidan, vers 1875

Vers 1875

Don Olivier Martinaud, inv. 2020.15.1 à 2020.15.8.2



2020.15.2 Coupe



2020.15.3.1 Tasse



2020.15.3.2 Soucoupe



2020.16.1 Vase



2020.16.2 Pied de
lampe



2020.17.1 Théière



2020.18.1 Coffret



2020.19.1 Fauteuil



2020.20.1 Table



2020.21.1 Chaise



2020.21.2 Chaise



2020.22.1 Fauteuil



2020.23.1 Tabouret



2020.24.1 Bureau



2020.24.2 Table



2020.24.3 Table basse



2020.24.4 Table basse



2020.24.5 Caisson

2020

Vase et pied de lampe

Roland Brice, vers 1960
Don Famille Bartelmé, inv. 2020.16.1 et 2

Théière Nefertiti

Matteo Thun, 1981
Edition Memphis
Faïence
Achat de la Ville, inv. 2020.17.1

Cabaret et son coffret

Manufacture des Terres de Bordes, Bordeaux, 1787-
1790
Cuir, porcelaine
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2020.18.1 à 11

Fauteuil Well Tempered

Ron Arad, 1987
Edition Vitra
Acier brossé
Achat de la Ville, inv. 2020.19.1

Table Orio

Pierluigi Cerri, 1985
Edition Fontana Arte
Verre, fonte de fer
Achat de la Ville, inv. 2020.20.1

Chaises Mickville

Philippe Stark, 1985
Edition Aleph Driade
Métal
Achat de la Ville, inv. 2020.21.1 et 2

Fauteuil Pat Conley II

Philippe Stark, 1986
Edition XO
Métal
Achat de la Ville, inv. 2020.22.1

Tabouret

Olivier Gagnère, 1984
Médium, fer martelé et doré
Achat de la Ville, inv. 2020.23.1

Bureau Fine Art

Martin Szekely, 2004
Exemplaire 1/8
Verre, onyx blanc, résine
Don Sophie et Alain Minc, inv. 2020.24.1

Table PB

Martin Szekely, 2004
Exemplaire 5/8
Aluminium, acier inox
Don Sophie et Alain Minc, inv. 2020.24.2

Table basse Paris

Martin Szekely, 2006
Prototype N°1
Acier, pierre noire belge
Don Sophie et Alain Minc, inv. 2020.24.3

Table basse Solaris

Martin Szekely, 2007
Exemplaire 1/8
Acier
Don Sophie et Alain Minc, inv. 2020.24.4

Caisson AM

Martin Szekely, 2007
Prototype N°1
Aluminium, acier
Don Sophie et Alain Minc, inv. 2020.24.5



2021.1.1 Centrotavola



2021.2.1 Lampe



2021.3.1 Théière



2021.3.2 Pot à lait



2021.3.3 Pot à sucre



2021.4.1 Projet de décor



2021.5.1 Projet



2021.6.1 Projet de vitrine



2021.7.1 Vue intérieure du Grand-Théâtre



2021.8.1.1 Projet de décoration pour une salle de billard



2021.8.1.2 Projet



2021.8.1.3 Projet



2021.8.2.1 Projet de plafond



2021.8.2.2 Projet de plafond



2021.8.2.3 Projet de décor



2021.8.2.4 Projet de décor



2021.8.3.1 Projet de plafond



2021.8.3.2 Projet de plafond



2021.8.3.3 Projet de plafonds



2021.8.4.1 Projet de cheminée



2021.8.4.2 Projet de cheminée



2021.8.4.3 Projet de plafond



2021.8.5 Projet de plafond



2021.8.6 Projet de décor d'un théâtre



2021.8.7 Projet de décor



2021.8.8 Projet de décor d'une galerie



2021.8.9 Projet de plafond



2021.8.10 Projet de décor



2021.8.11 Projet de décor d'un théâtre



2021.8.12 Projet de plafond

Centrotavola

Aldo Cibic, 1985-1992
Edition Alessi Tendentse
Céramique
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2021.1.1

Lampe H'Arp

Daniel Weil, Gerard Taylor, 1987
Edition Anthologie Quartett
Métal, bois
Achat de la Ville, inv. 2020.2.1

Service à thé (3 pièces)

Manufacture de Locré, Paris, vers 1772-1797
Porcelaine
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2021.3.1 à 3

Projet pour un décor de fête

Anonyme, fin du XVIII^e siècle
Crayon, papier
Achat de la Ville, inv. 2021.4.1

Projet pour un grand plat

Pierre Paraud (attribué à), début du XIX^e siècle
Crayon, encre sur papier
Don Jacques Sargos, Inv. 2021.5.1

Projet de vitrine

Anonyme (porte un cachet de l'architecte Percier), vers 1840
Encre sur papier
Don Jacques Sargos, Inv. 2021.6.1

Vue intérieure du Grand Théâtre de Bordeaux

Paul Bazé, vers 1930
Gouache, papier
Don des Amis du madd-bordeaux, inv. 2021.7.1

Projets (3 pièces) pour l'hôtel de M. Charles Laurent

Philippe Chaperon, 1873-1874
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.1 à 3

Projets (4 pièces) pour l'Hôtel du Prince Bibesco

Philippe Chaperon, 1872
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.2.1 à 4

Projets (3 pièces) pour l'Hôtel du Comte Mazewski

Philippe Chaperon, 1891
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.3.1 à 3

Projets de décor (3 pièces) pour l'hôtel Günzburg

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.4.1 à 3

Projet de plafond pour M. Grieu

Philippe Chaperon, vers 1870
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.5

Projet de décor pour un théâtre à Fontainebleau

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.6

Projet pour la section française à l'exposition internationale de musique et de théâtre de Vienne en 1892

Philippe Chaperon
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.7

Projet pour une galerie néo-Renaissance

Philippe Chaperon, vers 1870
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.8

Théâtre de l'Ahlambra, projet de plafond de la salle de bal

Philippe Chaperon, 1887
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.9

Projet pour un grand hall à trois arcades surmontées de loggias

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.10

Projet pour le théâtre de l'Internat des frères à Paris rue Wattignies

Philippe Chaperon, 1889
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.11

Théâtre d'Angers, plafond de la salle

Philippe Chaperon, 1871
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.12



2021.8.13 Projet de plafond



2021.8.14 Portrait de Philippe Chaperon



2021.8.15 Projet de décor



2021.8.16 Projet de décor



2021.8.17 Projet de cartouche



2021.8.18 Projet de salle de spectacle



2021.8.19 Décor de pilastre



2021.8.20.1 Projet de décor de loges



2021.8.20.2 Projet de décor de loges



2021.8.21.1 Projet d'écoinçon



2021.8.21.2 Projet d'écoinçon



2021.8.21.3 Projet d'écoinçon



2021.8.22 Projet de décor de trophée



2021.8.23 Projet de décor de cartouche



2021.8.24 Projet de décor



2021.9.1 Projet d'orfèvrerie



2021.9.2 Projet d'orfèvrerie



2021.9.3 Projet d'orfèvrerie



2021.9.4 Projet d'orfèvrerie



2021.9.5 Projet d'orfèvrerie



2021.9.6 Projet d'orfèvrerie

Salle des Etats à Dijon

Philippe Chaperon, 1895
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.13

Portrait de Philippe Chaperon

Alfred Le Petit, vers 1880
Gravure
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.14

Projet pour un salon d'apparat

Philippe Chaperon, vers 1870
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.15

Projet pour le décor intérieur d'une salle d'apparat aux armes de Napoléon III

Philippe Chaperon, vers 1860
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.16

Projet de médaillon aux initiales de la République française

Philippe Chaperon, 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.17

Plan d'une salle de spectacle

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.18

Projet pour un panneau en hauteur à motif de grotesques

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.19

Projets de décor pour une grande salle de spectacle

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.20.1 et 2

Projets de décor en mosaïque pour des écoinçons

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.21.1 à 4

Projet pour un décor de trophée représentant les arts

Philippe Chaperon, vers 1880
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.22

Projet pour un cartouche ornant un rideau de théâtre aux chiffres de Napoléon Bonaparte

Philippe Chaperon, vers 1860
Crayon, aquarelle, gouache sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.23

Projet de décor pour l'hôtel du prince Soltikoff

Philippe Chaperon, vers 1850
Crayon, aquarelle sur papier
Don Jacques Sargos, inv. 2021.8.24

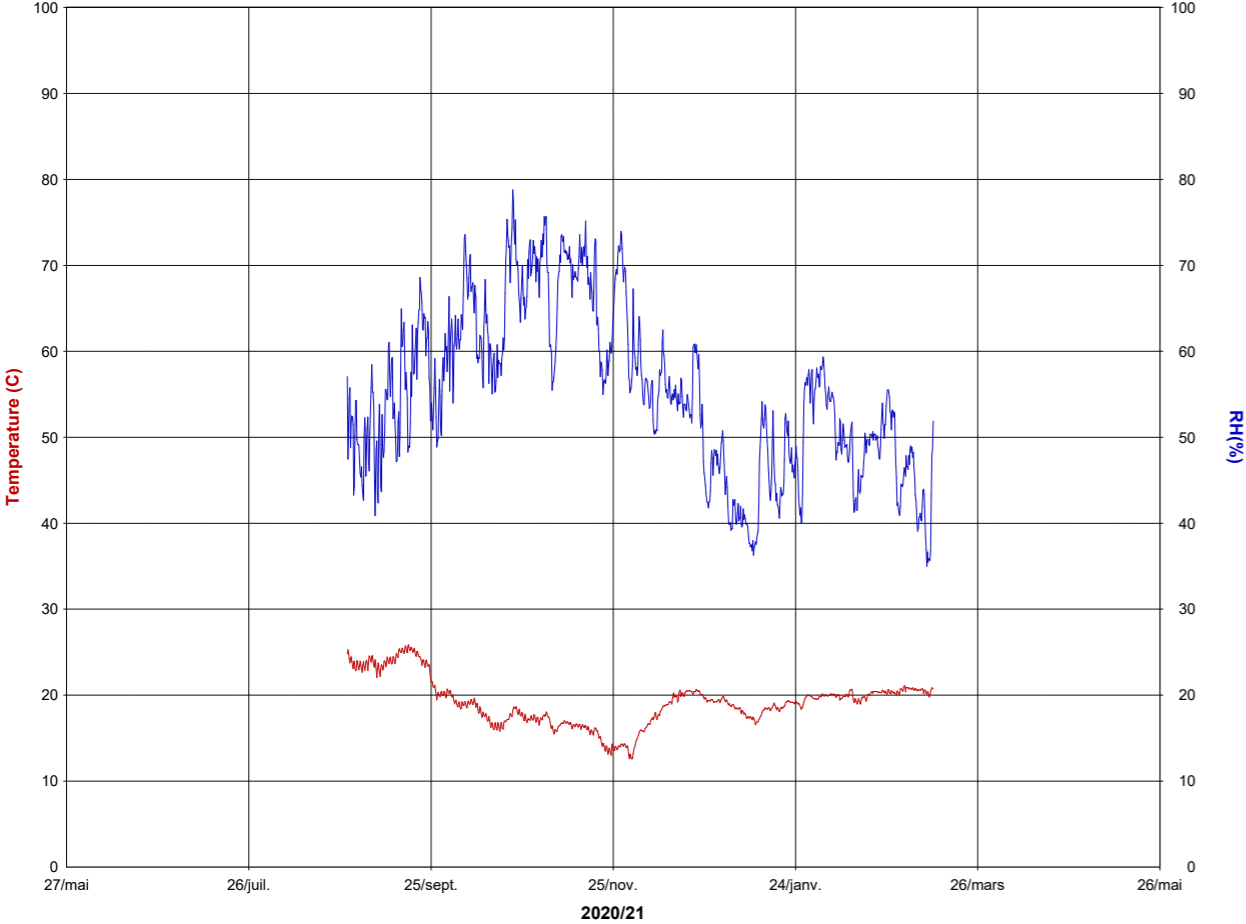
Projets d'orfèvrerie (6 pièces)

Anonyme, vers 1870
Gouache, aquarelle, papier
Achat de la Ville, inv. 2021.9.1 à 6

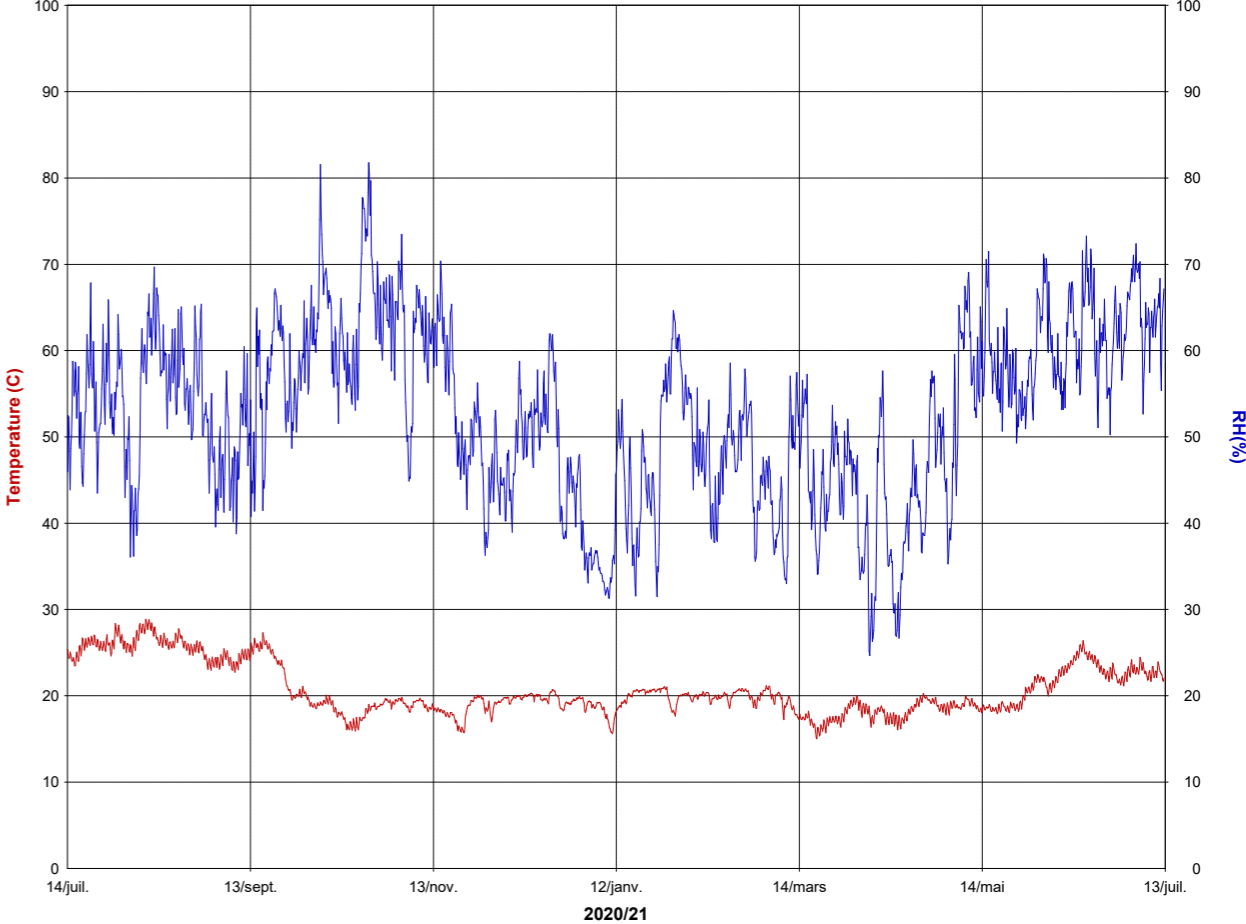
Inventaire en cours de numérisation

Relevés hygrométriques de l'hôtel de Lalande et de l'ancienne prison

L'hôtel de Lalande (salon de compagnie) (0919-00431)



Prison 2020-2021 (1016-00046)



Le musée dans la presse

Andrea Branzi. Please to meet you. 50 ans de création
10 octobre 2014 au 25 janvier 2015



Le Monde
21 octobre 2014



Le Figaro Magazine
31 octobre 2014



Télérama
29 octobre 2014



Libération Next
27 octobre 2014



Paris Match
4 décembre 2014



Elle Décoration
15 septembre 2014



Domus (Italie)
28 octobre 2014



Felipe Ribon
5 août au 2 novembre 2015



Le Monde
24 août 2015



Le Figaro
28 août 2015



Disegno (GB)
Avril 2016



Wallpaper (GB)
7 août 2015



Sud Ouest
18 septembre 2015



M le magazine du Monde
9 décembre 2015



Le Quotidien de l'Art
17 septembre 2015



Milk Decoration
7 août 2015



Octave de Gaulle, civiliser l'Espace

11 décembre 2015 au 10 avril 2016



Le Monde
4 février 2016



Le Figaro
29 janvier 2016



Sud Ouest
26 mars 2016

La Gambiarra, objets potentiels, une utopie de designers

15 mai au 15 octobre 2014



Le Monde
3 septembre 2014



IDEAT
2 juin 2014



Sud Ouest
16 mai 2014



Bordeaux7
3 septembre 2014



Paris-Art
16 mai 2014

Houselife

24 septembre 2016 au 29 janvier 2017



Le Monde
10 octobre 2016



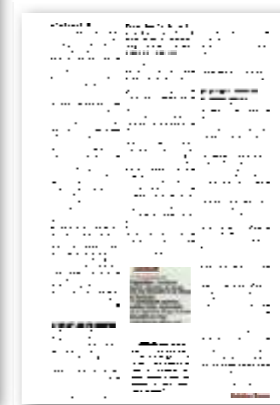
Le Figaro
19 octobre 2016



L'Œil
16 novembre 2016



Le Journal des Arts
Octobre 2016



Côté Ouest
Octobre 2016



Disegno (GB)
15 novembre 2016



Wallpaper (GB)
15 novembre 2016

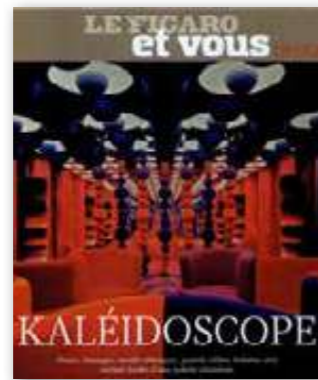


Oh couleurs ! Le design au prisme de la couleur
29 juin au 5 novembre 2017

Construction - Martin Szekely
26 avril au 7 octobre 2018



Le Monde
28 juin 2017



Le Figaro
17 mai 2017



Le Monde
25 avril 2018



Le Figaro
1^{er} juin 2018



Libération
2 juillet 2018



Télérama
18 octobre 2017



Étapes
Septembre 2017



Le Journal des Arts
8 juin 2018



L'Œil
28 juin 2018



D'Architecture
Avril 2018



Disegno (GB)
3 juillet 2017



Wallpaper (GB)
9 août 2017



AD (Espagne)
Octobre 2017



Disegno (GB)
4 mai 2018



Wallpaper (GB)
4 juillet 2018

Phénomènes. Quand le design dévoile les technologies invisibles du quotidien

23 novembre 2018 au 3 mars 2019



Le Monde
13 décembre 2018



IDEAT
17 mai 2017



Paris-Art
27 novembre 2018

As movable as butterflies. The chōchin of Japan

31 janvier au 19 mai 2019



Télérama
11 février 2019



DAMN Magazine (Belgique)
17 janvier 2019



Disegno (GB)
25 février 2019



AD (USA)
9 janvier 2019



Memphis - Plastic Field

21 juin 2019 au 5 janvier 2020



Libération
23 septembre 2019



Le Monde
27 juin 2019



Télérama
13 juillet 2019



IDEAT
5 juillet 2019



Elle Décoration
9 juillet 2019



AMC
19 juin 2019



TI Mag (Belgique)
15 juillet 2019



Gray Magazine (USA)
20 juin 2019



Casa Brutus (Japon)
juillet 2019

Playground. Le design des sneakers

20 juin 2020 au 7 mars 2021



28 minutes – Arte
18 septembre et
30 octobre 2020



JT 19/45 – M6
17 août 2020



JT de 20h sur TF1
10 juillet 2020



**JT 19/20 de
France 3 national**
8 août 2020



Design Boom
9 juillet 2020



Art Daily (US)
9 juillet 2020



**Frame magazine
(Amsterdam)**
17 juillet 2020



La Stampa (Italie)
Août 2020



**Damn Magazine (International /
basé en Belgique)**
Août 2020



M Le magazine du Monde
26 juin 2020



Le Figaro
3 juillet 2020



Le Journal des Arts
3 juillet 2020



Beaux-Arts magazine
Septembre 2020

Paysans designers, l'agriculture en mouvement

14 juillet 2020 au 8 mai 2021



Damn Magazine (Belgique)
Hiver 2022



**Intramuros
(Belgique)**
Décembre 2021



Le Monde
3 septembre 2021



TLMag (Belgique)
19 août 2021



Icon Magazine (GB)
15 juillet 2021



Wallpaper (GB)
29 juillet 2021



**Parcours des Arts
(Espagne)**
Automne 2021



La Repubblica (Italie)
15 juillet 2021



Télérama
25 août 2021



Vanity Fair
16 juillet 2021



RTL
10 octobre 2021

Feuille de route culturelle de
la Ville

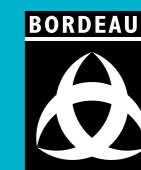
FORUM DE
LA
CULTURE

LA
CULTURE
EN PARTAGE

PLAN D'ACTION POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE
2021-2026

Retrouvez l'intégralité du plan d'action sur la plateforme
du Forum de la culture

participation.bordeaux.fr



L'équipe municipale a fait de la participation de toutes et tous à la vie locale un des piliers de son projet de mandature. Ce plan d'action est l'un des premiers résultats concrets de cette démarche, et nous sommes d'autant plus heureux de vous la présenter que l'épreuve de la crise sanitaire est venue rappeler le rôle essentiel de l'art et de la culture dans nos vies.

Articulées autour de trois grandes ambitions, 84 actions structurent notre feuille de route culturelle (dont le présent document vous propose une vision synthétique). Elles ne représentent pas le catalogue exhaustif de nos initiatives en matière culturelle mais entendent avant tout affirmer une méthode, et une ambition : celle d'une politique culturelle à la fois audacieuse, responsable et solidaire, associant étroitement cohésion sociale et territoriale, et animée par la conviction que la culture n'est pas un domaine réservé, mais ce « supplément d'âme » que nous portons toutes et tous en nous, et qui ne demande qu'à s'épanouir.

Elaboré avec la participation des habitantes et des habitants, des artistes et des acteurs culturels, socio-culturels et associatifs, ce projet est par nature évolutif et ouvert : son périmètre et ses réalisations sont ainsi appelés à être réinterrogés et évalués tout au long du mandat et dès le printemps 2022, dans le cadre du Forum de la Culture.

Nous en sommes convaincus : la culture est le socle d'une démocratie vivante, et doit jouer pleinement son rôle dans la construction d'une ville apaisée, équitable, solidaire et créative.

Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux

1

Garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle

La culture est ce qui nous rassemble. Elle est la condition d'une démocratie vivante, un socle essentiel d'intégration et d'inclusion, d'équité et d'égalité entre toutes et tous, un puissant vecteur d'émancipation collective et individuelle. C'est pourquoi nous voulons remettre la culture au cœur de la cité et de notre projet démocratique, lui redonner sa place centrale dans la vie des Bordelaises et des Bordelais, pour leur permettre d'exercer leur liberté d'expression et leur créativité.

● Promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Une priorité : défendre et développer l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour toutes et tous, dès le plus jeune âge.

En contribuant à développer la sensibilité et la maîtrise des langages - écrits, parlés, numériques, corporels et symboliques -, l'EAC est l'un des facteurs essentiels de compréhension du monde et de développement de l'esprit critique, pour une citoyenneté active des jeunes générations.



L'Éducation Artistique et Culturelle a pour objectif d'encourager la participation de tous à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique et culturelle.

Nos engagements :



Favoriser dès le plus jeune âge le contact avec l'art et la culture

- Créer une Charte EAC à l'échelle de la Ville
- Expérimenter un « passeport EAC » à destination des élèves bordelais de 0 à 12 ans, leur permettant de garder une trace de l'ensemble des actions auxquelles ils auront participé
- Mettre en place des marrainages et des parrainages entre établissements scolaires, artistes et/ou lieux culturels
- Développer des résidences artistiques au sein des relais petite enfance, des crèches et des écoles
- Développer des actions hors les murs à destination des jeunes accueillis dans des structures sociales et médico-sociales

- Prendre en compte l'EAC dans les critères d'attribution de subventions aux associations

Accompagner les pratiques en amateur et consolider le lien avec les acteurs socioculturels

- Associer l'éducation populaire à la construction des parcours EAC proposés à Bordeaux
- Accompagner le déménagement de l'École de cirque de Bordeaux aux Aubiers
- Soutenir le projet de rénovation de la Rock School Barbey

● Privilégier une culture solidaire et responsable

Un devoir : obéir à des principes d'équité et contribuer activement à l'inclusion et à la réduction des inégalités en facilitant l'accès de toutes et tous à la culture. Cette responsabilité sociale se double d'une responsabilité environnementale : de même qu'il existe une agriculture raisonnée, économe en ressources et respectueuses de l'environnement et du vivant, la politique culturelle de Bordeaux veut promouvoir une culture raisonnée, plus sobre et plus résiliente dans ses pratiques et ses usages, privilégiant autant que possible la mutualisation et le réemploi.

Nos engagements :



> Faciliter l'accès aux équipements culturels municipaux

- Créer un « bureau des temps » chargé notamment d'adapter les horaires des établissements et des services culturels municipaux en prenant mieux en compte les attentes des usagers et la qualité de vie.
- Refondre la tarification des établissements culturels municipaux pour l'adapter aux capacités contributives de chacune et de chacun

Action en cours :

Accompagnement du projet d'Opéra Citoyen porté par Emmanuel Hondré.

Être aux côtés des personnes en situation de handicap ou d'isolement

- Développer des outils de communication culturelle plus accessibles et inclusifs
- Poursuivre la mise en accessibilité de tous les établissements culturels (dispositif Ad'Ap agenda d'accessibilité programmée)
- Expérimenter la mise en place de navettes de nuit desservant les lieux culturels

Actions réalisées :

Signature d'une convention entre la Ville et le CHU en juin 2021

Lancement du parcours sensoriel innovant au Musée d'Aquitaine en décembre 2021

Faire du secteur culturel un acteur de la transition écologique

- Etablir un budget « climat » de la culture permettant d'évaluer l'impact climatique et de travailler à des pistes d'amélioration.
- Créer une recyclerie culturelle à l'échelle de Bordeaux Métropole
- Intégrer systématiquement une dimension écologique et énergétique dans le cahier des charges des programmes de travaux

Hybrider culture et économie sociale et solidaire (ESS)

- Soutenir l'extension et la réhabilitation de la Fabrique POLA
- Intégrer dans les critères des cahiers des charges des programmes de travaux, le travail avec des prestataires de l'ESS

INFO : Depuis janvier 2022, Bordeaux assure pour 2 ans la présidence du Forum mondial de l'ESS.

● Faire culture ensemble

Une volonté : prendre en considération les droits culturels, permettant de préserver et promouvoir la diversité des formes culturelles portées par l'Unesco. Parce que chacune et chacun est porteur de culture, quels que soient son genre, son origine et son âge, les arts et la culture sont des leviers déterminants pour renforcer la cohésion sociale, construire des valeurs communes et permettre aux Bordelaises et aux Bordelais de vivre ensemble dans leur diversité.

Nos engagements :



Placer les droits culturels au cœur de l'action municipale

- **Soutenir et accompagner le Laboratoire de transition vers les droits culturels**

Action réalisée :

Création d'un Laboratoire de transition vers les droits culturels en septembre 2021 : permanence ouverte à la Halle des Doves tous les mardis et mercredis entre 17h et 19h. Pour plus d'informations : labodroitsculturels@doves.org

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

- Élaborer une charte de l'égalité femmes-hommes dans les musées municipaux
- **Inciter les associations à faire progresser l'égalité femmes-hommes dans leur fonctionnement et leur programmation en créant un critère d'attribution de subventions dédié**

- Attribuer des noms de rues, places et lieux à des femmes restées dans l'ombre de l'Histoire

Action réalisée :

Organisation des premières journées du matrimoine en septembre 2021

Valoriser l'identité multiculturelle de Bordeaux et les apports du métissage

- Encourager les initiatives associatives interculturelles
- Créer un parcours culturel et patrimonial autour de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage
- Généraliser la mise en place de plaques explicatives sur les rues de Bordeaux concernées par l'histoire coloniale

Renforcer le lien entre les générations

- Accroître le nombre d'actions hors les murs au sein des établissements pour personnes âgées de la Ville
- Développer des visites croisées et des actions culturelles intergénérationnelles au sein des musées municipaux et des bibliothèques



Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». (Déclaration de Fribourg, 2007).

● Donner toute sa place à la jeunesse

Un souhait : porter une attention particulière à la jeunesse.

Avec 32 % de la population bordelaise ayant entre 12-29 ans, la reconnaissance de la jeunesse, de ses pratiques et expressions culturelles est un impératif à la fois démocratique et social, pour le présent et pour l'avenir.

Nos engagements :



Mieux inclure les expressions culturelles de la jeunesse

- Développer le *Pass culture* au sein des établissements culturels municipaux
- **Construire avec les établissements culturels municipaux des propositions à destination des jeunes et tenant compte de leurs pratiques et références culturelles**

Action en cours :

Mise en place par le Capc Musée d'art contemporain du dispositif des Nouveaux Acquéreurs, en collaboration avec l'École de la deuxième chance

Action réalisée :

Depuis le 1er janvier, extension du dispositif Carte Jeunes à 21 communes de la Métropole

Proposer des actions culturelles autour du libre-arbitre et de la conscience citoyenne

- Poursuivre le développement de la « Fabrique du citoyen » proposée par les bibliothèques de Bordeaux
- Accompagner les expressions artistiques permettant la prise de parole des jeunes

Développer les relations avec l'enseignement supérieur et la recherche universitaire

- Rénover et agrandir l'école des Beaux-arts de Bordeaux (ebabx)
- Accompagner l'Université Bordeaux-Montaigne dans sa participation au projet « Excellences sous toutes ses formes »

2

Mettre l'art et la culture au cœur de la transformation urbaine

L'art et culture doivent être placés non seulement au cœur de la cité, de la vie démocratique, mais également au cœur de la ville, et contribuer pleinement à l'élaboration du nouvel modèle urbain bordelais. Un modèle qui fait la part belle aux quartiers et qui accorde au lien social et la vie en commun une place centrale et dans lequel la culture joue un rôle essentiel. Rendre l'art et la culture présents partout dans Bordeaux, dans l'espace public comme dans chacun des quartiers de la ville, c'est permettre un égal accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire et multiplier les occasions de rencontre au quotidien.

Faire vivre la culture dans chaque quartier de Bordeaux

Un désir : construire une nouvelle dynamique urbaine, collective et culturelle, qui s'ancre dans les réalités territoriales exprimant la singularité et la richesse de chaque quartier.

Nos engagements :



Créer dans chaque quartier des Lieux d'Art et de Culture (LAC)

- Soutenir la rénovation et développement du Garage Moderne
- **Mettre la culture au cœur du nouveau modèle urbain bordelais**
- Reconstruire la bibliothèque de Bacalan, premier exemple de bâtiment culturel frugal à Bordeaux
- **Déployer la commande artistique dans l'espace public**
- Élaborer un schéma directeur de l'art dans la ville afin de permettre l'émergence de nouveaux pôles d'activités

Action réalisée :

Commande d'une fresque murale place de la Ferme de Richemont réalisée par l'artiste Rouge avec l'association La Cloche Nouvelle-Aquitaine

LAC : lieux d'expérimentation artistique hybrides et alternatifs, ouverts à toutes et tous, dédiés à la créativité, à la pratique, à l'échange, au savoir et à la transmission.

Préserver, enrichir, valoriser et faire vivre les patrimoines et les mémoires des quartiers

- Construire une offre de valorisation patrimoniale globale en proposant des parcours de visites et de découverte
- Rénover le musée des Arts décoratifs et du Design

Action en cours :

Chantier de rénovation de la Flèche St-Michel

Faire de la nuit un espace d'expression culturelle partagé

- Soutenir les actions et dispositifs de médiation et prévention dans le cadre du label « Bordeaux la nuit »

Action en cours :

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Cafés cultures, un dispositif d'aide à l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants



9

POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE

FORUM DE LA CULTURE

● Encourager la culture partout : dans l'espace public et hors les murs

Une certitude : l'art et la culture doivent s'aventurer en dehors des lieux qui leur sont assignés.

La construction d'une ville apaisée passe également par de nouvelles modalités de présence des artistes et de la culture dans la ville, notamment dans l'espace public, dans la rue ou dans les espaces verts, où il est possible de vivre un autre rapport avec l'expression artistique, et de laisser celle-ci transformer notre quotidien.

Nos engagements :



Renforcer la présence artistique et culturelle dans l'espace public

- Renforcer la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles à destination du jeune public
- Développer la présence de l'art dans la ville (art urbain, arts de la rue, danse...)
- Redéfinir et simplifier le cadre général de l'utilisation de l'espace public à des fins culturelles
- Déployer l'expérimentation de calendriers culturels concertés à l'échelle des 8 quartiers

Favoriser les coopérations entre les équipements culturels et les structures associatives des différents quartiers

- Créer un Pôle culturel dans le quartier de la Benaugue
- Implanter une antenne du Conservatoire dans le quartier de Bordeaux Maritime
- Développer les interventions hors les murs des établissements culturels municipaux dans tous les quartiers, en partenariat avec les acteurs de proximité
- Expérimenter une offre de proximité de lecture publique via la mise en place de « points Lecture »



3

Soutenir et accompagner un environnement propice à la création

La présence d'une communauté d'artistes sur un territoire est l'un des meilleurs gages de la vitalité de celui-ci, et la plus sûre manière d'ancrer la culture dans la ville. C'est pourquoi la politique culturelle entend nouer avec les artistes un dialogue renouvelé et jouer pleinement son rôle de soutien et d'accompagnement, dans une logique d'écosystème.

● Soutenir la création artistique

Une ambition : soutenir et accompagner la dynamique de création de l'écosystème culturel et artistique bordelais dans son ensemble et rompre avec la logique événementielle et les injonctions productives.

Conforter et mieux valoriser les acteurs et les expressions culturelles déjà présents sur le territoire, libérer les artistes des contingences administratives, favoriser des temps longs de création et de vie des œuvres, faire émerger de nouvelles pratiques et de nouveaux territoires de création, mutualiser les moyens : tout cela favorisera une dynamique nouvelle, fondée sur la complicité et la complémentarité.

Nos engagements :



Favoriser l'accès aux événements et aux équipements culturels pour les artistes émergents

■ Créer un appel à projet de soutien aux projets émergents, expérimentaux ou d'opportunité ouvert à toutes les disciplines : musique, spectacle vivant, cinéma...

Mettre à la disposition des artistes de nouveaux espaces de pratique et de diffusion

■ Insuffler une nouvelle dynamique pour les espaces culturels municipaux (Théâtre La Pergola, Halle des Chartrons, marché de Lerme, etc.)

■ Optimiser l'occupation des bâtiments communaux en les mettant à disposition des artistes

Favoriser la mutualisation et l'interconnaissance

■ Encourager la mutualisation des ressources logistiques entre équipements culturels
■ Organiser des temps collectifs de rencontres par thématiques et par territoires

Action en cours :

Les Mardis du Forum : temps de rencontres mensuels et interdisciplinaires permettant aux opérateurs culturels, artistes et acteurs du champs socio-culturel de se connaître.

● Instaurer une nouvelle gouvernance pour une politique culturelle partagée

Une résolution : renouer les liens et restaurer la confiance entre la Ville et les acteurs culturels et les artistes.

Le service culturel municipal doit jouer auprès de ces derniers le rôle d'un centre de ressources et d'ingénierie à l'écoute des besoins, garant d'un accompagnement dans la durée.

Nos engagements :



Réformer les modalités d'attribution des aides et des subventions afin de consolider les relations avec les associations et de les inscrire dans la durée

■ Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs et les réinterroger périodiquement
■ Mettre en place de nouveaux critères d'attribution des aides publiques

Action en cours :

Réévaluation des aides 2022 en privilégiant les projets s'inscrivant dans une logique de territoire et répondant aux axes prioritaires de la feuille de route.

Faire du service public culturel municipal un outil d'accompagnement et de ressources pour les projets des acteurs culturels

■ Créer un portail numérique de l'offre artistique et culturelle
■ Créer un bureau de soutien et d'accompagnement à l'attention des opérateurs culturels
■ Renforcer le dialogue et la coopération avec les communes de la Métropole

Développer les coopérations internationales

■ Renouveler les coopérations culturelles avec les Villes jumelées et les Instituts étrangers à Bordeaux (Goethe Institut, Instituto Cervantes, etc.)

Retrouvez la version intégrale de la feuille de route sur bordeaux.fr et sur la plateforme participative participation.bordeaux.fr

12

13

QUELQUES CHIFFRES

5

ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX

2

10



7 **8**

bibliothèques municipales
Mériadeck (2^e de France), Bacalan, La Bastide, Bordeaux Lac/Aubières, Pierre Veilletet, Flora Tristan, Grand Parc, Jardin Public, Jean de La Ville de Mirmont, Saint Michel/Capucins ainsi qu'un bibliobus itinérant et une bibliambule.

Musées de France :
musée d'Aquitaine (musée Goupil, Centre Jean Moulin, Centre d'interprétation d'architecture et du Patrimoine) / musée et galerie des Beaux-arts / musée des Arts décoratifs et du Design / Muséum - Sciences et nature

Musée de France Centre d'art :
CAPC, musée d'art contemporain

Jardin Botanique

Conservatoire à rayonnement régional,
Conservatoire Jacques Thibaud (2 100 élèves)

espaces culturels
dont 3 théâtres (Halle des Chartrons, marché de Lorme, Mably-salle capitulaire et cour, Espace St Rémi, La Lucarne, L'Inox et La Pergola)

lieux de diffusion municipaux :
Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc, Base sous-marine

lieux municipaux
mis à disposition d'artistes ou d'associations pour des résidences, bureaux et ateliers (Bouguereau, Professeur Demons, Maison Bourbon, Annexe B, Capérans, rue Fieffé, Salle des Serrages, Hôtel des Sociétés Savantes...)

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux - ebabx	École supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine - éstba	Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

AUTRES ÉTABLISSEMENTS
La Cité du Vin (Fondation)
Les Bassins des Lumières (Délégation Service Public Culturespaces)
Les Archives de Bordeaux Métropole

FORUM DE LA CULTURE POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE



PATRIMOINE

Ville d'art depuis 1975 et Ville d'art et d'histoire depuis 2009

35 orgues municipaux
368 objets protégés (statues, tableaux... mais aussi grues des Bassins à flot)

«Bordeaux, port de la Lune» est inscrit depuis 2007 sur la liste du Patrimoine mondial

371 immeubles protégés au titre des Monuments historiques (2^e ville en France après Paris), dont 49 sont propriété de la Ville

3 églises sont également inscrites au Patrimoine mondial en tant que composantes du bien «Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France»

20 bâtiments labellisés Architecture contemporaine remarquable, dont 9 sont propriété de la Ville

STRUCTURES SOUTENUES PAR LA VILLE

Opéra National Grand théâtre et auditorium (orchestre symphonique, ballet et chœur)

Centre dramatique national TnBA

Centre de développement chorégraphique national : La Manufacture-CDCN

Scène d'intérêt national « art et création » (scène conventionnée) : Glob Théâtre

Scène de Musiques actuelles : Rock School Barbey

205 structures, compagnies ou associations culturelles

Plus de 80 résidences et ateliers

ESPACES PUBLICS DÉDIÉS À L'ACCUEIL DES FORMES ITINÉRANTES



La Place des Quinconces

L'Aire Rafaël Padilla : un espace de 2 000 m², dévolu à l'accueil de cirque de passage.

FORUM DE LA CULTURE POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTAGÉE

FORUM DE LA CULTURE

Le Forum de la culture a pour vocation de partager des attentes, des objectifs et une méthode de mise en œuvre et de suivi entre élus, services de la ville, citoyens, artistes et tous les acteurs du champ culturel au sens large. Cette expérience démocratique, qui se déroulera pendant toute la durée du mandat, a déjà réuni 3 000 personnes participantes.

La première année en chiffres

- **10 entretiens** : 60 artistes, artistes et opérateurs culturels et universitaires
- **5 ateliers de travail** (dont 1 avec les membres du Conseil municipal) : plus de 400 participants
- **3 groupes de discussions / 34 participants** (habitants, opérateurs culturels et artistes, acteurs du champ éducatif, social et touristique, associations œuvrant contre les discriminations et pour la diversité et l'inclusion dans le secteur culturel).
- **1 plateforme participative** : participation.bordeaux.fr
- **Une boîte à idées** : 121 contributions individuelles
- **Un questionnaire ayant totalisé 2 204 réponses**
- Des ressources documentaires et comptes rendus des groupes de discussions / ateliers / conférences
- **1 série de 7 «micros-trottoirs»** en vidéo
- **37 permanences dans les 8 quartiers de Bordeaux**
- **7 ateliers avec des acteurs de proximité**
- **5 rencontres-débats** proposées en visio-conférence
- **8 ateliers interprofessionnels thématiques** ayant réuni plus de 200 participants

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus, synthèses, rencontres et contributions, ainsi que des ressources documentaires sur la plateforme participation.bordeaux.fr

Charte égalité femmes/hommes des établissements culturels de la ville de Bordeaux

Considérant,

- la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui prévoit dans son article 1^{er}, que les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques portées avec notamment « des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres » ;
- les rapports annuels de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication faisant état des progressions en la matière et des disparités persistantes depuis 2013 ;
- la feuille de route Egalité 2018-2022 du ministère de la Culture ;
- La charte d'engagement pour l'égalité femmes-hommes dans les industries culturelles et créatives créée lors du Forum Génération égalité à Paris en juin 2021 ;
- l'implication de la Ville de Bordeaux, qui affirme la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au rang des priorités de son projet de mandature. Cette volonté se traduit par la mise en place d'actions et le soutien d'initiatives en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la prise en compte de la question du genre dans chaque politique publique (démarche de budgétisation sensible au genre, renforcement des indicateurs dédiés au genre, systématisation des critères d'égalité femmes hommes et de lutte contre les discriminations dans les clauses d'attribution de marchés publics et des délégations de service public, diffusion d'une culture de l'égalité, renforcement de l'égalité femmes hommes dans le champ professionnel). Pour ce faire, la Ville s'appuie sur sa Mission Egalité, Diversité de la Direction Générale des Solidarités et de la Citoyenneté qui intervient au côté de l'ensemble des directions opérationnelles.

La Ville s'engage avec détermination pour la promotion des droits des femmes et pour l'égalité réelle entre femmes et hommes.

Cette priorité est rappelée dans le cadre du plan d'action pour une politique culturelle partagée 2021-2026, et se traduit également par la mise en place d'une démarche intégrée de l'égalité et le questionnement des dépenses publiques sous le prisme du genre. Cet enjeu irrigue l'ensemble des projets des établissements culturels de la Ville, qui instaure en conséquence la présente charte. La Ville développe notamment des parcours thématiques sensibilisant aux questions d'inégalité entre les genres. Elle organise également, simultanément aux Journées du patrimoine, les Journées du matrimoine : réhabiliter ce terme employé dès le Moyen Âge est une manière de revaloriser l'héritage culturel des femmes. La Ville incite les opérateurs culturels privés à faire progresser, de la même façon, l'égalité femmes-hommes dans leur fonctionnement et leurs programmations. Des noms de rues, places et lieux seront attribués à des femmes restées dans l'ombre de l'Histoire afin qu'elles puissent servir de modèles aux nouvelles générations.

Les Etablissements culturels de la Ville de Bordeaux s'engagent à :

A. Porter les valeurs d'égalité femmes-hommes

- 1- Inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs orientations stratégiques et au sein des projets scientifiques (Projet Scientifique et Culturel pour les musées, Projet Culturel scientifique Éducatif et Social pour les bibliothèques, Projet d'établissement pour le Conservatoire, etc.) de chaque établissement ;
- 2- Déployer une communication interne et externe inclusive, exempte de stéréotypes et valorisant les femmes et les hommes dans toute leur diversité ;
- 3- Développer et animer des partenariats autour de cette thématique en lien avec des associations reconnues comme expertes dans le domaine ;

B. Garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la programmation, à l'enseignement et aux pratiques artistiques et culturels

- 4- Tendre progressivement vers la parité concernant les artistes et les auteurs, et au-delà, toutes et tous les intervenants (conférences, ateliers pédagogiques, rencontres, master classes, jurys etc.) en fixant des objectifs de progression lorsqu'un fort déséquilibre est constaté ;
- 5- Développer une politique d'acquisition et d'emprunts volontariste pour favoriser l'entrée d'œuvres et de travaux de femmes au sein des collections ;
- 6- Développer une politique d'exposition temporaire qui intègre l'égalité femmes/hommes et valoriser les artistes ou les scientifiques femmes dans les parcours permanents ;
- 7- Développer les références bibliographiques relatives aux artistes et aux autrices femmes dans les bibliothèques et librairies des musées ;
- 8- Intégrer dans la politique formalisée d'acquisition des bibliothèques un axe de développement des collections spécialisées concernant l'égalité femmes/hommes.
- 9- Viser la mixité des élèves au sein de toutes les disciplines enseignées au Conservatoire (danse, musique et théâtre) en luttant contre les stéréotypes genrés.

C. Restituer une histoire mixte et lutter contre les stéréotypes de genre

- 10- Rétablir la contribution des femmes à l'histoire, la création artistique, la recherche scientifique et à la société, à travers les collections et les actions portées ;
- 11- Rechercher à traduire dans les expositions, par un meilleur équilibre entre les représentations de femmes et d'hommes, la réalité historique dans son ensemble et sa diversité, à travers des œuvres, documents, objets... ;
- 12- Restituer le rôle historique des inégalités femmes-hommes dans la fabrication de déséquilibres sociétaux, des représentations essentialistes et des stéréotypes et s'interroger sur le vocabulaire utilisé ;
- 13- Favoriser une diversité qui donne une visibilité aux femmes dans les productions éditées (catalogues et textes d'accompagnement) ;
- 14- Développer des outils de médiation et ateliers spécifiques sur le genre à travers l'histoire, les droits des femmes et les inégalités femmes-hommes ;
- 15- Proposer des parcours d'éducation artistique et culturelle œuvrant pour l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes
- 16- Produire des contenus spécialisés à vocation pédagogique à destination des classes maternelles et primaires, tels que des malles.

D. Adapter ses outils et ses méthodes de travail

- 17- Sensibiliser et former l'ensemble des agentes et agents des établissements culturels aux problématiques de genre et d'égalité ;
- 18- Conduire une évaluation annuelle concertée des progrès entrepris en lien avec la mission égalité (intégrée au rapport en matière d'égalité femmes / hommes de la Ville) ;
- 19- Renseigner le genre des artistes, auteurs et personnalités dans les bases de gestion des collections et outils statistiques à la disposition des équipes pour permettre cette évaluation annuelle ;
- 20- Intégrer la problématique de l'égalité femmes-hommes parmi les éléments de conception et d'évaluation des projets ;
- 21- Faire mention de la charte dans les dossiers de candidatures, les conventions de partenariats, les contrats. En accord avec ces valeurs, écarter les propositions véhiculant des positions sexistes ;
- 22- Partager la charte avec les artistes, les personnalités ou leurs ayants-droits pour partager une communauté de valeurs ;
- 23- Lors d'appels à projets ou de tout autre processus de sélection, veiller à l'équilibre entre les candidatures d'hommes et celles de femmes et développer l'usage de listes restreintes paritaires avant le choix final.

D-2023/41
Bibliothèques de Bordeaux. Projet Culturel Scientifique
Educatif et Social. Approbation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les bibliothèques de Bordeaux se sont engagées dans une démarche collective pour la rédaction de leur nouveau Projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES), document d'orientation pour la période 2022-2026. Le précédent PCSES couvrait la période 2015-2020. C'est un document présentant ce que les bibliothèques ont l'intention de réaliser sur les 5 ans à venir, en mettant en valeur les enjeux locaux et les priorités choisies. Ce programme permet de piloter une politique culturelle d'établissement, dans le cadre des politiques publiques locales mais aussi nationales. C'est un instrument de dialogue et de négociation, une référence commune à toute l'équipe, et un outil de cadrage. Ce document est préalable et indispensable pour obtenir certaines aides, notamment celles du ministère de la culture ou de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Le PCSES s'insère dans le cadre de la feuille de route culturelle de la Ville de Bordeaux et répond à de grands enjeux contemporains comme les droits culturels ou la transition écologique et sociale. Il s'articule autour de trois grands axes de développement :

- 1 - Une bibliothèque surprenante
- 2 - Une bibliothèque accompagnante et émancipatrice
- 3 - Une bibliothèque inclusive

Une quarantaine de projets illustrent ces grands axes et ont été travaillés pour être mis en œuvre dans les 5 prochaines années.

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Bordeaux, premier réseau culturel de proximité, dessert une population de 261 000 habitants, au cœur d'une métropole de 28 communes et 805 000 habitants en pleine expansion démographique. Ce réseau, où travaillent 230 professionnels, comprend aujourd'hui 11 bibliothèques, sur 32 000 m² de superficie :

- 1 bibliothèque centrale : Mériadeck, la seconde bibliothèque municipale de France en surface² (27 000 m², 11 niveaux de bâtiment, ouverte en 1991)
- 9 bibliothèques de quartier (Bacalan, Bastide, Bordeaux-Lac, Capucins/Saint-Michel, Flora Tristan, Grand Parc, Jardin Public, Jean de La Ville de Mirmont, Pierre Veilletet)
- 1 bibliothèque mobile qui dessert 6 sites à travers la ville

On peut ajouter également la bibliothèque numérique dénommée Sélééné, accessible par le portail bibliotheque.bordeaux.fr. Donnant aujourd'hui accès en ligne à plus de 500 000 images, elle permet de diffuser et valoriser, localement et à travers la planète, les grandes richesses patrimoniales de la Bibliothèque municipale classée de Bordeaux.

Cet ensemble offre 1 600 places assises et met à disposition 1,3 million de documents, dont 500 000 empruntables qui ont donné lieu en 2019 à plus d'1,2 million de prêts. Le nombre d'inscrits, est de 50 000 en 2020, avant la crise sanitaire. Elle présente un taux d'inscription de près de 20%, soit 9 points de plus que la moyenne des bibliothèques municipales des villes de plus de 100 000 habitants.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le Projet culturel scientifique éducatif et social élaboré pour les bibliothèques.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Délégation n° 41 : Bibliothèque de Bordeaux – Projet culturel scientifique éducatif et social.

M. Le MAIRE

Dimitri tu as la parole.

M. BOUTLEUX

J'enchaîne sur ce projet scientifique du réseau des bibliothèques municipales avec un programme d'actions qui, lui, court sur 2022 à 2026. C'est un document dont la forme est assez encadrée par le ministère de la Culture. C'est un document qui liste les axes prioritaires. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui, volontairement, je tiens à le préciser, ne liste pas tous les champs d'intervention du réseau des bibliothèques, mais dresse principalement des perspectives. Vous le savez, les bibliothèques déploient aujourd'hui tout un panel de services solidaires aux personnes et d'activités dans le champ de la vie quotidienne. Ce qui fait l'originalité d'un réseau de bibliothèques comme celui de Bordeaux, c'est d'être au plus près des besoins de la société et même dans une recherche prospective pour anticiper certaines évolutions. Ce document a été élaboré dans le cadre des grandes orientations politiques publiques locales, la feuille de route pour une politique culturelle partagée, le plan d'administration et Bordeaux Terre de solidarité entre autres.

Plusieurs axes que vous pouvez trouver dans ce document : le premier, sur la bibliothèque surprenante. Une priorité donnée là aussi à l'éducation artistique et culturelle, des projets d'exposition, d'activités ludiques et apprenantes, mais également investir et être présent sur l'espace public. Je vous informe, peut-être que vous ne l'avez pas encore vu, mais le bibliobus dont l'identité visuelle a été totalement revue. Je pense qu'aujourd'hui on ne peut plus le louper. La création de points de lecture également qui fait partie des objectifs. Des espaces en modernisation permanente pour répondre aux besoins comme par exemple la création d'un fablab prochainement. Une bibliothèque accompagnatrice sur l'éducation à l'évolution des médias, les formations. Le Directeur des bibliothèques me le disait encore récemment. Il est vrai qu'aujourd'hui les bibliothèques, on les trouve là où d'autres ne vont pas. C'est vrai qu'aujourd'hui sur la formation numérique, c'est bien les bibliothèques qui font le travail en proximité et on les remercie. Elles ne font pas que cela. Justement, je vous le disais, il y a vraiment un travail prospectif sur ce que l'on peut faire pour rendre le plus service à la société.

Égalité femmes/hommes avec des conférences, des débats, des ateliers pédagogiques, mais également l'accompagnement dans les demandes administratives, les accueils d'associations spécialisées, des écrivains publics, mais aussi des nouveaux services comme le prêt d'instruments de musique et prochainement de prêt d'objets.

C'est également une bibliothèque inclusive, comment rendre les collections les plus attractives, mettre en valeur son fonds patrimonial, car je le rappelle : oui, le livre demeure le vecteur central de l'accès à la culture et le cœur de l'activité des bibliothèques.

Autre point : le développement des politiques d'accueil de tous les publics dans leur diversité et le développement des événements et des démarches participatives.

Quelques actions concrètes dans ce projet :

- Accentuer l'offre d'aide à la population. J'ai largement insisté là-dessus ;
- Établir un programme plus ambitieux Hors les murs pour toucher les personnes et jeunes éloignés du livre et de la lecture ;
- Viser l'éco exemplarité ;
- Atteindre les objectifs EAC (Éducation artistique et culturelle) dans le cadre du label 100% EAC ;
- Proposer un programme ambitieux d'éducation aux médias et informations.
- Valoriser et donner à voir le patrimoine exceptionnel. Je vous rappelle que notre bibliothèque centrale de Mériadeck, la deuxième bibliothèque de France par son fonds patrimonial, récemment, on a eu l'exposition des Atlas de Mercator, par exemple, où on a pu mettre en valeur justement ce patrimoine exceptionnel ;

- Mais également continuer la modernisation du réseau avec la construction ou la rénovation de certaines bibliothèques ;
- Cibler au mieux les achats pour être le plus en phase avec les goûts et les pratiques d'aujourd'hui.

Alors, quels moyens pour cela ? Nous avons, dans notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), inclus certains projets structurants pour la modernisation du réseau : 9 millions pour la bibliothèque de Bacalan, et pour le Pôle culturel de la Benaugé, 13 millions. Également nous avons fait des demandes de budgets supplémentaires pour la mise en œuvre de projets comme les malles pédagogiques, les points lectures, des aides de l'État que nous avons sollicitées notamment pour le numérique et les nouvelles constructions. Une politique de formation pour accompagner nos agents. Je crois que l'on a aussi largement insisté là-dessus comme quoi le changement vient par la formation aux agents et la modification des fiches de poste pour s'adapter aux nouvelles commissions.

En conclusion, je tiens à préciser que ces travaux ont associé l'ensemble des équipes du réseau des bibliothèques municipales. Je tiens à les remercier chaleureusement pour la qualité de leurs travaux et pour leur implication au sein des différents quartiers de Bordeaux. Les bibliothèques de quartier et la bibliothèque centrale sont des établissements ressources très fréquentés et très appréciés par nos concitoyens et concitoyennes. Je pense que l'implication et la qualité de service de nos agents et agentes est une des raisons de cet attachement à notre réseau de bibliothèques municipales.

Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci, Dimitri. Je passe la parole à Delphine JAMET.

Delphine.

Mme JAMET

Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste remercier les équipes, Dimitri et vraiment l'ensemble de la DGAC (Direction générale des affaires culturelles) et des services de la bibliothèque pour ce travail rigoureux. Je voulais aussi les remercier puisque j'ai pu relire le document en amont, je vois qu'énormément de choses ont été reprises et notamment sur la constitution des objectifs avec des indicateurs de suivi qui ont été intégrés, et ce qui n'était pas le cas dans les PSC (Projet scientifique et culturel) précédents, ce qui va nous permettre de bien évaluer les politiques publiques mises en place par notre bibliothèque qui est exceptionnellement un service transversal. Je tiens vraiment à insister là-dessus, c'est-à-dire que les bibliothèques sont sur tout le territoire de la Ville de Bordeaux un lieu physique, permettent de toucher énormément de personnes. Donc, cette volonté dans la question de la relation usager notamment d'aller vers aussi de l'aide administrative, ces formations pour nos agents permettent d'accompagner les usagers qui viennent à la bibliothèque pour de l'aide administrative, et ce n'est pas négligeable. D'où la volonté qui a été mise en place quand on a eu des conseillers France relance pour le numérique. On en a obtenu cinq au départ, et on a choisi de les mettre dans les bibliothèques justement pour cela parce qu'effectivement ces conseillers sont au plus près des personnes sur l'ensemble du territoire et peuvent accompagner dans les démarches administratives. Aujourd'hui, c'est fondamental parce que la bibliothèque est un lieu d'accueil accueillant, ce qui n'est pas tout à fait toujours le cas dans les services publics, comme la Cité municipale, je vais le dire, et à l'Hôtel de Ville où finalement on est accueilli par des barrières au départ alors que dans la bibliothèque, non. Pouvoir aller dans une bibliothèque pour faire des démarches administratives me semble vraiment l'avenir de nos administrations. Je tiens donc vraiment à remercier les services pour cette orientation.

Sur le volet numérique, je tiens aussi à préciser que les orientations prises par les bibliothèques de Bordeaux sont aussi dans le cas d'un numérique maîtrisé et voulu, c'est-à-dire que l'on ne fait pas du numérique pour faire du numérique. On fait du numérique pour que cela soit un numérique utile, utilisable et utilisé. Je tiens à le rappeler ici de façon très affirmative et c'est important pour nous. Quand on a dans ce PSC, j'espère que vous le lirez tous, il y a des sujets, par exemple, autour du jeu vidéo. Et pourquoi on va se dire : pourquoi on met du jeu vidéo dans les bibliothèques ? Tout simplement parce qu'il faut un accompagnement à l'usage. C'est important, il ne faut pas nier les choses qui se passent sur notre territoire et pour nos enfants. Il faut accompagner ces usages. Il faut permettre à tous les enfants d'avoir accès aux jeux vidéo aussi, d'où le prêt de console. Ce qui est

très résilient en termes aussi de production de matériel informatique numérique. Un prêt de console, cela peut être utilisé par plusieurs personnes et cela évite aux personnes d'en avoir une chez eux sachant l'obsolescence de ce genre d'outil. Idem pour les jeux vidéo, les prêts, je pense que c'est vraiment important qu'il y ait cet accompagnement de la force publique dans ces usages parce que les jeux vidéo c'est quand même un secteur culturel très important et notamment à Bordeaux, je tiens à le rappeler aussi ici, qui font beaucoup d'effort pour aller vers la sobriété numérique. Je pense que c'est important d'encourager ce genre de chose.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Delphine. C'est très important effectivement ces précisions qui s'imposaient. Je te remercie d'être extrêmement vigilante pour respecter ces impératifs.

Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le projet de bibliothèques de Bordeaux que notre collègue, Dimitri BOUTLEUX nous a présenté est un très beau projet donnant à voir la qualité et la mobilisation des équipes et des services. L'ambition qui en ressort est de placer et de maintenir au cœur du projet le livre et l'accès à la lecture sous toutes ses formes. Par la diversification des offres, notamment autour de la musique ou encore des nouvelles technologies ou des jeux vidéo, comme l'a évoqué Delphine JAMET, il permet aussi de pouvoir faire découvrir de nouvelles pratiques culturelles tout comme il permet d'amener des publics nouveaux dans nos bibliothèques.

Le groupe communiste note aussi très favorablement tout le travail en direction des quartiers politique de la ville avec le projet d'un point de lecture cité Chantecrit ou un travail dans les quartiers qui se matérialise également avec des projets de construction de la Bibliothèque de Bacalan ou du Pôle culturel de la Benauge. En lien avec tout travail mené hors les murs, ces actions sont de nature à lutter contre les inégalités culturelles et sociales.

Au titre de ma délégation, handicap et lutte contre toutes les discriminations, je tiens également à souligner le travail mis en œuvre par les équipes des bibliothèques et de manière plus générale par l'ensemble des établissements culturels et par les équipes de la DGAC. Les équipes, tout au long de l'année, portent fortement aussi bien l'accès à toutes et à tous à l'offre et à la pratique culturelle que l'engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les discriminations.

Les exemples sont très nombreux et je reviendrai seulement ici sur le travail mené par les bibliothèques pendant le mois sur la Petite enfance qui portait notamment sur la lutte contre les stéréotypes de genre. Une des animations, un atelier de maquillage, a déclenché des réactions haineuses sur les réseaux sociaux portées notamment par la fachosphère. C'est l'occasion ici de rappeler l'engagement et le soutien de notre équipe municipale sur les actions portant l'égalité, la diversité et la lutte contre la discrimination. Mais, je regrettais que certains, hélas absents aujourd'hui, donnent écho aux paroles de haine de la fachosphère. C'est dommage vraiment que Monsieur FLORIAN ne soit pas là parce que je trouve qu'il flirte avec une dangereuse porosité avec les campagnes menées par l'extrême droite. À la suite de certains de ses tweets, je lui ai écrit en lui offrant un livre bienveillant. Ce livre s'appelle *Julian est une sirène* de Jessica LOVE, et c'est un livre souvent utilisé dans les lectures drag. J'espère que cette lecture lui sera plus bénéfique que celle des tweets haineux de la fachosphère. J'espère aussi que l'ensemble des élus des différents groupes de cette assemblée se mobilisera collectivement face à la montée des actes xénophobes, racistes, LGBT-phobes (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Rrans) et plus généralement face à toutes les haines. Certains ici sont déjà fortement engagés, Monsieur le Maire en premier lieu, nous devons collectivement poursuivre ce travail, car ces enjeux doivent dépasser nos divergences politiques pour travailler ensemble à une ville pour toutes et pour tous.

Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci Olivier. Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Une intervention relativement brève pour de nouveau vous féliciter pour ce document et pour les projets qu'il porte. C'est super. C'est très bien. C'est plein d'initiative que l'on soutient. Le fait de faire des expositions Hors les murs, c'est une très, très bonne idée. Donc, bravo. Profitons-en, ils ne sont pas là encore une fois, félicitons-nous. Enfin, on vous félicite.

On voulait aussi remercier tout le travail qui est effectué par les bibliothécaires. Effectivement, c'est phénoménal, et on peut dire qu'à Bordeaux cela fonctionne très bien, que les gens sont très contents d'avoir ces bibliothèques de quartier qui fonctionnent très bien, où ils sont bien accueillis, écoutés, accompagnés comme tu le disais tout à l'heure, Delphine. Il y a un vrai boulot qui est fait et qui est fait avec passion, je pense, par les gens qui sont concernés parce qu'ils se sentent soutenus par la Mairie. Vous leur proposez des projets intéressants dans lesquels ils peuvent s'investir et non pas simplement obéir, mais participer pleinement à ces projets. Donc, c'est bien de les valoriser comme vous faites. On vous soutient sur ce projet-là, il n'y a aucun souci.

Pour vite rebondir sur ce que tu disais, Monsieur ESCOTS, par rapport aux discriminations, au racisme, à la montée de la haine des groupes d'extrême droite, je vais redire ce que j'ai déjà dit brièvement devant le planning familial, c'est-à-dire que oui, effectivement à Bordeaux, il y a une forme d'inquiétude et qui est justifiée par les attaques qui ont subi le planning familial, l'ASTI (Association de solidarité avec tous les immigrés), divers locaux associatifs ou syndicaux qui ont été tagués et recouverts par des propos racistes haineux qui ne posaient aucune ambiguïté sur leur provenance, on va dire. Encore une fois, je tiens à dire et à préciser que ces groupes haineux d'extrême droite ne font pas tout le racisme en France. Encore une fois, il ne s'agit pas, parce que l'on a à trouver des coupables, d'oublier que ce racisme est avant tout systémique et que le Front national n'est pas au pouvoir. Nous pouvons quand même voir que des lois plus ou moins racistes sont en train de se mettre en place, ou en tout cas que les gouvernements successifs ont pu faire vivre en France un sentiment islamophobe, par exemple, par les trois ans états d'urgence qui ont été promulgués par Monsieur François HOLLANDE avec ces contrôles et ces gardes à vue inopinés. Il y a eu plus de 3 000 procédures sous François HOLLANDE pendant les trois ans d'état d'urgence : 3 000 procédures qui ont concerné essentiellement les quartiers, 3 000 perquisitions qui au final n'ont abouti que sur trois procédures juridiques. On voit bien que le cadre de racisme, d'islamophobie n'est pas dû seulement à l'extrême droite qui n'est pas au pouvoir et qui ne fait pas ces lois racistes et xénophobes portées notamment par le gouvernement MACRON avec la loi Darmanin qui va durcir les conditions d'accueil des migrants, etc. Donc, encore une fois, oui, vigilance sur les groupes d'extrême droite effectivement, mais interrogeons ce racisme systémique qui se répand bien au-delà de la Droite et qui font que quand on est une personne racisée en France, le problème au quotidien, ce n'est pas le Front national, c'est ce racisme systémique qui a gangréné toute la société française.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci. Baptiste MAURIN.

M. B. MAURIN

Je ne souhaitais pas intervenir là-dessus, mais je veux quand même souligner que trois ans d'état d'urgence pour protéger la Nation, pour s'assurer de conserver une unité nationale globale qui a peut-être conduit à effectivement des arrestations qui peuvent être qualifiées ou considérées comme arbitraires, peu de mises en examen, mais pour s'assurer une protection, ne font pas des décisions de François HOLLANDE des décisions qui ont trait à des politiques de discrimination systémique. Je veux quand même le redire ici parce que l'on ne peut pas tout mélanger. Je ne prenais pas la parole pour dire cela.

Je prenais la parole plutôt pour dire que pour souligner le travail de la DGAC, du MADD parce que je

ne l'ai pas fait juste avant et des bibliothèques concernant notamment leur implication sur ces PSC qui s'emparent pleinement de la question d'éducation artistique et culturelle. Je voulais le souligner, et Dimitri veille au grain dans le travail avec toute l'équipe de la DGAC, Catherine DUPRAZ sur les rédactions de ces PSC à chaque fois pour que vraiment nos objectifs soient en permanence inscrits et soutenus. Là, les bibliothèques, j'insiste particulièrement parce que comme le dit Delphine, c'est une porte d'entrée souvent vers la question d'éducation artistique et culturelle. C'est l'accès aux livres. C'est l'accès à différentes pratiques artistiques aussi puisque maintenant avec les prêts d'instruments on permet aussi une démocratisation forte de pratiques nouvelles, mais je veux aussi dire que c'est un endroit d'éducation citoyenne très fort. Cela fait partie aussi des objectifs que l'on s'est fixé, que cette majorité se fixe de faire de ces lieux des points de rendez-vous où il y a une vraie éducation à l'image, aux réseaux sociaux, une éducation à la citoyenneté pour véritablement construire la cité de demain. Ce sont les objectifs que l'on défend. Ils se retrouvent dans ces PSC, et je voulais les souligner puisque c'est vraiment important, et c'est un travail de fond qui est conduit chez nous ici, la Petite enfance, Fannie LE BOULANGER, et l'Éducation, Sylvie SCHMITT et Dimitri BOUTLEUX. C'est un gros travail qui mérite d'être souligné.

M. Le MAIRE

Merci. Je vais dire à mon tour pour conclure que c'est une délibération majeure. Je suis heureux que l'on ait pu avoir ce débat de qualité, en plus en début de séance, et je remercie Dimitri et tout le service Culture et tous les élus aussi, tous ceux qui se sont investis autour de lui pour présenter cette belle délibération dont on peut être fiers.

Voilà, Madame la Secrétaire de séance. C'est moi qui la mets au vote ou je ne sais plus. Je mets au vote alors cette délibération en demandant qui vote contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire de séance.



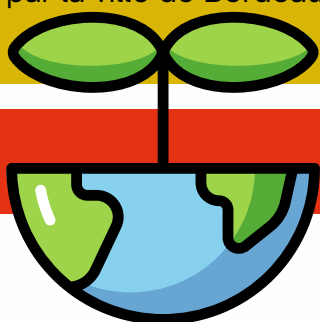
tout savoir sur **LE PCES** en deux pages

Mais c'est quoi au juste un PCSES ?

C'est le projet culturel scientifique éducatif et social. C'est un document présentant ce que l'on a l'intention de réaliser sur les 5 ans à venir, en mettant en valeur les enjeux locaux et les priorités choisies. C'est une référence commune à toute l'équipe de l'établissement et un outil de cadrage avec une liste d'actions à réaliser selon des axes de développement. Il est voté en conseil municipal.

Comment a t-il été écrit ?

Une phase de diagnostic interne a été menée avec l'ensemble du personnel afin d'établir un état des lieux. Les besoins de la population ont été analysés à partir de la démarche participative initiée en 2020 par la ville de Bordeaux, le Forum de la culture. Dans les discussions, avec les élus et l'Etat, les grands enjeux sociétaux ont été pris en compte, qu'ils soient locaux ou plus larges.



La transition écologique et sociale

L'urgence climatique et ses conséquences sociales, économiques et politiques font aujourd'hui partie des défis les plus importants à relever pour nos sociétés. Y répondre, c'est s'engager dans une profonde mutation de notre modèle économique et social et de nos modes de vie. Les bibliothèques, en tant qu'institutions publiques au croisement des différentes problématiques liées aux enjeux environnementaux et sociaux, ont pleinement leur rôle à jouer dans ces transitions.

Quels en sont les fondements ?



Les droits culturels

Par les collections, les animations, les accueils qu'elles proposent, les bibliothèques sont particulièrement à même de répondre aux besoins singuliers et évolutifs des personnes qui les fréquentent. Il s'agit de révéler des goûts et des besoins, sans jugement. Elles sont au service d'un principe énoncé dans la déclaration de Fribourg (2007) définissant les droits culturels : pouvoir choisir ses références (familiales, professionnelles, linguistiques, religieuses, etc.) ; faire des priorités et d'en changer ; accéder à l'éducation, à l'information, aux patrimoines.

Il s'insère aussi dans les objectifs...



De la convention signée avec l'Etat pour des objectifs précis concernant le **patrimoine** et le **numérique**



Du label BNR, **bibliothèque numérique de référence**, attribué par le ministère de la Culture.



Des documents cadres de la **ville de Bordeaux** : feuille de route culturelle, Bordeaux terre de solidarités, plan éducatif territorial, etc.

LES 3 AXES 2022-2026



Renouveler les formes de médiation

Education Artistique et Culturelle ● Mallettes thématiques Ludique ● Montagne autrement ● Offre familles



Investir l'espace public

Point livres ● Patrimoine itinérant ● Hors les murs Offre bibliobus ● Création artistique et littéraire



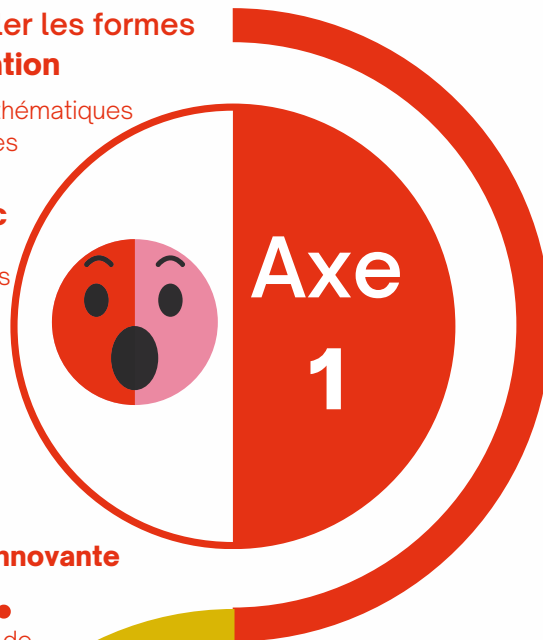
Déployer des espaces modernisés

Adaptation des espaces ● Fablab



Proposer une coopération innovante

Convergence des systèmes informatique ● Coopération avec les autres bibliothèques de la métropole



une bibliothèque **SURPRENANTE**

Donner des clés pour comprendre les enjeux sociétaux



Education aux médias et à l'information ● Egalité femmes/hommes ● Conférences/débats

Renforcer l'accompagnement de la vie quotidienne



Démarches administratives ● Prêt d'objets ● Ateliers de conversation

Etre actrice de la transition écologique



Eco-exemplarité ● Constructions frugales ● Ateliers Résilience alimentaire ● Stockage/conservation

Participer à la réussite scolaire et universitaire



Petite enfance ● Accompagnement scolaire Orientation/insertion ● Valorisation du Patrimoine



Rendre les collections plus attractives et plus accessibles

Politique documentaire ● Livres numériques Prêt facilité ● Valoriser les collections Parcours de visite ● Offres musique et films Patrimoine plus visible

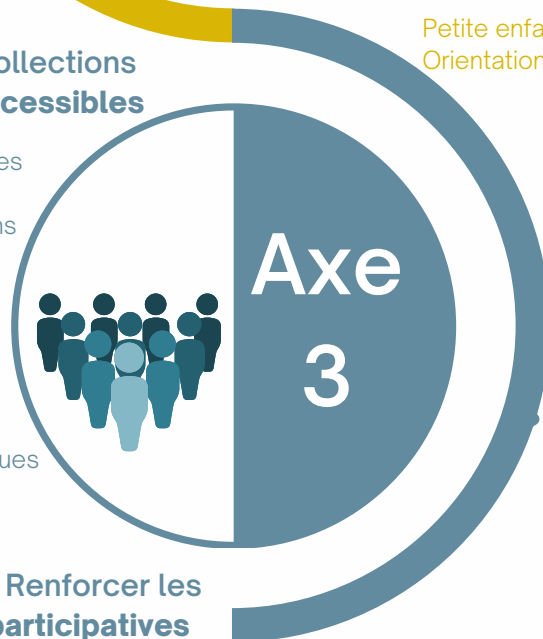
Développer une politique d'accueil de tous les publics



Coordination de l'accueil ● Accueil en langues étrangères ● Handicap et accessibilité



Axe 2



Axe 3

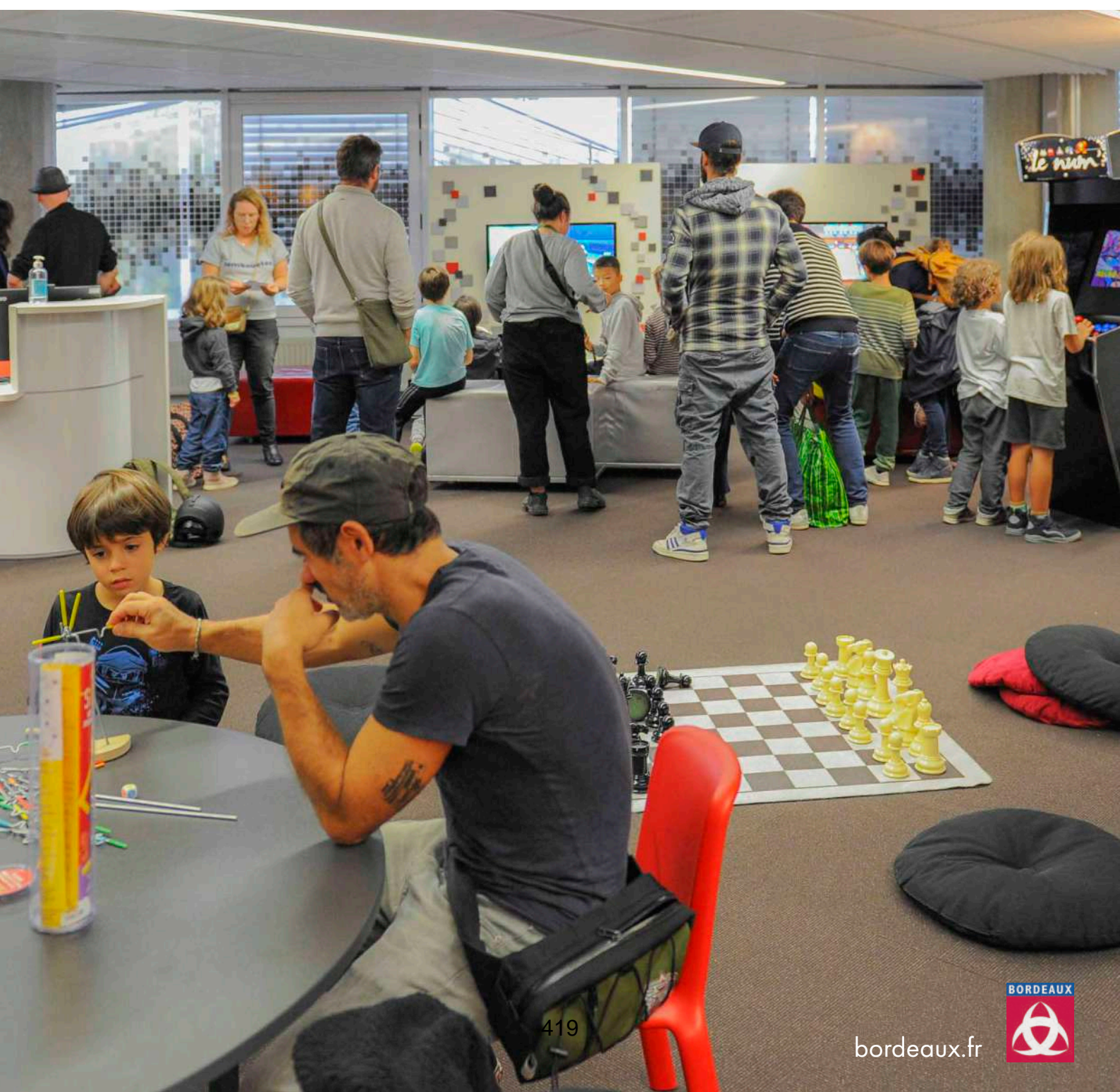
une bibliothèque **INCLUSIVE**



Renforcer les démarches participatives

Implication des usagers ● Echanges favorisés

PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE ÉDUCATIF ET SOCIAL 2022-2026



1. CONTEXTE p. 4

- **Méthodologie d'écriture du PCSES 2022-2026** p. 4
- **Le précédent PCSES 2015-2020** p. 4
- **Le projet d'administration pour Bordeaux** p. 6
- **La feuille de route culture de la ville de Bordeaux** p. 6
- **Un PCSES sous l'égide des droits culturels** p. 9
- **Les bibliothèques au service de la transition écologique** p. 10

2. UN ÉTAT DES LIEUX p. 12

- **La Bibliothèque de Bordeaux, une bibliothèque municipale classée** p. 12
- **Quelques données d'activité** p. 15
- **Les missions d'un grand réseau de lecture publique** p. 17
- **Forces et faiblesses de l'établissement** p. 18
- **La bibliothèque dans son environnement, un diagnostic** p. 18

3. PCSES 2022-2026 p. 24

- **Le projet en 10 actions phares** p. 24
- **Axe 1 : une bibliothèque surprenante** p. 26
- **Axe 2 : une bibliothèque accompagnante et émancipatrice** p. 45
- **Axe 3 : une bibliothèque inclusive** p. 63

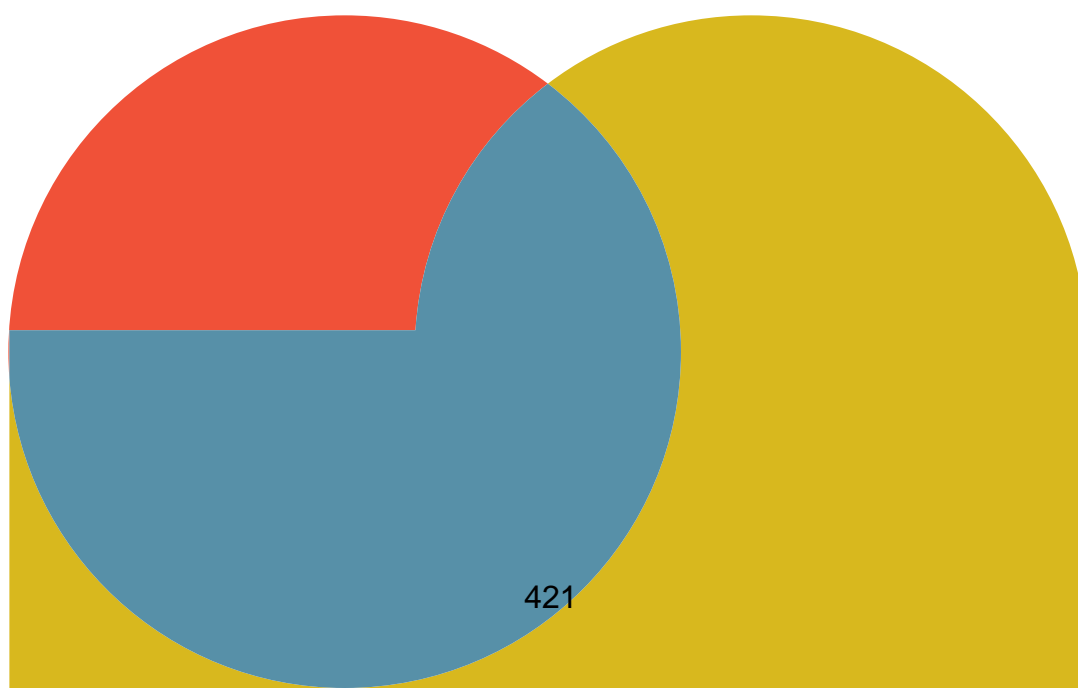
4. FOCUS

p. 76

- Le projet sous l'angle « Collections » p. 76
- Le projet sous l'angle « Numérique » p. 78
- Le projet sous l'angle « Patrimoine » p. 80
- Le projet sous l'angle « Développement des publics » p. 82
- Le projet sous l'angle « Immobilier » p. 84

5. CALENDRIER

p. 88



1. CONTEXTE

MÉTHODOLOGIE D'ÉCRITURE DU PCSES 2022-2026

Le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) vise à communiquer la vision de la bibliothèque telle qu'elle sera dans son environnement. C'est un document présentant ce que l'on a l'intention de réaliser sur les 5 ans à venir, en mettant en valeur les enjeux locaux et les priorités choisies. Ce programme permet de piloter une politique culturelle d'établissement, dans le cadre des politiques publiques locales mais aussi nationales. C'est un instrument de dialogue et de négociation, une référence commune à toute l'équipe et un outil de cadrage. Ce document est préalable et indispensable pour obtenir certaines aides.

A l'instar de la méthodologie utilisée pour la rédaction du premier PCSES et pour l'ouverture dominicale, des ateliers de réflexion ont été organisés entre février 2020 et mars 2021, une phase de diagnostic interne plus longue que prévue en raison des différents confinements. L'objectif était de dresser un portrait actuel des bibliothèques de Bordeaux au travers de la perception qu'ont les agents de leurs établissements.

21 sessions se sont tenues. Plusieurs thèmes rythmaient les séances afin d'organiser la parole. Au final, 190 agents ont pu s'exprimer sur les 230 que compte l'effectif de la bibliothèque soit 82%.

La phase de diagnostic a été complétée par les conclusions du forum de la culture. Les quatre grands thèmes étaient les suivants :

- Qu'est-ce que la bibliothèque municipale de Bordeaux ? La question des limites, des frontières.

- Les collections sont-elles en adéquation avec les pratiques culturelles d'aujourd'hui ?
- L'offre de services répond-elle aux besoins de la population ?
- Comment mettre davantage l'utilisateur au cœur de notre activité ?

Les axes stratégiques ont ensuite été définis en comité de direction et discutés en COPIL, un comité composé de : l'élue en charge de la création et des expressions culturelles, l'élue en charge de la petite enfance, l'élue en charge de l'éducation, l'élue en charge de l'accès au droit et des solidarités, l'élue en charge de l'administration générale et de la stratégie de la donnée, de la directrice générale des affaires culturelles de la ville de Bordeaux, ainsi que de son adjointe. Des discussions ont également eu lieu avec la conseillère livre et lecture du territoire (DRAC Nouvelle-Aquitaine).

Les actions concrètes ont, enfin, été travaillées dans une dernière grande phase participative, dans le cadre de réflexions internes aux équipes de l'établissement.

LE PRÉCÉDENT PCSES : 2015-2020

Le PCSES précédent, appelé alors projet culturel et scientifique (PCS), avait été fortement marqué par une restructuration en profondeur de l'organigramme de l'établissement afin de s'inscrire davantage dans les enjeux contemporains de la lecture publique. Des actions majeures ont été concrétisées durant ces 6 années.

L'adoption de la gratuité totale en 2015 et la modernisation du réseau ont entraîné une augmentation de 50% du nombre des inscrits (le seuil des 50 000 abonnés a été dépassé fin 2019, dont 80% de Bordelais et 20% venant d'autres communes).

Un effort soutenu a été consenti sur le plan

immobilier : construction de la bibliothèque Flora Tristan en 2013, rénovation de la bibliothèque Capucins/Saint-Michel en 2015, création de la bibliothèque Pierre Veilletet en 2019, modernisation des bibliothèques Grand Parc et de Bordeaux-Lac en 2018-2020. La bibliothèque a été labellisée « Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) » par l'État en 2015. L'aide de l'État a permis de développer l'offre en matière de médiation numérique, de déployer de nouveaux outils basés sur la technologie RFID (identification par radiofréquence), dont un robot-trieur à Mériadeck, et de poursuivre la numérisation des fonds patrimoniaux. L'expérimentation de l'ouverture dominicale de la bibliothèque Mériadeck a été lancée en 2019, pour une durée de cinq ans. Les horaires d'ouverture des bibliothèques de quartier ont été revus et harmonisés.

Un nouvel organigramme a été mis en place en 2017 pour développer la transversalité et renforcer notamment la médiation numérique, l'action culturelle, l'action éducative et la coordination des actions à destination des publics jeunes, l'offre ludique et l'inclusion sociale.

L'offre de service dans le domaine du ludique s'est accru avec pour point d'orgue l'ouverture en 2021 d'un espace Jeux à la bibliothèque Mériadeck.

L'offre à dimension sociale a également été plus investie : ateliers de conversation, permanences d'écrivains publics, conseils juridiques, etc. Dans le domaine patrimonial, la politique de numérisation des documents a pris une place très importante et la bibliothèque numérique Séléne a vu le jour, proposant des dizaines de milliers de livres, manuscrits, estampes, journaux en consultation.



LE PROJET D'ADMINISTRATION POUR BORDEAUX

Le projet d'administration se fonde notamment sur les enseignements du dernier baromètre social de la collectivité réalisé en 2019 et sur le Projet de mandature voté en conseil municipal le 30 mars 2021 qui est décliné en plan d'actions. Il mobilise les agents de la Ville et de son CCAS ainsi que ceux des services communs qui assurent le service aux Bordelais.

Le PCSES de la bibliothèque est totalement en phase avec l'objectif principal du projet d'administration : « faire ensemble la ville solidaire, grande nature, conviviale, créative et riche de diversité ».

Le projet d'administration comprend 12 objectifs communs à l'ensemble des services. Ils composent le socle commun des projets de chaque direction et sont fondés sur 3 piliers :

- Le projet politique de la municipalité élue en 2020
- Ce qui résulte des attentes des agents
- Ce qui résulte du contexte

Les 12 objectifs :

1. Adapter la ville au dérèglement climatique et faire notre part pour atténuer le changement climatique.
2. Donner la parole aux habitants, aux usagers de la ville, à chaque occasion, partager les décisions, faire la ville ensemble.
3. Agir en proximité, en ajustant le service en fonction des besoins des habitants.
4. Faire de Bordeaux une ville agréable à vivre pour tous.
5. Simplifier les procédures et décentraliser la décision.
6. Dialoguer et adapter l'organisation dans la fonction RH, animer une démarche de qualité de vie au travail.
7. Toujours revenir au sens des actions, clarifier les objectifs et les responsabilités.
8. Soigner les moments collectifs, les moments de partage du sens et de nos réussites.
9. Évaluer et mesurer nos actions, consulter les agents, partir de parcours d'usagers.
10. Faire des économies pour garder un budget en équilibre.
11. Écouter et s'adapter ensemble pour rester performants, accessibles et crédibles.
12. Tirer parti du numérique pour être plus accessibles et plus efficaces.

LA FEUILLE DE ROUTE CULTURE DE LA VILLE DE BORDEAUX

Le Forum de la culture organisé en 2020-2021 a permis de préciser ou de faire évoluer les orientations énoncées dans le projet de mandature. La feuille de route en est le premier résultat concret : plutôt qu'une liste d'actions exhaustive, elle entend affirmer une vision stratégique et une méthode. Son ambition est d'inscrire au cœur même de l'action municipale une politique culturelle responsable et solidaire ; une politique qui, par la priorité qu'elle accorde à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et aux enjeux de proximité, articule étroitement cohésion sociale et cohésion territoriale. Responsable, car cette politique culturelle s'inscrit dans un souci permanent de respect de l'environnement et prend en compte les contraintes fortes, notamment financières, qui pèsent sur la Ville.

Ces contraintes impliquent d'inventer de nouvelles modalités de production et de diffusion, mais aussi de diversifier les sources et les types de financements.

Solidaire, enfin, car cette politique culturelle est le fruit d'un travail collectif mû par la conviction que la culture est un instrument privilégié du vivre-ensemble. La culture irrigue non seulement la ville, dont elle symbolise l'identité, mais elle nourrit aussi la vie de chacune et de chacun. Parce qu'elle est par excellence porteuse de valeurs de justice, d'ouverture, de générosité et de créativité la culture doit jouer pleinement son rôle dans la lutte contre toutes les inégalités et dans la construction d'une ville apaisée, équitable et durable ; dans l'invention, en somme, de ces nouveaux « communs » sur lesquels nous pourrions bâtir ensemble la cité.



3 AMBITIONS, 8 OBJECTIFS, 25 ENGAGEMENTS, 84 ACTIONS

AMBITION 1 : garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle

- Objectif 1 : promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie
- Objectif 2 : privilégier une culture solidaire et responsable
- Objectif 3 : faire culture ensemble
- Objectif 4 : donner toute sa place à la jeunesse

AMBITION 2 : faire de l'art et de la culture des leviers de transformation urbaine

- Objectif 5 : faire vivre la culture dans chaque quartier de Bordeaux
- Objectif 6 : encourager la culture partout, dans l'espace public et hors les murs

AMBITION 3 : soutenir et accompagner un environnement propice à la création

- Objectif 7 : soutenir la création artistique
- Objectif 8 : instaurer une nouvelle gouvernance pour une politique culturelle partagée

Le PCSES s'inscrit dans le cadre d'autres grands programmes de la ville, dans les champs du numérique du social (*Bordeaux, Terre de Solidarités*, le schéma communal des solidarités), ainsi que de l'éducation (plan éducatif de territoire, le PEDT).

Ateliers philo devant la bibliothèque Mériadeck à l'occasion de la Fabrique du citoyen



UN PCSES SOUS L'ÉGIDE DES DROITS CULTURELS

Les bibliothèques s'engagent résolument en faveur des droits culturels. Troisièmes lieux naturels, il y fait bon tisser des liens. Correspondant à la définition qu'en donne le sociologue américain Ray Oldenburg (*The great good place*, 1989), à mi-chemin entre le travail ou le foyer, elles sont la version familiale, culturelle et ludique du troquet d'antan. Elles ne sont plus les temples silencieux du savoir qui avaient pour mission « de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent » (décret fondateur du ministère de la Culture, 24 juillet 1959). Depuis 1959, de bibliothèques, elles sont devenues médiathèques, ludo-médiathèques, bricothèques... Les collections proposées ne sont plus les mêmes et les professionnels non plus. Les bibliothécaires ne sont plus ceux de 1959 qui, institués d'une mission prescriptive, pouvaient intimider voire décourager la découverte culturelle, perpétuant ainsi la distinction sociale et la reproduction des inégalités culturelles. Ainsi en témoigne un passage de *La place*, roman de 1983 écrit par la désormais prix Nobel de littérature, Annie Ernaux :

« Un dimanche après la messe, j'avais douze ans, avec mon père, j'ai monté le grand escalier de la mairie. On a cherché la porte de la bibliothèque municipale. Jamais nous n'y étions allés. Je m'en faisais une fête. On n'entendait aucun bruit derrière la porte. Mon père l'a poussée, toutefois.

C'était silencieux, le parquet craquait. Deux hommes nous regardaient venir depuis un comptoir très haut barrant l'accès aux rayons. Mon père m'a laissé demander : « on voudrait emprunter des livres. » L'un des hommes aussitôt : « qu'est-ce que vous voulez comme livres ? » À la maison, on n'avait pas pensé qu'il fallait savoir d'avance ce qu'on voulait, être capable de citer des titres aussi facilement que des marques de biscuits.

On a choisi à notre place. Nous ne sommes pas

retournés à la bibliothèque. C'est ma mère qui a dû rendre les livres, peut être avec du retard. »

Il faut aujourd'hui lire l'évolution du métier à l'aune de la Déclaration de Fribourg, (2007). Cette dernière est le fruit d'un travail de repérage et d'explicitation des occurrences de la notion de « droits culturels » dans les déclarations universelles des droits humains. Elle décline 8 droits culturels :

Article 3a - Choisir et respecter son identité culturelle

« L'identité culturelle est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité »

Déclaration de Fribourg, art.2, b.

Il s'agit ici de pouvoir choisir ses références (familiales, communautaires, professionnelles, linguistiques, religieuses, etc.) ; de faire des priorités et d'en changer ; d'accéder à l'éducation, à l'information, aux patrimoines. L'identité est reconnue comme un processus en perpétuel mouvement, évolution.

Article 3b - Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures

Article 3c - Accéder aux patrimoines culturels

Article 4 - Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles

Article 5 - Participer à la vie culturelle

Article 6 - S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

Article 7 - Participer à une information adéquate (s'informer et informer)

Article 8 - Participer au développement de coopérations culturelles

Par les collections, les animations, les accueils qu'elles proposent, les bibliothèques sont particulièrement bien placées pour répondre aux besoins singuliers et évolutifs des personnes qui les fréquentent. Il s'agit de révéler des goûts et des besoins, sans jugement, pour permettre à l'autre d'advenir.

Depuis 2022, les bibliothécaires sont engagés dans un cycle de formation auprès du

Laboratoire de transition vers les droits culturels. Le Laboratoire est un collectif bordelais, porté par l'association La Halle des Doves « qui réunit des personnes souhaitant œuvrer à une meilleure prise en compte de ce référentiel éthique dans les politiques publiques » @Forum de la culture. Se former est important car, comme le souligne Jean-Michel Lucas (universitaire engagé dans la défense des droits culturels des personnes) dans chacune de ses interventions, cela demande de « changer de lunettes ». Car il faut voir avec les verres des droits culturels et faire l'effort de ne plus chausser ceux de la prescription ou de la catégorisation. Et c'est un exercice qui peut s'avérer difficile tant nous avons été façonnés par la vision d'André Malraux de la culture.

LES BIBLIOTHÈQUES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Service public nécessaire à l'exercice de la démocratie, les bibliothèques sont des lieux ressources pour se documenter, s'informer et se former sur les grands enjeux de notre temps. L'urgence climatique et ses conséquences sociales, économiques et politiques font aujourd'hui partie des défis les plus importants à relever pour nos sociétés. Y répondre, c'est s'engager dans une profonde mutation de notre modèle économique et social et de nos modes de vie. Les bibliothèques, en tant qu'institutions publiques au croisement des différentes problématiques liées aux enjeux environnementaux et sociaux, ont pleinement leur rôle à jouer dans ces transitions.

Les bibliothèques entrent pleinement dans le cadre du schéma communal *Bordeaux Terre de Solidarités* et notamment son axe 2 qui vise à l'émancipation personnelle et citoyenne qui sous-tend un accès généralisé et facilité à la culture, aux loisirs, à la participation citoyenne. Cette émancipation permet de tendre vers une égalité entre les citoyennes et les citoyens de toute la

Ville et de renforcer la cohésion sociale. Ainsi, un grand nombre d'actions menées par le réseau des bibliothèques s'inscrivent dans ce schéma communal voté lors du conseil municipal du 8 novembre 2022.

Mais également parce que les bâtiments qui les abritent consomment de l'énergie et qu'elles génèrent des activités qui ont un impact environnemental non négligeable. Mais aussi parce qu'elles ont une place de choix dans l'économie du partage et incitent à la réduction de la consommation. En prêtant des documents et des objets à de multiples publics et à plusieurs reprises pendant des années, elles favorisent les économies d'échelle et l'application de la théorie des « 3 R » : réduire, réutiliser, recycler. Ainsi, les auteurs de la *Famille zéro déchet : ze guide*, Jérémie Pichon et Bénédicte Moret, conseillent d'aller à la bibliothèque plutôt que d'acheter livres et jeux : « Nous, ce qu'on préfère, c'est la ludothèque et la bibliothèque. C'est Noël à chaque fois ! Cinq livres nouveaux chaque semaine, c'est pas la classe ? Ce qu'on aime surtout, en fait, c'est la nouveauté. Alors, plutôt que d'acheter et ranger sur l'étagère, loue-les à la biblio et la ludo, tu pourras avoir des trucs inédits sans avoir de déchets. »

Les bibliothèques de Bordeaux peuvent s'engager et contribuer à la transition écologique et sociale en agissant à trois niveaux :

- **Au niveau de l'impact environnemental de leur activité**

Les bibliothèques sont avant tout des sites physiques qui mènent des activités tertiaires, des activités de service. En cela, elles ont un impact écologique car elles occupent des bâtiments, consomment de l'eau, de l'énergie, génèrent des transports, effectuent des achats, produisent des déchets... De multiples actions lui permettront de réduire cet impact : diagnostic énergétique, recyclage des documents retirés des collections, travaux de rénovation, abaissement des températures de chauffe, construction de nouveaux bâtiments selon des normes environnementales de haut niveau, préférence

pour les circuits courts et les produits écologiques dans les achats de consommables, proposition d'une offre de restauration saine et bio, démarche de sobriété numérique...

- **Au niveau de leur mission éducative et d'accès à l'information et à la formation pour tous.tes**

Les bibliothèques jouent déjà un rôle, par le biais de leur offre documentaire et de leur programmation culturelle, de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Ateliers zéro déchet, recyclage, réparation de vélo, grainothèques, conférences sur la biodiversité... les actions sont nombreuses. Elles restent cependant peu visibles et pourraient être intensifiées pour faire des bibliothèques de véritables lieux ressources identifiés par toutes et tous sur la transition écologique et sociale.

- **Au niveau de leur rôle de facilitatrices et de créatrices de liens**

Les bibliothèques sont aujourd'hui des lieux de vie, des espaces d'échanges et de rencontres qui prennent place, dans la vie de l'individu, à côté du foyer et du lieu de l'activité professionnelle ou associative. Ce « troisième lieu », comme l'a théorisé le sociologue américain Ray Oldenburg, peut être vecteur de changement en

procurant des outils pour agir sur l'environnement social, culturel et politique des personnes. Les bibliothèques créent des moments de rencontre et permettent l'échange de savoirs et de savoir-faire pratiques. Proposer des espaces de réparation et de fabrication d'objets utiles au quotidien, des espaces propices à l'échange de compétences entre pairs, savoir orienter les personnes vers les bons interlocuteurs participent à des stratégies d'empouvoirement favorables à l'autonomisation et à la capacité d'action dans la société (en accord avec l'axe 1 du programme *Bordeaux Terre de Solidarités*).



2. UN ÉTAT DES LIEUX

LA BIBLIOTHÈQUE DE BORDEAUX, UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CLASSÉE

Le décret du 28 janvier 1803 constitue l'acte de naissance des bibliothèques municipales : à partir de cette date, c'est aux villes que revient l'entretien des bibliothèques publiques et la rémunération du personnel.

Mais la Bibliothèque de Bordeaux a des racines plus anciennes, qui remontent au 18^{ème} siècle.

Dès 1736, dans son testament, Jean-Jacques Bel, conseiller au Parlement de Bordeaux, décide de léguer à l'Académie de Bordeaux son hôtel particulier et sa bibliothèque personnelle afin d'y accueillir des lecteurs. C'est grâce à ce don fondateur que la première bibliothèque publique de la ville a pu ouvrir ses portes, en 1740. Des travaux d'agrandissement réalisés en 1769 ont même permis d'y construire la plus ancienne salle exclusivement dédiée à un usage de lecture publique en France. Au début de la Révolution, les collections comptent 20 000 ouvrages. La bibliothèque est ouverte du lundi au samedi (14h par semaine en hiver, 18h par semaine en été), jusqu'à la suppression de l'Académie en 1793.

L'autre événement déterminant pour les origines de la bibliothèque municipale est la nationalisation des biens du clergé et des émigrés sous la Révolution : les collections de 13 institutions religieuses (80 000 volumes) et celles de 29 émigrés (12 000 volumes) sont alors rassemblées dans le « dépôt littéraire » de l'ancien couvent des Feuillants (actuel musée d'Aquitaine).

Toutes ces collections constituent le noyau originel des collections de la nouvelle bibliothèque municipale, qui ne cesse de se développer tout au long du 19^{ème} siècle, attirant des lecteurs de plus en plus nombreux. Transférée à Mably en 1891, la bibliothèque se dote d'une grande salle de lecture de 80 places. Les collections continuent de s'enrichir grâce à des acquisitions remarquables (fonds de partition du Grand Théâtre en 1898, fonds Lafargue en 1909...), qui justifient en 1931 l'inscription de la Bibliothèque de Bordeaux parmi les 37 « bibliothèques municipales classées » de France.

Sous l'impulsion d'André Masson, directeur de la bibliothèque de 1934 à 1944, des innovations importantes sont introduites. Le premier catalogue sur fiches mobiles est rendu accessible au public en 1936. La première salle de lecture pour la jeunesse est ouverte en 1938. André Masson envisage même la création d'un premier réseau de bibliothèques de prêt, mais la guerre retarde sa réalisation : la toute première bibliothèque de quartier est ouverte cours Pasteur en 1944. Pour la première fois, la bibliothèque cesse d'être exclusivement dédiée à l'étude et la consultation sur place, mais s'ouvre à la lecture loisir, autorisant le prêt à domicile.

C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que la lecture publique prend un nouveau tournant et un nouvel essor. Louis Desgraves, directeur de la bibliothèque de 1947 à 1970, initie trois grands axes :

- l'enrichissement et la diversification des collections (si les acquisitions précieuses continuent de rythmer la vie de la bibliothèque, la place la plus déterminante est donnée aux collections courantes, pour satisfaire les besoins documentaires des adultes et de la jeunesse) ;
- la modernisation des locaux de Mably



(inauguration d'une salle de lecture de 300 places en 1963, création d'une nouvelle salle des catalogues en 1966) ;

- la création d'un réseau de bibliothèques de quartier : création d'une bibliothèque à La Bastide en 1948 (transférée dans de nouveaux locaux en 1959), à Son-Tay en 1953, à Saint-Augustin en 1954, à Carle Vernet en 1960, à Bacalan en 1964, à Grand Parc en 1969, aux Aubiers en 1975, à Bordeaux-Lac en 1984, à Saint-Michel en 1988, à Tauzin en 1990. Une bibliothèque spécialement dédiée aux enfants ouvre également ses portes à Jardin public dès 1949. La mise en place d'un bibliobus urbain à partir de 1963 et la création d'une « caravane bibliothèque » en 1973 permettent de compléter le maillage.

Mably devient trop exigu pour conserver le demi-million de documents patrimoniaux et les centaines de milliers d'ouvrages nécessaires à la documentation courante. Dans les années 1980, la bibliothèque prend un nouvel essor grâce à la construction d'un nouveau bâtiment tête de réseau : la bibliothèque Mériadeck. Dans le concours soumis aux architectes en 1981, il est précisé que le nouveau bâtiment devra être « attirant et très ouvert. [...] Il ne devra en aucun cas apparaître comme un silo à livres, un bâtiment administratif ou un temple de la culture. [...] ». Le nouveau bâtiment, construit par l'agence Trinqué, est inauguré en 1991. Célébré par la presse nationale comme un « Beaubourg du livre », c'est une sculpture de verre avant-gardiste, soutenue par une ossature

en béton. Avec une surface totale de 24 000 m², dont 3 850 mètres de rayonnages en libre accès, c'est alors la plus grande bibliothèque publique de France, qui joue le rôle d'une médiathèque aux services étendus et aux fonctionnalités innovantes : vaste bibliothèque musicale, nouvel auditorium de 100 places, salle d'exposition de 300 m², hébergement d'associations (vidéothèque Bordeaux Aquitaine, Centre de recherche et de ressource du livre, de la lecture et de la littérature d'enfance et de jeunesse, Société des bibliophiles de Guyenne...).

Depuis son ouverture au public, la bibliothèque Mériadeck a dû sans cesse se renouveler pour adapter son offre aux besoins des publics :

- intégration des nouvelles technologies dans l'offre courante : informatisation du catalogue à partir de 2003, lancement d'un portail métropolitain (Bib en ligne) donnant accès à des ressources numériques locales et nationales dès 2013, numérisation des fonds patrimoniaux et inauguration de Séléne, bibliothèque numérique patrimoniale, en 2015. En 2017-2020, le programme BNR (bibliothèque numérique de référence), a permis de donner une impulsion nouvelle aux équipements numériques en finançant des projets de grande ampleur : numérisation rétrospective massive (50 000 documents versés dans Séléne), installation d'un robot-trieur pour faciliter la gestion automatique des retours ;
- aménagement de nouveaux espaces pour mettre en valeur de nouveaux services ou améliorer la convivialité des locaux : inauguration d'un nouvel espace café-cafétéria au rez-de-rue ; création d'un « Espace Diderot » dédié à l'accueil des personnes à mobilité réduite, malvoyantes

ou malentendantes ; création d'un espace de consultation des archives du Web et de l'INAtèque ; création d'un espace jeux-vidéo et jeux de société ; création d'un studio de musique ; ouverture de salles de travail en groupe. Tous ces aménagements ont été rendus possibles grâce à la conduite de 3 chantiers de requalification, qui ont également permis la mise à niveau du bâtiment (mise aux normes de sécurité-incendie, construction de nouveaux magasins de stockage, révision complète du système de traitement d'air).

Parallèlement, le réseau s'est modernisé grâce à l'inauguration de la bibliothèque Flora Tristan en 2013 (en remplacement de l'ancienne bibliothèque Son-Tay), puis de la bibliothèque Pierre Veilletet (dans le quartier Caudéran, jusqu'alors dépourvu d'équipement de proximité) en 2019 : avec ses 1 600 m², son offre de 30 000 documents, ses services variés, Pierre Veilletet est immédiatement devenu la bibliothèque de quartier la plus dynamique du réseau en nombre de prêts.

Par ailleurs, des expériences de bibliothèques éphémères ont été développées au cours des 10 dernières années pour faciliter l'accès à l'offre de la bibliothèque dans tous les quartiers bordelais. Après les biblio.bato et les biblio.sport expérimentés dès 2011, une bibliambule mobile (kiosque de lecture ambulant) a été inaugurée en 2018.

Au cours de sa longue existence, la Bibliothèque de Bordeaux s'est efforcée de rester en phase avec l'évolution des pratiques culturelles, en développant continuellement son offre documentaire, ses services, sa politique d'accueil et d'animation. Simple bibliothèque d'étude à l'origine, elle est aussi devenue au cours du temps bibliothèque de prêt multimédia et multigénérationnelle, utilisant les nouvelles technologies, s'ouvrant à tous les domaines d'expression artistiques et culturels, proposant de nouveaux services d'accompagnement des personnes dans de nombreux domaines d'activité. La convivialité et l'innovation, qui étaient les maîtres mots du dernier PCSES, ont trouvé leur point d'orgue lors la « Nuit des bibliothèques », événement phare des bibliothèques de Bordeaux Métropole depuis la première édition de cette manifestation en 2017.

Magasin robotisé à la bibliothèque Mériaudeck de 1988 à 2008



QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉ

Les publics

- FRÉQUENTATION

2022 : 590 000 entrées

2019 : 638 000 entrées

- INSCRIPTIONS

2022 : 49 000 inscrits actifs*

2019 : 50 083 inscrits actifs

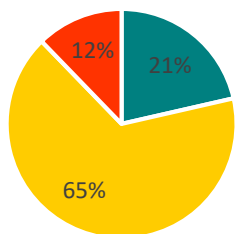
* Inscrits ayant emprunté au moins une fois dans l'année

2022 : 17 000 nouveaux inscrits

2019 : 17 000 nouveaux inscrits

Environ 900 organismes (comme des écoles, des associations, etc.) inscrits et actifs

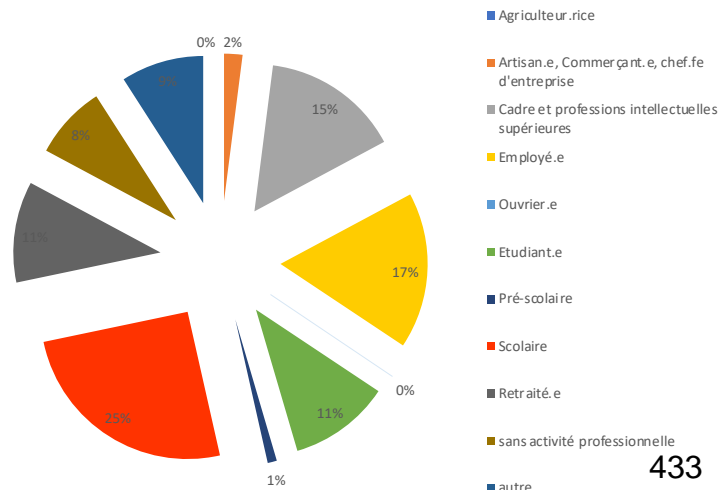
Qui sont les usagers des bibliothèques de Bordeaux ?



Répartition des inscrits par tranche d'âge

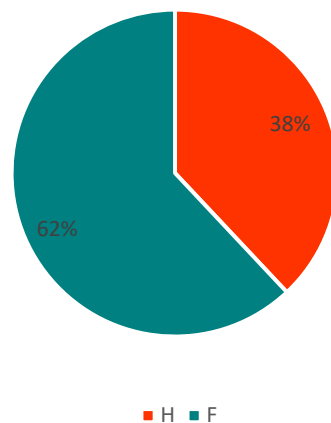
■ Enfant (0-14 ans) ■ Adulte (15-64 ans) ■ Senior (65 ans et +)

Répartition des inscrits par catégorie socio-professionnelle



433

Répartition des inscrits par genre



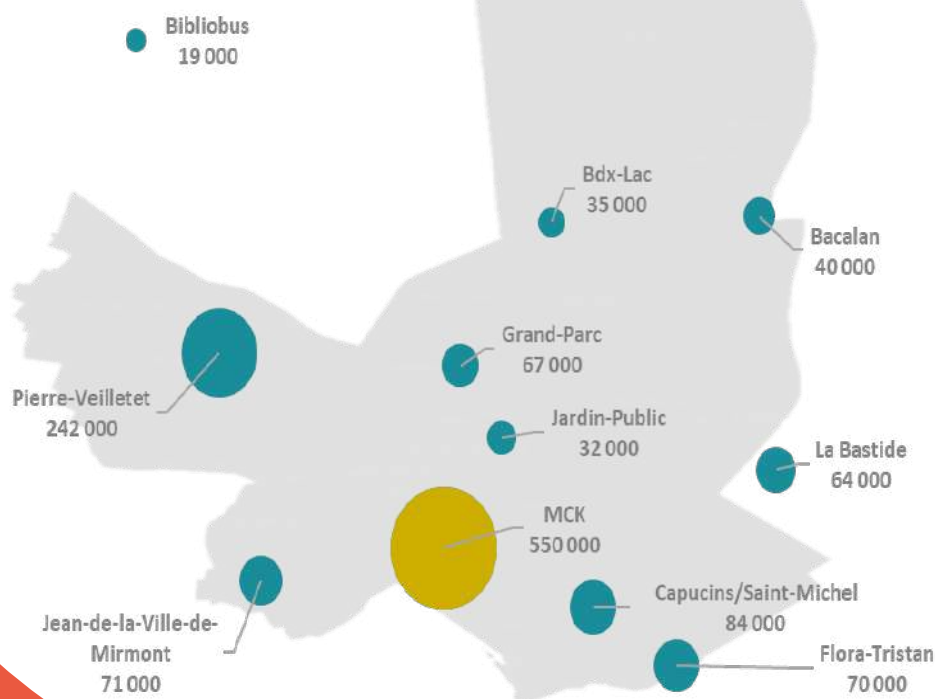
■ H ■ F

Le prêt des documents

2022 : 1 300 000 prêts

2019 : 1 320 000 prêts

Répartition des prêts par bibliothèque en 2022



L'activité des bibliothèques de Bordeaux a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid. La fréquentation, les inscriptions et les prêts n'ont pas retrouvé les niveaux enregistrés en 2019 et avant, même si les chiffres de 2022 sont encourageants.

Le rapport du ministère de la Culture « Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques française en 2020 et 2021 » du 1^{er} avril 2022 souligne que cette dynamique est à l'œuvre dans l'ensemble des bibliothèques françaises.

On notera toutefois que si les bibliothèques de Bordeaux se situent globalement dans la moyenne pour ce qui concerne l'évolution des prêts et des nouveaux inscrits entre 2019 et 2021, le rebond observé en 2021 pour la fréquentation est deux fois plus important à Bordeaux que pour l'ensemble des bibliothèques municipales et intercommunales françaises.

On constate par ailleurs une évolution dans la typologie des publics présents dans la bibliothèque et notamment une baisse importante du nombre de demandeurs d'emploi et dans une moindre mesure des retraités. Certains publics n'ont pas retrouvé le chemin des bibliothèques et une réflexion doit être engagée pour les reconquérir et en attirer d'autres.

LES MISSIONS D'UN GRAND RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Bordeaux, premier réseau culturel de proximité, dessert une population de 261 000 habitants, au cœur d'une métropole de 28 communes et 805 000 habitants en pleine expansion démographique. Ce réseau, où travaillent 230 professionnels, comprend aujourd'hui 11 bibliothèques, sur 32 000 m² de superficie :

- 1 bibliothèque centrale : Mériadeck, la seconde bibliothèque municipale de France en surface (27 000 m², 11 niveaux de bâtiment, ouverte en 1991)
- 9 bibliothèques de quartier (Bacalan, Bastide, Bordeaux-Lac, Capucins/Saint-Michel, Flora Tristan, Grand Parc, Jardin public, Jean de La Ville de Mirmont, Pierre Veilletet)
- 1 bibliothèque mobile qui dessert 6 sites à travers la ville

On peut ajouter également la bibliothèque numérique dénommée Séléne, accessible par le portail bibliotheque.bordeaux.fr. Donnant aujourd'hui accès en ligne à plus de 500 000 images, elle permet de diffuser et valoriser, localement et à travers la planète, les grandes richesses patrimoniales de la Bibliothèque municipale classée de Bordeaux.

Cet ensemble offre 1 600 places assises et met à disposition 1,3 million de documents, dont 500 000 empruntables qui ont donné lieu en 2022 à plus d'1,3 million de prêts. Le nombre d'inscrits, est de 50 000 en 2020, avant la crise sanitaire (49 000 aujourd'hui). Elle présente un taux d'inscription de près de 20%, soit 9 points de plus que la moyenne des bibliothèques municipales des villes de plus de 100 000 habitants. La Bibliothèque municipale de Bordeaux a élaboré début 2016 un Projet Culturel et Scientifique, selon trois axes de réflexion : pour une bibliothèque proche et conviviale, ouverte et plurielle, évolutive et expérimentale. La refonte de l'organigramme a été effectuée en 2017 pour prendre en compte ce projet, et à travers lui les évolutions du métier, des collections, des services aux publics, des

pratiques des usagers et des attentes sociétales. Les grandes missions sont celles des bibliothèques publiques (municipales, intercommunales et départementales) :

- Mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents, à des fins d'information, de loisir, d'éducation et de culture.
- Favoriser l'accès à l'information et former le public à son utilisation, sous toutes ses formes (imprimée, numérique, audiovisuelle).
- Fournir un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion (la bibliothèque comme lieu de vie sociale), et de débat citoyen.
- Contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle.
- Contribuer au développement de la lecture et à la lutte contre l'illettrisme.
- Soutenir la formation initiale et continue et l'autoformation.
- Aider la population dans ses démarches de la vie quotidienne.

À cela s'ajoute une mission patrimoniale spécifique à la richesse des fonds.

Le patrimoine de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, bibliothèque classée et dépositaire du dépôt légal imprimeur (DLI), comprend trois grands ensembles : le fonds ancien, rare et précieux ; le fonds régional, constitué progressivement en complémentarité avec les autres bibliothèques municipales patrimoniales de la région Aquitaine ; les ouvrages imprimés dans la région, via le dépôt légal imprimeur (DLI). Les missions transverses rejoignent désormais les missions générales de l'établissement : en plus de la conservation et de la préservation des documents, la bibliothèque a pour ambition de valoriser ces derniers au travers de plusieurs types d'actions : numérisation, éditorialisation web, accueil de groupes, expositions, rencontres, conférences, etc.

FORCES ET FAIBLESSES DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⊕ Un réseau couvrant l'ensemble du territoire et implanté dans les quartiers politiques de la ville
- ⊕ Un établissement très structuré avec des équipes formées et investies
- ⊕ Une politique constante de rénovation et de restructuration des bâtiments
- ⊕ Une large offre de service, dans le domaine éducatif et social
- ⊕ Un taux d'inscription très au-dessus de la moyenne des villes de + de 100 000 habitants
- ⊕ Une offre volontariste dans le domaine de l'inclusion numérique
- ⊖ Des volumes d'emprunts plus faibles que dans des réseaux de taille comparable
- ⊖ Des collections pas toujours adaptées aux pratiques culturelles, notamment du jeune public
- ⊖ Un déficit d'image sur le territoire de la ville
- ⊖ Une offre de service inégale selon les points du réseau de lecture publique
- ⊖ Une offre très structurée dans les bibliothèques, moins sur le « hors-les-murs »

LA BIBLIOTHÈQUE DANS SON ENVIRONNEMENT, UN DIAGNOSTIC

Une bibliothèque au cœur d'un territoire

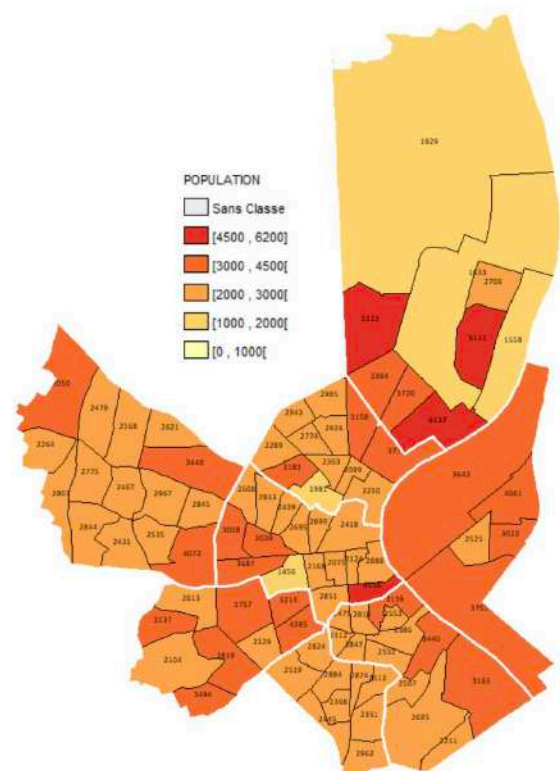
Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est un réseau de lecture publique municipal, maillant le territoire communal, mais au regard de l'importance de ses fonds et de son offre de service, le dépassant largement par sa politique partenariale et ses projets d'envergure nationale.

La ville de Bordeaux

En 2019, la commune comptait 260 958 habitants, soit une augmentation de 7,11 % par rapport à 2013. Après une période de rapide dépeuplement (266 662 habitants en 1968, 208 159 habitants en 1982) et d'importants travaux de rénovation des quartiers les plus anciens, la population de la ville centre recommence à augmenter. La commune de Bordeaux, qui a gagné plus de 33 000 habitants en 30 ans, connaît actuellement un essor démographique. Cependant, la population de Bordeaux reste relativement faible comparée

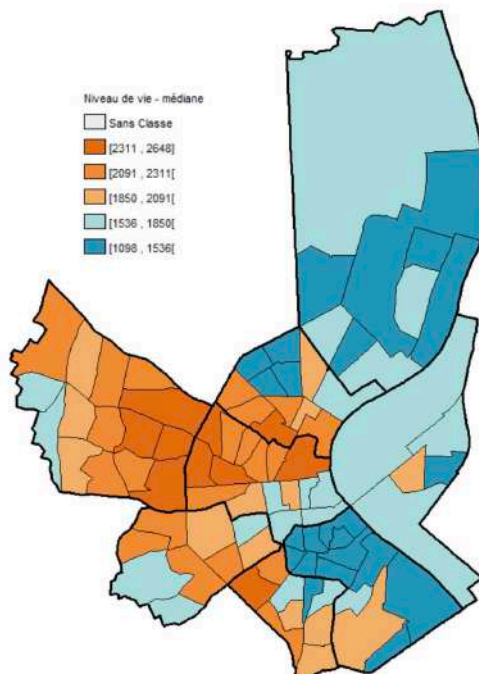
à son agglomération puisqu'en 2022, 30 % des habitants de l'agglomération vivent dans Bordeaux contre 45,3 % en 1968. Cela s'explique par la faible superficie de la ville, et par l'attractivité des communes métropolitaines limitrophes comme Mérignac ou Pessac, qui comptent chacune environ 65 000 habitants.

Les cartes sont issues de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) produite par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux en 2021.



Une population jeune

Selon les données INSEE de 2020, la population de la commune est très jeune. Le taux d'adolescents et de jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans est presque deux fois plus élevé que le taux national (30,1 % contre 17,5 %). Le taux de personnes d'un âge supérieur à 60 ans (18,8 %) est en effet inférieur au taux national (25,9 %). Si les 11-17 ans résident principalement dans les quartiers les plus familiaux (8% de la population de Caudéran et de la Bastide, 7,3% à Bordeaux Maritime). Ils représentent 6,3% de la population municipale. A contrario, les 18-24 ans résident dans des territoires proches des structures d'enseignement supérieur ou ceux où les transports et l'offre d'habitat satisfont à leurs besoins. Ainsi, à Bordeaux-Sud, 3 Bordelais sur 10 sont dans cette tranche d'âge. Généralement observée dans l'étude des populations étudiantes, la part des 15-24 ans révolus, reste significative. A Bordeaux (260 000 habitants), les résidents de 15 à 24 ans sont 53 000 avec une progression quinquennale de 2 500 personnes. Parmi ces 53 000 Bordelais, 13 000 n'habitaient pas Bordeaux un an avant. En moyenne, Bordeaux voit annuellement 25 000 habitants quitter la ville et 27 500 la rejoindre. Parmi ces nouveaux arrivants, 57% ont moins de 25 ans et 49% entre 15 et 24 ans.



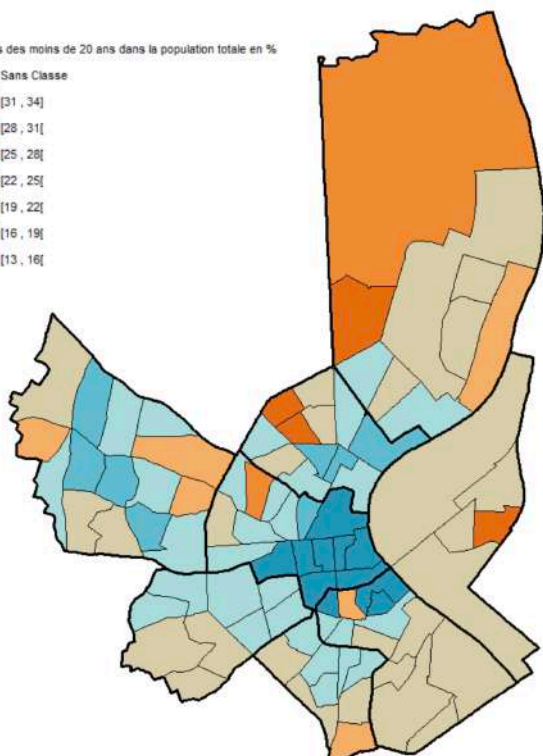
Si tous les étudiants de la métropole universitaire ne résident pas à Bordeaux, il semble néanmoins intéressant de considérer quelques données les concernant. En effet, tous passent, consomment, sont usagers des services et vivent la ville-centre. Les universités de Bordeaux, c'est :

- 56 000 étudiants dont 4% d'étudiants du troisième cycle et 15% d'Erasmus.
- 6 200 étudiants internationaux.
- 12 000 stagiaires de la formation continue.
- Une évolution de près de 16 000 étudiants en plus, en 10 ans.

Aux jeunes des universités, il faut ajouter près de 22 000 lycéens et collégiens poursuivant leurs études dans les établissements bordelais.

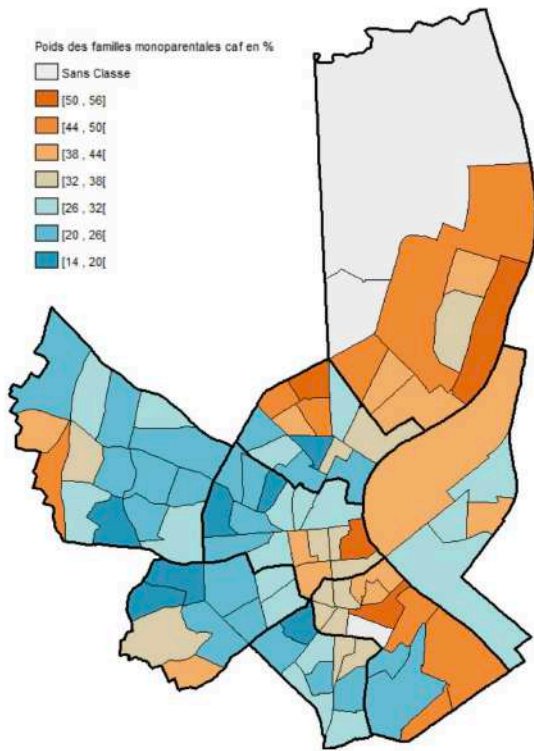
Une ville étudiante

Poids des moins de 20 ans dans la population totale en %



Les quartiers politique de la ville (QPV)

Le lien est fort avec les bibliothèques de quartier car nombre d'entre elles ont été créées au cœur de ces quartiers prioritaires (6 sur 9 bibliothèques de quartier). Les QPV sont au nombre de 6 en 2022 : Lac, nord Bacalan, Grand Parc, Saint-Michel, Carle Vernet et La Benaue. Des opérations de renouvellement urbain sont en cours, notamment dans le secteur Joliot-Curie rive droite qui doit, entre autres, redessiner le quartier de la Benaue avec un impact fort sur l'offre de lecture publique puisque le projet inclut la construction d'un pôle culturel comprenant une bibliothèque et une antenne du Conservatoire.



L'environnement culturel

La ville de Bordeaux propose une densité d'offre tout à fait exceptionnelle, dans un contexte de richesses patrimoniales reconnues internationalement (inscription du centre-ville au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO). La ville de Bordeaux consacre plus de 42 millions d'euros de son budget à la Culture, pour le fonctionnement de ses établissements en régie directe (musées, Conservatoire, bibliothèques...) ou ceux dont elle a la tutelle administrative (Opéra), mais aussi pour aider les associations du territoire (salles de spectacles, compagnies, festivals, etc). Les musées sont nombreux : musée d'Aquitaine, musée des Beaux-arts, musée des Arts décoratifs et du Design, CAPC-musée d'art contemporain, muséum Sciences et nature, musée national des douanes, Musée Mer Marine pour n'évoquer que les plus importants. Le site des bassins à flot est désormais un pôle d'attraction avec la Cité du vin et Les Bassins des Lumières.

Les festivals également, pratiquement tous partenaires de la bibliothèque : le salon du livre Escale du livre, Chahuts, (festival des arts de la parole), le FAB, (Festival International des Arts de Bordeaux Métropole), le FIFIB, (Festival International du Film Indépendant de Bordeaux), Lettres du monde, (rencontres avec des écrivains étrangers), Itinéraire des photographes

voyageurs, (festival de photographies) Gribouillis, (festival jeunesse et bd), et bien d'autres encore. Sur la scène musicale on notera le festival Bordeaux rock, l'école de musique Rock school Barbey et la salle des fêtes du Grand Parc. Enfin, le tissu de librairies est très dense : la librairie Mollat, très active également sur le champ culturel grâce à Station Ausone, la Machine à lire, Krazy kat, La mauvaise réputation, Le passeur, etc.

Bordeaux Métropole Des liens étroits

Cinquième agglomération de France, la population de Bordeaux Métropole est en constante croissance depuis trente ans. Outre ses atouts culturels et historiques, les récents aménagements de voiries, de quartiers résidentiels et des lignes de tramway rendent l'agglomération de Bordeaux attractive. 28 communes composent cet EPCI :



La loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 impose aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) d'établir un schéma de mutualisation entre l'EPCI et les communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement des conseils municipaux. Avec la mutualisation, les moyens de la commune et de la Métropole sont mis en commun afin de mettre en œuvre les compétences, mais c'est bien la commune qui reste décisionnaire des objectifs à atteindre sur son territoire. Ainsi la ville de Bordeaux a mutualisé les services ressources humaines, finances, techniques, et informatiques. Adopté fin



2014 par 27 communes sur les 28 que compte le territoire de la métropole, le schéma de mutualisation précise les principes de constitution des services communs, le périmètre des activités à exercer et le calendrier de mise en œuvre.

L'offre de lecture publique et la convergence des systèmes d'information

Les communes du territoire métropolitain disposent toutes, à l'exception de la ville de Saint-Aubin-du-Médoc d'une bibliothèque publique : 25 sont des bibliothèques municipales en régie directe, 2 associatives. Depuis les années 1990, de nombreuses médiathèques ont maillé le territoire. A l'automne 2022 a ouvert la dernière d'entre elles, la ludo-médiathèque de Bruges.

Un travail de coopération commence à émerger, notamment grâce à la Nuit des bibliothèques (voir ci-dessous). Trois fois par an, des réunions des directrices et des directeurs d'établissement sont organisées sous l'égide de la bibliothèque de Bordeaux pour échanger sur des sujets communs. Des projets sont parfois menés en commun, à l'instar d'une programmation Éducation aux Médias et à l'Information coordonnée par les bibliothèques de Bordeaux et la médiathèque de la Source au Bouscat, . Le projet de convergence des Systèmes d'Information des médiathèques, piloté par Bordeaux Métropole pour le compte des communes ayant mutualisé la compétence numérique, est entré en 2022 dans une phase opérationnelle. La Bibliothèque de Bordeaux a été très active dans ce projet et sera le premier établissement à bénéficier du nouveau système d'information (gestion de bibliothèque, portail web et gestion d'espace public numérique). Puis

viendront en 2023 les bibliothèques de Carbon-Blanc, Le Haillan, Le Taillan-Médoc et Floirac. Les bibliothèques de Talence, Bègles, Le Bouscat ont signifié le souhait d'être intégrées dans la prochaine phase.

La Nuit des bibliothèques

A l'instar de la Nuit européenne des musées, la Nuit des bibliothèques est un événement marqueur de l'année qui offre au grand public la possibilité de découvrir de façon originale les collections et les services des bibliothèques du territoire de Bordeaux Métropole. L'événement est pensé pour se déployer dans les bibliothèques du territoire métropolitain, municipales comme universitaires. L'organisation de cette soirée a permis des retombées importantes en termes d'image pour le réseau de ces bibliothèques, ce qui profite à l'image générale de la vie culturelle de Bordeaux Métropole : établissements plus attractifs, modernisation de l'image des bibliothèques, promotion utile de la diversité des services proposés souvent méconnus auprès du public, gratuité des événements...

La Nuit des bibliothèques a été menée en 2021 simultanément dans 28 établissements, sur 24 communes, la même soirée, ce qui est inédit sur le territoire et contribue de manière significative à la vitalité culturelle de territoire métropolitain. Cet événement permet d'identifier un réseau métropolitain de bibliothèques, et de valoriser les services existant sur le territoire. La Bibliothèque municipale de Bordeaux assure, en accord avec les autres communes, la coordination générale. Elle est chargée notamment des aspects transversaux de cette manifestation : coordination de la communication, interface avec les partenaires, organisation du parrainage et du

lancement. Elle est depuis lors organisée chaque année.

La bibliothèque et ses partenaires nationaux et internationaux

L'activité de la bibliothèque s'inscrit dans un paysage national marqué par la coopération. En raison de son statut de Bibliothèque Municipale Classée, des liens étroits existent avec le ministère de la Culture et la BnF, Bibliothèque nationale de France, au titre des pôles associés. La bibliothèque est pôle associée Dépôt légal : ces bibliothèques collectent le dépôt légal imprimeur et partagent avec la BnF la mission de conservation de la production éditoriale française. Elles sont résolument inscrites dans une démarche patrimoniale et nationale, mais sont également des partenaires numériques puisque, depuis 2013, elles donnent accès aux archives de l'internet de la BnF et contribuent à la constitution des collections.

La bibliothèque est membre du conseil de coopération de la BPI, bibliothèque publique d'information (centre G. Pompidou à Paris) en travaillant sur les questions sociales, handicap, ressources numériques, etc.

Le personnel, souvent plus spécialisé que dans des établissements plus petits, intervient régulièrement dans les organismes de formation ou à l'Université (CNFPT, INET, centres régionaux aux carrières des bibliothèques). Un travail étroit est également mené avec l'agence régionale ALCA.

La richesse de ses fonds patrimoniaux implique des relations avec des institutions étrangères, comme des bibliothèques universitaires (notamment celles qui conservent des fonds sur Montaigne et Montesquieu). En 2022, la bibliothèque a intégré avec le musée d'Aquitaine le programme Erasmus+ sur la question de la préservation du patrimoine.



3. PCSES 2022-2026

LE PROJET EN 10 ACTIONS PHARES

- Développer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
- Développer la présence du livre sur le territoire
- Développer les dispositifs Hors-les-murs : animations, numérique, patrimoine
- Inscrire la démarche environnementale au cœur des programmes de construction
- Favoriser la création artistique et littéraire au travers du projet « Pr Demons »
- Lancer un programme complet d'Education aux Médias et à l'Information (EMI)
- Intégrer de nouveaux espaces Fablab, création, fabrication et réparation
- Formaliser pleinement la politique documentaire et fluidifier le processus d'achat des documents
- Développer encore plus le rôle social des bibliothèques : accompagnement et accueil
- Vulgariser, faire connaître la pensée de Montaigne

AXE 1 : UNE BIBLIOTHÈQUE

SURPRENANTE

p. 26

Renouveler les formes de médiation p. 26

Investir l'espace public p. 33

Déployer des espaces modernisés p. 39

Proposer une coopération innovante p. 42

AXE 2 : UNE BIBLIOTHÈQUE

ACCOMPAGNANTE ET

ÉMANCIPATRICE

p. 45

Renforcer l'accompagnement concernant la vie quotidienne p. 45

Donner les clés pour comprendre les grands enjeux sociétaux p. 49

Participer activement à la transition écologique p. 52

Contribuer à la réussite scolaire et universitaire p. 58

AXE 3 : UNE BIBLIOTHÈQUE

INCLUSIVE

p. 63

Rendre les collections plus attractives et plus accessibles p. 63

Développer une politique d'accueil de tous les publics p. 70

Renforcer les démarches participatives p. 73

AXE 1 : UNE BIBLIOTHÈQUE SURPRENANTE

Les bibliothèques publiques françaises ont considérablement renouvelé leur offre de services depuis les années 80 et l'ambition nationale de couvrir le territoire de « médiathèques ». Dans une approche plus anglo-saxonne, ces établissements strictement culturels historiquement sont devenus des lieux de partage, de formation, d'accompagnement, en évoluant constamment au gré des pratiques de la population. Néanmoins, force est de constater que l'image qu'a le grand public des bibliothèques demeure très souvent en décalage, parfois passiste. C'est d'autant plus vrai pour un grand réseau de lecture publique tel que celui de Bordeaux qui présente trois caractéristiques majeures : le poids de l'histoire et de ce qu'on appelait alors « les fonds anciens », une identification forte par les étudiants comme bibliothèque d'étude, et le paysage culturel local dense. La bibliothèque, au-delà même d'une communication plus volontariste dans l'espace urbain, doit proposer des formats d'actions moins convenus pour toucher d'autres publics, intervenir dans des champs moins conventionnels, susciter la curiosité de la population.

1.1 Renouveler les formes de médiation

Il est plus que jamais nécessaire de changer l'image de la bibliothèque, affirmer le côté ludique, le lieu de loisirs dans un monde parfois anxigène. Les clichés (lieux poussiéreux, de silence) ont malheureusement la vie dure... Utiliser de nouvelles formes de médiation permet également de conquérir de nouveaux publics.



PROJET Développer les actions EAC, Education Artistique et Culturelle

Les enjeux

La Ville a obtenu en septembre 2022 le label 100% EAC. Décerné par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, ce label signifie que la ville de Bordeaux s'engage à ce que chacun des Bordelais scolarisés sur son territoire ait au moins une fois durant son parcours scolaire suivi un programme d'EAC. L'ensemble des structures institutionnelles et associatives de la ville travaille ici de concert, car ce sont bien nos efforts conjoints qui permettront d'atteindre cet objectif. La ville s'est dotée d'une charte qui vient préciser celle établie par le Haut Conseil en réaffirmant notamment son engagement vis à vis des droits culturels. Elle s'articule autour de 6 principes :

- l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs fondamentales du vivre ensemble ;
- l'éducation aux enjeux écologiques et climatiques ;
- l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'éducation à la laïcité et la liberté d'expression qui sont fondamentales pour permettre à toutes et tous de construire leur propre personnalité ;
- l'éducation à l'image et notamment aux risques auxquels s'exposent les jeunes en pratiquant et utilisant les réseaux sociaux ;
- la prise en compte et le développement des activités et dispositifs accessibles à tous les publics, y compris les enfants en situation de handicap ou allophones.

Les projets d'EAC s'articulent autour de 3 piliers :

- une notion à découvrir : cette dimension pédagogique de l'EAC est particulièrement vraie pour les publics scolaires ou étudiants qui en bénéficient. Dans ce cas, les projets d'EAC sont souvent construits avec les enseignants. Ces derniers enseignent des programmes et il est nécessaire que les sorties

scolaires et les projets qu'ils conçoivent s'y inscrivent. L'EAC a cependant cours tout au long de la vie. Dans le cas de publics adultes, nous évoquerons plutôt un thème de curiosité comme fondement du projet. Il en va de même pour des projets d'EAC construits avec les centres de loisirs, dégagés de fait de toute injonction du programme national.

- une rencontre avec la création : le projet d'EAC doit nécessairement mener à la rencontre avec un artiste, un artisan, un créateur, c'est bien tout l'objet du dispositif.
- une production : afin de rompre la distance comme l'intimidation que la rencontre avec un artiste peut induire, il est important de mettre les participants en activité créative. Cette démarche active permet aussi de mieux ancrer les acquisitions.

Les projets d'EAC s'inscrivent sur un temps relativement long puisqu'ils nécessitent de voir le même groupe au minimum deux fois dégagant la bibliothèque d'une approche quantitative des accueils de classe. Il n'est pas nécessaire de rencontrer chaque classe du territoire dans l'année. Il est important que chaque élève, durant sa scolarité, ait eu accès à un parcours d'EAC, avec les bibliothèques, les musées, le Conservatoire...

Mise en œuvre / objectifs

L'EAC permet de donner vie aux collections : plus qu'un lieu ressource, les bibliothèques deviennent lieu de création, d'expression culturelle. Dès la rentrée 2022, les bibliothèques relèvent le défi en proposant un ambitieux programme d'EAC. Chaque structure proposera un parcours qui se traduira par des rencontres d'auteurs, des ateliers d'écriture, de danse contemporaine, de book-tok, de fanzines, de podcasts...

En plus de l'EAC, il est nécessaire de repenser nos accueils plus classiques de classe. Toutes les classes qui nous sollicitent ne pourront bénéficier d'un parcours EAC mais il nous appartient de rendre unique chaque visite, afin qu'elle marque suffisamment les esprits pour susciter la visite des familles. Aujourd'hui divisés en trois grandes familles : accueil découverte, accueil thématique et EAC, il semble important de proposer davantage d'accueils thématiques qui mettent à l'honneur la variété de nos collections, les visites classiques restant souvent axées sur le livre.

Ainsi, chaque élève en école publique, au cours de sa scolarité (de la petite section à la grande section de maternelle, du CP au CE2 et du CM1 au CM2) bénéficiera d'un projet EAC.

Actions

1. Poursuivre les projets d'EAC existants.
2. Chaque centre du réseau doit proposer un parcours d'EAC chaque année.
3. Revoir plus largement l'accueil des scolaires selon le triptyque : accueil découverte / accueil thématique / EAC. Avec pour objectif de développer l'EAC par rapport aux accueils découverte.

Moyens

Un budget sera sanctuarisé au sein du budget d'action culturelle pour favoriser les actions EAC (3000€ en 2023 avec un accroissement progressif chaque année).

Indicateurs

Nombre de classes intégrées dans les parcours EAC de la bibliothèque.
Évolution du nombre d'enfants inscrits dans ces parcours sur 5 ans.

PROJET Repenser et renforcer l'offre des mallettes thématiques à destination des collectivités

Les enjeux

Les bibliothèques de Bordeaux proposent une offre documentaire à destination des professionnels de l'enfance et des enseignants (écoles, centres de loisirs, crèches, RAM etc.). Elle est constituée :

- de mallettes thématiques : des sélections d'ouvrages conçues par les bibliothécaires et abordant plus de 45 thèmes.
- d'ouvrages en série : 15 à 30 exemplaires d'un même livre, choisis parmi les œuvres de la littérature pour la jeunesse.

Au total, 4 000 ouvrages sont disponibles à l'emprunt. En 2021, 229 séries ou mallettes ont été empruntés (un peu plus d'une centaine en 2014).

Les mallettes thématiques sont des dispositifs « ressources », pouvant être utilisées in situ et/ou hors-les-murs par les enseignants, professionnels de l'enfance, de la petite enfance et de l'animation. L'offre des mallettes thématiques est multi-supports et tend à favoriser l'appréhension de contenus par le livre, le jeu et la pratique.

Mise en œuvre / objectifs

En complément des projets EAC développés par les bibliothèques de Bordeaux, l'offre de mallettes thématiques et d'ouvrages en série doit se renforcer et évoluer, en lien avec les objectifs précités. Les thèmes seront choisis en fonction des besoins identifiés lors des échanges avec les enseignants et les personnels de la petite enfance, ainsi que des grands enjeux sociétaux auxquels souhaitent faire échos les bibliothèques de Bordeaux. Les contenus des mallettes thématiques seront actualisés et diversifiés (intégration de jeux, instruments, jouets, objets etc.).

Actions

1. Procéder aux acquisitions de documents et d'objets, en fonction des thématiques définies et du budget supplémentaire alloué en 2023.
2. Repenser les modalités de communication de cette offre de service afin d'en augmenter la portée.

Moyens

10 000€ supplémentaires ont été affectés en 2023 pour les achats de documents. L'équipe des agents volants sera mobilisée pour travailler cette extension.

Indicateurs

Nombre de nouvelles séries et malles.
Évolution du nombre de prêts.
Évolution du nombre de classes ayant emprunté une série/mallette dans l'année.

PROJET Faire découvrir Montaigne de manière ludique, vulgariser son œuvre

Les enjeux

La vie et l'œuvre de Michel de Montaigne (1533–1592) sont indissociables de la ville de Bordeaux. Aujourd'hui, un des plus grands lycées de la capitale de la Nouvelle-Aquitaine porte le nom de l'auteur, une université également. La Bibliothèque de Bordeaux conserve une partie de sa bibliothèque ainsi que l'« Exemplaire de Bordeaux », exemplaire des *Essais* de 1588 comportant d'abondantes corrections et annotations manuscrites de Montaigne, rédigées entre l'été 1588 et le 13 septembre 1592, véritable trésor de la pensée occidentale. Le musée d'Aquitaine accueille son cénotaphe et probablement son corps. Néanmoins, malgré les nombreuses expositions, conférences, hommages et événements dont le *Moi(s) Montaigne* piloté par l'Université Bordeaux-Montaigne, il n'existe pas un temps annuel qui viserait à faire connaître sa pensée au plus grand nombre, mêlant différentes approches de médiation et des disciplines différentes (littérature, philosophie, histoire, arts, etc.)

Mise en œuvre / objectifs

Elle prendra de multiples formes, en abordant de très nombreux questionnements contemporains à travers le fonds Montaigne de la bibliothèque : la connaissance de soi et des autres, la place de l'homme dans la nature, la relation entre l'homme et l'animal, l'apprentissage, la tolérance, l'amitié, le voyage, les notions de civilisation et de barbarie, la critique de la colonisation, le relativisme des mœurs, l'art de vivre, etc. Il s'agit également de permettre à tous les publics de découvrir le fonds Montaigne de la bibliothèque et de dialoguer avec l'œuvre de l'écrivain bordelais, et d'attirer vers le fonds Montaigne de nouveaux publics, beaucoup plus larges que les seuls publics universitaires et scolaires.

Dans le cadre du projet BNR2, Bibliothèque Numérique de Référence (voir p. 78), il y a la volonté de créer un site et une expérience

interactive en 3D pour s’immerger dans plusieurs tableaux évocateurs de la carrière de Montaigne (la boutique de son éditeur, Simon Millanges ; la tour de Montaigne et sa « librairie » ; le cénotaphe de Montaigne...).

Actions

1. Créer un site web de vulgarisation sur Montaigne en intégrant des éléments ludiques.
2. Lancer un événement annuel coordonné par la Bibliothèque de Bordeaux autour de Montaigne en associant des partenaires extérieurs (Université Montaigne, musée d’Aquitaine, etc.) et en visant le public le plus large.

Moyens

Le projet est intégré au dossier Bibliothèque Numérique de Référence 2 pour un budget de 100 000€, avec une part de financement de l’État. L’équipe du centre Numérique patrimonial sera investie dans le projet.

Indicateurs

Visiteurs fréquentant le site web dédié à Montaigne.
Fréquentation de la manifestation sur Montaigne et son évolution.

PROJET Développer les actions autour des jeux, « ludifier » les actions

Enjeux

Le jeu vidéo, objet culturel populaire mais longtemps absent des bibliothèques publiques, a été introduit dès 2011 dans les bibliothèques éphémères de Bordeaux (« biblio. »), puis intégré au cœur de la bibliothèque Mériadeck avec l’inauguration de l’Espace Num en 2014, avant l’installation de jeux vidéo dans chaque bibliothèque de quartier. Le réseau des bibliothèques a ensuite étendu son offre avec la mise en place d’animations ludiques régulières, suivies de l’acquisition de collections de jeux de société et de l’implantation de nouveaux espaces de jeux clairement identifiés (à Caudéran et à Mériadeck). Depuis 2021, un grand événement réseau, « La Bib se la joue », permet de mettre en valeur le jeu sous toutes ses formes.

L’offre ludique rencontre un grand succès auprès des usagers et permet quotidiennement d’attirer à la bibliothèque de nouveaux publics, tout en facilitant les apprentissages et la convivialité. Pour que ce service fonctionne pleinement, une réflexion est en cours pour maintenir une offre de qualité régulièrement mise à jour et renouveler le parc de consoles disponibles. Ce projet doit s’intégrer dans le cadre de la stratégie numérique responsable de la ville (le prêt de consoles de jeux “ancienne génération” permet de lutter contre l’obsolescence rapide de ces matériels par exemple). La bibliothèque doit aussi accompagner les usages et la parentalité autour de ce domaine. Il faut également développer des actions plus régulières et structurer l’offre ludique à l’échelle du réseau.

Mise en œuvre / objectifs

Plusieurs objectifs sous-tendent ce projet, dans un domaine d’intervention très vaste :

- développer l’offre courante de jeux de société et de jeux vidéo : harmoniser les animations liées au jeu à l’échelle du réseau, accroître les collections ludiques pour le fonds tournant, équiper chaque bibliothèque de consoles de jeu.
- donner de l’ampleur au grand événement ludique annuel de la bibliothèque : « La Bib se la joue » (décembre)

- faire des propositions ludiques lors des grands rendez-vous et manifestations de la bibliothèque (Mois de la petite enfance et Nuit de la lecture en janvier, Fabrique du citoyen au printemps, Nuit des bibliothèques en octobre, etc.)
- proposer des escape games et des jeux de pistes à partir des collections de la bibliothèque ou au sein des espaces, pendant les horaires d'ouverture classiques ou en dehors des horaires habituels (soirée, nocturnes...)

Actions

1. Lancer une offre de prêt de rétrogaming (consoles et jeux) : mise en place à la rentrée 2026.
2. Consolider la manifestation annuelle La Bib se la joue : implanter l'événement dans l'ensemble des bibliothèques du réseau ; élargir l'offre pour toucher toutes les générations ; ne pas limiter l'offre à des moments purement ludiques, mais intégrer aussi toutes les problématiques économiques et sociales (chaîne de production, formation, débouchés, questions sociétales, etc.).
3. Créer des scénarios originaux d'escape game et murder party à partir des collections et locaux de la bibliothèque (conception, réalisation, test). Un nouveau scénario par an, à tester annuellement lors d'événements ponctuels (ex : La Bib se la joue, Nuit des bibliothèques, etc.). On veillera à ce que chacune des créations ait une dimension accessible (LSF) et que l'offre globale s'adresse à toutes les générations.

Moyens

Un plan de formation sera nécessaire : formation au jeu vidéo et aux jeux de société en bibliothèque (développement de collection et animation). Le renouvellement du parc de consoles dans toutes les bibliothèques (équipement pour la rentrée 2023 et réassort annuel). Budget de 5 000 € sur 3 ans. 9 000 € seront également nécessaires pour aménager de nouveaux espaces.

Indicateurs

Nombre d'escape games dans l'année et fréquentation. Évolution
Évolution de la fréquentation de l'événement La Bib se la joue.
Nombre de prêts de jeux vidéo/console
Retrogaming.

PROJET Renouveler l'offre culturelle à destination des familles

Enjeux

L'ouverture dominicale de la bibliothèque Mériadeck a révélé que les familles franchissant la porte des bibliothèques étaient en attente de moment privilégiés pour découvrir les collections mais également pour assister à des animations. Ainsi, le samedi et le dimanche, plus de la moitié de la fréquentation concerne des parents avec des enfants. L'exemple de la bibliothèque Louise Michel à Paris est intéressant : le quartier accueillant de nombreuses familles, un accent particulier a été mis sur les services en direction du public des 0-6 ans et de leurs parents. Un rapprochement sémantique a été réalisé entre « familial » et « familiale ».

L'enjeu est double pour les bibliothèques de Bordeaux : attirer ce public familial qui va identifier la structure comme un établissement majeur de l'offre locale et proposer ensuite sur place une programmation intéressant enfants et adultes, dans une proposition construite pour les deux types de publics.

Mise en œuvre / objectifs

Les objectifs sont de différents ordres : renouveler l'offre de contenu, en pensant des actions pour deux types de publics, en ne les segmentant pas, mais également en assurant une meilleure communication auprès des parents qui se trouvent être ici le public « cible ». La réflexion porte également sur le renouvellement des supports, au sein même des collections. Ainsi l'acquisition de conteuses interactives à la fois pour le prêt et la consultation sur place, faciliterait ces échanges, constituerait un support adapté aux familles les moins à l'aise avec l'écrit et la lecture. Notons que ces objets présentent un bilan carbone plus intéressant que l'abonnement à des ressources en ligne (flux internet sur la durée consommateur de ressources).

Actions

1. Lancer un programme de conférences pour les 6-10 ans, ayant un intérêt également pour les parents. Les thèmes seraient choisis

en fonction des grands sujets de prédilection de cette tranche d'âge mais ayant des explications plus complexes qu'il n'y paraît (avec ainsi une cible parentale possible) : l'extinction des dinosaures, comment l'eau arrive dans le robinet, à quoi servaient les donjons, etc.

2. Développer le prêt de formats originaux tels que des conteurs numériques. Produire nos propres lectures de contes et les enregistrer dans ce type de matériel. Achat et définition du contenu des conteurs numériques nomades.
3. Réflexion annuelle sur le prêt de formats originaux à proposer au public.

Moyens

Dédier 2 500 € du budget « matériel » pour l'acquisition d'une cinquantaine de conteurs numériques pour l'ensemble des bibliothèques (et enregistrer nos propres lectures).

Indicateurs

Nombre de prêts de lecteurs de contes.
Fréquentation du programme de conférences pour les 6-10 ans.



La Bibliambule, triporteur avec hamacs de lecture des bibliothèques de Bordeaux

1.2 Investir l'espace public

Dans une démarche de droits culturels, l'offre de la bibliothèque doit sortir de ses bâtiments en allant au plus près de la population éloignée du livre et de l'écrit, ou ayant une méconnaissance de l'éclectisme des services proposés. Ce « hors-murs » est une forme d'intervention ancienne dans cette profession mais désormais il y a une approche des publics plus complète, avec une visée sociale beaucoup plus affirmée.

PROJET Développer la présence du livre sur le territoire

Enjeux

La démarche vise à diversifier les opportunités de contact avec le livre et aller à la rencontre d'un public qui de lui-même ne fréquente pas les bibliothèques. Il s'agit alors de s'implanter dans des structures que ce public utilise pour d'autres besoins, en raison de leur accessibilité, des activités et des services variés qu'elles proposent aux habitants : salles d'animation, centre social, associations, etc. Les formes d'implantation peuvent être nombreuses : modèle des « points lecture » tels qu'expérimentés au Havre dans le cadre du plan Lire au Havre, ou à Rennes ou bien étagères de livres pour les enfants présents dans les salles d'attente de services publics, densification de la circulation de la Bibliambule, etc.

Mise en œuvre / objectifs

Les missions assignées aux points lecture, concept en attente d'une dénomination plus significative,

répondent pleinement à la volonté de la ville de placer les droits culturels au cœur de nos politiques publiques. Ce projet est mis en exergue dans le point 15 de la feuille de route : mettre la culture au cœur du nouveau modèle urbain bordelais. L'objectif est avant tout social et doit permettre à des populations éloignées du livre et de l'écrit de pouvoir bénéficier d'un premier contact avec des documents.

Ces unités de lecture publique de toute proximité, gérées par le personnel de la structure accueillante, déploient un rayon d'impact sur 500 à 1 500 habitants environ, chiffre variable selon le type de quartier et la densité de population. Cette offre novatrice constitue une offre d'accès à la lecture complémentaire à celles proposées en bibliothèques dans des lieux où elle n'est pas attendue. Chaque point lecture met 2 000 à 3 000 ouvrages à disposition, des revues, et éventuellement des accès internet.

Actions

1. Expérimenter en 2023 à Chantecrit (quartier Bordeaux Maritime) et dans le quartier de Bordeaux Sud de ces nouvelles formes de présence du livre. Travailler avec le tissu associatif local et les administrations présentes au cœur de ces territoires.
2. Expérimenter la présence de petits fonds documentaires dans des lieux de passage au travers de partenariat avec des établissements sportifs, des commerces, etc. Identifier les partenaires et lieux adaptés.
3. Définir les contours et logistique dédiée à la mise en place de fonds documentaires : documents issus des collections ou désherbés, prêt ou consultation sur place, coordination, logistique. Exemples : Dans les nouveaux espaces de la DACI à l'Hôtel de Ville, Cité Municipale, PMI, CAF, associations à vocation sociale.
4. Définir l'organisation interne.
5. Former les personnes assurant la médiation sur place.

Moyens

Budget initial estimé à 90 000 € pour deux sites expérimentaux, 50 000 € pour les collections et 40 000€ pour le mobilier. La coordination du projet sera affectée en interne en fonction des aspects du programme (collections, formation, etc.).

Indicateurs

Fréquentation des points lecture. Évolution sur 3 ans.

Nombre de prêts de documents si cette possibilité existe et répartition par âge et CSP.

PROJET Sortir le patrimoine écrit au travers d'un dispositif itinérant

Enjeux

Il s'agit là de s'inscrire pleinement dans l'ambition 2 de la feuille de route culturelle de la ville de Bordeaux : mettre l'art et la culture au cœur de la transformation urbaine, et plus précisément atteindre l'objectif 6, *Encourager la culture partout : dans l'espace public et hors les murs*. Le Patrimoine de la Bibliothèque municipale de Bordeaux est l'un des plus riches de France autour du noyau primitif constitué par la bibliothèque de l'Académie, puis par les confiscations révolutionnaires qui ont été rassemblées dans le dépôt littéraire de Bordeaux.

Ce fonds est constitué de :

- 400 000 livres
- plus de 20 000 manuscrits et pièces d'archives
- 15 000 estampes
- 5 000 photographies
- 5 000 cartes postales

L'enjeu majeur est de faire connaître ces riches fonds en allant au-delà des expositions et présentations organisées au sein-même de la bibliothèque Mériadeck. Et ce, en sortant ce patrimoine hors du réseau des bibliothèques, une médiation assez peu courante encore dans le milieu de la conservation et du patrimoine.

Mise en œuvre / objectifs

Le Patrimoine est déjà intégré à la programmation hors-les-murs de la bibliothèque (programmation estivale, temps forts) et la bibliothèque dispose également d'une identité visuelle permettant de reconnaître ses véhicules lors d'une sortie. De plus, un centre « Médiation des collections patrimoniales et régionales » a été créé au sein de l'organigramme de la bibliothèque en 2021. Cette équipe est là pour mettre en œuvre toutes les actions permettant de valoriser ces collections, à l'intérieur des établissements mais aussi en dehors. La bibliothèque dispose donc d'une bonne base organisationnelle pour aller au-delà de ce qui est réalisé aujourd'hui. Une étude sera menée en 2023 afin de définir le type de véhicule le plus adapté pour « sortir » des documents anciens. En ayant bien entendu une attention toute particulière à leur sécurité et à leur intégrité.

Actions

1. Développer un dispositif itinérant pour rendre visible les propositions Patrimoine hors les murs (véhicule, objets de communication...).
2. Poursuivre la programmation Patrimoine en milieu carcéral.
3. Inventer des propositions patrimoniales hors les murs pour les seniors (résidences autonomie, Club senior).
4. Intensifier les propositions patrimoniales en bibliothèque de quartier à destination du public adulte.
5. Intensifier la présence du patrimoine dans l'activité hors les murs de l'établissement.

Moyens

Acquisition d'un véhicule spécifique ou habillage « patrimonial » d'un véhicule existant. Investissement de l'équipe du centre Médiation patrimoniale et régionale qui a pour mission principale de valoriser les riches collections patrimoniales de la bibliothèque.

Indicateurs

Nombre de personnes ayant suivie une animation patrimoniale hors les murs chaque année.

Évolution et typologie des structures accueillantes.

PROJET Densifier le programme hors les murs estival, installer des stands éphémères

Enjeux

L'expression « bibliothèque hors les murs » propose des réalités très différentes : bibliothèque mobile, triporteur, bibliothèque de rue, de plage, de parc, bibliobus, etc., mais aussi intervention dans des structures extérieures. Ce terme est finalement ancien, défini par Jean Gattégno, ancien directeur du Livre et de la Lecture dans les années 1980, et déjà utilisé dans d'autres milieux culturels. Les missions dévolues aux bibliothèques hors les murs sont toutes aussi diverses et aux objectifs multiples. Il s'agit d'organiser des animations en lien avec le livre et la lecture en dehors des murs des bibliothèques, en particulier pour ceux qui en sont éloignés ou qui n'en sont pas familiers. Les bibliothèques hors les murs présentent l'avantage de pouvoir passer au-dessus des codes d'usage des bibliothèques, de franchir toutes les barrières symboliques.

Mise en œuvre / objectifs

L'objectif principal est d'intensifier la présence de la bibliothèque dans l'espace urbain et dans les festivals du territoire, dans un but tout à la fois de communication et d'offre de service. Là encore, il semble essentiel d'aller à la rencontre de la population ; les festivals et salons permettent de promouvoir l'action de la bibliothèque dans des flux importants mais également de susciter les discussions avec de futurs usagers et ainsi adapter l'offre de services.

L'objectif de communication est central en étant présent dans les lieux névralgiques de l'activité culturelle, éducative et sociale de la ville.

Ce projet renforce la vocation sociale de la bibliothèque en allant au-devant de populations qui ne fréquentent pas les bibliothèques.

Actions

1. Être présent sur les salons de l'étudiant, les animations organisées pour les nouveaux arrivants.
2. Compléter les kits de communication extérieure.
3. Réinvestir les festivals comme le Bordeaux Geek Festival ou Animasia.

4. Mettre en œuvre une démarche volontariste interne pour une participation accrue du personnel.
5. Inventer une forme de mini-bibliothèque à installer rapidement, logeant dans une camionnette en complément de la Bibliambule, dans une version plus ambitieuse.

Moyens

Continuer à acquérir du matériel de communication extérieur type Windflag et engager une réflexion sur l'organisation du service public au sein de la bibliothèque Mériadeck afin de libérer du temps pour les actions hors des établissements.

Indicateurs

Fréquentation des animations hors les murs dans les festivals.
Évolution.

PROJET Doter le bibliobus d'un dispositif « accompagnement aux démarches »

Enjeux

Le centre « desserte mobile » des bibliothèques de Bordeaux a pour mission d'aller à la rencontre des personnes éloignées de la lecture publique. Parmi les moyens employés pour atteindre cet objectif, elle utilise un bibliobus qui assure un maillage complémentaire à celui proposé par les 9 bibliothèques de quartier, sur le territoire bordelais. Un nouveau véhicule a été acquis fin 2022 et est un outil essentiel aux objectifs de l'établissement. Il a l'avantage d'être implanté dans des zones non desservies par une bibliothèque et de bénéficier d'une excellente visibilité grâce à son habillage graphique réalisée par l'illustrateur Mathieu Stoldick. Néanmoins, cette présence n'est pas exploitée à sa juste valeur, puisque cette bibliothèque mobile propose surtout de l'emprunt de document. Une offre de service complémentaire permettrait d'aider des populations éloignées des administrations, notamment les retraités, public majoritaire du bibliobus.

Mise en œuvre / objectifs

A la faveur d'un nouveau véhicule livré en 2022 et de sa présence au sein des quartiers, de sa proximité avec des populations parfois peu mobiles, il s'agit de déployer un programme d'accompagnement aux démarches de la vie quotidienne (accompagnement au droit, aide à la prise de rendez-vous, etc.) et au numérique et d'élargir l'offre de médiation numérique en proposant un dispositif hors les murs ; diversifier les publics cibles en allant au-devant de populations qui ne fréquentent pas les bibliothèques.

Actions

1. Adapter l'équipement informatique du bibliobus pour la mise en service du nouveau véhicule en 2022.
2. Définir et expérimenter un programme d'accompagnement aux démarches quotidiennes et au numérique (contenu, moyens techniques et RH), en lien avec les

tournées du bibliobus dans les quartiers, en 2023/2024.

3. Prévoir une campagne de communication à ce sujet. Trouver des relais (institutionnels, associatifs) dans les quartiers desservis.
4. Ajuster le dispositif en 2024/2025 en fonction du 1^{er} bilan.

Moyens

Intégrer dans le planning d'intervention des conseillers numériques et de la personne en contrat « service civique » sur l'inclusion numérique de nouveaux créneaux. Acquisition du matériel informatique nécessaire.

Indicateurs

Nombre de personnes chaque année et par point d'arrêt ayant bénéficié d'un accompagnement. Suivi de la typologie des demandes.

PROJET Favoriser la création artistique et littéraire en définissant un projet novateur pour la maison associative du « Professeur Demons »

Enjeux

La maison du Professeur Demons fait partie du domaine public de la Ville de Bordeaux. Située à deux pas du Jardin public, elle représente un élément fort du patrimoine architectural bordelais. La maison du Professeur Demons est un espace que la Ville de Bordeaux met à disposition de plusieurs associations par le biais de conventions d'occupation du domaine public établies à titre précaire et révocable avec chacune de ces associations, afin de valoriser son patrimoine immobilier. Ces associations ont en commun d'avoir toutes un projet associatif tourné vers les littératures et le patrimoine architectural.

Depuis une dizaine d'années l'immeuble accueille des associations soutenues par la ville : l'association Pétronille (valorisation du patrimoine), l'Escale du livre, et jusqu'à la dissolution de l'association, le festival 9-33 puis Regard9. En 2022, le festival Gribouillis, a repris les locaux attribués à cette dernière. L'enjeu principal réside dans l'écriture d'un projet culturel spécifique à ce lieu dans le cadre des grands objectifs culturels de la ville.

Mise en œuvre / objectifs

La bibliothèque gère depuis 2022 la politique du livre et de la lecture de la Ville de Bordeaux, et à ce titre les relations avec les associations occupant cet immeuble par convention. En y installant le festival Gribouillis, un projet a commencé à émerger : favoriser l'alchimie créatrice entre des festivals et des créateurs en résidence. Accroître la visibilité de ce lieu de création est un enjeu important qui permettra aux Bordelais de mieux appréhender le rôle de ce type de lieu.

La bibliothèque entend mener un projet global pour ce lieu, dans l'optique de favoriser la création artistique et littéraire du territoire :

- la volonté d'aller vers un projet culturel commun, qui pourra s'étoffer d'années en années ;
- l'installation d'ateliers d'artistes qui répondent à des appels à projets selon un calendrier annuel à destination... d'auteurs, d'illustrateurs et plus largement, d'artistes ;
- une ouverture vers le public, vers les habitants de Bordeaux, lors de journées portes ouvertes, de Nuits ou des Journées européennes du patrimoine et du matrimoine.

Actions

- 1.** Un plan de travaux pour sécuriser le bâtiment et favoriser la création dans de meilleures conditions.
- 2.** Renouveler les conventions en les enrichissant d'un projet culturel, qui prendra la forme d'une convention chapeau.
- 3.** Faire vivre le lieu en permettant au public de rencontrer annuellement au moins les artistes/associations et lui donner une identité graphique.
- 4.** Transformer le 3^e étage en lieu de résidence d'auteurs avec studios.

Moyens

Lancer un plan pluriannuel de travaux pour assurer de bonnes conditions d'accueil des associations en créant une part dédiée au sein du budget Gros Entretien Réparation (GER) de la Culture.

Confier la coordination de ce projet à la conservatrice en charge du développement des publics.

Indicateurs

Liste annuel des travaux effectués dans le bâtiment.

Liste des artistes en résidence.



1.3 Déployer des espaces modernisés

La diversification et l'évolution des missions dévolues aux bibliothèques impliquent de repenser de manière régulière les espaces intérieurs à l'aune des pratiques culturelles, des usages réels et projetés.

PROJET Moderniser et réaménager les espaces des bibliothèques

Enjeux

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux a bénéficié ces dix dernières années d'un plan de modernisation, que ce soit par la construction de nouveaux établissements ou par le réaménagement intérieur d'espaces. Il est nécessaire de poursuivre cette dynamique en lien avec les grands objectifs généraux de l'établissement et de la politique générale de relations usagers de la Ville .

Voici l'historique des rénovations et des constructions :

- 2013 : ouverture de la bibliothèque Flora Tristan (860 m², 8 Équivalent Temps Plein (ETP), 30 000 documents) en remplacement de deux petites bibliothèques (Carle Vernet et Son Tay).
- 2013 : ouverture de la bibliothèque Jean de La Ville de Mirmont (640 m², 7 ETP, 25 000 documents), en remplacement de l'ancienne bibliothèque Saint-Augustin.
- 2015 : rénovation de la bibliothèque Capucins/Saint-Michel (630 m², 7 ETP, 27 000 documents).
- 2019 : ouverture de la bibliothèque Pierre Veilletet à Caudéran (1 600 m², 11 ETP, 40 000 documents, coût d'opération :

6,6 M€ TTC).

- Réfection des peintures : Grand Parc (2017 et sol en 2019), Bacalan (2018 -2019), Bordeaux-Lac (2018).
- Réaménagement et renouvellement du mobilier : Bacalan, Bordeaux-Lac, Grand Parc, Jardin public, Mériadeck, Capucins/Saint-Michel (espace petite-enfance).
- Signalétique : Bacalan, Bordeaux-Lac, Grand Parc, Jardin public.
- Requalification de la bibliothèque Mériadeck (phase 3) et réaménagement des plateaux.

Mise en œuvre / Objectifs

Compte-tenu de l'évolution des pratiques culturelles, des usages et de l'offre de service, les équipements doivent s'adapter en proposant notamment des espaces intérieurs renouvelés et facilement renouvelables, afin de gagner en visibilité, en attractivité et en convivialité, sans saturer les espaces d'offres numériques.

Pour ce faire, les programmes de réaménagement intérieur et de modernisation des espaces doivent s'appuyer sur une démarche qui :

- place l'expérience de l'utilisateur (agents et usagers) au cœur de ses préoccupations, en observant, recueillant et en analysant ses besoins, ses attentes ;
- intègre de nouveaux usages du lieu, des services et des collections ;
- vise à faciliter l'accès aux contenus et à l'offre de service ;
- implique une réflexion sur la valorisation des collections et la scénarisation des espaces ;
- tend à faire de la bibliothèque un lieu de séjour confortable et convivial ;
- favorise l'émergence de clubs de lecture ou de recommandations avec les usagers.

Actions

1. Démolition/extension/reconstruction de la bibliothèque Bacalan : 1200 m², 9 ETP, 30 000 documents.
2. Réaménagements intérieurs de la bibliothèque Jean de La Ville de Mirmont et Capucins/Saint-Michel.
3. Relocalisation et réaménagement de la bibliothèque La Bastide dans le collège Jacques Ellul à partir de l'automne 2024.
4. Extension de la bibliothèque Jardin public (260 m²).

5. Réaménagement du rez-de-rue et des niveaux 2 et 4 de la bibliothèque Mériadeck.
6. Construction d'un pôle culturel dans le quartier de la Benauges, en remplacement de la bibliothèque La Bastide et de l'antenne du Conservatoire (2 900 m²/38 000 documents).
7. Créer des comités d'usagers avant et pendant les travaux.

Moyens

- 13 millions d'euros sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement de la mandature pour le pôle culturel Joliot-Curie.
- 6 millions d'euros pour la démolition/reconstruction de la bibliothèque Bacalan.

Indicateurs

Suivi annuel des réaménagements (tableau).

Fréquentation des bibliothèques temporaires de Bacalan et de la Benauges.

Évolution de la fréquentation et des prêts des bibliothèques réaménagées.

Évolution des acquisitions des nouveaux documents pour les deux nouvelles bibliothèques.

PROJET Intégrer des espaces de création, de fabrication et de réparation, type fablab

Enjeux

Il existe déjà des activités de création numérique dans les bibliothèques Pierre Veilletet, Jean de La Ville de Mirmont et Flora Tristan (programmation, robotique) mais l'enjeu est désormais de déployer une programmation plus régulière et coordonnée sur tout le réseau des bibliothèques de Bordeaux, avec surtout la mise en commun de savoir-faire, avec du matériel "non numérique". Le partage d'expérience est au cœur de ces espaces. Les bibliothèques de Bordeaux ont développé ces dernières années une programmation très riche, sur l'ensemble du territoire, dans le domaine de l'inclusion numérique, beaucoup moins dans le domaine de la création.

L'enjeu est également de traiter le numérique comme un moyen au service d'objectifs plus larges de création et de fabrication d'objets par le public. Si certains rapprochent l'émergence du phénomène des FabLabs d'une lutte contre la société de consommation et l'obsolescence programmée, il s'agit avant tout de permettre l'accès à un espace de production d'objets à l'échelle personnelle en mutualisant les compétences et les moyens qu'ils soient numériques ou non. L'essor des FabLabs s'inscrit également dans la mise en commun des savoirs permise par le web et les réseaux sociaux, le cœur même du FabLab étant l'idée de partager les connaissances et compétences.

Mise en œuvre / Objectifs

Les objectifs sont au nombre de quatre : encourager la créativité en fournissant aux individus des outils de fabrication numérique ou non ; favoriser la découverte par des pratiques participatives et collaboratives via la fabrication d'objets ; intégrer le numérique dans des projets EAC et EMI des bibliothèques de Bordeaux ; toucher de nouveaux publics.

Des projets d'envergure sont prévus, en particulier la création d'un espace dédié dans la bibliothèque Mériadeck d'ici 3 ans ainsi que dans la nouvelle bibliothèque Bacalan en 2026. L'originalité de ces deux projets tient au fait que le numérique sera un aspect parmi d'autres puisque la notion de création, de réparation et

de récupération sera au cœur du programme d'activités.

Les espaces envisagés seront le croisement des quatre fonctions suivantes :

- Hackerspace (atelier des bricoleurs) : lieu où l'on cherche à comprendre comment fonctionne un système, à produire des idées nouvelles grâce à des cours et à des ateliers ;
- Makerspace (atelier de bricolage) : hackerspace pour bricoleurs où le « faire » prédomine (découpeuse, machine à coudre, perceuse...) ;
- Living Lab (laboratoire citoyen) : espace où chacun fait ce qu'il veut, basé sur les échanges et les nouvelles situations d'apprentissage. Lieu de co-création, d'exploration, d'expérimentation et d'évaluation ;
- Repair café avec le partage de savoir-faire sous la forme d'un wiki collaboratif.

Actions

1. 2023 : définition précise des objectifs pour chacun des espaces et choix des matériels nécessaires.
2. 2023-2025 : achat des équipements en fonction du calendrier des réaménagements ou des constructions.
3. Ouverture d'un espace Fablab en 2025 à la bibliothèque Mériadeck et 2026 dans la nouvelle bibliothèque Bacalan.
4. Évaluation ensuite et diffusion du modèle dans d'autres structures du réseau.
5. Développer les actions au sein du réseau des bibliothèques avec les associations du type les Petits Débrouillards.

Moyens

Un poste sera re-profilé pour assurer la coordination de ce projet au sein de la bibliothèque Mériadeck, en lien avec les autres chefs de projets équivalents dans les bibliothèques de quartier. Il pourra assurer aussi des missions de médiateur numérique.

Un budget dédié est prévu dans le programme BNR (EAC/EMI) : 30 000€.

Indicateurs

Fréquentation des Fablabs créés. Évolution.
Enquête qualité sur les besoins des usagers.

459 Suivi des typologies d'activités proposées.



1.4 Proposer une coopération innovante

En raison de sa taille, la Bibliothèque municipale de Bordeaux joue un rôle important en tant que coordinatrice d'activités pour les autres établissements de lecture publique de la métropole. Ce rôle est appelé à s'accroître dans les années qui viennent. Le contexte métropolitain de mutualisation de certains services est très favorable à ce changement d'échelle.

PROJET Piloter l'administration fonctionnelle de la convergence des systèmes d'information

Enjeux

Le projet de convergence des Systèmes d'Information des bibliothèques, MédiSis, piloté par Bordeaux Métropole pour le compte des communes ayant mutualisé la compétence numérique est désormais une réalité avec la mise en production du nouveau SIGB en mars 2023 à la Bibliothèque de Bordeaux. Puis suivront par la suite les bibliothèques de Carbon-Blanc, Le Haillan, Le Taillan-Médoc et Floirac. Talence, Bègles et Le Bouscat ont signifié le souhait d'être intégrés ensuite.

Mise en œuvre / objectifs

Cette coordination fonctionnelle inclut le suivi de paramètres (gestion de bibliothèque, portail web et gestion d'espace public numérique), des évolutions futures du logiciel, des formations et l'animation du réseau des professionnels. En raison de la finalité professionnelle de cette coordination (aspects métier), Bordeaux Métropole a déjà indiqué qu'elle n'assurerait pas ces fonctions. Après plusieurs réunions de travail, il est apparu que seule la Bibliothèque de Bordeaux pouvait mener à bien ces nouvelles missions en raison de la présence dans son

organigramme d'un centre dédié à l'informatique documentaire avec des personnels spécialisés et compétents à même de proposer une continuité de services. Si ce centre peut assurer cette gestion pour la Bibliothèque de Bordeaux, il ne peut assumer le surcroît de travail lié à un réseau composé de plusieurs bibliothèques.

Actions

- Définir le périmètre exact de cette administration fonctionnelle et estimer les moyens. RH nécessaires pour que la Bibliothèque de Bordeaux puisse l'assumer.
- Présenter le projet aux élus / Valider les clés de répartition par commune.
- Faire remonter les informations du SIGB sur le portail de services Mon compte numérique de territoire
- Valoriser des données en open data

Moyens

Recruter un administrateur/référent pour le réseau. La solution d'un conventionnement entre les communes bénéficiant du logiciel apparaît comme la solution la plus adaptée et permettrait le recrutement d'un contractuel pour renforcer l'équipe de ce centre.

Indicateurs

Volume de questions adressées par les bibliothèques de la métropole au service informatique de la Bibliothèque de Bordeaux. Évolution et typologie.

PROJET Définir une future coopération entre bibliothèques de la métropole

Enjeux

La structure de ce logiciel commun permet une grande latitude de paramétrage : du réseau le moins intégré - des bibliothèques avec des bases de données « étanches » - à un véritable réseau informatisé d'établissements, partageant les bases bibliographiques et emprunteurs. L'objectif à moyens termes est de proposer plus qu'une rationalisation des systèmes en facilitant la constitution d'un réseau de bibliothèques disposant d'une offre de services améliorée aux usagers : une carte d'abonnement unique par exemple voire, à terme, une possibilité de prêts et retours indifférenciés sur certains sites grâce à une navette.

Ce sont des enjeux de lecture publique de taille sur un territoire métropolitain tel que celui de Bordeaux, avec des difficultés institutionnelles : Bordeaux Métropole ne dispose pas de compétence Lecture publique, il n'existe pas de structure officiellement missionnée pour assurer une coordination ou un pilotage des projets.

Mise en œuvre / Objectifs

Dans le prolongement du projet de convergence des systèmes d'information, il s'agit de capitaliser sur les possibilités ouvertes par un logiciel de bibliothèque commun à plusieurs bibliothèques municipales de la métropole. Outre un catalogue commun, il est possible d'envisager aussi de partager les bases emprunteurs et de définir des paramètres communs (pour les modalités d'inscription, de prêt, de réservation, etc) afin de pouvoir proposer à moyen terme une offre de services améliorée et concertée aux usagers (une carte d'abonnement unique notamment). Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de définir et mettre en place une organisation permettant la constitution d'un véritable réseau de lecture publique à l'échelle métropolitaine pour faciliter la concertation et la prise de décisions sur une offre de services mutualisée, dont la Bibliothèque de Bordeaux pourrait là encore assurer le pilotage, eu égard à sa taille et au rôle de coordination qu'elle remplit déjà pour les autres bibliothèques.

Actions

1. Définir un mode de gouvernance (pilote, groupe de travail, modalités de communication auprès de tous les partenaires).
2. Définir le périmètre de la future coopération entre bibliothèques de la métropole. Pour ces 2 actions, prévoir une phase de benchmark.
3. Définir un calendrier de travail en proposant des services expérimentaux.

Moyens

Il s'agit prioritairement de donner du temps à la mise en route d'une réflexion qui dépasse le cadre de la commune.

Indicateurs

Établissement d'un document intégrant le mode de gouvernance et le calendrier de travail.



AXE 2 : UNE BIBLIOTHÈQUE ACCOMPAGNANTE ET ÉMANCIPATRICE

Comme le rappelle souvent Anne-Marie Bertrand, ancienne directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), l'héritage politique des bibliothèques françaises est directement issu des Lumières et de la période révolutionnaire. L'émancipation du peuple, l'éducation du plus grand nombre sont des enjeux politiques et sociétaux majeurs. L'école, le musée, la bibliothèque sont quelques-uns des outils dont s'est dotée la République. Modèle surtout anglo-saxon à l'origine, la bibliothèque publique du 21^{ème} siècle en France revendique aujourd'hui d'être un outil de vie politique face aux enjeux majeurs du monde contemporain.

2.1 Renforcer l'accompagnement concernant la vie quotidienne

Cette partie rappellera les grands enjeux sociétaux que sont l'inclusion numérique, l'aide pour les démarches administratives, l'accompagnement à l'emploi et l'insertion professionnelle, le vivre-ensemble, la lutte contre l'isolement. Et ce que les bibliothèques de Bordeaux ont déjà mis en place : conseillers numériques, écrivains publics, partenariats sur la recherche d'emploi, etc. Un des objectifs majeurs est l'égalité de services quel que soit le point du réseau de lecture publique.

PROJET Proposer et pérenniser dans chaque bibliothèque un accompagnement aux démarches administratives

Enjeux

Un très grand nombre de démarches administratives sont aujourd'hui dématérialisées. Or 13 millions de Français sont en difficulté avec le numérique, 40 % des Français sont inquiets à l'idée de réaliser leurs démarches en ligne et les inégalités d'accès au droit restent fortes. Dans ce contexte, les bibliothèques jouent le rôle d'« intermédiaire par débordement », c'est-à-dire qu'elles sont identifiées positivement par les usagers insatisfaits ou en situation de difficulté comme étant en capacité de les aider dans la réalisation de leurs démarches. Comment répondre à ces besoins ? Un accompagnement aux démarches administratives est déjà proposé dans les bibliothèques du réseau. Mais ces actions ne sont pas pensées globalement et doivent être développées pour répondre à une forte demande. Les besoins sont différenciés en fonction des territoires et sont de deux types : individuel (il s'agit de répondre à une urgence liée à un contexte personnel) et collectif (il s'agit de besoins communs à plusieurs personnes). Cet objectif rentre pleinement dans la politique d'accueil de la Ville de Bordeaux.

Mise en œuvre / objectifs

Les réponses à ces besoins par les bibliothèques peuvent prendre différentes formes : orientation vers d'autres structures compétentes, accompagnement en direct par un bibliothécaire, proposition d'inscription à un atelier proposé par la bibliothèque, proposition d'inscription à une permanence d'une structure partenaire dans la bibliothèque. Un groupe de travail resserré (3/4 agents) pourrait être chargé de réfléchir à la mise en place de ces actions dans l'ensemble des bibliothèques, en fonction de besoins identifiés. Un socle commun à l'ensemble des bibliothèques pourrait être proposé. Mais en fonction du contexte territorial, des actions différenciées pourraient être mises en place. Le périmètre du projet recouvrira les domaines suivants : renseignement et orientation vers les différents services permettant une aide aux

démarches administratives, écrivain public, accès au droit, insertion professionnelle (rédaction de CV et lettre de motivation, entraînement aux entretiens d'embauche), ateliers personnels et collectifs d'accompagnement aux démarches administratives et à l'e-administration, mise à disposition d'espaces numériques pour la réalisation des démarches.

Des formats nouveaux seront expérimentés :

- ateliers crash-test des nouveaux services numériques ;
- simulateur d'accès aux droits ;
- relais des initiatives citoyennes pendant le budget participatif ;
- communication autour du grand débat citoyen.

Actions

- 1.** Identifier les besoins en accompagnement aux démarches administratives (enquêtes de publics, réalisation de focus groupes avec des experts en accompagnement).
- 2.** Mettre à jour la cartographie de tous les partenaires potentiels et identifier les dispositifs dans lesquels inscrire les services d'accompagnement aux démarches administratives.
- 3.** Formaliser et communiquer à tous les agents qui effectuent du service public des outils permettant une information et une orientation des usagers en fonction de leurs besoins (cartographie des structures, connaissance basique des différents dispositifs d'aides et des services d'accompagnement proposés par la bibliothèque...).
- 4.** Mettre en œuvre, en fonction des besoins identifiés, un programme à l'année de permanences et d'ateliers dans les bibliothèques.
- 5.** Évaluer chaque année le service rendu à partir d'indicateurs pré-définis selon la méthode SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) et par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Moyens

- Former l'ensemble des agents qui réalisent du service public à une aide de premier niveau (création boîte mail, création de comptes e-administration...).

- Accompagner la montée en compétence des agents pour répondre aux besoins identifiés par le biais de programmes de formations (statut de chargé d'accueil à chargé de relations usagers).
- Proposer une pérennisation d'une partie des postes de conseillers numériques.

Indicateurs

Nombre d'usagers ayant bénéficié de rendez-vous. Évolution.

Statistiques par demande, par site.

Enquête qualitative.

PROJET Expérimenter le prêt d'objets utiles au quotidien

Enjeux

Le prêt d'objet est un service assez répandu dans les établissements américains et des pays nordiques, mais il reste encore peu développé en France. Pourtant, il participe à la mission éducative des bibliothèques en favorisant le développement des champs de compétences des usagers et en leur donnant l'opportunité de joindre la pratique à la théorie. Il répond également à des besoins liés à la vie quotidienne et permet d'offrir un service complémentaire à différentes actions, notamment sociales, menées par les bibliothèques.

Avant de constituer une collection d'objets destinés au prêt, il est fondamental de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des usagers et qu'ils soient en lien avec l'offre existante des bibliothèques. Une réflexion doit également être menée sur l'entreposage, le stockage, la mise en espace, le catalogage, les modalités d'acquisition et de prêts, la maintenance et l'entretien. La collection d'objets doit être pensée dans le cadre d'une politique documentaire qui en définit le périmètre et le contenu.

Mise en œuvre / Objectifs

Le prêt d'objets pourrait être expérimenté autour de trois axes :

- Accompagner les espaces de création/fabrication/réparation/expérimentation mis en place dans les bibliothèques avec du prêt d'outils de bricolage, de machine à coudre, de découpeuse vinyle etc...
- Accompagner l'évolution de l'offre dans le domaine de la musique et du cinéma avec le prêt de matériel audiovisuel et d'écoute.
- Accompagner les actions sociales de la bibliothèque en prêtant des costumes, cravates....

Les objectifs sont alors nombreux :

- à l'heure du numérique, rematérialiser l'offre de la bibliothèque en proposant un contenu physique non téléchargeable ;
- répondre aux besoins des publics dans le domaine de la vie quotidienne ;
- contribuer à faire de la bibliothèque un lieu

d'expérimentation, de création, de faire ensemble en favorisant les apprentissages actifs et le partage de savoirs et de compétences entre pairs ;

- favoriser l'économie circulaire et la sobriété par le partage de matériel ;
- changer l'image de la bibliothèque en l'ancrant davantage dans le quotidien des citoyens.

Actions

1. Proposer une séance focus group avec des partenaires de la bibliothèque pour définir des besoins à couvrir.
2. Définir une politique documentaire de la collection d'objets.
3. Former les agents concernés aux opérations de vérification et entretien liées aux opérations de prêt et retour.

Moyens

- Budget initial d'environ 10 000 € pour l'acquisition des objets et leur présentation.
- Enquête qualitative des besoins.

Indicateurs

Nombre de prêts d'objets par an. Évolution par typologie d'objets et par site.

PROJET Programmer des ateliers de conversation en langues étrangères

Enjeux

La bibliothèque offre de nombreuses ressources en langues étrangères : méthodes de langues, livres et films en VO pour la jeunesse et les adultes, méthodes d'apprentissages en ligne, dictionnaires etc. Elle développe par ailleurs des ateliers de conversation pour apprendre le français dans plusieurs bibliothèques : Mériadeck, Capucins/Saint-Michel, Bordeaux-Lac et Grand Parc.

Les bibliothèques (hors la bibliothèque Mériadeck) ne disposant pas d'ateliers de conversation pour apprendre le français pourraient proposer des ateliers de conversation en langues étrangères, animés soit par des bénévoles (en priorité), soit par des associations. Il ne s'agirait pas de cours de langues, mais d'ateliers conviviaux de pratique de la langue.

Mise en œuvre / objectifs

Les bibliothèques de Bordeaux doivent désormais être identifiées comme des lieux de ressources pour l'apprentissage des langues, en favorisant le partage de compétences et le savoir entre pairs. C'est également un moyen de valoriser et assurer la médiation des fonds en langues étrangères et les ressources numériques dans ce domaine. La Bibliothèque publique d'information à Paris propose ainsi des ateliers de conversation qu'elle présente ainsi : « un moment d'échanges et de rencontres, convivial, sympathique, spontané, amusant où l'on raconte son week-end, ses projets, son travail, ses études... où l'on donne son opinion sur la pollution, les régimes, l'argent, la politesse, le sport ... où l'on joue parfois ... en grand groupe ou par petits groupes, le tout animé et relancé par une personne qui parle la langue de l'atelier ».

Actions

1. Lancer un appel à bénévolat pour l'animation et la participation à des ateliers de conversation en langues étrangères.

2. Mettre à disposition des lieux adéquats pour les ateliers.
3. Élaborer un plan de communication sur la mise en place de ces ateliers.

Moyens

Formation aux ateliers de conversation.

Indicateurs

Nombre d'ateliers par an et par site. Nombre d'utilisateurs inscrits. Évolution. Évolution des langues parlées.



2.2 Donner les clés pour comprendre les grands enjeux sociétaux

Les bibliothèques ont un rôle éminemment important en raison de la richesse de leurs collections, notamment la presse. La bibliothèque propose des centaines de titres de journaux et magazines, de la presse en ligne, etc. Elle doit affirmer sa place centrale dans l'analyse de l'information.

PROJET Lancer un programme complet, récurrent, sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Enjeux

Comme le mentionne le guide pratique de la Bibliothèque publique d'information sur l'EMI, dans un contexte de surabondance informationnelle où chacun doit avoir la capacité d'exercer son esprit critique, l'éducation aux médias et à l'information est devenue un véritable enjeu national. Elle vise à permettre à chacun de s'informer et d'exercer son esprit critique :

- comprendre et utiliser les médias, traditionnels ou non ;
- repérer des infox ;
- produire et diffuser des contenus de façon responsable.

Il s'agit d'un enjeu important pour l'exercice de la citoyenneté, dans un contexte où chacun peut être tour à tour consommateur, relais et producteur d'information. L'EMI peut prendre des formes très diverses, de la conférence au débat en passant par l'atelier ou la résidence de journaliste, pour permettre l'acquisition de connaissances et de compétences à tout âge. L'EMI peut permettre aux bibliothèques d'être clairement identifiées, notamment par les jeunes publics, comme un recours, un espace d'accompagnement dans le monde de l'information en prise directe avec leurs pratiques. Enfin, l'EMI permet de développer ou renforcer ses liens avec d'autres acteurs (établissements scolaires, journalistes, club de la presse,

associations...) et donc de mettre en œuvre des échanges de compétences. L'EMI doit donc être une nouvelle mission socle des bibliothèques de lecture publique, plaçant davantage les bibliothécaires du côté de l'accompagnement que de la prescription.

Mise en œuvre / objectifs

Le compagnonnage mené en 2022 avec la médiathèque du Bouscat et les journalistes Pauline Boyer et Antoine Estève a été structurant pour la prise en main de l'EMI dans le réseau, à la fois du point de vue de la méthode et du point de vue de la formation professionnelle. Il s'agira de donner au public quel que soit son âge des clés d'analyse pour appréhender la société de l'information en créant un programme complet et récurrent d'Éducation aux Médias et à l'Information dans l'ensemble du réseau, à destination du public scolaire mais également du grand public.

Actions

1. Conduire chaque année, au moins un projet d'EMI avec un intervenant extérieur.
2. Développer des ateliers pratiques dédiés aux fake news dans chaque bibliothèque à terme.
3. Participer à la formation des enseignants (séances sur la presse ancienne par exemple).
4. Réaliser une mallette pédagogique EMI.
5. Acquérir un matériel innovant dans le cadre du label bibliothèque numérique de référence.
6. Mettre en œuvre un grand plan de formation interne.

Moyens

- Attribuer la coordination des actions EMI au service Développement du numérique.
- Budget BNR défini pour l'EAC et l'EMI (30 000€).

Indicateurs

Nombre d'animations EMI par an et par site.
Nombre d'agents formés chaque année.
Fréquentation des animations par site. Évolution.

PROJET Développer un programme de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes

Enjeux

Selon Muriel Genthon, haut-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes/hommes, la question de l'égalité peut se traduire en termes d'accès aux responsabilités, aux moyens de production et de diffusion pour les artistes, de lutte contre les stéréotypes qui entraînent de grandes disparités de présence des femmes dans certains métiers. Il est important de débloquer les mentalités pour que disparaisse ce plafond de verre qui fait que les femmes sont moins nombreuses dans les postes à haute responsabilité.

Les bibliothèques ont un rôle majeur à jouer en complément de celui de l'Éducation nationale, en raison de la diversité de ses actions : fonds documentaires, conférences, rencontres, ateliers, etc.

Quelques chiffres à connaître :

- 16% des maires sont des femmes ;
- les hommes gagnent en moyenne 20% de plus que les femmes à poste équivalent ;
- 1 entreprise du CAC 40 est dirigée par une femme ;
- temps supplémentaire consacré chaque jour aux tâches ménagères par les femmes : 1h30.

Mise en œuvre / objectifs

Le socle de ce projet est d'identifier un axe de développement cohérent et structuré en lieu et place d'actions sporadiques. Ainsi, une mallette thématique « Agir pour l'égalité entre filles et garçons » est proposée aux enseignants des classes élémentaires et la programmation aborde ponctuellement les questions de genre sans que ce soit pour l'instant un axe structurant (par exemple conférence de Florence Rochefort dans le cadre du cycle Parlons Sciences ! et Parlons Histoire !, fin 2022).

Actions

1. Proposer des ateliers et des rencontres autour du genre et de l'identité.
2. Former l'ensemble des agents sur les questions de l'égalité femmes/hommes.

3. Participer à la rédaction d'une charte de l'égalité femmes/hommes pour les établissements culturels.
4. Investir pleinement la dimension Matrimoine lors de la participation aux Journées européennes, et plus généralement dans nos actions de médiation patrimoniale.
5. Avoir une attention particulière dans l'acquisition de documents, notamment pour les plus jeunes.
6. Développer des mallettes pédagogiques.
7. Visibiliser les talents féminins à l'occasion de rencontres avec le public.
8. Contribuer à l'enrichissement de Wikipedia sur les personnalités féminines locales.

Moyens

Moyens actuels (action culturelle par exemple) redéployés.

Indicateurs

Pourcentage d'agents ayant suivi une formation dédiée à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

PROJET Pérenniser un programme annuel de conférences sur les sujets de société

Enjeux

Il existe, au sein d'un territoire donné comme une commune, assez peu de lieux publics proposant des débats sur l'actualité, apportant des compléments d'information à la population sur des grands enjeux contemporains. Les bibliothèques publiques doivent jouer aujourd'hui un rôle important dans ce domaine. L'objectif est également de favoriser les échanges et la rencontre des publics en favorisant le développement de l'esprit critique, l'échange, le débat, en permettant aux personnes d'être entendues, en faisant émerger les centres d'intérêt et en croisant les publics.

Mise en œuvre / objectifs

La Fabrique du citoyen est déjà un temps fort de la programmation. Il s'agit là de faire vivre tout au long de l'année l'esprit Fabrique du citoyen en proposant des actions, notamment dans des domaines peu développés aujourd'hui comme l'Histoire et les Sciences, en les reliant à l'actualité, à partir d'une démarche participative avec la population. L'objectif est de trouver une proximité avec les sujets qui intéressent la population (au regard des statistiques de vente de livres, des audiences d'émission, etc.).

Actions

1. Lancer le cycle Parlons Sciences ! et Parlons Histoire !
2. Faire appel à des grands noms de ces domaines, grands vulgarisateurs.
3. S'appuyer sur des chaînes Youtube populaires.
4. Faire participer la population (arpentages, débats mouvants).
5. Relais du grand débat citoyen.

Moyens

Identifier un budget spécifique pour la venue de conférenciers de renom, au sein du budget dédié à l'Action culturelle.

Indicateurs

Nombre d'actions et fréquentation, par site.



2.3 Participer activement à la transition écologique

Même si elles peuvent ne pas paraître en première ligne dans les politiques publiques environnementales et climatiques, les bibliothèques publiques ont un rôle important à jouer. La Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) a lancé en 2015 son « Green Library Award », récompensant les « bibliothèques vert-ueuses ». Souvent le terme « bibliothèque verte » évoque des constructions HQE (haute qualité environnementale), optimisant la qualité environnementale à l'intérieur de l'établissement grâce à l'utilisation de matériaux de construction naturels et de produits biodégradables, à la préservation des ressources ou encore au traitement responsable des déchets. Le projet de la bibliothèque est aussi de réaliser un travail pédagogique auprès des usagers : faire prendre conscience de la responsabilité sociale de chacun, et inscrire, dans les missions des établissements de prêts, l'éducation à l'environnement.

PROJET Vers l'éco-exemplarité de la Direction des bibliothèques

Enjeux

Faire de la Direction des bibliothèques une direction éco-exemplaire par l'implication de son personnel et l'accompagnement des publics dans le changement de leurs pratiques. L'éco-responsabilité est une approche globale de prise en compte des enjeux de la transition écologique. La mise en place de cette éco-responsabilité permet de sensibiliser les agents et de réduire l'impact de l'organisation sur l'environnement. Il s'agit non seulement de préserver l'environnement, mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la réalisation d'économies budgétaires. L'objectif est de sensibiliser les personnels mais aussi les usagers à la nécessité d'adopter d'autres comportements au quotidien.

Mise en œuvre / objectifs

Ce projet possède un lien fort avec l'engagement 5 (objectif 2) de la feuille de route de la politique culturelle : faire du secteur culturel un acteur de la transition écologique. Les champs d'intervention

sont très larges mais visent avant tout à impliquer l'ensemble des agents de la direction des bibliothèques. C'est le versant nécessaire de la politique de sensibilisation à destination des publics. Un agent se verra confier le suivi des actions, leur réalisation et leur évaluation.

Actions

1. Sensibiliser et former le personnel, définir des référents par service et intégrer l'éco-exemplarité dans les projets de service / à mettre en place dans les 2 ans.
2. Valoriser la sobriété et engager une démarche zéro-déchet.
3. Favoriser le réemploi, allonger la durée d'usage et améliorer la gestion des matériaux.
4. Privilégier l'achat durable en lien avec la Direction de l'achat et de la commande publique.
5. Engager une démarche de sobriété numérique.

Moyens

Nommer au comité de direction de la bibliothèque une personne en charge du suivi de tous ces projets (impulsion, coordination, évaluation).

Mutualiser les moyens avec les autres services de la ville.

Indicateurs

Nombre d'agents ayant suivi une formation dans le domaine.

Liste annuel des avancées en matière de sobriété, d'achat durable et de réemploi.

PROJET Inscrire la démarche environnementale au cœur des projets de construction, de réhabilitation et d'entretien des bâtiments

Enjeux

Le réseau de lecture publique bordelais est constitué de 10 établissements dont une bibliothèque tête de réseau, l'une des plus grandes bibliothèques de France, et 9 bibliothèques de quartier. L'ensemble du parc immobilier totalise 23 834 m² de surface utile et 6 710 m² dédiés à la conservation et préservation de documents patrimoniaux. Des projets sont en cours, à différents niveaux de validation (voir page 39). Intégrer cette démarche environnementale apparaît donc essentiel et la suite logique du précédent projet.

Mise en œuvre / Objectifs

Les objectifs opérationnels sont très nombreux, touchant aux différents aspects de la gestion des bâtiments. Ils embrassent la transition écologique par la réduction de l'empreinte carbone :

- Construire durable, sobre et local.
- Améliorer l'existant pour tendre vers un référentiel de qualité environnementale.
- Communiquer et promouvoir au quotidien sur les gains écologiques et les bonnes pratiques en direction des usagers.
- Construction de nouveaux bâtiments : inclure dans les cahiers des charges des objectifs contraignants de développement durable portant principalement sur des clauses environnementales, sociales mais aussi d'économies.
- Entretien, exploitation des bâtiments : privilégier l'optimisation énergétique et la diminution de la consommation d'eau.
- Réhabilitation des bâtiments en privilégiant le travail en régie par l'emploi d'entreprise ou d'associations de réinsertion ainsi que des travaux d'intérêt général.
- Penser au foisonnement des usages dans les nouveaux espaces réhabilités pour mutualiser les usages même en période de fermeture de la bibliothèque.

En novembre 2022, la Ville de Bordeaux a voté

une délibération sur la politique générale de sobriété énergétique et carbone, de frugalité et de végétalisation des bâtiments municipaux. A court terme, la Ville de Bordeaux, qui vient d'obtenir le label «Territoire engagé pour la transition écologique» avec la performance de 5 étoiles en 2022, référence dans le domaine de l'efficacité énergétique, a pour objectif pour son patrimoine public de réduire considérablement son impact sur les ressources naturelles, sur la période 2020-2026.

Les objectifs sont les suivants :

- une réduction des consommations d'énergie de 25% ;
- une production d'électricité permettant une autoconsommation à hauteur de 25% ;
- l'achat d'électricité verte à hauteur de 100% ;
- une réduction des consommations d'eau potable de 35%.

Ainsi, l'indépendance énergétique de la ville passera de 7% en 2020 à 41% en 2026.

Actions

- 1. Cahier des charges des constructions neuves et réhabilitation**
 - circuit court
 - matériaux recyclables et durables
 - sobriété et approvisionnement énergétique durable
 - clauses sociales
- 2. Autonomie énergétique, sobriété des consommations en fluide et économie budgétaire**
 - relamping général en led
 - installations de panneaux solaires
 - dispositifs d'économie d'eau (chasse d'eau, robinets)
 - baisse des consignes de chauffage l'hiver et suppression de l'eau chaude dans les sanitaires publics
- 3. Des bâtiments communiquant avec des indicateurs visibles de la progression de cette démarche pour le public**
 - affichage d'énergie produite/consommée
 - affichage des actions d'économie d'eau
 - communication sur les gains en économie de production de gaz à effet de serre.
 - promotion des bonnes pratiques vers le public par l'exemple
 - instaurer un comité d'usagers (interne et externe) pour les projets de réhabilitation et de construction

Moyens

Accompagnement des services compétents de Bordeaux Métropole, notamment la direction des bâtiments.

Application label bâtiment frugal et norme RE 2020.

Indicateurs

Liste des actions prévues dans le cadre des appels d'offre immobilier.

Économie d'énergie en lien avec les bonnes pratiques et les travaux de maintenance.

PROJET Identifier et valoriser les fonds documentaires et les animations dans le domaine de la transition écologique

Enjeux

Parce qu'elles permettent l'accès de toutes et de tous à l'information, à la formation et à la culture, et qu'elles sont un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion, les bibliothèques sont un lieu ressource important pour se documenter sur les grands enjeux d'actualité. En mettant à disposition des publics une pluralité de sources documentaires, elles favorisent l'indépendance intellectuelle. L'urgence climatique et les enjeux environnementaux sont un des grands défis de notre temps. Dans le domaine de l'écologie, la bibliothèque peut agir sur l'impact environnemental de son action, mais également en participant, par le biais de son offre documentaire et sa programmation culturelle, à l'information et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux. L'offre existe déjà, mais reste peu visible.

Mise en œuvre / objectifs

Au niveau documentaire, les ouvrages traitant des enjeux environnementaux et de l'écologie sont disséminés au sein des différentes collections. Pour donner une visibilité à ces documents, une première action consisterait à les rassembler dans un espace dédié scénarisé selon les principes du merchandising. Un fonds de référence pourrait être créé à la bibliothèque Mériadeck. Un regroupement de documents traitant de ces thématiques aurait moins de sens en bibliothèque de quartier, les collections étant moins fournies. Néanmoins des regroupements thématiques pourraient être étudiés.

Un cycle de conférences, de rencontres et d'ateliers sur les enjeux environnementaux permettrait à la fois de valoriser le fonds et de favoriser la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Chaque bibliothèque du réseau pourrait en complément proposer plusieurs actions par an de sensibilisation aux enjeux environnementaux et un accueil de classe thématique sur l'écologie. Les ateliers promouvant le partage de compétences entre pairs, le réemploi, le recyclage, le zéro déchet, la

biodiversité, pourraient être développés sur tout le réseau. Les bibliothèques pourraient proposer davantage d'action s'inscrivant dans le temps fort métropolitain « Mai durable » pour accroître leur visibilité.

Actions

1. Créer un fonds documentaire de référence sur la question de l'écologie à la bibliothèque Mériadeck.
2. Mettre en espace et scénariser ce fonds selon les principes du merchandising.
3. Assurer la médiation de ce fonds en créant un cycle de rencontres, conférences, ateliers sur l'écologie.
4. Augmenter la participation des bibliothèques au temps fort métropolitain Mai durable.
5. Proposer plusieurs actions par an sur les questions environnementales dans les bibliothèques de quartier.
6. Proposer un accueil de classe thématique sur les enjeux environnementaux.
7. Réaliser un support de communication sur les actions des bibliothèques en faveur de l'environnement.
8. Proposer une page sur les actions des bibliothèques en faveur de l'environnement sur le site bibliothèques.bordeaux.fr et créer un # spécial sur le compte Instagram.
9. Réaliser une vidéo sur l'engagement de la bibliothèque en faveur de l'environnement sur la chaîne Youtube.
10. S'articuler et proposer avec les musées des programmations, actions complémentaires en fonction des expositions réalisées.

Moyens

Étudier le « fléchage » interne de budgets pour lancer une dynamique dans le domaine.

Indicateurs

Nombre d'actions menées annuellement dans le domaine de la transition écologique.
Nombre d'usagers inscrits.
Nombre de fonds spécialisés bien identifiés dans les espaces.

PROJET Promouvoir la résilience alimentaire et l'alimentation d'avenir

Enjeux

Il s'agit d'accompagner les publics dans le changement de leurs pratiques alimentaires en proposant une alimentation locale et de qualité au sein des bibliothèques, en valorisant l'alimentation d'avenir par des animations et en proposant une documentation de référence. L'évolution de la démographie et des habitudes alimentaires, les liens entre la qualité de l'alimentation et la santé, l'impératif de transition écologique et les nouvelles attentes sociétales appellent une évolution de l'offre alimentaire. Près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses en France aujourd'hui, reflet d'inégalités sociales encore très marquées. A l'échelle mondiale, le système alimentaire constitue aujourd'hui un déterminant majeur de l'évolution des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il représente une part très significative des émissions de gaz à effet de serre.

Mise en œuvre / objectifs

Le premier objectif concerne la bibliothèque Mériadeck : installer le nouvel exploitant de la cafétéria qui a été sélectionné notamment du fait de sa démarche écoresponsable, et développer des animations de sensibilisation à l'alimentation durable en partenariat avec lui. Cette action est en cours et constitue en quelque sorte le lancement de ce projet. Il reste à lui donner plus d'envergure sur les prochaines années.

Actions

1. Lancer un appel à candidature l'installation et exploitation de distributeurs de boissons et d'encas sains et durables dans les bibliothèques.
2. Changer les modalités d'approvisionnement des moments de convivialité (nouveau marché traiteur, réseau de points de vente de produits locaux et de qualité).
3. Mettre en place une programmation d'actions

culturelles sur la thématique de l'alimentation durable : spectacles, conférences, ateliers de cuisine, thème pour une prochaine Fabrique du citoyen.

4. Étudier la mise en œuvre d'un potager urbain sur le toit de la bibliothèque Mériadeck.

Moyens

Délocaliser l'achat de nourriture dans chaque bibliothèque de quartier pour les moments de convivialité (aujourd'hui achat centralisé), pour une meilleure proximité.

Indicateurs

Nombre d'actions au public dans ce domaine et fréquentation.

Fréquentation de la cafétéria. Évolution.

PROJET Optimiser les moyens de stockage des collections

Enjeux

Riches de plus d'1 million de références, les collections de la bibliothèque s'accroissent chaque année grâce aux achats courants et exceptionnels, aux dépôts, aux dons et legs proposés à la Ville. Toutefois, les capacités de stockage étant limitées, une logique d'accumulation infinie n'est pas applicable en bibliothèque. S'il est nécessaire de conserver ce qui constitue aujourd'hui (ou ce qui constituera demain) le patrimoine commun à l'ensemble des publics, un tri est toujours indispensable pour maîtriser les accroissements. Par ailleurs, les magasins de conservation de la bibliothèque Mériadeck, conçus en 1991, sont aujourd'hui saturés dans leur configuration actuelle. Des équipements sont à prévoir pour augmenter leur capacité de stockage afin de garantir la conservation pérenne des collections.

Mise en œuvre / objectifs

Deux grands objectifs doivent être atteints, en menant durant les 4 prochaines années les études complémentaires nécessaires à la mise en œuvre : inscrire la gestion des collections dans un cycle vertueux, en maîtrisant les accroissements et garantir la conservation pérenne des collections de conservation. Des moyens financiers importants devront être mobilisés (étude à faire) et les aides de l'État devront être alors sollicitées.

Actions

1. Rédaction d'un plan d'accroissement des collections : (2023).
2. Étude de faisabilité pour l'implantation de nouveaux rayonnages (2023).
3. Compactus mobiles dans les magasins de livres et de périodiques.
4. Rayonnages fixes et meubles à plans dans les magasins d'estampes.
5. Acquisition et installation des nouvelles étagères : (2024-2026).

Moyens

Missionner les responsables conservation et bâtiment de l'établissement pour rédiger un projet

complet budgété pour le prochain PPI de la Ville en demandant l'accompagnement de la Direction régionale des Affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine.

Indicateurs

Évolution de la place gagnée en fonction des actions chaque année.

Évolution du taux d'accroissement.



2.4 Contribuer à la réussite scolaire et universitaire

C'est un rôle naturel des bibliothèques publiques, partenaires indispensables de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les missions sont diverses, du soutien scolaire à la promotion des métiers, dans un complément aux politiques de l'orientation professionnelle. Les partenariats méritent d'être consolidés.

PROJET Donner le goût de la lecture, dès le plus jeune âge

Enjeux

Dans le contexte incertain que nous traversons et face à la tentation du repli sur soi, les livres n'ont jamais été aussi importants. À l'heure où 2,5 millions d'adultes sont en situation d'illettrisme en France, le combat de la lecture pour tous est aussi un combat pour l'émancipation et la dignité des plus fragiles. Les actions envers les plus jeunes sont au cœur des missions des bibliothèques en complément du rôle traditionnel de l'Éducation nationale, en valorisant la « lecture plaisir ». Les projets évoluent vers d'avantage de « hors les murs » en touchant des familles n'ayant aucune pratique des bibliothèques.

Mise en œuvre / Objectifs

Il s'agit d'amplifier les actions en cours, dans un domaine central de l'action des bibliothèques publiques : dispositif « Des livres à soi », « Mois de la petite enfance », partenariats avec la Direction de la petite enfance. Il paraît essentiel d'amplifier le hors les murs et toucher les enfants non gardés dans les structures collectives. L'objectif principal, au final, est de donner des clés de réussite dès le plus jeune âge en complément de l'action éducative traditionnelle (Éducation Nationale notamment).

Actions

1. Intensifier le travail avec la Direction de la petite enfance, le développement social et urbain, le Centre communal d'action sociale, etc. en impliquant encore plus de crèches et les assistantes maternelles.
2. Intégrer le label « Premières pages ».
3. Réfléchir à « l'après » Des livres à soi en pérennisant une partie du dispositif.

Moyens

Poursuite du travail de fond mené par la bibliothèque, de l'ensemble des sections jeunesse des établissements et du service du développement des publics. Maintien des moyens existants.

Indicateurs

Évolution du nombre d'actions avec les partenaires et nombre d'enfants touchés.

PROJET Mettre en place un programme complet annuel sur l'ensemble du réseau d'accompagnement des élèves

Enjeux

En lien avec le Projet éducatif de Territoire et les différents acteurs de l'offre éducative, les bibliothèques doivent être identifiées comme « actrices » de la réussite éducative, en qualité de lieu ressource : par leurs collections, leurs médiations et leur offre de services. L'accompagnement à la scolarité proposée par les bibliothèques est gratuit et se décline selon les caractéristiques et les besoins identifiés du territoire desservi.

Ce projet s'intègre pleinement dans le cadre du label Cité éducative, qui couvre trois quartiers prioritaires (Bacalan, Aubiers et Grand Parc).

Mise en œuvre / objectifs

Les bibliothèques proposent annuellement un programme d'accompagnement à la scolarité. La mise en œuvre de cet accompagnement s'opère à plusieurs niveaux : via la médiation, la mise à disposition de collections physiques actualisées et de ressources numériques, d'espaces de travail dédiés et de matériels (postes informatiques dans le cadre de l'apprentissage du codage, tableaux etc.).

La médiation auprès des élèves est l'œuvre des bibliothécaires et des partenaires : elle doit permettre la programmation d'actions au long court durant le temps scolaire et la participation à des opérations ponctuelles ou temps forts (révisions bac/brevet etc.).

Aujourd'hui, une offre existe sur le réseau des bibliothèques de Bordeaux mais elle nécessite d'être étoffée et déployée sur l'ensemble des sites. Il faudra tendre désormais vers un programme clair et lisible dans ce domaine, et ce, en tout point du réseau.

Actions

1. Diagnostic de territoire : identifier les besoins des populations de chaque quartier et améliorer la connaissance des champs d'intervention des acteurs/partenaires pour définir le programme annuel.
2. Collections : renforcer l'offre physique

et numérique d'ouvrages et contenus parascolaires.

3. Espaces de travail : identifier des espaces de travail au calme dans les murs et lorsque cela n'est pas envisageable, étudier la possibilité de hors les murs. Identifier le besoin en espaces de travail dans le cadre des réaménagements d'espace et de programmation d'équipement.
4. Matériels : acquérir le matériel nécessaire à la mise en œuvre de cet accompagnement (tableaux/paper board, postes informatiques pour le codage etc.).
5. Médiation : continuer à former les agents référents à l'accompagnement scolaire.
6. Ateliers préparation du brevet et du bac.

Moyens

Fléchage de budgets d'acquisition sur les collections spécialisées. Achat de matériel.

Indicateurs

Évolution du nombre d'ouvrages parascolaires à emprunter par site.

Évolution de la fréquentation des créneaux d'aide aux devoirs, par site.



PROJET Investir le champ de l'orientation et l'insertion professionnelle

Enjeux

Dans le cadre de leurs missions relatives à la formation tout au long de la vie, les bibliothèques contribuent à l'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle. Elles font écho à ces enjeux par la mise en œuvre de ressources (collections, espaces, matériels, offre de service, médiation) mais également grâce aux partenariats qu'elles développent avec les acteurs de ce champ. Espace de lien et de facilitation, les bibliothèques sont à même de proposer un autre regard sur l'orientation et l'insertion professionnelle. C'est un enjeu de société important considérant le taux de chômage des 15-24 ans (entre 17% et 22% ces 10 dernières années, 19% en 2021). Le taux de chômage global sur le territoire bordelais est légèrement supérieur à la moyenne.

Mise en œuvre / objectifs

Des actions en faveur de l'aide à l'insertion professionnelle sont déjà menées sur le réseau des bibliothèques bordelaises, à ce titre citons la présence de permanences d'écrivains publics, les ateliers d'aide à l'entretien d'embauche, les rendez-vous individuels d'aide aux démarches et à la création d'outils de recherche d'emploi ainsi que les projets menés en partenariat avec les acteurs du champ de l'insertion.

Les bibliothèques doivent poursuivre cette dynamique en faisant évoluer leur offre de services, en proposant des collections adaptées et renouvelées, en valorisant les ressources d'auto-formation et en encourageant les temps d'échanges entre pairs, type "rencontre-métiers", forums etc.

Actions

1. Réaliser un diagnostic de territoire - identifier des besoins (établissements scolaires, métiers en tensions, etc.) et rencontre avec les acteurs du champ
2. Structurer une programmation annuelle sur le domaine et communication ciblée, à destination des partenaires du domaine.
3. Actualiser les fonds documentaires associés aux objectifs.

4. Renforcer la médiation autour des ressources d'autoformation.

Moyens

Budgets d'acquisition dédiés. Communication web et papier à renforcer.

Indicateurs

Nombre d'actions dans ce domaine. Évolution par site.

Fréquentation des animations.

PROJET Faire connaître le Patrimoine de la bibliothèque aux plus jeunes

Enjeux

Est-il indispensable en 2022, à l'heure des bibliothèques numériques patrimoniales consultables partout et tout le temps de proposer des ateliers et des rencontres aux plus jeunes autour du riche patrimoine de la Bibliothèque de Bordeaux ? La réponse est bien entendu oui. On sait que le contact physique est souvent plus vecteur d'émotion et de sens, et qu'il permet une meilleure appréhension des idées à l'inverse d'un discours érudit à base de photos. Ce patrimoine caché aux yeux du plus grand nombre doit être montré aux scolaires de la ville en proposant aux enseignants des projets – et des objectifs – dépassant le cadre du document lui-même : arts plastiques, histoire, français, etc.

Mise en œuvre / objectifs

À l'heure actuelle, entre 10 et 15 classes sont accueillies chaque année pour une présentation des collections patrimoniales, principalement des collégiens et lycéens. Deux types d'ateliers « patrimoine jeunesse » sont proposés depuis l'année scolaire 2019-2020 dans le réseau, ainsi qu'à l'occasion de temps forts (Partir en Livres...). L'objectif principal sera alors d'intensifier les propositions existantes et de développer les actions à destination des scolaires dans le cadre de la politique plus générale d'EAC. Mais aussi de continuer à investir le champ du numérique en augmentant le nombre de jeux en ligne sur le patrimoine (puzzle, quizz, mémo, etc.).

Actions

1. Accueillir chaque année au moins 20 classes (à Mériadeck ou en mode « nomade »).
2. Intensifier le programme d'ateliers pendant les vacances scolaires (au moins 1 atelier par BQ et par an).
3. Resserrer les liens avec les formations universitaires en sciences humaines pour susciter des travaux d'étude sur les collections patrimoniales.
4. Développer des modules ludiques sur le site Sélééné.

5. S'engager dans une démarche d'EAC avec les classes qui le demandent.

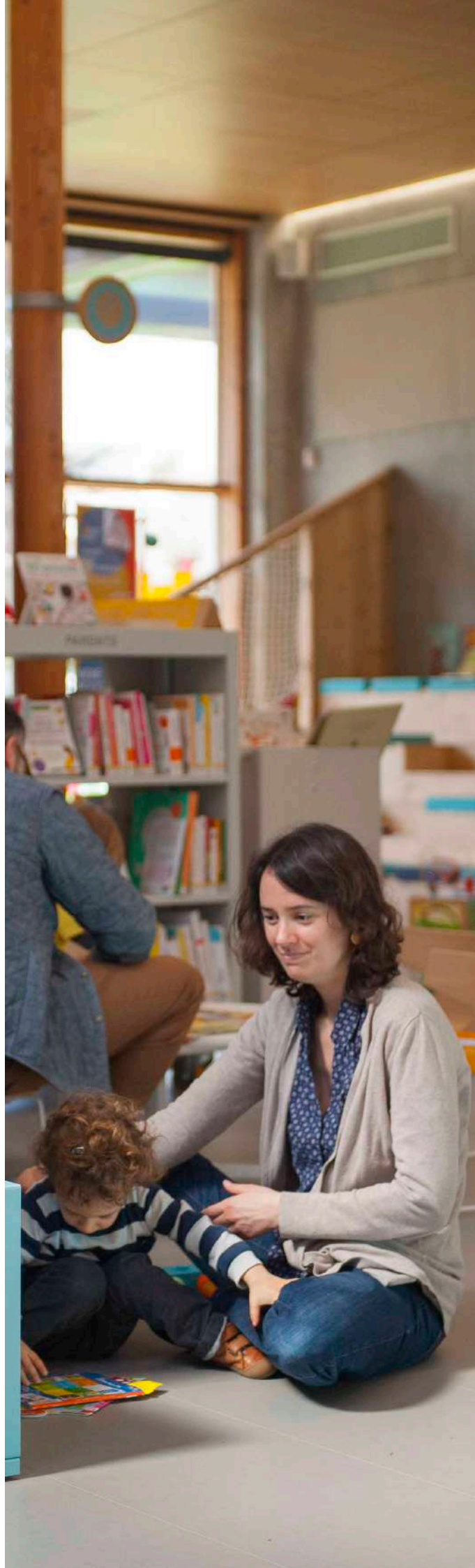
Moyens

Investissement de l'équipe du centre Médiation patrimoniale et régionale, créé en 2021.

Indicateurs

Nombre de classes et d'enfants accueillis chaque année. Évolution.

Évolution du nombre d'ateliers.



AXE 3 : UNE BIBLIOTHÈQUE INCLUSIVE

La notion d'inclusion sociale est aujourd'hui centrale dans l'activité d'une bibliothèque : chaque personne, quel que soit son âge ou sa position dans la société doit pouvoir participer à la vie de sa communauté. La notion, en soi, n'est pas neuve. En bibliothèque, elle entre en résonance avec d'autres concepts comme celui de rôle social, visant l'implication dans la réduction des inégalités d'accès au savoir et à la culture. Elle est au cœur des modèles successifs de bibliothèques élaborés depuis les bibliothèques populaires au 19^{ème} siècle. Mais elle redevient nécessaire avec les préoccupations professionnelles concernant les publics, et plus sensibles les questions liées à l'exclusion sociale, la diversité culturelle, le handicap. La bibliothèque inclusive est le corollaire nécessaire à la bibliothèque accompagnante et émancipatrice.

3.1 Rendre les collections plus attractives et plus accessibles

Selon le sociologue Claude Poissenot, l'écart est souvent important entre l'offre de collections proposées par les bibliothèques et l'appropriation réelle qui en est faite par les usagers. La marge est parfois grande entre les attentes du public et la prescription du bibliothécaire... C'est un objectif majeur, central, du présent PCSES au regard de l'offre numéro 1 des bibliothèques publiques : proposer des collections actuelles, en phase avec les pratiques culturelles d'aujourd'hui.

Enjeux

La politique documentaire est l'ensemble des objectifs et processus pilotant la gestion de l'information, incluant la politique d'acquisition, la politique de conservation et la politique de médiation des collections selon le glossaire du manuel *Mutualiser les pratiques documentaires* paru aux Presses de l'Enssib en 2016. La politique documentaire fait partie intégrante du projet d'établissement, permettant de répondre aux missions de la structure et aux attentes des usagers. Si l'établissement a aujourd'hui une certaine habitude du travail transversal, avec une gestion par domaine sur certaines thématiques et des outils de pilotage, il n'existe aucun document cadre d'envergure sur lequel s'appuyer.

Mise en œuvre / objectifs

Les bibliothèques de Bordeaux ne disposent pas actuellement de document faisant la synthèse et présentant ses orientations en matière d'acquisition de documents. Le premier objectif est de rédiger une charte documentaire précisant les choix de l'établissement. Un deuxième objectif sera de proposer une évolution de l'organisation actuelle des acquisitions de documents pour une vision davantage « réseau » des collections mais également fluidifier le processus pour permettre de développer des missions de valorisation des collections.

Il sera alors nécessaire de faire évoluer l'organisation actuelle des achats : élargissement de la gestion par domaine, formalisation le rôle des différents acteurs et intégration du temps de travail dédié dans l'emploi du temps des « pilotes », ceux qui coordonnent les achats d'un domaine.

Actions

1. Rédaction d'une charte documentaire à usage interne synthétisant notamment les documents existants.
2. Rédaction d'un document indiquant les grands principes et orientations à usage de communication externe.

3. Réflexion, propositions et mise en place d'une organisation clarifiée et fluidifiée du processus d'acquisitions des documents.

Moyens

Temps donné pour la concertation en interne et la rédaction des documents de formalisation.

Indicateurs

État d'avancée de la rédaction des documents de formalisation.

PROJET Elargir l'offre documentaire en ligne

Enjeux

Sur l'ensemble de la population, 25% des Français de 15 ans et plus ont déjà lu un livre numérique, 15% d'entre eux ont déjà écouté un livre audio physique et 12% un livre audio numérique. L'achat neuf reste très largement le mode d'obtention privilégié pour les livres imprimés (95%) et les livres audio physiques (62%), les achats d'occasion étant toutefois cités par 66% des répondants pour le livre imprimé et 39% pour le livre audio physique. Librairies et grandes surfaces spécialisées sont à ce titre les points de vente physiques préférés des Français pour l'achat de livres imprimés et de livres audio physiques.

Le prêt de livre numérique en bibliothèque est également plébiscité comme un moyen d'accès privilégié. Et le nombre de lecteurs emprunteurs est en augmentation : 48% des Français déclarent avoir déjà emprunté un livre en bibliothèque (tous supports confondus).

Mise en œuvre / objectifs

Dans le cadre du projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), le lancement d'une offre de prêt d'e-books est prévue en 2023/2024. Mais élargir l'offre en ligne ne se circonscrit pas seulement à une proposition de type « commerciale » (acquisition de livres numériques ou de « bouquets ») mais en densifiant la bibliothèque numérique patrimoniale Séléne : poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux et développement de la valorisation web (portail et réseaux sociaux). Il y a deux objectifs complémentaires :

- favoriser l'accès à distance des collections : faciliter la consultation et la réutilisation des données publiques pour des usages variés (illustration, création graphique, documentation, étude, recherche...) ;
- développer les partenariats (universités, établissements culturels).



Actions

1. Définition d'une politique d'acquisition puis constitution d'une offre de livres numériques (budget BNR).
2. Achat d'un parc de liseuses destiné non seulement à la formation des personnels pour pouvoir accompagner les abonnés au téléchargement des documents mais aussi au prêt pour promouvoir l'offre d'e-books en cohérence avec la stratégie numérique responsable de la collectivité.
3. Test du Prêt Numérique en Bibliothèque avant le lancement fin 2023 auprès du public.
4. Actions de valorisation de cette nouvelle offre auprès des publics : médiation sur place dans les bibliothèques, promotion en ligne (portail, réseaux sociaux).
5. Numérisation des fonds Lamontaigne, Kléber-Harpain et Atlas.
6. Numérisation des périodiques, des incunables.

Moyens

Budget d'acquisition d'e-books et de liseuses : 66 000 € sur 3 ans dans le cadre du label Bibliothèque numérique de référence. 60 000 € sont également prévus dans le dispositif BNR pour la numérisation des fonds patrimoniaux. Des formations seront organisées sur le prêt de livres numériques.

Indicateurs

Nombre de livres électroniques dans la base. Évolution.
Nombre de prêts. Évolution.
Statistiques par genre.
Fréquentation de la base Sélééné. Évolution.

PROJET Faciliter le prêt des documents

Enjeux

On notera que si les bibliothèques de Bordeaux se situent globalement dans la moyenne pour ce qui concerne l'évolution des prêts et des nouveaux inscrits entre 2019 et 2022, le rebond observé en 2021 pour la fréquentation est deux fois plus important à Bordeaux que pour l'ensemble des bibliothèques municipales et intercommunales. Le taux d'inscription, entre 18 et 20% de la population, un chiffre bien supérieur à la moyenne constatée sur les villes de plus de 100 000 habitants, masque des chiffres de prêts moyen par rapport aux villes de taille comparable. Il faut s'interroger sur la pertinence des collections, leur niveau, leur attractivité mais également sur des aspects plus matériels et logistiques.

Mise en œuvre / Objectifs

Plusieurs expérimentations ont eu lieu. Souvent avec succès. Dans l'objectif principal de faciliter le prêt des documents, du point de vue « matériel », il sera étudié la possibilité de poursuivre et/ou étendre un certain nombre d'actions :

- l'expérience de mise en place d'un click and collect dans les bibliothèques du réseau pendant le deuxième confinement en novembre 2020 (du 9/11 au 1/12/2020) a généré 1736 demandes et 3005 documents empruntés ;
- le prêt des documents des magasins dont la date d'édition est supérieure à 1950 a été lancé en 2022 ;
- la hausse du plafond et du délai de prêt lors de périodes définies (période estivale, période Covid, etc.) ;
- la simplification des modalités d'inscription avec la suppression de la demande de justificatif de domicile et simplification du formulaire d'inscription,
- la mise en place de pochettes surprises dans plusieurs bibliothèques du réseau dans le cadre de la programmation de la bibliothèque.

Actions

1. Mettre en œuvre l'inscription en ligne en lien avec la mise en place du nouveau système informatique (courant 2023).
2. Lancer un service de Click and collect permanent.

Moyens

Un budget est prévu pour doter le système informatique de gestion de bibliothèque d'un outil de Click and collect dans le cadre du programme BNR.

Indicateurs

Nombre de documents mis à disposition via le Click and collect. Évolution.

PROJET Développer la valorisation des collections

Enjeux

Comme l'indique Cécile Rabot dans son article sur la valorisation des collections (*La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque*, Presses de l'enssib, 2015), une fois acquise la démarche de mise en visibilité par les professionnels du livre d'une partie de la production culturelle, en particulier éditoriale, il reste à déterminer les moyens employés pour atteindre cet objectif. On touche ici à ce que le vocabulaire bibliothéconomique désigne par le vocable « valorisation ». Or le concept s'est élargi ces dernières années au gré des possibilités en ligne. D'une simple bibliographie, les bibliothécaires ont mis en place des tables de présentation dans les espaces, en général non loin des rayonnages. Mais cette valorisation ne cible que les usagers de la bibliothèque. Il semble essentiel d'investir les différents médias à disposition pour atteindre une population beaucoup plus large : les réseaux sociaux historiques comme Facebook, Twitter ou Instagram mais aussi les médias vidéo comme Youtube ou TikTok qui disposent d'audiences les plus larges, en étudiant en parallèle la cohérence avec la stratégie numérique responsable de la collectivité.

Mise en œuvre / objectifs

Faire connaître les collections est une activité importante, que ce soit physiquement (café lecture, merchandising, etc.) ou via les outils en ligne (recommandation écrite sur le portail, vidéo sur Youtube, etc.). Ces activités seront progressivement intégrées dans les fiches de poste au moyen d'un grand plan de formation. Cet objectif est au cœur des dernières réalisations de la bibliothèque ces dernières années.

Actions

1. Co-construire avec des usagers de la bibliothèque, des partenaires, des youtubeurs locaux des vidéos de recommandation des collections.
2. Inscrire aux termes des deux prochaines années ces activités dans la fiche de poste des acquéreurs.
3. Proposer des recommandations sur

l'ensemble des supports (livres, cd, dvd, jeux...).

4. Étudier le lancement d'une chaîne TikTok dans les 3 prochaines années.
5. Systématiser la production d'écrit ou de vidéo de recommandation par les bibliothécaires effectuant les acquisitions.
6. Club de lecture inter-bibliothèques : un ouvrage disponible dans plusieurs bibliothèques est emprunté par plusieurs personnes qui partagent ensuite leurs avis : alimente un système de recommandation pair à pair.

Moyens

Poursuivre le plan de formation sur la production de vidéo de recommandation et l'écriture Web conforme au RGAA.

Indicateurs

Nombre d'agents effectuant des recommandations sur le web. Évolution annuelle.
Nombre d'agents formés.

Nombre d'usagers investis dans des clubs/café littéraires. Évolution.

PROJET Créer des parcours de visite à destination des enfants

Enjeux

A l'instar de ce qu'il se fait dans les musées ou les bibliothèques anglo-saxonnes, l'enjeu est de faire découvrir les collections des bibliothèques du réseau au travers de livrets d'accueil par tranche d'âge et de manière ludique. En effet le classement des collections, en particulier jeunesse, peut paraître peu intuitif pour les enfants (et les parents) cherchant des titres. Des parcours de visite ludiques inciteront les enfants à se déplacer dans les espaces de la bibliothèque, et à découvrir les richesses de cette dernière.

Mise en œuvre / objectifs

Le projet débutera par un parangonnage et une réflexion sur le type de supports et formats de médiation à en partant des quelques exemples suivants :

- Mômes trotteurs BNF : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/momes-trotteurs/momes-trotteurs-a-la-decouverte-du-site-de-la-bibliotheque-francois-mitterrand-a-paris_3645075.html
- Chasse au trésor : <https://nolwennlemarec.com/index.php/2019/01/17/organisation-animation-jeu-mediatheque-agent-bibliotheque-chasse-au-tresor/>
- Visite sous formes de jeu de cartes, BU Strasbourg.

Actions

1. Parangonnage et réflexion sur le type de supports et formats de médiation à proposer (livrets sous forme de manga, comics ou roman-photo, quiz, chasse au trésor avec énigmes à résoudre, plans ludiques de chaque espace jeunesse des bibliothèques du réseau, vidéos du type « Children's library tour » sur la chaîne Youtube, etc.).
2. Réalisation de l'objectif : dans chaque bibliothèque du réseau proposer plusieurs supports et parcours adaptés selon les tranches d'âges.



Moyens

Création en interne de documents de communication.

Indicateurs

Nombre de supports créés et chiffres de diffusion par site.

Prêt d'instruments de musique dans les bibliothèques Mériadeck et Pierre Veilletet depuis octobre 2022



PROJET Repenser l'offre musicale et cinématographique des bibliothèques pour l'adapter aux pratiques d'aujourd'hui

Enjeux

Le streaming représente aujourd'hui 40% des modes d'écoute de la musique, tandis que la musique achetée, sur CD ou vinyle, ne représente que 14%. Ces pourcentages varient en fonction de l'âge, le streaming représentant 76% des modes d'écoutes des 16-24 ans. A partir de 35 ans, le mode d'écoute privilégié reste la radio. Les mêmes évolutions sont en cours pour le support DVD, dont les ventes s'effondrent face aux plateformes à la demande. Dans les bibliothèques, les prêts de CD et de DVD sont en forte diminution, alors que la musique et le visionnage de films et séries sont parmi les pratiques culturelles les plus répandues. Dans le même temps, de nouveaux services font leur apparition, comme la mise à disposition d'un studio de répétition à la bibliothèque Mériadeck et le prêt d'instruments de musique à la bibliothèque Mériadeck et à la bibliothèque Pierre Veilletet. Comment repenser la place de la musique et du cinéma pour mieux prendre en compte les évolutions actuelles ?

En avril 2021, un groupe de travail composé des acquéreurs musique et des chefs de centre du réseau a été mis en place pour faire des propositions sur la place de la musique en bibliothèque. Les conclusions ont été rendues en mai 2022 et des propositions ont été faites dans le domaine des collections, des services, des espaces, de la médiation et de la programmation culturelle. Il n'y a pas eu encore de groupe de travail pour le cinéma et les séries.

Mise en œuvre / Objectifs

Les objectifs sont de différents ordres :

- Proposer une offre réseau jeunesse et adulte plus attractive, plus représentative des pratiques actuelles et qui prennent en compte le déclin des supports CD et DVD.
- Repenser la médiation physique et numérique autour des collections pour mieux les valoriser, les faire connaître et apporter une plus-value « bibliothèque ».

- Développer une programmation culturelle jeunesse et adulte réseau structurée, attractive, innovante et en lien avec les évolutions actuelles d'écoute, de pratiques musicales et de visionnage.
- Repenser notre offre de services et nos espaces pour mieux prendre en compte les évolutions des usages.
- Accompagner le changement induit par ces évolutions.

Actions

1. Mettre en œuvre les préconisations du groupe de travail musique.
2. Lancer un travail de réflexion sur l'offre cinéma sur le réseau aboutissant à un ensemble de propositions visant à adapter l'offre aux pratiques actuelles dans ce domaine.
3. Proposer une playlist musicale sur les sites de streaming alimentée au gré des acquisitions et sur laquelle les usagers peuvent donner leur avis.

Moyens

Il s'agit dans un premier temps d'organiser la réflexion sur un sujet complexe. Un groupe sera constitué et du parangonnage mené. Les moyens spécifiques à l'évolution de l'offre seront précisés par la suite.

Indicateurs

Établir un suivi fin des indicateurs de prêts de documents dans ces domaines (par genre) et leur évolution.

PROJET Rendre visibles et accessibles plus encore les collections patrimoniales

Enjeux

Les manuscrits et archives précieuses de la Bibliothèque de Bordeaux constituent un ensemble de près de 4500 cotes, dont seules les cotes 1 à 1883 sont accessibles au grand public grâce à la conversion du Catalogue Général des Manuscrits (CGM) effectuée en 2008 (projet national de conversion systématique des catalogues imprimés, piloté directement par le catalogue collectif de France).

Si le catalogue courant pour les nouvelles entrées de manuscrits et d'archives précieuses s'effectue désormais directement dans la base Manuscrits et Archives du Catalogue Collectif de France, il reste néanmoins à convertir les cotes Ms. 1884 à Ms. 4430, afin que la description de l'ensemble des manuscrits soit accessible à tous par le même catalogue.

A côté du fonds de manuscrits, des fonds imprimés demeurent invisibles au public et doivent bénéficier d'une campagne de signalement au catalogue.

Mise en œuvre / objectifs

Il est nécessaire de continuer le programme de signalement des collections (informatisation de catalogues existant et programme de catalogue) dans les bases informatiques afin de les rendre visibles auprès des étudiants et des chercheurs. Et de contribuer au site web Séléne en densifiant les notices de vulgarisation.

Actions

1. Selon les objectifs de convention de mise à disposition, achever d'ici 2025 le catalogage ou l'informatisation des fonds suivants :
 - Manuscrits : fonds La Brède-Montesquieu (18^{ème} siècle), nouvelles acquisitions (18^{ème} - 21^{ème} siècles), cotes 1883 à 4244
 - Archives littéraires (20^{ème} siècle) : André Berry, Louis Emié, Elie Faure, François-Georges Pariset, Claude Rivière
 - Imprimés : fonds Mikhelovitch, périodiques patrimoniaux (17^{ème} - 19^{ème} siècles)



- Iconographie : Cartes et plans anciens (17^{ème} – 19^{ème} siècles), Affiches du Dépôt légal imprimeur.
2. Selon les objectifs de convention de mise à disposition, développer les pages éditoriales de Séléne (structuration du contenu, blog, focus sur les trésors...).

Moyens

Aide de l'état à 80% pour le signalement des collections.

Indicateurs

Nombre de documents catalogués chaque année, par fonds.

3.2 Développer une politique d'accueil de tous les publics

Il n'existe pas aujourd'hui de poste dans l'organigramme de la bibliothèque coordonnant toute la politique d'accueil de l'établissement. Pourtant les enjeux sont nombreux : cohérence des pratiques, charte qualité, accueil en langues étrangères, documents en FALC (facile à lire et à comprendre), etc. Un axe de développement fondamental aussi pour aller au-devant des populations ne fréquentant pas les bibliothèques.

PROJET Créer un poste de chargé de coordination de l'accueil pour le réseau puis s'engager dans une démarche de certification

Enjeux

L'enjeu principal est d'assurer une réelle coordination des activités liées à l'accueil des publics, un domaine vaste et essentiel, mais pourtant non attribué dans l'organigramme de l'établissement. Les missions sont très larges : réponse à l'utilisateur, formation des nouveaux agents, signalétique, rédaction des procédures, etc.

Mise en œuvre / objectifs

La personne en charge de la coordination de l'accueil va devoir harmoniser les pratiques, en posant un diagnostic puis en imaginant un schéma de concertation/formation annuel de l'ensemble du réseau. Cela devra permettre d'aboutir à la labellisation Marianne dans un premier temps puis à la certification ISO 9001. Accueillir c'est aussi savoir accompagner les publics dans leurs besoins spécifiques et notamment les plus fragiles, comme poser des limites en cas de conflit. Une coordination de ces aspects sera là aussi utile.

Actions

1. Diagnostic de l'accueil dans les bibliothèques de Bordeaux.
2. Harmonisation des pratiques d'accueil : vers l'appropriation d'un discours commun pour une présentation homogène de notre offre.
3. Coordination/réflexion sur la gestion des singularités : de la réponse à des besoins sociaux à la gestion des conflits.
4. Labellisation Service public + (suite de la charte Marianne) et certification ISO 9001 ou label qualibordeaux.

Moyen

Transformation d'un poste existant vacant.

Indicateurs

Nombre de réponses apportées aux usagers selon les canaux présents (réseaux sociaux, mails, Vous avez la parole, etc.). Évolution.
Estimation du temps de réponse.

PROJET Améliorer l'accueil en langues étrangères

Enjeux

Bordeaux accueille 25 471 habitants de nationalité étrangère, soit 10 % de sa population. Le nombre des familles de nationalité étrangère avec enfants habitant à Bordeaux est de 4 224, ce qui représente 14 % des familles du territoire. En leur qualité de lieu de sociabilité et en raison de leur offre de service en libre accès (collections en langues étrangères et d'apprentissage du français, accès internet, animations, actions de médiation, aide aux démarches administratives etc.), les bibliothèques accueillent un public allophone nombreux.

Les bibliothèques de Bordeaux doivent désormais se doter d'outils visant à faciliter les échanges avec le public allophone.

Mise en œuvre / Objectifs

En complément de l'offre de service existante, d'une connaissance de besoins du territoire et de l'activation de dynamiques partenariales, il convient de poursuivre les actions en faveur de la facilitation de l'accueil, du séjour et de l'orientation des personnes allophones.

Actions

1. Sensibiliser et former les agents à l'accueil des publics non-francophones.
2. Faire traduire le guide du lecteur en plusieurs langues en s'appuyant sur des publics bénévoles qui veulent bien traduire des démarches dans leur langue d'origine.
3. Développer un « chatbot » (dispositif de traduction en simultané) accessible en ligne et sur tablettes pour guider les personnes ne maîtrisant pas le français (quinzaine de langues).

Moyens

Plan de formation et budget dans le cadre BNR (chatbot estimé à 56 000€).

Indicateurs

Nombre d'agents formés à la question de l'accueil des publics non-francophones. Évolution.

PROJET Déployer sur le réseau des outils de lecture à destination des personnes en situation de handicap / Faciliter l'accueil des usagers en situation de handicap

Enjeux

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, définie aux articles L 122-5, L 122-5-1, L 122-5-2 et R 122-13 à R 122-22 du *Code de la propriété intellectuelle*, permet aux bibliothèques publiques (territoriales ou académiques) habilitées de communiquer et d'adapter des œuvres sous droit, au bénéfice de leurs usagers empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap. La Bibliothèque de Bordeaux est l'une des rares bibliothèques publiques à bénéficier de cet agrément. S'intégrant pleinement dans le plan Handicap de la Ville de Bordeaux voté en février 2022, il est nécessaire d'aller plus loin aujourd'hui en déployant des outils de lecture sur l'ensemble des bibliothèques du réseau et en veillant à penser à une communication soucieuse de n'exclure personne.

Mise en œuvre / objectifs

L'accessibilité en termes de collections passe par des canaux numériques. L'agrément est une première pierre qu'il convient d'amplifier. En termes de médiation, il convient de réfléchir à des formats accessibles natifs, sur le réseau, amplifiant ainsi le travail réalisé par l'espace Diderot.

Actions

- 1.** L'agrément permet la mise en accessibilité facilitée. Il doit être connu et déployé sur le réseau en entier. Cette campagne d'information/sensibilisation mériterait un relais de la part de la ville.
- 2.** Les livres audio sont la ressource numérique dont la consommation augmente le plus, il est intéressant d'investir cette ressource dans le cadre de BNR2 et d'en accompagner la diffusion.
- 3.** Le lecteur VICTOR mérite d'être proposé plus largement (acquisitions prévues dans le cadre du plan BNR2) ainsi que des liseuses grand écran qui permettent d'accompagner une lecture accessible liée à l'agrément ou au prêt numérique.

- 4.** La fracture numérique est particulièrement forte pour les personnes en situation de handicap. C'est un champ de la médiation numérique qu'il faut investir sur le réseau.
- 5.** Accueillir des ateliers de remise à niveau informatique en collaboration avec les associations spécialisées
- 6.** Penser la communication sous ce prisme et veiller à l'accessibilité des contenus en ligne et au respect du RGAA.

Moyens

Achat de matériel : 15 000€ (BNR).
Plan de formation.

Indicateurs

Nombre d'ateliers mis en place et fréquentation.
Évolution.
Évolution du prêt de livres audio et de lecteurs VICTOR.

3.3 Renforcer les démarches participatives

Dans la droite ligne de l'esprit du Forum de la culture, il s'agit de s'appuyer plus encore sur la population pour construire les projets et l'offre de service de la bibliothèque grâce à des démarches de parcours usager, notamment. De favoriser les pratiques amateurs au travers de la programmation.

Enjeux

Impliquer les usagers dans la vie de la bibliothèque (en les associant à des choix, en recueillant leurs avis, en créant des comités selon la thématique, etc.) n'est pas une pratique complètement ancrée nativement dans la pratique professionnelle. Les processus métier se sont plutôt construits sur une approche descendante. Avec la question de la place de la bibliothèque au sein de la Cité, de sa fréquentation, de l'émergence des droits culturels, de la démocratie participative, la démarche participative devient une référence obligatoire dans la construction des projets.

Mise en œuvre / objectifs

L'implication des usagers pourra se faire à différents niveaux de l'activité de la bibliothèque : acquisition des documents, valorisation, aménagement d'espace, clubs de lecture, etc. La méthode du design de service, basée sur l'expérience utilisateur (UX) sera très utile, notamment en expérimentant, en « prototypant » les propositions.

Actions

1. Faire participer des usagers à la chaîne Youtube afin d'enrichir les coups de cœur, en mêlant les avis à ceux des bibliothécaires.
2. Utiliser systématiquement la démarche utilisateur et l'approche design de service pour les nouveaux aménagements intérieurs des bibliothèques.
3. Développer les budgets participatifs au travers de café-lecteurs, améliorer le processus de suggestion d'achat par les usagers, mener des enquêtes, etc.
4. Définir les contours et organisation des budgets participatifs via les cafés lecteurs (charte de fonctionnement, budget, procédure).
5. Mettre en place par l'intermédiaire du nouvel SIGB et du portail un suivi automatisé des suggestions d'achat du public.
6. Effectuer régulièrement des enquêtes auprès du public sur des thématiques ciblées (à voir avec le futur chargé de la politique d'accueil).

Moyens

Aucun nouveau moyen à financer. La réussite de ces projets tient essentiellement à des processus de conduite du changement.

Indicateurs

Évolution du nombre de suggestions d'achat et taux de satisfaction des demandes. Évolution
Évolution de la part de budget d'acquisition participatif.

PROJET Favoriser les échanges entre les usagers

Enjeux

Le principal enjeu est d'accroître la capacité des publics à s'approprier les ressources culturelles et patrimoniales que la bibliothèque met à disposition. Cela passe par l'engagement et la facilitation des personnes à s'approprier ces ressources pour et par elles-mêmes. Mais il y a aussi l'ambition d'affirmer les bibliothèques comme des lieux d'échanges, de partage entre personnes, des lieux finalement assez peu présents même dans une grande métropole. Les bibliothèques accueillent de nombreuses personnes seules et ces nouveaux services sont l'occasion de favoriser les rencontres.

Mise en œuvre / Objectifs

L'idée est de lancer le dispositif « 4C » à l'instar de l'offre rennaise, au sein de la médiathèque des Champs libres. La démarche 4C est une expérience participative/active tout à fait engagée. Ce sont des usagers (anciens ou nouveaux) qui proposent et animent des ateliers où la transversalité, l'échange d'égal à égal sont de mise. La bibliothèque est ici un lieu de vie.

Actions

1. Lancer le dispositif à Mériadec, en faire le bilan après 1 an de mise en œuvre.
2. Proposer à une autre bibliothèque du réseau de se lancer dans l'aventure en 2025/2026.

Moyens

Achat de petits matériels pour la convivialité des échanges et des discussions.

Indicateurs

Évolution de la fréquentation de l'espace 4C.
Liste chaque année des thématiques.



4. FOCUS

LE PROJET SOUS L'ANGLE « COLLECTIONS »

Sans conditions d'accès, facilitant l'autonomie des personnes, les bibliothèques sont un espace de liberté au cœur des territoires. Au travers de leurs différentes missions dont la principale de mettre à disposition une collection de documents, les bibliothèques participent à la construction des individus et à leur accomplissement.

Une collection de documents est la raison d'être d'une bibliothèque, son socle constitutif. L'emprunt et la consultation sur place demeurent les principales activités des usagers en bibliothèque⁽¹⁾ et cela à des fins multiples : se divertir, approfondir ses connaissances, décrypter des informations, se détendre, se former tout au long de la vie...

Les bibliothèques de Bordeaux proposent plus d'1 million de documents dont 500 000 disponibles en libre-accès à destination de tous les publics. La collection de la bibliothèque se décline sous différents supports pour tous les âges et tous les usages :

- Des livres, livres audio, méthodes de langues
- Une large sélection de bandes-dessinées, mangas et comics
- De la musique : CD, partitions, vinyles, bornes d'écoute, instruments de musique
- Des dvd : du film de fiction, tous genres et tous âges, au cinéma documentaire en passant par les séries TV et films d'animation
- Un fonds dédié à Bordeaux et l'Aquitaine
- Des jeux de société, des jeux vidéo
- Plus de 600 titres de presse (journaux et magazines)
- Des collections adaptées : livres en gros caractères, livres en braille, livres lus sous format MP3, DVD en audio-description...
- Des documents patrimoniaux (manuscrits, incunables, estampes, cartes, livres, etc.) qui font la réputation internationale de la

bibliothèque, parmi lesquels les célèbres 3 M (Montaigne, Montesquieu, Mauriac)

- Des ressources sur place et en ligne : bases de données, vidéos à la demande, presse en ligne et auto-formation...

Les principes d'acquisitions et de gestion des collections

La gestion des collections s'effectue dans le cadre de la politique documentaire. Les principes de celle-ci s'appuient à la fois sur le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques* (1994), la *Charte des bibliothèques* (Conseil supérieur des Bibliothèques, 1991) et la *Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique* (2021).

La politique documentaire recouvre les orientations documentaires, les critères d'acquisition et de désherbage, les axes de conservation, la politique de mise en valeur. Elle est par nature évolutive, s'inscrivant en résonance avec les pratiques culturelles des publics et liée à un environnement territorial et à un cadre budgétaire. De même, les mutations technologiques, notamment l'accès facilité aux ressources multiples du web, sont à prendre en considération, tendant désormais à une complémentarité entre des collections physiques et ressources numériques (presse en ligne, vidéo en ligne, applications, livres électroniques...).

Les collections de la Bibliothèque de Bordeaux s'adressent à un large public d'âges, aux usages pluriels. Elles se doivent d'être équilibrées, au contenu actualisé, à l'information fiable et d'aspect en bon état. Afin de rester attractives et pertinentes, elles sont sans cesse renouvelées et adaptées aux besoins et attentes de la population. Ainsi chaque année, plus de 30 000 nouvelles acquisitions rejoignent les fonds de la Bibliothèque de Bordeaux.

⁽¹⁾Ministère de la Culture, Direction des médias et industries culturelles, *Publics et usages des bibliothèques municipales*, 2016

Plusieurs principes gouvernent les acquisitions de documents :

- **Pluralisme**

Les collections des bibliothèques doivent refléter la diversité des savoirs, des courants de pensée et d'opinion, participant ainsi au développement de l'esprit critique des individus. Ce pluralisme s'exprime dans le respect des lois.

- **Encyclopédisme et complémentarité**

Les différents domaines de la connaissance et de culture doivent être représentés dans la collection du réseau des bibliothèques. Par sa taille, la bibliothèque Mériadeck propose une offre documentaire étendue et vise l'encyclopédisme, ce qui n'est forcément le cas d'autres bibliothèques du réseau, lesquelles peuvent s'appuyer en appoint sur l'ensemble de la collection du réseau.

L'exhaustivité est en revanche exclue quels que soient le support et le domaine, à l'exception de la documentation locale sur Bordeaux et l'Aquitaine, Montaigne, Montesquieu et Mauriac.

- **Actualité**

Les collections des bibliothèques de Bordeaux s'adressent à un public très diversifié allant des tout-petits à l'adulte qu'il soit débutant, amateur ou spécialiste. La culture générale sous tous ses aspects est privilégiée.

Les acquisitions s'effectuent en prenant en considération la qualité et la véracité des contenus documentaires mais également en respectant l'équilibre général de la collection en cohérence avec les missions du réseau de lecture publique et les critères validés dans le cadre de la politique documentaire.

Les collections d'un réseau de lecture publique sont vivantes et s'inscrivent dans une démarche dynamique de renouvellement plutôt que d'accroissement continu. Une veille et une évaluation des fonds est réalisée au quotidien afin de permettre de maintenir une offre documentaire actualisée et attractive, en phase avec la production éditoriale actuelle et les pratiques constatées. Des retraits de documents (désherbage) sont pratiqués régulièrement à cette fin selon des critères validés.

De même, est à prendre en compte l'environnement documentaire du territoire bordelais avec la présence de bibliothèques universitaires et spécialisées, aussi les ouvrages spécialisés et de recherche (3ème cycle universitaire) ne sont pas acquis sauf dans le cas de disciplines où des ouvrages de vulgarisation, accessibles au grand public n'existeraient pas.

A titre général, l'acquisition d'ouvrages de recherche et spécialisés est à réserver au pôle d'excellence de la Bibliothèque de Bordeaux, c'est-à-dire le fonds local.

- **Accessibilité**

Outre favoriser l'accès aux personnes porteuses de handicaps en leur proposant des collections adaptées, les collections de la Bibliothèque de Bordeaux s'adressent à tous les publics, tous âges et catégories socio-professionnelles confondus. De même, l'emprunt des documents est à favoriser lorsqu'il est envisageable.

Enfin, les documents contrevenant aux principes de la Constitution et des lois en vigueur (notamment lois n°72-546 du 1er juillet 1972 et n°90-615 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses...) ne sont pas acquis.

L'organisation des acquisitions

Les acquisitions de la bibliothèque sont soumises au *Code des marchés publics*. Les bibliothécaires réalisent leur sélection en effectuant une veille éditoriale, en examinant les suggestions des usagers, les critiques de la presse, des sites internet ou des réseaux sociaux. Actuellement, une partie des acquisitions (les segments relevant du domaine de la fiction) relève de la gestion partagée des acquisitions permettant ainsi une vision et un suivi à l'échelle du réseau. Elle s'appuie principalement sur des commissions. Pour chacun des segments thématiques concernés, une commission dédiée. Elle est constituée de pilotes coordinateurs et d'acquéreurs du domaine concerné issus des centres et bibliothèques de quartiers. L'autre partie des acquisitions est assurée directement par les différents services.

Pistes d'évolution :

1. Formaliser pleinement les choix et orientations documentaires de l'établissement.
2. Mettre en place des outils et démarches pour prendre en compte encore plus finement les besoins des publics dans le cadre de la sélection des documents.
3. Proposer une évolution de l'organisation actuelle des acquisitions de documents afin d'aller davantage vers une vision « réseau » des collections facilitant la cohérence globale mais également fluidifier le processus pour permettre de développer des missions de valorisation des collections.

LE PROJET SOUS L'ANGLE « NUMÉRIQUE »

La Bibliothèque de Bordeaux porte depuis de nombreuses années un ensemble d'initiatives fortes autour du numérique. Elle s'inscrit, dorénavant, pleinement dans le cadre de la stratégie numérique responsable de la Ville en cours de validation qui s'emploie à réduire les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du numérique. Ainsi, un juste équilibre doit être trouvé dans notre action entre le déploiement de services et outils numériques à valeur pour nos usagers et agents et la maîtrise des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux sur le territoire.

Le projet de la Bibliothèque de Bordeaux s'articule donc autour de 3 objectifs principaux :

- 1.** déployer des outils et des matériels informatiques et numériques, utiles, utilisables, adaptés aux besoins et aux pratiques culturelles. De ce point de vue, 2023 devrait voir l'aboutissement d'un vaste projet de réinformatisation engagé depuis 2018 et piloté par la DGNSI de Bordeaux Métropole dans le cadre de la convergence des systèmes d'information des médiathèques des communes ayant mutualisé le numérique. À la clé : un nouveau portail web plus lisible pour consulter le compte lecteur et les actualités de la bibliothèque, un nouveau logiciel de gestion de bibliothèque avec un catalogue commun et partagé ainsi que des espaces publics numériques renouvelés avec une solution de gestion simplifiée et sécurisée. La Bibliothèque devrait à terme assurer l'administration fonctionnelle de ce projet.
- 2.** développer une offre de contenus et de services en ligne. Celle-ci comprend des ressources numériques gratuites à consulter sur place ou à distance : presse (Press Reader, Index Presse), presse ancienne (Retronews), archives du web de la BNF, archives de l'INA, ainsi que Sélééné, la bibliothèque patrimoniale numérique. Il faut ajouter Bib en ligne (films, presse et autoformation), l'offre numérique de Bordeaux Métropole, qui fait aussi l'objet

d'une valorisation importante.

- 3.** proposer une politique de médiation numérique Si le numérique peut faciliter l'accès à certains contenus et services, il reste un facteur d'exclusion sociale pour une partie non négligeable de la population (17% en situation d'illectronisme, 38% manquent d'une compétence numérique de base, selon l'INSEE), d'où l'implication de longue date de la bibliothèque dans la réduction de la fracture numérique avec notamment une programmation courante d'ateliers d'initiation informatique et de rendez-vous « Soluces » pour des conseils personnalisés dans tous les établissements du réseau. Elle coordonne par ailleurs les Conseillers numériques France Service pour la Ville de Bordeaux qui interviennent depuis début 2022 dans différentes structures (mairies de quartier, CCAS, police municipale pour le stationnement résident, clubs séniors et RPA) essentiellement pour une aide aux démarches administratives en ligne. À partir de 2023, elle devrait aussi reprendre le pilotage de l'espace numérique de la ville, Sésame, situé en plein cœur du quartier Saint Michel, et géré actuellement par la DGNSI, renforçant ainsi significativement son dispositif et sa mobilisation au service de l'inclusion numérique.

La labellisation « Bibliothèque numérique de référence » attribuée par l'État et obtenue en 2015 est venue couronner ces efforts. Entre 2015 et 2019, elle a permis plus précisément de se doter d'équipements structurants (extension des outils RFID sur tout le réseau, dont le robot trieur de Mériadecq), de développer l'offre en matière de médiation numérique (visite virtuelle de la bibliothèque, mise à disposition de tablettes pour les publics), et de soutenir fortement la numérisation des fonds patrimoniaux. L'objectif est désormais de poursuivre cette dynamique afin de conforter et de développer la modernisation des services numériques tout en continuant à accompagner les publics dans l'appropriation du numérique. Le dossier BNR2 qui vient d'être déposé auprès du ministère va constituer un levier important pour poursuivre des projets numériques ambitieux au cours des 3 prochaines années (2023-2025).

3 axes stratégiques ont été retenus :

1. Rendre plus accessibles les collections et les services.

D'une part en enrichissant l'offre documentaire en ligne avec des livres numériques (via le dispositif PNB).

D'autre part en réactivant et améliorant Bib en clic, système de clic et collecte via la réservation de documents disponibles dans le catalogue en ligne.

Et enfin en améliorant l'accueil et l'offre pour des publics spécifiques et souvent éloignés de la lecture et du numérique :

- publics en situation de handicap au travers d'une offre renouvelée et adaptée de matériels pour le centre Diderot et d'un programme de médiation numérique à compter de 2023.
- publics allophones avec la mise en service d'un chatbot conversationnel.

2. Permettre un accès au patrimoine écrit et graphique et sa compréhension par chacun, contribuant ainsi au rayonnement culturel de la bibliothèque.

En poursuivant la numérisation des fonds anciens. En initiant un projet 3D innovant et ludique sur l'œuvre de Montaigne, en partenariat avec le musée d'Aquitaine.

3. Impulser des actions de création artistique et des projets d'éducation aux médias et à l'information à partir d'outils numériques innovants.

En créant des espaces de fabrication et de réparation, type fablabs. En accompagnant des pratiques créatives et des actions de décryptage des images en lien avec l'utilisation du numérique.



LE PROJET SOUS L'ANGLE « PATRIMOINE »

Les bibliothèques de Bordeaux conservent un des fonds patrimoniaux les plus riches de France. Le service en charge de ces collections vient d'être réorganisé afin de mieux répondre aux différents enjeux qui entourent la gestion de ce type de fonds. Quatre équipes répondent aux quatre grandes missions patrimoniales, pour lesquelles la bibliothèque classée, dans le contrat qu'elle reconduit tous les 3 ans avec l'État, a défini des objectifs précis.

La première prend en charge les questions liées au signalement. Les collections patrimoniales s'accroissent chaque année grâce à des achats d'ouvrages rares ou précieux, des dépôts (dépôt légal imprimeur) et des dons, qu'il convient de traiter, inventorier, cataloguer. Mais il faut également signaler d'importantes collections anciennes qui restent encore en attente de traitement : fonds de chercheurs comme François-Georges Pariset, Claude Rivière ou Elie Faure, fonds littéraires comme les papiers André Berry ou Louis Emié, collections plus éclectiques comme les fonds Paul Mikhelovitch et Jean Lagénie, ou encore affiches, cartes et documents iconographiques entrés dans les collections de la bibliothèque par le biais du dépôt légal

imprimeur.

L'effort de signalement porte aussi sur l'informatisation de catalogues n'existant jusqu'ici que sous forme papier, donc inaccessibles en dehors des murs de la bibliothèque. D'ici 2024, l'ensemble des manuscrits catalogués, mais également les riches collections de périodiques anciens (titres publiés jusqu'à la Révolution française incluse) et de cartes et atlas seront accessibles au public dans le catalogue de la bibliothèque ainsi que dans les catalogues collectifs nationaux et internationaux.

La seconde mission consiste à conserver au mieux ces collections patrimoniales. L'immensité de la collection impose de se fixer dans ce domaine des programmes précis : ainsi depuis 2017, la bibliothèque a entamé un programme pluriannuel de dépoussiérage, de restauration et de reconditionnement des 300 incunables de la collection qui s'achèvera en 2022 (46 volumes ont nécessité une restauration). À partir de 2023 suivra un programme de restauration des manuscrits médiévaux, qui concernera 15 volumes sur les 3 prochaines années et se poursuivra ultérieurement.

Ces programmes de longue haleine se doublent d'une importante réflexion concernant les lieux où sont conservés les fonds patrimoniaux, c'est-à-dire les magasins et réserves. Si rien n'est fait pour remédier à l'actuelle saturation de ces magasins, la bibliothèque ne sera plus en capacité d'accepter des accroissements significatifs, ni même de permettre la poursuite du « cycle de vie » normal du document (mise en réserve après usage en prêt).

En outre, la bibliothèque n'est jamais à l'abri des aléas, et 2 sinistres au cours des 4 dernières années (infestation par des vrillettes en 2019 et attaque de moisissures en 2021) ont rappelé l'importance de la politique de prévention. Dans cette optique, les bibliothèques de Bordeaux se sont dotées depuis 2021 d'un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels et s'engageront dans un vaste dispositif de formation permettant à destination de l'ensemble du personnel, mais également et intervenants extérieurs (notamment le SDIS 33) pour une action la plus efficace possible en cas de sinistre. Ce volet d'information et de formation sera complété par des achats de matériels, là encore pour permettre une réactivité maximale.



auprès du plus large public possible, et ce dans des formes variées. En lien avec la priorité donnée par la feuille de route culturelle à la jeunesse, l'objectif premier est d'augmenter le nombre d'accueil de classes pour le patrimoine (avec une cible de 20 classes par an, de l'école élémentaire au lycée voire aux formations universitaires).

Cette mise en lumière du fonds patrimonial se structurera par plusieurs temps forts dans les années qui viennent (sur un rythme annuel).

Sont déjà fixés les projets suivants :

- à l'automne 2022, une exposition exceptionnelle en partie financée grâce au mécénat de la Toque Cuivrée a permis de présenter les atlas restaurés grâce à la campagne de financement participatif de 2019, et de dévoiler les plus beaux trésors cartographiques de la bibliothèque.

- au printemps 2023, les images stéréoscopiques envahiront la bibliothèque Mériadeck, avec un projet coproduit avec le Stéréopôle utilisant plusieurs expositions de la London Stereoscopic Company.

- à l'automne 2023, la bibliothèque connaîtra l'aboutissement de la candidature de l'Exemplaire de Bordeaux au registre Mémoire du Monde de l'Unesco. Quel qu'en soit le verdict, la bibliothèque mettra à nouveau Montaigne à l'honneur, en aménageant dès l'entrée de la bibliothèque un espace de valorisation de l'Exemplaire de Bordeaux et de son auteur.

- en 2025, une exposition mêlant les œuvres peintes de Fabienne Glock et la collection de manuscrits médiévaux de la bibliothèque permettra au public d'aborder la fabrication, mais aussi le travail d'étude matérielle et linguistique. Mais la bibliothèque ne saurait se contenter des publics traditionnels du patrimoine, et elle se doit de chercher à développer et diversifier les occasions pour les Bordelais de rencontrer ces fonds patrimoniaux, non seulement dans les murs de la bibliothèque Mériadeck, mais également au dehors. Pour commencer, un programme d'ateliers patrimoine à destination des enfants, mais également de présentations thématiques pour les adultes sera proposé dès 2022 dans les bibliothèques de quartier.

Il s'agit bien entendu d'aller au-delà du réseau des bibliothèques. Qu'il s'agisse de groupes constitués (avec par exemple les Clubs Senior, mais également le centre pénitentiaire de Gradignan), ou au contraire de rencontres

fortuites et tout public, la stratégie de hors les murs est une cible importante pour la valorisation du fonds patrimonial. A cet effet, la bibliothèque souhaite travailler à partir de 2023 à un projet polymorphe et novateur de médiation, permettant de rendre visible et identifiable le patrimoine de la bibliothèque dans ses itinérances.

Ces projets de médiation physique se doublent d'une ambition numérique autour de la bibliothèque Séléné. En 10 ans, la Bibliothèque de Bordeaux a réussi à constituer l'un des plus gros réservoirs de documents numérisés en France (hormis Gallica qui moissonne ses données). La bibliothèque va continuer à numériser des collections importantes : archives littéraires anciennes (archives familiales des Montaigne, fonds Lamontaigne), fonds iconographiques (fonds Kléber-Harpain), atlas et cartes anciennes, presse locale ancienne.

Mais un effort important doit désormais être consacré à la médiation de Séléné auprès des publics. L'ensemble de ces questions, désormais portées par une équipe dédiée, sont en chantier. Des améliorations techniques et ergonomiques liées aux nouveaux outils à venir de la bibliothèque (notamment le portail), mais aussi et surtout de nouveaux contenus éditoriaux permettront à chacun, du curieux occasionnel au chercheur chevronné, de comprendre la structure de la collection numérique et d'y retrouver trésors et perles rares, à travers des contenus de tout type (expositions virtuelles, jeux en ligne, articles détaillés).

Cela passera également par une présence renforcée sur les réseaux sociaux dédiés (Twitter, Instagram) ou sur la chaîne Youtube de la bibliothèque (poursuite et développement de la mini-série « Les trésors du patrimoine »). La mobilisation des possibilités offertes par le numérique (réalité augmentée, immersion 3D, interactions ludiques) permettra de créer une nouvelle ressource de valorisation sur Montaigne.

L'ensemble de ces projets s'envisage dans le cadre des conventions de coopération signées avec les différents partenaires traditionnels de la bibliothèque comme la Bibliothèque nationale de France, le réseau des Maisons d'écrivains de Nouvelle-Aquitaine, le Centre François Mauriac de Malagar, le Château de la Brède ou l'Université Bordeaux Montaigne.



LE PROJET SOUS L'ANGLE « DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS »

En 2017 les bibliothèques de Bordeaux se sont dotées d'un nouveau service transversal : le service du développement des publics. Au fondement de ce projet, un constat : le taux de pénétration des bibliothèques en 2017 était de 17%, taux tout à fait honorable au regard des autres moyennes françaises mais en-deçà de nos objectifs, dopés par le passage à la gratuité en 2015. Dans les pays du Nord (Hollande, Danemark), les taux de pénétration peuvent aisément aller de 25% à 50%. Un tel écart de pratique questionne la perception, la réputation des bibliothèques françaises. Pourquoi le public est-il relativement plus frileux en France ? Nous l'avons évoqué dans la partie dévolue aux droits culturels, nous souffrons sans doute encore de la vision prescriptive d'une culture au service des œuvres capitales de l'humanité. Les bibliothèques, vues comme le prolongement de la culture savante, de l'académisme peuvent être perçues comme « n'étant pas pour tout le monde ». Pire, associées à l'école et à une certaine forme de perpétuation sociale de l'échec, elles peuvent être fuies, évitées. Enfin et pour ne citer que les études de Monique et Michel Pinçon-Charlot et notamment dans *Sociologie de la Bourgeoisie* (2000), l'espace même de la bibliothèque perpétue une distinction

sociale qui exclut ceux qui n'en maîtrisent pas les codes. L'idée qu'il faille « bien » se tenir, se taire et savoir utiliser des biens culturels dont on est par définition éloigné, finit d'intimider ceux qui auraient le désir de passer la porte, prisonniers d'un sentiment d'illégitimité ou d'incompétence. Changer notre image, notre réputation nécessite d'aller à la rencontre de ceux qui ne nous fréquentent pas afin de leur montrer que les bibliothèques sont des lieux ressource agréables, utiles pour chacun. Depuis 2017 nous avons encouragé la rencontre des personnes aux problématiques particulières : les personnes handicapées, éloignées de la langue, de l'écrit, en rupture de lien social, malades...

Des projets ambitieux, concernant l'ensemble du réseau de lecture publique, sont nés. *Et Pour la Première Fois* (2020-2021) a permis à l'autrice illustratrice Marion Duclos de rencontrer des groupes de migrants mineurs non accompagnés et de personnes isolées. Ces rencontres ont favorisé la rencontre, la compréhension mutuelle, la création de lien. Cela s'est aussi traduit par une exposition, l'édition d'une bande-dessinée et la création d'un spectacle dessiné qui est encore joué dans les bibliothèques de la région. Cela montre bien qu'aller à la rencontre des personnes dans le respect des droits culturels, permet d'initier un cycle fertile, d'un point de vue humain, artistique et institutionnel.

Des livres à soi, projet coordonné au niveau national par le SLPJ (salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil) et décliné depuis 2021 dans nos bibliothèques permet à des familles éloignées de l'écrit ou de la langue de s'essayer à la lecture d'albums à leurs enfants. Là aussi, les moments de rencontres avec les personnes sont riches car ils nous permettent de prendre le temps de rencontrer l'autre dans sa singularité et de le comprendre. Cela nous permet d'adapter nos pratiques à des personnes qui naturellement ne nous fréquentent pas, jugeant qu'en ne maîtrisant ni la langue, ni la lecture, ce lieu n'est pas pour elles. Billy Symphony (2022-2023), va permettre d'initier un cycle d'éducation artistique et culturelle, à destination des personnes handicapées ou éloignées de la lecture dont les productions, guidées par une plasticienne, trouveront leur place dans l'exposition présentée en juin 2023.

A ces projets qui s'apparentent à du travail de dentelle, inscrits dans un temps long avec un nombre de personnes touchées resserré, il faut ajouter les propositions qui permettent de montrer au plus grand nombre la bibliothèque sous un autre jour. Il s'agit notamment des événements de programmation culturelle très visibles, tels que la Nuit des bibliothèques. La programmation y est très festive, bruyante même et à ce titre joue sur l'apparente contradiction entre bibliothèques vues comme silencieuses et studieuses et bibliothèques ludiques d'aujourd'hui. Cela nous permet de construire un plaidoyer qui touche un grand nombre de personnes sur ce que sont désormais les bibliothèques.

La bibliothèque ludique permet là encore de faire évoluer notre image. Les jeux vidéo, les jeux de société ont désormais toute leur place dans chacune de nos structures et contribuent à renouveler l'image traditionnelle que l'on pourrait avoir d'une bibliothèque. Mais pour savoir que les jeux ont droit de cité encore faut-il avoir l'idée de pousser la porte. Pour aller à la rencontre de personnes qui ne nous fréquentent pas et leur faire savoir ce que nous proposons, les actions hors les murs, mettant le jeu à l'honneur sont particulièrement utiles.

L'accueil des scolaires est aussi un canal bien utile pour parfaire notre plaidoyer. Lorsque les élèves se déplacent, la variété des collections doit être mise à l'honneur afin de montrer que la

bibliothèque ne se résume pas à une collection de livres. A ce titre, l'ambitieux programme d'éducation artistique et culturelle dont se dotent les bibliothèques dès la rentrée 2022 permettra de travailler cet aspect.

Les seniors enfin ne sont pas oubliés. Catégorie hétérogène s'il en est, certains fréquentent nos bibliothèques tout à fait normalement, d'autres sont heureux de trouver des collections adaptées, gros caractères et livres audio. D'autres enfin ne peuvent plus se déplacer et bénéficient de portages ou dépôts, à leur domicile ou dans leur résidence autonomie.

Plus qu'une stratégie de développement des publics, il s'agit bien de répondre aux besoins des personnes, quelles que soient leurs singularités, qui constituent le tissu social du territoire sur lequel nous exerçons.

LE PROJET SOUS L'ANGLE « IMMOBILIER »

Le réseau de lecture publique bordelais est constitué de 10 établissements dont une bibliothèque tête de réseau et 9 bibliothèques de quartier. En raison de la richesse de ses collections patrimoniales, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est une des 54 Bibliothèques Municipales Classées (BMC) de France : la conservation des collections précieuses impose des normes particulières de conservation et de stockage, qui nécessite un entretien et une mise à niveau permanents. L'ensemble du parc immobilier totalise 23 834 m² de surface utile et 6 710 m² dédiés à la conservation et préservation de documents patrimoniaux.

Trois grands objectifs fondent les projets immobiliers des prochaines années.

1. Entretien et faire évoluer le parc immobilier existant, à l'aune des défis environnementaux et sociétaux

L'historique de construction des bibliothèques du réseau bordelais atteste de différentiels importants en matière de surface, d'accessibilité et par extension, d'offre de services.

La modernisation et l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier des bibliothèques passe par une meilleure maîtrise de la gestion et du suivi des bâtiments, assortie d'une politique de travaux et de réhabilitation ambitieuse.

De fait, il apparaît nécessaire :

- De poursuivre la mise en conformité en matière d'accessibilité de ces établissements afin de pouvoir garantir à chacun.e un accueil inconditionnel et adapté et ce, en tout point du réseau de lecture publique bordelais.
- D'adapter les sites en tenant compte de l'évolution des pratiques culturelles afin de pouvoir faire évoluer l'offre de services proposée dans chaque équipement.
- D'adapter le bâti aux enjeux de la transition

énergétique, notamment en matière de rénovation thermique et de consommation énergétique.

- De garantir l'amélioration des conditions de conservation du patrimoine écrit et l'optimisation de son stockage à la bibliothèque Mériadeck.

2. Consolider le maillage du réseau de lecture publique par des constructions exemplaires et des offres hybrides (points lecture)

Compte-tenu des évolutions de peuplement, de la vétusté de certains équipements et des déficits de desserte constatés dans certains points du réseau, il convient de concevoir de nouveaux bâtiments, à la hauteur des enjeux pré-cités ainsi que des dispositifs complémentaires à la politique d'équipement (Bibliobus/Points lecture).

La reconstruction de la bibliothèque Bacalan – 2026

La programmation de la future bibliothèque Bacalan a été réalisée avec les utilisateurs par le cabinet d'urbanisme Ville Ouverte. Elle a été alimentée par plusieurs ateliers participatifs qui ont permis de co-construire un projet autour des fondamentaux suivants :

- Faire de la bibliothèque un lieu de vie et de convivialité, qui suscite la curiosité et la découverte et favorise la rencontre entre les publics et entre les différentes expressions culturelles.
- Faire de la bibliothèque un lieu qui encourage la participation et l'expression des habitants, favorise le partage de savoir-faire et le développement des pratiques amateurs.
- Renforcer le maillage socio-culturel en proposant des espaces utilisables par les acteurs associatifs du quartier et par les habitants, tout en conservant sa dominante lecture publique.
- Renforcer l'ancrage de l'équipement dans son quartier en valorisant son histoire, son identité culturelle et le lien avec la Garonne.

Les espaces de la bibliothèque seront conçus dans une logique de durabilité et d'adaptabilité, en étant les plus « capables » possibles et en respectant une haute exigence environnementale. Le bâtiment devra être simple, accueillant et ne pas intimider afin d'inciter à franchir facilement son seuil. Véritable « couteau suisse culturel », la future bibliothèque Bacalan bénéficiera d'une surface

de 1209 m² de surface plancher, soit 968 m² de surface utile.

Plusieurs espaces incarnent le projet défini avec les habitants :

- Un espace café avec terrasse qui permettrait, dans une ambiance conviviale, des animations à petite jauge, des petites expositions, mais également de lire, de se restaurer, de faire une pause, de travailler...
- Une salle d'une capacité de 70 places, avec loge intégrée, pour des projections, des conférences, des réunions, des spectacles, des concerts etc..... L'espace café et la salle seraient réservables par les acteurs du quartier et accessibles en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Un espace dédié aux permanences associatives et/ou administratives.
- Un espace atelier/créativité, équipé pour des fonctions de repair café, de fabrication, de création et de formation au numérique...dans une logique DIY d'échanges de compétences.

La création du Pôle culturel à la Bastide – 2027

À l'horizon 2030, les habitants du quartier de la Bastide représenteront 23% de la population bordelaise. Malgré de fortes attentes en matière de services sociaux et culturels, ce quartier compte peu d'équipements culturels. A ce titre, la bibliothèque de quartier de la Bastide est le seul établissement de lecture publique de la Rive droite bordelaise.

La ville de Bordeaux s'est dotée en février

2022 d'une feuille de route culturelle construite à partir d'une démarche participative ambitieuse, le Forum de la culture. Elle repose sur les axes structurants que sont la reconnaissance des droits culturels et le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Le programme du Pôle culturel Joliot-Curie fait largement échos aux objectifs précités, en unissant bibliothèque de quartier, espaces d'apprentissage et de pratiques artistiques au sein d'un territoire situé en quartier politique de la ville.

S'appuyant sur les besoins recensés lors d'ateliers de concertation avec les habitants et partenaires du quartier, le Pôle culturel combinera un espace dédié à l'enseignement artistique, une bibliothèque de quartier augmentée et une salle de diffusion mutualisée.

Cet équipement de 2 897 m² constituera un premier exemple de mixité fonctionnelle dans le domaine de la culture et permettra :

- D'inscrire durablement un service public de proximité dans un quartier politique de la ville.
- De recalibrer la bibliothèque à l'échelle du quartier de la Bastide.
- De pérenniser la présence du conservatoire sur la rive droite.
- De mettre à disposition des élèves du conservatoire, des partenaires et des habitants du quartier des espaces de pratique ainsi qu'une salle de spectacle et de diffusion.
- De créer un lieu hybride doté d'un projet culturel commun et ambitieux, ouvert sur le quartier et au rayonnement métropolitain, dans la droite ligne des objectifs de la feuille de route culturelle votée en 2022.



La philosophie du projet repose sur l'accueil et la facilitation des pratiques culturelles amateurs, qui permettent à tous d'accéder à la culture par le « faire », de manière conviviale et ludique, tout en favorisant une réelle mixité et la rencontre de publics aux besoins variés.

La mutualisation d'espaces, le respect de l'environnement paysager immédiat et du cadre de vie, le haut degré d'ambition environnemental du bâti (BEPOS) ainsi que le recours aux ressources du territoire pour y parvenir (réseau de chaleur urbain de la Rive droite etc.) sont autant d'éléments de réponse aux enjeux environnementaux lié à sa conception et son usage.

La rénovation/extension de la bibliothèque du Jardin public

La bibliothèque Jardin public est située au sein du Jardin public, à proximité immédiate du muséum de Bordeaux, au R+1 d'un bâtiment en pierre du 19^{ème} siècle, qui abrite également au rez-de-chaussée les réserves documentaires de la Société Linnéenne. C'est une petite bibliothèque de 122 m², fréquentée majoritairement par des enfants et leurs accompagnateurs. Elle constitue la seule bibliothèque uniquement dédiée à la jeunesse du réseau (public de 0 à 18 ans). Plusieurs raisons expliquent la nécessité de sa rénovation/extension :

- les locaux sont insuffisamment dimensionnés pour répondre à la fréquentation grandissante de l'équipement (+25 % d'inscrits et + 15% de prêts depuis 2014) ;
- le bâtiment, vieillissant et mal isolé, nécessite d'être remis aux normes en matière d'accessibilité, de sécurité incendie et d'isolation thermique, pour éviter les déperditions importantes d'énergie ;
- l'équipement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, l'ensemble des services proposés étant situé au R+1 du bâtiment, qui n'est pas équipé d'ascenseur ;
- l'accueil de l'équipement se fait à l'étage, posant des problématiques de gestion du hall d'accueil situé au RDC et de visibilité de l'équipement depuis l'extérieur ;
- l'offre de services proposée n'est pas à la hauteur des attendus et des usages actuels, du fait des contraintes spatiales fortes ;



- enfin, les espaces dédiés au personnel sont sous-dimensionnés et ne leur permettent pas de travailler dans des conditions satisfaisantes.

Des études sont en cours afin de trouver la solution la plus adaptée pour mettre aux normes, rénover et agrandir cette bibliothèque.

Le concept de points lecture

Pour compléter le maillage territorial, diversifier les opportunités de contact avec les services et contenus proposés par les bibliothèques et aller à la rencontre d'un public qui de lui-même ne fréquente pas les bibliothèques, la possibilité d'implanter des points lecture dans deux quartiers politique de la ville, le quartier Chantecrit et Bordeaux sud, est à l'étude. La démarche consiste à implanter des rayonnages avec une offre documentaire adaptée dans des structures que les publics utilisent pour d'autres besoins, en raison de leur accessibilité, des activités et des services variés qu'elles proposent aux habitants, comme les centres sociaux ou les centres d'animation.

3. Garantir la préservation des collections patrimoniales et l'optimisation de leur stockage

Toutes les collections de conservation sont abritées dans les magasins spécialisés de la Bibliothèque Mériadeck, construite en 1991. Plusieurs magasins avaient été conçus dès l'origine pour conserver les collections de conservation (MFP 5 à 7, chambre forte) ; les autres espaces, en revanche, ont été réaffectés au cours de l'histoire de la bibliothèque (les magasins situés aux niveaux -2 et -1 n'ayant pas encore été équipés pour offrir des conditions de conservation aussi fiables que les autres). A cause du vieillissement du bâtiment, certaines installations ne sont plus complètement adaptées aux garanties de sécurité exigées par les normes modernes de conservation : par exemple, le système de contrôle d'accès est vieillissant ; les éclairages sont vétustes et très consommateurs d'énergie.

Lors de la dernière phase des travaux de requalification de la bibliothèque Mériadeck, organisée de 2014 à 2018, un investissement massif dans la mise à niveau du système de régulation climatique (changement de toutes les centrales de traitement d'air du bâtiment, réfection des gaines d'aération), a permis de garantir une meilleure stabilité thermohygrométrique tout au long de l'année, conformément aux normes de conservation des collections patrimoniales.

Pour les 3 prochaines années, deux chantiers prioritaires concernant les installations liées aux magasins de conservation ont été identifiés :

- la réorganisation du système de contrôle d'accès, afin de garantir la sécurité des collections précieuses.
- le remplacement de tous les néons hors d'usage par des LED basse consommation équipées de détecteurs de présence, conformément à la politique de sobriété énergétique de la Ville.

Parallèlement, la saturation des magasins constitue un défi majeur pour la conservation des collections. 30 ans après l'ouverture de Mériadeck, les taux de remplissage dépassent parfois les 100% (installation des livres sur double rangée). Ce contexte ne permet pas de gérer efficacement la conservation des ouvrages les plus précieux, rend plus complexe la gestion des

accroissements quotidiens et interdit pratiquement toute intégration de don important.

Au-delà de la nécessaire réévaluation de la politique de conservation, il est indispensable de trouver des solutions de stockage pérenne, en favorisant les solutions de proximité, afin de permettre une communication rapide des collections aux usagers de la bibliothèque.

En 2023, une étude va être menée pour optimiser la capacité de stockage des magasins, qui aboutira à l'installation de nouvelles étagères, fixes et mobiles. L'objectif est de pouvoir disposer de 1,5 à 3 km supplémentaires de rayonnage.

5. CALENDRIER

	2022	2023	2024	2025	2026
LA BIBLIOTHÈQUE SURPRENANTE					
EAC : un parcours annuel par centre					
Acquisition de nouvelles mallettes/séries					
Site web / jeu Montaigne					
Nouvel événement Montaigne					
Développer les escape games					
Prêt d'une offre rétrogaming					
Prêt de contenus numériques					
Définir précisément les points lecture					
Mise en œuvre de deux points expérimentaux					
Lancement d'un dispositif itinérant patrimoine					
Intensifier le programme PAT dans les BQ					
Mini bibliothèque à déployer / camionnette					
Réinvestir les stands dans les festivals					
Offre « accompagnement » dans le bibliobus					
Écrire un projet pour le « Pr Demons »					
Ouverture bibliothèque Bacalan					
Réaménagement bibliothèque JDVDM					
Réaménagement bibliothèque Capucins/SMI					
Transfert bibliothèque de la Benaugue					
Adaptation programme Jardin public					
Réaménagement RDR bibliothèque Mériadeck					
Ouverture FabLab Mériadeck					
Ouverture FabLab Bacalan et d'autres projets					
Validation coordination fonctionnelle SIGB BM					
Rédaction d'un projet de coopération entre communes					

	2022	2023	2024	2025	2026
UNE BIBLIOTHÈQUE ACCOMPAGNANTE ET ÉMANCIPATRICE					
Développer un programme global d'accompagnement aux démarches					
Lancer la réflexion sur le prêt d'objets					
Lancer le prêt d'objets					
Densifier le programme d'ateliers de conversation					
Coordonner et construire un programme annuel EMI					
Participer à la rédaction d'une charte égalité H/F culture					
Identifier un programme spécifique égalité H/F					
Lancer un programme annuel de conf. « Sujets de Société »					
Nommer un coordinateur « Transition écologique »					
Mieux identifier les fonds sur la transition écologique et sociale					
Proposer des accueils de classe thématiques dans ce domaine					
Accueillir un nouveau prestataire pour la cafétéria (cuisine saine)					
Mettre en place des animations sur l'alimentation durable					
Etudier un potager urbain sur le toit de Mériadecq					
Etude complète sur les rayonnages dans les magasins - Stockage					
Etudier l'intégration au label Premières pages					
Pérenniser le travail fait avec DLAS					
Déployer l'aide aux devoirs					
Accroître les acquisitions du domaine scolaire					
Structurer une programmation sur les métiers et l'orientation professionnelle					
Accueillir chaque année au moins 20 classes Patrimoine					
Intensifier le programme d'ateliers dans les BQ					
Développer des modules ludiques sur Séléne					

	2022	2023	2024	2025	2026
UNE BIBLIOTHÈQUE INCLUSIVE					
Rédaction d'une charte documentaire (interne / publique)					
Proposer une nouvelle organisation des acquisitions					
Intégrer le PNB / lancer un groupe de travail préalable					
Lancer l'inscription en ligne à la bibliothèque					
Lancer un Click and collect permanent					
Systématiser la production d'écrit ou vidéo pour les acquéreurs					
Lancer une chaîne Tik Tok					
Réaliser un livret de parcours de visite pour les enfants					
Déployer l'offre d'instruments à une plus large échelle					
Lancer la réflexion sur l'évolution de l'offre « cinéma »					
Poursuivre la numérisation des fonds anciens					
Développer l'éditorialisation sur Séléne					
Recruter un chargé d'accueil					
Produire des documents de communication en langues étrangères					
Lancer un chatbot en langues étrangères					
Déployer lecteurs VICTOR, visionneuses, etc. sur le réseau					
Intégrer les usagers dans la chaîne Youtube					
Travailler la question des budgets d'acquisition participatifs					
Avoir un meilleur suivi des suggestions (informatisé)					
Lancer l'offre 4C à Mériadeck et l'évaluer					





Éditeur : Mairie de Bordeaux

Directeur de la publication : Yoann Bourion

Conception graphique : service communication des bibliothèques de Bordeaux

Crédits photographiques : Valérie Daviet et DR

D-2023/42

Commissions Municipales- modifications. Adoption

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En complément de la délibération D2021/3 du 26 janvier 2021, je vous propose d'actualiser la composition des quatre commissions municipales figurant en annexe jointe.

Je vous prie d'en délibérer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport modifié (intégration de Mme Léa ANDRE à la commission 1)

<p><u>Commission 1</u></p> <p>Finances / défi climatique / Administration générale</p> <p>Affaires financières, achats et marchés publics, mécénat</p> <p>Affaires juridiques, numérique : stratégie et protection des données, gestion du patrimoine municipal</p> <p>Coopérations territoriales et internationales</p>	<p>Claudine Bichet</p> <p>Bernard G. Blanc</p> <p>Pascale Bousquet-Pitt</p> <p>Delphine Jamet</p> <p>Véronique Garcia</p> <p>Guillaume Mari</p> <p>Céline Papin</p> <p>Dominique Bouisson</p> <p>Laurent Guillemin</p> <p>Stéphane Gomot</p> <p>Sylvie Justome</p> <p>Harmonie Lecerf Meunier</p> <p>Léa André</p> <p>Nicolas Florian</p> <p>Marik Fetouh</p> <p>Pierre de Gaétan Njikam Mouliom</p> <p>Béatrice Sabouret</p> <p>Thomas Cazenave</p> <p>Pascale Roux</p> <p>Myriam Eckert</p>
--	---

<p>Commission 2</p> <p>ADAPTER LA VILLE</p> <p>Urbanisme résilient / Nature en ville / Quartiers apaisés</p> <p>Economie / Emploi / Commerces / Tourisme</p> <p>Urbanisme règlementaire, Droits des sols</p> <p>Politique de la ville ANRU</p> <p>Ecologie, respect du vivant, condition animale</p> <p>Transition énergétique</p> <p>Voirie publique</p> <p>Aménagement des espaces publics</p> <p>Economie / emploi / commerces / tourisme</p> <p>Enseignement supérieur et recherche</p>	<p>Bernard L. Blanc</p> <p>Didier Jeanjean</p> <p>Eve Demange</p> <p>Francis Feytout</p> <p>Patrick Papadato</p> <p>Laurent Guillemin</p> <p>Maxime Ghesquière</p> <p>Mathieu Mangin</p> <p>Nadia Saadi</p> <p>Didier Cugy</p> <p>Brigitte Bloch</p> <p>Stéphane Pfeiffer</p> <p>Jean-Baptiste Thony</p> <p>Sandrine Jacotot</p> <p>Olivier Cazaux</p> <p>Marc Etcheverry</p> <p>Sylvie Justome</p> <p>Géraldine Amouroux</p> <p>Guillaume Chaban-Delmas</p> <p>Nicolas Pereira</p> <p>Catherine Fabre</p> <p>Myriam Eckert</p>
---	---

<p>Commission 3</p> <p>RENFORCER LES LIENS</p> <p>Logement/ Habitat/ Solidarités/ Santé/ Prévention et Sécurité</p> <p>Logement/habitat</p> <p>Action sociale/Accès aux droits</p> <p>Cohésion sociale et politique de la Ville</p> <p>Sécurité sanitaire, santé et salubrité publiques, prévention, accès aux soins</p> <p>Sécurité/tranquillité/médiation/prévention de la délinquance/vie nocturne</p> <p>Handicap/lutte contre les discriminations</p>	<p>Harmonie Lecerf Meunier</p> <p>Servane Crussièrè</p> <p>Olivier Escots</p> <p>Sylvie Justome</p> <p>Isabelle Faure</p> <p>Amine Smihi</p> <p>Olivier Cazaux</p> <p>Didier Cugy</p> <p>Stéphane Pfeiffer</p> <p>Matthieu Mangin</p> <p>Fannie Le Boulanger</p> <p>Cyrille Jaber</p> <p>Géraldine Amouroux</p> <p>Alexandra Siarri</p> <p>Aziz Skalli</p> <p>Evelyne Cervantès-Descubes</p> <p>Myriam Eckert</p>
---	---

<p><u>Commission 4</u></p> <p>VIVRE MIEUX ENSEMBLE</p> <p>Cultures/ Sports/ Tous les âges de la vie/ Démocratie permanente/ Vie Associative</p> <p>Création et expression culturelles</p> <p>Sports</p> <p>Petite enfance</p> <p>Éducation / Enfance / Jeunesse / Familles</p> <p>Séniors</p> <p>Démocratie permanente</p> <p>Vie Associative</p>	<p>Camille Choplin</p> <p>Tiphaine Ardouin</p> <p>Marie-Julie Poulat</p> <p>Dimitri Boutleux</p> <p>Baptiste Maurin</p> <p>Mathieu Hazouard</p> <p>Françoise Frémy</p> <p>Fannie Le Boulanger</p> <p>Sylvie Schmitt</p> <p>Vincent Maurin</p> <p>Isabelle Accoceberry</p> <p>Cyrille Jaber</p> <p>Charlee Da Tos</p> <p>Marie-Claude Noël</p> <p>Harmonie Lecerf Meunier</p> <p>Léa André</p> <p>Fabien Robert</p> <p>Anne Fahmy</p> <p>Philippe Poutou</p> <p>Myriam Eckert</p>
--	--

D-2023/43

Création d'une mission d'information et d'évaluation

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 12 C du règlement intérieur du conseil municipal de Bordeaux, onze conseillers municipaux (courrier joint en annexe) ont demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation de l'ensemble des instances participatives et comités consultatifs de la ville de bordeaux ainsi que du service public communal chargé de cette mission.

Je vous demande d'accepter la création de cette mission. Je vous propose que sa composition soit fixée à 7 membres dont nous arrêterons la liste, conformément aux dispositions du règlement intérieur lors de notre prochaine séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Délégation n° 43 : Création d'une mission d'information et d'évaluation. Je crois que cette délibération est présentée par Madame Tiphaine ARDOUIN.

M. Le MAIRE

Non, c'est Claudine. Non, c'est Tiphaine.

Tiphaine, je te donne la parole.

Mme ARDOUIN

C'était juste pour répondre à la demande de Bordeaux ensemble de créer une mission d'information et d'évaluation sur la question de la participation citoyenne. Cette délibération n'est que la traduction juridique de la demande. Nous allons voter en faveur de cette demande de mission d'information et d'évaluation parce que pour nous, c'est une opportunité pour montrer combien la question de la participation citoyenne et de la démocratie permanente, dont on a fait un autre pilier, sont effectivement centrales dans notre façon de conduire notre politique municipale et avec énormément de choses qui ne se voient pas de façon évidente et qui vont être rendues beaucoup plus visibles par cette mission et par le rapport que rendra cette mission.

Juste pour dire que là, on ne fait que voter la création de cette mission d'information et d'évaluation, et que l'on est en train de travailler justement sur tout ce qui va être une sorte de charte qui va définir la façon dont cette mission va se dérouler. La composition de cette mission va aussi faire l'objet d'un travail qui a été amorcé sachant que l'on est tenu d'avoir une composition qui se fasse à la proportionnelle au plus fort reste, c'est-à-dire que cela, c'est imposé par les textes. Donc, c'est ce qui va aussi nous amener à la composition de la future mission d'information et d'évaluation.

M. Le MAIRE

Merci Tiphaine pour la présentation de la commission d'information et de l'évaluation que nous créons aujourd'hui.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire de séance.



Groupe
Bordeaux Ensemble

A l'attention de Pierre Hurmic

maire de Bordeaux

A Bordeaux, le 26 janvier 2023

Monsieur le maire,

En démocratie, les décisions publiques importent dorénavant autant que la concertation qui les précède. Cette exigence de participation, les Bordelaises et les Bordelais l'expriment lors de réunions publiques, en s'engageant dans les associations ou bien en s'exprimant sur les réseaux sociaux.

Alors que Bordeaux était à l'avant-garde de la participation citoyenne, avec des conseils de quartier créés 7 ans avant la loi qui les rendra obligatoire, l'usage du tirage au sort ou bien encore le budget participatif, nous déplorons aujourd'hui **un recul démocratique spectaculaire**.

Les plans de circulation, l'extinction de l'éclairage public, la suppression du sapin de Noël, des *Épicuriales* et de la saison culturelle biennale, la nouvelle tarification de la restauration scolaire... En raison de « *l'urgence climatique* », des décisions qui impactent notre vie quotidienne sont prises après une information des habitants, au mieux, mais sans véritable concertation préalable. **L'urgence écrase les nuances et les divergences que la démocratie, au contraire, impose de faire converger.**

C'est la raison pour laquelle votre méthode engendre un profond malaise démocratique que les nombreuses pétitions adressées à la mairie, notamment, reflètent. Dans chaque quartier, **la lutte pour le climat fait naître un climat de lutte.**

Lorsque vous décrétiez « *l'état d'urgence climatique* », vous ne pouviez ignorer qu'en droit un tel régime d'exception est motivé par des circonstances exceptionnelles et sa durée strictement encadrée. Or, les efforts climatiques s'inscrivent aussi dans le temps long. **Nous devons faire rimer durablement écologie et démocratie.**

En Conseil municipal, vous avez justifié l'absence de concertation préalable à l'extinction de l'éclairage public par l'incapacité de nos concitoyens à s'exprimer au-delà de leur propre intérêt. Nous sommes en profond désaccord avec cette conception de l'action publique : **la démocratie participative améliore la décision publique autant qu'elle contribue à résorber le fossé qui s'est creusé entre gouvernés et gouvernants.** À condition d'y croire, sincèrement, en proposant des espaces de décision partagée conforme au droit.

C'est le sens de l'article 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que « *dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement* ».



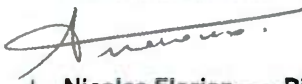



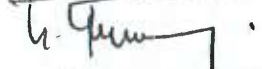



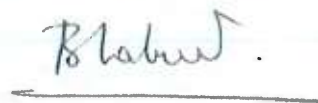


Par délibération du 28 avril 2014, la Ville de Bordeaux a fixé le périmètre des huit quartiers ainsi que la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de chaque conseil de quartier et de chaque commission permanente de quartier qui doivent être réunies au rythme de « 5 fois par an environ ». Or, depuis 2020, les commissions permanentes ne sont plus réunies et aucune délibération nouvelle n'a été soumise au Conseil municipal. La délibération du 28 avril 2014 est toujours applicable, **la ville agit donc dans l'illégalité**. De notre point de vue, ceci est moins révélateur d'une grave irrégularité que d'un **manque de considération pour la participation citoyenne**.

Pour étayer ce désintérêt, nous souhaitons rappeler que trois maires de quartier sur huit, ainsi que l'adjointe chargée de cette délégation ont été remplacés avant la mi-mandat, que le redécoupage des quartiers promis dans votre programme est abandonné et que le Fonds d'Intervention Local n'est plus préalablement examiné par une commission d'habitants puisque seul le maire adjoint de quartier instruit les dossiers.

Parce que nous pensons que **la démocratie participative n'est pas un gadget pour penser le monde tel qui devrait être**, mais au contraire un outil pour se confronter au monde tel qu'il est, fait d'opinions diverses que nous devons faire converger afin de mieux gouverner ; et en vertu de l'article L.2121-22-1 du CGCT, nous vous demandons, monsieur le maire, **la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de procéder à l'évaluation de l'ensemble des instances participatives et comités consultatifs de la ville de Bordeaux, ainsi que du service public communal chargé de cette mission**.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.

Les 11 élus du groupe Bordeaux Ensemble

Géraldine Amouroux 	Guillaume Chaban-Delmas 	Nathalie Delattre 	Marik Fetouh 
Nicolas Florian 	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom 	Nicolas Pereira 	Fabien Robert 
Béatrice Sabouret 	Alexandra Siarri 	Pascale Roux 	

DELEGATION DE Madame Claudine BICHET

D-2023/44
Attribution de subventions aux associations 2023 - Décision -
Autorisation

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la poursuite de la politique dynamique et ambitieuse que la Ville s'est fixée en matière de transition écologique tant au niveau de l'éducation et de la sensibilisation du grand public qu'en accompagnement de projets, elle anime et accompagne un réseau d'acteurs de terrain et d'organismes techniques aux compétences très variées qui œuvrent pour l'éducation et la sensibilisation du grand public ainsi que dans la mise en place de projets participants au rayonnement de la Ville.

A cet effet, vous trouverez dans ce rapport une présentation des associations partenaires en 2023 au regard de l'intérêt qu'elles présentent pour l'accompagnement des actions climatiques et de transition écologique et énergétique au sein de la ville de Bordeaux, portées par le Pôle ACTE (Action Climatique et Transition Énergétique).

1- Présentation des associations

RECUP'R

- Cette association veut promouvoir « le faire soi-même » et faciliter l'autonomisation des usagers dans la réparation et la seconde vie des objets.
- Elle sensibilise à la réduction de déchets via des animations d'éducation à l'environnement et permet la valorisation des métiers manuels et d'artisanat
- Elle favorise par ce biais le développement d'activités locales, sociales et solidaires ainsi que la création d'emplois.

C'est un interlocuteur force de proposition et actif dans son quartier (Carle Vernet). Leurs ateliers « Au bout du fil » et « Roue libre » sont très demandés. C'est un acteur dynamique du réemploi et des mobilités douces. Elle croise les approches : arts et réemploi, santé et environnement.

Montant de la subvention attribuée
3 000 €

ATELIER d'ECO SOLIDAIRE

Cette association poursuit la réalisation d'ateliers dans l'optique :

- D'agir pour la sensibilisation, la réduction et le réemploi des encombrants par la collecte de déchets réemployables, la valorisation des rebuts et l'adaptation à la demande d'utilisateurs, ainsi que la vente de biens collectés.
- De sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de développement durable et à une meilleure gestion de leurs déchets.

Elle a une approche artistique et sociale du réemploi. C'est une recyclerie phare du Bassin à flot avec une implication forte dans l'écosystème bordelais. Elle lie les aspects de développement économique frugal et de transition écologique, ce qui est en phase avec le projet de mandature.

Montant de la subvention attribuée
2 000 €

CREAQ

Cette association se propose de réduire l'empreinte carbone des Bordelais liée à l'usage de leurs logements par les 5 points suivants :

- Identification des partenaires relais et mobilisation des publics,
- Réalisation de 5 ateliers collectifs de sensibilisation groupés sur la thématique de la réduction de l'Empreinte Carbone de leur logement,
- Réalisation de 15 visites à domiciles individualisées. Réalisation d'un rapport dédié à chaque visite réalisée, communiqué directement au bénéficiaire,
- Conception, réalisation et distribution d'un document support sur « les indispensables » reprenant les principaux axes de préconisation et recensant les acteurs et dispositifs du territoire qui peuvent accompagner le ménage à aller plus loin dans sa démarche,
- Communication et valorisation, portage et évaluation du projet, incluant le bilan d'activité associé.

Elle va au contact de publics divers sur les questions de transition énergétique et écologique. Elle possède un haut niveau d'expertise dans son domaine qui pourrait dès lors être utile à l'appui de la mise en œuvre des actions de la ville. Elle propose ce programme d'accompagnement du public bordelais sur leur empreinte logement carbone, à un petit groupe test avant de le tester à plus grande échelle.

Montant de la subvention attribuée
3 000 €

EKOLO[GEEK]

Cette association propose de participer à des événements organisés par la Ville pour sensibiliser le jeune et grand public aux éco-gestes et à la consommation responsable.

Les outils utilisés sont :

- Des expositions,
- Des animations avec des outils de sensibilisation spécifiques (Actes ekolo[geek], Strip-déchets, Ekotwist, Quizz de saisons, Label Affaire !).

En promouvant le triptyque "je prends conscience des enjeux" (conscientisation) ; "je découvre ce que je peux faire" (sensibilisation) et "je passe à l'action" (mobilisation).

Cette association est un acteur reconnu et dynamique, qui sensibilise un nombre important de personnes lors de grandes manifestations, avec des outils qui interpellent. C'est une association très présente sur le territoire, avec une connaissance fine des acteurs, y compris dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Montant de la subvention attribuée
1 500 €

HOULE MA POULE

Cette association propose des animations auprès des jeunes et des scolaires sur la thématique sport/santé/environnement qui peuvent être :

- Des ateliers de réparation de matériel sportif afin de rallonger la durée de vie et diminuer notre consommation de ressources
- Des ateliers de fabrication de wax bio à partir de ressources locales (cire d'abeille et résine de pin).

Elle propose d'organiser également plus spécifiquement une conférence sur la pratique du surf éco-responsable et l'apprentissage des règles de priorité, lecture des conditions, bienveillance à l'eau.

C'est une association lauréate du budget participatif du département de la Gironde, qui œuvre pour rendre la pratique des sports de glisse plus respectueuse de l'environnement et plus accessible. Elle permet de parler de transition écologique via un angle nouveau, celui du sport, bénéfique pour la santé et vecteur de liens sociaux.

Montant de la subvention attribuée
500 €

TERRE ET OCEAN

Cette association propose la sensibilisation tout public à l'environnement avec des séances pédagogiques et culturelles, des balades « Biodiversité et Eau » à Bordeaux, pour les scolaires ou le grand public (à pied ou à vélo), un stand « Point info Garonne », des conférences et des projections de documentaires « Environnements et éco-citoyenneté », des croisières commentées, une formation pour divers publics (enseignants, personnels municipaux, ...).

Elle possède une grande diversité en matière d'approches et des thématiques traitées autour de la médiation culturelle des sciences et de l'histoire des environnements. De plus, l'association dispose d'un public fidèle à ses rendez-vous, auprès de qui elle peut être un relais efficace de mobilisation.

Montant de la subvention attribuée
3 000 €

VELO CITE

C'est une association « tête de pont » sur le plan vélo et les mobilités douces. Elle propose des actions originales, à savoir :

- Créer et animer des actions sur la ville de Bordeaux (communication positive d'incitation à la pratique du vélo, sensibilisation des cyclistes aux bonnes pratiques et au respect des

usagers les plus fragiles, sensibilisation grand public sur le respect des usagers les plus fragiles),

- Animer avec des cyclo-patrouilles citoyennes par quartier, pour établir des diagnostics et des propositions formulées par les usagers (démocratie permanente),
- Accompagner la ville dans le déploiement d'un plan vélo.

L'association renouvelle sa proposition chaque année, avec notamment pour 2023 la proposition d'animation de cyclo-patrouilles et la mise en œuvre locale plan vélo.

Montant de la subvention attribuée
6 000 €

2 - Modalités de versement de chaque subvention

Pour l'année 2023, le paiement des subventions, représente un montant total de 19 000 € soit, au regard de chaque association :

Associations	Montant alloué
RECUP'R	3 000 €
ATELIER ECO SOLIDAIRE	2 000 €
CREAQ	3 000 €
EKOLOGEEK	1 500 €
HOULE MA POULE	500 €
TERRE ET OCEAN	3 000 €
VELO CITE	6 000 €
TOTAL	19 000 €

Les organismes seront amenés à fournir les documents suivants à savoir :

- Un bilan récapitulatif des actions réalisées ;
- L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août 2024, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Il est à noter qu'une somme complémentaire (51 000€) correspondant au montant maximum de l'inscription budgétaire sera dédiée à un appel à projets ayant pour objet des actions spécifiques souhaitées par la Ville de Bordeaux en faveur de la Transition Ecologique. Cet appel à projets sera publié en cours d'année 2023 et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

3- Subventions 2022 - désistement

Il est à noter qu'une subvention d'un montant total de 1 600 € a été attribuée à l'association « **AU RAS DU SOL** » lors du conseil municipal du 4 octobre 2022, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. L'association s'est désistée par la suite étant en incapacité d'assurer la prestation demandée. Il convient ainsi de désaffecter 1 600 €.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer aux associations citées ci-dessus les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif 2023, sur l'imputation comptable 65748

- Faire procéder au versement de ces sommes en une seule fois au crédit de ces organismes.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE AU RAPPORT

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ATELIER D'ECO SOLIDAIRE	338,56
EKOLO[GEEK]	33,00
RECUP'R	33,00
VELO CITE	6 944,98

D-2023/45

Contrats de co-développement de 5^{ème} génération - 2021-2023 - Avenant 2023

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés.

ème

Les contrats de 5^{ème} génération 2021-2023 ont été adoptés par le conseil métropolitain du 23 septembre 2021 pour la période d'octobre 2021 à décembre 2023. En ce qui concerne la ville de Bordeaux, le conseil municipal approuvé le contrat par délibération n° 2021/409 du 14 décembre 2021.

Plusieurs feuilles de routes stratégiques ayant été validées après, il est nécessaire aujourd'hui de les intégrer aux contrats.

De plus, des modifications interviennent régulièrement en cours d'exécution, modifications qu'il convient aussi de prendre en compte.

La Métropole a donc adopté par délibération n°2022-708 du 24 novembre 2022 un avenant général aux contrats de développement 2021-2023 qui intègre les éléments suivants :

- Les nouvelles feuilles de route métropolitaines
- Les substitutions demandées par les communes
- Les modifications ou rectifications proposées par la Métropole

33 fiches sont modifiées, substituées ou créées pour la ville de Bordeaux dans le cadre de cet avenant qui vous est proposé aujourd'hui.

1 - Les feuilles de route métropolitaines

La stratégie des mobilités

Le nouveau schéma des mobilités de Bordeaux Métropole a été adopté par le conseil métropolitain du 23 septembre 2021. Ce schéma se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités métropolitaines :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropoles
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

ème

Ont ensuite été adoptés en novembre 2021 le 3^{ème} plan Vélo ainsi que le Plan marche, complété juin 2022 par le fonds de désencombrement des trottoirs.

Ces différents plans se traduisent dans les contrats de co-développement par :

- La modification de toutes les fiches RCHNS :
 - o Nouvelle dénomination ReVE (Réseau Vélo Express)
 - o Ajustement des descriptifs (itinéraires, calendriers et estimations financières)
- La modification de la fiche « Plan Marche » :
 - o Elargissement du périmètre de la fiche
 - o Intégration du fonds de désencombrement des trottoirs
- La création de nouvelles fiches en lien avec les nouvelles orientations
 - o « *Bus express : étude de faisabilité d'une liaison bus express entre rocade et boulevards* »
- La modification de certaines fiches, en lien avec les évolutions des projets : BHNS, Route de Toulouse

Plan climat

Pour répondre à l'urgence climatique, Bordeaux Métropole a souhaité, évaluer et réviser son Plan Climat en intégrant notamment l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'ambition de ce nouveau Plan Climat consiste à faire converger toutes les politiques publiques métropolitaines et toutes les actions du territoire vers la neutralité carbone en embarquant l'ensemble des acteurs (habitants, associations, entreprises) dans ce défi, ceci sur la durée du mandat et au-delà. Ainsi il s'appuie sur des actions et projets déjà engagés dans les différentes feuilles de route adoptées (mobilité, économie, déchets, rénovation énergétique du bâti privé, productions d'énergies renouvelables...) et ouvre des voies pour aller plus loin et plus vite (vers davantage de coopération avec les différents acteurs, vers des innovations ou l'accélération d'actions engagées, vers l'accompagnement renforcé à l'évolution des comportements...).

Le Plan Climat, adopté lors du Conseil du 30 septembre 2022, s'appuie sur le triptyque « *Penser autrement, faire autrement, vivre autrement* » et promeut une approche équilibrée entre les projets relevant de la compétence directe de la Métropole et les actions d'animation territoriales.

Une fiche action relative au Plan Climat a donc été proposée et ajoutée au contrat. Cette fiche action reprend les principales actions prévues par le Plan Climat en direction des communes ; il s'agit essentiellement de la mise à disposition d'ingénierie métropolitaine ou d'outils :

- Mise à disposition d'ingénierie ;
- Aide au montage de projet et à la recherche de financement ;
- Valorisation et capitalisation des initiatives ;
- Mise à disposition d'outils de comptabilité carbone ;
- Création d'une coopérative carbone ;
- Construction d'un laboratoire des changements ;
- Structuration d'un conseil des partenaires du territoire et instauration d'un conseil citoyen

Le subventionnement de certaines actions est par ailleurs à l'étude.

Plan stratégique déchet 2021- 2026

Le plan de prévention et de valorisation des déchets 2021-2026 a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022. Ce plan place la réduction des quantités de déchets comme priorité absolue, avant la valorisation.

4 flux majeurs et prioritaires ont été identifiés, qui représentent plus de la moitié du tonnage des déchets de la Métropole :

- Les emballages et plastiques,
- Les végétaux,
- Le tout venant
- Les restes alimentaires

Au regard de la priorité donnée à la réduction de ces quatre flux, ce plan propose d'adapter les services apportés aux habitants, notamment en :

- Renforçant les moyens dédiés à la prévention
- Proposant de nouvelles modalités de gestion des restes alimentaires
- Faisant évoluer la fréquence des collectes
- Faisant évoluer les centres de recyclage

La traduction de ces priorités dans les contrats de co-développement a abouti à la création ou modification des fiches suivantes :

- Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi (création de la fiche pour toutes les communes)
- Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine (création de la fiche pour toutes les communes, en substitution de la fiche « *Promotion du compostage en habitat dense* », qui est supprimée)
- Réduire et valoriser in situ les végétaux (création de la fiche pour toutes les communes)
- Promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets (modification de la fiche pour toutes les communes)

3 – Une substitution partielle

Le principe de substitution est défini à l'article 6 du contrat : « *Toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu* ».

Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat. Les communes peuvent solliciter à tout moment de la vie du contrat la substitution d'une action. Bordeaux Métropole peut aussi être à l'origine d'une proposition de substitution.

Les substitutions interviennent généralement dans trois cas de figure :

- La modification du niveau d'engagement ou du périmètre d'une action par Bordeaux Métropole ou la commune ;
- La modification substantielle à la hausse du montant prévisionnel de l'action du fait d'une évolution du programme ;
- L'ajout ou l'abandon d'une action par l'une ou l'autre des parties.

Les demandes de substitution sont instruites par Bordeaux Métropole ; elles ne doivent pas remettre en cause l'équilibre global des engagements contractualisés, opérationnels ou financiers.

Pour Bordeaux, il est proposé de substituer partiellement le projet « continuité écologique de la Jalle et sécurisation de l'avenue de Labarde et stade ».

En effet, la phase travaux initialement inscrite ne pourra pas être réalisée dans le calendrier initialement prévu et devra être discutée dans le cadre du prochain contrat.

Cette substitution partielle permet de financer la subvention d'équipement à la Fabrique Pola.

4 – Les évolutions

Plusieurs fiches sont modifiées ou ajoutées afin de :

- Préciser le descriptif de certaines fiches, dont le contenu a été affiné depuis l'adoption des contrats
- Ajuster les montants ou calendriers de réalisation des projets, en tenant compte des nouvelles programmations budgétaires votées

Toutes ces évolutions ont été travaillées et partagées avec les communes.

5 – Détail du contenu de l'avenant

La répartition des fiches impactées par l'avenant est la suivante :

Création	7
Modification	24
Substitution	1
Suppression	1
Total	33

Les autres fiches du contrat restent inchangées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n°2021-526 du conseil de Métropole en date du 23 septembre 2021 adoptant les 28 contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération n°2021-409 du conseil municipal de Bordeaux du 14 décembre 2021, adoptant le contrat de co-développement de la ville de Bordeaux 2021-2023,

VU la délibération du conseil de Métropole n°2022-708 du 24 novembre 2022 adoptant l'avenant général permettant d'intégrer les évolutions du contrat pour les 28 communes

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la nécessité d'intégrer diverses évolutions dans le contrat de co-développement 2021-2023 de la ville de Bordeaux,

DECIDE

Article unique : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant pour la ville de Bordeaux du co-développement 2021-2023.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Titre	Descriptif de la fiche	Niv. Enjeux	Évaluation Totale Action	Estimation dépenses BM sur durée du contrat
Avenant 2022 (Modification) : PRU Les Aubiers - groupe scolaire "Les Aubiers" : mise en état correct avant transfert	<p>Dans le cadre du nouveau projet urbain des Aubiers, le groupe scolaire Jean Monnet sera démolé et remplacé par un nouveau groupe scolaire.</p> <p>Le plan guide prévoit de passer de 14 à 20 classes, sachant que le groupe scolaire sera configuré pour les dédoublements.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation des montants de l'opération et du calendrier. La date de livraison de l'équipement est décalée fin 2023 (initialement début 2023).</p>	Communal	16 109 000 €	16 109 000 €
Avenant 2022 (Modification - substitution partielle) Continuité écologique de la jalle et sécurisation de l'avenue de Labarde et stade - travaux	<p>Les espaces publics autour du stade Matmut nécessitent une évolution de leur aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour sécuriser les déplacements - Pour restaurer des continuités écologiques <p>La mise en place de passages piétons, îlots, barrières pivotantes, signalisation et dispositifs anti-stationnement a constitué une première série de réponses à l'échelle du Stade, mais il est nécessaire de compléter ce dispositif en lançant une étude spécifique visant une amélioration pérenne des accès.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre les études et réaliser les travaux en vue de la Coupe du Monde de Rugby en 2023.</p> <p>Avenant 2022 : substitution partielle de la partie travaux (-930 000€) pour une subvention d'investissement à la fabrique Pola</p>	Communal	1 150 000 €	220 000 €
Avenant 2022 (modification) SECTEUR STRATEGIQUE DE BORDEAUX NORD - secteur du grand stade - mise à jour du plan guide et accompagnement des porteurs de projets privés	<p>Les élus ont besoin de réinterroger le projet de ce quartier pour le mettre en cohérence avec les nouvelles orientations politiques.</p> <p>Ce quartier s'inscrit désormais dans une étude à plus grande échelle (le secteur Bordeaux Nord), au même titre que le lac de Bordeaux Nord, l'OAIM Parc des Jalles ou que les quartiers constitués des Aubiers ou de Ginko.</p> <p>Il est néanmoins nécessaire d'accompagner la réalisation des "coups partis" : projet des Compagnons, projet de nouveau lycée, autres opérations immobilières portées par des opérateurs privés, ferme urbaine...</p>	Métropolitain	30 000 €	30 000 €
Avenant 2022 (Modification) : Ecole élémentaire Lac II : mise en état correct avant transfert	<p>Réhabilitation et extension de l'école élémentaire Lac II dans le cadre du PRU et des mises en état correct avant rétrocession à la commune : études et début des travaux.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation et lissage des montants financiers sur les 3 années du codev 5.</p>	Communal	6 400 000 €	3 365 000 €
Avenant 2022 (modification) : Groupe scolaire Nuyens : mise en état correct avant transfert	<p>Mise en état correct du groupe scolaire Nuyens avant transfert.</p> <p>Le démarrage de l'opération dépend de l'avancée de l'expertise judiciaire.</p> <p>Avenant 2022 : Décalage du planning deux ans car toujours en attente de l'expertise judiciaire.</p>	Communal	5 800 000 €	400 000 €
Avenant 2022 (Modification) : Brazza - Groupe scolaire Brazza 1 : création	<p>Création d'un groupe scolaire Brazza 1 (18 classes) dans le cadre du projet urbain Brazza</p> <p>Avenant 2022 : Mise à jour des montants.</p>	Intercommunale	25 313 000 €	25 313 000 €
Avenant 2022 (Modification) : Brazza : Groupe Scolaire Brazza 2 : création	<p>Création du groupe scolaire Brazza 2 dans le cadre de la ZAC Brazza 18 classes.</p> <p>Avenant 2022 : actualisation du calendrier de l'action et des montants de la fiche.</p>	Intercommunale	17 000 000 €	550 000 €
Avenant 2022 (Modification) : ZAC Niel - Groupe scolaire Niel 2 : création	<p>Création du Groupe scolaire Niel 2 dans le cadre de la ZAC Niel : 15 classes à livrer vers 2023.</p> <p>S'ajoutent un gymnase et une crèche financés par la Ville de Bordeaux.</p> <p>Pour l'école, Bordeaux Métropole s'engage à réaliser sur ce contrat CoDev4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les diagnostics ; - les études de faisabilité ; - le programme ; - le concours de maîtrise d'œuvre. <p>Avenant 2022 : Dans l'attente du choix définitif du terrain sur le périmètre de la ZAC Niel 2, actualisation du calendrier de l'action et des montants de la fiche.</p>	Intercommunale	13 800 000 €	550 000 €

<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 11 : Bordeaux – Martignas sur Jalle</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 11 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Martignas sur Jalle en passant par la commune de Mérignac (Mondésir, avenue de la Marne, Boulevard technologique...).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>
<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 14 : Périphérique</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 14 dans le cadre du présent Codev, itinéraire circulaire passant par les communes de Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles, Bouliac, Floirac, Cenon, et Lormont (traversant la Garonne par les Ponts Mitterrand et d'Aquitaine).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>

<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 12 : Saint Médard en Jalles – Saint Vincent de Paul</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 12 dans le cadre du présent Codev, allant de Saint Médard en Jalle à Saint-Vincent de Paul en passant par les communes de Eysines, Bruges, Bordeaux (piste Bordeaux-Lacanau), Lormont (via le Pont d'Aquitaine), Carbon-blanc et Ambares-et-Lagrave.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €
<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 4 : Villenave d'Ornon – Saint Louis de Montferrand</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 4 dans le cadre du présent Codev, allant de Villenave d'Ornon à Saint-Louis de Montferrand en passant par les communes de Villenave d'Ornon, Bègles (le long de la rive gauche de la Garonne), Floirac, Bordeaux, Lormont et Bassens (le long de la rive droite de la Garonne, traversée par le Pont Simone Veil).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	Métropolitain	150 000 000 €	49 700 000 €

<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 8 : Bordeaux Inno Campus</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 8 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Pessac en passant par la commune de Talence et traversant le campus universitaire puis la zone de Bersol, en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>
<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 9 : Bordeaux – Pessac</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 9 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Pessac en passant par le centre de Pessac puis rejoignant l'avenue du Mal Tassigny en direction de Cestas.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financent que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>

<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 10 : Bordeaux – Saint Jean D'Ilac</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 10 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Mérignac en passant par le CHU Pellegrin puis par la VDO en direction de Saint-d'Ilac.</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures. Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>
<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 7 : Bordeaux – Villenave d'Ornon</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 7 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Villenave d'Ornon en passant du cours de la Somme à Bordeaux à l'Avenue des Pyrénées à Villenave d'Ornon en passant par la route de Toulouse (Bordeaux, Talence, Bègles et Villenave d'Ornon).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>

<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 1 : Bordeaux – Saint Aubin de Médoc</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 1 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Saint Aubin de Médoc en passant par les communes de Mérignac, Eysines et Le Haillan, Saint Médard en Jalles (par le tracé du BHNS notamment).</p> <p>Les tracés sont en discussion avec les communes directement et/ou avec les pôles territoriaux et devront être validés dans le cadre de l'élaboration du 3e plan vélo dont l'objectif d'approbation est le conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement proviendra d'une enveloppe dédiée qui sera votée dans le cadre du Plan vélo et qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>
<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 13 : Boulevards</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire circulaire 13 le long des boulevards de Bordeaux (rive gauche) et bouclé rive droite, soit concernant les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Le Bouscat, Floirac et Cenon (traversant la Garonne par les Ponts Simone Veil et Chaban Delmas)</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>

<p>Avenant 2022 (Modification) : ReVE 6 : Bordeaux – Entre-deux-mers</p>	<p>Dans le cadre du 3e plan vélo métropolitain, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place un Réseau Vélo Express (ReVE) répondant à des critères élevés en matière de qualité de l'aménagement (privilégier les pistes et voies vertes, d'une largeur d'au moins 2 mètres par sens de circulation, établir la priorité aux intersections...), de continuité (réalisation d'un itinéraire de bout en bout) et de signalisation (création d'une identité visuelle propre, déclinée en signalisation verticale et horizontale).</p> <p>14 Itinéraires sont ainsi imaginés.</p> <p>La présente fiche propose d'étudier l'itinéraire 6 dans le cadre du présent Codev, allant de Bordeaux à Artigues-près-Bordeaux en passant par les communes de Cenon et Floirac (en passant par les boulevards entre-deux-mers et Joliot Curie).</p> <p>Les tracés ont été élaborés avec les communes et/ou avec les pôles territoriaux et ont été validés dans le cadre du 3e plan vélo voté au conseil de novembre 2021.</p> <p>Le budget global indiqué sera également affiné et réparti par itinéraire, à l'occasion d'études ultérieures.</p> <p>Le financement provient d'une enveloppe dédiée votée dans le cadre du Plan vélo qui financera les études et la partie vélo des investissements, quel que soit le portage opérationnel (pôle territorial ou direction générale mobilités). Dans le cas d'opérations plus larges que la seule réalisation d'un aménagement cyclable, les crédits du Plan vélo ne financeront que les montants correspondants à la réalisation de ce dernier ; le reste devra être financé par les crédits du Codev (/pôles territoriaux) et/ou du FIC.</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>
<p>Avenant 2022 (Modification) ReVE 3 et 5 : Bordeaux - Parempuyre et Bordeaux Artigues</p>	<p>Etudes et travaux liées à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) Itinéraire N°3 : Bordeaux / Parempuyre. Itinéraire N°5: Bordeaux Artigues-Près-Bordeaux Réaliser les études, les travaux et mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon. Le planning et les montants seront consolidés lors des études ultérieures</p> <p>Avenant 2022 : Modification du titre et du descriptif de la fiche</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>150 000 000 €</p>	<p>49 700 000 €</p>

<p>Avenant 2022 (Modification) : Plan Marche : accompagnement des communes dans les actions de désencombrement et de mise en accessibilité des trottoirs; et d'apaisement des quartiers d'école</p>	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son 1er plan marche le 25 novembre 2021. Ce dernier vise à atteindre une part modale de 32% pour la marche en 2030, et surtout d'améliorer les conditions de marche dans toute la métropole pour augmenter la pratique et pour un meilleur cadre de vie.</p> <p>Le plan marche prévoit 19 actions réparties en 5 axes parmi lesquelles les 4 actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 - Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables 1.2 - Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes 2.1 - Expérimenter la fermeture de rues d'écoles 2.2 - Favoriser l'écomobilité scolaire <p>Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1M€ en 2022 5M€ en 2023 7M€ en 2024 7M€ en 2025 7M€ en 2026 3M€ en 2027 <p>19M€ de ce fonds seront consacrés à l'aide aux communes pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et telecom, à la suppression de potelets ou autres équipements reconnus gênants pour la marche et à la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (application des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, PAVE). Une délibération a été votée par le Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 pour définir les modalités d'usage de ces 19M€.</p> <p>11M€ de ce fonds seront ensuite consacrés pour le soutien des actions en faveur de l'écomobilité scolaire, en particulier l'apaisement des quartiers d'école et la fermeture totale ou partielle des rues d'école. Une délibération sera présentée au Conseil de Métropole en fin d'année 2022 ou début d'année 2023 pour définir les modalités d'usage de ces 11 M€.</p> <p>Avenant 2022 : La fiche a été élargie à l'ensemble des actions du Plan marche qui bénéficieront du fonds de 30M€ votée en début d'année 2022. Le titre, le descriptif et les financements ont ainsi été mis à jour.</p>	Métropolitain	6 000 000 €	6 000 000 €
<p>Avenant 2022 (Modification) : Aménagement de la Route de Toulouse</p>	<p>Amélioration de la vitesse commerciale.</p> <p>Etudes et travaux pour l'aménagement de la Route de Toulouse: en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et la rue Alexis Labro (concertation en 2021 sur une possible requalification en réseau cyclable à haut niveau de service)</p> <p>Avenant 2022 : Elargissement du périmètre jusqu'au Pont de la Maye</p>	Métropolitain	9 000 000 €	5 000 000 €
<p>Avenant 2022 (Modification) Fabrique Pola - soutien au fonctionnement et à l'investissement</p>	<p>Le projet de la Fabrique POLA se déploie sur trois axes forts pour le territoire métropolitain et la ville de Bordeaux, tant pour la politique de développement économique, la politique culturelle et le rayonnement métropolitain.</p> <p>La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement associatif à rayonnement métropolitain. Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.</p> <p>Bordeaux Métropole accompagne POLA dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 114 000€.</p> <p>Avenant 2022 : par délibérations de 2022, la ville et Bordeaux Métropole ont acté le soutien en investissement à la Fabrique Pola pour un projet de travaux et d'extension de locaux afin de développer son projet actuel via une diversification de ses ressources économiques ainsi que pour un projet de réduction de l'empreinte énergétique de ses bâtiments.</p>	Métropolitain	642 000 €	1 158 000 €

<p>Avenant 2022 (Modification) Etudes opérationnelles d'installation de pontons</p>	<p>Etudes préliminaires pour l'installation de pontons dans le cadre du schéma global de réflexion sur le fleuve Cette fiche concerne la réalisation d'études sur l'implantation d'un réseau d'une vingtaine pontons sur l'agglomération ainsi que la réalisation des éventuels travaux préliminaires. Les travaux de réalisation des pontons seront validés dans le cadre du schéma directeur des équipements fluviaux. les pontons prioritaires pour Bordeaux sont les suivants: - Adaptation de port bastide aux bat3 - Adaptation du ponton Benauge aux bat3 (réalisé cette année) - Création du ponton belvédère (pompiers, bat3, paquebots fluviaux) - Création de la jetée bacalanaise (bat3, daycruise, plaisance, pêcheurs, avirons) - Création d'un ponton quai de brazza (bat3, scouts marins) - Création d'un ponton à saint michel (bat3, logistique urbaine) - Création d'un ponton secteur gare (bat3, daycruise, bateaux taxi) - Electrification de postes à paquebots fluviaux quai des chartrons</p> <p>Avenant 2022 : précision des pontons et actions prioritaires.</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>1 100 000 €</p>	<p>1 100 000 €</p>
<p>Avenant 2022 (Modification) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets</p>	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>- axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité en faveur de la prévention déchet</p> <p>-axe 3 - Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation éco-responsable</p> <p>axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire</p> <p>axe 5 - Réduire et valoriser in situ les végétaux (cf. FA avenant 2022 dédiée)</p> <p>Avenant 2022 : modification du descriptif, conformément au plan Déchets voté en mars 2022.</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>

<p>Avenant 2022 (Suppression) : Plan stratégique Déchets 2026 – promotion du compostage collectif en habitat dense</p>	<p>Accompagner les habitants pour leur proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets de cuisine, végétaux) permet de répondre aux nouveaux objectifs réglementaires liés à la loi de transition énergétique (2015) et la loi AGEC (2020). Ils imposent la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 pour tous les producteurs de biodéchets en France.</p> <p>Le compostage collectif est une solution particulièrement adaptée à l'habitat dense, avec des implantations possibles dans le domaine public et en foncier privé. Bordeaux Métropole est mobilisée sur cette mission avec 172 sites de compostage collectifs accompagnés fin 2019.</p> <p>La commune s'engage dans les actions suivantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des espaces publics à proximité d'habitations permettant l'installation de sites de compostage collectif - Donner les Autorisations d'Occupation Temporaire nécessaires à l'installation de nouveaux sites sur le domaine public - Intégrer – lorsque c'est possible – des composteurs collectifs dans les projets d'aménagement à proximité d'habitations et dans les jardins partagés - Faire la promotion du compostage collectif dans sa communication auprès des habitants, des associations, entreprises, bailleurs et syndics de copropriété, centres sociaux et d'animation - Favoriser la mise en contact entre les bailleurs et syndics gestionnaires de logements dans votre commune et Bordeaux Métropole - Faciliter la fourniture de broyat de branchage sur les sites de compostage collectif existant avec votre service espace vert – lorsque c'est possible. <p>Bordeaux métropole s'engage à mettre à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une boîte à outils de communication (affiches / bannières web, etc...) - Un cahier des charges (en précisant conditions minimales et optimales) pour l'installation d'un site de compostage collectif dans l'espace public - Une équipe dédiée à la mobilisation des habitants sur un site de compostage collectif potentiel (en porte à porte, appels téléphoniques, boitage, affichage) - Une équipe dédiée à l'accompagnement des habitants pendant 1 an une fois le site installé - Une assistance téléphonique pour toutes les questions techniques liées à l'installation d'un site de compostage - Une équipe technique dédiée à l'installation d'équipement de tri à la source de biodéchets dans vos établissements et sur les sites identifiés <p>Avenant 2022 : Fiche action substituée - création de nouvelles FA intégrant les actions votées dans le cadre du Plan stratégique Déchets.</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>
<p>Avenant 2022 (Création) : Etude de faisabilité d'une liaison bus express circulaire entre rocade et boulevards</p>	<p>Afin d'améliorer les déplacements, et répondre à aux enjeux de congestion urbaine, Bordeaux Métropole a validé son schéma des mobilités en septembre 2021, fixant ainsi les grandes orientations du développement de son réseau de transports en commun à l'horizon 2030.</p> <p>Dans le but de répondre à l'objectif 1 « Décongestionner le territoire métropolitain » de ce nouveau schéma, il est prévu de réaliser des études de faisabilité de dessertes en bus express, dont une nouvelle liaison de bus express circulaire située entre la rocade et les boulevards. L'objet de celle-ci est de définir des tracés en bus express en vue de proposer le tracé le plus opportun pour la ligne circulaire, tout en définissant son coût et son calendrier prévisionnel de réalisation.</p> <p>9 Communes sont concernées par le projet : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave-d'Ornon, Pessac, Mérignac, Eysines, Le Bouscat et Bruges.</p> <p>Un bureau d'étude a été recruté en juin 2022. L'étude devrait être terminée début 2023. Le service Grands Projets de Transport poursuivra le projet en phase opérationnelle.</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>153 600 €</p>	<p>153 600 €</p>

<p>Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Moderniser les centres de recyclage existants et construire des centres de ressources et de réemploi</p>	<p>Le plan stratégique Déchets a été adopté par le conseil métropolitain le 25 mars 2022 (n°2022-145) dont l'objectif majeur est celui de la réduction des quantités de déchets. Une évolution des services apportés aux habitants visent l'évolution des centres de recyclage : le réemploi est une des pierres angulaires de la réduction des déchets : le déchet de l'un peut devenir la ressource d'un autre.</p> <p>L'action 32 du plan - moderniser les centres de recyclage existants pour diversifier les flux accueillis et construire des centres de ressources et de réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux d'aménagement de 7 sites de centres de recyclage pour les faire évoluer et mettre en place du réemploi; - travaux de construction de 5 sites nouvelle génération de centre de recyclage appelés centres de ressources pour faire du réemploi la porte d'entrée de l'utilisateur et orienter les usagers vers la valorisation en leur proposant un maximum de filières (site de 8 000 à 12 000m²) ; - création de 3 centres de réemploi en milieu urbain en pied d'immeuble ou dans des parkings. <p>Un schéma directeur définira la planification (date et lieu) de déploiement de ces travaux et construction.</p> <p>Action 31 - mettre en place 6 aires de réemploi éphémères installées temporairement à fréquence régulière au cœur de quartier et des villes pour permettre l'accroître l'offre et faciliter l'accès aux personnes les moins mobiles.</p>	Métropolitain	0 €	0 €
<p>Avenant 2022 (Création) : Réduire et valoriser in situ les végétaux</p>	<p>Bordeaux Métropole observe une quantité importante des végétaux apportés en centres de recyclage. Actuellement les végétaux représentent 116 kg produits en moyenne par habitant chaque année et représentent un des gisements de déchets les plus importants sur le territoire. Le jardinage au naturel et le broyage des végétaux sont deux solutions qui permettent d'éviter la production de végétaux : c'est l'objet de l'action 22 du plan stratégique Déchets 2026.</p> <p>Bordeaux métropole s'engage à promouvoir, former les habitants au jardinage naturel et promouvoir la pratique et des opérations de broyage permettant la valorisation de cette matière végétale par les habitants et sur leurs parcelles.</p> <p>La commune s'engage à relayer et faciliter cette pratique auprès de ses habitants et à veiller à la mise en cohérence des actions proposées par elle aux habitants sur le traitement des végétaux.</p>	Métropolitain	0 €	0 €
<p>Avenant 2022 (Création) : Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine</p>	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 5 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison sur le périmètre extra-rocade; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif extra rocade par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé et participer à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux. 	Métropolitain	0 €	0 €
<p>Avenant 2022 (Création) : Sécurisation du bassin d'eaux pluviales sur le Boulevard de l'Entre deux Mers</p>	<p>L'objectif de cette action est de sécuriser le débordement des bassins d'eaux pluviales sur le boulevard de l'Entre deux Mers par une nouvelle gestion automatisée des circulations en lien avec les alertes envoyées par RAMSES. Création de deux points de retournements dissociés des carrefours sur le Boulevard de l'Entre deux Mers (l'un à Cenon, l'autre à Bordeaux) gérés par des feux barrage R24 supervisés au PC circulation et actionnés en temps réel (centralisation sur le système GERTRUDE). Deux bretelles descendant du Boulevard Joliot curie seront aussi équipées et des dispositifs complémentaires envisagés (barrières déployables, information et signalisation, procédures de gestion d'évènement) en lien avec la direction de la prévention et les pôles territoriaux concernés.</p>	Intercommunal	300 000 €	300 000 €

<p>Avenant 2022 (Création) : Plan Climat Métropolitain</p>	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son Plan Climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils leur sont proposés :</p> <p>Certains ont été intégrés aux contrats de codev 5 : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque, pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis), pour le partage et l'échange de bonnes pratiques au travers du Club DD des communes et du Club des élus territoires en transition.</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations notamment dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux en mai 2023. Ces dispositifs seront construits en 2023 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail qui se poursuivra au-delà du présent contrat par la signature d'un engagement partagé sur les enjeux du Plan climat.</p>	<p>Métropolitain</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>
<p>Avenant 2022 (Création) - intégration de la feuille de route de développement économique - subvention au Garage Moderne</p>	<p>Le Garage moderne est le lieu hybride emblématique du territoire, dont l'objet mêle accueil de structures de l'Economie sociale et solidaire, programmation culturelle, réparation automobile et de cycles, restauration, etc.</p> <p>Il porte un projet de réhabilitation de ses locaux, moyennant une opération de travaux à hauteur de 5 751 545 € hors taxes (HT). Ce projet nécessite aujourd'hui l'engagement des 2 principales collectivités publiques locales : la ville de Bordeaux qui a déjà acté son financement en investissement d'1,5 million € au titre de la culture, il incombe à la Métropole de s'y engager en proposant une participation financière pour l'investissement immobilier d'un montant d'1,5 million d'euros étalée sur les exercices 2022, 2023 et 2024.</p> <p>Par ailleurs, au titre de son programme d'actions 2022 et pour appuyer la transition de son activité, le Garage moderne sollicite auprès de Bordeaux Métropole une aide en fonctionnement de 30 000 €.</p>	<p>Intercommunale</p>	<p>1 530 000 €</p>	<p>1 530 000 €</p>

D-2023/46
Fonds d'Aides aux Quartiers

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 08 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Aides aux Quartiers et d'y affecter une enveloppe par quartier.

Ce fonds est destiné à des opérations réalisées par les associations. Il vise à accompagner l'accélération de la transition écologique, la justice sociale.

Le FAQ est piloté à l'échelle des quartiers directement par les Maires adjoints de quartier. Il s'inscrit dans la relation de proximité de la mairie de quartier auprès des acteurs associatifs tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les montants 2023 seront répartis comme suit selon le recensement 2018 (prenant en compte les années 2016 à 2021) :

	FAQ Inv.	FAQ Fonct.
Quartier 1 – Bordeaux Maritime	16 006 €	47 237 €
Quartier 2 – Chartrons Grand-Parc Jardin-Public	23 505 €	45 224 €
Quartier 3 – Centre-Ville	25 695 €	52 905 €
Quartier 4 – Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux	18 518 €	35 628 €
Quartier 5 – Nansouty Saint-Genès	14 517 €	28 852 €
Quartier 6 – Bordeaux Sud	26 430 €	59 187 €
Quartier 7 – La Bastide	11 989 €	31 704 €
Quartier 8 – Caudéran	27 060 €	52 064 €
	163 720 €	352 800 €

Sur cette base, je vous propose de procéder à l'affectation de ces crédits, au titre du mois de mars 2023, pour les quartiers Bordeaux Maritime, Chartrons / Grand Parc / Jardin Public, Centre Ville, Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux, Nansouty / Saint Genès, Bordeaux Sud et La Bastide selon les propositions des Maires Adjoints des quartiers concernés.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Total disponible Fonctionnement : 47 237 euros

Montant déjà utilisé : 7 400 euros

Affectation proposée : 9 250 euros

Reste disponible : 30 587 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Amicale des établissements scolaires laïques de Bacalan - ALB	Aide à l'événement culturel au théâtre du Pont Tournant	1 000,00

Extra	Soutien au projet enfants école Modeste Testas	2 000,00
Institut CGT d'Histoire Sociale de la Gironde - IHS CGT 33	Aide à la réalisation d'une publication d'articles sur le quartier Bacalan	1 000,00
Le Potoitger	Participation aux animations d'auxiliaires du jardin	750,00
Les Berges de la Lune	Aide à la création d'un évènement de rassemblement d'artisans, artistes et créateurs locaux et plusieurs DJ pour dynamiser la journée	1 000,00
Régie de quartier Habiter Bacalan	Soutien à l'organisation de la Fête des 20 ans du journal de quartier "Bacalan"	2 000,00
Totoche Prod.	Participation à l'organisation de la 7ème édition de la Biennale Organo	1 500,00
TOTAL		9 250,00

Cette délibération annule et remplace la demande Appel des Cent pour la Paix Collectif Bordelais présentée lors du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 car il y avait une erreur dans l'intitulé de l'association (Les Amis de l'Appel des Cents).

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les Amis de l'Appel des Cents	Aide à la prise en charge d'une partie du coût d'une manifestation dans le quartier	400,00
TOTAL		400,00

Total disponible Investissement : 16 006 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 270 euros

Reste disponible : 15 736 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Le Potoitger	Aide à l'achat de matériel pour des ateliers de montage de nichoirs et d'abris, pour une sensibilisation à la biodiversité	270,00
TOTAL		270,00

QUARTIER CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC

Total disponible Fonctionnement : 45 224 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 4 000 euros

Reste disponible : 41 224 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Culturelle du marché des Chartrons	Aide au projet "Printemps des Poètes"	2 000,00
Association de la rue Notre Dame des Chartrons	Participation aux projets de l'association : exposition peinture et	2 000,00

	sculpture, marché de Noël et aide alimentaire pour personnes âgées	
TOTAL		4 000,00

Total disponible Investissement : 23 505 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 630 euros

Reste disponible : 22 875 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Foot Ball Club Bordeaux Aquitaine 33	Soutien à l'achat de matériel d'entraînement de football	630,00
TOTAL		630,00

QUARTIER CENTRE VILLE

Total disponible Fonctionnement : 52 905 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 8 328,99 euros

Reste disponible : 44 576,01 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Adaptathon Bordeaux	Aide à l'organisation de remise de prix pour la création d'entreprises pour le maintien des emplois des personnes handicapées, en hommage à Joël Solari	3 000,00
Artisans du Monde Bordeaux	Participation au renouvellement d'un ordinateur	628,99
Cathedra	Aides aux animations "Nuit des cathédrales"	2 000,00
Institution Régionale des Sourds et Aveugles - IRSA	Soutien d'un projet de deux jours en montagne	1 900,00
Union Saint-Bruno	Aide à la mise en place d'ateliers pour l'utilisation d'ordinateur, tablette et téléphone	800,00
TOTAL		8 328,99

Total disponible Investissement : 25 695 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 1 881,79 euros

Reste disponible : 23 813,21 euros

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Cathedra	Aide à l'acquisition de matériel de sonorisation	1 881,79
TOTAL		1 881,79

QUARTIER SAINT AUGUSTIN – TAUZIN – ALPHONSE DUPEUX**Total disponible Fonctionnement : 35 628 euros**

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 2 200 euros

Reste disponible : 33 428 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA	Participation à des séances d'escalade	1 000,00
Le Tauzin	Soutien à l'organisation du concert « Atout Chœur »	1 200,00
TOTAL		2 200,00

QUARTIER NANSOUTY – SAINT GENES**Total disponible Fonctionnement : 28 852 euros**

Montant déjà utilisé : 2 500 euros

Affectation proposée : 4 993,50 euros

Reste disponible : 21 358,50 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
GEM "les Neurofestifs 33"	Participation à des séances de sensibilisation	143,50
La Compagnie Bougrellas	Aide à la représentation de Kévin Dylan Velours, crieur de rue	850,00
La Reverb'	Soutien à l'organisation de concerts	4 000,00
TOTAL		4 993,50

QUARTIER BORDEAUX SUD**Total disponible Fonctionnement : 59 187 euros**

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 18 250 euros

Reste disponible : 40 937 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
10 Secondes et des Brouettes	Soutien au projet d'ateliers	1 600,00
Artilus	Aide à l'organisation du festival « Petits Mondes »	2 000,00
Association Les Amis du Sahel - Chez Hassane	Présences Africaines à Bordeaux de 2000 à 2020	2 000,00
Astrolabe	Aide à l'embellissement de la rue avec du street art	450,00
	Aide à l'organisation du festival de littérature jeunesse "Les Mots Passants"	2 500,00

Atelier Graphite	Participation à l'organisation de permanences gratuites d'écrivain public	2 500,00
Extra	Soutien au projet MA, la construction de l'espace chez le nouveau-né	1 600,00
Sing Out	Soutien à l'organisation du festival WOW	1 600,00
Tango Nomade	Aide au projet culturel et artistique avec et pour les habitants du quartier Bordeaux Sud	4 000,00
TOTAL		18 250,00

QUARTIER BASTIDE

Total disponible Fonctionnement : 31 704 euros

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 2 000 euros

Reste disponible : 29 704 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Extra	Soutien au projet MA, la construction de l'espace chez le nouveau-né	2 000,00
TOTAL		2 000,00

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser l'ensemble des subventions, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif 2023, sur l'imputation comptable 65748
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Vincent MAURIN

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. La délibération n° 45 a été regroupée. Délibération n° 46 : Fonds d'aides aux quartiers, avec non-participation au vote de Monsieur Vincent MAURIN.

M. Le MAIRE

Claudine.

Mme BICHET

Il s'agit d'une délibération classique sur les aides allouées dans le cadre du fonds d'aides aux quartiers. Je suis à l'écoute des remarques.

M. Le MAIRE

Oui, Madame ECKERT a demandé la parole. Vous avez la parole.

Mme ECKERT

Merci. Je vous ai fait lors du dernier Conseil municipal deux propositions et je n'ai pas eu de retour. Donc, je vous les resoumets par rapport aux Conseils de quartier des processus expérimentaux que nous pourrions éventuellement envisager pour redonner un peu plus de pouvoir décisionnel et non pas simplement participatif aux habitants. Ce sont des propositions dans le but éventuellement, si vous en êtes d'accord, d'expérimenter cette chose-là, non pas de l'étendre à tous les quartiers de Bordeaux, mais peut-être de cibler sur un quartier cette proposition d'expérimentation puisque vous avez à cœur de remettre la participation citoyenne et la démocratie au cœur de vos projets politiques. Vous parlez de démocratie participative, inclusive, permanente. Est-ce qu'elle pourrait être aussi décisionnelle ? Puisque pour nous, tous ces moments que l'on rajoute, encore une fois, la démocratie ne fait que dénoncer ce manque démocratique, et l'abandon des urnes par les concitoyens prouve un désintérêt global des Bordelais et des Français généralement à la simple participation.

On le voit avec le budget participatif. Autant l'an dernier, cela a été compliqué. Il n'y a pas eu beaucoup de votes. C'était la première année où vous expérimentiez un peu ce processus, et on voit que cette année avec un petit peu plus de publicité, vous êtes aussi allés dans la rue, vous avez choisi d'autres méthodes qui font que l'on a eu un peu plus de votes quand même que l'an dernier. Donc, il faut, comme je le disais la dernière fois, accepter que l'on soit dans les processus expérimentaux, que l'on peut se tromper. Ce n'est pas forcément grave si on le reconnaît et si on est prêt à admettre que remettre la démocratie au cœur d'un projet politique, c'est compliqué parce que depuis des années, on a dépolitisé les Bordelais et les Français et qu'on les a quand même finalement dégoûtés de la politique en ne leur demandant jamais d'en faire et de simplement se contenter de participer.

Je vous fais de nouveau part de ces deux propositions. Je me tiens bien évidemment tout à fait à votre disposition en dehors du Conseil municipal pour voir si vous êtes vraiment intéressés, pour voir comment on pourrait éventuellement travailler ensemble autour de ce projet. Moi, j'habite sur le quartier Saint-Pierre, je serais tout à fait ravie de travailler avec la mairesse de quartier sur ce projet expérimental si vous voulez bien le faire. Je suis aussi en lien avec des associations de ce quartier avec qui j'ai déjà plus ou moins parlé de ce projet.

Il s'agit donc de rendre, pourquoi pas, le pouvoir décisionnel aux habitants de quartier et notamment en commençant tranquillement. Il ne s'agit pas tout de suite de voter les budgets qui sont complexes. Même, nous, quand on les reçoit à l'avance, on a parfois du mal à comprendre la complexité d'un budget de la Ville, mais sur des subventions que l'on alloue à des associations qui en font la demande auprès des mairies de quartier, on peut tranquillement commencer à expérimenter le fait que ce soit les gens du quartier qui décident de l'attribution de ces subventions. Voilà en quoi consisterait la proposition qui donnerait plus de pouvoir décisionnel aux habitants de quartier.

La proposition était simple en fait. C'était par exemple que lors des Conseils de quartier, oui, je me dépêche. Pour une fois, je m'étais dit que je pourrais parler un peu plus tranquillement sans qu'elle me montre la montre, mais non en fait. Donc, je vais faire plus vite comme d'habitude. Je parle de démocratie, de comment on a rendu pouvoir aux Bordelais. J'essaie de faire court.

La première proposition, c'était de se servir des Conseils de quartier pour finalement convoquer les gens pour qu'ils votent lors des Conseils de quartier les budgets et les subventions aux associations. Je pense que si on annonce lors de Conseils de quartier que ces conseils seront décisionnels, peut-être, je ne dis pas que cela va marcher forcément du premier coup, encore une fois, on est sur des processus longs, mais peut-être que les Bordelais auraient à cœur de se déplacer dans leur quartier s'ils savent que c'est eux qui vont décider des subventions qui sont allouées aux associations. Cela permettrait aussi de faire le lien directement entre les associations et les habitants de ce quartier. Parfois, on a des associations qui viennent sur un quartier sans forcément bien le connaître, et cela serait une façon pour elles de se présenter et de finalement de voir leur projet cautionné par les habitants. Peut-être même éventuellement de le modifier ou de l'adapter s'il y a des remarques qui seraient émises à ce moment-là. Ils pourraient très bien, à la fin de ce Conseil de quartier, voter ces subventions que nous n'aurions pu nous qu'en Conseil municipal entériner en quelque sorte.

Puis, peut-être une autre façon de faire si jamais cette proposition ne vous semble pas pertinente, il y a aussi la possibilité de créer autour du maire de quartier ou de la mairesse de quartier un conseil d'habitants par tirage au sort pour les obliger, en quelque sorte, de commencer à faire la politique, mais en tout cas voilà de dire : « ben, on prend compte le fait que l'on peut vous donner un pouvoir de décider et que, oui, c'est par tirage au sort parce que peut-être qu'il n'y aura pas pour l'instant assez de volontaires ». Puis, c'est aussi faire comprendre aussi aux gens qui pensent que quand on est élu, c'est facile, ou que finalement, c'est plaisant de prendre des décisions comme vous le faites, même nous dans l'opposition de réfléchir à tous ces documents, tous ces dossiers que vous nous donnez. Non, diriger, prendre des décisions politiques, c'est compliqué. C'est contraignant. Beaucoup d'entre nous mettent leurs vies personnelles parfois de côté pour pouvoir aller dans le sens qui est de servir les Bordelais et les Bordelaises. Effectivement, cela peut être pénible quand on est tiré au sort et que l'on n'a pas forcément envie de participer à la collectivité.

Voilà les deux axes qui pourraient être exploités sur le quartier Saint-Pierre. C'est ma proposition puisque c'est le quartier que j'habite, que je fréquente et que je connais bien. Je pense que la mairesse de quartier est quelqu'un avec qui je m'entends bien, et on pourrait peut-être tranquillement, avant de fermer la porte, réfléchir à mes propositions.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Madame ECKERT. Tiphaine ARDOUIN va vous répondre.

Tiphaine.

Mme ARDOUIN

Merci pour ces propositions. Je comprends complètement votre impatience. On est en train de travailler sur un dispositif d'appui aux initiatives citoyennes qui a pour vocation de réfléchir à tout cela : comment est-ce que l'on appuie les initiatives des citoyens sur les quartiers, et comment on fait justement pour que quand il y a des projets d'habitants il y ait des possibilités finalement de les réfléchir avec eux et de les accompagner. C'est vrai que c'est un dispositif que l'on va présenter d'ici la fin de l'année scolaire. Il y a des éléments que vous avez donné qui sont déjà en réflexion.

Après, par rapport aux Conseil de quartier, c'est vrai que des Conseils de quartier aujourd'hui, ils ont

un format qui est arrêté même s'il peut bouger. Par rapport à ce que l'on a comme retour sur les Conseils de quartier dans les personnes qui viennent en tout cas, elles trouvent ces Conseils de quartier intéressants. On a fait pas mal d'évaluations qui le montrent. Alors, en revanche, ce que l'on sait, c'est que dans les Conseils de quartier on ne peut pas avoir tous les publics, et je pense que les publics ou les personnes ou les habitants dont vous parlez, ce sont d'autres dispositifs vers lesquels on aimerait les amener pour qu'ils aient une participation plus active et qui se rendent compte aussi des difficultés qui sont vécues quand on a des choix à faire et quand on a des choses à soutenir, ou quand on a des votes éventuellement à faire.

Voilà les éléments que je voulais apporter, mais on pourra en rediscuter, mais je pense que cela rentre vraiment dans la réflexion que l'on est en train de mener sur les dispositifs d'appui aux initiatives citoyennes.

M. Le MAIRE

Merci, Tiphaine. Madame ECKERT, vous voulez répondre.

Mme ECKERT

Une réponse courte, excusez-moi, mais vous avez des retours positifs, mais c'est toujours pareil. Suivant où on est, avec qui on discute, moi, je n'ai pas toujours des retours très positifs sur les Conseils de quartier où on considère encore beaucoup que les gens sont là pour écouter, et que, par exemple, le dernier Conseil de quartier auquel les camarades ont assisté, le Conseiller municipal qui était présent ne s'est même pas présenté. Il a fait comme si les gens connaissaient déjà tous les dossiers, et c'est juste dérouler un peu la politique de la mairie comme une sorte de propagande et de litanies qui n'étaient pas forcément ouvertes à la discussion. Donc, soyons encore une fois modeste quand on pense que tout le monde d'accord avec nous parce que moi comme vous, je suis dans un cercle de pensée qui est proche de la mienne, et forcément les gens viennent me dire à moi plus qu'à vous peut-être qu'ils ne sont pas satisfaits de ce qui se passe dans les Conseils de quartier.

Tout cela, c'est des processus expérimentaux. Il faut accepter l'erreur et le temps. Merci en tout cas d'associer le collectif Bordeaux en luttés à ces processus démocratiques auxquels nous réfléchissons énormément même au sein de notre collectif où nous avons vu que par défaut démocratique on se retrouve dans cette situation où je suis seule à siéger au nom d'un collectif.

Merci.

M. Le MAIRE

Très bien. Je vous remercie. Je mets au vote cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée.

Madame la secrétaire.

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	59 269,00
ARTILUS	323,09
ASSOCIATION CULTURELLE DU MARCHE DES CHARTRONS	575,10
ASSOCIATION DE LA RUE NOTRE DAME DES CHARTRONS	967,25
ASTROLABE	10 170,99
CATHEDRA	1 158,54
GEM "LES NEUROFESTIFS 33"	33,00
INSTITUTION REGIONALE DES SOURDS ET AVEUGLES - IRSA	163,98
LA REVERB'	3 177,08
LE TAUZIN	127 642,02
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	226,00
TANGO NOMADE	5 634,00
UNION SAINT-BRUNO	827 077,76

D-2023/47
Délégation à un conseiller municipal- Autorisation
d'occupation des sols

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire est propriétaire sur le territoire de la Ville de Bordeaux et projette la réalisation de travaux de rénovation thermique (modification de toiture et façade jardin, installation de panneaux photovoltaïques...). Une demande d'autorisation au titre du droit de sols sous le régime de la déclaration préalable a été enregistrée au numéro DP [033 063 23 Z 0421](#) le 15 février 2023.

Au terme de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Dans ces conditions, il ne peut être fait usage de la délégation du Maire à l'adjoint, qui s'exerce sous sa surveillance et sa responsabilité, et il appartient au seul conseil d'organiser le débat et de désigner, par une délibération spéciale, le conseiller municipal chargé de la prise de décision. Compte tenu de l'intérêt personnel, le maire ne peut participer aux débats ou au vote et l'examen de ce point à l'ordre du jour est effectué sous la présidence d'un élu suppléant.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de désigner Mme JAMET aux fins de prendre les décisions afférentes à la déclaration préalable déposée, en application de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire quitte la séance de 16h23 à 16h25, laisse la présidence à Madame Claudine BICHET, et ne participe pas au vote

Mme GARCIA

Monsieur le Maire, pour la délibération suivante, je vais peut-être vous rendre la parole puisque l'on doit respecter une procédure particulière.

Merci.

M. Le MAIRE

Non, cela, c'est une délibération. Cette délibération particulière me concerne comme c'est indiqué dans le texte de la délibération personnellement. Le Conseil sera présidé par la Première Adjointe dans l'ordre du tableau en application des règles de suppléance. Donc, c'est Claudine BICHET qui va présider pendant quelques instants notre séance. En effet, comme il est indiqué dans la délibération, les dispositions de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme disposent que « si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Voilà la précision que je voulais apporter, et désormais, je quitte la séance et je laisse la présidence à Claudine BICHET.

Claudine.

Monsieur le Maire quitte l'hémicycle à 16 heures 23.

La Présidence de la séance est désormais assurée par Madame Claudine BICHET.

Mme BICHET

C'est la séance présidée par une femme dans ce cas très spécifique. Je n'ai pas pris le trône. On ne lâche rien. On monte sur le trône.

Compte tenu de l'intérêt personnel de cette délibération, le Maire ne peut participer aux débats ou aux votes. Donc, vous avez eu cette délibération 47. Je donne la parole à ceux d'entre vous qui auraient des observations à formuler.

Je ne vois pas de demandes de parole.

Pour le vote, je vous propose d'opérer la désignation au vote à main levée et non au scrutin secret. Il n'y a pas d'opposition. OK. Donc, je vais demander un vote à main levée. Que ceux d'entre vous qui sont d'avis de voter les conclusions du rapport proposant de désigner Madame JAMET aux fins de prendre les décisions afférentes à la déclaration préalable enregistrée au n° DP 033 063 23Z 421 le 15 février 2023 veuillent bien le manifester en levant la main. Donc, ceux qui sont favorables à ce que Madame JAMET soit désignée lèvent la main. OK. Je crois qu'il n'y a ni abstention ni vote contre. Tout le monde a levé la main. Très bien. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir demander au Maire de revenir.

Monsieur le Maire rentre dans l'hémicycle à 16 heures 25.

La Présidence de la séance est à nouveau assurée par Monsieur le Maire.

M. Le MAIRE

Je vous remercie.

Mme BICHET

C'est entre les mains de Madame JAMET maintenant.

M. Le MAIRE

Attention, pas de blague, s'il vous plaît.

Madame la secrétaire de séance.

DELEGATION DE Monsieur Stéphane PFEIFFER

D-2023/48

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM VILOGIA. Programme de 30 logements. Opération d'Intérêt National Euratlantique. ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux. Quartier Armagnac - îlot 8.7. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM VILOGIA a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 30 logements locatifs sociaux dont 22 financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 8 en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), situés sur l'îlot 8.7 du quartier Armagnac de la ZAC Saint Jean Belcier à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique).

L'offre sera constituée de 6 T2, 14 T3 et 10 T4. Le programme comptera 16 places de stationnement pour automobiles en amodiation dans un parking silo à proximité.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 14 décembre 2022.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 30 logements x 1 500 euros = 45 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;

- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 45 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM VILOGIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Après cette belle unanimité, dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER, délibération 48 : Logements locatifs aidés – Opération neuve réalisée par la SA (Société anonyme) d'HLM VILOGIA (Habitation à loyer modéré).

M. Le MAIRE

Stéphane PFEIFFER a la parole.

M. PFEIFFER

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Délibération classique qui vise à soutenir la production de 30 logements sociaux par le SA HLM VILOGIA, et c'est sur la Zac Saint-Jean Belcier. On a 8 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et 22 logements PLUS (Prêt locatif à usage social). S'il y a des questions, je suis à disposition.

M. Le MAIRE

Qui souhaite intervenir ? Madame ECKERT, vous avez la parole.

Mme ECKERT

Très rapidement, j'ai un regret, c'est de ne pas être intervenue sur la délibération précédente parce que cela aurait permis à l'Adjointe de présider un peu plus longtemps ce Conseil municipal en tant que femme. Donc, j'aurais dû intervenir. On peut plaisanter. On peut se détendre. C'était une boutade et j'espère que tout le monde l'aura compris.

Juste une question pour la délibération 48, je voulais savoir de quand datait cette demande. On n'a pas trouvé dans la délibération. Je n'ai peut-être pas bien cherché, mais je n'ai pas trouvé.

M. Le MAIRE

Stéphane, tu sais ou tu peux...

M. PFEIFFER

Depuis le dernier conseil municipal puisqu'on la passe aujourd'hui. Je ne sais pas quelle était la question précise que vous cherchez à savoir Myriam.

Mme ECKERT

C'était de savoir de quand datait cette demande. Si vous dites du dernier Conseil, je note. Je vérifierai, je n'ai pas cherché.

M. PFEIFFER

Nous allons regarder. Ce que l'on sait que c'est que cela avait déjà été autorisé par une décision de décembre 2020 du Conseil de Métropole. Dans la foulée, ils ont fait la demande à la Ville. Donc, cela va être janvier, mais on va chercher cela.

M. Le MAIRE

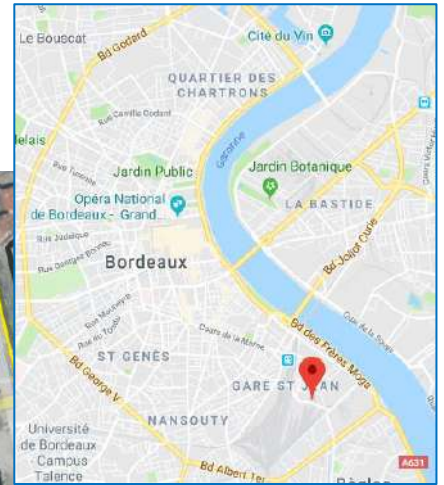
Merci. Je ne vois pas d'autres interventions. C'est une délibération, donc je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Plan de situation

Programme : 30 logements
Ilot 8.7
Quartier Armagnac
OIN ZAC Saint Jean Belcier

Opérateur : Vilogia
Quartier : Bordeaux Sud



D-2023/49

***Coup de Pouce - Aides pour l'amélioration du parc privé.
Subventions de la Ville. Autorisation.***

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux enjeux de requalification du parc de logements privés qui représente plus de 80% des résidences principales à Bordeaux, la Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le centre historique ainsi que le Programme d'intérêt général (PIG) sur le reste de la Ville permettent ainsi de couvrir l'ensemble de la commune d'un outil d'accompagnement et de financement des travaux d'amélioration du parc privé.

Au-delà de ces dispositifs relativement contraints en termes de plafonds de ressources et de travaux éligibles, la Ville de Bordeaux a mis en place par délibération du 16 décembre 2013 un régime d'aide plus souple qui permet d'accompagner des propriétaires occupants aux ressources légèrement plus élevées que celles prises en compte par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), mais également des propriétaires bailleurs dont les logements ne nécessitent pas des travaux aussi lourds que ceux imposés par l'Anah, tout en s'engageant à pratiquer des loyers modérés. Ce système d'aide permet également de soutenir la réhabilitation thermique des copropriétés dégradées. Par délibération du 29 septembre 2015, ce régime a également été élargi aux projets d'auto-réhabilitation accompagnée par des organismes agréés et aux projets d'habitat groupé réalisés par des associations au bénéfice de publics spécifiques.

Il permet ainsi d'apporter un système d'aide complet et évolutif à la réhabilitation des logements du parc privé, dans un cadre complémentaire aux dispositifs découlant de l'Anah.

Ainsi, il est proposé d'accorder, au titre du règlement d'intervention en faveur du parc privé, 6 aides de la Ville au bénéfice de 4 propriétaires occupants, pour leurs projets présentés dans le tableau en annexe et qui représentent un montant total de subventions de 17 913 euros.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation des factures détaillées et des photos des travaux réalisés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder aux bénéficiaires les subventions indiquées pour la Ville de Bordeaux dans le tableau annexé.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, compte 20422 pour la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN

D-2023/50
Opération Carnaval des Deux Rives 2023. Subventions.
Adoption. Autorisation.

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Carnaval des 2 Rives est une manifestation incontournable qui se déroule chaque année à Bordeaux. Pour cet évènement, la ville de Bordeaux soutient financièrement deux associations non seulement pour préparer la parade du « Carnaval des Deux Rives », mais aussi pour développer et proposer en amont, de très nombreux ateliers et animations culturelles dans les quartiers de Bordeaux, auxquels participent les enfants des centres de loisirs de la ville. Ils confectionnent les costumes, préparent les chorégraphies de la parade avec les artistes en résidence : musiciens, costumiers, danseurs, chorégraphes...

Pour cette édition, la thématique du carnaval est le Japon, permettant de mettre en avant le jumelage avec la ville de Fukuoka (ville jumelle depuis le 8 novembre 1982).

En 2023, il s'agit d'associer le carnaval tel qu'il se déroule à Bordeaux depuis des années à un pays dans lequel il existe une tradition de défilé et où la beauté occupe une place centrale.

En effet, au Japon, le carnaval n'existe pas, toutefois des défilés liés à des rites festifs traditionnels sont régulièrement organisés : Festival de la Neige, Festival de la Glace, Festival des lanternes flottantes... L'Unesco a d'ailleurs inscrit au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, ces festivals de chars souvent en lien avec un temple ou un sanctuaire.

De nombreux ateliers sont programmés en amont autour de différents thèmes : la fabrication de lanternes et de chars, la culture manga, la musique traditionnelle et la tradition culinaire. Comme chaque année, de nombreux partenaires sont associés au projet, parmi lesquels les Centres d'Animations de Bordeaux ainsi que les artistes et partenaires associatifs des quartiers prioritaires de Bordeaux et des collectivités participantes.

Par ailleurs, 8 chars sont confectionnés par la Fédération des Sociétés Carnavalesques pour cet évènement et présentés également au Carnaval de Nansouty et de Bordeaux Caudéran.

Pour votre information, le budget prévisionnel total de l'évènement est estimé à hauteur de 180 000 euros. Etant précisé que cet évènement est également soutenu par d'autres collectivités et institutions telles que la DRAC, la Région, le Département, Bordeaux Métropole...

A cet effet, je vous propose d'attribuer, la somme de **42 000 euros**, pour **l'organisation et la préparation de l'édition 2023 du Carnaval des Deux Rives**. Cette subvention sera répartie entre deux associations comme stipulé dans le tableau ci-dessous.

De plus, conformément à la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux n°2022-372 du 13/12/2022 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de la ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2023 tel que précisé dans le tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Montants 2023 (en euros)	Acomptes versés (en euros)
Fédération des Sociétés Carnavalesques de l'agglomération bordelaise	13 000	9 100
Musiques de Nuit Diffusion	29 000	20 300

Total	42 000	29 400
--------------	---------------	--------

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à verser l'ensemble des subventions, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du Budget primitif 2023, sur l'imputation comptable 65748.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DE MONTANTS 2021
MUSIQUES DE NUIT - DIFFUSION	1 849,90

CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DE BORDEAUX – MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION
VIE ASSOCIATIVE - ANNEE 2023

Entre, **la ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC**, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XX/XX/XXXX, et reçue en la Préfecture le XX/XX/XXXX

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

et

L'Association **Musiques de Nuit Diffusion**, dont le siège est situé **Rocher de Palmer – 1bis rue Aristide Briand – 33152 CENON CEDEX**, représentée par, Monsieur **José LEITE**, Président dûment mandaté,

ci-après dénommée par les termes « l'Association »

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet d'une convention de partenariat qui définit les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- Considérant -

Que l'**Association** exerce une activité **d'organisation et de production de spectacles** présentant un intérêt communal propre.

- Il a été convenu –

Article 1 – Activités et projets de l'association

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet détaillé dans l'article 3 à la présente convention, au titre de la vie associative.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville s'engage pour l'exercice 2023 à mettre à disposition de l'**Association** dans les conditions figurant à l'article 3 ↗

➤ une subvention exceptionnelle de : **29 000 euros (vingt-neuf mille euros)**.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association.

A titre d'information, pour l'année 2021, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à **1 849,90 euros**.

Pour l'exercice 2022 le montant de ces aides ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif, en juin 2023, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées et de leur valorisation actualisée.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'Association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville, dans les conditions suivantes ↗

➤ la subvention sera utilisée pour **l'organisation du défilé et la mise en place d'ateliers dans le cadre du Carnaval des Deux Rives 2023. Ces ateliers seront menés en lien avec les structures d'animations bordelaises et les centres de loisirs bordelais.**

Les ateliers de préparation à l'évènement ainsi que la manifestation devront respecter la charte des éco-manifestations établie par la ville de Bordeaux.

Article 4 – Mode de règlement –

Afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme, dans l'attente du vote du Budget primitif de la ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a déjà fait l'objet d'un versement conformément à la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux n°2022-372 du 13/12/2022 pour un montant de **20 300 euros**.

La ville de Bordeaux procédera au versement du solde de la subvention d'un montant de **8 700 euros**, déduction faite de l'acompte provisionnel versé, en un seul versement après réception et analyse du compte-rendu financier du projet subventionné.

L'association sera créditée sur son compte :

Banque	XXXXXXXXXXXX
Code banque	XXXXX
Code guichet	XXXXX
N°de compte	XXXXXXXXXX
Clé RIB	XX

Article 5 – Conditions générales –

L'Association s'engage,

- 1°) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2°) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3°) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4°) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5°) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6°) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

7°) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant ↗

"association soutenue par la Mairie de Bordeaux".

Le logo est à retirer à la Direction de la communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous documents permettant de s'assurer de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Pour les **organismes soumis à la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes**, fournir dans le respect des dispositions du droit interne et communautaire, le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes accompagné des comptes annuels **signés et paraphés par le commissaire aux comptes** (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévu par l'article L.612-4 du code du commerce.

Sur simple demande de la Ville, l'Association devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

Par ailleurs, la Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

Les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de bilan entre le 1^{er} juin et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par ↗

- la présentation d'une situation financière,
- le mode d'utilisation par l'Association des concours de la ville de Bordeaux,
- le projet de l'exercice 2024.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir ↗

- par la **Ville**, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33045 BORDEAUX CEDEX
- par l'**Association**, Le Rocher de Palmer, 1bis rue Aristide Briand, 33152 CENON CEDEX.

Fait à Bordeaux, le

Pour la ville de Bordeaux

Pour l'Association

**Pour le Maire
Camille CHOPLIN
Adjointe au Maire**

**José LEITE
Président**

DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN

D-2023/51
Permis de végétaliser pour les commerçants

Monsieur Didier JEANJEAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Action symbolique du projet de mandature « *la nature en ville* », le permis de végétaliser est venu compléter en 2021 le système de verdissement des trottoirs en ajoutant la possibilité pour les riverains, sur demande, de faire installer des jardinières sur l'espace public. Déposé à titre individuel ou en collectif, le permis de végétaliser engage le porteur de projet à planter et entretenir les végétaux.

La municipalité entend désormais renforcer le permis de végétaliser en l'ouvrant aux commerçants qui souhaitent apporter leur concours à l'embellissement et à l'apaisement de la ville.

Ce dispositif, qui ne devra en aucun cas répondre à un besoin commercial, pourra se décliner sous deux formats :

- **PERMIS DE VEGETALISER MOBILE**

Ce permis vise à autoriser l'installation de jardinières ou de pots sur le domaine public durant les heures d'ouverture des commerces

L'autorisation d'occupation temporaire est accordée après instruction par la commune, sous réserve que le dispositif envisagé soit compatible avec la destination et l'usage du domaine public et respecte les conditions d'accessibilité et de sécurité.

Les modalités de délivrance sont les suivantes :

- Disposition limitée à l'emprise de la façade, au droit ou décollée, sur trottoir exclusivement
- Ne pas utiliser de contenants présentant des arrêtes tranchantes ou surfaces dangereuses. Les matériaux dégradés dans le temps devront être remplacés
- Remisage impératif à la fermeture de l'établissement.
- Installation dans le respect du passage piétons et PMR
- Les contenants devront être conçus avec des matériaux limitant l'empreinte écologique, (label environnemental de type Ecolabel ou NF Environnement qui constituent une garantie de qualité et de durabilité)
- Au sein du PSMV, les contenants devront être conformes à la charte du mobilier urbain
- Aucun affichage ne sera autorisé sur la jardinière ou contenant
- Le commerçant devra veiller à ce que la jardinière ne présente aucun risque de glissement de nature à mettre en danger le piéton
- Le commerçant fournira une photocopie de son assurance

Au cas particulier du permis de végétaliser mobile, la durée de l'autorisation sera corrélée à l'existence du commerce c'est à dire qu'elle sera valable jusqu'au changement de propriétaire. Toutefois, l'autorisation pourra être abrogée pour tout motif d'intérêt général et notamment pour des travaux ou un aménagement pérenne relevant du permis de végétaliser.

- **PERMIS DE VEGETALISER PERENNE**

Ce dispositif est déployé en lien avec Bordeaux-Métropole, en sa qualité d'autorité de police de la conservation de la voirie.

Le pétitionnaire pourra ainsi solliciter de Bordeaux-Métropole, à titre individuel ou collectif, la création de mini fosses, la re-végétalisation d'une mini fosse abandonnée ou le semis de graines de prairies fleuries dans les petits joints de terre en pied de mur ou dans les fissures du sol.

Une demande collective pourra également être faite pour l'installation de jardinières ou la création d'espaces végétalisés sur présentation d'une proposition qui s'inscrira dans un projet public. La demande se fait en ligne.

Au cas particulier de l'autorisation d'occupation temporaire pour les jardinières, celle-ci relève de la compétence de la Ville de Bordeaux et elle est accordée à la demande de la commune, après étude technique des services de Bordeaux Métropole et instruction des services communaux sous réserve que le dispositif envisagé soit compatible avec la destination et l'usage du domaine public.

Le porteur de projet prend en charge l'achat des contenants lesquels devront être conformes aux spécifications déterminées par Bordeaux Métropole. L'installation des contenants sera réalisée par les services de Bordeaux Métropole. Pendant la durée de l'AOT, le porteur de projet s'acquittera de l'achat de la terre, des végétaux et devra assurer la propreté du contenant (y compris le détagage), la taille et l'arrosage des végétaux tout au long de l'année.

En cas de demande d'implantation sur stationnement, tout l'emplacement devra être occupé par la pose de jardinières et/ou mobilier urbain. En aucun cas, il ne pourra y avoir partage de l'espace public pour un usage commercial.

Cette disposition devra impérativement recueillir l'avis des autres commerçants et des riverains avant instruction par les services.

Cette autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans, renouvelable 1 fois.

En vertu des dispositions de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, l'assemblée délibérante peut décider de la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit lorsqu'elle est sollicitée au bénéfice de personnes morales de droit public ou de personnes privées qui participent au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d'intérêt public en installant et entretenant des dispositifs de végétalisation. Le caractère gratuit de l'autorisation est subordonné au fait que lesdites personnes ne poursuivent, à travers l'installation et l'entretien de dispositifs de végétalisation, aucun but lucratif.

En conséquence, et afin d'accompagner le développement « du permis de végétaliser commerçant » sur le territoire bordelais, l'autorité municipale souhaite consentir, **à titre gratuit**, la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public autorisant la mise en place de pots et jardinière dans le cadre des permis de végétaliser mobile et pérenne.

Je vous remercie de bien vouloir :

- Décider de la gratuité du permis de végétaliser commerçants dans ses deux dimensions, mobile et pérenne ;

- Adopter les modalités de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public autorisant la mise en place de pots et jardinières dans le cadre des permis de végétaliser mobile et pérenne.

- Autoriser M. le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet à délivrer lesdites autorisations et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Dans la délégation de Monsieur Didier JEANJEAN, délibération 51 : Permis de végétaliser pour les commerçants.

M. Le MAIRE

Didier JEANJEAN, tu as la parole.

M. JEANJEAN

Bonsoir. Je note le calme et l'apaisement de ce Conseil. Je ne sais pas si cela est dû à notre travail d'apaisement de la Ville de Bordeaux ou à un autre élément, mais en tout cas, c'est très appréciable. Oui, nous pensons que cet apaisement, cette reconquête de la nature dans la Ville de Bordeaux ne sera possible qu'avec toutes les forces et tous les acteurs en présence évidemment la Ville de Bordeaux, la Métropole aussi et les habitants grâce au permis de végétaliser depuis notre arrivée, et maintenant grâce aux commerçants avec notre permis de végétaliser commerçants.

Ce permis de végétaliser, vous le savez, mais je tiens quand même à le repréciser ce soir, il poursuit quatre objectifs. Le premier, c'est de rafraîchir la Ville. Le second, c'est de conforter la richesse du vivant, la biodiversité animale, végétale. Ensuite, deux autres objectifs à l'attention des habitants et maintenant des commerçants, c'est faire œuvre de pédagogie. Quand on réfléchit au choix des plantes que l'on va mettre devant chez soi, eh bien on apprend. Enfin, faire œuvre de lien social parce que quand on doit créer un collectif pour planter dans sa rue, ou quand on doit faire appel à ses voisins pour arroser pendant ses vacances, tout cela génère le lien social qui nous est cher.

Pour votre information et ce qui justifie la mise en œuvre de ce permis de végétaliser commerçants, c'est le bilan que l'on peut dresser sur notre première expérience. Ce sont plus de 3 300 fosses qui ont été réalisées en pied de façade depuis 2020, et ce sont plus de 170 jardinières qui ont été installées dans les rues uniquement cette année 2022 puisque l'option jardinière ne date que de 2022. Voilà donc pour dessiner notre ville de demain cet outil supplémentaire qui va contribuer à former cette charpente verte. Il y a un système de corridors écologiques qui va traverser la Ville.

Je profite de cet instant pour vous présenter le dernier Bordeaux Mag et vous inviter à aller parcourir le dossier qui a été réalisé et qui explique parfaitement cette notion de charpente verte, cette notion de trame verte. Je vous invite vraiment à aller le voir. Je remercie par avance tous les commerçants qui voudront bien s'investir dans ce projet qui est maintenant rendu possible pour contribuer à leur tour à cette trame verte de la Ville de Bordeaux.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Didier. Y a-t-il des interventions ? Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Oui, très court là aussi. On votera pour cette délibération. Une seule interrogation qui concerne l'absence d'avis de médecins allergologues quant au type de graminées qui vont être utilisées pour cette végétalisation.

Merci.

M. Le MAIRE

Monsieur JEANJEAN.

M. JEANJEAN

C'est une bonne remarque. En fait, les habitants et les commerçants ne peuvent pas faire vraiment ce qu'ils veulent. Il y a un choix. Il y a une palette végétale qui est expliquée. Il y a les plantes autorisées, conseillées et il y a les plantes interdites. Les plantes qui ont une forte allergie, par exemple, qui sont très allergènes, sont proscrites par exemple.

M. Le MAIRE

Merci pour cette réponse. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée.

Madame la secrétaire de séance.

D-2023/52

Condition animale et respect du vivant. Soutien aux initiatives en faveur du bien-être animal.

Monsieur Francis FEYTOUT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En France, c'est la [loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature](#) qui fonde la politique de protection animale. L'article 9 de la loi est ainsi rédigé : "*Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce*".

En 1999, le code civil est modifié une première fois. Les animaux sont toujours considérés comme des biens, mais ils ne sont plus assimilés à des choses.

En 2015, **la notion d'être vivant doué de sensibilité intègre le code civil.**

La Ville de Bordeaux s'engage en faveur du bien-être animal et de la protection de la biodiversité au travers de la délégation « Condition animale et respect du vivant ».

A ce titre elle a décidé de soutenir le projet d'associations qui agissent en ce sens en complément des actions menées par la municipalité.

- ❖ **La Tribu d'Olympe** est une association de protection des nouveaux animaux de compagnie basée en Gironde ainsi qu'en Ile-de-France. Tout type d'animaux ainsi que des animaux handicapés (malformation, paralysie, amputation...) y sont recueillis. Ces animaux proviennent d'abandon de particuliers, de fourrière ou encore de laboratoires. L'objectif de cette association est de les soigner, les réhabiliter et enfin de leur trouver une famille d'adoption. Pour ce faire, la Tribu d'Olympe fonctionne principalement avec des familles d'accueil.

La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir la démarche de la Tribu d'Olympe.

Le soutien demandé pour ce projet est de 1 000 €.

- ❖ **Le Sanctuaire des Poids Plumes** (ex. Protection Animale Charente) est une association spécialisée dans l'accueil de nouveaux animaux de compagnie située en Charente. Elle abrite près de 150 animaux de presque 20 espèces différentes proposés à l'adoption. Pour ce faire, le Sanctuaire des Poids Plumes s'appuie sur des dons matériels et financiers, avec le soutien de partenaires et de quelques bénévoles.

La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir Le Sanctuaire des Poids Plumes.

Le soutien demandé pour ce projet est de 2 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser les subventions aux associations La Tribu d'Olympe et le Sanctuaire des Poids Plumes, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif 2023, sur l'imputation comptable 65748".

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Délibération 52 : Condition animale et respect du vivant – Soutien aux initiatives en faveur du bien-être animal, présenté par Monsieur Francis FEYTOUT.

M. Le MAIRE

Francis FEYTOUT a la parole.

Francis.

M. FEYTOUT

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est avec grand plaisir que je vous présente cette délibération qui propose de soutenir financièrement deux associations de protection animale. Ces associations accompagnent la Ville dans la gestion de la population des lapins du Parc bordelais depuis le début du mandat. Ces lapins qui ont été chassés jusqu'à la quasi-extinction par l'ancienne majorité municipale. Aujourd'hui, Bordeaux comprend que les animaux doivent être considérés de manière universelle comme des êtres sensibles, des personnes physiques non humaines, et non comme des choses.

La Tribu d'Olympe est une association bordelaise qui travaille à la protection des nouveaux animaux de compagnie. Vous verrez plus d'informations dans la délibération.

Le Sanctuaire des poids plume est une association charentaise. C'est un refuge animalier qui offre un sanctuaire aux animaux issus de la réhabilitation.

Cette délibération confirme une nouvelle fois l'engagement de la Ville en faveur de la condition animale, et j'en profite pour souligner le manque de sanctuaire animalier dans la région bordelaise d'où l'intérêt de soutenir ceux qui existent et de faciliter l'implantation des nouvelles structures de ce type.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci à toi Francis non seulement pour la présentation de cette délibération, mais aussi pour ton investissement constant, déterminé au profit de la cause animale, et merci, ton combat honore la Ville de Bordeaux, je tenais à te le dire. Merci Francis.

Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Une intervention très courte là aussi. La réponse que tu vas m'apporter dépendra de notre vote en fait puisqu'il y a une des associations qui est financée par Bordeaux et qui est une association de Charente. Pourquoi alors que je pense qu'il y a des associations sur Bordeaux que tu dois déjà soutenir et qui attend ton soutien. Pourquoi la Ville de Bordeaux subventionne une association de Charente ?

Merci.

M. Le MAIRE

Francis.

M. FEYTOUT

La Ville de Bordeaux subventionne cette association puisqu'elle a engagé financièrement des frais pour aider la Ville comme je l'ai dit dans ma présentation sur le dossier de l'accompagnement de la gestion de population du Parc bordelais.

M. Le MAIRE

Merci Francis. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

DELEGATION DE Madame Delphine JAMET

D-2023/53

Avenant au groupement de commande pour la surveillance humaine et le gardiennage des sites métropolitains et communaux entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, modifiées par l'article L.2113.6 du Code de la commande publique, les acheteurs publics ont la possibilité d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans ce cadre, la délibération n° 2017-305 du conseil municipal du 19 mai 2017 a permis la constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance humaine et le gardiennage des sites métropolitains et communaux par le biais d'une convention.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

La convention identifie Bordeaux Métropole comme le coordonnateur de ce groupement.

Les membres de ce groupement sont :

- Bordeaux Métropole,
- La ville de Bordeaux,

Conformément à l'article 11 « Adhésion au groupement de commandes » de la convention, toute nouvelle adhésion devra faire l'objet d'un avenant, par délibération des membres.

L'adhésion à la convention doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement concerné.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'approuver les termes de l'avenant, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant relatif à l'adhésion d'un nouveau membre, le Centre communal d'action sociale de Bordeaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Dans la délégation de Madame Delphine JAMET, délibération 53 : Avenant au groupement de commande pour la surveillance humaine et le gardiennage des sites métropolitains et communaux entre Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux et le CCAS.

M. Le MAIRE

Delphine.

Mme JAMET

Tout est dans la délibération. Je me tiens à disposition pour répondre aux questions.

M. Le MAIRE

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Là aussi je vais faire très court. Juste une question : pourquoi le CCAS a-t-il besoin de faire surveiller ces sites ?

M. Le MAIRE

Delphine.

Mme JAMET

Parce que nous avons des sites qu'il faut faire surveiller la nuit potentiellement ou même le jour. C'est comme Bordeaux et Bordeaux Métropole en fait. C'est en cas d'intrusion, mais de vols, ou ce genre de chose. Plein de trucs comme cela.

M. Le MAIRE

Merci pour la réponse. Je mets au vote cette délibération.

Oui, Madame ECKERT, vous voulez une autre question, une autre réponse ?

Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Je dis cela puisqu'il faut se souvenir que cet été, quand on avait, avec le Droit au logement, repéré ce bâtiment vacant et que l'on était avec 50 personnes à la rue et que l'on ne savait pas trop comment organiser le sauvetage de ces familles et de ces enfants, non seulement on n'avait pas pu entrer dans ce bâtiment parce qu'il nous avait été signifié qu'il allait être en travaux et qu'il était en transition, etc., et effectivement pour éviter, j'imagine, que ce bâtiment soit squatté, la mairie avait quand même payé un vigile pendant quelque temps pour qu'il soit devant ce bâtiment pour empêcher les gens de rentrer. Donc, je voulais savoir quelle était la part dans le gardiennage de protection des lieux vacants pour éviter qu'ils soient squattés par des gens qui en auraient besoin.

M. Le MAIRE

Delphine.

Mme JAMET

Très clairement, cela l'est aussi cette question liée aux squats, mais c'est aussi lié aux vols, c'est-à-dire que, par exemple, sur Brazza, avant que la MNE (Maison de la Nature et de l'Environnement) déménage quai de Brazza sur des locaux qui ont été vidés par une entreprise, il a fallu aussi le gardiennage. Donc, là, c'était Ville de Bordeaux pour gardiennage pour éviter aussi des intrusions, où on vole des câbles, où on vole du matériel, où on vole du mobilier, etc. Quand ce n'est pas sous alarme, on a ce besoin-là aussi. Donc, c'est surtout cela.

M. Le MAIRE

Merci, Delphine. J'ajoute, si on veut continuer à assurer la plénitude des services publics que nous devons à nos concitoyens, il faut parfois aussi donner les moyens effectivement de veiller à la protection de certains bâtiments. Ils sont dédiés à cet effet.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée.

Madame la secrétaire.

Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes permanent dédié à l'achat de prestations pour la surveillance humaine et le gardiennage des sites métropolitains et communaux entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux : ajout d'un membre

Lors de la mise en place de la mutualisation, un groupement de commande a été constitué entre Bordeaux métropole et la ville de Bordeaux permettant de massifier les achats de prestations de surveillance et de gardiennage.

Lors de la préparation des nouveaux marchés pour la période 2023 – 2027 et face à des besoins en évolution, le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux nous a informé de sa volonté de rejoindre ce groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

Conformément à l'article 11 « Adhésion au groupement de commandes » de la convention, toute nouvelle adhésion devra faire l'objet d'un avenant.

La convention identifie Bordeaux Métropole comme le coordonnateur de ce groupement.

Le présent avenant prend en compte :

L'ajout du CCAS de la ville de Bordeaux aux côtés de Bordeaux métropole et de la ville de Bordeaux pour ce groupement.

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les 3 membres.

Pour Bordeaux Métropole
Le Président,

Pour la ville de Bordeaux
Le Maire,

Pour le CCAS de la ville de Bordeaux
Le Président,

D-2023/54

Centre de culture horticole du Haillan. Cession au profit de Bordeaux métropole d'un détachement de 8 hectares environ prélevé sur la parcelle située rue du Moulineau cadastrée AR 142. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création des services communs en 2016, la Ville de Bordeaux et la Métropole ont conclu une convention de mise à disposition des équipements nécessaires à la direction des espaces verts afin de garantir la production horticole, l'entretien des matériels d'espaces vert et le bon fonctionnement des services logistiques présents sur le site du Haillan.

Cette convention prévoyait que la Ville assure les charges du propriétaire et la Métropole celles de l'occupant. Soucieuse d'œuvrer à la fois à la pérennité et à la modernisation du site ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des personnels pour faire face aux besoins croissants de végétalisation urbaine, la métropole a proposé de financer un projet ambitieux de valorisation du site dont le coût est aujourd'hui estimé à trente millions d'euros.

Afin de pouvoir réaliser ces aménagements structurants dans un cadre juridique adapté, la Métropole a sollicité la cession gratuite de l'assiette foncière du centre de cultures estimée à 8,4 hectares de surface environ.

Par ailleurs, une servitude de passage définitive sera constituée au profit de la Ville de Bordeaux, sur une partie de l'emprise cédée.

Compte tenu de l'importance des investissements réalisés, il vous est proposé de faire gré à la demande de la métropole et de consentir à la cession gratuite du centre de culture horticole du Haillan en prévoyant toutefois une clause de retour du bien dans le patrimoine de la ville dans l'hypothèse où le bien cédé ferait l'objet d'une désaffectation de l'usage dévolu visant au développement et à la gestion du patrimoine végétal.

Dans ce cas, le bien ferait retour automatiquement et gratuitement à la collectivité cédante.

Ceci étant exposé il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil Municipal de la ville de Bordeaux

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2022-33200-58393 en date du 2 février 2023,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3112-1

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

- d'autoriser la cession gratuite au profit de Bordeaux Métropole de l'assiette foncière correspondant au centre de culture horticole du Haillan situé rue du Moulineau à détacher de la parcelle cadastrée AR 142 pour une superficie d'environ 8,4 hectares, ladite cession étant assortie d'une clause de retour automatique dans le patrimoine communal en cas de désaffectation du bien de son usage actuel. Une servitude définitive de passage sera constituée au profit de la Ville de Bordeaux, sur une partie de l'emprise cédée.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente et la servitude de passage ainsi que tout document se rapportant à cette opération

ADOpte A L'UNANIMITE

DOCUMENT PROVISOIRE

IMMEUBLE SIS AVENUE JEAN MERMOZ
 PÉRIMÈTRE DU CENTRE DE CULTURES

CADASTRE


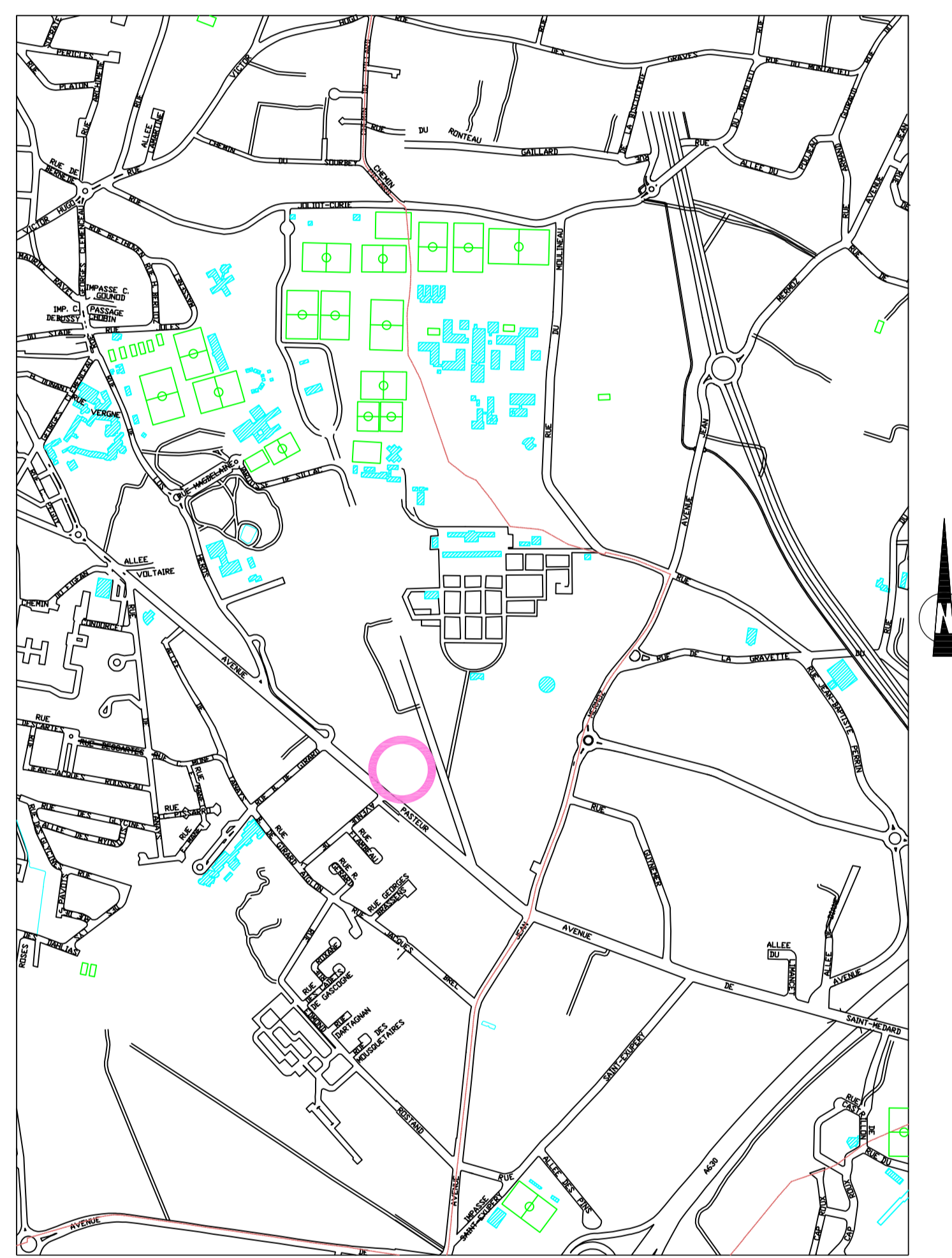
SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
AR	142	286992M ²	84309M ²

Service de passage et de réseaux divers au profit de la Commune de Bordeaux d'une superficie de 1016m²

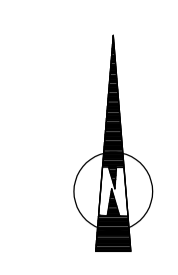
DRESSE PAR	VU ET VÉRIFIÉ PAR	PRÉSENTE PAR
LE TECHNICIEN TERRITORIAL BORDEAUX LE : 10/02/2023	LE GEOMETRE BORDEAUX LE :	LE DIRECTEUR BORDEAUX LE :

NUMÉRO DE CLASSEMENT	MODIFIÉ LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
1902609.dwg	19/04/2022	Modification du périmètre	
Archive 2019	16/09/2022	Modification du périmètre	
DESSINATEUR : F.L.	10/02/2023	Modification du périmètre	DI(AP)

PLAN DE SITUATION 1/10000



NOTA: Plan dressé d'après l'état des lieux
 Plan rattaché au système de projection de coordonnées Lambert 93 zone 4 (CC46).



D-2023/55
Bordeaux rue Malbec. Déclassement des parcelles CX 199 , 201 et 206. Délibération modificative. Décision

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti situé rue Malbec à Bordeaux composé de trois parcelles cadastrées section CX 199, 201 et 206 pour une contenance de 1 645 m².

Ces biens ont été acquis en 1977, 1978 et 1984 pour un projet d'aménagement de parking et d'un espace vert ouvert au public.

Du fait de cette affectation l'immeuble relève conformément aux dispositions de l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques du domaine public de la ville de Bordeaux.

Par délibération n°2022/178 en date du 7 juin 2022 le Conseil municipal a décidé le déclassement partiel de ces parcelles préalablement à leur cession. Or, cette délibération ne portant que sur une partie de la propriété d'origine, il y a lieu de modifier la délibération 2022/178 du 7 juin 2022, afin de déclasser la totalité des emprises cédées, issues des parcelles CX 199, 201 et 206, pour une superficie totale de 1377 m².

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311-1 et L 2121- 29 et suivants

VU les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3211-14

VU la délibération D-2022 /178 du Conseil municipal de Bordeaux en date du 7 juin 2022 reçue en préfecture le 8 juin 2022

Nous vous demandons Mesdames Messieurs de bien vouloir :

- Décider le déclassement du domaine public communal des parcelles entières cadastrées section CX 199p, CX 201 et CX 206 situées rue Malbec à Bordeaux pour une contenance totale d'environ 1377 m²

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT



COMMUNE DE BORDEAUX

IMMEUBLE SIS, 112 RUE MALBEC

CESSION PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX AUX SOCIÉTÉS KAUFMAN AND BROAD ET VILOGIA

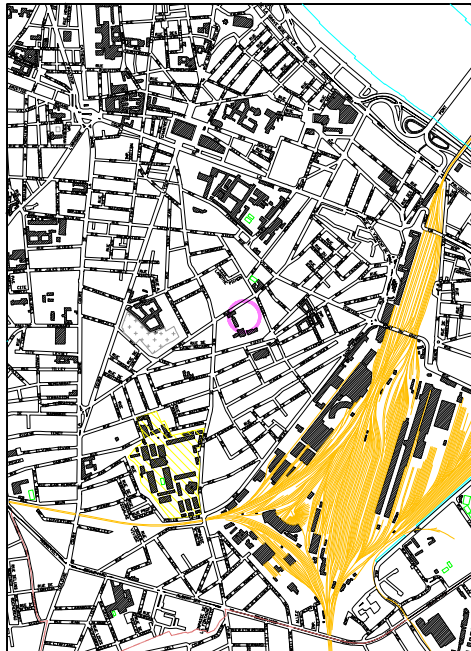
CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION	SERVITUDE
CX	199	189 M ²	720 M ²	292 M ²
CX	201	157 M ²	194 M ²	
CX	209	209 M ²	307 M ²	
TOTAUX		555 M²	1221 M²	292 M²

Servitude de passage de personnes, de véhicules et de matériel de tout à l'instants au profit de la Commune de Bordeaux

DRESSÉ PAR LE TECHNICIEN TERRITORIAL BORDEAUX LE : 06/05/2022 Origine: AF cession N°/M/NO DE CLASSEMENT 2202778-DWG ARCHIVE: 2022 CATEGORISATION : MS	VU ET VÉRIFIÉ PAR LE GÉNÉRALISTE BORDEAUX LE : N°/M/NO DE CLASSEMENT CATEGORISATION : MS	PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR BORDEAUX LE : N°/M/NO DE CLASSEMENT CATEGORISATION : MS
--	--	---

PLAN DE SITUATION Echelle : 1/10000





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 08/06/2022
Reçu en Préfecture le : 08/06/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-
20220607-123530-DE-1-1
certifié exact.

Séance du mardi 7 juin 2022
D-2022/178

Aujourd'hui 7 juin 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H48 à 16H05

Le maire quitte la séance de 16H04 à 16H05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Deïphine JAMET, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Bernard L BLANC présent à partir de 14h48, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 15h00

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Pascale ROUX,

Bordeaux. Rue Malbec Désaffectation, Déclassement des parcelles cadastrées 063 CX 201 et 206. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un ensemble immobilier bâti, sis rue Malbec à Bordeaux (33000), composé de trois parcelles cadastrées section CX 199, 201 et 206 pour une contenance approximative de 1 645 m².

Ces biens ont été acquis en 1978 et 1984 pour un projet d'aménagement de parking et d'un espace vert ouvert au public

Du fait de cette affectation l'immeuble relève conformément aux dispositions de l'article L 2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, du domaine public de la Ville de Bordeaux.

Aussi préalablement à sa cession, il convient de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement dudit bien.

La désaffectation matérielle est effective ainsi qu'il résulte d'un constat effectué par Maître Casimiro, huissier de justice à Bordeaux, en date du 1er juin 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3211-14 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le constat établi par Maître Casimiro, huissier de justice, à Bordeaux, en date du 1er juin 2022 ;

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider le déclassement des parcelles cadastrées CX 199p, 201 et 206, situées rue Malbec à Bordeaux, pour une superficie approximative de 657 m².

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 juin 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

D-2023/56

Bordeaux 112 rue Malbec. Cession à Vilogia Kaufman et Broad de l'ensemble immobilier bâti cadastré CX 199p, 201 et 206 d'une superficie d'environ 1380 m². Délibération modificative . Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire des parcelles bâties cadastrées section CX 199, CX 201 et CX 206 situées 112 rue Malbec à Bordeaux qui font l'objet d'un prêt à usage au profit de l'association des Compagnons Charpentiers des devoirs du Tour de France propriétaire de la parcelle bâtie voisine cadastrée CX 205.

Par délibération n° 2022/179 du Conseil municipal en date du 7 juin 2022, la ville a autorisé la cession en l'état au profit du groupement Vilogia/ Kaufman Broad des emprises foncières bâties susvisées dûment désaffectées et déclassées du domaine public communal selon les modalités financières précisées dans ladite délibération.

Suite à une erreur matérielle dans la délibération n°2022/178 en date du 7 juin 2022, une délibération modificative vient d'être votée par le Conseil municipal afin de déclasser la totalité des emprises cédées cadastrées CX 199p, CX 201 et CX 206, pour une superficie de 1 377 m².

Par ailleurs, il convient de compléter les termes de la délibération du 7 juin 2022 n°2022/179 en prévoyant l'institution de servitudes qui sont décrites de la manière suivante :

1. Servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage à pied ou à bicyclette / cour avant

- Fonds servant : parcelles cadastrées CX 199
- Fonds dominant : parcelles cadastrées CX 199p

Cette servitude permettra l'accès depuis le portail rue Malbec au droit de l'accès à la maison de maître. Elle profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant, à leurs ayants-droits, ayants-cause et préposés. Elle s'exercera en tout temps et heure, pour tous besoins actuels et futurs d'exploitation de la maison de maître sans aucune restriction ou limitation. L'accès par le portail s'effectuera par badges. Le propriétaire du fonds servant s'engage à remettre au propriétaire du fonds dominant un nombre suffisant de badges du portail dès que celui-ci sera en fonctionnement

Ce droit de passage et d'accès profitera aux usagers de la parcelle CX 199p et pourra être librement exercé en journée de 8h à 20h par tous piétons et cyclistes. Une horloge sera installée sur le portail situé rue Malbec qui s'ouvrira à 8h et se bloquera à 20 h, de manière à laisser libre l'accès en journée.

Lors d'évènementiel en dehors de ces horaires, le droit d'accès sera exercé uniquement sous le contrôle de l'organisateur qui aura la responsabilité de fermer le portail à la fin de l'évènement

2. Servitude réelle et perpétuelle d'accès aux réseaux privés / cour avant

- Fonds servant : parcelles cadastrée CX 199
- Fonds dominant : parcelles cadastrées CX 199p

Cette servitude permettra l'accès et l'intervention de la Ville sur l'ensemble des réseaux privés de la maison de maître traversant le foncier privé de la future copropriété. Le plan des réseaux existants sera annexé à l'acte.

3. Servitude réelle et perpétuelle d'accès et de passage à pied ou à bicyclette / venelle piétonne

- Fonds servant : parcelles cadastrées CX 199 et CX 205 en cours d'acquisition par le groupement

- Fonds dominant : parcelles cadastrées CX 200 et CX 198 appartenant au Centre communal d'action sociale de la ville (CCAS)

Depuis le portail sur la rue Malbec au droit de l'accès à la venelle piétonne, la servitude à créer devra permettre l'accès des usagers de la résidence d'autonomie Billaudel à la rue Malbec en traversant la venelle piétonne.

Le droit de passage et d'accès profitant aux usagers des parcelles CX 200 et CX 198 appartenant au CCAS pourra être librement exercé en journée de 8 heures du matin à 18 heures du soir pour tout piéton et cycliste, l'ouverture et la fermeture du portail étant commandées par une horloge.

4. Servitude de vue sur l'impasse propriété du CCAS-emphytéote CDC Habitat.

- Fonds servant : parcelle cadastrée CX 198 (propriété du CCAS).
- Fonds dominant parcelles cadastrées CX 199p future propriété du groupement acquéreur

La servitude de vue ainsi consentie autorisera le vis-à-vis des futurs logements du bâtiment B sur l'impasse de la RPA Billaudel

5. Servitude de débord de toit

- Fonds servant : parcelle cadastrée CX 199
- Fonds dominant parcelles cadastrées CX 199p

Cette servitude concerne le dépassement de la toiture de la maison de Maître conservée, le long de la façade Est.

Ceci étant exposé il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de la ville de Bordeaux :

VU la délibération du Conseil municipal D 2022 /179 en date du 7 juin 2022 reçue en préfecture le 8 juin 2022 autorisant la cession à Vilogia/ Kaufman Broad de l'ensemble immobilier bâti situé rue Malbec À Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

- D'accepter les compléments apportés à la délibération 2022/179 du 7 juin 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de cession, les conventions de servitude réelles et perpétuelles telles que décrites si avant, la résiliation du prêt à usage consenti à l'Association des Compagnons Charpentiers des Devoirs du Tour de France ainsi que tout document se rapportant à la régularisation de cette opération

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Mme GARCIA

Délibération 56 : Bordeaux 112 rue Malbec – Cession à VILOGIA Kaufman et Broad de l'ensemble immobilier cadastré.

M. Le MAIRE

Delphine.

Mme JAMET

Tout est aussi dans la délibération. C'est une délibération qui vient en surplus d'une autre délibération qui a été déjà passée et votée en 2021 de mémoire.

M. Le MAIRE

Madame ECKERT.

Mme ECKERT

La délibération qui nous préoccupe consiste comme il vient d'être rappelé à la cession par la Mairie d'une parcelle sise 112, rue Malbec au profit de Kaufman & Broad, entreprise née à Détroit en 1961 et implantée en France depuis 1968. Cette société a depuis racheté une myriade d'autres entreprises qui lui permettent sous bien des noms d'être présente dans la plupart des secteurs qui touchent l'immobilier en France aujourd'hui.

Sur son site, dans la rubrique grands projets, Kaufman & Broad indique avoir créé en 2015, je cite, « une direction des grands projets urbains qui a pour but d'accompagner les collectivités locales dans leur projet éco urbain », fin de citation. Cette direction s'envisage, et je récite, « comme une réponse globale sur mesure aux attentes des collectivités pour la réalisation d'une nouvelle génération de quartiers durables ». Plus loin, il est dit, je cite de nouveau que « pour favoriser l'intégration de ces projets dans leur environnement urbain, chaque programme comporte un volet destiné au développement et au soutien des initiatives locales portées par les habitants ». Pourtant, quand les habitants du quartier ont appris par la voie de cette délibération de la cession de la parcelle 112, ils en furent stupéfaits et m'ont fait part de leurs interrogations. Ni eux, ni notre collectif ne peuvent comprendre que dans un quartier qui se bétonne à outrance, la Mairie n'ait pas envisagé de conserver ce bien commun pour le transformer en parc public et offrir un espace de fraîcheur et de convivialité là où ces notions passent à la trappe et se perdent dans cette architecture délirante.

Oui, le collectif Bordeaux en luttés persiste, signe et dénonce cette nécropole en devenir, ce grand projet inutile Euratlantique qui est en train de sortir de terre et dont nous pouvons déjà aujourd'hui constater les dégâts : température monstres au pied des immeubles, absence d'horizon due à la concentration de bâtiments, des malfaçons déjà constatées par les premiers habitants, le dialogue de sourds avec l'association Amédée Sacré-Cœur qui ne comprend pas pourquoi un maire qui se prétend écologiste n'arrive pas à obtenir qu'un espace de 2 ha soit arraché au béton pour y faire naître un parc arboré offrant de l'ombre et un endroit de rencontre, de jeux pour les enfants. Architecture dévorante que ce grand projet inutile Euratlantique quand l'enquête publique qui vient tout juste de se clôturer valide les dépassements de surface construite sur la ZAC (Zone d'aménagement concerté). Quand et comment vous êtes-vous battus pour vous opposer à ce phagocytage de nos espaces de vie.

Dans ces conditions, concernant la parcelle 112 de la rue Malbec, pourquoi une fois de plus couper des arbres vivants ? Pourquoi priver les habitants du quartier d'un espace vert dont ils ont tant besoin ? Ces derniers d'ailleurs ont-ils réellement été consultés sur le devenir de cette parcelle ? Kaufman & Broad a-t-elle vraiment été, comme elle le prétend, un soutien des initiatives locales portées par les habitants sans nier les besoins en logements sociaux sur Bordeaux ? Qu'est-ce qui a pu motiver la Mairie à céder ce terrain ? N'était-il pas possible de contraindre les prédateurs immobiliers à augmenter la part de logements accessibles aux plus modestes dans leur programme Euratlantique plutôt encore une fois que de priver les habitants du quartier d'un espace vert dont ils ont grand besoin ?

À propos des espaces verts, le projet de Kaufman & Broad n'a pas respecté ses engagements, ne prévoyant que 100 m² par habitant, soit un ratio bien inférieur aux recommandations sans compter les 1 600 salariés sur le site.

La circulaire de 1973 prévoit un minimum de 10 m² par habitant de parcs et de jardins. L'OMS (Organisation mondiale de la santé) au moins 12 m². Le déficit d'espace à l'échelle de Bordeaux Sud, moins de 4 m² par habitant, est pourtant reconnu, mais n'est toujours pas pris en compte, ce qui aura des effets néfastes évidents sur la santé des habitants. Avec tout cela, qu'est-ce donc au final que cette nouvelle génération de quartiers durables dont nous parle Kaufman & Broad ? Durable, cet adjectif est devenu un gadget de la novlangue, mis à toutes les sauces. On attend incessamment la démocratie durable. Il ne veut plus rien dire et peine à cacher l'étendue de la vacuité du verbiage qu'il recouvre. En attendant, le quartier Amédée Sacré-Cœur s'apprête à souffrir durablement des choix et des non-choix politiques de la mairie.

Vous semblez être maire à cet endroit-là essentiellement gestionnaire quand nous aurions besoin de maire combatif et aux côtés des habitants en lutte.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci. Sur les espaces verts, Didier, oui, je crois que c'est toi...

M. JEANJEAN

Myriam ECKERT, je vais vous répondre. On se croise souvent d'ailleurs dans les manifestations qui soutiennent le collectif Amédée Saint-Germain. Vous connaissez la position de la Mairie à cet égard. On a obtenu un moratoire. On est allé au maximum des possibilités qui incombent à une Ville. Aujourd'hui, on suit ce projet de très, très près. Nous sommes en contact très régulier avec le fameux collectif. Nous n'avons pas dit notre dernier mot. Maintenant, on rentre dans un jeu de discussion pour arriver à nos fins, mais il faut le temps pour cela. À ce jour, ce que l'on constate c'est que tous les travaux sont arrêtés, que nous avons obtenu la création de ce parc. On souhaite aller plus loin. C'est l'avenir qui nous dira si on y arrivera.

M. Le MAIRE

Merci Didier. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.



Assiette de l'opération = 3 626 m²



Légende :

- Regard de visite EU
- Branchement particulier
- Regard de visite EP
- Grille EP
- Poteau télécom
- Plaque télécom
- Armoire télécom
- Feu de circulation
- Poteau EDF-PTT-éclairage
- Luminaire
- Compteur EDF
- Compteur GAZ
- Bouche GAZ
- Compteur EAU
- Bouche à clé
- Chaussée
- Limite de propriété
- Limite parcelle cadastrale
- Réseau EU
- Réseau EP
- Réseau HTA Enedis
- Réseau GAZ
- Réseau AEP

Tout projet de clôture en limite de domaine public fera l'objet d'une demande de piquetage. La superficie arpentée est la superficie suivant les limites apparentes. Les limites périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage.

NOTA: - Le système de coordonnées : RGF 93 CC 45.
- Le nivellement est rattaché au N.G.F. (Teria)
- PLU : U1P2*2L35

593





COMMUNE DE BORDEAUX

IMMEUBLE SIS, 112 RUE MALBEC

CESSION PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX AUX SOCIÉTÉS KAUFMAN AND BROAD ET VILOGIA

CADASTRE

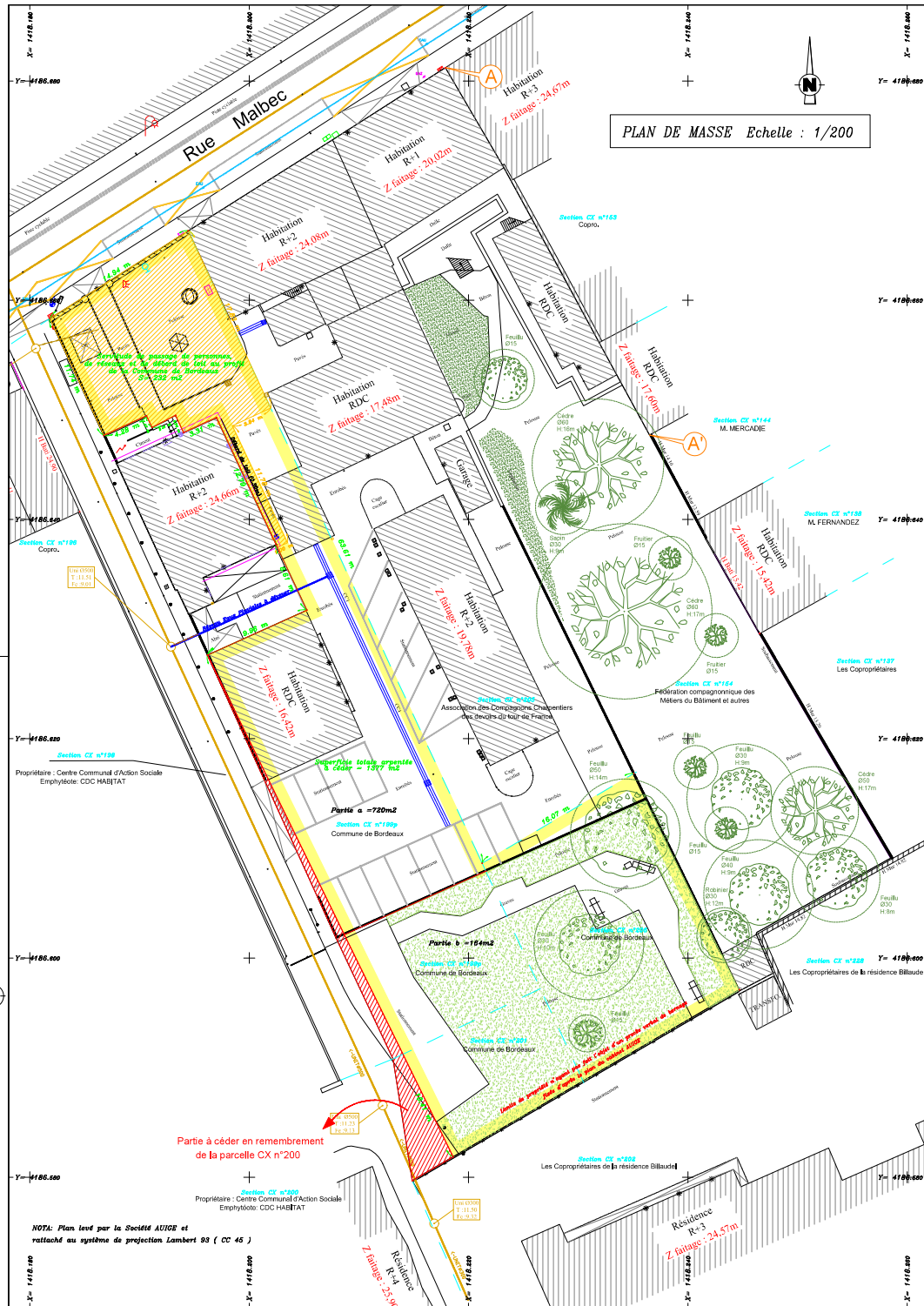
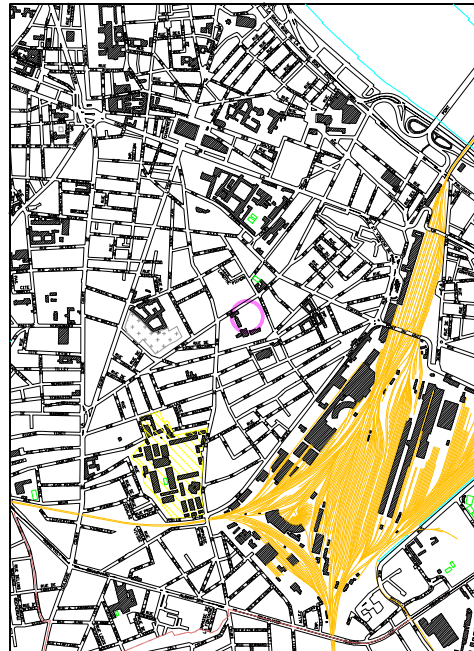
SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION	SERVITUDE
CX	199	189 M ²	720 M ²	292 M ²
CX	201	157 M ²	184 M ²	
CX	200	209 M ²	307 M ²	
TOTAUX		555 M²	1211 M²	292 M²

Servitude de passage de personnes, de véhicules et de matériel de tout à l'instants au profit de la Commune de Bordeaux

DRESSÉ PAR LE TECHNIEN TERRITORIAL BORDEAUX LE : 06/05/2022 Origine: AF cession NOMBRE DE CLASSEMENT 2202778.DWG ARCHIVE: 2022 CATEGORIE : MS	VU ET VÉRIFIÉ PAR LE GÉNÉRALISTE BORDEAUX LE : NOMBRE DE CLASSEMENT MODIFIÉ LE OBSERVATIONS SERVICE DIMENSIONNEMENT D.G.A.G.L.T.	PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR BORDEAUX LE : NOMBRE DE CLASSEMENT MODIFIÉ LE OBSERVATIONS
--	---	---

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 08/06/2022
Reçu en Préfecture le : 08/06/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-
20220607-124404-DE-1-1
certifié exact,

Séance du mardi 7 juin 2022
D-2022/179

Aujourd'hui 7 juin 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H48 à 16H05

Le maire quitte la séance de 16H04 à 16H05

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Bernard L BLANC présent à partir de 14h48, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 15h00

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Pascale ROUX,

Bordeaux -112 rue Malbec - Cession à Vilogia / Kaufman & Broad de l'ensemble immobilier bâti cadastré CX 199p,201 et 206 d'une surface d'environ 1383 m²

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire des parcelles bâties cadastrées section CX 199, CX 201 et CX 206 situées 112 rue Malbec à Bordeaux qui font l'objet d'un prêt à usage au profit de l'Association des Compagnons Charpentiers des Devoirs du Tour de France, propriétaire de la parcelle bâtie voisine cadastrée CX 205.

La Fédération Compagnonnique Régionale est quant à elle propriétaire de la parcelle bâtie contiguë cadastrée CX 154.

L'ensemble de ces parcelles constitue une unité foncière cohérente que les 3 propriétaires concernés sont décidés à vendre dans le cadre d'une consultation commune d'opérateurs fonciers en vue de permettre la réalisation d'un projet immobilier global.

Au terme de cette consultation, c'est le projet présenté par le groupement constitué par la SA d'HLM Vilogia et Kaufman & Broad qui a été retenu, et qui prévoit la construction de 61 logements, d'un local d'activité le tout développant une surface totale de plancher de 4 382 m² environ ainsi que 52 places de stationnement.

L'exigence de la ville dans cette opération dans un secteur où le logement social est rare, a été que la programmation sociale aille au-delà des exigences du PLU qui fixe un taux de 35% de logement locatif social (LLS) en haussant la part sociale de l'opération à 55% de la programmation de logements.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) dûment consultée sur le projet de cession a estimé la valeur vénale des biens cédés par la Ville à 850 000 € hors taxe.

Comme vous le savez, le Conseil Municipal lors de cette même séance vient de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement des parcelles susvisées cadastrées CX 199p, CX 201 et CX 206 en vue de leur cession dans le cadre de cette opération immobilière.

Au terme des pourparlers engagés avec l'opérateur retenu, la cession des emprises communales pourrait s'opérer au prix de 842 500 € hors taxe compris dans la marge d'appréciation de 10 % accordée par la DIE et à majorer le cas échéant d'une TVA au taux et au régime en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le versement du prix s'effectuera en deux fois, 70% du montant à la signature de l'acte, et le solde 30% à la libération effective des lieux par l'association des Compagnons Charpentiers des Devoirs bénéficiant d'un prêt à usage sur ces parcelles

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux :

Vu l'avis de la DIE n°2022-33063-09348 en date du 22 février 2022

Entendu le rapport de présentation,

DECIDE

La cession en l'état au profit du Groupement Vilogia / Kaufman & Broad avec la possibilité de substitution d'emprises foncières bâties dûment désaffectées et déclassées du domaine public situées 112 rue Malbec à Bordeaux, constituées de détachements à prélever sur les parcelles cadastrées section CX 199 pour 881 m² environ, CX 201 pour 136 m² environ, et de l'intégralité de la parcelle CX 206 pour une contenance de 360 m², moyennant le versement d'un prix de 842 500 € HT, à majorer le cas échéant, d'une TVA au taux et au régime en vigueur au jour de

la signature de l'acte de vente. Le versement du prix s'effectuera en deux fois, 70% du montant à la signature de l'acte, et le solde 30% à la libération effective des lieux par l'association des Compagnons Charpentiers des Devoirs bénéficiant d'un prêt à usage sur ces parcelles

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de cession et tous documents se rapportant à cette opération et notamment la résiliation du prêt à usage consenti à l'association des Compagnons Charpentiers des Devoirs du Tour de France sur les biens objet de la présente cession et l'établissement servitudes réelles et perpétuelles d'accès et de passage.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 juin 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

D-2023/57

Bordeaux. 10, rue Carpenteyre. Désaffectation, Déclassement de l'immeuble communal. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un immeuble, sis, 10, rue Carpenteyre à Bordeaux (33000), cadastré section DN 104, d'une contenance totale de 65 ca, pour l'avoir acquis le 14 avril 1982, lequel bien a été mis à disposition par la Ville de Bordeaux pour y abriter le presbytère Saint-Michel.

Tous les éléments mentionnés ci-dessus émanent d'un bail concédé par la Ville de Bordeaux au profit de l'Etat, établi suivant acte administratif en date du 5 avril 1971.

Par conséquent, la Ville de Bordeaux est propriétaire de cet immeuble dont l'origine de propriété n'a pu être vérifiée mais soumise à une prescription trentenaire acquisitive au 1er janvier 1956.

Ce pourquoi, du fait de cette affectation l'immeuble relève conformément aux dispositions de l'article L 2111- 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, du domaine public de la Ville de Bordeaux.

Aussi préalablement à sa cession, il convient donc de procéder à la constatation de la désaffectation et au déclassement dudit bien.

La désaffectation matérielle est effective depuis un certain temps, le bien étant vide de toute occupation ainsi qu'il résulte d'un constat effectué par Maître Anne Casimiro, commissaire de justice à Bordeaux, le 21 février 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et L 3211- 4 ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le constat établi par Maître Anne Casimiro, commissaire de justice, à Bordeaux, en date du 21 février 2023 ;

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider le déclassement de la parcelle cadastrée DN 104, située au n° 10, rue Carpenteyre à Bordeaux, d'une contenance de 65 ca.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT



DIRECTION GENERALE
DE L'AMENAGEMENT

- DIRECTION DU FONCIER -



COMMUNE
DE
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS
10 rue Carpenteyre

Propriété de la Ville de BORDEAUX

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
DN	104	65ca

DRESSE PAR
LE TECHNICIEN TERRITORIAL
BORDEAUX LE : 30/01/2023

VU ET VERIFIE PAR
LE GEOMETRE
BORDEAUX LE :

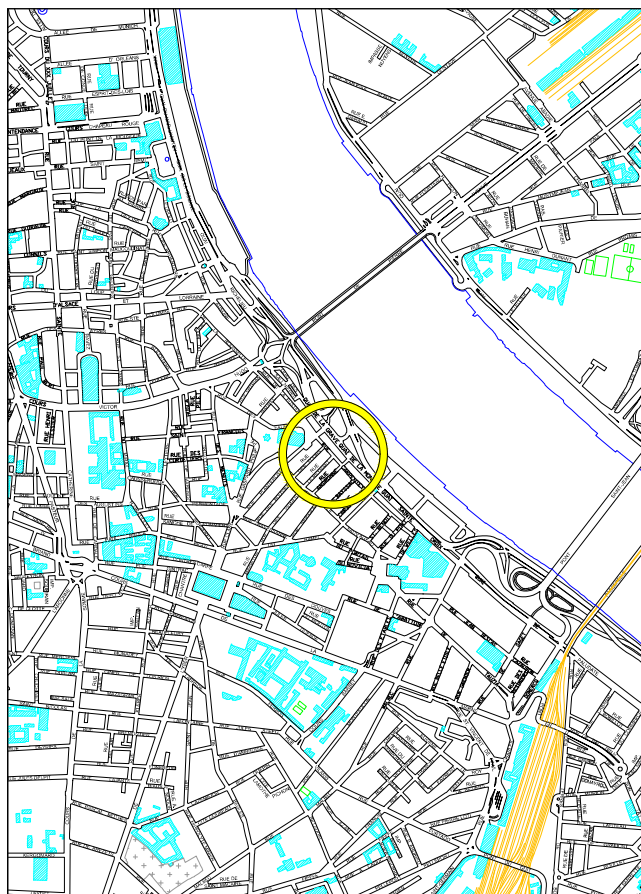
PRESENTE PAR
LE DIRECTEUR
BORDEAUX LE :

Onglet: AF DN 104

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
PC2300025 ARCHIVE 2023			DF (R.M)
DESSINATEUR: E.C			

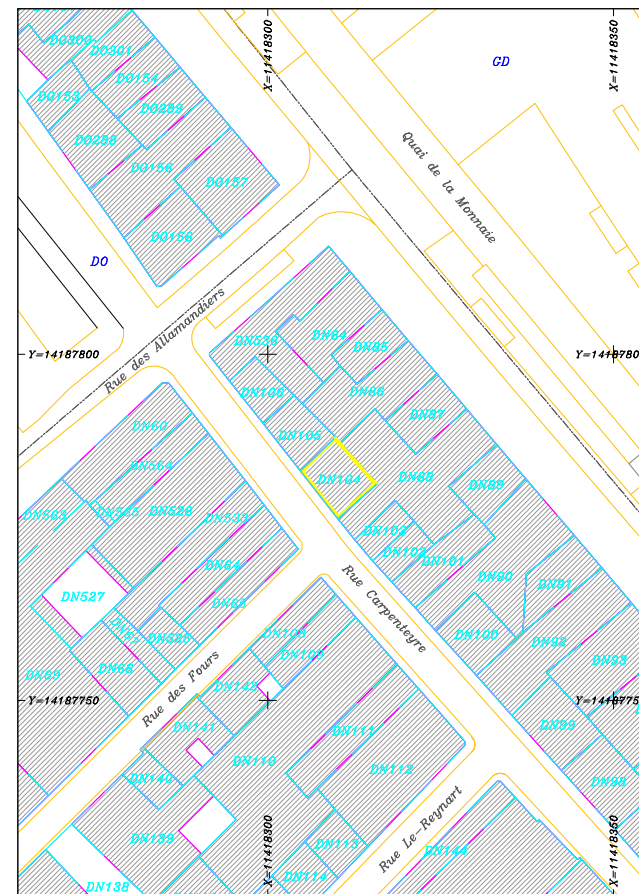
PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/500



D-2023/58
Bordeaux. 10, rue Carpenteyre. Mise en vente par adjudication d'une habitation communale. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une démarche globale de valorisation du foncier de la Ville, il vous est proposé de procéder à la vente par adjudication d'un immeuble communal vacant dont la ville est propriétaire et qui ne présente pas d'intérêt ni pour l'administration communale, ni pour les bailleurs sociaux.

Ainsi, dans le respect des principes d'équité et de transparence, et aux fins d'assurer la plus large publicité possible, une mise en vente par adjudication par l'intermédiaire du Marché Immobilier des Notaires (MIN) vous est proposée pour le bien décrit ci-après.

La mise à prix s'effectuera sur la base de l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat et conformément au cahier des charges établi par le notaire.

Il s'agit :

D'un immeuble en pierre se composant de la façon suivante : élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée, de deux étages, grenier et petite cour intérieure. La parcelle d'une contenance de 65 ca est cadastrée DN 104.

La mise à prix est fixée à 392 700 €, conformément à l'avis de Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 16/11/22.

Selon les règles propres aux enchères publiques, il est ici précisé que :

- Les conditions de participation sont strictes. En effet, un versement de consignation chez le notaire est obligatoire pour participer à la vente.
- L'adjudication garantit l'attribution du bien au plus offrant sous réserve du 4^{ème} point ci-après. Elle n'est pas soumise au délai de rétractation ou à des conditions suspensives.
- Les frais liés à l'intervention du MIN sont à la charge de l'acquéreur
- Le processus aboutit à une vente à l'issue d'un délai de surenchère de 10 jours. La ville recevra le prix de vente dans les 45 jours suivant la vente.

Le résultat de cette vente par adjudication vous sera communiqué ultérieurement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider de la cession par voie d'adjudication de l'habitation suivante :

- **Un immeuble situé, 10, rue Carpenteyre au prix de 392 700 €.**

De mandater, à cet effet, le Marché Immobilier des Notaires.

D'encaisser la somme correspondante à cette vente.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tous les documents afférents à cette opération notamment le cahier des charges et l'acte de quittance du prix ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Mme GARCIA

Merci. Délibération 58 : Bordeaux, 10 rue Carpenteyre – Mise en vente par adjudication d'une maison communale.

M. Le MAIRE

Delphine.

Mme JAMET

C'est une maison rue Carpenteyre que nous mettons en vente par adjudication communale, après avoir fait faire des études notamment par InCité pour voir si on pouvait y faire des logements sociaux. Cette étude qui s'est avérée finalement non concluante. Nous sommes dans un secteur avec beaucoup de logements sociaux déjà. Donc, nous décidons de vendre ce bien.

M. Le MAIRE

Merci Delphine. Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Par rapport à ce bien qui va être vendu, notre interrogation là, ce n'est pas d'y faire éventuellement des logements sociaux, mais nous constatons un déficit évident de lieux où les associations à Bordeaux peuvent se réunir et peuvent entreposer du matériel, peuvent organiser ces luttes contre les projets gouvernementaux qui nous touchent tous dont on a parlé depuis le début de ce Conseil municipal. Vous savez que dans ce quartier Saint-Michel, le Samovar a fermé au mois d'octobre. J'en ai parlé lors du Conseil municipal. Il leur manquait 193 000 euros pour pouvoir être viable. C'est un lieu qui, depuis 15 ans, 20 ans, sur Bordeaux, faisait le travail, c'est-à-dire qui permettait aux associations et aux collectifs de se réunir, de pouvoir s'organiser et de proposer des débats, des projections, de pouvoirs encore une fois entreposer du matériel de lutte.

Le fait est que nous constatons à Bordeaux de plus en plus de difficultés pour les associations à se réunir et à pouvoir s'organiser. La réservation au niveau des salles de l'atelier municipal avec les délais qui y sont impartis ne permettent pas de s'organiser comme aujourd'hui par exemple dans l'urgence par rapport aux réformes des retraites qui demandent d'avoir des salles à disposition quasiment tous les jours pour faire des communiqués de presse, pour que tout simplement les associations puissent se rencontrer, se connecter et lutter. Donc, nous aurions souhaité que ce lieu soit plutôt réservé aux associations, qu'elles puissent être autogestionnaires de ce lieu avec votre appui pour mener à bien tous les combats, et vous savez qu'ils sont nombreux, et que nous avons besoin de nous organiser contre ce gouvernement ultra répressif, et éventuellement, malgré tout, aussi de s'organiser peut-être parfois contre vous. Ce n'est pas forcément..., voilà, mais il faut aussi accepter en démocratie de donner les moyens parfois à une opposition de pouvoir nous contester dans des conditions confortables. Je rappelle que personnellement, par exemple, moi, je suis obligée de recevoir les gens dans des bars ou dans des restaurants pour pouvoir simplement échanger avec eux parce que je n'ai pas local. Le gros regret, c'est qu'un lieu qui aurait pu servir aux associations va être vendu. Je comprends la nécessité de récolter de l'argent. On voit la difficulté qui y est face aux augmentations de tous les prix de tout cela, mais malheureusement, pour nous, c'est un lieu qui est perdu pour les luttes et qui en ont bien besoin.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Madame JAMET.

Mme JAMET

Je vais tout de même expliquer comment on attribue les locaux municipaux aux associations. Il y a des demandes par les associations pour pouvoir être logées par la Ville de Bordeaux moyennant un loyer compris entre 1 et 6 euros du mètre carré par mois et par an en fonction des finances des associations et du taux de mutualisation de ces locaux. Il y a un Comité de pilotage qui s'organise, qui est organisé et qui décide, ce qui met des priorisations en fonction des demandes. On a des demandes de toutes parts, que ce soit pour les luttes, que ce soit pour des droits, que ce soit pour de la culture, que ce soit pour les questions sociales. Aujourd'hui, on n'a effectivement pas le patrimoine en bon état nécessaire pour toutes les demandes que l'on nous fait. Aujourd'hui il y a un besoin de

mutualisation des associations en tout cas pour optimiser notre patrimoine municipal, et ce sur quoi nous travaillons. En l'occurrence, ce bien est en très mauvais état. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a des biens que l'on ne peut pas mettre à disposition d'associations parce qu'ils sont en trop mauvais état : de l'électricité qui n'est pas du tout aux normes, des fuites dans la toiture, etc. Donc, on n'a pas les moyens de tout rénover très clairement. Après, effectivement, on fait des achats d'autres choses. On doit aussi compenser ces achats potentiellement par des rentrées. Pour le coup, cette maison rue Carpenteyre, elle, a un potentiel de vente assez élevé pour de l'habitation, et on doit aussi faire de l'habitation. C'est le choix qui a été pris sur cette maison rue Carpenteyre.

Après, il y a énormément de lieux, je vais oser le dire, mais des lieux syndicaux notamment pour les questions liées aux droits, et je pense qu'il faut aussi aller voir les syndicats qui sont logés notamment dans le patrimoine municipal pour essayer d'avoir des salles aussi de façon plus réactive, si jamais il ne faut pas hésiter à aller les voir. Je suis sûre que pour l'organisation de lutte, ils seront ravis de vous accueillir.

M. Le MAIRE

Merci Delphine. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.



DIRECTION GENERALE
DE L'AMENAGEMENT

- DIRECTION DU FONCIER -



COMMUNE
DE
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS
10 rue Carpenteyre

Propriété de la Ville de BORDEAUX

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
DN	104	65ca

DRESSE PAR
LE TECHNICIEN TERRITORIAL
BORDEAUX LE : 30/01/2023

VU ET VERIFIE PAR
LE GEOMETRE
BORDEAUX LE :

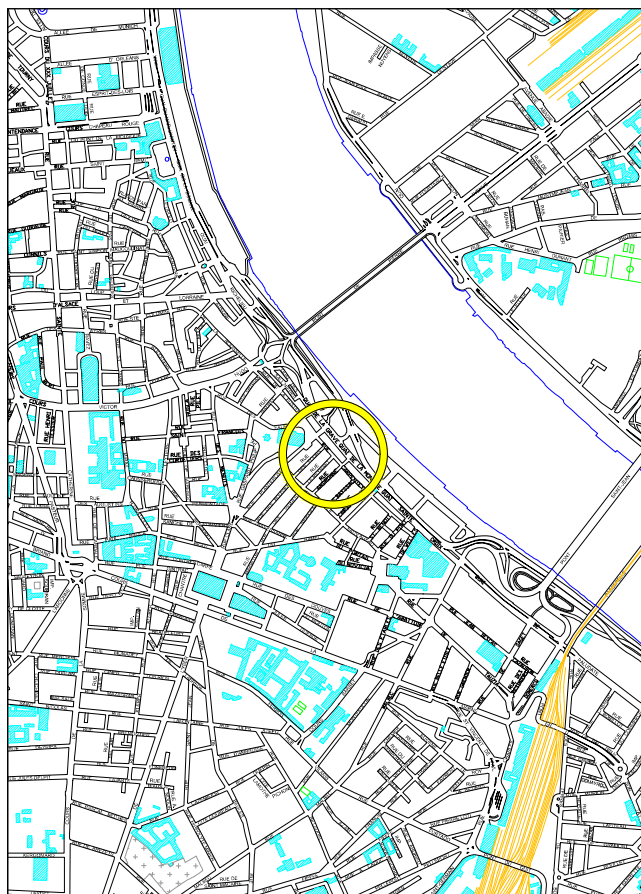
PRESENTE PAR
LE DIRECTEUR
BORDEAUX LE :

Onglet: AF DN 104

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
PC2300025 ARCHIVE 2023			DF (R.M)
DESSINATEUR: E.C			

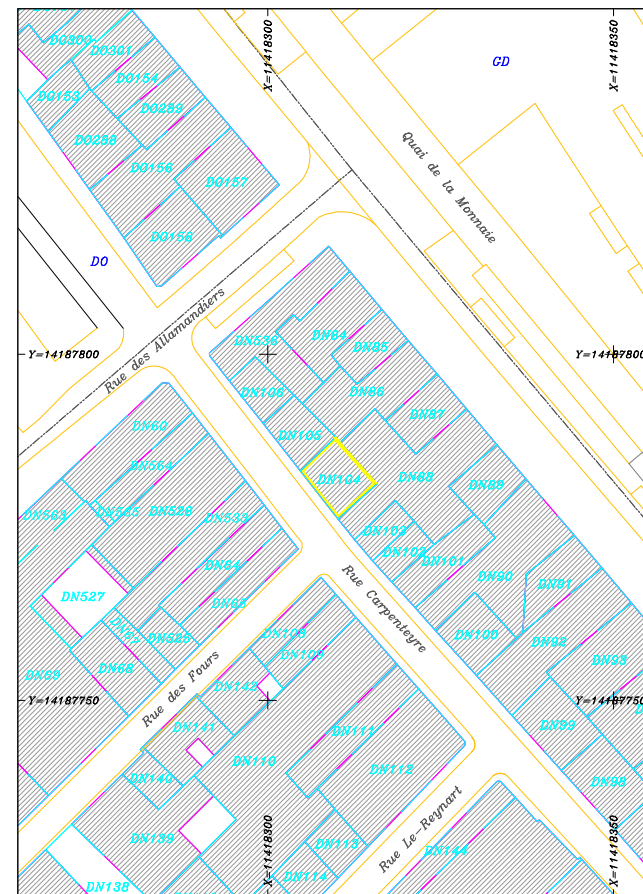
PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/500



D-2023/59

Bordeaux. Rue Richard. Restitution d'un immeuble initialement identifié bien sans maître. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L1123-1-1° et suivants du Code de la propriété des personnes publiques, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ces biens appartiennent alors de droit à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. En application de cette réglementation, un immeuble bâti en R+2 sis 6 rue de Richard à Bordeaux, cadastré BS19, pour une superficie de 42 m² avait fait l'objet d'une procédure d'appropriation de bien sans maître afin de l'incorporer gratuitement dans le patrimoine privé de la commune.

Cette procédure faisait suite à des recherches effectuées par le biais du relevé des hypothèques et du relevé de propriété et à des enquêtes menées par les services municipaux concluant que la succession était ouverte depuis plus de 30 ans et qu'aucun successible ne s'était présenté ni n'avait accepté la succession.

Un procès-verbal de recherches infructueuses avait également été établi par acte d'huissier au dernier domicile de la personne connue.

Par délibération n°D-2021/384 du 9 novembre 2021, le conseil municipal après avoir considéré l'immeuble comme sans maître, a décidé son incorporation dans le domaine privé de la commune et autorisé l'établissement et la publication d'un procès-verbal de prise de possession d'un bien vacant sans maître.

Au cours de la durée d'affichage de la délibération, une héritière présumée s'est manifestée dans le délai de prescription trentenaire afin de revendiquer la propriété du bien.

Après étude et sécurisation juridique de cette situation, il s'avère en effet que l'héritière présumée est, de fait, en mesure de revendiquer le bien appréhendé par la Ville de Bordeaux et d'en obtenir la rétrocession sur le fondement de l'article L.2222-20 du CG3P et peut être regardée comme propriétaire du bien, s'étant manifestée dans le temps légal qui lui était imparti.

En conséquence, la Ville ne peut plus être considérée comme le propriétaire, au titre de la procédure des biens sans maître, de l'immeuble situé 6 rue Richard à Bordeaux, comme l'indiquait la délibération du 9 novembre 2021 suscitée.

Ainsi, conformément à l'article L2222-20 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Bordeaux doit acter la restitution du bien à ladite héritière.

VU l'article 713 du Code civil

VU les articles L1123-1 1° et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2222-20 du Code général de la propriété des personnes publiques

VU la délibération n°D-2021/384 du 9 novembre 2021

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Acter la restitution de l'immeuble cadastré BS 19, sis 6 rue Richard à Bordeaux, d'une superficie de 42 m², à la propriétaire de droit, héritière de rang subséquent du propriétaire initial.
- Autoriser le Maire à procéder à toutes formalités et signer tous actes ou documents relatifs éventuellement nécessaires

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2023/60

Mise à disposition de personnel

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A travers sa politique de santé publique, la Ville de Bordeaux privilégie une approche globale « Une seule santé » ; une approche intégrative reliant, comme le recommande l'OMS dans sa définition de la santé, la santé physique, la santé mentale et la santé sociale ou encore, la santé environnementale. Enfin, une approche résolument démocratique en santé, s'appuyant en expertise et en pair-aidance sur les personnes les plus concernées par chaque problématique.

La santé mentale constitue pour nous une vraie priorité de santé publique mise en lumière par l'enchaînement de « crises » et de leurs effets collatéraux, qui impactent désormais toutes les catégories de populations et qui nous ont amenés à installer dès novembre 2020, en plus du conseil local de santé mentale, une instance resserrée plus agile, la « cellule de crise santé mentale ».

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de soutenir dès le début de notre mandature le portage d'une politique volontariste dédiée à la santé mentale, déclinée dans nos politiques publiques portées par les services de la Ville et ses partenaires, avec une animation forte.

Cette animation s'appuie sur la gouvernance partagée du conseil local de santé mentale avec l'établissement Charles-Perrens et l'intégration au sein de la direction de la prévention et de la promotion de la santé de la Ville de la coordinatrice du CSLM.

Depuis fin 2020, la mise en réseau des acteurs de la santé mentale permet d'identifier les besoins et les opportunités d'action. Le gain de visibilité des enjeux de santé mentale se traduit par la prise en compte croissante de cette thématique au quotidien et dans une volonté commune de traiter cette problématique de santé dans sa globalité (soins, logement, insertion professionnelle, accès à la culture...)

Parmi les actions notables on peut citer la prévention du risque de dépression à travers la promotion, dès 2020 de l'écoute « Covid Psy » puis « Questions Psy » et en 2021 du risque suicidaire au travers de la promotion du numéro national le 3114 par nos campagnes d'affichage remarquées au sein de la Ville ; ou bien la formation des « sentinelles » au sein des équipes d'accueil physique et téléphonique de la mairie.

Parallèlement, un travail de déstigmatisation de la perception par le grand public de la santé mentale est mené en lien avec l'ensemble des acteurs que nous soutenons, notamment les groupes d'entraide mutuelle (GEM) très actifs sur Bordeaux (Médiagora, le Club house, Grain de café, GEM étudiant...)

Par l'animation des semaines d'information en santé mentale (SISM), la Ville contribue aussi à mieux faire connaître au grand public, les acteurs de la santé mentale comme en témoigne l'édition 2022 avec plus d'une quinzaine d'événements proposés dans tous les quartiers et tous les domaines du quotidien.

L'appropriation de ces enjeux se traduit aussi par des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) confiées à Rénovation, auprès des intervenants de la ville (120 formés en 2 ans) et le déploiement de l'action "Psychologue en aller-vers" en lien avec le pôle santé de la direction du développement social urbain dans le cadre du programme « cité éducative ».

Notre santé scolaire travaille également avec le CLSM sur la faisabilité d'une équipe mobile de pédopsychiatrie de l'enfant sur les bilans de santé réalisés.

Cette articulation des acteurs nécessite une proximité permanente tant des services de la Ville que des acteurs du soin et des associations de personnes concernées.

Au regard de ces éléments et des nombreuses expertises sollicitées, il est demandé à l'établissement hospitalier Charles-Perrens, l'extension du temps de travail de la coordinatrice du CLSM de Bordeaux à plein temps.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur

le Maire :

- à signer avec l'établissement hospitalier Charles-Perrens la convention de mise à disposition de madame Alice Laborde à 80%.
- à autoriser la Ville à prendre en charge financièrement la moitié du coût de cette mise à disposition.
- à accepter la mise à disposition à titre gratuit la moitié du coût de la mise à disposition.

PJ / Convention de mise à disposition.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Délibération 60 : Mise à disposition de personnel.

M. Le MAIRE

Sylvie JUSTOME a la parole.

Sylvie.

Mme JUSTOME

Merci Monsieur le Maire. Merci Delphine. Chers collègues, permettez-moi, à l'occasion de cette délibération Ressources humaines, de préciser rapidement l'importance de cette mise à disposition. À travers sa politique de santé publique, la Ville de Bordeaux promet, vous le savez, une approche démocratique en santé, attentive à l'égalité de genre - et le chantier en France est immense pour considérer enfin autant la santé des femmes que celle des hommes, comme en témoigne, par exemple, l'endométriose, dont nous célébrons cette semaine, (depuis lundi) la semaine, et qui cause tant de souffrances négligées parce qu'exclusivement féminines. Une approche appuyée en expertise et en pair-aidance sur les personnes les plus concernées par chaque problématique, les patients, les proches et les aidants. Une approche globale : « une seule santé » dans le continuum du vivant et une approche enfin, intégrative, reliant à la fois, comme le recommande l'OMS dans sa définition de la santé, la santé physique, la santé mentale, au centre - elle est d'ailleurs au centre de notre guide de la Ville de Bordeaux sur la santé - et la santé sociale de même que la santé environnementale. La santé mentale constitue pour nous une vraie priorité de santé publique, l'enchaînement des crises et de leurs effets, nous ayant montré qu'elles affectent désormais toutes les catégories des populations et nous ayant amené déjà à installer dès novembre 2020 avec Monsieur le Maire en plus du Conseil local de santé mentale, une instance plus agile : notre cellule de crise santé mentale qui est toujours disponible.

Nous avons décidé aussi de développer le portage d'une politique volontariste dédiée à la santé mentale sollicitant plusieurs services de la Ville - que je remercie très sincèrement ce soir de nous accompagner par un très gros travail -, et tous nos partenaires, avec la nécessité d'une animation forte et permanente. Cette animation s'appuie sur la gouvernance partagée du Conseil local de santé mentale avec l'établissement Charles Perrens et l'intégration au sein de la Direction de la prévention et de la promotion de la santé de la Ville, de la coordinatrice du CLSM (Conseil local de santé mentale), Alice LABORDE, mise à disposition jusqu'à présent à mi-temps.

Depuis le début du mandat, la mise en réseau dynamique des acteurs de la santé mentale permet d'identifier les besoins et les opportunités d'action. Le gain de visibilité des enjeux de santé mentale se traduit par la prise en compte croissante de cette thématique au quotidien et dans une volonté commune de traiter cette problématique de santé dans sa globalité, que ce soit les soins, le logement, l'insertion professionnelle, l'accès à la culture, à l'activité physique... Parmi nos actions notables, je les énumérerai juste rapidement : la prévention du risque d'anxiété, de dépression et de suicide avec toutes nos campagnes de promotion des numéros gratuits COVID Psy, Question psy, 3114, dont tous les publics nous sont vraiment reconnaissants et qui, grâce à ces campagnes, obtiennent une efficacité rarement atteinte en France et très supérieure à la moyenne générale.

Deuxième exemple, les premiers soins en santé mentale, les PSSM, avec 120 formés en 2 ans. Le soutien aux associations, la sensibilisation du grand public grâce à tous nos partenaires associatifs, notamment d'entraide mutuelle qui sont très actifs sur Bordeaux ; les SISM, les Semaines d'information en santé mentale ; le déploiement de l'action de psychologue en « Aller vers » en lien avec le Pôle santé de la Direction du développement social urbain dans le cadre de nos ateliers santé ville et de la cité éducative ; et enfin, nos centres médicaux scolaires qui travaillent également à une équipe mobile de pédopsychiatrie sur nos bilans scolaires de santé globale. Cette articulation des acteurs, comme vous le voyez, nécessite une proximité permanente tant des services de la Ville que des acteurs du soin et des associations de personnes concernées.

Au regard de ces éléments et des nombreuses expertises sollicitées, nous avons demandé au centre hospitalier Charles Perrens l'extension du temps de travail de la coordinatrice du CLSM de Bordeaux à plein temps.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec Charles Perrens la convention de mise à disposition de Madame Alice LABORDE à plein temps et à autoriser la Ville à prendre en charge financièrement une partie de cette mise à disposition.

Je vous remercie.

M. Le MAIRE

Merci, Sylvie pour la présentation de cette belle politique et également de ton investissement pour la santé mentale, pas seulement mentale, la santé tout court des Bordelaises et des Bordelais. C'est une vraie politique municipale, et je te remercie de t'y investir comme tu le fais.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

AVENANT 1

Cet avenant vient modifier certaines modalités de mise à disposition telles les quotités horaires et le financement du poste de la coordinatrice CLSM Bordeaux, Madame LABORDE Alice, tel que définies dans la convention signée le 15 mars 2021 par le CH Charles Perrens, le CH de Cadillac et la mairie de Bordeaux.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Les articles 1, 2, 6 de la convention initiale ainsi que son annexe 1 sont annulés et remplacés comme tels :

ARTICLE 1 : OBJET

Afin de répondre favorablement à la sollicitation de la Mairie de Bordeaux d'augmenter le temps de mise à disposition de la coordinatrice CLSM Bordeaux, le CH Charles Perrens met à disposition de la Mairie de Bordeaux, **un poste de coordination CLSM Bordeaux à hauteur de 0.80 ETP** à compter du **1^{er} avril 2023**, dont les missions sont détaillées en Annexe 1 jointe, et financé par la mairie de Bordeaux, les CH Charles Perrens et de Cadillac. Pour mémoire, depuis le 30 novembre 2020 la mise à disposition sur le poste de coordination CLSM Bordeaux reposait sur un 0.50 ETP (poste financé exclusivement par les CH Charles Perrens et de Cadillac).

La mission de coordination CLSM s'inscrit dans la ville de Bordeaux dont les secteurs de psychiatrie dépendent de deux centres hospitaliers : CH Charles Perrens et CH Cadillac pour les quartier gare et Bastide.

Le présent avenant fixe la période de mise à disposition de la coordinatrice CLSM à **compter du 1^{er} avril 2023**, (sous réserve de son remplacement sur les missions de coordination régionales des EMPP), en accord avec la durée inscrite en notification. La période de mise à disposition est précisée à l'article 6 du présent avenant.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2.1 Obligations du CH Charles Perrens et du CH Cadillac

Dans le cadre de la présente mise à disposition, le CH Charles Perrens assure la rémunération de la coordinatrice CLSM Bordeaux et les charges y afférentes sur la base de l'emploi détenu. La coordinatrice CLSM Bordeaux continue de relever de son statut d'origine et bénéficie à ce titre des droits à émoluments, avancements d'échelon, congés et tous autres avantages prévus par le statut qui lui est applicable.

L'occupation de ce poste est assurée tant que la contribution directe du CH Charles Perrens et du CH de Cadillac permet le financement la moitié du temps de coordination (0.80 ETP) pour le CLSM Bordeaux.

La nouvelle quotité de 0.80 ETP est rémunéré à hauteur de 47 200 euros et financé comme tel

- 50% par la mairie de Bordeaux

- 50% par les centres hospitalier (25% CH Charles Perrens, 25% CH de Cadillac)

Les crédits couvrent la rémunération de la coordinatrice CLSM Bordeaux, les frais de déplacement que le CH Charles Perrens assure à l'intéressée.

La prise en charge de ses frais de déplacements est assurée par le CH Charles Perrens, selon la réglementation en vigueur.

La résidence administrative de l'intéressée est située 121 rue de la Béchade 33000 Bordeaux.

Dans le cas où la coordinatrice est amenée à se déplacer avec son véhicule personnel au sein de la ville de Bordeaux et l'ensemble de la métropole, elle atteste être assurée à titre personnel pour les accidents qui pourraient survenir durant ses déplacements.

2.2 Obligations de la Ville de Bordeaux

La mairie de Bordeaux **s'engage à financer la moitié du poste** de la coordonnatrice (CLSM), sur la base d'un 0.80 ETP.

Pour cela la Mairie de Bordeaux s'engage à rembourser chaque année, **la somme 23 600 euros au Charles Perrens** (annexe 2 jointe « éléments financiers »).

La mairie de Bordeaux s'engage à équiper la coordinatrice d'un poste informatique, elle disposera d'une adresse de messagerie nominative et agenda électronique.

Elle disposera néanmoins d'un accès à distance aux dossiers du CH Charles Perrens. (accès IPDIVA **ou ordinateur portable**).

Un bureau est également mis à disposition de la coordinatrice, ainsi qu'un téléphone portable (smartphone).

La planification des congés est déterminée selon les droits définis par le CH Charles Perrens en lien avec la **cadre administrative** du CH Charles Perrens, chargée de son suivi.

La coordonnatrice CLSM bénéficie de l'accord de télétravail proposé aux agents du CH Charles Perrens.

Pour la planification de son travail et le suivi de son activité, elle renseignera l'agenda électronique, accessible aux responsables de la Mairie de Bordeaux.

La mairie de Bordeaux communique à la Direction des Ressources Humaines du CH Charles Perrens les absences qui impactent la rémunération de la coordinatrice.

ARTICLE 6 : PERIODE DE MISE A DISPOSITION, DUREE DE LA CONVENTION

Le présent avenant fixe la période de mise à disposition de la coordinatrice CLSM Bordeaux à une année à compter **du 1^{er} avril 2023**.

Cet avenant à la convention est conclu pour une durée d'un an à compter **du 1^{er} avril 2023**. Cette mise à disposition est reconductible par tacite reconduction annuellement tant que la contribution directe du CH Charles Perrens, du CH de Cadillac et de la **mairie de Bordeaux** permet le **financement du 0.80 ETP** de coordination du CLSM Bordeaux.

Les autres articles restent inchangés et une annexe 2 est créé.

Fait à Bordeaux, le 2023

En quatre exemplaires originaux

Le Maire de la Ville de Bordeaux	
Pierre HURMIC	
Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens	Pour le Directeur du Centre Hospitalier de Cadillac, /le Directeur Délégué
Thierry BIAIS	Philippe MARLATS
Pour approbation de l'acte, l'agent mis à disposition	
La coordinatrice CLSM Bordeaux	
Alice LABORDE	

ANNEXE 1

MISSIONS COORDRATRICE DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE AUPRES DE LA VILLE DE BORDEAUX

Missions générales du poste :

Impulsion, animation, suivi et évaluation de la mise en oeuvre du CLSM de la ville de Bordeaux.

Activités principales :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs en lien avec la santé mentale (recensement des acteurs, analyse des attentes et des besoins...)
- Organiser, en lien avec le Président du CLSM, la gouvernance de cette instance (réunions plénières, Comités de pilotage, groupe de travail élargi, groupes de travail thématiques) et en assurer la gestion logistique et administrative (en lien avec les pilotes de groupes de travail)
- Animation et coordination des groupes de travail, soutien méthodologique (aide à la détermination puis réalisation des objectifs)
- Soutien à la mise en place d'évènements (journées, actions de préventions, colloque, intervention à la semaine de la santé mentale...).
- **Pilotage des SISM** (mobilisation des acteurs, organisation, communication)
- Favoriser la diffusion d'expériences et de bonnes pratiques
- Rédaction de documents (enquêtes, fiches actions, diagnostics, compte-rendu, notes)
- Évaluation du dispositif au regard d'indicateurs pertinents et rendre compte des problématiques locales de santé mentale
- **Remontée des besoins, participation à la concertation sur l'évolution de l'offre de soins.**
- Veille documentaire
- Assurer la communication du CLSM, en lien avec les services communication mobilisables (CHCP, Mairie, ARS) pour la création de logo, rédaction de plaquettes, répertoires, etc.
- Rédaction du bilan annuel du CLSM
- Mise en lien du CLSM et d'autres instances intervenant dans le champ de la santé mentale (CLS, conseils municipaux, autres CLSM, etc.)
 - Éventuelle réponse à des AAP ou recherches de financements.
- **Rassembler sur des sujets communs les services de la ville et les acteurs de soins**
- **Promouvoir l'offre de soins en santé mentale sur la ville de Bordeaux (ex : campagne d'affichage)**

ANNEXE 2 :
ELEMENTS FINANCIERS

Rémunération et financement du poste de Madame Alice LABORDE, coordonnatrice CLSM Bordeaux

La rémunération annuelle brute de Madame Alice LABORDE au 01 janvier 2023 est de 59 000 euros.

Madame Alice Laborde est mise à disposition sur le poste de coordonnatrice CLSM Bordeaux à hauteur de 0.80 ETP rémunéré **47 200 euros**

Le financement de **son poste à 0.80 ETP** au CLSM de Bordeaux est réparti de la façon suivante :

- **25% CH Charles Perrens, soit 11 800 euros**
- **25% CH Cadillac, soit 11 800 euros**
- **50% Mairie de Bordeaux, soit 23 600 euros**

Madame LABORDE voit sa rémunération versée dans son intégralité par le CH Charles Perrens, son employeur.

Ces montants seront adaptés en fonction de l'évolution de la carrière de Mme LABORDE.

Remboursement du CH Cadillac et de la mairie de Bordeaux au CH Charles Perrens

Chaque année, le CH Cadillac et la mairie de Bordeaux s'engagent à rembourser les quotités définies précédemment.

Le RIB du CH Charles Perrens est inscrit ci-après

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

TRESORERIE
BORDEAUX CHU
12 RUE DUBERNAT
33400 TALENCE

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00215 C3310000000 48
IBAN : FR54 3000 1002 15C3 3100 0000 048
BIC : BDFEFRPPCCT

D-2023/61

Recours aux emplois aidés - dispositif CUI (contrat unique d'insertion) - PEC (parcours emplois compétences)

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les emplois aidés ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il s'agit d'un outil d'insertion qui permet ainsi aux bénéficiaires de s'inscrire dans un parcours professionnel et formatif adapté pour préparer une sortie vers un emploi durable.

Ces emplois aidés prennent la forme de contrats uniques d'insertion – parcours emploi compétences (CUI-PEC) ; contrats au titre desquels est attribuée une aide à l'insertion professionnelle.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi sur son territoire (chômeurs de longue durée, seniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires des minimas sociaux, résidents des quartiers politique de la ville), la Ville de Bordeaux souhaite s'impliquer en tant qu'employeur dans cette politique de recrutement visant à prévenir et à lutter contre toutes les formes d'exclusion, à favoriser le lien social et à veiller à l'accès aux droits pour tous.

Dans ce cadre, une collaboration privilégiée sera mise en place avec pôle emploi, la maison de l'emploi et la mission locale.

De plus, conformément aux dispositions prévues pour les CUI-PEC, des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience seront mises en œuvre tout au long des contrats de travail.

Un entretien tripartite entre le prescripteur, le bénéficiaire et l'employeur devra ainsi être réalisé en amont de la signature du contrat permettant la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste devra permettre d'acquérir.

En ce qui concerne les modalités financières, les agents recrutés en CUI-PEC sont rémunérés sur la base du SMIC horaire brut, au prorata du nombre d'heures déterminées sur le contrat (20h hebdomadaires minimum).

Pour chaque contrat, une aide de l'Etat est perçue par l'employeur calculée sur un pourcentage du SMIC fixé par arrêté préfectoral.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de la Ville de Bordeaux,

Vu le code de l'action sociale et de la famille ;

Vu le code du travail, articles L5134-20 et L5134-24 à L5134-29 ;

Vu le code du travail, articles R5134-37 à R5134-39 ;

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi

Considérant qu'il convient d'autoriser la Ville de Bordeaux à recourir aux recrutements de bénéficiaires de contrats aidés selon les modalités sus-visées.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal décide de recourir au dispositif des contrats aidés (CUI-PEC) pour l'année 2023 et les suivantes, et autorise la signature de contrats dans limite de 30 par an.

Article 2 : Monsieur le Maire de Bordeaux est chargé de l'application de la présente délibération, et autorisé à signer tous les documents afférents.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9, rue Tastet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Délibération 61 : Recours aux emplois aidés, aux contrats uniques d'insertion et aux parcours emplois compétences.

M. Le MAIRE

Delphine.

Mme JAMET

Les employés aidés ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes rentrant dans la difficulté sociale et professionnelle d'accès à l'emploi. Il s'agit d'un outil d'insertion qui permet aux bénéficiaires de s'inscrire dans un parcours professionnel et formatif, adapter et préparer une sortie vers un emploi durable. C'est pourquoi nous souhaitons le mettre en place et continuer à le mettre en place d'ailleurs à la Ville de Bordeaux.

M. Le MAIRE

Merci, Delphine. Personne ne souhaite prendre la parole. Oui, Madame ECKERT, vous avez la parole.

Mme ECKERT

Le collectif Bordeaux en Lutttes comprend et encourage la nécessité d'accompagner les gens en grande difficulté vers l'emploi, notamment par le truchement de ces emplois aidés. On a quand même quelques questions avant d'éventuellement voter pour : quels sont les secteurs proposés aux personnes qui sont concernées ? Quelles modalités d'accompagnement et puisqu'enfin la durée d'un CUI est comprise entre 9 mois et un an seulement, y aura-t-il une possibilité de renouveler pour les personnes qui rentreront dans ce processus ? Existe-t-il une possibilité de transformer ces emplois somme toute précaires en postes titulaires à la fin de leur parcours. On a peur un peu que l'accompagnement une fois que les 9 mois soient passés, ils retournent dans la précarité, on voulait savoir comment cela allait se passer pour la sortie du processus.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci. Delphine.

Mme JAMET

Je vous propose de vous faire une réponse écrite avec un élément de bilan de ce qui a déjà été fait. Je pense que cela sera utile à tout le monde d'ailleurs. Donc, je vous propose cela de vous faire comme cela. Très clairement, je pense que c'est aussi un premier pas aussi de pouvoir rentrer dans la Fonction publique quand même. Donc, on a sur 8 mois, 9 mois de formation, on peut dire que c'est une forme de formation, et quand il y a un poste de permanent qui s'ouvre, potentiellement on peut y rentrer. Après, suivant la catégorie, potentiellement être en stagiairisé pour être titularisé. Très clairement, c'est aussi des postes tremplins potentiellement, mais je vous propose de vous faire plutôt une réponse écrite pour qu'elle soit bien exhaustive par rapport à toutes les questions. D'ailleurs, si vous pouvez me les envoyer toutes par écrit, cela serait super, comme cela on pourrait les répondre de façon très précise.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Delphine. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

***DELEGATION DE Madame Harmonie LECERF
MEUNIER***

D-2023/62
Attribution d'aides en faveur des associations. Programme Seniors. Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est résolument engagée dans une politique de transition écologique et démographique afin de bâtir un environnement favorable à l'avancée en âge et au bien vivre ensemble. L'obtention du LABEL OR "AMI DES AINES" ® du RFVAA, certifié par Apave Certification, témoigne ainsi d'une volonté d'accompagner et d'anticiper l'évolution démographique qui verra s'amplifier la proportion des seniors dans la population bordelaise. A Bordeaux, en 2030, un tiers des habitants aura plus de 60 ans.

Afin de soutenir les actions des associations qui œuvrent afin de promouvoir les valeurs d'égalité et d'inclusion inscrites dans les objectifs du schéma d'intervention communale « Bordeaux Terre de Solidarités », il vous est proposé de valider l'octroi d'une enveloppe financière complémentaire d'un montant de 10 000 € à répartir comme suit :

Associations	Montants 2023 (€)
<p>Atelier Graphite</p> <p>Accompagnement social, administratif et juridique en offrant les services d'un écrivain public, informateur social et formateur aux personnes en situation de rupture avec l'écrit et aux professionnels du secteur de l'aide sociale.</p>	7 000
<p>GP Intencité – centre social et culturel du Grand Parc</p> <p>Projet d'activités "Seniors en action" La prévention santé, l'entraide, la veille et l'utilité sociale : Permettre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des seniors en favorisant notamment la rencontre et l'échange par le biais d'actions collectives et en valorisant les ressources et les compétences des personnes âgées du territoire.</p>	3 000
TOTAL	10 000

Pour information, les associations mentionnées ci-dessus, n'ont pas bénéficié d'aides en nature au titre de l'année 2022.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 - Article 65748- Fonction 4238.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Bernard-G BLANC

DELEGATION DE Madame Sylvie SCHMITT

D-2023/63

Redevances dues par les enseignants au titre du chauffage dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1889 modifiées par la loi de finances du 30 avril 1921, la Ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

Le chauffage du logement des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est rattaché au système de chauffage de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture de chauffage.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mis en place une redevance à verser au titre de cette prestation.

Celle-ci est calculée sur la base du coût du chauffage au mètre carré transmis par Bordeaux Métropole et de la surface du logement occupé.

La période de chauffe s'étendant du 1^{er} octobre au 31 mars (6 mois) sur 2 exercices budgétaires, la redevance est recouvrée en six mensualités : Chaque mensualité est calculée sur la base du coût du chauffage de l'année précédente (pour octobre-décembre) et du coût du chauffage de l'année en cours (pour janvier-mars).

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser ladite redevance selon les modalités précitées dans la rubrique 213 compte 70878.

ADOPTE A L'UNANIMITE

LOGEMENTS DE FONCTION ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES
 ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023

Coût au m ² 2022	Coût au m ² 2023
9,02 €	9,67 €

Ecoles	Type de logement	Superficie en m ²
ACHARD Elémentaire 163, rue Achard 33300 BORDEAUX	F5	178
DAVID JOHNSTON Elémentaire 20, rue Matignon 33000 BORDEAUX	F6	203
FRANCIN Elémentaire 64, rue Francin 33800 BORDEAUX	F5	170
RAYMOND POINCARE Elé. 28, Avenue Raymond Poincaré 33200 BORDEAUX	F4	84
PREVERT Elé 14, rue Laboye 33000 BORDEAUX	F5	110

D-2023/64

Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1899 modifiées par la loi des finances du 30 avril 1921, la ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

La consommation d'eau du logement de chacun des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est comptabilisée sur le compteur de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture d'eau.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mis en place un forfait à verser annuellement au titre de ces prestations.

Celui-ci est recouvré en deux mensualités calculées en fonction :

- du nombre de personnes vivant au foyer. Toute modification de la composition du foyer après le 1^{er} septembre de l'année n-1 sera prise en compte dans le calcul du second versement.
- de la consommation moyenne d'eau dans un ménage selon le nombre de personnes, établie lors des études effectuées par le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde),
- du montant du prix du mètre cube d'eau à la date du 1^{er} janvier de l'année en cours, transmis par Bordeaux Métropole.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce forfait selon les modalités précitées dans la rubrique 213 compte 70878.

ADOpte A L'UNANIMITE

Consommation d'eau : janvier à décembre 2023
Logements de fonction occupés par les enseignants

Prix du m ³ d'eau au 1er janvier 2023	Nombre total de personnes vivant au foyer	Consommation moyenne en m ³ /an
3,30 €	1	55
	2	90
	3	120
	4	150
	5	180

Ecoles	Adresses		Nombre total de personnes vivant au foyer au 01/09/2022	Consommation d'eau (en m ³ /an) facturée	
Elé.	RAYMOND POINCARE	28 Av. Raymond Poincaré	33200 Bordeaux	2	90
Mat.	BECHADE	9, rue de Madagascar	33000 Bordeaux	1	55
Elé.	PREVERT	24, rue Laboye	33000 Bordeaux	1	55
Elé.	DAVID JOHNSTON	20, rue Matignon	33000 Bordeaux	3	120
Mat.	F. de PRESSENSE	8 place F. Pressensé	33000 Bordeaux	4	150
Elé.	MENUTS/G. PHILIPPE	11, rue G. Philippe	33000 Bordeaux	2	90
Elé.	PREVERT	14, rue Laboye	33000 Bordeaux	2	90
Elé.	ACHARD	163, rue Achard	33300 Bordeaux	2	90
Elé.	FRANCIN	64, rue Francin	33800 Bordeaux	5	180

DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX

D-2023/65

Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement intérieur en vigueur à la Bibliothèque municipale, approuvé par délibérations en date du 7 octobre 2019 et du 4 octobre 2022, a fait évoluer la procédure à l'encontre des usagers indécents ne restituant pas les documents empruntés à la bibliothèque. Il est désormais prévu :

- une lettre (ou courriel) de rappel envoyé à l'utilisateur à compter du 14^{ème} jour de retard ;
- une relance téléphonique effectuée à compter du 28^{ème} jour de retard ;
- un titre de recettes, d'un montant forfaitaire, calculé en fonction du nombre de documents non restitués, émis à compter du 42^{ème} jour de retard.
- un tarif forfaitaire de 10 euros par document non restitué, avec un forfait minimum de 30 euros.

Dans ce cadre, 13 usagers ont pris contact avec la bibliothèque pour signaler la restitution des documents concernés, et sollicitent, de ce fait, une remise gracieuse des sommes dues, dont le montant total s'élève à 640,00 euros. La liste des demandeurs est jointe à la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accorder une remise gracieuse totale aux 13 usagers ayant restitué les documents empruntés.
- Solder les titres de recettes correspondants par l'établissement d'un mandat de remise gracieuse sur le compte 6577.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Nadia SAADI

D-2023/66
Convention annuelle 2023 entre la Ville de Bordeaux et l'association INVEST IN Bordeaux.
Autorisation. Signature

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir sur le territoire de la métropole bordelaise et plus globalement en Gironde les projets d'investissement créateurs d'emplois, de faciliter et d'accompagner l'implantation de ces entreprises exogènes en proposant une offre de services compétitive et adaptée aux besoins des entreprises et des salariés. Cette agence développe également une offre d'accompagnement en ingénierie du développement économique aux territoires hors métropole bordelaise, afin de les aider à attirer davantage de projets, dans une logique de partenariat voulue par les financeurs d'Invest in Bordeaux.

Bilan du programme d'action 2022

Dans le cadre de la nouvelle feuille de route de l'agence, approuvée par son conseil d'administration en juin 2021, Invest in Bordeaux a poursuivi ses actions en faveur de l'implantation de projets d'entreprises créateurs d'emplois, non seulement sur le territoire métropolitain, mais également sur l'ensemble de la Gironde.

A fin décembre 2022, les résultats sont les suivants :

- 75 décisions d'investissement annoncées, dont 16 hors métropole, soit 21,33% ;
- 2 531 emplois programmés correspondant à ces projets, dont 862 hors métropole (34%)

Par comparaison avec 2021, on peut noter :

- Un nombre de décisions comparable (78 décisions pour 2021, avec 2 287 emplois programmés).
- Un nombre de projets qui s'implantent hors métropole un peu en retrait par rapport à 2021 (21 projets), mais qui représentent un potentiel d'emplois beaucoup plus important (862 contre 474). Soit une moyenne de 54 emplois programmés par projet, contre 29 pour les projets qui s'implantent sur le territoire métropolitain.

37 projets, soit la moitié du total, ont choisi la Ville de Bordeaux (691 emplois programmés).

Les 4 secteurs qui ont le plus contribué en termes d'emplois programmés sont :

- le numérique et les télécommunications (34%),
- la santé et les biotechnologies (26%)
- le secteur textile et maroquinerie (11%)
- le BTP et les métaux de construction (5%)

Programme d'action 2023

Comme prévu, une convention triennale d'objectifs a été conclue entre Invest in Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la période 2023-2025. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions qu'Invest in Bordeaux mettra en œuvre en 2023, et qui porteront essentiellement sur :

L'aide à l'implantation de projets exogènes :

Invest in Bordeaux a acquis une expérience et une compétence uniques sur le territoire de Bordeaux Métropole, et en Gironde, pour tout ce qui concerne l'aide à la décision, l'accompagnement et le suivi des implantations de projets exogènes. Il est donc de l'intérêt de la Ville de Bordeaux comme d'Invest in Bordeaux, et de l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'emploi du territoire, qu'Invest in Bordeaux se focalise en priorité sur ces thématiques. La priorité sera donnée aux projets en phase avec les transitions :

- Desserrement territorial,
- RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et évaluation de l'impact des projets.

Dans ce cadre, une liste des secteurs ou thématiques prioritaires sera proposée par Invest in Bordeaux, qui tiendra compte des absences ou manques identifiés par Invest in Bordeaux dans les chaînes de valeur sur le territoire métropolitain et Girondin, en priorisant les projets à impact positif par rapport aux transitions.

Invest in Bordeaux poursuivra, autour de ce cœur de métier, la déclinaison de programmes complémentaires qui enrichissent l'offre d'accueil du territoire, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des conjoints de personnes mutées à Bordeaux dans leur recherche d'emploi.

L'appui au développement économique des territoires voisins :

En complément de ces actions, Invest in Bordeaux poursuivra le développement de ses actions correspondant aux besoins identifiés auprès des territoires voisins du territoire métropolitain, prioritairement sur ceux ayant signé une convention de coopération avec Bordeaux Métropole, et qui sont adhérents à Invest in Bordeaux.

De plus, Invest in Bordeaux contribuera au recensement des terrains et opportunités immobilières à vocation économique disponibles sur ces territoires, et particulièrement ceux correspondant à des friches (industrielles, logistiques ou tertiaires). Ceci permettra d'alimenter la connaissance des disponibilités foncières sur l'ensemble du territoire, dans la perspective d'une moindre consommation de foncier (« zéro artificialisation nette »), contribuant ainsi aux actions en faveur des transitions.

Soutien de la Ville de Bordeaux

Le budget prévisionnel pour 2023, qui a été avalisé par le Conseil d'Administration du 9 décembre 2022, se monte à 1 516 225€, en diminution de 34 000€ (-2,2%) par rapport à 2022, avec un objectif de cotisations d'entreprises adhérentes plus adapté à la conjoncture actuelle (90 000€ contre 150 000€ en 2022), et tenant compte de la réduction prévue de 5% de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine, après une diminution de 3% en 2022 (soit 14 000€ de diminution cumulée pour 2022 et 2023), les contributions du FEDER (Fonds européen de développement régional) et de la Ville de Bordeaux restant constantes.

Il intègre par ailleurs le montant de financements complémentaires (40 000€ apportés par Bordeaux Métropole dans le cadre du déploiement d'actions spécifiques au bénéfice des territoires voisins.

Pour la Ville de Bordeaux, la contribution demandée, identique à 2022, est donc de 131 000€ (8,6% du budget global de l'association), qui se décomposent entre une subvention de fonctionnement de 54 775€ (3,6% du budget global) et une cotisation de 76 225€.

Le budget prévisionnel détaillé d'Invest In Bordeaux pour 2023 est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	Dont cotisations
Travaux, fournitures et services extérieurs	73 140 €	Subventions (cotisations incluses)	1 426 225 €	304 900 €

		<i>FEDER</i>	374 000 €	0€
		<i>BORDEAUX METROPOLE</i>	604 000 € (dont 40 000€ dédiés aux actions spécifiques 2023)	76 225 €
		<i>VILLE DE BORDEAUX</i>	131 000 €	76 225 €
		<i>CCIBG</i>	76 225 €	76 225 €
Frais généraux de fonctionnement	113 000 €	<i>REGION NOUVELLE-AQUITAINE</i>	241 000 €	76 225 €
Salaires et charges (*)	1 191 585 €	Cotisations des adhérents	90 000 €	90 000 €
Frais de mission et de réception (*)	73 000 €			
Téléphone et télécommunications	10 500 €			
Documentation et traduction	25 000 €			
Achat de petit matériels et logiciels, petits travaux	30 000 €			
TOTAL	1 516 225 €	TOTAL	1 516 225 €	394 900 €

Vous trouverez en annexe un projet de convention annuelle 2023 qui a pour objet de préciser les obligations de chaque partie et plus particulièrement les modalités de participation de la ville de Bordeaux au financement du budget 2023 de l'association Invest In Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Bordeaux,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande formulée par l'organisme en date du 8 juillet 2022.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association Invest in Bordeaux joue un rôle pivot dans l'accompagnement et l'aide à l'implantation de projets exogènes d'investissement à impact positif sur la ville de Bordeaux, sur l'agglomération bordelaise et sur l'ensemble du département de la Gironde, et qu'elle participe à ce titre à la dynamique de mise en œuvre des stratégies de transition impulsées par la ville de Bordeaux.

Autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention annuelle conclue pour 2023 avec l'association Invest In Bordeaux,
- verser la participation sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif 2023, soit 131 000 € à l'association Invest In Bordeaux, répartie comme suit :
 - une cotisation de 76 225 €, par imputation sur le Chapitre 011, Article 6281, fonction 61
 - une subvention de 54 775 € pour le plan d'actions 2023 : Chapitre 65, article 65748, fonction 61

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT



**CONVENTION 2023 – Subvention de fonctionnement
entre Invest in Bordeaux et la Ville de Bordeaux**

Entre les soussignés

Invest in Bordeaux, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Bordeaux, 32 allées d'Orléans, représenté(e) par son Président, Monsieur Gérard FRUT
ci-après désigné « Invest in Bordeaux »

Et

La Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland, 33000 Bordeaux, représentée par Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil municipal du
ci-après désigné « la Ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux, a retenu dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2023.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 54 775 €, équivalent à 3.6 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 1 516 225 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70% du montant de la subvention, soit la somme de 38 343 €, après signature de la présente convention ;
- le solde de 30%, soit la somme de 16 432 € après les vérifications réalisées par la Ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août 2024, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la Ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la Ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :

Madame Nadia SAADI
Place Pey Berland
33076 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur Gérard FRUT
32 allées d'Orléans
33000 Bordeaux

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action ou Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

La Ville de Bordeaux
Nadia SAADI
Adjointe au Maire

Invest in Bordeaux
Gérard FRUT
Président

Annexe 1 Programme d'actions

Le programme d'action suivant sera déployé par Invest in Bordeaux, programme qui s'inscrit dans le cadre de la convention triennale d'objectifs conclue entre Bordeaux Métropole et Invest in Bordeaux :

Invest in Bordeaux a acquis une expérience et une compétence uniques sur le territoire de Bordeaux Métropole, et en Gironde, pour tout ce qui concerne l'aide à la décision, l'accompagnement et le suivi des implantations de projets exogènes. Il est donc de l'intérêt de la Ville de Bordeaux comme d'Invest in Bordeaux, et de l'ensemble des acteurs du développement économique et de l'emploi du territoire, qu'Invest in Bordeaux se focalise en priorité sur ces thématiques. La priorité sera donnée aux projets en phase avec les transitions :

- Desserrement territorial,
- RSE et évaluation de l'impact des projets.

Dans ce cadre, une liste des secteurs ou thématiques prioritaires sera proposée par Invest in Bordeaux, qui tiendra compte des absences ou manques identifiés par Invest in Bordeaux dans les chaînes de valeur sur le territoire métropolitain et Girondin.

Invest in Bordeaux poursuivra, autour de ce cœur de métier, la déclinaison de programmes complémentaires qui enrichissent l'offre d'accueil du territoire, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des conjoints de personnes mutées à Bordeaux dans leur recherche d'emploi.

En complément de ces actions, Invest in Bordeaux poursuivra le développement de ses actions correspondant aux besoins identifiés auprès des territoires voisins du territoire métropolitain, prioritairement sur ceux ayant signé une convention de coopération avec Bordeaux Métropole, et qui sont adhérents à Invest in Bordeaux.

De plus, Invest in Bordeaux contribuera au recensement des terrains et opportunités immobilières à vocation économique disponibles sur ces territoires, et particulièrement ceux correspondant à des friches (industrielles, logistiques ou tertiaires). Ceci permettra d'alimenter la connaissance des disponibilités foncières sur l'ensemble du territoire, dans la perspective d'une moindre consommation de foncier (« zéro artificialisation nette »).

Annexe 2
BUDGET PREVISIONNEL 2023 D'INVEST IN BORDEAUX

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	Dont cotisations
Travaux, fournitures et services extérieurs	73 140 €	Subventions (cotisations incluses)	1 426 225 €	304 900 €
		<i>FEDER</i>	374 000 €	0€
		BORDEAUX METROPOLE	604 000 € (dont 40 000€ dédiés aux actions spécifiques 2023)	76 225 €
		<i>VILLE DE BORDEAUX</i>	131 000 €	76 225 €
		<i>CCIBG</i>	76 225 €	76 225 €
Frais généraux de fonctionnement	113 000 €	REGION NOUVELLE-AQUITAINE	241 000 €	76 225 €
Salaires et charges (*)	1 191 585 €	Cotisations des adhérents	90 000 €	90 000 €
Frais de mission et de réception (*)	73 000 €			
Téléphone et télécommunications	10 500 €			
Documentation et traduction	25 000 €			
Achat de petit matériels et logiciels, petits travaux	30 000 €			
TOTAL	1 516 225 €	TOTAL	1 516 225 €	394 900 €

Montant de la subvention : 54 775 €, auxquels il faut rajouter 76 225€ de cotisation, soit une contribution totale de 131 000€.

Soit une stabilité par rapport au montant de la subvention accordé pour les années N-1 et N-2.

Annexe 3
Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la Ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

Intitulé de l'action :

1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation gratuite payante

Vente de produits et/ou services : oui non

Visiteurs, participants :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la Ville de Bordeaux :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...) :

2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.4. Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :

DELEGATION DE Monsieur Bernard G BLANC

D-2023/67

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS.

Programme de 47 logements et programme complémentaire de 2 logements en PLUS/PLAI. 2ème tranche. 76 rue Raymond Lavigne à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 49 logements locatifs sociaux neufs, pour la 2ème tranche situés 76 rue Raymond Lavigne à Bordeaux.

- Programme de 47 logements, comprenant 31 PLUS (Prêt locatif à usage social) dont 30 logements collectif et un logement individuel et 16 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), et répartis en 2 T1, 12 T2, 19 T3, 9 T4 et 5 T5. Ce programme comptera 47 places de stationnement pour automobile.
- Programme complémentaire de 2 logements, comprenant 1 PLUS (Prêt locatif à usage social) et 1 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), et répartis en 1 T3 et 1 T4.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de la première opération par décision du 28 octobre 2021 et de l'opération complémentaire par décision du 14 décembre 2022.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve hors ZAC, le montant de la subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville :
47 logements x 5 000 euros = 235 000 euros

Montant de la subvention de la Ville :
2 logements X 5 000 euros = 10 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 235 000 euros maximum pour le programme de 47 logements et de 10 000 euros maximum pour le programme de 2 logements ;
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 2041582), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

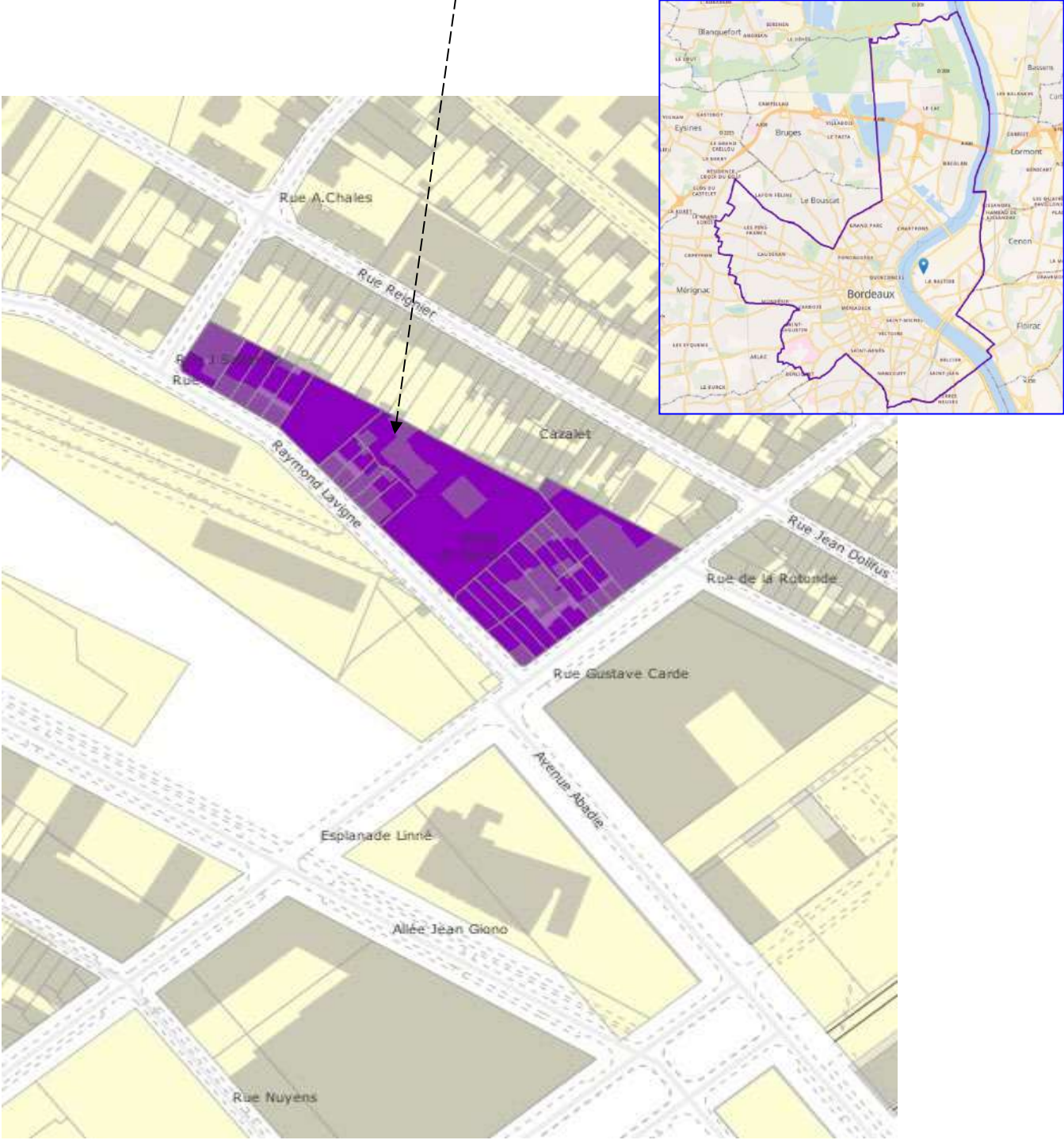
ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Messieurs Pierre HURMIC et Stéphane PFEIFFER

Plan de situation

Programme :
49 logements (neuf)
76 rue Raymond Lavigne

Opérateur : OPH Aquitanis
Quartier : Bastide



D-2023/68

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS. Programme de 36 logements dans la ZAC Bastide Niel, îlot B031, allée Cavalière à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales pour lequel la ville a un important retard.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 36 logements locatifs sociaux, dont 24 financés en PLUS et 12 en PLAI, situés la ZAC Bastide Niel, îlot B031, allée Cavalière à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 2 T1, 8 T2, 15 T3, 8 T4 et 3 T5 et le programme comptera 20 places de stationnement pour automobiles situés dans le parking silo, îlot B008.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2019.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville :

- 36 logements x 1 500 euros = 54 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,

- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 54 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 2041582), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

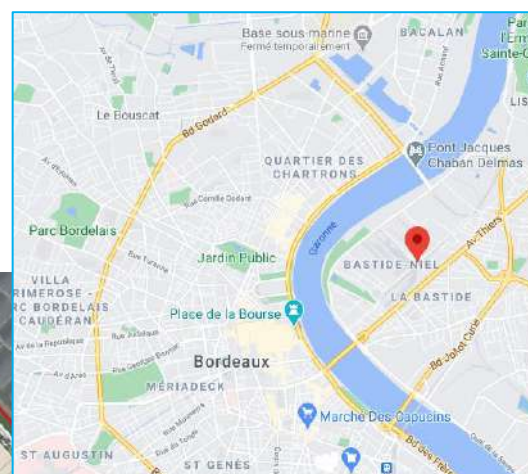
ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Messieurs Pierre HURMIC et Stéphane PFEIFFER

Plan de situation

Programme : 36 logements
ZAC Bastide Niel – îlot B031
Allée Cavalière

Opérateur : Aquitanis
Quartier : Rive droite



DELEGATION DE Madame Céline PAPIN

D-2023/69

Action de Solidarité avec la Turquie et la Syrie - Aide exceptionnelle à la Fondation de France - Autorisation-Décision

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 6 février dernier, deux terribles séismes ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant plus de 30 000 morts et des milliers de blessés. Ces séismes sont d'une ampleur inédite. Le premier, le 6 février à l'aube, a eu une magnitude de 7,8, détruisant des milliers d'immeubles. Quelques heures plus tard en fin de matinée, un nouveau séisme de 7,5 est survenu.

Cette catastrophe a suscité une grande émotion et un élan de solidarité à Bordeaux comme dans tant d'autres territoires. Dès l'annonce des séismes, la Fondation de France, impliquée depuis plusieurs années dans ces régions, a lancé un appel à dons pour renforcer son action et apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées, tout en anticipant les risques à venir.

En s'appuyant sur ses partenaires associatifs locaux et son expérience dans la région, la Fondation de France a, dans un premier temps, déployé des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes, avec trois priorités d'action : aide alimentaire, soins primaires et abris, **soins médicaux d'urgence**.

Elle mènera, dans un second temps, des actions de reconstruction durable pour soutenir les associations locales turques et syriennes impliquées auprès des populations affectées par les séismes, en particulier auprès des familles et des enfants. Un travail d'identification des besoins et de projets spécifiques est en cours.

Je vous propose - pour exprimer notre solidarité avec les populations touchées par ces tremblements de terre - de participer à cet effort de solidarité par une contribution exceptionnelle à hauteur de 10 000 € à la Fondation de France.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget principal 2023, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif, le versement à l'association Fondation de France, d'une subvention de dix mille euros (10 000 €) pour l'année 2023, en un seul versement,
- Autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches à cet effet et notamment à signer tout acte afférent à la subvention accordée,
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget 2023 - chapitre 65- Article 65748 - fonction 048.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GARCIA

Merci. Nous passons à la délégation de Madame Céline PAPIN, délibération 69 : Action de solidarité avec la Turquie et la Syrie – Aide exceptionnelle à la fondation de France.

M. Le MAIRE

Céline, tu as la parole.

Mme PAPIN

Je vais être assez concise même si bien évidemment cette délibération fait écho à une catastrophe humanitaire qui a eu lieu il y a quelques semaines maintenant, la catastrophe en Turquie et en Syrie qui a fait plus de 30 000 morts et pour laquelle nous vous proposons un soutien de la Ville de Bordeaux à travers une contribution exceptionnelle à hauteur de 10 000 euros à la Fondation de France.

M. Le MAIRE

Merci Céline. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

DELEGATION DE Madame Fannie LE BOULANGER

D-2023/70

Signature de la convention fixant les modalités de versement de la subvention d'investissement accordée à l'association Crescendo

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association Crescendo gère actuellement 3 établissements sur la commune bordelaise pour un total de 48 places d'accueil.

La crèche A Petits Pas d'une capacité de 27 places, fait l'objet de travaux extérieurs afin d'aménager et d'installer une pergola en bois et un sol souple adapté aux jeunes enfants. Des jardinières à hauteur d'enfants sont également installées. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche projet autour d'un accès à la nature. En effet, les bénéfices des sorties à l'extérieur sont nécessaires au bon fonctionnement de l'enfant et la nature donne l'occasion à l'enfant d'ouvrir son esprit à l'environnement, mais également de stimuler ses sens.

Le montant de l'opération s'élève à 17 160 €. Aussi, l'Association Crescendo s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 13 000 € pour financer ce projet. La Caisse d'Allocations Familiales apporte également son soutien à hauteur de 4 160 €.

Compte-tenu de l'impact sur la qualité d'accueil des enfants bordelais accueillis au sein de cet établissement en lien avec les axes soutenus par la municipalité, la Ville souhaite apporter son soutien à travers une subvention d'investissement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Consentir une subvention d'investissement à l'association Crescendo d'un montant de 13 000€
- Signer la convention avec l'association Crescendo fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION APIMI FIXANT LES
MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT OCTROYEE
PAR LA VILLE**

LES SOUSSIGNES

La **Ville de Bordeaux**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC,

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part,

Et

L'association Crescendo, dont le siège social se situe 102C rue Amelot 75011 Paris, représentée par sa présidente, Madame Céline Legrain dûment mandatée sur décision du conseil d'administration en date du 18/01/2018

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Que l'Association CRESCENDO domiciliée dont les statuts ont été approuvés le 18/01/2018 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de Gironde le 16/11/1967, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre

Il a été convenu –

La crèche A Petits Pas d'une capacité de 27 places, fait l'objet de travaux extérieurs afin d'aménager et d'installer une pergola en bois et un sol souple adapté aux jeunes enfants. Des jardinières à hauteur d'enfants seront également installées. Ces travaux s'inscrivant dans une démarche projet autour d'un accès à la nature. En effet, les bénéfices des sorties à l'extérieur sont nécessaires au bon fonctionnement de l'enfant et la nature donne l'occasion à l'enfant d'ouvrir son esprit à l'environnement, mais également de stimuler ses sens

Le montant de l'opération s'élève à 17 160 €. Aussi, l'Association Crescendo s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 13 000 € pour financer ce projet. La Caisse d'Allocations Familiales apporte également son soutien à hauteur de 4 160 €.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de versement de la subvention de la Ville d'un montant de 13 000 €.

Article 2 - Mise à disposition des moyens

La subvention sera versée à l'association en une fois après réalisation sur présentation des factures

Article 3 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux

Pour L'association Crescendo, 102C rue Amelot, 75011 Paris

Fait à Bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux Le Maire	Pour l'Association La présidente
P/O Fannie Le Boulanger Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de la Parentalité et de la politique de la Ville	Céline Legrain

D-2023/71

Crèches. Avenants aux contrats de concession portant DSP relatifs à la gestion et l'exploitation d'établissements multi-accueil de la petite enfance pour intégrer une clause sur l'interdiction de recourir à des professionnels non diplômés chargés de l'encadrement des enfants. Décision. Autorisation.

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe dans son article premier la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants pouvant être comptabilisés dans le personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels au sein des établissements d'accueil du Jeune enfant, ledit arrêté prévoit également dans son second article des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience fixées dans son article premier.

Ainsi, peuvent désormais également être comptabilisées au sein du personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants, des personnes en prenant en considération leur formation, leurs expériences professionnelles passées, notamment auprès d'enfants, leur motivation à participer au développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel.

Or, la Ville de Bordeaux ne souhaite pas recourir et que soit recouru au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté.

Dès lors, une clause doit être insérée, par le biais d'un avenant, dans tous les contrats de concession en cours afin que ne soit pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Ainsi, un avenant n°4 au contrat de concession portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche Berge du Lac, qui a été attribué à la société People & Baby
er

par délibération n° 2017/224 du 12 juin 2017 avec prise d'effet au 1^{er} août 2017 pour une durée de six ans, doit être adopté.

Un avenant n°3 au contrat de concession portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche Détrois, qui a été attribué à la société Les Petits Chaperons Rouges
er

par délibération n° 2019/125 du 29 avril 2019 pour une durée allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2024, doit être adopté.

Un avenant n°3 au contrat de concession portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche Christiane Larralde, qui a été attribué à la société Les Petits
er

Chaperons Rouges par délibération n° 2019/126 du 29 avril 2019 pour une durée allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2024, doit être adopté.

Un avenant n°3 au contrat de concession portant délégation de service public pour la réalisation, l'exploitation et la gestion de la crèche Odette Pilpoul, qui a été attribué à la société La Maison Bleue par délibération n° 2019/573 du 18 décembre 2019, avec une entrée en vigueur au 27 décembre 2019 pour une durée de 15 ans, doit être adopté.

Les différents avenants sont annexés à la présente délibération.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver les avenants aux différents contrats de concession portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des établissements multi-accueil de la petite enfance, annexés à la présente délibération, pour interdire le recours aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer les avenants ci-annexés et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Mme GARCIA

Délibération 71 : Crèches – Avenants aux contrats de concession portant DSP (Délégation de service public) relatifs à la gestion et l'exploitation d'établissements multi-accueil de la Petite Enfance pour intégrer une clause sur l'interdiction de recourir à des professionnels non diplômés chargés de l'encadrement des enfants.

M. Le MAIRE

Fannie LE BOULANGER a la parole.

Mme LE BOULANGER

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une décision forte pour garantir la qualité de service public rendu dans nos cinq crèches municipales en gestion déléguée. La pénurie est réelle. Elle n'est pas non plus nouvelle. 10 000 professionnels manquant selon la dernière étude de la Caisse nationale d'allocation familiale de juillet 2022. Pour autant, il ne suffit pas d'avoir deux bras et deux jambes pour accueillir un ou une jeune enfant, et aujourd'hui je rappelle qu'il ne suffit pas d'être femme pour accueillir un bébé. Malgré la campagne gouvernementale des 1000 premiers jours, nous constatons un contexte national d'affaiblissement de la qualité du service public. Après la réforme des modes d'accueil qui a récemment globalisé et dégradé les taux d'encadrement, le Gouvernement permet avec le décret du 29 juillet 2022 le recrutement de personnel non qualifié dans les crèches. Nous refusons cette réponse purement quantitative à la pénurie, ce nivellement par le bas au détriment des enfants, au détriment des professionnels. D'abord, parce que face aux logiques de rentabilité, nous devons sans cesse rappeler l'intérêt supérieur de l'enfant et nous battre pour la qualité d'accueil, et ensuite, parce que le message envoyé par ce décret aux professionnels qui s'investissent tant au quotidien est que leur qualification, leurs diplômes ne sont pas indispensables. Ce message nie profondément à la reconnaissance tant attendue de ces métiers et ne peut qu'aggraver des problèmes de recrutement. Enfin, parce qu'en faisant reposer un parcours d'intégration de 120 heures sur les professionnels déjà en poste, le décret alourdirait le quotidien de personnel déjà sur-mobilisé. C'est pourquoi nous refusons dans toutes nos crèches municipales en gestion directe comme en gestion déléguée l'entrée de personnel non qualifié auprès des petites bordelaises et des petits bordelais.

Au niveau national, nous luttons pour la revalorisation des métiers de la Petite Enfance grâce à notre travail avec l'association des maires de France et France urbaine qui nous représentent au sein du comité de filière Petite Enfance.

M. Le MAIRE

Merci Fannie. Je ne vois pas de demande d'intervention. Donc, je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée.

Madame la secrétaire de séance.



**CONTRAT DE CONCESSION PORTANT DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

**AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT
MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
BERGE DU LAC A BORDEAUX**

Contrat de concession n°2016DSP01B

AVENANT N°4

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2023/ du Conseil Municipal du 7 mars 2023,

ci-après dénommée « le Délégrant » ou la Ville de Bordeaux,

d'une part ;

ET

People & Baby, dont le siège est situé 9 avenue Hoche – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 479 182 750 et représentée par son Président, Christophe Durieux,

ci-après dénommé « le Délégataire »,

d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération n°D-2017/224 du 12 juin 2017, la Ville de Bordeaux a confié à la société People & Baby l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé dans la ZAC de la Berge du Lac à BORDEAUX (33300), pour une durée de 6 ans.

L'Avenant n°1 au présent Contrat de concession portant délégation de service public, approuvé par la délibération n°D-2020/80 du 2 mars 2020 et notifié le 19 avril 2020 au Délégué, porte sur :

- la modification du contenu des missions confiées au délégataire entraînant une moins-value annuelle de la partie M1,
- l'ajout dans le contrat de stipulations relatives à la protection de données à caractère personnel et à l'Open Data.

L'Avenant n°2 au présent Contrat, approuvé par délibération n°D-2021/473 du 14 décembre 2021 et notifié le 7 février 2022 au délégataire, porte-lui sur l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du contrat et en particulier s'agissant du montant de la participation financière versée par la Ville au délégataire et au montant de la redevance d'occupation du domaine public par le délégataire.

L'Avenant n°3 au présent Contrat, approuvé par délibération n°D-2022/262 du 12 juillet 2022 et notifié le 3 octobre 2022 au Délégué, porte sur la mise en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Vu l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 3135-1 et l'article R. 3135-8 du Code de la commande publique ;

Vu l'article R. 2324-42 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Considérant que l'article 9 « Gestion du personnel » du Contrat de concession de service public visé précise que : « Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Considérant que l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants conformément à l'article R. 2324-42 du code de la santé publique et prévoit des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience

Considérant que la Ville souhaite toutefois interdire de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

Considérant, dès lors, la nécessité de préciser l'article 9 susmentionné du Contrat et d'acter ladite modification ainsi que les engagements des Parties, aux fins de garantir la régularité du présent avenant (ci-après l'« Avenant n°4 »).

Ainsi,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet de l'Avenant n°4

L'Avenant n°4 a pour objet d'acter l'interdiction de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

La présente modification est sans incidence financière sur la valeur du Contrat et a fortiori de faible montant conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 6° et R. 3135-8 du code de la commande publique.

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe dans son article premier la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants pouvant être comptabilisés dans le personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels au sein des établissements d'accueil du Jeune enfant, ledit arrêté prévoit également dans son second article des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience fixées dans son article premier. Ainsi, peuvent désormais également être comptabilisées, au sein du personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants, des personnes en prenant en considération leur formation, leurs expériences professionnelles passées, notamment auprès d'enfants, leur motivation à participer au développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel.

Or, la Ville de Bordeaux ne souhaite pas recourir et que soit recouru au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance à du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté.

Aussi, dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Délégitaire et la Ville de Bordeaux conviennent par l'Avenant n°4 que ne soit pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Article 2 : Modification de l'article 9 « Gestion du personnel » du Contrat

Le paragraphe suivant :

« Les professionnels chargés de l'encadrement des enfants devront obligatoirement être titulaires de diplôme ou d'expériences tels que mentionnés dans l'article 1 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Le Délégué ne pourra pas avoir recours aux dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience prévues par l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022. »

Est inséré à l'article 9 du Contrat à la suite du paragraphe suivant :

« Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Article 3 : Incidence financière

L'Avenant n°4 est dépourvu d'incidence financière sur le Contrat. Au surplus, les Parties renoncent à présenter toute demande de rémunération complémentaire au titre de l'exécution des présentes stipulations.

Article 4 : Maintien des autres dispositions du Contrat

Les autres stipulations du Contrat demeurent applicables tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les Avenants n°1, 2, 3 et 4.

Article 5 : Entrée en vigueur des dispositions de l'Avenant n°4

Les présentes dispositions entrent en vigueur à la date de réception de leur notification aux Parties.

Article 6 : Recours

Le Délégué renonce à toute demande d'indemnisation auprès du Délégué et à tout recours ultérieur pour les faits antérieurs à la signature du présent avenant, d'une part, et pour toute sujétion née de l'exécution du présent avenant, d'autre part.

Fait en deux exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Société People & Baby
(Signature et cachet)

Monsieur Christophe Durieux,
Président



**CONTRAT DE CONCESSION PORTANT DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

**EXPLOITATION, GESTION ET ENTRETIEN D'UN ETABLISSEMENT
MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
CRECHE DETROIS**

Contrat de concession n°17DSP003VDB

AVENANT N°3

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2023/ du Conseil Municipal du 7 mars 2023,

ci-après dénommée « le Délégrant » ou la Ville de Bordeaux,

d'une part ;

ET

La société LPCR DSP Bordeaux DETROIS, au capital de 7 500 euros, Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le numéro 852 094 747 dont le siège est situé au 33 rue Détrois à Bordeaux (33200), représentée par son gérant, Jean-Emmanuel RODOCANACHI dûment habilité,

ci-après dénommée « le Délégataire »,

d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°D-2019/125 du 29 avril 2019, la Ville de Bordeaux a confié à la société LPCR Collectivités Publiques, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Détrois situé 33 rue Détrois à BORDEAUX (33200), pour une durée de 4 ans et 11 mois.

L'Avenant n°1 au présent Contrat, approuvé par délibération n°D-2021/474 du 14 décembre 2021 et notifié le 14 février 2022 au Délégué, porte sur l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du contrat et en particulier s'agissant du montant de la participation financière versée par la Ville au Délégué et au montant de la redevance d'occupation du domaine public par le Délégué.

L'Avenant n°2 au présent contrat, approuvé par délibération n°D-2022/262 du 12 juillet 2022 et notifié le 28 juillet 2022 au Délégué, porte sur la mise en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Vu l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 3135-1 et l'article R. 3135-8 du Code de la commande publique ;

Vu l'article R. 2324-42 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Considérant que l'article 14 « Gestion du personnel » du contrat de concession de service public visé précise que : « Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Considérant que l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants conformément à l'article R. 2324-42 du code de la santé publique et prévoit des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience.

Considérant que la Ville souhaite toutefois interdire de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

Considérant, dès lors, la nécessité de préciser l'article 14 susmentionné du Contrat et d'acter ladite modification ainsi que les engagements des Parties, aux fins de garantir la régularité du présent avenant (ci-après l'« Avenant 3 »).

Ainsi,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'Avenant n°3

L'Avenant n°3 a pour objet d'acter l'interdiction de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

La présente modification est sans incidence financière sur la valeur du Contrat et a fortiori de faible montant conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 6° et R. 3135-8 du code de la commande publique.

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe dans son article premier la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants pouvant être comptabilisés dans le personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels au sein des établissements d'accueil du Jeune enfant, ledit arrêté prévoit également dans son second article des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience fixées dans son article premier. Ainsi, peuvent désormais également être comptabilisées, au sein du personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants, des personnes en prenant en considération leur formation, leurs expériences professionnelles passées, notamment auprès d'enfants, leur motivation à participer au développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel.

Or, la Ville de Bordeaux ne souhaite pas recourir et que soit recouru au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance à du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté.

Aussi, dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Déléataire et la Ville de Bordeaux conviennent par l'Avenant n°3 que ne soit pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Article 2 : Modification de l'article 14 « Gestion du personnel » du Contrat

Le paragraphe suivant :

« Les professionnels chargés de l'encadrement des enfants devront obligatoirement être titulaires de diplôme ou d'expériences tels que mentionnés dans l'article 1 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Le Déléataire ne pourra pas avoir recours aux dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience prévues par l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022. »

Est inséré à l'article 14 du Contrat à la suite du paragraphe suivant :

« Le Délégataire respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégataire veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Article 3 : Incidence financière

L'Avenant n°3 est dépourvu d'incidence financière sur le Contrat. Au surplus, les Parties renoncent à présenter toute demande de rémunération complémentaire au titre de l'exécution des présentes stipulations.

Article 4 : Maintien des autres dispositions du Contrat

Les autres stipulations du Contrat demeurent applicables tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les Avenants n°1, 2 et 3.

Article 5 : Entrée en vigueur des dispositions de l'Avenant n°3

Les présentes dispositions entrent en vigueur à la date de réception de leur notification aux Parties.

Article 6 : Recours

Le Délégataire renonce à toute demande d'indemnisation auprès du Délégant s'agissant de l'objet de l'Avenant n°3 et à tout recours ultérieur pour toute sujétion née de l'exécution dudit avenant.

Fait en deux exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Société LPCR DSP Bordeaux
DETROIS
(Signature et cachet)

Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI,
Gérant



**CONTRAT DE CONCESSION PORTANT DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

**EXPLOITATION, GESTION ET ENTRETIEN D'UN ETABLISSEMENT
MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
CRECHE LARRALDE**

Contrat de concession n°17DSP004VDB

AVENANT N°3

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2023/ du Conseil Municipal du 7 mars 2023,

ci-après dénommée « le Délégrant » ou la Ville de Bordeaux,

d'une part ;

ET

La société LPCR DSP Bordeaux Christiane LARRALDE, au capital de 7 500 euros, Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le numéro 852 094 705 dont le siège est situé au 20 rue Albert Thomas à Bordeaux (33000), représentée par son gérant, Jean-Emmanuel RODOCANACHI dûment habilité,

ci-après dénommée « le Délégataire »,

d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°D-2019/126 du 29 avril 2019, la Ville de Bordeaux a confié à la société LPCR Collectivités Publiques, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Christiane LARRALDE situé 20 rue Albert Thomas à BORDEAUX (33000), pour une durée de 4 ans et 11 mois.

L'Avenant n°1 au présent Contrat, approuvé par délibération n°D-2021/475 du 14 décembre 2021 et notifié le 10 février 2022 au Délégué, porte sur l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du contrat et en particulier s'agissant du montant de la participation financière versée par la Ville au délégataire et au montant de la redevance d'occupation du domaine public par le Délégué.

L'Avenant n°2 au présent Contrat, approuvé par délibération n°D-2022/262 du 12 juillet 2022 et notifié le 28 juillet 2022 au Délégué, porte sur la mise en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Vu l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 3135-1 et l'article R. 3135-8 du Code de la commande publique ;

Vu l'article R. 2324-42 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Considérant que l'article 14 « Gestion du personnel » du Contrat de concession de service public visé précise que : « Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Considérant que l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants conformément à l'article R. 2324-42 du code de la santé publique et prévoit des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience.

Considérant que la Ville souhaite toutefois interdire de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

Considérant, dès lors, la nécessité de préciser l'article 14 susmentionné du Contrat et d'acter ladite modification ainsi que les engagements des Parties, aux fins de garantir la régularité du présent avenant (ci-après l' « Avenant n°3 »).

Ainsi,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'Avenant n°3

L'Avenant n°3 a pour objet d'acter l'interdiction de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

La présente modification est sans incidence financière sur la valeur du Contrat et a fortiori de faible montant conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 6° et R. 3135-8 du code de la commande publique.

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe dans son article premier la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants pouvant être comptabilisés dans le personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels au sein des établissements d'accueil du Jeune enfant, ledit arrêté prévoit également dans son second article des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience fixées dans son article premier. Ainsi, peuvent désormais également être comptabilisées, au sein du personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants, des personnes en prenant en considération leur formation, leurs expériences professionnelles passées, notamment auprès d'enfants, leur motivation à participer au développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel.

Or, la Ville de Bordeaux ne souhaite pas recourir et que soit recouru au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance à du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté.

Aussi, dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Délégué et la Ville de Bordeaux conviennent par l'Avenant n°3 que ne soit pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Article 2 : Modification de l'article 14 « Gestion du personnel » du Contrat

Le paragraphe suivant :

« Les professionnels chargés de l'encadrement des enfants devront obligatoirement être titulaires de diplôme ou d'expériences tels que mentionnés dans l'article 1 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Le Délégué ne pourra pas avoir recours aux dérogations

aux conditions de diplôme ou d'expérience prévues par l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022. »

Est inséré à l'article 14 du Contrat à la suite du paragraphe suivant :

« Le Déléataire respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Déléataire veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Article 3 : Incidence financière

L'Avenant n°3 est dépourvu d'incidence financière sur le Contrat. Au surplus, les Parties renoncent à présenter toute demande de rémunération complémentaire au titre de l'exécution des présentes stipulations.

Article 4 : Maintien des autres dispositions du Contrat

Les autres stipulations du Contrat demeurent applicables tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les Avenants n°1, 2 et 3.

Article 5 : Entrée en vigueur des dispositions de l'Avenant n°3

Les présentes dispositions entrent en vigueur à la date de réception de leur notification aux Parties.

Article 6 : Recours

Le Déléataire renonce à toute demande d'indemnisation auprès du Délégant s'agissant de l'objet de l'Avenant n°3 et à tout recours ultérieur pour toute sujétion née de l'exécution dudit avenant.

Fait en deux exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Société LPCR DSP Bordeaux
Christiane LARRALDE
(Signature et cachet)

Monsieur Jean-Emmanuel RODOCANACHI,
Gérant



**CONTRAT DE CONCESSION PORTANT DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

**REALISATION, EXPLOITATION, GESTION ET ENTRETIEN D'UN
ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL COLLECTIF DE 60 BERCEAUX
DANS LE QUARTIER DES BASSINS A FLOT A BORDEAUX**

CRECHE ODETTE PILPOUL

Contrat de concession n°18DSP001VDB

AVENANT N°3

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2023/ du Conseil Municipal du 7 mars 2023,

ci-après dénommée « le Délégrant » ou la Ville de Bordeaux,

d'une part ;

ET

LA MAISON BLEUE – BORDEAUX 6, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 808 416 333 dont le siège est situé au 148-152 route de la Reine à Boulogne-Billancourt (92100), représentée par M. Sylvain Forestier, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « le Délégataire »,

d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération n°D-2019/573 du 18 décembre 2019, la Ville de Bordeaux a confié à la société LA MAISON BLEUE, la conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil collectif de 60 berceaux – Crèche Odette PILPOUL, pour une durée de 15 ans.

LA MAISON BLEUE – BORDEAUX 6 s'est substituée de plein droit à LA MAISON BLEUE, dans l'ensemble de ses droits et obligations issus du contrat de concession signé le 23 décembre 2019 (ci-après le « Contrat ») et de ses éventuels avenants, conformément à l'article 8 de ce dernier.

L'Avenant n°1 au Contrat, approuvé par délibération n°D-2021/357 du 5 octobre 2021 et notifié le 7 octobre 2021 au Délégué, porte, lui, sur le report de la mise en service de la crèche, soit une réduction de la durée d'exploitation de 2,5 mois, ainsi que sur la modification de la dénomination sociale de la société dédiée et sur la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'Avenant n°2 au Contrat, approuvé par délibération n°D-2022/262 du 12 juillet 2022 et notifié le 28 juillet 2022 au Délégué, porte sur la mise en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Vu l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 3135-1 et l'article R. 3135-8 du Code de la commande publique ;

Vu l'article R. 2324-42 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Considérant que l'article 31 « Gestion du personnel » du Contrat de concession de service public visé précise que : « Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Considérant que l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants conformément à l'article R. 2324-42 du code de la santé publique et prévoit des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience.

Considérant que la Ville souhaite toutefois interdire de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

Considérant, dès lors, la nécessité de préciser l'article 31 susmentionné du Contrat et d'acter ladite modification ainsi que les engagements des Parties, aux fins de garantir la régularité du présent avenant (ci-après l'« Avenant n°3 »).

Ainsi,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'Avenant n°3

L'Avenant n°3 a pour objet d'acter l'interdiction de recourir à l'emploi de personnel non qualifié auprès des enfants.

La présente modification est sans incidence financière sur la valeur du Contrat et a fortiori de faible montant conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 6° et R. 3135-8 du code de la commande publique.

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, fixe dans son article premier la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants pouvant être comptabilisés dans le personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels au sein des établissements d'accueil du Jeune enfant, ledit arrêté prévoit également dans son second article des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience fixées dans son article premier.

Ainsi, peuvent désormais également être comptabilisées, au sein du personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants, des personnes en prenant en considération leur formation, leurs expériences professionnelles passées, notamment auprès d'enfants, leur motivation à participer au développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel.

Or, la Ville de Bordeaux ne souhaite pas recourir et que soit recouru au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance à du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté.

Aussi, dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Délégataire et la Ville de Bordeaux conviennent par l'Avenant n°3 que ne soit pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Article 2 : Modification de l'article 31 « Gestion du personnel » du Contrat

Le paragraphe suivant :

« Les professionnels chargés de l'encadrement des enfants devront obligatoirement être titulaires de diplôme ou d'expériences tels que mentionnés dans l'article 1 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Le Délégué ne pourra pas avoir recours aux dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience prévues par l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022. »

Est inséré à l'article 31 du Contrat à la suite du paragraphe suivant :

« Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Article 3 : Incidence financière

L'Avenant n°3 est dépourvu d'incidence financière sur le Contrat. Au surplus, les Parties renoncent à présenter toute demande de rémunération complémentaire au titre de l'exécution des présentes stipulations.

Article 4 : Maintien des autres dispositions du Contrat

Les autres stipulations du Contrat demeurent applicables tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les Avenants n°1, n°2 et n°3.

Article 5 : Entrée en vigueur des dispositions de l'Avenant n°3

Les présentes dispositions entrent en vigueur à la date de réception de leur notification aux Parties.

Article 6 : Recours

Le Délégué renonce à toute demande d'indemnisation auprès du Délégué et à tout recours ultérieur pour les faits antérieurs à la signature du présent avenant, d'une part, et pour toute sujétion née de l'exécution du présent avenant, d'autre part.

Fait en deux exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Société LA MAISON BLEUE-
Bordeaux 6
(Signature et cachet)

Monsieur Sylvain Forestier

D-2023/72

Avenant n°1 au contrat de concession de service portant Délégation de Service Public relatif à l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi accueil de la Petite Enfance. Crèche Mirassou.

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié, par contrat de délégation de service public signé le 20 mai 2022, l'exploitation de l'établissement multi-accueil petite enfance situé au 33-35 rue Roger Mirassou à Bordeaux à la SAS Eponyme. Ce contrat d'une durée de 5 ans a pris effet le 1er août 2022 et expire le 31 juillet 2027. Conformément au contrat, une association dédiée a été créée par EPONYME, l'association MULTI ACCUEIL MIRASSOU, et cette dernière s'est substituée dans la gestion du contrat à EPONYME.

Par courrier en date du 21 novembre 2022, la ville de Bordeaux a été informée du projet de réorganisation du groupe EPONYME. En effet, ce dernier souhaite faire évoluer son modèle d'entreprise en intégrant le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. A ce titre, une société ayant le statut d'entreprise sociale de l'Economie Sociale et Solidaire et dénommée « EPONYME PRIME ENFANCE » est créée au sein du groupe EPONYME. Cette société est détenue en intégralité par la société EPONYME SAS, à la suite de la réalisation d'un apport partiel d'actifs.

Dans le cadre de cette restructuration, EPONYME PRIME ENFANCE se substitue à la société EPONYME SAS et devient désormais la société garante de l'association dédiée au présent contrat Multi-accueil Mirassou.

La société EPONYME PRIME ENFANCE présente les mêmes capacités économiques, financières, techniques et professionnelles que celles présentées par EPONYME SAS.

Dès lors, un avenant doit acter cette substitution.

Par ailleurs, à la suite de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant, la Ville a acté le fait de ne pas recourir au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance à du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté portant sur les non diplômés. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'insérer une clause dans le contrat de concession de Mirassou précisant qu'il ne sera pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Ces deux modifications sont sans incidences financières sur la valeur initiale du contrat.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'avenant n°1 au contrat de concession portant délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance – crèche Mirassou, annexé à la présente délibération
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer l'avenant ci-annexé et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT



**CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES PORTANT
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**EXPLOITATION, GESTION ET ENTRETIEN D'UN ETABLISSEMENT
MULTI-ACCUEIL DE LA PETIT ENFANCE A BORDEAUX
CRECHE MIRASSOU**

CONTRAT N°2021DSP01B

AVENANT N°1

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal du

ci-après dénommée le délégant ou la Ville de Bordeaux,

d'une part ;

ET

L'association dénommée Multi-accueil Mirassou, ayant son siège social situé au 87 quai de Queyries à BORDEAUX (33100), représentée par Madame Anne Grenier, en sa qualité de Présidente,

ci-après dénommé le délégataire,

d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Vu le contrat de concession portant délégation de service public signé le 20 mai 2022 entre la Ville de Bordeaux et la société par actions simplifiée EPONYME, ayant pour objet l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé au 33-35 rue Roger Mirassou à Bordeaux (33800), crèche Mirassou ;

Vu l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3135-1 et l'article R3135-8 du Code de la commande publique ;

Vu l'article R.2324-42 du code de la santé publique

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant

Considérant que la Ville de Bordeaux a été informée par courrier en date du 21 novembre 2022 de la société EPONYME SAS, société garante de l'association dédiée au présent contrat « Multi-accueil Mirassou », du projet de réorganisation du groupe EPONYME.

Considérant que la société EPONYME SAS atteste de l'adoption par son instance décisionnelle de ces modifications structurelles,

Considérant que l'article 14 « Gestion du personnel » du contrat de concession de service public visé précise que : « Le Délégué respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégué veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi. »

Considérant que l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant fixe la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants conformément à l'article R2324-42 du code de la santé publique.

Considérant, dès lors, qu'il est nécessaire d'acter lesdites modifications, et les engagements des parties, aux fins de garantir la régularité du présent avenant,

Ainsi,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objets de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- d'acter la modification de la société garante de l'association dédiée au présent contrat, EPONYME SAS, au profit d'une nouvelle structure nouvellement créé au sein du groupe EPONYME, EPONYME PRIME ENFANCE.
- D'acter l'interdiction de recourir à l'emploi de personnel non diplômé

1.1 La modification de la société garante de l'association dédiée

La présente modification est sans incidence financière sur la valeur du contrat et a fortiori de faible montant conformément aux dispositions des articles L 3135-1 6° et R 3135-8 du Code de la commande publique.

Par courrier en date du 21 novembre 2022, la Ville de Bordeaux est informée du projet de réorganisation du groupe EPONYME.

En effet, le groupe EPONYME a souhaité faire évoluer son modèle d'entreprise en intégrant le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

A ce titre, une entreprise dénommée « EPONYME PRIME ENFANCE » est créée au sein du groupe. Elle a le statut de société commerciale de l'ESS et bénéficiera de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (dit « agrément ESUS »). Cette société est détenue en intégralité par la société EPONYME SAS, suite à la réalisation d'un apport partiel d'actifs.

Les deux actuels associés et dirigeants de la société EPONYME SAS :

- détiennent 100% du capital social de la société EPONYME PRIME ENFANCE ; ainsi l'actionnariat d'EPONYME PRIME ENFANCE est strictement identique à celui de la société EPONYME SAS.
- sont également les deux dirigeants de la société EPONYME PRIME ENFANCE.

Dans le cadre de cette restructuration, EPONYME PRIME ENFANCE se substitue à la société EPONYME SAS, société garante de l'association dédiée au présent contrat Multi-accueil Mirassou.

Le Délégué a procédé à la vérification des garanties techniques et financières de la société EPONYME PRIME ENFANCE, en tant que nouvelle société garante de l'association dédiée.

Les pièces produites par la société EPONYME SAS attestent que la société EPONYME PRIME ENFANCE dispose de l'intégralité des moyens et ressources d'EPONYME SAS. Ainsi, il résulte qu'EPONYME PRIME ENFANCE présente les mêmes capacités économiques, financières, techniques et professionnelles que celles présentées par EPONYME SAS.

Par ailleurs, conformément à l'article 7.2 « Garanties du Délégué à l'association dédiée » du présent contrat, EPONYME PRIME ENFANCE s'engage de façon

irrévocable et inconditionnelle à demeurer parfaitement et entièrement solidaire des engagements de faire et de payer incombant à l'association dédiée.

Il est à noter que l'association dédiée au présent contrat demeure être l'association « Multi-accueil Mirassou ».

1.2 L'interdiction de recourir à l'emploi de personnel non diplômé

La présente modification est sans incidence financière sur la valeur du contrat et a fortiori de faible montant conformément aux dispositions des articles L 3135-1 6° et R 3135-8 du Code de la commande publique.

L'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant fixe dans son article premier la liste des professionnels chargés de l'encadrement des enfants pouvant être comptabilisés dans le personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels au sein des établissements d'accueil du Jeune enfant, ledit arrêté prévoit également dans son second article des dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience fixées dans son article premier.

Ainsi, peuvent désormais également être comptabilisées au sein du personnel des établissements d'accueil des jeunes enfants des personnes en prenant en considération leur formation, leurs expériences professionnelles passées, notamment auprès d'enfants, leur motivation à participer au développement de l'enfant au sein d'une équipe de professionnels de la petite enfance et de leur capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel.

La Ville de Bordeaux ne souhaite pas recourir et que soit recouru au sein de ses établissements multi-accueil de la petite enfance du personnel issu des dérogations prévues à l'article 2 dudit arrêté.

Aussi, dans le cadre de l'exécution du présent contrat de concession de service public, le Délégué et la Ville de Bordeaux conviennent par le présent avenant que ne soit pas recouru aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.

Article 2 : Modification de la page 6, de l'article 7.2 « Garanties du Délégué à l'association dédiée » et de l'article 55 « Autres cas de résiliation » du contrat et modification de l'annexe C 12 « Informations relatives à l'association dédiée » au contrat

- **Modification de la page 6 du contrat relative à la présentation des parties au contrat**

Le paragraphe ci-dessous de la page 6 du contrat relatif à la présentation des parties au contrat :

« L'entreprise Eponymes SAS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 804 152 106 dont le siège social est situé 87 quai de Queyries à Bordeaux, représentée par sa présidente, Ingrid Bergeaud, dûment habilitée,

ci-après dénommée « le Délégué » »

est modifié de la manière suivante :

« L'entreprise **Eponyme Prime Enfance**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro B 948 076 773 dont le siège social est situé 87 quai de Queyries à Bordeaux, représentée par sa présidente, Ingrid Bergeaud, dûment habilitée,

ci-après dénommée « le Délégué » »

- **Modification de l'article 7.2 « Garanties du Délégué à l'association dédiée » du contrat**

Les paragraphes suivants de l'article 7.2 du contrat :

« En cas de dissolution de l'association dédiée, notamment après l'expiration de la délégation, la société Eponyme SAS, s'engage à se substituer à l'association dédiée dans l'exécution de celles des obligations de cette dernière qui perdureraient.

Les engagements apportés par la société Eponyme SAS, sont formalisés au sein d'un acte détachable du présent contrat et figurant en annexe C_12.

Les règles de facturation des prestations réalisées pour l'association dédiée, par la société Eponyme SAS, sont décrits dans l'annexe C_12. »

sont modifiés de la manière suivante :

« En cas de dissolution de l'association dédiée, notamment après l'expiration de la délégation, la société **Eponyme Prime Enfance**, s'engage à se substituer à l'association dédiée dans l'exécution de celles des obligations de cette dernière qui perdureraient.

Les engagements apportés par la société **Eponyme Prime Enfance**, sont formalisés au sein d'un acte détachable du présent contrat et figurant en annexe C_12.

Les règles de facturation des prestations réalisées pour l'association dédiée, par la société **Eponyme Prime Enfance**, sont décrits dans l'annexe C_12. »

- **Modification de l'article 55 « Autres cas de résiliation » du contrat**

Le second paragraphe de l'article 55 du contrat :

« Il est précisé qu'en cas de difficultés financières répétées auxquelles pourraient être confrontées l'association dédiée, notamment les cas de liquidation, ou de mise en redressement judiciaire, la société EPONYME SAS s'engage(nt) à reprendre directement à sa/leur charge l'ensemble des droits et obligations du contrat, et à prendre toutes mesures permettant d'assurer la poursuite de l'exécution du contrat. La résiliation ne pourra ainsi intervenir que si la société EPONYME SAS témoigne de difficultés financières rendant impossible la poursuite de l'exécution du contrat. »

est modifié de la manière suivante :

« Il est précisé qu'en cas de difficultés financières répétées auxquelles pourraient être confrontées l'association dédiée, notamment les cas de liquidation, ou de mise en redressement judiciaire, la société **EPONYME PRIME ENFANCE** s'engage à reprendre directement à sa charge l'ensemble des droits et obligations du contrat, et à prendre toutes mesures permettant d'assurer la poursuite de l'exécution du contrat. La résiliation ne pourra ainsi intervenir que si la société **EPONYME PRIME ENFANCE** témoigne de difficultés financières rendant impossible la poursuite de l'exécution du contrat. »

- **Modification de l'annexe C_12 « Informations relatives à l'association dédiée » au contrat**

L'intégralité de l'annexe C_12 au contrat est supprimé et remplacé par l'annexe C_12 jointe au présent avenant n°1.

Article 3 : Modification de l'article 14 « Gestion du personnel » du contrat

Le paragraphe suivant :

« Les professionnels chargés de l'encadrement des enfants devront obligatoirement être titulaires de diplôme ou d'expériences tels que mentionnés dans l'article 1 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Le délégataire ne pourra pas avoir recours aux dérogations aux conditions de diplôme ou d'expérience prévues par l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022. »

Est inséré à l'article 14 du contrat à la suite du paragraphe suivant :

« Le Délégataire respecte également toutes les normes en vigueur relatives au personnel et à leur qualification, notamment celles relatives aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Le Délégataire veille à ce que les personnes en charge des enfants bénéficient de mesures d'accompagnement et de formation tout au long de leur carrière permettant leur adaptation à l'emploi.»

Article 4 : Incidence financière

Le présent avenant est dépourvu d'incidence financière sur la valeur initiale du contrat de concession de service public. Au surplus, les parties renoncent à présenter toute demande de rémunération complémentaire au titre de l'exécution des présentes stipulations.

Article 5 : Maintien des autres dispositions du contrat

Les autres stipulations du contrat demeurent applicables tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le présent avenant.

Article 6 : Entrée en vigueur des dispositions du présent avenant n°1

Les présentes dispositions entrent en vigueur à la date de réception de leur notification aux parties.

Article 7 : Recours

Le Délégué renonce à toute demande d'indemnisation auprès du Délégué et à tout recours ultérieur pour les faits antérieurs à la signature du présent avenant, d'une part, et pour toute sujétion née de l'exécution du présent avenant, d'autre part.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'Association Multi-accueil
Mirassou
(Signature et cachet)

Madame Anne Grenier
Présidente


Association Multi-Accueil MIRASSOU
35, rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX
Siret n° 915 202 287 00024 Code NAF 8891A
Siège social : 87 Quai de Queyries 33100 BORDEAUX
Siret n° 915 202 287 00016 Tél 0547500365



Ville de Bordeaux

Concession de services portant délégation de service public

**Exploitation d'un établissement multi-accueil de la petite enfance -
Crèche Mirassou**

Annexe C_12 – Informations relatives à l'association dédiée

Le candidat s'engage à créer à la date et dans les conditions prévues par le projet de contrat, une association dédiée.

Références utiles :

- article 7 du projet de contrat.

Informations relatives à l'association dédiée

Eponyme est une entreprise sociale qui souhaite renforcer fortement sa capacité à avoir un impact positif (social, sociétal et environnemental) dans le secteur de la petite enfance dans les 5 années à venir, et après.

Notre objectif, pour cela, est de déployer un modèle de crèche hautement qualitatif et accessible à tous, qui vient répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux ; par nous-même (en gestion privée et DSP) et par d'autres acteurs de la petite enfance.

A l'heure actuelle, toutes les crèches gérées par EPONYME sont des établissements de la SAS et un process est effectué tout au long de l'année pour leur affecter une comptabilité analytique.

La recherche de cet objectif fort d'impact social s'accompagne d'une réorganisation juridique. Le groupe EPONYME a souhaité faire évoluer son modèle d'entreprise en intégrant le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

A ce titre, une nouvelle structure dénommée « EPONYME PRIME ENFANCE » est créée. Elle a le statut de société commerciale de l'ESS et bénéficiera de l'agrément « *Entreprise solidaire d'utilité sociale* » (dit « agrément ESUS »).

EPONYME PRIME ENFANCE occupera les fonctions support mutualisées pour l'ensemble des activités à impact social.

Les crèches gérées dans le cadre de délégations de service public pourront être « portées » sous format associatif. Ceci doit permettre d'aligner les engagements à un statut de l'ESS, mais aussi de permettre à des parties prenantes locales de pouvoir s'engager pleinement dans le projet de la crèche (parents, partenaires...) en se retrouvant autour d'un projet associatif engagé et d'une gestion partagée.

Une association Loi 1901 sera ainsi créée et dédiée au contrat de concession portant délégation de service public pour l'exploitation de la crèche Mirassou pour la Ville de Bordeaux.

Eponyme Prime Enfance sera désignée, en tant que personne morale, comme membre fondateur de l'association et membre du conseil d'administration. D'autres administrateurs seront nommés parmi les membres (organisés ou pas en collèges) des représentants des différentes parties prenantes : parents, salariés, partenaires publics, ...

Vous trouverez les statuts de l'association Crèche Mirassou en **Annexe Statuts Association**.

EPONYME PRIME ENFANCE assurera les prestations de fonctions support pour l'association, gestionnaire de la crèche Mirassou.

Les prestations de fonctions support intègrent :

En lien avec l'activité d'éveil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité

- Coordination, accompagnement de l'équipe sur le volet Éducation
- Coordination, accompagnement sur le volet santé environnementale et écologie
- Coordination, accompagnement sur le volet managérial des relations humaines
- Déploiement d'actions à destination des futurs et jeunes parents

En lien avec le volet gestion de l'association

- Prestations de comptabilité générale, comptabilité clients et fournisseurs.
- Prestations de gestion des ressources humaines, service de paie
- Obligations déclaratives et réglementaires associées
- Suivi de l'entretien, des réparations et de la maintenance préventive
- Gestion des achats
- Pilotage financier de l'association
- Reporting d'activité auprès du délégant et des partenaires institutionnels
- Accompagnement juridique et opérationnel au fonctionnement de l'association
- Relations partenariales pour la mise en place et l'évolution de l'activité complémentaire (berceaux employeurs et partenaires d'action sociale)
- Prestations de communication interne et externe

En lien avec des prestations mutualisées ou sous forme de contrats cadres (au prorata de l'établissement) donc non individualisables :

- Locations mobilières (maintenance informatique, location de logiciels ...)
- Intermédiaires et honoraires
- Déplacements, missions, réception
- Contrats de maintenance
- Assurance
- Quote-part des charges de structures des fonctions support

Règles de facturation :

- Acompte mensuel sur la base des prestations prévisionnelles annuelles détaillées dans la convention.
- Régularisation annuelle sur la base des prestations réelles effectuées sur l'année.

Bordeaux, le 23 janvier 2023

Je soussigné, Clément URIBE, directeur général de EPONYME PRIME ENFANCE SAS, atteste qu'une association a été créée afin d'assurer l'exécution du contrat de délégation de service public pour la gestion du multi-accueil Mirassou de la ville de Bordeaux.

La dénomination sociale de l'association dédiée est la suivante : Multi-accueil Mirassou.

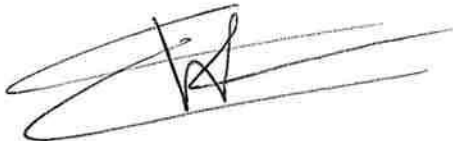
L'association dédiée respecte les exigences suivantes tout au long de la durée d'exécution du contrat :

- son objet social est situé sur le territoire de la ville de Bordeaux et est réservé exclusivement à l'objet du contrat que le Délégué est autorisé à accomplir ;
- ses frais de création et de gestion sont inclus dans les comptes d'exploitation prévisionnels ;
- sa comptabilité ne retrace que les seules opérations afférentes au contrat ;
- ses exercices sociaux correspondent aux exercices du contrat ;
- son bilan d'ouverture sera vierge et apuré de tout engagement financier antérieur au contrat ;
- les comptes annuels seront publiés au Greffe du Tribunal de Commerce ;
- les comptes annuels de l'association dédiée feront l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes, alors même que celle-ci/celui-ci ne serait pas tenu(e) d'y procéder en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- elle est dotée de moyens humains, financiers et techniques, lui permettant d'exécuter le contrat et de garantir la continuité du service public, sans préjudice toutefois des biens mis à disposition par le Délégué ; elle délèguera les fonctions supports à la société signataire EPONYME PRIME ENFANCE SAS ;
- la dénomination sociale et le logo sont l'entière propriété du Délégué, le Délégué ne possédant par le présent contrat qu'un droit d'usage strictement limité aux prestations objet du présent contrat, et pendant sa période de validité.

Une fois intervenue la substitution au profit de l'association, la société EPONYME PRIME ENFANCE SAS s'engage, en outre, de façon irrévocable et inconditionnelle à demeurer parfaitement et entièrement solidaire des engagements de faire et de payer qui incombent à l'association dédiée du fait de l'exécution du présent contrat, tant financièrement que techniquement.

Fait pour valoir ce que de droit

Clément URIBE



STATUTS ASSOCIATION
Multi-Accueil MIRASSOU
Association déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du
16 août 1901

Mis à jour lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2023.

ARTICLE PREMIER – NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **Multi-Accueil MIRASSOU**

En application de l'article 8 de la loi du 17 juillet 2001, l'association s'engage :

- A garantir la liberté de conscience
- A garantir le fonctionnement démocratique ainsi que la transparence de sa gestion
- A s'interdire toute discrimination
- A permettre l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes de l'association
- A permettre l'accès des jeunes aux instances dirigeantes de l'association

ARTICLE 2 - OBJET

Cette association a pour but principal de proposer une solution d'accueil, d'éveil et d'animation au sein de la crèche MIRASSOU, et ce, pour le compte de la ville de Bordeaux. Le projet s'inscrit dans une démarche de développement d'actions de soutien à la parentalité, dans un cadre harmonieux pour les enfants afin de favoriser l'inclusion sociale et de lutter contre les inégalités de destin.

L'utilité sociale de l'association se caractérise par les objectifs suivants :

- Contribuer à l'inclusion sociale, au développement du lien social et de la solidarité et au maintien et renforcement de la cohésion territoriale en animant un lieu d'accueil bienveillant pour les enfants de 0 à 6 ans, qui favorise l'équilibre vie familiale - vie professionnelle, le soutien à la parentalité, l'épanouissement des enfants et qui s'inscrit dans un tissu social local de partenaires en lien avec la Petite enfance ;
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales et notamment, les inégalités de destin ;
- Concourir à la protection de l'environnement, à l'insertion professionnelle, à la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité, la santé environnementale (dont les démarches zéro plastique) et la protection de la population aux perturbateurs endocriniens.

Ces objectifs se réalisent notamment à travers les activités suivantes :

- La gestion déléguée de la crèche MIRASSOU, pour le compte de la ville de Bordeaux,
- Le développement d'actions de soutien à la parentalité et la lutte contre les inégalités de destin au moyen d'ateliers, d'événements, ...
- La mise en place de tout partenariat permettant de développer l'activité principale avec les acteurs du territoire ;
- L'organisation de toute manifestation, activité ou action de communication en lien direct ou indirect avec l'activité principale ;
- Ainsi que toute activité ou opération en lien avec son objet ou pouvant assurer son développement et la bonne exécution de ses missions.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 87 quai de Queyries, 33100 Bordeaux.

Il pourra être transféré par simple décision des membres du Conseil d'Administration.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

a) Membre fondateur

La société par actions simplifiée EPONYME PRIME ENFANCE, dont le siège social se trouve au 87 quai de Queyries à BORDEAUX, enregistrée au RCS de Bordeaux sous le numéro 948 076 773 remplace la SAS EPONYME, prenant la suite en tant que personne morale fondatrice de la présente association et pouvant ainsi exercer une activité de gestion et de pilotage dans le cadre d'une convention signée entre les deux structures.

b) Membres bienfaiteurs

Personnes physiques ou morales exerçant une activité opérationnelle ou procurant une aide financière aidant au bon fonctionnement ou au développement de l'association.

En cas de personne morale, cette dernière sera représentée par son président ou directeur, sauf indication contraire explicite lors de l'adhésion.

c) Membres actifs

Toute personne physique ou morale choisissant d'adhérer au projet en participant activement à son développement.

En cas de personne morale, cette dernière sera représentée par son président ou directeur, sauf indication contraire explicite lors de l'adhésion.

d) Adhérents Bénévoles

Personnes physiques souhaitant participer physiquement au fonctionnement de l'association et qui seront tenues au courant des actions menées par l'association sans en être partie prenante.

ARTICLE 6 - ADMISSION - ADHESION

Le montant de l'adhésion sera fixé à l'occasion d'une Assemblée Générale et pourra être modifié chaque année à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle.

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

Toutes les personnes physiques et morales peuvent demander à adhérer à l'association. L'adhésion d'un membre est conditionnée par l'acceptation des membres du Conseil d'Administration lors d'une simple réunion. L'adhésion ne devient effective qu'après réception du bulletin d'adhésion, du paiement de l'adhésion et de la cotisation annuelle ainsi que l'acceptation des statuts et du règlement intérieur.

Une liste des nouveaux adhérents de l'exercice précédent sera annexée aux convocations aux Assemblées Générales.

Certaines informations relatives à chaque membre et/ou adhérents seront demandées lors de l'adhésion et enregistrées de manière sécurisées.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Les membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs, et les adhérents bénévoles répondent à des conditions différentes relatives au paiement des cotisations, que ce soit en numéraire et/ou en nature.

Ces spécificités suivant la catégorie seront fixées annuellement lors de la célébration de l'Assemblée Générale Annuelle et les conditions seront mises à jour dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, toute cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minima égale au montant annuel de l'adhésion.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission ;
- b) Le décès ;
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le Conseil d'Administration et/ou par écrit.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

L'association pourra être affiliée ou adhérer à d'autres associations et/ou fédérations et ainsi se conformer aux statuts et au règlement intérieur de celles-ci, par décision de l'assemblée générale.

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- Les adhésions et cotisations des membres
- Des subventions privées et publiques, locales, départementales, régionales, nationales, européennes ou internationales
- Des dons numéraires, matériels et bénévolat
- Toutes les ressources provenant des activités économiques et de ses services de l'association dans la limite des dispositions légales, réglementaires et conventionnées.
- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de l'association comprend les représentants de tous les membres de l'association, à jour de leur cotisation.

L'assemblée générale ordinaire permet d'informer les membres adhérents sur la situation de l'association de l'exercice clos. Elle est compétente pour prendre toutes les décisions à savoir : l'approbation des rapports moraux, d'activités, financiers et comptes annuels de l'exercice clos : le bilan et compte de résultat, et le budget prévisionnel de l'exercice à venir, l'élection des administrateurs et administratrices dont les membres du bureau, et du CA, le vote des modifications du règlement intérieur.

Le quorum minimal pour que l'assemblée générale puisse se tenir est la présence des membres du Conseil d'Administration en présentiel ou en visio-conférence. Les membres absents peuvent se faire représenter et ainsi voter par procuration, par un autre membre de l'association, chaque membre peut détenir au plus 2 pouvoirs.

Les membres de l'association doivent se réunir en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture d'un exercice.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Conseil d'Administration par voie postale ou par courriel. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle s'engage à présenter des informations sur l'application des pratiques définies par le guide des bonnes pratiques de l'ESS et, le cas échéant, à organiser un débat sur les thèmes suivants :

- Les modalités effectives de gouvernance démocratique ;
- La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'association ;
- La territorialisation de l'activité économique et des emplois ;
- La politique salariale et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois ;
- Le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations ;
- La situation de l'association en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues ;
- La dimension environnementale du développement durable ;
- Les règles relatives à l'éthique et à la déontologie.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié ou plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents et le vote du président est prépondérant.

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de 3 membres, élus pour 5 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Il est constitué du Président, du Trésorier, et d'un autre membre de l'association désigné par le Président.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Le conseil d'administration est en charge de la validation du budget de l'association, de la réévaluation des montants de cotisations et droits d'entrées et de la plupart des décisions stratégiques et financières de l'association.

Les membres du conseil d'administration pourront déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs membres de l'association sur décision du président de l'association.

Ne pourra être délégué une autorisation de signature bancaire pour un montant d'achat supérieur à 10 000€.

De même, en cas de délégation, le délégataire devra présenter à chaque CA un bilan détaillé des actions menées au titre de l'association.

De même, tout contrat engageant l'association financièrement sur une durée supérieure à 1 an devra être validé par le président.

Attributions spécifiques au CA :

- Achats d'équipements pour le fonctionnement, l'organisation, et la gestion de l'Association jusqu'à un montant de 10 000 euros ;
- Décisions relatives au recrutement, évolution des postes, rémunération des salariés ;
- Décisions relatives à la mise en place de la stratégie et au fonctionnement de l'association et, notamment, les dispositions relatives à l'adhésion des membres, au montant des cotisations et à leur révision et toute autre décision permettant le bon fonctionnement de la structure ;
- Engagements relatifs aux conventions de partenariat conclues par l'association ;
- Nomination du CAC (commissaire aux comptes) pour le compte de l'Association, conformément aux exigences réglementaires et légales ;

ARTICLE 14 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, pour une durée de 5 ans, un bureau composé de :

- 1) Un-e président-e- ;
- 2) Un-e trésorier-e- ;

Les premiers membres du Bureau sont les suivants :

La première présidente de l'association est : Anne GRENIER

Le premier trésorier de l'association est : Clément URIBE

Les prochains membres du Bureau seront nommés dans un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 15 – INDEMNITES

Les fonctions des membres du bureau sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE 16 – LIMITATION DES RÉMUNÉRATIONS DES SALARIÉS ET DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

W AC

L'Association s'engage à mener une politique de rémunération qui satisfait aux deux conditions suivantes, définies dans l'article L.3332-17-1 du Code du travail :

- La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés ne doit pas excéder, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à trois fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur.
- Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré ne doivent pas excéder, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à quatre fois la rémunération annuelle citée ci-dessus.

En aucun cas, ces rémunérations ne contreviendraient aux contraintes fiscales suivantes :

- Interdiction de rémunérations directes et indirectes des dirigeants au-delà de $\frac{3}{4}$ du SMIC.
- Possibilité de rémunérations directes et indirectes des dirigeants au-delà des $\frac{3}{4}$ du SMIC pour les associations aptes à rémunérer des dirigeants en fonction des ressources de l'organisme selon les limites fiscales en vigueur.

ARTICLE 17 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

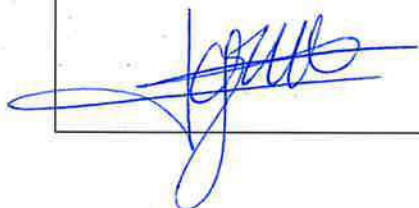
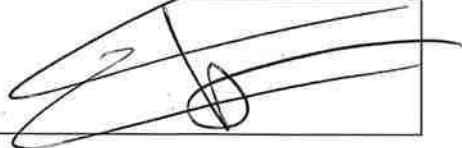
Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 18 – DISSOLUTION

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif et un objet similaire à celui de la présente association, conformément aux décisions de l'assemblée générale qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2022

<i>Madame GRENIER Anne</i> <i>Présidente</i>	<i>Monsieur Clément URIBE</i> <i>Trésorier</i>
	

DELEGATION DE Madame Sylvie JUSTOME

D-2023/73

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
Atelier de traitement de déchets explosifs société ATELIERS
BIGATA à Eysines. Demande d'Autorisation Environnementale
déposée le 7 octobre 2020 et les compléments apportés les 18
août et 12 septembre 2022**

Madame Sylvie JUSTOME, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il s'agit pour le Conseil Municipal de donner son avis sur cette Demande d'Autorisation Environnementale effectuée par la société ATELIERS BIGATA, afin de lui permettre de développer son exploitation de traitement de déchets explosifs. Le projet consiste à compléter le process existant pour pouvoir détruire les cartouches pyrotechniques des extincteurs, en utilisant un local situé à l'extérieur du bâtiment principal et en mettant en œuvre un nouveau process. Cette nouvelle activité est soumise à la rubrique 2793-3b « Autres installation de traitement de déchets de produits explosifs ». Le site est actuellement soumis à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 9 décembre 2011.

La demande d'autorisation environnementale concernant ce projet n'est pas soumise à une évaluation environnementale avec fourniture d'une étude d'impact. Seules une « étude d'incidence environnementale proportionnée à l'importance du projet » et une étude des dangers ont ainsi été produites avec un dossier administratif et technique et une note de présentation non technique. Ces documents ont été réalisés par le bureau d'études SOCOTEC ENVIRONNEMENT (Mérignac). A noter que la note de présentation non technique datant de septembre 2020 ne prend pas en compte les éléments de l'étude des dangers en date d'octobre 2022.

L'étude des incidences potentielles sur l'environnement et la santé conclut à des effets négligeables ou faibles, notamment :

- AIR : Le projet n'entraînera pas d'augmentation de la circulation sur le site. La zone d'éclatement est équipée d'une aspiration des fumées, avec filtre de 0,3 micron. Les fumées sont donc aspirées et ne se diffusent pas dans l'atmosphère.
- BRUIT : Incidence sonore ponctuelle (percussion des cartouches en journée sur 3 jours une fois par trimestre) et niveaux sonores en limites de propriété respectent les valeurs limites de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.
- DECHETS : cartouches provenant des clients stockés dans une armoire blindée fermée à clef, à l'intérieur du bâtiment ; une fois percutée, la partie métallique est stockée dans le local pyrotechnique avant d'être évacuée en tant que déchet pour être recyclée ; Les résidus de percussion sont collectés dans un cylindre métallique ; Les bordereaux de suivi sont archivés.
- EAU : Les eaux pluviales de toiture et de ruissellement sont collectées et rejoignent le réseau d'eaux pluviales de la commune, les eaux usées sont collectées par un réseau séparatif et le projet ne génère aucuns rejets aqueux.
- SANTE : le bruit n'a pas été retenu comme un agent physique susceptible d'avoir un impact sanitaire car les habitations les plus proches sont situées à environ 300 mètres du projet ; les déchets ne sont pas retenus également compte tenu du mode de stockage et du fait que l'ensemble des déchets est éliminé par des filières appropriées et agréées ; le projet ne génère aucun rejets aqueux ; le seul risque pour la santé serait l'exposition importante et prolongée aux fumées liées à la percussion des cartouches, mais compte tenu du caractère ponctuel de l'activité, de l'aspiration des fumées et de l'éloignement des habitations (300 mètres), le projet n'engendrera pas d'effet significatif sur la santé publique.
- VIBRATIONS : Le projet n'est pas source de vibration perceptible.
- MILIEU NATUREL : Activité située dans une zone urbanisée où l'on ne trouve pas de zonages d'intérêt écologique réglementaires, et les bâtiments sont déjà existants.
- TRAFIC : Le projet n'entraînera pas d'augmentation de la circulation sur le site.
- PATRIMOINE CULTUREL : Le projet ne se trouve pas à proximité directe de zones

- patrimoniales de valeur ou protégées.
- PAYSAGE : Les bâtiments sont déjà existants et bien intégrés dans leur environnement urbanisé.

L'étude des dangers étudiés autour et au sein de l'installation selon les différents scénarii retenus démontre que le risque lié au traitement des déchets d'explosifs est maîtrisé.

En effet, les déclencheurs pyrotechniques d'extincteurs halon appartiennent à la division de risque 1.4 : « Matières et objets ne présentant qu'un danger mineur en cas de mise à feu ou d'amorçage durant les transports. Les effets sont essentiellement limités au colis et ne donnent pas lieu normalement à la projection de fragments de taille notable ou à une distance notable. Un incendie extérieur ne doit pas entraîner l'explosion pratiquement quasi-instantanée de la quasi-totalité du contenu du colis ». Compte tenu de la division de risque, le seul évènement pyrotechnique retenu dans l'étude de dangers est la mise à feu intempestive.

Ces déclencheurs pyrotechniques proviennent uniquement des clients des ATELIERS BIGATA qui assurent la maintenance des extincteurs. La quantité de substance explosive est très faible (720 mg maximum par unité). Seule une intensité non négligeable (aux alentours de 5 Ampères) peut entraîner la percussion, les déclencheurs pyrotechniques ne sont donc pas vulnérables aux impacts en cas de chute ou choc. Avant traitement, les déclencheurs pyrotechniques sont stockés dans des armoires blindées, coupe-feu et fermées à clef. La destruction se fait dans un local pyrotechnique dédié, isolé des autres installations du site et des limites de propriété par un mur parpaing de 20 cm d'épaisseur. La percussion des déclencheurs pyrotechniques a lieu dans la zone d'éclatement, porte verrouillée (détecteur). L'activité de percussion est réalisée par une personne formée. Une seule personne est présente à l'intérieur du local. La percussion est une opération ponctuelle, effectuée pendant 3 jours, une fois par trimestre. Les installations électriques et les installations de protection contre la foudre sont conformes et font l'objet de contrôle périodique. Le site est maintenu propre, il n'y a pas de stockage de matière combustible à proximité du local pyrotechnique. Des bouteilles d'oxygène sont stockées à l'extérieur dans des racks, arrimées pour éviter les chocs, il n'existe donc pas d'effets dominos.

Le calcul des zones d'effets au droit du local pyrotechnique montre que les effets létaux et les effets irréversibles pour la vie humaine sortent des limites de propriété et touchent la SARL Multi Fernandes (travaux généraux), mais les bureaux de la société, situés à l'Ouest du bâtiment, ne seraient pas atteints par les effets. Le calcul des zones d'effets réalisé au niveau des armoires de stockage des déclencheurs pyrotechniques montre que les effets létaux et les effets irréversibles pour la vie humaine sortent également des limites de propriété, mais seuls les effets irréversibles toucheraient partiellement le bâtiment voisin ATELIERS BIGATA INDUSTRIE / CTS Consulting. La gravité retenue pour ces 2 scénarios est jugée comme sérieuse, mais la probabilité des évènements est qualifiée d'extrêmement peu probable. Ainsi le risque résiduel est jugé modéré compte tenu des mesures de maîtrise des risques, et n'implique pas d'obligation de réduction complémentaire du risque d'accident.

Compte tenu de ces éléments, Je vous propose ainsi Mesdames et Messieurs de formuler un avis favorable à la présente demande, afin de permettre à la société ATELIERS BIGATA de développer son exploitation de traitement de déchets explosifs.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

DELEGATION DE Monsieur Laurent GUILLEMIN

D-2023/74

Conventions d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Bordeaux aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de centrales photovoltaïques. Sur les écoles de Nuyens, Benauge, Franc Sanson, Stehelin. Approbation - Autorisation

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La commune de Bordeaux est propriétaire de bâtiments dont les toitures représentent un gisement photovoltaïque potentiel important. Elle souhaite valoriser ces surfaces disponibles par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en vue de contribuer à la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Dans le cadre de son activité de développement des énergies citoyennes, la coopérative SOLEVENT, est amenée à promouvoir et investir dans des installations photovoltaïques. Ces installations sont destinées à être raccordées au réseau public de distribution d'électricité, et exploitées par SOLEVENT dans un objectif non lucratif, fondé sur un modèle d'autofinancement basé sur un contrat de rachat de l'électricité par Enedis.

La Commune de Bordeaux est partie prenante dans la coopérative SOLEVENT comme contributrice à son capital, dans le but de promouvoir son activité d'intérêt public.

Dans ce contexte, SOLEVENT a manifesté son intérêt spontané auprès de la ville de Bordeaux pour investir dans l'aménagement et l'équipement de Centrales sur les sites de quatre groupes scolaires : Nuyens, Benauge, Franc-Sanson (Matteoti) et Stéhelin.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Bordeaux a en conséquence procédé à un appel à candidature élargi dans un souci d'impartialité et de transparence. Cette publicité a permis de confirmer en octobre 2022 que la proposition de SOLEVENT n'avait pas d'autres candidats potentiel.

Pour préparer ce projet, SOLEVENT doit procéder aux études techniques, financières, et administratives visant à confirmer l'intérêt et la faisabilité de chacune des quatre centrales projetées.

Pour encadrer ces études et ces projets, la ville de Bordeaux souhaite mettre à la disposition de SOLEVENT les toitures des écoles précitées dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire régissant les conditions préalables, puis le cas échéant d'implantation, d'exploitation et d'entretien des centrales photovoltaïque projetées, ainsi que le montant de la redevance prévue pour occupation du domaine public.

A la condition que toutes les dispositions préalables soient respectées : études techniques des contraintes in – situ, étude du gisement solaire et de la viabilité financière du projet, autorisation de raccordement au réseau Enedis, autorisation suite à la dépose de la déclaration préalable, etc., les travaux d'installation pourraient se dérouler dans le courant des années 2023 et 2024.

Il est entendu que tous les frais d'études, de raccordement et de réalisation de chaque centrale, sont à la charge de SOLEVENT. La durée des autorisations prévues est calée sur l'autofinancement de chaque projet. Elle est fixée a compté de la mise en service.

La présente délibération propose de valider les termes des conventions, suivant le modèle type ci-joint, pour les quatre écoles en question.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE BORDEAUX AUX FINS D'INSTALLATION, D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ci-annexée, en vue de sa signature pour chacune des écoles : NUYENS, BENAUGE, FRANC-SANSON, et STEHELIN.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer les autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour les écoles de NUYENS, BENAUGE, FRANC-SANSON, et STEHELIN, pour leurs durées respectives, dans le respect des conditions édictées dans cette convention d'occupation temporaire,

Article 3 : d'imputer les redevances prévues par la ville de Bordeaux, dans le cadre de l'exécution des présentes conventions d'occupation temporaire, sur le budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Maxime GHESQUIERE

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Dans la délégation de Monsieur Laurent GUILLEMIN, délibération 74 : Conventions d'occupation temporaire de domaine public de la commune de Bordeaux aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de centrales photovoltaïques sur les écoles de Nuyens, Benaige, Franc Sanson, etc. avec non-participation au vote de Monsieur Maxime GHESQUIÈRE.

M. Le MAIRE

Laurent GUILLEMIN a la parole.

Laurent.

M. GUILLEMIN

Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais commencer, si vous me permettez, cette très rapide prise de parole par quelques chiffres que je vais rendre très simples et de mon mieux faciles à appréhender, notamment pour le public d'étudiants que nous avons derrière qui puissent comprendre ces quelques notions sans é mousser bien entendu le... Ils sont partis, ils sont restés ou pas ? Ils sont partis, je l'ai fait pour eux. Tant pis. Ils le verront en *streaming*... sans é mousser, bien entendu, un seul instant le volet capital de notre politique de réduction de consommation d'énergie, sobriété énergétique. Délégation que je porte avec ténacité et engagement, vous le savez pour la Ville de Bordeaux, et Monsieur le Maire l'a précisé en début de Conseil, on a fait le choix budgétaire et politique qui, d'une façon générale, témoigne de notre choix de ne pas réduire la voilure sur le volet énergétique.

Quelques petits chiffres pour vous mettre en appétit. Il arrive sur terre, hors océan, je parle uniquement des terres émergées, en 5 heures, l'énergie nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins de l'humanité telle que nous sommes aujourd'hui en tant que 8 milliards. Il y a à peu près 8 760 heures dans l'année. Donc, il arrive 2 000 fois nos besoins énergétiques. Si je couvre 1/2000^e de la surface terrestre, je réponds à 100% de mes besoins énergétiques.

Je vis en France. Si on cumule l'ensemble des besoins énergétiques de la France, gaz, électricité, fuel, pour se déplacer, le pétrole, etc., énergie renouvelable, il nous faudrait 5 500 km² de capteurs solaires. C'est complètement utopique, le calcul est vraiment en produit en croix, ce n'est pas sérieux, mais d'un point de vue technique, mais pour autant c'est juste pour vous donner un ordre d'idées. Quand la France métropolitaine représente 550 000 km², donc 0,1% de la surface de la France suffirait à couvrir 100% de besoins tous. On serait donc sur une autonomie énergétique et la direction que nous enclenchons avec Monsieur le Maire de Bordeaux depuis le début de notre mandat.

Encore un dernier chiffre, la France compte une surface dédiée à ces autoroutes de 36 000 km². 6 fois la surface dont on a besoin pour couvrir 100% de besoins énergétiques. Écoutez, vous voyez où je veux en venir. Évidemment, c'est de couvrir nos autoroutes avec des capteurs solaires même si on en est loin sur l'objet de cette délibération. Alors, en France, on n'a ni gaz, ni pétrole, ni uranium, ce qui nous rend dépendants de nos fournisseurs, et on a 45% de nos terres qui sont dédiées à l'agriculture. Alors, c'est très bien. Je n'en ai absolument pas en question ce chiffre-là, mais juste pour vous dire que l'on a 45% de nos surfaces qui sont dédiées à la culture, 0,1% de notre surface métropolitaine qui pourrait être dédié à l'autonomie énergétique sans utiliser d'artificialisation de sols. Utilisons déjà nos sols artificialisés. Évidemment, c'est un escalier qui est long à gravir, mais la première marche est très simple. Alors, je reviens maintenant un peu plus en local, d'une façon plus locale et plus municipale, revenons à la délibération sur la mise à disposition des surfaces d'une partie de notre patrimoine bâti pour produire toute ou partie de notre consommation énergétique. La Ville de Bordeaux est propriétaire de bâtiments dont les toitures représentent un potentiel de gisement photovoltaïque important. La Ville souhaite valoriser ces surfaces disponibles, ainsi la coopérative Solévent ayant remporté un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) serait amenée à investir et promouvoir ses installations de production d'énergie, installations destinées à être raccordées au réseau public à but non lucratif sur un modèle d'autofinancement. Merci de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire de Bordeaux à signer cette délibération.

M. Le MAIRE

Merci, Laurent pour cet exposé complet. Qui souhaite intervenir ? Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Le projet d'équiper les toitures bordelaises de panneaux solaires, en particulier les toitures de bâtiments publics, est pour Bordeaux en Luttés tout à fait louable et préférable à toute implantation photovoltaïque sur terres agricoles ou déforestées. Nous voterons donc pour cette délibération, toutefois nous analysons le projet spécifique d'équiper ces quatre écoles bordelaises comme une expérimentation, une fois de plus, qui va permettre, un, de vérifier la faisabilité de la réalisation de ce type d'équipement vis-à-vis des contraintes d'urbanisme de la Ville de Bordeaux, deux, de roder le dispositif contractuel afin de l'améliorer si ce type de convention devait se développer. En effet, la convention proposée nous semble perfectible sur de nombreux aspects en particulier en matière d'obligation faite aux bénéficiaires du maintien en bon état du fonctionnement de l'installation, l'absence de toute clause de contrôle et de partage de la rentabilité, l'absence de justification de la durée de la convention, la valeur des biens en fin de contrat, etc. Nous regrettons que les ordres de grandeur tant qualitatifs, surfaces équipées, puissance installée, quantité d'électricité produite prévisionnelle qu'en valeur, montant à investir, prime à l'investissement, tarifs actuels en vigueur ou projetés, chiffre d'affaires prévisionnel afin de nourrir notre compréhension des enjeux notamment financiers et de relativiser les éventuelles faiblesses contractuelles identifiées.

Nous nous interrogeons aussi sur le choix de revendre la totalité de la production et pensons que l'opportunité de développer la production avec autoconsommation devra être étudiée à l'avenir.

Enfin, nous rappelons que pour Bordeaux en Luttés la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas et que l'isolation des bâtiments doit être la priorité absolue. Voilà, c'est tout.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Madame ECKERT. Je ne vois pas d'autres... Oui, Laurent va répondre.

Laurent, tu as la parole.

M. GUILLEMIN

Merci pour cette intervention. Je m'engage à diffuser de façon la plus transparente l'ensemble des documents sur les durées, les investissements, les surfaces, les rendements, les autoconsommations, les redistributions d'énergie. C'est une démarche que je trouve parfaitement louable sur nos bâtiments de la Ville de Bordeaux. C'est exactement la démarche de production d'énergie la plus locale et surtout la plus sociale puisque c'est une coopérative qui a fait le choix d'un fonctionnement à but non lucratif sur un modèle d'autofinancement. J'espère que le début de la présentation a été suffisamment clair sur les chiffres un peu macro-micro sur le territoire mondial national et local.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Laurent. Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Merci.

Madame la secrétaire.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC DE LA COMMUNE DE BORDEAUX AUX FINS
D'INSTALLATION, D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

Toiture de l'école de [nom]

ENTRE

D'UNE PART :

La Commune de Bordeaux représentée par M Pierre HURMIC, en sa qualité de Maire, dûment habilité à signer la présente par la délibération n°..... en date du .../.../2023, ci-après désignée comme le « **PROPRIÉTAIRE** »

ET, D'AUTRE PART :

Solévent, SAS à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°844 105 809 00025, ayant son siège social au 33 rue de Leybardie, 33 300 Bordeaux,

Représentée par Monsieur Julien Menaut, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après désigné comme le « **BÉNÉFICIAIRE** »

Le « **Propriétaire** » et le « **Bénéficiaire** » sont ci-après désignés individuellement ou collectivement par la ou les « **Partie(s)** ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Commune est propriétaire de bâtiments désignés en ANNEXE 1, (ci-après dénommés le « **Bâtiment** »), dont les toitures représenteraient un potentiel photovoltaïque. La Commune de Bordeaux souhaite le valoriser par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (ci-après le « **Projet** »).

Dans ce contexte, le Bénéficiaire a formé le projet de développer une centrale solaire photovoltaïque (ci-après la « **Centrale** ») en toiture de ce Bâtiment.

Le Propriétaire, intéressé et favorable au Projet, est disposé à consentir au Bénéficiaire les droits dans les termes et conditions des présentes.

La Centrale comprend de manière exhaustive les éléments suivants :

- Le système d'intégration des modules photovoltaïques et les modules photovoltaïques ;
- Les appareils électriques nécessaires au fonctionnement de la Centrale (câblage, onduleurs, boîtiers de découplage et de livraison...), ainsi que le raccordement jusqu'au réseau de distribution publique.

Pour préparer ce projet, le Bénéficiaire doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de la Centrale et obtenir les autorisations

1

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

nécessaires (ci-après les « **Études de faisabilité** »).

Le coût de réalisation de la Centrale est à la charge du Bénéficiaire.

Le coût des travaux, outre la réalisation de la Centrale décrite ci-avant, sera à la charge du Bénéficiaire. Les visites périodiques des installations pour les sites ERP (visites réalisées indépendamment de la Centrale) seront à la charge du Propriétaire, et les éventuelles remarques et mises aux normes seront à la charge du Bénéficiaire, conformément à la répartition prévue à l'ANNEXE 4.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Propriétaire met à disposition du Bénéficiaire les toitures de l'école [nom], située [adresse] à Bordeaux, à l'effet d'y permettre l'implantation, l'exploitation et l'entretien, par le Bénéficiaire ou tout substitué, d'une centrale photovoltaïque et la réalisation des travaux et aménagements pour son raccordement au Réseau Public.

Les surfaces de la toiture mise à disposition du Bénéficiaire sont décrites en ANNEXE 2 et ANNEXE 3.

Le Bénéficiaire déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition pour les avoir vus et visités et qu'ils sont conformes à la destination ci-dessus définie.

ARTICLE 2 : Conditions d'occupation

Le Bénéficiaire occupera le domaine public concédé uniquement aux fins de produire de l'électricité en revente totale, à l'exclusion de tout autre usage.

Le Bénéficiaire s'interdit d'occuper ou d'encombrer même temporairement tout ou partie de l'ouvrage non compris dans les surfaces désignées en ANNEXE 2.

Sous réserve des résultats de l'étude de faisabilité prévue à l'ARTICLE 3, le Bénéficiaire déclare et reconnaît avoir examiné les caractéristiques techniques du bâtiment et a estimé, sous sa responsabilité, que le dit bâtiment est apte à l'installation de la Centrale et à la réalisation des travaux et aménagements de raccordement, sans dommage pour le bâtiment, pour ses occupants et plus généralement pour tout tiers.

Le Bénéficiaire est responsable de l'exploitation et du fonctionnement de l'équipement. Il s'engage à prendre toutes les garanties nécessaires au respect de l'environnement.

Le Propriétaire pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation du domaine public mis à disposition.

ARTICLE 3 : Conditions de réalisation des Études de faisabilité

3.1. Description des Études de faisabilité

Le Projet ne sera réalisé que sous réserve que des Études de faisabilité permettent d'en établir la faisabilité technique et juridique, ainsi que sa viabilité économique. Les Études de faisabilité devront être réalisées dès que possible au plus tard douze (12) mois après la signature de la Convention par les Parties.

Les Études de faisabilité, dirigées par et à la charge du Bénéficiaire, pourront notamment comprendre les points suivants :

- étude du gisement solaire du site ;
- vérification des caractéristiques du Bâtiment, notamment son implantation, son orientation, sa pente, sa charpente et sa couverture ; en particulier, les études structures nécessaires préalablement à la

2

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

pose d'une surcharge en toiture seront supportées par le candidat.

- étude de la faisabilité et du coût du raccordement électrique au réseau public d'électricité ;
- le cas échéant, préparation et transmission de tous documents en vue de l'obtention des autorisations nécessaires : urbanisme, sécurité incendie pour les ERP ;
- préparation et transmission de tous documents en vue de l'obtention des autorisations électriques nécessaires à la construction et à l'exploitation de la Centrale ;
- validation de la viabilité financière du projet tenant notamment compte des conditions économiques en vigueur, des conditions de construction par tou(s) opérateur(s) désigné(s) par le Bénéficiaire, des conditions d'exploitation et de revente de l'énergie produite.

Les Études de faisabilité seront conduites sous la seule responsabilité du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire sera seul propriétaire des résultats obtenus mais ces derniers seront communiqués de manière exhaustive au Propriétaire.

Le Bénéficiaire devra préciser au Propriétaire les modalités (voire les variantes) de fixation et points d'ancrage, ainsi que les incidences en termes de risques et de partages de responsabilités vis-à-vis de l'étanchéité. Ces précisions seront apportées pour les zones de productions, mais aussi des cheminements prévus pour l'exploitation.

En outre, le bénéficiaire détaillera les modalités de mise en place, de sécurité et d'accès aux organes de raccordement au réseau (onduleurs, comptages, câblages, coupures, etc.)

3.2. Engagement de coopération et de mise à disposition du Site par le Propriétaire

Le Propriétaire donne au Bénéficiaire son accord pour la réalisation des Études de faisabilité et le dépôt de toute demande d'autorisation nécessaire ou l'accomplissement des formalités utiles à la réalisation du Projet de Centrale. Il lui donne en outre les pouvoirs nécessaires pour ces réalisations et demandes, élection de domicile étant faite chez le Bénéficiaire.

Le Propriétaire s'engage à transmettre au Bénéficiaire dès réception, copie de toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires (déclaration préalable) lorsque celles-ci auront été obtenues et purgées de tout recours. Il autorise le Bénéficiaire à implanter sur le terrain les publicités légales relatives à l'obtention du permis.

Le Propriétaire s'engage à transmettre au Bénéficiaire tout document en sa possession qui lui serait nécessaire pour la réalisation des Études de faisabilité, notamment les documents règlementaires en possession du Propriétaire (diagnostic amiante, ...).

Si les autorités compétentes le demandent, le Propriétaire s'engage notamment :

- à consentir au Bénéficiaire, avec la plus grande diligence, les pouvoirs et autorisations l'habilitant à procéder à toutes études (mesures d'ombrages, sondages, géomètre, raccordement...)
- à autoriser le Bénéficiaire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires, sous la forme requise, qu'impliquent la construction et l'exploitation de la Centrale, conformément aux termes de l'ANNEXE 4.

En particulier, le Propriétaire accorde au Bénéficiaire et aux entreprises missionnées par le Bénéficiaire un libre accès sur le Site à cette fin. La mise à disposition du Site pendant les Études de faisabilité est stipulée conclue à titre gratuit. La réalisation de ces Études de faisabilité ne devra pas porter préjudice au bon fonctionnement des activités hébergées dans le Bâtiment.

Les modalités d'information préalable de la DEAE et/ou de l'établissement seront fixées dans une convention de gestion qui sera conclue avant le début des Travaux.

Le Propriétaire s'engage à collaborer activement avec le Bénéficiaire pour mener à bien les Études de faisabilité. De même, le Bénéficiaire s'efforcera de réaliser les Etudes de faisabilité selon le meilleur intérêt du Propriétaire.

3.3. Conséquences des Études de faisabilité

3

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

Si les Études de faisabilité sont positives, les deux parties s'assureront de la réalisation des autres conditions suspensives définies à l'ARTICLE 4 ci-après. Conformément à cet article, si les Études de faisabilité ne permettent pas d'envisager la réalisation et l'exploitation de la Centrale pour des raisons techniques ou économiques, le Bénéficiaire notifiera au Propriétaire dans les délais de réalisation des Études de faisabilité, l'abandon du projet d'installation de la Centrale. Les engagements résultant de la présente convention sous conditions suspensives seront caducs et ne donneront lieu à aucune indemnité, chacune des parties en ce qui la concerne étant alors dégagée de toute obligation à ce titre.

En tout état de cause, les résultats des Études de faisabilité dont le coût est porté par le seul Bénéficiaire, restent sa propriété et seront communiqués au Propriétaire.

3.4. : Modification du périmètre de la Convention

Dans le cas où le résultat des Études de faisabilité et notamment les autorisations à obtenir, auraient pour conséquence l'utilisation par le Bénéficiaire d'une surface plus faible que celle décrite en ANNEXE 2, la Convention pourra faire l'objet d'un avenant afin de mettre à jour l'ANNEXE 2 et ainsi mettre à disposition du Bénéficiaire une surface plus réduite.

Cette modification ne donne le droit à aucune indemnisation du Bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Conditions Suspensives stipulées au profit du Bénéficiaire

Les Conditions Suspensives, considérées comme déterminantes pour le Bénéficiaire et sans lesquelles il n'aurait pas contracté, sont stipulées dans son seul intérêt.

La prise d'effet de la Convention est soumise à la réalisation, dans un délai de douze (12) mois (ci-après « le Délai ») suivant la signature des présentes, des conditions suspensives suivantes :

- i. L'absence de tout sinistre total ou partiel, de quelque nature que ce soit, affectant tout ou partie du Site ;
- ii. L'absence ou le règlement de tout contentieux relatif au bâtiment, de nature à empêcher la réalisation du Projet ;
- iii. Un résultat positif aux Études de faisabilité, réalisées par le Bénéficiaire ;
- iv. L'obtention de toutes les autorisations, permis, licences ou droits de toute nature qui seraient nécessaires - les autorisations administratives et permis devront être purgés de tout recours - pour permettre l'installation de la Centrale ainsi que la réalisation des travaux et aménagements de raccordement et l'exploitation de la Centrale dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- v. L'accord du Gestionnaire du Réseau de Distribution d'un contrat de raccordement de la Centrale au Réseau Public ;
- vi. L'accord de l'acheteur obligé d'un contrat d'achat de l'énergie produite par la Centrale ;
- vii. L'obtention d'un financement bancaire pour la réalisation de ce projet, répondant aux critères habituels de financement de ce type de Projet, et notamment d'une durée minimale de 15 ans et représentant au moins 75% du montant de l'investissement ;
- viii. En cas de droits réels ou personnels empêchant la réalisation du Projet (comme notamment clause d'interdiction, de jouissance, hypothèques ou servitudes) sur les Terrains concernés par le Projet : l'obtention par le Propriétaire de la levée de ces obstacles juridiques ;
- ix. Si des droits ont déjà été conférés par le Propriétaire à des tiers sur les parcelles du terrain du Projet (bail, mise à disposition...) : l'obtention dans le Délai par le Propriétaire de la résiliation de ces droits ;

- x. Enfin le cas échéant, l'obtention dans le Délai des autorisations de tout tiers impliqué ou impacté par le Projet, et la signature de tout autre document qui serait rendu obligatoire par un texte réglementaire non publié à ce jour.

Les Parties s'engagent à se tenir informées mutuellement de la réalisation de chacune de ces conditions suspensives, qui peuvent se réaliser dans un ordre indifférent.

ARTICLE 5 : Non-réalisation des Conditions Suspensives

Le Bénéficiaire pourra seul, dans l'hypothèse où une ou plusieurs des Conditions Suspensives stipulées à l'ARTICLE 4 ne seraient pas réalisées dans le Délai, opter pour l'une des trois (3) solutions suivantes :

- renoncer au bénéfice des présentes, sans indemnité de part et d'autre, la présente convention devenant caduque et les Parties se trouveront libérées de tout engagement, sans que l'une ou l'autre ne puisse prétendre à aucune indemnité. Les Etudes de faisabilité demeurent la propriété du Bénéficiaire.
- notifier au Propriétaire, au moins deux (2) mois avant l'expiration du Délai, son intention de solliciter une prorogation de ce Délai, sans que cette prorogation puisse excéder un (1) an supplémentaire. Dans ces conditions, il appartiendra au Propriétaire d'accepter ou de refuser cette demande de prorogation ;
- notifier au Propriétaire, son intention de renoncer purement et simplement au bénéfice des conditions suspensives i, ii, iii, vi, vii prévues à l'ARTICLE 4 auquel cas la Convention sera immédiatement réitérée aux conditions de l'ARTICLE 8 ci-dessous.

ARTICLE 6 : Déclaration des Parties

Le Bénéficiaire déclare et garantit au Propriétaire :

- que sa comparution est exacte ;
- avoir qualité pour accepter seul la présente convention ;
- ne pas être en état de cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire, ni ne faire l'objet d'aucun plan ou mesure de sauvegarde, et n'être concerné par aucune demande en nullité ou dissolution ;
- que rien dans leur situation n'est de nature à faire obstacle à la conclusion des présentes ou à en remettre en cause la validité.

Le Propriétaire déclare et garantit au Bénéficiaire :

- que sa comparution est exacte ;
- avoir qualité pour consentir seul la convention ;
- que rien dans leur situation n'est de nature à faire obstacle à la conclusion des présentes ou à en remettre en cause la validité.

ARTICLE 7 : Obligations des parties

Le Bénéficiaire s'engage, après réception de la toiture communale concernée à :

- prendre celle-ci en l'état où elle se trouve le jour de la remise, sans pouvoir exiger du Propriétaire de remise en état ou de réparations pendant la durée de la convention. La remise donnera lieu à un PV d'état des lieux qui sera annexé à la présente convention en ANNEXE 6;
- maintenir la Centrale en état permanent d'utilisation ;

5

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

- occuper les lieux mis à disposition dans le cadre d'une utilisation normale de la dépendance domaniale mise à disposition et conformément à la destination prévue à l'ARTICLE 2 ;
- ne faire aucune intervention pouvant apporter des modifications visuelles à l'installation sans accord préalable et écrit du Propriétaire ;
- faire son affaire personnelle de l'exploitation de l'équipement de manière que le Propriétaire ne subisse aucun inconvénient et ne puisse être inquiété pour cette mise à disposition, pour quelque cause que ce soit ;
- laisser circuler librement les agents du Propriétaire, ces derniers étant informés, le cas échéant, des préconisations à prendre pour la préservation de l'équipement ;
- faire en sorte que son activité telle que définie dans la présente convention ne perturbe pas le fonctionnement du Bâtiment,
- respecter l'ensemble de la réglementation applicable en la matière notamment celle applicable aux établissements recevant du public ;
- à ne pas porter atteinte à l'image du Propriétaire et des occupants du Site et à respecter les droits à l'image en vigueur dans toute correspondance et document qu'il éditera. Les visites des personnes extérieures seront possibles avec demande préalable et accord du Maire de la ville ou des services compétents.

En cas de refus de la déclaration préalable de travaux ou de toute autre autorisation réglementaire, le Bénéficiaire ne pourra en aucun cas tenir le Propriétaire pour responsable.

Le Propriétaire s'engage à :

- laisser libre accès au Bénéficiaire ainsi qu'à toute entreprise et technicien qu'il mandaterait à l'effet de procéder à l'installation de la Centrale et à l'exécution des travaux et aménagements de raccordement, ainsi qu'à leur entretien, maintenance ou contrôle et, plus généralement, à tous travaux et interventions qui s'avéreraient nécessaires. Compte tenu de la nature de l'activité menée dans le Bâtiment (école), ce libre accès sera soumis à l'accord préalable du Propriétaire.
- assurer une jouissance paisible de la Centrale ;
- effectuer à sa charge les réparations relatives à la structure de la toiture non attachées à l'équipement ;
- entretenir ses propres installations éventuelles, notamment attenantes à la Centrale, de telle manière qu'aucun incident ne puisse, du fait d'un défaut d'entretien, générer des perturbations dans le fonctionnement de la Centrale.

Le Propriétaire s'interdit :

- une fois la centrale installée et le raccordement effectué, d'intervenir de quelque manière que ce soit sur ladite Centrale, sur les différents travaux et aménagements, sur son raccordement et d'une manière générale, de porter atteinte à leurs bons fonctionnements ;
- En particulier, le Propriétaire s'interdit de réaliser toute construction ou plantation de végétaux qui pourrait diminuer le rendement ou les conditions de fonctionnement de la Centrale sauf accord préalable exprès du Bénéficiaire. Le Propriétaire devra également réaliser l'entretien des abords lui appartenant pour ne pas diminuer le rendement de la Centrale (entretien, fauche, débroussaillage, élagage, etc.) ;
- Hors cas de force majeure, dans le cas où il serait nécessaire de procéder à la mise hors service de la Centrale dans le cadre de travaux sur les toitures et sur le Bâtiment :
 - o Sans que ces travaux soient rendus nécessaires pour les besoins de l'exploitation de la Centrale,
 - o Sans que ces travaux soient consécutifs à une défectuosité, avarie ou accident provenant de la Centrale,
 - o et alors que ces travaux obligeraient à déposer temporairement tout ou partie de la Centrale,

6

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

le Propriétaire devra en avertir le Bénéficiaire en lui précisant la date de la dépose et de la réinstallation prévisible de la Centrale ou de la partie de la Centrale concernée. Les frais consécutifs à la dépose et à la repose de la Centrale seront donc pris en charge par le Propriétaire dans ce cas de figure sur la base des coûts de démontage conformément à l'ARTICLE 15.

- En cas de dépose et repose, ou déconnexion de la Centrale rendue nécessaire par la survenance d'un cas de Force majeure, les frais consécutifs seront pris en charge par le Bénéficiaire ;
- Le Propriétaire reconnaît que la Centrale, préalablement validée par lui, et une fois installée, aura un impact visuel sur le Bâtiment et s'interdit de prétendre à une quelconque indemnité de ce chef.

ARTICLE 8 : Durée

La convention est conclue pour une durée de [X] ans conformément au business plan propre au site présenté en ANNEXE 7 [cette durée ne peut excéder 30 ans] à compter de la mise en service de la Centrale. La date de mise en service est précisée par le procès-verbal qui sera annexée à l'ANNEXE 5 de la Convention.

Si le Bénéficiaire souhaite renoncer au bénéfice de certaines conditions suspensives selon les modalités prévues à l'ARTICLE 5, la convention prendra effet à compter de la notification au Propriétaire de son intention de renoncer au bénéfice desdites conditions suspensives.

ARTICLE 9 : Réalisation des travaux - Raccordement de la Centrale

Le Bénéficiaire informe le Propriétaire qu'il installera la Centrale et ses accessoires, en tant que Maître d'Ouvrage, à ses frais exclusifs, sur le Bâtiment, une fois la prise de possession du Bâtiment effectuée. Le Bénéficiaire fera également procéder au raccordement de la Centrale.

Le coût des travaux ou études en dehors de la réalisation de la Centrale proprement dite, seront à la charge du Bénéficiaire conformément aux conditions prévues à l'ANNEXE 4.

Le Bénéficiaire devra respecter sous sa responsabilité les normes garantissant la sécurité des personnes et des biens selon les normes en vigueur lors du dépôt de la demande préalable.

Le Bénéficiaire devra faire installer la Centrale et ses accessoires conformément aux règles de l'Art et aux dispositions de l'autorisation d'urbanisme relative à la Centrale. Le Bénéficiaire devra faire exécuter les travaux et aménagements de raccordement au Poste de transformation, et plus généralement au Réseau Public conformément aux règles de l'Art et aux dispositions de l'autorisation d'urbanisme relative à la Centrale.

Un dossier technique devra être présenté par le Bénéficiaire au Propriétaire au moins un (1) mois avant le début de la réalisation des travaux par courrier ou courriel. Le dossier comprendra notamment une déclaration préalable, un planning prévisionnel des travaux et un ou des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé. Le planning devra être confirmé par courrier simple ou courriel au moins dix (10) jours avant le début des travaux. Tout intervenant devra se conformer à la réglementation en vigueur relative à la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil.

Le Bénéficiaire devra faire son affaire des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) avant tout commencement de travaux. Afin de ne pas gêner le fonctionnement de l'école, les principaux travaux tels que la pose des panneaux solaires devront être effectués exclusivement pendant les vacances scolaires. En cas d'intervention en site occupé, la sécurité des tierces personnes devra être assurée. Préalablement au démarrage des travaux, le projet devra être validé par le Propriétaire. Le Propriétaire s'engage à conférer au Bénéficiaire toutes servitudes de passage de réseaux nécessaires au raccordement au réseau de distribution de la centrale photovoltaïque. Les frais de raccordement au réseau public seront à la charge du Bénéficiaire.

7

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

Le Bénéficiaire ne pourra faire dans les lieux occupés aucune modification, construction, ni démolition, aucun percement de murs, cloisons ou planchers, ni aucun changement de distribution ou installations sans le consentement écrit du Propriétaire. Les travaux éventuellement autorisés seraient exécutés aux frais exclusifs du Bénéficiaire, sous sa surveillance et sous le contrôle du Propriétaire. Si cela s'avère nécessaire, les modifications ne seront faites qu'après obtention du dépôt d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la mairie. La Commune se réserve le droit de contrôler l'exécution des travaux par un de ses agents ou par toute personne qu'elle mandatera dans ce but.

Le Bénéficiaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des usagers du site et s'adapter aux contraintes de fonctionnement de celui-ci. L'organisation des travaux devra donc être adaptée à ce contexte (horaire des travaux, acheminement des matériaux, bruit, sécurité, etc.).

Le Bénéficiaire s'engage à achever l'installation de la Centrale dans un délai de 12 mois à compter de la réalisation des conditions suspensives précisées à l'ARTICLE 4. Toutefois s'il survenait un cas de force majeure, ce délai serait prolongé d'une période égale à celle pendant laquelle l'événement considéré aurait mis obstacle à la poursuite de l'installation de l'Équipement ou des travaux de raccordement.

Aussitôt après l'achèvement des travaux, le Bénéficiaire devra veiller à ce que tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats qui encombreraient le Domaine public et/ou privés soient enlevés. A la suite de quoi une réception de chantier devra être prononcée en présence des différents partenaires (le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé, le bureau de contrôle, le Propriétaire, le Bénéficiaire). Le rapport de l'organisme de contrôle portera notamment sur les points suivants : conformité et fonctionnement de l'installation, capacité des équipements prévus, résistance à la charge et à la prise au vent.

Le Bénéficiaire transmettra après l'achèvement des travaux les plans et notices techniques de recollement (DOE, DUIO) des installations au Propriétaire.

A la fin des travaux, un PV d'état des lieux sera fait entre les Parties afin de constater notamment l'absence (ou non) d'atteinte au domaine public par les travaux. Ce PV sera annexé à la présente convention en ANNEXE 6.

ARTICLE 10 : Intervention du Propriétaire – Perte d'exploitation

Le Propriétaire peut apporter au domaine public toutes les modifications temporaires nécessaires, sans que le Bénéficiaire puisse s'y opposer, notamment en cas d'opérations de sécurité ou de préservation du patrimoine. Le Propriétaire et le Bénéficiaire se rapprocheront pour établir ensemble les mesures à prendre pour limiter la gêne éventuelle sur l'exploitation. Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part du Propriétaire pour les dommages ou la gêne causés à son occupation du domaine public par le fait de l'entretien du domaine public. Toutefois, dès lors que l'intervention du Propriétaire aurait pour effet de suspendre l'exploitation au-delà d'une période d'un (1) mois de suspension d'exploitation à compter de la date notifiée, une indemnité de compensation de perte de recette sera versée sur la base de la formule ci-après :

Indemnité (€) = Production électrique journalière moyenne à la période concernée (kWh) * tarif d'achat en vigueur (€/kWh) * nombre de jours de perte d'exploitation au-delà d'un (1) mois

ARTICLE 11 : Entretien des installations – Remise en état

Le Bénéficiaire devra, pendant toute la durée de la convention, conserver en bon état d'entretien l'installation conformément aux obligations et réglementations liées à ce type d'installation.

Faute pour le Bénéficiaire de pourvoir à l'entretien de l'équipement, le Propriétaire pourra procéder ou faire procéder, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au maintien en bon état d'entretien, de fonctionnement, de sécurité et de propreté, de l'équipement. L'exécution d'office, intervient après mise en

demeure restée sans effet, notifiée au Bénéficiaire, d'avoir à remédier aux fautes constatées dans un délai d'un (1) mois, sauf cas d'urgence dûment constaté par le Propriétaire. Dans ce cas, le coût de ces travaux est supporté par le Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire devra assurer, au titre de la maintenance et l'entretien des installations, le contrôle périodique de ladite installation. Pour ce faire, il s'engage à souscrire un contrat de maintenance annuelle de la centrale photovoltaïque avec un installateur agréé et transmettre au propriétaire les attestations de visite conformes sans qu'il soit besoin d'en faire la demande.

Dans le cas où le Bénéficiaire assure lui-même la maintenance, le même agrément s'impose ainsi que la remise des attestations de visite. Le Bénéficiaire s'engage à entretenir et à maintenir, selon les conditions détaillées ci- après, la centrale photovoltaïque :

- Suivi par monitoring de la production et du fonctionnement des onduleurs
- Une visite technique annuelle complète des équipements électriques incluant une vérification de la production et les opérations de maintenance courante (vérification de l'état des onduleurs, vérification de la connectique, resserrage des connexions et état des protections électriques)
- Le nettoyage autant que de besoin des champs photovoltaïques
- La maintenance curative du générateur photovoltaïque, y compris le changement des onduleurs. Un planning de maintenance préventive sera fourni par le Bénéficiaire et validé par le Propriétaire. Le Bénéficiaire doit informer le Propriétaire des travaux autres que la maintenance qu'il peut être amené à effectuer sur l'équipement afin de procéder à son maintien en bon état d'entretien, de fonctionnement, de sécurité et de propreté.

Le Propriétaire s'engage quant à lui, à assurer au Bénéficiaire et aux entreprises sous-traitantes mandatées par le Bénéficiaire, notamment pour la maintenance curative ou préventive, un accès et une jouissance paisible du Bâtiment, et à effectuer les réparations autres que locatives se rapportant au Bâtiment et notamment, toutes réparations relatives à la structure du bâtiment.

ARTICLE 12 : Sécurité et impact des installations

Le Bénéficiaire ou l'entreprise mandatée devra renseigner le registre de sécurité de l'établissement concerné sur lequel seront reportés les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité et en particulier l'état nominatif du personnel chargé du service d'incendie. Les divers renseignements établis en cas d'incendie, les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles elles ont donné lieu.

Le Bénéficiaire déclare bien connaître l'état des planchers et des toitures et s'interdit de dépasser la limite des charges qu'ils peuvent normalement supporter. Il devra assurer à sa charge la remise en état d'un dommage causé par lui dans le cadre de la maintenance sur le bâtiment concerné, y compris sur la structure du bâtiment.

Le Bénéficiaire devra prendre toutes dispositions en matière de protection contre les risques électriques et les surtensions d'origine atmosphérique, tant pour protéger ses propres équipements que pour éviter toute propagation depuis ses équipements vers ceux du Propriétaire. La mise en place d'éventuels moyens de défense contre l'incendie nécessaire à la protection de ses équipements et du domaine public que Le Bénéficiaire utilise est à sa charge.

La mise en place, y compris de matérialisation des périmètres de sécurité et de restriction d'exposition est à la charge du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire précisera ces périmètres sur un plan et par un balisage de son choix, si les périmètres de sécurité sont physiquement accessibles au public et par un affichage permanent de proximité. Si les installations deviennent dangereuses pour quelques raisons que ce soit, le Propriétaire se réserve le droit de sécuriser les installations aux frais du Bénéficiaire.

Pendant toute la durée de la convention, le Bénéficiaire s'assurera que le fonctionnement de ses équipements sera toujours conforme à la réglementation et aux normes en vigueur notamment en matière de sécurité et de santé publique. En cas de nécessité de mise en conformité des installations, le Bénéficiaire s'engage à réaliser à ses frais tous les travaux éventuellement nécessaires. En cas d'impossibilité pour le Bénéficiaire de se conformer à la réglementation ou aux normes dans les délais prescrits, le Bénéficiaire suspendra le fonctionnement des installations concernées jusqu'à leur mise en conformité ou pourra résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans préavis ni indemnité. Dans tous ces cas, l'indemnité de suspension d'exploitation prévue à l'ARTICLE 10 n'est pas applicable. Les plans de recollement liés à ses travaux seront établis et effectués par le Bénéficiaire et remis au Propriétaire.

ARTICLE 13 : Dommages et Assurance

13.1. Dommages

Le Bénéficiaire s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Propriétaire toute usurpation ou dommage susceptible de porter préjudice au domaine public et/ou aux droits du Propriétaire. Le Bénéficiaire est responsable et supportera tous les frais de réparation de tout dommage causé par son fait, par le fait des personnes dont elle doit répondre, par le fait de toute personne qu'elle aurait autorisée à pénétrer sur le site ou par le fait des choses qu'elle a sous sa garde, ainsi que de tout dommage imputable à la centrale photovoltaïque objet de la présente convention, que le dommage soit subi par le Propriétaire, les usagers des bâtiments, ou par des tiers. Au cas où le dommage causé aux installations du Propriétaire mettrait obstacle à leur bon fonctionnement, le Bénéficiaire supportera les coûts de toute nature découlant de l'interruption du bon fonctionnement des bâtiments. A défaut de réalisation des travaux de réparation à la charge du Bénéficiaire dans un délai d'un (1) mois à compter d'une mise en demeure, ces travaux pourront être réalisés d'office par le Propriétaire aux frais, risques et périls du Bénéficiaire.

13.2. Assurances

Dès la signature de la convention, le Bénéficiaire est responsable de la réalisation de l'équipement et de son exploitation dans le cadre des dispositifs du présent contrat. Le Bénéficiaire fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de l'installation de l'équipement, de son fonctionnement et de son exploitation.

En particulier, le Bénéficiaire devra contracter toutes assurances de dommages aux biens et de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances. Ces contrats d'assurance devront notamment garantir la responsabilité civile, les risques électriques, d'incendie, d'effondrement, de voisinage, des dégâts des eaux, d'explosion et autres dommages pouvant survenir du fait de la construction ou de l'exploitation de la Centrale Photovoltaïque par le Bénéficiaire sur les toitures mises à disposition, ainsi que les risques induits sur le déplacement de l'activité ou sur la perte d'exploitation des bâtiments.

Le Bénéficiaire communiquera au Propriétaire la copie des attestations d'assurance et de leurs avenants dans le mois de leur signature. Ces assurances devront être renouvelées chaque année à chaque échéance. L'attestation sera transmise au Propriétaire au plus tard dans les trois (3) mois suivants la date de renouvellement.

De son côté, le Propriétaire doit avoir contracté une assurance garantissant :

- Ses bâtiments, hors panneaux photovoltaïques, contre les risques aléatoires assurables et notamment les risques d'incendie, d'explosion, de bris des glaces, de dégâts par l'eau et le gel, de tempête, des catastrophes naturelles, des émeutes et mouvements populaires ;
- Sa responsabilité civile de propriétaire d'immeuble ;
- Ses biens immobiliers (matériel, mobilier, agencements, marchandises) contre les risques aléatoires assurables et notamment les risques d'incendie, d'explosion, de bris des glaces et enseigne, de dégâts par l'eau et le gel, de tempête, des catastrophes naturelles, des émeutes et mouvements populaires.

ARTICLE 14 : Redevance

10

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

La mise à disposition de la toiture du domaine public communal au titre de cette convention est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle payable au Propriétaire, à terme échu, au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de mise en service. La première redevance sera donc payée, si la Centrale est mise en service en année N, au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 et à réception des documents comptables de l'exercice antérieur.

Par « date de mise en service » on entend la date à laquelle la Centrale injecte les premiers kilowattheures dans le Réseau Public de Distribution. Cette date est précisée par le procès-verbal qui sera annexée à l'Annexe 5 de la Convention.

Le montant de la redevance annuelle hors taxes due pour la durée de la convention sera de 2,5% du chiffre d'affaires HT de la Centrale. Cette redevance est assujettie au taux de TVA en vigueur.

En application des dispositions de l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le montant dû au titre de la partie variable de la redevance sera arrondi à l'euro le plus proche, étant précisé que la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée à 1.

Le versement de la redevance sera effectué entre les mains du receveur des finances de Bordeaux municipale à réception d'un avis de sommes à payer adressé, comme convenu entre les parties à l'adresse suivante : Solévent, 33 rue de Leybardie, 33 300 Bordeaux.

Dans le cas où le fonctionnement de la centrale serait interrompu pour plus d'un (1) mois, du fait du Bénéficiaire, notamment dans le cas d'absence de mise en conformité décrit à l'ARTICLE 12 ci-avant, la redevance sera calculée pour les jours comme :

Redevance (€HT) = Production électrique journalière moyenne à la période concernée (kWh) * tarif d'achat en vigueur (€HT/kWh) * nombre de jours d'interruption au-delà d'un (1) mois * 2,5%

ARTICLE 15 : Résiliation

15.1. Motif d'intérêt général

Le Propriétaire peut, pour des motifs tirés de l'intérêt général, résilier unilatéralement la présente convention dans les conditions définies ci-après.

La décision de résiliation ne prendra cependant effet qu'à l'expiration d'un délai de 6 (six) mois à compter de sa notification. En ce cas, le Propriétaire versera au Bénéficiaire un dédommagement exigible lors de la prise d'effet de la résiliation, déterminé par la présente convention, et à défaut d'accord par le Tribunal Administratif, qui étatera son analyse sur la base des éléments suivants :

- Cas 1. Le Propriétaire résilie le contrat mais conserve la centrale : l'indemnité de cession anticipée s'applique ;
- Cas 2. Le Propriétaire résilie le contrat et demande le démontage de l'installation complète : l'indemnité de démontage s'applique. Dans ce cas, le Bénéficiaire procèdera au démontage et à la remise du bâtiment à l'état initial qui sera suivi d'un état des lieux contradictoire. Si des réserves sont émises lors de l'état des lieux, le Bénéficiaire devra effectuer les travaux de réparation dans un délai de deux (2) mois. A défaut de réalisation des travaux, ils pourront être exécutés d'office par le Propriétaire aux frais, risques et périls du Bénéficiaire.

Mode de calcul des indemnités :

- Indemnité pour démontage : elle est déterminée par le Propriétaire suite à l'obtention de 3 devis de prestataires différents ;
- Indemnité pour cession anticipée de l'Équipement : elle est fonction du nombre d'années à partir de laquelle elle intervient et couvre le solde restant à amortir de l'Équipement. Le compte d'exploitation prévisionnel (en ANNEXE 8) fait notamment apparaître la valeur amortie du matériel année par année.

11	Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
----	-------------------------	--	-------------------------	--

15.2. Résiliation pour inexécution des clauses et conditions

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public pourra être révoquée par l'autorité qui a délivré le titre en cas d'inexécution de l'une des clauses et conditions générales ou particulières de la présente convention dans les conditions suivantes :

- le Propriétaire mettra le Bénéficiaire en demeure de se conformer à l'obligation litigieuse par lettre recommandée avec accusé de réception motivée.
- le Bénéficiaire disposera d'un délai d'un (1) mois pour s'exécuter ou, s'il s'agit de travaux, prendre toutes dispositions nécessaires à l'accomplissement sans délai de ses obligations.
- à l'expiration de la mise en demeure, le Propriétaire pourra résilier la convention de plein droit.

La résiliation pour inexécution des clauses et conditions est prévue notamment :

- en cas de dissolution ou liquidation du Bénéficiaire ;
- en cas de fraude ou de malversation de la part du Bénéficiaire ;
- en cas de cession partielle ou totale sans autorisation telle que prévue à l'ARTICLE 17 de la présente convention ;
- si la sécurité vient à être compromise par défaut d'entretien de l'équipement dans les conditions définies par la réglementation en vigueur ;
- si la Centrale n'est pas mise en service dans les délais indiqués à l'ARTICLE 9.

L'inexécution s'entend du non-respect juridique des obligations qui incombent au Bénéficiaire. En cas de résiliation prononcée pour inexécution des clauses et conditions, l'exercice de cette prérogative n'ouvrira droit à aucune indemnisation du préjudice qui pourrait en résulter pour le Bénéficiaire. Dans tous les cas, le sort de l'équipement est régi par les dispositions de l'ARTICLE 18 de la présente convention.

15.3. Résiliation anticipée par le Bénéficiaire

Dans le cas où il aurait décidé de cesser définitivement l'exploitation des installations avant la date d'expiration de la présente convention, le Bénéficiaire peut obtenir la résiliation de la présente convention en notifiant sa décision par lettre recommandée adressée au Propriétaire moyennant un préavis de six (6) mois. En cas de résiliation anticipée par le Bénéficiaire, le sort de l'équipement est régi par les dispositions de l'ARTICLE 18 de la présente convention.

Il est expressément convenu entre les Parties que le Bénéficiaire pourra résilier immédiatement la convention en cas de modification substantielle, par le Propriétaire, de l'ensoleillement de la Centrale et ce, notamment en raison de constructions voisines et de plantations, quelle qu'en soit la nature.

Le Bénéficiaire aura alors droit à une indemnité de résiliation couvrant l'intégralité de son préjudice, qui sera calculée de la même manière que l'indemnité prévue en cas de résiliation pour motif d'intérêt général telle qu'exposée à l'ARTICLE 15.1.

Ladite résiliation prendra effet trente (30) jours après la notification au Propriétaire.

ARTICLE 16 : Propriété de la Centrale et des travaux et aménagement de raccordement

Pendant toute la durée de la Convention, la Centrale installée sur le Bâtiment ainsi que tous travaux et aménagements de raccordement effectués par l'intermédiaire du Bénéficiaire seront et resteront sa propriété.

12

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ARTICLE 17 : Cession

Toute cession totale ou partielle, ou toute opération assimilée, de la présente autorisation d'occupation du domaine public devra être soumise par le Bénéficiaire à l'accord préalable du Propriétaire, sous peine de résiliation de la convention, dans les conditions prévues à l'ARTICLE 15.2.

La demande d'autorisation de cession sera signifiée par le Bénéficiaire au Propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception. L'accord préalable du Propriétaire résultera d'une délibération du Conseil municipal.

A défaut d'autorisation expresse notifiée au Bénéficiaire dans un délai de quatre (4) mois à compter de sa demande, celle-ci sera considérée comme refusée. En cas d'acceptation de la cession par le Propriétaire, le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations du Bénéficiaire découlant de la présente convention.

ARTICLE 18 : Sort de l'installation au terme de la convention

Au terme de la convention, les effets des présentes cesseront de plein droit. La Ville diligentera alors une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

La présente convention n'ouvre pas droit à renouvellement d'office.

Six mois avant la fin de la convention, les parties se rapprocheront pour décider du sort de l'installation selon les deux hypothèses suivantes :

1°) si le Propriétaire le souhaite, le transfert au Propriétaire de la pleine propriété de la Centrale, sans indemnité. Dans ce cas, le Bénéficiaire s'engage à ce que la Centrale soit, à l'expiration de la convention, en état de fonctionnement ;

2°) sinon, par défaut, la récupération par le Bénéficiaire de l'ensemble de l'installation. Dans ces conditions, le Bénéficiaire déposera à ses frais les panneaux photovoltaïques, les onduleurs, et toutes les sujétions de type supports et câblages dédiés. Cette dépose devra être réalisée avant la fin de la Convention.

En cas de transfert en pleine propriété de la Centrale au Propriétaire, les parties conviendront de procéder à un état des lieux des ouvrages et constructions aux frais du Bénéficiaire deux (2) mois avant la date d'expiration de la présente convention pour définir et planifier les éventuels travaux nécessaires.

ARTICLE 19 : Éthique et respect de la législation en vigueur

Chacune des Parties s'engage à exécuter la présente Convention dans le respect des législations et réglementations en vigueur.

Chacune des Parties s'engage, tout particulièrement, à respecter les règlements anti-corruption et à s'interdire tout acte susceptible de constituer une prise illégale d'intérêt telle que définie par l'article 432 -12 du nouveau Code Pénal et ici reproduit : « *Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500.000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction* ».

ARTICLE 20 : Dispositions diverses

13

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

20.1. Divisibilité – Modifications

Si une ou plusieurs des stipulations de la présente Convention sont tenues pour non valides ou déclarées telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice passée en force de chose jugée, les autres stipulations n'en demeureront pas moins valables et conserveront toute leur portée.

Les Parties s'efforceront de bonne foi de substituer aux dispositions non valides toutes autres stipulations de nature à maintenir l'équilibre économique du présent contrat.

20.2. Frais

Tous les frais, droits et émoluments tant des présentes que de leurs suites seront supportés par le Bénéficiaire qui s'y oblige expressément. En particulier, le Bénéficiaire s'engage à prendre en charge les frais d'étude sur le Site ainsi que les frais relatifs aux démarches administratives.

20.3. Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente, les Parties font élection de domicile en leur domicile et siège social respectif, indiqué, en tête des présentes.

20.4. Notifications

Toutes les notifications résultant de l'application des présentes devront être effectuées par lettre recommandée avec avis de réception au domicile élu des Parties ou à toute autre adresse qui serait ultérieurement notifiée par l'une des Parties à l'autre. Toute notification est réputée reçue le jour de la première présentation par la Poste de la lettre recommandée mentionnée ci-dessus.

20.5. Loi applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

20.6. Litiges

Avant toute saisine d'un juge, les parties s'engagent à se rapprocher pour trouver une solution amiable. A défaut, les contestations qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux.

Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent Accord :

ANNEXE 1 : Désignation de la parcelle sur laquelle le bâtiment est construit

ANNEXE 2 : Situation du bâtiment sur le Site et du poste de livraison le plus proche

ANNEXE 3 : Descriptif technique et plan du bâtiment et de la toiture

ANNEXE 4 : Modalités de répartition de la prise en charge du coût des travaux, contrôles et études hors installation de la Centrale

ANNEXE 5 : Procès-verbal de mise en service de la Centrale

ANNEXE 6 : Procès-verbaux d'état des lieux

ANNEXE 7 : Mandat d'autorisation

ANNEXE 8 : Compte d'exploitation prévisionnel

Fait à _____, le _____

En 2 exemplaires originaux.

Pour le Bénéficiaire

Pour le Propriétaire

15

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ANNEXE 1 Désignation de la parcelle sur laquelle le bâtiment est construit

Désignation de la parcelle du Site

Commune	Section	Numéro	Contenance		
Bordeaux	[sera complété en mise au point]	[sera complété en mise au point]	[sera complété en mise au point]ha	[sera complété en mise au point]a	[sera complété en mise au point]ca

Formulaire de demande de renseignements

Le formulaire Cerfa n° 11194*04 a été rempli suivant les informations transmises par le Propriétaire et transmis par mail ou par courrier à l'administration.

16

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
----------------------	--	----------------------	--

ANNEXE 2 **Situation du bâtiment sur le Site et du poste de livraison le plus proche**

[plan de chaque école et implantation prévisionnelle des panneaux]

17

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ANNEXE 3 **Descriptif technique et plan(s) du bâtiment et de la toiture**

[plan de chaque site]

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ANNEXE 4 Modalités de répartition de la prise en charge du coût des travaux, contrôles et études hors installation de la Centrale

En vue de permettre l'installation et le raccordement de la Centrale, les Parties conviennent qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants, n'entrant pas directement dans les coûts d'installation de la Centrale :

Frais à la charge du Bénéficiaire

- La conception de la Centrale et l'obtention des autorisations nécessaires à sa réalisation
- Les coûts de raccordement de la Centrale au réseau de distribution d'électricité correspondant
- Les opérations d'entretien et de maintenance et contrôles périodiques

Frais à la charge du Propriétaire

- Le contrôle périodique de l'installation demandé pour des centrales installées sur des bâtiments répondant aux normes ERP sera réalisé par le Propriétaire lors de son contrôle annuel. Les éventuels travaux de mise aux normes seront réalisés par le Bénéficiaire.

19

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ANNEXE 5 Procès-verbal de mise en service de la Centrale

Sur le modèle ci-dessous un procès-verbal de mise en service de la Centrale sera élaboré et signé par les Parties, puis annexé à la présente Convention, ceci afin de déterminer la date de début de la convention telle qu'inscrite à l'ARTICLE 8.

ENTRE

D'UNE PART :

La Commune de Bordeaux représentée par M Pierre HURMIC, en sa qualité de Maire, dûment habilité à signer la présente par la délibération n°..... en date du .../.../2023, ci-après désignée comme le « **PROPRIÉTAIRE** »

ET, D'AUTRE PART :

Solévent, SAS à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°844 105 809 00025, ayant son siège social au 33 rue de Leybardie, 33 300 Bordeaux,

Représentée par Monsieur Julien Menaut, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après désigné comme le « **BÉNÉFICIAIRE** »

Le « **Propriétaire** » et le « **Bénéficiaire** » sont ci-après désignés individuellement ou collectivement par la ou les « **Partie(s)** ».

Les Parties ont conclu le .../.../..... une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la toiture de l'école [nom], située [adresse] à Bordeaux (la « Convention »).

Conformément aux stipulations de l'ARTICLE 8 de la Convention, la durée de mise à disposition du domaine public objet de la Convention débute à la mise en service de la Centrale.

Par le présent procès-verbal, les Parties constatent la mise en service de la Centrale au .../.../.....

En conséquence, le terme de la Convention est fixé au .../.../.....

Fait à Bordeaux, le .../.../.....,

En deux (2) exemplaires originaux dont un remis à chaque destinataire.

Le Propriétaire

Le Bénéficiaire

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ANNEXE 6 Procès-verbaux d'état des lieux du domaine public mis à disposition

Sur le modèle ci-dessous un procès-verbal d'état des lieux du domaine public mis à disposition sera élaboré et signé par les Parties à la date de mise à disposition de la toiture, puis à la réception de la Centrale par le Bénéficiaire, et annexés à la présente Convention.

Procès-verbal d'état des lieux initial du domaine public mis à disposition

ENTRE

D'UNE PART :

La Commune de Bordeaux représentée par M Pierre HURMIC, en sa qualité de Maire, dûment habilité à signer la présente par la délibération n°..... en date du .../.../2023, ci-après désignée comme le « **PROPRIÉTAIRE** »

ET, D'AUTRE PART :

Solévent, SAS à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°844 105 809 00025, ayant son siège social au 33 rue de Leybardie, 33 300 Bordeaux,

Représentée par Monsieur Julien Menaut, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après désigné comme le « **BÉNÉFICIAIRE** »

Le « **Propriétaire** » et le « **Bénéficiaire** » sont ci-après désignés individuellement ou collectivement par la ou les « **Partie(s)** ».

Les Parties ont conclu le .../.../..... une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la toiture de l'école [nom], située [adresse] à Bordeaux (la « Convention »).

Par le présent procès-verbal, les Parties constatent la mise à disposition de la toiture conformément à la Convention, en date du .../.../.....

Les Parties constatent la mise à disposition sans réserve de la toiture/avec les réserves suivantes :

Fait à Bordeaux, le .../.../.....,

En deux (2) exemplaires originaux dont un remis à chaque destinataire.

Le Propriétaire

Le Bénéficiaire

21

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

Procès-verbal d'état des lieux du domaine public mis à disposition après réception de la Centrale

ENTRE

D'UNE PART :

La Commune de Bordeaux représentée par M Pierre HURMIC, en sa qualité de Maire, dûment habilité à signer la présente par la délibération n°..... en date du .../.../2023, ci-après désignée comme le « **PROPRIÉTAIRE** »

ET, D'AUTRE PART :

Solévent, SAS à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°844 105 809 00025, ayant son siège social au 33 rue de Leybardie, 33 300 Bordeaux,

Représentée par Monsieur Julien Menaut, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, Ci-après désigné comme le « **BÉNÉFICIAIRE** »

Le « **Propriétaire** » et le « **Bénéficiaire** » sont ci-après désignés individuellement ou collectivement par la ou les « **Partie(s)** ».

Les Parties ont conclu le/.../..... une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à la toiture de l'école [nom], située [adresse] à Bordeaux (la « Convention »).

Par le présent procès-verbal, les Parties constatent le/.../..... l'état de la toiture mise à disposition suite aux travaux prévus à l'ARTICLE 9 de la Convention.

Ce constat est réalisé sans réserve / avec les réserves suivantes :....

Fait à Bordeaux, le/.../.....,

En deux (2) exemplaires originaux dont un remis à chaque destinataire.

Le Propriétaire

Le Bénéficiaire

22

Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
-------------------------	--	-------------------------	--

ANNEXE 7 Mandat d'autorisation

Aux termes du Mandat conféré par :

La commune de Bordeaux, représentée par M Pierre HURMIC, en sa qualité de Maire, domiciliée Place Pey-Berland, dûment habilité(e) aux fins des présentes,
Ci-après dénommée le « **Propriétaire** », de première part,

Au profit de :

Solévent, SAS à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°844 105 809 00025, ayant son siège social au 33 rue de Leybardie, 33 300 Bordeaux,
Représentée par Monsieur Julien Menaut, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée le « **Bénéficiaire** », de deuxième part,

Le **Propriétaire** autorise le **Bénéficiaire** :

- à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la construction et au raccordement de l'installation photovoltaïque dénommée ci-dessous « la Centrale » sur la toiture d'un bâtiment sur la (les) parcelle(s) indiquées ci-dessous :

Commune	Section	Numéro	Contenance		
Bordeaux	[sera complété en mise au point]	[sera complété en mise au point]	[sera complété en mise au point]ha	[sera complété en mise au point]a	[sera complété en mise au point]ca

- à signer tout document ou pièce nécessaire à cet effet.
- à construire la Centrale photovoltaïque puis à l'exploiter sur la toiture du bâtiment situé sur la parcelle décrite ci-dessus.

Fait à Le

Signature :

23	Paraphe Bénéficiaire		Paraphe Propriétaire	
----	----------------------	--	----------------------	--

ANNEXE 8 Compte d'exploitation prévisionnel

[à compléter par le candidat à partir de son offre]

Ce compte d'exploitation prévisionnel doit permettre de justifier la durée de la convention à la vue de l'article L2122-2 du CG3P (amortissement des investissements, rémunération équitable et suffisante des capitaux investis)

Afin de simplifier l'application le cas échéant des clauses de résiliation avec indemnités, le plan d'amortissement et la valeur nette comptable (VNC) des biens à la fin de chaque année doit apparaître explicitement.

Fait à Le

Signature :

DELEGATION DE Madame Tiphaine ARDOUIN

D-2023/75
Projets lauréats du budget participatif 2022-2023 "Ensemble et solidaires" / rapport d'information

Madame Tiphaine ARDOUIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les projets du budget participatif « Ensemble et solidaires » ont été déposés du 5 mai 2022 au 10 juillet 2022. Ces projets, au nombre de 121, ont été étudiés, au regard de leur conformité au règlement et de leur faisabilité dans le budget. Initialement le budget maximum était de 150 000 € ; il a été relevé à 165 000 au regard de l'augmentation des coûts des matériaux liée au contexte international.

8 projets ont été labélisés « Ensemble et solidaires » par un panel d'associations investies sur le champ du lien social et de la solidarité.

Suite à ce travail d'analyse par les services, 40 projets ont été proposés au vote des Bordelais et Bordelaises du 15 décembre 2022 au 31 janvier 2023.

Les 2 520 votants se sont exprimés sur leurs 5 projets favoris, en vote papier (pour 1 064 personnes) ou sur la plateforme Bordeaux Participation (pour 1 456 personnes).

Les votes en format papier (hors bulletins nuls) et les votes électroniques sont au nombre de 12 220 (2 444 bulletins non nuls x 5 projets).

Les projets lauréats sont ceux qui ont reçu les plus de voix jusqu'à consommation de l'enveloppe de 2 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les projets lauréats, le quartier le cas échéant, le nombre de voix reçues et le montant financier cumulé. Les numéros de la première colonne font référence à la numérotation dans le catalogue des projets (en annexe).

L'ensemble des projets labélisés « Ensemble et solidaires » ont été retenus suite au vote.

Les porteurs des projets non retenus seront accompagnés individuellement pour trouver, le cas échéant, un autre cadre de réalisation que le budget participatif.

	titre du projet	Quartier	total des votes recus	budget cumulé
4	Casiers Solidaires	Tous les quartiers	910	32 000
29	Végétalisation de la Place des Capucins	Bordeaux Sud	782	57 000
23	Frigos solidaires	Tous les quartiers	716	72 000
24	Ombraer certaines places et rues de Bordeaux	Chartrons - Grand Parc - Jardin public	703	237 000
17	Installer du mobilier urbain près de la place des Quinconces	Bordeaux Centre	634	317 000
9	Une oasis à Saint-Michel	Bordeaux Sud	567	367 000
35	Des nichoirs au Grand Parc	Chartrons - Grand Parc - Jardin public	460	377 000
7	Des aires collectives de jeux pour tous	Tous les quartiers	410	387 000
36	Bornes de recharge solaires et point WIFI	Tous les quartiers	388	552 000
30	Tables de pique-nique dans l'espace public	Tous les quartiers	349	602 000
15	Barbecue partagé : des saucisses et du lien	Bordeaux Maritime	339	622 000
37	Degoudronner la place du petit cardinal	La Bastide	334	637 000
14	Le jardin de nos rêves, rue du cloître	Bordeaux Sud	320	677 000
25	Création d'outils adaptés en LSF dans les espaces et lieux publics	Tous les quartiers	311	692 000
21	Installation de tables multi-sports	Tous les quartiers	302	727 000
6	Végétaliser et aménager la place Jean Cayrol	Bordeaux Maritime	281	892 000
2	Mieux vivre Brandenburg et Blanqui	Bordeaux Maritime	264	912 000
13	Un fronton sous le pont d'aquitaine	Bordeaux Maritime	254	1 077 000
20	Transformer la place Jean Bertheroyen îlot de fraîcheur	Nansouty - Saint Genès	244	1 152 000
32	Plancha mobile dans l'espace publique	Tous les quartiers	230	1 172 000
26	Préau couvert pour les AMAP et pour le centre de loisirs	Chartrons - Grand Parc - Jardin public	228	1 272 000
28	Promenade le long des quais à la découverte de l'Anguille	Tous les quartiers	219	1 277 000
38	Faire de la plaine des sports Colette Besson un lieu plus convivial	Bordeaux Maritime	218	1 442 000
19	Pavillons en liberté	Bordeaux Maritime	205	1 542 000
16	Eclairer les terrains des tennis de la plaine des sports Colette Besson	Bordeaux Maritime	200	1 692 000
12	Une fresque pour l'École du Vieux Bordeaux	Bordeaux Centre	199	1 752 000
5	Balance ta fresque !	Tous les quartiers	198	1 797 000
8	Retour aux sources de la communication sans numérique	Tous les quartiers	183	1 812 000
3	Aménagement de la placette Mondenard	Bordeaux Centre	181	1 857 000
31	Le mur aux enfants de l'école Stéhelin	Caudéran	177	1 907 000
27	Rendre plus vivante la rue du Noviciat	Bordeaux Sud	176	1 914 000
11	Je fais ma gym incongnito !	Tous les quartiers	169	1 924 000
18	La cabane caudéranaise : un mobilier urbain mobile pour le quartier	Caudéran	169	1 949 000
34	Promouvoir les différences culturelles et toutes leurs richesses	Tous les quartiers	162	1 984 000

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme GARCIA

Dans la délégation de Madame Tiphaine ARDOUIN, la délibération 75 qui concerne les projets lauréats du budget participatif 2022-2023. C'est un rapport d'information.

M. Le MAIRE

Tiphaine.

Mme ARDOUIN

Il s'agit juste de partager avec vous les résultats du budget participatif. Pour rappeler que l'on a reçu des Bordelais 121 projets dont 40 ont été mis au vote et que 34 projets ont été élus et rentrent dans l'enveloppe des 2 millions d'euros qui sont attribués à ce budget participatif qui avait pour thématique cette année « Ensemble et solidaire ».

Ce que je voudrais juste noter par rapport à ce budget participatif cette fois-ci c'est l'accompagnement qui a été celui de la Ville pour près de 80% des projets qui ont été déposés et qui ont reçu un accompagnement particulier de manière à ce que ceux qui ne pouvaient pas être mis au vote soit transmis aux services qui pouvaient éventuellement les accompagner ou à des structures extérieures qui pouvaient les accompagner. C'est très important parce que cela rentre directement dans notre politique d'appui aux initiatives citoyennes des habitants considérant qu'ils sont majeurs dans l'avancée et l'évolution de la Ville d'aujourd'hui et de demain.

M. Le MAIRE

Merci Tiphaine. C'est juste un rapport. Il n'y a pas de vote et je ne vois pas de demandes d'intervention. Si, Madame ECKERT.

Mme ECKERT

Très rapide, pour encore une fois souligner l'effort qui a été fait par la Mairie pour sortir un peu de la dématérialisation et qui est, pour l'instant, très empêchant au niveau du processus démocratique que vous essayez de mettre en place avec, je vois bien, une bonne volonté. Donc, ce n'est toujours pas suffisant. Bien évidemment, on distribue énormément d'argent avec encore des votes qui sont insuffisants pour vraiment dire que c'est satisfaisant et que oui, cela représente vraiment la volonté des Bordelais, mais nous tenons à souligner et à vous encourager en ce processus, on va vers le bien, je pense, en allant dans la rue et en essayant effectivement de sortir de cet écran qui est mortifère. Il faut tenir compte de la fracture numérique. Elle est là. Elle est prégnante. Elle s'aggrave même. Donc, trouvez d'autres moyens comme vous faites, continuez à chercher, on vous encourage.

Merci.

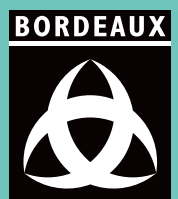
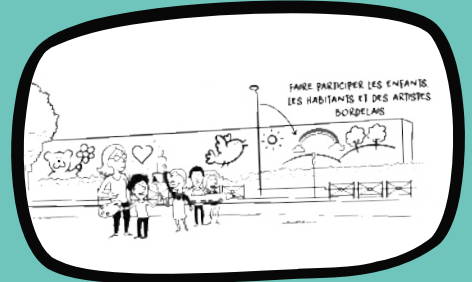
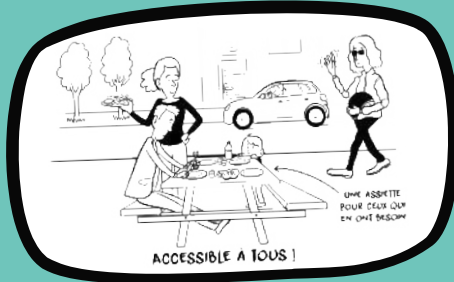
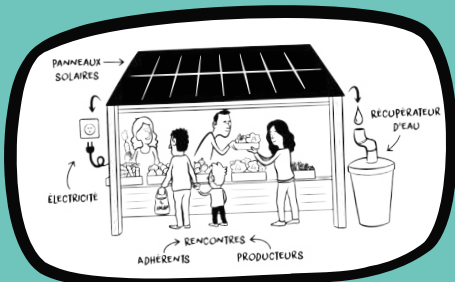
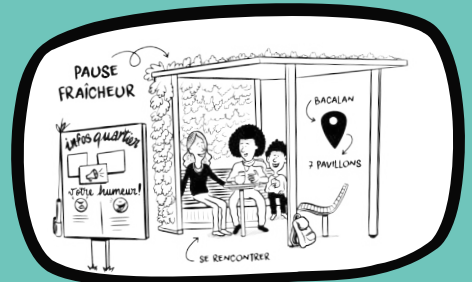
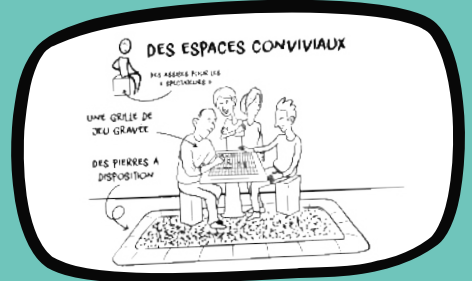
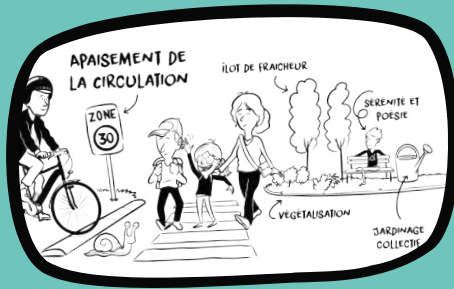
M. Le MAIRE

Merci Madame ECKERT.

Madame la secrétaire de séance.



LE CATALOGUE DES PROJETS



La Ville de Bordeaux a lancé la deuxième édition de son budget participatif. La thématique « **Ensemble et solidaires** », a permis aux personnes de 7 à 120 ans en lien avec Bordeaux de proposer un projet d'intérêt général et d'investissement visant à contribuer au développement des liens sociaux et de la solidarité.

Du 15 décembre au 31 janvier, les Bordelaises et les Bordelais sont invités à voter pour leurs projets préférés.

À vous de jouer!



LE MUR #2 CARLE VERNET

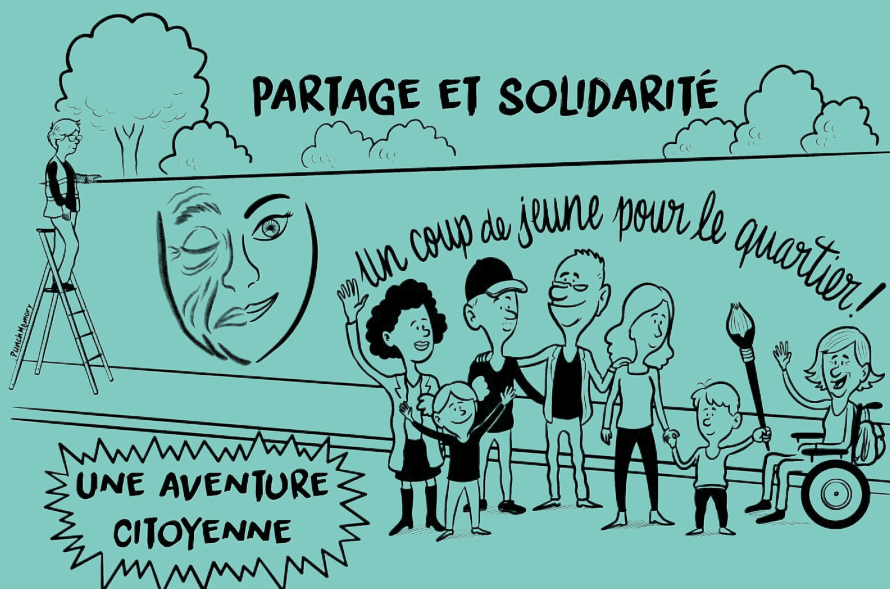
LAETITIA LABADIE ET AIMERIC ENARD

Collectif des habitants du quartier Carle Vernet

Quartier Bordeaux Sud Budget 165 000 €

« RÉHABILITER UNE FRESQUE
RÉTRO-MODERNE LONGUE
DE 637 MÈTRES ! »

Cette fresque a une vraie histoire. Elle a été créée par 1700 personnes, de 2 à 90 ans, entre 2000 et 2003, incluant écoles, centre d'animation, habitants, animateurs, associations, entreprises, tous mobilisés autour de l'artiste Odile Drousseau. Aujourd'hui, nous voulons faire perdurer cette œuvre en faisant évoluer les collages, les peintures, la sculpture. La méthode reste la même : faire intervenir des artistes et tous les acteurs du territoire Carles Vernet, faire cohabiter des éléments originels et des éléments modernes pour que cette œuvre perdure dans le temps.





MIEUX VIVRE BRANDENBURG ET BLANQUI

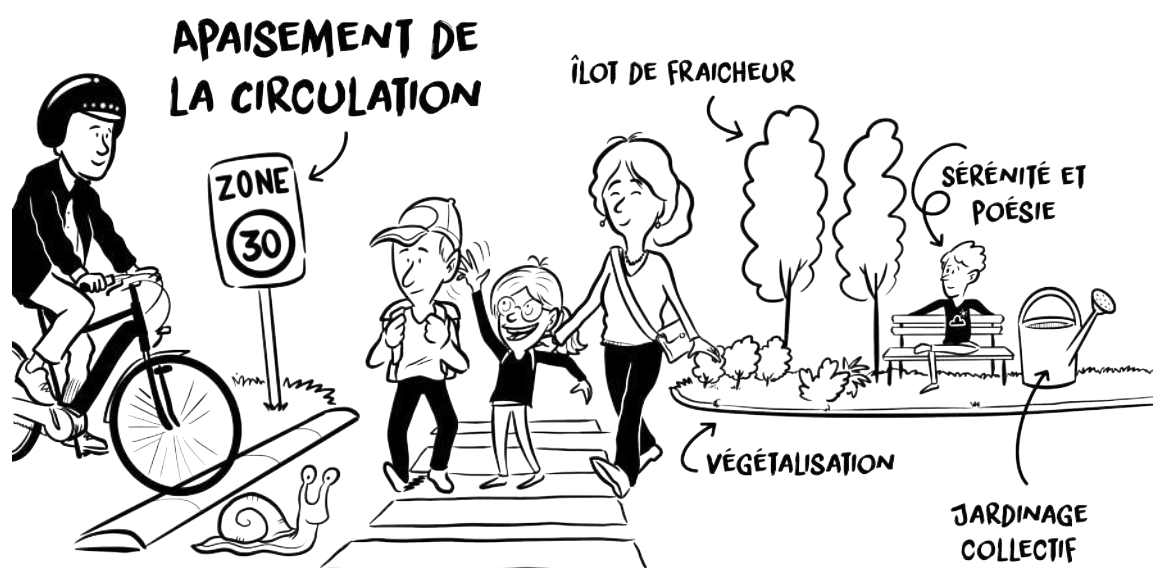
NICOLAS POUTOT ET CHARLOTTE LOISIER
avec des habitants du quartier de Bacalan

Quartier Bordeaux Maritime **Budget 20 000 €**

« UN NOUVEAU BOL D'AIR À BACALAN »

À ce jour, le boulevard Brandenburg et la rue Blanqui sont des axes trop hybrides pour remplir leur rôle de lien social et de rencontre : vitesse de circulation excessive, dépôts sauvages et manque de végétalisation. Notre projet invite à repenser et transformer ces espaces en lieux de vie et de convivialité. Cette transformation consisterait à créer une coulée verte dans le prolongement de la future place Mareilhac avec des fosses fleuries participatives, des traversées sécurisées pour nos enfants et une circulation apaisée.

« Même si tu te perds, respire, et si tout empire, espère. » Gaël Faye





AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE MONDENARD

ASSOCIATION FAUBOURG SAINT-SEURIN

Quartier Bordeaux Centre Budget 45 000 €

« UNE HALTE À L'OMBRE AU CŒUR DU QUARTIER »

À l'angle des rues Mondenard et Allo se situe un élargissement du trottoir occupé par des arceaux à vélo, un espace de stationnement de trottinettes en libre-service, ainsi que des scooters et motos.

Cette placette est entourée de commerces : salon de coiffure, spa, salon de tatouage, magasin de vélos, restaurant, pharmacie, etc. Empruntée par les familles qui se rendent dans les écoles et crèches du quartier, elle constitue une halte à l'ombre au cœur de ce quartier, dans les jours les plus chauds.

Le projet porté par l'association Faubourg Saint-Seurin consiste à réaménager cette placette en réorganisant le stationnement des deux-roues, en installant des assises et des corbeilles, et en la végétalisant.





LES CASIERS SOLIDAIRES

LES GRATUITS GIRONDE SOLIDARITÉ

Tout Bordeaux Budget 32 000 €

« FACILITER LES DÉMARCHES DES SANS-ABRIS ET CRÉER AVEC EUX UN LIEN PRIVILÉGIÉ »

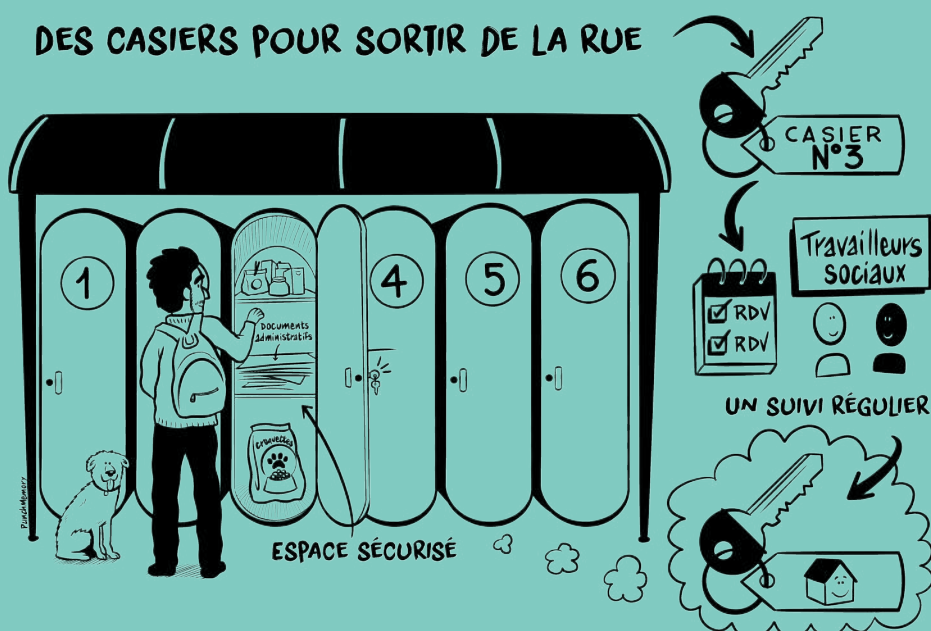
Les personnes sans domicile fixe se livrent à une lutte quotidienne pour ne pas se faire voler leur argent, leurs papiers, leurs vêtements mais aussi des objets ayant une valeur sentimentale.

Le projet de casiers solidaires consiste à installer des casiers dans la rue, dans l'espace public, à destination des sans-abris pour que ceux-ci puissent déposer et garder leurs affaires en sécurité.

En échange d'un casier, les personnes qui en bénéficient s'engagent à rencontrer régulièrement un travailleur social.

Ce dispositif permet de faciliter les démarches des sans-abris et de créer avec eux un lien social privilégié autour de l'accès aux casiers pour les aider, progressivement et par étapes, à sortir de la rue.

DES CASIERS POUR SORTIR DE LA RUE



5

Ensemble
et solidaires



BALANCE TA FRESQUE !

JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE BORDEAUX

Tout Bordeaux

Budget 45 000 €

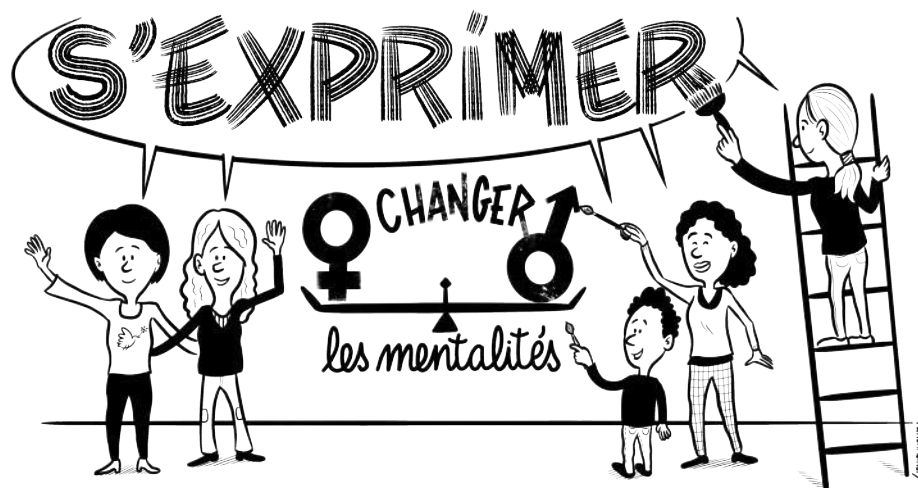
« L'ART DE RUE CONTRE LES VIOLENCES »

Nous avons imaginé une fresque murale dédiée à la sensibilisation et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et plus particulièrement celles faites aux femmes.

La fresque sera réalisée par des artistes avec la participation des citoyens afin de permettre la création d'un outil qui corresponde à chacune et à chacun.

Des animations (ateliers, formations...) seront programmées afin de faire émerger des temps d'échanges, d'expressions et de sensibilisation. La fresque aura toute sa place dans des espaces que l'on souhaite plus mixtes comme le Skatepark ou le Parc des sports Saint-Michel.

CONJUGUER SENSIBILISATION ET PARTICIPATION CITOYENNE





VÉGÉTALISER ET AMÉNAGER LA PLACE JEAN CAYROL

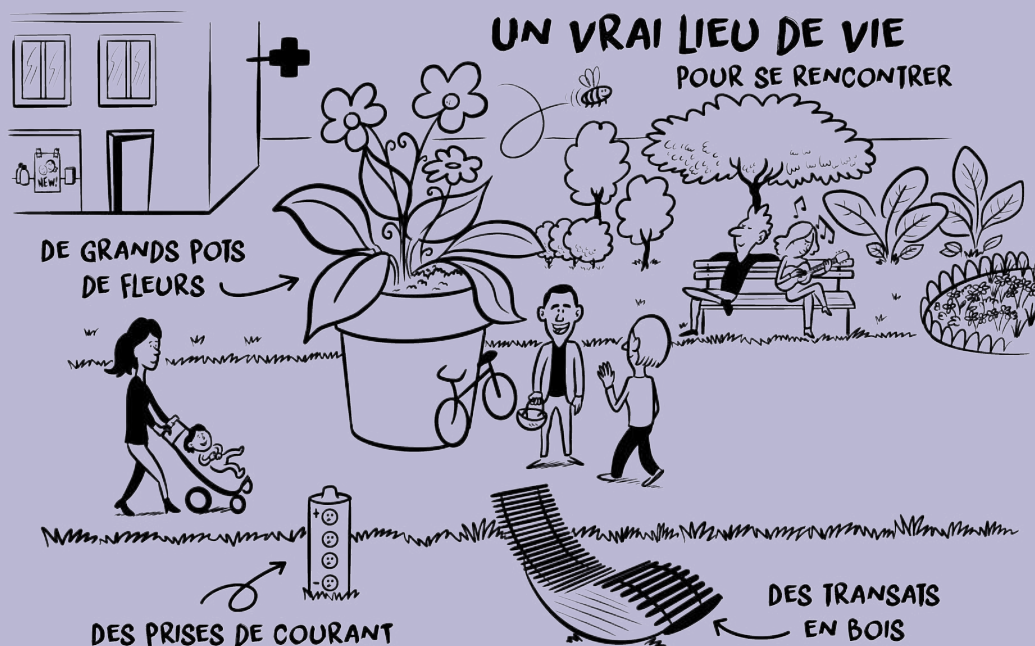
ASSOCIATION DES HABITANTS DE L'ÉCO QUARTIER GINKO

Quartier Bordeaux Maritime Budget 165 000 €

« MIEUX VIVRE ET STIMULER LES RENCONTRES »

Aménager la place Jean Cayrol, zone de passage sans âme, pour créer une véritable identité de place de village de l'éco quartier Ginko, lieu de vie et d'échanges des habitants.

À la place des espaces bétonnés, créer une place de village avec des arbres ou une tonnelle, des pas de portes commerçants fleuris, des jardinières débordant de fleurs et de plantes aromatiques, des arbres dans les noues pour apporter de l'ombre, une allée végétalisée près du canal avec sentier en bois pour une circulation apaisée des familles et des personnes à mobilité réduite. On imagine également des zones de repos avec boîte à livres, bancs et transats, des équipements permettant des animations et activités culturelles afin de mieux vivre et stimuler les rencontres dans ce nouveau quartier.





DES AIRES COLLECTIVES DE JEUX POUR TOUS

CLUB DE GO DE BORDEAUX

Tout Bordeaux Budget 10 000 €

« NOUS SOMMES TOUS « ÉGAUX »
FACE AUX RÈGLES DU JEU »

L'idée est de créer des espaces qui permettent des rencontres autour du jeu. Il s'agira de petits ensembles de tables de jeu, comportant des grilles très simples et pouvant servir à différents jeux, ainsi que des pierres noires et blanches au sol. En « ramassant » les pierres, il sera possible de jouer à de nombreux jeux que tout le monde connaît : au morpion, aux dames, au jeu de go, à othello, au reversi. Le jeu est une activité universelle, il permet de partager un temps avec d'autres : peu importe la langue, l'âge, la richesse, le handicap. Pendant le temps du jeu, nous sommes tous « égaux » face aux règles du jeu, ce qui est rare dans la vie et doit être cultivé.





RETOUR AUX SOURCES DE LA COMMUNICATION SANS NUMÉRIQUE

MME GALLY, FAMILLE SASSI, MME ESBENS, MME MARINHO

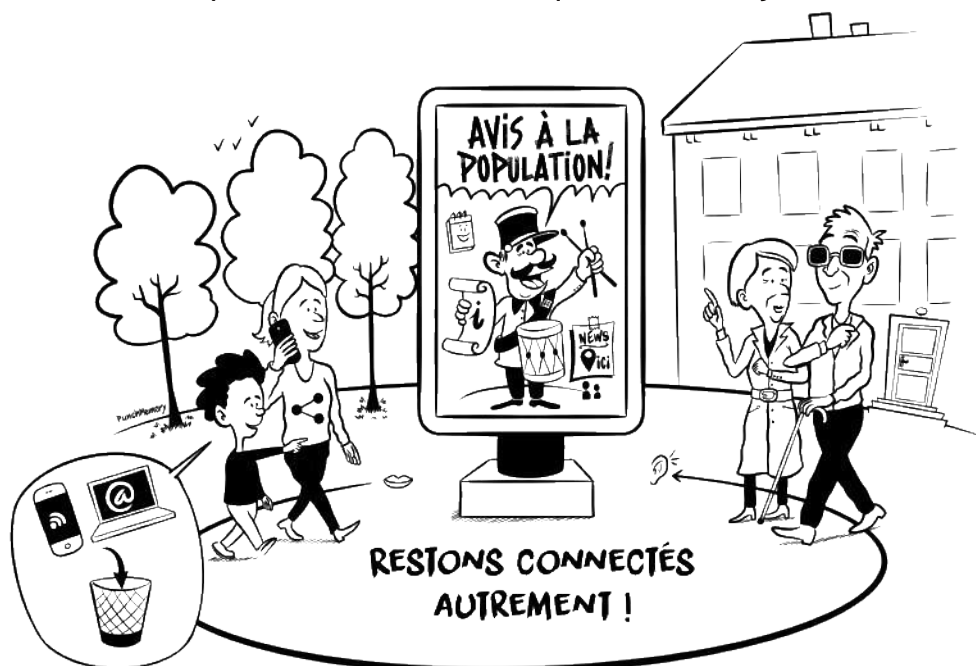
Tout Bordeaux

Budget 15 000 €



Imaginez trois ou quatre panneaux sur lesquels on pourrait trouver des informations sur l'actualité municipale, associative ou de quartier avec, en bonus, un éclairage solaire.

Et en poussant un peu plus la réflexion, imaginez un langage avec des pictogrammes pour communiquer avec des étrangers mais également des malvoyants. Car on parle souvent de l'intégration des personnes âgées, mais on oublie une partie de nos concitoyens malvoyants pour qui internet est un véritable casse-tête. Alors, si pour commencer, on offrait un accès privilégié à l'information, aux événements sociaux et multigénérationnels ? Cette communication simplifiée, sans outil numérique, a de beaux jours devant elle !





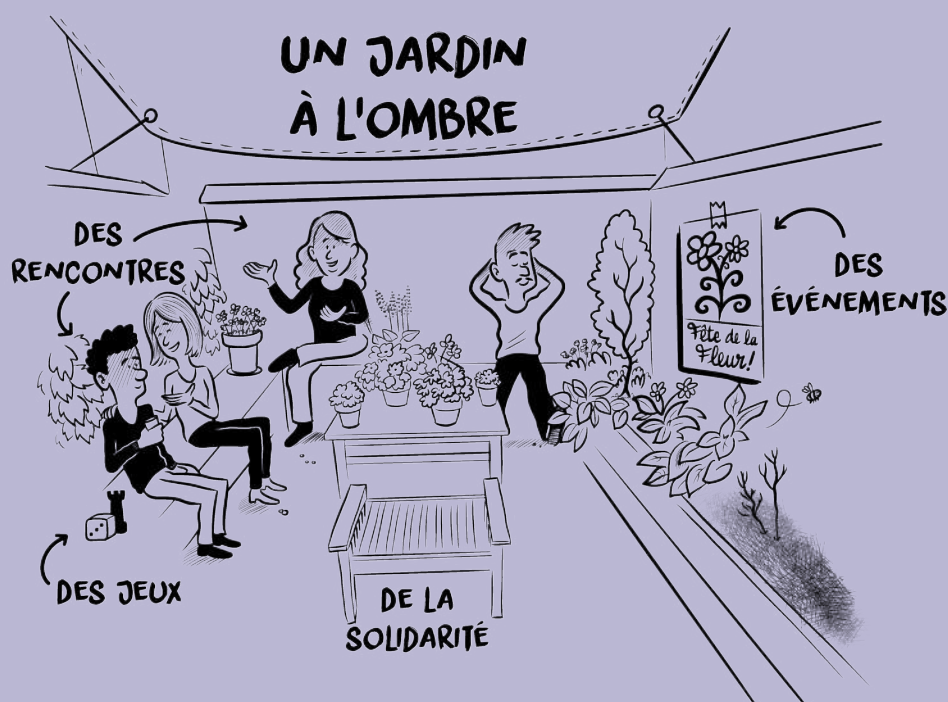
UNE OASIS À SAINT-MICHEL

LE BUREAU DU JARDIN PARTAGÉ DE DORIGNAC

Quartier Bordeaux Sud Budget 50 000 €

« UN ESPACE OÙ L'ON CULTIVE VÉGÉTAUX ET VIVRE-ENSEMBLE »

Notre jardin partagé se situe rue des Menuts. Notre association a cent adhérents d'âges, de milieux et origines variés, réunis pour jardiner, s'aérer, goûter de bons légumes. Nous souhaitons des espaces de jardinage ombragés et de conversation pour tisser du lien et des solidarités. Nous n'avons ni arbre, ni ombre. Les enfants et seniors ne peuvent pas rester longtemps à la belle saison car le jardin est plein Sud. Nous voulons installer des structures pérennes de type pergolas, voiles, tentes pour lutter contre la chaleur et du mobilier d'extérieur pour créer des coins enfant, pique-nique, zen. Notre priorité : faire de ce lieu une oasis sociale et culturelle où l'on cultive végétaux et vivre-ensemble.





LES MURS PARLENT

COLLECTIF LA PETITE SŒUR

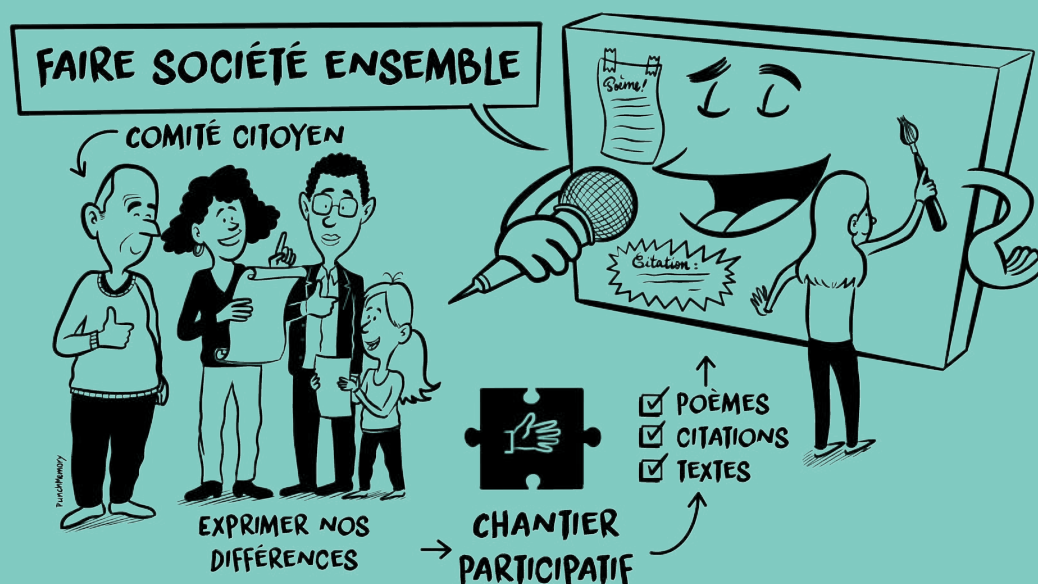
Tout Bordeaux Budget 25 000 €

« FAIRE APPEL À NOTRE SENSIBLE
POUR OUVRIR LES HORIZONS »

Prendre en considération la différence de l'autre, se poser des questions, voire se poser tout court pour penser notre proximité avec l'autre permet de (re)faire société. Une manière de faire est de faire appel à notre imaginaire, notre sensible pour ouvrir les horizons. Nous proposons d'habiller les murs du quartier Bordeaux Sud par la mise en image de citations qui amènent à réfléchir sur l'altérité.

Deux temps pour ce projet :

- un choix citoyen : des citations et de la poésie seront proposées à un comité de citoyens du quartier de tout âge, pour le choix de la tonalité artistique, en collaboration avec un artiste du territoire,
- un chantier participatif : des couleurs et de la bonne humeur pour que les habitants puissent fabriquer ensemble sur les murs des bâtiments municipaux, à partir du travail de l'artiste.





JE FAIS MA GYM INCOGNITO !

CAMILLE, EMMANUELLE, CHLOÉ, INÈS,
JULIE, ANNE, ANNA

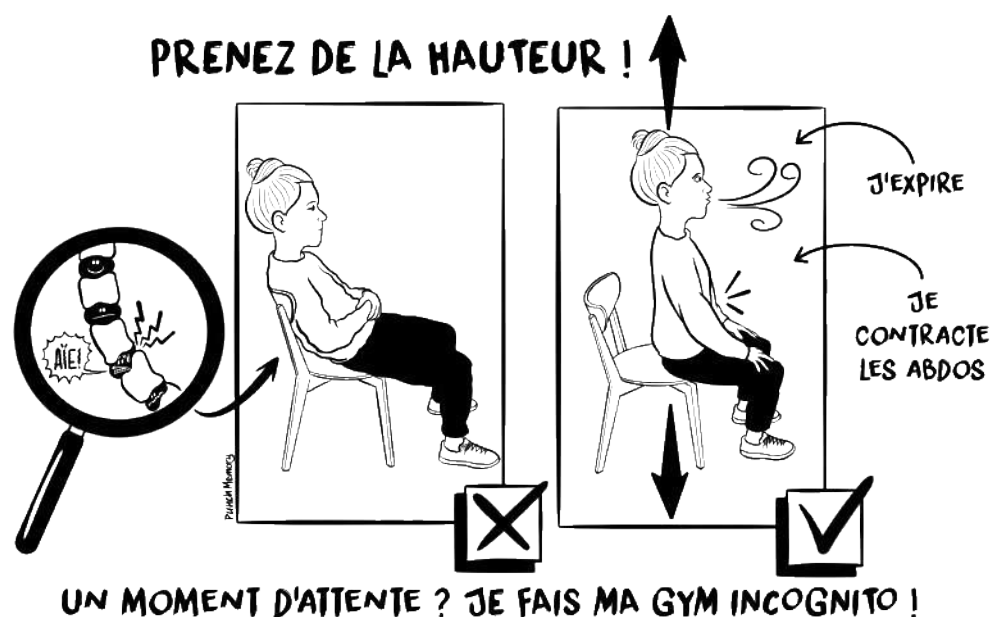
Tout Bordeaux Budget 10 000 €

« PRENEZ SOIN DE VOUS
PRENONS SOIN DE NOUS »

Mettre à profit tous les moments d'attente pour repositionner correctement son corps ou faire de la gym passive grâce à des pictogrammes positionnés dans l'espace public.

Sans se faire mal : relever la tête, détendre les épaules, protéger le dos, contracter le périnée et les abdos, respirer paisiblement, relâcher les tensions

En se faisant du bien : C'est le projet « je fais ma gym incognito » simple, discret, tout public, partout, toutes situations même chez soi...





UNE FRESQUE POUR L'ÉCOLE DU VIEUX BORDEAUX

L'ÉCOLE DU VIEUX BORDEAUX, L'ASSOCIATION O SOL DU PORTUGAL, LE CENTRE D'ANIMATION SAINT-PIERRE, LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE, LES PARENTS ET ENFANTS DE L'ÉCOLE

Quartier Bordeaux centre Budget 60 000 €

« UN PROJET ARTISTIQUE MULTI-PARTENARIAL
COLLECTIF ET PARTICIPATIF »

Ce projet artistique collaboratif et de grande ampleur souhaite à la fois embellir et animer les murs intérieurs et extérieurs de l'École du Vieux Bordeaux, tout en proposant aux enfants de l'école un projet participatif. Un artiste plasticien du territoire, choisi et invité par les enfants, les acteurs de l'école et les parents, animera tout au long de l'année des ateliers en immersion sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin d'élaborer une fresque racontant une histoire impulsée par les enfants. La réalisation effective de la fresque d'une surface de 330m², étape finale du projet, aura lieu à la fin du printemps, et sera réalisée par l'artiste et les enfants.





UN FRONTON SOUS LE PONT D'AQUITAINE

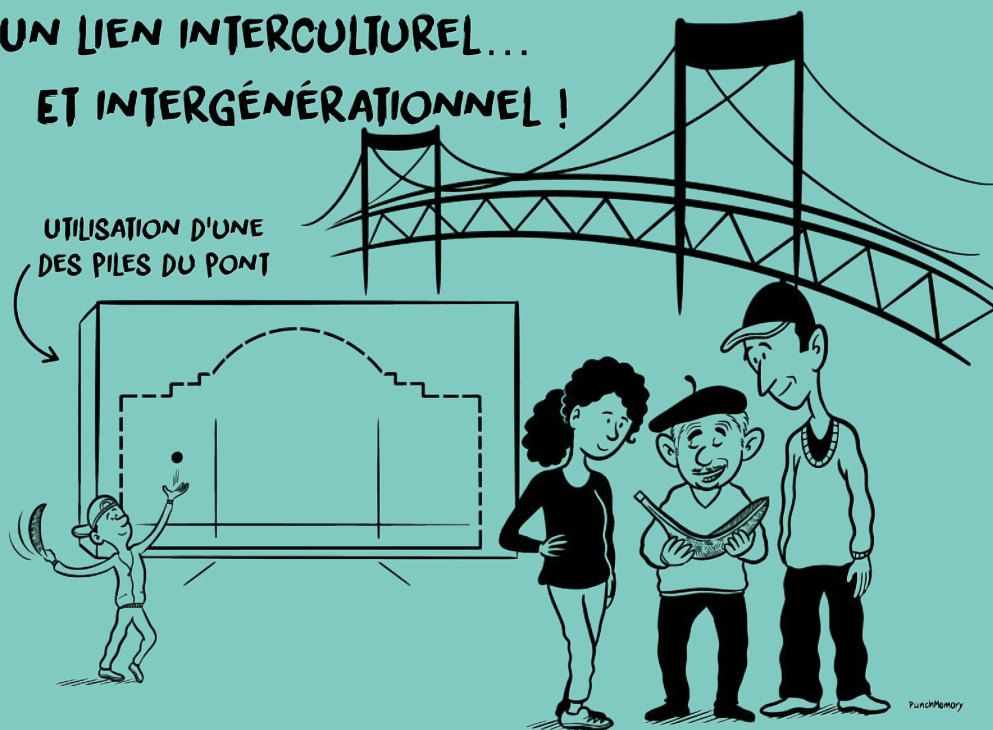
CHRISTIAN BOYON ET JESUS GARCIA

Quartier Bordeaux Maritime Budget 165 000 €

« CRÉER UN LIEU DE
RENCONTRE ET DE JEU »

Nous avons imaginé l'implantation d'un espace sous le pont d'Aquitaine sous la forme d'un fronton afin de créer un lieu de rencontre avec une approche interculturelle et des temps d'initiations avec des clubs spécialisés. Le pont d'Aquitaine est une zone peu investie pour la pratique d'activités ludiques et sportives. Il serait intéressant d'étudier cette possibilité d'implantation en utilisant une des piles du pont. Ce nouvel espace pourra enfin favoriser les échanges intergénérationnels et le lien social.

UN LIEN INTERCULTUREL...
ET INTERGÉNÉRATIONNEL !





LE JARDIN DE NOS RÊVES, RUE DU CLOITRE

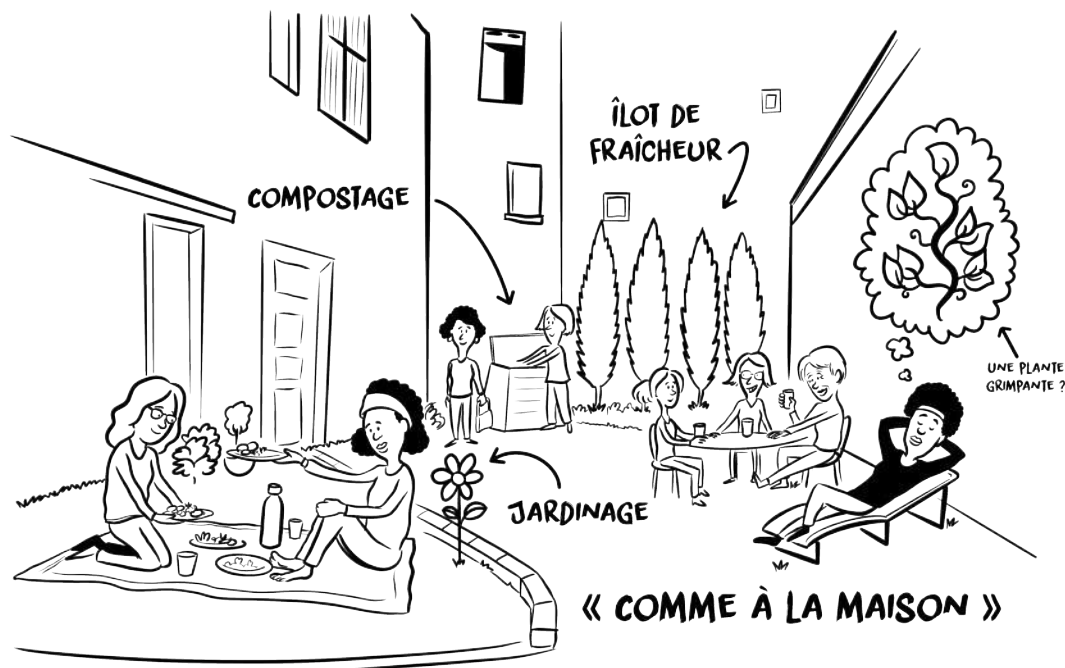
ASSOCIATION PROMOFEMMES

Quartier Bordeaux Sud Budget 40 000 €

« UN ESPACE VÉGÉTAL D'AGRÉMENT
SOURCE DE RÉCONFORT »

Nous rêvons d'un jardin accueillant pour les associations et les résidents de la rue du cloître où nous aurions plaisir à partager des moments conviviaux. Il serait agréable d'habiller les murs avec de la végétalisation, d'offrir de l'ombre, de planter des fleurs et des aromatiques.

S'il s'agit d'amener de la « nature en ville » dans une zone encore assez minérale, il est, dans cette proposition, tout autant question de solidarité, de vie associative et d'éducation. Pour des personnes habitant bien souvent des logements précaires, un « espace végétal » d'agrément serait source de réconfort. Les possibilités d'actions pédagogiques concrètes de sensibilisation à l'environnement, à l'importance de la nature et à la réduction des déchets s'en trouveraient facilitées.





BARBECUE PARTAGÉ : DES SAUCISSES ET DU LIEN

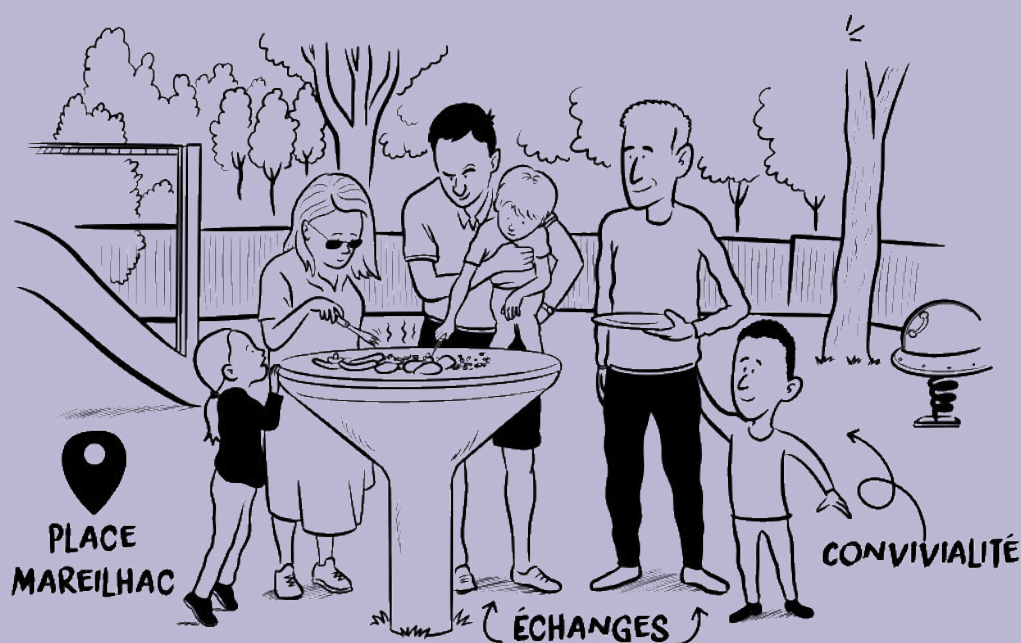
ANTHONY BATTEL ET LUCIE CHAINOT

Quartier Bordeaux Maritime Budget 20 000 €

« RENCONTRER SON VOISINAGE AUTREMENT »

La place Mareilhac sera rénovée très prochainement. Intégrer un barbecue partagé permettrait de profiter d'un moment de convivialité autour de cette place, de rencontrer son voisinage autrement. L'équipement est étudié pour garantir la sécurité, son enveloppe extérieure reste à température ambiante pour éviter toute brûlure et la cuisson par résistance électrique n'induit pas de flamme. Pour éviter les nuisances nocturnes, l'appareil pourra être désactivé à partir d'une heure définie.

Le projet pourra être étendu à d'autres quartiers où les habitants ne demandent qu'à se rencontrer ! Ensemble, partageons des saucisses !





ÉCLAIRER LES TERRAINS DE TENNIS DE LA PLAINE DES SPORTS COLETTE BESSON

FAYÇAL KOBBI ET L'US CHARTRONS

Quartier Bordeaux Maritime

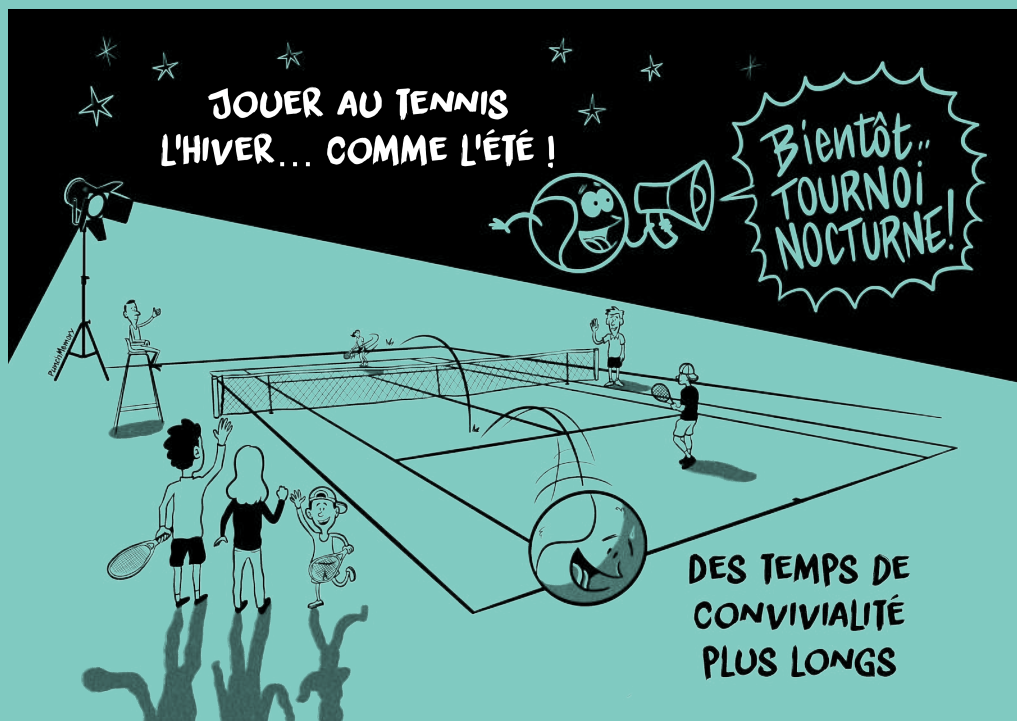
Budget 150 000 €

« UN PLUS POUR TOUS LES JOUEURS DE TENNIS DE 7 À 77 ANS »

Le projet consiste à ajouter des éclairages aux terrains de tennis de la plaine des sports Colette Besson à Bordeaux Lac.

Cet aménagement améliorera la pratique du sport pour tous les joueurs de tennis de 7 à 77 ans qui exercent leur activité favorite dans ce magnifique espace vert. Les retombées sont multiples : profiter d'un endroit plus convivial qui attire plus de personnes, avec plus de créneaux disponibles en fin de journée, et la possibilité d'organiser un tournoi de tennis.

Ensemble et solidaires pour défendre ce projet ! Votez pour nous !





INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN AUX QUINCONCES

VICTOR PIGANIOL AVEC UN COLLECTIF D'AMIS ET DE VOISINS

Quartier Bordeaux Centre Budget 80 000 €

« UN ESPACE OMBRAGÉ À SE RÉAPPROPRIER »

Il s'agit d'installer du mobilier urbain (bancs, chaises et tables fixes) dans l'espace ombragé situé entre l'Allée de Munich et les Allées d'Orléans (entre les deux lignes de tramway) près de la place des Quinconces.

Cet espace est ombragé et (très) frais l'été. Il offre une vue dégagée et énormément de place pour installer du mobilier urbain, sans « dénaturer » ledit espace, ni obstruer le passage des véhicules TBM au départ ou à l'arrivée de l'agence TBM ou les véhicules d'entretien des espaces verts qui empruntent la contre-allée centrale. Malheureusement l'endroit n'est pas assez fréquenté et sous-exploité, alors qu'il possède d'énormes qualités. L'installation de dispositifs pour s'asseoir permettra alors sa réappropriation « gratuite » pour le plus grand nombre.

INVESTIR UN ESPACE NATURELLEMENT OMBRAGÉ





LA CABANE CAUDÉRANAISE : UN MOBILIER URBAIN MOBILE POUR LE QUARTIER

LE COLLECTIF DE LA CABANE

Quartier Caudéran Budget 25 000 €

« SOUTENIR LE LIEN, LA RENCONTRE, LES ÉCHANGES, L'INFORMATION ET LA SOLIDARITÉ »

Ce mobilier a pour vocation de contribuer à participer à l'animation et au dynamisme du quartier, au plus près des Caudéranais grâce au collectif composé d'habitants et d'acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

À cette fin, ce mobilier est pensé comme étant mobile et possédant un aménagement modulable suivant les animations et services proposés. Il sera positionné, sur des temps définis, dans les espaces publics comme la place de l'église ou dans les lieux de vie.





PAVILLONS EN LIBERTÉ

ISABELLE DAVID ET EMMANUELLE MARCH

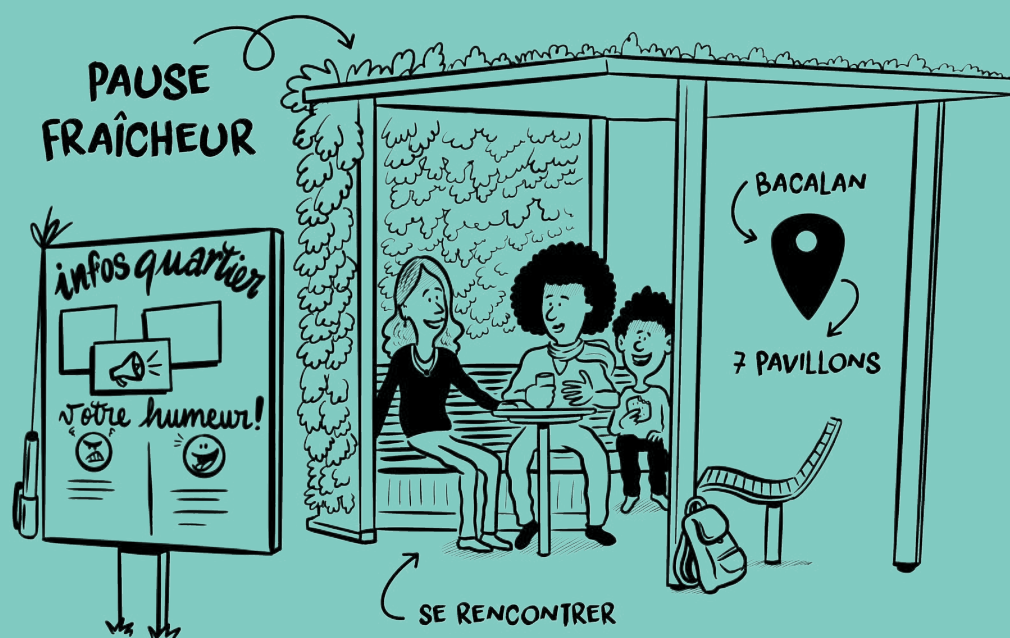
Quartier Bordeaux Maritime Budget 100 000 €

« QUE DEMANDE LE PEUPLE ?
BLAGASSER, FEIGNASSER
ET BAMBOCHER »

Imaginez une constellation de 7 mobiliers urbains, répartis dans Bacalan, en accès libre, à toute heure, invitant à se pauser, se rencontrer, s'amuser, s'informer...

Cinq mobiliers auraient déjà leur design mettant le bois et le végétal à l'honneur. La structure de base, permettant de se mettre à l'abri et de s'asseoir, serait complétée d'un espace d'affichage d'information (événements associatifs, petites annonces...) et d'expression (poésies, dessins, coups de gueule...), ainsi qu'une jardinière plantée.

Deux autres pavillons plus axés sur la fête et le jeu, seraient pensés et construits ensemble, collectivement lors de chantiers participatifs. Vous en rêvez aussi ? Votez !





TRANSFORMER LA PLACE JEAN BERTHEROY EN ÎLOT DE FRAICHEUR

LUCIE JOMAIN ET LES HABITANTS DU QUARTIER

Quartier Nansouty / Saint-Genès Budget 75 000 €

« MIEUX METTRE À PROFIT
CET ESPACE INUTILISÉ »

Notre projet consiste à végétaliser et à rendre plus accueillant la placette Jean Bertheroy, actuellement bétonnée avec des places de parking et de mieux mettre à profit cet espace inutilisé.

Pour cet îlot de fraîcheur, nous souhaitons :

- des arbustes, voire quelques arbres,
- un ou 2 bancs à l'ombre des arbres existants,
- un terrain de pétanque,
- quelques bornes pour attacher des vélos,
- un bac de compost.

Pour augmenter la surface végétale, on peut imaginer qu'une ou deux places de parking dispose d'un revêtement engazonné.





INSTALLATION DE TABLES MULTI-SPORTS

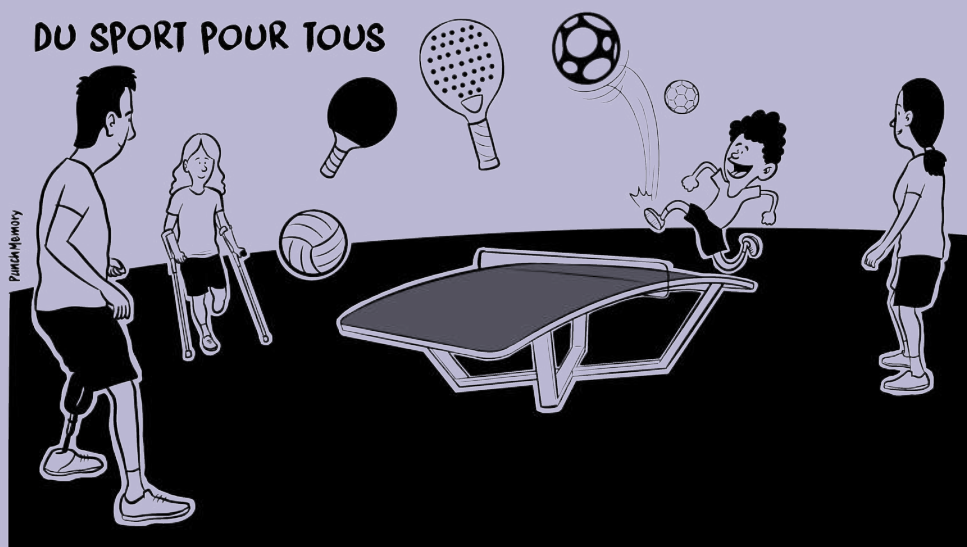
MONSIEUR LESCOURIEUX ET UN GROUPE D'AMIS

Tout Bordeaux Budget 35 000 €

« UNE TABLE POUR CINQ PRATIQUES
SPORTIVES DIFFÉRENTES ! »

Le teqball est un concept sportif permettant la pratique de différentes activités physiques et sportives. Il est possible de jouer à 5 sports différents sur cette table, dérivés de ceux que vous connaissez tous : le volley-ball, le football, le ping-pong, le tennis (Padel) et le handball.

Le concept type teqball permet la pratique du handisports sur 4 des 5 sports proposés. Toute personne quel que soit son âge, son sexe ou son handicap peut jouer. Une personne valide et une personne à mobilité réduite peuvent jouer ensemble. Ces tables seront complémentaires aux infrastructures sportives déjà présentes sur les sites du Parc des sports Saint-Michel, Sainte-Croix, quai des Queyries, Bordeaux Lac.





PARTAGE DE L'ESPACE INTER-ESPÈCES AU PARC RIVIÈRE

COLLECTIF « LA MEUTE »

Quartier Chartrons / Grand Parc / Jardin public

Budget 30 000 €

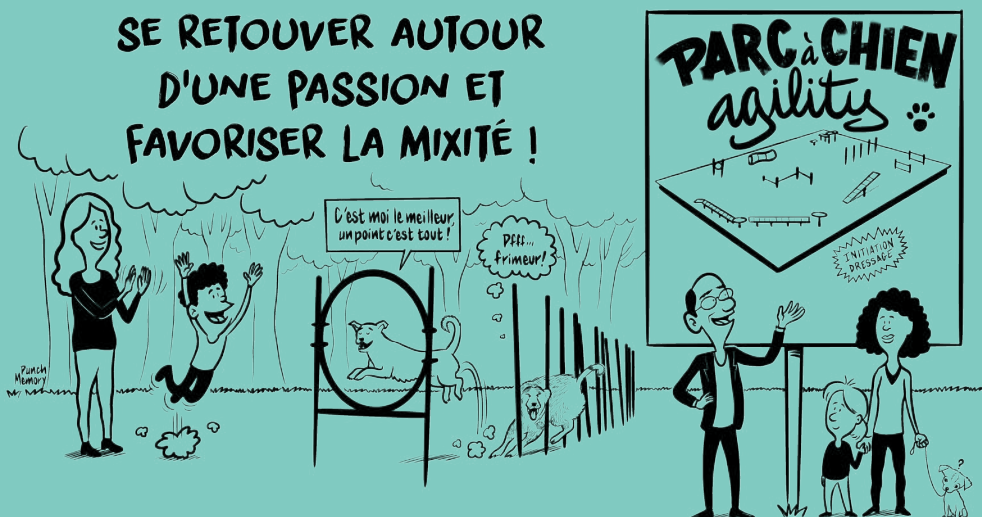
« UN PARC À CHIENS TISSEUR DE LIENS »

Nous souhaitons créer un nouveau parc à chien avec modules d'agility qui permettront aux maîtres et chiens d'évoluer en toute complicité sur des parcours d'obstacles.

Cet équipement a pour objectif de tisser des liens, d'engager des conversations. Il sera également l'occasion de sensibiliser les enfants, les familles, les adultes aux chiens, à leur mode de fonctionnement, leurs codes, et leurs comportements.

Nous souhaitons aussi proposer quelques cours d'éducation canine certains samedis pour accompagner notre démarche.

Le parc Rivière est un lieu que nous affectionnons. Nous souhaitons soutenir et renforcer une forme de mixité sociale qui nous semble fondamentale.



FRIGOS SOLIDAIRES

COULEUR GARONNE

Tout Bordeaux Budget 15 000 €



« UN FRIGO EN LIBRE-SERVICE
CONTRE LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE »

Notre projet est d'installer des frigos solidaires à proximité des grandes rues, au plus près des restaurants de Bordeaux, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, d'aider les personnes en difficultés économiques et d'avoir une ville plus propre (moins de rats et souris en centre-ville). L'idée c'est de mettre un frigo en libre-service en extérieur, à la portée de tous, où chacun peut déposer ou prendre de la nourriture gratuitement et quand il le souhaite. Nous proposons comme lieux possibles d'installation la rue Sainte-Catherine, la place Pey-Berland, le cours Portal, la place des Chartrons.





OMBRAGER CERTAINES PLACES ET RUES DE BORDEAUX

ASSOCIATION CULTURELLE COULEURS GARONNE

Quartier Chartrons / Grand Parc Budget 165 000 €

« FABRIQUER DES TISSUS ARTISTIQUES »

Notre ambition : créer à l'aide de tissus, de grillages, de cordes, de disques cd et autres, des systèmes d'ombrage pour certaines places et rues des quartiers des Chartrons et du Grand Parc.

Ce projet s'inscrit dans les grandes lignes des projets culturels de la Métropole. Il sera réalisé par un public intergénérationnel (maisons de retraite, pôle senior, écoles primaires et collèges). Il vise une pratique de l'art amateur pour tous supervisée par des plasticiennes.

Le projet sera figuratif et poétique et à déterminer avec le public participant. 60% du matériel sera issu du recyclage.





CRÉATION D'OUTILS ADAPTÉS EN LSF DANS LES ESPACES ET LIEUX PUBLICS

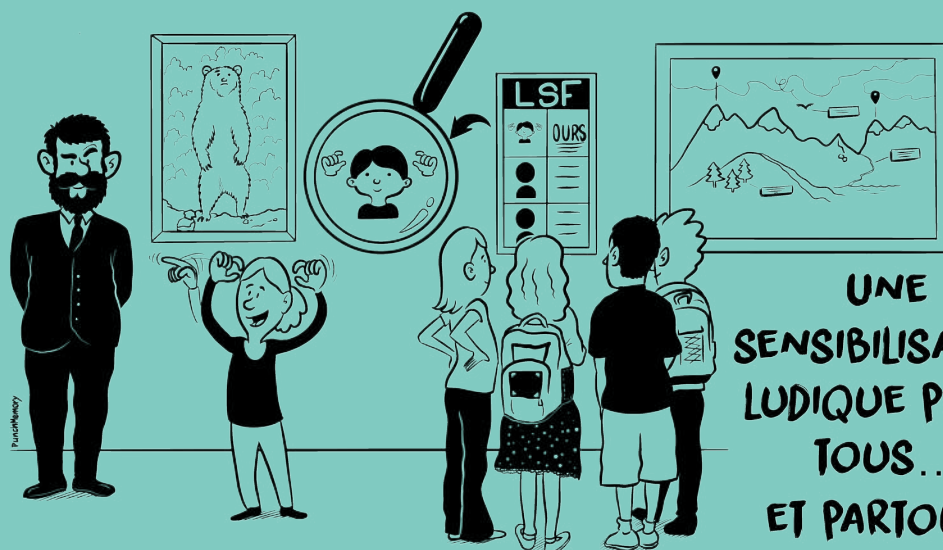
LES MAINS POUR LE DIRE

Tout Bordeaux Budget 15 000 €

« SE REPÉRER PLUS FACILEMENT EN
ASSOCIANT UN SIGNE À UN LIEU. »

Nous proposons de créer des outils adaptés en Langue des Signes Française, mis en place dans des lieux et espaces publics (musées, mairies, bibliothèques, ludothèques...) via des panneaux d'affichage. L'objectif est de rendre ces espaces plus accessibles et de permettre aux enfants et personnes en situation de handicap de se repérer plus facilement en associant un signe à un lieu. De plus, ces outils permettraient de changer le regard sur le handicap.

Ces panneaux permettraient de rassurer, d'identifier et globalement d'apaiser la vie de notre cité. Les enfants avec ou sans handicap pourraient facilement se repérer, identifier les lieux de façon immédiate et ludique.





PRÉAU COUVERT POUR LES AMAP ET POUR LE CENTRE DE LOISIRS

AMAP CHARTRONS / GRAND PARC
ET PANIERS D'EMILE

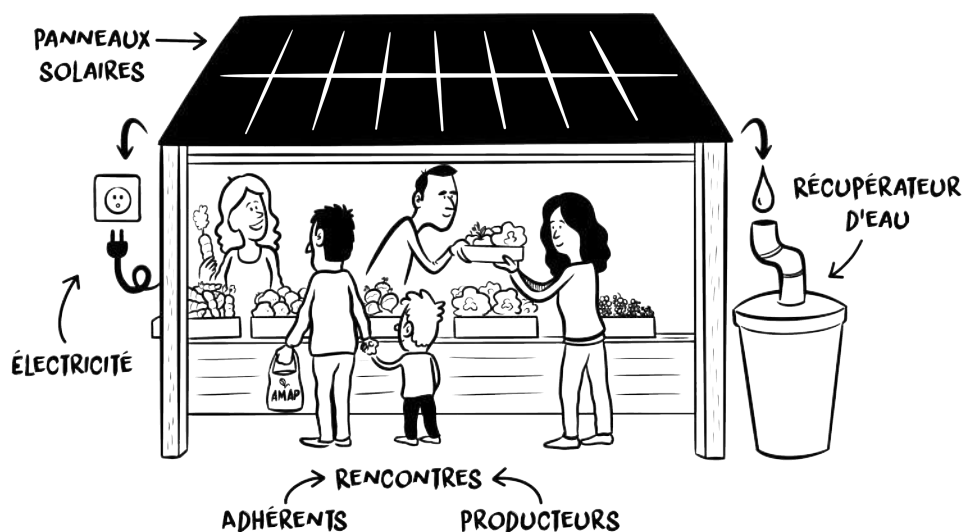
Quartier Chartrons / Grand Parc / Jardin public **Budget 100 000 €**

« POUR DE MEILLEURES CONDITIONS ENTRE
LES PRODUCTEURS ET LES AMAPIENS »

L'AMAP Chartrons / Grand Parc et l'AMAP des Paniers d'Emile regroupent plus de quatre-vingts familles du quartier. Ces associations soutiennent les agriculteurs locaux en proposant à leurs adhérents des produits de qualité majoritairement issus de l'agriculture biologique et émanant des petites exploitations.

Les AMAP souhaitent améliorer les conditions de distribution et d'échanges entre les producteurs et les amapiens par la mise en place d'un préau couvert et éclairé qui pourrait se situer dans l'emprise extérieure de la Maison de quartier.

Bien entendu, cet espace bénéficiera à tous les utilisateurs de l'annexe de la maison de quartier Chantecler, notamment dans le cadre de l'accueil des enfants et de ses activités diverses.





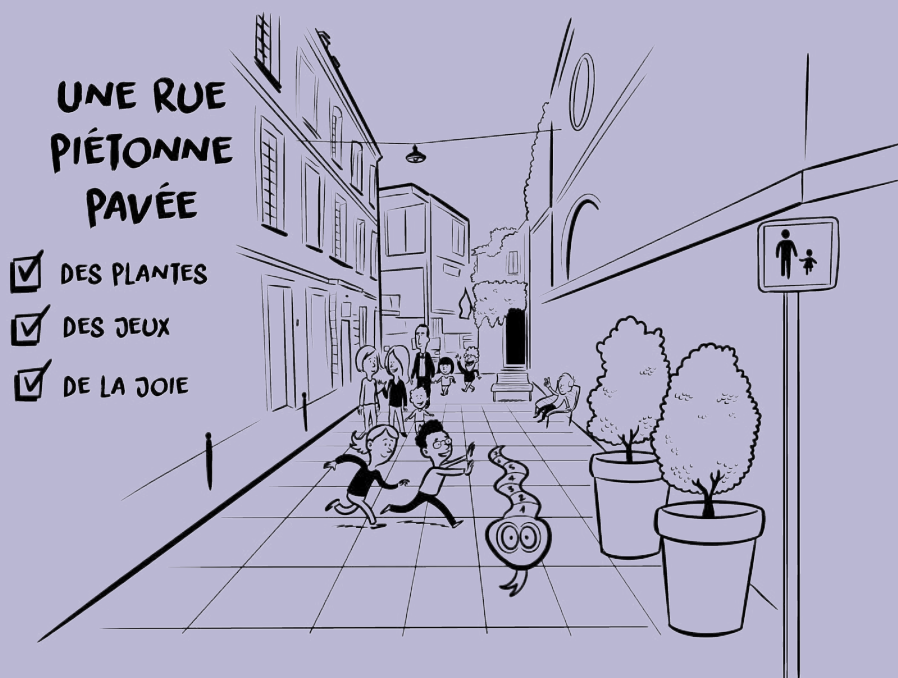
RENDRE PLUS VIVANTE LA RUE DU NOVICIAT

LA LISTA, représentants des parents d'élèves de l'école André Meunier

Quartier Bordeaux Sud **Budget 7 000 €**

« DES ARBRES ET DES FLEURS POUR CONTREBALANCER L'AMBIANCE TRÈS MINÉRALE DE LA RUE »

La rue du Novicat vient d'être réaménagée. Elle est magnifique, débarrassée de ses voitures et habillée de beaux pavés. Pour aller encore plus loin, et rendre le lieu encore plus agréable et surtout plus vivant, nous souhaitons qu'y soit installé du mobilier urbain, comme des bancs pour s'asseoir en attendant les enfants ou l'ouverture du CAIO, une boîte à livres, des jeux ou des bacs avec des arbres et des fleurs pour contrebalancer l'ambiance très minérale de la rue. Nous souhaitons en faire un véritable lieu de vie et de rencontres. Le projet pourrait être précisé avec les riverains, les enfants et les personnels de l'école élémentaire André Meunier.





PROMENADE LE LONG DES QUAIS À LA DÉCOUVERTE DE L'ANGUILLE

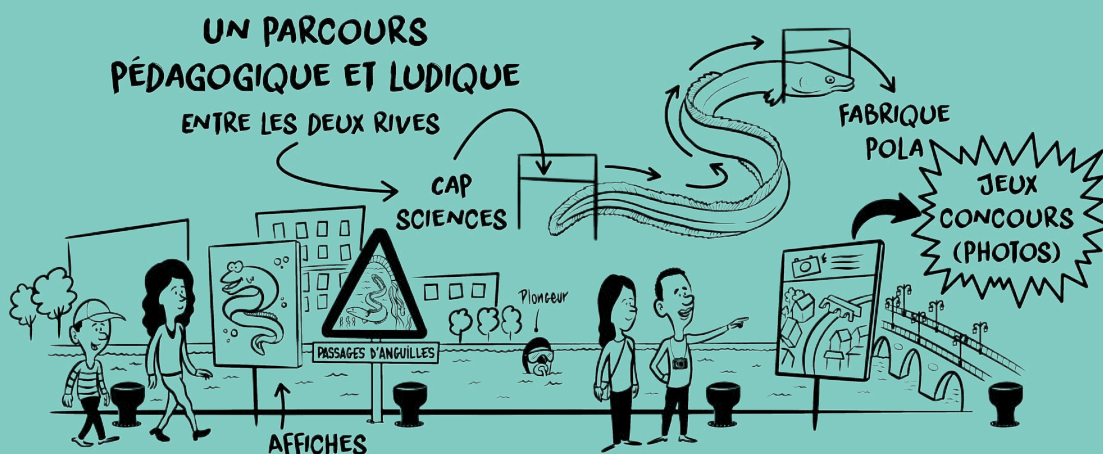
MÉLANIE GAILLARD (CHEFFE DE PROJET),
ERIC FEUNTEUN, MARC LAFOSSE,
BENOÎT SAUTOR ET L'ARTISTE SAB.

Quais de Bordeaux

Budget 5 000 €

« DÉCOUVREZ LA VIE ÉTONNANTE
ET LES PÉRILLEUSES
MIGRATIONS DE L'ANGUILLE »

La « Promenade découverte de l'Anguille » de 5 km, s'adresse à tous. Le long des quais de Bordeaux et sur les 2 rives, des balises vous mèneront à remonter le fleuve telle la civelle et à le descendre telle l'anguille argentée. Vous trouverez une dizaine d'affiches ludiques, parfois camouflées, sur la vie étonnante et les périlleuses migrations de cette espèce migratrice. Vous découvrirez la Garonne sous le regard d'océanographes, écologues et plongeurs qui œuvrent pour sa protection car l'anguille est menacée. Un concours qui primera les plus belles photos du fleuve et de sa biodiversité.





VÉGÉTALISATION DE LA PLACE DES CAPUCINS

LAURENT TRITSCHLER ET LES HABITANTS DU QUARTIER

Quartier Bordeaux Sud

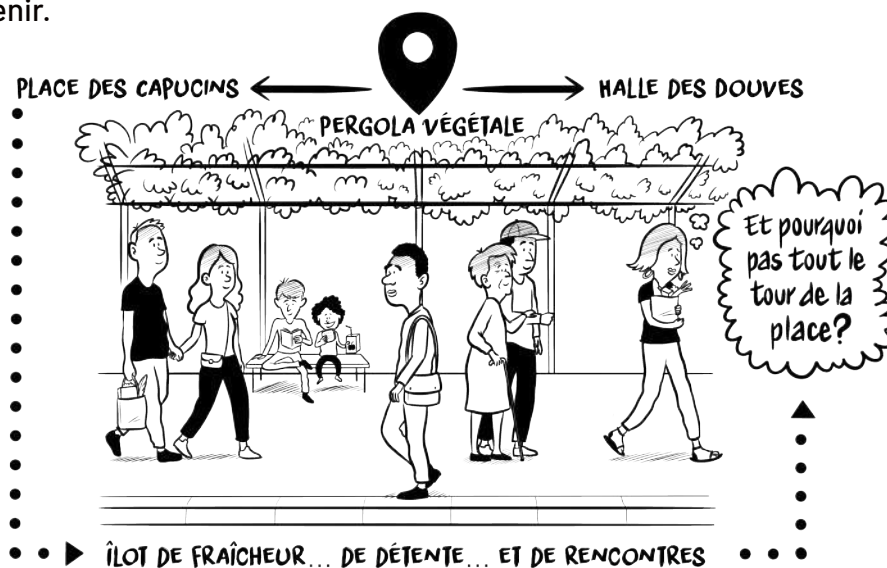
Budget 25 000 €

« UNE PERGOLA VÉGÉTALISÉE, PENSÉE COMME UNE CONNEXION DOUCE »

Aujourd'hui, les abords du marché des Capucins sont marqués par l'extrême chaleur, l'absence d'îlots de verdure, le manque de mobilier urbain et l'insécurité.

C'est pourquoi nous, acteurs du quartier, souhaitons y remédier avec ce projet de végétalisation qui consisterait en l'installation d'une pergola végétalisée, pensée comme une connexion douce, un mall de verdure, entre les aménagements de la place du marché des Capucins et la Halle des Douves.

Cette pergola végétalisée serait implantée contre la façade du 6 place des Capucins au 4 rue des Douves, face au marché. L'architecture du dispositif pourrait ainsi faire écho à l'ossature métallique de la Halle des Douves et à celle du marché des Capucins, créant ainsi un lien entre le passé historique du quartier et son devenir.





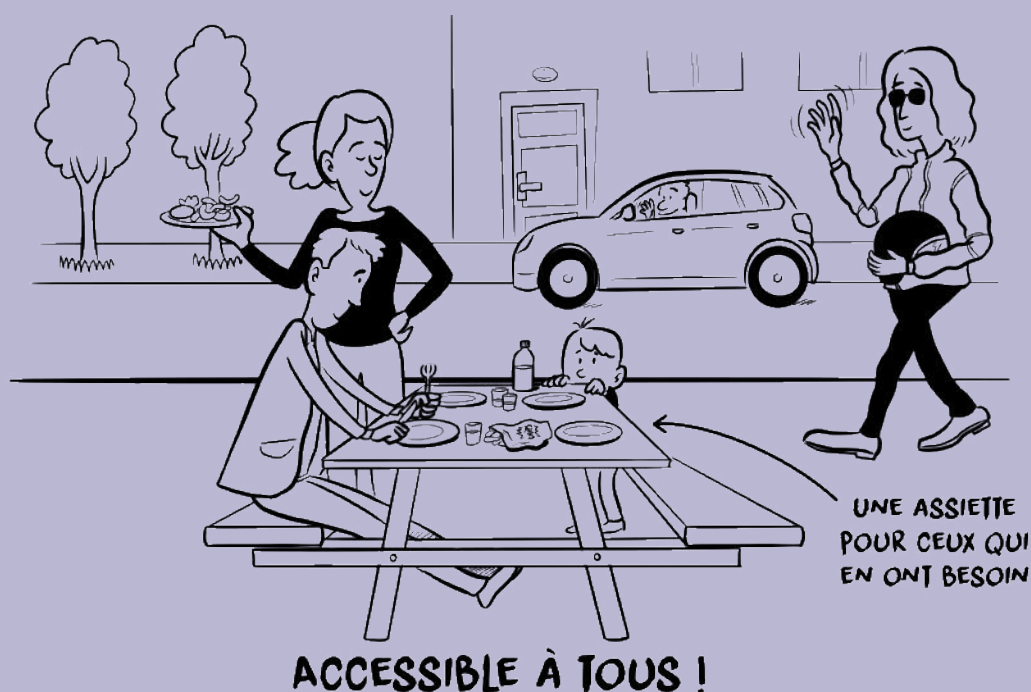
TABLES DE PIQUE-NIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC

**PERSONNES INTERVENANTES
LA HALTE DE JOUR STALINGRAD**

Tout Bordeaux Budget 50 000 €

« POUR PARTAGER UN MOMENT CONVIVAL INATTENDU »

Nous proposons d'installer de grandes tables de pique-nique dans l'espace public pour permettre aux personnes de se poser et s'installer dans un endroit propice à cela, accessible à toutes et tous afin de partager un moment convivial ensemble (manger, dessiner, discuter...). Par ailleurs, ce projet peut être lié avec le projet de plancha mobile (autre projet proposé au vote) pour offrir un repas aux personnes en grande précarité. Lieux pressentis : Jardins publics, espace public (les quais rive droite et rive gauche, Jardin botanique, Bordeaux Lac...).





LE MUR AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE STÉHÉLIN

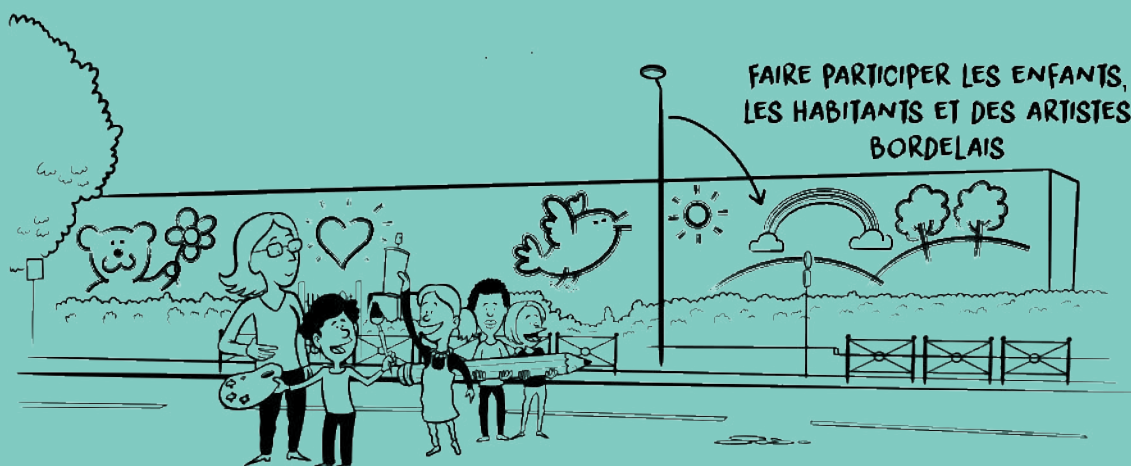
JACQUELINE DE LEUSSE
ET DES HABITANTS DU QUARTIER

Quartier Caudéran Budget 50 000 €

« DONNER DE LA JOIE AU QUARTIER »

Nous souhaitons redonner des couleurs au mur de l'école Stéhélin (maternelle et primaire), située dans la rue du même nom à Caudéran. L'objectif de ce projet est double : nous souhaitons faire participer les enfants et les habitants à un projet collectif aux côtés d'artistes bordelais. Nous souhaitons donner de la vie et de la couleur à ce mur pour le bénéfice de toutes et tous.

En définitive, il s'agit de donner de la joie au quartier et d'associer les enfants à un grand projet passionnant.





PLANCHA MOBILE DANS L'ESPACE PUBLIC

PERSONNES INTERVENANTES À LA HALTE
DE JOUR STALINGRAD

Tout Bordeaux Budget 20 000 €



Il s'agit de disposer d'une plancha mobile sur remorque, tractée par un vélo électrique afin d'aller à la rencontre des personnes sans abri, préparer et partager un repas ensemble dans l'espace public et offrir un moment convivial. Ce projet pourrait être l'occasion d'un partenariat avec les commerçants de proximité/solidaires sur les différents espaces pour récupérer des invendus et les cuisiner le soir même en impliquant des personnes sans-abri et l'ensemble des Bordelais.





DES TABLEAUX DE COMMUNICATION GÉANTS POUR COMMUNIQUER PARTOUT

ASSOCIATION D'UNE RIVE À L'AUTRE

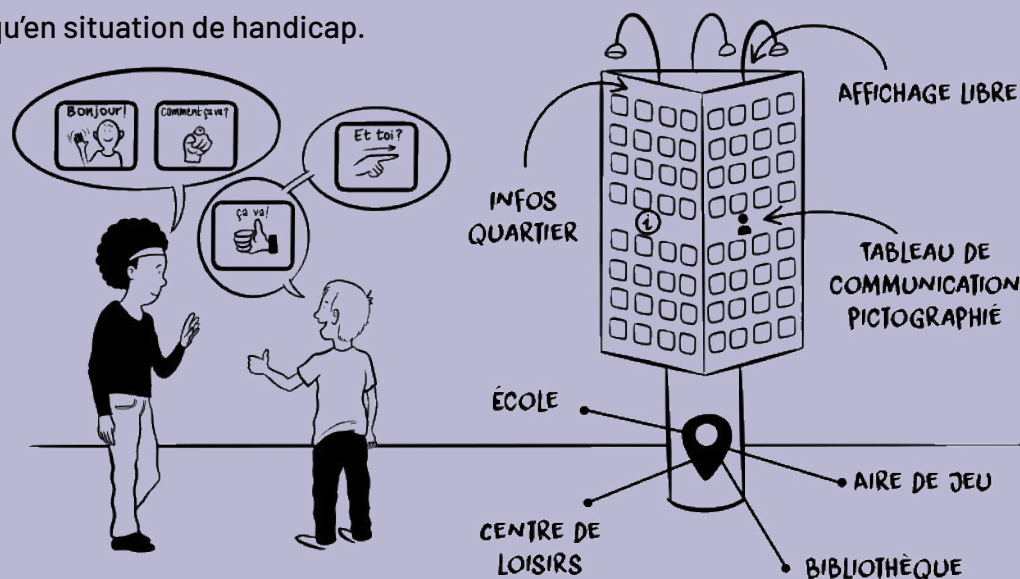
Tout Bordeaux Budget 15 000 €

« UN ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA CULTURE POUR TOUS »

Pour sensibiliser à la Communication Alternative et Améliorée (CAA) et rendre la communication accessible à tous, l'association D'une rive à l'autre propose d'implanter des tableaux d'affichage trois faces dans les espaces publics. Chaque panneau est constitué d'une face sur l'information du quartier, une seconde avec un affichage libre et une troisième face avec un tableau de communication pictographié.

Quatre lieux sont identifiés dans chaque quartier : une école, un centre de loisirs, une bibliothèque et une aire de jeux.

Ces panneaux permettront à chacun de pouvoir communiquer et d'avoir accès à une culture commune, que l'on parle français ou pas et que l'on ne parle pas parce qu'en situation de handicap.



PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE

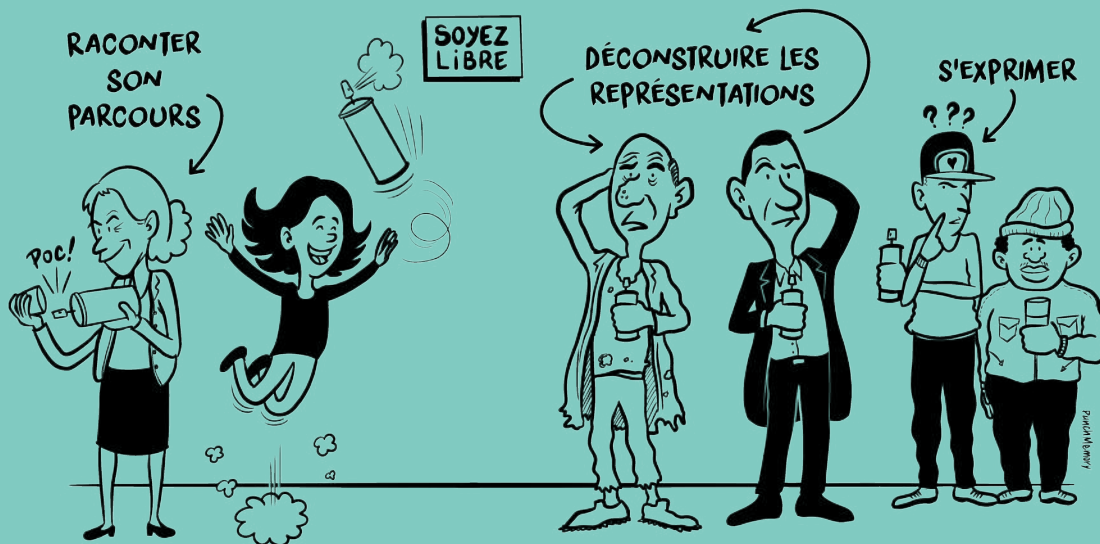
POUR PROMOUVOIR LES DIFFÉRENCES CULTURELLES ET TOUTES LEURS RICHESSES

**PERSONNES INTERVENANTES
À LA HALTE DE JOUR STALINGRAD**

Tout Bordeaux Budget 35 000 €

« UNE FRESQUE DANS L'ESPACE PUBLIC »

La halte de jour Stalingrad (qui accueille en matinée des personnes en situation de sans abris) est un lieu de rencontres, de mixité culturelle (pluralité de langues, de cultures...) propice aux échanges et aux partages. L'objectif du projet est de valoriser les différences culturelles autour d'un mur d'expression ou d'une fresque sur lequel les personnes pourraient témoigner de leurs parcours et que celui-ci soit propice aux rencontres dans l'espace public. Ce projet ambitionne d'aider à la rencontre, déconstruire des représentations, susciter l'échanges et le partage.





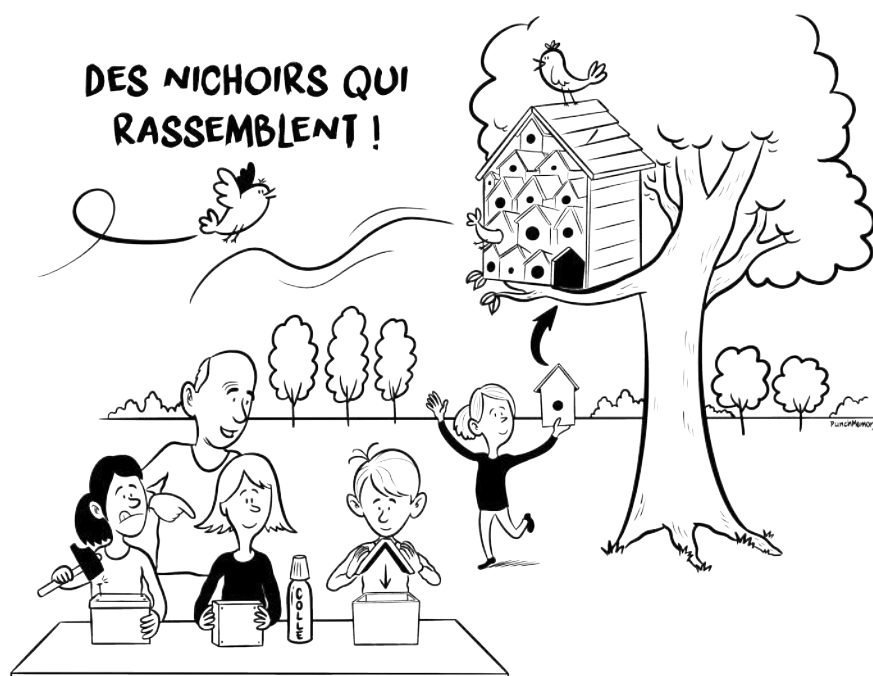
DES NICHOURS AU GRAND PARC

LES CONSTRUCTEURS BORDELAIS DE BIODIVERSITÉ

Quartier Chartrons / Grand Parc Budget 10 000 €

« FAIRE PARTICIPER, RENDRE FIER
POUR RESPONSABILISER »

Aujourd'hui, la biodiversité s'effondre. En 30 ans, les populations d'oiseaux ont chuté d'un tiers. La conception du bâti des années 60-70 au Grand Parc et sa rénovation entamée ces dernières années, est l'exemple parfait de la non prise en compte de la faune locale. Les oiseaux qui avaient trouvé quelques interstices existants, comme les sorties d'aération pour nicher sont délogés. L'idée est alors de les accompagner en créant des nichours. Et pourquoi pas en créant du lien social ? Les enfants de primaire et collège du quartier ainsi que les personnes âgées seraient mis à contribution pour les construire. Les nichours assemblés, conçus pour durer dans le temps, deviendront des emblèmes du quartier pour les enfants.





BORNES DE RECHARGE SOLAIRES ET POINT WIFI

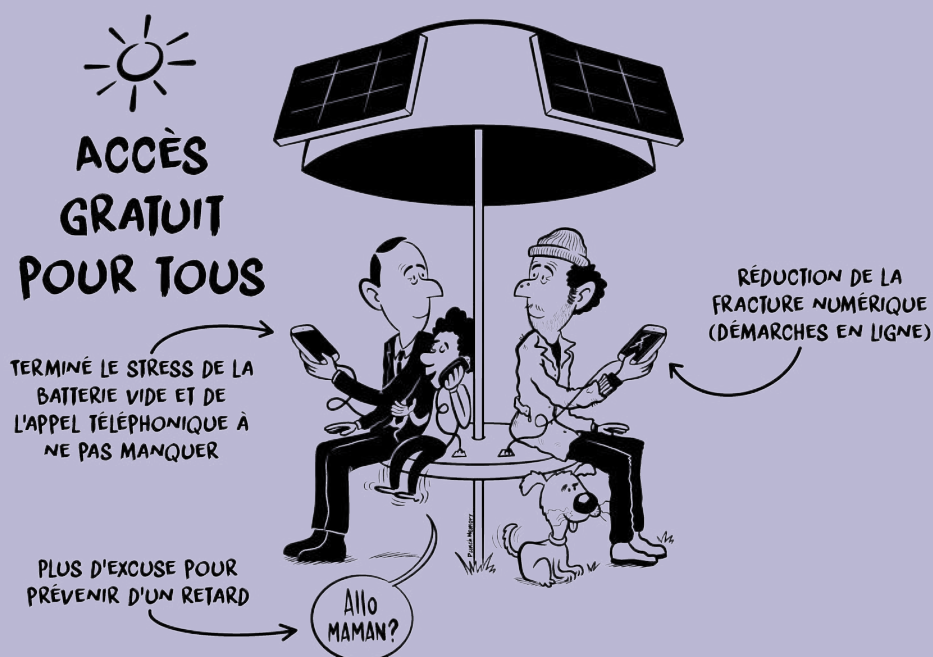
LES GRATUITS GIRONDE SOLIDARITÉ

Tout Bordeaux Budget 165 000 €

« UN ACCÈS AU WIFI SIMPLIFIÉ »

Nous proposons d'installer des modules de recharge pour téléphones portables permettant un accès facile et gratuit à internet. Ces équipements, accessibles à tous et notamment aux personnes en situation de précarité, permettront de répondre aux besoins de la vie courante et de réaliser les démarches administratives qui sont de plus en plus numérisées. Les bornes seront réalisées en extérieur abritées sur des lieux de passage, touristiques ou de vie. Des panneaux solaires permettront une autonomie énergétique.

Les lieux envisagés : les grandes places de Bordeaux, la plage du Lac, les quais, le Grand-Théâtre, Saint-Michel, les parcs de la ville...





DÉGOUTRONNER LA PLACE DU PETIT CARDINAL

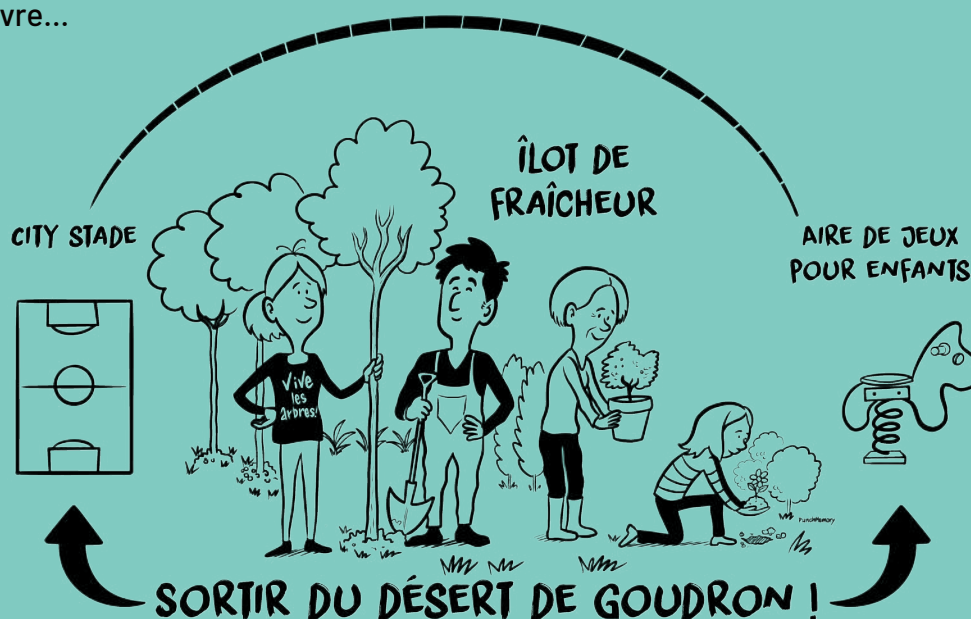
MATTHIEU CARALP ET YANN PERSILLON, HABITANTS DU QUARTIER ET LES ASSOCIATIONS BAST-ID, AL2B, ET LA BASTIDE COMPOST

Quartier La Bastide Budget 15 000 €

« LAISSER LA PLACE À UN AMÉNAGEMENT URBAIN PLUS ARBORÉ »

Entre le City stade et l'espace de jeux pour enfants, il y a une esplanade de plusieurs centaines de m² entièrement goudronnée, sans aucune végétation ni aucune ombre. C'est une véritable fournaise dès que la température monte. L'idée du projet est de supprimer le goudron sur ce périmètre, pour laisser la place à un aménagement urbain plus arboré, plus vert et moins austère et inhospitalier, à imaginer en concertation avec les habitants du quartier. Cela donnerait la possibilité aux habitants de se retrouver à proximité de chez eux dans un espace commun accueillant et apaisant, pour partager et créer ainsi du lien social. Et pourquoi pas faire le lien avec le projet 7 « des aires collectives de jeux pour tous » pour investir cette place ?

À suivre...





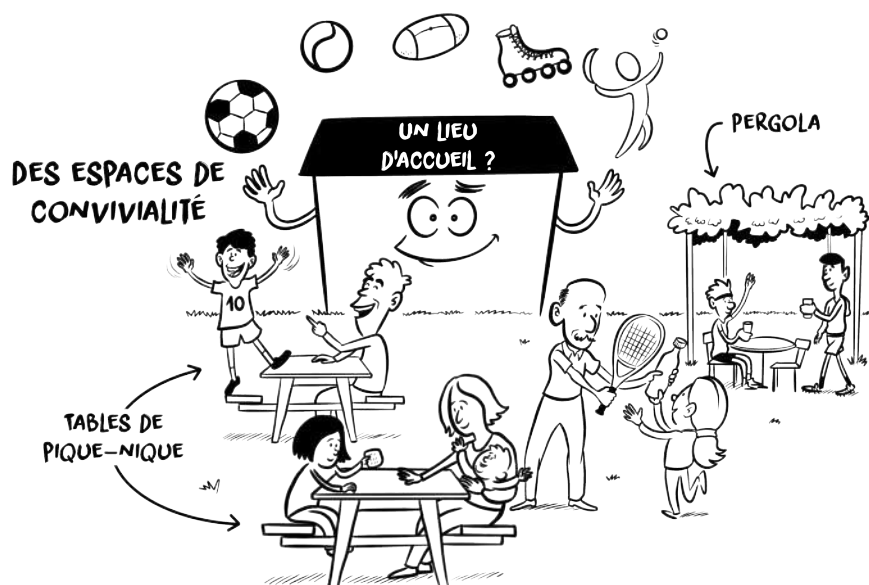
FAIRE DE LA PLAINE DES SPORTS COLETTE BESSON UN LIEU PLUS CONVIVIAL

GERALD PAGOTTO ET L'US CHARTRONS TENNIS

Quartier Bordeaux Maritime Budget 165 000 €

« LA PLAINE EST UN LIEU AGRÉABLE QUI
MANQUE D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ »

La Plaine des sports est un lieu de pratique bien connu des Bordelais. Tous les jours, des centaines de sportifs s'y retrouvent pour s'adonner à leur activité favorite que ce soit par l'intermédiaire de leur club ou en pratique loisirs. Le week-end, c'est un site que beaucoup de clubs utilisent. L'US Chartrons tennis y organise ses cours de tennis et des rencontres sportives avec les autres clubs girondins. La plaine est un lieu agréable mais qui manque d'endroits de convivialité pour y recevoir les adversaires, se retrouver entre pratiquants, entre parents, entre enfants... C'est pour cela que nous portons ce projet d'aménagement avec du mobilier urbain à l'image de ce qui se fait dans d'autres endroits de la ville. Nous aimerions y voir installés des tables de pique-nique, des pergolas pour se mettre à l'abri, des bancs, tout ce qui pourrait rendre le site plus confortable et en faire un lieu de partage d'un moment convivial.





LA TRAME VERTE VANDEBRANDE

ASSOCIATION VILLAGE VANDEBRANDE

Quartier Chartrons / Grand Parc / Jardin public Budget 100 000 €

« UNE OASIS DE VERDURE AU SEIN DES CHARTRONS »

La rue Vandebrende est depuis longtemps un espace singulier. La mairie y a placé des jardinières. Les habitants en ont pris soin et ont végétalisé leurs façades.

Dans le prolongement de la rue, de nouveaux habitats sont en cours de construction, ils ouvriront de nouvelles voies à la circulation. Notre proposition est d'aller plus loin dans la végétalisation et de faire de cet espace une oasis de verdure au sein des Chartrons, avec une circulation sereine et de la fraîcheur aux beaux jours. Un lieu où les habitants auront plaisir à se retrouver, échanger, les piétons à se balader, se détendre.





POUR UNE ŒUVRE D'ART, POÉTIQUE ET UTILE PLACE D'ARMAGNAC !

**JEAN-FRANÇOIS CORBÉ ET LES HABITANTS
DE LA RÉSIDENCE HYPERION**

Quartier Bordeaux Sud

Budget 165 000 €

« ENTRE SOBRIÉTÉ ÉCOLOGIQUE
ET L'ENVIE DE RASSEMBLER »

Nous voudrions proposer une œuvre d'art qui servirait de repère, de point de rendez-vous sur une place qui se veut être le carrefour d'un quartier en devenir.

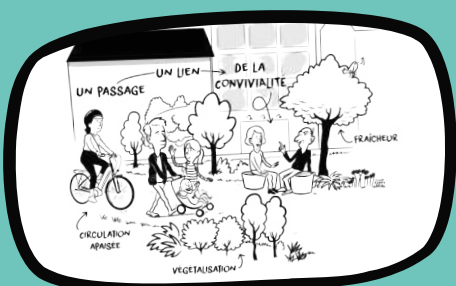
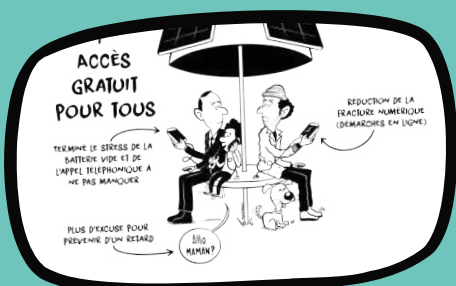
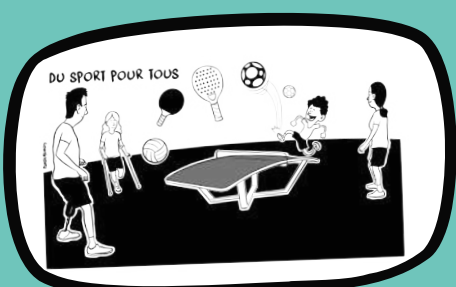
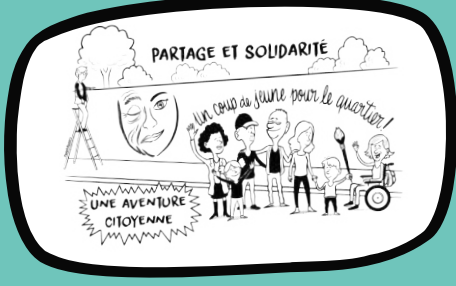
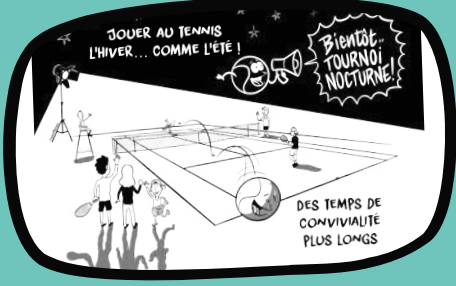
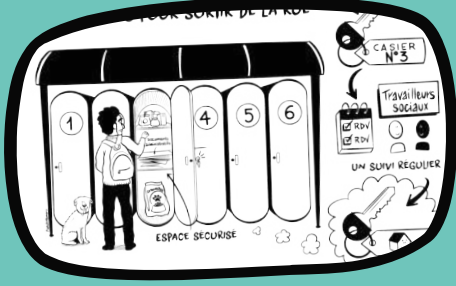
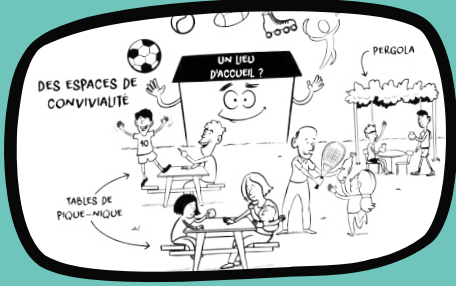
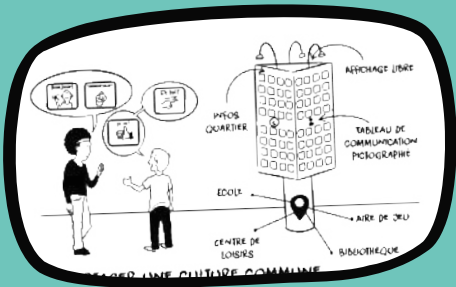
Une zone d'ombre rafraîchissante en plein été, un abri le temps d'une averse, une bulle de verdure reposante, une curiosité que l'on aimerait photographier.

Une œuvre qui dans sa conception ferait appel au savoir-faire des écoles et professionnels de notre ville.

Une création qui chercherait ce point d'équilibre entre sobriété écologique et l'envie de rassembler, tout en rendant l'espace public plus agréable, poétique et apaisant.



MERCI...



DELEGATION DE Monsieur Marc ETCHEVERRY

D-2023/76

Maison de l'emploi, de l'insertion et de l'entreprise de Bordeaux. Année 2023. Subvention de fonctionnement. Animation de la cellule TPE. Animation et gestion de la pépinière éco-créative des Chartrons. Convention cadre portant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG). Conventions. Décisions. Autorisations

Monsieur Marc ETCHEVERRY, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme :

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006. Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux.

La Maison de l'emploi a établi son nouveau projet associatif 2022 – 2026 dans une démarche participative en associant les salariés de l'association, les partenaires institutionnels, associatifs, des représentants des milieux économiques et des entreprises. Ce projet associatif détermine les nouvelles orientations concernant l'offre de service au public, l'offre de service aux entreprises par l'intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi, une action spécifique dans les quartiers prioritaires, notamment concernant le repérage des publics et leur orientation vers l'emploi ou la création d'entreprises. La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.

D'ores et déjà, de nouveaux services sont en place en direction des très petites entreprises (TPE) avec RH TPE qui aborde la question de la gestion des ressources humaines et les recrutements, ainsi que la « cellule TPE » qui assure un accompagnement des TPE notamment vers leur transition écologique par un accueil téléphonique ou physique et la mise en œuvre d'un large partenariat opérationnel touchant l'ensemble des problématiques économiques, sociales, juridiques, fiscales et environnementales.

2 – Mandat de service d'intérêt économique général (SIEG)

Pour conduire leurs actions, la Maison de l'emploi et le PLIE bénéficient du Fonds social européen (F.S.E.) attribué au regard des fonds mobilisés par les partenaires publics dont la Ville de Bordeaux en faveur d'une politique d'intérêt général. La MDE qui porte juridiquement le PLIE de Bordeaux exerce des activités qualifiées d'économiques et sociales au sens du droit européen et des missions d'intérêt général qui ne sauraient être exécutées dans les mêmes conditions par le marché (en termes de qualité, de sécurité, d'accessibilité, d'égalité de traitement). Les missions d'intérêt général, présentant un intérêt local, sont confiées par la collectivité publique par le biais d'une convention d'objectifs définissant les obligations de service public à sa charge. Eu égard à la réglementation de l'Union européenne dit paquet « Almunia », à la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, et aux modalités rappelées ci-dessus, les services réalisés par la MDE relèvent de la qualification de Services d'intérêt économique général (SIEG) par la Ville de Bordeaux et bénéficient notamment à ce titre de régimes dérogatoires aux règles ordinaires du droit européen de la concurrence et du marché intérieur. La Ville de Bordeaux considère que la Maison de l'emploi de Bordeaux répond au travers de son plan d'action 2022-2026 annexé à la convention à la définition d'un service d'intérêt économique général.

3 - Bilan 2022 :

Après une année 2021 exceptionnelle au cours de laquelle la Maison de l'Emploi a géré 382 850 heures d'insertion les prévisions pour 2022 (bilan en cours de consolidation) s'établissent à minima à 325 000 heures pour approcher le chiffre de 1 300 contrats de travail. Pour optimiser l'efficacité dans le domaine de l'insertion, un « Club des donneurs d'ordre » a été réuni lors des Rencontres Emploi Handicap, autour des marchés réservés.

L'activité d'appui au recrutement sur le périmètre de l'OIN a bénéficié à 17 entreprises, pour 58 recrutements, en 2021. En 2022 le contact a été relancé avec l'OIN Euratlantique après une phase de ralentissement dans les implantations, pour la mise en vie de la rue Amédée St Germain.

Le dispositif partenarial « RH-TPE » à destination des très petites entreprises, depuis sa mise en place en mai 2021 et jusqu'à mi 2022, a prospecté 300 TPE, 82 TPE ont été touchées et 68 diagnostiquées, pour 64 emplois « révélés » et sécurisés, dont plus de la moitié en alternance. Ce dispositif a opéré plus de 170 orientations (Pôle Emploi, Mission locale, URSSAF, OPCO, CFA ...). Cinq ateliers ou webinaires RH se sont tenus entre le 21/09/2021 et le 13/09/2022.

La Cellule d'aide aux TPE a accompagné 300 TPE qui lui ont fait appel et 163 aides ont été obtenues grâce à son intermédiation. En 2022, la cellule d'aide s'est renouvelée afin de répondre aux besoins des TPE en matière de résilience environnementale.

Ces deux dispositifs (RH-TPE et la cellule d'aide aux TPE) ont permis de mener un diagnostic en temps réel des besoins des TPE face aux transformations économiques et sociétales sous le vocable de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) « sortie de crise », démarche soutenue par l'Etat dans le cadre du plan de relance qui doit dégager pour 2022, un programme d'actions vers les TPE, élaboré avec elles, dédié à les accompagner dans leurs transitions écologique et numérique, dans leurs recrutements et premier outillage RH, et dans les transformations organisationnelles. Le Cabinet SPHERHE a été retenu en février 2022, pour contribuer à la structuration de cette action. Un lancement a eu lieu le 22/03/2022, suivi d'un temps de co-construction avec les partenaires de la démarche mi-mai 2022. La contribution des TPE elles-mêmes a été organisée le 08/07/2022 pour la construction d'une offre de service suivie de rendez-vous individuels auprès d'un échantillon de TPE.

Ces trois dispositifs : cellule d'aide, RH-TPE, GPECT « sortie de crise » constituent le programme « Bordeaux résilience emploi ». Ce programme a soutenu 364 TPE en 2021 et a poursuivi ses activités en 2022 (bilan en cours)

Concernant l'accompagnement des grands projets urbains dans le cadre de l'OIN : En 2022 328600 heures sont projetées à minima, dont 132 750 heures sur le périmètre de l'OIN (40 % de l'ensemble des heures).

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi et le PLIE de Bordeaux sont cosignataires avec l'Etat et Bordeaux Métropole, de la « Charte Insertion » autour de la Nouvelle Programmation de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2021-2024. Afin de respecter les objectifs de 80% de publics en insertion issus des QPV, la MDE a prévu en 2022 de doubler les moyens d'approche des publics très éloignés de l'emploi et a revu sa stratégie de repérage en quartiers avec le soutien financier de l'Etat et des bailleurs concernés par le NPNRU en expérimentant le dispositif « TAPAJ QPV » sur les marchés clausés pour un retour très progressif à l'emploi, parallèlement au traitement de conduites à risque des jeunes des QPV en errance.

Elle a accompagné, accueilli ou orienté au travers des événements et actions organisés 6 241 personnes, 889 entreprises (dont 181 entreprises accompagnées dans le cadre de la cellule TPE et 47 dans le cadre de RH TPE) avec une coordination de 238 partenaires.

Par ailleurs la Maison de l'emploi gère et anime la pépinière éco créative des Chartrons qui abrite en moyenne autour de 25 entreprises pour plus de 70 emplois.

4 - Programme d'actions 2023 :

Pour 2023, la Maison de l'emploi présente un plan d'action orienté en 2 axes principaux avec une offre de service au public et une offre de service aux entreprises détaillés en annexe des présentes et conformes aux orientations du projet associatif en annexe de la convention portant mandat SIEG

- Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle
- Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques
- Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire.

5 - Budget prévisionnel et financement :

La Maison de l'emploi présente pour 2023 un budget prévisionnel d'un montant de 2 025 550 € dont une subvention sollicitée auprès de la Ville de Bordeaux à hauteur de 701 345 € dont 458 000 € de fonctionnement, 160 000 € pour la gestion de la pépinière, et 53 345 € pour

l'animation de la cellule TPE. Au titre des présentes, nous proposons une participation de 671 345 €. Cette participation sera complétée par un soutien au titre de l'action du PLIE de 30 000 € qui fait l'objet d'une délibération spécifique de la Direction générale des solidarités et de la citoyenneté portant le soutien de la Ville de Bordeaux à 701 345 €.

Les autres contributeurs sollicités sont l'Etat à hauteur 112 538 €, les fonds européens pour 365 422 €, Bordeaux Métropole à hauteur de 286 000 €, le Département pour 107 500 €, et la Région pour 70 573 €.

Conformément à la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux n°2022-372 du 13/12/2022 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de la Ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2023 tel que précisé dans le tableau ci-après.

Nom du bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de l'acompte
MAISON DE L'EMPLOI	Subvention de fonctionnement	343 500 €
MAISON DE L'EMPLOI	Gestion pépinière éco-créative	120 000 €
MAISON DE L'EMPLOI	Animation Cellule TPE	40 009 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux,

VU le règlement (UE) 1304/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relative au Fonds social européen,

VU le règlement de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux SIEG, **VU** la décision 2005/842/CE de la Commission européenne du 28 novembre 2005,

VU la décision 2012/21/UE de la commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations octroyées pour la présentation de service d'intérêt économique général,

VU le programme national FSE+ Emploi Inclusion Jeunesse et Compétences 2021/2027 validé par la Commission européenne les 27 et 28 octobre 2022

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux n°2022-372 du 13/12/2022 relative à l'Adoption du budget 2023 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la circulaire Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) 1999/40 du 21 décembre relative au développement des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et l'additif n°1,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 5 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de la Maison de l'emploi de Bordeaux au titre de l'année 2023 participe au développement d'activités économiques sur le territoire et d'actions en faveur de l'emploi local,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 671 345 € en faveur de La Maison de l'emploi de Bordeaux pour son programme d'actions 2023 prenant en compte l'acompte déjà versé de 503 509 euros par délibération municipale n°2022-372 du Conseil municipal du 13 décembre 2022 et prenant en compte le fonctionnement général de la structure, la gestion de la pépinière éco-créative des Chartrons et l'animation de la Cellule TPE.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer le solde de la dépense correspondante à hauteur de 167 836 euros sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Article 4 : de qualifier les activités relatives au PLIE de Bordeaux et à la Maison de l'emploi, de Service d'intérêt économique général (SIEG) sur le territoire de compétence au sens du droit Européen.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre ci annexée portant mandat de Service d'intérêt économique général (SIEG) au sens de la circulaire du 18 janvier 2010 et du paquet Almunia à la Maison de l'emploi de Bordeaux et au PLIE de Bordeaux sur leur territoire de compétence pour la période 2023- 2026

ADOpte A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Messieurs Stéphane PFEIFFER, Bernard-G BLANC, Olivier ESCOTS et Madame Nadia SAADI

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT



Convention cadre Mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) entre La Ville de Bordeaux et l'association Maison de l'emploi de Bordeaux

Entre les soussignés

L'association Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux, dont le siège social est situé 127 avenue Emile Counord à Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Stéphane Pfeiffer, dûment habilité
ci-après désigné(e) Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux,

Et la Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire Pierre Hurmic, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D-2023/..... du Conseil municipal du
ci-après désignée « Ville de Bordeaux »

PREAMBULE

La Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée pour animer et coordonner les acteurs de l'emploi sur le territoire de Bordeaux, elle répond à une volonté de proximité et d'efficacité. Pour mettre en œuvre son plan d'actions, la Maison de l'emploi tisse des partenariats avec les acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle. Elle porte le Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) de Bordeaux qui répond aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi et suit la bonne application des clauses d'insertion des marchés publics sur le territoire de la commune de Bordeaux. Elle assure par les moyens adaptés la mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi et une offre de service commune auprès des entreprises pour leurs recrutements et leur démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en partenariat avec la mission locale Bordeaux avenir jeunes, Pôle emploi et Cap emploi. Elle déploie une action spécifique tournée vers l'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et par la gestion d'une pépinière d'entreprises « la pépinière éco-créative des Chartons » que lui a confiée la Ville de Bordeaux.

Elle déploie par ailleurs des actions spécifiques de soutien aux très petites entreprises (TPE) en matière de ressources humaines (RHTPE) et anime à destination des TPE une plateforme d'accompagnement à la transition écologique.

La Ville de Bordeaux accompagne l'action de la Maison de l'emploi depuis sa création ainsi que le Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) de Bordeaux sur la base de conventions annuelles. Les activités de la Maison de l'emploi de Bordeaux sont détaillées dans son projet associatif 2022-2026, annexé à la présente convention cadre.

ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES

Convention cadre pluriannuelle définissant la relation entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'emploi de Bordeaux sur le territoire de la commune de Bordeaux.

Pour conduire ses actions, la Maison de l'emploi et le Plan local d'insertion pour l'emploi bénéficient du fonds social européen (F.S.E.) attribué au regard des fonds mobilisés par les partenaires publics dont la Ville de Bordeaux en faveur d'une politique d'intérêt général. La Maison de l'emploi qui porte juridiquement le Plan local d'insertion pour l'emploi de Bordeaux exerce des activités qualifiées d'économiques et sociales au sens du droit européen et des

missions d'intérêt général qui ne sauraient être exécutées dans les mêmes conditions par le marché en termes de qualité, de sécurité, d'accessibilité, d'égalité de traitement.

Les missions d'intérêt général, présentant un intérêt local sont confiées par la collectivité publique par le biais d'une convention d'objectifs définissant les obligations de service public à sa charge. Aussi pour la Maison de l'emploi :

- Les missions de service public de la Maison de l'emploi ont été définies par les partenaires institutionnels, dont la Ville de Bordeaux, dans le cadre de son projet associatif. Elles s'adressent aux citoyens et dans l'intérêt de la société dans son ensemble, sur le territoire de Bordeaux.

- La Ville de Bordeaux participe financièrement au projet associatif de la Maison de l'emploi dans le cadre de conventions d'objectifs annuelles établies sur la base d'un plan d'actions et d'un budget prévisionnel.

- Les modalités de contrôle des financements attribués à la Maison de l'emploi annuellement par la Ville de Bordeaux permettent de vérifier l'absence de surcompensation. Une réfaction de la subvention attribuée est réalisée en fonction de la réalisation budgétaire, pouvant donner lieu à une diminution du solde ou le cas échéant un remboursement des avances versées. Par son administration, son partenariat notamment institutionnel et sa labellisation par l'Etat, la Maison de l'emploi est la seule entité en capacité de mener ces missions confiées par la Ville de Bordeaux. Eu égard à la réglementation de l'Union européenne dit paquet «Almunia» et les modalités rappelées ci-dessus, les services réalisés par la Maison de l'emploi permettent la qualification de ces services de services d'intérêt économique général (SIEG) par la Ville de Bordeaux et bénéficient notamment à ce titre de régimes dérogatoires aux règles ordinaires du droit européen de la concurrence et du marché intérieur. Le présent document a pour objet de confier un mandat de service d'intérêt économique général à la Maison de l'emploi ainsi qu'au plan local d'insertion pour l'emploi de Bordeaux qu'elle porte.

ARTICLE 2. MANDAT SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL (SIEG)

La Ville de Bordeaux confie par les présentes, mandat de service d'intérêt économique général à la Maison de l'emploi sur l'ensemble du spectre de ses activités toutes entières tournées vers l'emploi, l'insertion et la formation sur le territoire de Bordeaux, définies dans le cadre de son projet associatif 2022-2026. La Ville de Bordeaux reconnaît la Maison de l'emploi et le Plan local d'insertion pour l'emploi de Bordeaux comme ses partenaires exclusifs intervenant dans les domaines de l'accompagnement à l'emploi des demandeurs d'emploi sur le territoire de la commune de Bordeaux et de l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de recrutement en pleine connaissance du caractère non lucratif de ces structures.

La Maison de l'emploi se charge de coordonner et de tisser les partenariats avec l'ensemble du service public de l'emploi et des acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire de la commune de Bordeaux. Les compensations allouées à la Maison de l'emploi sont évaluées sur la base des demandes annuelles effectuées par celle-ci au regard des budgets prévisionnels produits. Le montant en est décidé par le Conseil municipal et reste de son entière responsabilité. Ces compensations sont décidées et versées au vu de l'activité effectivement réalisée.

ARTICLE 3. DUREE

Le présent mandat porte sur la réalisation du projet associatif soit sur la période 2023-2026. Il y sera fait référence dans les conventions à venir que la Ville de Bordeaux consentira avec la Maison de l'emploi sur les mêmes champs et dans une gouvernance appropriée. La Ville de Bordeaux se réserve le droit de retirer à tout moment le présent mandat à la Maison de l'emploi en cas de manquement à sa mission d'intérêt général, et ce sans dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 4. DECLINAISONS ANNUELLES DE L'ACTIVITE DE LA MDE

La présente convention cadre a vocation à définir la nature de la relation entre la Maison de l'emploi et la Ville de Bordeaux. Elle ne se substitue pas aux conventions annuelles qui préciseront, sur la base des propositions d'actions de la MDE et des budgets prévisionnels, la

participation financière de la Ville de Bordeaux qui fera l'objet d'un vote annuel du Conseil municipal.

ARTICLE 5. UTILISATION DES PRESENTES

Monsieur le Maire de Bordeaux autorise la Maison de l'emploi et le Plan local d'insertion pour l'emploi de Bordeaux à produire le présent document lors de tout contrôle effectué par les autorités compétentes.

ARTICLE 6. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

La Maison de l'Emploi s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ des conventions passées, à informer la Ville de Bordeaux de tout changement dans ses statuts, modes de gouvernance, sources de financement.

ARTICLE 7. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 8. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :
Monsieur le Maire
Place Pey-Berland
33045 Bordeaux Cedex

Pour la Maison de l'emploi de Bordeaux :
Monsieur le Président la Maison de l'emploi de Bordeaux
127 avenue Emile Counord
33000 Bordeaux,

Fait à Bordeaux, le....., en 3 exemplaires

Le Président de l'association
Maison de l'emploi et de l'entreprise
de Bordeaux

Pour le Maire de Bordeaux,

M. Stéphane Pfeiffer

Pièce annexée : Projet associatif de la Maison de l'emploi 2022-2026.



DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
SERVICE ESS ENTREPRENEURIAT EMPLOI

Convention 2023

Entre la Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux et la Ville de Bordeaux

Entre les soussignés

L'association Maison de l'emploi, de l'insertion économique et de l'entreprise de Bordeaux, dont le siège social est situé 127 avenue Emile Counord à Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Stéphane Pfeiffer.

ci-après désigné(e) **Maison de l'emploi ou MDE**,

et

la Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé Place Pey Berland – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Pierre Hurmic, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°D-2023/..... du Conseil Municipal du
ci-après désigné(e) « **Ville de Bordeaux** »

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'emploi (MDE) de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006. Elle répond à un triple objectif de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre des entreprises et de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi bordelais, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi comme des salariés et à l'aide à la création d'entreprises. Par ailleurs la Maison de l'emploi porte le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Bordeaux qui répond aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi et suit la bonne application des clauses d'insertion des marchés publics sur son territoire. Elle assure par les moyens adaptés la mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi et une offre de service commune auprès des entreprises pour leurs recrutements en partenariat avec la Mission locale Bordeaux avenir jeunes, Pôle emploi, Cap emploi le PLIE de Bordeaux, et les acteurs compétents le cas échéant.

Elle déploie une action spécifique tournée vers l'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et par la gestion d'une pépinière d'entreprises « la pépinière éco-créative des Chartrons » que lui a confiée la Ville de Bordeaux. La Maison de l'emploi rédigé son projet associatif 2022 – 2026 dans une démarche participative en associant les salariés de l'association, les partenaires institutionnels, associatifs, des représentants des milieux économiques et des entreprises. Les résultats de ce travail déterminent les nouvelles orientations concernant l'offre de service au public, l'offre de service aux entreprises par l'intervention coordonnée des différents acteurs de l'emploi, une action spécifique dans les quartiers prioritaires, notamment concernant le repérage des publics et leur orientation vers l'emploi ou la création d'entreprise. La MDE assure la coopération entre les partenaires autour d'un projet de territoire, garantit la complémentarité

dans l'action et favorise la mutualisation des moyens. D'ores et déjà, de nouveaux services sont en place en direction des très petites entreprises (TPE) avec RH TPE qui aborde la question de la gestion des ressources humaines et les recrutements, ainsi que la « cellule TPE » qui assure un accompagnement des TPE dans leur transition écologique grâce à la mise en œuvre d'un large partenariat opérationnel touchant l'ensemble des problématiques économiques, sociales, juridiques et fiscales.

La Ville de Bordeaux accompagne l'action de la Maison de l'emploi depuis sa création ainsi que le Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) de Bordeaux sur la base de conventions annuelles. Les activités de la Maison de l'emploi de Bordeaux sont détaillées dans son projet associatif 2022-2026 joint en annexe des présentes.

Ce plan d'action donne lieu au renouvellement d'une convention cadre entre la Ville de Bordeaux et la MDE, lui confiant mandat de Service d'Intérêt Economique général (SIEG) sur le territoire de la commune de Bordeaux couvrant la période 2023 – 2026.

ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES

La Maison de l'emploi de Bordeaux oriente son action au regard de l'évolution de la demande d'emploi, des publics, de ses moyens humains et financiers et adapte son offre de services en fonction du besoin des publics, des entreprises et des partenaires de l'accompagnement à l'emploi du territoire avec lesquels elle travaille dans un souci de complémentarité et de coordination. Pour 2023, la Maison de l'emploi présente un plan d'action orienté en 2 axes principaux avec une offre de service au public et une offre de service aux entreprises détaillés en annexe des présentes :

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de signature, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

La Ville de Bordeaux s'engage à attribuer à la Maison de l'emploi au titre de l'année 2023 subvention plafonnée à 671 345 € soit 458 000 € de fonctionnement, 160 000 € pour la gestion et l'animation de la pépinière éco créative des Chartrons et 53 345 € pour l'animation de la cellule d'accompagnement à la transition écologique des très petites entreprises. Cette subvention équivaut à 33,1 % du montant total estimé des coûts éligibles porté à 2 025 550 € sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en annexe de la délibération. Cette subvention est non révisable à la hausse. Elle est complétée par une subvention d'un montant de 30 000 € pour le financement du PLIE de Bordeaux, traitée par ailleurs.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que la Maison de l'emploi devra transmettre à la Ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 6. La subvention sera créditée au compte de la Maison de l'emploi selon les procédures comptables en vigueur.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information pour l'année 2021, cet organisme a bénéficié d'aides en nature valorisées à hauteur de 609 € mais le niveau des aides indirectes accordées ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif 2023 au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2023 et de leur valorisation actualisée.

Cette subvention de 671 345 € est exempte de tout engagement auprès du Fonds Social Européen et pourra intervenir en contrepartie des financements européens obtenus par la Maison de l'emploi.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à l'objet défini à son objet devra être remboursée. Par ailleurs selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 6. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme, dans l'attente du vote du Budget primitif de la Ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a déjà fait l'objet d'un versement conformément à la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux n°2022-372 du 13/12/2022 pour un montant de 503 509 euros, soit 343 500 € pour le fonctionnement, 120 000 € pour la gestion de la pépinière éco-créative et 40 009 € pour l'animation de la cellule TPE. La Ville de Bordeaux procédera au versement du solde de la subvention d'un montant de 671 345 euros, déduction faite de l'acompte provisionnel versé, selon les modalités suivantes :

- Subvention de fonctionnement : 25%, soit la somme de 114 500 €,
- Subvention pépinière éco-créative des Chartrons : 25%, soit la somme de 40 000 €,
- Subvention pour l'animation de la cellule TPE : 25%, soit la somme de 13 336 €,

à verser sur production de justificatifs (bilan comptable, du compte de résultats, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport d'activités de l'association de l'exercice 2023). Ces documents devront être dûment signés par le représentant de l'association, conformément à l'article 7.

Ces sommes peuvent être revues à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte de la Maison de l'emploi selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 7. JUSTIFICATIFS

La Maison de l'emploi s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2024, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte annuel financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés en annexe et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président ou toute autre personne habilités.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus à l'article L612-4 du code du commerce.
- Le rapport d'activités.

ARTICLE 8. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme communique sans délai à la Ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 relative au contrat d'association, et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9. CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX

La Maison de l'emploi s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée, et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention. La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée. Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, la Maison de l'emploi devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion, utiles. En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention. A cette fin, le bénéficiaire conserve les pièces justificatives des dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué à posteriori.

ARTICLE 10. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

La Maison de l'emploi exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. La Maison de l'emploi s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

La Maison de l'emploi devra être en capacité de justifier à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 11. COMMUNICATION

La Maison de l'emploi s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 12. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la Maison de l'emploi sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, celle-ci peut exiger le versement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention après examen des

justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe la Maison de l'emploi par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 14. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 16. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation. Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :
Monsieur le Maire de Bordeaux
Place Pey-Berland
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour la Maison de l'emploi de Bordeaux :
M. le Président de la Maison de l'emploi de Bordeaux
127 avenue Emile Counord
33000 Bordeaux

PIECES ANNEXES Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 – Programme d'actions 2023
- Annexe 2 – Budget prévisionnel
- Annexe 3 – Modèle de compte rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le en 3 exemplaires :

Le Président de l'association
Maison de l'emploi de Bordeaux
M. Stéphane Pfeiffer

Pour le Maire de Bordeaux,

Annexe 1 : programme d'actions 2023

La Maison de l'emploi assure la coopération entre partenaires autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'objectifs, d'un plan d'actions, d'une programmation et d'une évaluation partagés. La Maison de l'emploi garantit la complémentarité dans l'action et favorise la mutualisation des moyens.

La Maison de l'emploi a présenté son nouveau PROJET ASSOCIATIF pour la période 2022-2026, lors de son Assemblée Générale du 28 juin 2022. Ce projet a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, représentants des milieux associatifs et des entreprises. Il s'articule autour de trois « missions » :

- Mission 1 : Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle
- Mission 2 : Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques;
- Mission 3 : Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire.

Ces missions doivent se déployer autour de marqueurs forts et transversaux :

- Être accessible et « Aller vers... » ;
- Eclairer et coordonner, avec la mire du travail en réseau et des partenariats
- Être en veille, anticiper, prospecter, pour accompagner les mutations ;
- Adapter, professionnaliser, avec l'amélioration continue et l'évolution des pratiques.

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été impactés par une crise sanitaire mondiale due à la pandémie de la « COVID-19 ». Des mesures sanitaires et de distanciation sociale, ont été maintenues en 2021. A l'issue de deux ans de crise sanitaire, la relance économique est à nouveau affectée par le conflit russo-ukrainien. Cette situation impacte fortement le marché du travail et l'environnement économique bordelais. Cela se caractérise par :

- Une baisse du nombre de demandeurs d'emplois, et un taux de chômage qui avoisine les 7 % sur la zone d'emploi de Bordeaux. Ce chiffre cache néanmoins de fortes disparités avec un repli des populations les plus fragilisées en quartiers prioritaires, touchées par la fracture numérique, et « hors radar » des institutions.
- De fortes tensions sur le marché du travail, qui touchent tous les secteurs : ceux représentatifs de l'agglomération bordelaise (tourisme, hôtellerie, restauration), les secteurs de la santé, de la garde d'enfants et du nursing de personnes âgées. Ces tensions conditionnent l'activité des entreprises et en freinent le développement.

Les aides aux entreprises impactées par la crise sanitaire vont s'arrêter progressivement, leur recouvrement, laissent entrevoir des difficultés, voire des cessations d'entreprises, à court ou long terme. Le tout, dans un contexte toujours marqué par la pandémie en Asie, fortement inflationniste avec un conflit russo-ukrainien, propre à rendre la reprise économique incertaine. En conséquence et pour répondre aux enjeux de cette situation, l'offre de service de la Maison de l'emploi, s'adapte :

- Une offre de service au public :

• Le repérage, l'accueil, le diagnostic, l'orientation :

La Maison de l'Emploi déploie des permanences dans différents quartiers : Bastide, Bordeaux sud, Grand Parc, Bacalan, Caudéran, une nouvelle antenne partagée avec la Mission locale, Rue Achard et l'accueil d'une permanence « amorçage de projets » à la Mairie annexe de La Victoire.

La Maison de l'Emploi renforce son contact direct avec les habitants dans les quartiers en s'appuyant sur des acteurs existants : triporteur numérique du PIMMs, Conseil citoyen de Bacalan, « Café des familles », marchés de la Ville. Depuis 2021, elle a initié des mini-forum Emploi en quartiers avec Pôle Emploi, Cap Emploi et la Mission locale : « On recrute dans votre quartier ». Elle a mis en ligne une cartographie interactive et thématique des structures

bordelaises d'accompagnement à la création d'activité, pour une amélioration de l'orientation des publics vers des partenaires experts en mesure de répondre à leurs besoins.

• **Animation cyberspace et ateliers :**

Les mesures de distanciation dans le contexte de crise sanitaire ont accéléré la numérisation des services et des démarches pour les demandeurs d'emploi. Le cyberspace de la Maison de l'Emploi met à disposition des outils numériques et l'utilisation guidée de ceux-ci. Les ateliers de techniques de recherche d'emploi (TRE) se sont enrichis de contenus destinés à aider et à apporter aux usagers une meilleure aisance avec la digitalisation des recrutements et du marché de l'emploi (utilisation de plateformes de salons en ligne, entretiens visio et audio, etc...).

• **L'accompagnement dans le cadre du PLIE et de la clause d'insertion :**

Depuis 2021, le PLIE mesure sa qualité de service au nombre d'étapes mobilisées pour les participants, davantage significatives de leur « parcours » de retour à l'emploi. Confrontés à une cible de public prompt à s'isoler face à la crise sanitaire, les référents de parcours participent également au repérage de public par des actions de « aller vers » mentionnées plus haut, et par la reconstitution du lien partenarial lui aussi impacté par la crise sanitaire. Le PLIE souhaite réinstaller ses permanences au sein des agences Pôle emploi de Bordeaux et consolider son équipe de référents de parcours. Il bénéficie d'une implantation géographique supplémentaire en 2021, avec l'ouverture du site partagé avec la Mission locale Bordeaux Avenir Jeune, Rue Achard, et une expérimentation prévue à Bastide en 2022. Il est prévu de poursuivre l'élargissement des secteurs d'activités concernés par la clause d'insertion.

• **Développement d'actions, de projets et d'évènements :**

Tenant compte du contexte, l'année 2021 a été encore marquée par des modes de rencontres hybrides entre recruteurs et publics spécifiques, permettant également de dégager différents axes forts pour 2021 et 2022 : redéfinition de partenariats autour de la co-organisation d'évènements, ré-ancrage physique des évènements dans les quartiers bordelais, en particulier auprès des QPV, mixité présentielle-digitale des évènements, regroupement des évènements sur une même thématique, développement de réunions d'informations en amont des évènements, promotion des évènements directement dans les quartiers.

• **Confirmation de l'action en faveur des très petites entreprises (TPE) bordelaises :**

Déjà porteuse d'une « relation entreprises » via l'ingénierie sur les clauses d'insertion et l'appui au recrutement, la Maison de l'Emploi de Bordeaux s'est vue confier à partir de 2021, la coordination et l'animation de la « cellule d'aide aux TPE » bordelaises, initiée par la Ville de Bordeaux et destinée à aider les TPE à s'y retrouver dans le paysage fourni des aides nationales et locales déployées en réponse à la crise. Cette cellule d'aide conserve une activité résiduelle avec la reprise économique et va orienter son action vers l'appui à la transition écologique des TPE. Cette cellule est complétée par le dispositif « RH-TPE », qui permet de révéler l'emploi « caché » par un premier niveau d'expertise RH auprès des TPE, qui représentent l'écrasante majorité du tissu d'entreprises bordelaises. La cellule d'aide aux TPE et RH-TPE ont permis de mener une « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales » GPECT en temps réel, qui permet d'établir dès fin 2021, un plan d'actions auprès des TPE en période de sortie de crise.

• **La pépinière et la plateforme de la création :**

Gestion de la pépinière éco-créative des Chartrons et mise en œuvre de l'accompagnement des start-ups. Développement des actions et outils de la plateforme de la création, maintien des permanences amorçage de projet de création d'entreprise dans les quartiers, et du rythme des matinées de la création ; mise en ligne d'une cartographie thématique et interactive des acteurs bordelais de la création d'entreprises.

En 2021, plus de 15 600 personnes en recherche d'emploi, ou de création d'entreprise ont bénéficié des actions de la Maison de l'emploi de Bordeaux. Un chiffre sans surprise, plus élevé que 2020, année fortement impactée par la crise sanitaire.

- Une offre de service aux entreprises

Notre objectif reste de développer les actions communes entre Maison de l'Emploi / Pôle Emploi / Mission locale / Cap emploi, afin d'améliorer la cohérence d'intervention, la mutualisation des compétences et des offres de service auprès du monde économique, qui s'adaptent aux mutations en cours.

• Actions de prospection :

Menées en commun (chargé-es de relation entreprises PLIE, Pôle emploi, Mission Locale, Cap Emploi), afin de placer les publics les plus éloignés, de promouvoir les contrats aidés, l'alternance et toute mesure prise en conséquence de la crise économique au bénéfice de ces publics. Les actions de prospection viennent en complément et « utilisent » la nouvelle Plateforme de l'Inclusion, mise en ligne par le gouvernement pour la Région Nouvelle-Aquitaine, en 2021.

• Réunions d'information communes :

Présentation des mesures et dispositifs d'aide à l'emploi, présentation de l'offre de service commune auprès des entreprises, de RH-TPE, de la cellule d'aide aux TPE ; directement dans les temps collectifs des réseaux d'entreprises (Club des entreprises de Bordeaux, Ronde des Quartiers, Club des entreprises Euratlantique, réseau des pépinières de la Ville).

• Adaptation et formalisation de l'offre de service commune en direction des entreprises bordelaises et des grands projets de la métropole notamment dans le cadre de l'OIN :

Aide à la définition et à l'élaboration d'un contenu de poste, diffusion de l'offre, pré-sélection de candidats, mobilisation d'outils, mobilisation d'aides à l'emploi, mise en place d'actions de recrutement.

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023

CHARGES				RECETTES			
	Réalisé 2021	Atterrissage 2022	Prévisionnel 2023		Réalisé 2021	Atterrissage 2022	Prévisionnel 2023
Achats	137447,81	198628	182028	Ventes de pdts, presta	151717,07	172911	170187
				Dotations Pdts de tarif			
Serv. Extérieurs	312137,97	411417	296806	Subventions	1793419,74	1835785	1723518
Autres Serv.Extérieurs	182362,13	127268	118193	Etat	127538	175954	112538
				Région	59587,55	37699	70573
Impôts Taxes	75104,28	19353	19395	Département	107500	107500	107500
				Bordeaux Métropole*	282761	323611	286000
Charges personnel.	1341601,44	1374199	1374954	Ville de Bx Dévéco	662176	682014	671345
				Ville de Bx DDSU	30000	30000	30000
Autres charges gestion	10303,64	9216	9336	Fonds européens	393152,91	358423	365422
				Emplois aidés	25848,97	22199	9600
				Aides privées	104855,31	98384	70540
Charges financière	627,15	0	0	Aut. pdts gestion cour.	28,97	0	0
Charges exceptionle	2640,18	0	0	Pdts financiers	766	0	0
Dotation amortissmt	70179,8	24837	24837	Pdts exceptionnels	3558,86	0	0
Impôts bénéf.	0	0	0	Reprises amortis. Prov.	27656,69	0	0
				Transfert de charges	185270,24	156223	131845
Total Charges	2132404,4	2164919	2025550	Total des produits	2162417,57	2164919	2025550
Contrib volontaire	0			Contrib volontaire			
Trésorerie en clôture		167208		Fonds assoc en clôture		902216	
Commentaire	Dégradation de la trésorerie en 2021 liée notamment à un taux d'avance inférieures des subventions Ville et Métropole par rapport aux années précédentes.						

* Il s'agit de la somme de la subvention de fonctionnement et de deux actions spécifiques traitées par ailleurs.

Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la Ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la Ville de Bordeaux :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

Projet Associatif 2022-2026

Version finale
10 juin 2022





1

Les principes socles

2

Les orientations du projet associatif 2022-2026

3

Une gouvernance associative au service du projet



1

Les principes socles

Un esprit de co-construction au service d'une action adaptée aux évolutions du territoire

- Un projet conçu collectivement et à faire vivre ensemble
- Les marqueurs du projet associatif
- Inscrit dans la continuité du précédent, un projet qui développe de nouveaux axes de travail

Un projet conçu collectivement et à faire vivre ensemble

> Une logique partenariale au cœur de l'élaboration du projet associatif

L'écriture du projet associatif s'est réalisée entre septembre 2021 et mars 2022, à l'appui d'un travail de bilan du précédent projet et en déployant **une démarche associant les équipes de la MDE, sa gouvernance et les partenaires du territoire**. Tous se sont mis en mouvement pour bâtir un nouveau projet associatif, décrivant à la fois une vision pour conduire les missions de la MDE, des orientations sur les priorités à porter et des actions à mettre en place, concrètement.

La démarche s'est ainsi structurée autour de 5 temps forts réunissant une quarantaine de participants autour des équipes de la Maison de l'Emploi :

- Un temps de lancement, pour partager le bilan, s'accorder sur la méthode et se mobiliser autour de l'écriture du projet associatif,
- Un atelier portant sur « La co-construction des réponses vers les publics, notamment prioritaires »
- Un atelier portant sur « l'Entrepreneuriat »
- Un atelier portant sur « L'offre de service aux entreprises »
- Un atelier portant sur la « Gouvernance »

Chacun de ces temps a permis d'avancer dans l'écriture du projet, pas à pas, et de partager une vision commune des directions prioritaires pour la MDE jusqu'en 2026, ainsi que de leur déclinaison en feuille de route.

> Une méthode collaborative qui a vocation à se poursuivre dans la vie du projet

La vie du projet associatif a vocation à s'inscrire dans un esprit et un processus collaboratifs, c'est-à-dire dans la continuité des principes de travail activés pour sa conception :

- Le principe d'une co-construction partenariale et itérative
- Des équilibres... 1) entre capacité d'innovation (la recherche de tous les possibles) et capacité de priorisation (l'inscription dans les missions et cadres de la MDE), 2) entre valeurs communes et déclinaison opérationnelle, pour une force de cohérence, d'action et une approche territorialisée au besoin, et 3) entre expertise et transversalité pour approfondir tous les sujets et faire les liens entre eux
- Une place centrale pour penser la complémentarité et les articulations entre acteurs / dispositifs

Ouverte et proactive, une Maison de l'Emploi
pour appuyer et fédérer les énergies et les compétences
face à des enjeux de transition, d'adaptation et d'articulation

Résolument tournée vers l'action et les solutions aux habitants, aux entreprises et aux partenaires, la MDE se donne **l'ambition d'être dynamique** et audacieuse avec **le souci de fédérer** les ressources du territoire qu'elle appuie. A ce titre elle cherche à :

- ÊTRE ACCESSIBLE ET ALLER VERS, en n'hésitant pas à sortir et agir « hors les murs » !
- ÉCLAIRER ET COORDONNER, avec la mire du travail partenarial et du travail en réseau !
- ÊTRE EN VEILLE, ANTICIPER, PROSPECTER, pour accompagner les mutations, être « à la source », avec des clés de compréhension en soutien des initiatives !
- ADAPTER, PROFESSIONNALISER, avec l'amélioration continue et l'évolution des pratiques comme fer de lance.

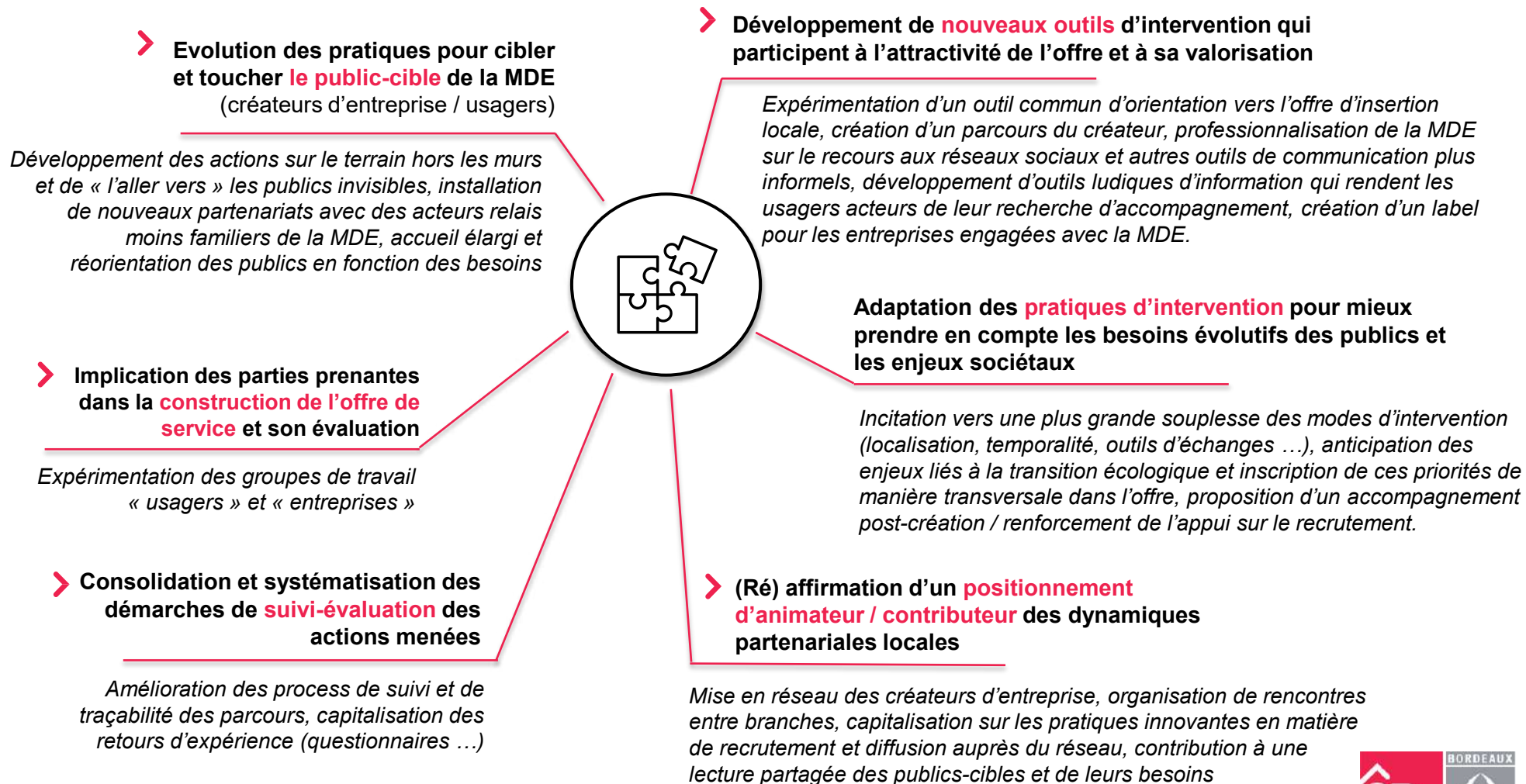
Pour asseoir son offre, sa lisibilité et sa proximité, la MDE s'attachera à **valoriser son image et à communiquer**, y compris avec des canaux plus informels ; cela répondra notamment à des défis plus particuliers, qu'il s'agisse de se rapprocher des publics qui ne « poussent pas la porte », d'affirmer son implication aux côtés des entreprises, de promouvoir l'innovation sociale et d'être un levier de réussite dans la transition écologique.



Nuage de mots produit lors de l'atelier sur la gouvernance


Inscrit dans la continuité du précédent, un projet associatif qui développe de nouveaux axes de travail

Prenant appui sur le bilan du précédent projet associatif et l'analyse collective des besoins, la MDE structure une offre d'intervention pour 2022-2026 qui **consolide des axes de travail** ayant démontré leur pertinence et efficacité tout en **engageant des actions nouvelles et innovantes**



2

Les orientations du projet associatif 2022-2026

- 
- Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle
 - Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques
 - Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire

Mission 1. Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle

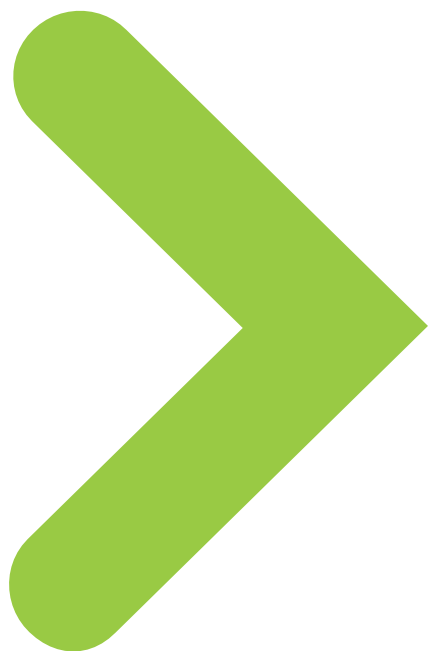
Promouvoir la création d'activités	Insérer durablement les personnes les plus exclues du marché du travail	Connecter les personnes et les entreprises
<ul style="list-style-type: none"> > Mieux détecter les porteurs de projet > Ajuster les modalités d'intervention auprès des porteurs > Outiller les porteurs de projet > Communiquer sur toutes les formes d'entrepreneuriat 	<ul style="list-style-type: none"> > Mieux connaître et détecter les publics cibles > Capter et mobiliser les publics > Renforcer l'employabilité > Faire évoluer les pratiques d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'intermédiation à l'emploi > Accompagner le changement de pratiques en matière de recrutement des publics en insertion

Mission 2. Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques

Faciliter le développement des entreprises et leur pérennisation	Permettre aux entreprises de se saisir des opportunités de développement
<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner la structuration des entreprises > Accompagner les transitions 	<ul style="list-style-type: none"> > Anticiper les besoins et les marchés > Appuyer les organisations RH et les recrutements

Mission 3. Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire

Identifier les besoins du territoire	Promouvoir et animer l'écosystème de l'économie et de l'emploi	Innover, coconstruire, expérimenter, soutenir et favoriser les initiatives en faveur de l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> > Renforcer la connaissance du territoire à travers une veille territoriale et thématique et des diagnostics ciblés > Favoriser la connaissance partagée des publics et des parcours d'insertion > S'impliquer dans les dynamiques locales portées par les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la lisibilité et l'articulation des offres de services des acteurs > Concourir à l'amélioration de l'accessibilité de l'offre de service > Penser et mettre en place une stratégie « évènementiel » 	<ul style="list-style-type: none"> > Développer la qualité et l'attractivité des lieux d'accueil > Initier et expérimenter de nouvelles approches et méthodes d'intervention dans l'accompagnement des publics > Favoriser l'engagement sociétal des entreprises et valoriser le rôle de la MDE aux côtés du monde économique

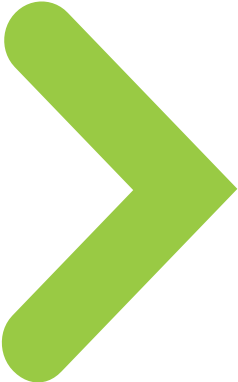


Mission 1

Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle

Mission 1

Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle



Ancrée sur le territoire, la Maison de l'Emploi développe et ajuste son offre de service en tenant compte des évolutions de la demande d'emploi locale, des besoins repérés chez les publics accompagnés et de la complémentarité avec l'intervention de ses partenaires.

- Un **diagnostic des besoins** affiné qui permet d'ajuster l'offre de service proposée et de mieux répondre aux attentes des publics.
- Une **ingénierie des parcours** qui facilite la dynamique partenariale, l'accès et le maintien à l'emploi des publics.
- Des **liens renforcés entre les publics et les entreprises** pour des actions optimisées.

Mission 1

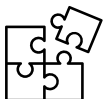
Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle



> 1.1 Promouvoir la création d'activités

- **1.1.1 Mieux détecter les porteurs de projet**
 - Renforcer les actions hors les murs et territorialisées pour élargir le sourcing des porteurs de projets (actions « d'aller vers », communication ciblée, actions de sensibilisation auprès des jeunes).
 - Elargir et renouveler les partenariats avec les acteurs relais pour mieux toucher les porteurs de projet qui ne viennent pas spontanément vers la MDE.

- **1.1.2 Ajuster les modalités d'intervention auprès des porteurs de manière à ce qu'elles soient plus lisibles et plus en adéquation avec les besoins**
 - Proposer un accueil inconditionnel et une orientation adaptée à chaque porteur de projet (« maison de l'entrepreneur », ...).
 - Coconstruire davantage l'offre de la MDE avec les parties prenantes (acteurs de la création et porteurs), capitaliser sur le retour d'expérience.
 - Renforcer la logique de « parcours du créateur » (label « passeport de la création » / référent unique dédié à la création).
 - Renforcer l'articulation entre l'offre de la PFI et les autres volets d'action de la MDE



Les nouveaux axes de travail : Des terrains d'intervention élargis pour capter de nouveaux publics ; Des outils pour rendre attractif l'offre de service MDE; une implication plus étroite des parties prenantes dans la construction de l'offre de service et son évaluation

Mission 1

Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle



> 1.1 Promouvoir la création d'activités

- **1.1.3 Outiller les porteurs de projets pour garantir le développement de l'activité**
 - Renforcer les actions de mise en lien et en réseau des porteurs de projets/entrepreneurs (parrainage, facilitation ou organisation de rencontres de créateurs entre eux ...)
 - Renforcer l'appui post création (valorisation des activités et accompagnement de leur lancement, suivi sur les premiers mois de développement, ouverture du service de la cellule TPE aux très jeunes entreprises en démarrage)
- **1.1.4 Communiquer sur toutes les formes d'entrepreneuriat**
 - Diversifier les supports et modalités de communication 1) à partir d'exemples variés (tous profils de créateurs, d'entreprises, de secteurs) , 2) avec des outils accessibles au plus grand nombre (barrage de la langue) et qui donnent envie et 3) en s'articulant avec des événements existants.



Les nouveaux axes de travail : Décloisonnement de l'intervention de la MDE, animation locale du réseau et prise en compte des besoins émergents des créateurs, Développement de nouveaux outils d'intervention qui participent à l'attractivité de l'offre et à sa valorisation

Mission 1

Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle



> 1.2 Insérer durablement les personnes les plus exclues du marché du travail

- **1.2.1 Mieux connaître et détecter les publics cibles y compris « hors radars »**
 - Favoriser une lecture commune des publics cibles et de leurs besoins à l'échelle des partenaires et du territoire (évolution des outils / indicateurs utilisés).
 - Encourager une détection au plus près des publics et de leurs lieux de vie grâce à la présence renforcée des professionnels sur le terrain.
 - Partager et capitaliser la connaissance disponible sur les publics entre les partenaires (création d'une instance dédiée).

- **1.2.2 Capter et mobiliser les publics notamment ceux qui ne poussent plus la porte des institutions, rendre l'offre de la MDE plus visible et lisible du point de vue des bénéficiaires**
 - S'inscrire dans le quotidien les lieux de vie des publics (permanences au sein des structures locales présentes sur tout le territoire et non plus uniquement la mise à disposition de locaux dans les quartiers visés) ;
 - Organiser des initiatives ponctuelles connectées au territoire local, à ses besoins, son public et aux perspectives d'emploi.
 - Mobiliser de manière plus générale sur l'offre locale d'insertion et de l'ensemble des solutions qui existent (mise en place d'un outil commun d'orientation vers l'offre locale d'insertion ...)



Les nouveaux axes de travail : Décloisonnement de l'intervention de la MDE ; Extension des terrains d'intervention pour capter de nouveaux publics ; des outils pour capitaliser et partager le changement de pratique à l'échelle du réseau

Mission 1

Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle



> 1.2 Insérer durablement les personnes les plus exclues du marché du travail

- **1.2.3 Renforcer l'employabilité en tenant compte de l'évolution du marché du travail**
 - Renforcer l'accompagnement proposé pour lever des freins repérés, par la mobilisation de ressources internes et externes à la MDE : FLE, compétences numériques, savoir-être en entreprise ...
 - Soutenir et accompagner les reconversions professionnelles

- **1.2.4 Faire évoluer les pratiques d'accompagnement pour s'adapter aux publics et à leur demande**
 - Encourager l'utilisation des réseaux sociaux non plus comme des simples supports d'information descendante, mais comme de réels outils de communication et d'interaction avec les publics
 - Ajuster et accélérer la mobilisation de l'offre d'intervention pour répondre à un besoin rapide d'accès à l'emploi
 - Mobiliser de nouveaux partenaires pour diversifier les publics et les approches
 - Encourager les immersions dans des structures partenaires du territoire
 - Garantir une plus grande réactivité dans la prise en charge des publics et l'accès à l'emploi des situations jugées « urgentes »
 - Permettre une plus grande traçabilité des parcours et une meilleure information des entreprises sur le parcours des publics



Les nouveaux axes de travail : Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics et les enjeux sociétaux

Mission 1

Faciliter l'accès à une activité économique et professionnelle

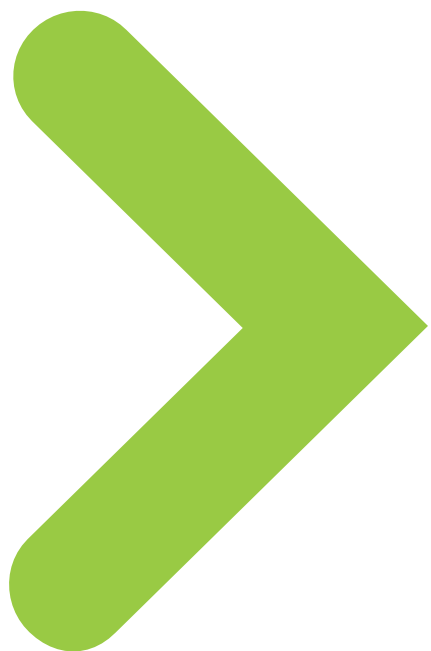


> 1.3 Connecter les personnes et les entreprises

- **1.3.1 Positionner la MDE comme « intermédiaire » entre les entreprises et les publics en recherche d'emploi**
 - Par un rôle d'information et de communication à double entrée : des publics vers les entreprises (valorisation des profils, par exemple les séniors) et des entreprises vers les publics (offres à pourvoir, réalités des métiers et perspectives d'embauche ...). Répondre au besoin à court terme des secteurs en tension et sécuriser l'accès à l'emploi.
 - Par une implication directe des entreprises dans l'offre de service, un partage d'expérience par les employeurs eux-mêmes.
- **1.3.2 Accompagner le changement de pratiques en matière de recrutement des publics en insertion (en lien avec les acteurs économiques)**
 - Par l'expérimentation et la démonstration de l'intérêt d'une approche par les compétences (et non plus uniquement par le diplôme).
 - Par la capitalisation des pratiques actuelles de recrutement innovantes qui pourraient être déployées à l'échelle du territoire et la diffusion dans des cercles / dynamiques partenariales.
 - Par une préparation renforcée des candidats sur les entretiens d'embauche.



Les nouveaux axes de travail : Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics et les enjeux sociétaux ; Implication des parties prenantes dans la construction de l'offre de service et son évaluation ; affirmation d'un positionnement d'animateur / contributeur des dynamiques partenariales locales



Mission 2

**Favoriser la création
d'emploi en soutenant
l'activité et les acteurs
économiques**

Mission 2

Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques



Une Maison de l'emploi qui affirme sa **marque employeur** et consolide sa présence auprès du tissu économique.

Vers une meilleure prise en compte des enjeux sociétaux et une plus grande anticipation des besoins et des opportunités de recrutement et d'activité.

- **Accompagner le développement des entreprises** dans leurs processus de recrutement et dans le développement/ la création d'emploi chez les pépins.
- **Prendre en compte les enjeux sociaux** pour accompagner les publics les plus éloignés vers l'emploi, sécuriser les évolutions / mobilités professionnelles et favoriser l'accès aux nouvelles compétences.
- **Prendre en compte les enjeux sociétaux** pour s'adapter aux mutations des emplois et intégrer la transition écologique, les évolutions structurelles du marché et la relation au travail.

Mission 2

Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques

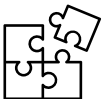
➤ 2.1 Faciliter le développement des entreprises et leur pérennisation

○ 2.1.1 Accompagner la structuration des entreprises

- **Appuyer les jeunes entreprises dans toutes leurs étapes de croissance** : accès aux marchés, recrutements, levées de fonds, développement à l'international.
- **Favoriser la mise en réseau des entrepreneurs avec un réseau d'experts et d'acteurs ressources** (incubateurs, accélérateurs, pépinières, CCI, French Tech, BPI, région Nouvelle Aquitaine, réseau Entreprendre, Aquitaine Développement Innovation, écoles et organismes de formation etc...)

○ 2.1.2 Accompagner les transitions

- **Ouvrir la cellule TPE à la transition écologique**, comme un nouveau champ de compétences pour la MDE en logique « gare de triage » (en lien avec les consulaires, l'ADEME, l'ouverture large du partenariat et la cartographie de l'offre sur le territoire en la matière), dans une logique de plateforme d'orientation élargie des dispositifs, des actions d'animation, d'aller vers...
- Proposer des **actions facilitant les démarches RSE** des entreprises, en lien avec la plateforme des entreprises de la Ville (animation d'ateliers, guide des bonnes pratiques RSE)
- **Marketer une « offre entreprise »** spécifique aux enjeux de transition



Les nouveaux axes de travail : Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics, partenaires et les enjeux sociétaux

Mission 2

Favoriser la création d'emploi en soutenant l'activité et les acteurs économiques

➤ 2.2 Permettre aux entreprises de se saisir des opportunités de développement

○ 2.2.1 Anticiper les besoins et les marchés

- Créer un **observatoire des emplois verts** et des enjeux écologiques dans l'économie bordelaise, rassemblant entreprises, organismes de formation et acteurs de l'emploi
- Contribuer au développement de **nouvelles filières** d'emploi et d'activités avec les partenaires économiques locaux
- Identifier de nouveaux marchés/secteurs pour **diversifier les clauses sociales**

○ 2.2.2 Appuyer les organisations RH et les recrutements

- Accompagner le **recrutement du 1^{er} salarié**
- Renforcer l'**outillage amont des campagnes de recrutement**, à travers la formation, du conseil en recrutement, de l'échange de pratiques, des témoignages d'entreprise (développement du programme, accueil et prospection des entreprises qui recrutent)
- **Optimiser le recours aux dispositifs d'aide à l'emploi**
- Accompagner les entreprises, notamment les TPE, dans la **gestion des emplois et des compétences**
- **Accompagner les réflexions RH** (maintien des seniors dans l'emploi, solutions pour métiers en tension...)



Les nouveaux axes de travail : Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics et les enjeux sociétaux

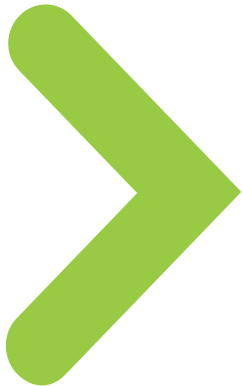


Mission 3

**Initier de nouvelles réponses
aux besoins du territoire**

Mission 3

Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire



Une Maison de l'Emploi force d'observation et de connaissance du territoire et de ses besoins, au service de la lisibilité et de l'accessibilité des offres de services comme d'une capacité d'innovation dans l'accueil et l'accompagnement des publics, dans l'évènementiel et la montée en puissance de la responsabilité territoriale des entreprises.

- **Un rôle de veille et de prospective** pour faire de la MDE un acteur clef dans l'accompagnement des publics et des entreprises à moyen et long terme
- **Une offre de service plus lisible et plus accessible** auprès des partenaires, des entreprises et des publics notamment ceux « *qui ne poussent plus la porte des institutions* »
- **Des logiques d'expérimentation** pour rénover / renouveler les solutions, dans l'accueil et l'accompagnement des publics et des entreprises

Mission 3

Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire



> 3.1 Identifier les besoins du territoire

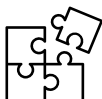
○ 3.1.1 Renforcer la connaissance du territoire à travers une veille territoriale et thématique et des diagnostics ciblés

La veille et prospective territoriale face aux défis de la transition écologique

- Accompagner les entreprises dans la transition écologique et sur les défis de mutations économiques en cours via la création d'un observatoire des emplois verts et des enjeux écologiques dans l'économie, rassemblant entreprises, organismes de formation et acteurs de l'emploi
- Développer une GPEC adaptée aux enjeux et besoins du territoire qui s'appuie sur...
 - **La connaissance fine du territoire et de l'existant** assuré par la MDE via des logiques de diagnostic visant à « bien connaître les enjeux du bassin d'emploi »
 - **Le repérage des bonnes pratiques existantes sur le territoire ou ailleurs** (entreprises mais également partenaires) avec un travail de veille et communication pour « avoir des retours sur ce qui fonctionne bien ailleurs pour les entreprises », positionnant « la MDE comme source d'informations »
 - **Le repérage des innovations et approches expérimentales** qui fonctionnent sur d'autres territoires et qui pourraient être initiées sur la métropole, ainsi que l'analyse des évolutions sociétales qui concernent l'emploi dans une dimension de prospective où la MDE se trouve « force de proposition »

La connaissance de l'écosystème bordelais de l'appui à la création d'entreprise

- Réaliser une veille continue sur l'actualité de l'écosystème bordelais de l'appui à la création d'entreprise
- Capitaliser sur le retour d'expérience des porteurs de projet accueillis / accompagnés (via enquête flash)
- Organiser des rencontres de branches pour alimenter le diagnostic et l'ingénierie de parcours.



Les nouveaux axes de travail : *Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics et les enjeux sociétaux ; Consolidation et systématisation des démarches de suivi-évaluation des actions menées ; (ré) affirmation d'un positionnement d'animateur des dynamiques partenariales locales*

Mission 3

Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire



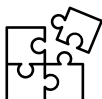
> 3.1 Identifier les besoins du territoire

○ 3.1.2 Favoriser la connaissance partagée des publics et des parcours d'insertion

- Renforcer la **traçabilité des parcours**, optimisée au-delà de la prescription grâce à un outil de suivi commun aux partenaires qui facilite le partage de l'information et qui limite les ruptures/abandons ou « doublons » (*par exemple, le logiciel Up Clauses qui dans une certaine mesure propose une lecture centralisée des profils*),
- **Consolider une information partagée** à partir des outils d'accompagnement et des indicateurs utilisés par les partenaires, dont sur l'analyse des freins à l'emploi,
- **Mieux connaître l'offre mobilisée, sa pertinence et ses effets...**
 - Par un recours plus formalisé au suivi-évaluation des projets / actions menées
 - Par l'intégration du « regard usager » dans les démarches de réflexions collectives engagées autour de l'évolution de l'offre de la MDE (implication des publics dans la gouvernance, constitution et animation d'un groupe de travail usagers dédié ...).
- Partager la connaissance des publics et des parcours avec les entreprises.

○ 3.1.3 S'impliquer dans les dynamiques locales portées par les partenaires

- Participer aux réunions des partenaires, et notamment s'inscrire dans des réseaux et partenariats existants (tels que des clubs d'entreprises)



Les nouveaux axes de travail : Consolidation et systématisation des démarches de suivi-évaluation des actions menées ; (ré) affirmation d'un positionnement d'animateur des dynamiques partenariales locales ; Implication des parties prenantes dans la construction de l'offre de service et son évaluation

Mission 3

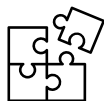
Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire



3.2 Promouvoir et animer l'écosystème de l'économie et de l'emploi

3.2.1 Favoriser la lisibilité et l'articulation des offres de services des acteurs

- **Cartographier l'offre existante et la rendre lisible** mais également intelligible à la fois pour les professionnels (partenaires) et les publics
 - En répertoriant et schématisant l'offre existante (MDE mais également celle des partenaires de l'emploi), créant des typologies en fonction des publics et de leur profil (« *Il faut que ce soit plus clair de qui rencontre qui à quelle étape du parcours* »),
 - En s'inspirant des outils créés récemment sur le territoire (Soliguide, Orien'T ...),
 - En proposant des versions ludiques et plus accessibles pour les publics, en sortant de la liste (information descendante) pour les amener à chercher l'information, le contact et se rendre acteur de leur parcours,
 - En partant du besoin de l'utilisateur et non de l'offre de service disponible du territoire. L'implication d'un groupe de travail « usagers » pourrait être intéressante pour s'assurer de la fonctionnalité / de l'adaptabilité de l'outil.
 - En créant cet outil avec les partenaires pour s'assurer d'un usage partagé (« *Il ne faut pas ce que soit un outil supplémentaire utilisé uniquement par la MDE* »).
- **Animer le dialogue entre acteurs, avec des modalités d'échange simplifiées** entre partenaires / structures
 - En décloisonnant l'offre d'intervention PLIE / Inter-PLIE pour toucher tous les publics en difficulté vis-à-vis de l'emploi. Une démarche conditionnée à la remontée coordonnée des besoins et la mise en place d'une commission d'ingénierie territoriale.
 - En organisant et en formalisant le lien aux partenaires (actions communes ciblées, comités techniques, groupes de travail ...)
 - En expérimentant de nouveaux partenariats moins « institutionnels » et plus informels qui facilitent l'échange et l'interconnaissance avec les structures du territoire.
 - En formant des référents thématiques, interlocuteurs repérés des partenaires et qui dans un même temps s'assurent d'une bonne connaissance de l'offre existante sur le territoire (mise à jour régulière).



Les nouveaux axes de travail : Développement de nouveaux outils d'intervention qui participent à l'attractivité de l'offre et à sa valorisation; Implication des parties prenantes dans la construction de l'offre de service et son évaluation: décloisonnement de l'offre d'intervention de La MDE

Mission 3

Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire



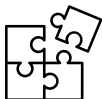
> 3.2 Promouvoir et animer l'écosystème de l'économie et de l'emploi

○ 3.2.2 Concourir à l'amélioration de l'accessibilité de l'offre de service

- Développer **les interventions « hors les murs »**
 - Par la mise en place de permanences dans les structures locales présentes sur tout le territoire qui s'inscrivent dans les lieux de vie des publics (et non plus par la mise à disposition de locaux dans les quartiers visés),
 - Par la mobilisation des accompagnateurs / référents de parcours dans cette démarche (« *Il faut sortir de nos bureaux, tous pour se rendre compte et se confronter aux publics dans leur territoire de vie* »),
 - Par l'organisation d'évènements ponctuels connectés au territoire local, à ses besoins, son publics et aux perspectives d'emploi (de type « On recrute dans votre quartier »),
- **Encourager l'utilisation des réseaux sociaux** comme de réels outils de communication et d'interaction avec les publics
 - En initiant une réflexion collective et un changement de pratiques sur le vocabulaire, les formulations, les supports utilisés,
 - En construisant une passerelle vers l'offre de service par les réseaux sociaux (capacité des publics à se saisir de l'offre via les réseaux sociaux, davantage que via une plaquette d'information),
 - En ayant recours au SMS pour communiquer avec les publics.

○ 3.2.3 Penser et mettre en place une stratégie « évènementiel »

- Disposer d'un **planning territorial d'optimisation et de complémentarité des évènements**,
- **Diversifier le format des évènements** proposés (« *Il faut rompre avec le côté institutionnel des forums de l'emploi* »),
- S'adapter **au « temps de l'entreprise »** sur le volet évènementiel
 - En partant du principe que les entreprises donnent la « marche à suivre » des évènements et de leur temporalité / format (fin de journée / temps méridien, présentiel / hybride),
 - En favorisant la lisibilité de l'offre de service aux entreprises,
 - En privilégiant des évènements communs avec les partenaires, précisant le « qui fait quoi », « qui contacter » et s'assurer de l'articulation entre les partenaires sur le volet relation aux entreprises.



Les nouveaux axes de travail : décloussage de l'offre d'intervention de La MDE, Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics et les enjeux sociétaux

Mission 3

Initier de nouvelles réponses aux besoins du territoire



➤ 3.3 Innover, coconstruire, expérimenter, soutenir et favoriser les initiatives en faveur de l'emploi

○ 3.3.1 Développer la qualité et l'attractivité des lieux d'accueil

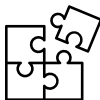
- Renforcer la qualité de l'accueil (pratiques d'accueil et d'animation des espaces)
- Faire des lieux d'accueil de la MDE des espaces conviviaux et chaleureux (mobilier, agencement, services - changement d'image par le mobilier, la distribution de café, l'affichage d'offres de service, la mise en place d'une boîte à idées,...)

○ 3.3.2 Initier et expérimenter de nouvelles approches et méthodes d'intervention dans l'accompagnement des publics

- Encourager des modes d'intervention plus informels (horaires différenciés, avec des partenaires locaux jusqu'à présent peu mobilisés),
- Travailler sur le repérage et le rattachement au droit commun des publics invisibles,
- Proposer des rencontres entre participants ayant vocation à partager les parcours / expériences (valorisation de soi et mise en avant de l'offre proposée et de ses effets potentiels).

○ 3.3.3 Favoriser l'engagement sociétal des entreprises et valoriser le rôle de la MDE aux côtés du monde économique

- Valoriser l'impact sociétal de la RSE à travers un label d'entreprises citoyennes et de responsabilité territoriale des entreprises (RTE) autour duquel donner une vision globale de l'accompagnement des entreprises à la fois sur les pépinières de la ville et des actions d'accompagnement des entreprises de la MDE,
- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs labellisés.



Les nouveaux axes de travail : Adaptation des pratiques d'intervention pour mieux prendre en compte les besoins évolutifs des publics et les enjeux sociétaux ; : Développement de nouveaux outils d'intervention qui participent à l'attractivité de l'offre et à sa valorisation

3

Une gouvernance associative au service du projet

- Faire vivre le projet en continu
- Faire vivre le projet avec le territoire et ses acteurs

Faire vivre le projet associatif en continu

> Une dynamique de suivi et d'actualisation du projet

Pour faire vivre le projet associatif en continu, la MDE se fixe de grands principes qui visent à permettre le suivi et l'actualisation du projet en lien avec ses partenaires. Au-delà de l'adoption d'un esprit et d'un processus collaboratifs dans la continuité des principes de travail activés pour la conception du projet associatif, il s'agit notamment de :

- **Ancrer les réflexions sur le chainage « projet associatif – plan d'action – réalisations »**, avec une capacité à disposer d'un regard d'ensemble sur le projet, à coupler à une capacité d'explorer certains sujets de manière plus approfondie.
- **Disposer moins d'une logique rétrospective que d'une démarche tournée vers la résolution** – l'amélioration – l'innovation (évolutions, ajustements d'actions, nouvelles actions...).
- **Fonctionner avec un faisceau d'indicateurs resserrés** (3 indicateurs par mission, à définir collectivement), pour faciliter les mesures de suivi et l'appréciation des avancées, des réussites et des évolutions nécessaires.

Cette dynamique et les réflexions sur le projet associatif sont conduits sans instance dédiée, mais avec une inscription « sur mesure » / adaptée dans les instances de la MDE, pour garantir l'implication des acteurs et leur bonne place dans le système de pilotage.

> Des éléments concrets pour une gouvernance de projet intégrée à la gouvernance de la MDE

Les modalités concrètes de la dynamique de suivi et d'actualisation s'appuient sur deux idées clés :

- **Un rendez-vous annuel, calé sur l'Assemblée générale (AG)**,
- Une inscription dans l'AG avec **une recherche de « nouveaux codes »**, notamment 1) une réelle mobilisation des parties prenantes (décideurs, experts, acteurs de terrain voire représentants des usagers), 2) un temps de travail sans le « formalisme » propre à une AG (format revisité : en extérieur, ateliers, inserts vidéos...), 3) un temps de ré-interrogation, de validation et de partage de ce qui doit bouger / évoluer pour actualiser la feuille de route du projet (mais ne pas réécrire le projet) et 4) une logique de « cellule d'orientations », pour apporter des propositions à discuter / arbitrer, avant diffusion dans les circuits de décision appropriés.

Faire vivre le projet associatif avec le territoire et ses acteurs

➤ Une place au cœur du projet pour une variété d'acteurs

Pierres angulaires du projet associatif, les partenaires en sont des contributeurs attentifs.

Les attentes des partenaires

Une MDE qui assume et renforce son rôle de coordinateur des différents acteurs mobilisés autour de son projet, notamment les acteurs économiques.

Une MDE qui se connecte à des périmètres élargis, tant d'un point de vue partenarial (Région sur formation, bailleurs, centres sociaux...) que géographique (certains territoires hors de Bordeaux, moins dotés ou moins outillés), alors qu'une partie du public est de fait hors de Bordeaux.

Une MDE qui poursuit et renforce ses logiques d'action, en matière de diagnostics croisés et de co-construction des actions, pour des réponses territoriales, toujours plus concertées et mieux articulées, avec une plus grande capacité d'anticipation des projets et des besoins des entreprises, nécessaire à la préparation amont des publics.

Les contributions des partenaires

Une mutualisation de moyens, d'actions et de connaissance (données) pour une meilleure convergence des actions en direction des publics et des entreprises.

Une facilitation des actions de proximité de la MDE à travers la mise à disposition de lieux et d'espaces de proximité (Mairies annexes, espaces relais que les QPV, CLIP).

Une automatisation des remontées de connaissance de l'offre de service de chaque partenaire pour une meilleure orientation de la part de la MDE.

Une meilleure capacité d'implication des (anciens) usagers et des habitants, à travers des modes de sollicitation et d'implication renouvelés.

➤ Une ambition de convivialités !

La conception du projet a été l'occasion pour la MDE de requestionner sa « Maison », avec le souhait de s'intégrer toujours mieux dans la cité et d'associer étroitement ses parties prenantes, notamment les habitants. Pour **repenser la « vie » de la « Maison »**, le projet associatif cible l'objectif de proposer un lieu d'accueil plus convivial ainsi que de placer des rencontres et des moments de convivialité dans l'agenda de la MDE, en sortant des codes institutionnels. Attentive à la place des personnes qui poussent sa porte, notamment les familles, ouverte sur le territoire avec des logiques itinérantes et avec des événements qui améliorent sa notoriété, la MDE pourra également se penser en Maison de projet et se greffer à des dynamiques de Tiers-Lieu.

***Délégation permanente du Conseil Municipal
à M. le Maire***

D-2023/77

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122.22 et L2122.23 du CGCT. Délibération D-2021/34 du 26 janvier 2021. Finances - Emprunts. Information.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2021-34 du 26 janvier 2021, vous avez décidé de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée du mandat afin d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L.2122-23 du même code, le compte rendu vous est fait ci-après des actions menées.

1. Affaire traitée

Finances - Emprunts – Signature par la ville de Bordeaux d'un contrat de prêt pour un montant total de 30 000 000 € (trente millions d'euros) – Communication

La ville de Bordeaux a décidé de donner suite aux propositions de L'Agence France Locale en signant un contrat de prêt affecté au budget 2022 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ L'Agence France Locale
- Budget 2022
- Financement d'un montant global de 30 000 000,00 € (trente millions d'euros)
- Durée : 20 ans
- Type de taux : fixe
- Taux d'intérêt : 3,135 %
- Paiement : annuel

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D-2023/78

2022 - Compte rendu des pouvoirs du Maire en matière de mécénat - Information

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D – 2021/34 du 26 janvier 2021, le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre des décisions dans certains des domaines énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en particulier pour l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Aux termes de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, les décisions prises en matière de mécénat au cours de l'année 2022 sont recensées dans les documents joints en indiquant, en particulier, la nature du mécénat apporté (financier, nature ou de compétence), son objet et le nom du mécène.

Ainsi, 45 conventions de mécénat ont été signées en 2022 et ont donné lieu à la rédaction de reçus fiscaux et 11 autres conventions n'ont pas donné lieu à la rédaction de reçus fiscaux, pour une évaluation totale de dons à hauteur de 733 661.31 euros.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Question écrite proposée par Madame Myriam
ECKERT**

**Question écrite présentée par Madame Myriam ECKERT
concernant la préservation du vivant existant**

Monsieur Hurmic,

Vous avez reçu dernièrement un courrier de l'association « Aux Arbres Citoyens ! Bordeaux Métropole » concernant la destruction d'un espace naturel collé à un espace boisé classé au 299 avenue d'Arès.

Ce courrier ainsi que la publication Facebook de l'association pointent clairement du doigt votre responsabilité par le biais d'un permis de construire que vous avez délivré le 9 mai 2022.

La destruction de cet espace pose bien des questions et interroge, à commencer d'abord et surtout la cohérence de votre politique à l'endroit le plus emblématique de votre mandat, à savoir l'écologie.

En effet, la perte de cette parcelle aura forcément des impacts négatifs environnementaux, climatiques et sociétaux que vous avez tout simplement ignorés, tout comme vous avez négligé d'écouter les habitant.es de ce quartier, tout comme vous avez négligé le travail des associations mobilisées avec eux, tout comme vous avez négligé de les soutenir lors des démarches juridiques qu'ils ont ensemble déployées pour tenter d'enrayer le processus annoncé de cette destruction du vivant.

Au lieu de préserver l'existant, vous avez signé l'arrêt de mort de tout un biotope en lui préférant l'artificialisation des sols, la bétonisation et la construction d'un parking !

Vous avez sacrifié la biodiversité à l'état sauvage pour aller dans le sens d'un quartier lisse et sans âme, sur-construit, irrespirable car déjà considérablement pollué par l'avenue d'Arès très passante.

Le collectif Bordeaux En Luttés prend note avec les habitant.es que votre éloignement du terrain, l'absence d'écoute, vos choix politiques mettent en péril la préservation de leur lieu de vie soit par la destruction comme dans le sujet qui nous préoccupe, soit par la construction sans limite et le crédit apporté à certain projet Euratlantique.

Il est plus qu'urgent de savoir préserver la nature existante, pas seulement en s'engageant à le faire avant les élections, mais à le faire vraiment, sur le terrain, une fois qu'on accède à ce pouvoir tant désiré.

Et ce ne sont que des exemples.

Aujourd'hui, le collectif Bordeaux En Luttés demande la mise en place à la mairie de Bordeaux d'une cellule de veille sur les espaces naturels encore en l'état dans notre ville.

Il propose que ces espaces soient déclarés comme « espaces naturels à préserver prioritairement » comme autant d'espaces de santé publique au regard des prévisions faites par le GIEC.

Si ces espaces appartiennent à des propriétaires privés, nous proposons qu'en cas de vente, ceux-ci soient préemptés par la mairie et versés à notre patrimoine immobilier communal.

Nous souhaitons que les habitant.es des quartiers puissent être alerté.es et mobilisé.es pour prendre soin de leurs espaces ; la coordination avec les associations de terrain étant bien évidemment l'appui nécessaire à cette mobilisation.

Enfin, dans le courrier de l'association « Aux Arbres Citoyens ! Bordeaux Métropole », celle-ci vous pose deux questions.

Comment la Mairie et la Société Bordeaux Mondésir comptent redonner un espace de même qualité, fournissant les mêmes bienfaits et avantages microclimatiques aux habitants de ce quartier ?

Quels sont les dédommagements prévus par la mairie et le constructeur quand à la perte de

cette zone humide, à l'augmentation des températures qui va suivre, à l'augmentation de la pollution, à la disparition de la biodiversité qui va fuir et à la diminution de la surface foliaire produisant de l'oxygène, à la disparition de la zone pleine terre captant le CO2 ?

Le collectif Bordeaux En Lutttes aimerait connaître les réponses qui leur ont été faites.

Mme GARCIA

Merci Monsieur le Maire. Nous avons épuisé les délibérations. Il y a une question écrite proposée par Madame ECKERT concernant la préservation du vivant existant.

M. Le MAIRE

Écoutez, Madame ECKERT, vous avez la parole.

Mme ECKERT

Merci. C'est une question écrite qui vous est adressée Monsieur HURMIC.

« Monsieur HURMIC, vous avez reçu dernièrement un courrier de l'association Aux arbres citoyens Bordeaux Métropole concernant la destruction d'un espace naturel collé à un espace boisé, classé au 299, avenue d'Arès. Ce courrier, ainsi que la publication Facebook de l'association, pointe clairement du doigt votre responsabilité par le biais d'un permis de construire que vous avez délivré le 9 mai 2022.

La destruction de cet espace se pose bien des questions et interroge, à commencer d'abord et surtout la cohérence de votre politique à l'endroit le plus emblématique de votre mandat à savoir l'écologie. En effet, la perte de cette parcelle aura forcément des impacts négatifs environnementaux, climatiques et sociétaux que vous avez tout simplement ignorés tout comme vous avez ignoré d'écouter les habitants de ce quartier, tout comme vous avez négligé le travail des associations mobilisées avec eux, tout comme vous avez négligé de les soutenir lors des démarches juridiques qu'ils ont ensemble déployées pour tenter d'enrayer le processus annoncé de cette destruction du vivant.

Au lieu de préserver l'existant, vous avez signé l'arrêt de mort de tout biotope en lui préférant l'artificialisation des sols, la bétonisation et la construction d'un parking. Vous avez sacrifié la biodiversité à l'état sauvage pour aller dans le sens d'un quartier lisse et sans âme, sur-construit, irrespirable car déjà considérablement pollué par l'avenue d'Arès, très passante.

Le collectif Bordeaux en Luttés prend note avec les habitants que votre éloignement du terrain, l'absence d'écoute, vos choix politiques mettent parfois en péril la préservation de leur lieu de vie, soit par la destruction comme dans le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, soit par la construction sans limites et le crédit apporté à un certain projet Euratlantique. Il est plus qu'urgent de savoir préserver la nature existante pas seulement en s'engageant à le faire avant les élections, mais à le faire vraiment sur le terrain une fois que l'on accède à ce pouvoir tant désiré, et ce ne sont que des exemples.

Aujourd'hui, le collectif Bordeaux en Luttés demande la mise en place à la mairie de Bordeaux d'une cellule de veille sur les espaces naturels encore en l'état dans notre Ville. Il propose que ces espaces soient déclarés comme espaces naturels à préserver prioritairement, comme autant d'espaces de santé publique au regard des prévisions faites par le GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat). Si ces espaces appartiennent à des propriétaires privés, nous proposons qu'en cas de vente, ceux-ci soient préemptés par la Mairie et versés à notre patrimoine immobilier communal. Nous souhaitons que les habitants des quartiers puissent être alertés et mobilisés pour prendre soin de leurs espaces, la coordination avec les associations de terrains étant bien évidemment l'appui nécessaire à cette mobilisation.

Enfin, dans le courrier de l'association Aux arbres citoyens Bordeaux Métropole, celle-ci vous pose deux questions : comment la Mairie et la société Bordeaux Mondésir comptent redonner un espace de même qualité, fournissant les mêmes bienfaits, avantages microclimatiques aux habitants de ce quartier ? Deuxième question : quels sont les dédommagements prévus par la mairie et le constructeur quant à la perte de cette zone humide à l'augmentation des températures qui va suivre, à l'augmentation de la pollution, à la disparition de la biodiversité qui va fuir et à la diminution de la surface foliaire produisant de l'oxygène, à la disparition de la zone pleine terre captant le CO₂.

Le collectif aimerait connaître les réponses qui leur ont été faites. »

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Madame ECKERT. Stéphane PFEIFFER va vous répondre.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Merci. Le permis de construire du 299 avenue d'Arès est un projet initié sur l'ancienne mandature. Il a été déposé en février 2020. Il a été délivré le 19 novembre 2020 par l'actuelle équipe municipale, car il respectait les règles d'urbanisme du PLU (Plan local d'urbanisme) en vigueur. En particulier, le projet « Ne touchez pas l'espace boisé classé existant » et il avait été dédensifié à la suite de séances de travail avec la Commission métropolitaine et les avant-projets CMAP.

Pour mémoire, la CMAP est une instance partenariale réunissant tous les services et élus concernés avec les promoteurs et leurs architectes. Elle s'appuie sur l'expertise d'architectes-conseils de la Ville. La CMAP étudie tous les projets de plus de 10 logements avant le dépôt du permis de construire. Elle permet d'améliorer significativement les projets déposés.

Malgré toutes les démarches lancées par la Ville de Bordeaux pour que la qualité des constructions augmente fortement et que les espaces naturels existants soient préservés avec notamment le label Bâtiment frugal bordelais qui a été adopté postérieurement à ce permis de construire et qui n'est pas opposable juridiquement, mais qui est appliqué par les promoteurs qui ont signé le manifeste de la frugalité avec la Ville, les règles du PLU en vigueur s'imposent lors de l'instruction d'un permis. C'est sur cette base-là que les services analysent la conformité des permis. De plus, le promoteur avait pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis de la Ville notamment la réalisation d'un diagnostic des arbres existants et la préservation des sujets les plus remarquables.

À la suite d'un recours contentieux intenté par des propriétaires riverains contre ce projet, le juge a considéré que le volet paysager n'était pas assez étoffé au regard de la protection paysagère existante. Il rejoignait en cela les remarques de la Ville et l'engagement obtenu du promoteur d'organiser la préservation maximale de l'existant. Le juge a donné un délai au promoteur pour corriger son projet, ce qu'il a fait à travers le dépôt d'un Permis de construire modificatif. Ce PCM intégrait des mesures de précaution vis-à-vis de le baisser et la conservation des arbres remarquables. Les espaces boisés classés ne sont pas touchés et il n'y aura pas de parking voiture aérien. Ce permis a été obtenu tacitement au 12 mai 2022.

La Ville de Bordeaux travaille actuellement sur un projet commun avec Mérignac pour réaménager la place Mondésir dans une optique d'apaisement et de forte végétalisation. De plus, la Ville dispose sur Caudéran de nombreuses pistes de travail grâce au travail mené sur Caudéran vie de jardin qui vont être progressivement mises en œuvre.

En outre, la Ville s'est engagée à accroître la place de la nature sur l'ensemble du territoire bordelais pour mettre chaque habitant à moins de 10 minutes à pied d'un espace vert public. Pour cela, elle s'est dotée d'une trame verte, travail cartographique confié en 2021 et 2022 à l'Agence de l'urbanisme, l'A'Urba, qui lui sert de plan-guide pour l'ensemble de ces projets. Cette trame verte identifie les secteurs particulièrement déficitaires en espaces verts qui concentreront les efforts de la Ville pour en créer davantage si besoin grâce à des préemptions, mais aussi à travers un ensemble de projets immobiliers publics et privés qui développeront les espaces naturels.

Rappelons que la Ville de Bordeaux dans le cadre de la 11^e modification du PLU métropolitain qui devrait entrer en vigueur d'ici à la fin de l'année ou au début 2024 a fait classer 136 arbres supplémentaires dans le PLU afin de les protéger contre 42 arbres classés dans le PLU actuel, et cela, après avoir fait appel aux habitants pour remonter des propositions en ce sens.

Enfin, un travail de veille est réalisé avec Bordeaux Métropole permettant, grâce aux outils technologiques récents, de repérer la canopée de la Ville, ce qui permettra à la Ville de Bordeaux de poursuivre ce travail de classement dans les prochaines modifications du PLU.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci, Stéphane.

Madame la secrétaire de séance.

Vœu proposé par Madame Myriam ECKERT

Vœu proposé par Madame Myriam ECKERT concernant la suspension du jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ashdod

« L'apartheid est un crime contre l'humanité. Israël a privé des millions de Palestiniens de leur liberté et de la propriété. Il a perpétué un système de discrimination raciale et d'inégalité. Il a systématiquement incarcéré et torturé des milliers de Palestiniens, en violation des règles du droit international. Il a, en particulier, mené une guerre contre une population civile, en particulier les enfants. »

Ces mots sont extraits d'un discours que Nelson Mandela a prononcé aux Etats-Unis en 2001, à l'occasion de sa rencontre avec Thomas Friedman, un journaliste américain juif.

L'ancien président Sud-Africain, leader incontestable et incontesté de la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination, n'est évidemment pas le seul à dénoncer cet apartheid.

A de nombreuses reprises, et malheureusement sans résultat, les différents gouvernements israéliens ont été régulièrement sanctionnés par les instances internationales pour leur non-respect des Droits Humains.

Il est de fait connu que des opérations militaires comme « Plomb durci » sont menées régulièrement par Tsahal et que des civil.e.s palestiniens désarmés sont tué.e.s.

Il est de fait connu qu'Israël occupe en toute illégalité des territoires palestiniens dont elle détourne l'eau à son profit tout en rasant les oliviers, souvent seule source de revenu des autochtones.

Il est de fait connu que le blocus de Gaza est fermement tenu, en dépit, une fois encore de multiples condamnations ; qu'il est à l'origine de nombreux morts et maintient la population gazaouie dans des conditions de vie extrêmement dégradantes et inhumaines.

Il est de fait connu que, dans les geôles israéliennes, des centaines de prisonnier.e.s palestinien.ne.s sont injustement enferm.e.s par le truchement de la détention administrative et qu'Amnesty International dénonce depuis longtemps le fait « les enfants palestiniens soient soumis [à ce régime] depuis des décennies. »

Il est de fait connu que depuis 2002, l'Etat israélien construit un mur de séparation, appelé autrement « mur de la honte », qui coupent en deux villes et villages tandis que les Palestinien.ne.s errent pendant des heures, de check point en check point, pour se rendre à leur travail ou à l'école.

Il est de fait connu que le parlement israélien a adopté en 2018 une loi définissant le pays comme « l'Etat-nation du peuple juif », faisant de Jérusalem sa capitale et précisant que « le droit d'exercer l'autodétermination au sein de l'Etat d'Israël est réservé uniquement au peuple juif ».

Il est de fait connu que le 26 février 2023, un groupe de colons a pris pour cible la ville d'Huwura, située au Sud de Naplouse en Cisjordanie et que les violences commises ont été qualifiées par L'Union Juive Française pour la Paix de Pogrom.

Il est de fait connu que la ville israélienne d'Ashdod fut construite en 1956 sur les ruines de l'ancienne ville palestinienne d'Isdud, détruite lors de La Nakba, la « catastrophe », qui vit le déplacement forcé de 700 000 Palestiniens à la création de l'Etat d'Israël en 1948.

Il est de fait connu que Bordeaux est jumelé avec cette ville depuis le 7 décembre 1984.

Ashdod est aujourd'hui la cinquième plus grande ville d'Israël et son premier port. Son activité économique contribue réellement et efficacement à l'expansion d'un pays qui mène donc ouvertement une politique raciste.

La ville de Bordeaux, qui a fait de la lutte contre les discriminations un point central de sa politique du « vivre ensemble », ne saurait, sans se dédire, cautionner l'apartheid israélien.

Si elle a pensé un temps que ce jumelage, couplé au jumelage avec la ville palestinienne de Ramallah en 2007, pouvait contribuer à la paix entre les peuples, force est de constater que cette paix ne peut éclore tant qu'Israël maintiendra une politique impérialiste brutale.

De même, elle a à cœur de signifier son attachement indéfectible aux Droits Humains, comme le prouve l'œuvre qui se lit sur le parvis du Tribunal.

En France et dans le monde, une vaste campagne de boycott, largement suivie, vise à mettre sous pression financière l'Etat israélien afin de dénoncer et stopper son ségrégationnisme.

Il semble que cette campagne porte ses fruits et a besoin d'être rejointe et soutenue.

Début février 2023, la mairie de Barcelone a ainsi suspendu tout lien économique avec Israël ainsi que son jumelage avec Tel Aviv.

Un courrier a été adressé à Benjamin Netanyahu pour lui demander de mettre « fin à la violation systématique des droits de l'homme de la population palestinienne ».

La solidarité de la ville de Bordeaux envers le peuple Palestinien doit à son tour s'incarner par des gestes symboliques forts.

Toutes les raisons invoquées ci-dessus font sens au fait que le Conseil Municipal de Bordeaux, réuni le 8 mars 2023, émette le vœu de suspendre le jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ashdod.

Mme GARCIA

Monsieur le Maire, nous terminons ce Conseil municipal par le vœu proposé par Madame Myriam ECKERT concernant la suspension du jumelage entre la Ville de Bordeaux et la Ville israélienne d'Ashdod.

M. Le MAIRE

Merci, Madame ECKERT, je vous donne la parole pour lire votre vœu.

Mme ECKERT

L'Apartheid est un crime contre l'humanité. Israël a privé des millions de Palestiniens de leur liberté et de leur propriété. Il a perpétré un système de discrimination raciale et d'inégalité. Il a systématiquement incarcéré et torturé des milliers de Palestiniens en violation des règles du droit international. Il a en particulier mené une guerre contre une population civile, en particulier les enfants. Ces mots sont extraits d'un discours que Nelson Mandela a prononcé aux États-Unis en 2001 à l'occasion de sa rencontre avec Thomas Freeman, un journaliste américain juif. L'ancien Président sud-africain, leader incontestable et incontesté de la lutte contre le racisme et contre toute forme de discrimination n'est évidemment pas le seul à dénoncer cet apartheid.

À de nombreuses reprises et malheureusement sans résultat, les différents gouvernements israéliens ont été régulièrement sanctionnés par les instances internationales pour leur non-respect des droits humains. Il est de fait connu que des opérations militaires comme Plomb durci sont menées régulièrement par Tsahal et que des civils palestiniens désarmés sont tués.

Il est de fait connu qu'Israël occupe en toute illégalité des territoires palestiniens dont elle détourne l'eau à son profit tout en rasant les oliviers, souvent seules sources de revenus des autochtones.

Il est de fait connu que le blocus de Gaza est fermement tenu en dépit une fois de plus des multiples condamnations internationales qu'il est à l'origine de nombreux morts et maintient la population Gazaouie, dans des conditions de vie extrêmement dérangeante, dégradante et inhumaine.

Il est de fait connu que dans les geôles israéliennes, des centaines de prisonniers palestiniens sont injustement enfermés par le truchement de la détention administrative et qu'Amnesty International dénonce depuis longtemps le fait que les enfants palestiniens soient soumis à ce régime depuis des décennies.

Il est de fait connu que depuis 2002, l'État israélien construit un mur de séparation appelée autrement « mur de la honte » qui coupe en deux 2 villes et villages tandis que les Palestiniens errent pendant des heures *de check-point à check-point* pour se rendre à leur travail ou à l'école.

Il est de fait connu que le parlement israélien a adopté en 2018 une loi définissant le pays comme un État-Nation du peuple juif, faisant de Jérusalem sa capitale et précisant que le droit d'exercer l'auto-détermination au sein de l'État d'Israël est réservé uniquement au peuple juif.

Il est de fait connu que le 26 février 2023, un groupe de colons a pris pour cible la Ville d'Huwara, située au sud de Naplouse en Cisjordanie, et que les violences commises ont été qualifiées par l'union juive française pour la paix de pogrom.

Il est de fait connu que la Ville israélienne d'Ashdod fut construite en 1956 sur les ruines de l'ancienne ville palestinienne d'Isdud, détruite lors de la Nakba, la catastrophe qui vit le déplacement forcé de près de 700 000 palestiniens à la création de l'État d'Israël en 1948.

Il est de fait connu que Bordeaux est jumelée avec cette Ville depuis le 7 décembre 1984. Aujourd'hui, Ashdod est la cinquième plus grande ville d'Israël et son premier port, son activité économique contribue réellement et efficacement à l'expansion d'un pays qui mène ouvertement une politique

raciste. La Ville de Bordeaux qui a fait de la lutte contre les discriminations un point central de sa politique du Vivre ensemble ne saurait sans se dédire cautionner l'apartheid israélien. Si elle a pensé un temps que ce jumelage couplé au jumelage avec la Ville palestinienne de Ramallah en 2007 pouvait contribuer à la paix entre les peuples, force est de constater que cette paix ne peut éclore tant qu'Israël maintiendra une politique impérialiste brutale. De même, elle a à cœur de signifier son attachement indéfectible aux droits humains, comme le prouve l'œuvre qui se lit sur le parvis du tribunal.

En France et dans le monde, une vaste campagne de boycott largement suivie vise à mettre sous pression financière l'État israélien en fait de dénoncer et stopper son ségrégationnisme. Il semble que cette campagne porte ses fruits et a besoin d'être rejointe et soutenue. Début février 2023, la mairie de Barcelone a ainsi suspendu tous liens économiques avec Israël ainsi que son jumelage avec Tel-Aviv.

Un courrier a été adressé à Benyamin Netanyahu pour lui demander de mettre fin à la violation systématique des droits de l'humain et de l'homme et de la population palestinienne. La solidarité de la Ville de Bordeaux envers le peuple palestinien doit à son tour s'incarner par des gestes symboliques forts.

Toutes les raisons invoquées ci-dessus font sens au fait que le Conseil municipal de Bordeaux réuni le 8 mars 2023 émette le vœu de suspendre le jumelage entre la Ville de Bordeaux et la Ville israélienne d'Ashdod.

Merci.

M. Le MAIRE

Merci Madame ECKERT. Céline PAPIN va vous répondre.

Céline va donner la position de la majorité municipale plus exactement.

Céline.

Mme PAPIN

Le contexte politique israélo-palestinien marqué par l'intensification des violences dans cette zone géographique nous attriste profondément. Nous condamnons fermement les violences aveugles contre les civils palestiniens ainsi que les récents attentats terroristes qui ont provoqué la mort de citoyens israéliens. Nous partageons la vive opposition exprimée par notre gouvernement aux mesures qui compromettent la solution des deux États y compris en matière de progression de la colonisation qui est illégale au regard du droit international. Si nous ne saurions tolérer toute forme de violence qui ne participe qu'à envenimer une relation déjà lourdement tachée par le sang et les larmes, nous ne souhaitons pas pour autant suspendre notre jumelage avec la Ville d'Ashdod.

D'une part, les relations internationales de la Ville de Bordeaux s'inscrivent légalement dans un cadre qui se doit d'être respectueux de la politique étrangère du gouvernement français, et d'autre part permettent de développer des liens à un niveau décentralisé entre institutions, mais aussi entre acteurs locaux y compris à l'échelle citoyenne. Ces différentes dimensions et cette complexité se retrouvent dans nos liens avec nos villes partenaires dont Ashdod, en Israël tout comme avec Ramallah en territoire palestinien. Un jumelage, c'est permettre à deux peuples de nouer des liens artistiques, culturels, universitaires notamment qui participent à diffuser des valeurs de paix et de fraternité, ce que nous défendons. Le contexte politique et sécuritaire pèse sur nombre de nos partenariats. Nous ne souhaitons pas sur-réagir à ces événements, ce n'est pas notre rôle. Pour autant, nous devons en tenir compte dans la définition de nos actions de coopération.

Dans ce contexte difficile, la Ville de Bordeaux souhaite garder des liens avec Ashdod même s'ils ne sont pas actuellement très développés. La Ville n'est pas un acteur des discussions diplomatiques, elle est néanmoins un acteur public dont les déclarations sur la place publique et ses relations à l'échelle locale peuvent participer à la prise de conscience. Nous souhaitons nous placer avec celles et ceux qui appellent les Israéliens comme les Palestiniens à prendre des engagements réciproques pour une désescalade et une paix juste et durable. Cela passe par le dialogue et je ne crois pas que les propos contenus dans le vœu que vous nous proposez aujourd'hui soient de nature à prendre ce

chemin vers ce dialogue tant souhaité. C'est pourquoi je demanderai à mes collègues de la majorité de le rejeter. De manière générale les échanges interculturels sont une priorité dans nos partenariats et nous le faisons avec Ramallah et nous le proposerons à Ashdod.

M. Le MAIRE

Merci Céline. Je mets au vote ce vœu. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Avant que l'on se quitte, je vais dire un mot d'abord pour vous remercier d'avoir été présents, assidus, constructifs au cours de ce Conseil municipal. J'ai envie de dire à tous nos collègues qui sont ou absents, ou excusés que nous les attendons avec plaisir pour notre prochaine séance du Conseil municipal. Je vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

La séance est levée à 17 heures 28.